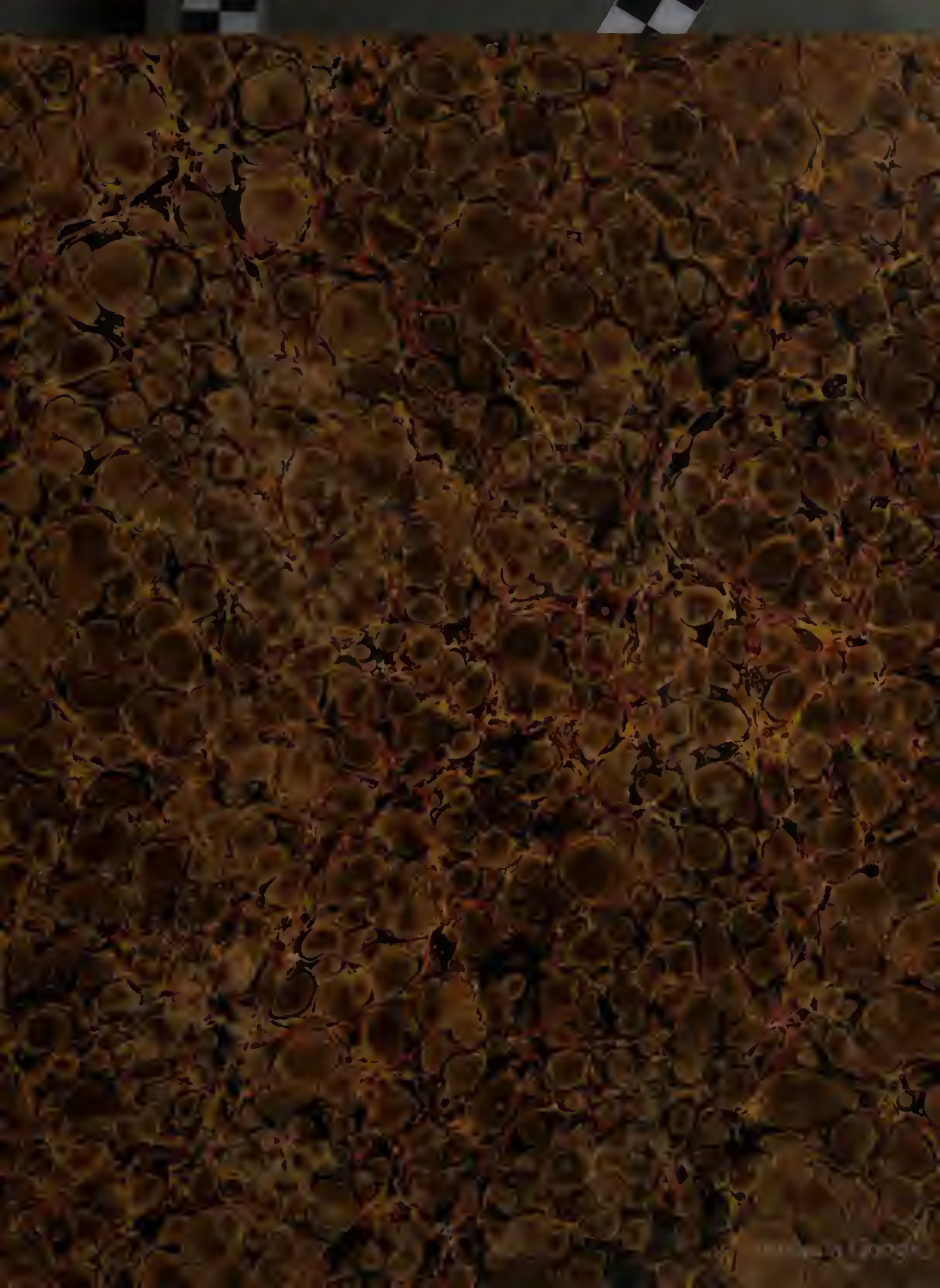

1809

BIBLIOTECA DELLA R. CASA
IN NAPOLI
N.° d'inventario 1493/1510
Sala Grande
Scansia 23 Palchetto 6
N.° d'ord. 5 12

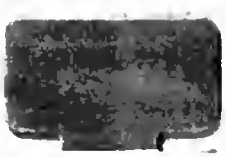

Digitized by Google

Palat. XXIV. 26

Digitized by Google

TABLEAU

DE LA SITUATION

DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS

DANS L'ALGÉRIE.

Digitized by Google

58/1721

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

TABLEAU

DE LA SITUATION

DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS

DANS L'ALGÉRIE.

1854—1855.

PARIS.

IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

MDCCC LVII.

Digitized by Google

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES.

ARMÉE.

Pages.

I. PRECIS HISTORIQUE. 3

II. TABLEAU DE L'EFFECTIF DE L'ARMÉE D'AFRIQUE, 1852-1853-1854. 10

III. TRAVAUX DES FORTIFICATIONS ET DES BÂTIMENTS MILITAIRES EXÉCUTÉS PAR LE SERVICE DU GÉNIE.

DIRECTION D'ALGER. 12

Tableau récapitulatif des dépenses. 25

Tableau des contenances des établissements militaires. 26

DIRECTION D'ORAN :

1re Partie. — Fortifications. 27

Tableau récapitulatif des dépenses. 38

Tableau des contenances des établissements militaires. 39

2e partie. — Situation et valeur des travaux de défense. 40

Tableau récapitulatif. 58

DIRECTION DE CONSTANTINE. 60

1re partie. — Fortifications. 67

Tableau récapitulatif des dépenses. 67

Tableau des contenances des établissements militaires. 68

2e partie. — Situation et valeur des travaux de défense. 69

Tableau récapitulatif. 70

IV. SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES. 72

V. SERVICE DES HÔPITAUX MILITAIRES. 77

VI. JUSTICE MILITAIRE. 80

SERVICES CIVILS.

I. INTÉRIEUR.

1° RÉSUMÉ COMPARATIF DE LA POPULATION EUROPÉENNE DE L'ALGÉRIE EN 1853 ET 1854. 83

Tableaux des gains et des pertes de la population européenne de la province d'Alger en 1854. . . 90

Tableau des naissances, des mariages et des décès de la province d'Alger en 1854. 104

Tableau, par nationalité, âge et sexe, des individus décédés en Algérie en 1854. 114

Effectif, par provinces, de la population européenne de l'Algérie au 31 décembre 1854. 118

Digitized by Google

Pages.

Effectif, par provinces, de la population européenne, au 31 décembre 1855 124
Effectif, par provinces, de la population européenne, au 31 décembre 1856 125

2° Population indigène.

Tableau des corporations ouvrières indigènes de l'Algérie en 1854 126
Tableau des corporations ouvrières indigènes de l'Algérie en 1855 127

II. JUSTICE.

Chap. Ier. — Justice criminelle 128
1re Partie. — Justice criminelle 128
2e Partie. — Tribunaux correctionnels 133
3e Partie. — Récidives 141
4e Partie. — Tribunaux de simple police 146
5e Partie. — Instruction criminelle 148

Chap. II. — Justice civile et commerciale 155
1re Partie. — Cour impériale 155
2e Partie. — Tribunaux civils 159
3e Partie. — Tribunaux de commerce 170
4e Partie. — Travaux des juges de paix 173

Justice musulmane 176

III. INSTRUCTION PUBLIQUE 177

§ 1er. Enseignement supérieur 177
§ 2. Enseignement secondaire 177
1° Établissements publics 177
2° Établissements privés 177
§ 3. Enseignement primaire 178
1° Écoles publiques 178
2° Établissements de bienfaisance et d'instruction 185

Instruction publique indigène 190

IV. CULTES.

I. Culte catholique 192
II. Culte protestant 193
III. Culte israélite 193
IV. Culte musulman 193

V. INSTITUTIONS DE BIENFAISANCE.

1° Bureaux de bienfaisance 194
2° Hôpitaux civils 196
3° Service médical 204

VI. COLONISATION ET AGRICULTURE.

1re Partie. — Colonisation.

1° Centres de population et exploitations agricoles.

Chap. Ier. — Province d'Alger.

§ 1er. Colonisation en territoire civil 206
§ 2. Colonisation en territoire militaire 229

Pages.

Chap. II. — Province d'Oran.

§ 1er. Colonisation en territoire civil 236
§ 2. Colonisation en territoire militaire 260

Chap. III. — Province de Constantine.

§ 1er. Colonisation en territoire civil 273
§ 2. Colonisation en territoire militaire 285

2° Résumé des travaux de colonisation 302
3° Concessions de terre 307
4° Opérations topographiques 311
5° Dépôts d'émigrants 313

2e Partie. — Agriculture.

Chap. Ier. — Exposition annuelle des produits de l'agriculture 314

§ 1er. Province d'Alger 315
§ 2. Province d'Oran 317
§ 3. Province de Constantine 319
§ 4. Expositions en France 320

Chap. II. — Culture du tabac 321
Chap. III. — Culture du coton, année 1854 328
Chap. IV. — Culture de l'olivier. Production de l'huile, 1854 342
Chap. V. — Culture des plantes oleagineuses 344
Chap. VI. — Culture des orangers 345
Chap. VII. — Culture des plantes à essence 345
Chap. VIII. — Culture du pavot sommifère. Production de l'opium 345
Chap. IX. — Production de l'alcool d'asphodèle 346
Chap. X. — Culture du sorgho à sucre 346
Chap. XI. — Culture de la vigne 346
Chap. XII. — Cultures diverses 348
Chap. XIII. — Pépinière du Gouvernement 350
Chap. XIV. — Dépôt d'étalons et courses 381
Chap. XV. — Culture des céréales en Algérie 391

VII. TRAVAUX PUBLICS.

Chap. Ier. — Ponts et chaussées, 1854.

Province d'Alger 415
Province d'Oran 425
Province de Constantine 430

Chap. II. — Service des bâtiments civils, 1854.

Province d'Alger 437
Province d'Oran 442
Province de Constantine 448

Chap. III. — Service du génie. — Travaux civils exécutés en 1854.

Direction d'Alger 453
Direction d'Oran 460
Direction de Constantine 475

Pages.

Chap. IV. — Mines et forages.

Province d'Alger 490
Province d'Oran 501
Province de Constantine 503

VIII. COMMERCE ET INDUSTRIE.

Chap. Ier. — Banques et institutions de crédit 510
Chap. II. — Caisse d'épargne d'Alger 519
Chap. III. — Mont-de-piété d'Alger 521
Chap. IV. — Brevets d'invention 523
Chap. V. — Foires et marchés de l'Algérie :

Province d'Alger 524
Province d'Oran 538
Province de Constantine 544

IX. FINANCES.

Chap. Ier. — Enregistrement et domaines 561
Chap. II. — Service forestier.

Province d'Alger 641
Province d'Oran 642
Province de Constantine 644

Chap. III. — Douanes.

1° Mouvement commercial de l'Algérie avec la France et les pays étrangers depuis l'occupation en 1830 jusqu'au 31 décembre 1855 647
2° Commerce et navigation pendant l'année 1855 656
3° Pêche du corail. — Bateaux affectés à cette pêche en Algérie de 1845 à 1855 inclusivement 718

Chap. IV. — Contributions diverses.

Tableau des produits généraux 719
Province d'Alger 720
Province d'Oran 734
Province de Constantine 742

L'ALGÉRIE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1855 751

CARTE DE L'ALGÉRIE 853

Digitized by Google

ARMÉE.

Digitized by Google

I.

PRÉCIS HISTORIQUE.

OPÉRATIONS MILITAIRES.

1855.

SITUATION GÉNÉRALE.

Malgré la situation critique que les événements d'Orient semblaient devoir créer à l'Algérie, malgré la diminution de l'effectif de l'armée et le retrait des troupes les plus habituées à la guerre d'Afrique, le pays a joui en 1855 du calme le plus parfait.

Rien ne saurait mieux prouver l'état de notre domination, que cette tranquillité dans un moment où l'esprit des agitateurs pouvait être réveillé par la guerre d'Orient.

Les événements militaires qui se sont produits dans le cours de l'année 1855 se bornent donc à des tentatives partielles, qui toutes ont été promptement réprimées par les sages et énergiques mesures de M. le gouverneur général.

JANVIER.

Combat contre les Zegdou insoumis.

Des renseignements venus du sud avaient fait connaître au commandant du poste de Géryville qu'un rassemblement d'arabes de la tribu de Zegdou, réunis aux environs de Figuig, allait s'avancer vers l'est dans l'intention d'enlever les troupeaux des Trafis et de dévaliser les caravanes des Hamyans Gharabas, à leur retour de Gourara. Une colonne française accompagnée des goums du Khalifa Sy Hamza se porta aussitôt à la rencontre de l'ennemi; elle l'atteignit le 11 janvier près de l'Oued Zoubia. Attaqués de tous côtés avec une grande impétuosité, les Zegdou sont mis dans une déroute complète, laissant sur le terrain 250 à 300 cadavres et 62 prisonniers; ils perdent en outre tous leurs bagages, un nombre considérable de chameaux, quelques chevaux et 900 fusils. Ce succès ne nous coûte que 8 morts et 9 blessés.

NOVEMBRE.

Châtiment infligé aux Guelaff, qui émigraient au Maroc.

Le nommé Moufokh considéré par les arabes comme le chef de la zaouïa de Lalla Maghnia, dirigeait depuis longtemps les incursions des marandeurs marocains aux environs de Nemours, de Lalla Maghnia, et même de Tlemcen. Les Guelaff, fraction des Djeraba, se laissent entraîner par les conseils de ce chef de bande, et consentent à émigrer chez les Beni Snassen, où se trouvent déjà 22 tentes de leurs frères. Le mouvement des fugitifs commence dans la nuit du 15 au 16 novembre; prévenu à temps, le commandant supérieur de Lalla Maghnia se met à leur poursuite avec un escadron de spahis, suivi des goums du cercle. Trois heures après, il atteint l'émigration près du ravin d'El Feida, et la disperse. Un groupe de cavaliers commandé par Moufokh lui-même, veut faire résistance; mais bientôt il est forcé de mettre bas les armes, et Moufokh, tombé entre nos mains, est dirigé sur Tlemcen, tandis que notre goum ramène tous les bagages et les troupeaux des émigrants.

Enlèvement d'une caravane appartenant aux Nememcha insoumis.

Une nombreuse caravane chargée de grains, venant de l'est et appartenant aux Nememcha et aux Oulad Sidi Abid, insoumis, devait coucher dans la nuit du 27 au 28 novembre à Berzgan, à quelques lieues au sud-est de Tebessa. Informé de ce fait, le commandant supérieur du cercle se met à sa poursuite à la tête de

80 cavaliers réguliers et de 50 tirailleurs indigènes. Quoique défendue par un millier d'hommes, la caravane est coupée avant d'avoir pu traverser la rivière. Notre attaque vigoureuse a un plein succès : plus de 200 chameaux restent entre nos mains; les Nememcha perdent en outre une cinquantaine d'hommes; nous n'avons de notre côté que 3 hommes tués et 3 spahis blessés.

Expédition dans le Sud.

Bien que la situation politique du Sahara se soit beaucoup améliorée dans ces dernières années : et que notre domination s'étende aujourd'hui jusqu'aux limites du grand désert, il nous importe encore de montrer de temps à autre nos forces au milieu de ces populations mobiles et changeantes, qui, en raison de leur éloignement, pourraient se croire à l'abri de nos coups. Six colonnes formées dans ce but, au mois de novembre, partent simultanément de Biskra, Bousaada, Laghouat, Géryville, Saïda et Sebdou, et se dirigent vers le sud pour en visiter tous les Ksours. Toutes ces colonnes étaient de retour dans leurs garnisons dans le courant de janvier 1856. Leurs marches, au double point de vue du bon ordre et de notre domination, se sont accomplies de la manière la plus satisfaisante. Partout où elles ont passé, les populations, heureuses de la paix dont elles apprécient les bienfaits, se sont portées à leur rencontre, leur ont fait l'accueil le plus empressé et leur ont offert de copieuses diffas, gage de leur soumission et de leur reconnaissance. Le passage de nos troupes au milieu d'elles ne contribuera pas peu à les maintenir dans ces bonnes et salutaires dispositions. La célérité des mouvements de nos colonnes, leur organisation, leur aspect imposant et leur ardeur ont frappé une fois de plus l'imagination des Sahariens, et confirmé le sentiment que la France leur avait déjà donné de sa force et de sa puissance.

1856.

SITUATION GÉNÉRALE.

Tout portait à croire, à la fin de l'année 1855, que, sans accepter d'une manière formelle notre domination, les tribus insoumises éviteraient au moins d'attirer notre attention sur elles, et de se compromettre par une attitude aggressive. Les faits que nous avons à rapporter sont une nouvelle preuve de la facilité avec laquelle les désordres se propagent au milieu des populations indigènes.

JANVIER.

Opération contre les tribus Kabyles des environs de Tizi-Ouzou.

Dans la nuit du 12 au 13 janvier, des malfaiteurs attaquèrent l'habitation d'un colon installé sur la rive droite du Sebaou. Bientôt les bruits répandus à ce sujet jettent l'alarme et le trouble parmi les Beni-Ouaguenoun. Des rassemblements se forment chez les tribus voisines, qui descendent en armes de leurs montagnes, et entraînent dans leur mouvement le makhzen des Zemoul chargé de veiller à la sécurité de la vallée. Quelques jours après, les communications entre Alger et Dellis se trouvaient menacées, et le poste de Tizi-Ouzou, entouré d'ennemis, était comme bloqué. A cette nouvelle, une colonne quitte Alger le 22, et se dirige à marches forcées vers Tizi-Ouzou. Son approche suffit pour débloquer le poste; mais les Kabyles restent formés en rassemblements sur les pentes de leurs montagnes. Le 28, à leur retour d'une reconnaissance faite dans la vallée, nos cavaliers engagent l'action avec les contingents ennemis: une charge brillante met les Kabyles en déroute complète, et leur tue une vingtaine d'hommes. Le 30, au point du jour, l'attaque commence contre le village de Tico-Baïn, des Beni Ouaguenoun. Après s'en être emparé, deux bataillons continuent leur ascension jusqu'à Ougueni-Seksou, point culminant qui commande toutes les crêtes. Le gros de la colonne arrivant bientôt après sur la même position, les Kabyles, malgré une résistance désespérée, plient devant nos soldats, qui les poussent jusqu'au sommet de la montagne et les précipitent dans le ravin. Notre succès est complet : outre des troupeaux qui lui ont été enlevés, l'ennemi compte 50 hommes tués et un grand nombre de blessés. Cette brillante journée ne nous coûte que 4 hommes tués. Bientôt les Beni Ouaguenoun et les Beni Aïssi font leur soumission et acceptent toutes les conditions qui leur sont imposées; puis les Beni Djenna châtient ceux de leurs frères qui avaient pris part à l'insurrection. Celle-ci se trouve refoulée dans les montagnes des Beni Raten, où elle a pris naissance. Enfin, au bout

Digitized by Google

de quelques jours la tranquillité la plus grande règne autour de Tizi-Ouzou, et presque toutes les tribus de la rive droite du Sebaou, mettant la leçon à profit, se séparent de nos ennemis et reconnaissent de nouveau notre autorité.

MAI ET JUIN. — Opérations dans les Babor.

L'assassinat du cheik des Karrata, par ses administrés, avait nécessité le départ de Sétif de quelques goums chargés d'opérer l'arrestation des auteurs de ce crime; mais, à l'approche de nos contingents, la résistance s'organise parmi plusieurs des tribus du district des monts Babor; bientôt l'insurrection se propage et semble devenir inquiétante, à cause, surtout, des difficultés du terrain au milieu duquel elle a éclaté.

A la nouvelle de cet événement, ordre est transmis au général commandant la division de Constantine de marcher contre les révoltés. Le 30 mai, la colonne expéditionnaire, renforcée de quelques bataillons de la division d'Alger, se trouve réunie chez les Ouled-Djebeur, et à peu de distance du territoire ennemi. Le 31, une reconnaissance est dirigée sur les sources d'Aïoun-Sultan, que dominent les contreforts du Mintanou. Il s'agissait de déloger les Kabyles qui garnissaient les crêtes de cette abrupte montagne, et qui occupaient également, sur la rive droite de l'Oued-Berd, de fortes positions destinées à inquiéter notre flanc droit. L'attaque est à peine commencée, que déjà une partie de notre infanterie s'empare des hauteurs de gauche; au même moment, les tirailleurs indigènes déblayent le lit de l'Oued-Berd, et contiennent les groupes de la rive droite, qui, des mamelons de Rezek-Allah, font feu sur nos troupes. Une troisième colonne prend aussitôt position sur les petits plateaux, en avant d'Aïoun-Sultan. A 4 heures, les Kabyles, repoussés des crêtes du Mintanou, fuient de toutes parts, non sans avoir essuyé des pertes considérables. Nos troupes ne leur laissent pas le temps de s'établir sur la rive droite de la rivière; la position est aussitôt enlevée par nos tirailleurs, et notre colonne passe la nuit sur le lieu même de sa victoire.

Le 1er juin, le corps expéditionnaire est rejoint sur le Mintanou par deux bataillons de zouaves arrivant de Crimée. Dans la matinée du 2, les villages des Ouled-Hamza sont enlevés sans résistance sérieuse de la part de l'ennemi. Cependant, dans l'après-midi, les contingents Kabyles essaient contre nos positions avancées une attaque que nos soldats repoussent à la baïonnette. Au même moment, l'ennemi, qui a commis la faute de dégarnir les fortes positions de Taguerboust, voit sa retraite coupée de ce côté; aussitôt il prend la fuite sans chercher à s'opposer à l'enlèvement de ses villages; ce qui permet à la colonne de pousser ses postes avancés jusqu'aux pieds des cimes rocheuses des Babor.

Pendant trois heures, les maisons et les jardins de Taguerboust sont ravagés. Nos soldats regagnent alors leur camp; à ce moment, le feu recommence avec intensité; mais, grâce à la ferme contenance de nos bataillons, l'ennemi est tenu à distance, et la retraite s'opère en bon ordre.

Ce nouveau châtiment atterra tellement les Kabyles, qu'ils n'osèrent plus résister. Leurs contingents se divisèrent. Les Amoucha firent leur soumission, et une forte amende fut imposée à celles des tribus du Ferdjioua qui avaient fait cause commune avec les insurgés.

Pour rendre la tranquillité complète, il ne s'agissait plus que de peser quelque temps encore sur le pays. Le 20 juin, le général établit son camp, sans coup férir, à Aïn-Sidi-Tallout. Quelques châtiments infligés dans les environs déterminent les Iaer ou F'tis, les Aït-Felkaï et les Karrata à demander l'aman et à satisfaire à toutes les conditions qui leur sont imposées.

La colonne, devant pénétrer plus avant dans le pays, va s'établir à Medernis, entre les deux Babor. Le 22, elle se prépare à châtier les Ouled Salah, qui n'avaient pas craint d'attaquer notre avant-garde. Bientôt elle traverse les Beni Dracen, et va occuper les hauteurs qui s'élèvent en face des Ouled Salah. Tandis que les tirailleurs indigènes s'avancent par le pied des contreforts des Babor, et abordent de front les rebelles, un détachement de spahis, appuyé par les goums, tourne la position, et tombe sur les derrières des Ouled Salah. L'ennemi, voyant l'inutilité de la résistance, nous abandonne ses villages, et éprouve par suite des pertes considérables. Au bout de quelques jours, les Beni Mcnallah, les Amoucha, les Lalem et les Larba avaient payé leurs amendes; à leur exemple, les Ouled-Salah et les Dracen firent immédiatement des ouvertures de soumission.

Digitized by Google

Pendant les pourparlers, les troupes expéditionnaires ne restèrent pas inactives. Le général profita de leur présence dans ces parages pour pousser activement la construction de plusieurs routes importantes, entre autres celle qui permettra de se porter facilement de Sétif au milieu des tribus des Babor, et par conséquent de maintenir la tranquillité dans toute cette contrée montagneuse.

JUILLET

Coup de main sur les Nememcha insoumis.

Depuis longtemps, les Haracta se plaignaient des déprédations commises sur leurs récoltes par les Nememcha insoumis. Il était nécessaire d'infliger à ces derniers une sévère leçon, qui les rendît plus circonspects. Au commencement de juillet, plusieurs fractions des Nememcha, les Ouled Achnur et les Ouled Selim, se trouvaient campées au pied du Djebel-Mehamel. Le commandant de la subdivision de Batna en ayant eu connaissance, dirige de ce côté la cavalerie dont il dispose, ainsi que le goum des Haracta. Le 18 juillet, à la pointe du jour, ces forces réunies chargent dans la plaine de Sebikha les fractions insoumises des Ouled-Rechaïech. Malgré une résistance énergique, l'ennemi dut céder à l'élan de notre cavalerie. A midi, le succès était complet, et le combat finissait au moment où la colonne de soutien, partie de Batna, arrivait sur le théâtre de l'action. Les Nememcha avaient perdu 46 hommes tués, et laissaient entre nos mains leurs tentes et leurs bagages, 2,500 moutons, 500 chèvres, 20 chevaux, 65 chameaux et 4n fusils.

AOÛT, SEPTEMBRE, OCTOBRE.

Insurrection en Kabylie.

Depuis quelque temps déjà, malgré les efforts tentés par une sage politique, les Kabyles du Djurdjura étaient surexcités par les intrigues des fauteurs de désordre, qui mettaient tout en œuvre pour pousser à la défection les tribus soumises. Un incident suffisait pour que le pays tout entier levât l'étendard de la révolte.

Attaque des révoltés contre le poste Drâ-el-Mizan.

Le 23 août, à une grande réunion sur le marché des Ouadia, une discussion surgit tout à coup entre les partis, et détermine l'explosion. Les contingents de notre Bach-Agha si El-Djoudi veulent en vain s'opposer au mouvement; ils sont forcés de céder devant leurs ennemis, qui, entraînés par le marabout El-Hadj-Amar, s'avancent jusqu'à Boghni, à dix kilomètres environ de Drâ-el-Mizan. Ce fanatique avait conçu le projet d'attaquer un poste, d'incendier le village ainsi que nos réserves de fourrages; ses partisans avaient déjà pris leurs mesures pour que cet incendie devint pour toute la montagne le signal d'une insurrection générale.

Les renforts dirigés en toute hâte sur Drâ-el-Mizan y arrivent le 2 septembre, au moment où le commandant de ce poste se prépare à repousser l'attaque des Kabyles, qui s'avancent en grand nombre. A sept heures du matin, la fusillade s'engage; six ou sept mille assaillants sont devant nos goums; mais ceux-ci, trop faibles pour leur résister, battent en retraite. A ce moment, nos troupes d'infanterie et de cavalerie prennent l'offensive avec un élan admirable, se précipitent sur les Kabyles, et les chassent du piton de Tachentirt, qu'ils avaient envahi.

Surpris par cette vigoureuse attaque, l'ennemi fuit dans toutes les directions, laissant sur le terrain 50 hommes tués, 32 prisonniers et 200 fusils.

Cette première leçon n'avait pas suffi pour abattre l'audace des Kabyles. — Le départ de quelques troupes pour Boghni leur fit croire que Drâ-el-Mizan va se trouver dégarni de défenseurs. Le 4 septembre, voulant recommencer l'attaque contre ce poste, ils s'avancent par le ravin, et engagent le combat avec le goum; mais à peine se sont-ils établis sur un mamelon voisin, que nos troupes les culbutent de cette position et leur tuent une quarantaine d'hommes.

Combats livrés aux Guechtoula.

Le général commandant la division d'Alger fut chargé de pénétrer sur le territoire des Guechtoula, qui méritaient un prompt et sévère châtiment pour la part qu'ils avaient prise à l'insurrection.

Le 11 septembre, trois bataillons occupent, malgré les efforts des Kabyles et les difficultés du terrain, la position de Tahira-Meta-Allel, au-dessus des villages des Frikat, fraction des Guechtoula. Les Kabyles tentent pendant la nuit une attaque qui vient échouer contre les dispositions déjà prises pour les repousser.

Digitized by Google

Les 12, 13, 14, et 15, les villages des Frikat sont successivement brûlés par des colonnes légères qui forcent les contingents ennemis à se retirer au loin.

Le 16, à la suite d'un brillant combat pendant lequel les Kabyles font une résistance désespérée, nos troupes s'établissent à Mahallet-Ramdan, position qui domine les deux versants du Djurdjura.

Le 18, la destruction des villages des Alouan est accomplie et décide leurs voisins, les Ouled-Aziz, à venir se soumettre à toutes nos conditions.

Le 20, une reconnaissance, forte de cinq bataillons, est chargée d'étudier la position des Beni-Koufi, ainsi que les routes qui conduisent sur le territoire des Beni-Ismaïl. L'ennemi essaye en vain de s'opposer à cette opération; elle s'accomplit avec un entier succès.

Le 22, la colonne, quittant la position de Mahallet-Ramdan, arrive sans coup férir au cœur du pays des Guechtoula, au-dessous de la Mosquée de Sidi Abd Er-Rahman, une des plus célèbres de l'Algérie. Nos troupes procèdent immédiatement à la destruction de tous les villages qui entourent leur camp.

Le 23, la division active placée sous les ordres du général Renault s'établit au nord de Bordj-Boghni, et combine ses mouvements de manière à prendre les Guechtoula par le pied de leurs montagnes, tandis que la division du général Jusuf les attaque par le haut.

Le 24, les deux divisions opèrent contre les Beni-Koufi, et principalement contre les Aït-Aly. Après deux heures d'une résistance opiniâtre, l'ennemi, refoulé dans toutes les directions, voit ses villages enlevés et incendiés. Malgré les difficultés de terrain qui entravent la marche de la division Renault, contre laquelle se porte particulièrement l'acharnement des Kabyles, la retraite de nos troupes s'effectue en bon ordre; à cinq heures, les deux colonnes ont rejoint leur camp. Les pertes des Aït-Aly dans cette journée sont considérables; ce jour même, le maréchal Randon, gouverneur général, arrivait à Drâ-el-Mizan et prenait la direction des opérations.

Châtiment infligé aux Beni ben-Addou.

Tandis que la division Jusuf achève la destruction des villages des Beni-Ismaïl, la division Renault, où était établi le quartier général, se porte le 26 septembre au delà de l'Oued-Boghni, au pied du pays des Beni-Mendès.

Le 28, cette division continue son mouvement à travers la plaine, pendant que la division Jusuf châtie une dernière fois les Beni Koufi, et va s'établir chez les Beni Mendès.

Pendant la marche de la division Renault, les Beni Bou-Addou, embusqués sur la droite dans un champ de figuiers, engagent le feu avec nos flanqueurs. Le Gouverneur général lance aussitôt sur ces Kabyles le 1er régiment de chasseurs d'Afrique, qui, par une charge brillante, les culbute dans le ravin et leur tue un grand nombre d'hommes.

Le 29, quatre bataillons détruisent les villages des Bou-Gheddane. Cette opération, vigoureusement conduite, décide les Beni Koufi à faire leur soumission.

Le 30, cinq bataillons de la division Renault détruisent les villages et les moissons des Beni Bou-Addou. Malgré une vive résistance, l'ennemi est délusqué de tous ses retranchements, et notre retraite s'effectue en bon ordre. Les Kabyles comptent une vingtaine de morts et un grand nombre de blessés.

Il était probable que ce châtiment suffirait pour amener les Beni Bou-Addou à composition; mais la présence de Si el-Hadj-Amar au milieu d'eux ranima leur fanatisme et les détermina à défendre avec opiniâtreté le village de Djima, qui, par sa position formidable, est considéré comme la citadelle du pays.

Pendant la journée du 1er octobre, la division Jusuf s'empara des villages des Beni Mendès.

Le 4 octobre, la division Renault, après avoir enlevé les premières crêtes des Beni Bou-Addou, forme une colonne de 4 bataillons, qui bientôt escaladent avec un élan admirable la montagne au haut de laquelle est placé le village de Djima. L'ennemi est abordé à la baïonnette et rejeté dans les ravins. La destruction du village terminée, la retraite s'opère sans que les Kabyles, consternés de ce sanglant échec, cherchent à nous suivre. Cette journée leur coûte 50 morts et un grand nombre de blessés;

Ce beau fait d'armes, qui a un grand retentissement dans le pays, porte bientôt ses fruits. Toutes les fractions des Guechtoula viennent implorer leur pardon.

Digitized by Google

Coup de main sur les Cheurfa, du cercle d'Aumale.

Pendant que nos colonnes opéraient avec succès chez les Bou-Addou, le commandant de la subdivision d'Aumale surprenait, dans l'Oued-Sahel, le 29 octobre, les villages des Cheurfa, où trouvaient asile les fauteurs de désordres, leur faisait quelques prisonniers et leur tuait une vingtaine d'hommes.

Opérations chez les Beni Douala.

Il restait à châtier les Beni Douala, qui non-seulement n'ont jamais parlé de soumission, mais qui récemment encore ont marché contre les gens d'Iril-Bouzerou, leurs voisins.

Le 6, les troupes expéditionnaires quittent le camp de Bou-Hacem. La division Jusuf est dirigée sur Boghni, pour aller prendre position sur les crêtes des Maatka; le Gouverneur général, avec la division Renault, se poste vers le sebt des Arab-Douala. Le camp y est établi le même jour. Soutenus et excités par les Beni Raten, les Beni Douala engagent pendant toute la soirée une vive fusillade avec nos grand'gardes.

Dans la matinée du 7, une colonne d'attaque est lancée contre le principal village de la tribu. Quoique nombreux et abrité derrière de formidables retranchements, l'ennemi est culbuté de toutes ses positions. Profitant de ce premier succès, nos troupes le poursuivent avec ardeur et s'emparent de quatre villages. Pendant ce brillant combat, nous étions aux prises avec les contingents des Beni Raten et des tribus voisines. Malgré l'acharnement des Kabyles, notre retraite s'effectue en bon ordre, et la colonne rentre au camp à 3 heures.

Coup de main sur les Beni Raten.

En ce moment, des coups de feu se font entendre au loin dans la montagne, des flammes brillent tout à coup de l'autre côté des Beni Douala, sur la première crête des Beni Raten. C'était la colonne de Tizi-Ouzou, qui, connaissant le départ des Beni Raten pour aller au secours de leurs voisins, venait de pénétrer dans leurs montagnes et d'incendier leurs villages. Les Beni Raten, consternés, arrivèrent trop tard pour empêcher la destruction de leurs demeures, qu'ils regardaient comme inviolables. Déjà la colonne avait repris le chemin de Tizi-Ouzou et était rentrée à son camp.

Fin de l'expédition en Kabylie.

Le 8 s'achève la destruction commencée la veille chez les Beni Douala. Ces deux journées coûtent à l'ennemi 95 tués et des blessés en proportion. Ce châtiment sévère porte bientôt ses fruits: les Beni Mahmoud viennent immédiatement faire leur soumission. Ce fut la fin de l'expédition. Nous avions puni et rangé de nouveau sous notre domination les tribus du cercle de Drâ-el-Mizan, qui s'étaient révoltées; nous avions infligé une terrible leçon aux Beni Douala du cercle de Tizi-Ouzou; la tranquillité, un instant compromise, était rétablie dans cette partie de la Kabylie. Le but de nos opérations était donc atteint, et à l'approche de l'hiver, il n'y avait plus de raison pour maintenir nos colonnes dans le pays. Notre mouvement de retraite vers Tizi-Ouzou commence le 9 au matin; il s'opère en bon ordre. Le 10 octobre le corps expéditionnaire est dissout.

Châtiment infligé aux Ouled-Moumen.

Après s'être rendu coupable d'assassinat sur la personne de son cheik, la tribu des Ouled Moumen, du cercle de Souk-Arras, avait fui sur le territoire de la régence de Tunis. Le 9 octobre, une colonne quitte Bône, sous les ordres du commandant de la subdivision, pour aller châtier cette tribu coupable. Le 15 et le 16, les Ouled-Moumen, aidés par des Tunisiens de la frontière, cherchent à inquiéter notre camp établi à Si Ali-el-Amici; mais nos troupes les dispersent et leur tuent 150 hommes.

NOVEMBRE

Coup de main contre les tribus dissidentes du Sud-Ouest.

Dans le courant de juillet, les Hamyan (Djembaâ et Chafaâ), du sud-ouest de la province d'Oran, avaient fait défection avec beaucoup de dissidents de nos tribus sahariennes, et avaient cherché un asile au milieu des populations nomades du Maroc. Un coup de main audacieux, dirigé par les deux fractions contre un convoi se rendant de Sebdou à Aïn-Ben-Khelil, nous démontra bientôt la nécessité de mettre un terme à cette situation, qui semait l'inquiétude parmi nos tribus soumises.

Au commencement de novembre, les goums de Géryville, de Sebdou et une partie de ceux de Saïda reçurent l'ordre d'exécuter, de l'est à l'ouest, un mouvement tournant pour surprendre les Hamyan, qui

Digitized by Google

avaient établi leurs campements dans la direction de Tigri. Après trois jours d'une marche aussi rapide que hardie, la colonne de Géryville atteignit, le 6 novembre, au pied du Djebel-Lakhdar, une émigration considérable qui, reconnaissant l'impossibilité de s'échapper, voulut d'abord faire une vigoureuse résistance; mais bientôt, pressés de tous côtés, l'ex-agha Mebkbout et 180 tentes des Chafaâ faisaient leur soumission, et perdaient dans ce coup de main 800 chameaux et 1,500 moutons environ.

Il ne restait plus à atteindre que les Djembaâ, qui s'éloignaient en grande hâte dans la direction de la plaine de Tamelalet. Le 10 novembre, ils y étaient rejoints par la colonne de Sebdou, partie d'Aïn-Ben-Khelil. Malgré une défense désespérée, malgré l'appui que lui prêtaient plusieurs tribus marocaines, l'ennemi fut bientôt forcé à prendre la fuite, laissant sur le terrain 40 hommes tués, 70 blessés et la majeure partie de ses troupeaux.

Colonnes mobile sur la frontière du Mar Engagement avec un parti de Beni Snassen

Presque au même moment, notre frontière de l'ouest voyait s'accomplir avec un succès aussi grand d'autres opérations nécessitées par les aggressions des tribus marocaines chez lesquelles s'était propagée l'agitation de l'intérieur de l'empire.

Le général commandant la subdivision de Tlemcen se porta à la tête d'une colonne mobile vers Hadjeroud, en face des Beni Snassen, dont les contingents apparaissaient de l'autre côté de la frontière. L'arrivée de nos troupes suffit pour ramener la tranquillité dans le cercle de Nemours. Notre colonne, dont le bivouac était établi à Messab-el-Kis, ne fut pas inquiétée dans la journée du 9, mais le lendemain 10, au moment où elle quittait sa position, la fusillade s'engagea à son arrière-garde. C'étaient ces mêmes contingents des Beni Snassen qui avaient franchi la rivière, et qui étaient aux prises avec nos goums. Par un retour offensif vigoureusement dirigé contre les assaillants, nos troupes ne tardèrent pas à leur faire payer cher cet excès d'audace, car une soixantaine de Marocains, parmi lesquels trois marabouts connus par leur fanatisme, restèrent morts sur le terrain. L'ennemi fut en outre poursuivi jusqu'à l'Oued-Sidi-Azzouz, au pied de ses plus hautes montagnes. Le 12 novembre, la colonne était rentrée à Tlemcen. Le lendemain de son départ, les Beni Snassen voulurent tenter encore une excursion sur notre territoire, mais l'excellente contenance des troupes restées en observation à Zaouit les arrêta et les décida à repasser la frontière. L'apparition subite de nos colonnes mobiles avait donc produit partout le meilleur effet, en prouvant, une fois de plus, aux tribus de la frontière, que nous sommes toujours prêts à les défendre contre les agressions de leurs turbulents voisins.

Digitized by Google

TABLEAU DE L'EFFECTIF DE L'ARMÉE D'AFRIQUE.

		EFFECTIF AU 31 DÉCEMBRE 1852.					
		NOMBRE.			CHEVAUX		
		Officiers.	Sous-officiers et soldats.	TOTAL.	d'officiers.	de troupe et de trait.	TOTAL.
États-majors		244	187	431	547	»	547
Gendarmerie		21	562	583	31	304	335
Troupes de ligne	Infanterie	1,152	42,103	43,254	347	248	595
	Cavalerie	272	6,123	6,395	596	3,870	4,466
	Artillerie	79	3,271	3,350	129	1,138	1,267
	Génie	53	2,265	2,318	79	582	661
	Équipages militaires	99	2,639	2,738	141	2,599	2,740
	Services administratifs	539	1,286	1,825	209	»	209
	TOTAL des troupes de ligne	2,194	57,086	59,880	1,501	8,447	9,948
Corps étrangers. — Légion étrangère		172	4,653	4,825	40	59	99
Corps indigènes	Tirailleurs indigènes	133	3,709	3,842	40	30	70
	Spahis réguliers	190	3,199	3,389	395	2,836	3,231
	TOTAL des corps indigènes	323	6,908	7,231	435	2,866	3,301
	TOTAL GÉNÉRAL	2,954	69,996	72,950	2,554	11,076	14,230

Digitized by Google

À LA FIN DES ANNÉES 1852, 1853 ET 1854.

EFFECTIF AU 31 DÉCEMBRE 1853.						EFFECTIF AU 31 DÉCEMBRE 1854.					
HOMMES.			CHEVAUX			HOMMES.			CHEVAUX		
Officiers.	Sous-officiers et soldats.	TOTAL.	d'officiers.	de troupe et de trait.	TOTAL.	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	TOTAL.	d'officiers.	de troupe et de trait.	TOTAL.
244	186	436	347	»	347	236	184	420	620	»	620
23	560	580	32	303	333	20	368	588	30	296	332
1,160	42,126	42,286	380	194	374	1,067	41,774	42,841	316	158	476
272	6,166	6,437	374	4,084	4,658	251	5,872	6,123	424	3,466	3,890
98	3,816	3,014	147	1,150	1,297	69	2,556	2,025	109	981	1,090
58	2,233	2,291	88	618	706	52	1,861	1,013	07	345	412
92	3,145	3,237	130	2,775	2,914	87	2,680	2,767	120	2,558	2,714
496	1,210	1,714	93	»	93	466	1,336	1,802	110	»	116
2,178	36,606	60,574	1,421	8,821	10,242	1,002	56,070	58,071	1,160	7,538	8,668
173	5,135	3,328	42	59	101	»	»	»	»	»	»
131	3,809	3,940	41	31	72	134	3,073	3,209	40	32	72
193	3,293	3,488	393	2,923	3,316	194	2,466	3,394	406	3,103	3,511
324	7,104	7,428	2,954	3,390	3,390	328	6,473	6,803	446	3,137	3,583
2,942	71,767	74,640	2,478	12,137	14,615	2,576	63,306	65,882	2,262	10,971	12,233

Digitized by Google

II.

TRAVAUX

DES FORTIFICATIONS ET DES BÂTIMENTS MILITAIRES

EXÉCUTÉS DANS LES TROIS DIVISIONS DE L'ALGÉRIE,

PAR LE SERVICE DU GÉNIE,

PENDANT L'ANNÉE 1854

AVEC L'INDICATION SOMMAIRE DES TRAVAUX RESTANT A FAIRE ET DES DÉPENSES QU'ILS DOIVENT OCCASIONNER.

DIRECTION D'ALGER.

ALGER ET DÉPENDANCES.

FORTIFICATIONS.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a pourvu aux réparations et à l'entretien des fortifications existantes. Les plantations, à peine entreprises, ont été continuées sur tout le développement de l'enceinte, sur les terre-pleins et sur la rue du Rempart. On a terminé la reprise en ciment des escarpes de l'Ilot de la marine. Les batteries de côte provisoires du cap Matifoux, du cimetière Charles-Quint et des Consuls ont été organisées de manière à assurer la défense du littoral du golfe d'Alger.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — On a construit l'escarpe de la courtine à droite du bastion 1 de l'enceinte d'Alger. Tous les parapets des fronts 1-2 et 2-3 ont été terminés, ceux des fronts 3-4 et 4-5 sont massés. On a fait en outre le déblai des passages à travers la fortification des routes du Bou-Zareah et de la Pointe Pescade, établi des passages voûtés entre la route et le chemin de ronde du bastion 5, et continué les déblais des fossés, qui sont presque terminés. Les parapets des fronts 5-6, 6-7 et 7-8, qui feront partie de la citadelle, ont été complétés de manière à pouvoir être armés; on a continué le règlement de leur contrescarpe et massé la place d'armes en avant de la poterne du front (6-7). On a construit la majeure partie de l'escarpe de la branche 9. On a presque terminé les parapets des fronts 9-10 et 10-11 et de la branche 11, ainsi que la rue du Rempart en arrière, et massé le cavalier du bastion 10. On a fait le grand délardement du glacis en avant de la face gauche du bastion 9 et continué le déblai des fossés. Le bastion 12 et le cavalier en arrière ont été massés. Les parapets à la suite ont été à peu près terminés jusqu'à la mer. On a établi la rue du Rempart en arrière de ces fronts, le passage voûté sous le cavalier et la chaussée du nouveau

passage de la route de Constantine. On a terminé l'organisation provisoire de la batterie du musoir nord, pour la défense du port. On a commencé le déblai du fort de Sidi-Ferruch et établi les deux batteries de côte qui battent les plages voisines. La batterie définitive du fort de l'eau a été organisée.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Enceinte d'Alger. — Terminer quelques portions de parapets et les fossés de l'enceinte de terre, faire les corps de garde en dehors des portes. Construire la citadelle et établir l'enceinte de mer sur le port et sur l'anse Bab-el-Oued.

Défenses du port. — Construire les forts des musoirs et le mur d'enceinte sur les jetées.

Défenses des côtes. — Établir diverses batteries définitives et construire le fort de Sidi-Ferruch.

Forts détachés. — Sont tous à entreprendre.

BÂTIMENTS MILITAIRES.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a pourvu à l'entretien, aux réparations et aux améliorations nécessaires dans les bâtiments militaires existants, ainsi qu'à toutes les dépenses accessoires du service. On a fait le nivellement du champ de manœuvre et la majeure partie des plantations projetées sur le terrain. Une annexe provisoire du service hospitalier a été établie à la caserne d'Orléans. Les murs de clôture du parc à fourrages ont été terminés.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — On a fait quelques approvisionnements pour la construction de l'hôpital du Dey.

Les maçonneries du moulin à vapeur ont été élevées jusqu'à la hauteur du deuxième étage.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Casernement. — Compléter le casernement de la citadelle, dont font partie les casernes d'Orléans et de la Casbah. Construire une caserne avec écurie en arrière de la porte d'Isly; des casernes pour le génie et les ouvriers d'artillerie, ainsi que des écuries à Bab-el-Oued; une caserne d'artillerie à l'Ilot de la marine; des ateliers pour le pénitencier; une prison militaire; un hôtel pour le chef d'état-major général et pour le commandant de la place; des bureaux et des logements pour le service du génie.

Hôpitaux. — Construire l'hôpital permanent du Dey pour 1,200 malades.

Subsistances. — Terminer la manutention et établir les magasins du service des vivres dans les voûtes sous la rue du Rempart. Terminer les magasins du parc à fourrage de Mustapha et établir le magasin aux fourrages d'Alger.

Services administratifs divers. — Compléter le magasin du campement, établir les magasins des lits militaires et du chauffage.

Magasin à poudre. — Établir des magasins pour 400,000 kilogrammes.

PLACE D'AUMALE.

FORTIFICATIONS.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a terminé les bastions 8, 9, 10 et la courtine 9-10; commencé la porte d'Alger, ainsi que les terrassements et pétardements aux abords de cette porte; enfin, on a établi les fermetures et organisé les passages des trois autres portes de la ville.

Digitized by Google

Des plantations ont été faites dans la rue du Rempart, du côté ouest, et sur les glacis du côté sud. On a pourvu à l'entretien et au remplacement des plantations déjà existantes.

On a aussi fait le bornage du terrain militaire et des zones de servitudes.

L'ensemble de ces travaux demandera une dépense totale de 150,000 francs.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

L'organisation défensive de la place est encore incomplète; il reste :

A construire l'enceinte du quartier militaire du côté de la ville civile.

A organiser défensivement les portes de la ville.

A compléter les fronts 8-9 et 9-10.

La dépense a été de 28,464 fr. 40 cent.

BÂTIMENTS MILITAIRES.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a complété le quartier d'infanterie par la construction de la porte et deux pavillons d'entrée, des murs de clôture de la cour supérieure, d'un magasin aux munitions régimentaires et d'un hangar aux confections.

L'hôtel du commandant de la subdivision a été commencé.

Le bâtiment principal de l'hôpital militaire permanent, et l'un des deux pavillons de latrines y attenant, ont été mis sous couverture. Des murs de soutenement, des cours ont été construites; on a continué les travaux de nivellement, d'empierrement et de plantations des rues et places du quartier militaire; on a apporté diverses améliorations aux locaux du service des vivres au poste de Beni-Mansour.

La dépense s'est élevée à 167,550 francs.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — En outre du crédit ordinaire, il a été dépensé sur les fonds spéciaux pour la construction de l'hôpital militaire une somme de 60,000 francs.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Les travaux restant à faire sont :

Améliorations au quartier d'infanterie;
Terminer le quartier de cavalerie;
Terminer l'hôtel du commandant de la subdivision;
Organiser le logement du commandant de la place et du sous-intendant militaire;
Compléter l'installation du chef du génie et de ses bureaux;
Construire une prison militaire;
Terminer l'hôpital militaire;
Construire un magasin à orge pour 6,000 quintaux;
Construire un magasin de chauffage;
Construire le magasin des lits militaires;
Construire le magasin du campement;
Construire un second magasin à poudre;
Construire deux logements de portier-consigne à la porte d'Alger et à celle du Sud;
Organiser la place d'armes, et terminer le nivellement et l'empierrement des rues du quartier militaire.

L'ensemble de ces travaux est évalué à environ 1,462,000 francs.

Digitized by Google

PLACE DE BLIDAH.

FORTIFICATIONS.

Travaux ordinaires. — On a payé les frais d'acquisition de plusieurs maisons situées sur l'emplacement de la rue du Rempart.

La dépense faite a été d'environ 8,900 francs.

Travaux extraordinaires. — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Il reste à élever le mur d'enceinte à 4 mètres de hauteur.

Les dépenses sont évaluées à environ 130,000 francs.

BÂTIMENTS MILITAIRES.

Travaux ordinaires. — On n'a fait aucun travail neuf.

Travaux extraordinaires. — On a terminé une écurie pour 80 chevaux et on en a commencé une seconde.

On a installé l'écurie-infirmerie définitive.

On a construit 16 silos dans l'ancien hangar à botteler pour emmagasiner l'orge.

La dépense faite a été de 143,099 francs.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Les travaux restant à faire à Blidah sont :

Terminer le quartier de cavalerie;
Installer le casernement de l'infanterie;
Installer le casernement de l'artillerie;
Installer le casernement du génie;
Installer le casernement du train;
Terminer l'installation du dépôt de remonte;
Construire l'hôtel du général commandant la division;
Construire le logement du chef d'état-major;
Achever le logement du directeur des fortifications;
Construire le logement du commandant de la place;
Construire le logement du chef du génie;
Construire la prison militaire et le conseil de guerre;
Construire les bureaux et ateliers du génie;
Construire les ateliers du parc aux réparations des équipages;
Achever quelques travaux accessoires à l'hôpital;
Terminer les bâtiments de la manutention des vivres;
Terminer les magasins à orge;
Construire les magasins du campement et des lits militaires;
Construire le magasin au bois.

La dépense de ces travaux est évaluée à 2,000,000 francs.

Digitized by Google

PLACE DE KOLÉAH.

FORTIFICATIONS.

Travaux ordinaires. — Néant.

Travaux extraordinaires. — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Une enceinte avait été projetée autour de la ville, mais ce projet a été abandonné.

BÂTIMENTS MILITAIRES.

Travaux ordinaires. — On a continué l'installation du camp pour recevoir un bataillon de zouaves et terminé la conduite d'eau qui amène au camp les eaux de la fontaine du Schériff.

La dépense faite a été d'environ 13,000 francs.

Travaux extraordinaires. — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Pour terminer l'installation complète du camp, il faut :

Installer un cercle avec jardin pour les officiers;
Établir un logement pour le concierge du génie;
Un corps de garde de police;
Couvrir le bastion 2 pour faire un magasin à orge;
Niveler l'avancée du camp et planter des arbres.

La dépense restant à faire s'élèvera à 45,000 francs.

PLACE DE MÉDÉAH.

FORTIFICATIONS.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a achevé complétement les fronts de l'enceinte de la ville et on a élevé les portes des Jardins et d'Alger.

On a construit un bastionnet formant éperon à l'aqueduc qui fait partie de l'enceinte, et mis en état, par un renformis, les parties de cet aqueduc qui en avaient le plus besoin.

On a fait quelques levers de détail, tracé les polygones de servitudes et planté toutes les bornes.

La dépense a été de 21,200 francs.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Il reste à construire la porte de Milianah et à terminer celle des Jardins, d'Alger et du Nador;

A terminer les fronts qui forment l'enceinte extérieure de la citadelle, et qui sont arrasés partout à la

Digitized by Google

hauteur du terre-plein, à élever en entier les fronts intérieurs de la citadelle qui ne sont pas commencés; enfin à compléter le nivellement des glacis et les grandes communications intérieures.

Les dépenses sont évaluées à 120,900 francs.

BÂTIMENTS MILITAIRES.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — Quartier d'infanterie. On a terminé le pavillon d'entrée contenant les locaux disciplinaires; élevé à trois mètres le mur de clôture compris entre le pignon Est des accessoires et celui sud du pavillon d'entrée.

On a achevé jusqu'à hauteur du couronnement les murs de clôture de l'hôpital et mis en place la grille d'entrée.

On a continué la construction de l'aile gauche, pour les services du campement et des lits militaires.

On a refait la couverture de la manutention, pour lui donner une pente plus raide.

On a construit le logement du portier consigne de la porte des Jardins.

On a pourvu à l'entretien des bâtiments militaires et à celui de leur ameublement.

La dépense a été de 58,800 francs.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — A l'aile gauche de l'hôpital on a terminé les logements et les magasins des lits militaires, ainsi que les logements et magasins du premier étage du campement.

La dépense a été de 15,000 francs.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Quartier d'infanterie. — Construire une écurie pour loger les chevaux et les mulets du régiment. Un magasin à poudre régimentaire et une salle à confection de cartouches. Installer dans la caserne les troupes du génie et de l'artillerie; construire des écuries pour loger les chevaux et mulets des mêmes corps, une forge, un hangar à ferrage, terminer les murs de clôture, le nivellement des cours, le pavage et l'empierrement.

Cavalerie. — Construire un casernement définitif de cavalerie pour loger l'état-major et un escadron de spahis, un escadron de chasseurs, un détachement du train des équipages.

Pavillon d'officier. — Faire un logement d'officier à la citadelle pour le commandant de la place.

Hôpital militaire. — Terminer les murs de clôture, le nivellement, l'empierrement et le pavage des cours. Deux pavillons à l'entrée, pour le corps de garde et le logement du portier. Une chapelle funéraire. Une buanderie et un séchoir.

Bâtiments des subsistances. — Niveler les emplacements destinés au parc aux fourrages et achever les murs de clôture. Construire le hangar au bottelage. Construire un magasin d'orge, définitif.

Magasins du campement et des lits militaires. — Faire les aménagements intérieurs pour le campement et enduire les murs extérieurs du bâtiment affecté aux deux services. Construire un atelier de ferblantier, un magasin au foin pour les sommiers et deux lavoirs.

Conduites d'eau. — Refaire à neuf toutes les conduites existantes pour assurer l'eau dans les établissements militaires.

Service du génie. — Construire le logement du chef du génie et les bureaux, un magasin pour le matériel et de petits ateliers.

Corps de garde. — Construire : un corps de garde pour la porte Sarahoui; un corps de garde et un logement de portier consigne pour la porte des Jardins; un logement de portier consigne pour la porte du Nador; un logement de portier consigne pour la porte d'Alger; un corps de garde pour la porte de Milianah.

Magasin à poudre. — Construire un second magasin pour compléter l'approvisionnement réglementaire.

Les dépenses sont évaluées à environ 625,000 francs.

PLACE DE BOGHAR.

FORTIFICATIONS.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a complétement terminé les maçonneries de l'enceinte de la place et continué les communications intérieures.

On a refait la couverture du blokhaus et récrépis ce bâtiment.

La dépense a été de 11,800 francs.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Terminer la porte d'Alger et le pont dormant, et le règlement de l'écoulement des eaux dans les rues de rempart.

Tracer les zones de servitudes et planter les bornes.

Les dépenses de ces travaux sont évaluées à environ 10,500 francs.

BÂTIMENTS MILITAIRES.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a continué le déblai du rocher qui occupe l'emplacement du pavillon de l'état-major.

A l'hôpital militaire on a refait la charpente et la couverture du bâtiment principal, exhaussé les murs de refend et les pignons, et placé une horloge. On a terminé les murs de clôture et construit le corps de garde et le logement du portier.

La dépense a été de 28,000 francs.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Casernement. — Un quartier de cavalerie pour 25 spahis; le pavillon de l'état-major pour le commandant supérieur et un pavillon pour logement d'officier.

Hôpital militaire. — Construire une chapelle, la salle des morts et la buanderie.

Bâtiments des subsistances. — Construire la manutention et ses dépendances, le magasin des subsistances, niveler et clore les terrains des parcs aux fourrages et au chauffage.

Ces divers travaux sont évalués à environ 310,000 francs.

PLACE DE LAGHOUAT.

FORTIFICATIONS.

Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Il reste à exhausser l'enceinte du fort Bouscaren, de manière à avoir au moins une hauteur d'escarpe de

Digitized by Google

4m,50, à établir les communications intérieures et extérieures du fort, relier celui-ci avec le fort Morand par une enceinte qui enveloppera la ville.

La dépense a été évaluée à 130,000 francs.

BÂTIMENTS MILITAIRES.

Travaux ordinaires. — On a achevé le magasin à poudre commencé l'année précédente au moyen des fonds arabes.

La dépense a été de 10,000 francs.

Fonds arabes. — La tour Morand a été terminée et a pu recevoir une garnison de 50 hommes. On a construit un cercle militaire pour les officiers. On a élevé, sur l'emplacement même de la brèche, un monument à la mémoire des officiers tués à la prise de Laghouat. On a complété autant que possible l'installation des troupes et des divers services dans les maisons indigènes.

La dépense de ces travaux, en 1854, a été de 30,000 francs.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

De tous les établissements à créer dans la place de Laghouat, il n'existe encore que le magasin à poudre.

PLACE DE MILIANAH.

FORTIFICATIONS.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — Fronts sud : on a élevé le bastion 17. Fronts ouest : on a achevé la courtine 4-5, dont les crépis étaient à faire. Fronts nord : on a achevé le bastion 10, construit aux 4/5e la porte du Zakkar (à double voie), achevé le bastion 11 et la courtine 11-12. Fronts est : on a terminé le bastion 12, sauf une traverse en maçonnerie, achevé la courtine 12-13 et le bastion 14.

La dépense a été de 31,133 francs.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Pour compléter le système de défense de la place, il reste à élever de 1m,50 en moyenne les fronts est de 14 à 17 exclusivement, faire un escalier pour communiquer du bastion 17 à la courtine 17-1, élever une partie de cette courtine et le reste des fronts sud jusqu'au bastion 4 ; élever de 2 mètres environ les fronts nord, depuis le bastion 7 jusqu'au bastion 10.

L'ensemble de ces travaux est évalué à 115,530 francs.

BÂTIMENTS MILITAIRES.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a continué le nivellement de la cour de la caserne d'infanterie, transformé en écurie une moitié du bâtiment B du quartier de cavalerie, transformation qui a donné 50 places de chevaux; et poussé aux 5/6e la transformation toute semblable de l'autre moitié du même bâtiment; amélioré le logement du comptable de l'hôpital militaire; construit le mur de clôture du magasin aux fourrages.

depuis l'angle nord-est jusqu'au bâtiment A du même établissement ; et construit aux 4/5e les pavillons de la porte du Zakkar.

La dépense a été de 24,497 francs.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Il reste à compléter le quartier d'infanterie, à achever la transformation du quartier de cavalerie pour recevoir l'artillerie, le génie et le train; compléter l'hôpital militaire, refaire la toiture du magasin aux vivres, terminer le magasin à orge, construire les établissements des lits militaires et du campement, construire un deuxième magasin à poudre, ainsi que le corps de garde de la porte Boutan et le logement du portier consigne de celle d'Orléansville, et achever les pavillons de la porte du Zakkar.

L'ensemble de ces travaux est évalué à 389,000 francs.

PLACE DE TENIET-EL-HAÂD.

FORTIFICATIONS.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a à peu près achevé en 1854 les quelques travaux qui restaient pour terminer les maçonneries des 5 fronts de l'enceinte actuelle entre celle du fort de Teniet-el-Haâd.

La somme dépensée en 1854 est de 14,937 francs.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Les fronts est 1-2 et 2-3 sont achevés; il ne reste à faire que le règlement du glacis du terre-plein des courtines 1-2 et 2-3. Ponr achever le front nord, il reste à recouper le glacis en avant de la courtine 3-4 pour découvrir le fond du ravin, et établir un passage voûté sous la caserne d'infanterie L.

Aux fronts ouest 4-5 et 5-6, il n'y a plus à faire que l'escalier de communication entre la courtine 5-6 et le bastion 5, les trois traverses sur cette courtine, et enfin le couronnement de la courtine 4-5. Le front sud est complet. Il faudra, en outre, par suite de l'abandon de l'ancien camp retranché, organiser la défense du moulin à vent, et à cause des couverts qu'offre ce camp, raser les anciens parapets.

L'ensemble de ces travaux est évalué à 14,000 francs.

BÂTIMENTS MILITAIRES.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a achevé la travée commencée de la caserne d'infanterie L, construit un mur de clôture autour de la cour des malades à l'hôpital militaire, fait divers travaux complémentaires au magasin à poudre, commencé la conduite qui doit amener dans le fort les eaux de la source du jardin du génie, et commencé une citerne de la capacité de 100 mètres cubes.

Ces travaux s'élèvent à 38,964 francs.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Il reste à faire quelques travaux peu importants pour compléter la caserne d'infanterie, fermer les écuries

Digitized by Google

du quartier M, construire la chapelle et la salle des morts à l'hôpital militaire, construire un hangar au bois et un entre-sol au magasin aux vivres, construire un magasin à orge, clore le parc aux fourrages, construire des magasins pour les lits militaires et le campement, et achever la conduite d'eau et la citerne commencées en 1854.

L'ensemble de ces travaux est évalué à 71,100 francs.

PLACE DE CHERCHEL.

FORTIFICATIONS.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On n'a rien fait aux fortifications que des travaux d'entretien sans importance.

La dépense a été de 800 francs.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — On a achevé les travaux de la batterie définitive sur l'îlot Joinville et construit son corps de garde.

La dépense a été de 19,000 francs.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Les travaux restant à faire pour compléter le système de défense de la place sont :

1° Le mur crénelé formant l'enceinte du côté de la mer depuis la porte d'Alger jusqu'à celle de Tenez;

2° L'organisation pour recevoir de l'artillerie de quelques bastions de la place;

3° L'organisation définitive des passages de portes de l'enceinte;

4° La construction de la batterie définitive du cap Zizerin.

Les dépenses sont évaluées à environ 164,000 francs.

BÂTIMENTS MILITAIRES.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a commencé diverses améliorations urgentes à l'hôpital militaire. On a plafonné le magasin aux farines de la manutention militaire, planchéié le magasin à orge, construit une buanderie pour le service des lits militaires, installé une forge d'armurier dans la caserne d'infanterie, et placé des planches à bagages dans les combles de ladite caserne. On a amélioré le casernement de l'atelier du boulet, entrepris le grand atlas des bâtiments militaires et payé la location d'une maison pour le commandant supérieur du cercle. Enfin, on a entretenu les bâtiments existants.

La dépense a été de 22,500 francs.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Les travaux suivants restent à faire pour pourvoir à tous les besoins du casernement.

1° Construire un bâtiment neuf des entrées à l'hôpital militaire, faire de nouvelles cuisines, améliorer les locaux de la pharmacie, niveler et planter les cours et promenoirs.

2° Organiser définitivement le casernement de la compagnie de pionniers de discipline dans les écuries B.

3° Construire un corps de garde et un logement de portier consigne à la porte de Tenez;

4° Construire un logement pour le commandant supérieur du cercle.

La dépense est évaluée approximativement à 75,000 francs.

Digitized by Google

PLACE D'ORLÉANSVILLE.

FORTIFICATIONS.

§ 1er *Travaux ordinaires* — Le bastion 1 et la courtine crénelée 1-2 élevés antérieurement jusqu'à une hauteur de 3 mètres ont été terminés. On a construit une porte monumentale à double passage dans le flanc gauche du bastion 14 qui traverse la route impériale d'Orléansville à Tenez. On a terminé les parties adjacentes du bastion 14 et amorcé la courtine 14-15. On a continué les plantations aur les glacis des remparts et dans l'interieur de la place.

La dèpense a été de 23,300 francs.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

L'enceinte d'Orléanaville peut être conaidérée dès à présent comme mettant la place à l'abri d'une attaque de vive force de la part des Arabes. Les travaux qui sont nécessaires pour donner toute sécurité n'en sont pas moins importants à exécuter et dans le cas d'une insurrection générale il y aurait lieu de pourvoir par des moyens provisoires à ce que les fortifications permanentes présentent de défectueux, ainsi les fronts qui regardent le Chélif, devraient être palissadés, le bastion 17 devrait être défendu soit par un blokhaus, aoit par l'abattoir civil disposé défensivement.

Il reste à terminer les fronts 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 qui ne sont que commencés, et compléter les défenses des autres fronts de la place qu'on peut considérer comme terminés.

BÂTIMENTS MILITAIRES.

TRAVAUX EXECUTÉS.

On a organisé les accessoires de la caserne d'infanterie dans dea baraques provisoires de longue duree qui dermettront d'ajourner à un avenir éloigné l'installation définitive de cette caserne. Le mur d'enceinte a été terminé, l'entrée de la caserne a été munie provisoirement d'uue barrière en boia à claire-voie.

On a commencé l'installation définitive du quartier de la cavalerie et commencé la construction de l'un des bâtiments d'habitation pour la troupe ainsi que la fosse des latrines communes.

La depense a été de 57,900 francs.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Le casernement des troupes pour lequel on a beaucoup fait laisse encore à désirer. L'infanterie seule est logee dans des bâtiments définitifs; leur influence sur l'état sanitaire s'est déjà fait sentir d'une manière évidente, il reate à pourvoir au logement de la cavalerie, du génie, de l'artillerie, du train des équipages et d'un dépôt d'étalons. Ces corps occupent en effet des baraques d'une durée très-limitée, soit des écuries converties provisoirement en casernes.

Les magasins et atelicra du génie sont établis dans des baraques tout à fait provisoirea qu'on devra, vu leur état de dégradation songer à remplacer d'ici à quelques années

Les ouvriers des équipages militaires occupent des locaux provisoires dans le quartier de ce corps; lorsqu'on exécutera les travaux définitifs pour ce corps on disposera un atelier plus convenable.

Digitized by Google

L'hôpital militaire tel qu'il existe peut recevoir 290 malades et 70 infirmiers, on se propose de le terminer par la construction d'une aile où l'on placera quelques accessoires existant actuellement dans des bâtiments provisoires.

Le service des subsistances militaires est installé dans un établissement spécial, qui est à peu près complet. mais celui des fourrages est dans une position plus difficile.

Le parc se trouvait dans l'ancien parc aux bœufs dont les étables avaient été couvertes en magasin à orge, mais elles ont été détruites à l'exception d'un seul hangar par un incendie. On se propose de les remplacer par un magasin à silos.

Le campement est établi dans un local provisoire appartenant à l'État en arrière des moulins à vent.

Les lits militaires sont installés dans une maison prise à loyer, et trois chambres des combles de la caserne d'infanterie sont mises à la disposition de la compagnie pour le cas où la garnison est réduite à un chiffre minime.

Le seul magasin à poudre qui existe dans la place a été construit par l'artillerie dans son arsenal, il peut contenir 40,000 kilogrammes. On a l'intention de construire un magasin à poudre pour 30,000 kilogrammes en arrière du front 1-19.

PLACE DE TENEZ.

FORTIFICATIONS.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a élevé sur une hauteur moyenne de 3 mètres 70 centimètres les maçonneries du mur d'escarpe sur tout le développement des fronts 1-2-3 de l'enceinte.

On a continué les plantations sur les glacis des fronts ouest de la place.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

L'enceinte de Tenes est terminée dans toutes les parties où le terrain est facilement accessible.

Il reste à achever le couronnement des fronts est, à terminer les fronts nord dont une partie des maçonneries s'est écroulée par suite de mouvements considérables, dans les talus en avant des fronts 4-5. Il reste encore à construire les portes de Cherchel et de la marine; un escalier dans l'intérieur du bastion 11, et un ouvrage avancé sur une éminence qui commande les fronts sud à contre distance.

La défense de la côte doit être assurée par la construction de deux batteries dont l'une de 8 pièces à l'ouest de la place en avant du bastion 5, pour protéger le mouillage et le débarcadère, il faut une seconde batterie de 4 pièces à l'est; son emplacement sera déterminé ultérieurement, la construction d'un port à Tenez étant arrêtée en principe, la défense exigera des travaux qui ne pourront être fixés qu'ultérieurement; quant à la construction de la batterie de l'ouest elle est considérée comme étant de première urgence.

Il reste à dépenser pour les fortifications 256,600 francs.

BÂTIMENTS MILITAIRES.

On a terminé tous les travaux extérieurs et la couverture du magasin aux grains de la manutention.

L'infanterie est logée dans un bâtiment permanent d'une contenance de 450 hommes. Il y aura lieu d'achever ce bâtiment qui ne peut recevoir qu'environ la moitié de la garnison normale.

Il restera ensuite à pourvoir au logement du train des équipages et de la compagnie de discipline qui n'occupent dans ce moment que des baraques d'une courte durée, et à construire des pavillons pour les chefs de service.

Digitized by Google

L'hôpital militaire pour 184 malades est suffisant pour les besoins ordinaires, et l'on peut y admettre les malades civils. Il reste une aile à construire, mais cette construction admise en principe est encore ajournée pour longtemps.

Les subsistances militaires sont installées dans un bâtiment spécial que l'on complète par l'achèvement d'un magasin dont les caves étaient déjà construites depuis longtemps, et dont toutes les maçonneries et la toiture ont été achevées dans le cours de 1854.

Le parc aux fourrages est placé dans la plaine au-dessous de Tenez; il est entouré d'un fossé d'une largeur de 3 mètres. Il y aura à construire un magasin à silos pour orge.

Le campement est établi dans des baraques de courte durée. Il doit être placé plus tard dans la partie à construire de la caserne d'infanterie.

Les lits militaires sont installés dans une maison prise à loyer et seront également installés plus tard dans la caserne d'infanterie.

Il existe dans le bastion 5 un magasin à poudre, voûté, pour 10,000 kilogrammes. On en construira ultérieurement un second en arrière du bastion 9.

Les magasins et ateliers du génie sont établis dans des baraques qui peuvent encore durer 15 ou 20 ans.

Parc de réparation des équipages militaires. Il existe dans des baraques d'une courte durée.

Il reste à dépenser pour les bâtiments militaires 707,800 francs.

PLACE DE DELLYS.

FORTIFICATIONS.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a construit une tour défensive à Sidi-Souzan.

La dépense a été de 18,880 francs.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Clore la place du côté de la mer et construire 2 batteries de côte.

Les dépenses sont évaluées à 83,500 francs.

BÂTIMENTS MILITAIRES.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a continué l'établissement d'un logement pour le commandant supérieur du cercle ainsi que la manutention et construit une écurie pour les chevaux des officiers du génie.

La dépense a été de 56,950 francs.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Achever et meubler la caserne d'infanterie, construire une caserne pour la compagnie de discipline, une buanderie pour l'hôpital militaire, un établissement pour le service du chauffage, un magasin pour le matériel et les ateliers du génie et le logement des deux gardes, un établissement des vivres, un établissement des lits militaires, un établissement du campement, un logement du portier consigne, quatre corps de garde et achever le logement du commandant supérieur du cercle.

Les dépenses sont évaluées à 273,500 francs.

Digitized by Google

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES FAITES EN 1854, POUR LES TRAVAUX DE FORTIFICATIONS ET DE BÂTIMENTS MILITAIRES DANS LA DIVISION D'ALGER.

DÉSIGNATION DES PLACES	BUDGET DE LA GUERRE.				CRÉDITS EXTRAORDINAIRES alloués en dehors du budget de la guerre.		TOTAUX	
	FORTIFICATIONS		BÂTIMENTS MILITAIRES.					
	Travaux ordinaires.	Travaux extraordinaires.	Travaux ordinaires.	Travaux extraordinaires.	Fortifications.	Bâtiments militaires.	par PLACE.	par DIVISION.
	fr. c.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	fr. c.	fr. c.
Alger	34,470 00	680,700	172,348	119,901	30,000	»	1,037,011 00	
Aumale	20,464 40	»	217,650	00,000	»	»	306,123 40	
Blidah et Koléah	8,900 00	»	50,580	143,099	»	»	211,579 00	
Médéah	21,200 00	»	58,800	15,000	»	»	95,000 00	
Boghar	11,800 00	»	28,000	»	»	»	30,800 00	
Laghouat	»	»	»	10,000	»	30,000	40,000 00	2,102,124 40
Milianah	31,133 00	»	24,497	»	»	»	55,630 00	
Teniet-el-Haâd	14,087 00	»	38,064	»	»	»	53,051 00	
Cherchel	800 00	10,000	22,500	»	»	»	42,300 00	
Orléansville	23,300 00	»	17,900	40,000	»	»	01,200 00	
Tenes	11,600 00	»	30,500	15,000	»	»	63,100 00	
Dellys	10,880 00	»	56,959	»	»	»	75,830 00	
TOTAUX	205,534 40	690,700	733,890	403,000	30,000	30,000	2,102,124 40	2,102,124 40

Ainsi, en 1854, on a dépensé pour les travaux de fortifications et de bâtiments militaires de la division d'Alger, savoir :

	FORTIFICATIONS		BÂTIMENTS MILITAIRES.		TOTAUX.
	Budget ordinaire.	Budget extraordinaire (Fonds arabes.)	Budget ordinaire.	Crédit extraordinaire alloué en dehors du budget de la guerre.	
	fr. c.	francs.	francs.	francs.	francs.
Travaux ordinaires	205,534 40	»	733,890	»	939,424 40
Travaux extraordinaires	699,700 00	30,000	403,000	30,000	1,162,700 00
TOTAUX	905,234 40	30,000	1,136,890	30,000	2,102,124 40
A ajouter pour dépenses accessoires consistant en achat et confection d'outils à l'arsenal d'Alger					302,862 84
TOTAL GÉNÉRAL					2,404,987 24

TABLEAU DE CONTENANCE DES ÉTABLISSEMENTS MILITAIRES DE LA DIRECTION D'ALGER AU 31 DÉCEMBRE 1854.

CASERNEMENT DES TROUPES.

	OFFICIERS		SOUS-OFFICIERS et SOLDATS.	CHEVAUX.	OBSERVATIONS.
	SUPÉRIEURS.	SUBALTERNES.			
Bâtiments permanents	20	157	18,235	3,912	
Bâtiments susceptibles d'une durée de 15 à 20 ans	5	64	2,192	320	
Bâtiments provisoires	30	60	3,650	1,103	
TOTAUX	55	281	22,028	5,335	

HÔPITAUX MILITAIRES.

	PERSONNEL.		MALADES.		OBSERVATIONS.
	OFFICIERS DE SANTÉ et d'administration.	INFIRMIERS.	OFFICIERS.	SOLDATS.	
Bâtiments permanents	31	439	87	1,735	
Bâtiments susceptibles d'une durée de 15 à 20 ans	9	68	39	1,581	
Bâtiments provisoires	10	160	4	654	
TOTAUX	70	667	130	3,970	

MAGASINS DES SUBSISTANCES.

	VIVRES-PAIN.				VIVRES DE CAMPAGNE.									
	FOURS.		MAGASINS.		BISCUIT.		RIZ ET LÉGUMES.		SUCRE ET CAFÉ.		SEL.		FARAGINES.	
	Nombre.	Nombre de rations.	Quantités métriques au poids	Nombre de rations.	Quantités métriques au poids.	Nombre de rations.	Quantités métriques au poids.	Nombre de rations.	Quantités métriques au poids.	Nombre de rations.	Quantités métriques au poids.	Nombre de rations.	Quantités métriques au poids.	Nombre de rations.
Bâtiments permanents	40	12,079	56,000	15,012,800	11,029	1,814,275	7,366	12,271,756	514	4,283,162	549	3,290,000	2,514	1,257,000
Bâtiments susceptibles d'une durée de 15 à 20 ans	2	600	9,302	1,721,100	231	35,805	90	149,950	20	166,660	12	72,000	1,815	907,500
Bâtiments provisoires	9	2,190	5,505	1,007,100	2,096	324,880	390	649,740	325	2,708,225	176	1,054,000	60	30,000
TOTAUX	51	15,709	71,117	12,345,000	13,956	2,174,960	7,846	13,071,435	859	7,158,047	737	4,422,000	4,389	2,194,500

	VIVRES-VIANDE.		LIQUIDES.				FOURRAGES				CHAUFFAGE.			
	PARC.	ABATTOIR.	VIN.		EAU-DE-VIE.		ORGE.		MAGASIN À FOIN.		BOIS.		CHARBON.	
	Nombre de têtes abritées.	Nombre d'abatt.	Hectolitres.	Nombre de rations.	Hectolitres	Nombre de rations.	Quantités métriques au poids.	Nombre de rations.	Quantités métriques au poids.	Nombre de rations.	Quantités métriques au poids.	Nombre de rations.	Quantités métriques au poids	Nombre de rations.
Bâtiments permanents	250	»	27,972	11,189,000	Compris dans l'évaluation ci-contre.		86,275	2,156,875	140,308	3,507,700	11,500	1,150,000	1,000	100,000
Bâtiments susceptibles d'une durée de 15 à 20 ans	»	»	480	192,000			6,432	161,300	»	»	13,000	1,300,000	5,050	505,000
Bâtiments provisoires	900	»	334	133,600			22,673	561,575	54,580	1,364,500	26,010	2,601,000	7,300	730,000
TOTAUX	1,200	»	28,786	11,513,600	»	»	113,902	2,870,050	194,888	4,872,200	50,510	5,051,000	13,350	1,335,000

Digitized by Google

DIRECTION D'ORAN.

PREMIERE PARTIE.

ORAN ET DÉPENDANCES.

FORTIFICATIONS.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a pourvu pendant l'année, comme pendant les années précédentes, aux travaux de réparations et d'entretien de la fortification, aux frais de magasin et de levers. Les levers exécutés en 1854 sont ceux de :

1° Terrain du camp Saint-André, la batterie de la briqueterie au 1/1000e,

2° Trois positions à occuper sur les crêtes entre Oran et Mers-el-Kebir, au 1/1000e,

3° Les plateaux du Merdjadja, entre Oran et Mers-el-Kebir, au 1/5000e,

4° Tout le terrain embrassant la défense de la rade, entre Oran et Mers-el-Kebir, au 1/1000e.

On a payé une indemnité au sieur Bernard pour dégâts causés à sa maison par la construction de la rampe de la Casbah.

On a refait les chapes des voûtes du bastion (10), le parapet au-dessus et baissé le sol de la cour en arrière des casemates, pour les assainir; construit une fontaine avec auge contre le mur de soutènement.

On a réparé les casemates et amélioré les locaux souterrains du fort Saint-Grégoire, établi une communication entre les cours haute et basse, réparé la citerne et établi pour son usage des citerneaux avec filtre.

La dépense a été de 33,400 francs environ.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Défenses des côtes.

On a complétement terminé l'organisation du fort La Moune pour la défense de la rade de Mers-el-Kebir et du port d'Oran, suivant les prescriptions de la commission de défense des côtes de l'Algérie.

On a travaillé à l'organisation de la batterie définitive d'Ozara de 22 bouches à feu pour la défense de la rade. Les parapets et terre-pleins de la batterie sont massés, les déblais du réduit ont été faits et ses maçonneries fondées élevées jusqu'à la naissance des voûtes, enfin, les voûtes ont été faites.

On a acheté et payé le terrain sur lequel la batterie a été établie.

La dépense totale s'est élevée à environ 57,300 francs.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Oran. — Il reste à restaurer le château neuf et ses avancées et à les compléter, rectifier et terrasser l'enceinte entre le fort Saint-André et la porte du ravin, rectifier la vieille Casbah, la réparer, faire une partie d'enceinte qui la réunisse à la lunette Saint-Louis, celle-ci à Saint-Grégoire et, enfin, entre Saint-Grégoire et le fort La Moune ;

Organiser le fort Saint-Philippe pour assurer l'occupation du plateau;

Réparer et améliorer le fort Sainte-Thérèse, soit pour la défense de la place, soit pour celle du port d'Oran;

Relever le fort Santa-Cruz.

Faire un ouvrage sur la hauteur du Santon, extrémité ouest de la montagne du Merdjadja, un à l'extrémité est, un au milieu pour assurer toute la crête entre Oran et Mers-el-Kebir.

Il y a à achever les terrassements et le réduit de la batterie d'Ozara, rendre définitive, par des travaux d'amélioration, la batterie des jardins, y construire un magasin à poudre, enfin, compléter et améliorer le fort Sainte-Thérèse pour la défense de la place et du fort.

Mers-el-Kebir. — Il reste à restaurer toute la partie haute du fort, construire un fortin au-dessus de Mers-el-Kebir sur la montagne qui le domine, avec de petits ouvrages en avant pour relier la place à Oran par les crêtes du Merdjadja et couvrir la darse projetée au fond de la rade, ce qui doit donner de l'unité à la défense totale de la position.

La dépense à faire pour tous ces travaux restant à exécuter à Oran et à Mers-el-Kebir, peut être évaluée à 10,000,000 de francs. Il est à remarquer que l'estimation portée dans cette note diffère de celle qui a été portée dans la précédente, parce qu'elle comprend un agrandissement d'enceinte beaucoup plus vaste, celle que l'on a en vue partirait du fort Saint-André, irait passer sur le sommet du plateau des moulins, à son extrémité ouest, et, de là s'étendrait vers l'est pour venir embrasser les quartiers actuels de Karguentah. C'est sur cette base que les projets nouveaux sont présentés; ils auraient pour résultats de donner à la ville une extension dont elle ne peut plus se passer et dont le besoin est constaté par l'élévation, toujours croissante et devenue exorbitante aujourd'hui, du prix des loyers et de permettre l'élévation des établissements publics et définitifs à la place du provisoire qui existe encore sur tant de points.

BÂTIMENTS MILITAIRES.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — Comme pendant les années précédentes, on a pourvu aux travaux de réparation et d'entretien des bâtiments militaires, aux frais d'ameublement, de magasin, etc.

Oran. — On a établi une horloge et construit la cage pour la recevoir, à la caserne K du château neuf.

On a fait diverses réparations intérieures et améliorations dans le casernement de la vieille Casbah, dans celui de Karguentah, dans les logements du fort La Moune et au parc de réparation du train des équipages.

On a commencé les travaux pour la transformation du bâtiment C' du campement en hôtel pour le logement et les bureaux de l'intendant militaire de la division, les travaux de consolidation du bâtiment, les caves, fosses d'aisances, quelques murs de refend, les ouvertures de portes et solivages des planchers ont seuls été faits dans l'exercice.

Des réparations considérables ont été exécutées au salon de l'hôtel de la division, savoir : la reconstruction de la façade du péristyle, la substitution de colonnes en marbre à celles qui existaient, la reconstruction du plafond et de toutes les portes et croisées.

A l'hôpital, on a complété l'établissement de la chapelle dans l'aile K, et fait au-dessus les pièces pour officiers malades. On a établi un jet d'eau dans le promenoir, avec bassin et conduite.

Il a été élevé contre l'ancienne mosquée C', un bâtiment pour servir de magasin aux lits militaires.

Un terrain pour champ de manœuvres a été acheté; des travaux de nivellement y ont été exécutés.

On a continué à payer la location du bâtiment affecté au logement et aux bureaux de l'intendant de la division.

On a payé une indemnité pour dégâts commis pendant la construction des travaux, aux propriétés particulières.

Mers-el-Kebir. — On a fait diverses améliorations aux logements des surveillants et comptables de l'atelier du boulet et pourvus aux réparations et entretiens du casernement et des logements.

La dépense s'est élevée à environ 137,200 francs.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

Digitized by Google

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Les travaux restant à faire à Oran consistent dans l'établissement de casernes pour remplacer les logements provisoires actuels qui ne sont que des baraques en planches se détériorant de jour en jour, devenant d'un entretien dispendieux, et insuffisantes pour satisfaire à tous les besoins.

Il y aura à reconstruire un jour l'hôtel de la division qui devra disparaître, si on songe à l'organisation défensive du château neuf, à compléter l'hôtel de la subdivision, à établir des pavillons pour le logement et les bureaux des directeurs de l'artillerie, du génie, du chef d'état-major de la division, le logement du commandant et les bureaux de la place.

Il y a à terminer le bâtiment pour les bureaux et le logement de l'intendant divisionnaire.

Il y a à achever l'hôpital militaire et quelques améliorations intérieures, compléter sa clôture, faire le pavillon des entrées, construire une nouvelle manutention et ses accessoires, et former sa clôture, compléter l'établissement des lits militaires, construire tous les magasins à poudre.

A Mers-el-Kebir, il doit être construit une caserne voûtée, à l'épreuve, contenant une manutention et un magasin à poudre.

La dépense est évaluée à environ 2,200,000 francs.

PLACE D'ARZEW.

FORTIFICATIONS.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a pourvu aux travaux de réparations et d'entretien de l'enceinte des portes de la ville et des ouvrages isolés.

Il a été dépensé 1,500 francs.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Il reste à réorganiser ou reconstruire le fort de la pointe avec batterie de côte pour 12 bouches à feu. faire à la pointe sud de la rade une autre batterie pour 10 pièces, avec un réduit, construire un ouvrage sur la montagne, rectifier une partie de l'enceinte de la place, derrière le réduit.

La dépense est évaluée à 350,000 francs.

BÂTIMENTS MILITAIRES.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — Il a été pourvu aux travaux de réparations et d'entretien des bâtiments militaires de la place.

Il a été dépensé 3,800 francs.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Il reste à faire une citerne dans la caserne et une dans le réduit.

Ces travaux sont évalués à 16,000 francs.

Digitized by Google

PLACE DE MOSTAGANEM.

FORTIFICATIONS.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a pourvu aux travaux de réparations et d'entretien courants, à l'entretien des plantations et aux frais de magasin. On a fait la triangulation du plan général de la ville.

La dépense a été de 4,800 francs.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Il reste à construire une batterie de côte, à droite de l'embouchure de l'Aïn-Sefra (Mostaganem), évaluée à 31,200 francs, et à construire une nouvelle enceinte au poste d'Ammi-Moussa, évaluée à 100,000 francs, total 131,200 francs.

BÂTIMENTS MILITAIRES.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a remplacé par des supports en pierre les colonnes en marbre de la maison du Beylick, achevé la construction du mur de clôture de la manutention P, placé une grille en fer à la porte d'entrée, fait un dépôt de braises, une borne-fontaine, et le dallage de la boulangerie; nivelé la cour intérieure, approprié un local pour le ressuage du biscuit, et augmenté l'ameublement des casernes.

On a également pourvu aux dépenses courantes, telles que frais d'école et de bureaux, traitements du gérant et des concierges, réparations et entretien des bâtiments militaires de la place, et payé une parcelle de terrain achetée au sieur Gargnier, dans le ravin de l'Aïn-Sefra.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Il reste à reconstruire le moulin de l'Aïn-Sefra (70,000 francs), à construire deux corps de garde aux portes des Medjers et de l'est (26,000 francs), à améliorer les bâtiments existant au poste d'Ammi-Moussa (40,000 francs), et à compléter les bâtiments de ce poste (100,000 francs).

La dépense totale est évaluée à 236,000 francs.

PLACE DE MASCARA.

FORTIFICATIONS.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a pourvu aux travaux des réparations et entretiens courants, aux frais de magasin, de levers et de nivellement; on a achevé le mur d'enceinte des fronts sud, depuis le parc à fourrages jusqu'au bastion 8 inclusivement, et réglé la rue du Rempart en arrière; commencé le rejointoiement de la partie adjacente à la fortification, confectionné et mis en place les grilles en fer destinées à fermer l'entrée des eaux dans la place.

La dépense a été de 8,700 francs.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

Digitized by Google

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Il reste à exécuter presque complétement les fronts Ouest; couvrir et crépir les fronts est et achever les embrasures. Élever de deux mètres, couvrir et crépir les fronts nord et terminer leurs embrasures. Construire les portes de Mascara, Tiaret, Mostaganem, Bab-Ali, Sidi-Mohammed et des moulins.

La dépense est évaluée à 80,000 francs environ.

BÂTIMENTS MILITAIRES.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a entretenu et réparé les bâtiments existants et subvenu aux frais de magasin, construit les trois corps de bâtiments de l'écurie-infirmerie et les murs de clôture qui ferme cette partie du quartier de cavalerie; on a pourvu ces bâtiments des mangeoires, rateliers et accessoires réglementaires et établi une forge à triple foyer; fait les terrassements nécessaires pour l'assiette des bâtiments, et creusé les fondations de l'aile sud-ouest et de la partie centrale de l'hôpital; construit l'étage bas de l'aile sud-ouest, élevé les maçonneries du rez-de-chaussée de cette aile et de l'aile centrale jusqu'à une hauteur de 2m,50; achevé les détails intérieurs de la buanderie. On a travaillé à la construction des bâtiments du fort de Géryville, maintenant terminés et mis en service.

La dépense a été de 120,150 francs.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Il reste à compléter le quartier d'infanterie A en y faisant un bâtiment destiné à contenir les accessoires du dépôt d'un bataillon de chasseurs à pied; le complément du quartier de l'Argoub, destiné au bataillon d'Afrique, va bientôt être commencé; l'hôpital militaire neuf est en voie de construction; il reste à terminer l'aile droite et le bâtiment central; l'aile gauche et les dépendances sont à faire : sont encore à l'état de projets, les établissements des étalons et de la remonte, le campement, les magasins, silos et la manutention. Achever l'organisation du parc à fourrages, les corps de garde et logements de portiers consigne aux diverses portes.

PLACE DE TIARET.

FORTIFICATIONS.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a pourvu aux frais de réparations et entretiens courants; on a renforcé par un mur en pierres sèches, construit sur le parement intérieur, la face gauche du bastion 1, renforcé également le flanc gauche sur la moitié de la longueur, construit les murs de la contre-garde 8 en leur donnant 4m,50 de hauteur pour mettre l'ouvrage à l'abri de l'escalade et rendre libre, de jour et de nuit, l'accès de la fontaine qu'il renferme; construit la porte de Torrich avec tambour en arrière.

La dépense s'est évaluée à 9,100 francs.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Il faut terminer la contre-garde 8 et faire le bastion 9, réparer les courtines 2-3, 3-9, 9 et 9-4, faire la porte du Sersou, régler les rues du rempart vis-à-vis les courtines 4-5-5-6-6-7; faire les traverses de la rue du Rempart 7-1.

Digitized by Google

BÂTIMENTS MILITAIRES.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a pourvu aux frais des réparations et entretiens courants, construit l'étage bas du deuxième corps de caserne et élevé les maçonneries à peu près jusqu'à hauteur de l'appui des fenêtres du rez-de-chaussée, construit le bâtiment des cellules et la cuisine à café, complété le casernement du cadre français des spahis, les magasins à fourrages, magasins du corps et les divers ateliers des réparations et la salle de police, fait le mur d'enceinte, le corps de garde, creusé un puits, fait un abreuvoir et fermé les écuries de cet établissement par des portes. On a fermé par un mur et nivelé la cour des malades, organisé le logement du concierge ainsi que le bûcher de l'hôpital, et complété les accessoires intérieurs et extérieurs.

La dépense a été de 61,300 francs.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Il reste à compléter le deuxième corps de la caserne d'infanterie, à terminer le bâtiment principal de l'hôpital qui est d'ailleurs presque complet, sauf quelques détails, à construire la buanderie, le bâtiment de l'administration et la chapelle.

Il faut reconstruire les bâtiments et ateliers du génie actuellement provisoires, la manutention et les magasins; le parc à fourrages, et les corps de garde et le logement du portier consigne.

PLACE DE SAÏDA.

FORTIFICATIONS.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a pourvu aux réparations et entretiens courants, exhaussé les maçonneries du bastion 2, fermé à la gorge par un mur le bastion 6, ouvert des créneaux dans les flancs des bastions qui en étaient dépourvus.

La dépense a été de 3,200 francs.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Les portes de Tiaret et de Mascara sont à exécuter en 1855. Celles qui existent sont provisoires.

BÂTIMENTS MILITAIRES.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a pourvu aux travaux des réparations et entretiens courants, terminé les damages, carrelages, plafonds et planchers du bâtiment principal et buanderie de l'hôpital, acheté et posé les appareils nécessaires pour le blanchissage à la vapeur, commencé le magasin à poudre.

La dépense a été de 23,950 francs.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

Digitized by Google

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Chapelle et bâtiment de l'administration et autres accessoires de l'hôpital; caserne d'infanterie définitive, corps de garde et logement du portier consigne de la porte de Mascara; achever le magasin à poudre, la manutention définitive et ses accessoires.

PLACE DE SIDI BEL-ABBÈS.

FORTIFICATIONS.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a pourvu aux travaux de réparations courantes et aux dépenses du magasin; 1,000 pieds d'arbres ont été remplacés dans les plantations existantes; on a rejointoyé les escarpes et les embrasures des bastions.

Deux portes de la ville ont été construites en 1854.

La dépense a été de 31,100 francs.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Pour compléter l'enceinte de la place, il reste à élever les courtines à leur hauteur définitive de 5 mètres et à les percer de créneaux, à porter à leur largeur définitive les fossés est de la ville, et à construire les deux autres portes de l'enceinte.

La dépense à faire est évaluée à 90,000 francs.

BÂTIMENTS MILITAIRES.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a pourvu aux travaux de réparations et d'entretiens des divers établissements militaires, tant provisoires que permanents existants déjà dans la place et complété l'ameublement de la caserne d'infanterie. On a construit à l'entrée de cette caserne le pavillon est, qui contient le corps de garde de police, une salle de police et un logement de concierge. On a divisé en deux les chambres des paliers de la susdite caserne.

La caserne nord du quartier de cavalerie a été achevée pour y installer le service hospitalier qui occupait auparavant des écuries.

On a commencé l'hôpital définitif.

Enfin on a construit le corps de garde de deux portes de la ville, les logements des portiers consignes des portes d'Oran et de Taya, avec dépôt de pompes à la porte d'Oran.

La dépense a été de 145,400 francs en 1854.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Il reste à compléter le casernement des troupes pour la construction de deux casernes pour l'infanterie et d'une caserne pour la cavalerie; à construire deux écuries doubles dans le quartier de cavalerie, les pavillons de la subdivision et de la place; à terminer l'hôpital commencé pour 225 malades et 18 infirmiers; à

Digitized by Google

construire le corps de garde de deux portes, les magasins des effets militaires et du campement, le casernement des troupes de l'artillerie, du génie et du train; à terminer le magasin des vivres et des fourrages par la construction de quelques accessoires indispensables, enfin à édifier un second magasin à poudre.

La dépense à faire peut être évaluée à 1,668,000 francs.

PLACE DE DAYA.

FORTIFICATIONS.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a pourvu à l'entretien des fortifications du poste de la Vigie, et à celui des plantations faites sur le terrain militaire.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Il reste à compléter les améliorations de la fortification du poste par la construction d'un réduit intérieur avec citerne dans la Vigie et la démolition des maisons qui se trouvent en avant de la porte d'entrée, l'exhaussement des courtines, le défilement et l'organisation des bastions.

La dépense à faire est évalnée à 16,600 francs.

La demi-lune en avant du front (1-4) dont la démolition a été admise en principe, devra subsister jusqu'à ce que les constructions définitives du bâtiment du poste soient assez avancées pour pouvoir disposer de l'îlot civil et d'un emplacement pour le parc à fourrages.

BÂTIMENTS MILITAIRES.

§ 1er. *Travaux ordinaires* — On a pourvu aux réparations et à l'entretien des bâtiments militaires du poste.

La dépense a été évaluée à 4,300 francs.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Presque toutes les constructions du poste sont provisoires; elles suffisent dans leur état actuel et suffiront encore pendant 5 à 6 années, temps de leur durée probable, à tous les besoins de la garnison normale qui n'est que de 138 hommes.

Il reste à remplacer par des établissements permanents ceux actuellement existants.

La dépense à faire est évalnée à environ 340,000 francs.

PLACE DE TLEMCEN.

FORTIFICATIONS.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a rectifié le plan directeur par de nouveaux levers.

On a entretenu le matériel et payé les employés du magasin.

On a réparé les diverses parties de l'enceinte, entretenu les chemins de rondes, les plantations, etc.

La dépense a été de 5,500 francs.

Digitized by Google

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — On a fait la rampe de la porte du nord et le mur de la contrescarpe 9-10 jusqu'au couronnement. On a fait les fondations du bastion 16. On a fait le mur de contrescarpe de la courtine 13-14 jusqu'au couronnement.

On a porté le mur d'enceinte à 3 mètres de hauteur sur tout le pourtour de l'enceinte : continué les remblais du terre-plein et la nouvelle route au sud-ouest de la ville.

On a payé les indemnités aux propriétaires dépossédés d'urgence des terrains occupés par l'ouvrage à cornes qui sert aujourd'hui de parc définitif pour les fourrages.

La dépense a été de 150,000 francs.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

On aura à compléter les banquettes, les communications et les flanquements du Mechouar.

La dépense restant à faire peut s'évaluer à 30,000 francs.

Il restera à compléter la nouvelle enceinte de la place c'est-à-dire à l'ouest, construire complétement les fronts 1-15-16 le long du bassin, élever les autres fronts à partir du seuil extérieur des crénaux; à l'est construire tout le mur d'enceinte. Il y aura aussi à construire 4 ouvrages avancés sur les plateaux de Lalla-Séti, de la tour des moulins, de la hauteur des carrières, et un quatrième entre le Mausourah et le grand bassin.

Ces travaux exigeront encore une somme de 663,000 francs, dont 553,000 francs pour la ville, et 110,000 francs pour les ouvrages avancés.

BÂTIMENTS MILITAIRES.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a remplacé les mangeoires et pavé les écuries nos 1, 5, 10, 11.

On a pourvu aux travaux de réparations et d'entretiens courants ainsi qu'aux frais d'ameublement. A l'hôpital on a terminé les trois corps de bâtiments principaux : on a monté les latrines sud à la moitié de la hauteur du premier étage, et fait l'égout de ces latrines sur une longueur de 50 mètres.

On a fait des approvisionnements de matériaux. On a terminé tous les travaux extérieurs de la salle de bains à l'hôtel de la subdivision.

La dépense a été de 79,650 francs.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Un quartier de cavalerie pour 1,015 hommes et 804 chevaux, une caserne pour 263 hommes et 180 chevaux, un pavillon avec bureaux pour l'état-major de la place, des bureaux et magasins du génie, une prison mixte. Les accessoires de l'hôpital militaire, une manutention dans la caserne K des magasins à orge, un parc aux fourrages, un magasin pour le campement, un parc au bois, un deuxième magasin à poudre, et les corps de garde de la nouvelle enceinte.

Les dépenses sont évaluées à environ 1,880,000 francs.

PLACE DE LALLA MAGHRNIA.

FORTIFICATIONS.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a fait quelques escaliers en pierre pour monter sur les courtines, on a entre-

tenu les fossés et les plantations. On a réparé quelques parements, les portes, les ponts et entretenu la rue Militaire.

La dépense a été de 1,200 francs.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Il reste à combiner la hauteur des escarpes et des banquettes de manière à couvrir les défenseurs et à construire un camp retranché pour recevoir les établissements militaires secondaires et les constructions civiles.

Travaux évalués à 37,000 francs.

BÂTIMENTS MILITAIRES.

§ 1er. *Travaux ordinaires.*—On a terminé la forge des spahis, un hangar pour couler la lessive à l'hôpital, fait diverses réparations dans le logement du commandant supérieur et du comptable de l'hôpital, dans les casernes on a pavé une écurie, réparé et entretenu les divers bâtiments. On a payé le traitement du concierge, du sous-caissier et les frais de bureau.

La dépense a été de 2,500 francs.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Il reste à terminer la caserne A et B où l'on mettrait une partie des accessoires de l'escadron de spahis et les logements des douaniers pris aujourd'hui sur les logements militaires qui ne suffisent plus.

La dépense a été évaluée à 30,500 francs.

PLACE DE NEMOURS.

FORTIFICATIONS.

§ 1er. *Travaux ordinaires.*—On a repris en sous-œuvre par un empâtement en béton de 9 mètres de longueur, le mur parallèle à la mer et fait quelques réparations légères aux portes de Nedromah et de Touent.

On a fait de mêmes travaux d'entretien courant, consistant en curages de fossés, recoupements de talus et quelques rejointements.

La dépense a été de 1,000 francs.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — La somme de 4,000 francs allouée pour construire le magasin de la batterie de côté a été insuffisante pour terminer ce travail.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Pour terminer le magasin de batterie, reculer l'enceinte à l'ouest (l'étendue actuelle de la ville ne suffit plus à la population), occuper par des ouvrages les hauteurs où sont maintenant les blockhaus, il faudra une somme approximative de 152,000 francs.

Digitized by Google

BÂTIMENTS MILITAIRES.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a refait le carrelage et réparé le coffrage d'une baraque servant de caserne d'infanterie, réparé le logement du commandant supérieur, transformé en bureau l'ancienne salle à manger de l'officier du génie, organisé une sellerie et réparé les logements et écurie du train; on a réparé les fours de la manutention, le plancher du magasin aux grains, le hangar aux fourrages et le logement du comptable. On a réparé les fenêtres et les baraques de l'hôpital, et entretenu celles conservées pour le casernement.

On a payé le traitement du concierge, du sous-caissier, et les frais de bureau.

La dépense a été de 4,580 francs.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Un quartier pour 536 hommes et 61 chevaux, un pavillon pour le commandant du cercle et le commandant de place. Un hôpital pour 60 malades, une manutention et des magasins pour les subsistances, un magasin à orge, un parc à fourrages, un magasin des lits militaires, un magasin du campement et au bois, un magasin à poudre et deux corps de garde.

La dépense est évaluée à 460,000 francs.

PLACE DE SEBDOU.

FORTIFICATIONS.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a réparé le couronnement de la courtine 1-2, comblé une partie des fossés du bastion 1-5, réparé les banquettes et les portes et entretenu les plantations.

La dépense a été de 400 francs.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Il reste à exhausser quelques murs et faire une traverse à la gorge du bastion 1, pour améliorer le défilement.

La dépense est évaluée à 2,600 francs.

BÂTIMENTS MILITAIRES.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a achevé les murs et les couvertures du magasin des lits militaires, du logement du préposé, d'une partie du magasin du génie sous lequel on a placé les caves.

On a fait des persiennes pour le pavillon des officiers.

On a pourvu aux travaux de réparation et d'entretien courant. On a payé le traitement du concierge, du sous-caissier, acheté des objets de bureau et payé les frais d'écritures.

La dépense a été de 7,995 francs.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

Digitized by Google

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Les travaux restant à faire sont : la pose de mangeoires dans les écuries J et K, l'achèvement des magasins et ateliers du génie. La chapelle et la buanderie de l'hôpital. L'achèvement des caves de l'administration des silos pour l'orge, un parc à fourrages. L'achèvement des magasins pour le campement et les lits militaires, un parc au bois.

La dépense est évaluée à environ 24,200 francs.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES FAITES POUR LES TRAVAUX DE FORTIFICATIONS ET DE BÂTIMENTS MILITAIRES DANS LA DIRECTION D'ORAN EN 1854.

DÉSIGNATION DES PLACES	BUDGET.				TOTAUX	
	FORTIFICATIONS.		BÂTIMENTS MILITAIRES.			
	Travaux ordinaires.	Travaux extraordinaires.	Travaux ordinaires.	Travaux extraordinaires.	par place.	de la direction.
	fr	fr	fr. cent.	fr.	fr. cent.	fr cent.
Oran	33,400	57,300	137,200 00	"	227,900 00	
Arzew	1,500	"	3,800 00	"	5,300 00	
Mostaganem	4,800	"	40,951 04	"	45,751 04	
Mascara	8,700	"	120,150 00	"	128,850 00	
Tiaret	9,100	"	61,300 00	"	70,400 00	
Saida	3,200	"	23,950 00	"	27,150 00	943,581 04
Sidi bel-Abbès	31,100	"	145,400 00	"	176,500 00	
Daya	600	"	4,300 00	"	4,900 00	
Tlemcen	5,500	150,000	70,650 00	"	235,150 00	
Lalla-Maghenia	1,200	"	2,500 00	"	3,700 00	
Sebdou	400	"	8,000 00	"	8,400 00	
Nemours	1,000	4,000	4,580 00	"	9,580 00	
TOTAUX	100,500	211,300	631,781 04	"	943,581 04	

TABLEAUX DE CONTENANCE DES ÉTABLISSEMENTS MILITAIRES DE LA DIRECTION D'ORAN AU 31 DÉCEMBRE 1854.

CASERNEMENT DES TROUPES.

	OFFICIERS		SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS.	CHEVAUX.	OBSERVATIONS.
	SUPÉRIEURS.	SUBALTERNES.			
Bâtiments permanents	12	182	11,651	1,679	
——— susceptibles d'une durée de 15 à 20 ans	27	150	2,265	792	
——— provisoires	6	42	6,568	3,203	
Totaux	63	381	20,484	5,672	

HÔPITAUX MILITAIRES.

	PERSONNEL.		MALADES.		OBSERVATIONS.
	OFFICIERS DE SANTÉ et d'administration.	INFIRMIERS.	OFFICIERS.	SOLDATS.	
Bâtiments permanents	3	126	57	1,622	
——— susceptibles d'une durée de 15 à 20 ans	2	40	16	340	
——— provisoires	81	100	8	298	
Totaux	16	266	81	2,255	

MAGASINS DES SUBSISTANCES.

	VIVRES-PAIN.				VIVRES DE CAMPAGNE.									
	FOURS.		MAGASINS.		BISCUITS.		RIZ.		SUCRE ET CAFÉ.		SEL.		SALAISONS.	
	Nombre.	Rations.	Quintaux métriques au poids.	Nombre de rations.	Quintaux métriques au poids.	Nombre de rations.	Quintaux métriques au poids.	Nombre de rations.	Quintaux métriques au poids.	Nombre de rations.	Quintaux métriques au poids.	Nombre de rations.	Quintaux métriques au poids.	Nombre de rations.
Locaux permanents	11	4,098	67,042 22	1,116,183	5,036 88	855,523	1,664 90	2,328,572	1,077 40	8,499,976	1,415 85	8,495,100	980 00	268,000
Locaux provisoires de longue durée	10	6,212	14,624 33	2,371,056	33,06 47	598,130	2,367 08	5,599,374	645 12	5,314,928	100 10	1,015,130	137 82	95,130
Locaux provisoires	9	2,006	9,988 80	1,751,217	13,36 00	242,164	146 00	208,822	00 00	541,650	112 00	678,000	»	
Totaux	39	13,314	91,654 80	15,313,332	9,701 35	1,673,817	4,177 98	8,196,968	1,787 58	14,356,534	1,698 04	10,100,230	757 60	323,130

	VIVRES-VIANDES.		LIQUIDES.				FOURRAGES.				CHAUFFAGE.			
	PARC aux bœufs.	ABATTOIRS.	VIN.		EAU-DE-VIE.		ORGE.		MAGASIN À FOIN.		BOIS.		CHARBON.	
	Nombre de têtes abritées.	Nombre d'étaux.	Hectolitres.	Nombre de rations.	Hectolitres.	Nombre de rations.	Quintaux métriques au poids.	Nombre de portions.	Quintaux métriques au poids.	Nombre de rations.	Quintaux métriques au poids.	Nombre de rations.	Quintaux métriques au poids.	Nombre de rations.
Locaux permanents	»	9	9,278	3,751,200	280	462,400	36,643	907,733	127,200	5,131,000	42,800	4,280,000	900	2,000,000
Locaux provisoires de longue durée	100	»	2,056	822,400	211	337,600	15,016	370,900	»	»	8,000	800,000	»	»
Locaux provisoires	200	»	600	264,000	»	»	2,210	532,200	68,800	1,608,888	26,000	2,600,000	»	»
Totaux	900	2	12,004	4,837,600	500	800,000	54,869	1,795,333	196,000	4,799,888	76,800	7,680,000	900	2,000,000

Digitized by Google

DIRECTION D'ORAN.

DEUXIEME PARTIE.

SITUATION ET VALEUR DES TRAVAUX DE DÉFENSE ET DE BÂTIMENTS MILITAIRES DES PLACES DE LA DIRECTION D'ORAN.

FORTIFICATIONS ET BÂTIMENTS MILITAIRES.

NOTICE SIGNALANT LES RÉSULTATS GÉNÉRAUX ET LES TRAVAUX LES PLUS IMPORTANTS EXÉCUTÉS DANS LES PLACES DE LA DIRECTION D'ORAN DEPUIS L'OCCUPATION EN ALGÉRIE.

ORAN.

1° FORTIFICATIONS DE DÉFENSE DES CÔTES ET ENCEINTES DÉFENSIVES DES POSTES TÉLÉGRAPHIQUES.

L'enceinte d'Oran s'appuie, au sud-est, à la mer par le Château-Neuf, ayant pour dépendance le fort Sainte-Thérèse. Le Château-Neuf est un vaste fort dont les escarpes sont très-belles, qui n'exige que des améliorations et qui est muni déjà de nombreux bâtiments : c'est la citadelle de la place. A partir du Château-Neuf, vers le sud, sur la rive droite du ravin de Ras-el-Aïn, qui partage la ville en deux, la place n'est fermée que par un mur de 6 mètres de hauteur avec banquette terrassée, et précédée d'un fossé de 3 mètres seulement de largeur, reliant le Château-Neuf aux restes de l'ancien fort Saint-André, et ce dernier à la vieille Casbah.

Sur la rive gauche du ravin, l'enceinte est formée par les fronts extérieurs de la vieille Casbah, et vient s'arrêter sur le plateau du Santon à l'escarpement de la montagne, au-dessus du quartier de la marine. C'est ce seul escarpement qui ferme la place de ce côté jusqu'au fort La Moune, au bord de la mer, au nord. L'ancienne enceinte espagnole se retournait à partir du Santon pour venir se rattacher intérieurement à la vieille Casbah, n'enfermant ainsi, dans une enceinte complète, qu'une partie de la ville, et jusqu'à ces dernières années on avait eu le projet de conserver une partie de ces fronts intérieurs et de les rattacher au Château-Neuf, agrandissant ainsi l'espace enfermé, mais laissant toujours en dehors tout le quartier de la marine; on avait même commencé la restauration de ces fronts intérieurs et dépensé 133,000 francs au front 28-29. Cette idée paraît maintenant abandonnée et il est à peu près admis qu'on enveloppera la ville entière, en rattachant le plateau du Santon au fort La Moune par une portion d'enceinte. A l'extérieur, du côté de l'est et du sud, la rive droite était protégée par la lunette de Karguentah, maintenant en ruines, la lunette Saint-André en assez bon état, et par le fort Saint-Philippe avec ses dépendances, mais qui sont entièrement ruinés. Entre ce fort et la place règne, sur le plateau, un camp retranché fermé à l'est comme la place même, c'est-à-dire par une enceinte ayant le même profil, et à l'ouest par un petit escarpement.

Digitized by Google

Sur la rive gauche, les lunettes Saint-Louis, en bon état, et de la Campana, en ruines, protégeaient la vieille Casbah, le contrefort de la montagne est occupé par le fort La Moune au bord de la mer, puis par le fort Saint-Grégoire à mi-côte, enfin par le fort Santa-Cruz qui est en ruines.

Le long de la mer la ville n'est pas fermée; elle est protégée de ce côté par les forts La Moune, Sainte-Thérèse, qui occupent les extrémités, ainsi que par deux batteries au pied du deuxième fort; par les fronts nord-est au Château-Neuf et par une grande batterie établie au bord de la mer, au pied de ces fronts.

Tel est l'ensemble des moyens actuels de défense de la ville d'Oran. Ils sont tels qu'on les a trouvés au moment de l'occupation, sauf les travaux faits par l'armée, à cette époque, pour débarrasser l'enceinte de la ville, et quelques réparations à cette dernière, et les épaulements des trois batteries au pied de Sainte-Thérèse et des fronts nord du château neuf; ils sont loin d'être en rapport avec l'importance de la place. On étudie les projets d'établissement d'une nouvelle enceinte.

PLACE DE MERS-EL-KEBIR.

1° FORTIFICATIONS DE DÉFENSE DES CÔTES ET ENCEINTES DÉFENSIVES.

Le fort de Mers-el-Kebir se compose de deux parties. La partie basse qui est une vaste batterie de côte en parfait état, présentant un armement de 75 bouches à feu, dont une partie casematée. La partie haute tournée vers la montagne est en très-bon état et n'a besoin que de quelques travaux de complément; les deux fronts bordés par la mer au large et par la rade ont leurs escarpes généralement bonnes, mais ils exigent quelques améliorations; le front qui séparera le fort proprement dit de la batterie n'est que commencé et reste à faire dans la plus grande partie.

Toute la partie haute est dans le même état qu'au moment de l'occupation; sauf quelques réparations; la partie basse vient d'être reconstruite presque entièrement à neuf.

La rade de Mers-el-Kebir est protégée par trois lignes de défense ayant pour pivot la grande batterie basse du fort de ce nom; la première a pour extrémité le fort La Moune, c'est-à-dire qu'elle suit la corde de la rade qui a 4,250 mètres de longueur; elle a pour armement 8 mortiers. La deuxième s'appuie à la batterie d'Ozara située vers le milieu du fond de la rade, à 2,200 mètres de la pointe de Mers-el-Kebir; la batterie actuelle n'est que provisoire et se trouve armée de 14 bouches à feu; la batterie définitive en aura 22. Enfin, la troisième s'appuie à la batterie de la briqueterie, bel ouvrage enfermé dans un fortin à bastionnets, avec caserne voûtée, située à 1,700 mètres de la pointe de Mers-el-Kebir et armée de 20 pièces.

Cette dernière ligne de défense flanque, en rasant sa limite, la partie de la rade qui offre le mouillage proprement dit.

Les batteries d'Ozara et la briqueterie sont de construction récente.

Pour compléter cet ensemble de la défense d'Oran, de Mers-el-Kebir et de la rade, il y aura quelques ouvrages à faire sur la montagne qui borde la rade et relie les deux places situées aux extrémités de la position.

On a construit des enceintes fortifiées aux postes télégraphiques de la chefferie d'Oran situées en territoires militaires.

Outre les ouvrages dont il vient d'être question et qui constituent ou doivent constituer la défense de cette position, le service du génie a exécuté,

1° A 2 kilomètres en avant d'Oran, une enceinte formée par un fossé et un parapet en terre et flanquée par des blockhaus en maçonnerie;

2° A Misserghin, une vaste redoute avec un casernement pour les spahis;

3° Au Figuier, un camp retranché avec un baraquement.

Tous ces ouvrages, qui avaient pour objet de protéger la colonisation et de se défendre contre

les Arabes, jugés inutiles désormais, ont été remis au domaine. On les cite pour mémoire, à cause de l'importance du travail; leur valeur était de 400,000 francs.

Enfin, on citera les travaux importants que le service du génie avait exécutés à l'embouchure de la Tafna, pour constituer un camp retranché et pour lesquels on a dépensé 160,000 francs. Ces ouvrages, maintenant en ruines, avaient été construits par la chefferie d'Oran, mais ils appartiennent aujourd'hui à celle de Tlemcen.

2° CASERNEMENT.

Le casernement d'Oran se divise en trois parties :

1° Le casernement permanent d'une contenance de
76 officiers,
2,939 sous-officiers et soldats,
584 chevaux.

2° Le casernement provisoire de longue durée,
78 officiers,
435 sous-officiers et soldats,
141 chevaux ou mulets.

3° Enfin, le casernement provisoire de quelques années,
5 officiers,
2,892 sous-officiers et soldats,
1,030 chevaux ou mulets.

Ce qui porte la contenance totale du casernement à
159 officiers,
6,266 hommes,
1,755 chevaux ou mulets.

§ 1er. CASERNEMENT DE LA TROUPE.

Le casernement permanent se compose de la caserne K au Château-Neuf, construite il y a peu d'années;

Des voûtes ou casemates du Château-Neuf, au nombre de 10, de construction espagnole;

Des bâtiments de la vieille Casbah, auxquels on a fait des travaux d'appropriation importants;

De la petite caserne de la Moscowa, construite depuis peu d'années;

De la petite caserne du Santon, de construction espagnole;

De quelques constructions existantes dans les forts détachés;

A Mers-el-Kebir, d'anciennes constructions à simple rez-de-chaussée, des voûtes de la fortification espagnole, et des voûtes des batteries basses récemment construites.

Le casernement provisoire de longue durée est composé :

Des bâtiments du caravansérail, dans les fossés du Château-Neuf, renfermant des magasins pour les corps, et des logements d'employés et de maîtres ouvriers;

Des bâtiments du fort Saint-Philippe, renfermant des magasins, des logements d'officiers et de maîtres ouvriers;

De la caserne de Karguentah, pour 789 sous-officiers et soldats et 540 chevaux, dont les bâtiments ont été construits depuis l'occupation; les bâtiments de l'ancienne mosquée de Karguentah ont été appropriés pour compléter ce casernement, de manière à loger un régiment de chasseurs et deux batteries d'artillerie.

A Mers-el-Kebir, d'anciennes constructions à simple rez-de-chaussée qui doivent faire place à une caserne:

Le casernement provisoire de quelques années est composé :

D'un baraquement au-dessous de la promenade De l'Étang;

D'un baraquement à Sainte-Marie;

Du baraquement du plateau Saint-Philippe;

Du baraquement du fort La Moune;
Du baraquement de Saint-André;
Du baraquement annexé aux casernes de Karguentah.

§ 2. PAVILLONS OU LOGEMENTS D'OFFICIERS.

Les pavillons ou logements permanents sont:

Un hôtel pour loger M. le général commandant la subdivision, construit depuis quelques années sur l'emplacement de vieilles constructions mauresques;

D'un pavillon au Château-Neuf, pour les officiers de l'état-major et des écuries;

Un pavillon pour logement et bureaux du directeur des fortifications;

Un pavillon pour logement du commandant de place;

Un pavillon d'officiers à la vieille Casbah;

Un pavillon d'officiers dans le fort de Mers-el-Kebir;

Un pavillon d'officiers à Karguentah;

La subdivision et la direction du génie presque entièrement reconstruites à neuf sur l'emplacement d'un ancien bâtiment mauresque; le bâtiment avec écuries, construit au Château-Neuf, au-dessus des voûtes du bastion 10 et formant dépendance du quartier général de la division; enfin les pavillons d'officiers à Karguentah ont été construits depuis l'occupation; l'autre existait auparavant.

Les pavillons provisoires de longue durée sont:

Au château neuf, l'hôtel de la division établi dans le bastion 10 au moyen d'anciennes constructions auxquelles on a fait des additions et des améliorations importantes. Au Château-Neuf et en ville, d'anciennes maisons mauresques appropriées pour logement d'officiers.

Les pavillons ou logements provisoires de quelques années se composent de vieilles maisons devant disparaître sous peu, et de quelques logements dans les baraquements.

§ 3. PRISONS.

La prison militaire a été placée dans d'anciens bâtiments de la vieille Casbah, auxquels d'importants travaux ont été faits; elle est bien installée, quoiqu'un peu petite.

La salle des séances des conseils de guerre, les greffes, etc., ont été installés à côté, au moyen d'anciens bâtiments appropriés.

Trois anciennes citernes de la haute Casbah, avec un préau assez vaste, servent de prison pour les indigènes.

3° HÔPITAUX MILITAIRES.

L'hôpital militaire d'Oran a d'abord été installé dans les bâtiments d'une ancienne mosquée, c'est ce que l'on nomme encore aujourd'hui *l'hôpital de la mosquée*. Malgré la construction de nouveaux et vastes bâtiments, l'insuffisance de cet hôpital a exigé pendant nombre d'années une succursale dans le casernement de la vieille Casbah.

L'hôpital de la mosquée, outre qu'il était insuffisant, n'était pas assez sain, et on s'est décidé à construire, sur le plateau contigu, un nouvel hôpital dit *du Colysée*, qui est complétement terminé. Maintenant tous les malades sont placés dans l'hôpital neuf du Colysée et le service fonctionne avec une partie des accessoires de l'ancien hôpital, qui a été mis en communication avec l'autre; une partie de ce dernier, devenue disponible, vient d'être affectée au service du campement. L'hôpital peut contenir:

28 officiers,
518 soldats malades,
83 infirmiers, et tous les accessoires nécessaires.

En face de l'entrée de l'hôpital de la mosquée se trouve le magasin de réserve des hôpitaux; il renferme

4 logements pour les chefs du service de santé. Ce bâtiment a été acquis par l'État, il est de construction espagnole ; on y a fait de notables améliorations.

4° BÂTIMENTS DES SUBSISTANCES, DU CAMPEMENT ET DES LITS MILITAIRES.

Le premier et le plus important des bâtiments affectés aux subsistances est le bâtiment voûté de Sainte-Marie, composé d'un étage; il a été construit par les Espagnols.

Sur les 26 voûtes du rez-de-chaussée 24 ont été converties, par nous, en silos pour le blé. Derrière ce bâtiment se trouve un enclos servant de magasin de chauffage. A l'est, un chais de la contenance de 3,000 hectolitres vient d'être construit sur l'emplacement d'anciennes baraques à orge. Plus à l'est, se trouve un ancien bâtiment voûté qui a été approprié pour servir de manutention. Il renferme 4 fours, dont un à la houille. Plus à l'est encore se trouve le moulin construit par l'administration, à 3 paires de meules, et, à côté de ce moulin, le moulin à manége qui ne fonctionne plus ; le bâtiment est utilisé par l'artillerie.

Sur le quai de la marine se trouvent six voûtes, taillées dans le roc par les Espagnols, servant à emmagasiner les liquides.

Les ponts et chaussées sont en possession de l'une d'elles ; 3 autres sont tombées, pour l'élargissement du quai; et toutes doivent disparaître, par la même cause, dans un avenir prochain.

Indépendamment de 28 silos et 3 vastes citernes sis à la haute Casbah, on voit d'anciennes constructions maintenant abandonnées comme occasionnant un service trop pénible, elles pourraient encore servir au besoin, mais les constructions récentes permettent de s'en passer; les trois citernes servent provisoirement de prison pour les indigènes.

Le service des fourrages est complétement installé à Karguentah ; le foin et la paille sont emmeulés dans un parc, l'orge est dans un grand magasin contenant 28 silos; à côté se trouve la buanderie des lits militaires, le reste de ce service est installé dans une partie de l'hôpital bas de la mosquée, depuis la cession à la banque du bâtiment de la rue de Berlin, et dans un bâtiment neuf et une ancienne mosquée située en ville.

Tous ces bâtiments des fourrages et de la buanderie sont de construction récente. L'installation du service des fourrages est définitive. Celle des lits militaires, sauf la buanderie n'est que provisoire, mais un projet est présenté pour son installation définitive.

On rappellera, pour mémoire, que le service des fourrages était installé à San-Benito, immeuble situé à l'ouest du bâtiment voûté de Saint-Marie; on y a construit deux bâtiments pour servir de magasin à orge, leur construction a coûté 50,000 francs. La valeur totale de l'immeuble était estimée 250,000 francs; il a été remis à la ville d'Oran pour l'établissement d'un entrepôt de douanes.

Le service du campement est installé, tout entier, dans une partie des bâtiments devenus libres de l'ancien hôpital. Son installation est définitive sauf les améliorations qu'elle comporte.

A Mers-el-Kebir, les liquides sont placés dans une des voûtes de la fortification. Il existe une manutention avec 2 fours et un magasin pour les vivres de campagne le tout de construction ancienne.

5° MAGASINS À POUDRE.

Il n'y a pas à Oran de magasins à poudre proprement dits.

On utilise, pour cet usage, les voûtes du fort Saint-André.

A Mers-el-Kebir, il existe un petit magasin à poudre d'environ 2,500 kilogrammes dans le bastion (2) et des magasins construits dans la partie basse du fort pour le service des batteries contenant ensemble 24,000 kilogrammes.

6° ARSENAUX ET MAGASINS DU GÉNIE.

Il n'y a pas d'arsenal du génie à Oran; les ateliers et magasins que le génie possède sont insignifiants sous le rapport de la valeur des bâtiments, ce sont en partie des hangars couverts ou de vieux bâtiments presque en ruines.

Digitized by Google

7° PARC DE RÉPARATIONS DES ÉQUIPAGES MILITAIRES.

Les ateliers du parc de réparations sont situés à Oran, rue d'Orléans, ils comprennent quelques magasins et un logement pour le directeur du parc installés dans d'anciennes constructioos appropriées.

Le parc possèdo encore des magasins, rue de la Moskowa, sur le terrain de San-Benito et à la vieille Casbsh, dans des constructions anciennes.

PLACE D'ARZEW.

1° FORTIFICATIONS DE DÉFENSE DES CÔTES ET ENCEINTES DÉFENSIVES DES POSTES TÉLÉGRAPHIQUES

Arzew est défendu par une enceinte composée d'un mur avec banquette, sans fossé, flanquée de petits bastionnets. L'enceinte est appuyée vers la mer, par une des extrémités, à la redoute de la plaine et par l'autre à un bastionnet avec un retour daos la mer; elle a été construite par les Françis.

A l'est de la ville se trouve le fort Lapointe construit par les Turcs, enfin une tour et une redoute construite depuis la conquête occupent le sommet de la montague au-dessus de la ville. Telle est la défense du côté de terre.

Du côté de la mer, deux batteries de côtes provisoires ont été récemment coostruites auprès du fort Lapoiute qui leur sert de réduit. Une troisième batterie, aussi provisoire, a été établie au sud de la ville.

Tous ces ouvrages constitnent un ensemble de défense bien entendu pour la position, mais dont différentes parties ne sont que provisoires et doivent être remplacées par des ouvrages plus solides et répondant mieux à l'importance de leur destinstion. Ainsi, la batterie du sud, légèrement déplscée, doit svoir pour réduit une tour n° 1. Les batteries de la pointe réunies en une seule, doivent avoir pour réduit un bon fortin remplaçsnt celui de la pointe qui est insuffisant. Un ouvrage d'une certaine consistance devrait occuper le sommet de la montagne près de la tour.

2° CASERNEMENT.

Arzew ne possède qu'que seule caserne permsnente de la contenauce de 397 places de soldats; une partie de caserne est occupée par l'hôpitsl. Le restaot du casernement est composé de baraques provisoires de la contenance de 274 hommes et 196 chevaux.

Il existe un pavillon pour 16 officiers.

Le tout a été construit depuis l'occupation.

3° HÔPITAUX MILITAIRES.

Arzew ne possède pas d'hôpital comme il est dit à l'article *Casernement*. L'hôpitsl est installé dans la caserne, cette installation est à maintenir, le bâtiment étant plus que suffisant pour le casernement et le service hospitalier dans l'état ordinsire des choses.

4° BÂTIMENTS DES SUBSISTANCES MILITAIRES, DU CAMPEMENT ET DES LITS MILITAIRES.

Deux bâtiments d'ancienne construction servent à emmagasiner ce qui dépend du service des vivres. Dans l'un se trouve une mauutention avec 2 fours; l'autre peut renfermer des vivres pour 3 mois et pour une garnison de 500 hommes.

Le service du campement est iostsllé dans 2 barsques insuffisantes, ce qui a nécessité la location d'une maison particulière.

Le service des lits militaires est installé dans une maison particulière louée, à cet effet, par l'sdministration.

Digitized by Google

Lorsque la garnison sera ramenée à son chiffre normal et que la population civile pourvue d'un hospice, n'enverra plus ses malades à l'hôpital militaire, les deux services du campement et des lits militaires trouveront place dans le même bâtiment que le casernement et l'hôpital, sauf à faire dans la cour quelques constructions peu importantes pour les accessoires.

5° MAGASINS À POUDRE.

Il n'y a pas d'autres magasins à poudre que ceux du fort et des batteries; ils suffisent en temps ordinaire.

6° ARSENAUX ET MAGASINS DU GÉNIE.

Les magasins et ateliers du génie sont peu importants, ils sont installés dans des baraques.

7° PARC DE RÉPARATIONS DES ÉQUIPAGES MILITAIRES.

Néant.

PLACE DE MOSTAGANEM.

1° FORTIFICATIONS DE DÉFENSE DES CÔTES ET ENCEINTES, DÉFENSE DES POSTES TÉLÉGRAPHIQUES.

On a mis en état les avant-postes, tels que la redoute Schœumbourg, la redoute Desmichels et le fortin de la marine; on a construit une redoute en terre près de la route de Mascara, entouré le camp de cavalerie d'un fossé, fait un mur de clôture entre la tour du four à chaux 30 et la redoute de la plaine 46, et un retranchement en terre 46-44, jusqu'aux écarpements des bords de la mer; on a fermé la place au moyen d'une enceinte en maçonnerie crénelée et bastionnée, amélioré l'enceinte du poste central d'Arzew, ainsi que celle de Mazagran, mis en état l'enceinte du fortin de l'Oued-Riou (camp d'Ammi-Moussa), établi le poste de Bel-Hassel avec enceinte en terre et fait les enceintes des postes télégraphiques de Mazagran, de la Macta, des Hachems, de Cheurfas, de Boukhamel, de Sidi Brahim et des Beni-Zerouach. On a fait un approvisionnement de matériaux pour la place de Mascara et payé des acquisitions d'immeubles.

2° CASERNEMENT DES TROUPES, PRISONS, CONSEILS DE GUERRE, HÔTELS, PAVILLONS.

On a construit un baraquement en planches, pouvant loger d'abord 5,418 hommes, 72 officiers, 1,500 chevaux environ; on a approprié des maisons mauresques pour servir d'ateliers et de magasins aux corps, ainsi que des logements d'officiers et employés militaires; on converti une ancienne mosquée en une caserne pour les tirailleurs algériens, terminé la caserne A, construit la caserne d'infanterie B et ses accessoires, construit une partie de l'hôtel de la subdivision auquel on a annexé des maisons mauresques adjacentes, fait des écuries en planches au haras, construit le casernement d'Ammi-Moussa et de Sidi Bel-Hassel, amélioré le baraquement provisoire du camp d'Orléans (au village du Ghélif), et les prisons militaires du fort de l'est, confectionné le mobilier du casernement et payé des frais d'école et de bureau, les traitements des concierges des bâtiments militaires, et la location de divers immeubles annexés au casernement. On a payé l'acquisition d'immeubles réunis au domaine militaire.

3° HÔPITAUX ET MAGASINS DES HÔPITAUX.

On a construit un hôpital au camp d'Ammi-Moussa et une baraque-hôpital à Sidi-Bel-Hassel; construit à Mostaganem un hôpital provisoire et depuis un hôpital permanent.

Digitized by Google

4° BÂTIMENTS DES SUBSISTANCES DU CAMPEMENT ET DES LITS MILITAIRES.

On a construit une manntention avec magasins, aux camps d'Ammi-Moussa et de Sidi Bel-Hassel; un baraquement et des magasins pour le service des subsistances à Mostaganem, et on a entouré ces baraques-magasins d'un palissadement; établi un parc aux bœufs; on a construit une manutention avec magasins et accessoires; avec un magasin provisoire pour les lits militaires.

5° MAGASINS À POUDRE.

On a transformé un ancien marabout en magasin à poudre et construit de petits magasins aux camps d'Ammi-Moussa et de Sidi Bel-Hassel.

6° ARSENAUX ET MAGASINS DU GÉNIE.

On a construit des magasins pour y loger le matériel du génie et les matériaux en approvisionnements, tant à Matemore qu'à la Marine.

7° PARC DES RÉPARATIONS DES ÉQUIPAGES MILITAIRES.

Néant.

PLACE DE MASCARA.

1° FORTIFICATIONS, DÉFENSES DES CÔTES, ENCEINTES DÉFENSIVES, POSTES TÉLÉGRAPHIQUES.

L'enceinte de la place de Mascara, au moment de l'occupation en 1841, consistait en un vieux mur arabe construit en pisé sur la plus grande partie de son développement.

On s'occupa d'abord de restaurer et d'améliorer cette enceinte dont le profil était suffisant contre toutes les attaques des Arabes. Mais bientôt la place de Mascara, qui était alors le poste le plus avancé de la province, parut devoir être occupée toujours par une forte garnison et devenir le centre d'une population coloniale nombreuse. On jugea qu'il était préférable, au lieu de réparer la vieille enceinte, en mauvais état et d'une contenance trop restreinte, d'en créer une autre plus vaste et plus en rapport avec l'importance future de la ville. Les travaux entrepris en 1845 furent poussés depuis lors avec activité.

A la fin de 1854, l'enceinte nouvelle construite de manière à pouvoir faire une assez bonne défense au nord, à l'est et au sud de la ville; les fronts ouest étaient formés en partie par l'ancien mur arabe. En 1854, on a complété la hauteur du front sud depuis le parc à fourrages jusqu'au bastion 8 et réglé la rue du Rempart. On a, en outre, posé des grilles en fer à l'entrée et à la sortie des eaux de l'Oued-el-Houdman.

On a construit deux postes télégraphiques entre Mascara et Saint-Denis-du-Sig.

2° CASERNEMENT DES TROUPES, PRISONS, CONSEILS DE GUERRE, HÔTELS, PAVILLONS.

Les troupes ont été logées d'abord dans de vieilles maisons arabes transformées à la hâte et par les moyens dont on pouvait disposer, en casernement provisoire, qu'on a complété ensuite le mieux possible par la construction de baraques suceptibles de recevoir pendant quelque temps les hommes et les chevaux de la garnison.

En 1844, on a entrepris les travaux de casernement définitif. Un bâtiment à deux étages destiné au logement des officiers a d'abord été construit en entier; un vaste quartier de cavalerie, commencé la même année, a été terminé en 1850 avec tous ses accessoires; un quartier d'infanterie, commencé en 1845, a été terminé en 1851; le parc aux bœufs a été transformé en casernement provisoire de longue durée en 1851-1852. Le casernement actuel offre du logement pour 68 officiers 2,570 sous-officiers et soldats, 702 chevaux.

Digitized by Google

Des prisons cellulaires sont construites aux quartiers d'infanterie et de cavalerie, mais la plupart des prisons et salles de police de la place sont encore établies dans de vieilles masures qui tombent en ruines.

L'hôtel de la subdivision est convenablement organisé; divers logements provisoires sont occupés par le chef de service et officiers ordinaires; on a construit les trois corps de bâtiment de l'écurie-infirmerie et séparé cette partie du quartier de cavalerie par un mur de clôture, et on a terminé les bâtiments du fort de Géryville.

La valeur de ces divers établissements peut être évaluée à 1,446,081 francs.

3° HÔPITAUX ET MAGASINS DES HÔPITAUX.

Immédiatement après l'occupation, on a établi les malades dans les vastes bâtiments du Beylick, où ils sont encore placés actuellement, mais de grands travaux ont été nécessaires pour organiser ces locaux d'une manière satisfaisante.

Les magasins de l'hôpital se trouvent dans les anciens bâtiments, on a ajouté à cet établissement, comme succursale, deux belles mais vieilles maisons arabes qui ont pris le nom d'hôpital de la Treille.

La contenance de ces divers locaux est de 340 malades.

Ces bâtiments, toutefois, ne pouvaient être que provisoires, fortement ébranlés qu'ils étaient par le tremblement de terre de 1851, et on a dû reconnaître qu'il y aurait lieu de les abandonner prochainement.

La construction de l'hôpital neuf, de la contenance de 250 malades, a été entreprise en 1853. On peut estimer à 200,000 francs la valeur de l'hôpital existant au Beylick avec la succursale de la Treille, et 100,000 francs celle des travaux de l'hôpital neuf.

4° BÂTIMENTS AFFECTÉS AU SERVICE DES SUBSISTANCES, DU CAMPEMENT ET DES LITS MILITAIRES.

La manutention et les magasins des subsistances ont été établis dès les premiers temps de l'occupation dans les bâtiments du Beylick, on a depuis lors fait les travaux nécessaires pour approprier ces bâtiments à leur destination, on a également transformé en magasins la mosquée d'Aïn-Beïds et ses dépendances. Un parc aux bœufs avait été créé au quartier de l'Argoub, on l'a transformé en casernement provisoire de longue durée. La manutention contient 5 fours, dont 4 de 300 et 1 de 350 rations; on peut placer dans les magasins 11,560 quintaux de blé et 12,958 quintaux d'orge et un approvisionnement proportionnel de denrées de diverses sortes.

Les magasins du campement sont comme ceux des subsistances établis dans les bâtiments du Beylick, convenablement restaurés et agrandis. Ils peuvent contenir des effets d'habillement et de campement pour 4,500 hommes.

Les locaux manquant pour les magasins des lits militaires, l'administration a dû les installer dans une maison prise à loyer.

La valeur de ces établissements, bien qu'ils soient considérés comme provisoires peut s'élever à 120,000 francs.

5° MAGASIN À POUDRE.

Un magasin à poudre, d'une contenance de 36,000 kilogrammes, est établi au quartier de l'Argoub; sa valeur est de 50,000 francs environ.

6° ARSENAUX ET MAGASINS DU GÉNIE.

Les magasins du génie sont établis, en partie sous des hangars, en partie dans de vieux bâtiments qui servent en même temps d'ateliers. leur valeur est de 10,000 francs environ.

Digitized by Google

7° PARC DES RÉPARATIONS DES ÉQUIPAGES MILITAIRES.

Il n'existe pas de parc des réparations à Mascara, une vieille masure, dans laquelle on a installé une forge, est utilisée par le train pour les réparations de ses voitures; cette masure sera démolie dès que le train aura changé de quartier.

PLACE DE TIARET.

1° FORTIFICATIONS, DÉFENSE DES CÔTES, ENCEINTES DÉFENSIVES, POSTES TÉLÉGRAPHIQUES.

Les travaux de Tiaret, entrepris en 1843, ont consisté dans la restauration de l'ancien fort et dans la construction d'une nouvelle enceinte destinée à agraodir la place. Le mur défensif a partout une hauteur de 5 à 6 mètres, il repose en partie sur d'anciennes ruines romaines. En même temps qu'on en faisait les maçonneries, on s'occupait de régler la rue du Rempart et les terrassements extérieurs, on déblayait les fossés, et on commençait la construction des postes de la place, en plantant les glacis; l'enceinte est aujourd'hui partout à l'abri des attaques des Arabes.

La construction a coûté 215,100 francs.

2° CASERNEMENT DES TROUPES, CONSEILS DE GUERRE, PRISONS, HÔTELS, PAVILLONS.

Les premiers travaux de caseroemeot ont été comme daos tous les postes de l'Algérie provisoires et exécutés avec les ressources que présentaient les localités, ce n'est qu'en 1845, qu'oo a entrepris la construction d'un quartier permanent d'infanterie pour 300 hommes, une aile de ce quartier a été achevée ainsi que les accessoires du casernement. Elle peut contenir 202 sous-officiers et soldats, on a construit en outre un pavillon d'officiers contenant 23 logements. On a transformé en casernement et en écories pour le dépôt de l'escadron des spahis, les hangars de l'ancien parc aux bœufs; la contenance de ce quartier provisoire d'assez longue durée est de 20 hommes et 50 chevaux. On a construit l'étage bas du deuxième corps de caserne, le bâtimeot des celloles et la cuisioe à café.

Les autres locaux affectés aux logemeots des diverses armes, sont provisoires et établis dans d'anciennes baraques.

La valeur de ces travaux est d'environ 157,079 francs.

3° HÔPITAUX ET MAGASINS DES HÔPITAUX.

Dans les trois premières années de l'occupation un hôpital provisoire pour 50 malades avec ses accessoires fut installé dans la place, mais en 1846, on s'occupa de réunir les matériaux pour la construction d'un hôpital neuf. Ce hâtiment, entrepris en 1847, se trouve aujourd'hui presque entièrement terminé sauf quelques petita détails, et est occupé par les malades. Cette construction a coûté jusqu'à ce jour 218,757 francs.

Les magasins sont établis dans l'hôpital neuf.

4° MAGASINS AFFECTÉS AU SERVICE DES SUBSISTANCES, DU CAMPEMENT ET DES LITS MILITAIRES.

Tous les magasins de la place sont provisoires et en mauvais état. La manutention, ainsi que les magasins des snbsistances sont établis dans des baraques provisoires de peu de durée qui renferment 2 fours de 250 rations et peuvent contenir 1,230 quintaux de blé et 1,000 quintaux d'orge.

Les magasins du campement et des lits militaires sont également dans des baraques qui devront être remplacées dans un avenir prochain.

La valeur de tous ces locaux provisoires et estimée d'après les dépenses de construction, serait de 80,900 francs.

On a achevé d'organiser des magasins dans un bâtiment permanent qui renfermera en même temps un moulin à vent.

La valeur actuelle de ce bâtiment est de 26,910 francs environ, il renferme 800 quintaux de blé et quelques autres denrées dans les caves.

Le parc à fourrage n'est que provisoire; il est entouré d'une muraille en pierres sèches qui tombe en ruines.

5° MAGASINS À POUDRE.

On a terminé la construction d'un magasin à poudre d'une contenance de 15,000 quintaux, sa valeur est de 28,000 francs.

6° ARSENAUX ET MAGASINS DU GÉNIE.

Les ateliers du génie sont établis dans de vieilles baraques qu'on peut considérer comme susceptibles de courte durée. On pense cependant qu'ils suffiront pour l'achèvement des travaux.

7° PARC DE RÉPARATIONS DES ÉQUIPAGES MILITAIRES.

Il n'en existe pas à Tiaret.

PLACE DE SAÏDA.

1° FORTIFICATIONS, DÉFENSE DES CÔTES, ENCEINTES DÉFENSIVES, POSTES TÉLÉGRAPHIQUES.

Les travaux de Saïda ont été entrepris en 1844, immédiatement après l'occupation. Ils ont consisté d'abord dans la construction d'un mur de 2 mètres de hauteur, formant l'enceinte d'un fort de quatre côtés; un ouvrage à corne situé à l'ouest de ce fort étendait son action à l'extérieur et augmentait sa capacité; cet ouvrage a été plus tard réuni à l'enceinte principale dont le front ouest a disparu. L'enceinte s'élève à plus de 4m,30 de hauteur, elle est à peu près terminée sur tout son développement.

De belles avenues plantées d'arbres l'entourent de toutes parts.

La dépense a été de 74,000 francs.

2° CASERNEMENT DES TROUPES, PRISONS, CONSEILS DE GUERRE, PAVILLONS.

De belles baraques en maçonnerie couvertes en tuiles, construites dès les premiers temps de l'occupation, servent encore aujourd'hui au logement des hommes et forment un casernement provisoire, satisfaisant et d'assez longue durée.

Pour les officiers on a construit un pavillon qui contient 8 logements. Un petit bâtiment à simple rez-de-chaussée sert de logement au commandant de cercle.

Les prisons qui sont provisoirement établies dans les anciennes baraques, seront remplacées dans un prochain avenir par des prisons et des cellules définitives.

La valeur de ces travaux, estimée d'après la dépense des constructions, est de 60,000 francs.

3° HÔPITAUX ET MAGASINS DES SUBSISTANCES.

L'hôpital installé d'abord dans des baraques ordinaires, se trouve aujourd'hui transféré dans un bâtiment à 2 étages, dont la plus grande partie est construite depuis 1850.

Cet établissement dont on vient d'achever le bâtiment principal contient 50 malades. Le bâtiment de l'administration, la chapelle et les accessoires restent à faire.

La dépense des travaux a été de 18,000 francs pour le baraquement provisoire et de 135,782 francs pour la partie de l'hôpital définitif construite jusqu'en 1854.

4° MAGASINS DES SUBSISTANCES, DU CAMPEMENT ET DES LITS MILITAIRES.

Un grand bâtiment à étage avec silos, caves et logement d'employé a été construit en 1854, pour servir de magasin des subsistances, il peut contenir 15,000 rations. Une manutention renfermant 2 fours de 300 rations se trouve à proximité de ce bâtiment, dans une baraque provisoire d'assez longue durée; une autre baraque contient le complément des approvisionnements de la place.

Les magasins du campement et des lits militaires sont établis très-étroitement dans quelques chambres d'anciennes baraques aujourd'hui en assez mauvais état.

Un parc aux bœufs construit en 1846 et 1847, et aujourd'hui sans destination fixe, pourra servir à agrandir le casernement ou à recevoir une partie des accessoires auxquels un emplacement suffisant n'est pas actuellement accordé.

La valeur de ces travaux est de 70,000 francs environ.

5° MAGASINS À POUDRE.

Le magasin actuel est installé dans une mauvaise baraque, mais on vient de commencer l'exécution d'un magasin permanent.

La contenance du magasin actuel est de 36,000 kilogrammes. La dépense de la construction est comprise dans la dépense générale du baraquement.

La valeur des travaux du magasin à poudre permanent commencé en 1854 est de 5,061 francs.

6° ARSENAUX ET MAGASINS DU GÉNIE.

Un petit atelier de réparation et un magasin pour le matériel du génie sont installés dans deux anciennes baraques où se trouvent également divers accessoires d'autres services.

La valeur de ce baraquement est de 5,000 francs environ.

7° PARC DES RÉPARATIONS DES ÉQUIPAGES MILITAIRES.

Il n'existe pas de parc de réparations à Saïda.

PLACE DE SIDI BEL-ABBÈS.

1° FORTIFICATIONS DE LA PLACE ET ENCEINTES DÉFENSIVES DES POSTES TÉLÉGRAPHIQUES

La fortification de la place de Sidi bel-Abbès, consiste en un mur d'enceinte bastionné de 5 mètres de hauteur, comprenant 11 fronts, qui embrassent ensemble une superficie de terrains bâtis ou à bâtir de 12 hectares environ.

Digitized by Google

Dans le but de protéger, par un obstacle sérieux les premiers établissements créés, on a admis pour cette enceinte deux périodes de construction; la première correspond à une hauteur de courtine de 3m,50 à 4 mètres, mais avec flanquement immédiat par les bastions correspondants mis en état complet d'organisation; la seconde comprend les ouvrages exécutés successivement, savoir:

En 1848 et 1849, on a adapté à leur première hauteur les murs d'escarpe couvrant le quartier militaire.

En 1850 et 1851, on a élevé de la même manière la plus grande partie des murs enveloppant le quartier civil.

En 1852 et 1853, on a achevé de donner à l'enceinte le degré d'avancement correspondant à sa première époque de construction, en fermant la place et en complétant l'organisation des bastions.

Enfin en 1854, on a construit la porte d'Oran avec double passage et double porte dans chaque passage, celle de Daya avec un seul passage et également avec double porte.

La dépense faite a été de 288,000 francs.

On a exécuté en 1848, les enceintes défensives des postes télégraphiques de la Mekerra, de Temgmar et d'Aïn-Anfress.

La dépense a été de 10,500 francs.

2° CASERNEMENT DES TROUPES, HÔTELS, PAVILLONS, ETC.

Le chiffre normal des troupes de toutes armes à caserner dans la place se compose de 2,553 hommes d'infanterie et de 550 hommes de cavalerie avec 473 chevaux.

Les principales constructions élevées depuis 1847 pour le casernement des troupes sont: 1° une des casernes du quartier d'infanterie pour un bataillon avec bâtiments et accessoires. Cet établissement terminé en 1854 contient du logement pour 880 hommes, plus les magasins et ateliers nécessaires au dépôt d'un régiment; 2° une des casernes du quartier de cavalerie pour 288 hommes a été entièrement achevée en 1854, pour y installer provisoirement le service hospitalier qui y dispose de 158 lits; plus, des écuries pour 379 chevaux et tous les locaux accessoires du quartier. Une partie des écuries se trouve transformée en casernement provisoire pour 321 hommes et le bâtiment 6 des accessoires en logements pour le personnel de l'hôpital. Les pavillons d'entrée renferment un logement d'adjudant-major, un logement de concierge, une chambre d'adjudant, le corps de garde et la prison civile provisoire.

La subdivision se trouve installée provisoirement dans le pavillon construit pour le bureau arabe; le commandant de place et le trésorier habitent des maisons prises à loyer.

On a construit aux portes d'Oran et de Daya des logements pour deux portiers consignes et des corps de garde.

Ces constructions ont donné lieu à une dépense de 747,100 francs.

3° HÔPITAUX ET MAGASINS DES HÔPITAUX.

Le demi bâtiment central de l'hôpital définitif a été commencé en 1854.

4° BÂTIMENTS AFFECTÉS AU SERVICE DES SUBSISTANCES, DU CAMPEMENT ET DES LITS MILITAIRES.

Les établissements construits depuis 1848, pour le service des subsistances comprennent: 1° une manutention contenant 4 fours de 340 rations chacun, avec bluterie sur voûte et paneterie; 2° un grand magasin annexé à cette manutention et qui renferme des caves pour 500 bordelaises, des silos pour 3,736 quintaux de blé et tous les locaux nécessaires pour une année de vivres de toute nature et pour une garnison de 2,500 à 3,000 hommes; 3° un magasin à orge avec 16 silos contenant 8,000 à 10,000 quintaux; 4° enfin un parc aux bœufs qui sert d'établissement provisoire au service du génie.

Digitized by Google

Ces diverses constructions commencées en 1848, terminées en 1854, complètent à peu près l'installation du service des subsistances.

Aucune somme n'a encore été allouée pour les constructions à affecter aux services du campement et des lits militaires, il y est pourvu en attendant au moyen de bâtiments pris à loyer dans l'intérieur de la ville.

5° MAGASINS À POUDRE.

Il a été construit en 1850, dans un des bastions de la place un magasin à poudre de la contenance de 15,000 kilogrammes, il a coûté 17,500 francs.

PLACE DE DAYA.

1° FORTIFICATION DE LA PLACE.

La fortification de Daya se compose d'un mur d'enceinte bastionné de 5 mètres de hauteur, comprenant 4 fronts. Commencée en 1844, cette enceinte était, en 1845, portée à sa hauteur définitive et mettait la place à l'abri d'une surprise; elle a reçu en 1849 et 1850 de l'amélioration par le défilement et l'organisation de trois de ses bastions.

La vigie, petit poste avancé, placé sur un piton dominant du côté du sud, a eu son enceinte achevée en 1846, elle a été également améliorée en 1849 et 1850.

2° CASERNEMENT DES TROUPES, HÔTELS, PAVILLONS, ETC.

Presque tous les bâtiments militaires de la place sont des constructions provisoires qui ont encore une durée probable de six années, ils ont été établis en 1844 et 1845, et ont coûté 109,500 francs.

Les bâtiments destinés, d'abord au casernement des troupes, sont plus que suffisants pour loger la garnison actuelle, qui n'est que de 238 hommes, aussi a-t-on pu donner une autre affectation à une partie de ces locaux.

3° HÔPITAUX ET MAGASINS DES HÔPITAUX.

Un hôpital pour 40 et au besoin 60 malades, est installé, avec tous les accessoires que cet établissement comporte, dans des bâtiments provisoires semblables à ceux du casernement et comportent une égale durée.

De 1847 à 1849 une dépense de 18,000 francs a été faite en approvisionnements nécessaires pour la construction d'un hôpital définitif, dont l'exécution a été ajournée en raison de sa non-urgence.

4° BÂTIMENTS AFFECTÉS AU SERVICE DES SUBSISTANCES, DU CAMPEMENT ET DES LITS MILITAIRES.

Il ne figure au tableau ci-après aucune dépense de construction pour les bâtiments spécialement affectés à ces divers services, qui ont pu être largement installés dans les locaux destinés au casernement.

5° MAGASINS À POUDRE.

Il existe dans un des bastions de la place un magasin à poudre de la contenance de 6,000 kilogrammes; il a été construit en 1844, par le service de l'artillerie.

PLACE DE TLEMCEN.

1° FORTIFICATIONS, DÉFENSES DES CÔTES ET ENCEINTES DES POSTES.

Les premiers travaux nécessités par l'occupation française remonteot à 1842. La ville avait une enceinte formée en partie par d'anciennes fortifications flanquées de tours et en partie par des murs de maisons et de jardins. On a complété cette eoceinte, établi eo arrière une communication continue avec banquettes et mis la place dans un état suffisant de défense provisoire.

Ces travaux dont la majeure partie a été exécutée de 1843 à 1846 ont coûté 140,000 francs.

En 1852 on a commencé à l'ouest de la ville une nouvelle enceinte qui doublera sa superficie intérieure sans augmenter beaucoup son périmétre. Ces travaux oot occasionné en 1852, 1853 et 1854, une dépense de 292,229 francs.

2° CASERNEMENT DES TROUPES, PRISONS, CONSEILS DE GUERRE, HÔTELS, PAVILLONS, ETC.

On a coostruit 5 casernes neuves (celles de Mustapha, du Kœsaria, des armes spéciales, du Mechouar et de Goumela) pouvant contenir ensemble 2,625 hommes et 187 chevaux.

On a complété et approprié au casernement les anciens bâtiments du Beylick, du Ksar-Béli, du Mazour, de la porte de Fez. Ces deux quartiers sont actuellement abandonnés, les trois autres contiennent du logement pour 414 hommes et 493 chevaux.

On a mis en état diverses maisons pour le logement des officiers. Elles peuvent contenir aujourd'hui 35 officiers et 68 chevaux.

On a construit un hôtel pour le commandant de la subdivision, un bâtiment pour le Trésor et pour la poste, et une prison militaire provisoire.

Les dépenses de ces divers travaux se sont élevées, jusqu'à la fin de 1854, à environ 1,436.000 francs.

3° HÔPITAUX ET MAGASINS DES HÔPITAUX.

On a installé un hôpital provisoire dans d'anciens bâtiments du Mechouar. Ces travaux d'appropriation et d'amélioration ont coûté environ 80,000 francs.

On a commencé en 1854, un nouvel hôpital qui n'est pas complétement terminé, mais qui contient déjà de la place pour 282 malades, indépendamment d'une grande partie des accessoires.

La dépense jusqu'à ce jour est de 565,600 francs.

4° BÂTIMENTS AFFECTÉS AU SERVICE DES SUBSISTANCES, DU CAMPEMENT ET DES LITS MILITAIRES.

On a établi une manutention provisoire dans d'anciens bâtiments du Mechouar.

On a construit le magasin aux blés et farines dit de Hamet, dans lequel se trouvent 8 silos; le magasin à orge de l'Habra et celui de Sidi-Brahim, contenant, le premier 8 silos et le second 5.

On a approprié pour le service des vivres de campagne le magasin de M. Dersa.

On a construit un abattoir militaire.

On a organisé des magasins provisoires pour le campement et installé définitivement un bâtiment pour le service des lits militaires.

L'ensemble des dépenses est d'environ 232,000 francs.

Digitized by Google

5° MAGASINS À POUDRE.

On a construit uo magasin à poudre, avec étage, pour 19,950 kilogrammes de poudre, et on a approprié la safrané pour servir de magasin supplémentaire.

La dépense a été de 15,000 francs.

6° ARSENAUX ET MAGASINS OU GÉNIE.

On a approprié des locaux pour servir de magasins au génie et construit des ateliers.

On a fait un mur de clôture pour le parc d'artillerie.

La dépense a été de 25,000 francs.

7° PARC DES RÉPARATIONS ET ÉQUIPAGES MILITAIRES.

On a fait aux bâtiments du Fondouck des travaux d'appropriation et d'amélioration pour y placer les ateliers du train du parc et y loger les ouvriers.

La dépense a été de 12,200 francs.

PLACE DE LALLA-MAGHRNIA.

1° FORTIFICATIONS, DÉFENSE DES CÔTES ET ENCEINTES DES POSTES.

Le poste de Maghrnia, à 13 lieues Ouest de Tlemcen, près de la petite ville marocaine d'Ouehdda, a été construit de 1844 à 1849. C'est un fort rectangulaire de 171 mètres de longueur sur 136 de largeur à l'intérieur. La hauteur d'escarpe est de 6 mètres. Un petit camp retraoché avec parapet en terre en forme d'ouvrage à cornes, s'appuie au fort et s'étend jusqu'à l'escarpement de l'Oued-Ourdefou.

La dépense totale a été de 158,000 francs.

2° CASERNEMENT DES TROUPES, PRISONS, CONSEILS DE GUERRE, HÔTELS, PAVILLONS, ETC.

Le front de Maghrnia renferme des casernes pour 250 hommes, des écuries pour 88 chevaux, deux pavillons pouvant contenir 12 officiers, une prison pour 28 hommes.

La dépense totale de ces constructions exécutées de 1844 à 1849, s'est élevée à 128,200 francs.

3° HÔPITAUX ET MAGASINS DES HÔPITAUX.

Il existe un hôpital pouvant contenir 60 malades.

La dépense a été de 48,000 francs.

4° BÂTIMENTS AFFECTÉS AU SERVICE DES SUBSISTANCES, DU CAMPEMENT ET DES LITS MILITAIRES.

Il existe une manuteotion avec 2 fours de 374 rations chacun, des magasins pour les subsistances, pour le campement et les lits militaires.

Ces constructions ont coûté 32,900 francs.

5° MAGASINS À POUDRE.

Il y a un magasin à poudre voûté à l'épreuve de la bombe, pouvant contenir 5,800 kilogrammes de poudre.

Il a coûté 11,100 francs.

Digitized by Google

6° ARSENAUX ET MAGASINS DU GÉNIE.

Deux petits locaux sont affectés aux magasins et ateliers du génie. Leur construction a coûté 3,000 francs.

7° PARC DES RÉPARATIONS DES ÉQUIPAGES MILITAIRES.

Néant.

PLACE DE SEBDOU.

1° FORTIFICATIONS, DÉFENSE DES CÔTES ET ENCEINTES DES POSTES.

Le poste de Sebdou, à 9 lieues au sud de Tlemcen à l'extrémité de notre ligne défensive du côté du Maroc, a été commencé en 1844. Il consistait d'abord en un fort carré de 77 mètres de largeur intérieure, entouré d'un mur crénelé avec fossé en avant et flanqué de 4 bastions. On a ajouté depuis, un camp retranché s'appuyant au réduit et ayant lui-même pour enceinte un mur crénelé flanqué par 4 bastions et 2 demi-bastions.

La dépense totale de ces travaux actuellement achevés s'est élevée à 121,000 francs.

2° CASERNEMENT DES TROUPES, CONSEILS DE GUERRE, PRISONS, HÔTELS, PAVILLONS, ETC.

Le poste renferme des casernes pour 192 hommes, des écuries pour 76 chevaux, un pavillon pouvant contenir 11 officiers, une prison pour 10 hommes.

La dépense de ces constructions s'est élevée à 74,000 francs.

3° HÔPITAUX ET MAGASINS DES HÔPITAUX.

Il existe un hôpital pour 50 malades, sa construction a coûté 16,104 francs.

4° BÂTIMENTS AFFECTÉS AU SERVICE DES SUBSISTANCES, DU CAMPEMENT ET DES LITS MILITAIRES.

Il existe une manutention avec 2 fours pour 790 rations, et des magasins pour les subsistances.

On a commencé des magasins définitifs pour le campement et les lits militaires.

On a dépensé pour ces constructions 22,207 francs.

5° MAGASINS À POUDRE.

Il y a un magasin à poudre pour 3,950 kilogrammes de poudre.

La dépense s'est élevée à 5,800 francs.

6° ARSENAUX ET MAGASINS DU GÉNIE.

Un petit local a été provisoirement approprié pour servir de magasin et d'ateliers au génie, on l'agrandit aujourd'hui.

La dépense s'est élevée à 2,000 francs.

7° PARC DES RÉPARATIONS DES ÉQUIPAGES MILITAIRES.

Néant.

Digitized by Google

PLACE DE NEMOURS.

1° FORTIFICATIONS, DÉFENSES DES CÔTES ET ENCEINTES DES POSTES.

Le petit poste de Nemours ou Djema-Ghaznuat, à 9 lieues sud de Maghrnia et 8 lieues de la frontière du Maroc, a été occupé en 1844.

L'anse dont la ville occupe le fond est défendue par une batterie de côte de 8 pièces, primitivement placée à l'est près du débarcadère, où elle a été emportée par la mer, et reconstruite depuis à l'ouest où elle est mieux abritée.

La dépense de ce travail, exécuté par l'artillerie, a été de 2,000 francs.

En 1853, le service du génie a organisé la batterie, et en 1854, un magasin a été construit sous la traverse.

La dépense totale a été de 6,000 francs.

L'enceinte de Nemours, commencée en 1844, est maintenant achevée, elle consiste en un mur crénelé flanqué par 8 bastinnnets, sa construction a coûté 65,000 francs.

2° CASERNEMENT DES TROUPES, PRISONS, CONSEILS DE GUERRE, HÔTELS, PAVILLONS, ETC.

Le casernement composé de baraques provisnires en planches, couvertes en tuiles, comporte aujnurd'hui du logement pour 23 nfficiers, 524 hnmmes et 140 chevaux; il était primitivement plus considérable, mais plusieurs baraques ont été démolies, soit pour cause de vétusté, soit pour faire place à des constructions particulières. Une prison voûtée pnur 24 prisonniers est établic dans le bastion 2.

Les dépenses ont été jusqu'à présent de 120,00n francs.

3° HÔPITAUX ET MAGASINS DES HÔPITAUX

L'hôpital dnnt la contenance est réduite actnellement à 149 malades compris 8 officiers, se compose de plusieurs baraques en planches, couvertes en tuiles. Cet établissement provisoire a cnûté 71,00n francs.

4° BÂTIMENTS AFFECTÉS AU SERVICE DES SUBSISTANCES, DU CAMPEMENT ET DES LITS MILITAIRES.

Plusieurs baraques sont affectées au service des subsistances du campement et des lits militaires. L'installation des services administratifs, faite sur une grande échelle, a été l'objet d'une dépense de 87,570 francs.

Quelques locaux ont été supprimés nu affectés à la dnuane.

5° MAGASINS À POUDRE.

Les munitinns occupent 2 magasins en planches dont la construction a coûté 3,60n francs.

6° ARSENAUX ET MAGASINS DU GÉNIE.

L'artillerie dispose pour les agrès de quelques parties de baraques inoccupées.

Les magasins et ateliers du génie occupent 2 hangars.

7° PARC DES RÉPARATIONS DES ÉQUIPAGES MILITAIRES.

Néant.

TABLEAU INDIQUANT LA SITUATION ET LA VALEUR DES TRAVAUX DE DÉFENSE ET DES BÂTIMENTS MILITAIRES EXÉ

LOCALITÉS.	DÉPENSES DES TRAVAUX DES FORTIFICATIONS		DÉPENSES DES CONSTRUCTIONS DES BÂTIMENTS AFFECTÉS					
	de côtes.	de places.	au cantonnement des troupes, aux prisons, pavillons et conseils de guerre.	aux hôpitaux militaires et magasins des hôpitaux.	aux services des subsistances et du campement.	aux magasins à poudre.	aux arsenaux du génie et de l'artillerie.	[illegible]
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Oran	1,224,300 00	164,400 00	1,385,800 00	1,347,900 00	883,000 00	4,000 00	»	
Arzew	12,000 00	72,300 00	106,000 00	»	0,000 00	»	»	
Mostaganem	3,130 74	224,742 26	1,052,740 03	342,173 92	267,773 64	1,939 12	»	
Ammi-Moussa	»	»	38,296 29	»	»	»	»	
Bel-Hassel	»	»	20,000 00	»	»	»	»	
Mascara	»	405,394 00	1,415,673 00	253,452 00	33,898 00	21,721 00	»	
Tiaret	»	199,873 00	159,234 00	248,260 00	34,000 00	28,000 00	»	
Saïda		82,812 00	49,000 00	129,234 00	305,000 00	5,001 00	»	
Sidi-Bel-Abbès	»	317,200 00	869,100 00	170,500 00	322,050 00	17,500 00	»	
Daya	»	63,300 00	109,500 00	18,000 00	»	»	»	
Tlemcen	»	432,229 00	1,436,000 00	565,600 00	232,000 00	15,000 00	23,000 00	12,
Maghrnia	»	158,000 00	128,200 00	48,000 00	32,900 00	11,100 00	3,000 00	
Sebdou	»	121,000 00	74,000 00	10,104 00	22,207 00	5,800 00	2,000 00	
Nemours	6,000 00	65,000 00	120,000 00	71,000 00	87,370 00	3,000 00	»	
Totaux généraux	1,243,436 74	2,300,450 26	0,970,143 32	3,400,025 92	2,487,000 00	113,721 12	30,000 00	12,

Digitized by Google

LE GÉNIE, DANS LA DIRECTION D'ORAN, DEPUIS L'OCCUPATION DE L'ALGÉRIE JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1854.

ANNÉES pendant lesquelles les travaux ont été exécutés.	SERVICES qui ont exécuté les travaux.	DÉPENSES TOTALES par place		SITUATION DES TRAVAUX ET OBSERVATIONS.
		fr.	c.	
1832 à 1854.	»	5,011,600	00	ORAN. — Construction des batteries basses du fort de Mers-el-Kebir, pour batteries de côte (cette partie du fort est terminée); construction d'une batterie non réduit à la barbetière, (elle est complétée); d'une batterie provisoire en terre à Canos; d'une batterie définitive sur le même point, avec corps de garde définitif. Terrassements faits, corps de garde sous voûte. Construction de la batterie des jardins en terre. Fondations de la batterie espagnole abandonnée. Reconstruction des escarpes des bastions 28-29 de la place (10) du château. Réparations des voûtes des casemates du fort Saint-Grégoire. Construction d'une caserne défensive à Karguentah, avec pavillon d'officiers; de la caserne K du château neuf; de la caserne de la Moskowa; de celle du Caroubier. Appropriation des locaux de la Casbah, pour le casernement. Établissement de water-bacraques pour les hommes et les chevaux. Installation du quartier-général de la division dans d'anciens bâtiments. Construction d'un hôtel de la subdivision; d'une direction du génie. Achat d'une maison pour le commandant de la place. Installation des conseils de guerre à la Casbah; des prisons dans le même établissement. Installation de l'hôpital militaire dans d'anciens bâtiments. Construction d'un hôpital neuf. Établissement d'un magasin de réserve des hôpitaux. Travaux considérables d'installation du service des vivres dans d'anciennes constructions. Construction d'un établissement complet pour le service des fourrages; d'un bâtiment et d'une boucherie pour les lits militaires. La plus grande partie de baraquement vieillit beaucoup et n'est plus susceptible de durer bien longtemps.
1840, 1845 à 1854.	»	196,300	00	ARZEW. — On a construit l'enceinte de la place, la tour et la redoute de la montagne et trois batteries de côte provisoires; le tout est en bon état. On a construit une caserne dont une partie est affectée au service d'hôpital; le tout est en bon état et suffisant aux besoins de la garnison normale. On a établi pour les besoins momentanés de casernement et baraquement, deux ans partie est maintenant couverte. On a construit un pavillon d'officiers en très-bon état, et fait des appropriations à d'anciens bâtiments pour le service des vivres.
1841 à 1854.	»	2,002,509	71	MOSTAGANEM. — L'enceinte de Mostaganem se compose d'un mur crénelé, dont la hauteur varie entre 3 mèt. 50 cent. et 4 mètres. Le mur est flanqué par des tourelles placées de distance en distance. Le développement est de 2,940 mètres. Il existe une batterie de côte provisoire de 5 pièces. Deux casernes d'infanterie, la caserne A, qui contient 170 hommes et des accessoires, la caserne B, qui contient 730 hommes et des accessoires, ne de plus une annexe quoique qu'on a transformée en caserne provisoire de longue durée, pouvant contenir 122 hommes et des accessoires. L'hôpital neuf contient 300 places environ; on a construit la boucherie; il reste à construire la salle des morts et la chapelle. On a construit une manutention contenant 3 fours de 300 rations chacun, des magasins pour 3,506 quint. métr. 72 cent. de blé en farine. 683 quintaux métriques de riz et légumes, 300 quintaux métriques de sucre et café. 2,500 hectolitres de liquides, et 100 quintaux métriques de bois. Il existe, en outre, un baraquement immense, qui a coûté 209,000 francs, et qui peut loger 2,073 hommes, 1,422 chevaux et des approvisionnements divers.
1841 à 1854.	»	38,296	29	ARZEW-DJEDID. — Poste annexe, composé d'un baraquement en maçonnerie, protégé par des enceintes en terre.
1841 à 1854.	»	26,000	00	BEL-HACEL. — Poste annexe, composé d'un baraquement en planches, protégé par des enceintes en terre; a été abandonné par ordre supérieur, et les baraques démolies.
1843 à 1854.	Génie.	2,130,338	00	
1845 à 1854.	Génie.	668,367	00	
1844 à 1854.	Génie.	323,207	00	
1847 à 1854.	Génie.	»	»	SIDI-BEL-ABBÈS. — La fortification de la place a reçu le degré d'avancement correspondant à la première époque de construction du mur d'enceinte, la place est entièrement fermée; les courtines sont toutes élevées à une hauteur de 3 mèt. 50 cent. à 4 mètres, qui est celle du fond des créneaux; tous les bastions ont leur complément d'organisation, et deux portes d'entrée de la place sont construites. Il ne reste plus qu'à élever les courtines à leur hauteur définitive de 5 mètres, à les percer de créneaux, et à construire les deux dernières portes. De 1844 à 1854 inclus, on a construit des casernes définitives, avec locaux accessoires pour 1,579 hommes; des écuries pour 629 chevaux, provisoirement affectées à l'hôpital et au casernement; une manutention, des magasins avec silos pour tout l'approvisionnement annuel en blé, orge et vivres de toute nature; un magasin à poudre contenant 15,000 kilogrammes; les corps de garde des deux portes de la ville et les logements des portiers consignes des portes d'Oran et de Daya; enfin, on a commencé l'hôpital définitif.
1847 à 1854.	Génie.	»		DAYA. — Les enceintes de la place et du petit poste crénelé formant vigie du côté sud peuvent être regardées, dans leur état actuel, comme à l'abri de surprises de la part des Arabes; elles reçoivent toutefois un complément d'amélioration, adopté en principe, et dont l'exécution sera faite en 1855. Le plan embrasse des bâtiments provisoires d'une longue durée, suffisant pour tous les besoins du service. Ils comprennent un casernement pour 15 officiers et 310 soldats, des locaux pour 40 et même 66 malades, des magasins pour plus de 400,000 rations, un magasin de campement et un magasin à poudre. Ce provisoire a encore une durée probable d'environ 6 ans.
1842 à 1854.	Génie.	2,718,029	00	TLEMCEN. — L'ancienne enceinte a été complétée et mise en état provisoire de défense. On a commencé la nouvelle enceinte de l'ouest de la ville. Les bâtiments seuls peuvent contenir, à la fin de 1854, 2,030 hommes et 202 chevaux, 282 malades, 16,409 quintaux de blé, farine et orge, 19,950 kilogrammes de poudre. Les anciens bâtiments, appropriés provisoirement aux besoins du service, peuvent contenir 514 hommes, 500 chevaux, 30 malades, 3,055,142 rations de vivres de campagne.
1844 à 1854.	Génie.	381,200	00	MANSOURA. — Le poste de Mansoura est achevé. Tous les bâtiments sont de nouvelle construction; ils peuvent recevoir 250 hommes, 88 chevaux, 60 malades, 645 quintaux de blé, farine et orge, 387,813 rations de vivres de campagne, 5,000 kilogrammes de poudre.
1844 à 1854.	Génie.	241,111	00	SEBDOU. — L'enceinte du poste de Sebdou est achevée. Tous les bâtiments sont de nouvelle construction; ils peuvent recevoir 102 hommes, 70 chevaux, 50 malades, 1,425 quintaux de blé, farine et orge, 146,199 rations de vivres de campagne, 3,000 kilogrammes de poudre.
1844 à 1854.	Génie.	353,170	00	SAIDA. — La place est formée par un mur d'enceinte bastionné de 8 mètres de hauteur. Tous les établissements militaires sont encore provisoires; et sont des baraques en planches pouvant contenir 624 hommes, 140 chevaux, 149 malades, 5,791 quintaux de farine, blé et orge, 593,938 rations de vivres de campagne.
.....	.....	14,178,128	00	

8.

DIRECTION DE CONSTANTINE.

PREMIÈRE PARTIE.

PLACE DE CONSTANTINE.

FORTIFICATIONS.

§ 1er. — *Travaux ordinaires.* — On a continué les travaux d'enceinte de la citadelle (Casbah) de Constantine; du côté de la place, ils sont presqu'entièrement terminés. On a construit une partie de l'enceinte de la place, à droite de la porte Valée, réparé la vieille enceinte du côté de la porte Djébia et fait une partie des bornages des zones de servitudes et des terrains militaires.

La dépense a été de 37,800 francs en 1854.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — On a commencé l'ouverture de la rue du Rempart aux abords de la porte Valée.

La dépense a été de 11,500 francs en 1854.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Il reste à terminer l'enceinte de la Casbah, à construire l'annexe de cette citadelle, à établir un chemin de ronde définitif sur le pourtour des escarpements de la place, à organiser une défense solide entre les portes Valée et Djébia, et enfin, à construire l'enceinte d'une nouvelle ville projetée au Coudiat-Aty.

Les dépenses sont évaluées à 1,150,000 francs environ.

BÂTIMENTS MILITAIRES.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a installé l'éclairage du quartier du Bardo, construit un hangar pour le train des équipages militaires, fait une partie des nivellements et empierrements de la Casbah et des grosses réparations à l'hôtel de la division.

La dépense a été de 68,183 fr. 18 cent. en 1854.

§ 2. *Travaux extraordinaires* — On a continué la construction de la caserne C à la Casbah, élevé à la hauteur du 2e étage la construction de la maison d'arrêt et de justice dans l'annexe basse de la Casbah, terminé les galeries de l'hôpital, les deux pavillons d'entrée et le mur de clôture entre ces pavillons.

La dépense a été de 241,000 francs en 1854.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Les travaux de bâtiments restant à faire comprennent l'achèvement de la caserne C; l'agrandissement de la caserne des janissaires, la construction d'un quartier de cavalerie indigène, la construction définitive du Bardo et des ateliers du parc des équipages militaires, l'achèvement de la prison militaire, le complément des

accessoires de l'hôpital, la construction d'une manutention des vivres, le complément des magasins à orge, l'amélioration du parc aux fourrages, le déplacement du parc au chauffage et la construction des magasins du campement et des lits militaires.

Les dépenses sont évaluées à environ 3,716,000 francs.

PLACE DE TEBESSA.

FORTIFICATIONS.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* On a terminé l'enceinte du réduit de la Casbah, restauré l'enceinte romaine du côté de la campagne et commencé un ouvrage extérieur accolé au réduit.

La dépense en 1854, a été de 42,200 francs.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Il reste à terminer l'enceinte de l'ouvrage extérieur, à organiser la traverse qui la sépare du réduit et à restaurer l'enceinte romaine de la ville.

Les dépenses sont évalnées à 92,000 francs.

BÂTIMENTS MILITAIRES.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a construit une caserne provisoire dans le réduit de la Casbah et commencé le logement du commandant supérieur.

La dépense, en 1854, a été de 9,000 francs.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — On a construit un pavillon pour l'établissement du génie, déblayé la cour du réduit, fait des acquisitions de terrain et terminé la caserne provisoire.

La dépense a été de 9,000 francs en 1854.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Il reste à terminer le logement du commandant supérieur du cercle, à construire une caserne définitive, à terminer l'établissement du génie et à construire l'établissement des vivres, l'hôpital, le magasin des subsistances et le magasin à poudre.

Les dépenses sont évaluées à environ 230,000 francs.

PLACE DE PHILIPPEVILLE.

FORTIFICATIONS.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a réparé le mur d'enceinte, les banquettes, les portes de Constantine et de Stora.

La dépense, en 1854, a été de 920 francs.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Les fronts de murs de l'enceinte, les plantations du terrain militaire et 4 batteries de côte.
Les dépenses sont évaluées à environ 600,000 francs.

BÂTIMENTS MILITAIRES.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a construit un promenoir et commencé un amphithéâtre à l'hôpital; on a construit un magasin d'outillage dans le parc à fourrages, amélioré ses bâtiments et construit un séchoir à biscuit à la manutention.
La dépense, en 1854, a été de 58,500 francs.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Compléter la caserne des Numides et celle de la cavalerie, l'hôpital militaire, le magasin du campement, organiser l'établissement du génie, construire un corps de garde et un magasin à poudre.
Les dépenses sont évaluées à environ 200,000 francs.

PLACE DE DJIDJELI.

FORTIFICATIONS.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a travaillé à une partie de l'enceinte de la ville et pourvu aux travaux de réparations et d'entretien.
La dépense, en 1854, a été de 4,700 francs.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Il reste à continuer l'enceinte de la place, à augmenter les hauteurs d'escarpe en quelques points, et à achever les batteries de côte.
Les dépenses sont évaluées à environ 196,000 francs.

BÂTIMENTS MILITAIRES.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a reconstruit le mur de clôture de la manutention et pourvu aux réparations et entretien des bâtiments militaires.
La dépense, en 1854, a été de 28,092 fr. 96 cent.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Approvisionner d'eau les établissements militaires et améliorer le quartier d'infanterie, l'hôpital et les bâtiments des subsistances.
Les dépenses sont évaluées à environ 76,440 francs.

Digitized by Google

PLACE DE BÔNE.

FORTIFICATIONS.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a construit un magasin à poudre à la batterie provisoire de l'anse des Corailleurs et travaillé à l'enceinte de la ville, du côté de la mer.

La dépense a été de 8,000 francs en 1854.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — On a travaillé à la nouvelle enceinte défensive et construit la galerie de gauche du réduit de la batterie du Lion.

La dépense, en 1854, a été de 77,500 francs.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Il reste à mettre en état le fort de la Casbah et l'ancienne enceinte, et à terminer la nouvelle enceinte ainsi que les batteries du littoral.

Les dépenses sont évaluées à environ 1,122,000 francs.

BÂTIMENTS MILITAIRES.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a construit un bâtiment définitif pour les accessoires de l'atelier n° 4 des condamnés et une salle d'opérations à l'hôpital militaire, prolongé le magasin de dépôt des balles de foin pressé dans le parc à fourrages, et amélioré les bâtiments de la manutention et les écuries-infirmeries du quartier A.

La dépense, en 1854, a été de 67,100 francs.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

A construire : des bâtiments définitifs pour 860 hommes, 210 chevaux et les accessoires, une prison, un magasin à poudre, des ateliers pour les ouvriers des équipages militaires; à achever la manutention et l'hôpital, et à améliorer le parc à fourrages.

Les dépenses sont évaluées à 1,070,000 francs.

PLACE DE LA CALLE.

FORTIFICATIONS.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a repris les écorchements de l'escarpe de la presqu'île du côté du port, relevé une brèche et acheté une maison sur l'emplacement de la rue militaire.

La dépense, en 1854, a été de 3,300 francs.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

Digitized by Google

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Il reste à mettre la presqu'île en état de défense et à construire la nouvelle enceinte ainsi que la batterie de côte de l'ouest.

Les dépenses sont évaluées à environ 320,000 francs.

BÂTIMENTS MILITAIRES.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a construit une écurie au nouveau quartier de cavalerie, organisé des latrines et la pharmacie à l'hôpital, et amélioré les locaux de l'atelier n° 6 des condamnés militaires.

La dépense, en 1854, a été de 28,960 francs.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Compléter les accessoires de l'hôpital, terminer le nouveau quartier de cavalerie, construire un magasin à poudre et des magasins pour les subsistances.

Les dépenses sont évaluées à environ 200,000 francs.

PLACE DE GUELMA.

FORTIFICATIONS.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a continué les travaux d'enceinte de la citadelle et de la ville et construit la porte d'Announa.

La dépense, en 1854, a été de 29,400 francs.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Terminer les enceintes de la citadelle et de la ville.

Les dépenses sont évaluées à environ 90,000 francs.

BÂTIMENTS MILITAIRES.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a fait des améliorations à l'hôpital de Guelma, à celui d'Hammam-Meskhoutine et à la manutention, et on a mis en état les citernes romaines.

La dépense, en 1854, a été de 31,450 francs.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Construire l'établissement thermal d'Hammam-Meskhontine, améliorer et terminer l'hôpital et construire des caves pour les liquides dans le quartier militaire.

Les dépenses sont évaluées à environ 90,000 francs.

Digitized by Google

PLACE DE BATNA.

FORTIFICATIONS.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a fait un redan, la voûte du passage de la porte de Lambèse et une portion de l'enceinte du quartier militaire; on a amélioré les portes Bugeaud et du quartier.

La dépense a été, en 1854, de 19,600 francs.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Il reste à terminer l'enceinte de la ville et celle du quartier militaire.

Les dépenses sont évaluées à environ 151,000 francs.

BÂTIMENTS MILITAIRES.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a amélioré la caserne A et celle de cavalerie, continué les constructions de l'hôtel de la subdivision et fait des caves au magasin de la manutention.

La dépense faite, en 1854, a été de 137,700 francs.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Compléter la caserne d'infanterie A, construire la caserne d'infanterie B, pour 760 hommes, achever la caserne de cavalerie, compléter l'hôtel de la subdivision et la manutention, construire le logement du commandant de place, les établissements du génie, l'hôpital militaire, le parc aux fourrages, le magasin du campement et celui des lits militaires.

Les dépenses sont évaluées à environ 1,500,000 francs.

PLACE DE BISKRA.

FORTIFICATIONS.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a fait des travaux d'amélioration à l'enceinte du fort Saint-Germain.

La dépense, en 1854, a été de 800 francs.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Il reste à construire l'enceinte de la ville de Biskra et à améliorer la porte de Biskra du fort.

Les dépenses sont évaluées à environ 350,000 francs.

BÂTIMENTS MILITAIRES.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a amélioré la caserne A et construit un parc aux fourrages.

La dépense, en 1854, a été de 63,180 francs.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

Digitized by Google

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Achever l'hôpital militaire, l'établissement des vivres, construire l'établissement du génie, terminer le parc aux bœufs et établir une conduite d'eau pour l'alimentation du fort.

Les dépenses sont évaluées à 116,000 francs.

PLACE DE SÉTIF.

FORTIFICATIONS.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a élevé les courtines de l'enceinte de Sétif, à toute hauteur y compris les portions adjacentes aux portes d'Alger et de Biskra et fait une traverse en maçonnerie. Au poste de Bousiada on a nivelé les glacis.

La dépense, en 1854, a été de 23,380 francs.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Agrandir l'enceinte du quartier militaire, et terminer l'enceinte de la ville.

Les dépenses sont évaluées à environ 101,500 francs.

BÂTIMENTS MILITAIRES.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a amélioré le quartier d'infanterie A; on a commencé la construction du nouveau quartier de cavalerie, et construit un égout dans le quartier militaire.

La dépense, en 1854, a été de 117,898 fr. 57 cent.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Améliorer le quartier d'infanterie, terminer le nouveau et l'ancien quartier de cavalerie, l'hôpital militaire, les égouts du quartier militaire; construire une caserne d'infanterie, pour 1,200 hommes, le quartier des spahis, l'hôtel de la subdivision, le pavillon de la place, l'établissement du génie, les bâtiments de l'administration, le magasin des lits militaires, le parc à fourrages et un magasin à poudre.

Les dépenses, non compris celles que pourra nécessiter ultérieurement le casernement de Bordj-bou-Arèridj dont l'importance n'est pas encore fixée, sont évaluées à environ 3,226,000 francs.

PLACE DE BOUGIE.

FORTIFICATIONS.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a fait des réparations à l'enceinte de la ville, à celles du camp supérieur et du fort Clauzel.

La dépense a été, en 1854, de 3,000 francs.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

Digitized by Google

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Il reste à organiser complétement la défense militaire de Bougie qui n'est encore qu'à l'état provisoire.

Les projets ne sont pas arrêtés et ce n'est qu'approximativement que l'on peut évaluer les dépenses à 2,500,000 francs.

BÂTIMENTS MILITAIRES.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a amélioré l'hôpital de Bridjah, le magasin aux farines de la Casbah et le logement du chef du génie.

La dépense, en 1854, a été de 14,320 francs.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Achever la caserne de Bridjah, construire les accessoires pour un bataillon, un casernement pour 239 hommes d'infanterie, 59 cavaliers et 59 chevaux; un hôtel pour le commandant supérieur du cercle, un pavillon ponr le commandant de place, les étsblissements dn génie, du campement et des lits militaires, un magasin à poudre et terminer l'hôpital.

Les dépenses sont évaluées à environ 1,440,000 francs.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES FAITES POUR LES FORTIFICATIONS ET LES BÂTIMENTS MILITAIRES DE LA DIRECTION DE CONSTANTINE, EN 1854.

DÉSIGNATION DES PLACES.	BUDGET DE LA GUERRE.				CRÉDITS extraordinaires alloués en dehors du Budget de la guerre.		TOTAUX par place.
	Fortifications.		Bâtiments militaires.				
	Travaux ordinaires.	Travaux extraordinaires.	Travaux ordinaires.	Travaux extraordinaires.	Fortifications.	Bâtiments militaires.	
	francs.	francs.	francs.	francs.			fr. c.
Constantine	37,800	11,500	68,183 18	241,000	»	»	358,483 18
Tebessa	42,200	»	9,000 00	9,000	»	»	60,200 00
Philippeville	920	»	58,500 00	»	»	»	59,420 00
Djidjelli	4,700	»	28,092 96	»	»	»	32,792 96
Bône	8,000	77,500	67,100 00	»	»	»	152,600 00
La Calle	3,300	»	28,960 00	»	»	»	32,260 00
Guelma	29,400	»	31,450 00	»	4,875 (a)	»	65,725 00
Batna	19,600	»	137,700 00	»	»	»	157,300 00
Biskra	800	»	63,180 00	»	»	»	63,980 00
Sétif	23,380	»	117,898 57	»	»	»	141,278 57
Bougie	3,000	»	14,320 00	»	»	»	17,320 00
TOTAUX	173,100	89,000	624,384 71	250,000	4,875	»	1,141,350 71

(a) Pour Souk-Arras.

TABLEAUX DE CONTENANCE DES ÉTABLISSEMENTS MILITAIRES DE LA DIVISION DE CONSTANTINE, AU 31 DÉCEMBRE 1854.

CASERNEMENT DES TROUPES.

	OFFICIERS		SOUS OFFICIERS et SOLDATS.	CHEVAUX.	OBSERVATIONS
	SUPÉRIEURS.	SUBALTERNES.			
Bâtiments permanents	12	64	14,798	2,232	
Bâtiments susceptibles d'une durée de 15 à 20 ans	13	57	1,614	764	
Bâtiments provisoires	9	74	2,007	1,007	
Totaux	34	195	18,412	4,003	

HÔPITAUX.

	PERSONNEL.		MALADES.		OBSERVATIONS
	OFFICIERS DE SANTÉ et d'administration.	INFIRMIERS.	OFFICIERS.	SOLDATS.	
Bâtiments permanents	19	358	104	2,756	
Bâtiments susceptibles d'une durée de 15 à 20 ans	11	62	7	142	
Bâtiments provisoires	5	6	»	43	
Totaux	35	426	111	2,947	

MAGASINS DES SUBSISTANCES.

	VIVRES-PAIN.				VIVRES DE CAMPAGNE.									
	SOCES.		MAGASINS.		BISCUIT.		RIZ ET LÉGUMES.		SUCRE ET CAFÉ.		SEL.		SALAISONS.	
	Nombre.	Nombre de rations.	Quantités métriques au poids.	Nombre de rations.	Quantités métriques au poids.	Nombre de rations.	Quantités métriques au poids.	Nombre de rations.	Quantités métriques au poids.	Nombre de rations.	Quantités métriques au poids.	Nombre de rations.	Quantités métriques au poids.	Nombre de rations.
Locaux permanents	21	12,340	23,756	4,247,746	2,576	476,161	2,973	4,092,140	6,553	4,633,256	115	575,992	1,402	1,051,450
Locaux provisoires de longue durée	12	1,420	5,112	712,500	325	60,000	»	»	1,470	1,232,000	400	2,571,950	»	243,000
Locaux provisoires de courte durée	4	1,470	182	35,600	198	202,000	750	182,500	380	50,000	»	»	»	»
Totaux	37	15,230	29,050	4,993,340	3,399	738,161	3,723	4,274,640	10,403	5,922,250	515	3,147,942	1,402	1,294,450

	VIVRES-VIANDE.		LIQUIDES.				FOURRAGES.				CHAUFFAGE.		
	PARC aux bœufs.	ABATTOIRS.	VIN.		EAU-DE-VIE.		ORGE.		FOIN.		BOIS.		CHARBON.
	Nombre de têtes.	Nombre d'étans.	Hectolitres.	Nombre de rations.	Hectolitres.	Nombre de rations.	Quantités métriques au poids.	Nombre de rations.	Quantités métriques au poids.	Nombre de rations.	Quantités métriques au poids.	Nombre de rations.	Quantités métriques au poids.
Locaux permanents	1,200	»	11,517	2,911,160	270	792,752	13,583	333,286	12,336	578,367	17,237	132,500	»
Locaux permanents de longue durée	100	»	1,069	427,500	»	»	33,550	123,540	27,854	682,673	»	»	»
Locaux provisoires de courte durée	150	»	3,841	1,536,600	»	»	9,762	194,908	9,438	212,508	12,500	1,950,000	»
Totaux	1,450	»	16,427	4,275,260	270	792,752	56,902	651,734	49,658	1,473,546	30,737	2,082,500	»

Digitized by Google

DIRECTION DE CONSTANTINE.

DEUXIÈME PARTIE.

SITUATION ET VALEURS DES TRAVAUX DE DÉFENSE ET DES BÂTIMENTS MILITAIRES DE LA DIRECTION DE CONSTANTINE.

FORTIFICATIONS ET BÂTIMENTS MILITAIRES.

NOTICE SIGNALANT LES RÉSULTATS GÉNÉRAUX ET LES TRAVAUX LES PLUS IMPORTANTS EXÉCUTÉS DANS LA DIRECTION DE CONSTANTINE, DEPUIS L'OCCUPATION DE L'ALGÉRIE.

1° FORTIFICATIONS, DÉFENSE DES CÔTES ET ENCEINTES DES POSTES TÉLÉGRAPHIQUES.

L'ensemble des travaux de fortifications des côtes et des places de la province a donné lieu à une dépense de 2,899,035 francs.

Les ouvrages qui ont pour objet la défense des côtes ont été, en grande partie, élevés depuis 1848. Les plus importants ont été construits à Bône, au prix de 139,000 francs, à Bougie, au prix de 103,000 francs, et à Djidjeli, au prix de 63,400 francs. Le chiffre total des dépenses de cette nature a été de 309,400 francs.

La dépense faite pour les ouvrages élevés en vue de la défense des places et des postes télégraphiques a été de 2,589,635 francs.

Les travaux les plus considérables de cette espèce ont été exécutés à Constantine pour 661,897 francs, à Sétif pour 374,784 francs et à Philippeville pour 345,000 francs.

2° CASERNEMENT DES TROUPES, PRISONS, CONSEILS DE GUERRE, HÔTELS, ETC.

Les dépenses afférentes au casernement des troupes, prisons etc. se sont élevées dans la province à 8,748,168 francs.

Les travaux les plus importants de cette nature sont les casernes de Constantine, Sétif, Batna, Bône, Philippeville et Biskra.

Le tableau ci-après contient, au sujet de ces bâtiments et d'autres de moindre importance, des détails plus circonstanciés.

Digitized by Google

3° HÔPITAUX ET MAGASINS DES HÔPITAUX.

La construction des bâtiments affectés au service hospitalier a occasionné une dépense de 3,049,834 francs. Parmi les hôpitaux construits dans la province, nous citerons celui de Constantine, pour lequel on a dépensé 928,009 francs; celui de Philippeville 636,820 francs; celui de Bône 395,900 francs; celui de Sétif 347,987 francs, et celui de Djidjeli 314,550 francs.

4° BÂTIMENTS AFFECTÉS AUX SERVICES DES SUBSISTANCES, DU CAMPEMENT ET DES LITS MILITAIRES.

L'installation des services des subsistances, du campement et des lits militaires a occasionné, dans la province, une dépense totale de 2,075,564 francs. Les localités où se sont élevées les constructions de ce genre les plus importantes sont: Constantine où l'on a dépensé 640,912 francs; Bône 346,350 francs, et Philippeville 343,350 francs.

TABLEAU INDIQUANT LA SITUATION ET LA VALEUR DES TRAVAUX DE DÉFENSE ET DE BÂTIMENTS MILITAIRE JUSQU'

LOCALITÉS.	DÉPENSES DES TRAVAUX DE FORTIFICATION		DÉPENSES DES CONSTRUCTIONS DES BÂTIMENTS MILITAIRES					
	des côtes.	des places.	du casernement des troupes, aux prisons, pavillons, conseils de guerre.	des hôpitaux militaires et magasins des hôpitaux.	des services des subsistances et du campement.	des magasins à poudre.	des arsenaux du génie et de l'artillerie.	des parcs des réparations des équipages militaires.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Constantine	»	661,897	2,880,586	928 009	640,912	52,814	11,353	12,603
Tebessa	»	05,070	62,990	»	»	»	»	»
Philippeville	4,000	345,000	950,000	636,829	343,350	27,000	»	»
Djidjeli	63,400	213,300	442,300	314,550	158,092	25,400	13,000	»
Bône	130,000	270,900	1,108,400	395,900	346,350	23,000	7,900	»
La Calle	»	14,300	67,700	10,500	»	3,700	»	»
Guelma	»	198,684	338,534	113,423	54,393	9,300	»	»
Batna	»	246,400	1,026,370	24,540	158,800	13,800	21,600	»
Biskra	»	113,800	525,195	153,685	114,300	18,500	»	»
Sétif	»	374,784	1,061,893	347,987	140,365	10,000	»	»
Bougie	103,000	73,500	284,200	124,920	113,700	52,481	»	»
TOTAUX	309,400	2,589,035	6,748,168	3,049,834	2,075,564	236,064	54,143	12,60

Digitized by Google

5° MAGASINS À POUDRE.

Les constructions de magasins à poudre, qui sont toutes mentionnées dans le tableau ci-après, ont occasionné, dans la province une dépense totale de 236,064.

6° ARSENAUX DE L'ARTILLERIE ET DU GÉNIE.

Le total des sommes dépensées, dans la province, pour les établissements du génie est de 54,143 francs.

7° PARCS DES RÉPARATIONS DES ÉQUIPAGES MILITAIRES.

La dépense de 12,663 francs indiquée dans le tableau ci-dessous, pour les parcs des réparations des équipages militaires, s'applique aux constructions faites en 1852 et 1854 au parc de Constantine. Jusque là, ces établissements étaient à la charge du budget de l'administration.

ÉCUTÉS PAR LE SERVICE DU GÉNIE DANS LA DIRECTION DE CONSTANTINE DEPUIS L'OCCUPATION DE L'ALGÉRIE DÉCEMBRE 1854.

ANNÉES où LES TRAVAUX ont été exécutés.	DÉPENSES totales par place.	SITUATION DES TRAVAUX ET OBSERVATIONS.
	fr.	
837 à 1854.	5,188,434	L'enceinte de la citadelle est presque entièrement terminée et celle de la ville, du côté attaquable un en cours d'exécution et à l'abri d'une surprise. Des casernes ont été construites pour 3,044 hommes, un bâtiment pour 650 est presque achevé. On a fait un hôpital pour 650 malades, des magasins aux vivres, deux magasins à poudre et commencé le prison militaire.
852 à 1854.	128,060	On a construit la rédoute intérieur, commencé celui extérieur, construit une caserne pour 100 hommes et les écuries-ces, et commencé l'établissement du génie et l'hôtel du commandant supérieur du cercle.
839 à 1854.	2,306,170	On a fermé la ville du côté de terre par une enceinte défensive ; on a construit deux casernes pour 1,970 hommes et 120 chevaux ; un pavillon d'officiers, un hôpital pour 320 malades, une manutention et des magasins de vivres, les magasins de campement et des lits militaires ; un magasin à poudre pour contenir 40,000 kilogrammes et un parc à fourrages.
839 à 1854.	1,240,042	L'enceinte de la ville est terminée du côté de terre et très avancée du côté de la mer ; on a construit une batterie de côte. On a construit en outre deux casernes pour 618 hommes, des pavillons d'officiers, un hôpital pour 220 malades, les magasins de vivres, du campement et des lits militaires et un magasin à poudre pour 30,000 kilogrammes.
832 à 1854.	3,291,450	On a fait deux batteries de côte et construit une partie de la nouvelle enceinte défensive. On a construit des casernes pour 1,600 hommes et 400 chevaux, plusieurs pavillons d'officiers, un hôpital pour 400 malades, une manutention, les magasins des vivres et un magasin à poudre pour 15,200 kilogrammes.
838 à 1854.	101,000	Le port de La Calle est partagé par un ancien mur défensif et par une batterie de côte. On y a établi un casernement permanent pour 200 hommes et des baraques pour 65 chevaux ; on a commencé la construction d'un quartier neuf de cavalerie. Il y a un hôpital militaire pour 170 malades, qui a été fait par le service civil.
838 à 1854.	714,405	Le quartier militaire est entouré d'un mur d'enceinte dont quelques parties sont à terminer ; l'enceinte de la ville demande aussi à être améliorée. On a construit des casernes pour 535 hommes et 140 chevaux ; un hôpital pour 110 malades, un pavillon d'officiers, une manutention, des magasins de vivres, de fourrage et de campement, un magasin à poudre pour 6,000 kilogrammes, un embarquement à l'établissement thermal d'Hammam-Meskoutin.
844 à 1854.	1,491,600	Les enceintes du quartier militaire et de la ville ne sont pas encore complétement terminées ; les casernes existantes sont pour 535 hommes et 140 chevaux ; on achève le quartier de cavalerie ; une partie du magasin des vivres et construite ; un magasin à poudre est commencé. Tout le reste est provisoire.
844 à 1854.	925,480	Le fort de Saint-Germain de Bizira est aujourd'hui un établissement presque complet. On peut y loger 500 hommes et 56 chevaux et emmagasiner 15,000 kilogrammes de poudre. Il reste à terminer l'hôpital et l'établissement des vivres et à construire l'établissement du génie.
841 à 1854.	1,935,029	La ville et le quartier militaire de Sétif sont fermés par des murs d'enceinte non encore terminés. Il reste à construire la plus grande partie des établissements militaires. Les bâtiments permanents terminés logent 2,150 hommes, 436 chevaux et 225 malades. On a commencé la construction d'un nouveau quartier de cavalerie. Beaudoin et Bordj-bou-Arréridj, postes dépendant de Sétif, sont complets entièrement eu égard aux besoins présents ; rien n'est encore réglé définitivement pour eux.
833 à 1854.	753,801	La rade de Bougie est défendue par 5 batteries de côte permanentes, aujourd'hui achevées. La ville est protégée par des murs d'enceinte en partie provisoires et par plusieurs lignes de forts. On a construit des casernes pour 650 hommes, un hôpital pour 120 malades, qui est à compléter et un magasin à poudre d'une contenance de 25,000 kilog.
»	17,079,471	

III.

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

TABLEAU DE LA CONSOMMATION EN BESTIAUX FAITE PAR L'ARMÉE EN ALGÉRIE PENDANT L'ANNÉE 1854.

DÉSIGNATION		NOMBRE			POIDS BRUT			TOTAL du poids brut.	VIANDE nette.	OBSERVATIONS.
des subsistances militaires	des places.	des bœufs et vaches.	des vaches.	des moutons et chèvres.	des bœufs et vaches.	des vaches.	des moutons et chèvres.			
					quint. kil.	quint. kil.	quint. kil.	quint. kil.	quint. kil.	
Alger	Alger	»	»	»	»	»	»	»	15. 03 25	Provenant des ressources de la marine
	Colonnes expéditionnaires du haut Sebaou	21	1	»	39. 60	1. 59	»	41. 19	»	
	Totaux	21	1	»	39. 60	1. 59	»	41. 19	15. 03. 25	
Oran	Mostaganem	17	»	310	34. 82	»	128. 81. 9	163. 63. 9	»	
	Geryville	15	»	40	24 60	»	6. 56	31. 16	»	
	Totaux	32	»	350	59 42	»	135. 37. 9	194. 79. 9	»	
Constantine	Sétif	14	»	94	23. 36. 4	»	22. 21. 9	45. 58. 3	»	
	Batna	37	»	»	70. 49. 4	»	»	70. 49. 4	»	
	Biskara	80	47	»	184. 67	105. 07	»	289. 74	»	
	Djidjelli	14	»	»	35. 46	»	»	35. 46	»	
	Colonnes expéditionnaires du Jurjura	575	5	»	1,234. 09. 4	8. 13	»	1,242. 22. 4	»	
	Totaux	720	52	94	1,548. 08. 2	113. 20	22. 21. 9	1,683. 50. 1	»	

RÉCAPITULATION.

Alger	21	1	»	39. 60	1. 59	»	41. 19	15. 03. 25	
Oran	32	»	350	59. 42	»	135. 37. 9	194. 79. 9	»	
Constantine	720	52	94	1,548. 08. 2	113. 20	22 21. 9	1,683. 50. 1	»	
Totaux généraux	773	53	444	1,647. 10. 2	114. 79	157. 59. 8	1,919. 49	15. 03. 25	

Digitized by Google

TABLEAU DES CONSOMMATIONS EN FARINES ET EN GRAINS FROMENT FAITES EN ALGÉRIE, POUR LA SUBSISTANCE DES TROUPES, PENDANT L'ANNÉE 1854.

DÉSIGNATION des divisions militaires	DÉSIGNATION des places	CONSOMMATIONS. Farines de blé non blutées à 10 p. 0/0	à 12 p. 0/0	à 15 p. 0/0	OBSERVATIONS
		quint. kil. h.	quint. kil. h.	quint. kil. h.	
Alger	Alger	"	(a)18,516. 18. 5	"	(a) Il a été en outre, employé 15,213ᵏ 23ʰ 0ᵏ de farine à 12 p. 0/0 pour la fabrication de 11,604ᵏ 72ᵏ 0ᵍ de biscuit expédié sur l'armée d'Orient
	Orléansville	"	3,363. 38	"	
	Miliana	"	2,589. 25. 8	"	
	Médéah	"	2,397. 13. 7	"	
	Blidah	"	7,992	"	
	Coleah	"	1,128. 17. 5	"	
	Teniet-el-Haâd	"	309. 33. 7	"	
	Cherchel	"	891. 36. 2	"	
	Ammale	35	2,046. 47	9. 59	
	Dellys	"	1,060. 04	"	
	Boghar	"	1,371. 19. 4	"	
	Djelfa	"	075. 40. 5	"	
	Tizi-Ouzou	"	156	"	
	Caravanserail des Issers	"	240. 07	"	
	Laghouat	172. 87	1,476. 03. 2	"	
	Dra-el Mizan	13. 20	129. 17. 5	"	
	Tenes	"	1,198. 27. 5	"	
	Totaux	221. 07	45,549. 39. 5	0. 59	
Oran	Oran	"	(b)10,581. 68	"	(b) Il a été, en outre, employé 11,363ᵏ 40ʰ de farine dure à 12 p. 0/0 pour la fabrication de 11,210ᵏ 00ʰ 8ᵍ de biscuit expédiés sur l'armée d'Orient
	Mascara	"	4,203. 13	"	
	Mostaganem	51. 52	7,075. 70. 5	"	
	Tlemcen	0. 65	4,011. 13	"	
	Sidi-bel-Abbès	"	3,018. 01	"	
	Lalla-Maghrnia	49. 90. 8	533. 08. 2	"	
	Saida	"	455. 44. 8	"	
	Tiaret	"	654. 57. 6	"	
	Nemours	"	543. 08. 5	"	
	Daya	13. 30	276. 80	"	
	Sebdou	9. 03. 3	227. 83. 7	"	
	Géryville	64. 03. 8	400. 58. 8	"	
	Totaux	189. 34. 9	32,643. 02. 1	"	
Constantine	Constantine	"	(c) 8,457. 07. 8	"	(c) Il a été, en outre, employé 318ᵏ 17ʰ 2ᵏ de farine à 12 p. 0/0 pour la fabrication de 307ᵏ 03ʰ 0ᵏ de biscuit expédiés par le comptable de Philippeville sur l'armée d'Orient
	Philippeville	"	3,805. 59	"	
	Bône	"	2,313. 44	"	
	Sétif	"	5,327. 46	"	
	Bougie	"	2,263. 50. 1	"	
	Guelma	"	609. 10	"	
	Batna	"	2,723. 36. 2	"	
	Djidjelli	"	1,066. 59. 5	"	
	Biskara	"	1,496. 20. 8	"	
	Totaux	"	28,152. 39. 4	"	

RÉCAPITULATION.

Alger	221. 07	45,549. 30. 5	0. 59
Oran	189. 34. 9	32,043. 02. 1	"
Constantine	"	28,152. 30. 4	"
Totaux généraux	410. 41. 0	100,344. 81	0. 50

CONVERSION EN GRAINS.

410ᵏ 41ʰ 9ᵏ de farine de blé dur blutée à 10 p. 0/0	représentant en grains	456ᵏ 02ʰ 1ᵏ
106,344. 61. 0 *idem*	à 12 p. 0/0 *idem*	120,846. 37. 5
9. 59. 0 *idem*	à 15 p. 0/0 *idem*	11. 28 2
Total général des consommations en graine froment		121,313. 07 8

Digitized by Google

TABLEAU DES FOURNITURES FAITES EN ALGÉRIE, PAR LES ENTREPRENEURS À LA RATION, PENDANT L'ANNÉE 1854.

DÉSIGNATION		NOMBRE DE RATIONS DISTRIBUÉES				OBSERVATIONS
DES DIVISIONS militaires.	DES PLACES.	PAIN		VIANDE		
		à 750 grammes.	à 250 grammes.	à 300 grammes.	à 350 grammes.	
ALGER	Bouchike	108,001 2/3	»	»	»	
	Bouferick	19,506	»	»	»	
	Béidah	112	»	»	»	
	Douéra	47,424	»	»	»	
	Idem	65,473	»	»	»	
	El Affroun	6,694	»	»	»	
	Damiette	216,356	»	»	»	
	Cherchel	37,942	»	»	»	
	TOTAUX	500,508 2/3	»	»	»	
ORAN	Oran	»	3,005	»	»	
	Idem	47,022	»	»	»	
	Arzew	5,117	»	»	»	
	Idem	62,557	»	»	»	
	Aïn-Temouchen	249,963	»	»	»	
	Saint Denis-du-Sig	65,518	»	»	»	
	Géryville	»	»	24,840	»	
	Idem	»	»	54,458	»	
	Mascara	»	»	30,308	»	
	Oran	»	»	»	14,487	
	Idem	»	»	»	36,766	
	TOTAUX	430,177	3,005	110,702	51,253	
CONSTANTINE	Batna	180,431	»	»	»	
	Bordj-Bou-Arérédj	60,576	»	»	»	
	La Calle	77,784	»	»	»	
	Milak	13,118	»	»	»	
	Idem	56,719	»	»	»	
	Tebessa	23,521	»	»	»	
	Philippeville	46,369	»	»	»	
	Aïn-Tagrout	3,427	»	»	»	
	Akbou	9,210	»	»	»	
	Bouséada	73,439	»	»	»	
	Aïn-Rhour	3,567	»	»	»	
	Aïn-Beida	6,589	»	»	»	
	Smendou	30,070	»	»	»	
	Beni-Abdallah	35,932	»	»	»	
	Borrel	34,602	»	»	»	
	Penthièvre	17,101	»	»	»	
	Mondovi	6,124	»	»	»	
	Drean	736	»	»	»	
	Bouhedjar	6,324	»	»	»	
	Diverses places	152,665	»	»	»	
	Biskra	»	»	48,488	227,080	
	TOTAUX	901,381	»	48,488	227,080	

RÉCAPITULATION.

ALGER	500,508 2/3	»	»	»
ORAN	430,177	3,005	110,702	51,253
CONSTANTINE	901,381	»	48,488	227,080
TOTAUX GÉNÉRAUX des rations distribuées	1,832,066 2/3	3,005	167,190	278,333

CONVERSION EN QUINTAUX MÉTRIQUES.

PAIN	1,832,066 2/3 rations à 750 grammes représentant en quintaux métriques	13,746ᵃ 30ᵇ 00ᶜ	13,748ᵃ 01ᵇ
	3,005 à 250 idem	1. 51 25	
VIANDE	167,190 à 300 idem	501. 57. 00	1,197. 40. 25
	278,333 à 250 idem	695. 83. 25	

Digitized by Google

TABLEAU DES CONSOMMATIONS EN FOURRAGES FAITES EN ALGÉRIE,

PAR LES SOINS DES COMPTABLES DE L'ADMINISTRATION, PENDANT L'ANNÉE 1854.

DÉSIGNATION		CONSOMMATIONS								
DES DIVISIONS militaires	DES PLACES	FOIN.	PAILLE longue.	PAILLE courte.	ORGE en avoine.	FARINE d'orge.	SON.	PAILLE de litière, de couverture, de meules et div.	BOIS.	DIV.
		quint. kil.	quint. kil.	quint. kil.	quint. kil.	quint. kil.	quint. kil.	quint. kil.	quint. k	quint. k.
	Alger	19,062. 12	8,990. 53. 5	»	23,089. 01. 4	190. 75	87. 31. 0	556. 18	»	»
	Orléansville	5,670. 99. 5	1,569. 37	92. 16	5,142. 84. 5	160. 79. 6	1. 15	116. 35	»	»
	Milianah	3,321. 57	733. 05	»	2,660. 50. 3	30. 53	»	»	»	»
	Médéah	2,859. 50	1,225. 60	93. 36	3,538. 60	70. 11. 0	»	10.	»	»
	Blidah	8,267. 34	3,960. 95	»	11,111. 41. 5	37. 72. 4	5. 86	110. 80	»	»
	Tenes	777. 13. 5	389. 78	»	919. 37. 5	1. 04. 2	1. 12	»	»	»
	Boghar	815. 01. 5	390. 10	35. 18	1,679. 10	»	»	»	»	»
	Aumale	3,234. 05. 5	162. 47	4. 75	2,421. 10. 5	68. 65. 0	»	94. 75	»	»
	Delhys	925. 10	20. 75	58. 92	1,305. 01	»	»	22. 38	»	»
Alger.	Cherchel	733. 53. 5	507. 39	»	951. 10. 5	31. 97	»	»	»	»
	Tenes-el-Haad	426. 27. 0	186. 15	10. 62	508. 02	»	0. 19	»	»	»
	Coléah	277. 16. 5	150. 52	22. 26	362. 51. 5	»	»	»	»	»
	Dra-el-Mizan	552. 00	»	»	334. 65	»	»	»	»	»
	Loghouat	»	»	1,515. 10	3,873. 10. 5	»	»	»	»	»
	Djelfa	»	18. 12. 5	105. 10. 0	1,324. 77. 5	»	»	»	»	»
	Tizi-Ouzou	»	»	»	252. 02	»	»	»	»	»
	Caravanserail des lauers	401. 51. 5	»	»	970. 00. 5	»	»	»	»	»
	Colonne expéditionnaire du haut Sebaou	»	»	»	1,441. 56	»	»	»	»	»
	Totaux	45,191. 34	21,097. 72	2,061. 71. 3	63,431. 27. 4	620. 58. 0	95. 54. 0	911. 33	»	»
	Oran	10,770. 29. 4	10,130. 57	2,874	24,311. 30. 4	168. 20	0. 46. 0	»	1. 24	»
	Mostaganem	10,555. 03. 5	5,004. 40	1,501. 87	12,510. 25	261. 21. 0	»	02. 30	»	»
	Mascara	5,824. 66	1,008. 32	940. 18	8,751. 00	»	»	53	2. 00	»
	Tlemcen	7,401. 13. 5	700. 10	1,608. 07	8,877. 62	23. 35. 2	»	»	0. 23. 7	»
	Sebdou	592. 25	»	»	1,297. 23	»	»	»	»	»
	Nemours	538. 16. 5	45. 60	152. 26	872. 72	1. 69. 6	»	»	»	»
	Lalla-Meghnia	745. 98	10. 15	291. 61	925. 30. 5	»	»	»	»	»
	Saida	963. 43	»	207. 51	681. 80	»	»	»	»	»
Oran.	Tiaret	1,230. 07. 5	»	»	1,636. 54. 5	»	»	»	3. 00	»
	Aïn-ou	»	»	»	56. 50	»	»	»	»	»
	Sidi-bel-Abbès	3,686. 06. 5	200. 10	700. 53	3,897. 51. 0	13. 02. 4	»	»	2. 00	»
	Daya	330. 15	»	45. 06	200. 00	»	»	»	»	»
	Géryville	»	»	»	1,555. 32	»	»	»	»	»
	Colonne expéditionnaire du Sud	»	»	»	370. 24	»	»	»	»	»
	Colonne expéditionnaire de Tlemcen	»	»	6. 55	511. 10	»	»	»	»	»
	Totaux	48,590. 61. 9	17,323. 75	8,563. 23	64,029. 82. 0	461. 45. 8	0. 46. 0	115. 30	7. 30. 5	»
	Constantine	22,821. 21	7	4,168. 10	26,010. 30. 5	372. 45. 4	0. 86	102. 97	»	»
	Philippeville	2,220. 02	1,707. 03	»	3,177. 52. 0	176. 06. 0	7. 37. 2	»	»	»
	Bône	2,957. 55. 0	928. 04	1,362. 26	6,805. 47. 0	83. 15. 0	»	129. 10	»	»
	Setif	7,151. 00	1,200. 05. 0	221. 53. 2	8,398. 16	103. 86	17. 68	»	»	»
	Bougie	1,811. 12	680. 70	84. 50	2,040. 50	47. 84	»	28	»	»
Constantine.	Batna	4,037. 84	»	1,782. 82	4,302. 07	92. 72. 3	73. 08	»	»	21. 70. 5
	Biskara	»	135. 10	5,350. 70	4,151. 30	»	»	»	»	»
	Djidjelli	»	40. 78. 5	416. 01. 4	1,187. 72. 5	0. 24	»	»	»	»
	Colonne expéditionnaire du Djerdjera	810. 70. 5	»	»	1,340. 77	»	»	»	»	»
	Totaux	48,301. 00	4,693. 09. 4	12,556. 70. 6	54,252. 05	881. 26. 2	99. 43. 2	210. 14	»	21. 70. 5

RÉCAPITULATION.

Alger	45,191. 34	21,097. 72	2,061. 71. 3	63,431. 27. 4	620. 58. 0	95. 54. 0	911. 33	»	»
Oran	48,590. 61. 9	17,323. 75	8,563. 23	64,029. 82. 0	461. 45. 8	0. 46. 0	115. 30	7. 30. 5	»
Constantine	42,301. 00	4,693. 09. 4	12,556. 70. 6	54,252. 05	881. 26. 2	99. 43. 2	210. 14	»	21. 70. 5
Totaux généraux	136,073. 35. 9	43,014. 35. 3	23,181. 77. 1	181,713. 02. 6	1,963. 46. 0	195. 43. 2	1,236. 77	7. 30. 5	21. 70. 5

10.

Digitized by Google

TABLEAU DES DISTRIBUTIONS DE FOURRAGES FAITES EN ALGÉRIE,

PAR LES ENTREPRENEURS À LA RATION, PENDANT L'ANNÉE 1854.

DÉSIGNATION		QUANTITÉS DISTRIBUÉES									
DES DIVISIONS militaires	DES PLACES.	FOIN.	PAILLE longue.	PAILLE courte.	ORGE en avoine.	FARINE d'orge.	SON	VERT.	PAILLE de litière, de couverture, de matelas et dim.	BLÉ.	SEL.
		quint. kil.	quint. kil.	quint. kil.	quint. kil.	quint. kil.	quint. kil.	quint. kil.	quint. kil.	quint. kil	quint. kil
ALGER.	Oued-Corso	233 11	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Boufarik	1101. 0 5	47. 40	»	227. 50 3	»	»	»	»	»	»
	Blida	561. 03	56. 21	»	441. 09 5	»	»	»	»	»	»
	Beni-Mered	261. 25. 5	2. 95	»	284. 74. 0	»	»	»	»	»	»
	Boufarik	108. 03	26. 70	»	127. 10	»	»	»	»	»	»
	Marengo	67. 00. 5	11. 00	»	90. 75. 0	»	»	»	»	»	»
	Zurich	0. 13 0	1. 35 5	»	0. 81	»	»	»	»	»	»
	Trois-Palmiers	165. 23	»	»	181. 10	»	»	»	»	»	»
	Oued-el-Halleg	»	»	»	»	»	»	2,028	»	»	»
	Orléansville	»	»	»	»	»	»	299. 20	»	»	»
	Douera	244. 14	39. 22	»	269. 64	»	»	»	»	»	»
	Beni-Mered	176. 79	6. 78	»	185. 60	»	»	»	»	»	»
	Boufarik	113. 31	30. 30	»	135. 07	»	»	»	»	»	»
	Marengo	91. 23. 0	25. 62	»	120. 46. 5	»	»	»	»	»	»
	Oued-el-Haleg	1. 50	16. 92	»	25. 92	»	»	»	»	»	»
	Oued-Fodda	1. 70	»	»	3. 05	»	»	»	»	»	»
	Miliana	9. 52	25	»	33. 22	»	»	»	»	»	»
	Aleger	150. 25	7. 66	»	175. 46	»	»	»	»	»	»
	TOTAUX	2,253. 30. 0	373. 32. 3	»	2,316. 07. 3	»	»	2,327. 20	»	»	»
ORAN.	Arzew	290. 22	»	»	261. 69	»	»	»	»	»	»
	Mers-el-Kebir	130. 10	»	0. 36	56. 03	»	»	»	»	»	»
	Saint-Denis-du-Sig	207. 60	»	3. 22	216. 04	»	»	»	»	»	»
	Oued-el-Hamam	29. 44	»	»	29. 43	»	»	»	»	»	»
	Aïn-Temouchen	931. 12. 5	»	16. 10	698. 43	»	»	»	»	»	»
	Arzew	243. 47	»	0. 40	271. 40	»	»	»	»	»	»
	Oued-el-Hamam	26. 32	»	»	28. 32	»	»	»	»	»	»
	Saint-Denis-du-Sig	366. 85	»	1. 66	306. 31	»	»	»	»	»	»
	TOTAUX	2,233. 50. 5	»	23. 26	2,352. 47	»	»	»	»	»	»
CONSTANTINE.	Guelma	702. 90	97. 30	»	721. 07. 0	»	»	»	»	»	»
	Idem	544. 17. 5	276. 65	»	655. 40. 5	»	»	»	»	»	»
	Smendou	659. 82	»	»	660. 31	»	»	»	»	»	»
	Mahdjah	491. 40	»	»	366. 40. 5	»	»	»	»	»	»
	Aïoun-Sensra	43. 58	»	»	12	»	»	»	»	»	»
	Oued-Temorire	467. 70. 0	»	»	483. 96. 5	»	»	»	»	»	»
	Aïn-Beida	230. 78	»	»	229. 00	»	»	»	»	»	»
	Bordj-bou-Arreridj	369. 03. 5	132. 85	»	437. 41	»	»	»	»	»	»
	Mondeon	91. 18	»	»	86. 01	»	»	»	»	»	»
	Perrégaux	62. 58	76. 78	»	69. 36. 5	»	»	»	»	»	»
	Idem	54. 08	27. 20	»	68. 16	»	»	»	»	»	»
	La Calle	199. 20	75. 10	»	199. 84	»	»	»	»	»	»
	Idem	295. 31. 5	195. 82	»	264. 93. 0	»	»	»	»	»	»
	El-Arrouch	253. 62	99. 60	»	269. 06	»	»	»	»	»	»
	Idem	423. 65	158. 10	»	502. 90	»	»	»	»	»	»
	Jemmapes	168. 66. 5	128. 30	»	221. 70. 0	»	»	»	»	»	»
	Saint-Charles-Ras-Elma	36. 34	33. 88	»	47. 34	»	»	»	»	»	»
	Idem	32. 82	20. 25	»	41. 98	»	»	»	»	»	»
	Barrel	176. 10. 0	68. 61	»	225. 22. 5	»	»	»	»	»	»
	Zaimas	103. 76	»	»	113. 25	»	»	»	»	»	»
	Idem	116. 39	0. 20	»	113. 09	»	»	»	»	»	»
	Drean	38. 00. 5	0. 95	»	38. 46. 3	»	»	»	»	»	»
	Soukarras	10. 72	56. 15	»	30. 57	»	»	»	»	»	»
	Idem	70. 69	71. 29	»	216. 14	»	»	»	»	»	»
	Nechmeya-Am-Schougga	»	61. 43	»	»	»	»	»	»	»	»
	Oued-Bla	»	4. 80	»	»	»	»	»	»	»	»
	Oued-Amamar	»	16. 32	»	13. 33	»	»	»	»	»	»
	Dra-el-Arbé	6. 45	17. 82	»	20. 11	»	»	»	»	»	»
	Aïn-Beida	188. 18	»	»	117. 17	»	»	»	»	»	»
	Bordj-Mamra	130. 05	»	»	151. 21	»	»	»	»	»	»
	Aïn-Mokra	42. 60	50. 78	»	66. 27	»	»	»	»	»	»
	Tebessa	»	»	»	12. 38	»	»	»	»	»	»
	TOTAUX	6,004. 05. 5	1,583. 13	»	6,380. 13. 5	»	»	»	»	»	»

RÉCAPITULATION.

ALGER	2,253. 30. 0	373. 32. 3	»	2,316. 07. 3	»	»	2,327. 20	»	»	»
ORAN	2,233. 50. 3	»	23. 26	2,352. 47	»	»	»	»	»	»
CONSTANTINE	6,004. 05. 5	1,583. 13	»	6,380. 13. 5	»	»	»	»	»	»
TOTAUX des quantités distribuées par les entrepreneurs à la ration	10,492. 86. 0	1,957. 45. 3	23. 26	10,949. 28	»	»	2,327. 20	»	»	»
TOTAUX par les comptables de l'administration	136,873. 55. 0	19,014. 55. 0	21,181. 77. 1	181,713. 02. 0	1,963. 46. 0	193. 46. 0	»	1,344. 77	7. 35. 5	21. 70. 5
TOTAUX généraux	147,366. 42. 0	21,971. 90. 7	21,205. 03. 1	181,662. 30. 0	1,963. 46. 0	193. 46. 0	2,327. 20	1,344. 77	7. 35. 5	21. 70. 5

Digitized by Google

IV.

SERVICE DES HÔPITAUX MILITAIRES DE L'ALGÉRIE

PENDANT L'ANNÉE 1854.

TABLEAU GÉNÉRAL DES MALADES MILITAIRES ET CIVILS
TRAITÉS DANS LES HÔPITAUX MILITAIRES DE L'ALGÉRIE PENDANT L'ANNÉE 1854.

DÉSIGNATIONS DES ÉTABLISSEMENTS		NOMBRE DE MALADES							NOMBRE DE JOURNÉES.					TOTAUX par divisions.
		restant au 1er janvier 1854	entrés par billets.	entrés par évacuation.	sortis par billets.	sortis par évacuation.	morts	restant au 31 déc. 1854.	fiévreux.	blessés.	vénériens.	galeux.	totaux.	
Division d'Alger	Hôpital du Dey	224	4,272	460	5,112	2	516	326	79,749	22,777	20,139	500	130,265	432,784
	Coléa	77	1,263	»	1,239	1	51	49	14,369	4,220	903	16	19,716	
	Blidah	170	3,844	3	3,597	1	319	200	49,134	9,287	2,954	97	65,512	
	Médéah	53	1,597	9	1,323	»	59	77	21,708	9,908	3,276	64	31,054	
	Beghar	20	444	14	436	3	9	10	5,146	1,811	667	53	7,677	
	Milianah	71	1,739	9	1,555	»	123	104	22,035	9,241	3,906	77	35,049	
	Teniet-el-Haid	11	215	»	208	6	3	9	1,681	2,054	40	103	4,081	
	Cherchel	27	984	»	953	1	32	35	10,588	5,440	892	32	16,952	
	Tenes	21	865	»	790	»	65	41	9,500	5,869	1,362	96	16,827	
	Orléansville	33	1,072	»	1,066	»	187	70	23,027	6,264	2,320	192	31,773	
	Dellys	13	706	450	715	390	99	25	7,869	7,517	527	76	16,916	
	Aumale	66	1,658	»	1,684	3	68	54	28,196	6,330	4,456	»	37,982	
	Ambulances	19	1,248	2	818	352	71	33	1,061	15,143	»	»	16,204	
Division d'Oran	Oran	104	3,493	160	3,444	7	213	172	46,707	10,945	14,710	194	80,555	272,046
	Mostaganem	100	2,054	4	1,912	2	129	85	24,681	8,886	9,070	329	37,166	
	Mascara	91	1,136	31	1,291	10	135	84	17,583	5,835	1,905	68	25,391	
	Tlemcen	62	1,071	114	1,006	65	104	105	25,081	2,596	1,914	128	33,719	
	Tiaret	11	278	»	268	3	12	12	3,651	1,057	609	»	4,717	
	Nemours	2	428	90	480	»	2	14	9,216	1,095	1,353	6	6,295	
	Orany	16	291	»	270	3	22	5	3,656	1,672	156	»	6,644	
	Sidi-bel-Abbès	77	1,750	»	1,630	2	108	78	20,298	3,519	2,026	193	34,896	
	Saida	1	116	2	136	4	6	7	1,337	611	177	»	1,915	
	Le Sig	19	631	»	616	6	21	39	12,892	1,160	139	10	14,150	
	Lalla Maghenia	»	145	»	107	15	9	14	4,330	1,161	158	36	5,925	
	Sebdou	»	161	»	94	4	1	2	1,106	196	59	»	1,273	
	Daya	1	80	»	66	»	»	2	941	619	180	»	1,540	
	Geryville	»	165	11	153	23	10	12	2,630	1,256	311	14	3,616	
	Aoum-Mouna	2	102	»	94	4	3	1	759	270	161	»	1,190	
	Ambulances	27	955	13	963	140	94	30	2 128	9,131	»	»	11,259	
Division de Constantine	Constantine	312	9,137	7	8,925	2	243	104	66,181	15,939	12,307	228	95,299	495,075
	Setif	93	2,414	145	2,280	1	110	61	23,442	8,703	3,784	716	36,686	
	Bône	370	5,001	52	5,050	22	196	201	56,130	9,647	6,354	97	72,305	
	La Calle	63	1,679	3	1,651	»	56	67	19,051	1,019	188	»	20,257	
	Guelma	176	2,626	35	2,386	67	117	97	33,357	4,826	1,429	28	39,640	
	Philippeville	143	5,052	325	4,834	6	166	332	76,311	21,179	5,474	697	103,959	
	Djidjelly	19	915	1	863	1	5	21	9,253	2,704	617	»	12,631	
	El-Arrouch	35	1,244	»	973	220	34	23	11,632	964	43	12	12,651	
	Bougie	36	1,392	73	1,459	1	29	33	19,118	7,074	1,097	28	27,317	
	Bathna	103	2,033	22	1,809	2	118	72	25,347	12,249	4,180	143	39,919	
	Biskara	22	1,121	»	963	22	136	33	13,987	3,183	1,401	129	16,600	
	Hammam-Meskoutin	»	80	31	32	9	»	»	1,011	1,900	»	»	2,911	
	Ambulances	13	1,268	»	1,197	»	55	31	2,879	11,207	»	4	13,546	
TOTAUX		2,001	64,467	2,014	60,976	1,543	4,465	2,830	810,294	264,061	120,527	4,973	1,199,855	
			68,482			68,482					1,199,855			

La moyenne du séjour de chaque militaire malade a été de 17 jours 25/100.
La proportion des décès au nombre des malades est de 1 sur 156, soit 6,4 p. 0/0.
Le nombre de journées de traitement s'élève à 1,199,855.
La population moyenne a été par jour de 3,287 malades qui ressortissent ainsi qu'il suit, savoir :

Fiévreux	2,210	soit par rapport à la population moyenne	67,2 p. 0/0.
Blessés	721		22.3
Vénériens	333		10,1
Galeux	14		0,4
Total égal	3,287		100

Digitized by Google

TABLEAU DES MALADES MILITAIRES TRAITÉS DANS LES HÔPITAUX MILITAIRES DE L'ALGÉRIE PENDANT L'ANNÉE 1854.

DÉSIGNATIONS DES ÉTABLISSEMENTS		NOMBRE DES MALADES							NOMBRE DE JOURNÉES.					TOTAUX par DIVISION
		RESTANT au 1er janvier 1854.	ENTRÉS par billets.	ENTRÉS par évacuation.	SORTIS par billets.	SORTIS par évacuation.	MORTS	RESTANT au 31 déc. 1854	FÉBRILES.	BLESSÉS.	VÉNÉRIENS.	GALEUX.	TOTAUX.	
Division d'Alger	Hôpital du Dey	203	6,078	358	4,533	1	495	310	70,630	22,483	21,500	561	122,305	331,545
	Coléah	78	451	»	461	1	7	24	5,638	600	747	18	7,005	
	Blidah	65	2,137	3	1,908	1	163	103	23,210	5,722	6,136	43	35,129	
	Médéah	53	1,083	9	1,030	»	31	57	16,521	1,788	1,856	54	23,219	
	Boghar	25	421	14	434	3	7	16	4,986	1,605	456	53	7,300	
	Miliannh	45	1,268	6	1,181	»	83	105	18,356	6,021	8,925	76	25,568	
	Teniet el-Haad	7	134	»	139	6	8	7	1,655	989	33	35	2,632	
	Cherchel	22	561	»	545	1	9	34	7,880	1,995	628	22	10,735	
	Tenes	15	370	»	331	»	33	19	7,025	1,697	691	36	9,237	
	Orléansville	62	1,297	»	1,133	»	153	56	21,251	2,144	1,808	105	26,418	
	Dellys	6	575	450	542	390	81	18	6,072	6,669	625	57	13,222	
	Aumale	74	1,592	»	1,571	8	47	40	23,430	2,909	3,121	»	29,470	
	Ambulances	16	1,245	2	816	352	71	25	1,061	15,143	»	»	16,204	
Division d'Oran	Oran	180	6,204	148	5,812	9	208	109	60,644	15,006	12,972	178	70,700	196,377
	Mostaganem	50	1,250	6	1,210	6	67	51	15,709	6,058	6,865	234	31,864	
	Mascara	36	934	23	856	9	100	37	15,191	2,187	1,933	34	17,925	
	Tlemcen	43	1,303	112	1,063	65	165	65	20,184	3,014	1,961	66	25,754	
	Tiaret	5	739	»	177	2	9	6	1,794	903	237	»	2,934	
	Saïda	6	817	63	377	»	5	9	5,317	667	1,096	3	7,083	
	Aïn-ed	6	150	»	107	2	16	»	2,435	313	117	»	2,865	
	Sidi-bel-Abbès	64	850	»	857	6	10	36	12,104	2,062	2,181	160	17,457	
	Sebdou	»	175	9	107	4	4	6	1,088	317	117	»	1,575	
	Le Sig	6	48	»	63	3	5	1	1,160	23	60	»	1,281	
	Lalla-Maghrnia	»	206	»	100	90	7	9	5,031	217	770	40	6,058	
	Sebdou	»	85	»	78	4	1	2	1,012	77	33	»	1,122	
	Daya	2	05	»	68	»	»	1	724	235	62	»	1,021	
	Geryville	»	175	11	144	23	10	9	1,995	1,114	309	16	3,139	
	Aïn-Mouss	7	82	»	57	1	4	1	501	141	126	»	768	
	Ambulances	27	965	15	602	169	54	39	2,128	9,101	»	»	11,259	
Division de Constantine	Constantine	169	3,161	6	3,120	6	116	102	51,225	9,904	7,402	608	68,738	303,599
	Setif	71	1,687	144	1,687	1	114	50	16 954	6,502	3,102	716	27,311	
	Bône	305	6,021	66	2,032	36	91	114	55,342	6,471	3,725	67	30,605	
	La Calle	30	601	6	678	»	24	11	7,936	430	106	»	8,472	
	Guelma	62	806	29	911	50	37	12	17,918	1,636	1,031	28	17,026	
	Philippeville	153	2,601	222	2,923	6	248	109	45,532	6,693	4,366	685	57,283	
	Djidjelli	10	340	1	432	»	3	01	8,712	1,790	508	»	11,000	
	El-Arrouch	11	356	»	245	113	5	6	3,116	»	»	»	3,112	
	Bougie	20	1,094	73	1,126	1	21	39	15,511	3,603	763	23	20,970	
	Batna	67	1,190	22	1,066	6	151	60	15,618	8,162	2,458	147	26,585	
	Biskara	22	7,428	»	480	22	122	26	12,594	1,819	397	120	15,431	
	Hammam-Mouskoutin	»	60	01	32	6	»	»	1,017	1,900	»	»	8 914	
	Ambulances	19	1,268	»	1,197	»	32	34	2,279	11,367	»	»	12,846	
	TOTAUX	1,905	42,692	1,890	40,782	1,393	0,577	1,933	350,225	173,916	96,176	4,201	831,521	
			46,387			46,367				831,521				

La moyenne de séjour de chaque militaire malade a été de 17 jours 9/10es.
La proportion des décès au nombre des malades est de 1 sur 16, soit 6,2 p. 0/0.
Le nombre de journées de traitement s'élève à 831,521.
La population moyenne a été par jour de 2,278 malades qui se répartissent ainsi qu'il suit, savoir:

Fiévreux	1,532	soit par rapport à la population moyenne	67,4 p. 0/0.
Blessés	477		20,8
Vénériens	259		11,3
Galeux	11		0,5
TOTAL ÉGAL	2,278		100

Digitized by Google

TABLEAU DES MALADES CIVILS TRAITÉS DANS LES HÔPITAUX MILITAIRES DE L'ALGÉRIE PENDANT L'ANNÉE 1854.

DÉSIGNATION des établissements		NOMBRE DES MALADES						NOMBRE DE JOURNÉES.					TOTAUX par division.
		restant au 1er janvier 1854.	entrés par billets.	entrés par évacuation.	sortis par billets.	sortis par évacuation.	morts.	restant au 31 déc. 1854.	fiévreux.	blessés.	vénériens.	galeux.	totaux.	
Division d'Alger.	Hôpital du Dey	21	294	2	270	1	21	18	3,710	2,290	1,833	97	7,998	101,189
	Coléah	35	212	»	772	»	34	25	7,034	3,721	56	»	12,711	
	Blidah	105	1,707	»	1,529	»	110	97	25,916	3,565	906	24	30,313	
	Médéah	20	315	»	422	»	21	20	5,127	2,120	1,422	12	8,739	
	Boghar	1	23	»	22	»	2	»	160	106	11	»	272	
	Milianah	26	471	»	421	»	40	33	5,669	2,620	1,071	1	9,361	
	Tenier-el-Hâad	4	67	»	69	»	»	2	229	1,145	7	66	1,449	
	Cherchel	35	417	»	402	»	33	21	6,708	3,445	64	»	9,217	
	Tenes	18	405	»	450	»	32	22	2,475	4,400	668	25	7,568	
	Orléansville	10	275	»	236	»	34	15	1,736	3,100	482	27	8,355	
	Dellys	7	101	»	172	»	18	7	1,617	842	102	22	2,789	
	Aumale	22	206	»	253	»	21	14	2,786	1,421	1,285	»	5,512	
	Ambulances	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Division d'Oran.	Oran	14	100	1	202	1	6	3	2,063	970	727	6	3,775	75,009
	Mostaganem	41	785	2	732	»	23	34	11,172	6,220	207	95	13,702	
	Mascara	16	402	»	435	1	32	17	3,452	2,668	682	30	7,866	
	Tlemcen	9	271	2	423	»	32	20	4,890	2,682	253	40	7,865	
	Tiaret	5	110	»	115	»	3	6	857	254	172	»	1,283	
	Nemours	2	121	3	106	»	5	5	898	302	757	»	2,017	
	Arzew	10	141	»	133	»	13	5	1,801	1,562	19	»	2,782	
	Sidi-bel-Abbès	18	900	»	702	»	29	12	14,104	2,577	345	5	17,029	
	Saïda	1	31	»	29	»	2	1	143	197	»	»	340	
	Le Sig	12	869	»	751	»	66	30	11,723	1,086	50	10	12,869	
	Lalla-Maghnia	»	149	»	137	3	2	5	1,899	344	18	6	1,867	
	Saïdon	»	18	»	16	»	»	»	94	51	26	»	151	
	Daya	»	34	»	33	»	»	1	117	381	118	»	510	
	Geryville	»	10	»	9	»	»	1	32	140	5	»	177	
	Ammi-Moussa	1	40	»	37	3	1	»	150	536	33	»	727	
	Ambulances	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Division de Constantine.	Constantine	72	2,036	1	1,963	2	133	62	21,807	6,035	5,305	380	33,557	101,476
	Sétif	22	727	1	643	»	94	11	6,542	2,141	692	»	9,371	
	Bône	109	1,940	5	1,912	»	197	97	22,093	7,170	4,029	»	33,292	
	La Calle	23	1,038	»	973	»	42	26	11,123	612	84	»	11,819	
	Guelma	94	1,527	6	1,475	17	80	86	18,464	3,180	395	»	22,039	
	Philippeville	116	2,451	103	2,311	»	217	134	36,779	14,781	1,106	9	36,275	
	Djidjeli	2	73	»	70	1	2	2	571	918	139	»	1,628	
	El-Arrouch	24	886	»	728	116	40	17	9,290	904	43	12	9,249	
	Bougie	16	595	»	572	»	28	14	5,667	2,341	914	3	8,835	
	Batna	36	843	»	783	1	62	33	9,529	6,047	1,741	»	35,357	
	Biskara	»	93	»	83	»	2	8	389	368	504	»	1,256	
	Hammam-Meskoutin	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Ambulances	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Totaux		996	21,375	124	20,392	142	1,566	877	251,060	90,149	26,351	772		368,334
			22,995			22,995				368,334				

La moyenne du séjour de chaque malade civil à l'hôpital a été de 16 jours.

La proportion des décès au nombre des malades est de 1 sur 14 ou de 6, 7 p. o/o.

Le nombre de journées de traitement s'élève à 368,334.

La population moyenne a été par jour de 1,009, qui se répartissent ainsi qu'il suit, savoir :

Fiévreux	688	soit par rapport à la population moyenne	68,2 p. 0/0.
Blessés	242		24,3
Vénériens	73		7,3
Galeux	2		0,2
Totaux égaux	1,009		100

V.

JUSTICE MILITAIRE.

TABLEAU DES OPÉRATIONS DES CONSEILS DE GUERRE EN ALGÉRIE, PENDANT L'ANNÉE 1854.

PLACES.	NOMBRE de militaires mis en jugement	DIVISION DU NOMBRE CI-CONTRE EN MILITAIRES										renvoyés devant les tribunaux ordinaires pour cause d'incompétence	acquittés.	TOTAL des colonnes, égal au nombre des militaires mis en jugement.	OBSERVATIONS.
		CONDAMNÉS													
		à mort.	à la déportation.	à la détention.	aux travaux forcés à temps.	à la réclusion.	au boulet ou au double boulet.	aux travaux publics.	à la prison	à la flétrissure.	à l'amende.				
Alger.....	409	31	»	»	28	15	59	34	127	»	2	»	113	409	Sur lesquels 69 indigènes
Oran.....	335	20	»	»	14	14	36	27	114	»	2	1	107	335	Sur lesquels 65 indigènes
Constantine.....	263	10	»	»	30	4	18	26	99	»	2	2	72	263	Sur lesquels 44 indigènes.
Total...	1,007	61	»	»	72	33	113	87	340	»	6	3	292	1,007	Sur 61 condamnés à mort, 10 ont été exécutés : 6 Arabes, 1 étranger, 3 Français

Digitized by Google

SERVICES CIVILS.

Digitized by Google

I.

INTÉRIEUR.

STATISTIQUE.

§ Ier. POPULATION EUROPÉENNE.

L'effectif de la population européenne était :

Au 31 décembre 1853, de	134,075	individus.
—————— 1854, de	143,387	———
Augmentation.....	9,312	individus.

Si on ajoute à ces effectifs le chiffre de 8,304 individus composant la population en bloc, c'est-à-dire le personnel des hôpitaux, orphelinats, lycées, colléges, pensionnats, séminaires, prisons, dépôts d'ouvriers, etc., etc., on aura :

Pour 1853.....	142,379	individus.
—— 1854.....	151,691	———
Différence égale à celle ci-dessus..	9,312	individus.

L'augmentation de 1853 sur 1852 était de 1,367 individus seulement.

L'augmentation de 1854 sur 1853 est de 9,312.

Ces chiffres en disent plus que tout ce que l'on pourrait ajouter sur l'essor que prennent de jour en jour nos établissements français en Afrique.

SITUATION COMPARÉE DES TROIS PROVINCES.

PROVINCE D'ALGER.

Au 31 décembre 1853.....	62,440	individus.	
—————— 1854.....	67,309	———	Augmentation. 4,869.

PROVINCE D'ORAN.

Au 31 décembre 1853.....	42,347	individus.	
—————— 1854.....	45,016	———	Augmentation. 2,669.

PROVINCE DE CONSTANTINE.

Au 31 décembre 1853.....	29,288	individus.	
—————— 1854.....	31,062	———	Augmentation. 1,774.
Total égal.....			9,312.

Digitized by Google

EFFECTIF DE LA POPULATION EUROPÉENNE EN TERRITOIRE CIVIL ET EN TERRITOIRE MILITAIRE AU 31 DÉCEMBRE 1854.

PROVINCES.	TERRITOIRE CIVIL.	TERRITOIRE MILITAIRE.	TOTAL
Alger	64,387	2,922	67,309
Oran	38,728	6,288	45,016
Constantine	26,805	4,257	31,062
	129,920	13,467	143,387

Si le chiffre des Européens est toujours comparativement beaucoup plus fort dans les territoires militaires des provinces d'Oran et de Constantine, que dans le territoire militaire d'Alger, cela tient à ce que les villes et les villages situés près des frontières et au centre des opérations militaires, ne peuvent pas encore être placés sous le régime de l'administration civile.

La population européenne était ainsi répartie au 31 décembre 1854 :

Province d'Alger	Territoire civil, dans	10 villes et	48 villages.
	——— militaire, dans	4 ———	5
Province d'Oran	Territoire civil, dans	5 ———	43
	——— militaire, dans	5 ———	9
Province de Constantine	Territoire civil, dans	7 ———	12
	——— militaire, dans	5 ———	10
		36 villes et	127 villages.

Soit dans 163 centres d'habitation.

EFFECTIF DE LA POPULATION EUROPÉENNE DE L'ALGÉRIE DIVISÉE EN FRANÇAIS ET ÉTRANGERS, À LA FIN DES DEUX ANNÉES 1853 ET 1854.

PROVINCES.	1853.		1854.	
	FRANÇAIS.	ÉTRANGERS.	FRANÇAIS.	ÉTRANGERS.
Alger	35,726	26,714	38,546	28,763
Oran	21,298	20,049	22,894	22,122
Constantine	17,934	12,354	18,137	12,925
	74,958	59,117	79,577	63,810
	134,075		143,387	

La population était en 1853 de 74 Français contre 59 étrangers.
Elle a été en 1854 de 79 Français contre 63 étrangers.

Soit,

Pour la province d'Alger	38 Français	28 étrangers.
——— d'Oran	23 ———	22
——— de Constantine	18 ———	13
	79 Français	63 étrangers.

Digitized by Google

La répartition des 63 étrangers donne:

Espagnols	39
Italiens	8
Anglo-Maltais	6
Allemands et Suisses	7
Autres nationalités	3
	63

La répartition de la population européenne au 31 décembre 1853 donnait pour:

Les hommes	39 p. o/o.
Les femmes	27
Les enfants	34

Elle donne au 31 décembre 1854 pour:

Les hommes	35 p. o/o.
Les femmes	30
Les enfants	35

NAISSANCES.

PROVINCES		1853.		1854	
Alger	Français	1,429	2,618	1,637	2,954
	Étrangers	1,189		1,317	
Oran	Français	911	1,930	1,019	1,970
	Étrangers	1,019		951	
Constantine	Français	694	1,067	751	1,184
	Étrangers	373		433	
			5,615		6,108

L'année 1854 présente une augmentation de 493 naissances sur l'année 1853.

Le chiffre de la population européenne étant de 134,075 en 1853 et de 143,387 en 1854.

On constate:

En 1853	4,15 naissances pour 100 habitants.
En 1854	4,33

Digitized by Google

COMPARAISON DES NAISSANCES DE LA POPULATION FRANÇAISE ET DE LA POPULATION ÉTRANGÈRE.

ANNÉES	FRANÇAIS	ÉTRANGERS.
1853.....	4,02 naissances pour 100 habitants.	4,40 naissances pour 100 habitants.
1854.....	4,26	4,20
	Moyenne: 4,14 naissances pour 100 habitants.	Moyenne: 4,30 naissances pour 100 habitants.

PROPORTION DES ENFANTS NATURELS AUX ENFANTS LÉGITIMES.

	ENFANTS LÉGITIMES.	ENFANTS NATURELS.
Français.....	2,768	620
Étrangers.....	2,382	338
	5,150	958
	5,108	

Ce qui donne 1 enfant naturel contre 5,30 légitimes.

Les naissances légitimes comparées aux naissances naturelles chez les Français et chez les étrangers donnent les résultats suivants :

Français..... 1 enfant naturel pour 4,46 légitimes.
Étrangers..... 1 ——————— 7 .

PART DES TROIS PROVINCES DANS LES NAISSANCES DE 1854.

	PROVINCE D'ALGER		PROVINCE D'ORAN.		PROVINCE DE CONSTANTINE.		TOTAL.
	ENFANTS légitimes.	ENFANTS naturels.	ENFANTS légitimes.	ENFANTS naturels.	ENFANTS légitimes.	ENFANTS naturels.	
Français.....	1,268	358	866	157	634	105	
Étrangers.....	1,174	146	812	136	396	56	
	2,442	504	1,678	293	1,030	161	
	2,946		1,971		1,191		6,108

Digitized by Google

MARIAGES.

TABLEAU DES MARIAGES CONTRACTÉS PAR LES EUROPÉENS EN 1853 et EN 1854.

PROVINCES	MARIAGES ENTRE						TOTAL
	FRANÇAIS.	FRANÇAIS et étrangères.	FRANÇAIS et indigènes.	ÉTRANGERS et françaises.	ÉTRANGERS.	INDIGÈNES.	
ANNÉE 1853.							
Alger	327	78	»	26	221	80	732
Oran	214	62	3	10	192	76	557
Constantine	174	18	»	17	51	28	288
	713	158	3	53	464	184	1,577
		214					
ANNÉE 1854.							
Alger	337	71	3	23	223	84	743
Oran	196	58	1	6	180	60	310
Constantine	179	26	5	20	68	40	336
	712	153	9	49	471	193	1,589
		213					

L'accroissement des mariages de 1854 sur ceux de 1853 est de 12.

On compte en 1853..... 1,18 mariage pour 100 habitants.
——— en 1854..... 1,11 ——— 100

La proportion des mariages contractés par les Français et par les étrangers, eu égard au chiffre de la population, s'établit de la manière suivante pour 1854 :

Français..... 1,16 pour 100 habitants.
Étrangers..... 1,04

DÉCÈS.

TABLEAU DES DÉCÈS CONSTATÉS DANS LES TROIS PROVINCES DE L'ALGÉRIE PENDANT LES ANNÉES 1853 et 1854.

		1853.			1854.		
		SEXE masculin.	SEXE féminin.	TOTAL.	SEXE masculin.	SEXE féminin.	TOTAL.
Province d'Alger	Français	957	497	1,454	979	684	1,663
	Étrangers	491	248	739	556	474	1,030
TOTAL		1,448	743	2,193	1,535	1,158	2,693
Province d'Oran	Français	509	272	781	831	523	1,354
	Étrangers	284	230	520	418	420	838
TOTAL		793	508	1,301	1,249	943	2,192
Province de Constantine	Français	886	473	1,359	849	474	1,323
	Étrangers	344	230	574	463	320	783
TOTAL		1,230	703	1,933	1,312	794	2,106
TOTAL GÉNÉRAL		3,471	1,956	5,427	4,096	2,895	6,991

Digitized by Google

L'excédant des décès de l'année 1854 (*1584*) sur ceux de l'année 1853, tient à une cause tout à fait exceptionnelle. Le choléra qui a fait sentir ses ravages en Europe dans cette même année 1854, s'est abattu également sur l'Algérie pendant les mois d'août, de septembre et d'octobre. Le fléau a sévi avec une certaine intensité dans la province d'Oran, un peu moins dans la province d'Alger, et presque point dans celle de Constantine.

COMPARAISON DES DÉCÈS DE LA POPULATION FRANÇAISE ET DE LA POPULATION ÉTRANGÈRE.

ANNÉES	FRANÇAIS.			ÉTRANGERS.			TOTAL GÉNÉRAL.
	sexe masculin.	sexe féminin.	TOTAL.	sexe masculin	sexe féminin.	TOTAL.	
1853.....	2,352	1,242	3,594	1,119	714	1,833	5,427
1854.....	2,659	1,681	4,340	1,437	1,214	2,651	6,991

Les décès des Européens ont été :

	1853.		1854.
Province d'Alger.....	3,50 p. o/o	———	4,30 p. o/o
——— d'Oran.....	3,14	———	4,89
——— de Constantine.....	6,40	———	6,77
Moyenne.....	4,35 p. o/o	Moyenne.....	5,32 p. o/o

Les décès donnent :

	Pour les Français,	Pour les étrangers,
En 1853.....	4,80 décès pour 100 habitants.	3,10 décès pour 100 habitants.
En 1854.....	5,45 ———	4,15

Les proportions pour les deux sexes sont :

	Français.	Étrangers.
En 1853.....	1 féminin contre 1,90 masculin.	1 féminin contre 1,55 masculin.
En 1854.....	1 ——— 1,60 ———	1 ——— 1,18

La moyenne générale est de :

En 1853..... 1 féminin contre 1,77 masculin.
En 1854..... 1 ——— 1,39

COMPARAISON DES NAISSANCES ET DES DÉCÈS POUR LES ANNÉES 1853 ET 1854.

PROVINCES	1853.				1854.			
	NAISSANCES	DÉCÈS	EN PLUS DES NAISSANCES	EN PLUS DES DÉCÈS.	NAISSANCES	DÉCÈS.	EN PLUS DES NAISSANCES	EN PLUS DES DÉCÈS.
Alger	2,618	2,193	425	"	2,954	2,693	261	"
Oran	1,930	1,301	629	"	1,970	2,192	"	222
Constantine	1,067	1,933	"	866	1,184	2,106	"	922
Totaux	5,615	5,427	1,054	866	6,108	6,991	261	1,144
Naissances en plus			188		Décès en plus		883	

Si l'on ramène le chiffre du décès à son état normal, c'est-à-dire, si l'on tient compte de la mortalité causée par le choléra, les naissances seront, comme précédemment, plus nombreuses que les décès.

Digitized by Google

TABLEAU COMPARATIF DES GAINS ET DES PERTES DE LA POPULATION EUROPÉENNE DU TER

G

NATIONALITÉS.	ALGER et ses environs			L'AGHA.			AÏN-TAYA.			DJEMAA-DJEDIDA.			DJEMAA-DJEDIDA.			CHÉRAGAS.			DELY-IBRAHIM.			BOUFARIK.			DOUAOUCHA.			DJEMAA-SAHA	
	Naissances.		Arrivées.	Naissances.		Arrivées.	Naissances.		Arrivées.	Naissances.		Arrivées.	Naissances.		Arrivées.	Naissances.		Arrivées.	Naissances.		Arrivées.	Naissances.		Arrivées.	Naissances.		Arrivées.	Naissances.		
	Légitimes.	Naturelles.		Légitimes.	Naturelles.		Légitimes.	Naturelles.		Légitimes.	Naturelles.		Légitimes.	Naturelles.		Légitimes.	Naturelles.		Légitimes.	Naturelles.		Légitimes.	Naturelles.		Légitimes.	Naturelles.		Légitimes.	
Français	488	243	10,167	13	3	42	1	"	107	7	"	24	11	"	14	14	1	45	13	1	24	10	"	"	11	"	1	9	3	
Espagnols	512	58	1,339	4	"	10	1	"	320	12	"	8	14	"	11	6	1	52	1	"	"	6	"	3	2	1	3	22	8	
Portugais	"	"	11	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Italiens	107	8	957	"	1	"	"	"	23	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3	"	
Anglo-Maltais	87	2	221	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Anglais et Irlandais	2	"	74	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Belges et Hollandais	"	"	66	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Allemands	12	4	86	1	"	3	"	"	"	1	"	"	5	"	"	"	"	"	1	"	"	8	1	"	"	1	1	"	"	
Polonais	1	1	22	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Suisses	"	"	331	"	"	"	"	"	9	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	
Grecs	"	"	22	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Divers	3	"	253	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Totaux partiels	1,203	316	13,585	18	3	55	2	"	465	20	"	32	31	"	25	20	2	07	15	1	32	18	"	3	14	2	4	34	11	
Total des naissances	1,519			21			2			20			31			22			16			18			16			45		
Totaux des gains	"	15,104		76			467			52			56			119			48			21			20			316		

PE

NATIONALITÉS	ALGER et ses environs		L'AGHA		AÏN-TAYA		DJEMAA-DJEDIDA.		DJEMAA-DJEDIDA.		CHÉRAGAS.		DELY-IBRAHIM.		BOUFARIK.		DOUAOUCHA.		DJEMAA-SAHA	
	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	
Français	778	0,637	25	14	3	13	1	10	13	7	10	4	0	28	7	6	10	"	5	
Espagnols	435	1,177	4	24	2	0	3	7	10	5	2	5	"	"	1	7	3	"	17	
Portugais	"	6	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Italiens	65	940	"	"	"	5	"	"	1	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	
Anglo-Maltais	56	249	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Anglais et Irlandais	1	60	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Belges et Hollandais	4	67	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Allemands	32	53	"	1	"	"	"	"	2	"	"	"	2	15	"	"	2	1	"	
Polonais	"	28	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	
Suisses	16	200	"	1	"	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	
Grecs	"	12	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Divers	21	252	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Totaux partiels	1,408	11,771	30	40	5	29	4	18	26	12	13	5	9	43	8	14	15	1	22	
Totaux des pertes	13,179		70		34		22		38		18		52		22		16		131	

RÉSUMÉ PA

Gain	1.925	6	433	30	18	101	"	"	4	165
Perte	"	"	"	"	"	"	4	1	"	"

OIRE CIVIL DE LA PROVINCE D'ALGER, ARRONDISSEMENT D'ALGER, PENDANT L'ANNÉE 1854.

S.

| | | |

TABLEAU COMPARATIF DES GAINS ET DES PERTES DE LA POPULATION EUROPÉENNE DU TER

G

NATIONALITÉS	BELGES			ANGLAISES			ALLEMANDE			HOLLANDAISES			FRANÇAISE			LA SUISSE			HONGRIE			ÉTATS-UNIS ET MALTE			CATHOLIQUES			PROTESTANS		
	Naissances			Naissances			Naissances			Naissances			Naissances			Naissances			Naissances			Naissances			Naissances			Naissances		
	Légitimes	Naturelles	Arrivées	Légitimes	Naturelles	Arrivées	Légitimes	Naturelles	Arrivées	Légitimes	Naturelles	Arrivées	Légitimes	Naturelles	Arrivées	Légitimes	Naturelles	Arrivées	Légitimes	Naturelles	Arrivées	Légitimes	Naturelles	Arrivées	Légitimes	Naturelles	Arrivées	Légitimes	Naturelles	Arrivées
Français	64	21	129	11	"	22	2	"	39	6	1	38	3	"	30	4	"	29	17	6	68	5	1	52	10	2	34	8	"	
Espagnols	87	11	24	2	"	"	1	"		1	"	"	2	"	"	1		7	"	"					"	"		"	"	
Portugais	1	"																												
Italiens	3	3	16	"	"	"	1	"	5	"		1	"	"				2	"	"	"						1	"	"	
Anglo-Maltais	11		3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"			2				"	"	
Anglais et Irlandais		"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"							"	"	
Belges et Hollandais				"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"							"	"	
Allemands	2	2	5	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	8	"	"	"			3				"	"	
Polonais			"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"			1				"	"	
Suisses	2	2	5	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"			1				"	"	
Grecs			"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"							"	"	
Divers	1		9	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"							3	"	
Totaux partiels	171	39	186	13	"	22	4	"	39	7	1	43	5	"	30	5	"	46	17	6	68	"	2	59	10	2	38	8	"	
Total des naissances	210			13			4			8			5			5			23			7			12			8		
Totaux des gains	396			35			43			51			35			51			91			16			50			40		

P

NATIONALITÉS	BELGES		DEMI-BELGES		ANGLAISES		HOLLANDAISES		FRANÇAISE		LA SUISSE		HONGRIE		ÉTATS-UNIS ET MALTE		CATHOLIQUES		PROTESTANS	
	Décès	Départs	Décès	Départs	Décès	Départs	Décès	Départs	Décès	Départs	Décès	Départs	Décès	Départs	Décès	Départs	Décès	Départs	Décès	Départs
Français	49	120	3	"	5	21	8	17	8	1	7	"	16	21	8		8	6	3	
Espagnols	74	5	2	"	"	2	"	"	3	"				12	1	"	"	"		
Portugais	1		"	"			"	"	"	"	"	"	"	"	"		"	"		
Italiens	3	1	"	"	1		"	"	"	"	"	"	"	4			"	"		
Anglo-Maltais	2	3		"			"	"	"	"	"	"	"	"		"	"	"	"	
Anglais et Irlandais	"		"	"	"		"	"	"	"	"			"	"	"	"	"	"	
Belges et Hollandais	"		"	"		"	"	"	"	"					"	"	"	"	"	
Allemands	4		"	"			"	"	"	"	"	"					"	"	"	
Polonais	"	"			"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1		"	"	"	
Suisses	4	5	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3			"	"	"	
Grecs	"		"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"		"	"	"	"	"	
Divers	3	3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Totaux partiels	162	137	7	"	6	23	8	17	11	1	7	"	16	40	10	"	8	6	3	
Totaux des pertes	299		7		29		25		12		7		56		10		14		7	

RÉSUMÉ P

GAINS	97	28	14	26	23	44	35	56	36	33
PERTES	"	"	"	"	"	"	"	"	"	

Digitized by Google

IRE CIVIL DE LA PROVINCE D'ALGER, ARRONDISSEMENT DE BLIDAH, PENDANT L'ANNÉE 1854.

| | | |

TABLEAU COMPARATIF DES GAINS ET DES PERTES DE LA POPULATION

NATIONALITÉS.	[illegible]			[illegible]			[illegible]			[illegible]			[illegible]			[illegible]		
	Naissances.		Arrivées.	Naissances.		Arrivées.	Naissances.		Arrivées.	Naissances.		Arrivées.	Naissances.		Arrivées.	Naissances.		Arri[illegible]
	Légitimes.	Naturelles.		Légitimes.	Naturelles.		Légitimes.	Naturelles.		Légitimes.	Naturelles.		Légitimes.	Naturelles.		Légitimes.	Naturelles.	
Français	17	3	108	2	»	3	31	12	24	»	»	»	23	3	43	3	»	4
Espagnols	»	»	32	»	»	2	14	3	13	»	»	»	1	»	»	»	»	3
Portugais	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	
Italiens	2	»	26	»	»	»	»	»	6	»	»	»	»	»	3	»	»	2
Anglo-Maltais	1	1	15	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Anglais et Irlandais	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Belges et Hollandais	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Allemands	»	»	3	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	
Polonais	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	
Suisses	»	»	4	»	»	»	»	»	4	»	»	»	»	»	1	»	»	
Grecs	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Divers	»	»	»	»	»	»	1	»	3	»	»	»	»	»	4	»	»	
Totaux partiels	20	4	189	2	»	5	46	15	53	»	»	»	24	3	52	3	»	1[illegible]
Totaux des naissances	24			2			61			»			27			3		
Totaux des gains	213			7			114			»			79			128		

NATIONALITÉS.	[illegible]		[illegible]		[illegible]		[illegible]		[illegible]		[illegible]	
	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.
Français	20	122	»	26	48	66	»	»	26	44	4	[illegible]
Espagnols	1	50	»	3	9	19	»	»	1	4	»	42
Portugais	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	2
Italiens	2	17	»	2	2	8	»	»	»	»	»	[illegible]
Anglo-Maltais	2	9	»	»	»	4	»	»	»	»	»	[illegible]
Anglais et Irlandais	»	4	»	»	»	2	»	»	»	»	»	
Belges et Hollandais	»	3	»	»	»	2	»	»	»	»	»	
Allemands	»	1	»	»	»	5	»	»	»	»	»	[illegible]
Polonais	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»
Suisses	»	4	»	»	»	15	»	»	»	»	»	16
Grecs	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	[illegible]
Divers	»	1	»	»	1	22	»	»	»	3	»	
Totaux partiels	25	211	»	31	60	146	»	»	27	51	4	173
Totaux des pertes	236		31		206		»		78		177	

RÉSUMÉ P[illegible]

Gain	»	»	»	»	1	»
Perte	23	24	92	»	»	49

Digitized by Google

RITOIRE MILITAIRE DE LA PROVINCE D'ALGER PENDANT L'ANNÉE 1854.

MÉDÉAH. (Bonbone militaire.)		VESOUL-BENIAN.			AÏN-SULTAN.			TENIET-EL-HAÂD.			TOTAL.			TOTAL par nationalité.	OBSERVATIONS.
Naissances.	Arrivées.	Naissances.		Arrivées.	Naissances.		Arrivées.	Naissances.		Arrivées.	Naissances.		Arrivées.		
Légitimes. Naturelles.		Légitimes.	Naturelles.		Légitimes.	Naturelles.		Légitimes.	Naturelles.		Légitimes.	Naturelles.			
0 0	0	10	0	40	1	2	83	5	0	59	92	20	396	508	
0 0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	11	16	13	95	124	
0 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
0 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	2	0	65	67	
0 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	16	18	
0 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	3	
0 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	7	
0 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	0	0	10	10	
0 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	8	8	
0 0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	4	1	0	13	16	
0 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
0 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	10	11	
0 0	0	10	0	40	1	2	83	7	0	81	113	24	628	765	
0		10			3			7			137				
0		50			86			88			765				

RÉSUMÉ GÉNÉRAL.

TOTAL.	
Naissances.	Arrivées.
137	628
765	

s.

MÉDÉAH. (Bonbone militaire.)		VESOUL-BENIAN.		AÏN-SULTAN.		TENIET-EL-HAÂD.		TOTAL.		TOTAL par nationalité.	OBSERVATIONS.
Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.		
0	0	21	87	11	0	3	31	133	475	608	
0	0	0	0	0	0	0	7	11	125	138	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	4	
0	0	0	1	0	0	0	9	4	41	45	
0	0	0	0	0	0	0	0	2	20	22	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	6	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	5	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	13	13	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	
0	0	0	0	0	0	0	1	0	30	30	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	
0	0	0	0	0	0	0	0	1	26	27	
0	0	21	88	11	0	3	48	151	748	899	
0		109		11		51		899			

RÉSUMÉ GÉNÉRAL.

TOTAL.	
Décès.	Départs
151	748
899	

CALITÉ.

0	0	75	37	113	134
0	59	0	0	247	0

765 Gains.
899 Pertes.
Reste 134 Pertes.

Digitized by Google

TABLEAU COMPARATIF DES GAINS ET DES PERTES DE LA POPULATION EUROPÉEN

GAINS.

NATIONALITÉS	ORAN			ARZEW			MASCARA			TLEMCEN			MOSTAGANEM			TOTAL			TOTAL par nationalité	OBSERVATIONS
	Naissances.		Arrivées	Naissances.		Arrivées	Naissances.		Arrivées	Naissances.		Arrivées	Naissances.		Arrivées	Naissances.		Arrivées		
	Légitimes.	Naturelles		Légitimes.	Naturelles		Légitimes.	Naturelles		Légitimes.	Naturelles		Légitimes.	Naturelles		Légitimes.	Naturelles			
Français	288	35	928	109	9	319	72	9	133	112	19	466	180	33	614	751	123	2,460	3,336	
Espagnols	425	66	266	21	2	40	24	5	37	19	7	95	61	17	104	550	97	542	1,189	
Portugais	10	1	12	»	»	»			»	»		»	»	»		10	1	12	23	
Italiens	24	1	70	»	»	1	1	»	3	2	1	3	9	1	19	36	3	96	135	
Anglo-Maltais	2	»	»	»		1	1		1	1		»	1	»	4	6	»	6	12	
Anglais et Irlandais					»	»	»	»	»	»		»		»	»	»	»	»		
Belges et Hollandais	3		3	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	2	3	»	6	9	
Allemands	0	»	87	15	»	39	1	»	11	3	3	19	17	3	2	42	6	158	206	
Polonais	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	
Suisses	2	1	11	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	8	3	2	19	24	
Grecs		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»		»	»	»	»	
Divers	1	3	»	»	»	»	»	»	1	2	1	»	»	»		3	4	1	8	
Totaux partiels	701	127		145	11		99	14		140	31		259	55		1,404	238		4,943	
Total des naissances	888		1,377	156		401	113		186	171		584	314		753	1,642		3,301		
Totaux des gains	2,265			557			299			755			1,067			4,943				

RÉSUMÉ GÉNÉRAL

TOTAL.	
Naissances.	Arrivées.
1,642	3,301
4,943	

RÉSUMÉ P

	ORAN	ARZEW	MASCARA
GAINS	853	»	167
PERTES	»	25	

NS LE TERRITOIRE CIVIL DE LA PROVINCE D'ORAN, PENDANT L'ANNÉE 1854.

PERTES.

NATIONALITÉS	ORAN.		ARZEW.		MASCARA.		TLEMCEN.		MOSTAGANEM.		TOTAL.		TOTAL par nationalité.	OBSERVATIONS.
	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.		
rançais.....	404	263	186	298	46	35	232	147	208	312	1,136	1,055	2,191	
spagnols.....	300	154	15	33	14	15	23	38	59	142	411	382	793	
ortugais.....	"	1	"	"	"	"	"	"	"	1	"	2	2	
aliens.....	25	31	"	"	"	3	"	"	7	15	32	49	81	
nglo-Maltais.....	"	11	"	"	"	2	"	1	1	6	1	20	21	
nglais et Irlandais....	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	2	
elges et Hollandais....	1	13	"	1	"	"	"	1	2	"	3	15	18	
llemands.....	83	56	12	22	14	"	5	13	9	3	123	94	217	
olonais.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
uisses.....	2	3	"	"	"	"	"	1	2	5	4	9	13	
ocs.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
ivers.....	1	2	"	15	"	3	"	"	2	"	3	20	23	
Totaux partiels.....	877	535	213	369	74	58	260	201	290	484	1,714	1,647	3,361	
Totaux des pertes...	1,412		582		132		461		774		3,361			

RÉSUMÉ GÉNÉRAL.

TOTAL.	
Décès.	Départs.
1,714	1,647
3,361	

CALITÉ.

TLEMCEN.	MOSTAGANEM.	TOTAL.	GAINS.
294	293	1,607	1,582
"	"	25	

4,943 Gains.
3,361 Pertes.

Reste : 1,582 Gains.

Digitized by Google

TABLEAU COMPARATIF DES GAINS ET DES PERTES DE LA POPULATION

NATIONALITÉS	SAINT-DENIS-DU-SIG.			SIDI-TEMOUCHENT.			DÉMOLIS MILITAIRE D'ORAN.			AMIR-BOUSSA			REMCHOUL.			LALLA-MAGHNIA.			DÉMOLIS MILITAIRE DE TLEMCEN.			TIARET.	
	Naissances.			Naissances.			Naissances.			Naissances.			Naissances.			Naissances.			Naissances.			Naissances.	
	Légitimes.	Naturelles.	Arrivées.	Légitimes.	Naturelles.	Arrivées.	Légitimes.	Naturelles.	Arrivées.	Légitimes.	Naturelles.	Arrivées.	Légitimes.	Naturelles.	Arrivées.	Légitimes.	Naturelles.	Arrivées.	Légitimes.	Naturelles.	Arrivées.	Légitimes.	Naturelles.
Français	33	6	40	5	3	63	2	»	4	1	1	6	9	1	69	»	1	21	1	»	33	5	»
Espagnols	62	3	6	3	2	7	5	1	»	»	»	1	4	2	50	»	»	49	»	»	13	»	»
Portugais	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Italiens	»	»	»	2	»	4	»	»	»	»	»	»	2	»	16	»	»	3	»	»	6	»	»
Anglo-Maltais	»	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	»
Anglais et Irlandais	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»
Belges et Hollandais	»	»	»	»	»	4	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	2	»	»
Allemands	1	»	10	»	»	6	»	»	»	»	»	4	»	»	1	»	»	4	»	»	2	»	»
Polonais	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Suisses	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	2	»	»
Grecs	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Divers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux partiels	96	9	56	10	5	88	7	1	4	1	1	15	16	3	142	»	1	77	1	»	81	5	»
Total des naissances	163			15			8			2			24			1			1			5	
Totaux des gains	161			163			12			17			166			76			82			46	

NATIONALITÉS	SAINT-DENIS-DU-SIG.		SIDI-TEMOUCHENT.		DÉMOLIS MILITAIRE D'ORAN.		AMIR-BOUSSA		REMCHOUL.		LALLA-MAGHNIA.		DÉMOLIS MILITAIRE DE TLEMCEN.		TIARET.	
	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.
Français	99	4	23	4	16	»	»	1	8	32	»	4	1	35	1	
Espagnols	98	4	3	4	2	»	»	1	3	39	»	12	»	21	1	
Portugais	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	
Italiens	»	»	2	10	»	»	»	»	2	11	»	»	»	6	»	
Anglo-Maltais	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	
Anglais et Irlandais	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Belges et Hollandais	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1	»	
Allemands	25	»	»	1	»	»	»	3	»	1	1	»	»	1	»	
Polonais	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Suisses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	2	
Grecs	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Divers	»	»	»	19	»	»	»	»	1	»	»	»	»	3	»	
Totaux	222	6	28	39	18	»	»	6	14	105	1	16	1	72	4	
Totaux des pertes	330		67		16		6		119		17		73		19	

RÉSUMÉ P

Gains	»	36	»	11	47	61	»	0
Pertes	69	»	6	»	»	»	»	»

RRITOIRE MILITAIRE DE LA PROVINCE D'ORAN, PENDANT L'ANNÉE 1854.

| | | |

TABLEAU COMPARATIF DES GAINS ET DES PERTES DE LA POPULATION I

G

NATIONALITÉS.	CONSTANTINE.			SÉTIF.			GUELMA.			BÔNE.			DJIDJELLI.			BOUGIE.			MILIANA.			MASCARA.			ORLÉANS.			MILIANA.	
	Naissances.			Naissances.			Naissances.			Naissances.			Naissances.			Naissances.			Naissances.			Naissances.			Naissances.			Naissances.	
	Légitimes.	Naturelles.	Arrivées.	Légitimes.	Naturelles.	Arrivées.	Légitimes.	Naturelles.	Arrivées.	Légitimes.	Naturelles.	Arrivées.	Légitimes.	Naturelles.	Arrivées.	Légitimes.	Naturelles.	Arrivées.	Légitimes.	Naturelles.	Arrivées.	Légitimes.	Naturelles.	Arrivées.	Légitimes.	Naturelles.	Arrivées.	Légitimes.	Naturelles.
Français	181	16	1,181	49	7	282	3	"	9	70	25	527	"	"	16	6	2	20	9	"	25	7	"	38	37	4	44	6	1
Espagnols	1	1	68	4	"	56	"	"	1	3	"	48	"	"	"	2	"	3	"	"	13	"	"	8	1	"	"	"	"
Portugais	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"		"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Italiens	16	3	133	6	"	69	"	"	"	37	14	236	"	"	6	"	"	"	1	"	3	"	"	4	5	"	9	1	"
Anglo-Maltais	15	"	81	3	"	39	"	"	1	72	3	246	"	"	10	"	"	"	"	"	"	"	"	1	3	"	"	"	"
Anglais et Irlandais	"	"	6	"	"	2	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"
Belges et Hollandais	"	"	13	"	"	1	"	"	"	"	"	7	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	1	"	"	"	"
Allemands	7	"	44	2	"	16	"	"	1	13	4	302	"	"	9	"	"	"	"	"	"	"	1	35	3	2	"	"	"
Polonais	1	"	1	"	"	1	"	"	"	1	"	5	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Suisses	1	1	126	4	"	217	1	"	"	2	"	11	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Grecs	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Divers	"	"	16	"	"	18	"	"	1	"	"	14	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Totaux partiels	216	23	1,669	68	7	702	4	"	13	200	46	1,417	"	"	41	8	2	23	16	"	41	7	1	86	54	6	53	7	1
Total des naissances	239			75			4			246			"			10			10			8			60			8	
Totaux des gains	1,908			777			17			1,663			41			33			31			97			113			37	

PE

NATIONALITÉS	CONSTANTINE		SÉTIF.		GUELMA.		BÔNE.		DJIDJELLI.		DJIDJELLI.		BOUGIE.		BOUGIE.		MASCARA.		ORLÉANS.		MILIANA.	
	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.
Français	353	1,023	139	236	4	5	145	203	"	16	3	12	13	37	13	13	33	36	12			
Espagnols	16	62	4	41	"	"	7	11	"	"	"	3	"	"	"	8	"	"	"			
Portugais	1	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"			
Italiens	11	96	12	36	"	"	70	56	"	4	1	"	"	1	"	16	3	2	"			
Anglo-Maltais	16	65	2	44	"	"	53	76	"	2	"	"	"	4	"	1	8	"	"			
Anglais et Irlandais	3	19	"	1	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"			
Belges et Hollandais	1	10	"	2	"	"	1	3	"	2	"	"	"	"	"	2	1	"	"			
Allemands	18	29	2	11	"	1	47	144	"	"	"	"	"	"	2	31	6	1	6			
Polonais	2	3	1	3	"	"	"	2	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"			
Suisses	14	32	36	242	"	"	1	3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"			
Grecs	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"			
Divers	1	10	"	11	"	"	1	12	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"			
Totaux partiels	432	1,372	190	630	4	6	328	507	"	18	4	15	13	32	15	60	64	39	12			
Totaux des pertes	1,804		620		16		835		18		16		46		84		93		51			

RÉSUMÉ PA

GAINS	104	"	7	828	23	14	6	13	20	15	
PERTES	"	43	"	"	"	"	"	"	"	"	

ARITOIRE CIVIL DE LA PROVINCE DE CONSTANTINE, PENDANT L'ANNÉE 1854.

...ONVILLE.		PETIT.			LA CALLE.			PHILIPPEVILLE.			GUELMA.			BÔNE.			EL-ARROUCH.			SAINT-CHARLES.			DUVIVIER.			TOTAL.			TOTAL par nationalité.	OBSERVATIONS.
Naissances.	Arrivées.	Naissances.		Arrivées.	Naissances.		Arrivées.	Naissances.		Arrivées.	Naissances.		Arrivées.	Naissances.		Arrivées.	Naissances.		Arrivées.	Naissances.		Arrivées.	Naissances.		Arrivées.	Naissances.		Arrivées.		
		Légitimes.	Naturelles.		Légitimes.	Naturelles.		Légitimes.	Naturelles.		Légitimes.	Naturelles.		Légitimes.	Naturelles.		Légitimes.	Naturelles.		Légitimes.	Naturelles.		Légitimes.	Naturelles.		Légitimes.	Naturelles.			
3	7	2	»	30	12	»	01	117	32	3,802	11	»	65	14	»	57	13	1	125	»	»	11	24	4	206	370	95	0,505	7,230	
»	»	»	»	»	»	1	13	13	3	244	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	4	»	43	30	5	499	534	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	»	»	9	0	
»	»	»	»	»	12	1	43	20	0	338	»	»	»	»	»	»	»	»	5	»	»	»	3	»	01	102	20	1,127	1,255	
»	»	»	»	»	3	»	38	31	1	321	»	»	1	»	»	»	»	»	9	1	»	0	7	»	35	150	4	988	1,151	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	12	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	22	23	RÉSUMÉ GÉNÉRAL.
»	»	»	»	»	»	»	4	»	»	17	»	»	»	»	»	15	»	»	»	»	»	»	»	»	3	1	»	02	63	
»	»	»	»	»	1	»	»	19	6	440	»	»	14	»	»	»	1	»	52	»	»	»	»	»	12	48	12	931	991	TOTAL
»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	8	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	2	»	21	23	Naissances. / Arrivées.
»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	283	»	»	13	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	1	»	8	9	2	033	644	
»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	2	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	23	»	»	»	»	»	»	»	»	40	»	»	»	»	»	12	»	»	130	130	
3	7	2	»	30	31	2	100	227	49	5,807	11	»	93	14	»	72	14	1	230	1	»	10	39	4	303	022	145	11,018	12,085	1,007 / 11,018
		2			33			270			11			14			15			1			43			1,007				12.085
20		32			223			0,173			104			86			254			20			430			12 085				

...ONVILLE.		PETIT.		LA CALLE.		PHILIPPEVILLE.		GUELMA.		BÔNE.		EL-ARROUCH.		SAINT-CHARLES.		DUVIVIER.		TOTAL.		TOTAL par nationalité.	OBSERVATIONS.
Départs.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.		
»	»	0	3	13	70	308	3,321	22	99	36	29	30	31	2	15	22	236	1,171	6,383	6,734	
»	»	»	»	3	13	29	108	»	»	»	»	»	»	»	»	7	61	60	397	457	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	2	
»	»	»	»	16	23	28	402	»	»	»	»	»	»	»	»	4	33	145	691	836	RÉSUMÉ GÉNÉRAL.
»	»	»	»	9	6	47	527	»	1	»	»	1	»	»	3	2	30	140	782	922	
»	»	»	»	»	1	»	10	»	»	»	»	»	»	»	11	»	3	3	49	52	TOTAL.
»	»	»	»	»	9	2	10	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	5	40	51	Décès. / Départs.
»	»	»	»	»	»	78	281	4	10	»	»	1	»	»	19	1	20	162	547	700	
»	»	»	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	3	15	18	
»	»	»	»	»	»	16	318	4	14	»	»	»	»	»	1	»	3	30	635	694	1,773 / 8.945
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	4	»	4	
»	»	»	»	»	4	4	25	»	»	»	»	»	16	»	»	13	122	10	200	219	
»	»	0	3	41	128	506	6,301	36	124	36	29	41	47	2	49	33	366	1,773	8,945	10,718	
0		12		169		5,807		154		59		88		61		610		10,718			10,718

...OCALITÉ.

11	20	64	366	»	27	166	»	»	»	12,085	12,085 Gains.
											10,718 Pertes.
»	»	»	»	50	»	»	31	183	»	10,718	Reste : 1,367 Gains.

Digitized by Google

TABLEAU COMPARATIF DES GAINS ET DES PERTES DE LA POPULATION EUROPÉENNE DU TE

G

NATIONALITÉS	Bleuan			Bord-Meurd			Balmatic			Montpensier			Joinville			La Chiffa			Mouzaïa			Oued el Hallas			Castiglione			[illegible]	
	Naissances.		Arrivées.	Naissances.		Arrivées.	Naissances.		Arrivées.	Naissances.		Arrivées.	Naissances.		Arrivées.	Naissances.		Arrivées.	Naissances.		Arrivées.	Naissances.		Arrivées.	Naissances.		Arrivées.	Naissances.	
	Légitimes.	Naturelles.		Légitimes.	Naturelles.		Légitimes.	Naturelles.		Légitimes.	Naturelles.		Légitimes.	Naturelles.		Légitimes.	Naturelles.		Légitimes.	Naturelles.		Légitimes.	Naturelles.		Légitimes.	Naturelles.		Légitimes.	Naturelles.
Français	64	21	129	11	»	22	2	»	38	6	1	38	3	»	30	4	»	29	17	6	68	5	1	52	10	2	34	8	»
Espagnols	87	11	24	2		»	1	»		1	»	»	2	»	»	1		7		»			1	»	»	»			
Portugais	1	»		»		»				»		»		»	»			»		»				»		»	»	»	
Italiens	3	3	10	»		»	1	»	5	»		1	»	»				2		»	»					»	1	»	
Anglo-Maltais	11		3	»		»	»	»	»	»	»													2		»	»	»	
Anglais et Irlandais			1	»	»	»		»	»		»		»	»			»									»	»	»	
Belges et Hollandais	»	»		»	»	»	»		»	»	»		»	»						»				»		»	»	»	
Allemands	2	2	5	»		»			»			»		»	»		»	8		»				3	»	»	»	»	
Polonais				»	»	»			»			»	»	»		»	»							1		»	»	»	
Suisses	2	2	5			»			»	»	»	»	»				»		»	»				1		»	»	»	
Grecs								»			»	»					»		»							»	»	»	
Divers	1		9	»		»	»	»		»	»	»		»		»	»										3		
Totaux partiels	171	39	186	13	»	22	4	»	39	7	1	43	5	»	30	5	»	46	17	6	68		2	59	10	2	38	8	
Total des naissances	210			13			4			8			5			5			23			7			12			8	
Totaux des gains	396			35			43			51			35			51			91			66			50			[illegible]	

PE

NATIONALITÉS	Bleuan		Bord-Meurd		Balmatic		Montpensier		Joinville		La Chiffa		Mouzaïa		Oued el Hallas		Castiglione		[illegible]	
	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.
Français	69	120	5	»	5	21	8	17	8	1	7		16	21	8		8	6		
Espagnols	74	5	2			2			3					12	1			»		
Portugais	1			»								»		»	»		»	»		
Italiens	5	1		»	1		»	»	»				»	4			»	»		
Anglo-Maltais	2	3		»			»	»	»					»			»	»		
Anglais et Irlandais		»	»				»	»			»			»		»		»		
Belges et Hollandais			»	»		»	»	»				»		»				»		
Allemands	4	»		»			»	»		»							»	»	»	
Polonais		»					»		»	»	»	»			1	»	»	»		
Suisses	4	5	»			»	»		»	»	»	»	»	3			»	»	»	
Grecs			»	»		»	»	»	»		»	»	»				»	»	»	
Divers	3	3	»	»	»		»	»	»	»	»	»			»		»	»	»	
Totaux partiels	162	137	7	»	6	23	8	17	11	1	7	»	16	40	10	»	8	6	5	
Totaux des pertes	299		7		29		25		12		7		56		10		14			

RÉSUMÉ PA

GAINS	97	28	14	26	23	44	35	56	36	33
PERTES	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

Digitized by Google

IRE CIVIL DE LA PROVINCE D'ALGER, ARRONDISSEMENT DE BLIDAH, PENDANT L'ANNEE 1854.

| | | |

TABLEAU COMPARATIF DES GAINS ET DES PERTES DE LA POPULATION

NATIONALITÉS.	BRIVE.			BRIVE-SAINT-MILAN.			AUBAZE.			SOUBRIGNAC.			MARSAC.			BRAZAC.		
	Naissances.		Arrivées.	Naissances.		Arrivées.	Naissances.		Arrivées.	Naissances.		Arrivées.	Naissances.		Arrivées.	Naissances.		
	Légitimes.	Naturelles.		Légitimes.	Naturelles.		Légitimes.	Naturelles.		Légitimes.	Naturelles.		Légitimes.	Naturelles.		Légitimes.	Naturelles.	
Français	17	3	108	2	"	3	31	12	24	"	"	"	23	3	43	3	"	
Espagnols	"	"	32	"	"	2	14	3	13	"	"	"	1	"	"	"	"	
Portugais	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	
Italiens	2	"	26	"	"	"	"	"	6	"	"	"	"	"	3	"	"	
Anglo-Maltais	1	1	15	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Anglais et Irlandais	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Belges et Hollandais	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Allemands	"	"	3	"	"	"	"	"	2	"	"	"	"	"	"	"	"	
Polonais	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	
Suisses	"	"	4	"	"	"	"	"	4	"	"	"	"	"	1	"	"	
Grecs	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Divers	"	"	"	"	"	"	1	"	3	"	"	"	"	"	4	"	"	
Totaux partiels	26	4	189	2	"	5	46	15	53	"	"	"	24	3	52	3	"	
Totaux des naissances	24			2			61			"			27			3		
Totaux des gains	213			7			114			"			79			128		

NATIONALITÉS.	BRIVE.		BRIVE-SAINT-MILAN.		AUBAZE.		SOUBRIGNAC.		MARSAC.		BRAZAC.	
	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.
Français	26	122	"	26	48	66	"	"	26	44	4	
Espagnols	1	56	"	3	9	19	"	"	1	4	"	
Portugais	"	"	"	"	"	2	"	"	"	"	"	
Italiens	2	17	"	2	2	8	"	"	"	"	"	
Anglo-Maltais	2	9	"	"	"	4	"	"	"	"	"	
Anglais et Irlandais	"	4	"	"	"	2	"	"	"	"	"	
Belges et Hollandais	"	3	"	"	"	2	"	"	"	"	"	
Allemands	"	1	"	"	"	5	"	"	"	"	"	
Polonais	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	
Suisses	"	4	"	"	"	15	"	"	"	"	"	
Grecs	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Divers	"	1	"	"	1	22	"	"	"	3	"	
Totaux partiels	25	211	"	31	60	146	"	"	27	51	4	
Totaux des pertes	236		31		206		"		78		177	

RÉSUMÉ P

Gain	"	"	"	"	1	
Perte	23	24	92	"	"	49

Digitized by Google

RRITOIRE MILITAIRE DE LA PROVINCE D'ALGER PENDANT L'ANNÉE 1854.

MÉDÉAH (Bataillons indigènes.)			VESOUL-BENIAN.			AÏN-SULTAN.			TENIET-EL-HAÂD			TOTAL.			TOTAL par nationalité.	OBSERVATIONS.
Naissances.		Arrivées.	Naissances.		Arrivées.	Naissances.		Arrivées.	Naissances.		Arrivées.	Naissances.		Arrivées.		
Légitimes.	Naturelles.		Légitimes.	Naturelles.		Légitimes.	Naturelles.		Légitimes.	Naturelles.		Légitimes.	Naturelles.			
"	"	"	10	"	40	1	2	83	5	"	59	92	20	396	508	
"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	11	16	13	95	124	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	10	2	"	65	67	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	16	18	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3	3	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	7	7	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	5	"	"	10	10	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	8	8	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4	1	"	15	16	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	"	10	11	
"	"	"	10	"	40	1	2	83	7	"	81	113	24	628	765	
"			10			3			7			137				
"			50			86			88			765				

RÉSUMÉ GÉNÉRAL.

TOTAL.	
Naissances.	Arrivées.
137	628
765	

3.

MÉDÉAH (Bataillons indigènes.)		VESOUL-BENIAN		AÏN-SULTAN.		TENIET-EL-HAÂD.		TOTAL.		TOTAL par nationalité.	OBSERVATIONS.
...ées.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.		
	"	21	87	11	"	3	31	133	475	608	
"	"	"	"	"	"	"	7	11	125	138	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	4	4	
"	"	"	1	"	"	"	9	4	41	45	
"	"	"	"	"	"	"	"	2	20	22	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	6	6	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	5	5	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	13	13	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	
"	"	"	"	"	"	"	1	"	30	30	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	2	
"	"	"	"	"	"	"	1	"	26	27	
"	"	21	88	11	"	3	48	151	748	899	
"		109		11		51		899			

RÉSUMÉ GÉNÉRAL.

TOTAL.	
Décès.	Départs.
151	748
899	

CALITÉ.

"	"	75	37	113	134
"	59	"	"	247	"

705 Gains.
899 Pertes.
Reste : 134 Pertes.

TABLEAU COMPARATIF DES GAINS ET DES PERTES DE LA POPULATION EUROPÉEN

GAINS.

NATIONALITÉS	ORAN			ARZEW			MASCARA			TLEMCEN			SIDI-BEL-ABBÈS			TOTAL			TOTAL par nationalité	OBSERVATIONS
	Naissances		Arrivées	Naissances		Arrivées	Naissances		Arrivées	Naissances		Arrivées	Naissances		Arrivées	Naissances		Arrivées		
	Légitimes	Naturelles		Légitimes	Naturelles		Légitimes	Naturelles		Légitimes	Naturelles		Légitimes	Naturelles		Légitimes	Naturelles			
Français	288	55	928	109	9	319	72	9	133	112	19	466	180	33	614	751	125	2,460	3,336	
Espagnols	425	66	206	21	2	40	24	5	37	19	7	95	81	17	104	550	97	542	1,189	
Portugais	19	1	12	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	10	1	12	23	
Italiens	24	1	70	»	»	1	1	»	3	2	1	3	9	1	19	36	3	96	135	
Anglo-Maltais	2	»	»	»	»	1	1	»	1	1	»	»	1	»	4	6	»	6	12	
Anglais et Irlandais	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Belges et Hollandais	3	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	2	3	»	6	9	
Allemands	6	»	87	15	»	39	1	»	11	3	3	19	17	3	2	42	6	158	206	
Polonais	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	
Suisses	2	1	11	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	8	3	2	19	24	
Grecs	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Divers	1	3	»	»	»	»	»	»	1	2	1	»	»	»	»	3	4	1	8	
Totaux partiels	761	127		145	11		99	14		140	31		259	55		1,404	238		4,943	
Total des naissances	888		1,377	156		491	113		186	171		584	314		753	1,642		3,301		
Totaux des gains	2,265			557			299			755			1,067			4,943				

RÉSUMÉ GÉNÉRAL

TOTAUX	
Naissances	Arrivées
1,642	3,301
4,943	

RÉSUMÉ P

	ORAN	ARZEW.	MASCARA
GAINS	853	»	167
PERTES	»	25	

Digitized by Google

S LE TERRITOIRE CIVIL DE LA PROVINCE D'ORAN, PENDANT L'ANNÉE 1854.

PERTES.

ATIONALITÉS	ORAN.		ARZEW.		MASCARA.		TLEMCEN.		MOSTAGANEM.		TOTAL.		TOTAL par nationalité.	OBSERVATIONS.
	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.		
nçais	464	263	186	298	46	35	232	147	208	312	1,136	1,055	2,191	
agnols	300	154	15	33	14	15	23	38	50	142	411	382	793	
rtugais	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	2	2	
liens	25	31	»	»	»	3	»	»	7	15	32	49	81	
glo-Maltais	»	11	»	»	»	2	»	1	1	6	1	20	21	
glais et Irlandais	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	2	
lges et Hollandais	1	13	»	1	»	»	»	1	2	»	3	15	18	
emands	83	56	12	22	14	»	5	13	9	3	123	94	217	
danois	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
isses	2	3	»	»	»	»	»	1	2	5	4	9	13	
recs	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
ours	1	2	»	15	»	3	»	»	2	»	3	20	23	
Totaux partiels	877	535	213	369	74	58	260	201	290	484	1,714	1,647	3,361	
Totaux des pertes	1,412		582		132		461		774		3,361			

RÉSUMÉ GÉNÉRAL.

TOTAL.	
Décès.	Départs.
1,714	1,647
3,361	

CALITÉ.

TLEMCEN.	MOSTAGANEM.	TOTAL.	GAINS.
294	293	1,607	1,582
»	»	25	

4,943 Gains.
3,361 Pertes.

Reste : 1,582 Gains.

Digitized by Google

TABLEAU COMPARATIF DES GAINS ET DES PERTES DE LA POPULATION

NATIONALITÉS.	SAINT-DENIS-DU-SIG.			AÏN-TEMOUCHENT.			BATAILLON MILITAIRE D'ORAN.			AMBE-MOUSSA.			TEMOUCHENT.			LALLA-MAGHNIA.			BATAILLON MILITAIRE DE TLEMCEN.			TLEMCEN.		
	Naissances.			Naissances.			Naissances.			Naissances.			Naissances.			Naissances.			Naissances.			Naissances.		
	Légitimes.	Naturelles.	Arrivées.	Légitimes.	Naturelles.	Arrivées.	Légitimes.	Naturelles.	Arrivées.	Légitimes.	Naturelles.	Arrivées.	Légitimes.	Naturelles.	Arrivées.	Légitimes.	Naturelles.	Arrivées.	Légitimes.	Naturelles.	Arrivées.	Légitimes.	Naturelles.	Arrivées.
Français	33	6	40	5	3	63	2	0	4	1	1	9	9	1	69	0	1	21	1	0	55	5	0	
Espagnols	62	3	6	3	2	7	5	1	0	0	0	1	4	7	50	0	0	49	0	0	13	0	0	
Portugais	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Italiens	0	0	0	2	0	4	0	0	0	0	0	0	2	0	16	0	0	3	0	0	6	0	0	
Anglo-Maltais	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Anglais et Irlandais	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	1	0	0	
Belges et Hollandais	0	0	0	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	2	0	0	
Allemands	1	0	16	0	0	6	0	0	0	0	0	4	0	0	1	0	0	4	0	0	2	0	0	
Polonais	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Suisses	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	2	0	0	
Grecs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Divers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	
Totaux partiels	96	9	56	10	5	88	7	1	4	1	1	15	16	8	142	0	1	77	1	0	81	0	0	
Total des naissances	105			15			8			2			24			1			1			5		
Totaux des gains	161			103			12			17			166			78			82			46		

NATIONALITÉS.	SAINT-DENIS-DU-SIG.		AÏN-TEMOUCHENT.		BATAILLON MILITAIRE D'ORAN.		AMBE-MOUSSA.		TEMOUCHENT.		LALLA-MAGHNIA.		BATAILLON MILITAIRE DE TLEMCEN.		TLEMCEN.	
	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.
Français	99	4	23	4	16	0	0	1	8	32	0	4	1	35	1	
Espagnols	98	4	3	4	2	0	0	1	3	59	0	12	0	21	1	
Portugais	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	
Italiens	0	0	2	16	0	0	0	0	2	11	0	0	0	8	0	
Anglo-Maltais	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	
Anglais et Irlandais	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	
Belges et Hollandais	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	
Allemands	25	0	0	1	0	0	0	3	0	1	1	0	0	1	0	
Polonais	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Suisses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	
Grecs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Divers	0	0	0	19	0	0	0	0	1	0	0	0	0	3	0	
Totaux	222	8	28	39	18	0	0	6	14	165	1	16	1	73	4	
Totaux des pertes	330		67		18		6		119		17		73		10	

RÉSUMÉ PA

Gains	0	36	0	11	47	61	0
Pertes	69	0	6	0	0	0	0

RITOIRE MILITAIRE DE LA PROVINCE D'ORAN, PENDANT L'ANNÉE 1854.

| | | |

TABLEAU COMPARATIF DES GAINS ET DES PERTES DE LA POPULATION

NATIONALITÉS.	CONSTANTINE.			PÉTIT.			COURÉ.			DÉHÉ.			DUPERRÉ.			DUBOCAGE.			BOUBOUT.			BARRAL.			GUELMA.			
	Naissances.		Arrivées.	Naissances.		Arrivées.	Naissances.		Arrivées.	Naissances.		Arrivées.	Naissances.		Arrivées.	Naissances.		Arrivées.	Naissances.		Arrivées.	Naissances.		Arrivées.	Naissances.		Arrivées.	Nais-
	Légitimes.	Naturelles.		Légitimes.	Naturelles.		Légitimes.	Naturelles.		Légitimes.	Naturelles.		Légitimes.	Naturelles.		Légitimes.	Naturelles.		Légitimes.	Naturelles.		Légitimes.	Naturelles.		Légitimes.	Naturelles.		Légi
Français	181	16	1,101	49	7	282	3	"	9	70	25	327	"	"	16	6	2	20	9	"	23	7	"	38	37	4	44	6	
Espagnols	1	1	68	4	"	56	"	"	1	5	"	48	"	"	"	2	"	3	"	"	13	"	"	8	1	"	"	"	
Portugais	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Italiens	10	3	133	0	"	69	"	"	"	37	14	256	"	"	0	"	"	"	1	"	3	"	"	4	5	"	9	1	
Anglo-Maltais	13	"	81	3	"	39	"	"	1	72	3	240	"	"	10	"	"	"	"	"	"	"	"	1	5	"	"	"	
Anglais et Irlandais	"	"	0	"	"	2	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	
Belges et Hollandais	"	"	13	"	"	1	"	"	"	"	"	7	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	1	"	"	"	
Allemands	7	"	44	2	"	10	"	"	1	13	4	302	"	"	9	"	"	"	"	"	"	"	"	1	35	5	2	"	
Polonais	1	"	1	"	"	1	"	"	"	1	"	3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"		"	"	"	
Suisses	1	1	126	4	"	217	1	"	"	2	"	11	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"		"	"	"	
Grecs	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"		"	"	"	
Divers	"	"	10	"	"	18	"	"	1	"	"	14	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"		"	"	"	
Totaux partiels	216	23	1,609	68	7	702	4	"	13	200	46	1,417	"	"	41	8	2	23	10	"	41	7	1	89	34	6	53	7	
Total des naissances	239			73			4			246			"			10			10			0			60			8	
Totaux des gains	1,908			777			17			1,663			41			33			51			97			113			37	

NATIONALITÉS.	CONSTANTINE		PÉTIT.		COURÉ		DÉHÉ		DUPERRÉTTE.		DUBOCAGE.		BOUBOUT.		BARRAL.		GUELMA.		
	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.
Français	353	1,023	139	236	4	5	143	203	"	10	3	12	13	27	13	13	33	36	12
Espagnols	10	02	4	41	"	"	7	11	"	"	"	3	"	"	"	8	"	"	"
Portugais	1	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Italiens	11	99	12	39	"	"	70	36	"	4	1	"	"	1	"	10	3	2	"
Anglo-Maltais	10	65	2	44	"	"	55	70	"	2	"	"	"	4	"	1	8	"	"
Anglais et Irlandais	3	19	"	1	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"
Belges et Hollandais	1	10	"	2	"	"	1	3	"	2	"	"	"	"	"	2	1	"	"
Allemands	10	29	2	11	"	1	47	144	"	"	"	"	"	"	2	31	9	1	"
Polonais	2	3	1	3	"	"	"	2	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"
Suisses	14	52	30	242	"	"	1	3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Grecs	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Divers	1	10	"	11	"	"	1	12	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Totaux partiels	432	1,372	190	030	4	6	320	307	"	18	4	13	13	32	15	80	54	39	12
Totaux des pertes	1,804		820		10		833		18		19		45		84		93		22

RÉSUMÉ P

GAINS	104	"	7	838	23	14	6	13	20	15
PERTES	"	43	"	"	"	"	"	"	"	

RRITOIRE CIVIL DE LA PROVINCE DE CONSTANTINE, PENDANT L'ANNÉE 1854.

—

s.

	PETIT.			LA CALLE.			PHILIPPEVILLE.			GUYOTVILLE.			DUBOURVILLE.			EL ARROUCH.			SAINT-CHARLES.			DUVIVIER			TOTAL.			TOTAL par nationalité.	OBSERVATIONS.
	Naissances.			Naissances.			Naissances.			Naissances.			Naissances.			Naissances.			Naissances.			Naissances.			Naissances.				
	Naturelles.	Arrivées.		Légitimes.	Naturelles.	Arrivées.	Légitimes.	Naturelles.	Arrivées.	Légitimes.	Naturelles.	Arrivées.	Légitimes.	Naturelles.	Arrivées.	Légitimes.	Naturelles.	Arrivées.	Légitimes.	Naturelles.	Arrivées.	Légitimes.	Naturelles.	Arrivées.	Légitimes.	Naturelles.	Arrivées.		
	3	7	2	»	30	12	»	91	117	32	3,802	11	»	65	14	»	57	13	1	125	»	»	11	24	4	206	570	95	6,565	7,230	
	»	»	»	»	»	»	1	13	13	3	244	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	4	»	43	30	5	499	534	
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	»	»	9	9	
	»	»	»	»	»	12	1	43	26	6	538	»	»	»	»	»	»	»	»	5	»	»	»	3	»	61	102	26	1,127	1,255	
	»	»	»	»	»	3	»	38	51	1	521	»	»	1	»	»	»	»	»	9	1	»	6	7	»	35	150	4	988	1,151	
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	12	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	22	23	RÉSUMÉ GÉNÉRAL.
	»	»	»	»	»	3	»	4	»	»	17	»	»	»	»	»	15	»	»	»	»	»	»	»	»	3	1	»	62	63	
	»	»	»	»	»	1	»	»	10	5	446	»	»	14	»	»	»	1	»	52	»	»	»	»	»	12	48	12	931	991	TOTAL
	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	8	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	2	»	21	23	Naissances. / Arrivées.
	»	»	»	»	»	1	1	»	1	1	285	»	»	13	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	1	»	8	9	2	033	644	
	»	»	»	»	»	4	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	2	
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	23	»	»	»	»	»	»	»	»	40	»	»	»	»	»	12	»	»	130	130	
	3	7	2	»	30	31	2	190	227	49	5,897	11	»	93	14	»	72	14	1	230	1	»	10	39	4	393	922	145	11,018	12,085	1,067 / 11,018
	13		2			33			270			11			14			15			1			43			1,067				12,085
	20		32			223			6,173			104			86			251			20			436			12 085				

ES.

	PETIT.		LA CALLE.		PHILIPPEVILLE.		GUYOTVILLE.		DUBOURVILLE.		EL ARROUCH.		SAINT-CHARLES.		DUVIVIER		TOTAL.		TOTAL par nationalité.	OBSERVATIONS
	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.		
	9	9	13	70	308	3,521	22	99	30	29	39	31	2	15	22	230	1,171	5,583	6,754	
	»	»	3	13	29	198	»	»	»	»	»	»	»	»	7	01	60	397	457	
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	2	
	»	»	16	25	28	402	»	»	»	»	»	»	»	»	4	53	145	091	836	RÉSUMÉ GÉNÉRAL.
	»	»	9	6	47	527	»	1	»	»	1	»	»	3	2	59	140	782	922	
	»	»	»	1	»	10	»	»	»	»	»	»	»	11	»	5	3	49	52	TOTAL.
	»	»	»	9	2	10	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	5	46	51	Décès. / Départs.
	»	»	»	»	78	281	4	10	»	»	1	»	»	19	1	20	162	547	709	
	»	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	3	15	18	
	»	»	»	»	10	318	4	14	»	»	»	»	»	1	»	5	59	635	694	1,773 / 8,945
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	4	»	4	
	»	»	»	4	4	25	»	»	»	»	»	16	»	»	13	122	10	200	210	
	9	»	9	3	41	128	306	5,301	30	124	30	29	41	47	2	40	53	360	1,773	8,945	10,718	
	9		12		169		5,807		154		59		88		51		619		10,718			10,718

OCALITÉ.

11	20	64	366	»	27	166	»	»	»	12,085	12,085 Gains.
											10,718 Pertes.
»	»	»	»	50	»	»	31	183	»	10,718	Reste : 1,367 Gains.

Digitized by Google

TABLEAU COMPARATIF DES GAINS ET DES PERTES DE LA POPULATION DU TERRITO

NATIONALITÉS	DAX ET LABOUE			SORA.			OLORON			PAU													
	Naissances.			Naissances.			Naissances.			Naissances.			Naissances.			Naissances.			Naissances.			Naissances.		
	Légitimes.	Naturelles.	Arrivées.	Légitimes.	Naturelles.	Arrivées.	Légitimes.	Naturelles.	Arrivées.	Légitimes.	Naturelles.	Arrivées.	Légitimes.	Naturelles.	Arrivées.	Légitimes.	Naturelles.	Arrivées.	Légitimes.	Naturelles.	Arrivées.	Légitimes.	Naturelles.	Arrivées.
Français	32	7	137	3	»	69	»	»	15	»	»	60	»	»	»	»	»	1	»	»	6	7	»	»	3	»
Espagnols	4	»	30	»	»	»	»	»	»	»	»	13	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»
Portugais	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Italiens	»	»	32	»	»	16	»	»	»	»	»	28	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»
Anglo-Maltais	»	»	11	»	»	9	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»
Anglais et Irlandais	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Belges et Hollandais	»	»	4	»	»	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Allemands	»	1	18	»	»	6	»	»	21	1	1	56	3	1	29	6	»	25	»	»	»	»	»	»	»	»
Polonais	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Suisses	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	7	»	»	»	»	»
Grecs	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Divers	»	»	1	»	»	2	»	»	»	»	»	6	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux partiels	36	8	238	3	»	106	»	»	36	1	1	163	3	1	29	6	»	26	1	»	18	7	»	»	5	»
Total des naissances	44			3			»			2			4			6			1			7			5	
Totaux des gains	282			109			36			165			33			32			19			7			8	

NATIONALITÉS	DAX ET LABOUE.		SORA.		OLORON		PAU											
	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.
Français	68	123	12	40	1	1	1	63	1	»	»	1	3	22	19	»	8	
Espagnols	4	32	»	6	»	»	»	10	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Portugais	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Italiens	8	33	1	32	»	»	»	21	»	»	»	»	1	3	»	»	»	
Anglo-Maltais	»	15	»	11	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Anglais et Irlandais	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Belges et Hollandais	»	3	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Allemands	2	19	»	23	11	»	19	110	16	»	25	13	»	1	»	»	»	
Polonais	»	2	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Suisses	»	8	»	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Grecs	»	»	»	»	»	»	»	6	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Divers	»	»	»	2	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Totaux partiels	82	239	13	128	12	1	21	217	17	»	25	14	4	26	19	»	8	
Totaux des pertes	341		141		13		238		17		39		30		19		15	

RÉSUMÉ P

Gains	»	»	23	»	16	»	»	»	
Pertes	59	42	»	73	»	7	8	11	13

Digitized by Google

:TAIRE DE LA PROVINCE DE CONSTANTINE, PENDANT L'ANNÉE 1854.

—

| | | |

TABLEAU DES NAISSANCES ET DES MARIAGES DANS LES TERRITOIRES CIV

	LOCALITÉS	NAISSANCES																	
		FRANÇAIS.		ESPAGNOLS.		PORTUGAIS.		ITALIENS.		ANGLO-MALTAIS		ANGLAIS ET HOLLANDAIS.		BELGES ET HOLLANDAIS		ALLEMANDS.		POLONAIS.	
		Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.
Territoires civils.	Alger et ses annexes	349	382	288	282	"	"	57	48	54	25	2	"	"	"	9	7	1	1
	Arbâ (L')	8	7	2	2	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"
	Aïn-Taya	"	1	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Bormandreis	3	4	6	8	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"
	Birkhadem	8	3	8	9	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	1	4	"	"
	Chéragas	3	10	4	3	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Dély-Ibrahim	9	5	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"
	Draïah	5	3	3	3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"
	Fondouck	3	8	1	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"
	Hussein-Dey	8	8	13	17	"	"	2	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Kouba	4	4	14	13	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Ouled-Fayet	4	5	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Rassauta	2	2	12	11	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"
	Rovigo	3	1	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Sidi-Ferruch	"	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Douéra et ses annexes	32	28	8	8	"	"	"	3	1	"	"	1	"	"	7	8	"	"
	Districts de Cherchel	24	21	2	3	"	"	4	"	2	1	"	"	"	"	"	"	1	"
	Districts de Teneu	31	21	17	14	"	"	4	8	"	1	2	"	"	"	1	"	"	"
	Districts d'Orléansville	32	27	7	4	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Blidah	31	40	43	40	"	1	2	4	6	4	"	"	"	"	2	2	"	"
	Beni-Méred	9	7	3	3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Dalmatie	"	3	"	1	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Montpensier	4	3	2	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Joinville	3	2	"	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	La Chiffa	3	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Mouzaïa	9	14	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Oued-el-Halleg	3	3	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Castiglione	6	6	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Tefeschoun	4	4	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	El-Affroun et Beni-Roumi	5	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Ameur-el-Aïn	4	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1
	Bouffarick	26	18	23	22	"	"	2	"	"	1	"	"	"	"	7	3	"	1
	Souma	"	4	1	1	"	"	1	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"
	Koléah	12	16	5	1	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	1	"	0
	Fouka	8	8	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Douaouda	3	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Zeradia	4	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Médéah	37	30	2	4	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Damiette	8	7	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Lodi	6	8	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Mouzaïa-les-Mines	7	4	3	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	District de Milianah	32	32	7	9	"	"	"	2	"	"	"	"	"	"	2	"	"	"
	TOTAUX des territoires civils	752	773	471	476	"	1	77	63	63	34	4	1	"	"	34	27	2	1
Territoires militaires.	Dellys	14	6	"	"	"	"	"	"	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"
	Dra-el-Mizan	1	1	"	"	"	"	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Aumale	23	18	11	6	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Bourkika	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Marengo	13	18	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Boghar	2	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Médéah (banlieue milit.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Vesoul-Bénian	6	4	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Aïn-Sultan	"	3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Teniet-el-Hâad	3	2	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	TOTAUX des territoires militaires.	64	48	11	8	"	"	2	"	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"
	REPORT des territoires civils	752	773	471	476	"	1	77	63	63	34	4	1	"	"	34	27	2	1
	TOTAUX GÉNÉRAUX	816	821	482	484	"	1	79	65	64	35	4	1	"	"	34	27	2	1

Digitized by Google

MILITAIRES DE LA PROVINCE D'ALGER, PENDANT L'ANNÉE 1854.

											MARIAGES.										OBSERVATIONS
	NAISSANCES		TOTAL.		TOTAL par localité.	NAISSANCES pendant l'année précédente.			DIFFÉRENCE.										DIFFÉRENCE		
	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.		Garçons.	Filles.	TOTAL.	En plus.	En moins.	français.	français et étrangères.	français et indigènes.	étrangers et français.	étrangers.	musulmans.	TOTAL.	MARIAGES pendant l'année précédente.	En plus.	En moins.	
	2	2	762	757	1,519	682	686	1,371	148		142	26	1	10	136	60	377	382		3	
			11	10	21	6	3	11	10		3					1	4	6		3	
				2	2				2												
			16	10	26	12	9	21		1	3				6		9	5	6		
			14	17	31	9	16	25	6		3				2		7	6		2	
			10	15	25	7	7	14	9		5	3		1		1	10	11		1	
			11	5	16	2	11	15	3		2						2	7		5	
			6	10	18	6	13	10		1	1	1		1	4		7	3	2		
			5	10	15	4	5	9	6		1	2	2	1	2		8	3	3		
			21	24	45	15	15	28	17		5	1					4	7		3	
			16	17	33	15	11	24	12		4						4	5		1	
			3	5	10	4	6	9	1		2						2		2		
			13	13	28	9	4	13	13							1	1	8		7	
			3	2	5	1	2	3	2		2					1	3	1	2		
				2	2				2												
			46	46	95	35	45	76	17		14	3	1		1		19	27		8	
			54	27	81	36	27	63		2	11	2		3	2		18	12	6		
			54	45	97	54	44	98		1	15	0			9	2	50	20	1		
		3	30	34	73	28	18	46	27		13			1	2		10	11	5		
		1	80	107	193	108	89	197		4	18	5		2	13	9	47	47			
			10	12	22	0	9	13	7		1			2	1		4	2	2		
			1	4	3	4	5	7		2		1					1	3		2	
			6	4	10	1	2	3	7		2						2		2		Compris dans Médéah
			3	4	6		3	5	0		1						1		1		
			3	2	3	2	1	3	2		4			1			3	1	4		
			9	14	23	6	7	13	10		0	1					7	12		3	
			4	5	7	1	1	2	3		2	2					4	1	3		
			6	6	12	1	4	3	7		2	1					3	5		2	
			4	4	8	5	3	8			5						5	2	3		
			3	1	0	3	2	7		1	7						7	2	3		
			6	3	6	1	1	2	7		2				1		3	3			
			36	40	103	30	25	55	50		0	2			11		22	15	7		
			2	0	8	2		2	0		2						2		2		
			21	23	44	18	15	33	11		4	1					5	8		3	
			8	8	10	2	3	7	6		3	2					3	2	5		
			3	2	5	4	4	8		3								5		3	
			4	2	6	4		4	2									2		2	
			40	43	83	39	26	65	18		15	2		1	23	3	44	51		7	
			6	7	13	8	6	14		1	4						4	3	1		
			6	6	12	5	2	7	3		1						1	4		3	
			16	5	13	5	2	7	8		1				5		4	3	1		
			41	43	84	35	40	75	0		8	4			4	6	22	20	2		
	2	6	1,414	1,405	2,617	1,215	1,172	2,387	440	16	316	67	4	25	222	84	710	720	63	66	
			17	7	24	7	6	16	8		3	1			1		3	3			
			1	1	2				2												
	1		37	24	61	26	22	48	13		10	1	1				12	7	3		
							1	1		1											
			13	14	27	0	4	12	14		4	1					5	5	2		
			2	1	3	4	2	6		3											
			6	4	10	3	2	5	6		1						1		1		
				5	3																
			3	4	7	6	6	15		6		1					1	1			
	1		79	56	137	58	46	104	45	12	18	4	1		1		24	10	8		
	2	0	1,414	1,403	2,817	1,213	1,172	2,387	440	16	310	67	4	23	222	84	710	720	65	66	
	3	0	1,493	1,461	2,954	1,273	1,218	2,491	401	28	337	71	3	23	223	84	743	736	75.	60	
									403 en plus.										7 en plus.		

TABLEAU DES DÉCÈS CONSTATÉS DANS LES TERRITOIRES CI

	LOCALITÉS	FRANÇAIS.				ESPAGNOLS.				PORTUGAIS.				ITALIENS.				ANGLO-MALTAIS.				ANGLAIS ET HOLLANDAIS.				BELGES ET	
		Hommes.	Femmes.	Garçons.	Filles.	Hommes.	Femmes.	Garçons.	Filles.	Hommes.	Femmes.	Garçons.	Filles.	Hommes.	Femmes.	Garçons.	Filles.	Hommes.	Femmes.	Garçons.	Filles.	Hommes.	Femmes.	Garçons.	Filles.	Hommes.	Femmes.
Territoires civils.	Alger et ses annexes	153	98	271	250	64	61	154	156	»	»	»	»	14	2	25	24	13	7	23	13	»	»	»	1	3	»
	Arbâ (L')	6	8	9	2	1	1	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
	Ain-Taya	2	»	1	»	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Birmandreis	»	»	»	1	2	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Birkhadem	3	4	4	2	2	2	1	3	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Chéragas	3	4	1	1	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Dély-Ibrahim	3	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Draïah	3	»	4	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Fondouck	2	1	3	4	»	1	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Hussein-Dey	2	1	1	1	2	»	9	5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Kouba	3	»	1	3	»	1	6	5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Ouled-Fayet	3	2	1	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Rassauta	1	1	1	3	1	1	6	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Rovigo	3	5	4	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Sidi-Ferruch	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Douéra et ses annexes	7	4	10	7	1	»	1	4	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Districts de.. Cherchel	24	8	9	3	2	1	1	»	»	»	»	»	»	1	»	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»
	Districts de.. Tenès	27	2	21	21	5	1	8	10	»	»	»	»	»	»	3	»	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»
	Districts de.. Orléansville	17	3	21	13	4	1	3	4	»	»	»	»	3	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Blidah	26	9	18	12	17	11	24	21	»	»	»	1	»	»	2	3	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»
	Béni-Méred	»	2	2	1	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Dalmatie	1	1	2	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Montpensier	3	2	»	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Joinville	3	2	4	2	1	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	La Chiffa	3	2	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Mouzaia	3	3	3	5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Oued-el-Halleg	3	»	5	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Castiglione	1	2	3	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Tefeschoun	1	»	3	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	El-Affroun et Bou-Roumi	3	4	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Ameur-el-Ain	4	3	4	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Boufarick	17	6	18	13	6	5	13	10	»	»	»	»	1	»	»	1	»	1	2	5	»	»	»	»	»	»
	Souma	»	1	1	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Koléah	11	4	3	3	1	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Fouka	1	1	3	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Douzouda	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Zeradia	2	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Médéah	40	5	20	21	2	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Damiette	2	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Lodi	»	»	1	5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Mouzaïa-les-Mines	»	»	3	2	»	1	»	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Miliana	10	5	13	7	3	3	4	3	»	»	»	»	2	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Affreville	2	3	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Bou Medfa	2	6	3	5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	TOTAUX des territoires civils	414	207	487	422	115	95	237	239	»	»	»	1	20	4	36	32	15	8	27	21	»	»	»	1	3	1
Territoires militaires.	Dellys	7	5	3	5	»	1	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»
	Drâ-el-Mizan	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Aumale	18	9	11	10	4	3	1	1	»	»	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Bourkika	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Marengo	11	3	3	9	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Boghar	1	1	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Médéah (banlieue militaire)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Vesoul-Benian	4	4	11	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Aïn-Soltan	2	1	4	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Teniet-el-Hâad	»	1	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	TOTAUX des territoires militaires	43	24	35	31	4	4	1	2	»	»	»	»	3	»	1	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»
	REPORT des territoires civils	414	207	487	422	115	95	237	239	»	»	»	1	20	4	36	32	15	8	27	21	»	»	»	1	3	1
	TOTAUX GÉNÉRAUX	457	231	522	453	119	99	238	241	»	»	»	1	23	4	37	32	15	9	28	21	»	»	»	1	3	1

Digitized by Google

MILITAIRES DE LA PROVINCE D'ALGER, PENDANT L'ANNÉE 1854.

DÉCÈS.

ALLEMANDS.			POLONAIS.				SUISSES.				BANCS.				DIVERS.				TOTAL				TOTAL par trimestre	DÉCÈS de l'année précédente			DIFFÉRENCE	
Femmes	Garçons	Filles.	Hommes.	Femmes.	Garçons	Filles.	Hommes.	Femmes	Garçons	Filles.	Hommes.	Femmes.	Garçons	Filles.	Hommes	Femmes.	Garçons	Filles.	Hommes.	Femmes.	Garçons	Filles.		Sexe masculin	Sexe féminin	total.	En plus	En moins
9	8	8	»	»	»	»	6	1	0	3	»	»	»	»	0	4	3	8	206	182	190	170	1,403	738	392	1,130	278	»
»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7	10	9	5	31	9	10	10	12	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	2	1	5	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	4	3	6	0	»	5
1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	7	0	8	26	15	13	28	2	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	2	8	1	13	4	»	4	0	»
»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	1	3	8	2	5	7	1	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	5	»	8	5	3	8		
»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	2	5	6	15	9	7	16	1	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	1	10	0	22	10	12	22	»	
»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	2	7	8	26	5	3	8	12	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	2	1	2	8	1	2	3	5	»
»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	3	7	5	17	2	»	2	15	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	3	5	4	2	14	2	5	7	7	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1	2	»	2	1	»
»	3	2	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	11	4	21	13	49	26	22	48		1
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	27	9	12	4	52	25	27	52	2	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	33	4	32	41	110	20	25	54	56	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	1	1	1	29	10	20	18	83	43	15	58	25	
»	3	1	»	»	»	»	2	1	»	1	»	»	»	»	2	»	1	»	47	21	49	40	157	107	71	178	»	21
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	3	1	7	0	7	13	6	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	3	3	8	5	9	14	»	6
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	»	3	8	2	3	5	3	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	3	4	3	14	2	1	3	11	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	2	2	»	7	2	3	5	2	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	3	5	5	10	7	8	15	1	
»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	1	5	»	16	2	2	4	6	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	2	3	2	8	3	5	8	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	3	1	5	5	10	15	»	6
»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	4	2	»	10	2	4	6	4	
1	1	»	»	»	»	»	1	4	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	9	8	0	4	24	8	3	11	16	»
3	3	7	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	29	15	36	30	110	41	39	80	30	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	3	1	4	5	3	8		4
»	»	»	»	»	»	»	2	5	5	3	»	»	»	»	2	»	»	»	17	9	11	7	44	32	17	40		5
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	3	4	9	5	6	11	»	2
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	2	1	2	3	»	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	2	4	3	1	4	»	
1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	51	7	20	22	100	48	20	68	32	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	2	4	2	3	5	»	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	5	6	4	3	7	»	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	3	3	8	2	1	3	5	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	15	8	18	11	52	32	18	50	2	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	3	1	»	6	2	»	2	4	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	0	5	5	19	24	21	45	»	26
15	21	21	1	»	1	»	12	13	13	9	»	»	»	»	16	5	5	9	613	342	833	754	2,542	1,282	807	2,089	552	78
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	9	7	4	5	25	3	2	5	20	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	24	12	13	11	66	23	16	39	21	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	11	3	3	10	27	16	8	24	3	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	2	»	4	1	»	1	3	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	4	11	2	21	»	»	21	11	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	1	4	4	11	12	9			
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	2	3	3	2	5	»	2
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	51	29	38	33	151	59	38	97	58	4
15	21	21	1	»	1	»	12	13	13	9	»	»	»	»	16	5	5	9	613	342	833	754	2,542	1,282	807	2,089	552	78
15	21	21	1	»	1	»	12	13	13	9	»	»	»	»	17	5	5	9	664	371	871	787	2,693	1,341	845	2,186	616	82
																											528 en plus.	

16.

TABLEAU DES NAISSANCES, DES MARIAGES ET DES DÉCÈS DANS LES TERRITOI

NAISSANCES

LOCALITÉS.		FRANÇAIS.		ESPAGNOLS.		PORTUGAIS.		ITALIENS.		ANGLO-MALTAIS		ANGLAIS ET IRLANDAIS.		BELGES ET HOLLANDAIS.		ALLEMANDS		POLO
		Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.
Territoires civils.	Oran	184	155	253	239	»	»	20	18	2	»	»	»	2	1	3	4	»
	Arzew	72	46	12	11	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	10	»
	Mascara	51	36	12	17	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	1	»	»
	Tlemcen	66	65	15	11	»	»	1	3	1	1	»	»	»	»	4	2	»
	Mostaganem	115	88	33	45	»	»	7	3	»	»	»	»	»	»	12	8	»
	TOTAUX des territoires civils	488	384	325	323	1	»	29	25	3	1	»	»	2	1	25	24	»
Territoires militaires.	Saint-Denis-du-Sig	24	15	33	32	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	
	Aïn-Temouchent	4	4	1	4	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Banlieue d'Oran	1	1	1	5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Ammi-Moussa	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Nemours	3	2	5	6	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Sebdou	2	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Lella-Maghrnia	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Tiaret	1	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Saïda	2	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Oued-el Hamman	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	2	
	Sidi-bel-Abbès	43	28	33	31	»	»	1	3	1	»	»	»	1	1	4	6	
	TOTAUX des territoires militaires	86	61	73	78	»	»	4	4	1	»	»	»	1	1	9	8	»
	REPORT des territoires civils	488	384	325	323	»	»	29	25	3	1	»	»	2	1	25	24	»
	TOTAUX GÉNÉRAUX	574	445	398	401	»	»	33	29	4	1	»	»	3	2	34	32	»

LOCALITÉS.		FRANÇAIS.				ESPAGNOLS.				PORTUGAIS.				ITALIENS.				ANGLO-MALTAIS.				ANGLAIS ET IRLANDAIS.				BELGES ET HOLLANDAIS.			
		Hommes.	Femmes.	Garçons.	Filles.	Hommes.	Femmes.	Garçons.	Filles.	Hommes.	Femmes.	Garçons.	Filles.	Hommes.	Femmes.	Garçons.	Filles.	Hommes.	Femmes.	Garçons.	Filles.	Hommes.	Femmes.	Garçons.	Filles.	Hommes.	Femmes.	Garçons.	Filles.
Territoires civils.	Oran	135	75	130	110	55	58	97	92	»	»	»	»	11	1	3	16	»	»	»	»	»	1	»	»	1	»	»	»
	Arzew	33	42	63	48	1	1	8	5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Mascara	11	9	16	10	3	2	3	6	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Tlemcen	145	25	34	34	9	3	2	9	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Mostaganem	55	34	63	56	12	12	21	14	»	»	»	»	»	»	2	4	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	TOTAUX des territoires civils	379	185	306	258	80	76	131	126	»	»	»	»	11	1	5	14	1	»	»	»	»	1	»	»	2	»	»	»
Territoires militaires.	Saint-Denis-du-Sig	22	15	42	26	22	18	31	27	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Aïn-Temouchent	9	1	7	6	1	»	1	1	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Banlieue d'Oran	11	1	1	3	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Nemours	2	»	4	2	»	»	2	1	»	»	»	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Lella-Maghrnia	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Tiaret	1	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Saïda	2	»	1	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Oued-el Hamman	1	»	2	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Sidi-bel-Abbès	23	9	18	17	7	4	17	10	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	TOTAUX des territoires militaires	71	27	75	53	30	24	51	40	»	»	»	»	1	2	2	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	REPORT des territoires civils	379	185	306	258	86	76	131	126	»	»	»	»	11	1	5	14	1	»	»	»	»	1	»	»	2	»	»	»
	TOTAUX GÉNÉRAUX	450	212	381	311	116	100	182	166	»	»	»	»	12	3	7	15	1	»	»	»	»	1	»	»	2	»	»	»

Digitized by Google

ILS ET MILITAIRES DE LA PROVINCE D'ORAN, PENDANT L'ANNÉE 1854.

| | | |

TABLEAU DES NAISSANCES ET DES MARIAGES DANS LES TERRITOIRES CIV

NAISSA

LOCALITÉS		FRANÇAIS.		ESPAGNOLS.		PORTUGAIS.		ITALIENS.		ANGLO-MALTAIS.		ANGLAIS et IRLANDAIS.		BELGES et HOLLANDAIS.		ALLEMANDS.		SUISSES.
		Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.
Territoires civils.	Constantine	93	104	2	"	"	"	9	6	16	5	0	0	"	0	5	2	1
	Sétif	24	32	2	2	"	"	2	4	2	1	0	0	"	0	2	0	"
	Condé	2	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	0	0	0	"	0	"
	Bône	53	42	3	2	0	"	26	25	44	31	0	0	0	0	9	8	"
	D'Uzerville, El-Hadjar	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	0	0	"	0	"
	Bugeaud	2	6	"	2	"	"	"	"	"	"	0	"	0	"	0	0	0
	Mondovi	7	2	"	"	"	"	"	"	"	0	"	0	0	0	"	0	"
	Barral	5	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	0	0	0	0	1	0
	Guelma	18	23	1	"	"	"	5	2	1	1	"	0	1	0	6	"	0
	Millesimo	3	4	"	"	0	0	"	"	"	"	"	0	0	0	0	"	"
	Héliopolis	7	5	0	"	"	"	"	1	0	0	"	0	"	"	0	"	"
	Petit	2	0	"	0	"	"	"	"	"	"	0	"	0	0	"	"	"
	La Calle	5	5	"	0	"	"	6	7	5	"	"	"	"	0	0	1	0
	Philippeville	76	73	9	7	"	"	12	20	26	26	"	1	"	0	14	16	0
	Gastonville	4	7	"	"	0	"	"	"	0	0	"	0	"	"	"	"	0
	Robertville	9	5	"	0	"	"	"	"	"	"	0	"	"	"	"	"	0
	El-Arrouch	11	3	"	"	0	"	"	"	"	0	"	"	"	0	"	1	"
	Saint Charles	0	"	"	0	"	"	"	"	"	"		"	"	0	"	"	0
	Bougie	13	15	1	1	"	"	2	1	5	2	"	"	"	0	"	0	0
Totaux des territoires civils		337	329	18	14	"	"	62	69	93	66	0	1	1	0	36	24	1
Territoires militaires.	Batna et Lambèse	19	22	"	2	0	"	"	"	0	"	0	"	0	0	0	1	"
	Biskra	3	"	"	0	"	0	"	"	"	"	"	0	0	0	"	"	"
	Guelma	"	"	"	0	0	"	"	"	"	"	"	"	"	0	"	"	0
	Penthièvre	"	"	"	0	"	0	"	"	0	0	"	"	"	0	0	2	0
	Guelaât-bou-Sbâ	0	0	"	0	0	0	"	"	"	"	0	"	"	"	"	3	"
	Nechmeya	"	"	"	0	0	0	"	"	0	"	0	"	0	0	3	3	0
	Oued-Toute	"	"	"	0	"	"	"	"	"	"	0	0	"	0	1	0	0
	Aïn-Beïda	"	"	0	0	0	"	"	"	"	0	"	0	"	0	0	"	0
	Constantine	1	6	"	"	0	"	"	"	"	"	0	"	0	"	"	"	"
	Tebessa	1	3	0	0	0	"	"	"	1	0	0	0	0	"	"	"	"
	Djidjelly	4	2	"	2	"	"	"	1	"	"	"	0	"	0	"	"	"
	Admed-bou-Ali	0	"	"	0	"	"	0	"	"	"	"	0	"	"	"	"	0
	Jemmapes	4	14	"	0	0	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Sidi-Nasser	1	1	0	0	"	"	"	"	"	"	"	0	"	"	0	0	"
	Bou Sada	1	"	"	"	0	"	"	"	"	"	"	"	0	0	"	"	"
	Aïn-Arnat	0	"	0	0	"	"	"	"	"	"	"	"	0	"	"	"	"
	Bordj-bou-Arréridj	2	1	"	0	"	"	"	"	"	"	"	"	0	"	"	"	"
Totaux des territoires militaires		36	49	"	4	"	"	"	1	1	"	"	"	0	"	4	9	"
Report des territoires civils		337	329	"	14	"	"	62	69	93	66	"	1	1	"	36	24	1
Totaux généraux		373	378	"	18	"	"	62	70	94	66	"	1	1	"	40	33	1

Digitized by Google

MILITAIRES DE LA PROVINCE DE CONSTANTINE, PENDANT L'ANNÉE 1854.

													MARIAGES.									

TABLEAU DES DÉCÈS DANS LES TERRITOIRES CIVILS ET MILITAIR

LOCALITÉS		FRANÇAIS				ESPAGNOLS.				PORTUGAIS.				ITALIENS.				ANGLO-MALTAIS.				ANGLAIS et IRLANDAIS				BELGES et HOLLANDAIS	
		Hommes.	Femmes	Garçons.	Filles.	Hommes.	Femmes	Garçons.	Filles.	Hommes	Femmes	Garçons	Filles.	Hommes	Femmes	Garçons.	Filles.	Hommes.	Femmes.	Garçons.	Filles.	Hommes.	Femmes.	Garçons.	Filles.	Hommes.	Femmes.
Territoires civils.	Constantine	184	33	67	71	7	1	1	1	»	»	»	1	9	»	6	3	3	1	7	3	2	»	1	»	1	»
	Sétif	67	16	30	20	1	1	»	2	»	»	»	»	1	1	5	5	1			1	»	»	»	»	»	»
	Condé	1	»	1	2	»		»	»	»	»	»		»	»			»	»			»	»	»	»		
	Bône	54	23	36	34	5	1	»	1	1	»			20	18	13	13	11	9	16	10	»	»	»	»	1	»
	D'Uzerville, El-Hadjar	»		»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»			»	»	»	»	»	»	»	»		
	Bugeaud	»		1	2		»	»	»		»	»		»	1			»	»	»	»	»	»	»	»		
	Mondovi	2	2	4	5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Barral	5		6	2	»		»	»	»	»	»		»				»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Guelma	11	4	10	8	»	»			»	»	1	»	2	1	1	»	1		4	1	»	»	»	»	»	»
	Millesimo	4	1	2	5	»		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»					»	»	»	»	»	»
	Héliopolis	2	2	1	4	»	»	»		»			»	»	»			»	»	»		»	»	»	»	»	»
	Petit	3	1	4	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	La Calle	2	2	4	5	3	»	»	»	»			»	4	2	5	5	2	1	3	3	»	»	»	»	»	»
	Philippeville	91	43	79	79	6	5	13	5	»				7	3	13	5	22	2	9	14	»	»	»	»	1	»
	Gastonville	5	2	5	9	»	»			»	»	»		»				»	»			»	»	»	»		
	Robertville	9	1	11	9					»	»	»	»	»	»				»			»	»	»	»	»	»
	El-Arrouch	14	1	12	12		»	»		»	»	»	»	»	»			1				»	»	»	»	»	»
	Saint-Charles	1		1	»		»	»	»							»						»	»	»	»	»	»
	Bougie	12	3	4	3	2	1	2	1	»				2	1		1	»		0	»	»	»	»	»	»	»
Totaux des territoires civils		467	136	276	277	24	9	17	10	1	»	1	1	51	27	43	32	40	13	45	41	2	»	1	»	3	»
Territoires militaires	Batna et Lambèse	27	11	21	9	1	»	2	1	»	»	»	»	3	1	3	1	»		»	»	»	»	»	»	»	»
	Biskra	7	»	2	3	»	»	»	»	»		»	»	1		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
	Guelma	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»	»	»	»	»	»	»	»
	Penthièvre	»	»	»	1	»	»			»		»		»	»	»	»	»				»	»	»	»	1	»
	Guelaât-bou-Sbâ	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
	Nec'meya	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Oued Toota	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	»	»
	Aïn Beida	»	»	3	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Constantine	4	»	13	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Tebessa	1	»	2	5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Djidgelli	»	»	1	1	»	»	1	»	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Ahmed-ben-Ali	1	4	3	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	»	»
	Jemmapes	10	8	9	10	»	»		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		1	»	»	»	»	»	»	»
	Sidi Nassar	»	3	»	1	»	»		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»	»	»	»	»	»
	Bou-Sada	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Aïn Arnat	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Bordj-bou-Arredj	1	»	»	»	»	»	»	»					»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux des territoires militaires		52	26	54	35	1	»	3	1	»	»	»	»	7	1	3	1	»	»	1		»	»	»	»	1	»
Report des territoires civils		467	136	276	277	24	9	17	10	1	»	1	1	51	27	43	32	40	13	45	41	2	»	1	»	3	»
Totaux généraux		519	162	330	312	25	9	20	11	1	»	1	1	58	28	46	33	40	13	46	41	2	»	1	»	4	»

Digitized by Google

LA PROVINCE DE CONSTANTINE, PENDANT L'ANNÉE 1854.

DÉCÈS.

ALLEMANDS.			POLONAIS.				ISRAÉLITES.				NOIRS.				DIVERS.				TOTAL.				TOTAL par localité	DÉCÈS de l'année précédente.				TOTAL par localité	DIFFÉRENCE.	
Femmes.	Garçons.	Filles.	Hommes.	Femmes.	Garçons.	Filles.	Hommes.	Femmes.	Garçons.	Filles.	Hommes.	Femmes.	Garçons.	Filles.	Hommes.	Femmes.	Garçons.	Filles.	Hommes.	Femmes.	Garçons.	Filles.		Hommes.	Femmes.	Garçons.	Filles.		En plus.	En moins.
7	2	4	2	»	»	»	9	1	3	1	»	»	»	»	1	»	»	»	223	43	67	84	437	159	24	92	72	347	90	
»	1	»	1	»	»	»	12	7	3	6	»	»	»	»	»	»	»	»	84	25	41	40	100	15	5	15	18	53	37	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	2	4	»	»	»	3	3	1	
10	11	11	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	115	61	74	78	328	300	73	128	131	632	»	304
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	1	»	»	3	»	3
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	2	4	4	»	»	1	3	»	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	2	4	5	13	9	2	6	6	25	»	12
1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	1	6	3	15	5	3	4	8	20	»	5
1	»	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	18	6	17	13	54	38	11	27	18	94	»	40
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	1	2	5	12	6	7	7	12	32	»	20
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	2	1	4	9	3	1	16	12	32	»	23
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	1	4	1	9	7	4	7	4	22	»	13
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	11	5	12	13	41	14	8	10	7	39	2	»
11	25	26	»	»	»	»	5	2	2	2	»	»	»	»	1	1	1	1	149	69	143	133	494	85	29	72	96	282	212	»
1	2	1	»	»	»	»	1	1	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	6	4	6	11	29	4	6	19	11	40	—	11
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	1	11	9	30	6	6	11	9	32	»	2
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	13	1	12	12	40	7	5	4	1	17	23	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	2	3	»	1	2	6	—	4
»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	10	5	14	5	40	7	4	8	8	27	13	»
31	42	47	3	»	»	»	28	11	11	9	»	»	»	»	3	»	1	1	664	228	439	420	1,751	674	189	429	419	1,611	376	438
»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	31	12	27	12	82	14	5	26	13	56	24	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	»	2	3	13	2	2	3	3	10	3	»
1	6	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	1	6	2	12	3	7	20	16	46	»	34
4	5	9	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	4	5	10	23	7	5	6	8	26	»	3
3	9	7	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	3	9	7	25	»	»	»	»	»	25	»
3	3	7	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7	3	5	7	22	»	»	»	»	»	22	»
4	4	6	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	4	4	6	15	»	»	»	»	»	15	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	1	4	»	»	»	»	»	4	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	13	2	19	1	»	2	»	3	16	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	2	5	8	»	»	»	»	»	8	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	2	1	6	1	»	5	2	8	»	2
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	4	3	1	9	1	»	5	2	8	1	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	10	8	19	10	36	11	14	19	11	55	»	17
1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	1	5	1	2	3	3	9	»	4
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	10	9	26	26	»	»	»	»	»	»	»	»	10	9	28	26	73	1	»	3	2	6	67	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1	
16	30	31	»	»	»	»	10	9	28	26	»	»	»	»	»	»	»	»	90	52	119	94	355	42	35	92	60	229	186	60
31	42	47	3	»	»	»	28	11	11	9	»	»	»	»	3	1	1	1	664	228	439	420	1,751	674	189	429	419	1,611	378	438
47	72	78	3	»	»	»	38	20	39	35	»	»	»	»	3	1	1	1	754	280	558	514	2,106	716	224	521	479	1,740	564	498
																													66 en plus.	

TABLEAU, PAR NATIONALITÉ, ÂGE ET SEXE, DE

TERRITOIRES CIVILS ET MILITAIR

Enfants issus	NATIONALITÉS	de 1 à 10 jours.					de 10 jours à 1 mois.					de 1 à 3 mois.					de 3 à 6 mois.					de 6 mois à 1 an.					de 1 à 2 ans.				
		Nés en Europe.		Nés en Algérie.		TOTAL.	Nés en Europe.		Nés en Algérie.		TOTAL.	Nés en Europe.		Nés en Algérie.		TOTAL.	Nés en Europe.		Nés en Algérie.		TOTAL.	Nés en Europe.		Nés en Algérie.		TOTAL.	Nés en Europe.		Nés en Algérie.		TOTAL.
		Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.		Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.		Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.		Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.		Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.		Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	
de parents français		1	»	63	44	108	»	»	17	22	39	3	3	36	30	72	4	4	38	27	73	11	9	57	54	131	24	9	100	70	
de pères français et mères	espagnoles	»	»	1	2	3	»	»	»	1	1	»	»	»	2	2	»	»	1	3	6	1	»	2	4	7	»	»	3	10	
	italiennes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	allemandes	»	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	1	2	»	»	»	2	
	autres nationalités	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	2	»	»	»		
de pères étrangers et mères françaises		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1		
de parents	espagnols	»	»	37	18	55	»	»	5	8	13	3	1	8	8	20	2	3	13	16	28	2	1	22	44	69	4	3	30	34	
	portugais	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»	»	»	2	2	»	»	1		
	italiens	»	»	2	3	5	»	»	2	»	2	»	»	3	2	5	»	»	»	2	2	»	»	16	10	26	»	»	11	5	
	anglo-maltais	1	»	3	4	10	»	»	»	»	»	»	»	1	1	2	»	»	1	1	2	»	»	5	3	8	»	»	4		
	anglais	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2		
	polonais	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
	belges et hollandais	»	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
	allemands	1	»	5	»	6	»	»	1	»	1	»	»	3	3	6	»	»	3	3	6	1	»	2	5	8	2	»	»		
	suisses	»	»	2	»	2	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	3	1	»	1		
	grecs	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
	divers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	1	3	»	»	»	4	
TOTAUX		3	»	115	73	191	»	»	26	31	57	6	4	49	36	105	6	7	53	49	115	16	10	100	129	255	31	12	182	151	
		3		188			»		57			10		85			13		102			26		229			43		233		

Nés en Europe.... 1,3
Nés en Algérie.... 1,3

TERRITOIRES CIVILS ET MILITAIR

Enfants issus	NATIONALITÉS	de 1 à 10 jours.					de 10 jours à 1 mois.					de 1 à 3 mois.					de 3 à 6 mois.					de 6 mois à 1 an.					de 1 à 2 ans.				
		Nés en Europe.		Nés en Algérie.		TOTAL.	Nés en Europe.		Nés en Algérie.		TOTAL.	Nés en Europe.		Nés en Algérie.		TOTAL.	Nés en Europe.		Nés en Algérie.		TOTAL.	Nés en Europe.		Nés en Algérie.		TOTAL.	Nés en Europe.		Nés en Algérie.		TOTAL.
		Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.		Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.		Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.		Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.		Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.		Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	
de parents français		2	»	20	21	43	»	2	13	9	24	1	»	19	16	36	2	6	23	20	51	6	3	44	42	97	22	13	71	43	
de pères français et mères	espagnoles	»	»	»	1	1	»	»	3	1	4	»	»	3	»	3	»	1	2	4	7	»	»	8	4	12	3	»	1	1	
	italiennes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	allemandes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	2	1	»	»	4	5	»	»	»	1	
	autres nationalités	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
de pères étrangers et mères françaises		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
de parents	espagnols	»	»	19	11	30	»	1	7	4	12	1	»	1	11	13	2	»	16	6	18	2	2	22	21	47	1	1	34	33	
	portugais	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
	italiens	»	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	1	3	»	»	»	2	2	»	»	3	6	
	anglo-maltais	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1	»	»	»		
	anglais	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	»	»	1	
	polonais	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	»	1	»	1	»	»	»	1	
	belges et hollandais	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
	allemands	»	»	1	»	1	»	»	1	3	4	1	»	»	4	5	»	2	5	4	11	3	2	4	5	14	12	5	2	7	
	suisses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
	grecs	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
	divers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
TOTAUX		2	»	40	34	76	»	3	24	17	44	3	»	23	32	58	4	9	44	36	93	12	9	79	78	178	38	19	111	92	
		2		74			3		41			3		55			13		80			21		157			57		203		

Nés en Europe.... 1,3
Nés en Algérie.... [illegible]

IVIDUS DÉCÉDÉS EN ALGÉRIE, PENDANT L'ANNÉE 1854.

LA PROVINCE D'ALGER.

58	58	64	184	26	15	17	32	90	19	8	2	1	30	17	14	31	130	42	172	106	57	163	89	42	131	75	39	114	41	36	77
	3	6	9						1	2			3		2	2	3	1	4	3	2	5	1	2	3				1		1
		1	1																												
			1				1	1																							
43	43	50	117	8	5	8	5	26	6	5		1	12	14	7	21	18	20	38	28	21	49	19	13	32	15	9	24	22	26	48
																				1		1									
	6	3	11				1	1		1		1	2		1	1	3		3	7		7	4	1	5	2		2	5	1	6
	3	6	9				3	2	5	1	1	1	3	2		2	4	1	5	3	3	6	3	3	9	1		1	3	1	4
																	3		3	1		1									
3		2	10	1		2		3	1	2			3		1	1	3	1	4	4	6	10	6	2	8	3	3	6	1	2	3
2	2		5	2		1		3	3		1		4	1	1	2	1	1	2	4	5	9	4	1	5	2	3	5	1	2	3
2	1	2	8			1		1									5	3	8	6	2	8	1		1	3		3	3	3	6
43	118	137	358	37	20	33	41	131	30	20	4	3	57	36	24	60	170	69	239	163	90	259	127	64	191	101	55	156	77	72	149
	255			67		74			50		7																				

TOTAL GÉNÉRAL..... 2599

LA PROVINCE D'ORAN.

19	51	42	129	31	25	20	15	97	18	18	8	19	54	30	24	74	192	59	152	143	57	209	89	40	129	54	25	79	19	20	39
	6	4	10	1			5	6	1	3		1	5	2	1	3	3	4	7	4		4	3	1	4						
	1		1																												
2			3		2	1		3		1			1	1		1															
	1		1																												
3	31	27	79	7	2	8	10	27	3	1	3	1	8	9	11	20	16	32	48	26	13	39	14	13	27	15	14	29	14	19	24
		3	3			2		2		1			1				4	1	6	3	1	4	3	1	4				1		1
																				1	1	2							1		1
																				1		1									
																				2		2									
		1	1				1	1																							
12	1	5	25	14	3		2	19	19	7		1	18	6	15	21	13	14	27	9	14	23	14	12	26	6	8	14	6	2	8
		2	2														1	1	2	1		1	1		1						
					1			1										1	1													
	91	84	248	53	33	37	34	157	32	31	11	13	87	70	53	123	139	191	240	188	85	273	124	67	191	75	47	122	41	32	73
	175			86		71			63		24																				

TOTAL GÉNÉRAL..... 223

15.

TABLEAU, PAR NATIONALITÉ, ÂGE ET SEXE, D

TERRITOIRES CIVILS ET MILITAI

NATIONALITÉS.	de 1 à 15 jours.					de 15 jours à 1 mois.					de 1 à 3 mois.					de 3 à 6 mois.					de 6 mois à 1 an.					de 1 à 2 ans.				
	Nés en Europe.		Nés en Algérie.		total.	Nés en Europe.		Nés en Algérie.		total.	Nés en Europe.		Nés en Algérie.		total.	Nés en Europe.		Nés en Algérie.		total.	Nés en Europe.		Nés en Algérie.		total.	Nés en Europe.		Nés en Algérie.		
	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.		Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.		Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.		Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.		Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.		Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	
Enfants nés de parents de parents français.....	3	"	28	24	53	2	2	12	17	33	2	1	28	23	34	2	4	21	17	44	2	4	35	46	87	13	17	31	
de pères français et mères espagnoles.....	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	
de pères français et mères italiennes.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
de pères français et mères allemandes.....	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	"	"	"	
de pères français et mères autres nationalités....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
de pères étrangers et mères françaises.....	"	"	1	1	2	"	"	1	1	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	"	2	"	"	1	
de parents espagnols.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	2	"	"	1	1	2	"	"	3	2	3	"	"	3	
de parents portugais.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	"	"	"	"	"	1	"	"	
de parents italiens.....	"	"	6	2	8	"	"	"	3	3	"	"	2	3	5	"	1	2	2	5	"	"	3	6	11	1	"	0	
de parents anglo-maltais.....	"	"	8	6	14	"	1	2	1	4	1	1	"	2	4	"	"	"	2	2	"	"	3	9	12	"	1	11	
de parents anglais.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
de parents polonais.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
de parents belges et hollandais...	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	
de parents allemands.....	"	"	3	7	10	"	"	2	4	6	2	"	5	4	11	"	2	"	"	2	2	2	1	3	8	5	0	3	
de parents suisses.....	"	"	1	1	2	"	"	1	1	2	1	1	"	1	3	"	"	"	"		3	2	1	"	6	2	"	"	
de parents grecs.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
de parents divers.....	"	"	2	"	2	"	"	"	"	"	"	"	"	2	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	2	
TOTAUX.....	3	"	49	41	93	2	3	18	31	34	6	3	36	36	81	2	7	25	23	57	7	9	49	67	132	25	24	81	
	3		90			5		49			9		72			9		48			16		116			49		136	

Nés en Europe.....

Nés en Algérie.....

RÉCAPITULATIO

PROVINCES	de 1 à 15 jours.					de 15 jours à 1 mois.					de 1 à 3 mois.					de 3 à 6 mois.					de 6 mois à 1 an.					de 1 à 2 ans.				
	Nés en Europe.		Nés en Algérie.		total.	Nés en Europe.		Nés en Algérie.		total.	Nés en Europe.		Nés en Algérie.		total.	Nés en Europe.		Nés en Algérie.		total.	Nés en Europe.		Nés en Algérie.		total.	Nés en Europe.		Nés en Algérie.		
	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.		Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.		Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.		Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.		Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.		Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	
ALGER.....	3	"	115	73	191	"	"	26	31	57	6	4	49	46	103	6	7	53	49	115	16	10	160	129	255	31	12	182	151	376	55	48	116	137
ORAN.....	2	"	40	34	79	"	3	24	17	44	3	"	23	32	58	4	9	44	30	95	12	9	79	78	178	38	19	111	92	260	35	58	91	84
CONSTANTINE..	3	"	49	41	93	2	5	18	31	54	6	3	30	36	81	2	7	23	23	57	7	9	49	67	132	23	24	81	73	203	46	51	53	31
TOTAUX...	8	"	204	148	360	2	8	68	79	155	13	7	108	114	244	12	23	122	108	265	55	28	228	274	585	94	55	374	218	841	120	137	264	252

DIVIDUS DÉCÉDÉS EN ALGÉRIE, PENDANT L'ANNÉE 1854.

LA PROVINCE DE CONSTANTINE.

| | | |

TABLEAU DE LA POPULATION EUROPÉEN

PROVINC

LOCALITÉS		NATIONALITÉS.											
		FRANÇAIS.	ESPAGNOLS.	PORTUGAIS.	ITALIENS.	ANGLO-MALTAIS.	ANGLAIS ET ÉCOSSAIS.	BELGES ET HOLLANDAIS.	ALLEMANDS.	POLONAIS.	SUISSES.	GRECS.	DIVERS
TERRITOIRES CIVILS.													
Arrondissement d'Alger...	Alger et ses trois sections...	10,783	11,978	92	1,970	1,396	127	81	518	77	814	20	41
	L'Arba.....	376	146	»	11	6	»	6	17	»	6	»	»
	Aïn-Taya.....	92	316	»	16	»	»	»	»	»	7	»	»
	Birmandreis.....	221	271	»	16	24	»	»	6	1	4	»	»
	Birkhadem.....	296	908	»	22	16	»	»	60	1	16	»	»
	Dely-Ibrahem.....	329	57	»	1	6	»	17	70	1	4	»	»
	Douéra.....	151	199	»	9	»	»	»	8	»	30	»	»
	Chéragas.....	445	170	»	20	»	»	»	23	6	»	»	»
	Fondouck.....	251	48	»	6	»	»	6	68	1	6	»	»
	Hussein-Dey.....	207	63	6	107	5	»	»	14	»	1	»	100
	Koubs.....	194	810	»	6	14	»	»	66	»	1	»	»
	Oulad-Fayet.....	205	3	»	»	»	»	»	11	»	19	»	1
	La Rassauta.....	278	446	»	20	12	6	6	17	»	1	»	»
	Bouzaa.....	231	58	»	7	»	1	»	16	»	6	»	»
	Sidi-Ferruch.....	165	6	»	»	»	»	»	6	1	»	»	»
	Douéra.....	907	108	»	20	6	1	5	140	11	20	»	»
	Baba-Hassen.....	169	61	»	4	»	»	»	29	»	1	»	»
	Cercina.....	197	61	11	7	»	»	»	6	»	1	»	»
	Moléna.....	139	3	»	2	»	»	»	26	»	1	»	»
	Sainte-Amélie.....	127	27	»	»	»	»	»	6	»	4	»	»
	Saint-Ferdinand.....	120	47	»	6	»	4	»	6	»	20	»	»
	Chenchel.....	815	134	6	85	20	1	6	61	6	67	»	»
	Nouï.....	272	16	»	1	»	»	»	»	»	5	»	»
	Zurich.....	187	6	»	»	»	»	»	»	»	6	»	»
	Temni.....	907	501	1	136	52	6	1	17	»	18	4	1
	Montenotte.....	370	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Orléansville.....	649	506	»	43	21	6	6	16	1	15	4	1
	La Ferme.....	134	15	»	»	»	»	»	6	»	»	»	»
	Ponteba.....	245	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Arrondissement de Blidah.	Blidah.....	2,243	1,580	7	107	178	2	18	96	9	44	4	21
	Beni-Méred.....	252	56	»	1	»	»	6	5	»	»	»	»
	Dalmatie.....	189	98	»	6	»	»	1	10	»	»	»	»
	Montpensier.....	120	41	»	2	»	»	1	7	»	»	»	»
	Joinville.....	131	35	»	»	»	»	»	10	6	»	»	»
	La Chiffa.....	170	33	»	6	»	»	»	16	»	»	»	»
	Mouzaia.....	361	9	»	6	»	»	»	6	»	»	»	»
	Oued-el-Halleg.....	165	6	»	6	6	»	»	6	7	4	»	»
	Castiglione.....	295	»	»	1	»	»	»	»	1	6	»	»
	Téfeschoun.....	679	9	»	»	»	1	1	»	1	»	»	»
	El-Afroun.....	206	»	»	6	»	»	»	10	»	»	»	»
	Bou-Roumi.....												
	Ameur-el-Aïn.....	111	6	»	4	»	»	6	6	»	45	»	1
	Boufarick.....	1,265	610	»	75	70	2	6	161	10	25	»	1
	Soumah.....	200	35	»	6	1	»	»	1	»	6	»	»
	Koléah.....	467	96	»	7	20	»	1	11	1	104	»	»
	Fouka.....	244	»	»	6	»	»	»	1	1	»	»	30
	Dueouéda.....	134	6	»	6	»	»	6	6	1	16	»	»
	Zéroüla.....	87	»	»	»	2	»	»	22	6	»	»	»
	Medeah.....	1,344	108	6	71	36	»	6	23	6	10	1	10
	Damiette.....	676	6	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	L. di.....	334	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Mouzaïa-les-Mines.....	90	64	»	7	»	»	6	2	»	6	»	»
	Milianah.....	952	360	»	20	10	1	10	3	»	»	»	1
	Affreville.....	87	1	»	»	6	»	»	»	»	»	»	»
	Bou-Medfa.....	239	6	»	»	»	»	»	3	»	»	»	»
Totaux des territoires civils....		30,239	19,576	114	6,945	2,151	140	170	1,588	145	990	39	27
TERRITOIRES MILITAIRES.													
Alger.....	Delys.....	490	30	»	20	6	1	1	6	6	7	»	1
	Ivé-el-Mimo.....	23	6	»	»	»	»	»	6	»	»	»	»
Aumale.....	Aumale.....	624	110	6	34	7	6	2	7	1	20	1	130
	Bourkika.....	11	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Blidah.....	Marengo.....	235	4	»	6	»	»	»	»	1	4	»	6
	Teghas.....	102	30	»	16	»	»	6	»	»	1	»	»
Médéah.....	Medeah (Bonlieue militaire)	7	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Vieux-Béton.....	200	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Milianah.....	Ain-Sultan.....	170	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Teniet-el-Hhad.....	196	44	»	6	»	»	»	10	1	16	»	30
Totaux des territoires militaires.....		2,307	266	6	110	18	3	6	22	7	42	1	187
Totaux des territoires civils.....		30,239	19,576	114	2,945	2,151	140	170	1,588	145	990	39	27
Totaux généraux.....		32,546	19,842	119	3,055	2,167	132	175	1,604	152	902	40	214

Digitized by Google

L'ALGÉRIE, AU 31 DÉCEMBRE 1854.

TOTAL des populations administrées.		EFFECTIF PAR SEXE.			POPULATION				TOTAL.	POPULATION en bloc.	TOTAL général.	OBSERVATIONS
ment.	militaire-ment.	HOMMES.	FEMMES.	ENFANTS.	URBAINE.	RURALE.	AGRICOLE.	TOTAL des populations rurales et agricoles.				
ALGER.												
609	»	11,665	10,797	11,121	20,561	4,013	3,055	7,068	35,609	2,433	36,042
364	»	190	98	357	»	»	364	364	361	3	367
433	»	181	76	176	»	35	398	433	433	»	433
557	»	222	141	194	»	220	317	537	537	13	550
673	»	260	194	218	»	155	538	673	673	22	695
485	»	180	141	164	»	97	388	485	485	25	510
392	»	85	74	232	»	72	320	392	392	»	392
660	»	248	153	259	»	295	367	660	660	2	662
376	»	81	69	225	»	»	376	376	376	2	382
1,219	»	543	215	431	688	63	720	77	1,219	10	1,235
558	»	168	140	250	»	187	371	558	558	13	579
239	»	94	53	90	»	22	217	239	238	»	239
781	»	317	131	473	»	99	682	781	781	»	781
416	»	171	97	150	»	»	416	416	412	»	416
176	»	160	3	7	»	38	132	170	172	73	345
1,335	»	499	352	475	665	60	604	670	1,335	405	1,610
227	»	81	55	111	»	»	227	227	227	»	227
247	»	85	77	85	»	»	247	247	247	»	247
171	»	68	68	81	»	»	171	171	171	»	171
167	»	51	44	72	»	»	167	167	167	»	167
316	»	68	50	97	»	»	218	318	218	»	318
1,154	»	398	256	308	361	46	147	193	1,154	73	1,190
290	»	111	76	103	2	15	273	288	290	90	290
191	»	83	68	94	3	4	188	188	191	»	191
1,730	»	648	410	302	1,612	112	»	112	1,730	»	1,730
372	»	135	99	138	»	»	372	372	372	»	372
972	»	438	231	303	884	88	»	88	972	»	972
151	»	51	45	59	»	»	151	151	151	»	151
245	»	96	65	84	»	»	245	245	245	»	245
1,348	»	3,639	1,418	1,494	2,163	211	274	985	4,348	210	4,558
417	»	144	97	132	»	110	307	417	417	4	421
231	»	109	77	58	»	60	164	224	224	3	235
177	»	67	49	61	»	125	54	177	177	4	181
179	»	74	48	57	»	31	148	179	179	1	180
247	»	131	63	53	»	247	»	247	247	»	247
385	»	141	95	149	»	285	»	385	385	»	385
188	»	119	42	27	»	7	181	188	188	»	188
304	»	76	50	180	»	301	3	304	304	»	301
291	»	65	57	169	»	»	291	291	291	»	291
311	»	79	73	159	»	21	287	311	311	»	311
174	»	60	38	72	»	»	174	174	174	»	174
2,138	»	557	317	1,478	629	701	1,172	1,873	3,539	48	2,601
263	»	133	52	78	195	68	»	68	263	»	263
805	»	302	350	253	353	»	452	452	805	32	837
274	»	90	72	112	»	98	236	274	274	»	274
177	»	77	37	61	»	18	159	177	177	»	177
125	»	47	39	39	»	34	90	124	125	»	125
1,715	»	715	509	221	1,207	»	121	121	1,728	53	1,666
678	»	138	99	111	»	25	353	378	376	»	378
354	»	186	160	126	»	»	354	354	354	»	354
175	»	100	25	50	175	»	»	»	170	»	175
1,461	»	506	395	478	1,146	»	325	325	1,469	»	1,469
99	»	55	14	21	»	70	20	90	90	143	233
233	»	81	47	125	»	233	»	233	233	47	280
1,387	»	22,548	18,736	23,101	38,009	8,763	16,922	25,685	66,387	3,000	67,903
»	691	226	187	128	501	»	90	90	691	140	691
»	37	11	7	9	»	37	»	37	37	»	37
»	947	413	129	405	600	62	185	257	947	450	1,397
»	11	3	3	1	»	11	»	11	11	»	11
»	585	165	122	298	»	206	286	300	585	»	585
»	176	110	46	20	176	»	»	»	176	»	172
»	7	2	1	4	»	7	»	7	7	430	437
»	309	37	34	152	»	309	»	309	309	»	309
»	170	44	41	85	»	170	»	170	170	»	170
»	309	39	34	196	»	260	»	309	309	»	309
»	2,922	1,902	563	1,394	1,307	1,651	504	1,355	3,923	1,020	3,943
1,387	»	22,548	16,736	23,101	38,009	8,763	16,922	25,685	66,387	3,000	67,903
1,387	2,922	25,903	20,121	24,395	40,008	9,814	17,426	27,443	67,300	4,020	71,085

TABLEAU DE LA POPULATION EUROPÉE

PROVI

	LOCALITÉS	FRANÇAIS.	ESPAGNOLS.	PORTUGAIS.	ITALIENS.	ANGLO-MALTAIS.	ANGLAIS et IRLANDAIS.	BELGES et HOLLANDAIS	ALLEMANDS.	POLONAIS.	SUISSES.	GRECS.	
Territoires civils.	Oran	6,921	10,134	7	700	20	165	23	27	21	60	14	
	Mers-el-Kébir	345	696	•	312	7	7	6	•	•	•	1	
	La Senia	209	194	•	55	•	11	2	•	•	•	•	
	Misserghin	196	253	•	30	•	•	•	100	•	•	•	
	Valmy	335	20	•	•	•	•	•	6	•	•	•	
	Mangin	186	•	•	•	•	•	•	2	•	•	•	
	Sidi-Chami	343	66	•	•	•	•	1	65	•	2	•	
	Arcole	93	90	•	4	•	•	•	16	•	•	•	
	Aïn-el-Turck	84	71	•	14	•	•	2	•	•	•	•	
	Bou-Sefer	33	30	•	•	•	1	•	•	•	•	•	
	Bou-Tlélis	523	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
	Arzew	587	202	•	40	1	1	1	4	1	2	•	
	Saint-Leu	122	9	•	2	•	•	•	•	•	•	•	
	Damesme	131	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•	
	Sainte-Léonie	47	•	•	•	•	•	•	195	•	•	•	
	Kléber	253	2	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
	Mefessour	210	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
	Saint-Cloud	786	66	•	•	•	•	•	6	•	•	•	
	Fleurus	257	12	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
	Hacï-ben-Okba	176	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
	Saint-Louis	285	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
	Hacï-ben-Ferrouh	100	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
	Hacï-bou-Kif	162	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
	Hacï-Ameur	206	•	•	•	•	•	•	4	•	•	•	
	Tlemcen	1,512	736	2	100	67	7	•	72	2	6	•	
	Mesmerah	67	37	•	6	1	•	1	4	•	•	•	
	La Sef-Sef	90	6	•	1	•	•	•	•	•	•	•	
	Négrier	101	7	•	1	•	•	3	6	•	•	•	
	Brès	159	1	•	•	•	•	•	4	•	•	•	
	Hennaya	176	12	1	•	•	•	1	2	•	•	•	
	Mascara	1,474	587	1	78	13	•	2	61	6	6	1	
	Saint-André	172	4	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
	Saint-Hyppolite	45	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
	Mostaganem	1,472	1,561	13	107	20	16	23	46	12	23	14	
	Mesagran	284	55	•	•	•	•	•	3	•	7	•	
	Aurès	21	12	•	•	•	•	•	2	•	2	•	
	Aïn-Tédélès	369	•	•	•	•	•	•	12	•	•	•	
	Sour-Kelmetos	235	6	•	•	•	•	1	1	•	•	•	
	Tounin	161	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
	Libédo	141	94	•	7	•	•	•	4	•	•	•	
	Karouba	20	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
	Aïn-Sidi-Chérif	103	3	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
	Rivoli	247	1	•	•	•	•	•	6	•	•	•	
	Aïn-Boudnar	90	2	•	•	•	•	•	•	•	32	•	
	Stidia	43	•	•	•	•	•	4	330	•	•	•	
	Aboukir	193	•	•	•	•	•	•	2	•	•	•	
	Aïn-Nouissa	218	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
	Sfad-Touaria	290	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
	Pont du-Chélif	156	36	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
	TOTAUX des territoires civils	20,127	15,408	27	1,537	161	210	72	1,013	63	134	32	
Territoires militaires.	Saint-Denis-du-Sig	432	512	•	6	•	6	1	2	2	11	•	
	Aïn-Temouchent	294	26	•	90	6	•	6	13	•	1	•	
	Douhour militaire	206	172	•	•	•	•	1	16	•	1	•	
	Ameur-Hessem	17	1	•	•	•	•	•	1	•	•	•	
	Nemours	242	236	•	92	1	2	2	2	1	2	•	
	Lalla-Maghrnia	67	46	•	2	•	•	•	6	•	•	•	
	Sebdou	11	1	•	•	•	•	1	•	•	•	•	
	Boutlelis d'Ouad-Mimoun	1	•	•	•	•	•	•	•	•	1	•	
	Boutlelis d'Isser	27	2	•	4	•	1	1	1	•	•	•	
	Boutlelis de Rachgoun	11	2	•	•	•	•	•	1	•	•	•	
	Tsaret	141	46	•	1	3	•	•	•	•	6	•	
	Sseba	27	27	•	1	•	•	•	1	•	•	•	
	Ouad-el-Heumam	33	•	•	•	•	•	•	134	•	•	•	
	Sidi bel-Abbès	1,360	1,347	•	112	16	16	76	615	11	7	•	
	Daya	5	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•	
	TOTAUX des territoires militaires	2,707	2,304	•	254	19	25	95	666	16	32	•	
	TOTAUX des territoires civils	20,127	15,408	27	1,537	161	210	72	1,013	63	134	32	
	TOTAUX GÉNÉRAUX	22,834	17,712	27	1,791	180	235	167	1,679	97	166	32	

Digitized by Google

L'ALGÉRIE, AU 31 DÉCEMBRE 1854.

TOTAL des populations administrées		EFFECTIF PAR SEXE.			POPULATION.				TOTAL.	POPULATION en bloc.	TOTAL général.	OBSERVATIONS
ilement.	militairement.	HOMMES	FEMMES	ENFANTS.	URBAINE	RURALE.	AGRICOLE	TOTAL des populations rurales et agricoles.				
ORAN.												
17,191	»	6,647	6,187	4,317	15,210	1,199	782	1,972	17,191			
1,382	»	393	489	346	1,305	61	26	77	1,382			
471	»	161	151	159	297	156	18	184	471			
976	»	311	211	445	»	»	970	970	976			
403	»	175	128	100	»	»	403	403	403			
188	»	79	65	44	»	»	188	188	188	965	22,193	
505	»	224	96	63	0	18	486	499	505			
196	»	79	57	60	»	25	171	196	196			
174	»	82	45	47	»	»	174	174	174			
44	»	19	6	16	»	»	44	44	44			
523	»	226	153	144	»	»	523	523	523			
1,229	»	459	418	329	762	261	206	467	1,229			
172	»	67	54	51	»	2	170	172	172			
132	»	55	24	53	»	»	132	132	132			
242	»	107	86	49	»	»	242	242	242			
255	»	93	69	93	»	4	251	255	255			
211	»	61	65	85	»	»	211	211	211			
859	»	346	259	254	»	23	836	859	859	34	4,362	
276	»	100	65	99	»	»	276	276	276			
179	»	64	58	57	»	»	179	179	179			
385	»	185	116	81	»	»	385	385	385			
196	»	85	62	68	»	»	196	196	196			
182	»	78	60	46	»	»	182	182	182			
210	»	61	65	84	»	»	210	210	210			
2,078	»	1,041	584	753	0,189	166	206	373	2,078			
115	»	46	23	44	»	»	115	115	115			
73	»	29	16	28	»	»	73	73	73			
118	»	71	29	18	»	12	109	118	118	81	3,233	
164	»	62	61	41	»	»	164	164	164			
201	»	66	48	87	»	5	196	201	201			
2,256	»	926	747	585	1,736	816	208	522	2,256			
176	»	70	50	56	»	»	176	176	176	123	5,567	
45	»	18	16	12	»	»	45	45	45			
3,295	»	1,378	1,003	914	2,000	3,088	207	1,295	3,295			
331	»	136	91	120	»	»	331	331	331			
36	»	15	16	11	»	»	36	36	36			
376	»	164	125	90	»	»	379	379	379			
212	»	92	41	66	»	»	212	212	212			
111	»	56	40	63	»	1	150	151	151			
296	»	114	66	60	»	214	2	218	296			
29	»	10	9	10	»	3	26	29	29			
196	»	110	50	36	»	»	196	196	195	76	3,196	
250	»	123	63	64	»	»	250	250	250			
113	»	43	34	36	»	»	113	113	113			
373	»	156	105	112	»	»	375	375	373			
191	»	70	64	40	»	»	104	104	191			
220	»	102	64	52	»	»	220	220	220			
286	»	135	79	72	»	»	286	286	286			
102	»	50	37	46	»	»	102	102	102			
0,720	»	10,260	12,571	9,891	25,420	3,534	11,774	16,208	36,728	1,272	40,000	
»	672	260	251	336	»	405	474	672	972	78	1,050	
»	333	153	89	92	303	11	17	28	333	»	333	
»	352	181	101	70	»	352	»	852	352	164	516	
»	16	7	6	7	19	»	»	»	16	305	321	
»	600	236	179	185	851	28	21	46	600	18	618	
»	102	61	23	18	»	100	2	102	102	»	102	
»	13	6	3	4	13	»	»	»	16	2	16	
»	2	1	1	»	»	2	»	2	2	»	2	
»	37	61	0	3	»	37	»	37	37	»	37	
»	14	0	0	1	»	14	»	11	14	»	14	
»	208	156	26	26	»	178	30	208	208	»	938	
»	132	76	30	23	»	39	93	132	132	»	133	
»	167	87	61	39	»	167	»	167	167	»	167	
»	3,331	1,297	802	1,232	1,190	637	704	1,341	3,331	189	189	
»	0	0	1	»	»	0	»	0	0	»	0	
»	6,288	2,683	2,373	2,660	2,672	2,360	1,341	5,619	6,288	779	7,067	
0,720	»	10,260	12,574	9,891	25,420	3,534	11,774	16,208	36,728	1,272	40,000	
0,720	6,288	14,943	14,140	12,551	28,091	5,893	13,115	19,828	43,016	2,051	47,067	

ALGÉRIE. 16

Digitized by Google

TABLEAU DE LA POPULATION EUROPÉEN

LOCALITÉS		NATIONALITÉS.												TOTA.
		FRANÇAIS.	ESPAGNOLS.	PORTUGAIS.	ITALIENS.	ANGLO-MALTAIS.	ANGLAIS ET IRLANDAIS.	BELGES ET HOLLANDAIS	ALLEMANDS	POLONAIS.	SUISSES.	SUÉDOIS.	DIVERS.	
														PROVINCE D
Territoires civils.	Constantine	3,433	159	3	312	363	10	13	157	21	204	3	24	4,70
	Sétif	1,099	247	7	213	160	9	5	55	8	30	»	83	1,91
	Condé	109	1	»	4	29	»	»	3	4	6	1	4	16
	Bône	2,644	158	15	1,300	1,840	7	23	600	17	24	5	16	6,85
	D'Uzerville	117	2	»	14	8	»	3	15	»	2	»	»	16
	Bugeaud	141	43	»	»	1	»	»	7	»	»	»	»	19
	Mondovi	309	15	»	4	3	»	»	»	»	»	»	»	33
	Barral	317	»	»	2	»	»	1	3	»	»	»	9	33
	Guelma	831	44	»	96	1,440	»	0	136	6	4	»	2	2,55
	Millesimo	243	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	25
	Hélinpolis	334	1	»	15	4	»	»	5	»	»	»	»	35
	Petit	193	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	19
	La Calle	367	40	»	297	186	»	»	10	1	1	1	»	90
	Philippeville	3,861	548	»	727	970	9	25	578	14	23	3	12	6,72
	Gastonville	372	»	»	1	3	»	»	46	»	1	»	»	42
	Robertville	309	»	»	»	»	»	14	»	»	»	»	»	32
	El-Arrouch	300	»	»	18	32	»	»	80	»	8	»	64	52
	Saint-Charles	77	3	»	»	5	»	»	»	»	2	»	»	8
	Bougie	686	233	12	103	97	12	1	3	7	»	2	»	1,15
	TOTAL	15,846	1,500	39	3,106	3,861	47	90	1,698	78	311	15	214	26,60
Territoires militaires.	Batna et Lambèse	836	145	»	104	55	»	16	51	1	13	»	7	1,22
	Biskra	70	»	»	16	6	»	4	4	»	2	»	»	10
	Guelma	134	»	»	»	»	»	»	306	»	»	»	»	44
	Penthièvre	91	4	»	»	1	»	»	70	»	»	6	4	13
	Guelaât-bou-Sba	7	»	»	»	»	»	»	179	»	»	»	»	18
	Nechmeya	6	»	»	»	2	»	»	192	»	»	»	»	20
	Oued-Touta	»	»	»	»	»	»	»	100	»	»	»	»	10
	Aïn-Beida	6	»	»	4	2	»	»	»	»	5	»	»	1
	Constantine	150	4	»	28	2	»	2	2	»	3	»	»	19
	Tebessa	21	7	»	3	1	»	»	»	»	1	1	14	3
	Djidjelli	267	34	»	33	49	»	»	1	2	33	»	»	42
	Ahmet-ben-Ali	52	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5
	Jemmapes	561	»	»	1	13	»	»	1	»	»	»	»	57
	Sidi-Nassar	36	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	4
	Bousada	27	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	2
	Aïn-Arnat	»	»	»	»	»	»	»	»	»	426	»	»	42
	Bordj-bou-Arréridj	19	1	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	1
TOTAL des territoires militaires.		2,291	195	»	186	131	»	22	906	3	487	7	29	4,25
TOTAL des territoires civils		15,846	1,500	39	3,106	3,001	47	96	1,698	78	311	15	214	26,8
TOTAUX GÉNÉRAUX		18,137	1,695	39	3,292	3,902	47	112	2,604	81	798	22	343	31,0

Digitized by Google

L'ALGÉRIE, AU 31 DÉCEMBRE 1854.

EFFECTIF PAR SEXE.			POPULATION.				ADMINISTRÉE		POPULATION en bloc.	TOTAL GÉNÉRAL.	OBSERVATIONS
HOMM.	FEMMES.	ENFANTS.	CIVILISÉE.	ERRANTE.	AGRICOLE.	TOTAL.	CIVILEMENT.	MILITAIREMENT.			
CONSTANTINE.											
182	1,056	2,466	3,635	578	493	1,069	4,704	»	482	5,186	
105	451	354	1,719	»	299	299	1,910	»	122	2,032	
28	35	98	131	30	»	30	101	»	»	161	
631	1,321	3,702	5,107	585	962	1,547	6,654	»	247	6,901	
65	38	56	»	161	»	101	101	»	»	161	
65	37	90	»	104	88	192	192	»	»	192	
107	94	210	34	42	335	377	411	»	»	411	
95	62	175	17	»	315	315	332	»	»	332	
435	341	430	735	431	99	350	1,265	»	22	1,287	
51	52	142	4	3	230	341	245	»	»	245	
71	71	217	9	42	308	350	359	»	»	359	
40	40	113	5	»	108	186	193	»	17	210	
478	177	254	775	110	24	134	909	»	165	1,074	
436	1,411	3,860	4,019	868	1,169	2,057	6,710	»	»	6,716	
113	87	223	»	27	396	423	423	»	»	423	
179	142	62	»	0	395	403	403	»	»	403	
216	133	173	332	199	01	190	522	»	9	531	
28	26	33	»	49	38	67	87	»	»	87	
555	270	333	1,929	47	91	138	1,158	»	77	1,235	
930	5,844	13,031	18,173	3,192	5,449	8,632	26,805	»	1,141	27,946	
188	174	866	1,095	129	4	133	»	1,228	375	1,603	
83	17	5	»	105	»	105	»	105	22	127	
94	51	295	19	»	421	421	»	449	81	521	
63	31	42	34	»	102	102	»	136	8	144	
31	28	127	»	»	186	186	»	186	»	186	
32	31	137	»	5	195	200	»	200	»	200	
46	44	19	»	»	100	100	»	199	»	100	
7	5	5	»	14	3	17	»	17	»	17	
30	33	139	10	64	128	192	»	202	»	292	
26	5	3	34	»	»	»	»	34	»	34	
229	120	86	435	»	»	»	»	435	»	435	
17	18	49	»	»	62	62	»	82	»	82	
200	149	219	33	»	543	543	»	576	»	576	
6	5	25	»	»	36	36	»	38	»	36	
16	6	10	»	24	8	32	»	32	»	32	
93	78	253	»	»	426	426	»	426	»	420	
15	5	2	22	»	»	»	»	22	»	22	
186	798	2,273	1,682	341	2,234	2,575	»	4,257	486	4,743	
930	5,844	13,031	18,173	3,192	5,449	8,032	26,805	»	1,141	27,946	
116	6,642	15,304	19,855	3,533	7,674	11,207	26,805	4,257	1,627	32,689	

16.

POPULATION EUROPÉENNE DE L'ALGÉRIE, AU 31 DÉCEMBRE 1855.

L'effectif de la population civile européenne était, au 31 décembre 1855, de..... 155,607 individus.
et au 31 décembre 1854, de..... 143,387

Ce qui constitue une augmentation de..... 12,220
en faveur de 1855.

L'augmentation de 1854 sur 1853 était de 9,312.

La répartition, par nationalité, de la population européenne, est ainsi faite :

Français	86,739
Espagnols	42,839
Portugais	176
Italiens	9,082
Anglo-Maltais	6,536
Anglais et Irlandais	430
Belges et Hollandais	442
Allemands	6,040
Polonais	309
Suisses	2,105
Grecs	114
Divers	795
	155,607

La répartition par sexe donne :

Hommes	55,255
Femmes	43,035
Enfants	57,317

La répartition par groupe présente le classement suivant :

Population urbaine	92,879
——— rurale	16,881
——— agricole	45,847

POPULATION EUROPÉENNE DE L'ALGÉRIE, AU 31 DÉCEMBRE 1856.

Le recensement quinquennal opéré à la fin de 1856 porte à 167,135 le nombre des habitants européens de la colonie, savoir: 100,407 Français et 66,728 étrangers, ou encore :

Hommes		71,824	167,135
Femmes		53,869	
Enfants au-dessous de 15 ans	Garçons	21,140	
	Filles	20,302	

Dans ce chiffre de 167,135, la population urbaine figure pour 99,534, la population rurale pour 59,222, la population en bloc pour 8,379.

Les ménages sont au nombre de 43,508; les individus nés en Algérie, de 33,563, soit juste le cinquième de la population, fait qui sera et qui mérite d'être particulièrement remarqué.

Les étrangers, au nombre de 66,723, appartiennent aux nationalités suivantes :

Espagnols	41,441
Italiens	9,117
Anglo-Maltais	6,818
Allemands	5,565
Suisses	1,742
Autres nationalités	2,040

Le prochain volume du tableau contiendra, dans tous ses détails, l'état général du dénombrement de la population européenne de l'Algérie pendant les années 1855 et 1856.

En attendant, et pour mieux faire saisir la marche progressive que suit le peuplement de l'Algérie par les Européens depuis 1830, on croit utile de rappeler les résultats constatés au 31 décembre de chaque année, à partir de la conquête.

31 décembre	1830	602	
————	1831	3,228	
————	1832	4,856	
————	1833	7,812	
————	1834	9,750	
————	1835	11,221	
————	1836	14,561	
————	1837	16,770	
————	1838	20,078	
————	1839	25,000	
————	1840	27,865	
————	1841	37,374	
————	1842	44,531	
————	1843	59,186	
31 décembre	1844	75,420	
————	1845	95,321	
————	1846	109,400	
————	1847	103,863	
————	1848	115,101	
————	1849	112,607	
————	1850	125,963	
————	1851	131,283	
————	1852	132,708	
————	1853	134,075	
————	1854	143,387	
————	1855	155,607	
————	1856	167,135	

Il est inutile de dire que l'armée ne figure point dans ces chiffres.

Digitized by Google

2° POPULATION INDIGÈNE.

TABLEAU DES CORPORATIONS OUVRIÈRES INDIGÈNES DE L'ALGÉRIE, INSTITUÉES EN VERTU DU DÉCRET DU 3 SEPTEMBRE 1850.

DÉPARTEMENTS.	LOCALITÉS.	CORPORATIONS.								TOTAL GÉNÉRAL.	OBSERVATIONS.
		KABYLES.	CHAOUAÏAS.	MEITIS.	BISKRIS.	MEADIS.	LAGHOUATRIS.	RÉGRES.	AUTRES BERBÈRES.		
						1854.					Les corporations indigènes, à Alger, organisées dès le 31 janvier 1838, comptaient 3,382 individus. Le décret du 3 septembre 1850, modifiant les différents arrêtés qui régissaient jusqu'alors ces corporations, leur a été appliqué le 28 octobre 1850
ALGER.	Alger	2,370	»	466	1,020	1,153	283	411	807	5,516	
	Blidah	351	10	3	3	143	2	87	625	1,224	Création du 11 décembre 1850
	Médéah	253	»	»	»	52	»	1	92	398	Création du 15 septembre 1851
	Milianah	129	»	7	»	58	»	98	85	377	Idem.
	TOTAL	3,103	10	476	1,023	1,406	285	597	1,609	7,509	
ORAN.	Oran	696	»	»	»	78	»	321	196	1,287	Création du 4 juillet 1851
	Mostaganem	81	»	1	»	153	»	90	39	364	Création du 11 février 1853
	Tlemcen	50	»	»	»	22	»	76	66	214	Idem.
	Mascara	»	»	»	»	69	»	49	125	243	Idem.
	TOTAL	821	»	1	»	322	»	536	426	2,168	
CONSTANTINE.	Constantine	1,489	558	580	468	97	»	194	»	3,386	Création du 26 décembre 1850
	Sétif	13	»	»	»	29	»	49	60	151	Création du 17 janvier 1853
	Philippeville	125	24	2	80	7	»	22	76	336	Idem.
	Bougie	49	»	»	1	3	»	1	»	54	
	Bône	312	183	17	33	88	»	163	258	994	Création du 27 août 1852
	Guelma	97	107	»	227	38	»	88	»	557	Idem.
	La Calle	24	»	»	6	»	»	8	141	179	Idem.
	TOTAL	2,109	872	599	815	262	»	465	535	5,657	
	ALGER	3,103	10	476	1,023	1,406	285	597	1,609	7,509	
	ORAN	821	»	1	»	322	»	536	428	2,168	
	TOTAL GÉNÉRAL	6,033	882	1,076	1,838	1,990	285	1,598	2,572	15,274	

Digitized by Google

TABLEAU DES CORPORATIONS OUVRIÈRES INDIGÈNES DE L'ALGÉRIE, INSTITUÉES EN VERTU DU DÉCRET DU 3 SEPTEMBRE 1850.

DÉPARTEMENTS.	LOCALITÉS.	CORPORATIONS.								TOTAL GÉNÉRAL.	OBSERVATIONS.
		KABYLES.	CHAOUAÏAS.	MAITIS.	BISKRIS.	MZABIS.	LAGHOUATHIS.	MÉDÉAS.	AUTRES BERRANIS.		
						1855.					
ALGER.	Alger	2,604	»	496	1,187	1,522	259	418	887	7,175	
	Blidah	565	8	5	»	181	2	99	660	1,527	
	Médéah	161	»	»	»	28	»	3	81	275	
	Milianah	152	»	10	1	01	»	108	173	485	
	Orléansville	»	»	»	»	»	»	»	465	465	Création du 7 décembre 1855.
	TOTAL	3,262	8	509	1,188	1,592	261	628	2,275	9,725	
ORAN.	Oran	650	»	»	»	61	»	539	207	1,257	
	Mostaganem	83	»	»	»	176	1	104	225	587	
	Tlemcen	68	»	»	»	26	»	88	66	248	
	Mascara	»	»	»	»	84	»	50	142	282	
	Saint-Denis-du-Sig	520	1	»	»	10	»	50	»	581	Création du 24 septembre 1855
	TOTAL	1,321	1	»	»	557	1	657	638	2,955	
CONSTANTINE.	Constantine	613	455	471	848	271	»	84	»	2,742	
	Sétif	17	»	1	»	38	»	105	63	222	
	Philippeville	80	20	1	55	8	»	20	60	224	
	Bougie	55	»	»	1	3	»	1	»	60	
	Bône	371	290	126	21	59	»	74	404	1,345	
	Guelma	81	125	»	210	32	»	102	»	554	
	La Calle	44	»	»	7	»	»	7	172	230	
	TOTAL	1,261	888	599	1,128	411	»	391	699	5,377	
	ALGER	3,262	8	509	1,188	1,592	261	628	2,275	9,723	
	ORAN	1,321	1	»	»	357	1	637	638	2,955	
	TOTAL GÉNÉRAL	5,844	897	1,108	2,316	2,560	262	1,656	5,612	18,055 (1)	

(1) L'année 1850 donne pour les corporations indigènes une augmentation de 2,781 individus. La répartition des individus appartenant à ces corporations, dans les différentes villes de l'Algérie, est une conséquence naturelle de la position géographique des villes ou tribus où ils sont nés. Ainsi Alger compte plus de Kabyles que Oran et Constantine. Les Chaouaïas, au sud de Constantine, se rendent dans cette ville. Les Maitis, entre Alger et Constantine, se partagent dans ces deux localités. Il en est de même pour les Biskris. Les Mzabis et les Laghouathis, au sud d'Alger, s'y rendent de préférence. Les Nègres venus librement en Algérie, ou affranchis, sont répartis également dans les trois départements. Les autres Berranis (étrangers) n'appartenant à aucune des corporations ci-dessus sont en plus grand nombre à Alger, qui est le siége du gouvernement et aussi le centre le plus important du mouvement commercial.

Digitized by Google

II.

JUSTICE.

CHAPITRE Ier. — JUSTICE CRIMINELLE.

Le compte général de l'administration de la justice criminelle en Algerie, pendant l'année 1854, se divise en cinq parties :

La première a pour objet la justice criminelle;
La seconde, la police correctionnelle;
La troisième, les récidives;
La quatrième, les tribunaux de simple police;
Et la dernière, l'instruction criminelle.

PREMIÈRE PARTIE. — JUSTICE CRIMINELLE.

Pendant l'année 1854, la cour impériale d'Alger et les quatre tribunaux de première instance appelés alors à connaître des affaires criminelles ont statué sur 248 affaires, comprenant 358 accusés.

Pendant l'exercice précédent, le nombre des accusations n'avait été que de 154, celui des accusés de 236.

En comparant ces résultats, on constate que le nombre des accusations s'est accru de 94, celui des accusés de 122.

Cette marche progressive des affaires criminelles en Algérie s'explique par l'augmentation du chiffre de la population et par l'annexion graduelle au ressort de la justice ordinaire des zones qui, jusqu'à présent, avaient été placées sous la juridiction militaire.

Dès aujourd'hui l'Algérie se classe parmi les ressorts dans lesquels les travaux de la justice criminelle ont le plus d'importance.

Sur les 248 accusations jugées en 1854, 70 (28 p. 100) avaient pour objet des crimes contre les personnes, et 178 (72 p. 100) des crimes contre les propriétés.

Les 358 accusés se divisent, sous le rapport du sexe, en 331 hommes et 27 femmes.

Sous le rapport de la nationalité, ils se répartissent comme il suit : Européens 150, Indigènes 208, parmi lesquels 190 Musulmans et 18 Israélites.

Parmi les 358 accusés, 12 étaient âgés de moins de 16 ans, 49 de 16 à 21 ans, et 297 de plus de 21 ans.

Les résultats définitifs des poursuites ont été : 67 acquittements, 2 condamnations à mort, 4 aux travaux forcés à perpétuité, 44 aux travaux forcés à temps, 43 à la reclusion, 118 à plus d'un an d'emprisonnement, et 80 à un an ou moins.

C'est, en moyenne, sur 1,000 accusés, 187 acquittés, 260 condamnés à des peines afflictives et infa-

Digitized by Google

mantes, et 553 à des peines correctionnelles. Ces résultats ne sont pas sensiblement différents de ceux de l'année dernière, et suggèrent par conséquent des observations analogues. Les acquittements sont moins nombreux en Algérie qu'en France; mais, d'un autre côté, les peines prononcées y sont, en général, moins sévères.

Ainsi la proportion des condamnations correctionnelles émanées des cours d'assises de la métropole a été de 348 sur 1,000 accusés en 1852, et de 364 sur 1,000 en 1853.

Cette proportion, dans la colonie, a été de 542 sur 1,000 en 1853, et de 553 sur 1,000 en 1854.

TABLEAU DES CRIMES POURSUIVIS ET DES PRÉVENUS JUGÉS DANS CHAQUE DÉPARTEMENT PENDANT L'ANNÉE 1854.

DÉSIGNATION des		CRIMES contre les personnes — Nombre					CRIMES contre les propriétés — Nombre					NOMBRE TOTAL				
					des condamnés à des peines					des condamnés à des peines					des condamnés à des peines	
DÉPARTEMENTS.	TRIBUNAUX CRIMINELS	des accusations.	des accusés.	des acquittés.	afflictives et infamantes.	correctionnelles.	des accusations.	des accusés.	des acquittés.	afflictives et infamantes.	correctionnelles.	des accusations.	des accusés.	des acquittés.	afflictives et infamantes.	correctionnelles.
Alger	Cour impériale	22	32	5	9	18	84	132	27	36	60	106	164	32	45	87
Oran	Oran	20	32	4	11	17	40	46	3	11	32	60	78	7	22	49
Constantine	Constantine	8	12	2	"	10	15	24	2	4	18	23	36	4	4	28
Constantine	Bône	16	17	2	7	8	35	54	14	15	25	51	71	16	22	33
Constantine	Philippeville	4	5	3	"	2	4	4	1	"	3	8	9	4	"	5
	Totaux	70	98	16	27	55	178	260	47	66	147	248	358	63	93	202
					98					260				358		

Digitized by Google

TABLEAU GÉNÉRAL DES AFFAIRES CRIMINELLES ET DES CRIMES CONSTATÉS CONT

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES ACCUSATIONS						NOMBRE DES ACCUSÉS				
	admises contradictoirement		admises avec des modifications		rejetées contradictoirement	TOTAL.	condamnés.		innocentés.		
	à l'égard d'un seul accusé ou de tous les accusés.	à l'égard de l'un ou de plusieurs des accusés.	qui laissent au fait la caractère du crime.	qui donnent au fait le caractère du délit.			Français.	Autres.	Mineurs de seize ans.	Ignorées.	
CRIMES CONTRE LES PERSONNES.											
Crime de rébellion	1	"	"	"	"	1	"	1	"	"	1
Violences jusqu'à effusion de sang envers des agents de la force publique.	1	"	"	"	"	1	"	"	1	"	1
Meurtre	3	"	3	2	1	9	2	3	4	1	10
Tentative de meurtre	3	"	"	2	"	5	1	4	"	"	5
Assassinat	1	1	1	1	"	4	"	1	8	"	9
Tentative d'assassinat	6	"	1	"	"	7	2	2	3	"	7
Infanticide	"	"	"	"	1	1	"	1	"	"	1
Blessures et coups suivis de mort sans intention de la donner	1	1	"	2	"	4	"	1	12	"	13
Blessures et coups suivis d'incapacité de travail pendant plus de 20 jours.	4	1	"	4	"	9	1	3	7	"	11
Blessures et coups envers un ascendant	2	"	"	"	"	2	"	"	"	2	2
Avortement	1	"	"	"	"	1	"	"	1	"	1
Viol et attentat à la pudeur	8	1	1	3	3	16	4	4	11	4	23
Viol et attentat à la pudeur sur des enfants au-dessous de 15 ans	6	"	1	"	"	7	2	"	4	1	7
Faux témoignage et subornation	"	1	1	"	1	3	"	"	4	3	7
Totaux des crimes contre les personnes	37	5	8	14	6	70	12	20	55	11	98
CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.											
Fabrication et émission de fausse monnaie	8	"	"	2	1	11	"	2	10	"	12
Faux en écriture de commerce	5	"	"	"	"	5	4	"	"	"	5
Faux en écriture authentique et publique — Actes notariés	1	"	"	"	"	1	2	"	"	"	2
Faux en écriture authentique et publique — Actes administratifs et judiciaires	"	"	"	"	1	1	"	1	"	"	1
Faux en écriture privée	2	"	"	"	"	2	3	"	"	"	3
Concussion et corruption	2	"	"	"	"	2	"	"	2	"	2
Détournement par un dépositaire des deniers publics	1	1	"	"	"	2	5	"	"	"	5
Vol par un domestique ou homme de service à gages	22	"	3	5	2	32	14	9	14	1	38
Tentative de vol par un domestique ou homme de service à gages	1	"	"	"	"	1	"	"	1	"	1
Abus de confiance par un homme de service à gages	6	1	"	7	1	15	19	1	3	"	23
Vol à l'aide de violences sur les personnes, hors la voie publique	"	1	"	"	"	1	"	2	"	"	2
Autres vols accompagnés de circonstances aggravantes	61	9	"	18	8	96	26	20	97	5	148
Tentative de vol accompagnée de circonstances aggravantes	5	1	"	"	"	6	"	"	8	"	8
Banqueroute frauduleuse	"	1	"	1	"	2	3	2	"	"	5
Baraterie	"	"	"	"	1	1	"	5	"	"	5
Totaux des crimes contre la propriété	114	14	3	33	14	178	76	42	135	7	260
Report des crimes contre les personnes	37	5	8	14	6	70	12	20	55	11	98
Totaux généraux	151	19	11	47	20	248	88	62	190	18	358
	248						358				

PERSONNES ET CONTRE LES PROPRIÉTÉS, PENDANT L'ANNÉE 1854.

RÉSULTAT DES POURSUITES — NOMBRE DES CONDAMNÉS														OBSERVATIONS
	à des peines afflictives ou infamantes.						à des peines correctionnelles.		à l'égard desquels des circonstances atténuantes ont été admises et dont la peine a été diminuée d'un degré.				NOMBRE des enfants à détenir dans une maison de correction.	
	La mort.	Les travaux forcés à perpétuité.	Les travaux forcés à temps.	La reclusion.	La déportation.	La détention.	Plus d'un an d'emprisonnement.	Un an et moins ou l'amende.	quand elle pouvait l'être de deux.	quand elle pouvait l'être davantage	de deux degrés.	TOTAUX.		
	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	1	0	
	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
1	0	0	2	3	0	0	3	1	3	1	3	7	0	
1	0	0	1	1	0	0	2	0	1	0	1	2	1	
1	2	3	1	1	0	0	0	1	3	0	1	4	0	
1	0	0	5	1	0	0	0	0	0	3	2	5	1	
1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
2	0	0	0	0	0	0	3	8	0	0	2	2	0	
1	0	0	0	0	0	0	2	8	0	4	1	5	0	
0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	2	0	2	0	
0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1	0	
9	0	0	0	3	0	0	7	4	1	7	1	9	1	
1	0	0	2	0	0	0	4	0	1	2	2	5	1	
2	0	0	0	1	0	0	3	1	0	4	0	4	0	
20	2	3	11	11	0	0	26	25	9	25	13	47	4	
1	0	0	0	6	0	0	3	2	0	0	9	9	0	
0	0	0	0	1	0	0	4	0	1	0	4	5	0	
0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	1	1	0	
1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
0	0	0	0	1	0	0	1	1	0	2	0	2	0	
0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	2	0	2	0	
0	0	0	2	0	0	0	1	2	0	2	1	3	0	
3	0	0	3	6	0	0	10	16	0	25	0	25	0	
0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	1	0	
4	0	0	0	0	0	0	26	13	0	16	0	10	0	
0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	
19	0	0	22	17	0	0	62	18	6	33	34	73	0	
2	0	0	3	1	0	0	2	0	1	0	2	3	0	
2	0	0	1	0	0	0	1	1	0	0	1	1	0	
5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
47	0	1	33	32	0	0	92	55	8	76	52	136	0	
20	2	3	11	11	0	0	26	25	9	25	13	47	4	
67	2	4	44	43	0	0	118	80	17	101	65	183	4	
				358						183				

TABLEAU DU RÉSULTAT DES POURSUITES À L'ÉGARD DES ACCUSÉS DE CHAQUE ÂGE ET DE CHAQUE SEXE, AVEC INDICATION DES PEINES PRONONCÉES, PENDANT L'ANNÉE 1854.

DÉSIGNATION.	NOMBRE total de chaque classe.	ACQUITTÉS.	CONDAMNÉS							
			à mort.	aux travaux forcés à perpétuité.	aux travaux forcés à temps.	à la réclusion.	à la détention.	à des peines correctionnelles. Plus d'un an d'emprisonnement.	à des peines correctionnelles. Un an et moins ou l'amende.	à être détenus dans une maison de correction.
Hommes — âgés de moins de 16 ans	11	6	"	"	"	"	"	"	2	3
Hommes — âgés de 16 à 21 ans	45	1	"	"	3	6	"	19	16	"
Hommes — Au-dessus de 21 ans	275	47	2	4	41	36	"	89	56	"
Hommes — Total	331	54	2	4	44	42	"	108	74	3
Femmes — âgées de moins de 16 ans	1	"	"	"	"	"	"	"	"	1
Femmes — âgées de 16 à 21 ans	4	1	"	"	"	"	"	2	1	"
Femmes — Au-dessus de 21 ans	22	6	"	"	"	1	"	8	5	"
Femmes — Total	27	9	"	"	"	1	"	10	6	1
Report du total des hommes	331	54	2	4	44	42	"	108	74	3
Totaux généraux	358	63	2	4	44	43	"	118	80	4
			358							

DEUXIÈME PARTIE. — TRIBUNAUX CORRECTIONNELS.

Les six tribunaux correctionnels du ressort ont jugé ensemble 1,841 affaires et 2,267 prévenus; c'est, comparativement à l'année précédente, une augmentation de près de 300 affaires et de 400 personnes.

Les délits sur lesquels a porté surtout cette augmentation sont ceux de tromperie sur la quantité et sur la qualité des marchandises vendues. En 1853, il avait été exercé 151 poursuites pour cette cause; il en a été exercé 303 en 1854.

Sur les 2,267 prévenus jugés pendant ce dernier exercice, il y avait 2,046 hommes et 221 femmes.

69 étaient âgés de moins de 16 ans; 256 de 16 à 21 ans; 1,942 de plus de 21 ans.

Les poursuites ont abouti aux résultats suivants:

420 prévenus ont été acquittés,

100 ont été condamnés à un an d'emprisonnement ou au delà d'un an,

989 à moins d'un an,

758 à l'amende seulement.

Parmi les 420 prévenus acquittés figurent 14 mineurs de 16 ans, en faveur desquels la question de discernement a été résolue négativement; 9 d'entre eux ont été remis à leurs parents, 5 ont été envoyés dans des maisons de correction.

Le nombre des acquittements se réduit donc en réalité à 406.

Il y a eu par suite, en moyenne, 17 acquittés et 13 condamnés sur 100 prévenus.

En 1853, le nombre proportionnel des acquittements avait été de 20 sur 100.

En France, la proportion moyenne des acquittements en matière correctionnelle n'est que de 11 sur 100.

Cette différence dans les résultats de la poursuite a son explication principale dans la mobilité du domicile des personnes en Algérie, et dans la difficulté qu'on y éprouve, même après un temps très-court, de réunir les personnes aptes à prouver, par leur témoignage, la réalité des infractions et la culpabilité des prévenus.

Le classement des condamnés, en comprenant parmi ceux-ci les 5 mineurs de 16 ans envoyés, nonobstant acquittement, dans des maisons de correction, donne, sous le rapport de la nationalité, les résultats suivants:

Français	661
Autres Européens	421
Musulmans	590
Israélites indigènes	180
TOTAL	1,852

Le nombre des affaires correctionnelles jugées en appel a été de 93; elles concernaient 115 prévenus.

60 jugements ont été confirmés, 33 ont été infirmés en tout ou en partie.

3 prévenus condamnés en première instance ont été acquittés en appel; 5 qui avaient été acquittés par les premiers juges ont été condamnés par la cour;

10 ont vu aggraver leur condamnation;

29 en ont obtenu la diminution.

Digitized by Google

TABLEAU DES JUGEMENTS RENDUS PAR LES TRIBUNA(

NATURE DES DÉLITS	NOMBRE		NOMBRE DES AFFAIRES POURSUIVIES								
			DIRECTEMENT, à la requête		D'OFFICE,				AGES		
	des affaires.	des prévenus.	de la partie civile.	d'une administration ou d'un établissement public.	avec l'intervention ou dans l'intérêt des parties civiles, par citation directe à l'audience.	avec l'intervention ou dans l'intérêt des parties civiles, après une instruction préalable.	par le ministère public seul, dans l'intérêt général, par citation directe à l'audience.	par le ministère public seul, dans l'intérêt général, après une instruction préalable.	de moins de 16 ans.	de 16 à 21 ans.	de plus de 21 ans d'âge inconnu
DÉLITS COMMUNS.											
Infraction au ban de surveillance. (Art. 45 du Code pénal.)	4	4	0	0	0	0	4	0	0	0	4
Faux dans des passe-ports et certificats	1	1	0	0	0	0	1	0	0	0	1
Vagabondage	44	47	0	0	0	0	37	7	1	4	39
Rébellion	31	35	0	0	0	0	31	0	0	2	33
Outrages et violences envers des magistrats de l'ordre administratif ou judiciaire	12	12	0	0	0	0	12	0	0	1	11
Outrages et violences envers d'autres fonctionnaires ou agents	63	66	0	1	0	0	59	3	0	7	56
Menaces écrites ou verbales	2	2	0	0	0	0	1	1	0	0	2
Coups et blessures volontaires	291	349	16	0	5	0	254	16	4	44	260
Port et fabrication d'armes prohibées	15	20	0	0	0	0	12	3	0	1	19
Homicide par imprudence (autre cause)	2	6	1	0	0	0	0	1	0	0	6
Port illégal de costumes	1	1	0	0	0	0	1	0	0	0	1
Homicide d'enfant nouveau-né par la mère	1	2	0	0	0	0	1	0	0	0	1
Blessures involontaires causées par la mauvaise direction d'une voiture ou d'un cheval	8	8	0	0	0	0	7	0	5	1	4
Blessures involontaires par toute autre cause	4	9	0	0	0	0	4	0	0	2	7
Outrage public à la pudeur	18	53	0	0	0	0	17	1	12	7	13
Attentat aux mœurs en excitant ou en favorisant la débauche	5	5	0	0	0	0	3	0	0	0	2
Adultère	8	26	0	0	0	0	6	2	0	0	9
Diffamation et injures	45	57	22	0	3	0	18	2	0	4	30
Détournement par le saisi des objets saisis sur lui	4	4	1	0	0	0	3	0	0	0	4
Vols simples (art. 388 et 401 du Code pénal) et vols qualifiés jugés correctionnellement (art. 68 du Code pénal)	590	513	2	0	2	1	538	47	27	67	337
Banqueroute simple	6	6	0	0	0	0	3	3	0	0	6
Escroquerie	39	45	0	0	0	0	29	10	0	2	38
Abus de confiance	74	85	1	0	0	0	50	23	1	7	72
Arbres appartenant à autrui abattus ou mutilés	2	2	0	0	0	0	2	0	0	0	2
Destruction de clôture	5	5	0	0	0	0	3	0	0	0	5
Incendies involontaires	25	33	0	0	0	0	25	0	0	5	29
Maraudages et délits ruraux	22	40	0	0	0	0	22	0	5	8	25
Chasse en temps prohibé, sans permis, avec engins prohibés, ou sur le terrain d'autrui	142	161	0	0	0	0	140	2	10	27	133
Possession ou détention de filets, engins et autres instruments de chasse prohibés	1	2	0	0	0	0	7	0	0	1	1
Vente, achat et colportage de gibier en temps prohibé	12	15	0	0	0	0	12	0	0	0	10
Tromperie sur la qualité ou sur la quantité des marchandises, etc. (Loi du 27 mars 1851.)	303	358	1	0	0	0	299	3	0	16	281
Délits politiques de toute espèce	5	5	0	0	0	0	5	0	0	0	3
Destruction de titres	1	1	0	0	0	0	0	1	0	0	1
Violation de sépulture	5	5	0	0	0	0	3	0	0	0	4

Digitized by Google

POLICE CORRECTIONNELLE, PENDANT L'ANNÉE 1854.

NOMBRE DES PRÉVENUS.						NOMBRE des prévenus jugés correctionnellement en vertu de l'article 66 du Code pénal.	NOMBRE DES PRÉVENUS						PEINES PRONONCÉES. NOMBRE DES CONDAMNÉS						APPELS	
prévenus âgés			acquittés avant le jugement.		Non arrêtés avant le jugement		accusés	contumaces	Jeunes détenus en vertu de l'article 66 du Code pénal.				à l'emprisonnement avec ou sans autre peine		à l'amende seule	placés sous la surveillance de la haute police ou mis à la disposition du Gouvernement.	interdits des droits mentionnés en l'art. 42 du Code pénal.	à cause de récidive ou à l'égard d'un des crimes, en vertu des articles 227 et 229 du Code pénal	dont la peine a été modifiée en vertu de l'article 463 du Code pénal	interjetés par	
de moins de 16 ans.	de 16 à 21 ans.	de plus de 21 ans ou d'âge inconnu.	Mis en liberté provisoirement sous caution.	Détenus jusqu'au jugement.					Remis à leurs parents ou à des tiers. (Art. 66 du C. pén.)	Mis en surveillance. (Art. 67 et 68 du C. pén.)	envoyés dans une maison de correction (art. 66 du Code pénal) pour									les parties	le ministère public
											plus de 16 ans.	moins de 16 ans.								
»	»	»	»	4	»	»	1	4	»	»	»	1	»	3	1	»	»	»	1	1	»
»	»	»	»	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	
»	1	2	»	47	»	»	15	31	»	»	1	1	»	31	»	7	»	»	17	2	
»	»	»	1	23	11	»	3	32	»	»	»	»	»	27	5	»	»	1	15	»	2
»	»	»	»	5	7	»	»	12	»	»	»	»	»	3	9	»	»	»	8	2	2
»	»	3	1	8	57	»	5	61	»	»	»	1	»	17	44	»	»	»	15	1	»
»	»	»	»	2	»	»	1	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	
»	9	32	22	155	172	»	45	304	»	»	»	1	6	191	107	4	»	»	51	9	3
»	»	»	»	16	4	»	3	15	»	»	»	»	»	12	3	4	»	»	2	1	»
»	»	»	»	4	2	»	1	5	»	»	»	»	»	5	»	»	»	»	1	»	
»	»	»	»	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	1	»	
»	»	1	»	1	1	»	»	2	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	1	»	»
»	»	»	»	1	7	»	»	8	»	»	»	»	»	7	1	»	»	»	5	1	»
»	»	»	»	2	7	»	1	8	»	»	»	»	»	7	1	»	»	»	»	»	»
»	»	1	»	33	»	»	6	27	»	»	»	»	»	27	»	1	»	»	15	»	»
»	»	3	1	3	1	»	1	4	»	»	»	»	1	5	»	»	»	»	2	»	»
»	2	9	»	16	4	»	5	15	»	»	»	»	»	14	1	»	»	»	9	»	»
»	3	14	»	8	49	»	7	50	»	»	»	»	1	17	32	»	»	»	10	2	»
»	»	»	»	»	4	»	»	4	»	»	»	»	»	2	2	»	»	»	2	1	»
2	3	37	4	456	53	»	94	410	5	»	4	»	76	319	15	26	»	»	332	30	5
»	»	»	1	1	4	»	1	5	»	»	»	»	»	5	»	»	»	»	4	»	»
»	1	4	1	33	9	»	9	34	»	»	»	»	7	27	»	1	»	»	26	3	»
»	1	1	1	68	14	»	10	64	»	»	»	»	8	56	»	»	»	»	17	3	4
»	»	»	»	»	2	»	»	2	»	»	»	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	1	4	»	3	2	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	2	»	»
»	»	1	»	»	35	»	17	18	»	»	»	»	»	1	17	»	»	»	5	»	»
»	»	2	2	23	15	»	10	29	1	»	»	»	»	21	8	»	»	»	20	»	»
»	»	1	1	2	158	»	23	136	2	»	»	»	»	2	134	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	2	»	1	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»
»	»	3	»	13	»	»	»	13	»	»	»	»	»	3	10	»	»	»	»	»	»
2	2	43	»	4	334	»	49	289	»	»	»	»		71	218	»	»	»	250	6	2
»	»	»	»	3	»	»	»	3	»	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1	»	»
»	»	1	»	1	4	»	»	5	»	»	»	»	»	4	1	»	»	»	1	»	»

Digitized by Google

TABLEAU DES JUGEMENTS RENDUS PAR LES TRIBUN

NATURE DES DÉLITS.	NOMBRE		NOMBRE DES AFFAIRES POURSUIVIES							
			DIRECTEMENT, à la requête		D'OFFICE,				ÂGE	
	des affaires.	des prévenus.	de la partie civile.	d'une administration ou d'un établissement public.	avec l'intervention ou dans l'intérêt des parties en cause, par citation directe à l'audience.	avec l'intervention ou dans l'intérêt des parties en cause, après une instruction préliminaire.	par le ministère public seul, dans l'intérêt général, par citation directe à l'audience.	par le ministère public seul, dans l'intérêt général, après une instruction préliminaire.	de moins de 16 ans.	de 16 à 21 ans.
DÉLITS COMMUNS. (Suite.)										
Colportage d'imprimés sans autorisation	2	2	»	»	»	»	2	»	»	»
Exercice illégal de la médecine et de la chirurgie	5	5	»	»	»	»	5	»	»	3
Exercice illégal de l'art des accouchements	1	1	»	»	»	»	1	»	»	»
Contrefaçon de brevets d'invention	1	1	1	»	»	»	»	»	»	»
Ouverture de cabaret sans autorisation	33	46	»	»	5	»	17	11	»	»
Coalition d'ouvriers	2	3	»	»	»	»	2	»	»	»
Corruption de fonctionnaires	1	1	»	»	»	»	»	1	»	»
Émission de fausse monnaie reçue pour bonne	12	14	»	»	»	»	9	3	1	2
Évasion de détenus	6	14	»	»	»	»	5	1	»	1
Dénonciations calomnieuses	3	3	»	»	»	»	2	1	»	»
Infraction aux lois sur les inhumations	3	3	»	»	»	»	3	»	»	»
Maisons de jeux de hasard tenues sans autorisation	14	15	»	»	»	»	14	»	»	1
Délits contre la religion de la majorité et autres cultes	6	7	»	»	»	»	6	»	»	1
Défaut de déclaration de naissance	1	1	»	»	»	»	1	»	»	»
Infraction aux lois sur les épizooties	3	3	»	»	»	»	3	»	»	»
Maisons de prêts sur gages établies ou tenues sans autorisation	7	12	»	»	»	»	4	3	»	»
Contravention aux lois et règlements sur la pharmacie	16	16	»	»	»	»	16	»	»	1
Totaux des délits communs	1,699	2,082	46	1	13	1	1,491	143	64	229
CONTRAVENTIONS AUX LOIS ET RÈGLEMENTS										
Sur les forêts	7	12	»	3	3	»	1	»	»	»
Sur les contributions indirectes	8	9	»	4	»	4	»	»	»	»
Sur les douanes	10	1	»	6	2	»	»	»	»	»
Sur les postes — Usage du timbre-poste ayant servi	27	27	»	»	»	4	20	3	»	»
Sur les postes — Autres contraventions	3	4	»	»	»	»	2	1	»	»
Sur la marine	1	1	»	»	»	»	»	1	»	»
Sur l'Algérie	86	131	»	»	»	»	84	2	1	3
Totaux des contraventions	142	185	»	13	3	6	107	7	1	3
Report du total des délits communs	1,699	2,082	46	1	15	1	1,491	143	64	229
Totaux généraux	1,841	2,267	46	16	20	9	1,596	152	65	232
					1,841					

POLICE CORRECTIONNELLE, PENDANT L'ANNÉE 1854. (Suite.)

NOMBRE DES PRÉVENUS						NOMBRE de prévenus jugés correctionnellement en vertu de l'article 66 du Code pénal.	NOMBRE DES PRÉVENUS						PEINES PRONONCÉES. NOMBRE DES CONDAMNÉS						APPELS INTERJETÉS par	
PRÉVENUS âgés			ACQUITTÉS avant le jugement,		Non arrêtés avant le jugement		accusés	convaincus	Mêlés en nombre au 16 ans, acquittés pour avoir agi sans discernement, etc.,				A l'emprisonnement avec ou sans autre peine		A l'amende	Mêlés sous la surveillance de la haute police ou mis à la disposition du Gouvernement.	Remis des droits mentionnés en l'art. 42 du Code pénal	A faire réparations ou s'il y a lieu déterminé en vertu des articles 227 et 228 du Code pénal	dont le taux a été fixé en vertu de l'article 463 du Code pénal	les parties.	le ministère public
De moins de 16 ans.	de 16 à 21 ans.	de plus de 21 ans ou d'âge inconnu.	mis en liberté provisoire sous caution.	détenus jusqu'au jugement.					remis à leurs parents ou à des tiers (Art. 66 du C. pén.)	mis en surveillance. (Art 27 et 52 du C. pén.)	envoyés dans une maison de correction (art 66 du Code pénal) pour un an et plus	pour moins d'un an.	Un an et plus.	De moins d'un an.	à l'amende seule.						
»	»	»	»	2	»	»	1	1	»	»	»	»		»	1	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	5	»	»	5	»	»	»	»	»	»	»	3	»	»	»	2	»	»
»	»	»	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	1	»	»
»	»	»	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»
»	1	4	»	3	41	»	10	27	»	»	»	»	»	22	5	»	»	»	3	»	
»	»	»	2	2	1	»	»	5	»	»	»	»	»	3	2	»	»	»	3	»	
»	»	»	»	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1	1
»	»	»	1	6	7	»	4	9	1	»	»	»		»	9	»	»	»	1	»	
»	»	»	»	14	»	»	2	12	»	»	»		»	12	»	»	»	»	8	1	
»	»	1	»	2	3	»	1	4	»	»	»		»	3	1	»	»	»	1	»	3
	»	»	»	»	3	»	»	3	»	»	»	»			3		»				
	»	»	2	9	4		1	14	»	»	»	»	»	11	3				10		
	»	1	»	4	3	»	1	6	»	»	»	»		4	2	»	»	»	2		
»	»	1	»	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»		1	»	»	»		»	»
	»	»	»	»	3	»	»	3	»	»	»	»	»	1	2	»	»	»	2		
»	»	3	3	3	4	»	3	9	»	»	»	»	»	6	3	»	»	»	4	1	2
»	»	»	»	10	0	»	»	10	»	»	»	»	»	»	10	»	»	»	16	»	
4	23	168	43	993	1,046	»	353	1,713	9	»	3	»	99	949	667	43	»	1	868	66	24
	»	»	»	»	12	»	2	10	»	»	»	»	»	1	9	»	»	»	7	»	»
»	»	2	»	»	9	»	1	8	»	»	»	»	»	6	2	»	»	»	3	»	»
»	»	»	»	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1	1	»
	»	0	»	»	27	»	7	20	»	»	»	»	»	»	20	»	»	»	14	»	
	»	»	»	»	4	»	»	4	»	»	»	»	»	»	4	»	»	»	1	»	»
	»	»	»	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1		
»	1	17	4	13	114	»	43	88	»	»	»	»	1	33	54	»	»	»	30	2	
»	1	25	4	14	167	»	53	132	»	»	»	»	1	40	91	»	»	»	57	3	»
4	23	168	43	993	1,406		353	1,715	9	»	3	»	99	949	667	43	»	1	868	66	24
4	24	193	47	1,007	1,213	»	406	1,647	9	»	3	»	100	980	758	43	»	1	925	69	24
267				2.267				2.267													

Digitized by Google

TABLEAU DES DÉLITS POURSUIVIS ET DES PRÉVENUS JUGÉS PAR CHA

DÉPARTEMENTS	TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE	NOMBRE des affaires	NOMBRE des prévenus	NOMBRE DES AFFAIRES POURSUIVIES À LA REQUÊTE d'une partie civile	d'une administration ou d'un établissement public	du ministère public avec l'intervention dans l'intérêt des parties contraires	du ministère public seul	NOMBRE des prévenus mis en liberté provisoire sans caution	NOMBRE des prévenus jugés
Alger	Alger	502	666	19	2	»	481	17	
	Blidah	241	268	2	1	»	238	6	
Oran	Oran	429	571	»	9	16	404	7	
Constantine	Constantine	426	476	6	»	11	409	12	
	Bône	120	158	13	4	»	112	4	
	Philippeville	114	128	6	»	2	106	1	
	Totaux	1,841	2,267	46	16	29	1,750	47	
				1,841					

TABLEAU DU RÉSULTAT DES POURSUITES À L'ÉGARD DES PRÉVENUS DE CHAQUE ÂGE ET

DÉSIGNATION.		NOMBRE total de chaque classe de prévenus.	NOMBRE DE PRÉVENUS acquittés.	condamnés à l'amende seulement.
Hommes	âgés de moins de 16 ans	64	23	5
	de 16 à 21 ans	220	41	62
	de plus de 21 ans	1,594	244	334
Femmes	âgées de moins de 16 ans	4	1	2
	de 16 à 21 ans	23	12	6
	de plus de 21 ans	108	42	63
Prévenus de contravention aux lois sur les forêts, les douanes, les contributions indirectes, etc	Hommes	159	45	79
	Femmes	26	8	11
	Totaux	2,267	416	762
			2,267	

TABLEAU RI

PRÉVENUS POURSUIVIS À LA REQUÊTE	NOMBRE DE PRÉVENUS de chaque classe	ACQUITTÉ
Du ministère public	2,198	401
D'une administration ou d'un établissement public	8	15
D'une partie civile	61	
Totaux	2,267	416

Digitized by Google

IBUNAL, ET RÉSULTAT DES POURSUITES, PENDANT L'ANNÉE 1854.

RÉSULTAT DES POURSUITES. — NOMBRE DES PRÉVENUS				PEINES PRONONCÉES.				NOMBRE des condamnés qui ont joui du bénéfice de l'article 463 du Code pénal	OBSERVATIONS
		Âgés de moins de 16 ans, acquittés pour avoir agi sans discernement, etc.		EMPRISONNEMENT		AMENDE.	SURVEILLANCE. (Peine accessoire.)		
uittés.	condamnés.	remis à leurs parents.	envoyés dans une maison de correction	pour un an et plus.	pour moins d'un an.				
176	480	8	2	44	253	183	23	168	
41	227	"	"	11	144	72	2	120	
78	491	"	2	20	298	164	6	292	
62	413	"	1	7	158	248	6	269	
23	135	"	"	4	86	45	2	35	
26	101	1	"	5	50	40	2	41	
406	1,847	9	5	100	989	758	43	925	
	2,307				1,847				

AQUE SEXE, AVEC INDICATION DES PEINES PRONONCÉES, PENDANT L'ANNÉE 1854.

DURÉE DE L'EMPRISONNEMENT auquel ont été condamnés les individus portés dans la colonne 5 ci-contre.									PLACÉS sous la surveillance de la haute police ou mis à la disposition du Gouvernement.	auxquels l'article 463 du Code pénal a été appliqué.	OBSERVATIONS.
ours de 1 jours.	Six jours à un mois exclusivement.	Un à six mois exclusivement.	Six mois à un an exclusivement.	Un an.	D'un an un jour à deux ans exclusivement.	Plus de deux ans et moins de cinq ans.	Cinq ans.	Plus de cinq ans et moins de dix ans.			
"	13	17	2	"	"	2	"	2	"	30	
4	42	65	7	"	8	"	"	"	6	90	
40	318	305	71	10	58	7	1	"	29	705	
"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	1	
"	2	2	"	"	1	"	"	"	"	2	
13	28	16	4	1	1	"	"	"	"	61	
3	24	5	2	"	1	"	"	"	"	39	
"	4	3	"	"	"	"	"	"	"	8	
60	431	414	86	17	09	9	1	2	35	930	
				1,089							

TULATIF.

CONDAMNÉS			NOMBRE DES AFFAIRES dans lesquelles le seul prévenu ou tous les prévenus ont été acquittés.	OBSERVATIONS.
à l'emprisonnement ou à la détention avec travail.	à l'amende.	à la surveillance seulement. (Articles 271 et 32 du Code pénal.)		
1,074	723	"	164	
2	6	"	"	
13	33	"	11	
1,089	762	"	175	
2,267				

18.

Digitized by Google

TABLEAU, PAR NATIONALITÉ ET PAR RÉLIGION,

DES INDIVIDUS CONDAMNÉS PAR LES TRIBUNAUX DE POLICE CORRECTIONNELLE, PENDANT L'ANNÉE 1854.

NATURE DES DÉLITS	NOMBRE des individus condamnés dans l'année.	CLASSEMENT DES CONDAMNÉS PAR NATIONALITÉ.				PAR RÉLIGION.			TOTAL égal
		Français.	Musulmans.	Israélites.	Autres Européens.	Chrétiens.	Musulmans.	Israélites.	
DÉLITS COMMUNS.									
Infraction au ban de surveillance	4	»	4	»	»	»	4	»	4
Vagabondage	3	15	5	»	12	27	5	»	32
Rébellion	32	19	3	3	7	26	3	3	32
Outrages et violences envers des magistrats de l'ordre administratif ou judiciaire	12	7	1	1	3	10	1	1	12
Outrages et violences envers d'autres fonctionnaires ou agents de la force publique	61	39	8	5	9	48	8	5	61
Menaces écrites ou verbales	1	1	»	»	»	1	»	»	1
Coups et blessures volontaires	304	102	78	34	90	192	78	34	304
Homicide par imprudence. (Autre cause.)	5	2	»	»	3	5	»	»	5
Homicide d'enfant nouveau né par la mère	2	1	»	»	1	2	»	»	2
Blessures involontaires causées par la mauvaise direction d'une voiture ou d'un cheval	8	2	2	»	4	0	2	»	8
Blessures involontaires causées par toute autre cause	8	»	4	»	4	4	4	»	8
Outrage public à la pudeur	27	2	15	1	9	11	15	1	27
Attentat aux mœurs en excitant ou en favorisant la débauche	4	4	»	»	»	4	»	»	4
Adultère	15	9	2	1	3	12	2	1	15
Diffamation et injures	50	31	5	5	9	40	5	5	50
Détournement, par le saisi, des objets saisis sur lui	4	2	»	»	2	4	»	»	4
Vols simples et vols qualifiés jugés correctionnellement	414	85	257	30	42	127	257	30	414
Banqueroute simple	5	1	»	4	»	1	»	4	5
Escroqueries	34	14	12	4	4	18	12	4	34
Abus de confiance	64	24	16	12	12	36	16	12	64
Arbres appartenant à autrui, abattus ou mutilés	2	»	2	»	»	»	2	»	2
Destruction de clôtures	2	2	»	»	»	2	»	»	2
Incendies volontaires	18	5	4	2	7	12	4	2	18
Maraudages et délits ruraux	29	5	10	2	12	17	10	2	29
Chasse en temps prohibé, sans permis, avec engins ou sur le terrain d'autrui	130	90	20	»	26	110	20	»	130
Possession ou détention de filets, engins et autres instruments prohibés	1	»	1	»	»	»	1	»	1
Vente, achat ou colportage de gibier en temps prohibé	13	6	4	3	»	6	4	3	13
Tromperie sur la qualité ou la quantité des marchandises vendues	289	60	93	46	84	150	93	46	289
Délits politiques de toutes espèces	3	2	»	»	1	3	»	»	3
Colportage d'imprimés sans autorisation	1	»	»	1	»	»	»	1	1
Coalition d'ouvriers	5	3	2	»	»	3	2	»	5
Jeux de hasard (Maison de) tenue sans autorisation	14	1	0	3	4	5	6	3	14
Autres délits communs	121	30	47	10	19	58	47	16	121
Totaux des délits communs	1,720	579	601	173	367	946	601	173	1,720

Digitized by Google

TABLEAU, PAR NATIONALITÉ ET PAR RELIGION,

DES INDIVIDUS CONDAMNÉS PAR LES TRIBUNAUX DE POLICE CORRECTIONNELLE, PENDANT L'ANNÉE 1854. (Suite.)

NATURE DES DÉLITS.			NOMBRE des individus condamnés dans l'année.	CLASSEMENT DES CONDAMNÉS PAR NATIONALITÉ				PAR RELIGION.			TOTAL général.
				Français.	Musulmans.	Israélites.	Autres Européens.	Chrétiens.	Musulmans.	Israélites	
CONTRAVENTIONS.											
Contraventions aux arrêtés spéciaux de l'Algérie			88	46	13	10	10	65	13	10	88
Contraventions aux lois et règlements	sur les forêts		10	3	»	»	7	10	»	»	10
	sur les contributions indirectes		8	6	»	»	2	8	»	»	8
	sur les douanes		1	»	1	»	»	»	1	»	1
	sur les postes	Usage de timbres-postes ayant servi	20	17	»	1	2	19	»	1	20
		Autres contraventions	4	2	1	»	1	3	1	»	4
	sur la marine		1	1	»	»	»	1	»	»	1
RÉCAPITULATION.	Contraventions aux lois et règlements		44	29	2	1	12	41	2	1	44
	Délits communs		1,720	579	601	173	367	646	601	173	1,720
	Contraventions aux arrêtés spéciaux de l'Algérie		88	46	13	10	10	65	13	10	88
Totaux généraux			1,852	654	616	184	398	1,052	616	184	1,852
				1,852				1,852			

TROISIÈME PARTIE. — RÉCIDIVES.

La cour et les tribunaux criminels ont eu à juger, en 1854, 34 accusés en récidive, parmi lesquels il y avait 19 Européens et 15 Indigènes musulmans.

La moyenne des récidives est donc, en Algérie, de 95 sur 1,000 accusés. Elle est beaucoup plus considérable en France; elle y a été de 283 sur 1,000 en 1851, de 311 en 1852, de 328 en 1853.

Sur les 34 accusés en récidive, 2 seulement ont été acquittés, 19 ont été condamnés à des peines afflictives et infamantes, et 13 à des peines correctionnelles.

Le tableau des prévenus en récidive présente un résultat plus remarquable encore; on n'en compte que 138 en 1854, c'est-à-dire 66 sur 1,000.

En France, la proportion a été de 191 sur 1,000 en 1851, de 200 en 1852, de 203 en 1853.

Sur les 138 récidivistes traduits devant les tribunaux correctionnels, 8 ont été acquittés, 19 condamnés à l'amende seulement, 72 à une année d'emprisonnement ou à moins d'un an, et 39 à plus d'un an.

70 étaient européens, 66 musulmans, 2 israélites.

Digitized by Google

TABLEAU DES APPELS DES JUGEMENTS RENDUS PAR LES TRIBUNAUX DE POL

NATURE DES DÉLITS.	NOMBRE des affaires jugées en appel.	NOMBRE des prévenus.	NOMBRE des prévenus appelants.	NOMBRE des prévenus intimés.	NOMBRE des prévenus appelants et intimés tout à la fois.	NOMBRE des jugements définitifs de premier ressort confirmés	NOMBRE des jugements définitifs de premier ressort infirmés en tout ou en partie
Vagabondage	2	2	2	"	"	"	2
Rébellion	2	2	"	2	"	1	1
Outrages et violences envers des magistrats de l'ordre administratif ou judiciaire	4	4	2	2	"	3	1
Outrages et violences envers d'autres fonctionnaires ou agents	1	1	1	"	"	1	
Coups et blessures volontaires	12	16	12	3	1	6	6
Armes prohibées (Port et fabrication d')	1	1	1	"	"	1	
Blessures involontaires causées par la mauvaise direction d'une voiture ou d'un cheval	1	2	2	"	"	1	
Diffamation et injures	2	2	1	1	"	1	1
Détournement par le saisi des objets saisis sur lui, etc	1	1	1	"	"	"	1
Vols simples	35	50	45	5	"	24	11
Escroqueries	3	3	3	"	"	2	1
Abus de confiance	7	7	3	4	"	4	3
Tromperies sur la qualité ou la quantité des marchandises	8	9	7	2	"	6	3
Contrefaçon de brevets d'invention	1	1	"	"	1	1	
Ouverture de cabaret sans autorisation	2	2	1	1	"	2	
Corruption de fonctionnaires	1	1	1	"	"	1	
Évasion de détenus	1	1	1	"	"	1	
Dénonciations calomnieuses	3	4	"	4	"	1	2
Maisons de prêts sur gages établies ou tenues sans autorisation	3	3	1	2	"	1	2
CONTRAVENTIONS AUX LOIS ET RÈGLEMENTS :							
Sur les douanes	1	1	1	"	"	1	"
De l'Algérie	2	2	2	"	"	2	
TOTAUX	93	115	87	26	2	60	33
			115			93	

Digitized by Google

RRECTIONNELLE PORTÉS DEVANT LA COUR IMPÉRIALE D'ALGER, PENDANT L'ANNÉE 1854.

NOMBRE DES PRÉVENUS À L'ÉGARD DESQUELS ONT ÉTÉ RENDUS DES ARRÊTS OU JUGEMENTS								NOMBRE des		OBSERVATIONS
qui confirment des jugements			qui émendent ou modifient en					appelés à une nouvelle comparution de témoins a été ordonnée.	prévenus acquittés qui étaient détenus lorsque l'appel a été jugé	
acquittement.	de condamnation.	d'incompétence.	condamnant des individus acquittés	acquittant des condamnés.	aggravant la peine	diminuant la peine.	déclarant la compétence ou l'incompétence de la juridiction correctionnelle.			
»	»	»	1	1	»	1	»	»	1	
»	1	»	»	»	1	»	»	»	»	
»	3	»	»	»	»	1	»	»	»	
1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	8	»	»	1	3	4	»	»	»	
»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	2	»	»	»	»	»	»	1	»	
»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	1	»	1	2	
1	25	»	1	1	3	19	»	»	»	
»	1	»	»	1	»	1	»	»	3	
2	2	»	»	1	1	1	»	»	»	
2	6	»	»	»	»	1	»	»	»	
»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	
	2	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	
	1	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	2	»	1	»	1	»	»	»	»	
»	1	»	1	»	1	»	»	»	»	
	1	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	2	»	»	»	»	»	»	1	»	
6	62	»	3	5	10	29	»	3	6	

115

University Google

TABLEAU GÉNÉRAL, PAR COUR ET TRIBUNAUX CRIMINE

COUR ET TRIBUNAUX CRIMINELS	NOMBRE total des accusés en récidive.	NOMBRE DES ACCUSÉS DE RÉCIDIVE, qui avaient subi antérieurement		
		une condamnation correctionnelle.	une condamnation criminelle.	plusieurs condamn
Alger	22	16	4	2
Oran	4	3	"	1
Constantine	"	"	"	
Bône	8	5	"	3
Philippeville	"	"	"	
Totaux	34	24	4	6
			34	

TABLEAU DES INDIVIDUS EN ÉTAT DE RÉCIDIVE, JUGÉS PAR LES TRIBUNA

AVEC INDICATION DES PEINES QU

DÉPARTEMENTS	TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE	NOMBRE total des prévenus en récidive.	NOMBRE DES PRÉVENUS qui avaient subi antérieurement		
			une condamnation correctionnelle.	une condamnation criminelle.	plusieurs condamn
Alger	Alger	70	46	33	3
	Blidah	11	7	1	3
Oran	Oran	4	1	"	3
Constantine	Constantine	23	17	2	1
	Bône	18	10	3	5
	Philippeville	6	4	"	2
	Totaux	138	79	39	20
				138	

Digitized by Google

S CAUSES EN RÉCIDIVE, PENDANT L'ANNÉE 1854.

RÉSULTAT DES NOUVELLES POURSUITES. — NOMBRE DES ACCUSÉS									OBSERVATIONS.
acquittés.	condamnés								
	à mort.	aux travaux forcés à perpétuité.	aux travaux forcés à temps.	à la reclusion.	à la déportation.	à la détention.	à l'emprisonnement de plus d'un an.	à l'emprisonnement d'un an et moins et à l'amende.	
1	»	1	3	8	»	»	9	»	
»	»	»	2	1	»	»	1	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	
1	»	»	3	1	»	»	2	1	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	
2	»	1	8	10	»	»	12	1	
				34					

ORRECTIONNELS DE CHAQUE ARRONDISSEMENT, PENDANT L'ANNÉE 1854,
VAIENT PRÉCÉDEMMENT SUBIES.

RÉSULTAT DES NOUVELLES POURSUITES — NOMBRE DES INDIVIDUS							OBSERVATIONS.
acquittés.	condamnés						
	à l'amende.	à l'emprisonnement de moins d'un an.	d'un an.	de plus d'un an et moins de cinq.	de cinq ans.	de cinq à dix ans.	de dix ans
0	11	37	»	20	2	»	»	
»	1	6	»	4	»	»	»	
»	»	2	1	1	»	»	»	
»	3	12	»	4	4	»	»	
2	4	9	»	3	»	»	4	
»	»	4	1	1	»	»	»	
3	19	70	2	33	6	»	»	
				138				

Digitized by Google

QUATRIÈME PARTIE. — TRIBUNAUX DE SIMPLE POLICE.

Ces tribunaux, au nombre de 21 en 1853, ont été, par suite de créations nouvelles, portés, en 1854, au nombre de 24.

Ils ont statué sur 9,478 contraventions embrassant 11,225 inculpés. Pendant l'exercice précédent, le nombre des contraventions jugées avait été de 8,044, le nombre des inculpés de 8,692.

Sur les 11,225 inculpés jugés en 1854, 40 ont été renvoyés devant d'autres juridictions, par suite de

TABLEAU DES JUGEMENTS RENDUS PAR LES TRIBUNAUX DE SIMPLE POLICE

INFORMATIONS AU CRIMINEL; CONTRAVENTIONS ET DÉLITS JUGÉS

DÉPARTEMENTS.	ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE DES JUGEMENTS RENDUS				NOMBRE TOTAL des inculpés.	NOMBRE DES INCULPÉS			
		contradictoirement.	par défaut.	à la requête du ministère public.	à la requête de la partie civile.		acquittés.	à l'égard desquels le tribunal s'est déclaré incompétent.	condamnés à l'amende seulement.	condamnés à l'emprisonnement.
Alger	Alger	1,911	579	2,444	37	3,397	573	10	2,740	74
	Blidah	895	361	1,207	49	1,277	103	7	1,135	32
Oran	Oran	1,061	677	2,321	17	2,570	321	17	2,107	71
Constantine	Constantine	712	1,489	2,193	8	2,350	90	1	2,192	157
	Bône	342	163	480	25	539	42	"	482	15
	Philippeville	338	228	551	15	928	27	4	862	35
Total des contraventions		5,859	3,488	9,196	151	11,067	1,156	39	9,488	384
Alger	Alger	21	3	24	"	34	5	"	20	9
	Blidah	27	17	29	15	44	5	1	38	"
Oran	Oran	31	10	40	1	56	18	"	38	"
Constantine	Constantine	7	1	8	"	8	"	"	8	"
	Bône	7	2	9	"	10	1	"	9	"
	Philippeville	4	1	5	"	6	1	"	5	"
Total des délits		97	34	115	16	158	30	1	118	9
Report des contraventions		5,859	3,488	9,196	151	11,067	1,156	39	9,488	384
Totaux généraux		5,956	3,522	9,311	167	11,225	1,186	40	9,606	393
		9,478		9,478			11,225			

déclarations d'incompétence; 1,186 ont été acquittés, 9,606 ont été condamnés à l'amende, et 393 à de courtes peines d'emprisonnement.

La proportion des acquittements a été de 105 sur 1,000; en France, elle n'a été, en 1853, que de 78 sur 1,000.

Le tableau spécial des délits jugés par les tribunaux de police à compétence étendue a un double but : de mettre en relief l'importance des juridictions dont il s'agit, et d'établir l'importance véritable du chiffre des délits jugés dans le ressort.

En ajoutant au nombre des affaires soumises à l'examen des tribunaux correctionnels celui des affaires jugées par les tribunaux de police à compétence étendue, on arrive à un total de 1,972 affaires, embrassant 2,425 inculpés.

NS CHAQUE ARRONDISSEMENT DE L'ALGÉRIE, PENDANT L'ANNÉE 1854.

VERTU DE L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 12 DÉCEMBRE 1843.

OMBRE des appels.	NOMBRE des pourvois en cassation formés par le ministère public.	NOMBRE des pourvois en cassation formés par les parties.	ARRONDISSEMENTS.	TRIBUNAUX DE SIMPLE POLICE.	NOMBRE des jugements de simple police rendus par chaque tribunal.	INFORMATIONS AU CRIMINEL, soit en cas de flagrant délit, soit par délégation ou en vertu d'une commission rogatoire, ou à la demande du ministère public. Acquittés.	Condamnés.	OBSERVATIONS.
3	1	"		Canton nord	1,090	8	17	
6	3	"		Canton sud				
"	"	"		Aumale	135	4	7	
6	13	"	Alger	Cherchel *	124	2	3	
1	"	"		Douéra	138	40	52	
"	"	"		Orléansville *	104	3	3	
				Tenez	314	7	25	
				Blidah	833	"	"	
18	17	"	Blidah	Koléah	130	2	19	
				Médéah	185	12	103	
				Milianah *	152	3	20	
"	"	"		Oran	1,342	"	"	
8	"	"		Mostaganem	367	96	550	
"	"	"	Oran	Mascara *	310	8	50	
"	"	"		Sidi-bel-Abbès	69	12	76	
"	"	"		Tlemcen	146	66	358	
"	"	"		Saint-Cloud	143	14	58	
				Constantine	2,068	"	"	
"	"	"	Constantine	Batna	83	13	31	
				Sétif	58	27	68	
6	"	"		Bône	316	"	"	
16	17	"	Bône	Guelma	173	67	94	
				La Calle *	23	6	27	
26	17	"	Philippeville	Philippeville	472	"	"	
				Bougie *	99	"	"	
				Totaux	9,478	302	1,583	

19.

CINQUIÈME PARTIE. — INSTRUCTION CRIMINELLE.

En Algérie, comme en France, les auxiliaires du ministère public, dans la recherche et la constatation des infractions à la loi, se composent des juges de paix, des maires, des commissaires de police et de leurs agents, des brigades de gendarmerie, des gardes champêtres communaux, des gardes particuliers assermentés, des gardes forestiers et des douaniers. Il faut ajouter à cette nomenclature les commissaires civils et les gardes coloniaux dans les cantons où il n'a pas encore été institué de justice de paix.

Le tableau suivant met en regard de chacune des six classes principales des auxiliaires du ministère public le nombre des procès-verbaux rédigés par elle en 1854, et fait connaître la moyenne des travaux de police judiciaire de chacun des agents dont elle se compose.

DÉSIGNATION DES AGENTS.	NOMBRE DES AGENTS.	NOMBRE DES PROCÈS-VERBAUX	
		admis par chaque classe d'agent.	admis par un agent de chaque classe en moyenne.
Juges de paix ou commissariats	24	338	14
Maires	62	112	1 8/10
Commissaires de police	11	2,221	26 7/10
Agents de police	72		
Gendarmes divisés en 93 brigades	148	953	6 4/10
Gardes champêtres communaux	25	131	5 2/10

TABLEAU, PAR ARRONDISSEMENT, DES DIVERS AGENTS DE LA POLICE JUDICIAIRE

PREMIÈRE DIRECTION DONNÉE PAR LE MINISTÈRE PUBLIC AUX PLAINTES ET PROCÈS-VERBAUX.

ARRONDISSEMENT.	AGENTS CHARGÉS DE RECHERCHER ET DE CONSTATER LES CRIMES ET DÉLITS. Nombre								ÉTAT GÉNÉRAL DES AFFAIRES SOIT DU MINISTÈRE PUBLIC, SOIT À S'OCCUPER DANS L'ANNÉE. Plaintes, dénonciations et procès-verbaux								
	des brigades de gendarmerie.	des gendarmes de tous grades composant ces brigades	des commissaires de police.	des agents de police.	des gardes champêtres communaux.	des gardes particuliers assermentés.	des gardes forestiers et gardes-pêches.	des douaniers.	restés à l'année du compte.	reçus directement dans l'année par		transmis également dans l'année par					
										le ministère public.	le juge d'instruction.	le gendarmerie.	les juges de paix.	les maires et adjoints.	les commissaires de police.	les gardes champêtres.	de tous autre membre.
Alger	20	148	11	72	25	22	7	220	69	234	»	423	90	62	641	40	19
Blidah	15	79	5	75	26	3	12	»	35	15	»	136	21	26	389	23	40
Oran	27	120	5	39	37	3	15	228	107	74	»	82	196	20	311	3	»
Constantine	14	52	2	23	3	5	26	20	8	94	1	178	»	»	377	10	31
Bône	8	35	2	15	9	5	32	54	8	45	3	84	31	2	176	30	17
Philippeville	10	53	2	12	8	3	14	60	»	42	1	50	»	2	127	16	4
TOTAUX	103	487	27	176	108	41	106	582	227	504	5	953	338	112	2,221	131	113

4,604

Le nombre total des procès-verbaux, plaintes et dénonciations dont le ministère public a eu à s'occuper en 1854 a été de 4,604. Sur ce nombre, 227 étaient d'une date antérieure au 1er janvier, mais n'avaient pu être l'objet d'une décision.

Le ministère public a communiqué aux juges d'instruction 677 procès-verbaux, plaintes ou dénonciations (147 sur 1,000); 1,722 affaires ont été portées à l'audience par citation directe (374 sur 1,000); 334 ont été renvoyées aux tribunaux de simple police et aux autres juridictions compétentes (72 sur 1,000); enfin, 1,708 ont été, après information, classées au parquet comme n'étant pas susceptibles d'être poursuivies (370 sur 1,000); il n'avait pas encore été pris de décision par les parquets, le 31 décembre 1854, au sujet des 163 autres affaires.

Sur les 748 affaires communiquées aux juges d'instruction, 221 ont été terminées par des décisions de non-lieu, rendues par le ministère public; 249 ont été renvoyées devant les tribunaux criminels, 147 en police correctionnelle, 14 devant une autre juridiction, enfin 117 restaient en cours d'instruction le 31 décembre 1854.

Le nombre total des affaires de toute nature laissées sans poursuite en 1854, en conséquence des décisions du ministère public, a été de 1,929: c'est 200 de plus que l'année précédente.

Quoique très-élevé, ce chiffre ne dépasse pas la moyenne proportionnelle de France.

ES CRIMES ET DÉLITS CONSTATÉS EN ALGÉRIE, PENDANT L'ANNÉE 1854.

ÉSULTAT DES AFFAIRES COMMUNIQUÉES AUX JUGES D'INSTRUCTION. — DÉTENTION PRÉVENTIVE.

PREMIÈRE DIRECTION donnée aux plaintes, dénonciations et procès-verbaux ci-contre,						RÉSULTAT DES AFFAIRES soumises aux juges d'instruction.							NOMBRE total des inculpés arrêtés et détenus préventivement.	NOMBRE des inculpés arrêtés préventivement qui ont été mis en liberté provisoire sous caution.		NOMBRE des commissions rogatoires reçues par les juges d'instruction.	OBSERVATIONS.
nombre des affaires communiquées aux juges d'instruction.	portés directement à l'audience par le ministère public.	portés directement à l'audience par les parties civiles.	envoyés à une autre juridiction.	classés au parquet.	sur lesquelles il restait à prendre une détermination le 31 décembre 1854.	Affaires réglées par des ordonnances de non-lieu.	Affaires réglées par des ordonnances de renvoi devant la chambre d'accusation.	Affaires réglées par des ordonnances de renvoi devant le tribunal correctionnel.	Affaires réglées par des ordonnances de renvoi devant une autre juridiction.	Affaires évoquées par la cour impériale.	Affaires non réglées le 31 décembre 1854.	TOTAL.		Art. 114, Code d'instruction criminelle.	Art. 113, Code d'instruction criminelle.		
159	457	19	36	896	17	48	74	36	1	"	35	194	511	3	14	67	
170	193	3	44	243	32	67	45	44	10	"	16	176	155	"	"	9	
123	400	"	28	151	91	18	65	20	"	"	20	123	612	5	"	27	
112	429	6	175	172	5	52	26	21	2	"	31	132	247	24	"	47	
53	116	13	30	172	18	17	31	4	"	"	11	63	153	4	"	18	
60	86	6	18	74	"	19	8	22	1	"	16	60	84	3	"	10	
677	1,675	47	334	1,708	163	221	249	147	14	"	117	748	1,762	39	14	187	
				4,604					748								

Digitized by Google

TABLEAU DES AFFAIRES LAISSÉES SANS POURSUITES PAR LE MINISTÈRE PUBLIC, EN ALGÉRIE, PENDANT L'ANNÉE 1855.

NATURE DES FAITS INCRIMINÉS	NOMBRE DES FAITS PRÉSENTANT le caractère		NOMBRE DES AFFAIRES LAISSÉES SANS POURSUITES, attendu			
	de crime.	de délit.	que les faits ne constituaient ni crime ni délit.	que les auteurs sont restés inconnus.	que les délits étaient sans gravité et n'intéressaient pas essentiellement l'ordre public	pour toute autre cause.
Abus de confiance	«	41	15	«	15	11
Adultère	«	8	2	«	«	6
Assassinat consommé	3	«	«	2	«	1
Assassinat (Tentative d') suivie de blessures	2	«	«	2	«	«
Attentat à la liberté individuelle, séquestration de personne, violation de domicile	«	5	3	1	1	«
Attentat aux mœurs	«	5	2	«	«	3
Bon de surveillance (Infraction au)	«	2	«	«	2	«
Banqueroute frauduleuse ou simple	1	7	8	«	«	«
Blessures involontaires	«	2	2	«	«	«
Chasse et port d'armes	«	43	22	14	2	5
Coalition d'ouvriers et de patrons	«	1	1	«	«	«
Concussion et corruption de fonctionnaires	2	3	1	«	«	4
Coups et blessures (délits)	«	179	34	23	105	17
Coups et blessures (crimes)	2	«	«	1	«	1
Cris séditieux	«	2	1	«	1	«
Débits de boissons sans autorisation	«	25	24	«	1	«
Destruction de constructions	«	«	«	«	«	«
Destruction d'animaux appartenant à autrui	«	3	1	1	«	1
Destruction de plants; dévastation de récoltes et d'arbres	«	8	3	4	«	1
Détournement de deniers publics par un dépositaire de lettres confiées à la poste	«	1	«	«	«	1
Diffamation et injures, dénonciations calomnieuses	«	44	4	«	38	2
Effets militaires (Vente et achat d')	«	9	3	«	3	3
Empoisonnement suivi de mort	2	«	2	«	«	«
Enlèvement et détournement de mineurs	1	«	1	«	«	«
Exposition d'enfant	«	2	2	«	«	«
Épizootie (Infraction aux lois sur l')	«	1	1	«	«	«
Escroquerie	«	26	7	3	7	9
État civil (Tenue des actes de l'), naissance non déclarée	«	1	1	«	«	«
Évasion de détenus	«	2	2	«	«	«
Entraves au libre exercice du culte	«	5	1	2	«	2
Fausse monnaie (Fabrication et émission de)	4	«	4	«	«	«
Fausse monnaie reçue pour bonne (Émission de)	«	5	1	«	1	3
Faux	2	«	«	«	«	2

Digitized by Google

TABLEAU DES AFFAIRES LAISSÉES SANS POURSUITES PAR LE MINISTÈRE PUBLIC, EN ALGÉRIE, PENDANT L'ANNÉE 1855. (Suite.)

NATURE DES FAITS INCRIMINÉS.	NOMBRE DES FAITS PRÉSENTANT le caractère		NOMBRE DES AFFAIRES LAISSÉES SANS POURSUITES, attendu.			
	de crimes.	de délits.	que les faits ne constituaient ni crimes ni délits.	que les auteurs sont restés inconnus.	que les délits étaient sans gravité et n'intéressaient pas essentiellement l'ordre public	pour toute autre cause.
Grains (Entrave à la libre circulation des)	"	3	3	"	"	"
Incendie d'édifices non assurés	8	"	1	7	"	"
Incendie de bois ou de récoltes	12	"	1	10	"	1
Incendie (Tentative d') d'édifices non assurés	1	"	"	1	"	"
Incendie (Tentative d') de bois ou de récoltes	3	"	"	3	"	"
Incendie (Tentative d') d'édifices assurés	"	4	4	"	"	"
Incendie par imprudence d'édifices non assurés	"	8	1	6	"	1
Incendie par imprudence de bois et de récoltes	"	24	1	22	"	1
Infanticide	2	"	"	1	"	1
Maison de prêt sur gages non autorisée	"	2	1	"	"	1
Médecine, pharmacie (Exercice illégal de la)	"	6	3	1	1	1
Menaces verbales ou écrites sous conditions	"	11	4	2	4	1
Meurtre consommé	3	"	2	"	"	1
Meurtre (Tentative de) sans effet	1	"	1	"	"	"
Outrages et violences envers des fonctionnaires publics	"	19	3	2	6	8
Outrage public à la pudeur	"	3	2	"	"	1
Outrage à des témoins	"	1	1	"	"	"
Passe-ports et certificats (Faux dans les)	"	1	"	"	1	"
Postes (Contraventions aux lois sur les)	"	10	2	5	"	3
Rébellion	"	1	"	"	1	"
Rerraux (Délits), inondation, maraudage, délits forestiers, mines, etc.	"	24	5	9	8	2
Tromperie sur la qualité et sur la quantité des objets vendus	"	54	19	4	27	4
Vagabondage	"	69	49	"	18	2
Viol et attentat à la pudeur avec violence	2	"	2	"	"	"
Vols (crimes)	175	"	7	145	10	13
Vols (délits)	"	349	45	221	14	69
Contraventions diverses de police	"	317	317	"	"	"
Suicides, morts accidentelles, faits non prévus par les lois pénales, etc.	"	130	"	"	"	130
Contraventions aux lois et règlements de l'Algérie	"	16	6	1	4	5
TOTAUX	226	1,482	628	493	270	317
	1,708		1,708			

Digitized by Google

TABLEAU DES MORTS ACCIDENTELL

DÉPARTEMENTS.	ARRONDISSEMENTS.	TOTAL des morts accidentelles	suicidés.	TUÉS OU BLESSÉS PAR				
				des voitures, charettes, chevaux.	des éboulements de terrains, de constructions.	des corps durs tombant sur eux.	des roues de moulins, mécaniques, explosion de mines.	l'explosion de machines à vapeur ou accidents sur les chemins de fer
Alger	Alger	18	2	1	6	"	1	"
	Blidah	15	8	1	1	"	"	"
Oran	Oran	24	8	3	1	"	"	"
	Constantine	6	3	1	1	"	"	"
Constantine	Bône	11	7	"	"	"	1	"
	Philippeville	16	11	3	"	"	"	"
	Totaux	90	39	9	9	"	2	"

PROFESSIONS DES SUICIDÉS, INSTRUMENTS OU MOYENS DES SUICIDES, PENDANT L'ANNÉE 1854.

PROFESSIONS DES SUICIDÉS.	TOTAL.		INSTRUMENTS OU MOYEN DES SUICIDES									
	hommes.	femmes.	submersion.	strangulation, suspension.	armes à feu : Pistolet.	armes à feu : Fusil.	armes à feu : une espèce.	asphyxie par le charbon.	instrument tranchant ou aigu.	poison.	chute volontaire d'un lieu élevé.	
Cultivateurs, laboureurs, jardiniers	4	"	1	1	"	"	1	1	"	"	"	
Ouvriers en bois	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	
Ouvriers en pierres, maçons, couvreurs	2	"	1	"	"	"	1	"	"	"	"	
Cordonniers	3	"	1	1	"	"	"	1	"	"	"	
Agents d'affaires, courtiers	1	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	
Marchands en gros, boutiquiers, etc.	1	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	
Commissionnaires, portefaix, porteurs d'eau	1	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	
Militaires et anciens militaires	21	"	2	3	6	4	5	"	"	"	1	
Notaires, médecins et autres professions libérales	1	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	
Propriétaires, rentiers vivant de leur revenu	1	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	
Transportés politiques	1	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	
Sans profession	1	1	1	1	"	"	"	"	"	"	"	
Totaux	38	1	7	9	6	4	8	2	1	"	2	
	39		39									

N ALGÉRIE, PENDANT L'ANNÉE 1854.

NOMBRE DES INDIVIDUS										
TUÉS EN TOMBANT		TUÉS par l'explosion d'une arme à feu	APPOYÉS			MORTS de faim, de froid, de fatigue.	VICTIMES de l'usage immodéré du vin et de liqueurs alcooliques.	VICTIMES de tout autre genre de mort accidentelle.	MORTS subitement de maladie naturelle.	OBSERVATIONS.
dans [illegible] carrières, les [illegible]	d'un lieu élevé, d'échafaudage.		par le feu ou brûlée	par la foudre.	de toute autre manière					
»	3	»	»	»	2	»	1	2	»	
»	1	»	»	»	»	3	»	»	1	
»	1	»	1	»	»	1	1	»	8	
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	
1	»	»	»	»	»	»	»	1	1	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	
1	5	»	1	»	2	4	2	4	12	
90										

MOTIFS PRÉSUMÉS DES SUICIDES ET MOIS PENDANT LESQUELS ILS ONT EU LIEU EN 1854.

MOTIFS PRÉSUMÉS DES SUICIDES.	NOMBRE DES SUICIDES.			NOMBRE DES SUICIDES PAR CHAQUE MOIS.											
	HOMMES	FEMMES.	TOTAL.	JANVIER	FÉVRIER.	MARS.	AVRIL.	MAI.	JUIN.	JUILLET.	AOÛT.	SEPTEMBRE.	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Misère et crainte de la misère....	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»
Affaires, embarras, dettes	3	»	»	»	»	1	»	»	1	»	»	»	1	»	»
Chagrins domestiques.....	7	»	»	»	»	»	»	2	»	»	1	1	1	»	2
Amour contrarié.....	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»
Ivresse (Accès d').....	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»
Désir de se soustraire à des poursuites judiciaires.....	3	»	»	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	1
Désir de se soustraire à des souffrances physiques.....	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»
Aliénation mentale.....	4	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	1	1	»	»
Motifs inconnus.....	17	1	»	5	2	»	1	3	1	1	4	»	»	»	1
TOTAUX.....	38	1	»	5	2	2	3	5	4	2	6	2	3	1	4
	39			39											

TABLEAU GÉNÉRAL,

1° DU MONTANT DES FRAIS DE JUSTICE PAYÉS PAR LES RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT ET LES PAYEURS DE L'ARMÉE,

2° DES SOMMES RECOUVRÉES PAR EUX À TITRE DE FRAIS OU D'AMENDES, PENDANT L'ANNÉE 1854.

DÉPARTEMENTS.	ARRONDISSEMENTS.	MONTANT des frais de justice payés par les receveurs de l'enregistrement et les payeurs de l'armée.	MONTANT des sommes recouvrées à titre		NOMBRE des individus arrêtés ou retenus par voie de contrainte par corps pour le paiement de condamnations judiciaires.	OBSERVATIONS
			de frais de justice.	d'amendes par suite de condamnations prononcées par les cours et tribunaux.		
		fr.	fr.	fr		
Alger	Alger	26,945	20,621	14,560	56	
	Blidah	10,369	9,636	6,072	6	
Oran	Oran	32,577	22,467	16,074	24	
Constantine	Constantine	15,790	11,859	8,829	»	
	Bône	3,839	4,376	4,002	15	
	Philippeville	4,372	4,035	3,469	10	
	Totaux	93,912	73,194	53,006	163	

Ici se terminera l'analyse des résultats que présentent les tableaux du compte général de la justice criminelle en Algérie, pendant l'année 1854.

Si le nombre des accusations et des préventions s'est considérablement accru, comparativement à l'année précédente, il y aurait injustice à voir dans ce fait les symptômes d'une démoralisation progressive dans les populations; il a son explication naturelle dans l'accroissement graduel du ressort, dans l'augmentation du personnel des officiers de police judiciaire, et dans l'impulsion plus grande imprimée à leur zèle et à leurs recherches.

Le nombre des infractions, qui précédemment demeurait sans constatation et, par suite, sans répression, diminue sensiblement.

L'action de la justice, autrefois presque impuissante en dehors des centres européens, pénètre peu à peu dans les localités les plus éloignées de nos points de départ. Avec le secours des bureaux arabes militaires, elle ressaisit les malfaiteurs dans les refuges qu'ils étaient habitués à chercher au milieu des tribus indigènes, et elle emploie les plus persévérants efforts à fonder la sécurité, ce premier besoin des colonies naissantes.

CHAPITRE II. — JUSTICE CIVILE ET COMMERCIALE.

Le compte général de l'administration de la justice civile et commerciale en Algérie, pendant l'année 1854, comprend quatre parties:

La première fait connaître les travaux de la cour impériale;

La deuxième présente l'ensemble des travaux des tribunaux de première instance;

La troisième traite de la justice commerciale;

La quatrième a pour objet les justices de paix et les commissariats civils;

Enfin un tableau supplémentaire donne le classement, d'après les nationalités, des plaideurs et des parties qui ont concouru aux actes notariés reçus dans le ressort.

La nouvelle organisation de la justice criminelle en Algérie, inaugurée au commencement de l'année 1855, amènera, à n'en pas douter, un considérable progrès dans l'expédition des procès civils soumis à l'examen de la cour. La seconde chambre n'a plus à connaître actuellement des affaires criminelles, et peut consacrer deux audiences par semaine aux affaires civiles.

Il y a lieu d'espérer que bientôt l'arriéré du rôle sera purgé, et qu'à l'avenir aucune affaire, hors les cas exceptionnels, n'y figurera pendant plus de six mois.

PREMIÈRE PARTIE. — COUR IMPÉRIALE.

Le nombre des affaires nouvelles, inscrites en 1854 sur le rôle de la cour impériale, a été de 406.

La cour a eu en outre à connaître: 1° de 195 affaires dont elle était restée saisie le 31 décembre 1853: 2° de 15 affaires réinscrites au rôle après avoir été précédemment rayées comme terminées par transaction ou désistement, ou reportées devant elle par suite d'opposition à des arrêts par défaut.

Des 616 causes, tant anciennes que nouvelles, dont la cour a eu à s'occuper en 1854, il en a été terminé 368, savoir: 268 (73 sur 100) par des arrêts contradictoires, 47 (13 sur 100) par des arrêts de défaut, et 53 (14 sur 100) par radiation à la suite de désistement ou de transaction.

Les 616 affaires soumises à l'examen de la cour, en 1854, se divisent comme il suit:

1° 454 appels de jugements en matière civile;

2° 154 appels de jugements en matière commerciale;

3° 14 appels de sentences arbitrales;

4° 8 affaires directes ayant pour objet soit des questions de frais, soit des demandes d'interprétation.

Sur ces 616 affaires, 368 ont été terminées dans le cours de l'exercice, savoir:

268 (73 sur 100) par des arrêts contradictoires,

47 (13 sur 100) par des arrêts de défaut,

53 (14 sur 100) par radiation à la suite de transaction ou de désistement.

Si on compare les chiffres qui précèdent avec ceux que fournit le compte rendu de l'administration de la justice civile en France, pendant l'année 1853, on constate que la cour impériale d'Alger se classe, quant au nombre des affaires à juger, immédiatement après les cours de Paris, Caen, Lyon, Bordeaux, Besançon et Toulouse; quant au nombre des affaires jugées, elle se place après les mêmes cours et celle de Riom, c'est-à-dire au huitième rang.

Digitized by Google

TABLEAU GÉNÉRAL DES TRAVAUX DE LA COUR, EN MATIÈRE CIVILE ET COMMERCIALE, PENDANT L'ANNÉE 1854.

DÉSIGNATION DES AFFAIRES.	NOMBRE DES AFFAIRES À JUGER.				NOMBRE DES AFFAIRES TERMINÉES				AFFAIRES restant à juger le 31 décembre.	NOMBRE des arrêts préparatoires ou interlocutoires sur plaidoiries, rendus dans l'année.	NOMBRE des arrêts par défaut rendus dans l'année, qui ont été frappés d'opposition pendant l'année
	Affaires qui restaient à juger de l'année précédente.	Réinscrites au rôle ou revenant sur opposition à d'anciens arrêts par défaut.	Nouvelles inscrites ou portées directement à l'audience pour la première fois pendant l'année.	TOTAL.	par des arrêts contradictoires.	par des arrêts par défaut non frappés d'opposition pendant l'année.	par transactions, désistement, radiation, etc.	TOTAL.			
Affaires portées sur appels des jugements des tribunaux civils et de commerce.... Ordinaires...	85	0	182	270	258	44	51	353	241	70	16
Sommaires...	103	6	209	318							
Appels de sentences arbitrales.....	4	"	10	14	4	2	1	7	7	"	"
Contestations sur l'exécution des décisions de la cour	3	"	5	8	6	1	1	8	"	"	"
TOTAUX.....	105	15	406	616	268	47	53	368	248	70	16
	616				368						

DURÉE DES PROCÈS À PARTIR DE L'INSCRIPTION AU RÔLE.

DÉSIGNATION DES AFFAIRES.	NOMBRE DES AFFAIRES INSCRITES AU ROLE DEPUIS					
	trois mois et moins.	plus de trois mois jusqu'à six inclusivement.	plus de six mois jusqu'à deux inclusivement.	de un an jusqu'à deux inclusivement.	plus de deux ans.	TOTAL.
Affaires terminées.....	142	60	80	50	9	308
——— restant à juger le 31 décembre 1854.....	99	20	98	19	6	248
TOTAUX.....	241	95	187	78	15	616
	616					

TABLEAU, PAR ARRONDISSEMENT, DES APPELS PORTÉS DEVANT LA COUR IMPÉRIALE.

DÉSIGNATION		APPELS EN MATIÈRE CIVILE.						APPELS EN MATIÈRE COMMERCIALE.					
		NOMBRE DES APPELS portés devant la cour		NOMBRE DES JUGEMENTS			Appels restant à juger le 31 décembre.	NOMBRE DES APPELS portés devant la cour		NOMBRE DES JUGEMENTS			Appels restant à juger.
DES PROVINCES.	DES ARRONDISSEMENTS.	avant le 1er janvier.	pendant l'année.	confirmés.	infirmés en totalité ou en partie.	sur l'appel desquels il y a eu transaction, radiation		avant le 1er janvier.	pendant l'année.	confirmés.	infirmés en totalité ou en partie.	sur l'appel desquels il y a eu transaction, radiation	
ALGER.....	Alger*.....	70	131	52	51	22	82	20	46	26	10	5	19
	Blidah.....	28	46	23	16	4	31	2	11	6	3	"	5
ORAN.....	Oran*.....	28	68	33	18	8	37	10	29	19	3	2	15
CONSTANTINE..	Constantine.....	10	20	12	3	6	15	1	7	1	2	"	5
	Bone.....	8	21	8	2	4	15	4	16	6	1	"	7
	Philippeville....	2	10	2	"	1	0	3	11	4	2	"	8
	TOTAUX.....	152	302	136	90	45	189	40	114	61	27	7	59
		454		454				154		154			

* L'astérisque indique l'existence d'un tribunal spécial de commerce.

Digitized by Google

TABLEAU DES AFFAIRES JUGÉES CONTRADICTOIREMENT PAR LA COUR IMPÉRIALE, PENDANT L'ANNÉE 1854.

MATIÈRES DANS LESQUELLES LES ARRÊTS SONT INTERVENUS			NOMBRE total des affaires jugées contradictoirement	NOMBRE DES ARRÊTS qui confirment les jugements de première instance.	qui infirment les jugements en totalité.	qui infirment les jugements en partie.	qui déclarent l'appel non recevable
CODE CIVIL.							
Mariage. — Pension alimentaire		Demande formée par des ascendants	1	»	1	»	»
		——— par des conjoints	1	»	»	1	»
Séparation de corps. — Demande en séparation			1	1	»	»	»
Tutelle		Compte de tutelle	2	»	1	1	»
		Émancipation	1	»	1	»	»
Propriété. — Revendication d'immeubles			19	4	13	»	2
Servitude. — Reconnaissance, règlement ou suppression de servitudes			3	2	1	»	»
Successions. — Action en partage, liquidation, rapport			2	2	»	»	»
Donation. — Révocation de donation			1	»	1	»	»
Contrats et obligations		Effet général des obligations	3	3	»	»	»
	Dommages et intérêts	en matière civile	10	1	5	1	3
		——— commerciale	3	1	2	»	»
		Interprétation des conventions	4	»	1	1	2
		Nullité des conventions	4	2	2	»	»
		Résolution des conventions	1	»	1	»	»
	Payement	en matière civile	32	20	4	3	5
		——— commerciale	1	»	1	»	»
		Offres réelles et consignations	1	1	»	»	»
Engagements qui se forment sans convention. — Quasi-délit			1	1	»	»	»
Vente	Obligations du vendeur.	Délivrance d'immeubles	1	»	»	1	»
		Réduction de prix pour défaut de contenance	2	»	»	2	»
		Restitution de prix par suite de nullité de vente	1	»	1	»	»
		Obligations de l'acheteur. — Demande en payement de prix	8	5	»	1	2
		Résolution de la vente	5	3	2	»	»
		Nullité de la vente	5	1	4	»	»
		Rescision pour cause de lésion	4	1	3	»	»
		Transport de créance	1	1	»	»	»
Échange. — Nullité pour cause de lésion			1	1	»	»	»
Louage		Interprétation du bail	1	1	»	»	»
	Résolution de bail	à loyer	5	2	1	2	»
		à terme	5	3	3	»	»
		Payement de loyer, de fermage	5	2	3	»	1
Société. — Partage			3	»	2	1	»
Dépôt, séquestre. — Reddition de compte			2	1	1	»	»
Priviléges, hypothèques		Radiation de l'inscription	1	»	1	»	»
		Purge des priviléges et hypothèques	1	»	1	»	»

Digitized by Google

TABLEAU DES AFFAIRES JUGÉES CONTRADICTOIREMENT PAR LA COUR IMPÉRIALE, PENDANT L'ANNÉE 1854. (Suite.)

MATIÈRES DANS LESQUELLES LES ARRÊTS SONT INTERVENUS.	NOMBRE TOTAL des affaires jugées contradictoirement.	NOMBRE DES ARRÊTS qui confirment les jugements de première instance.	qui infirment les jugements en totalité.	qui infirment les jugements en partie.	qui déclarent l'appel non recevable
CODE DE PROCÉDURE CIVILE.					
PREMIÈRE PARTIE.					
LIVRE II.					
Péremption d'instance	2	2	»	»	»
LIVRE IV.					
Tierce opposition	1	1	»	»	»
Requête civile	1	1	»	»	»
LIVRE V.					
Règle générale sur l'exécution des jugements et actes	1	»	1	»	»
Saisie-arrêt. — Validité	2	1	1	»	»
Saisie-exécution. — Opposition à commandement	1	»	1	»	»
Saisie-exécution. — Distraction	2	2	»	»	»
Distribution par contribution	1	1	»	»	»
Saisie immobilière. — Surenchère	4	2	»	1	1
Saisie immobilière. — Incidents	13	5	4	»	4
Ordre. — Incident	14	3	9	»	2
Emprisonnements	3	»	2	»	1
Référés	4	1	2	»	1
CODE DE COMMERCE.					
LIVRE Ier.					
Des sociétés — Liquidations	10	2	3	2	3
Des achats et ventes. — Contestations diverses	18	6	5	3	2
Billets à ordre. — Payements	1	»	»	»	1
LIVRE II.					
Des chartes-parties. — Nolissement	1	1	»	»	»
Des assurances. — Payement	1	1	»	»	»
Des avaries. — Répartitions	2	»	1	»	1
LIVRE III.					
Des faillites. — Oppositions à jugement déclaratif	1	1	»	»	»
Des faillites. — Nullité de payement	2	»	1	»	1
Des faillites. — Vérification de créances	2	»	1	1	»
Des faillites. — Annulation de concordat	5	2	2	»	1
Des faillites. — Reddition de comptes par le syndic	1	1	»	»	»
LIVRE IV.					
Payement de marchandises	13	11	»	»	2
——— de salaires	3	2	1	»	»
Exécution de contrainte par corps	7	5	2	»	»
MATIÈRES DIVERSES.					
Officiers ministériels. — Responsabilité de notaires	2	»	2	»	»
TOTAUX	262	111	95	21	35
		262			

DEUXIÈME PARTIE. — TRIBUNAUX CIVILS. AFFAIRES DU RÔLE GÉNÉRAL.

Les six tribunaux civils de première instance ont été saisis, en 1854, de 2,709 affaires du rôle général. En 1853, il leur en avait été soumis 2,745.

Ces mêmes tribunaux ont eu à statuer, en outre, sur 1,051 affaires anciennes, savoir : 1,018 qui restaient à juger le 31 décembre 1853, et 33 qui ont été réinscrites pendant l'année, après radiation antérieure ou par suite d'opposition à des jugements de défaut.

En résumé, le nombre général des affaires du rôle total a été, en 1854, de 3,760.

1,745 (464 sur 1,000) étaient de nature ordinaire,

2,015 (536 sur 1,000) étaient de nature sommaire.

Le nombre des affaires terminées s'est élevé à 2,995.

1,400 (470 sur 1,000) l'ont été par jugements contradictoires,

982 (328 sur 1,000) par jugement de défaut,

613 (202 sur 1,000) par radiation à la suite de transaction ou de désistement; 60 de ces dernières avaient donné lieu déjà à des jugements préparatoires ou interlocutoires.

Parmi les 2,382 jugements contradictoires ou par défaut rendus en 1854, on en compte 931 en premier ressort et 1,451 en dernier ressort. En France, le nombre des jugements en premier ressort est, relativement aux jugements en dernier ressort, dans une proportion beaucoup plus considérable. On peut en conclure que les affaires soumises aux tribunaux de l'Algérie ont, quant à présent, moins d'importance que celles qui sont déférées aux tribunaux de la métropole.

Sur 100 jugements susceptibles d'appel, 32, en moyenne, ont été attaqués par cette voie de recours. En France, la moyenne n'est que de 14 sur 100.

Cette différence s'explique par le caractère moratoire de beaucoup d'appels portés devant la cour d'Alger et par l'encouragement à plaider que trouvent les justiciables de la colonie dans le peu d'élévation des frais de justice.

Au 31 décembre 1854, il restait à juger 765 affaires du rôle général, c'est environ le cinquième (204 sur 1,000) du nombre total. Ce résultat témoigne du zèle apporté par les tribunaux civils dans l'accomplissement de leur tâche.

Si l'on considère les affaires à juger par rapport à la date de leur inscription au rôle, on n'en trouve que 423 qui, aux termes de l'article 80 du décret du 31 mars 1808, puissent être considérées comme arriérées. Sur ces 423 affaires, 191 appartiennent au tribunal d'Alger, 96 au tribunal de Blidah, 46 au tribunal d'Oran, 29 au tribunal de Constantine, 48 au tribunal de Bône et 13 à celui de Philippeville.

On signalera ici une amélioration très-sensible, eu égard à la situation du rôle au 31 décembre 1853. En effet, on comptait alors 621 affaires arriérées. Dans ce nombre, Alger figurait pour 364 affaires, Blidah pour 56, Oran pour 110, Constantine pour 48, Bône pour 32 et Philippeville pour 11.

Outre les affaires du rôle général, les tribunaux du ressort ont eu à juger 1,329 affaires portées directement devant eux sur requête ou sur rapport, sans inscription préalable. Ils ont prononcé en cette matière 1,115 jugements en audience publique, et 214 en chambre du conseil.

Le nombre des jugements avant faire droit a été de 513 en 1854; il avait été de 533 en 1853.

Ces jugements sont, relativement au nombre total des affaires jugées, dans le rapport de 175 à 1,000. En France, la proportion est de 262 à 1,000.

Les présidents, dans l'exercice des attributions qui leur sont personnelles, ont rendu 3,525 décisions, se composant comme il suit :

312 permis d'assignation à bref délai;

31 ordonnances en matière de séparation de corps;

Digitized by Google

13 ordonnances d'ouverture de testaments olographes ou mystiques;

50 ordonnances d'*exequatur* de sentences arbitrales;

1 ordonnance d'arrestation de mineur sur réquisition paternelle;

319 autorisations de saisie-arrêt ou gagerie;

318 ordonnances de référé.

Les tribunaux de première instance ont été saisis de 16 demandes en séparation de corps:

12 ont été accueillies, 2 ont été rejetées, 1 a été retirée, 1 enfin a été abandonnée par suite du décès de l'un des époux.

Parmi ces demandes, 2 étaient formées par les maris et 14 par les femmes. La plupart avaient pour motif des excès, sévices ou injures graves.

Les demandes en séparation de biens ont été au nombre de 20: 18 ont été accueillies, 2 ont été rejetées.

Il y avait eu, en 1853, 205 ventes judiciaires; il y en a eu 207 en 1854.

150 ont eu lieu après saisie immobilière;

TABLEAU GÉNÉRAL DES TRAVAUX DE CHAQUE TRIBUNAL EN MATIÈ

DÉPARTEMENTS.	TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE	NOMBRE TOTAL des affaires à juger	AFFAIRES DU RÔLE GÉNÉRAL — Classées suivant leur nature. Ordinaires	Sommaires	Classées d'après leur date — Anciennes affaires qui restaient à juger de l'année précédente	Anciennes affaires réinscrites au rôle pendant l'année après avoir été rayées antérieurement comme terminées	Anciennes affaires revenant à l'audience sur opposition formée contre des jugements par défaut rendus avant le 1er janvier 1855	Nouvelles affaires qui ont été inscrites pour la première fois pendant l'année	Affaires portées devant le tribunal sans avoir été inscrites sur le rôle général	RÉSULTAT — Affaires terminées — Affaires du rôle général — terminées par des jugements contradictoires, en premier ressort	en dernier ressort	terminées par des jugements par défaut non frappés d'opposition, en premier ressort	en dernier ressort	terminées par transaction, désistement, radiation, etc. après jugement préparatoire ou interlocutoire	n'ayant donné lieu à aucun [illegible]	[illegible]
Alger	Alger	1,295	711	551	526	»	6	730	663	152	257	83	227	3	218	[illegible]
	Blidah	592	333	134	123	2	6	336	125	109	49	69	36	8	57	[illegible]
Oran	Oran	1,036	110	631	159	»	9	573	295	118	173	56	163	14	95	[illegible]
Constantine	Constantine	928	402	383	103	»	»	682	143	195	165	43	173	19	119	[illegible]
	Bône	344	114	177	79	»	6	206	53	64	44	12	48	4	35	[illegible]
	Philippeville	264	75	139	28	»	4	182	50	21	53	9	63	12	26	[illegible]
	Totaux	5,089	1,745	2,015	1,018	2	31	2,709	1,329	659	741	272	710	60	553	[illegible]
					5,089					2,995						

Digitized by Google

1 avait pour objet des biens de mineurs ou d'interdits;
33 sont survenues par suite de licitation entre majeurs et mineurs;
5 avaient pour objet des immeubles appartenant à des successions bénéficiaires;
10 des biens appartenant à des successions vacantes;
7 des biens de failli;
1 enfin, par son objet, ne pouvait être rangée dans aucune de ces diverses catégories.

Ces ventes ont donné lieu à 77 incidents, motivés la plupart sur des surenchères.

Les 207 ventes dont il vient d'être question ont produit ensemble 1,774,169 francs, soit en moyenne 8,570 francs par vente, chiffre inférieur au produit moyen de France, mais supérieur à celui des ventes judiciaires effectuées, en Algérie, pendant les années antérieures.

Le nombre des procédures d'ordre et de contribution tend à diminuer: en 1852, il avait été de 532; de 495 en 1853; il n'a été que de 409 en 1854.

VILE, ET DURÉE DES PROCÉDURES, PENDANT L'ANNÉE 1854.

TAIRES							DURÉE DES INSTANCES A PARTIR DE L'INSCRIPTION AU RÔLE.												OBSERVATIONS
Entrées portées devant le tribunal ou avoir été inscrites au rôle général, jugées		Affaires du rôle général, restant à juger,		Avant-faire-droit, prononcés dans l'année. Nombre des jugements		Jugements par défaut rendus en 1853, qui ont été frappés d'opposition pendant l'année.	Affaires terminées, inscrites au rôle depuis						Affaires restant à juger, inscrites au rôle depuis						
en diverses publiques	en chambre du conseil.	dans lesquelles sont intervenus des jugements préparatoires ou interlocutoires.	n'ayant donné lieu à aucun avant faire-droit	préparatoires ou interlocutoires.	sur demandes incidentes		trois mois et moins.	plus de trois mois jusqu'à six	plus de six mois jusqu'à douze.	un an jusqu'à deux inclusivement.	plus de deux ans.	TOTAL.	trois mois et moins.	plus de trois mois jusqu'à six.	plus de six mois jusqu'à douze.	un an jusqu'à deux inclusivement	plus de deux ans.	TOTAL.	
638	25	97	225	164	17	42	577	170	118	50	25	940	131	54	99	20	18	322	
116	9	42	97	58	8	13	183	87	45	12	1	328	43	31	30	31	4	139	
133	162	21	98	63	16	9	463	70	55	21	13	622	73	1	29	11	5	119	
143	»	34	37	105	7	19	156	329	226	93	»	714	42	18	10	1	»	71	
35	18	36	48	59	6	4	65	60	70	10	2	207	36	9	31	5	3	84	
50	»	15	15	13	2	5	144	21	11	5	3	184	17	»	12	1	»	30	
115	214	245	520	462	56	92	1,588	647	525	191	44	2,995	342	113	211	69	30	765	
1,529		765					2,995						765						

Digitized by Google

TABLEAU DES AFFAIRES JUGÉES PAR LES TRIBUNAUX CIVILS DE L'ALGÉRIE, PENDANT L'ANNÉE 1854.

N^os des titres	MATIÈRES DANS LESQUELLES LES JUGEMENTS SONT INTERVENUS.	AFFAIRES inscrites au rôle général.				AFFAIRES non inscrites au rôle.			
		Nombre des affaires terminées par jugement	Nombre des jugements			Affaires jugées		Jugements	
			qui accueillent la demande.	qui la rejettent.	préparatoires ou interlocutoires.	à l'audience.	en chambre du conseil.	qui accueillent la demande.	qui la rejettent.
	CODE CIVIL.								
	LIVRE Ier. — DES PERSONNES.								
1er.	De la jouissance et de la privation des droits civils	Questions de nationalité. — Recrutement	1	1	"	"	"	"	"
2.	Des actes de l'état civil	Homologation d'actes de notoriété	"	"	"	"	396	156	551	1
		Rectification d'actes de l'état civil	"	"	"	"	104	3	107	"
5.	Du mariage	Pension alimentaire (Demande de) par des ascendants	3	3	"	"	"	"	"	"
		——— par des descendants	2	2	"	1	"	"	"	"
		——— par des conjoints	3	2	1	"	"	"	"	"
		Droits et devoirs respectifs des époux. — Autorisation de femme mariée	"	"	"	"	13	5	14	4
		Droits et devoirs respectifs des époux. — Réintégration du domicile conjugal abandonné par la femme	1	"	1	"	"	"	"	"
6.	De la séparation de corps	Demande en séparation de corps	14	12	2	12	"	"	"	"
8.	De l'adoption et de ses effets	Adoption	1	"	1	"	"	1	1	"
10.	Minorité, tutelle, émancipation	Destitution de tuteur ou de curateur	1	1	"	"	"	"	"	"
		Administration du tuteur. — Homologation de délibération du conseil de famille	"	"	"	"	2	9	11	"
		Administration du tuteur. — Vente de biens de mineurs et d'interdits	"	"	"	"	7	"	6	1
		Reddition de compte de tutelle	2	2	"	"	"	"	"	"
	LIVRE II. — DES BIENS ET DES DIFFÉRENTES MODIFICATIONS DE LA PROPRIÉTÉ.								
2.	De la propriété	Revendication de propriété immobilière	44	24	20	14	"	"	"	"
		——— mobilière	48	30	18	8	"	"	"	"
4.	Des servitudes ou services fonciers	Reconnaissance, règlement ou suppression de servitudes	23	17	6	14	"	"	"	"
		Action de bornage	1	1	"	1	"	"	"	"
	LIVRE III. — DES DIVERSES MANIÈRES DONT ON ACQUIERT LA PROPRIÉTÉ.								
1er.	Des successions	Ouverture de succession. — Pétition d'hérédité	2	1	1	1	"	"	"	"
		Renonciation à succession (Nullité de)	1	"	1	"	"	"	"	"
		Succession vacante	"	"	"	"	8	6	14	"
		Partage entre majeurs seulement	16	14	2	11	"	"	"	"
		——— entre mineurs ou mineurs et majeurs	10	10	"	2	"	"	"	"
		Homologation (Procès-verbaux d')	3	3	"	"	"	"	"	"
		Licitation	34	29	5	17	"	"	"	"
2.	Des donations entre-vifs et des testaments	Délivrance de legs	5	5	"	1	"	"	"	"

TABLEAU DES AFFAIRES JUGÉES PAR LES TRIBUNAUX CIVILS DE L'ALGÉRIE, PENDANT L'ANNÉE 1854. (Suite.)

Nos du titre	MATIÈRES DANS LESQUELLES LES JUGEMENTS SONT INTERVENUS.		AFFAIRES INSCRITES AU RÔLE GÉNÉRAL.				AFFAIRES NON INSCRITES AU RÔLE.			
			Nombre des affaires terminées par jugement	Nombre des jugements			Affaires jugées		Jugements	
				qui accueillent la demande.	qui la rejettent.	préparatoires ou interlocutoires.	à l'audience.	en chambre du conseil.	qui accueillent la demande	qui la rejettent
		Nullité d'obligation en général	49	43	6	7	»	»	»	»
		Obligation de faire	29	20	9	9	»	»	»	»
		Inexécution des conventions	37	33	10	7	»	»	»	»
3.	Des contrats et des obligations conventionnelles en général	Demande en payement de sommes dues par titre	312	280	32	46	»	»	»	»
		——— sans titre	318	261	57	32	»	»	»	»
		Des offres de payement et de la consignation	26	17	9	3	»	»	»	»
		De la cession de biens	2	1	1	»	»	»	»	»
		Reconnaissance, vérification d'écritures	2	2	»	»	»	»	»	»
4.	Des engagements qui se forment sans convention	Demande en dommages-intérêts, quasi-contrat	10	8	8	2	»	»	»	»
		——— délits et quasi-délits	58	44	14	6	»	»	»	»
5.	Du contrat de mariage et des droits respectifs des époux	Séparation de biens	20	18	2	»	»	»	»	»
		Remboursement et restitution de la dot	1	1	»	»	»	»	»	»
		Régime dotal. — Vente ou échange de biens dotaux	»	»	»	»	1	»	1	»
		Validité ou exécution de vente	14	11	3	»		»	»	»
		Demande en garantie, éviction	2	»	2	1	»	»	»	»
6.	De la vente	Résolution de vente d'immeubles pour non-payement de prix	50	42	8	4	»	»	»	»
		Résolution et vente d'immeubles pour autre cause	15	10	5	»	»	»	»	»
		Nullité de transport des créances	5	3	2	2	»	»	»	»
		Autres affaires relatives au contrat de vente	2	1	1	»	»	»	»	»
8.	Du contrat de louage	Règles communes aux baux des maisons et des biens ruraux	7	4	3	4	»	»	»	»
		Payement de loyers et fermages	194	175	19	11	»	»	»	»
		Résolution de bail à loyer	65	53	12	13	»	»	»	»
		——— à ferme	6	4	2	»	»	»	»	»
		Expulsion des lieux loués	10	11	3	2	»	»	»	»
		Devis et marchés	27	23	4	3	»	»	»	»
		Louage de services. — Payement de gages, salaires, etc.	19	10	9	2	»	»	»	»
10.	Du prêt	Du prêt à intérêt	37	29	8	1	»	»	»	»
		Rentes foncières ou constituées. — Payement d'arrérages	11	10	1	»	»	»	»	»
		Restitution de dépôt	1	1	»	»	»	»	»	»
11.	Du dépôt de séquestre	Séquestre ou dépôt judiciaire. — Nomination de séquestre	1	1	»	»	»	»	»	»
		Séquestre ou mainlevée. — Reddition de compte	1	1	»	1	»	»	»	»
12.	Des contrats aléatoires	Rente viagère	10	10	6	»	»	»	»	»
		Assurances, payement d'indemnités	2	2	»	»	»	»	»	»

21.

Digitized by Google

TABLEAU DES AFFAIRES JUGÉES PAR LES TRIBUNAUX CIVILS DE L'ALGÉRIE, PENDANT L'ANNÉE 1854. (Suite.)

N° des lettres	MATIÈRES DANS LESQUELLES LES JUGEMENTS SONT INTERVENUS	AFFAIRES INSCRITES AU RÔLE GÉNÉRAL. Nombre des affaires terminées par jugement.	Nombre des jugements qui accueillent la demande.	Nombre des jugements qui la rejettent.	Nombre des jugements préparatoires ou interlocutoires.	AFFAIRES NON INSCRITES AU RÔLE. Affaires jugées à l'audience.	Affaires jugées en chambre du conseil.	Jugements qui accueillent la demande.	Jugements qui la rejettent.
13.	Du mandat. — Obligations du mandataire. — Reddition de compte. — Remise de pièces	28	19	9	17	»	»	»	»
	Du mandat. — Obligations du mandant. — Remboursement d'avances	2	2	»	»	»	»	»	»
16.	De la contrainte par corps. — Opposition à la contrainte par corps	2	2	»	»	»	»	»	»
17.	Du nantissement. — Du gage	1	1	»	»	»	»	»	»
18.	Des priviléges et hypothèques. — Nullité d'hypothèques. — Défaut de formalité dans l'inscription	1	1	»	»	»	»	»	»
	Réduction ou restriction d'hypothèques	3	3	»	»	»	»	»	»
	Mainlevée, radiation d'inscription	76	61	15	2	»	»	»	»
	Délaissement d'immeubles hypothéqués	2	2	»	»	»	»	»	»
20.	De la prescription. — Demande de titre nouveau	2	2	»	»	»	»	»	»
	CODE DE PROCÉDURE CIVILE.								
	PREMIÈRE PARTIE.								
	LIVRE II. — DES TRIBUNAUX INFÉRIEURS.								
17.	Des reprises d'instances	1	1	»	»	»	»	»	»
22.	De la péremption	2	1	1	»	»	»	»	»
	LIVRE III — DES APPELS.								
Unig.	De l'appel et de l'instruction sur l'appel. — Appel des jugements des tribunaux de paix	185	90	95	4	»	»	»	»
	LIVRE V. — DE L'EXÉCUTION DES JUGEMENTS.								
5.	Liquidation de dépenses et frais. — Demande en payement	62	53	9	»	»	25	9	16
6.	Exécution forcée. — Règles générales sur l'exécution forcée des jugements et actes	6	4	2	»	»	»	»	»
	Exécution en France d'actes passés à l'étranger	1	»	1	»	»	»	»	»
7.	Des saisies-arrêts ou oppositions. — Validité de saisie	199	175	24	5	»	»	»	»
	Nullité de saisie	31	23	8	2	»	»	»	»
	Déclarations affirmatives contestées	3	2	1	»	»	»	»	»
8.	Des saisies-exécutions. — Opposition à un commandement	32	13	19	»	»	»	»	»
	Nullité de saisie exécutive	14	7	7	»	»	»	»	»
9.	De la saisie des fruits pendants par racine ou de la saisie-brandon	4	4	»	»	»	»	»	»
12.	De la saisie immobilière. — Opposition à un commandement	32	12	20	»	»	»	»	»
13.	De la saisie immobilière. — Des incidents	6	6	»	»	»	»	»	»
	Ventes judiciaires. — Jugement d'adjudication	»	»	»	»	204	»	204	»

Digitized by Google

TABLEAU DES AFFAIRES JUGÉES PAR LES TRIBUNAUX CIVILS DE L'ALGÉRIE, PENDANT L'ANNÉE 1854. (Suite.)

N.os des titres	MATIÈRES DANS LESQUELLES LES JUGEMENTS SONT INTERVENUS.	AFFAIRES INSCRITES AU RÔLE GÉNÉRAL.				AFFAIRES NON INSCRITES AU RÔLE.			
		Nombre des affaires terminées par jugement.	Nombre des jugements			Affaires jugées		Jugements	
			qui accueillent la demande.	qui la rejettent	préparatoires ou interlocutoires.	à l'audience.	en chambre du conseil.	qui accueillent la demande.	qui la rejettent
13.	Ventes judiciaires. — Incidents divers	»	»	»	»	131	»	75	56
	De l'ordre	10	9	1	2	»	»	»	»
14.	De l'ordre. — Incidents en matière de distribution par questions d'hypothèques ou de priviléges	»	»	»	»	62	»	30	32
	De l'ordre. — Contribution et ordre. — Autres questions	»	»	»	»	17	»	7	10
15.	De l'emprisonnement. — Mise en liberté	10	5	5	»	»	»	»	»
	DEUXIÈME PARTIE.								
	LIVRE 1er. — PROCÉDURES DIVERSES.								
2.	De la saisie-gagerie	26	24	2	2	»	»	»	»
3.	De la saisie-revendication	15	9	6	»	»	»	»	»
	Demande en distraction d'effets mobiliers saisis	15	6	9	4	»	»	»	»
	LIVRE II.								
8.	Vente de biens dépendant de successions bénéficiaires	»	»	»	»	4	1	5	»
	LIVRE III.								
Unig.	Des arbitrages. — Renvoi devant arbitre. — Nullité de sentences arbitrales	7	3	4	»	»	»	»	»
	CODE DE COMMERCE.								
	LIVRE III.								
1er.	De la vente des immeubles du failli	»	»	»	»	7	7	»	»
	CODE FORESTIER.								
	MATIÈRES DIVERSES.								
	Contributions. — Douanes	»	»	»	»	1	»	»	1
	Enregistrement. — Opposition à des contraintes	»	»	»	»	7	»	»	7
	Enregistrement. — Autres affaires	»	»	»	»	3	»	3	3
	Expropriation pour cause d'utilité publique	»	»	»	»	7	9	7	»
	Notariat (Contraventions aux lois sur le)	»	»	»	»	3	»	3	»
	Poursuites disciplinaires. — Avocats	»	»	»	»	»	1	1	»
	Autres affaires dont la nature n'a pu être indiquée	8	6	2	»	135	7	98	44
	TOTAUX	2,382	1,837	545	298	1,115	214	1,153	176
			2,382			1,329		1,329	

TABLEAU DES JUGEMENTS PRÉPARATOIRES OU INTERLOCUTOIRES ET DES JUGEMENTS SUR DEMANDE

DÉPARTEMENTS.	ARRONDISSEMENTS.	JUGEMENTS PRÉPARATOIRES								
		NOMBRE total des jugements préparatoires ou interlocutoires.	DÉLIBÉRÉS sur rapport. (Art. 93 du C. P. C.)	INSTRUCTION par écrit. (Art. 95 du C. P. C.)	COMPARUTION personnelle des parties. (Art. 119 du C. P. C.)	SERMENT DÉFÉRÉ (art. 1357 du Code civil) par une partie.	SERMENT DÉFÉRÉ (art. 1357 du Code civil) par le juge.	JONCTION de défaut. (Art. 153 du C. P. C.)	VÉRIFICATION d'écritures. (Art. 195 du C. P. C.)	FAIT contesté. (Art. 252 et suivants
ALGER	Alger	164	»	»	33	16	4	48	1	»
	Blidah	58	»	»	1	»	»	20	»	»
ORAN	Oran	63	»	»	6	»	2	23	»	1
CONSTANTINE	Constantine	105	»	»	5	1	2	14	2	»
	Bône	59	»	»	11	6	»	16	1	»
	Philippeville	13	»	»	1	»	1	2	»	»
	TOTAUX	462	»	»	57	23	9	123	4	2
										462

TABLEAU DES ORDONNANCES RENDUES PAR LES PRÉSIDENTS DES TRIBUNAU

DÉPARTEMENTS.	ARRONDISSEMENTS	ORDONNANCES DE P						
		NOMBRE TOTAL.	ORDONNANCES d'assignation à bref délai.	SUR DEMANDES en séparation de corps		PROCÈS-VERBAUX d'ouverture et de compte de testaments		ORDONNANCES d'envoi en possession de legs universels
				Comparution des parties. (Art. 878 du C. P. C.)	Du non-conciliation et renvoi devant les tribunaux. (Art. 878 du C. P. C.)	olographes.	mystiques	
ALGER	Alger	676	145	4	2	4	»	»
	Blidah	258	90	3	3	2	»	»
ORAN	Oran	611	25	»	2	4	1	»
CONSTANTINE	Constantine	1,078	6	4	7	»	»	»
	Bône	477	13	1	1	»	»	»
	Philippeville	415	35	2	2	2	»	»
	TOTAUX	3,525	312	14	17	12	1	»

IDENTES, CLASSÉS SUIVANT LA NATURE DES AVANT-FAIRE-DROIT ORDONNÉS, PENDANT L'ANNÉE 1854.

RLOCUTOIRES.						JUGEMENTS STATUANT SUR DEMANDES INCIDENTES.							OBSERVATIONS.
ENQUÊTES (art. 261 et suivants)		DESCENTE sur les lieux. (Art. 196 et suivants.)	RAPPORTS d'experts. (Art. 302 et suivants.)	INTERROGATOIRES sur faits et articles. (Art. 324 et suivants.)	Autres.	TOTAL.	PROVISION alimentaire.	MESURE conservatoire	MISE en cause de garant	DÉCLINATOIRE.	INCIDENTS sur partages	AUTRES demandes incidentes.	
...maires.	par droit.												
14	»	3	20	»	25	17	3	»	»	5	»	9	
4	»	1	18	»	14	8	2	»	»	1	»	5	
10	»	4	17	»	»	16	»	»	2	14	»	»	
11	»	7	61	1	»	7	2	»	»	5	»	4	
8	»	2	15	»	»	6	1	»	»	1	»	»	
»	»	1	8	»	1	2	»	»	»	2	»	»	
47	»	17	139	1	40	56	8	»	2	28	»	18	
							56						

VILS DE PREMIÈRE INSTANCE DE L'ALGÉRIE, PENDANT L'ANNÉE 1854.

...ENT DU TRIBUNAL.							OBSERVATIONS.
...ORDONNANCES d'exposition de sentences arbitrales. (Art. 1020 du C. P. C.)	ORDRE D'ARRESTATION, par mesure de correction paternelle.		ORDONNANCES portant autorisation		Autres ORDONNANCES		
	de garçons.	de filles.	de saisie-arrêt. (Art. 558 du C. P. C.)	de saisie-gagerie. (Art. 819 du C. P. C.)	en référé.	sur requête.	
5	1	»	95	52	197	171	
7	»	»	48	17	23	65	
12	»	»	45	26	34	462	
13	»	»	38	6	84	920	
11	»	»	17	2	36	396	
2	»	»	31	14	24	315	
50	1	»	274	117	398	2,329	
325							

Digitized by Google

TABLEAU DES PROCÉDURES D'ORDRE ET DE CONTRIBUTION PORTE

DÉPARTEMENTS	TRIBUNAUX de PREMIÈRE INSTANCE	ORDRES — Entrées pour la nomination du juge-commissaire — avant le 1er janvier 1854	pendant l'année	Terminés dans l'année — par règlement définitif	à l'amiable	par abandon	par jonction à d'autres procédures	Pendant à terminer le 31 décembre, dans lesquels — il y a eu règlement provisoire	il n'y a pas eu règlement provisoire	Il n'avait pas encore été présenté de requête à fin d'ouverture	[illegible]
Alger	Alger	123	60	77	»	8	1	45	34	18	63
	Blidah	20	21	21	»	»	»	12	8	»	16
Oran	Oran	42	71	45	»	2	5	27	23	11	12
Constantine	Constantine	7	21	12	1	»	»	6	9	»	11
	Bône	12	9	7	»	»	»	9	4	1	9
	Philippeville	13	10	13	2	»	»	1	7	»	1
	Totaux	217	192	175	3	10	6	100	85	30	113
		409		409							

TABLEAU DES VENTES JUDICIAIRES FAITE

DÉPARTEMENTS	TRIBUNAUX de PREMIÈRE INSTANCE	NOMBRE DES VENTES judiciaires faites dans chaque arrondissement — à la barre du tribunal	devant notaire	NATURE DES VENTES — Saisie immobilière	Surenchère ou aliénation volontaire	Biens de mineurs, d'interdits	Licitation entre majeurs et mineurs	Successions bénéficiaires	Succession vacante	Immeubles dotaux	Biens de faillis	Autres	INCIDENTS — Expertises	Distraction	Conversion	Surenchère	Fol-enchère	[illegible]
Alger	Alger	83	1	59	»	1	20	1	2	»	1	»	»	3	»	19	2	[illegible]
	Blidah	13	2	6	»	»	5	»	3	»	1	»	»	»	»	1	1	[illegible]
Oran	Oran	53	»	43	»	»	4	1	1	»	3	1	1	1	»	20	»	[illegible]
Constantine	Constantine	28	»	24	»	»	1	1	1	»	1	»	»	»	»	2	»	[illegible]
	Bône	13	»	9	»	»	1	1	2	»	»	»	»	»	»	5	»	[illegible]
	Philippeville	14	»	9	»	»	2	1	1	»	1	»	»	»	»	2	»	[illegible]
	Totaux	204	3	150	»	1	33	5	10	»	7	1	1	4	»	49	3	[illegible]
		207		207									77					

Digitized by Google

VANT LES TRIBUNAUX DE L'ALGÉRIE, PENDANT L'ANNÉE 1854.

CONTRIBUTIONS										
OUVERTES pour la nomination du juge-commissaire		TERMINÉES DANS L'ANNÉE				RESTANT à terminer le 31 décembre, dans laquelle			PROCÉDURES de contribution restant à régler, ouvertes depuis plus de 4 mois.	OBSERVATIONS
avant le 1er janvier 1854.	pendant l'année.	par règlement définitif.	à l'amiable	par abandon.	par jonction à d'autres procédures.	il y a eu règlement provisoire.	il n'y a pas eu règlement provisoire.	il n'avait pas encore été présenté de requête à fin d'ouverture		
15	22	13	1	»	1	9	7	6	14	
1	2	1	»	»	»	1	1	»	2	
10	32	13	»	2	»	8	12	7	2	
1	9	3	»	»	»	3	4	»	6	
1	»	»	»	»	»	1	»	»	1	
	2	»	»	»	»	1	1	»	1	
28	67	30	1	2	1	23	25	13	26	
95		95								

N ALGÉRIE, PENDANT L'ANNÉE 1854.

NOMBRE TOTAL des ventes	NOMBRE DES VENTES DONT LE PRIX D'ADJUDICATION A ÉTÉ									MONTANT TOTAL de toutes les ventes faites dans chaque arrondissement.	OBSERVATIONS.
	de 500 fr. et moins.	de 501 fr. à 1,000 fr.	de 1,001 fr. à 2,000 fr.	de 2,001 fr. à 5,000 fr.	de 5,001 fr. à 10,000 fr.	de 10,001 fr. à 20,000 fr.	de 20,001 fr. à 50,000 fr.	de 50,001 fr. à 100,000 fr.	de plus de 100,000 fr.		
										fr.	
84	3	6	11	20	19	14	8	1	2	894,305	
13	1	1	3	7	2	1	»	»	»	57,980	
53	6	5	7	14	10	4	4	1	»	448,624	
28	4	2	5	8	3	5	1	»	»	162,665	
13	»	2	2	2	4	2	1	»	»	95,350	
14	3	1	2	3	1	2	2	»	»	115,245	
207	19	17	30	54	39	28	16	2	2	1,774,169	
	207										

Digitized by Google

TROISIÈME PARTIE. — TRIBUNAUX DE COMMERCE.

Le nombre des affaires commerciales tend à augmenter chaque année : ainsi les deux tribunaux spéciaux d'Alger et d'Oran et les quatre tribunaux civils jugeant commercialement n'avaient été saisis, en 1853, que de 4,558 affaires; on en compte 4,745 en 1854. 4,446 ont été introduites dans l'année; 80 ont été réinscrites après avoir été considérées comme terminées, 219 restaient à juger de l'exercice antérieur.

Sur ces 4,745 affaires, 4,528 ont été terminées dans l'année (soit 955 sur 1,000). 217 restaient à terminer au 31 décembre 1854, moins de 46 sur 1,000.

1,342 (297 sur 1,000) se sont terminées par des jugements contradictoires;

2,274 (502 sur 1,000) par des jugements par défaut;

65 (14 sur 1,000) par des jugements de renvoi devant arbitres;

847 (187 sur 1,000) par radiation à la suite de transaction ou de désistement.

Les 3,616 jugements contradictoires ou par défaut se divisent en 2,722 jugements en dernier ressort (752 pour 1,000) et 894 jugements en premier ressort (248 sur 1,000). Ceux-ci ont donné lieu à 114 appels; soit, en moyenne, 127 appels pour 1,000 jugements susceptibles d'être attaqués par cette voie. En matière civile, la proportion des appels a été beaucoup plus considérable (320 sur 1,000).

TABLEAU DES TRIBUNAUX SPÉCIAUX DE COMMERCE, DES AFFAIRES COMMERCIALES

DÉPARTEMENTS.	TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE.	COMPOSITION des TRIBUNAUX SPÉCIAUX de commerce. — Nombre		NOMBRE DES AFFAIRES					
				À JUGER DANS L'ANNÉE.				TERMINÉES	
				Anciennes,		Nouvelles.		par jugement contradictoire	
		des présidents et juges.	des juges suppléants.	qui restaient à juger de l'année précédente.	qui ont été réinscrites après avoir été considérées comme terminées dans les comptes précédents.	Inscrites pour la première fois pendant l'année.	TOTAL.	en premier ressort.	en dernier ressort.
Alger	Alger*	10	5	111	52	1,747	1,910	170	270
	Blidah	"	"	18	3	282	303	32	76
Oran	Oran*	5	2	51	9	1,042	1,102	106	213
Constantine	Constantine	"	"	10	"	781	791	45	160
	Bône	"	"	19	7	294	320	52	92
	Philippeville	"	"	11	9	300	319	33	95
	TOTAUX	15	7	219	80	4,446	4,745	436	906
				4,745					

Digitized by Google

Les 6 tribunaux ont en outre prononcé 351 jugements sur requête ou sur rapport. La plupart avaient trait à la matière des faillites.

75 faillites seulement se sont ouvertes en 1854; on en comptait 88 en 1853.

Le nombre des faillites anciennes et non liquidées continue à présenter un chiffre considérable.

192 faillites restaient à régler au 34 décembre 1853; ajouté au nombres des faillites nouvelles déclarées dans l'année, ce chiffre porte à 267 le total des faillites appelant règlement en 1854.

Sur ce nombre, 89 seulement ont été réglées dans l'année.

28 se sont terminées par concordat.

7 par liquidation de l'union.

20 ont été closes pour insuffisance d'actif.

4 ont pris fin pour retraction de jugement déclaratif.

Au 31 décembre 1854, il restait donc 208 faillites en cours de liquidation.

Il a été déposé au greffe des tribunaux de commerce en 1854,

50 actes de société en nom collectif,

12 actes de société en commandite,

3 actes de société par actions nominatives ou au porteur.

Il a été rendu 45 sentences arbitrales; on n'en comptait que 36 en 1853.

NTRODUITES, DES FAILLITES À RÉGLER, ET DE LEUR RÉSULTAT, PENDANT L'ANNÉE 1854.

ONTENTIEUSES					NOMBRE DES JUGEMENTS sur requête ou sur rapports prononcés		FAILLITES				OBSERVATIONS
DÉCIDÉ D'ABORD							nombre de faillites à régler,		nombre des faillites		
par jugement par défaut		par renvoi devant arbitres.	par transaction, médiation, etc.	restant à vuider le 31 décembre.	en matière de faillite.	en toute autre matière.	qui restaient à régler de l'année précédente.	ouvertes dans l'année.	terminées dans l'année.	restant à régler le 31 décembre.	
en premier ressort.	en dernier ressort.										
347	694	22	321	86	116	28	75	32	17	90	* L'astérisque indique l'existence d'un tribunal spécial de commerce
10	117	4	48	16	22	3	9	5	2	12	
63	* 407	23	232	60	80	6	77	24	22	79	
16	406	6	142	16	35	»	18	10	13	15	
11	72	4	66	23	10	»	3	1	2	2	
11	120	6	38	16	41	10	10	3	3	10	
458	1,816	65	847	217	304	47	192	75	59	208	
4,745							267		267		

22.

Digitized by Google

TABLEAU DES FAILLITES EN ALGÉRIE, PENDANT L'ANNÉE 1854.

ARRONDISSEMENTS.	FAILLITES À RÉGLER : ouvertes avant le 1er janvier 1854	FAILLITES À RÉGLER : ouvertes pendant l'année : sur la déclaration du failli	FAILLITES À RÉGLER : ouvertes pendant l'année : sur les poursuites des créanciers	FAILLITES À RÉGLER : ouvertes pendant l'année : d'office ou sur les poursuites du ministère public	FAILLITES À RÉGLER : ouvertes pendant l'année : prononcé par suite d'annulation de concordat antérieur	FAILLITES À RÉGLER : TOTAL	FAILLITES TERMINÉES PENDANT L'ANNÉE : dans lesquelles il y a eu dans l'année : concordat entre les créanciers	FAILLITES TERMINÉES PENDANT L'ANNÉE : dans lesquelles il y a eu dans l'année : liquidation de l'union	FAILLITES TERMINÉES PENDANT L'ANNÉE : closes pour insuffisance d'actif	FAILLITES TERMINÉES PENDANT L'ANNÉE : dont le jugement déclaratif a été rapporté.	restant à régulariser le 31 décembre 1854.
Alger	75	24	8	"	"	107	10	2	4	1	90
Blidah	9	2	3	"	"	14	2	"	"	"	12
Oran	77	10	12	2	"	101	9	5	7	1	70
Constantine	18	8	2	"	"	28	3	"	0	1	15
Bône	3	1	"	"	"	4	2	"	"	"	2
Philippeville	10	1	2	"	"	13	2	"	"	1	10
TOTAUX	192	46	27	2	"	267	28	7	20	4	208
			267					267			

ARRONDISSEMENTS.	ACTES DE SOCIÉTÉ DÉPOSÉS EN 1854 au greffe des tribunaux de commerce : Sociétés en nom collectif.	Sociétés en commandite.	Sociétés par actions : nominatives.	Sociétés par actions : au porteur.	SENTENCES ARBITRALES en matière de société déposées au greffe des tribunaux de commerce en 1854. Sentences rendues : par les arbitres désignés.	Sentences rendues : par un tiers arbitre. (Art. 60 du Code de commerce.)	OBSERVATIONS.
Alger	17	11	"	"	12	"	
Blidah	11	"	"	"	8	"	
Oran	7	1	1	1	7	1	
Constantine	6	"	"	"	5	1	
Bône	4	"	1	"	7	"	
Philippeville	5	"	"	"	4	"	
TOTAUX	50	12	2	1	43	2	

QUATRIÈME PARTIE. — TRAVAUX DES JUGES DE PAIX.

Les juges de paix et les commissaires civils de l'Algérie continuent à appliquer tous leurs efforts à l'accomplissement de la mission conciliatrice que leur a confiée la loi.

Ils ont délivré, en 1854, 24,241 billets d'avertissement, et concilié 8,864 affaires en dehors de l'audience.

Le nombre des conciliations opérées à l'audience a été de 114. Les mêmes magistrats ont eu à statuer sur 9,058 affaires litigieuses nouvellement introduites, et sur 117 provenant de l'exercice précédent.

4,274 de ces affaires se sont terminées par jugements contradictoires;

2,992 par jugement de défaut.

Le tableau suivant indique les proportions dans lesquelles les nationalités diverses composant l'ensemble de la population algérienne ont figuré dans les litiges portés devant les tribunaux et dans les actes reçus par les notaires.

NATIONALITÉ DES PARTIES entre lesquelles les procès ont eu lieu, ou dont les actes ont été reçus.	AFFAIRES JUGÉES PAR			ACTES reçus par les notaires.	OBSERVATIONS.
	la cour impériale.	les tribunaux civils.	les tribunaux de commerce.		
Français entre eux	137	2,071	2,225	10,860	
Français et autres Européens	20	318	483	677	
Français et Musulmans	30	203	138	974	
Français et Israélites	26	212	203	326	
Autres Européens entre eux	11	152	175	329	
Autres Européens, Musulmans et Israélites	11	102	157	283	
Musulmans entre eux	»	»	»	70	
Musulmans et Israélites	24	40	75	243	
Israélites entre eux	0	544	166	352	
TOTAUX	262	3,711	3,616	14,323	

TABLEAU DES AFFAIRES TRAITÉES PAR LE

DÉSIGNATION des			ATTRIBUTIONS JUDICIAIRES. Affaires portées à l'audience pour y recevoir jugement (Articles 5 et suivants du Code de procédure civile.)															
			Nombre des affaires					Nombre des affaires terminées				Restant à juger le 31 décembre 1854	Nombre des jugements préparatoires ou interlocutoires prononcés				Nombre des jugements susceptibles d'appel.	Nombre des appels
			qui restaient à juger le 1er janvier 1854.	introduites pendant l'année : par comparution volontaire des parties.	introduites pendant l'année : sur un simple avertissement du juge de paix.	introduites pendant l'année : par citation.	total des affaires portées devant le juge de paix.	par jugements contradictoires.	par défaut définitifs.	par renvoi à l'audience.	par abandon.		une enquête.	une expertise.	un transport sur les lieux.	Autres.		avant le 1er janvier 1854
	Tribunaux de première instance.	Justices de paix.																
Alger	Alger	Canton Nord	3	3	»	421	420	220	122	70	5	3	11	3	11	»	150	»
		Canton Sud	8	8	4	512	532	520	153	43	7	9	61	24	16	12	197	»
		Aumale	»	1	»	104	105	109	84	»	»	2	»	6	»	»	55	»
		Cherchel	2	2	52	70	128	82	7	31	3	1	»	13	»	2	13	1
		Douéra	1	2	»	73	76	40	17	»	9	1	7	2	4	2	32	»
		Orléansville	»	»	»	166	166	86	72	5	»	3	»	0	»	»	17	»
		Tenez	3	»	»	209	212	120	25	10	50	3	»	4	»	5	76	»
	Blidah	Blidah	2	1	8	484	495	211	151	104	20	»	10	3	2	»	160	0
		Koléah	»	1	»	163	164	98	40	12	12	2	»	»	»	»	46	2
		Médéah	1	»	4	200	304	132	103	53	10	6	5	0	2	»	120	6
		Milianah	»	15	67	78	106	73	30	20	35	»	3	6	9	11	31	1
Oran	Oran	Oran	»	2	»	958	960	356	327	164	113	»	26	34	6	24	171	»
		Mostaganem	17	12	»	786	813	398	234	120	51	12	10	20	2	»	301	»
		Mascara	»	»	»	524	324	221	154	32	117	»	2	26	4	»	229	»
		Sidi-bel-Abbès	»	»	2	290	292	137	68	40	30	8	6	7	»	»	111	»
		Tlemcen	6	»	»	533	530	201	173	6	66	1	»	51	6	3	255	»
		Saint-Cloud	1	2	»	139	142	104	28	»	2	8	»	2	1	»	35	»
Constantine	Constantine	Constantine	30	»	»	1,203	1,233	322	613	9	65	24	16	39	4	»	347	»
		Batna	»	»	»	171	171	80	71	7	13	»	3	4	2	2	61	»
		Sétif	»	»	»	444	444	103	214	65	62	2	1	13	»	»	154	»
	Bône	Bône	14	»	»	357	371	187	106	15	43	26	16	3	1	7	78	3
		Guelma	»	5	1	138	144	106	52	3	1	»	22	3	7	3	35	»
		La Calle	»	»	»	50	50	8	6	32	4	»	»	2	»	»	3	»
	Philippeville	Philippeville	27	»	»	418	445	190	140	31	42	4	2	6	7	»	108	»
		Bougie	»	»	»	69	69	43	13	13	»	»	»	3	1	»	167	»
		Totaux	117	54	138	6,749	9,058	4,274	2,992	903	778	111	195	322	79	73	2,756	22
					0,058					9,058								215

ES DE PAIX DE L'ALGÉRIE, PENDANT L'ANNÉE 1854.

Nombre des jugements			Jugements sur les actes purement volontaires		Nombre de jugements sur demandes de pension alimentaire.		ATTRIBUTIONS CONCILIATOIRES.											ATTRIBUTIONS EXTRAJUDICIAIRES — ANNÉE				
							AFFAIRES PORTÉES EN CONCILIATION À L'AUDIENCE.								AFFAIRES PORTÉES en conciliation devant le juge de paix en dehors de l'audience. — Nombre.							
							Affaires introduites				Affaires dans lesquelles le défendeur											
											a comparu		n'a pas comparu.									
Inscrits en tout ou partie.	sur l'appel d'un jugement d'il y a un mois ou moins, dans un mois.	Nombre des appels restant à juger.	rendus en 1854 par les juges de paix.	frappés d'appel.	qui accueillent.	qui rejettent.	par comparution volontaire.	sur un simple avertissement du juge de paix	par citation.	TOTAL.	personnellement.	par mandataire.		Nombre des affaires conciliées.	non conciliées.	Conciliées.	Non conciliées.	Nombre des avertissements délivrés dans l'année par les juges de paix.	des conseils de famille convoqués et présidés.	des actes de notoriété délivrés.	des actes d'émancipation reçus.	des appositions et levées de scellés.	des adoptions
3	2	»	»	9	»	1	»	»	61	91	15	13	33	7	34	248	453	890	37	356	3	39	1
3	9	»	»	13	»	»	»	2	1	61	64	23	17	24	4	60	288	809	1,402	41	207	1	40	»
1	1	»	»	»	»	»	»	1	»	4	3	3	»	»	1	4	»	»	105	1	50	»	2	»
1	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»	1	1	»	»	»	1	»	»	1	10	16	»	2	»
2	1	»	»	»	»	»	»	»	»	9	9	8	»	1	1	8	107	58	287	13	100	1	4	»
2	1	»	1	»	»	»	»	»	»	3	3	3	1	1	2	3	357	249	706	1	21	»	»	»
2	1	»	»	»	»	»	»	»	»	9	9	3	1	1	2	3	206	153	562	9	10	1	6	»
9	6	1	10	9	7	»	»	»	»	33	33	12	24	19	19	30	423	101	1,524	26	171	3	14	»
3	»	»	1	1	»	»	»	»	»	12	12	10	»	2	3	9	197	229	432	7	66	»	6	»
8	4	4	4	1	1	»	»	»	»	22	22	15	4	3	4	18	536	354	1,047	3	25	1	3	»
»	1	1	1	»	»	»	»	3	11	17	33	19	8	6	12	21	250	273	525	9	88	»	8	»
5	3	»	2	»	»	»	»	»	»	6	6	3	»	3	»	9	323	245	906	40	87	»	38	»
6	4	»	»	»	»	»	»	»	»	26	26	12	9	8	3	11	317	386	969	23	26	»	28	»
3	6	»	»	»	»	»	»	»	»	12	12	0	2	4	6	1	129	66	2,302	9	15	»	10	»
7	2	»	»	»	»	»	»	»	2	24	26	20	»	6	20	»	80	»	700	3	»	»	12	»
5	7	»	»	»	»	»	»	»	»	14	14	9	4	1	3	»	924	344	2,913	12	103	»	6	»
1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	1	1	»	»	»	»	268	157	642	33	113	»	2	»
17	9	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1,861	1,203	3,004	9	318	4	28	»
4	2	»	»	»	»	»	»	»	»	4	4	3	1	»	3	1	350	180	760	1	24	»	7	»
4	2	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	1	»	»	»	1	85	444	329	3	36	»	9	»
4	2	1	4	»	1	»	»	»	»	42	42	8	20	14	15	27	»	»	783	30	26	»	19	»
1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	11	11	11	»	»	4	7	»	»	854	24	10	3	9	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	9	4	1	1	3	1	»	»	261	1	»	»	4	»
1	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1,578	350	2,570	13	37	»	38	»
3	1	»	»	»	»	»	»	4	5	»	9	9	»	»	4	5	167	68	254	5	1	1	2	»
5	98	8	24	30	9	3	»	12	29	399	431	201	193	127	114	317	8,864	6,121	24,421	383	1,988	18	331	1
	313							431				431			431									

JUSTICE MUSULMANE.

Un décret du 1er octobre 1854 a réorganisé en Algérie les tribunaux musulmans. Sans toucher au fond de la législation, ce décret a eu pour but d'établir l'ordre au milieu d'un chaos de compétences, et d'astreindre les kadhis à certaines formalités toutes dans l'intérêt des justiciables.

Fixation du ressort de chaque tribunal de kadhi ;

Établissement d'un certain nombre de medjlès ou tribunaux d'appel, connaissant en dernier ressort des affaires jugées par les tribunaux de premier degré de la circonscription;

Obligation pour les kadhis de conserver la minute des jugements qu'ils rendent ou des actes qu'ils reçoivent comme notaires;

Création d'un conseil de jurisprudence musulmane chargé d'interpréter les points obscurs de la législation:

Fixation de règles uniformes pour la procédure devant les tribunaux indigènes :

Tels sont les points principaux réglementés par le décret du 1er octobre 1854.

Ce décret n'a pu recevoir son exécution qu'à partir du 1er juillet 1856; il fallait, en effet, procéder à un remaniement général de toutes les circonscriptions judiciaires, composer le personnel, et l'initier par des instructions précises au nouveau mode de fonctionnement qu'il allait appliquer.

Ces détails devaient naturellement entraîner des retards dans la mise à exécution de la nouvelle législation, retards qui empêchent de faire connaître les résultats d'une longue pratique.

Du moins peut-on constater, dès à présent, l'unanimité des généraux commandant les divisions et des préfets à témoigner des bons effets obtenus.

Le nombre des tribunaux musulmans fonctionnant actuellement dans toute l'étendue de l'Algérie se décompose ainsi :

Province d'Alger	7	19
——— d'Oran	5	
——— de Constantine	7	
Province d'Alger	119	324
——— d'Oran	82	
——— de Constantine	123	
TOTAL GÉNÉRAL		343

III.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

TABLEAU DE LA SITUATION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, EN ALGÉRIE, PENDANT LES ANNÉES SCOLAIRES 1853-54 ET 1854-55.

INDICATION des provinces.	INDICATION des arrondissements.	INDICATION des localités.	NATURE des établissements.	NOMBRE des établissements en 1853-54.	NOMBRE des établissements en 1854-55.	NOMBRE DES ÉLÈVES 1853-54 garçons	1853-54 filles	1853-54 total	1854-55 garçons	1854-55 filles	1854-55 total.
§ Ier. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.											
Alger.	Alger	Alger	Cours public d'arabes vulgaires et littéral.	1	1	14	»	14	15	»	15
Oran	Oran	Oran	*Idem*	1	1	10	»	10	10	»	10
Constantine	Constantine	Constantine	*Idem*	1	1	25	»	25	26	»	26
			Totaux...	3	3	49	»	49	51	»	51
§ II. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.											
1° ÉTABLISSEMENTS PUBLICS.											
Alger.	Alger	Alger	Lycée impérial	1	1	286	»	286	333	»	333
Oran	Oran	Oran	Institution communale secondaire et prim^re^).	»	1	»	»	»	102	»	102
	Mostaganem	Mostaganem	*Idem*	»	1	»	»	»	125	»	125
Constantine	Bône	Bône	*Idem*	1	1	161	»	161	186	»	186
	Philippeville	Philippeville	*Idem*	»	1	»	»	»	148	»	148
			Totaux...	2	5	447	»	447	894	»	894
2° ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS.											
Oran	Oran	Oran	École des pères Jésuites (externat secondaire et primaire).	1	1	38	»	38	125	»	125
		Idem	Institution Rey (école secondaire et prim^re^)	1	»	72	»	72	»	»	»
Constantine	Philippeville	Philippeville	Institut^on^ Olivier (école secondaire et prim^re^ subventionnée).	1	»	83	»	83	»	»	»
			Totaux...	3	1	193	»	193	125	»	125

Digitized by Google

TABLEAU DE LA SITUATION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, EN ALGÉRIE, PENDANT LES ANNÉES SCOLAIRES 1853-1854 ET 1854-55. (Suite).

INDICATION			NATURE	NOMBRE		NOMBRE DES ÉLÈVES.					
						1853-54.			1854-55.		
des PROVINCES.	des ARRONDISSEMENTS.	des LOCALITÉS.	des ÉTABLISSEMENTS.	en 1853-54.	en 1854-55	GARÇONS.	FILLES	TOTAL.	GARÇONS.	FILLES	TOTAL.
§ III. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.											
1° ÉCOLES PUBLIQUES.											
GARÇONS.											
		Alger	Écoles catholiques	5	5	1,049	»	1,049	1,124	»	1,124
		Idem	Écoles israélites	2	2	191	»	191	217	»	217
		Idem	École protestante	1	1	41	»	41	34	»	34
		Idem (Mustapha)	École catholique	1	1	67	»	67	70	»	70
		Idem (El-Biar)	*Idem*	»	1	»	»	»	30	»	30
		Birkhadem	*Idem*	1	1	17	»	17	10	»	10
		Hussein-Dey	*Idem*	1	1	42	»	42	33	»	33
	Alger	Kouba	*Idem*	1	1	33	»	33	32	»	32
		Douéra	*Idem*	1	1	29	»	29	30	»	30
		Cherchel	*Idem*	1	1	65	»	65	55	»	55
		Novi	*Idem*	1	1	11	»	11	18	»	18
		Tenes	*Idem*	1	1	52	»	52	63	»	63
		Montenotte	*Idem*	1	1	19	»	19	15	»	15
		Orléansville	*Idem*	1	1	55	»	55	45	»	45
		Ponteba	*Idem*	1	1	24	»	24	25	»	25
		Blidah	*Idem*	1	1	200	»	200	217	»	217
		Béni-Méred	*Idem*	1	1	20	»	20	27	»	27
ALGER		El-Affroun	*Idem*	1	1	22	»	22	21	»	21
		Bouffarik	*Idem*	1	1	70	»	70	50	»	50
		Koléah	*Idem*	1	1	42	»	42	43	»	43
	Blidah	Bon-Ismael	*Idem*	1	1	26	»	20	20	»	26
		Médéah	*Idem*	1	1	62	»	02	04	»	64
		Damiette	*Idem*	1	1	20	»	20	29	»	29
		Lodi	*Idem*	1	1	27	»	27	14	»	14
		Milianah	*Idem*	1	1	48	»	48	63	»	63
		Marengo	*Idem*	1	1	50	»	50	33	»	33
		Vesoul-Bénian	*Idem*	1	1	32	»	32	21	»	21
	Territoire militaire.	Dellys	*Idem*	1	1	16	»	10	22	»	22
		Aumale	*Idem*	1	1	30	»	30	34	»	34
		Oran	*Idem*	2	1	305	»	365	92	»	92
		Idem	École israélite	1	1	87	»	87	90	»	90
		Idem (Karguentah)	École catholique	1	1	65	»	65	92	»	92
		Idem (Mers-el-Kebir)	*Idem*	1	1	42	»	42	48	»	48
		Mazerghin	*Idem*	1	1	35	»	35	43	»	43
ORAN	Oran	Sid-Chaul	*Idem*	1	1	20	»	20	37	»	37
		Tlemcen	*Idem*	1	1	60	»	60	70	»	70
		Idem	École israélite	1	1	80	»	80	70	»	76
		Mascara	École catholique	1	1	60	»	60	80	»	80
		Arzew	*Idem*	1	1	37	»	37	37	»	37
		Kléber	*Idem*	1	1	22	»	22	21	»	21
		Saint-Cloud	*Idem*	1	1	50	»	50	40	»	40

Digitized by Google

TABLEAU DE LA SITUATION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, EN ALGÉRIE, PENDANT LES ANNÉES SCOLAIRES 1853-54 ET 1854-55. (Suite.)

INDICATION			NATURE	NOMBRE		NOMBRE DES ÉLÈVES.					
						1853-54.			1854-55.		
des PROVINCES.	des ARRONDISSEMENTS.	des LOCALITÉS	des ÉTABLISSEMENTS.	en 1853-54.	en 1854-55.	GARÇONS.	FILLES.	TOTAL.	GARÇONS.	FILLES.	TOTAL.
			GARÇONS. (Suite.)								
	Oran (Suite.)	Haci-bou-Nif	École catholique	1	1	28	"	28	28	"	28
		Fleurus	*Idem*	1	1	19	"	19	20	"	20
		Saint-Louis	*Idem*	1	1	19	"	19	26	"	26
		Saint-Denis-du-Sig	*Idem*	1	1	57	"	57	60	"	60
	Mostaganem	Mostaganem	*Idem*	1	"	83	"	83	"	"	"
		Idem	École israélite	1	1	112	"	112	45	"	45
ORAN (Suite)		Rivoli	École catholique	1	1	29	"	29	22	"	22
		Aïn-Nouissy	*Idem*	1	1	27	"	27	26	"	26
		Aïn-Si-Chérif	*Idem*	1	1	18	"	18	29	"	29
		Aïn-Tédelès	*Idem*	1	1	25	"	25	18	"	18
		Sour-Kelmitou	*Idem*	1	1	18	"	18	25	"	25
	Territoire militaire	Sidi-bel-Abbès	*Idem*	1	1	39	"	39	40	"	40
	Constantine	Constantine	*Idem*	2	2	217	"	217	262	"	262
		Idem	École israélite	1	1	"	"	"	76	"	76
		Sétif	École catholique	1	1	25	"	25	28	"	28
	Bône	Bône	École israélite	1	1	63	"	63	65	"	65
		La Calle	École catholique	1	1	45	"	45	25	"	25
		Mondovi	*Idem*	1	1	30	"	30	22	"	22
		Barral	*Idem*	1	1	16	"	16	18	"	18
		Guelma	*Idem*	1	1	60	"	60	61	"	61
		Héliopolis	*Idem*	1	1	35	"	35	23	"	23
CONSTANTINE		Millésimo	*Idem*	1	1	26	"	26	22	"	22
		Petit	*Idem*	1	1	14	"	14	20	"	20
	Philippeville	Philippeville	*Idem*	1	1	158	"	158	205	"	205
		Bougie	*Idem*	1	1	27	"	27	48	"	48
		Gastonville	*Idem*	1	1	74	"	74	31	"	31
		Robertville	*Idem*	1	1	8	"	8	31	"	31
	Territoire militaire	Djidjeli	*Idem*	1	1	36	"	36	31	"	31
		El-Arrouch	*Idem*	1	1	24	"	24	23	"	23
		Jemmapes	*Idem*	1	1	15	"	15	19	"	19
		Betna	*Idem*	1	1	66	"	66	43	"	43
			TOTAUX...	77	77	4,657	"	4,657	4,589	"	4,589
			FILLES.								
	Alger	Alger	Écoles catholiques	2	2	"	628	628	"	545	545
		Idem	École protestante	1	1	"	75	75	"	60	60
ALGER		*Idem*	École israélite	1	1	"	198	198	"	155	155
		Idem (cité Bugeaud)	École catholique	1	1	"	75	75	"	48	48
		Idem (Moustapha)	*Idem*	1	1	"	74	74	"	25	25
		Idem (El-Biar)	*Idem*	1	1	"	"	"	"	23	23

Digitized by Google

TABLEAU DE LA SITUATION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, EN ALGÉRIE, PENDANT LES ANNÉES SCOLAIRES 1853-54 ET 1854-55. (Suite.)

INDICATION			NATURE	NOMBRE		NOMBRE DES ÉLÈVES.					
						1853-54.			1854-55.		
des PROVINCES.	des ARRONDISSEMENTS.	des LOCALITÉS.	des ÉTABLISSEMENTS.	en 1853-54.	en 1854-55.	GARÇONS.	FILLES.	TOTAL.	GARÇONS.	FILLES.	TOTAL.
			FILLES. (Suite.)								
		Birkhadem	École catholique	1	1	»	28	28	»	23	23
		Hussein-Dey	*Idem*	1	1	»	28	28	»	32	32
		Kouba	*Idem*	1	1	»	30	30	»	26	26
		Douéra	*Idem*	1	1	»	16	16	»	38	38
	Alger (Suite.)	Chercheil	*Idem*	1	1	»	54	54	»	53	53
		Novi	*Idem*	1	1	»	17	17	»	24	24
		Tenes	*Idem*	1	1	»	52	52	»	98	98
		Montenotte	*Idem*	1	1	»	23	23	»	31	31
		Orléansville	*Idem*	1	1	»	36	36	»	41	41
		Ponteba	*Idem*	1	1	»	26	26	»	29	29
		Blidah	*Idem*	1	1	»	50	50	»	120	120
		El-Affroun	*Idem*	1	1	»	20	20	»	15	15
		Boufarik	*Idem*	1	1	»	80	80	»	65	65
ALGER (Suite.)		Koléah	*Idem*	1	1	»	73	73	»	64	64
		Bou-Ismail	*Idem*	1	1	»	28	28	»	25	25
	Blidah	Médéah	*Idem*	1	1	»	60	60	»	41	41
		Damiette	*Idem*	1	1	»	16	16	»	25	25
		Lodi	*Idem*	1	1	»	33	33	»	32	32
		Milianah	*Idem*	1	1	»	38	38	»	38	38
		Marengo	*Idem*	1	1	»	34	34	»	35	35
		Vesoul-Bénian	*Idem*	1	1	»	34	34	»	27	27
	Territoire militaire	Dellys	*Idem*	1	1	»	22	22	»	29	29
		Aumale	*Idem*	1	1	»	22	22	»	29	29
		Oran	Écoles catholiques	2	2	»	270	270	»	273	273
		Idem	École israélite	1	1	»	48	48	»	67	67
		Idem (Karguentah)	École catholique	1	1	»	71	71	»	50	50
		Idem (Mers-el-Kébir)	*Idem*	1	1	»	42	42	»	54	54
		Miserghin	*Idem*	1	1	»	30	30	»	26	26
		Sidi-Chami	*Idem*	1	1	»	25	25	»	25	25
		Tlemcen	*Idem*	1	1	»	50	50	»	50	50
	Oran	Mascara	*Idem*	1	1	»	50	50	»	50	50
		Arzew	*Idem*	1	1	»	32	32	»	32	32
		Méber	*Idem*	1	1	»	10	10	»	18	18
		Saint-Cloud	*Idem*	1	1	»	50	50	»	50	50
		Haci-bou-Nif	*Idem*	1	1	»	26	26	»	26	26
		Flereus	*Idem*	1	1	»	28	28	»	35	33
		Saint-Louis	*Idem*	1	1	»	35	35	»	40	40
		Saint-Denis-du-Sig	*Idem*	1	1	»	55	55	»	77	77
ORAN		Mostaganem	*Idem*	1	1	»	271	271	»	278	278
		Rivoli	*Idem*	1	1	»	35	55	»	31	31
	Mostaganem	Ain-Nouissy	*Idem*	1	1	»	42	42	»	48	48
		Ain-Si-Chérif	*Idem*	1	1	»	34	34	»	32	32
		Aïn-Tédelès	*Idem*	1	1	»	22	22	»	22	22
		Sour-Kelmiton	*Idem*	1	1	»	19	19	»	10	10
	Territoire militaire	Sidi-bel Abbès	*Idem*	1	1	»	95	95	»	120	120

Digitized by Google

TABLEAU DE LA SITUATION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, EN ALGÉRIE, PENDANT LES ANNÉES SCOLAIRES 1853-54 ET 1854-55. (Suite.)

INDICATION			NATURE	NOMBRE des établissements		NOMBRE DES ÉLÈVES					
						1853-54.			1854-55.		
des provinces.	des arrondissements.	des localités.	des établissements.	en 1853-54.	en 1854-55.	garçons.	filles.	total.	garçons.	filles.	total.
FILLES. (Suite.)											
Constantine	Constantine	Constantine	École catholique	1	1	»	90	90	»	103	103
		Sétif	*Idem*	1	1	»	28	28	»	25	25
	Bône	Bône	*Idem*	1	1	»	148	148	»	167	167
		La Calle	*Idem*	1	1	»	17	17	»	26	26
		Mondovi	*Idem*	1	1	»	23	23	»	18	18
		Barral	*Idem*	1	1	»	22	22	»	20	20
		Guelma	*Idem*	1	1	»	35	35	»	40	40
		Héliopolis	*Idem*	1	1	»	15	15	»	15	15
		Millésimo	*Idem*	1	1	»	13	13	»	13	13
		Petit	*Idem*	1	1	»	10	10	»	8	8
	Philippeville	Philippeville	*Idem*	1	1	»	142	142	»	185	185
		Bougie	*Idem*	1	1	»	50	50	»	52	52
		Gastonville	*Idem*	1	1	»	22	22	»	22	22
		Robertville	*Idem*	1	1	»	22	22	»	20	20
	Territoire militaire	Djidjeli	*Idem*	1	1	»	26	26	»	20	20
		El-Arrouch	*Idem*	1	1	»	19	19	»	23	23
		Patoa	*Idem*	1	1	»	22	22	»	22	22
		Jemmapes	*Idem*	1	1	»	30	30	»	35	35
			TOTAUX	70	71	»	3,943	3,943	»	4,011	4,011
ÉCOLES MIXTES.											
Alger	Alger	Alger (El Biar)	École catholique	1	»	19	12	31	»	»	»
		L'Arbâ	*Idem*	1	1	11	3	14	11	22	33
		Chéragas	*Idem*	1	1	16	13	29	10	10	20
		Dely-Ibrahim	*Idem*	1	1	20	19	39	13	23	36
		Draria	*Idem*	1	1	15	13	28	13	14	27
		Fondouck	*Idem*	1	1	4	3	7	3	4	7
		Ouled-Fayet	*Idem*	1	1	22	13	35	21	12	33
		Saint-Ferdinand	*Idem*	1	1	18	14	32	19	21	40
		Baba Hassen	*Idem*	1	1	14	12	26	16	13	29
		Zurich	*Idem*	1	1	7	10	17	3	4	7
	Blidah	Dalmatie	*Idem*	1	1	16	15	31	20	7	27
		Mouzaiaville	*Idem*	1	1	61	36	97	27	33	62
		Souma	*Idem*	1	1	15	15	30	15	19	34
		Fouka	*Idem*	1	1	24	19	43	25	25	50
		Tefeschoun	*Idem*	1	1	14	8	22	18	20	38
		Bou-Medfa	*Idem*	1	1	34	28	62	21	21	42
	Territoire militaire	Teniet el-Haad	*Idem*	1	1	9	10	19	10	18	34

TABLEAU DE LA SITUATION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, EN ALGÉRIE, PENDANT LES ANNÉES SCOLAIRES 1853-54 ET 1854-55. (Suite.)

INDICATION des provinces.	INDICATION des arrondissements.	INDICATION des localités.	NATURE des établissements	NOMBRE des établissements en 1853-54.	NOMBRE des établissements en 1854-55.	NOMBRE DES ÉLÈVES 1853-54. garçons.	1853-54. filles.	1853-54. total.	1854-55. garçons.	1854-55. filles.	1854-55. total.
ÉCOLES MIXTES. (Suite.)											
Oran	Oran	Oran (la Sénia)	École catholique	"	1	"	"	"	20	15	35
		Valmy	*Idem*	1	1	14	6	20	10	9	19
		Bou-Thélis	*Idem*	1	1	48	45	93	51	32	103
		Bréa	*Idem*	1	1	15	21	36	13	21	36
		Hennaya	*Idem*	"	1	"	"	"	20	22	42
		Sainte-Léonie	*Idem*	1	1	16	13	23	10	15	23
		Domesme	*Idem*	1	1	8	10	24	8	16	24
		Saint-Leu	*Idem*	1	1	17	6	23	8	17	25
		Mefessour	*Idem*	1	1	25	27	32	6	17	25
		Haci-ben-Ferréah	*Idem*	1	1	20	15	55	10	15	23
		Haci-ben-Okba	*Idem*	1	1	16	20	39	8	12	20
		Haci-Ameur	*Idem*	1	1	20	10	36	13	20	33
		Mangin	*Idem*	1	1	16	8	24	16	8	24
		Mazagran	*Idem*	1	1	25	22	43	22	14	36
		La Stidia	*Idem*	1	1	12	25	35	18	13	33
	Mostaganem	Aboukir	*Idem*	1	1	17	8	23	19	14	35
		Blad-Touaria	*Idem*	1	1	27	20	55	28	24	52
		Tounin	*Idem*	1	1	15	15	28	16	11	21
	Territoire militaire.	Nemours	*Idem*	1	1	40	13	53	40	15	55
Constantine	Philippeville	Stora	*Idem*	1	1	37	25	62	19	8	18
		Valée	*Idem*	1	1	4	8	12	7	9	16
	Territoire militaire.	Aïn-Arnat	École protestante	1	1	13	26	39	21	16	37
			TOTAUX	37	38	708	604	1,312	929	628	1,257
SALLES D'ASILE.											
Alger	Alger	Alger	Asiles catholiques	5	3	293	315	910	280	313	605
		Alger (cité Bugeaud)	*Idem*	1	1	95	77	179	79	117	199
		Idem (Mustapha)	*Idem*	1	1	52	58	99	40	36	99
		Fondouck	*Idem*	1	1	16	13	23	11	15	29
		Hussein-Dey	*Idem*	1	1	23	37	99	29	51	66
		Kouba	*Idem*	1	1	14	36	50	20	21	41
		Douéra	*Idem*	1	1	23	45	76	40	44	84
		Cherchel	*Idem*	1	1	26	34	99	59	30	96
		Novi	*Idem*	1	1	4	11	15	16	7	17
		Zurich	*Idem*	1	1	2	15	15	9	11	29
		Tenez	*Idem*	1	1	41	63	104	24	58	82
		Orléansville	*Idem*	1	1	32	58	90	40	40	80
	Blidah	Blidah	*Idem*	1	1	91	89	150	99	99	180
		Beni-Mered	*Idem*	"	1	"	"	"	17	18	35
		El-Affroun	*Idem*	1	1	4	6	19	7	8	13

Digitized by Google

TABLEAU DE LA SITUATION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, EN ALGÉRIE, PENDANT LES ANNÉES SCOLAIRES 1853-54 ET 1854-55. (Suite.)

INDICATION des PROVINCES.	INDICATION des ARRONDISSEMENTS.	INDICATION des LOCALITÉS	NATURE des ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE des ÉTABLISSEMENTS en 1853-54.	NOMBRE des ÉTABLISSEMENTS en 1854-55.	NOMBRE DES ÉLÈVES. 1853-54. GARÇONS.	1853-54. FILLES.	1853-54. TOTAL.	1854-55. GARÇONS.	1854-55. FILLES.	1854-55. TOTAL.
			SALLES D'ASILE. (Suite.)								
Alger (Suite.)	Alger (Suite.)	Boufarik	Asile catholique	1	1	55	65	120	80	57	137
		Médéah	*Idem*	1	1	24	36	60	50	56	106
		Douiette	*Idem*	1	1	7	13	20	13	12	25
		Lodi	*Idem*	1	1	20	23	43	20	20	40
		Milianah	*Idem*	1	1	22	28	50	40	50	90
		Marengo	*Idem*	1	1	21	33	54	20	27	47
		Vesoul-Bénian	*Idem*	1	1	17	17	34	30	30	60
	Territoire militaire.	Dellys	*Idem*	1	1	30	20	50	26	20	40
		Aumale	*Idem*	1	1	25	15	40	25	31	56
		Teniet-el-Hand	*Idem*	1	1	10	10	20	15	15	30
Oran	Oran	Oran	*Idem*	2	2	214	186	400	200	250	450
		Idem (Karguentah)	*Idem*	1	1	30	40	70	45	35	80
		Misergbin	*Idem*	»	1	»	»	»	35	25	60
		Tlemcen	*Idem*	1	1	27	25	52	53	37	90
		Mascara	*Idem*	1	1	60	60	120	79	70	149
		Arzew	*Idem*	1	1	49	32	81	40	40	80
		Saint-Cloud	*Idem*	1	1	30	50	100	55	45	100
		Fleurus	*Idem*	1	1	27	23	50	17	23	40
		Saint-Louis	*Idem*	1	1	29	19	48	31	19	50
		Saint-Denis-du-Sig	*Idem*	1	1	55	45	100	90	100	190
	Mostaganem	Mostaganem	*Idem*	1	1	35	89	144	81	94	175
		Rivoli	*Idem*	1	1	18	19	37	15	15	30
		Aïn-Tédelès	*Idem*	1	1	24	30	54	20	30	50
	Territoire militaire.	Sidi-bel-Abbès	*Idem*	1	1	62	62	125	85	65	150
Constantine	Constantine	Constantine	*Idem*	1	1	109	81	190	130	100	230
		Sétif	*Idem*	1	1	35	45	80	40	51	91
	Bône	Bône	*Idem*	1	1	99	97	196	103	191	294
		La Calle	*Idem*	1	1	22	30	52	29	25	54
		Mondovi	*Idem*	1	1	7	7	14	9	10	19
		Barral	*Idem*	1	1	10	9	19	9	9	18
		Guelma	*Idem*	1	1	65	79	144	70	57	130
		Héliopolis	*Idem*	1	1	20	14	34	12	14	26
		Millésimo	*Idem*	1	1	9	9	18	10	12	22
		Petit	*Idem*	1	1	3	3	8	4	4	8
	Philippeville	Philippeville	*Idem*	1	1	93	121	214	100	117	217
		Bougie	*Idem*	1	1	40	40	80	40	45	85
		Gastouville	*Idem*	1	1	37	20	57	23	23	40
		Robertville	*Idem*	1	1	20	16	30	14	20	34
	Territoire militaire.	El-Arrouch	*Idem*	1	1	14	10	30	15	22	37
		Batna	*Idem*	1	1	17	13	30	32	33	65
		Jemmapes	*Idem*	1	1	29	23	52	38	24	62
			TOTAUX	57	59	2,222	2,423	4,645	2,588	2,778	5,366

Digitized by Google

TABLEAU DE LA SITUATION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, EN ALGÉRIE, PENDANT LES ANNÉES SCOLAIRES 1853-54 ET 1854-55. (Suite.)

INDICATION			NATURE	NOMBRE des établissements		NOMBRE DES ÉLÈVES					
						1853-54			1854-55		
des provinces.	des arrondissements.	des localités.	des établissements.	en 1853-54.	en 1854-55.	garçons.	filles.	total.	garçons.	filles.	total.
CLASSES D'ADULTES.											
Alger.	Alger	Alger		2	2	175	»	175	160	155	315
		Idem (El-Biar)		»	1	»	»	»	12	»	12
		Kouba		1	»	12	»	12	»	»	»
		Hussein-Dey		1	»	15	»	15	»	»	»
		Drariah		»	1	»	»	»	15	»	15
		Orléansville		1	»	25	»	25	»	»	»
		Pontcha		»	1	»	»	»	7	»	7
		Teniet		»	1	»	»	»	6	»	6
		Cherchel		»	1	»	»	»	25	»	25
		Nouï		»	1	»	»	»	15	»	15
	Blidah	Boufarik		»	1	»	»	»	30	»	30
		Médéah		»	1	»	»	»	20	»	20
		Mouzaiaville		»	1	»	»	»	41	»	41
		Marengo		»	1	»	»	»	32	»	32
		Fouka		»	1	»	»	»	10	»	10
Oran	Oran	Oran		»	1	»	»	»	10	»	10
		Misergbin		1	1	19	»	19	15	»	15
		Sidi-Chami		1	1	15	»	15	15	»	15
		Bou-Tlélis		»	1	»	»	»	28	»	28
		Mascara		1	1	21	»	21	15	»	15
		Sainte-Léonie		1	1	15	»	15	19	»	19
		Kléber		1	1	4	»	4	26	»	28
		Saint-Leu		1	1	25	»	25	8	»	8
		Saint-Cloud		1	1	15	»	15	10	»	10
		Haci-bou-Nif		»	1	»	»	»	20	»	20
		Haci-ben Ogba		»	1	»	»	»	8	»	8
		Fleurus		1	»	26	»	26	»	»	»
		Mangin		»	1	»	»	»	4	»	4
		Saint-Denis-du-Sig		»	1	»	»	»	12	»	12
	Mostaganem	Mazagran		1	1	24	»	24	14	»	14
		Rivoli		1	1	16	»	16	8	»	8
		Aïn-Si-Chérif		»	1	»	»	»	24	»	24
		Aboukir		1	1	15	»	15	12	»	12
		Blad-Thouaria		»	1	»	»	»	4	»	4
		Aïn-Tédelès		»	1	»	»	»	15	»	15
		Tounin		»	1	»	»	»	5	»	5
Constantine	Constantine	Constantine		»	1	»	»	»	8	»	8
		Sétif		»	1	»	»	»	6	»	6
		La Calle		»	1	»	»	»	8	»	3
		Barral		1	»	7	»	7	»	»	»
	Bône	Guelma		»	1	»	»	»	18	»	18
		Héliopolis		1	»	20	»	20	»	»	»
		Millésime		1	1	12	»	12	12	»	12
		Petit		1	1	8	»	8	15	»	15

Digitized by Google

TABLEAU DE LA SITUATION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, EN ALGÉRIE, PENDANT LES ANNÉES SCOLAIRES 1853-54 ET 1854-55. (Suite.)

INDICATION des provinces.	INDICATION des arrondissements.	INDICATION des localités	NATURE des établissements.	NOMBRE des établissements en 1853-54.	NOMBRE des établissements en 1854-55.	NOMBRE DES ÉLÈVES 1853-54. Garçons.	Filles.	Total.	NOMBRE DES ÉLÈVES 1854-55. Garçons.	Filles.	Total.
CLASSES D'ADULTES. (Suite.)											
Constantine (Suite.)	Philippeville	Stora		1	"	11	"	11	"	"	"
		Valée		1	1	14	"	14	10	"	10
		Bougie		1	1	14	"	14	25	"	25
		Gastonville		1	1	23	"	23	17	"	17
		Robertville		1	"	8	"	8	"	"	"
	Territoire militaire	Djidjeli		1	1	8	"	8	4	"	4
		Batna		1	1	12	"	12	10	"	10
		El-Arrouch		1	1	10	"	10	5	"	5
		Jemmapes		1	1	22	"	22	45	"	45
			Totaux	29	46	591		591	828	155	983
2° ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE ET D'INSTRUCTION.											
GARÇONS.											
Alger	Alger	Ben Aknoun	Orphelinat	1	1	280	"	280	285	"	285
		Boufarik	Annexe de Ben-Aknoun	1	1	260	"	260	265	"	265
		Dely-Ibrahim	Orphelinat protestant	1	1	28	"	28	30	"	30
		Kouba	Mais[on] de la Ste Enfance	1	1	6	"	6	10	"	10
Oran	Oran	Miserghin	Orphelinat	1	1	180	"	180	184	"	184
Constantine	Constantine	Mjez-Amar	*Idem*	1	1	80	"	80	85	"	85
			Totaux	6	6	834	"	834	859	"	859
FILLES.											
Alger	Alger	Mustapha Supérieur	Grand orphelinat	1	1	"	430	430	"	277	277
		El-Biar	Maison du Bon-Pasteur	1	1	"	126	126	"	130	130
		Kouba	Mais[on] de la Ste Enfance	1	1	"	26	26	"	30	30
		Dely-Ibrahim	Orphelinat protestant	1	1	"	40	40	"	45	45
Oran	Oran	Miserghin	Maison du Bon-Pasteur	1	1	"	75	75	"	80	80
Constantine	Bône	Bône (l'Édoug)	Orphelinat	1	1	"	90	90	"	95	95
			Totaux	6	6	"	787	787	"	657	657
3° ÉCOLES PRIVÉES.											
GARÇONS											
Alger	Alger	Alger		7	10	300	"	300	537	"	537
		Douéra		1	"	25	"	25	"	"	

TABLEAU DE LA SITUATION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, EN ALGÉRIE, PENDANT LES ANNÉES SCOLAIRES 1853-54 ET 1854-55. (Suite.)

INDICATION			NATURE	NOMBRE des établissements		NOMBRE DES ÉLÈVES.					
						1853-54.			1854-55.		
des provinces.	des arrondissements.	des localités.	des établissements.	en 1853-54.	en 1854-55.	garçons.	filles.	total.	garçons.	filles.	total.
GARÇONS. (Suite.)											
Alger (Suite.)	Blidah	Blidah		1	2	51	»	51	92	»	92
		Boufarik		»	1	»	»	»	12	»	12
		Médéah		»	3	»	»	»	50	»	50
		Milianah		»	1	»	»	»	35	»	35
Oran	Oran	Oran		2	7	38	»	38	440	»	440
		Tlemcen		»	1	»	»	»	60	»	60
		Mascara		»	1	»	»	»	47	»	47
	Mostaganem	Mostaganem		1	»	30	»	30	»	»	»
	Territoire militaire	Sidi-bel-Abbès		»	1	»	»	»	30	»	30
		Tiaret		»	1	»	»	»	20	»	20
		Nédroma		»	1	»	»	»	20	»	20
Constantine	Constantine	Constantine		»	7	»	»	»	288	»	288
		Sétif		»	1	»	»	»	35	»	35
	Bône	Guelma		»	1	»	»	»	15	»	15
	Philippeville	Philippeville		1	1	25	»	25	14	»	14
			Totaux	13	30	469	»	469	1,695	»	1,695
FILLES.											
Alger	Alger	Alger		11	12	»	526	526	»	538	538
		Idem (Mustapha)		2	2	»	44	44	»	44	44
		Idem (St-Eugène)		»	1	»	»	»	»	20	20
		Hussein-Dey		»	1	»	»	»	»	10	10
		Douéra		1	1	»	27	27	»	27	27
	Blidah	Blidah		3	3	»	150	150	»	148	148
		Beni-Merad		1	1	»	20	20	»	27	27
		Boufarik		1	1	»	27	27	»	28	28
		Médéah		1	1	»	11	11	»	18	18
		Milianah		1	1	»	30	30	»	30	30
Oran	Oran	Oran		5	0	»	200	200	»	278	278
		Idem (Karguentah)		1	1	»	29	29	»	30	30
		Tlemcen		1	1	»	30	36	»	35	35
		Mascara		1	1	»	30	30	»	40	40
	Mostaganem	Mostaganem		2	2	»	77	77	»	118	118
	Territoire militaire	Sidi-bel-Abbès		1	1	»	33	33	»	37	37
Constantine	Constantine	Constantine		2	3	»	152	152	»	173	173
		Sétif		1	1	»	44	44	»	43	43

Digitized by Google

TABLEAU DE LA SITUATION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, EN ALGÉRIE, PENDANT LES ANNÉES SCOLAIRES 1853-54 ET 1854-55. (Suite.)

INDICATION des divisions	INDICATION des arrondissements	INDICATION des localités	NATURE des établissements	NOMBRE des établissements en 1853-54.	NOMBRE des établissements en 1854-55.	NOMBRE DES ÉLÈVES. 1853-54. Garçons.	1853-54. Filles.	1853-54. Total.	1854-55. Garçons.	1854-55. Filles.	1854-55. Total.
FILLES. (Suite.)											
Constantine (Suite.)	Bône	Bône		3	3	»	108	108	»	118	118
		Guelma		1	1	»	18	18	»	27	27
	Philippeville	Philippeville		1	2	»	74	74	»	150	150
		Bougie		1	1	»	35	35	»	32	32
			Totaux	41	47	»	1,673	1,673	»	1,971	1,971
ECOLES MIXTES.											
Alger	Alger	Birmandréis		»	1	»	»	»	10	13	23
		El-Achour		»	1	»	»	»	8	7	15
		Douéra		»	1	»	»	»	10	8	18
		Sainte-Amélie		»	1	»	»	»	11	14	25
		Crescia		»	1	»	»	»	7	13	20
	Blidah	Bouhika		»	1	»	»	»	8	4	12
		Aïn-Sultan		»	1	»	»	»	12	9	21
		Ameur-el-Aïn		1	»	8	9	17	»	»	»
Oran	Oran	St-André-de-Mascara		1	1	8	12	20	20	8	28
	Mostaganem	Pont-du-Chélif		1	1	»	»	»	20	12	32
Constantine	Territoire militaire	Bouhira		»	1	»	»	»	15	20	35
			Totaux	2	10	16	21	37	121	108	229
SALLES D'ASILE.											
Alger	Alger	Alger		2	1	20	25	45	10	10	20
		Blidah		»	1	»	»	»	12	13	25
		Beni-Mered		1	»	20	20	40	»	»	»
Oran	Oran	Oran		1	1	20	25	45	25	25	50
		Tlemcen		1	1	10	20	36	15	15	30
		Mascara		1	1	8	12	20	9	11	20
	Mostaganem	Mostaganem		1	1	20	20	40	25	25	50
	Territoire militaire	Sidi-bel-Abbès		1	1	12	15	25	7	18	25
Constantine	Bône	Bône		1	1	22	22	44	23	44	67
	Philippeville	Philippeville		1	1	3	25	28	11	29	40
			Totaux	10	9	141	182	323	137	190	327

TABLEAU DE LA SITUATION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, EN ALGÉRIE, PENDANT LES ANNÉES SCOLAIRES 1853-54 ET 1854-55. (Suite.)

NATURE DE L'ENSEIGNEMENT			NOMBRE des établissements en 1853-54.	NOMBRE des établissements en 1854-55.	NOMBRE DES ÉLÈVES. 1853-54. Garçons.	1853-54. Filles.	1853-54. Total.	1854-55. Garçons.	1854-55. Filles.	1854-55. Total.
RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.										
Enseignement supérieur			3	3	49	»	49	51	»	51
Enseignement secondaire	public		2	3	447	»	447	894	»	894
	privé		3	1	193	»	193	123	»	123
Enseignement primaire	public	Écoles de garçons	77	77	4,657	»	4,657	4,389	»	4,389
		Écoles de filles	70	71	»	3,943	3,943	»	4,011	4,011
		Écoles mixtes	37	38	708	904	1,312	929	628	1,257
		Salles d'asile	57	59	2,222	2,423	4,645	2,588	2,778	5,366
		Classes d'adultes	29	9	391	»	591	828	155	983
		Établissem^ts de bienfais^ce. (Garçons.)	6	6	834	»	834	859	»	859
		Idem (Filles.)	6	9	»	787	787	»	857	857
	privé	Écoles de garçons	13	39	469	»	469	1,695	»	1,695
		Écoles de filles	41	47	»	1,673	1,673	»	1,971	1,971
		Écoles mixtes	2	19	16	21	37	121	108	229
		Salles d'asile	10	9	141	182	323	137	190	327
Totaux			356	417	10,327	9,633	19,960	12,319	10,498	23,914

PROVINCES	NATURE DE L'ENSEIGNEMENT	NOMBRE des établissements en 1853-54.	NOMBRE des établissements en 1854-55.	NOMBRE DES ÉLÈVES. 1853-54. Garçons.	1853-54. Filles.	1853-54. Total.	1854-55. Garçons.	1854-55. Filles.	1854-55. Total.
RÉCAPITULATION PAR PROVINCE.									
Alger	Enseignement supérieur	1	1	14	»	14	15	»	13
	Enseignement secondaire	1	1	286	»	286	333	»	333
	Enseignement primaire	132	178	4,803	4,731	9,534	5,366	4,835	19,491
Oran	Enseignement supérieur	1	1	19	»	19	19	»	10
	Enseignement secondaire	2	3	110	»	110	332	»	332
	Enseignement primaire	112	133	2,914	2,916	5,830	3,433	3,328	6,761
Constantine	Enseignement supérieur	1	1	25	»	25	26	»	26
	Enseignement secondaire	2	2	244	»	244	334	»	334
	Enseignement primaire	84	97	1,921	1,986	3,907	2,447	2,333	4,782
Totaux		356	417	10,327	9,633	19,960	12,316	10,428	23,914

Digitized by Google

L'instruction publique a continué de suivre une marche ascendante. Le nombre des élèves et celui des établissements s'est accru dans des proportions très-remarquables. On en jugera par le tableau suivant, présentant les résultats obtenus pendant la dernière période décennale.

MARCHE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, EN ALGÉRIE, DE 1845 à 1855 INCLUSIVEMENT.

ANNÉES SCOLAIRES.	NOMBRE des élèves	NOMBRE des établissements.	AUGMENTATION dans le nombre des élèves.	AUGMENTATION dans le nombre des établissements.	OBSERVATIONS
1844-45	3,327	48	»	»	
1845-46	4,562	57	1,235	9	
1846-47	7,113	94	2,551	34	
1847-48	8,108	119	995	25	
1848-49	8,564	126	456	7	
1849-50	10,551	181	1,987	55	
1850-51	13,061	220	2,510	39	
1851-52	15,115	255	2,054	35	
1852-53	16,977	287	1,862	32	
1853-54	19,960	356	2,983	56	
1854-55	23,014	417	3,054	61	

INSTRUCTION PRIMAIRE.

C'est dans les localités érigées en communes qu'ont été établies la plupart des écoles publiques créées pendant les deux dernières années; trois de ces écoles, fondées à Constantine, Tlemcen et Mostaganem, sont spéciales au culte israélite.

Il y a actuellement en Algérie 38 écoles mixtes, c'est-à-dire communes aux deux sexes. Ces écoles étant les moins coûteuses, depuis que la direction peut en être confiée à des institutrices, sont celles qu'il convient d'établir dans les nouveaux villages, sauf à y créer plus tard une école spéciale pour les filles, si la population prend un accroissement suffisant. Les écoles mixtes qui ne sont pas dirigées par des institutrices sont confiées à des instituteurs mariés, dont les femmes enseignent aux jeunes filles les travaux d'aiguille.

Des instituteurs et des institutrices ont demandé à s'établir, à leurs risques et périls, dans certains centres de population encore dépourvus de tout moyen d'instruction, pour y fonder des écoles mixtes. L'administration académique a encouragé l'ouverture de ces établissements particuliers.

Des écoles rabbiniques dites *médraschins*, tenues par des maîtres indigènes et fréquentées par un grand nombre d'enfants israélites, s'étaient établies dans les principales villes de l'Algérie. L'expérience avait prouvé que les directeurs de ces écoles méconnaissaient souvent les devoirs de leur profession. A ce sujet, un règlement a été préparé par le recteur, adopté par le conseil académique et approuvé par le conseil impérial de l'instruction publique. Appliqué depuis le 1er janvier 1855, il a amélioré la tenue de ces établissements sous le rapport hygiénique et disciplinaire. Il a aussi assuré une marche plus rapide à l'enseignement, en limitant le nombre des élèves confié à chaque maître. Les médraschins de l'Algérie, comptés parmi les écoles privées, sont au nombre de 28; ils reçoivent 1,293 élèves.

Il n'est pas inutile de mentionner ici les travaux de la commission chargée d'examiner les aspirants et aspirantes au brevet de capacité pour l'enseignement primaire. On sait que de la tenue de ces examens dépend le bon recrutement du personnel des instituteurs et des institutrices. La commission établie à Alger, dans les mêmes conditions que les commissions de France, s'est réunie dix-sept fois depuis qu'elle est instituée. Elle a examiné 288 candidats et a délivré jusqu'à ce jour 90 brevets, dont 42 obtenus par des instituteurs et 48 par des institutrices. Ces chiffres prouvent qu'il n'y a pas eu excès d'indulgence dans les décisions de la commission, et qu'elle a compris la nécessité de maintenir à une hauteur convenable le niveau des examens.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

Il y a un progrès à signaler sous le rapport de l'instruction secondaire. Les derniers états de situation mentionnaient un seul établissement public pour toute l'Algérie et un établissement privé dans la ville d'Oran. Aujourd'hui les villes d'Oran, de Mostaganem, de Bône et de Philippeville possèdent chacune un établissement public d'instruction secondaire destiné à être érigé plus tard en collége. Les municipalités dans ces villes n'ont pas voulu, avec raison, créer d'un seul jet un établissement complet d'instruction secondaire avec le nombreux personnel et le matériel coûteux qu'il nécessite. La dépense eût été trop considérable pour le nombre d'élèves qu'on pouvait légitimement espérer. Elles se sont contentées d'abord d'adjoindre à l'école primaire communale deux maîtres de latin, se réservant de compléter le personnel dans la suite au fur et à mesure des besoins. Ainsi, dans ces quatre villes importantes de l'Algérie, les enfants pourront faire leurs classes de grammaire à peu de frais et sans s'éloigner de leurs familles. Ceux qui voudront achever leurs études n'auront que quatre années à passer au lycée d'Alger. Ils pourront, sans sortir de la colonie, obtenir le diplôme de bachelier ès lettres ou ès sciences, aujourd'hui exigé pour l'admission dans un grand nombre de carrières.

INSTRUCTION SUPÉRIEURE.

Les cours d'arabe continuent de réunir un certain nombre d'auditeurs sérieux, et préparent d'utiles employés aux administrations qui sont en rapport avec la population indigène.

L'Algérie ne peut tarder à profiter du grand mouvement qui a été récemment imprimé en France à l'enseignement supérieur. Les préoccupations de la guerre ont seules fait ajourner le projet de création d'une école préparatoire de médecine, où Français, étrangers et indigènes auraient pu apprendre l'art de guérir, et surtout de guérir les maladies communes en Afrique.

La municipalité d'Alger vient de prendre l'initiative d'une utile création, en décidant l'ouverture d'un cours de mécanique appliquée à l'agriculture et à l'industrie. Elle a posé ainsi les bases d'une de ces écoles préparatoires à l'enseignement supérieur des sciences et des lettres que fondent à l'envi les villes qui ne sont pas siéges de facultés, et dont l'institution est due au Gouvernement de l'Empereur.

INSTRUCTION PUBLIQUE INDIGÈNE.

Les écoles musulmanes françaises de garçons et de filles, instituées, en vertu du décret du 14 juillet 1850, dans les villes d'Alger, Blidah, Tlemcen, Mostaganem, Constantine et Bône, ont continué de prospérer pendant les années 1855 et 1856. L'administration réserve naturellement ses encouragements particuliers à ces établissements, où l'instruction, distribuée par des maîtres français, permet d'espérer des résultats plus appréciables que dans les écoles où l'enseignement purement arabe est fait par des professeurs indigènes.

Digitized by Google

Dans le chef-lieu de l'Algérie, le succès des écoles musulmanes françaises a été tel, que le ministre de la guerre s'est vu dans la nécessité de dédoubler les écoles de garçons et de filles, parce que le nombre des enfants qui les fréquentaient se trouvait hors de proportion avec le nombre des professeurs.

Voici, au surplus, le chiffre des élèves pour 1856 :

Alger	Cours d'adultes	47	484
	École de garçons (*deux*)	211	
	École de filles (*deux*)	226	
Blidah	École de garçons		67
Tlemcen	École de garçons		33
Mostaganem	École de garçons		92
Constantine	Cours d'adultes	17	248
	École de garçons	170	
	École de filles	61	
Bône	École de garçons		92
			1016

IV.

CULTES.

I. CULTE CATHOLIQUE.

PERSONNEL.

Évêque	1
Vicaires généraux titulaires	4
Vicaires généraux hoooraires	3
Chanoines titulaires	6
Chanoines honoraires	5
Curés	11
Desservants	93
Vicaires	38
Aumôniers	11
Prêtres autorisés pour la prédication et la confession	20
Directeurs de séminaires et écoles secondaires ecclésiastiques	2
Professeurs *idem*	10
TOTAL	204

Élèves des grands séminaires	66
Élèves des écoles secondaires ecclésiastiques	89

ORDINATIONS DE L'ANNÉE 1854, SAVOIR :

Sous-diacres	23
Diacres	13
Prêtres	17

MATERIEL.

ÉTABLISSEMENTS DIOCÉSAINS, COMMUNAUTÉS ET CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.

Maitrise de la cathédrale.
Séminaire diocésain.
École secondaire ecclésiastique à Saint-Eugène.

Orphelinst de Ben-Aknoun.
———— de Medjez-Hamar.
———— de Miserghin.
———— de Boufarik.
Frères trappistes à Staouëli.
Pères jésuites à Alger, Oran et Constantine.
Lazaristes à Alger.
Frères de Saint-Joseph-du-Mans, à Bône et à Philippeville.
Frères de Saint-Yon (écoles chrétiennes), 5 écoles : 3 à Alger, 1 à Blidah, 1 à Oran.
Religieuses du Sacré-Cœur à Alger, à Mustapha-Supérieur.
Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul, à Alger. Dans quelques colonies agricoles, elles dirigent des orphelines; à Mustapha, à Kouba, la maison de la Sainte-Enfance.
Sœurs trinitaires établies à Oran, à Mostaganem, à Tlemcen, à Mascara, etc.
Sœurs de la Doctrine chrétienne; maison principale à Alger, dirigeant les écoles et les hôpitaux; à Constantine, Bône, Philippeville, Blidah et dans un grand nombre de colonies agricoles.
Religieuses du Bon-Pasteur, à Alger et à Oran.
Religieuses ursulines, à Tenez.

II. CULTE PROTESTANT.

L'organisation du culte protestant en Algérie n'a subi, en 1854, qu'une seule modification.
Un oratoire du culte réformé a été établi à Aïn-Arnat, village fondé par la compagnie génevoise, province de Constantine, par décret du 24 décembre 1853.

III. CULTE ISRAÉLITE.

Aucun changement n'a été apporté, en 1854, à l'organisation du culte israélite en Algérie.

IV. CULTE MUSULMAN.

Même observation que ci-dessus.

V.

INSTITUTIONS DE BIENFAISANCE.

1° BUREAUX DE BIENFAISANCE.

TABLEAU DE LA SITUATION DU BUREAU DE BIENFAISANCE DE LA VILLE D'ALGER, PENDANT L'ANNÉE 1853.

NATIONALITÉS.	FAMILLES.	CÉLIBATAIRES.	CONJOINTS.	VEUFS.	VEUVES.	ENFANTS.		TOTAL des indigents secourus.	QUOTITÉ des secours accordés.			SITUATION.	
						GARÇONS.	FILLES.		Kilogr. de pain.	Kilogr. de viande.	Espèces.	RESSOURCES.	DÉPENSES générales.
SECOURS À DOMICILE.													
Français	271	32	352	6	57	306	239	992	12,290	1,256	665f 00c	Subvention de la commune 15,000f 00c	»
Espagnols	379	21	482	4	119	493	472	1,567	13,962	1,396	438 00	Produit des théâtres, bals, etc. 6,542 00	»
Allemands	22	»	34	4	4	46	39	124	1,348	458	60 00	Dons, quêtes, etc. 917 30	»
Italiens	39	4	60	»	3	55	54	178	1,934	194	38 00	Secours extraordinaires dans les fêtes publiques. 1,000 00	»
Israélites (1)	57	1	148	»	12	121	128	410	»	»	»	Produits divers 475 35	»
Divers	97	25	112	1	5	87	165	395	4,290	437	190 00		
TOTAUX	885	86	1,194	12	196	1,110	1,094	3,686	33,624	3,440	1,441 00	TOTAUX 23,934 65	20,832f 30c

SECOURS ACCIDENTELS.			
Pour traitement et médicaments à 922 indigents : 12,143 jours de maladie. (Médicaments 2,044 fr. 73 cent.) (2)	»	»	3,749 73
Accouchements gratuits de femmes indigentes (71)	»	»	710 00
Achats de vêtements pour enfants pauvres	»	»	135 00
Distribution dans les fêtes publiques	(3) 400	»	»
Distribution pour les indigents musulmans et israélites. (Remis en notables.)	»	»	400 00

(1) Les indigents israélites ne reçoivent des secours qu'en médicaments et en soins du service médical.

(2) Les indigents malades sont traités à domicile par les médecins attachés au bureau. En outre, un service de consultations gratuites et de pansements est établi aux frais du bureau de la Miséricorde, où sont journellement soignés de 20 à 30 indigents de toutes nations.

(3) En outre de ces 400 kilogrammes de pain, 2,000 kilogrammes de pain, payés par le département, ont été distribués par le bureau.

Digitized by Google

TABLEAU DE LA SITUATION DU BUREAU DE BIENFAISANCE DE LA VILLE D'ALGER, PENDANT L'ANNÉE 1854.

NATIONALITÉS.	PA- RENTS.	CÉLIBA- TAIRES.	MA- RIÉS.	VEUFS.	VEUVES.	ENFANTS. GARÇONS.	ENFANTS. FILLES.	TOTAL des indi- gents secourus	QUOTITÉ DES SECOURS ACCORDÉS. Kilog. de pain.	Kilog. de viande.	Espèces.	SITUATION. RESSOURCES.	DÉPENSES générales.
SECOURS A DOMICILE.													
Français	316	43	378	18	53	308	277	1,090	24,207	1,146	661f	Subvention de la commune	18,000f 00c
Espagnols	304	27	448	3	106	481	407	1,576	13,938	1,041	390	Produit des théâtres, bals, etc.	6,995 00
Allemands	30	»	88	1	8	20	81	300	1,212	118	18	Dons, quêtes, etc.	2,306 60
Italiens	41	8	66	1	6	48	66	179	2,1-8	226	90	Produits divers	4,199 16
Israélites (1)	90	»	160	2	6	112	224	606	»	»	»		
Divers	66	16	64	2	6	72	155	335	4,294	467	66	Totaux	31,400 16
Totaux	867	103	1,150	21	178	1,056	1,142	3,085	35,851	2,994	1,153		29,407f 71c
SECOURS ACCIDENTELS.													
Pour traitement et médicaments à 931 indigents : 12,234 jours de maladie. (Médicaments 2,000 fr.) (2)									»	»	2,000		
Accouchements de femmes indigentes (60)									1,604	»	600		
Achats de vêtements pour enfants pauvres									»	»	250		
Distribution dans les fêtes publiques									»	»	100		
Distribution pour les indigents musulmans ou israélites. (Remis aux notables.)									»	»	500		

(1) Les indigents israélites ne reçoivent des secours qu'en médicaments et en soins de service médical.

(2) Les indigents malades sont traités à domicile par les médecins attachés au bureau. En outre, un service de consultations gratuites et de pansements est établi aux frais du bureau de la Miséricorde, où sont journellement soignés de 20 à 30 indigents de toutes nations.

TABLEAU DE LA SITUATION DU BUREAU DE BIENFAISANCE DE LA VILLE DE BLIDAH, PENDANT LES ANNÉES 1852, 1853 ET 1854.

DÉSIGNATION DES ANNÉES.	RECETTES.	DÉPENSES	RÉSULTAT EN EXCÉDANT.	RÉSULTAT EN DÉFICIT.	PERSONNES SECOURUES TEMPORAIREMENT.	PERSONNES SECOURUES D'UNE MANIÈRE PERMANENTE.	OBSERVATIONS.
Années 1852	6,347f 74c	2,645f 06	3,602 68	»	500	35	
1853	7,021 81	2,329 07	5,192 84	»	460	28	
1854	7,602 97	2,753 08	4,849 99	»	460	45	

TABLEAU DE LA SITUATION DES ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE DU DÉPARTEMENT D'ORAN, PENDANT LES ANNÉES 1852, 1853 ET 1854.

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE d'enfants au 31 décembre 1854	ENFANTS ENTRETENUS aux frais communs	aux frais du budget local et municipal.	aux frais des communes.	aux frais des départements de France.	aux frais de la charité privée.	aux frais du ministère de l'intérieur ou de l'administration générale de l'assistance publique à Paris	MOUVEMENT PENDANT LES ANNÉES 1852, 1853 et 1854. Entrées.	Sorties.	Décès.	DÉPENSE TOTALE pendant les années 1852, 1853 et 1854.	OBSERVATIONS.
Orphelinat des garçons	166	36	63	»	72	8	»	160	35	5	55,708 80	Dans cette dépense est comprise celle de quatre enfants entretenus à l'orphelinat protestant d'Alger.
Orphelinat des filles	68	17	73	»	»	6	»	37	16	3	38,999 70	Il n'y a pas d'établissement spécial pour les enfants trouvés et abandonnés. Ils se trouvent avec les orphelins.
Enfants trouvés et abandonnés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Maison de Bon Pasteur à Misserghin.	28	»	»	»	»	»	»	»	»	8	»	Cet établissement reçoit de l'administration une subvention annuelle de 1,200f.

25.

TABLEAU DU MOUVEMENT DES MALADES, DES JOURNÉES DE PRÉSENCE, ET DE LA DÉPENSE MOYEN

CATÉGORIES		NOMBRE DE MALADES PENDANT L'ANNÉE.					
		RESTANT le 31 décembre 1852.	ENTRÉES.	NAISSANCES.	SORTIES	DÉCÈS.	RESTANT le 31 décembre 1853.
ALGER.	Indigents	279	4,175	67	3,942	257	322
	Colons agricoles	»	8	»	8	»	»
	Pensionnaires	»	2	»	2	»	»
	TOTAUX PARTIELS	279	4,185	67	3,592	257	322
	TOTAUX GÉNÉRAUX	4,531			4,531		
DOUÉRA.	Civils	174	905	5	926	74	84
	Militaires	12	89	»	94	5	2
	Internés politiques	60	479	»	480	35	15
	TOTAUX PARTIELS	246	1,478	5	1,500	114	101
	TOTAUX GÉNÉRAUX	1,724			1,023		

INDICATIONS.		FRAIS DE NOURRITURE ET DE TRAITEMENT DES MALADES.							
		ALIMENTS.	PANSEMENTS.	MÉDICAMENTS.	CHAUFFAGE, éclairage, propreté.	BLANCHISSAGE des effets	ENTRETIEN du mobilier.	FRAIS de bureau	FRAIS de sépulture.	TOTAL
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr
ALGER.	Dépenses générales	67,820 19	3,462 80	38,027 85	8,468 70	10,130 08	1,714 00	616 35	396 00	130,660 9
	——— à imputer à divers services.	0,121 76	1,261 45	10,198 43	192 50	176 49	»	63 50	141 00	18,155 6
	DÉPENSES afférentes aux malades	01,698 40	2,206 35	27,829 45	8,276 26	9,973 59	1,714 00	552 85	255 00	112,505 8
	TOTAUX	112,505f 84c								
DOUÉRA.	Dépenses générales	31,907 39	1,015 93	17,624 97	6,518 05	3,465 93	2,443 26	68 03	734 60	63,806 1
	——— à imputer à divers services.	»	»	2,228 15	»	»	»	»	»	2,228 1
	DÉPENSES afférentes aux malades	31,907 39	1,015 93	15,396 82	6,518 05	3,465 93	2,443 26	68 03	734 60	61,580 0
	TOTAUX	61,580f 61c								

CIVILS.

E LA JOURNÉE, DANS LES HÔPITAUX CIVILS D'ALGER ET DE DOUÉRA, PENDANT L'ANNÉE 1853.

NOMBRE DE JOURNÉES PAR GENRE DE MALADIE.						MOYENNE de la durée du traitement	SERVICE DE SANTÉ.		SERVICE ADMINISTRATIF.	
FIÉVREUX.	BLESSÉS.	VÉNÉRIENS.	GALEUX.	ALIÉNÉS.	MATERNITÉ.					
57,853	29,628	3,163	»	2,313	5,677	21 jours 76407	Médecin en chef	1	Économe	1
26	»	»	»	»	»		Chirurgien en chef	1	Commis d'administration	3
13	»	»	»	»	»		Pharmacien en chef	1		
							Médecin en second	1	SERVICE INTÉRIEUR.	
							Chirurgien en second	1	Sœurs	10
							Pharmacien en second	1	Portiers	2
							Médecin adjoint	1	Infirmiers	15
							Chirurgiens internes	5	Journaliers	18
							Pharmaciens internes	4		
57,892	29,628	3,163	»	2,313	5,677		Total	16	Total	58
98,613							74			
18,945	10,867	1,497	37	»	»	28 jours et 1,24	Médecin en chef	1	Économe	1
1,207	683	56	81	»	»		Chirurgien en chef	1	Commis d'administration	2
13,485	1,119	336	13	»	»		Pharmacien en chef	1	Aumônier	1
							Internes en chirurgie	3	Religieuses	6
							Interne en pharmacie	1	Infirmier-major	1
									Portier	1
									Infirmiers	9
									Journaliers	5
33,637	12,669	1,889	131	»	»		Total	8	Total	27
48,326							35			

FRAIS GÉNÉRAUX ET DÉPENSES D'ADMINISTRATION NON APPLICABLES À LA JOURNÉE DE TRAITEMENT DES MALADES						TOTAL GÉNÉRAL des dépenses.	DÉPENSES RÉPONDANT aux journées de traitement.	PRIX MOYEN de la journée.	OBSERVATIONS.
Solde du personnel.	Indemnité pour nourriture du régime	Entretien des bâtiments.	Frais divers et imprévus.	Renouvellement du mobilier.	TOTAL.				
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	PRODUITS DU SERVICE.
41,041 12	5,332 80	233 45	509 47	4,037 80	51,154 64	163,660 48	112,505 84	1 14 15886	RECOUVRÉS AU DOMAINE.
»	»	»	»	»	»	»	»	»	Produits du service	»
									Journées de pensionnaires	20 00
									Frais d'inhumations	»
									Exécution de la décision ministérielle du 3 septembre 1851, par catégories	1,800 75
									Total	1,820 75
41,041 12	5,332 80	233 45	509 47	4,037 80	51,154 64	163,660 48	112,505 84	1 14 15886	SOUSCRIPTIONS.
									Journées de malades spéciales	39 00
									Journées d'employés divers	»
									Total	1,858 75
51,154' 64c						163,660 48	163,660 48	1 66 0651	Total général	3,000 00
36,191 18	994 20	»	3,115 74	8,176 63	38,477 75	102,285 91	»	»	Vente des objets hors de service opérée par le domaine	342 75
»	»	»	»	»	»	»	61,580 01	1 27 426	Exécution de la décision ministérielle du 3 septembre 1851, par catégories	486 75
									Total	826 50
36,191 18	994 20	»	3,115 74	8,176 63	38,477 75	102,285 91	61,580 01	1 27 426	SOUSCRIPTIONS.
									Militaires	2,963 00
									Internes politiques	19,582 25
									Employés civils	200 23
									Maires. (Pour les indigents.)	181 51
									Total	22,857 19
38,477' 75c						102,285 91	61,580 01	1 27 426	Total général	23,683 69

Digitized by Google

TABLEAU DU MOUVEMENT DES MALADES, DES JOURNÉES DE PRÉSENCE, ET DE LA DÉPENSE MOYENN

CATÉGORIES.	NOMBRE DES MALADES PENDANT L'ANNÉE					
	RESTANT le 31 décembre 1855.	ENTRÉS.	NAISSANCES.	SORTIS.	DÉCÉDÉS.	RESTANT le 31 décembre 1856.
ALGER. — Indigents	322	5,127	87	4,744	426	366
TOTAUX PARTIELS	322	5,127	87	4,744	426	366
TOTAUX GÉNÉRAUX	5,536			5,536		
DOUÉRA. — Civils	84	1,074	14	1,617	66	89
Militaires	2	109	»	96	6	9
Internés politiques	15	165	»	105	0	7
TOTAUX PARTIELS	101	1,286	14	1,218	78	165
TOTAUX GÉNÉRAUX	1,401			1,296		

INDICATIONS.	FRAIS DE NOURRITURE ET DE TRAITEMENT DES MALADES.								
	ALIMENTS.	PANSEMENTS.	MÉDICAMENTS.	CHAUFFAGE, éclairage, propreté.	BLANCHISSAGE des effets.	ENTRETIEN du mobilier.	FRAIS de bureau.	FRAIS de sépulture.	TOTAL.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
ALGER. — Dépenses totales	113,779 46	2,880 78	02,532 60	14,109 76	11,664 24	2,947 46	1,177 85	2,605 50	211,758 01
Livré à divers	29,700 20	1,799 65	25,615 72	2,838 88	621 20	»	84 55	1,252 50	61,892 00
Dépenses afférentes aux journées de malades	84,079 26	1,081 73	36,617 18	11,336 61	11,043 04	2,947 49	1,093 30	1,373 00	149,865 93
TOTAUX	146,865 93								
DOUÉRA. — Dépenses générales	28,586 39	997 84	11,551 14	6,092 87	2,663 23	1,969 52	75 45	301 46	52,615 80
——— à imputer à divers services.	»	»	1,251 77	»	»	»	»	»	1,251 77
Dépenses afférentes aux malades	28,586 39	997 84	10,676 37	6,692 87	2,663 23	1,969 52	75 45	561 40	56,764 07
TOTAUX GÉNÉRAUX	50,764' 67"								

E LA JOURNÉE, DANS LES HÔPITAUX CIVILS D'ALGER ET DE DOUÉRA, PENDANT L'ANNÉE 1854.

NOMBRE DE JOURNÉES PAR GENRE DE MALADIE.

VÉNÉRIENS.	BLESSÉS.	VÉNÉRIENS.	GALEUX.	ALIÉNÉS.	MATERNITÉ.	NOMBRE de la durée du traitement.
68,727	30,941	3,336	»	2,243	8,809	26 jours 96387
68,727	30,941	3,336	»	2,243	8,809	
		116,056				

SERVICES

DE SANTÉ.		ADMINISTRATIF.	
Médecin en chef	1	Économe	1
Chirurgien en chef	1	Commis d'administration	3
Pharmacien en chef	1		
Médecin en second	1	GARDES INTÉRIEURS.	
Chirurgien en second	1	Sœurs	19
Pharmacien en second	1	Portiers	2
Médecin adjoint	1	Infirmiers	14
Chirurgiens internes	5	Journaliers	20
Pharmaciens internes	3		
TOTAL	15	TOTAL	39
	74		

16,446	10,871	1,399	129	»	»	24 jours et 2/24.
1,535	447	29	»	»	»	
2,132	756	10	»	»	»	
20,133	12,074	1,438	129	»	»	
		33,774				

Médecin en chef	1	Économe	1
Chirurgien en chef	1	Commis d'administration	2
Pharmacien en chef	1	Aumônier	1
Internes en chirurgie	3	Infirmier-major	1
—— en pharmacie	1	Portier	1
		Infirmiers	8
		Journaliers	4
TOTAL	7	TOTAL	19
	26		

FRAIS GÉNÉRAUX ET DÉPENSES D'ADMINISTRATION NON APPLICABLES À LA JOURNÉE DE TRAITEMENT DES MALADES.

Solde du personnel.	Indemnité pour amélioration du régime.	Entretien des bâtiments.	Frais divers et imprévus.	Moins-value du mobilier.	TOTAL.	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses.	DÉPENSES APPARTENTES aux journées de traitement.	PRIX moyen de la journée.
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
6,374 72	5,913 00	417 65	3,655 46	»	36,360 83	268,118 84	140,863 93	1 29 1313
1,198 29	763 80	»	»	»	1,962 09	63,154 17	»	»
5,176 43	3,149 20	417 65	3,655 46	»	54,398 74	204,264 67	140,863 93	1 29 1315
		54,398				204,264 67	.....	1 76 0044

PRODUITS DU SERVICE.

REMBOURSÉS AU DOMAINE.

Produits du service	»
Journées de pensionnaires	»
Exécution de la décision ministérielle du 8 septembre 1851, par catégories	1,327f 75c
IMPUTATIONS.	
Journées de colons agricoles	»
TOTAL GÉNÉRAL	1,327 75

3,862 32	932 40	»	2,842 27	863 95	28,500 94	80,516 76	»	
»	»	»	»	»	»	»	50,764 07	1 50 304
3,862 32	932 40	»	2,842 27	863 95	28,500 94	80,516 78	50,764 07	
		8,300f 94c						

Vente des objets hors de service opérée par le domaine	519f 50c
Exécution de la décision ministérielle du 8 septembre 1851, par catégories	271 00
TOTAL	790 20
IMPUTATIONS.	
Militaires	3,200 50
Internés politiques	5,298 00
Employés civils	156 00
TOTAL	8,699 10
TOTAL GÉNÉRAL	8,799 99

TABLEAU DE LA SITUATION DE L'ASILE INDIGEN

SITUATION au 31 décembre 1853	ADMIS A L'ASILE.										TOTAL	SORTIES.		MOYENNE des malades pendant chaque trimestre par jour	TOTAL des journées en 1853
	MALADES.				INVALIDES.				CIRCULENS.						
	Hommes.	Femmes.	Garçons.	Filles.	Hommes.	Femmes.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.		sortis.	décédés.		
Au 31 décembre 1852.....	12	18	»	3	3	»	»	»	2	4	42	»	»	»	»
Admis pendant le 1er trimestre 1853.	26	11	2	6	6	4	»	»	»	3	58	41	17	42	3,78
Admis pendant le 2e trimestre 1853.	15	6	1	»	8	3	»	»	1	»	34	24	15	38	3,45
Admis pendant le 3e trimestre 1853.	28	7	1	1	3	»	»	»	»	»	40	24	8	46	4,23
Admis pendant le 4e trimestre 1853.	21	5	»	1	»	1	»	»	3	»	31	28	10	39	3,58
TOTAUX.....	102	47	4	11	20	8	»	»	6	7	205	117	50		15,05

DE

OBJET DE LA DÉPENSE.	1er TRIMESTRE.	2e TRIMESTRE.	3e TRIMESTRE.	4e TRIMESTRE.	TOTAL PARTIEL.	TOTAL GÉNÉRAL.	PRIX MOYEN de la journée et par malade.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Nourriture.....	1,404 05	1,345 35	1,420 20	1,368 05	5,538 55		
Personnel.....	555 01	555 00	555 00	555 00	2,220 00	8,344 05	0 55 50
Entretien et matériel.....	»	»	»	585 50	585 50		

SERVICE MÉDICAL

ANNÉE.	NOMBRE DE MALADES TRAITÉS à l'asile de la rue Zoma.	NOMBRE DES ÉLÈVES auxquels des soins ont été donnés.		
		Des Maures et des Maïds.	De l'école arabe-française de jeunes garçons.	De l'école arabe-française de jeunes filles.
1854.....	156	88	145	66

'ALGER, PENDANT LES ANNÉES 1853 ET 1854.

SITUATION au 31 décembre 1854	ADMIS A L'ASILE										TOTAL.	SORTIES.		MOYENNE des malades pendant chaque trimestre par jour.	TOTAL des journées en 1854.
	MALADES.				INFIRMES				CATÉCHISTES.						
	Hommes.	Femmes.	Garçons.	Filles.	Hommes.	Femmes.	Garçons.	Filles.	Garçons	Filles.		sortis.	décédés.		
Au 31 décembre 1853.....	16	11	»	3	1	2	»	»	1	4	38	»	»	»	»
Admis pendant le 1er trimestre 1854.	15	6	»	3	2	»	»	»	»	3	29	19	16	38	3,420
Admis pendant le 2e trimestre 1854.	17	8	1	3	»	»	»	»	»	»	29	20	7	46	3,640
Admis pendant le 3e trimestre 1854.	13	12	»	4	2	»	»	»	»	»	31	17	15	40	3,680
Admis pendant le 4e trimestre 1854.	14	10	2	1	»	2	»	»	»	»	29	23	5	42	3,864
TOTAUX.....	75	47	3	14	5	4	»	»	1	7	156	79	35	.....	14,604

PENSES.

OBJET DE LA DÉPENSE	1er TRIMESTRE.	2e TRIMESTRE.	3e TRIMESTRE.	4e TRIMESTRE.	TOTAL PARTIEL.	TOTAL GÉNÉRAL.	PRIX MOYEN de la journée et par malade.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Nourriture.....	1,170 00	1,257 20	1,251 40	1,411 20	5,089 80		
Personnel.....	555 00	555 00	555 00	555 00	2,220 00	8,380 30	0 57 40
Entretien et matériel.....	»	»	»	1,070 50	1,070 50		

NDIGÈNE D'ALGER.

CONSULTATIONS gratuites.	VISITES A DOMICILE aux malades qui n'ont pu être recueillis dans l'asile, et que leur état a empêchés de se présenter à la consultation gratuite.	TOTAL GÉNÉRAL.	OBSERVATIONS
816	65	1,336	

TABLEAU DU MOUVEMENT DES MALADES, DES JOURNÉES DE PRÉSENCE ET DE LA DÉPENSE MOYENN

CATÉGORIES	NOMBRE DE MALADIES PENDANT L'ANNÉE 1853					
	RESTANT le 31 décembre 1851.	ENTRÉS.	NAISSANCES.	SORTIS.	DÉCÈS.	RESTANT le 31 décembre 1852.
						ANNE
Oran — Indigents	173	1,650	28	1,564	148	139
Oran — Colons agricoles	»	»	»	»	»	»
Oran — Pensionnaires	»	»	»	»	»	»
Oran — Prisonniers (pour délits)	»	»	»	»	»	»
Oran — Employés divers	»	»	»	»	»	»
Totaux partiels	173	1,650	28	1,564	148	139
Totaux généraux		1,851			1,851	
						ANNE
Oran — Indigents	180	1,485	32	1,495	104	122
Oran — Colons agricoles	»	»	»	»	»	»
Oran — Pensionnaires	»	50	»	41	5	4
Oran — Prisonniers (pour délits)	»	»	»	»	»	»
Oran — Employés divers	»	»	»	»	»	»
Totaux partiels	180	1,533	32	1,469	109	126
Totaux généraux		1,704			1,704	
						ANNE
Oran — Indigents	122	1,531	28	1,305	302	74
Oran — Colons agricoles	»	»	»	»	»	»
Oran — Pensionnaires	4	35	»	30	3	7
Oran — Prisonniers (pour délits)	»	»	»	»	»	»
Oran — Employés divers	»	»	»	»	»	»
Totaux partiels	126	1,577	28	1,345	305	81
Totaux généraux		1,741			1,751	

INDICATION	FRAIS DE NOURRITURE ET DE TRAITEMENT DES MALADES								
	Aliments.	Pansements.	Médicaments.	Chauffage, éclairage, propreté.	Blanchissage des effets.	Entretien du mobilier.	Frais de bureau.	Frais de sépulture.	TOTAL.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
									ANNE
Dépenses générales	31,341 48	661 46	9,929 25	6,454 13	4,064 90	5,118 30	662 66	808 09	59,014 73
A imputer pour divers services	5,930 78	»	»	78 80	174 57	118 26	»	»	6,300 04
Dépenses afférentes aux malades	25,410 64	661 49	9,929 25	6,355 49	3,890 30	4,996 92	662 06	806 09	52,714 64
Totaux	52,714f 68c								
									ANNE
Dépenses générales	38,246 85	762 33	4,850 26	7,317 09	4,432 76	6,271 18	461 63	518 59	67,960 14
A imputer pour divers services	6,546 64	»	»	164 65	175 20	118 60	»	»	7,003 29
Dépenses afférentes aux malades	31,701 71	762 33	9,850 26	7,152 44	4,257 56	6,154 38	461 63	516 59	60,856 90
Totaux	60,856f 90c								
									ANNE
Dépenses générales	38,963 17	632 25	8,004 18	8,096 69	4,379 45	2,412 17	631 18	1,981 71	67,167 50
A imputer pour divers services	7,607 46	»	1,025 03	44 11	172 06	114 71	»	»	6,963 37
Dépenses afférentes aux malades	21,375 71	632 25	4,009 15	8,052 58	4,207 39	5,344 46	631 18	1,931 71	54,304 43
Totaux	53,304f 43c								

Digitized by Google

DE LA JOURNÉE, DANS L'HÔPITAL CIVIL D'ORAN, PENDANT LES ANNÉES 1852, 1853 et 1854.

NOMBRE DE JOURNÉES PAR GENRE DE MALADIE.						MOYENNE DE LA DURÉE du traitement	SERVICES	
VÉNÉRIENS.	BLESSÉS.	VÉNÉRIENS.	DIVERS.	ALIÉNÉS	MATERNITÉ		DE SANTÉ	ADMINISTRATIF.
1852.								
16,273	14,577	2,702	1,603	»	2,925	20 jours 32	Médecins en chef 2	Économe 1
»	»	»	»	»	»		Chirurgien en chef ..... »	Commis d'administration..... 6
»	»	»	»	»	»		Pharmacien en chef..... »	Sœurs..... 11
»	»	»	»	»	»		Médecin en second..... »	Garçon de pharmacie..... 1
»	»	»	»	»	»		Médecin adjoint..... 1	Portier..... 1
							Chirurgien en second..... »	Infirmiers..... 10
							Chirurgiens internes..... 2	Journaliers..... 2
							Pharmacien interne..... »	
16,273	14,577	2,702	1,603	»	2,925		Total..... 3	Total..... 30
		49,080						
1853.								
16,200	16,302	2,054	1,042	»	2,920	23 jours 72	Médecin en chef..... 2	Économe..... 1
»	»	»	»	»	»		Chirurgien en chef..... »	Commis d'administration..... 6
913	18	12	»	»	»		Pharmacien en chef..... 1	Sœurs..... 11
»	»	»	»	»	»		Médecin en second..... »	Garçon de pharmacie..... 1
							Médecin adjoint..... 1	Portier..... 1
							Chirurgien en second..... »	Infirmiers..... 12
							Chirurgiens internes..... 2	Journaliers..... 2
							Pharmacien interne..... »	
16,113	16,320	2,070	1,042	»	2,920		Total..... 3	Total..... 30
		49,540						
1854.								
12,746	19,212	1,763	247	»	2,190	23 jours 30.	Médecins en chef..... 2	Économe..... 1
»	»	»	»	»	»		Chirurgien en chef..... »	Commis d'administration..... »
1,363	»	»	»	»	»		Pharmacien en chef..... 1	Sœurs..... 11
»	»	»	»	»	»		Médecin en second..... »	Garçon de pharmacie..... 1
»	»	»	»	»	»		Médecin adjoint..... 1	Portier..... 1
							Chirurgien en second..... »	Infirmiers..... 10
							Chirurgiens internes..... 2	Journaliers..... 2
							Pharmacien interne.....	
14,109	19,212	1,763	227	»	2,190		Total..... 6	Total..... 30
		40,187						

FRAIS GÉNÉRAUX ET DÉPENSES D'ADMINISTRATION non applicables à la journée des malades.						TOTAL général des dépenses.	DÉPENSES effectives aux journées de traitement	PRIX moyen de la journée	PRODUITS DU SERVICE	
Solde du personnel	Indemnité pour amélioration du régime.	Entretien des bâtiments.	Frais divers et imprévus.	Menus-valeurs du mobilier.	TOTAL.				REMBOURSEMENTS DU DOMAINE	IMPUTATIONS
fr. c.	fr. c.	fr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.		
1852.										
16,200 16	883 53	»	21 23	15,301 04	34,356 96	93,373 60	32,716 63	1 07 39	Produits du service ..... »	Journées de colons agricoles. »
»	»	»	»	»	»	6,390 04			Journées de pensionnaires..... »	——— d'aliénés étrangers »
16,200 16	883 53	»	21 23	15,301 04	34,356 96	57,073 64		»	Frais d'inhumations..... »	——— d'employés divers »
		19,707 20							Divers..... »	——— d'internés..... »
									Total..... »	Total..... »
1853.										
20,400 66	903 97	»	221 35	»	16,702 20	37,562 30	30,838 90	1 22 84	Produits du service ..... »	Journées de colons agricoles »
»	»	»	»	»	»	7,063 20			Journées de pensionnaires..... 969' 72	——— d'aliénés étrangers »
20,400 66	903 97	»	221 35	»	16,702 20	30,322 10			Frais d'inhumations ..... »	——— d'employés divers »
		34,356' 90							Divers..... »	——— d'internés..... »
									Total..... 969 72	Total..... »
1854.										
20,413 33	1,000 66	»	32 90	11,012 56	32,500 76	90,666 50	30,204 43	1 43 76	Produits du service..... »	Journées de colons agricoles »
»	»	»	»	»	»	6,963 27			Journées de pensionnaires...1,121' 22	——— d'aliénés étrangers »
20,413 33	1,000 66	»	32 90	11,012 56	32,500 76	90,705 12			Frais d'inhumations..... »	——— d'employés divers »
		32,500' 76							Divers..... »	——— d'internés..... »
									Total..... 1,121 66	Total..... »

3° SERVICE MÉDICAL.

TABLEAU DES CIRCONSCRIPTIONS MÉDICALES DE LA PROVINCE D'ORAN, POUR L'ANNÉE 1854.

NUMÉROS D'ORDRE ET CHEF-LIEU de la circonscription.	COMMUNES OU TERRITOIRES compris DANS LA CIRCONSCRIPTION.	NUMÉROS D'ORDRE ET CHEF-LIEU de la circonscription.	COMMUNES OU TERRITOIRES compris DANS LA CIRCONSCRIPTION.
1er Miserghin	Miserghin. Bou-Tlélis.	7e Tlemcen	Tlemcen. Saf-Saf. Négrier. Brés. Mansoura. Hennaya.
2e Sidi-Chami	Sidi-Chami. Haci-el-Biar. L'Étoile. Mangin. Valmy. Arcole.	8e Aïn-Si-Chérif	Aïn-Si-Chérif. Rivoli. Aïn-Nouissy. La Stidia. Aboukir. Bled-Touaria.
3e Mers-el-Kebir	Mers-el-Kebir. Aïn-el-Turck. Bousfer.	9e Tounin	Tounin. Aïn-Tédelès. Sour-Kelmitou. Pont-du-Chélif. Aïn-Boudinar. Les Libérés.
4e Arzew	Arzew. Saint Leu. Damesme. Sainte-Léonie. Kléber. Méfessour.	10e Le Tlélat	Banlieue militaire d'Oran. Tlélat. Ferme d'Arbal. Le Khamis. Le Safaraoui. Ismaël.
5e Fleurus	Fleurus. Saint-Cloud. Ben-Okba. Saint-Louis. Ben-Féréah. Haci-bou-Nif. Haci-Ameur.	11e Saint-Denis-du-Sig	Saint-Denis-du-Sig et sa banlieue.
6e Mascara	Mascara. Saint-André. Saint-Hippolyte. Oued-el-Hamman		

Digitized by Google

VI.

COLONISATION ET AGRICULTURE.

PREMIÈRE PARTIE.

COLONISATION.

L'année 1854 n'a été marquée par aucune grande entreprise de colonisation; mais la culture du sol, en général, n'a pas cessé de progresser. Les circonstances cependant étaient peu favorables: la guerre d'Orient, les préoccupations que les événements politiques faisaient naître en Europe, le resserrement des capitaux; toutes ces causes ont dû nécessairement réagir sur l'Algérie et étaient de nature à entraver le développement des affaires coloniales.

Si la guerre n'a pu arrêter l'essor de l'agriculture algérienne et le mouvement des transactions, que ne doit-on pas attendre de l'avenir, maintenant que la paix a rendu la confiance aux capitaux français, et permet d'en employer une partie à créer et multiplier les nombreux éléments de travail que renferme la colonie?

On va passer rapidement en revue les faits accomplis, en matière de colonisation, par les efforts réunis de l'administration et des colons, pendant l'année 1854.

Cet aperçu sera divisé, comme dans les précédentes publications, ainsi qu'il suit :

1° Centres de population et exploitations agricoles;
2° Situation des villages;
3° Concessions de terres;
4° Service des opérations topographiques;
5° Dépôts d'émigrants.

La première partie, faisant connaître l'état de la colonisation tant en territoire civil qu'en territoire militaire, traitera successivement, pour chaque territoire :

1° Des centres de population créés par l'administration;
2° De la colonisation libre et des exploitations isolées;
3° Des projets à l'étude pour développer la colonisation.

Les tableaux statistiques qui accompagnent la présente notice contiennent les détails relatifs à chaque village, tels que le mouvement de la population, l'état des constructions, des cultures, des plantations, du matériel agricole, du bétail, etc. etc.

Digitized by Google

1° CENTRES DE POPULATION ET EXPLOITATIONS AGRICOLES.

CHAPITRE Ier. — PROVINCE D'ALGER.

§ Ier. — COLONISATION EN TERRITOIRE CIVIL.

ARRONDISSEMENT D'ALGER.

1° Centres créés par l'administration.

Trois villages ont été créés, en 1854, dans cet arrondissement : ce sont les villages de Rouïba, Aïn-Taya et Reghaïa. La création des deux premiers a été décrétée le 30 septembre 1853, et celle du troisième le 14 octobre 1854.

Rouïba. — Le village de Rouïba, assis sur la route d'Alger à Dellys, à 25 kilomètres est de la première de ces villes, compreud 22 feux. Une étendue de 385 hectares 85 ares 90 centiares a été affectée à son territoire. Chacune des 22 familles qui ont concouru à son peuplement a reçu en concession 14 hectares de terres divisés en deux lots: l'un de 50 ares, voisin des habitations, propre aux cultures des légumineuses et des fruits, et l'autre de 13 hectares 50 ares; ce dernier divisé lui-même en deux parties, l'une de 5 hectares, située dans la partie est du village et formée de terres entièrement bonnes et défrichées, et l'autre de 8 hectares 50 ares, dans la partie ouest, offrant une terre excellente pour les cultures après défrichements.

Les colons ont aussi la jouissance d'un communal de 70 hectares qui pourra servir au pacage de leurs bestiaux.

Depuis le mois de mars 1854, époque à laquelle a pu commencer l'installation des colons, jusqu'à la fin de la même année, 12 maisons ont été bâties et complétement achevées; 4 sont en cours d'exécution. La valeur moyenne de ces immeubles peut être fixée à 2,000 francs, soit pour le tout 24,000 francs. Les familles établies sont déjà au nombre de 11, présentant une population de 42 individus, non compris la population ouvrière.

Les défrichements sont poussés avec activité par les concessionnaires, choisis dans l'élément mahonnais; leurs habitudes d'ordre et de sobriété, jointes à leurs goûts laborieux, offrent des garanties de succès que secondent leur aptitude agricole et la situation du village, qui se trouve placé dans de bonnes conditions de salubrité.

Il est alimenté par un puits dans lequel est placée une pompe rotative dite *pompe castraise;* à la suite du puits on a construit un abreuvoir versant le trop plein de ses eaux dans un lavoir à deux bassins.

La seule construction publique qui ait été faite à Rouïba est une maison en pierre destinée au logement de deux cantonniers, dont la présence sur ce point est motivée par l'entretien de la nouvelle route de Dellys et du futur chemin d'Aïn-Taya à Rouïba.

Rouïba communique avec Alger par la nouvelle route de Dellys, qui est à l'état d'entretien jusqu'à la nouvelle route de Constantine, sur laquelle elle s'embranche. Il communiquera plus tard avec Dellys, lorsque la route, qui a été fort avancée en territoire civil pendant l'année 1854, sera terminée.

Ces communications assureront à Rouïba deux débouchés pour ses produits : le marché d'Alger et, plus tard le marché de Dellys.

Digitized by Google

Aïn-Taya. — Le village d'Aïn-Taya, situé sur les rives de la baie est du cap Matifoux, à 31 kilomètres d'Alger, comprend soixante feux et deux hameaux annexes, l'un de dix feux, et l'autre de huit feux, portant, le premier, le nom d'Aïn-Beïda, et le deuxième, celui de Matifoux.

Un territoire agricole de 1,026 hectares 42 ares 40 centiares a été affecté à ce nouveau centre et à ses deux annexes.

Un communal de 87 hectares a été réservé sur ce territoire pour les besoins du village. Le reste a été réparti, par lots de 11 hectares environ, entre les 78 familles qui doivent constituer son peuplement. Chaque lot comprend un lot de jardin de 30 ares irrigables.

La population de ce village a été choisie principalement, comme pour Rouïba, dans l'élément mahonnais. On y voit aussi quelques familles françaises et génoises. Toutes ont courageusement mis la main à l'œuvre. On doit attendre le meilleur résultat des bonnes dispositions dont elles font preuve.

Les maisons construites et complétement achevées à Aïn-Taya sont au nombre de 60. La valeur moyenne de chacune des maisons achevées, dont un grand nombre avec écurie et four, peut être portée à 3,000 francs, ce qui donne pour tout le centre principal un capital immobilisé en constructions de 180,000 francs.

Ces familles installées présentent une population de 257 individus.

Les dix maisons qui devaient être construites au hameau d'Aïn-Beïda ont été achevées.

La valeur moyenne de ces maisons, qui toutes, à l'exception d'une seule, sont surélevées d'un premier étage, doit être portée à 3,500 francs, soit ensemble 35,000 francs.

La population des dix familles établies dans ce hameau est de 41 individus.

Huit maisons ont été construites au hameau de Matifoux. Leur valeur moyenne peut être fixée à 2,500 francs chacune, ce qui donnera pour les huit une valeur totale de 20,000 francs. Les huit familles qui s'y trouvent établies forment une population de 25 individus.

Ainsi, Aïn-Taya possède déjà une population totale de 325 individus.

En même temps que les constructions s'élevaient, les défrichements et les cultures ont continué.

Les ensemencements pour 1855, avec les surfaces consacrées aux jardins, représentent à peu près la moitié du territoire du village.

Rien ne prouve mieux l'ardeur des travailleurs qu'un pareil résultat. En marchant de ce pas, les colons pourront avoir mis en rapport la totalité de leurs terres avant la fin de 1855.

Il n'a été fait de plantations que dans l'intérieur du village d'Aïn-Taya : elles comprennent 220 arbres en essence d'ormeaux et de platanes plantés dans de la bonne terre et susceptibles d'être arrosés, c'est-à-dire dans d'excellentes conditions de croissance.

Les travaux d'aménagement des eaux comprennent, pour le centre principal, l'établissement d'un réservoir avec barrage dans un marais alimenté par une source abondante et situé à un niveau supérieur au village; l'ouverture d'un canal de dérivation partant de ce réservoir et aboutissant à un bassin de partage situé dans la partie la plus élevée du village; l'établissement d'une conduite en fonte partant de ce bassin et alimentant une fontaine en pierre de taille avec abreuvoir et un lavoir couvert; enfin l'établissement de divers canaux d'irrigation avec vannes distribuant les eaux du bassin dans le village pour l'arrosage des jardins contigus aux habitations.

Ils comprennent, pour les hameaux d'Aïn-Beïda et de Matifoux, l'établissement d'une fontaine avec deux bassins, l'un pouvant faire office d'abreuvoir, l'autre de lavoir.

Une maison commune en bois a été construite sur la place principale du village d'Aïn-Taya. Sur la même place a été établie une baraque pour l'agent du service des ponts et chaussées chargé de la surveillance des travaux. Après l'achèvement du village, cette baraque a été convertie en chapelle provisoire.

Les communications vicinales consistent, en ce qui concerne le centre principal, en un chemin terrassé de 11 kilomètres rejoignant le village du Fort-de-l'Eau, d'où l'on se rend à Alger par de bonnes routes; des chemins de 2,200 mètres de longueur relient aussi les deux hameaux au centre principal.

Digitized by Google

La reconstruction du chemin d'Aïn-Tays à Rouïba assurera les communications de ce centre de population avec Alger, en toute saison, par la nouvelle route de Dellys.

Reghaïa. — Le village de Reghaïa a été créé entre la Rassauta et le Boudouaou, sur la route d'Alger à Dellys, à 30 kilomètres de la première de ces villes. Il comprend 31 feux.

Un territoire de 613 hectares 52 ares 25 centiares est affecté à ce centre de population.

Les colons ont reçu chacun 15 hectares environ, avec un communal de 33 hectares pour leur pacage. De plus, on a alloti sur ce territoire quatre fermes isolées de 21 à 27 hectares chacune.

La mise en possession des colons a eu lieu dès le mois de décembre 1854. Le plus grand nombre d'entre eux poursuit son installation avec activité.

Les travaux à exécuter par l'administration n'ayant pu être entrepris avant le commencement de l'année 1855, on n'a pas à en parler ici. On se bornera donc à dire qu'ils sont en cours d'exécution et qu'ils seront prochainement terminés.

ARRONDISSEMENT D'ALGER (PARTIE EST).

Les annexes de la commune d'Alger, Mustapha, El-Biar, Bouzaréah, présentent un ensemble satisfaisant. Dans ces localités, les plantations de mûriers, la greffe des oliviers, augmentent chaque année; les terres favorablement situées sont couvertes de cultures maraîchères et de plantes industrielles.

A Kouba, les défrichements se poursuivent activement; à Hussein-Dey, la culture maraîchère est toujours la principale industrie des habitants. Cette dernière annexe exporte chaque année pour France des quantités considérables de légumes frais et de primeurs.

La construction de l'entrepôt des tabacs, élevé dans cette localité, a été poussée avec activité.

Sidi-Moussa. — Situé à 22 kilomètres au sud-sud-est d'Alger et à l'embranchement des routes de Rovigo et de l'Arbâ, Sidi-Moussa a été créé à la fin de 1852. Il se compose de 10 familles ayant reçu chacune un lot à bâtir avec 10 hectares de bonnes terres, et de quatre fermes de 20 hectares. En décembre 1854, ce hameau comptait 6 maisons complétement achevées et 4 en voie de construction. Sa population était à la même date de 35 individus.

Dans la même année, les colons ont fait des essais de cultures industrielles qui ont bien réussi. Des quatre fermes, deux sont convenablement installées. Les deux autres, achetées par un Maure d'Alger, sont en voie de construction.

Le Fondouk. — Depuis quelques années, la population du Fondouk se fait remarquer par ses bonnes dispositions pour les travaux agricoles, et une aisance plus grande se manifeste dans toutes les familles.

Une conduite d'eau de 1,500 mètres environ de longueur, partie en poterie, partie en fonte, a été construite. Elle alimente une fontaine dont le trop plein se rend dans un lavoir qui doit être couvert en 1855.

Des travaux de grosses réparations ont été faits, en 1854, à cette conduite d'eau; elle fonctionne très-bien; son produit a été notablement augmenté.

Les eaux du Hamix ont été employées à l'irrigation des petits lots du Fondouk, au moyen d'un canal de dérivation de 2,500 mètres environ de développement. 60 hectares de terrain sont arrosés. La dépense s'est élevée à 15,000 francs, soit 250 francs par hectare. Les colons du Fondouk se sont engagés à rembourser cette somme à l'État par annuités. La première annuité, calculée à raison de 10 francs par hectare, sera mise en recouvrement en 1855.

Ce travail permet aux habitants de se livrer à la culture des plantes industrielles; ils ont consacré leurs terres irrigables à celle du tabac et du coton.

Un moulin à farine, d'un seul tournant, et pouvant moudre vingt quintaux de grains par jour, a été construit sur le canal de dérivation.

Digitized by Google

L'Arbâ. — La culture des plantes industrielles prend chaque année plus d'extension sur le territoire de ce village, en raison de l'aptitude plus grande que les colons acquièrent et de la grande quantité d'eau dont chacun dispose pour l'irrigation. Ce village a été doté d'une église qui a pu être livrée au culte dès le commencement de 1854.

Un moulin à farine à deux tournants est sur le point d'être achevé.

Les colons n'ont pas d'autre industrie que la culture des terres.

Rovigo. — Ce centre, qui date du mois de novembre 1851, est maintenant entièrement constitué. Les colons qui l'habitent ont sérieusement mis la main à l'œuvre; encouragés par la richesse de leur sol, dont la fécondité les récompense largement de leurs travaux, ils acquièrent tous les jours une aisance plus grande, aisance qui se manifeste par les améliorations qu'ils apportent à leurs procédés de culture, à leurs habitations, ainsi que par l'accroissement de leur bétail.

L'état sanitaire est satisfaisant à Rovigo, les plantations publiques y sont en fort bon état.

Le système des irrigations de ce village a été complété par la prolongation du canal de dérivation du Tibammémin jusqu'à l'entrée des parcelles irrigables du village, et par l'établissement de canaux de distribution dans l'intérieur de ces parcelles.

Un lavoir couvert à deux bassins a été établi en aval de la fontaine et est alimenté par son trop plein.

La Rassauta, la Maison-Carrée et le village du Fort-de-l'Eau. — Ces centres sont principalement peuplés de Mahonnais, population laborieuse et sobre. La culture des céréales constitue leur principale exploitation. Plusieurs d'entre eux, néanmoins, ont fait avec succès des essais de culture de tabac et de coton; on y fait également des cultures maraîchères. Les défrichements opérés sont considérables; aussi doit-on considérer la réussite des colons comme assurée: l'aisance, en leur apportant de nouveaux moyens de production, ne tardera pas à récompenser leurs efforts.

ARRONDISSEMENT D'ALGER (PARTIE OUEST).

Chéragas et ses annexes, Guyotville et Baïnen. — Ces centres, placés dans de bonnes conditions de salubrité et peuplés de familles sobres et laborieuses, sont tous en voie de prospérité. Les cultures consistent en blé, orge, fèves, maïs, tabac, coton et plantes à huiles essentielles.

Le territoire de Chéragas commence à se couvrir d'arbres.

Tous les produits agricoles de Chéragas et de ses annexes viennent sur le marché d'Alger.

Ce village possède une distillerie pour les essences odoriférantes, bien organisée, et dont les produits s'exportent en France. On y trouve également un moulin à farine mu par la force hydraulique, et un moulin à manége pour les huiles. On y fabrique en grand le crin végétal provenant du palmier nain.

Ouled-Fayet. — Les habitants de ce village, créé depuis 1843, acquièrent tous les jours une aisance plus grande. Ils sont laborieux et sobres. Leur état sanitaire est excellent.

Principalement adonnés à la culture des céréales et à l'élève des bestiaux, ils font aussi beaucoup de tabac, et les essais de coton qu'ils ont tentés leur ont réussi.

Leurs produits sont transportés sur le marché d'Alger.

Dély-Ibrahim et son annexe El-Achour. — Ces deux colonies, assises sur un plateau élevé, constamment rafraîchi par la brise de mer, sont placées dans des conditions de salubrité parfaite. Aussi leurs habitants dont les habitudes sont régulières, y jouissent-ils d'une excellente santé.

Les cultures principales de ces centres sont les céréales et le tabac; on y récolte aussi beaucoup de fourrages.

Digitized by Google

On a planté 40 platanes avec tuteurs autour de la fontaine de Dély-Ibrahim; ces arbres ont été entretenus avec soin; ils ont bien réussi.

La fontaine, commencée en 1853, a été achevée en 1854. On a construit une galerie de prise d'eau, exhaussé et consolidé le réservoir de la source, achevé les embranchements des nouvelles sources découvertes, entouré les abords de la fontaine d'un fossé et d'un cavalier; enfin on a profilé la place de la fontaine.

Les voies de communication n'ont donné lieu qu'à de simples entretiens.

Drariah. — Est en pleine voie de prospérité. Les dispositions des habitants sont excellentes; l'état sanitaire y est parfait.

Outre les céréales, le tabac et le coton, les colons de Drariah cultivent la vigne, et joignent à leurs travaux agricoles l'exploitation de carrières de pierre d'une qualité fort estimée.

Les plantations publiques et privées ont bien réussi.

Il existe deux chemins vicinaux qui mettent en communication le village de Drariah avec Alger : l'un passe par les carrières de pierre de cette localité et vient s'embrancher sur la route d'Alger à Douéra; l'autre passe par Kaddous et la colonie Voirol.

Birkadem et son annexe Saoula. — Sol riche et fécond, couvert des cultures les plus variées, animé par la végétation la plus luxuriante et l'existence de nombreuses maisons de campagne; tels sont les éléments de la prospérité vers laquelle Birkadem marche d'un pas certain. Admirablement situé sur une route nationale, ce village écoule tous ses produits sur le marché d'Alger.

La portion de la conduite d'eau qui était en bois a été reconstruite en maçonnerie. Le service des eaux est assuré.

Quoique moins favorablement traité sous le double rapport de la situation et du sol, Saoula, l'annexe de Birkadem, voit l'aisance se répandre parmi ses habitants, bien acclimatés et laborieux.

Les plantations y sont bien entretenues.

On a construit une conduite en plomb pour mener au lavoir le trop plein des abreuvoirs. On a maçonné les tuyaux au point où ils traversent les fossés de la rue.

Sur le territoire de Saoula se trouvent 3 moulins à farine mis en mouvement par la force hydraulique.

Deux de ces moulins sont pourvus de trois tournants, et le troisième de quatre tournants. La manutention militaire et la boulangerie d'Alger les occupent presque toute l'année.

Sidi-Ferruch. — Il n'est survenu aucun changement dans la situation de ce centre de population.

Douéra et villages annexes de Crescia, Baba-Hassen, Sainte-Amélie, Saint-Ferdinand, Maelma et Birtoata. — Les habitants de ces centres ont acquis un certain bien-être dans ces dernières années. Ils sont tous dans un état prospère, qui est dû principalement aux bénéfices qu'ils ont tirés de la culture du tabac, ainsi qu'à l'écoulement avantageux des céréales.

Les cultures principales de ces villages consistent en céréales, tabacs, vignes et mûriers. Chaque colon a les bestiaux nécessaires pour ses cultures.

On a planté à Douéra 81 mûriers, à Saint-Ferdinand 16 mûriers; toutes ces plantations ont été pourvues de tuteurs et sont bien entretenues.

L'abreuvoir de Saint-Ferdinand a été agrandi et entièrement enduit avec du ciment de Vassy.

On a continué, en 1854, les travaux d'ouverture et d'empierrement du chemin de Douéra à Maelma par Sainte-Amélie. Ces travaux ont consisté en débroussaillements, terrassements, ouvertures de fossés, façons d'accotements et empierrements.

On a commencé les travaux d'ouverture du chemin de Douéra à Saint-Ferdinand.

Digitized by Google

Des réparations ont été faites à l'hôpital de Douéra. Le bâtiment affecté à la justice de paix de cette localité a dû être également l'objet de réparations.

Douéra possède une usine à vapeur à trois tournants et un moulin à vent, qui font la mouture des céréales produites dans les environs, et entreprennent à façon celle des blés provenant de Blidah ou d'Alger. Il s'y tient, deux fois l'an, le premier dimanche des mois de mars et novembre, une foire aux cochons.

Les produits de Douéra et de ses annexes s'écoulent sur le marché d'Alger.

2e Colonisation libre.

ARRONDISSEMENT D'ALGER (PARTIE EST).

Le Fondouk. — Il y a dans la commune du Fondouk 12 exploitations situées en dehors du périmètre des concessions du village et provenant de concessions ou de propriétés acquises par des Européens. La plus importante par ses constructions est la ferme d'Aïn-Kadra, appartenant à M. de Vialar. Elle comprend une maison de maître, de vastes dépendances où sont logés les fermiers, un moulin à farine à un seul tournant, mu par l'eau d'une source qui prend naissance dans la propriété, une orangerie, un bétail nombreux. Les autres fermes sont moins importantes et cultivées la plupart par des fermiers européens ou indigènes. L'ensemble de ces douze fermes est résumé dans le tableau suivant.

SUPERFICIE.	POPULATION	CULTURES		BESTIAUX.		MATÉRIEL.		PLANTATIONS.		CONSTRUCTIONS VALEUR.
			h. a							
	Hommes..... 41	Blé.....	250 00	Bœufs.....	200	Charrues.....	25	Mûriers...	1,090	
	Femmes..... 18	Orge....	48 50	Vaches.....	84	Herses.....	11	Fruitiers..	1,120	
	Enfants..... 13	Avoine...	34 00	Élèves.....	56	Chariots....	20	Diverses...	1,850	
	.....	Maïs....	8 00	Chevaux....	29	.....		.....		
2,797 hectares.....	.....	Fèves...	17 40	Mulets.....	8	.....		.....		100,000f
	.....	Coton...	10 00	Moutons....	150	.....		.....		
	.....	Tabac...	5 75	Porcs.....	210	.....		.....		
	.....	Diverses.	24 45	.....		.....		.....		
TOTAUX..	72		398 10		735		56		4,060	100,000

Commune de l'Arbâ. — Il y a dans cette commune 29 exploitations isolées; les plus importantes sont : *1° Celle de M. Bastide, à Sid-Ali-ben-Soliman.* Ses constructions ont reçu, en 1854, une extension notable en greniers, magnanerie. La dépense s'est élevée à la somme de 12,000 francs. Il a obtenu 50 agneaux provenant du croisement des béliers de Naz avec les brebis des Ouled-Naïls; ce premier degré de métissage a eu déjà une influence remarquable sur la qualité de la laine. Il a dans sa ferme 6 buffles ou bufflesses qu'il emploie aux travaux de l'exploitation; ces animaux ont donné 3 élèves. Enfin, en 1854, il a cultivé 24 hectares de tabac et commencé un essai de garance; son troupeau de gros bétail est de 120 têtes. *2° La propriété de M. Vautrin, près de l'Arbâ.* Cette ferme, d'une étendue de près de 400 hectares, présente des constructions assez vastes évaluées 30,000 francs; des cultures de céréales sur une superficie de 40 hectares; 14 hectares en tabac, 2 en cotonniers; un personnel de 12 individus; un matériel bien fourni, et 150 têtes de gros bétail. *3° La ferme de Ben-Kaïla, appartenant à MM. Varot et Semel*, et d'une superficie de 380 hectares. Cette exploitation est un vrai village, et se compose de 5 fermes isolées et d'une grande située au centre de la propriété. Les constructions ont coûté près de 100,000 francs. On cultive annuellement 130 hectares de céréales, 6 à 8 hectares de tabac, du maïs, des fèves; il y a de beaux vergers, une orangerie nouvellement formée, des plantations bien soignées. Le personnel est de 40 à 50 individus, selon le moment de l'année; le bétail se compose de 120 bœufs, 35 vaches, 50 élèves, 8 chevaux ou juments, 200 brebis, 200 porcs de tout âge.

Les 29 exploitations de la commune de l'Arbâ présentent le résumé suivant :

SUPERFICIE.	POPULATION.	CULTURES.	BESTIAUX.	MATÉRIEL.	PLANTATIONS.	CONSTRUCTIONS. — VALEUR.
		h. c.				
	Hommes.... 108	Blé..... 458 00	Bœufs.... 720	Charrues.... 101	Mûriers... 7,300	
	Femmes.... 50	Orge.... 254 00	Vaches.... 176	Herses..... 33	Oliviers... 4,000	
	Enfants.... 57	Avoine... 41 00	Élèves.... 137	Voitures.... 68	Fruitiers.. 5,460	
	.....	Maïs.... 21 50	Chevaux... 50	.....	Forestiers.. 7.000	
5,215 hectares.....	.....	Fèves... 70 00	Mulets.... 17	.....	.....	467,350f
	.....	Coton... 7 25	Moutons... 1,250	.....	.....	
	.....	Tabac... 129 00	Porcs..... 240	.....	.....	
	.....	Garance . 3 00	.....	.....	.....	
	.....	Diverses . 37 00	.....	.....	.....	
TOTAUX...	112	020 75	2962,	202	23,760	467,558

Commune de Revigo. — Il y a dans cette commune 14 fermes isolées provenant de concessions ou d'acquisitions; elles présentent l'ensemble suivant :

SUPERFICIE.	POPULATION.	CULTURES.	BESTIAUX.	MATÉRIEL.	PLANTATIONS.	CONSTRUCTIONS. — VALEUR.
		h. c.				
	Hommes..... 76	Blé..... 257 00	Bœufs..... 205	Charrues..... 33	Mûriers... 2,550	
	Femmes..... 23	Orge.... 230 00	Vaches..... 59	Herses..... 10	Fruitiers.. 025	
	Enfants..... 13	Avoine... 10 50	Élèves..... 80	Voitures..... 10	Oliviers greffés... 3,000	
	.....	Maïs.... 11 00	Chevaux.... 27	.....		
1,893 hectares.....	.....	Tabac... 55 50	Moutons.... 000	.....	Forestiers.. 1,850	106,500f
	.....	Fèves... 42 50	Porcs..... 146	.....	.....	
	.....	Garance . 18 00	Mulets..... 8	.....	.....	
	.....	Coton... 28 00	.....	.....	.....	
	.....	Diverses . 12 00	.....	.....	.....	
TOTAUX ..	112	673 50	1,275	62	8,025	106,500

Commune de la Rassauta. — Il y a dans cette commune, en dehors des concessions faites sur le domaine de la Rassauta, 26 exploitations isolées, concessions ou acquisitions.

Les plus remarquables sont : *1° Celle de M. Trottier.* Les constructions de cette ferme consistent en une maison d'habitation et en vastes hangars, le tout ayant coûté 25,000 francs. Les cultures comprennent 8 hectares de tabac et de cotonniers, 1 hectare 50 ares d'asperges destinées à l'exportation, des céréales et des plantes fourragères, 20 vaches laitières de race d'Europe, 40 élèves, 16 bœufs de labour. *2° La ferme d'El-Allya, appartenant à MM. Cordier et Maisons;* elle se compose de plusieurs corps de logis, d'une vaste cour entourée de hangars : le personnel est constamment de 12 individus; le bétail se compose de 120 têtes, bœufs ou vaches, 300 moutons; les cultures industrielles, en 1854, étaient représentées par 8 hectares de tabac et de cotonniers. *3° La ferme d'El-Fenak, appartenant à M. Van-Masek.* L'exploitation se compose de 6 fermes séparées, d'une valeur de 80,000 francs; on cultive annuellement 120 hectares de céréales; le bétail se compose de 160 bœufs ou élèves et de 6 chevaux. A l'exploitation est annexé un four à briques constamment en activité. *4° Père Frémole,* sur une concession de près de 100 hectares, se livre à l'éducation du cheval fin; il a 10 juments poulinières choisies et 6 poulains d'une grande distinction.

Digitized by Google

Le tableau suivant donne la situation de ces 26 exploitations.

SUPERFICIE.	POPULATION.	CULTURES.	BESTIAUX.	MATÉRIEL.	PLANTATIONS.	CONSTRUCTIONS. — VALEUR.
		h. c.				
	Hommes.... 140	Blé..... 366 00	Bœufs..... 310	Charrues.... 01	Mûriers... 2,540	
	Femmes.... 53	Avoine... 19 00	Vaches.... 104	Herses..... 21	Fruitiers.. 1,100	
	Enfants..... 68	Orge.... 88 00	Élèves.... 90	Voitures.... 40	Oliviers... 400	
5,086 hectares.....	.....	Maïs.... 20 00	Chevaux... 50	.....	Forestiers.. 2,870	255,000f
	.....	Fèves... 29 00	Mulets.... 23	.....	.....	
	.....	Tabac... 27 50	Porcs..... 27	.....	.....	
	.....	Coton... 14 15	Moutons... 560	.....	.....	
	.....	Diverses. 30 50	.....	.....	.....	
Totaux...	207	594 15	1,104	122	5,910	255,000f

Ainsi, dans la partie est de l'arrondissement d'Alger, il y avait, à la fin de 1854, 81 exploitations isolées, ayant ensemble une population de 765 individus.

Les diverses espèces de cultures étaient ainsi réparties :

BLÉ.	ORGE.	AVOINE.	MAÏS.	TABAC.	COTON.	GARANCE.	FÈVES	DIVERSES.	TOTAL.
h. c.	h. c.	h. c.	h. c.	h. c.	h. c.	h. c.	h. c.	h. c.	h. c.
1,331 00	020 50	123 50	60 50	217 75	59 40	21 00	158 90	104 00	2,098 55

Les bestiaux se composaient de :

BŒUFS.	VACHES.	ÉLÈVES.	CHEVAUX.	MULETS.	MOUTONS.	PORCS.	TOTAL.
1,325	423	357	165	54	2,650	623	5,797

Les constructions représentent une valeur totale de 928,850 francs.

En comparant ces chiffres à ceux de l'année 1853, pour les mêmes localités, on verra que la colonisation individuelle a fait des progrès remarquables.

ARRONDISSEMENT D'ALGER (PARTIE OUEST).

Chéragas. — Il y a dans cette commune 4 fermes importantes, d'une étendue, la première de 120 hectares, la deuxième de 75 hectares, et les deux autres de 60 hectares chacune; soit ensemble 315 hectares, ensemencés tant en céréales qu'en cultures industrielles. Elles occupent un personnel moyen de 44 individus, et on y compte un bétail de 82 têtes.

2,850 arbres fruitiers ou forestiers y ont été plantés, et on peut évaluer à 98,000 francs la valeur des constructions qui y ont été élevées.

Dély-Ibrahim possède une ferme d'une étendue de 200 hectares. Elle est exploitée par M. Mazères, qui y occupe un personnel de 16 individus et y entretient 60 têtes de bétail. 20 hectares ont été mis en céréales et 6 en cultures industrielles. 600 arbres ont été plantés. Les constructions peuvent être évaluées à 20,000 francs.

Digitized by Google

Outre les fermes existant dans les 2 communes de Chéragas et de Dély-Ibrahim, la partie ouest de l'arrondissemeot d'Alger en contient 19 autres, d'une contenance totale de 5,054 hectares, dont 601 ensemencés en céréales et 163 en cultures industrielles. 5,000 arbres de différentes essences ont été plantés sur ces 19 fermes, qui occupent en moyenne un personnel de 230 individus, et entretiennent 796 têtes de bétail.

Les capitaux immobilisés sur ces exploitations et constructions peuvent être évalués à 399,000 francs.

Oued-el-Halleg. — On remarque sur le territoire de ce village la ferme créée par M. le docteur Baudens. Ses bâtiments d'exploitation ont été solidement et largement installés; de nombreuses plantations d'oliviers et surtout de mûriers, des pépinières d'orangers et de citronniers assurent un bel avenir à cette propriété.

3° Développements à donner à la colonisation.

Ainsi qu'il en a été déjà fait mention dans les précédentes notices (voir volume 1850-1851, page 215), l'administration se propose de créer deux nouveaux villages dans l'arrondissement d'Alger, qui recevraient, de la dénomination des lieux qui doivent leur servir d'assiette, les noms de *Maraboutine* et de *Boudouaou*.

L'étude de ces projets de création est sur le point de toucher à sa fin, et on doit espérer qu'il sera prochainement possible d'installer ces villages.

L'administration s'occupe encore en ce moment de l'installation des colons qui ont été admis à faire partie du peuplement du village de Staouëli, décrété le 24 mars 1855.

ARRONDISSEMENT DE BLIDAH.

1° Centres créés par l'administration.

Un seul village a été créé, pendant l'année 1854, dans l'arrondissement de Blidah. Il a reçu le nom de *Chebli* et comprend 40 feux. Situé sur le territoire de la Zaouïa-Sidi-el-Habschi, à 8 kilomètres de Boufarik, dont il est une annexe et auquel il est relié par la grande route médiane de la plaine, ce village est placé dans de bonnes conditions; 40 familles de colons y ont été installées sur des concessions de 15 hectares chacune; 10 fermes importantes de 30 à 50 hectares ont été également créées sur ce territoire, d'une superficie de 1,072 hectares, y compris un communal de 96 hectares 50 ares.

Les dispositions de la population de ce village sont excellentes. Elle a été choisie entièrement parmi des cultivateurs-fermiers, ce qui fait que les colons ne pourront commencer leurs travaux qu'après la récolte, c'est-à-dire après l'expiration de leurs fermages. A cette époque, le développement de Chebli ne se fera pas attendre.

60 hectares environ ont été cultivés en céréales dans les derniers mois de 1854. Quelques maisons ont été construites et des matériaux ont été transportés sur presque tous les autres lots.

Il a été planté sur les places, rues et boulevards du village, 1,409 arbres d'essences de platanes et de mûriers, susceptibles d'être arrosés et dans de bonnes conditions de réussite.

Les travaux d'aménagement des eaux comprennent : l'établissement, au centre de la place principale, d'un puits surmonté d'une pompe, pour l'alimentation du village; d'un abreuvoir pour l'usage des bestiaux, et d'un lavoir public construit à l'extrémité nord de la rue transversale; une rigole de dérivation des eaux de l'Arrach, destinée à l'irrigation des terres, alimente aussi l'abreuvoir et le lavoir.

Le village de Chebli est desservi par la route médiane de la Métidja, qui le traverse dans toute sa longueur. Cette route sera prochainement reliée à la route d'Alger à Médéah, ainsi qu'à celle du pied de l'Atlas, par le chemin de la rive gauche de l'Arrach, au 4e blockhaus, qui a été ouvert en 1854 sur 2,000 mètres de longueur, et qui passera à 1,500 mètres du village de Chebli, auquel des communications faciles et des débouchés nombreux pour ses produits se trouveront ainsi assurés.

On va donner maintenant la situation des anciens centres de population.

Blidah. — Située à 48 kilomètres sud-ouest d'Alger, à 100 mètres au-dessus du niveau de la mer, chef-

Digitized by Google

lieu d'arrondissement, siége d'un tribunal de première instance et de la première division militaire, Blidah est à la fois une ville agricole, industrielle et commerciale. Centre d'approvisionnement de tout l'ouest de la plaine, étape obligée de tous les transports qui se font sur Médéah et Milianah, et de ces villes sur Alger, Blidah possède tous les éléments de prospérité.

A l'intérieur, marchés bien approvisionnés, fondouks bien installés pour les indigènes, de nombreux établissements publics, lavoirs couverts, industries de première nécessité et de luxe.

A l'extérieur, eaux abondantes et bien aménagées, minoteries perfectionnées, moulins arabes et tanneries, orangeries, vergers et jardins maraîchers, terrains excellents, routes faciles et bien entretenues.

La banlieue de Blidah, fécondée, pour la plus grande partie, par les eaux de l'Oued Kebir, présente l'aspect le plus riant et le plus varié.

La culture la plus étendue et la plus productive est celle de l'oranger; les produits obtenus cette année ont été d'une qualité supérieure à ceux des années précédentes; les soins que l'on prend des orangeries permettent d'espérer qu'elles acquerront, dans un temps peu éloigné, une grande réputation.

4,000 caisses renfermant 1,296,000 fruits et 400,000 oranges en tonneaux, représentant un capital de 100,000 francs, ont été exportées en 1854.

Après la production des orangeries, la culture maraîchère donne de bons résultats et s'étend sur une superficie de 40 hectares environ.

Les cultures de tabac et de coton viennent en troisième ligne.

Toutes ces productions sont obtenues dans la plaine de la banlieue irrigable de Blidah. Le versant de la montagne à laquelle Blidah se trouve adossée, depuis l'Oued Kebir jusqu'à l'Oued Beni-Aza, est la région des fruits de toutes sortes.

La vigne, le poirier, le figuier, l'amandier, l'olivier, etc., etc., prospèrent sous la main des indigènes et de quelques Européens laborieux, qui trouvent au marché l'écoulement de leurs produits.

La vigne n'avait fourni d'abord qu'aux besoins de la consommation locale. Une progression sensible s'est fait remarquer en 1854, où un excédant de raisins a servi à faire quelques pièces de vin.

Les propriétaires de la banlieue ont planté environ 2,000 orangers, mûriers et autres espèces. L'administration, de son côté, a planté 4,000 arbres, qui ont tous parfaitement réussi, et ornent les promenades publiques ainsi que les bords des principaux chemins.

La ville de Blidah est pourvue de lavoirs et de fontaines-abreuvoirs.

Villages de Joinville, Montpensier, Dalmatie et Beni-Mered. — L'état de ces centres se ressent du bien-être que procure le travail.

La santé publique est excellente.

Les colons, pour la plupart, peu accoutumés d'abord aux travaux des champs, sont devenus d'habiles travailleurs.

Les céréales et le tabac forment les cultures principales de ces centres.

La première a été considérable l'année dernière.

On peut évaluer à 500,000 francs au moins la somme versée par le commerce entre les mains des colons de la commune de Blidah, pour la seule récolte des céréales, et à 800,000 francs, si l'on y ajoute le produit du tabac, du coton et de la soie.

Les bénéfices de l'élève du bétail, auquel quelques colons se livrent avec succès, ne figurent point dans cette appréciation, non plus que ceux résultant de la vente de divers produits, tels que laitage, œufs, volaille, etc., etc. Ces profits n'ont pas peu contribué à porter l'aisance dans un grand nombre de familles des villages de Joinville et de Montpensier, qui, par leur proximité de Blidah, sont plus à même que tous les autres d'y écouler leurs produits. Le défrichement des terres est presque complet, partout les terrains sont cultivés.

Digitized by Google

Les plantations sont considérables et bien entretenues. La vigne prend chaque année une extension nouvelle.

On a exécuté, en 1854, des canaux maçonnés qui conduisent les eaux d'alimentation et d'irrigation dans les villages de Joinville et de Montpensier.

Dans chaque localité, les lavoirs ont été couverts. Les conduites d'eau sont parfaitement entretenues.

De même que les routes à la charge de l'État, les chemins vicinaux, qui sillonnent en tous sens le territoire de la commune et font communiquer entre eux les villages annexes, sont en bon état d'entretien.

Pendant l'année 1854, le service des bâtiments civils n'a exécuté que des travaux de simple entretien.

Par son importance comme chef-lieu de l'arrondissement autant que par sa position au centre des villages annexes, Blidah offre aux colons un débouché facile à tous leurs produits en céréales. Quant au bétail, c'est à Boufarik que les colons en trouvent le débouché.

Boufarik. — Il n'est point de centre en Algérie qui ait fait un progrès plus rapide et soit arrivé à une plus grande prospérité que Boufarik.

Situé à 34 kilomètres sud-ouest d'Alger, à 14 kilomètres nord de Blidah, au centre de la Métidja, sur la ligne de partage du bassin de l'Arrach, à l'est de la Chiffa et du Mazafran, à l'ouest et à égale distance de Koléah et de Blidah, sur la route de cette ville à Alger, que suivent tous les jours plusieurs diligences et un nombreux roulage, Boufarik possède un marché indigène où se réunissent, tous les lundis, les tribus des environs, les bouchers d'Alger et les colons de Blidah, qui viennent y faire leurs achats et leurs approvisionnements.

Sa position centrale en fait le rendez-vous des faucheurs et des moissonneurs de la plaine, et en fera l'entrepôt de tous les villages qui ne tarderont pas à s'établir dans le centre de la Métidja. Des routes lui ouvrant dans tous les sens des communications faciles.

La commune de Boufarik comprend un vaste territoire, sur lequel s'élèvent 3 centres de population entourés de grandes fermes en plein rapport, sans compter un nombre considérable de petites fermes que les colons ont construites sur leurs lots ruraux les plus éloignés.

De 1852 jusqu'à la fin de 1854, sa population a plus que doublé; elle s'est élevée à 3,800 individus.

Les dispositions et les habitudes de la population sont bonnes. Tous les colons sont dans l'aisance; beaucoup sont riches.

De même que dans les autres villages, les céréales font, à Boufarik, l'objet des principales cultures des colons; seulement la culture du tabac par les Européens y a pris une extension considérable (1,000 hectares). Les indigènes, de leur côté, en cultivent beaucoup.

L'élève et l'engrais du bétail s'y font sur une très-grande échelle. Les éleveurs de la commune fournissent en grande partie le marché du lundi.

Des plantations considérables ont été faites, et toutes ont parfaitement réussi.

Le territoire de Boufarik est arrosé par des eaux abondantes et bien aménagées; toutes les fermes et presque toutes les maisons de la ville ont de bons puits; en outre, la municipalité de Boufarik a fait établir, en 1854, dans le milieu de la ville, une fontaine et un abreuvoir alimentés par d'excellentes eaux, qui se rendent ensuite dans un grand bassin où l'on fait baigner les bestiaux.

Comme établissement d'utilité publique, l'État, depuis longtemps, a fait construire, à Boufarik, une école pour les garçons, une église monumentale, un vaste caravansérail et un presbytère. La gendarmerie, la mairie et l'école des filles sont installées dans des maisons particulières que l'État loue aux colons. L'école des garçons compte 85 élèves; celle des filles, en y comprenant la salle d'asile, est fréquentée par près de 300 enfants.

Les travaux exécutés pendant l'exercice 1854 ont eu pour objet l'ouverture du chemin de colonisation du 4e blokhaus à Hassénia, la continuation de la route du pied de l'Atlas, l'achèvement de la route médiane aux abords de l'Arrach, et enfin les travaux d'installation du village de Chebli.

On sait que l'ancien camp d'Erlon, avec ses dépendances, a été concédé, il y a plusieurs années déjà, à M. l'abbé Brumauld, pour y établir un orphelinat de jeunes garçons, sur le modèle de celui qu'il avait déjà fondé à Ben-Aknoun.

Cet établissement, qui compte plusieurs centaines d'orphelins appartenant à l'Algérie ou venus de France, notamment du département de la Seine, prépare d'utiles auxiliaires à la colonisation. L'éducation qu'y reçoivent les enfants est particulièrement agricole et professionnelle. Ils entretiennent en bon état l'ancienne pépinière, dont les produits sont livrés à des prix réduits, et mettent en culture, chaque année, 30 hectares de tabac et de vastes jardins; ils ont planté une véritable forêt de saules dans les marais de Sidi-Ahhed, qu'ils ont assainis et aménagés en prairies naturelles.

Souma. — Le village de Souma, annexe de Boufarik, lui a été rattaché lors de la constitution de cette localité en commune.

La population y est laborieuse et tranquille.

Les colons y jouissent d'une aisance qui s'accroît chaque année.

L'état de la santé publique y est des plus satisfaisants.

Les colons ne s'adonnent pas à l'élève du bétail; ils occupent tout leur temps et emploient toutes leurs ressources à la culture de leurs terres, qui produisent de très-beaux blés, de très-bon tabac, ainsi que d'excellents fourrages.

Les plantations sont faites, à Souma, avec soin et intelligence. On y remarque de beaux vergers et une vaste orangerie.

Les eaux qui alimentent Souma sont saines et abondantes. Elles sont fournies par l'Oued Bou-Chemla, qui arrose 50 hectares de terrain et sur lequel a été construit déjà un beau moulin. Quand les travaux de dérivation de l'oued, encore à l'étude, auront été exécutés, on aura sur ce point 3 chutes d'eau à livrer à l'industrie.

Une fontaine et un lavoir couvert ont été construits dans ce centre.

L'État y a fondé une école de garçons qui compte 50 élèves.

Pour le culte, il est rattaché à son chef-lieu de commune, dont il n'est distant que de six kilomètres.

Souma est traversé par la grande route dite *du pied de l'Atlas*, qui le fait communiquer avec Blidah, et qui le reliera un jour avec Rovigo. Il est déjà rattaché à Boufarik.

Oued-el-Halleg. — A 48 kilomètres sud-ouest d'Alger et 11 kilomètres sud-ouest de Blidah, à cheval sur les routes de Boufarik à Milianah et de Blidah à la mer, le village d'Oued-el-Halleg est de création encore toute récente. Il a été fondé par décret présidentiel du 15 décembre 1851, pour recevoir 40 familles.

Ce village est aujourd'hui en pleine voie de prospérité : toutes les maisons y sont bâties; il a livré cette année pour 123,000 francs de tabac à l'administration. Il est placé dans les meilleures conditions possibles de réussite; il est pourvu d'eaux abondantes et doté d'un excellent territoire.

La culture des céréales y a suivi la même progression que celle du tabac; elle s'étend, y compris celle des fermes avoisinantes, sur 600 hectares environ.

L'état de la santé publique est fort satisfaisant.

Le village d'Oued-el-Halleg a été doté d'une fontaine-abreuvoir et d'un lavoir.

On a planté sur les boulevards 495 arbres de diverses essences. Ces arbres sont dans de bonnes conditions de réussite.

Une maison dite *de secours* y avait été construite en vue de recevoir les malades, mais elle est heureusement devenue inutile. Elle est aujourd'hui destinée à servir de mairie, de chapelle et d'école. Elle a été appropriée à cette nouvelle destination. La dépense résultant de cette affectation s'est élevée à 10,858 francs.

Quelques chemins ont été ouverts dans l'intérieur du territoire d'Oued-el-Halleg pour l'exploitation des concessions. Un réseau de fermes importantes entoure ce village. Il en sera question plus loin.

Le marché de Blidah pour les céréales, celui de Boufarik pour les bestiaux et celui d'Alger pour les tabacs offrent aux colons d'Oued-el-Halleg un débouché facile pour leurs produits.

La Chiffa. — Première station après Blidah sur la route de Médéah et de Milianah, qui se bifurque en cet endroit. Le village de la Chiffa a été créé par ordonnance du 22 décembre 1846, pour recevoir 50 familles. Situé sur la rive gauche de la rivière d'où il tire son nom, ce centre est en pleine voie de prospérité.

La santé publique y est très-bonne.

Les défrichements sont fort avancés, la culture et les plantations en bon état; la situation générale est satisfaisante; ce centre est complétement installé, et, comme les villages d'ancienne création qui entourent Blidah, il est maintenant capable de se suffire à lui-même.

Les plantations, un peu retardées par la nécessité pour les colons de s'occuper jusqu'à présent des choses essentielles à leur existence, deviennent chaque année plus importantes.

L'administration a planté sur les boulevards du village 370 arbres d'essences diverses.

La rivière de la Chiffa fournit l'eau nécessaire aux besoins des animaux. L'aqueduc de dérivation de ces eaux a fertilisé tout le bas du territoire du village, qui a acquis ainsi une véritable importance.

Une fontaine-abreuvoir et un lavoir couvert ont été construits par l'administration.

Une petite chapelle provisoire a été installée sur la place du village; elle est desservie, une fois par semaine, le dimanche, par le curé de Mouzaïa, qui vient y célébrer l'office divin.

La Chiffa est traversée par la grande route de Blidah à Milianah, qui sert de voie de communication avec tous les villages voisins.

Mouzaïaville. — Créé en même temps que le village de la Chiffa, au pied du versant septentrional de l'Atlas, à côté de ruines romaines, où l'on découvre chaque jour les indices certains de l'existence d'une ville importante, Mouzaïaville n'a progressé que lentement; sa formation a été laborieuse. Les eaux des deux oueds voisins, El-Hâad et Chaouch, ont été amenées dans ce village au moyen d'aqueducs maçonnés. Elles suffisent à l'alimentation des habitants et des bestiaux, ainsi qu'à l'irrigation de 20 ares par chaque concession.

Mouzaïa est un centre de grand avenir; grâce à l'énergie des colons, il est aujourd'hui en bonne voie de réussite.

Les colons sont pour la plupart dans l'aisance

La santé publique est excellente, le climat très-salubre.

Les colons de Mouzaïa cultivent avec soin et intelligence. Les céréales forment leur principale récolte.

Quelques-uns font avec succès des élèves de bétail. Ils emploient à l'amélioration de leurs champs les bénéfices qu'ils retirent de ce produit.

Les plantations prennent chaque année une plus grande extension. L'aministration a planté 795 arbres d'essences diverses pour compléter les plantations du village. Plusieurs colons ont planté de la vigne et des vergers, qui ont parfaitement réussi.

Une fontaine-abreuvoir et un lavoir couvert ont été construits à l'entrée principale de Mouzaïa, du côté de Blidah.

Les conduites des eaux sont en bon état.

Une petite chapelle et une école ont été élevées depuis plusieurs années sur la grande place du village.

Monzaïa est traversé par la grande route de Blidah à Milianah, qui assure toutes ses communications.

Bou-Roumi et El-Afroun. — Colonies agricoles de 1848, à l'extrémité occidentale de la plaine de la Métidja.

Créées dans de bonnes conditions de réussite, avec de l'eau d'irrigation abondante et un sol fertile, ces deux colonies ont des éléments assurés de prospérité.

Les colons s'occupent sérieusement de leurs cultures, et l'état de la santé publique est satisfaisant.

Les céréales et le tabac forment l'objet des principales cultures.

Quelques-uns font des élèves de bétail.

Les plantations sont en bon état et augmentent chaque année.

On a complété à El-Afroun les plantations des boulevards et celles de la place par 244 arbres de différentes essences.

Un barrage, établi au Bou-Roumi en 1850, a permis d'amener dans les deux villages et dans les champs voisins, au moyen d'aqueducs maçonnés et couverts, de 5,315 mètres de développement, une quantité d'eau suffisante pour les besoins des colons et l'irrigation de leurs lots de jardin.

Deux puits, deux fontaines-abreuvoirs et deux lavoirs couverts ont été construits à El-Afroun.

Un puits, une fontaine-abreuvoir et un lavoir couverts ont été construits dans son annexe, le Bou-Rouni. La fontaine est alimentée par une conduite en poterie de 245 mètres de longueur.

Des maisons de colons, construites sous la direction du génie militaire en 1848, ont été appropriées pour une église, une école, une mairie, une salle d'asile et un logement pour les sœurs chargées de la direction de l'école des filles.

La grande route de Blidah à Cherchel et à Milianah traverse le Bou-Roumi et El-Afroun, et assure toutes leurs communications avec les centres voisins.

Ameur-el-Aïn. — Cette colonie agricole a été créée en 1849.

La moitié seulement du village (côté sud de la route) avait été bâtie sous la direction du génie militaire.

L'administration a fait terminer le lotissement du territoire et distribuer toutes les concessions disponibles. Bientôt l'autre moitié du village sera entièrement construite. La population actuelle est laborieuse; la santé est satisfaisante.

Les colons d'Ameur-el-Aïn ont mis en culture une assez grande superficie de terrain; leurs principales récoltes sont les céréales.

On a complété les plantations des boulevards. 463 arbres d'essences diverses ont été plantés en 1854.

D'importantes améliorations se préparent pour l'année prochaine.

L'eau nécessaire à l'alimentation des habitants et aux besoins des animaux, ainsi qu'à l'irrigation des jardins des colons, est fournie par deux sources réunies prises dans la montagne.

Un puits, deux fontaines-abreuvoirs et un lavoir ont été construits par l'administration.

Une petite chapelle, desservie par le curé d'El-Afroun, y a été installée dans une maison de colons.

Le village est traversé par la grande route de Blidah à Cherchel et à Milianah, qui assure la communication avec tous les villages voisins.

Koléah. — A 37 kilomètres ouest d'Alger, à 6 kilomètres de la mer et à 22 kilomètres de Blidah, sur le revers méridional des collines du Sahel, Koléah est situé en dehors de toute voie commerciale.

Les colons ont compris cette situation, aussi se sont-ils entièrement adonnés à l'agriculture; ils ont largement débroussaillé, et, à mesure qu'ils vendaient le charbon résultant de leurs défrichements, ils en ont affecté le prix à l'achat de bestiaux, d'instruments aratoires et de semences. La culture de la vigne, qui vient parfaitement sur leurs coteaux, leur assurera également une production lucrative.

Par décret en date du 21 novembre 1851, Koléah a été érigé en municipalité, avec les villages d'Ain-Fouka, de Fouka-Maritime, de Douaouda et de Zeradia pour annexes. Une décision préfectorale a annexé également à cette commune, dont ils sont fort rapprochés, les hameaux valaisans de Saïghr, Zoudj-el-Abbès, Messaoud et Berbessa.

La population de Koléah est laborieuse. L'état sanitaire est très-satisfaisant, le climat des plus salubres.

Les colons se livrent également à toutes les cultures, céréales, tabac et coton.

Quelques-uns font avec succès l'élève des bestiaux; les prairies de Farghen, que l'administration a réparties entre eux, il y a quelques années, leur sont d'un grand secours.

Les plantations sont faites avec intelligence et bien soignées.

Koléah est pourvu d'eaux abondantes et pures; ces eaux, aménagées avec soin et bien distribuées, arrosent et fertilisent tous les jardins et vergers des environs.

De nombreuses fontaines alimentent la ville.

Des abreuvoirs et des lavoirs ont été construits depuis longtemps déjà par l'administration pour les besoins de tous genres.

Dans la traversée des jardins de Koléah, la largeur du chemin a été augmentée de 2 mètres aux abords de la ville; ce chemin a été rectifié sur une longueur de 400 mètres.

On a réparé à Koléah diverses rues dégradées par les eaux pluviales, notamment la rue El-Aïn, dont les pavés avaient été affouillés sur plusieurs points. On a rectifié, à Aïn-Fouka, la rue Marengo, en la rendant accessible aux voitures.

Un marché indigène assez fréquenté réunit à Koléah, tous les vendredis, les tribus des environs.

L'industrie y a fondé deux moulins à farine. Des carrières, qui fournissent une belle pierre de taille, sont en outre exploitées dans cette localité.

Villages d'Aïn-Fouka, de Fouka-Maritime, de Douaouda et de Zeradia. — Les dispositions morales et les habitudes de la population sont bonnes.

L'aptitude agricole des colons ne laisse rien à désirer; tous ont de l'aisance; ils se livrent à tous les genres de culture: céréales, tabac, coton. Quelques-uns élèvent du bétail.

Des plantations assez considérables ont été faites. Les colons se sont adonnés plus particulièrement à la culture de la vigne.

Tous ces villages sont pourvus de sources abondantes, dont les eaux bien aménagées sont plus que suffisantes pour l'alimentation des habitants et le besoin des animaux, et servent à l'irrigation des jardins des colons.

L'administration a construit, à cet effet, dans ces divers centres, des puits, des lavoirs, des fontaines et des abreuvoirs. Elle a doté d'une église les villages de Douaouda et de Zeradia.

Une chapelle provisoire a été construite à Fouka; elle est desservie, ainsi que l'église de Zeradia, par le curé du village de Douaouda, qui a sa résidence dans cette localité.

Fouka et Douaouda ont été pourvus tous deux d'une école de garçons.

La grande route d'Alger à Koléah traverse les villages de Zeradia et de Douaouda. La route de Blidah à la mer relie Fouka au chef-lieu de la commune et de l'arrondissement; d'autres chemins de petite communication relient entre eux tous ces villages.

On a commencé les travaux d'ouverture d'un chemin vicinal reliant les deux villages de Douaouda et de Fouka; il est destiné à éviter aux colons de ce dernier village, qui se rendent à Alger, le détour de Koléah. Ce chemin a été ouvert d'une manière à peu près définitive sur une longueur de près de 2,000 mètres.

Hameaux valaisans de Saïghr, Zoudj-el-Abbès, Messaoud et Berbessa. — Ces hameaux ont dû être installés en 1851, afin de pourvoir au placement immédiat de Suisses du bas Valais, auxquels se substituent peu à peu des cultivateurs français plus aisés, qui sauront tirer un utile parti des terrains au milieu desquels ont été créés les hameaux de Saïghr et de Zoudj-el-Abbès.

Les hameaux de Messaoud et de Berbessa, comme leurs voisins les hameaux de Saïghr et de Zoudj-el-Abbès, étaient habités par des colons également dénués de ressources; grâce cependant à une énergique persévérance, à un travail opiniâtre et à quelques subventions intelligemment distribuées, ils avancent, et chaque jour voit accroître leur bien-être.

On a entrepris, en 1854, le percement d'un puits public à Zoudj-el-Abbès. Ce travail a parfaitement réussi. On a trouvé l'eau à 7 mètres 50 centimètres de profondeur. Le puits a 1 mètre 10 centimètres de diamètre; il est revêtu en maçonnerie.

Castiglione, Chaïba, Tefeschoun. — Les colonies de Castiglione et de Tefeschoun ont été créées en 1848, pour recevoir les émigraots parisiens.

La position de ces deux villages est très-honne; ils sont situés sur deux plateaux disposés en gradins en face de la mer, à 9 kilomètres environ ouest de Koléah, sur le trajet de la route qui doit relier Cherchel à Alger par le littoral.

La population est laborieuse, intelligente et s'occupe sérieusemeot de ses travaux agricoles; aussi les colons sont-ils tous dans l'aisance. L'état de la saoté publique est excellent, le climat des plus sains.

Le terrain est de bonne qualité, quoique léger, et très-propre à la culture du coton et du tabac.

Les colons de ces deux villages se sont particulièrement distingués cette année par la culture du cotoo; ils en ont fait ensemble 184 hectares 70 ares.

Ils élèvent quelques bestiaux.

Les plantations sont assez considérables et faites avec intelligeoce.

Les eaux sont bonnes et parfaitemeot aménagées pour les besoins des hommes, des animaux et ceux de l'irrigatioo.

Des fontaines, des abreuvoirs et des lavoirs couverts ont été construits par l'administration pour les besoins des colons.

La conduite alimentaire de la fontaine de Tefeschoun a été reconstruite sur 460 mètres de longueur. Elle est en poterie de 16 centimètres sur les 360 premiers mètres, et en tuyaux en foote de 10 centimètres sur les 100 mètres restant. Sept regards sont échelooués sur le développement de cette dernière conduite.

Un regard de décharge, avec robinet de vidange, a été établi au point le plus bas du siphon près de la fontaioe.

Les fouilles de la conduite ont été ouvertes en grande partie daos le roc par des profondeurs de 1 mètre 20 centimètres en moyenne.

Les tuyaux de poterie et les joints des tuyaux de fonte ont été enveloppés par uue maçonnerie.

Des maisoos primitivement destioées à des coloos ont été appropriés aux besoins des établissements publics. Castiglione et Tefeschoun sont dotés d'écoles pour les garçons et pour les filles, et de chapelles; un curé, en résidence à Castiglione, dessert Tefeschoun.

Castiglioue et Tefeschoun soot reliés entre eux avec Fouka et avec Koléah par des chemios de grande vicinalité. Un nouveau chemin, qui les relie à la route d'Alger près du pont jeté à l'embouchure du Mazafran, accroît encore leurs éléments de réussite.

Ces villages sont en bonne voie de prospérité.

Le hameau de Chaïbá, annexe de Tefeschoun, a été créé dans les derniers mois de 1852, sur l'emplacement même occupé par les bâtiments d'exploitation de la vaste propriété de Chaïba-el-Fokani, exploitée, il y a quelques années, par M. Fortin d'Ivry. Ce petit centre est pourvu de tous les éléments désirables de prospérité.

2° *Colonisation libre.*

La situation des fermes isolées existant dans l'arrondissement de Blidah est résumée dans l'état ci-après :

NOMBRE des exploitations.	POPULATION	SUPERFICIE totale des propriétés.	SUPERFICIES mises en culture.	PLANTATIONS existantes.	OBSERVATIONS.
	hab.	hect.	hect. ares		
Grandes fermes.... 142	2,127	14,367	5,714 05	212,644	
Petites exploitations. 392	"	"	743 85	129,572	
TOTAL..... 534	"	"	6,457 90	342,216	Plus 237 hect. 50 ares plantés en vignes.

3° Développements à donner à la colonisation.

Deux villages sont en projet de création dans l'arrondissement de Blidah; ce sont ceux de Bouinan, entre Souma et Rovigo, et de l'Oued-Rehan, dans le district de Milianah.

D'autres projets de création de villages sur d'autres points seront mis à l'étude aussitôt que l'installation des centres ci-dessus mentionnés aura été complétement réalisée.

DISTRICT DE MÉDÉAH.

Centres créés par l'administration.

Médéah. — Érigé en municipalité en 1854, Médéah a pour annexes les anciennes colonies agricoles de Lodi et de Damiette, remises à la fin de 1852 à l'administration civile, et le village de Mouzaïa-les-Mines, fondé dès 1845 par la compagnie concessionnaire des mines de cuivre.

A 90 kilomètres sud d'Alger, à 42 kilomètres sud de Blidah, à 80 kilomètres est de Milianah, sur le revers méridional du Nsdor, au delà de la première chaîne de l'Atlas, à l'extrémité d'un contrefort d'un accès difficile, Médéah est placé dans une heureuse situation, et doit à sa position, sur la route la plus directe et la plus fréquentée par les caravanes qui se rendent dans le sud d'Alger, une grande importance politique et commerciale. Chef-lieu d'une subdivision militaire.

Les dispositions morales et les habitudes générales de la population du district de Médéah sont bonnes. Elle est composée, en général, de négociants presque tous propriétaires de terres et de cultivateurs laborieux.

La santé publique s'est constamment maintenue dans un état satisfaisant. Le climat est des plus salubres.

De toutes les cultures entreprises par les colons, la plus importante est sans contredit celle de la vigne, qui, à Médéah, donne un produit supérieur en valeur à celui des céréales. L'extension considérable que cette culture prend chaque jour dans ce district en fera avant peu un pays essentiellement vinicole, et constituera bientôt le principal élément de la prospérité locale. En effet, 200 hectares environ ont été plantés en vignes jusqu'en 1854.

L'aménagement des eaux, qui a toujours été l'objet des préoccupations les plus constantes de l'administration, ne laisse rien à désirer; Médéah est pourvu d'eaux pures et abondantes pour les besoins des habitants, des animaux et des irrigations.

Deux minoteries importantes fonctionnent au moyen de ces mêmes eaux.

Des fontaines, des lavoirs et des abreuvoirs ont été construits par l'administration; ils sont alimentés par les eaux des sources voisines, qui y sont amenées par un ancien aqueduc sur un double rang d'arceaux.

La situation de cette ville est des plus prospères.

Les marchés de Médéah attirent constamment un grand nombre d'indigènes et d'Européens; le commerce principal qui se fait sur cette place est celui des grains et des laines. La plus grande partie de ces deux produits est exportée à Alger, et de là dirigée sur la France, où elle va contribuer à l'alimentation des marchés de Marseille et des grandes villes du littoral méditerranéen. Ce mouvement est tel, que, sur un budget de 108,369 francs, les droits de place dans les marchés, de mesurage à la halle aux blés et aux huiles, ceux d'abatage à l'abattoir public, comptent pour 64,000 francs.

Pendant l'année 1854, le service des ponts et chaussées a terminé les travaux relatifs aux chemins vicinaux de Médéah. On a construit le pont de l'Oued-Baroura, au point où le chemin d'exploitation dit *Romain* le traverse. Ce pont est en maçonnerie en plein ceintre de 4 mètres d'ouverture et de 4 mètres de longueur entre les têtes.

On a construit un égout à large section dans la rue de la Pépinière.

Lodi. — A 5 kilomètres de Médéah, sur la route de cette ville à Milianah, au lieu dit *Drasma*. La santé publique y est excellente.

Les colons s'adonnent à la culture des céréales et plantent beaucoup de vignes.

Les autres plantations, convenablement entretenues, sont d'une fort belle venue.

L'aménagement des eaux ne laisse rien à désirer. Le village de Lodi a été doté de fontaines, d'abreuvoirs et de lavoirs.

La rue du rempart sud a été améliorée au moyen de trottoirs, avec bordure en moellons et caniveaux pavés.

Une église, une maison commune, des écoles de garçons et de filles et une salle d'asile dirigée par des sœurs ont été installées dans des maisons de colons appropriées à cet usage.

Damiette. — Situé à 3 kilomètres de Médéah, au lieu dit *Aïn-Chelala*, sur la route de Boghar, la position de Damiette est, sous tous les rapports, entièrement semblable à celle de Lodi.

Mêmes habitudes et mêmes dispositions morales des colons, climat sain et salubre, état de la santé publique satisfaisant.

Même aspect agricole, travaux semblables, plantations bien entretenues.

La conduite d'eau d'Aïn-Deheb alimente le village et les jardins, dont la végétation est fort belle.

L'administration a doté Damiette de fontaines, d'abreuvoirs et de lavoirs. Ces derniers ont été surmontés de hangars couverts en tuiles, comme à Lodi.

Des trottoirs, avec bordures en moellons et caniveaux pavés, ont été construits dans la rue d'Aïn-Sayhes. On arrive à Damiette par deux rampes d'embranchement sur le chemin des jardins.

L'une de ces rampes aboutit à l'ancien chemin de Boghar et l'autre au cimetière.

Mouzaïa-les-Mines. — Ce village a été fondé, dès 1845, par la compagnie concessionnaire des mines de cuivre, à 14 kilomètres nord de Médéah, à 15 kilomètres sud de Blidah, sur la route muletière qui relie ces deux villes, par le col du Ténia, au cœur du petit Atlas.

Les constructions forment une enceinte continue, avec créneaux, courtines et bastions, disposée pour la défense; elles offrent un développement de 535 mètres.

La compagnie a, de plus, établi deux blockhaus aux exploitations d'Aumale et de Nemours, et diverses autres importantes constructions. Une usine de préparation mécanique de minerais et une autre pour la fusion des minerais sont munies de tous les engins nécessaires.

Les routes de la Chiffa, du pic ou des mines de Nemours, du col ou des mines d'Aumale, de la forêt, parfaitement carrossables et créées par la compagnie, ont un développement de 21 kilomètres.

La population de Mouzaïa-les-Mines se compose exclusivement de mineurs.

Un aqueduc construit aux frais de la société d'exploitation distribue dans le village et sur son territoire des eaux abondantes.

La compagnie a fait greffer un millier de pieds d'oliviers et entretient un jardin potager et une vigne d'environ 7 hectares.

DISTRICT DE CHERCHEL.

Centres créés par l'administration.

Cherchel. — Chef-lieu de cercle militaire et de district administratif, à 116 kilomètres ouest d'Alger, à égale distance de Tenès, à 32 kilomètres nord de Milianah, à 68 kilomètres nord-ouest de Blidah, Cherchel (la *Julia Cæsarea* de Juba II) était autrefois la capitale de la Mauritanie césarienne, qui comprenait les provinces actuelles d'Alger et d'Oran.

Occupé par les troupes françaises en mars 1840, Cherchel fut érigé par une ordonnance royale du 8 mai 1841 en district avec un commissariat civil. En 1854, un décret impérial le constitua en commune avec sa municipalité, et lui donna pour annexes les colonies agricoles de Novi et de Zurich.

Le port de Cherchel peut recevoir 40 navires de 100 à 150 tonneaux. Au point de vue agricole, la situation est satisfaisante. L'état de la santé publique est excellent.

Digitized by Google

La plaine de l'Oued-Bella, près de la ville, est entièrement allotie et cultivée. Les travaux agricoles s'étendent sur le ridesu des pentes septentrionales du Zakkar.

Les cultures principales des colons sont les céréales et la vigne.

Peu de colons se livrent à l'élève du hétail. Quelques-uns s'occupent de l'élève des porcs.

Les plantations sont en petites quantités; elles sont faites avec soin et sont de belle venue. On a planté 98 arbres de différentes essences dans les avenues de Cherchel.

La question des eaux est très-importante à Cherchel. Elles sont convenablement aménagées et suffisent aux besoins de la population, mais il reste à exécuter encore des travaux pour en augmenter la quantité.

Cherchel est doté de puits, de citernes, de lavoirs, d'abreuvoirs et de fontaines.

En 1854, l'administration a fait construire dans la localité une salle d'asile et une école de filles.

Des routes qui, dans peu, seront carrossables en toute saison, font communiquer Cherchel avec Alger par Blidah et avec Milianah. D'autres sont projetées pour faire communiquer Cherchel avec Koléah à l'est, avec Tenès à l'ouest; jusque-là ces points ne communiquent ensemble que par des sentiers arabes praticables seulement pour les mulets ou les bêtes de somme.

L'exportation pour la côte d'Afrique, la France et l'étranger présente, en 1854, une amélioration sensible sur les années précédentes. Des moutons et des foins ont été envoyés à l'étranger; des céréales et des figues ont été dirigées sur la France et sur Alger.

Les marchés, du reste, n'ont encore que peu d'importance; ils n'en prendront qu'après l'achèvement des routes.

Novi et Zurich. — Ces colonies agricoles, créées en 1848, ont été annexées au commissariat civil de Cherchel par arrêté du 9 juillet 1852.

Les dispositions des colons de ces centres sont excellentes. L'état sanitaire y est parfait.

Les colons se livrent à tous les genres de cultures, céréales, coton, tabac. Beaucoup plantent de la vigne.

Les plantations sont peu nombreuses, mais bien soignées. On a planté 269 arbres de différentes essences dans les avenues de Zurich.

On a exécuté une portion de la route de Cherchel à Novi, sur 2,000 mètres environ de longueur.

DISTRICT DE MARENGO.

Centres créés par l'administration.

Marengo. — A 86 kilomètres sud-ouest d'Alger, à 38 kilomètres de Blidah, à 28 kilomètres sud-sud-ouest de Cherchel, sur la route de ces deux dernières villes, à l'extrémité occidentale de la Métidja, la colonie agricole de Marengo, fondée en vertu du décret du 17 septembre 1848, pour recevoir 170 familles, a acquis, en moins de six années, une importance assez grande pour devenir le chef-lieu d'un district.

Les collines et pentes modérées qui existent entre son territoire et la mer, la vallée fertile et boisée qui débouche sur les ruines de Tipaza, lui assurent des communications faciles et promptes avec le littoral. Placé sur une des ondulations qui ferment la plaine du côté de l'ouest, ce village, le plus considérable des centres agricoles du département, est dans une excellente situation.

Doté de terres fertiles et de qualités variées, Marengo possède encore une forêt de 300 hectares, celle de Sidi-Sliman, plantée d'ormes et de frênes, et en voie d'aménagement par les soins du service forestier. Des petits lots ont été attribués dans cette forêt aux colons, qui les ont parfaitement aménagés et ont su tirer du bois un utile parti.

La population de Marengo est laborieuse et tranquille. Elle se compose encore en partie des premiers éléments qui l'ont formée. Ce sont d'anciens ouvriers de Paris, qu'une excellente direction a soutenus contre les épreuves ordinaires d'une première installation, et qu'un travail dirigé d'abord dans un intérêt général, puis ensuite activé par le puissant mobile de l'intérêt particulier, a moralisés et fixés dans le pays.

Digitized by Google

Les principales cultures auxquelles se livrent les colons sont celles du tabac et des céréales. Le tabac réussit parfaitement.

Le territoire de Marengo, renfermant d'excellentes prairies dans le fond de la plaine et sur la rive gauche de l'Oued Meurad, offre aux colons toutes facilités pour s'adonner à l'élève du bétail.

De nombreuses plantations de mûriers, de platanes et d'arbres fruitiers, ont été faites par les colons. En vue de les multiplier encore, une pépinière a été créée à Marengo, principalement pour satisfaire aux besoins des centres environnants, Bourkika, Bou-Medfa, Tipaza, etc.

Des travaux considérables ont été exécutés dans le but de pourvoir Marengo d'eaux abondantes. Un canal dérivé de l'Oued Meurad, de plus de 8,000 mètres de longueur, amène un volume d'eau susceptible de faire mouvoir plusieurs usines, d'arroser une grande étendue de terrains, et de fournir aux fontaines de la ville 50 litres par seconde. Ce volume doit être considérablement augmenté au moyen d'un barrage établi dans la montagne et reliant deux collines entre elles, de manière à emmagasiner les eaux de l'Oued Meurad pour les distribuer pendant l'été. Des calculs ayant été faits sur l'étendue du bassin de cette rivière et sur la hauteur moyenne des pluies, déduction faite des pertes dues à l'évaporation et aux infiltrations, on doit arriver, au moyen de ce barrage, à obtenir un débit de 200 litres par seconde pendant toute la saison des chaleurs. Les principales difficultés sont vaincues, et cette construction sera achevée dans un an. Un moulin à farine à 2 tournants, construit sur l'Oued Meurad, suffit aux besoins de la population.

La colonie de Marengo est, entre toutes, celle qui a été le plus largement dotée d'établissements publics. Le plus important est un hôpital dirigé par des sœurs de Saint-Vincent de Paul, auquel sont annexées une école de filles et une salle d'asile. Ces constructions sont très-convenablement appropriées à cette double destination.

Une très-belle route met en communication Marengo et Blidah; d'autres routes sont projetées pour relier Marengo à Tipaza et Milianah.

Marengo possède à ses portes un marché, plus connu sous son ancien nom de l'Arbà des Hadjoutes, et dont l'importance augmente tous les jours. Les tribus qui le fréquentent, Beni-Menad, Beni-Menasser et Chenoua, y apportent les produits de leurs montagnes, des figues, des raisins secs, du miel, de la cire, etc.; les Hadjoutes habitant la plaine, leurs grains, leurs bestiaux, leurs laines. En retour, ces indigènes prennent à Marengo ou chez les marchands ambulants du café, du fer, de l'acier, des étoffes, etc.

Des maisons d'Alger faisant le commerce des grains ont déjà établi des succursales à Marengo, qui, par sa situation entre le Chélif et Tipaza, port d'embarquement, se trouve être un lieu d'entrepôt pour les productions du Chélif, de l'ouest de la plaine, de la tribu de Bou-Louan, et partie de celles des Beni-Menasser.

Tipaza. — Un village de 500 feux va bientôt s'élever sur l'emplacement d'une ancienne ville romaine, dont l'importance est attestée par l'étendue de ses ruines. Cette création a été confiée aux soins d'un particulier, M. Demoncby, à qui l'État a concédé 2,672 hectares.

Le port, livré au commerce en 1854, a déjà acquis une importance commerciale telle, que l'administration a jugé à propos d'y faire exécuter un entrepôt de douane.

Dans une excellente situation, doté d'un riche et fertile territoire, le plus rapproché de la riche vallée du Chélif, possédant une rade bien abritée des fréquents vents d'ouest par le Chenoua, Tipaza est appelé à un avenir très-prospère.

L'eau n'est encore fournie à Tipaza que par des puits; mais, lorsque la population aura pris plus d'importance, il sera facile de rétablir l'ancien aqueduc des Romains, qui y amenait les eaux de l'Oued Nador et dont on trouve encore des ruines jusque près de Marengo, à 12 kilomètres de là.

Une route vicinale en bon état relie ce centre à Marengo.

Bourkika. — Centre à l'embranchement des routes de Blidah et de Cherchel à Milianah. Le peuplement de ce village est encore à pourvoir; 13 maisons seulement sur 52 sont occupées par des colons.

L'administration se dispose à y faire exécuter d'importants travaux pour l'aménagement des eaux; leur exécution suffira pour assurer le peuplement de ce centre, dont le terroir est excellent.

Vesoul-Benian. — Créée à la fin de 1853, la colonie de Vesoul-Benian, voisine de Milianah, a été peuplée en totalité par des cultivateurs de la Haute-Saône.

Agriculteurs de profession, gens honnêtes et tranquilles, leur situation morale est excellente.

L'état sanitaire est des plus satisfaisants; l'air est sain et les eaux remarquablement bonnes.

Les colons se livrent plus particulièrement à la culture des céréales. Presque tous ont planté leur lot de vignes et de mûriers.

Des fontaines, des lavoirs et des abreuvoirs ont été construits pour tous les besoins des colons et des animaux.

Les débouchés de ce centre sont encore restreints à Milianah; mais une route le relie à la plaine de la Mitidja et permet aux colons la fréquentation du marché des Djendels, un des plus importants de la province.

Bou-Medfa. — Colonie agricole de 1849, sur la route de Blidah à Milianah, à 86 kilomètres d'Alger, à 38 kilomètres de Blidah, à 32 kilomètres de Milianah. Bou-Medfa, d'abord attaché au district de Milianah après sa remise à l'administration civile, en a été distrait pour être annexé au commissariat civil de Marengo.

Le peuplement de ce centre est aujourd'hui terminé.

L'administration a doté cette localité de tous les établissements publics nécessaires, église, école, mairie, fontaines, lavoir et abreuvoir.

DISTRICT DE MILIANAH.

Centres créés par l'administration.

Milianah. — Située sur le versant sud du Zakkar, à 75 kilomètres de Blidah et à 124 d'Alger, cette ville, qui vient d'être érigée en municipalité, est en voie de progrès; l'état sanitaire y est parfait.

Autour de Milianah, sur près de 800 hectares, s'étendent, entremêlées de vignes et de vergers, les cultures les plus variées, dont l'abondance des eaux et la fertilité naturelle du sol assurent le succès.

La population de ce centre est généralement dans l'aisance.

Dix moulins ont été construits le long de l'Oued En-Naaseur et de l'Oued Boutan. Cinq de ces usines appartiennent aux indigènes.

Affreville. — Affreville est une annexe de la commune de Milianah. Il est traversé par les routes d'Orléansville, de Teniet-el-Hâad et d'Aïn-Sultan. Quand ces routes auront pu être mises en bon état sur tout leur parcours, ce centre prendra certainement un grand développement à cause de sa proximité de trois marchés indigènes, dont deux ont une importance notable.

La population d'Affreville est laborieuse et sobre; son état sanitaire est bon. Elle s'adonne en entier aux travaux agricoles et marche à grands pas vers l'aisance.

L'administration a exécuté sur le territoire de ce centre des travaux importants, qui ont eu pour résultat, en canalisant l'Oued Boutan, d'assurer le prompt écoulement des eaux pluviales, et d'éloigner ainsi de cette contrée une des plus graves causes d'insalubrité.

Aïn-Sultan. — Le village d'Aïn-Sultan, construit par le génie militaire, a été remis à l'administration civile le 31 décembre 1854. Situé à 7 kilomètres d'Affreville et à 17 kilomètres de Milianah, au pied d'un des contre-forts sud-ouest du Gontas, il est pourvu d'un territoire d'une grande fertilité, qui s'étend en partie dans la plaine et s'élève en partie dans la montagne.

Les habitudes morales de ses habitants sont bonnes; leur état sanitaire est excellent.

Les colons d'Aïn-Sultan s'occupent avec succès des cultures industrielles, tout en s'adonnant à la production des céréales et de la vigne.

Digitized by Google

Ce village a été pourvu par l'autorité militaire des établissements publics nécessaires, tels que mairie, église, écoles pour les deux sexes, lavoir couvert, abreuvoir, fontaines, aqueduc.

Sur la limite sud-ouest de son territoire, on a également construit un canal de desséchement, qui jette le trop plein des eaux pluviales dans l'Oued Souffay.

Aïn-Sultan est relié à Affreville et à Milianah par un chemin en très-bon état, sur un parcours de 4 kilomètres. Il communique avec l'Oued Djer par le col de Guertas, où passent toutes les provenances du sud, et il est à proximité du marché le plus important de la province, celui de Djendel.

DISTRICT DE TENÈS.

Centres créés par l'administration.

Le district de Tenès compte deux centres de population européenne : Tenès (européen et arabe) et Montenotte.

Tenès arabe. — Il n'y a pas, au point de vue proprement dit de la colonisation, lieu de s'arrêter au vieux Tenès, village arabe annexe du centre européen, les terres des indigènes qui habitent ce village se trouvant toutes, sans exception, dans le territoire militaire.

Tenès européen. — La ville française créée, en 1843, sur le plateau où florissait autrefois la *Cartenna* des Romains, bien que ne comptant encore que treize années d'existence, a déjà les proportions d'une ville de quatrième ordre, et tend chaque jour à prendre un plus grand développement, qui a surtout sa raison d'être dans le commerce des céréales, dont l'importance s'est résumée, en 1854, par le chiffre de quatre millions de francs, représentant 250,000 hectolitres de blé, orge et fèves, achetés sur place aux Arabes; 70,000 hectolitres provenant des marchés d'Orléansville sont venus en outre s'embarquer au port de Tenès, qui se présente ainsi pour l'exportation en première ligne sur la liste de nos ports algériens.

La majeure partie des habitants se livre au commerce des grains, dont les bénéfices considérables ont répandu le bien-être dans toutes les classes de la population. Aussi de nouvelles maisons s'élèvent, d'autres s'embellissent, toutes se réparent, et Tenès a aujourd'hui l'aspect d'une jolie ville de France. L'état sanitaire n'y laisse rien à désirer.

Au point de vue de la culture, le territoire de Tenès présente moins d'intérêt. 150 à 200 hectares complantés en arbres fruitiers et affectés à la culture maraîchère forment l'ensemble de ses ressources; au delà, ce sont des montagnes boisées impropres à la culture, mais renfermant la véritable richesse du pays, des mines de cuivre pyriteux qui ont depuis longtemps fixé l'attention de l'industrie métallurgique.

La ville de Tenès est alimentée par une conduite qui, prenant les eaux à un barrage formé sur l'Oued Allelah, à 4 kilomètres de la ville, les amène dans un filtre-réservoir d'où elles sont distribuées par des bornes-fontaines, des bassins et des jets d'eau, dans toutes les parties de la ville. Une dérivation de cette conduite, s'étendant à 2 kilomètres à l'ouest de la ville, va ensuite porter le surplus des eaux dans les jardins maraîchers. Un lavoir couvert, situé à proximité d'un séchoir bien installé, et plusieurs abreuvoirs, complètent le système de distribution des eaux. Les plantations sont en bon état.

On a exécuté le chemin de Tenès au cimetière et au champ de manœuvre. Les égouts, aqueducs, fontaines et canaux d'irrigation ont été l'objet de réparations ordinaires, assez considérables.

L'exportation considérable de grains qui s'effectue par le port de Tenès et y amène chaque année environ 450 navires exigera l'amélioration de la route qui relie ce point à Orléansville, ainsi que la création d'un port. Le débarcadère de Tenès, prolongé en 1853 d'une manière notable, rend actuellement tous les services qu'on peut en attendre. On s'est borné, en 1854, à des travaux d'entretien, qui se sont élevés à la somme de 3,000 francs.

Montenotte. — Colonie créée en 1848. Ce village est admirablement situé sous tous les rapports. A che-

val sur la route de Tenès à Orléansville et à 8 kilomètres de la mer, dans une plaine fertile, et abrité des vents de mer par des montagnes boisées, son territoire n'offre à la culture que des terres d'une excessive fertilité, sans aucune des difficultés de défrichement que présentent la plupart des autres localités.

Une source abondante alimente le village, qui possède en outre deux puits publics, un lavoir et un abreuvoir.

Le peu de profondeur de la nappe d'eau souterraine permet l'irrigation des jardins, et, bien qu'il n'y ait pas d'eau courante, il est cependant facile aux colons d'irriguer la plupart de leurs champs au moyen de norias.

Une église avec un presbytère, une mairie, des écoles, une salle pour les visites médicales, une boulangerie banale, satisfont amplement à tous les besoins des divers services publics.

DISTRICT D'ORLÉANSVILLE.

Centres créés par l'administration.

Orléansville. — La population d'Orléansville est essentiellement marchande.

Les céréales sont presque l'unique culture à laquelle elle s'adonne.

La santé publique, favorisée par des mœurs sobres et des habitudes calmes et rangées, est dans les meilleures conditions.

Un marché hebdomadaire se tient tous les dimanches sous les murs de la ville. L'on y voit souvent réunis jusqu'à 5,000 indigènes. Des chevaux, des bestiaux nombreux y sont amenés. Outre toutes les denrées de l'Ouarensenis, on y a apporté du sel de deux journées de marche dans le Sud.

Le marché journalier, qui se tient dans l'intérieur d'Orléansville, se compose presque entièrement de céréales. On peut estimer à plus de 80,000 hectolitres les denrées de cette espèce qui y sont venues en 1854. Elles alimentent un commerce d'échange ou de consommation locale qui se monte annuellement à plus de 2 millions de francs.

Orléansville se fait remarquer entre toutes les villes de nouvelle création par ses belles plantations publiques. Deux conduites, l'une couverte et l'autre à ciel ouvert, y amènent d'une distance de plus de 4 kilomètres un abondant volume d'eau en toute saison.

Deux fontaines et deux lavoirs en reçoivent une partie. Le reste sert aux irrigations en amont et en aval de la ville, en même temps qu'il contribue à la propreté et à la salubrité des rues.

Orléansville n'a encore qu'une église provisoire.

L'école des garçons est établie dans une maison prise à loyer.

L'école des sœurs et l'asile des enfants ont seuls, jusqu'à présent, été installés dans des bâtiments et locaux construits et disposés *ad hoc*. Ce dernier établissement est dans d'excellentes conditions d'ampleur, de salubrité et de convenance.

Pontéba. — Les dispositions agricoles des colons de Pontéba sont excellentes. On voit qu'ils pensent à s'attacher sérieusement au sol, et qu'ils sont pleins de confiance dans l'avenir. Ils se livrent principalement à la production des céréales, mais ils s'occupent également de cultures maraîchères. Orléansville, avec ses marchés quotidiens et hebdomadaires, présente aux produits de Pontéba un débouché assuré. Le bien-être matériel des colons s'améliore peu à peu; la santé publique ne laisse rien à désirer.

Pontéba, avec ses vastes communaux, peut se livrer avantageusement à l'élève du bétail. Plusieurs colons ont déjà tourné leurs vues de ce côté.

Six anciennes maisons doubles de colons ont été affectées et appropriées à l'église, à la mairie, aux écoles, au presbytère. Par ce moyen, ces établissements ont été jusqu'à présent et seront pour longtemps encore très-convenablement installés.

La Ferme. — Les dispositions morales et les habitudes des habitants de la Ferme sont bonnes.

Digitized by Google

La santé publique est généralement très-satisfaisante. Les colons de ce centre cultivent les céréales, quelques-uns s'occupent de l'élève du bétail. Plusieurs d'entre eux se préparaient à entreprendre, à la fin de 1854, des plantations importantes d'arbres et de vignes.

Une des parties du territoire de la Ferme, dite *l'Hippodrome*, a été dotée de 4 norias, avec bassins, qui servent à l'irrigation des lots des colons. Une cinquième noria, indispensable aux besoins de l'hôpital et des services militaires de la ville, reste occupée momentanément par l'administration militaire.

Trois puits publics fournissent à tous les besoins des hommes et des animaux, et on en compte 12 autres creusés par les colons eux-mêmes auprès de leurs maisons.

Les débouchés de la Ferme sont, comme pour tout le district, les marchés tant intérieur qu'extérieur d'Orléansville.

En résumé, les centres européens créés dans le district d'Orléansville sont établis dans de bonnes conditions de succès, et n'attendent plus, pour prendre tout le développement dont ils sont susceptibles, que le moment où il sera possible de consacrer à la route impériale de Tenès à Orléansville, et de ce dernier point à Milianah, assez de fonds pour la mettre en bon état de viabilité sur tout son parcours, et assurer ainsi aux produits une circulation facile et peu coûteuse en toute saison.

§ 2. — COLONISATION EN TERRITOIRE MILITAIRE.

SUBDIVISION DE BLIDAH.

1° Centres créés par l'administration.

Aucun centre de population n'a été constitué en 1854 dans le territoire militaire.

CERCLE DE BLIDAH.

Les centres de *Marengo*, de *Bourkika* et de *Tipaza*, étant passés, en 1854, sous le régime civil, il a été rendu compte de leur situation sous le § 1er (*Colonisation en territoire civil*).

2° Colonisation libre.

Quelques fermes particulières ont été créées dans le territoire militaire de la province d'Alger; on va résumer en peu de mots leur situation.

Bled-ben-Meïda. — Deux fermes sont élevées sur ce territoire, une troisième est en construction.

La route de Blidah à Cherchel et à Milianah, récemment terminée, doit y donner une nouvelle impulsion à l'agriculture. Le desséchement prochain du lac Halloula y améliorera les conditions de salubrité.

Étendue concédée		370h
Valeur des constructions		5,000f
Population européenne	Hommes 5, Femmes 4, Enfants 3	12 personnes.
Bêtes bovines		10
Chevaux		3
Moutons		50
Porcs		400
Chariots ou charrettes		3
Superficie ensemencée en 1854		20h céréales.
Arbres plantés		450

Rive droite du Bou-Roumi. — La culture, et particulièrement celle du tabac, fait des progrès sensibles sur ce territoire. Une des plus belles récoltes de coton Géorgie longue soie de la province d'Alger, en 1854, a valu au colon qui l'a faite un prix provincial.

De nombreuses greffes d'oliviers, exécutées il y a six ans, donnent déjà des produits appréciables.

Huit fermes sont élevées ou en construction sur la rive droite du Bou-Roumi.

Étendue concédée			390h
Valeur des constructions			25,000f
Population européenne	Hommes	10	43 personnes.
	Femmes	11	
	Enfants	22	
Bêtes bovines			50
Chevaux			6
Moutons			75
Porcs			40
Chariots ou charrettes			9
Charrues			50
Herses			7
Superficie ensemencée	Céréales	20h	39h
	Cultures industrielles	19	
Arbres plantés			320
Greffes d'oliviers			5,000

Haouch-Kaïd-el-Sebt. — Il y a sur ce territoire une exploitation qui mérite une mention particulière pour les travaux qui y ont été exécutés; c'est celle de MM. Magné et Fabre, d'une étendue de 100 hectares.

Les constructions ont une valeur de plus de 50,000 francs; les propriétaires ont établi une noria pouvant arroser à eau courante sans besoin d'accumulation.

Ils ont planté 2,500 pieds d'arbres, la plupart mûriers, et 40 orangers, plus 4 hectares de vignes; ils s'adonnent particulièrement à l'élève du bétail, et possèdent 180 bêtes bovines, 35 chevaux, poulinières ou poulains, 105 moutons, 240 porcs. La propriété a été débarrassée complétement des palmiers nains qui la couvraient, et présente une immense prairie dont 20 hectares parfaitement soignés.

L'ensemble du territoire, sur lequel on compte encore deux fermes très-belles, comprend :

Étendue concédée			330
Valeur des constructions			65,000f
Population européenne	Hommes	28	36 personnes.
	Femmes	4	
	Enfants	4	
Bêtes bovines			189
Chevaux			40
Moutons			105
Porcs			392
Chariots ou charrettes			9
Charrues			9
Herses			4
Ensemencement en 1854	Céréales	26h 50a	37h 75a
	Cultures industrielles	11 25	
Arbres plantés			3,550
Vignes			4 hectares.

Haouch-M'ta-el-Habous. — La colonisation marche très-rapidement sur ce territoire. Chaque année les broussailles font place à de riches cultures, et de nouvelles fermes s'élèvent. Il y en a douze terminées ou en construction.

Étendue concédée			514ᵉ
Étendue défrichée par les colons			104
Valeur des constructions			22,000ᶠ
Population européenne	Hommes	15	33 personnes.
	Femmes	8	
	Enfant	1	
Bêtes bovines			38
Chevaux			8
Mentons			52
Porcs			145
Charints ou charrettes			8
Charrues			12
Herses			7
Étendue ensemencée	Céréales	57ʰ 00ᵉ	59ʰ 60ᵉ
	Cultures industrielles	2 60	
Vignes			1

Haouch-Khadoudja. — Deux Européens ont tenté, sur cette propriété achetée aux indigènes et arrosée par la Chiffa, des cultures de coton qui ont donné d'assez beaux résultats; un de ces deux colons y cultive avec le plus grand succès la garance sur une étendue de 4 hectares.

Bled-Chiffa. — Une seule concession d'une contenance de 52 hectares, faite sur ce territoire, occupe, au moyen de cultures industrielles, 11 familles composées de 14 hommes, 12 femmes et 28 enfants; en tout, 54 personnes. Il y a des constructions pour une valeur de 10,000 francs; 5 chevaux, 90 porcs, 2 charrettes et 2 charrues. On y a cultivé, en 1854, 11 hectares de céréales et 18 hectares 50 ares de plantes industrielles. Il y a été planté 1,000 arbres, la plupart en mûriers, et fait 500 greffes d'oliviers.

Chaïba-Inférieur. — On compte quatre fermes terminées ou en construction sur ce territoire.

Comme toutes les rivières torrentielles, la Chiffa a élevé constamment son lit au moyen des alluvions qu'elle y dépose depuis des siècles, de sorte qu'au lieu de couler dans le thalweg de la plaine, elle coulait naguère sur une ligne de faîte, maintenue par deux cônes de déjection qu'elle a formés sur ses bords en forme de digue et exhaussés à mesure que son lit s'élevait lui-même. Elle a dernièrement rompu sa digue de droite, et ses eaux ont couvert pendant une grande partie de l'année les terres de Chaïba-Inférieur, situées sur la rive droite du Mazafran. Elle a les ont transformées en une sorte de marais. Des travaux en voie d'exécution maintiendront la Chiffa dans son lit et rendront à la production ces terres d'une fertilité remarquable.

Étendue concédée			581ʰ
Valeur des constructions			8,800ᶠ
Population européenne	Hommes	6	17 personnes.
	Femmes	6	
	Enfants	5	
Bêtes bovines			37
Chevaux			12
Moutons			12
Porcs			78
Charints ou charrettes			3
Charrues			4
Herses			3
Étendue ensemencée	Céréales	21ʰ 00ᵉ	25ʰ 25ᵉ
	Cultures industrielles	4 25	

Bel-Koran, Sakhamoudy, Aïn-Beurd, Tablat. — Ce sont des gîtes d'étapes ou de grandes haltes sur la route d'Aumale. L'administration a autorisé des aubergiates à s'y établir deux à deux sur chaque point, excepté à Aïn-Beurd, où il n'y en a qu'un. Ils rendent de très-grands services aux voyageurs et même aux troupes de passage, surtout aux petits détachements et aux militaires isolés. La position de ces points dans des montagnes élevées y rend les hivers très-rigoureux, et il est arrivé que, dans les terribles bourrasques de neige qui y règnent quelquefois, ces aubergistes ont sauvé la vie à des militaires et à des voyageurs qui seraient morts de froid sans leur assistance.

L'administration, pour augmenter leurs moyens d'existence, a accordé à chacun de ces aubergistes une douzaine d'hectares de terre.

Valeur des constructions			20,000f
Population européenne	Hommes	11	26 personnes.
	Femmes	9	
	Enfants	6	
Chevaux			8
Moutons			15
Porcs			150
Arbres plantés			500

3° Développements à donner à la colonisation.

On étudie encore deux projets de villages qui seront situés entre Blidah et Miliansh, au pont de l'Oued-Djer et à Aïn-Guehlia, sur la route de Milianah à Teniet-el-Hâad.

SUBDIVISION D'ALGER.

CERCLE DE DELLYS.

1° Centres créés par l'administration.

Dellys. — Il a été concédé aux habitants de Dellys, et autour de la ville, environ 500 hectares, c'est-à-dire tout le coteau qui descend en amphithéâtre vers la mer et au pied duquel elle est bâtie.

La forte inclinaison des terres et la division des concessions ne permettent guère la grande culture; aussi les colons se sont-ils tournés principalement vers la culture de la vigne. Elle leur donne des produits très-avantageux. Le raisin de Dellys, consommé presque en totalité à Alger, y est renommé pour son excellente qualité. Les colons ont encore planté une grande quantité d'arbres, et principalement des mûriers.

Ben-N'choud. — La colonisation, trop resserrée sur le coteau de Dellys, s'est avancée de deux lieues à l'ouest, dans la petite vallée de l'Oued-Neça, au milieu de populations kabyles. L'administration militaire y a créé le hameau de Ben-N'choud, d'une douzaine de maisons, terminées ou en construction. Elle y a également accordé quelques concessions particulières. La fertilité du sol a permis d'heureux essais de tabac et de légumes en 1854, et de riches cultures ne tarderont pas à le couvrir.

La vallée de l'Oued-Neça, déjà si riche, deviendra un immense et magnifique jardin aussitôt que la dérivation de la rivière, à environ 6 kilomètres en amont de Ben-N'choud, aura pu être exécutée.

La salubrité de ce point est excellente.

La route d'Alger à Dellys, qui sera bientôt terminée, longe la vallée de l'Oued-Neça sur environ 12 kilomètres, et traverse Ben-N'choud.

Elle rend faciles les débouchés des produits agricoles, soit sur Dellys, soit sur Alger.

Digitized by Google

Drâ-el-Mizan. — Un noyau de population européenne, vivant de la présence de quelques troupes sur ce point, s'est formé à Drâ-el-Mizan, et y a élevé une douzaine de maisons. Comme partout, cette population se tourne vers la culture. On lui a accordé une zone d'environ 85 hectares. C'est peu, il est vrai, pour douze concessions; mais il faut remarquer que les habitants de Drâ-el-Mizan ne sont pas exclusivement cultivateurs; ils ont conservé chacun leur commerce et leur industrie.

Ils n'ont encore cultivé eux-mêmes que des jardins dans lesquels ils ont planté 340 arbres fruitiers, pour la plupart. L'administration a commencé aussi à faire exécuter des plantations.

Il existe à Drâ-el-Mizan un moulin à manége pour le blé et un autre pour l'huile que l'on extrait d'olives achetées aux Kabyles.

Un autre moulin à huile a été élevé par un Européen à Bordj-Boghni, à 3 lieues environ de Drâ-el-Mizan.

2° *Développements à donner à la colonisation.*

La situation politique du pays kabyle ne permet pas encore de donner suite aux projets étudiés pour développer la colonisation autour de Dellys et de Bougie.

Mais l'ouverture d'une nouvelle route d'Alger à Aumale va permettre de livrer à la colonisation, dans un prochain avenir, les vastes et fertiles plaines du Hamza, des Aribs et de l'Oued-Sahel supérieur. Quelques centres pourront être fondés sur le parcours de la nouvelle route, notamment à Bordj-Bouira. Quatre projets de village à grouper autour d'Aumale sont à l'étude : ce sont Aïn-el-Hazem dans la plaine de Hamza, Guelt-el-Zerga, Aïn-Bessam et Birkabalou dans celle des Aribs. Ces quatre points offrent toutes les conditions de succès désirable; on y trouve des ruines romaines considérables.

La plaine des Aribs pourra recevoir de nombreux établissements agricoles; on y trouve partout d'excellentes terres défrichées et de l'eau. La nature calcaire de ses roches et sa configuration ondulée sont favorables à la formation de nombreuses sources.

SUBDIVISION D'AUMALE.

CERCLE D'AUMALE.

1° *Centres créés par l'administration.*

Aumale. — Les efforts des colons d'Aumale ont d'abord porté sur les constructions urbaines; les industriels et commerçants qui suivent ordinairement les troupes étaient nombreux et les loyers chers. Mais l'état de tranquillité du pays a permis de réduire la garnison, et beaucoup de colons ont ensuite demandé à l'agriculture des moyens d'existence.

Il a d'abord été concédé une zone de 1,200 hectares environ autour de la ville. Trente-huit centres d'exploitation, fermes ou maisons de jardiniers, en maçonnerie, y ont été élevés. Cette zone ne suffit plus aux besoins de la colonisation, et l'on s'occupe d'en constituer une qui comprendra 10,000 hectares.

La principale culture des environs d'Aumale est celle des céréales. Les vallons qui peuvent être irrigués ont été convertis en jardins potagers et en prairies parfaitement entretenues.

On élève dans la banlieue d'Aumale une assez grande quantité de bétail.

Des essais de plantation de vigne ont très-bien réussi.

L'administration a établi une pépinière; dorénavant les plantations coûteront moins cher et réussiront mieux, puisqu'elles n'auront plus à supporter le transport des arbres d'Alger à Aumale.

Toutes les eaux supérieures à la ville ont été détournées pour son alimentation; leur produit ne dépasse guère 5 litres par seconde à l'étiage. Celles qui lui sont inférieures forment par leur réunion l'Oued Lekal, sur lequel sont établis quatre moulins à blé parfaitement installés.

Digitized by Google

L'administration étudie activement le tracé d'une route d'Alger à Aumale plus économique que celle qui existe. Son établissement sera très-avantageux aux intérêts agricoles et commerciaux d'Aumale, le seul débouché de cette localité étant Alger.

2e Colonisation libre.

Les Trembles, Birkabalou (le ruisseau), *El-Beldin, Chez-Pichon, le Moulin de Sidi-Allal,* sont des points de la route d'Aumale à Alger où sont établis des aubergistes. Sur le ruisseau de Birkabalou, les Arabes ont établi par association un très-beau moulin à blé à deux paires de meules montées à la française.

Valeur des constructions			15,000f
Population européenne	Hommes	10	21 personnes.
	Femmes	5	
	Enfants	6	
Bêtes bovines			8
Chevaux			10
Moutons			52
Porcs			44
Chariots ou charrettes			4
Charrues			3
Herse			1
Etendue ensemencée en 1854			25h

Beni-Mançour. — Un colon français a établi, sous la protection du poste, un moulin à huile important qu'il alimente au moyen d'achats d'olives aux Kabyles des environs.

SUBDIVISION DE MÉDÉAH.

CERCLE DE MÉDÉAH.

1e Centres créés par l'administration.

Les centres agricoles du cercle ont été réunis à l'autorité civile avant 1854.

CERCLE DE BOGHAR.

Les dispositions morales des habitants de Boghar sont bonnes. La population se compose de deux éléments, l'un fixe et l'autre mobile : dans cette dernière catégorie doivent être rangés les ouvriers occupés aux travaux du génie; l'autre partie se compose de quelques industriels et des familles qui se livrent à l'agriculture. Le bien-être matériel est généralement satisfaisant.

La santé publique ne laisse rien à désirer. Boghar est regardé comme un des endroits les plus sains de l'Algérie. Cela tient à sa position topographique et à la nature de ses eaux qui sont excellentes.

120 hectares de terre autour de Boghar, remis récemment au service de la colonisation, vont être distribués aux colons. Mais ce périmètre est insuffisant; on s'occupe de l'agrandir; en même temps des mesures sont prises pour régulariser, par la délivrance de titres, la propriété des terres dont les colons sont détenteurs.

2e Colonisation libre.

Les exploitations isolées sont au nombre de six; elles sont jusqu'ici peu importantes. Les terrains qui en dépendent sont cultivés par des aubergistes établis sur le parcours des routes de Médéah à Blidah et Boghar.

3° Développements à donner à la colonisation.

La création d'un centre à Ammoura, entre Milianah et Médéah, serait d'une très-grande utilité pour relier ces deux villes, et l'administration s'occupe de le constituer. La position d'Ammoura est excellente sous le rapport de la sécurité et de l'état sanitaire. Les vastes terres que l'État possède sur ce point sont réservées pour y installer une population européenne.

SUBDIVISION DE MILIANAH.

CERCLES DE MILIANAH ET DE CHERCHEL.

1° Centres créés par l'administration.

Il n'existait, en 1854, dans ces cercles, aucun centre de population, ceux dont il a été parlé dans le dernier *Tableau de la situation* ayant été remis à l'administration civile.

CERCLE DE TENIET-EL-HÂAD.

La population de Teniet-el-Hâad est excellente; presque tous les habitants sont cultivateurs; mais, n'ayant pas assez de terres pour se livrer tous à l'agriculture, ils sont aussi industriels et commerçants; en général, ils sont à leur aise. L'état sanitaire est très-bon.

Les cultures sont presque toutes composées de céréales, foin et plantes sarclées. Les arbres du Nord, soit fruitiers, soit forestiers, prospèrent très-bien. On a fait une pépinière parfaitement entendue, fonctionnant à peu de frais, et qui est aussi un jardin d'essai. Les terres sont, pour la plupart, bien cultivées; quelques colons ont même des terres très-bien aménagées.

L'aménagement des eaux a lieu au moyen d'une fontaine avec un petit lavoir située au-dessous de la ville et d'un puits communal situé sur la place; beaucoup de colons ont fait creuser des puits sur leur lot à bâtir: l'eau se rencontre à 6 et 10 mètres.

La route de Milianah est destinée à assurer un débouché aux produits du sol. Les moutons et les laines trouveront à s'écouler vers la côte.

Un marché considérable où affluent les indigènes du cercle se tient à la porte de Teniet-el-Hâad; il donnera quelque jour une grande importance à la localité.

La constitution de ce centre et l'extension de son périmètre sont à l'instruction. Avant peu il sera possible de régulariser la position des colons actuels et d'en augmenter le nombre.

2° Colonisation libre.

Six fermes, dont la plus importante est celle du sieur Suquet. Ce colon, concessionnaire de 160 hectares, a bâti une ferme de 25 mètres avec maison et hangars; il la fait valoir avec 18 familles arabes à gages. La concession est entièrement cultivée, sauf les pacages nécessaires au bétail. Elle donne des produits élevés. La principale culture est celle des céréales, mais on s'y occupe aussi des plantes industrielles; belles plantations de mûriers, d'amandiers et de figuiers. Le bétail se compose de 42 bœufs de labour, 21 vaches de reproduction, 4 juments poulinières, 71 porcs, 122 moutons ou brebis.

Quelques exploitations peu importantes existent encore aux environs de Cherchel.

SUBDIVISION D'ORLÉANSVILLE.

CERCLES D'ORLÉANSVILLE ET DE TENÈS.

1° Centres créés par l'administration.

Les centres de population dépendant autrefois de ces cercles sont aujourd'hui réunis au territoire civil. Il en a été parlé plus haut.

2° Colonisation libre.

En attendant la constitution des centres de population projetés sur les principales routes du territoire, quelques hardis colons se sont établis sur les points qui paraissaient offrir le plus d'avantages comme gîtes d'étape et lieux de repos pour les voyageurs.

Ces exploitations sont situées à Aïn-Beïda, aux Cinq-Palmiers, aux Trois-Palmiers, sur la route de Tenès à Orléansville; à l'Oued-Isly et au Bordj-Isly, sur la route d'Orléansville à Mostaganem; à Trandrara, sur la route de l'Ouarensenis, et sur quelques autres points.

3° Développements à donner à la colonisation.

Trois centres sont depuis longtemps projetés sur la route de Tenès à Orléansville, aux lieux dits *Aïn-Beïda*, *les Trois-Palmiers* et *le Camp-des-Chasseurs*.

Trois autres centres doivent être fondés sur la route d'Orléansville à Milianah, de manière à diviser en parties à peu près égales la distance qui sépare ces deux villes. Les points choisis sont situés près des deux caravansérails déjà établis au lieu dit *Oued-Roaïna*. Dans chacun de ces emplacements, l'État possède de très-grandes quantités d'excellente terre; les eaux sont abondantes; on y rencontre enfin toutes les conditions nécessaires à la bonne installation des colons.

CHAPITRE II. — PROVINCE D'ORAN.

§ 1er. — COLONISATION EN TERRITOIRE CIVIL.

ARRONDISSEMENT D'ORAN.

1° Centres créés par l'administration.

Aucun centre de population n'a été créé, en 1854, dans le territoire civil d'Oran. Seulement un décret impérial du 21 septembre de cette année a régularisé l'existence du village de Bou-Sfer, dont la fondation remonte à 1850. A ce titre il en sera parlé plus loin.

On passe donc à la situation des anciens centres.

Banlieue d'Oran. — La banlieue d'Oran comprend un territoire extrêmement accidenté, sur lequel un grand nombre de fermes et de jardins renferment les cultures les plus variées.

Quelques industriels ou propriétaires de la ville ont créé des établissements assez importants, mais la population réellement agricole de la banlieue se compose de Génois et d'Espagnols.

Quelques familles allemandes y ont aussi été installées à titre de fermiers par les propriétaires des exploitations qui bordent la ville.

Choisis avec discernement, les cultivateurs de la banlieue d'Oran sont des hommes rudes au travail, sobres et religieux; le bien-être que ces qualités procurent est encore augmenté par la salubrité du pays.

Les cultures maraîchères se font surtout dans la banlieue; les cultures industrielles ont été essayées, mais sur une très-petite étendue, et les céréales sont cultivées partout où les accidents de terrain n'ont pas été un obstacle absolu au passage de la charrue.

Le bétail élevé dans l'intérieur ne fait que traverser la banlieue pour se rendre au marché; des plantations nombreuses ont été faites dans les jardins et dans toutes les parties abritées des vents de mer.

Les routes sont en parfait état, et le régime des eaux est assuré d'une manière aussi complète que possible.

Toutes les industries qui se rattachent à l'agriculture y sont dans un état de prospérité très-satisfaisant.

Il existe à Oran et dans ses faubourgs 17 moulins à vent, 8 à manége, 1 à vapeur, 6 à eau. 5 usines de la même nature sont en projet ou en construction; les besoins locaux sont parfaitement assurés sous ce rapport.

Des renseignements plus circonstanciés seront donnés sur les établissements de la banlieue d'Oran à l'article *Colonisation libre*.

Mers-el-Kebir, port militaire situé à 8 kilomètres d'Oran, à la base d'une montagne aride, rocheuse, dont les pieds sont baignés dans la mer et qui, jusqu'à Saint-André, n'offre que l'aspect imposant de redoutables fortifications, se rattache à la colonisation comme point de transit.

Section de la commune d'Oran, Mers-el-Kebir est exclusivement la partie maritime de cette ville; on ne s'y occupe que de commerce et de navigation.

A *Saint-André*, les montagnes ont des échancrures et sont moins arides; quelques plantations de vigne y ont assez bien réussi; le territoire, en général, pourrait convenir au parcours du menu bétail.

Saint-André et Mers-el-Kebir ne font qu'un seul centre de population. On embarque, on trafique à Mers-el-Kebir; mais on vit et on habite à Saint-André.

Les plantations publiques sont bien soignées et ont un aspect des plus vigoureux.

Les eaux amenées d'Oran à Mers-el-Kebir alimentent des bornes-fontaines, des abreuvoirs et lavoirs publics qui suffisent aux besoins des hommes et des animaux, et qui servent aussi à la consommation et à l'approvisionnement des navires qui fréquentent le port.

La route qui conduit à Oran est excellente et en parfait état d'entretien.

La Sénia. — Situé à 7 kilomètres d'Oran, dont il est annexe, ce village contient une population très-active et très-intelligente, qui vit exclusivement des produits de l'agriculture.

Le bien-être matériel a pénétré chez tous les colons de la Sénia. Le territoire est d'une fertilité remarquable; saturé par d'abondantes irrigations au moyen de nombreuses norias, il est mis partout en rapport.

Les cultures maraîchères et l'arboriculture sont remarquables.

Les céréales, le tabac et le coton y réussissent très-bien.

La culture du mûrier et celle de la vigne constitueront avant peu d'années les éléments les plus certains de la richesse de ce village.

Les plantations publiques y sont bien soignées; celles qui bordent la route d'Oran sur un parcours de 6 kilomètres forment déjà une promenade très-agréable.

Le territoire concédé est en grande partie complanté d'arbres fruitiers et de vignes qui lui donnent l'aspect d'un immense verger.

Deux norias à manége et une noria à main fournissent l'eau nécessaire aux irrigations des plantations publiques. Un puits à pompe avec abreuvoir à auges doubles existe sur la place même du village; il fournit aux besoins des habitants et des animaux. De nombreux puits sont en outre contruits dans les habitations.

La route d'Oran à Saint-Denis-du-Sig, Mascara et Sidi-bel-Abbès, traverse ce village et y apporte une certaine animation par le passage fréquent des rouliers, voituriers et voyageurs de toute espèce.

Digitized by Google

Valmy dit *le Figuier.* — Village situé à 12 kilomètres d'Oran, entièrement composé de familles laborieuses et d'une bonne moralité.

L'agriculture est la seule occupation de cette population, qui, à force de travail et d'ordre, a su se créer un bien-être que vient encore augmenter la salubrité du territoire.

Les terres qui dépendent de Valmy sont entièrement cultivées, et, par suite de l'accroissement de sa population, le village est devenu trop restreint pour donner du travail à tous les habitants.

Il va être prochainement agrandi de 160 hectares de terres dont l'expropriation se poursuit.

La culture des céréales est la principale occupation des habitants; mais, dans les fermes ou grandes exploitations, on se livre avec succès à la culture du coton, du tabac, de la garance, du mûrier, de la vigne, et à la reproduction et l'élevage du bétail.

Les plantations publiques sont en bon état. Les plantations particulières sont encore peu importantes, mais cependant on peut constater un progrès sensible sur les années précédentes.

Le service des ponts et chaussées a construit, au milieu du village, un bassin d'irrigation contenant 96 mètres cubes d'eau. Ce bassin est alimenté par une noria à manége établie en 1853. Au moyen de cette machine, on arrose à eau courante toutes les plantations du village et des boulevards.

Un puits avec abreuvoir à auges doubles et un lavoir suffisent aux besoins des habitants et des bestiaux.

Il existe à Valmy une belle église et un presbytère.

Une école mixte est installée provisoirement dans une maison en location.

Valmy, à la suite de la Sénia, est traversé par la route d'Oran à Saint-Denis-du-Sig, à Mascara et Sidi-bel-Abbès.

C'est un point d'étape entre ces localités. La route est dans un parfait état d'entretien.

Des chemins vicinaux le relient aux villages de Sidi-Chami, Mangin, Miserghin, à l'Étoile, etc., etc.

Mangin. — Situé à 15 kilomètres d'Oran; bonne population, assez disposée au travail de la terre.

Les lacunes faites par un certain nombre de colons qui ont renoncé volontairement à leurs concessions ont été comblées par l'installation de nouvelles familles plus fortes et mieux disposées, qui ont su se mettre au-dessus du besoin.

Quelques-unes jouissent même d'une certaine aisance acquise par les travaux agricoles ou par les industries qui s'y rapportent.

L'état sanitaire du village est bon, aucune maladie endémique n'y existe.

La culture des céréales est la principale ressource des colons de Mangin.

Le voisinage des plaines du Sig, de l'Habra et du Tlelat, leur permet de faire d'abondantes provisions de fourrages et de se livrer à l'élève du bétail.

Les primes pour défrichements accordées par l'administration ont beaucoup amélioré la situation des colons, en leur donnant les moyens d'augmenter l'étendue de leurs terres en rapport.

Une route relie Mangin à Oran.

Sidi-Chami. — Village situé à 13 kilomètres d'Oran. Sa population très-laborieuse s'est créé, par son aptitude agricole, une position généralement aisée.

Ses habitudes de travail et la salubrité du centre qu'elle habite en ont fait une agglomération de familles nombreuses et robustes.

La culture des céréales se fait sur une grande échelle à Sidi-Chami, mais les colons se livrent aussi aux cultures industrielles. Le coton, le tabac et les mûriers y sont cultivés avec soin; la garance, déjà l'objet d'essais importants, semble devoir s'étendre sur de vastes superficies.

L'élève du bétail, favorisé par les abondants fourrages que les colons obtiennent facilement dans les environs, est déjà une source assurée de prospérité pour les éleveurs.

Les cultures se sont tellement développées, que les troupeaux ne trouvent plus de pâturages suffisants

dans le territoire de Sidi-Chami; l'administration a du s'occuper d'annexer à Sidi-Chami un communal en rapport avec ses besoins.

De nombreuses norias construites par les particuliers arrosent les plantations importantes qui ornent chaque propriété.

Les plantations publiques ont été augmentées en 1855 par suite du comblement du fossé d'enceinte, devenu inutile en l'état de sécurité qui règne autour de Sidi-Chami.

Ce fossé forme un boulevard complanté d'arbres, dont l'avenir sera d'autant mieux assuré qu'ils recevront de suffisantes irrigations au moyen d'une noria que les colons font construire à leurs frais.

On trouve l'eau à très-peu de profondeur. Un puits public et un abreuvoir fournissent suffisamment aux besoins des hommes et des animaux.

La route d'Oran à Sidi-Chami est très-bien entretenue.

Des chemins vicinaux en bon état et d'un entretien facile conduisent à l'annexe de Sidi-Chami, à Saint-Rémy, à l'Étoile et à Haci-el-Biod, hameaux dépendant de Sidi-Chami.

Dans toutes ces annexes, la culture du sol n'est pas moins avancée qu'au chef-lieu.

L'annexe de Sidi-Chami est un hameau de 12 feux composé de familles originaires du grand-duché de Bade.

Cette population tire ses moyens d'existence de la culture des céréales, de la fabrication du charbon de bois et du produit de ses charrois.

Faite aux privations, elle a, dès son début, surmonté tous les obstacles inséparables de l'installation, et elle est parvenue, par sa persévérance, à une certaine aisance qui se révèle par la bonne tenue des exploitations et des ménages.

Saint-Rémy, agglomération de petites exploitations appartenant à des cultivateurs aisés, dans un état très-satisfaisant de prospérité.

On s'y livre avec succès à la culture des céréales et à l'élève du bétail.

Les plantations de vignes y sont déjà très-importantes; une seule propriété en renferme 16 hectares dont la culture est bien entendue; les plantations de mûriers y prennent aussi une grande extension.

L'Étoile et *Haci-el-Biod* sont deux hameaux de 6 à 8 feux, dont les colons ne tarderont pas à trouver la récompense de leurs travaux.

On y remarque quelques exploitations bien dirigées; des plantations de vignes et de mûriers bien entretennes promettent d'heureux résultats à leurs propriétaires.

Arcole.—Village situé à 8 kilomètres d'Oran, sur la route qui conduit de ce centre à Arzew et à Mostaganem.

La population d'Arcole, en partie composée d'Ariégeois, est laborieuse et économe.

C'est à l'agriculture qu'elle demande tous ses moyens d'existence, et quelques exploitations témoignent, par leur bonne tenue et l'importance des constructions, du bien-être matériel de leurs propriétaires.

L'état sanitaire est très-satisfaisant dans ce centre.

La culture des céréales est la principale ressource de ce village. Des essais de culture de coton longue soie ont été tentés à Arcole, mais pas avec assez de succès pour déterminer les colons à persister dans cette culture.

La garance, au contraire, paraît devoir donner des résultats très-satisfaisants.

L'élevage du gros bétail commence aussi à se développer.

Les plantations publiques se réduisent à quelques mûriers existant dans la rue principale et assez bien soignés par les habitants eux-mêmes.

Quelques propriétés pourvues de norias possèdent des plantations particulières de mûriers et d'arbres fruitiers d'une assez belle venue.

Un puits, un abreuvoir et un lavoir fournissent aux besoins des habitants et des bestiaux.

La proximité de ce centre avec le chef-lieu du département assure à Arcole le facile écoulement de ses produits agricoles.

Miserghin. — Situé à 15 kilomètres d'Oran, sur un territoire des plus fertiles, au débouché d'un ravin qui fournit en abondance d'excellentes eaux, est animé par une verdoyante végétation pendant presque tonte l'année.

Sa population se trouve dans les meilleures conditions pour augmenter le bien-être matériel dont elle jouit déjà, et qu'elle doit aux moyens d'irrigation qui lui ont été départis, à la qualité des terres, à la salubrité de la localité, aussi bien qu'à des habitudes d'ordre, de travail et de moralité.

Le jardinage et les plantations, favorisés par l'irrigation, y ont pris depuis deux ans une grande importance.

Les cultures industrielles, notamment celles du tabac, du coton, du mûrier, de la vigne, n'y sont plus seulement à l'état d'essai; elles commencent à constituer la principale ressource de quelques exploitations.

L'élève du bétail s'y trouve dans de très-bonnes conditions et ne peut manquer d'y prendre de grandes proportions.

A peu de distance de Miserghin, au lieu dit *Temsalmet,* M. Bonfort possède un vaste établissement agricole où il se livre avec succès à l'élève de la race ovine (mérinos).

Les plantations publiques sont bien entretenues, les plantations particulières sont considérables.

L'ancienne pépinière du Gouvernement, cédée au père Abram et comprise dans l'orphelinat des garçons, est en voie de prospérité. Elle contient 13 hectares et peut livrer chaque année aux colons ou aux services publics 40,000 arbres d'essences forestières, fruitières ou industrielles.

Le village a des fontaines, un lavoir et des abreuvoirs publics en parfait état.

L'orphelinat des filles, succursale de l'établissement dirigé à Oran par les dames de la Trinité, a été installé à Miserghin cette année, dans un immeuble cédé à la communauté en vertu d'un traité passé par décision ministérielle du 20 avril 1854: il renfermait 40 enfants au 31 décembre 1854, et 38 devaient y être prochainement transférées.

Ces jeunes filles prendront dans cette maison l'habitude et le goût de la vie des champs, pour devenir un jour de bonnes femmes de cultivateurs.

L'orphelinat des garçons, dirigé par M. l'abbé Abram, renferme environ 200 enfants recueillis tant en France qu'en Algérie, qui y reçoivent une instruction à la fois professionnelle et religieuse.

Enfin les dames du Bon-Pasteur offrent un asile et un travail moralisateur à des jeunes filles auxquelles manqueraient, en dehors de l'établissement, de bons exemples et la surveillance de la famille.

Le village est traversé par la route d'Oran à Tlemcen.

Les autres communications consistent en chemins d'exploitation en assez bon état.

Le marché d'Oran offre un débouché facile aux produits agricoles des colons de Miserghin, qui viennent s'y approvisionner de toutes les choses nécessaires à la vie.

Les grains, les pailles, les fourrages, les fruits et les légumes sont les denrées qu'ils viennent y échanger contre le bétail amené de l'intérieur et contre les produits de la ville.

A côté de ce mouvement agricole, qui prend dès à présent assez d'importance pour faire oublier aux colons les souffrances du passé, commence à s'opérer un mouvement industriel qui donne déjà les plus grandes espérances.

Deux moulins à farine mus par l'eau y fonctionnent, d'autres se construisent.

Une fabrique d'alcool d'asphodèle ne tardera pas à y être définitivement installée et à donner de la valeur à un produit inutile autrefois et qui croît en abondance dans tous les environs de Miserghin.

Il n'existe aucune cause de malaise dans ce village.

Bou-Tlélis. — Situé à 30 kilomètres d'Oran, ce village est traversé par la route de Tlemcen.

Son territoire est d'une fertilité remarquable; son peuplement, commencé en 1852, n'a été terminé qu'en 1854. La majorité des habitants se compose d'individus originaires des deux rives du Rhin.

Cette population a des habitudes morales, et l'esprit religieux y est solidement implanté.

Les aptitudes agricoles sont générales, et les artisans qui exercent leurs professions dans ce village ne négligent pas pour cela les travaux des champs. Parmi ces colons, venus la plupart sans ressources, il s'en est trouvé un certain nombre qui, par leur intelligence et leur énergie, se sont assuré un bien-être qu'ils n'auraient certainement pas trouvé dans leur pays natal.

L'état sanitaire est généralement bon, et les nombreux enfants de ces familles du Nord ont parfaitement traversé les épreuves de l'acclimatation. Ils formeront une génération solide et robuste.

Les colons de Bou-Tlélis ne s'occupent encore que de la culture des céréales et du jardinage, qui tendent chaque année à couvrir une plus grande superficie.

L'élevage du bétail y est favorisé par de vastes parcours; quelques colons s'y livrent d'une manière très-sérieuse.

La richesse du sol et la possibilité d'établir des norias dans la partie du territoire qui se rapproche du lac permettront aux colons de se livrer avec succès à tous les genres de cultures, notamment à celles du tabac, du coton, de la garance, du mûrier, etc. La vigne y réussira bien et partout.

Une noria fournit au village de l'eau excellente; on s'occupe d'établir, à peu de distance des habitations, un abreuvoir à plan incliné dont on attend les meilleurs résultats.

Trois puits publics ont été précédemment creusés par le génie; mais, suffisamment pourvus par la noria, les colons ne s'en servent pas.

Un moulin à manége s'établit dans ce village.

La nouvelle route d'Oran à Tlemcen entre Bou-Tlélis et Miserghin a été livrée à la circulation dans le courant de 1854, et mise à l'état d'entretien sur un développement de 7 kilomètres.

Ce résultat important facilite aux productions du sol leur écoulement vers le chef-lieu du département.

Aïn-el-Turk est situé sur le bord de la mer, à 16 kilomètres d'Oran.

Sa population, en partie composée d'Espagnols et de Génois, est active, laborieuse et honnête.

Toutes ses habitudes et ses aptitudes sont tournées vers l'agriculture; le bien-être matériel est satisfaisant; l'état sanitaire ne laisse rien à désirer.

On s'occupe généralement dans ce village de la culture des céréales.

L'élève du bétail y prend déjà une grande importance.

Les défrichements, qui permettront la culture industrielle, y sont poussés avec une activité que les primes données par l'administration n'ont cessé de stimuler.

Aïn-el-Turk possède des puits, des fontaines, un lavoir et un abreuvoir publics.

Un moulin à vent construit par un particulier y rend d'assez grands services.

Aïn-el-Turk se relie à Oran par Mers-el-Kebir; jusqu'à ce dernier centre la route est carrossable et en assez bon état.

Bou-Sfer. — Village situé à 8 kilomètres d'Aïn-el-Turk et à 20 kilomètres d'Oran; a été fondé en 1850.

Placé dans la plaine des Andalons, Bou-Sfer, indépendamment d'une population de 54 familles européennes, comprend deux annexes, un hameau de 5 familles européennes, au lieu dit *les Figuiers*, et un hameau arabe de 56 feux.

Les familles installées à Bou-Sfer et dans ses annexes sont laborieuses; l'état sanitaire y est parfait.

Les céréales occupent presque tout le terrain cultivé. Des essais de culture de tabac et de coton y ont assez bien réussi.

Les troupeaux sont peu nombreux, mais l'étendue et la nature du territoire de Bou-Sfer développeront facilement cette industrie.

Les eaux dont jouissent les centres annexes et Bou-Sfer lui-même sont fournies par trois sources situées dans le ravin qui a donné son nom au village.

Elles ont été antérieurement canalisées, réunies dans un bassin et de là distribuées entre les deux villages, où elles alimentent une fontaine-abreuvoir.

Le lieu dit *Bou-Ameur* est occupé par la concession faite à M. Garbé.

De concert avec ce propriétaire, on a fait un canal à ciel ouvert pour amener les eaux du flanc de la montagne jusque sur la route d'Oran à la plaine des Andalous, où elles alimentent une fontaine et un abreuvoir qui seront d'un grand avantage pour les voyageurs et les troupeaux des localités voisines.

Bou-Sfer et ses annexes se relient à la route d'Oran au moyen d'un chemin carrossable en assez bon état jusqu'à Saint-André-de-Mers-el-Kebir.

De ce point la route impériale conduit à Oran.

2° Colonisation libre.

Exploitations isolées (Oran).—Il existe dans la banlieue d'Oran, qui couvre une superficie de 3,000 hectares environ, 128 exploitations particulières cultivées avec le plus grand soin.

75 d'entre elles sont pourvues des bâtiments d'exploitation nécessaires à leur mise en valeur; les autres, d'une étendue moins grande, sont spécialement affectées à la culture maraîchère.

Les travaux effectués depuis deux ans dans cette partie du territoire, par les seuls efforts de l'industrie privée, sont vraiment remarquables.

Les dépenses faites par la colonisation d'Oran s'élèvent à 1,761,495 francs, qui se répartissent de la manière suivante :

74 maisons d'exploitation		373,850f
20 hangars		23,650
33 écuries		38,450
7 étables ou bergeries		1,915
67 puits		22,630
29 norias et canaux d'irrigation		116,000
Plantations d'arbres et vignes		380,000
Défrichements		450,000
Travaux divers d'améliorations		150,000
Matériel	Instruments	70,000
	Bestiaux de travail	75,000
	Bestiaux de trait	60,000
TOTAL		1,761,495

La dépense moyenne faite sur chaque exploitation particulière s'élève donc à 12,764 francs.

Les cultures européennes, auxquelles le débouché ouvert par la loi douanière ont donné une impulsion extraordinaire, ont pris une grande extension; elles occupent au moins 2,000 hectares.

Les plantations d'arbres couvrent une superficie de près de 100 hectares, et les vignobles, qui réussissent admirablement dans les terrains les plus secs, s'étendent déjà sur 80 hectares au moins.

Les défrichements sont également poussés avec vigueur.

A de courts intervalles on est agréablement surpris de rencontrer, à la place de solitudes couvertes de palmiers nains, des terres bien cultivées, ornées de plantations variées, sillonnées de canaux d'irrigation et animées par de jolies habitations.

Digitized by Google

A part quelques fermes assez importantes, la petite culture domine dans la banlieue d'Oran.

Les parties les plus rapprochées de la ville sont livrées à la culture maraîchère et au jardinage, dont les produits trouvent un écoulement facile et lucratif dans la consommation locale.

Les points les plus éloignés, qui sont aussi les moins favorisés sous le rapport des eaux, sont affectés à la culture des céréales, à l'élève du bétail et aux plantations.

Les cultures industrielles y sont depuis quelque temps l'objet d'essais nombreux.

Le tabac, le coton, les mûriers, y sont cultivés avec succès sur une grande échelle.

Les éducations de vers à soie deviendront considérables avec le développement progressif du mûrier.

Au nombre des fermes les plus remarquables sous le rapport des cultures et des constructions d'exploitation, il faut signaler :

La ferme *Dandrieu*, d'une étendue de 200 hectares, où l'élève des races chevaline et ovine est combiné avec la culture des céréales sur une très-grande échelle;

La ferme de M. *Ernest de Saint-Maur*, d'une étendue de 250 hectares, entièrement cultivée et pourvue de nombreux troupeaux;

La ferme de *Lignières*, où la culture de la vigne est une spécialité;

La ferme *Gaussens*, remarquable par la richesse, le nombre et la variété des plantations d'arbres et de vignes en plein rapport;

La ferme *Maire*, où l'on se livre à la culture des céréales et à l'élève du bétail;

La ferme *Marc-Arnaut*, qui a pour spécialité l'entretien des vaches laitières pour la production du lait, du beurre et l'élevage : ce colon est parvenu à acclimater des vaches bretonnes, qui ont conservé toutes leurs qualités originaires;

La ferme *Georges*, où la beauté des plantations rivalise avec la variété des cultures et la bonne tenue de l'exploitation.

La banlieue d'Oran est desservie par un grand nombre de routes et de chemins vicinaux. Sa population fixe est de 452 habitants, sans compter un nombre égal d'ouvriers employés selon les saisons aux travaux de culture.

3° Développements à donner à la colonisation.

Une commission instituée le 18 octobre 1854 a été chargée d'étudier les questions relatives à la création d'un centre de population à l'embouchure de la Macta, au lieu dit *Port-aux-Poules*.

Cette commission a dû rechercher aussi la possibilité de créer un hameau aux Trois-Puits, lieu dit *Gouriat*, sur la route d'Arzew au Sig, tout près des Salines et à côté de la ferme Gérard.

La commission a pensé que, sur le territoire dit *Port-aux-Poules*, on pourrait installer un centre de population et lui affecter 800 hectares de terre.

On attend que le cantonnement des Hamianes soit terminé, avant de soumettre à l'autorité supérieure la question relative à la création des deux centres dont il vient d'être parlé.

ARRONDISSEMENT DE MOSTAGANEM.

1° Centres créés par l'administration.

Mostaganem et sa banlieue. — Mostaganem, chef-lieu d'arrondissement, situé à 85 kilomètres d'Oran, est une ancienne ville arabe dont la population s'élève à 6,576 individus, européens et indigènes.

Au point de vue de la colonisation, on citera le marché de Mostaganem, sur lequel les grains des plaines de l'Habra, du Chélif, de la Mina et de l'Hil-Hil arrivent, avec les laines, pour être exportés en Europe; et ses 9 moulins à eau, alimentés par le ruisseau de l'Aïn-Seffra, dont l'encaissement partage la ville en deux

Digitized by Google

parties : la droite, sous le nom de *Matemore*, est occupée par les casernes et l'hôpital; la gauche, qui forme le centre de population civile, est entièrement livrée au commerce et à l'industrie.

La commune de Mostaganem comprend trois annexes : Mazagran, Ouréa et Karoubah. Elle a également dans sa dépendance trois faubourgs : *Tigeditt*, occupé spécialement par des indigènes; *Beymout* et *la Marine*, dont la population se compose en grande partie de jardiniers génois et espagnols, de chevriers maltais et de pêcheurs de toutes les nations.

Un petit hameau existe aussi à la pointe dite *de la Salamandre;* il est exclusivement peuplé de pêcheurs.

Le faubourg de Tigeditt, qui forme la banlieue de Mostaganem, est habité par des cultivateurs dont les jardins entourent la ville, qu'ils alimentent abondamment de légumes et de fruits.

Cette population est laborieuse et intelligente; son bien-être matériel est assuré, et, sous le rapport sanitaire, elle se présente dans les meilleures conditions.

Les eaux sont suffisantes pour l'irrigation des jardins; elles sont proportionnellement distribuées entre les propriétaires, et les dépenses de surveillance et d'entretien sont mises à leur charge.

Mazagran. — Ce village est construit à 5 kilomètres de Mostaganem, sur le plateau qui domine à l'est les vallées des Jardins et de Nadour, à l'ouest la mer. Composée d'éléments venus des deux extrémités de la France, les uns des bords du Rhin, les autres des montagnes de l'Ariége, sa population est parfaitement installée à Mazagran.

C'est à Mazagran qu'on trouve les meilleurs laboureurs, et, grâce à des récoltes presque toujours abondantes, l'aisance a pénétré dans toutes les maisons; la salubrité de la localité est parfaite.

Les cultures maraîchères sont faites avec soin et donnent un bon produit. La vigne fait de rapides progrès. De nombreuses plantations de mûriers garantissent l'avenir de l'industrie séricicole. Tous les champs, remplis de vieux figuiers en plein rapport, ont l'aspect de vergers et donnent d'abondantes récoltes. Le bétail, nombreux et amélioré par de prévoyants croisements, témoigne de la richesse locale; enfin les plantations publiques et particulières, bien soignées, bien dirigées, font de Mazagran un des plus beaux villages du département.

Les eaux abondantes qui sillonnent les jardins de Mazagran y sont amenées par des conduits partant de nombreux bassins.

Une fontaine est construite sur la place principale du village; le lavoir et l'abreuvoir sont placés à l'entrée et fournissent largement aux besoins de la localité.

Un grand nombre de puits et quelques norias appartenant à des particuliers viennent encore augmenter les ressources d'irrigation de ce centre.

Une très-jolie église a été bâtie sur le plateau le plus élevé de Mazagran; elle a une horloge; à côté de cet édifice se trouve le presbytère.

Près de l'église encore se trouve l'école, dont les salles bien aérées, vastes et munies du mobilier nécessaire, reçoivent les enfants des deux sexes pendant le jour et les adultes pendant les longues soirées d'hiver. Plus loin, la colonne commémorative du fait d'armes des 123 défenseurs de Mazagran.

De nombreuses routes traversent le territoire; elles sont toutes en bon état et relient le village avec Mostaganem et tous les autres centres agricoles des environs.

Un moulin à vent y fonctionne et rend de grands services à la population européenne ainsi qu'à la population indigène du petit village arabe de *Christel*, annexe de Mazagran.

Ouréa. — Ce hameau, qui dépend aussi de la commune de Mostaganem, en est éloigné de 6 kilomètres. Fondé en 1850, son territoire a été régulièrement constitué par décret impérial du 22 avril 1853.

Quinze familles y sont établies; la situation de ce centre s'opposera à l'extension de sa population, à cause des limites naturelles qui le resserrent entre la mer et une chaîne de collines escarpées et rocheuses.

Cette population est active, laborieuse; elle s'est créé par son travail des ressources qui la mettent au-dessus du besoin.

L'aptitude des colons aux travaux des champs leur a donné les moyens de tirer tout le parti possible des terres fertiles qui ont été mises à leur disposition; la salubrité de la localité a maintenu cette petite colonie dans des conditions de santé remarquables.

La culture des céréales est la principale ressource des habitants d'Ouréa.

On y rencontre aussi de vastes champs de vignes et de nombreux carrés affectés aux cultures maraîchères et légumineuses.

Quelques essais de tabac y ont assez bien réussi.

Les bestiaux s'entretiennent très-bien dans le vaste parcours mis à leur disposition; ils trouvent une pâture très-appétissante dans les petits vallons formés par les dunes et sur la montagne qui sépare Ouréa des centres agricoles de l'Est.

Deux sources, dont le débit est de 108 mètres cubes par 24 heures, fournissent aux besoins du village.

Un bassin et des conduites ont été construits pour assurer les besoins des irrigations; une fontaine avec abreuvoir, placée au milieu du village, sur le bord de la route qui le traverse, fournit à l'alimentation des habitants et des bestiaux d'Ouréa.

La route de Mostaganem à Oran traverse Ouréa; d'importants travaux ont été exécutés pour améliorer son état.

Karouba. — Ce village, situé à 4 kilomètres de Mostaganem, dont il est une section de commune, a été créé en 1848.

L'état sanitaire y est très-bon.

La culture des céréales formera la ressource exclusive des habitants de ce centre de population.

Les colons possèdent seulement le bétail de travail.

Le service forestier a exécuté à Karouba des semis d'arbres qui sont destinés à abriter, plus tard, des vents de la mer les cultures des colons.

Quelques puits ont été creusés et donnent une eau de très-bonne qualité, suffisante aux besoins de la population.

Un abreuvoir a été établi au débouché d'une source qui sort de la montagne, non loin du village, et se jette à la mer.

Rivoli. — Ce centre de population, situé à 10 kilomètres de Mostaganem, est peuplé d'émigrants parisiens. Son territoire est très-fertile; le débroussaillement des palmiers nains et des jujubiers, accompli avec courage par les colons, assurera le bien-être matériel aux habitants de Rivoli.

L'état sanitaire ne laisse rien à désirer.

La culture des céréales est encore la principale ressource des colons de ce village; mais, quelques essais de cultures industrielles ayant parfaitement réussi, on peut espérer qu'elles s'y implanteront avant peu.

L'élevage du bétail a pris aussi quelque importance dans ce village; le progrès de cette industrie, qui ne peut s'exercer que par une aptitude spéciale, démontre la complète transformation de ces artisans parisiens.

Les plantations publiques et particulières y sont très-belles et très-considérables.

L'administration civile n'a pas eu à se préoccuper de la question des eaux. Dès leur arrivée, les colons ont trouvé à Rivoli des puits que le génie avait fait nettoyer et garnir d'ustensiles. Le peu de profondeur de la nappe d'eau, qu'on rencontre à 5 ou 6 mètres, a encouragé les colons à en creuser d'autres dans leurs jardins.

Une fontaine avec abreuvoir est construite sur la place; mais elle sert plus spécialement aux passagers qu'aux habitants de Rivoli, qui sont pourvus chez eux-mêmes des moyens de satisfaire à leurs besoins et à ceux de leurs animaux.

Une église est installée dans une maison appropriée aux besoins du culte.

Un presbytère est établi dans les mêmes conditions.

Digitized by Google

Une école de garçons et une école de filles avec salle d'asile tenue par les dames trinitaires ont également été installées dans des locaux construits pour des colons.

Il est à remarquer, du reste, que des emplacements sont réservés dans ce village pour recevoir les constructions spéciales d'utilité publique à mesure que les besoins l'exigeront et que la situation des crédits permettra d'effectuer ces dépenses.

Une très-bonne route conduit de Mostaganem à Rivoli; elle se continue jusqu'à l'Habra, en passant par Aïn-Nouissy; à 2 kilomètres environ de Rivoli, elle se bifurque et dirige un de ses bras vers la Stidia.

Rivoli correspond avec Mazagran au moyen de chemins vicinaux.

Une voie semblable lui fait rejoindre Ourés.

Un moulin à manége établi par un particulier suffit aux besoins de ce centre ainsi qu'à ceux des indigènes établis dans le voisinage.

Aïn-Nouissy, situé à 17 kilomètres de Mostaganem, a été fondé, comme Rivoli, en 1848, et peuplé, dès cette époque, d'émigrants parisiens, remplacés plus tard par une population solide, laborieuse, entreprenante et pleine de persévérance. Quelques colons sont parvenus à se créer dans ce centre une position assez aisée.

L'état sanitaire est généralement bon.

Les défrichements se sont étendus rapidement à l'aide des primes distribuées en 1853 et 1854.

La culture des céréales, qui est le principal but des colons d'Aïn-Nonissy, s'est considérablement accrue cette année.

Quelques essais de cultures industrielles ont assez bien réussi.

Le nombreux bétail qui existe dans cette colonie s'y élève parfaitement.

Les plantations publiques et particulières sont très-belles et bien entretenues. Parmi ces dernières on estime qu'il se trouve environ 10,000 anciens figuiers en plein rapport et 17,000 mûriers et arbres fruitiers plantés par les colons.

L'aménagement des eaux a de tout temps été la principale préoccupation des deux administrations qui ont successivement dirigé ce village. Voici les travaux exécutés par le service des ponts et chaussées en 1854 :

1° Élèvement de la conduite qui laissait fuir les eaux sur toute sa longueur; 2° construction d'un réservoir; 3° curage de tous les puits et de toutes les galeries.

Malgré ces travaux, de nouvelles études ont été prescrites pour rechercher les sources les plus rapprochées de ce centre et en opérer la dérivation.

La voie de communication entre Mostaganem et Aïn-Nouissy est bonne.

Le chemin vicinal qui relie Aïn-Nouissy avec la Stidia est en très-bon état.

La Stidia. — Ce village, situé à 17 kilomètres de Mostaganem, est traversé par la route d'Oran.

Il a été fondé par ordonnance royale du 4 décembre 1846 et peuplé d'émigrants prussiens.

La Stidia est aujourd'hui dans un état parfait de prospérité.

Les habitations sont propres, vastes et munies de tous les ustensiles, meubles et dépendances nécessaires aux gens, aux animaux, aux denrées et au matériel.

Les colons de la Stidia sont tous des cultivateurs de profession, aptes à tous les genres de cultures.

Ils fabriquent leurs outils, construisent leurs charrues, les jougs qui attellent leurs bœufs, réparent leurs voitures; en un mot, ils sont très-industrieux.

Leur sobriété est remarquable, et les bénéfices qu'ils réalisent sur leurs concessions sont employés à exécuter d'autres travaux qui viendront ajouter à leur bien-être matériel.

L'état sanitaire est excellent à la Stidia; les enfants y sont en grand nombre et jouissent d'une santé parfaite.

La culture des céréales est encore la principale industrie des colons de ce village; mais quelques essais de culture de tabac, de coton et de garance promettent de bons résultats pour l'avenir de la Stidia, qui se trouve dès aujourd'hui l'un des centres les plus florissants de l'arrondissement de Mostaganem.

Digitized by Google

Tous les colons sont pourvus de bétail, et quelques-uns ont déjà le noyau d'un assez fort troupeau.

Les plantations publiques sont très-belles, vigoureuses et bien entretenues.

La Stidia possède des fontaines, lavoir, abreuvoir et canaux d'irrigation convenablement aménagés et suffisants à tous les besoins.

La route de Mostaganem à Oran dessert ce village, qu'elle traverse par le milieu.

Un chemin vicinal en très-bon état relie la Stidia à Aïn-Nouissy, et, par un embranchement carrossable, va rejoindre Rivoli.

Aboukir. — Ce village est situé à 13 kilomètres de Mostaganem; il a été créé en 1848.

Il a pour annexe Aïn-Sidi-Chérif et Blad-Tousria.

Les colons, émigrants parisiens, se sont peu à peu façonnés à leur nouvelle existence; ils sont parvenus à améliorer leur position, et quelques-uns d'entre eux jouissent aujourd'hui d'une certaine aisance.

L'état sanitaire ne laisse rien à désirer.

La culture des céréales occupe presque tout le temps et tous les bras des colons; la vigne y vient très-bien; une plantation de cette essence, située sur le revers d'un coteau incliné vers le sud, se fait remarquer par la richesse de sa végétation.

Les cultures légumineuses rendent d'excellents produits, très-recherchés sur le marché de Mostaganem.

Quelques cultures industrielles ont été essayées; les colons se proposent de les renouveler.

Le voisinage de la plaine de l'Habra facilite les approvisionnements de fourrages, dont partie est vendue à l'administration militaire et partie est mise en réserve pour la nourriture du bétail, qui constitue la principale richesse des colons.

Les plantations publiques sont en très-bon état; celles des particuliers ont déjà atteint une certaine importance.

Les eaux sont abondantes et d'un aménagement facile. Deux fontaines, un lavoir, de vastes abreuvoirs, suffisent aux besoins des hommes et des animaux; les irrigations sont assurées par des bassins, des canaux et un ruisseau qui serpente à travers le village en toute saison.

Un colon a demandé la concession d'une chute d'eau que présente la source qui alimente le village, pour y établir un moulin à farine.

Aboukir est traversé par la route de Mostaganem à Mascara, dont l'état ne laisse rien à désirer.

Les relations d'Aboukir avec Aïn-Sidi-Chériff et Blad-Touaria sont assurées par deux chemins vicinaux très-bien entretenus.

Blad-Touaria. — Ce centre de population, situé à 19 kilomètres de Mostaganem, a été créé en 1849; mais son peuplement n'a commencé qu'en 1852.

Sa population est originaire de la Lorraine et de l'Alsace. Venue en Algérie sans aucune ressource, elle a dû tout d'abord se créer au jour le jour, par son travail, des moyens d'existence.

Habituée aux travaux des champs, apte à tous les travaux qui en dépendent, elle s'est livrée à diverses industries et n'a pas tardé à avoir le monopole presque exclusif de la vente des fagots et du charbon de bois.

L'administration a, de son côté, soutenu cette courageuse population.

Le service des ponts et chaussées lui a ouvert ses chantiers et l'a employée aux travaux d'empierrement des routes.

Les colons de Blad-Touaria n'ont pas pour cela négligé les travaux agricoles.

La culture des céréales est leur principale occupation; quelques essais de coton, de garance et de tabac leur ont assez bien réussi.

Trois puits, dont l'eau est excellente, fournissent aux besoins de la localité et alimentent un abreuvoir et lavoir.

Une route est ouverte au profit de ce village; elle conduit à Aboukir et de là à Mostaganem.

Des chemins d'exploitation aboutissent aux concessions.

Aïn-Sidi-Chérif. — Ce village, situé à 18 kilomètres de Mostaganem, a été créé à la même époque et se trouve dans les mêmes conditions que Blad-Touaria.

Les colons ont été obligés, pour ensemencer leurs terres couvertes d'épaisses touffes de palmier, de débuter par de très-pénibles défrichements, qu'ils n'auraient pu entreprendre s'ils n'avaient été vigoureusement soutenus par les primes que distribue l'administration.

On remarque quelque accroissement dans le bétail, dont l'élevage est rendu facile par le voisinage des prairies de l'Habra et par la jouissance de terres de parcours très-étendues.

Les eaux qui prennent leur source dans la montagne au pied de laquelle est situé Aïn-Sidi-Chérif descendent dans le village et viennent y alimenter une fontaine avec abreuvoir et lavoir publics.

Elles sont de très-bonne qualité et suffisent à tous les besoins de la localité.

Le chemin d'Aïn-Sidi-Chérif à Mostaganem passe par Abouklr.

Village des Militaires-Libérés. — Au moment où la présente publication est mise sous presse, un décret en date du 31 décembre 1856, portant constitution de communes en Algérie, donne à ce centre de population le nom de *Pélissier*. Créé en 1846, à 4 kilomètres de Mostaganem, sur la route d'Orléansville, ce village a pour annexes Tounin et Aïn-Boudinar.

Ce centre, dont le nom fait connaître l'origine, a complété son peuplement au moyen d'éléments pris dans la classe civile.

Habitués au travail, aptes à toutes les cultures, les habitants de ce village sont laborieux et rangés, et leur bien-être matériel se trouve encore augmenté par la salubrité de la localité.

Le territoire, composé d'un sol rouge et sablonneux, est particulièrement propre à l'arboriculture; les céréales et toutes les cultures industrielles y réussissent très-bien.

On y compte 242 hectares plantés en vignes, ainsi que 15,000 figuiers et 11,000 mûriers, dont environ 500 greffés.

Les colons ne possèdent guère aujourd'hui que les animaux de trait et de somme nécessaires à leur exploitation agricole. On s'occupe des moyens de doter ce village d'un communal qui permette aux colons de se livrer à l'élève du bétail.

L'éducation des vers à soie prendra une certaine importance dans un avenir très-prochain.

Un colon a établi une nopalerie.

Un puits public, pourvu de tout son matériel, avec abreuvoir en pierre de taille, donne l'eau nécesaire aux habitants et aux bestiaux.

Le village communique avec Mostaganem par la route d'Orléansville, qui le traverse. Cette voie de communication est en parfait état.

Plusieurs chemins de service sont ouverts pour relier les concessions au village.

Tounin. — Annexe du village des Libérés, ce centre de population a été créé en 1848; il est situé à 9 kilomètres de Mostaganem.

Laborieuse et active, la population de Tounin se trouve actuellement dans de bonnes conditions. Façonnés aujourd'hui aux travaux des champs, ces colons, bien que pour la plupart artisans des villes, ont assuré leur bien-être matériel. Installés dans un centre très-rapproché du chef-lieu d'arrondissement, ils ont pu facilement y apporter leurs produits.

Favorisés par un climat très-sain, les colons de Tounin se trouvent dans d'excellentes conditions hygiéniques.

Le sol fertile de ce village se prête à tous les genres de culture; son nettoiement a trop occupé les colons, pour que les cultures industrielles aient pu y être introduites. Toutefois des essais ont été tentés avec succès et font bien augurer de l'avenir.

La vigne y réussit très-bien.

Les colons de Tounin possèdent quelques troupeaux, parmi lesquels on distingue de fort beaux animaux (de la race bovine surtout).

Les plantations publiques de l'intérieur du village sont bien entretenues.

On compte environ 3,000 pieds de figuiers anciennement plantés et une centaine d'oliviers non greffés.

Outre ses puits, Tounin possède une fontaine, un abreuvoir et un lavoir publics.

La route de Mostaganem à Orléansville traverse Tounin; elle relie ce centre avec Aïn-Tédelès et le Pont-du-Chélif.

Une route a été ouverte entre ce centre et Aïn-Boudinar.

De nombreux chemins de service vont rejoindre les concessions des colons.

Aïn-Boudinar. — Ainsi que Tounin, ce centre est annexe du village des Militaires-Libérés.

Il est situé à 12 kilomètres de Mostaganem.

Sa fondation remonte à 1849, mais son peuplement, opéré avec des éléments pris dans le pays, n'a commencé qu'en 1851.

Les colons d'Aïn-Boudinar sont généralement laborieux et versés dans la pratique de l'agriculture; quelques artisans y exercent leurs professions sans négliger leurs cultures.

La population d'Aïn-Boudinar est, en général, dans de bonnes conditions de bien-être, et la salubrité de la localité qu'elle occupe tend à l'y maintenir.

Elle s'occupe beaucoup de la culture des céréales et n'a pas négligé celle des plantes industrielles; le tabac, le coton, la garance, sont appelés à améliorer la situation déjà aisée des colons.

L'élève du bétail commence à prendre une certaine importance, que le voisinage de la vallée du Chélif ne peut qu'accroître.

Une route conduit de ce village à Tounin et sert de communication entre Aïn-Boudinar et le Pont-du-Chélif, Aïn-Tédelès et Sour-Kelmitou. Pour se rendre directement à ces divers centres, on peut aussi suivre d'anciens chemins arabes.

Aïn-Tédelès. — Colonie fondée en 1848, à 21 kilomètres de Mostaganem, sur la route d'Orleansville.

Situé sur un plateau qui descend en pente douce vers la vallée du Chélif, le village d'Aïn-Tédelès est dans une position des plus favorables à son développement.

Les colons y sont laborieux et intelligents. Ils sont tous dans une certaine aisance, et l'état sanitaire est dans d'excellentes conditions.

Cultivateurs improvisés, ils ont su tirer parti d'un sol qui renferme des qualités très-distinctes : sur le plateau, il se compose de terres calcaires unies à une proportion variable d'argile; sur le versant du Chélif et dans la vallée, de terres compactes argileuses, et sur les bords du fleuve, de quelques terres légères et d'alluvion. Tous ces terrains sont d'une fertilité remarquable.

La culture des céréales et l'élevage du bétail y constituent le principal revenu des colons.

La vigne est bien cultivée et réussit.

Les cultures industrielles du tabac et du coton y ont déjà donné de très-beaux résultats et y prendront un rapide développement.

Les colons possèdent plusieurs troupeaux, et l'élève du bétail s'y fait dans de grandes proportions.

Les plantations publiques sont très-bien entretenues; celles des particuliers sont considérables et parfaitement soignées.

Les eaux abondantes qui parcourent les jardins suffisent aux irrigations. Sans compter les puits construits par les colons dans leurs maisons, il existe à Aïn-Tédelès un puits sur le milieu de la place, une fontaine avec abreuvoir et lavoir couvert à la porte du village; ces constructions suffisent abondamment à tous les besoins.

La route d'Aïn-Tédelès à Mostaganem reçoit en ce moment de notables améliorations. Celle d'Aïn-Tédelès à Sour-Kelmitou est très-bonne, et celle du Pont-du-Chélif nécessite encore quelques travaux.

Sour-Kelmitou. — Ce centre a été créé en 1848; il est situé à 25 kilomètres de Mostaganem.

Sa population est laborieuse et intelligente. Venue de Paris, elle a éprouvé, en arrivant ici, les mêmes peines et elle a accompli les mêmes transformations que ses voisines.

Aujourd'hui elle est dans de très-bonnes conditions physiques et morales, et l'état sanitaire dont elle jouit ne peut qu'augmenter son bien-être matériel.

Le fertile territoire de Sour-Kelmitou se prête à tous les genres de cultures, et les efforts des colons ne se sont pas bornés à la production des céréales. Les cultures industrielles et économiques, le jardinage et l'arboriculture y ont fait de rapides progrès.

Les fruits récoltés à Sour-Kelmitou sont aussi remarquables par leur volume que par leur saveur. On distingue, entre tous, les pêches et les abricots.

L'élevage et l'engraissement du bétail ont pris une notable importance à Sour-Kelmitou.

Les plantations publiques y sont très-bien entretenues; celles des particuliers sont nombreuses, bien soignées, et attestent du savoir de leurs propriétaires.

Ce village est suffisamment pourvu d'eau pour les irrigations et pour les besoins de la population.

Les sources alimentent une fontaine, un lavoir et un abreuvoir, et font mouvoir un moulin établi sur le versant du Chélif, à très-peu de distance du village.

Le desséchement du marais situé dans la plaine du Chélif a complétement réussi; il a rendu à l'agriculture un terrain qui était autrefois une cause d'insalubrité pour le village.

La route de Sour-Kelmitou à Mostaganem traverse Aïn-Tédelès, Tounin et le village des Libérés.

Elle est en bon état. Des chemins d'exploitation conduisant aux concessions sont également bien entretenus.

Pont-du-Chélif. — Ce village, situé à 29 kilomètres de Mostaganem, sur la rive droite du Chélif, a été créé en 1849. Remis en 1852 à la disposition de l'administration civile, son peuplement a aussitôt commencé et se trouve complet depuis quelques mois seulement.

La population du Chélif se compose d'éléments installés depuis longtemps en Algérie et de familles du Midi qui se sont fort bien accommodées de leur nouvelle résidence.

Apte à tous les travaux agricoles, honnête et laborieuse, cette population se trouve aujourd'hui dans de très-bonnes conditions physiques. La situation actuelle est un démenti donné aux doutes qui, dans le principe, s'étaient élevés sur la salubrité de ce centre.

Les céréales sont encore la principale ressource des colons; toutefois le succès de quelques essais de tabac et de coton cultivés par des colons du Chélif donne lieu d'espérer que bientôt ces plantes industrielles seront tout à fait vulgarisées dans ce centre de population. Ces dernières cultures réussiront surtout dans les terres d'alluvion qui bordent les deux rives du Chélif.

L'élevage du bétail est aussi destiné à prendre une grande importance dans ce village, doté d'un vaste communal et traversé par une rivière où, dans toutes les saisons, les troupeaux peuvent s'abreuver et se baigner.

Les plantations publiques n'ont été entreprises qu'en 1854; leur avenir paraît assuré.

Le Chélif humecte les terres et les rend propres à toutes les cultures; il alimente le bétail, mais, les détritus dont ses eaux sont chargées les rendant moins propres à l'usage des hommes, l'administration a fait creuser près de la rivière un puits à fond de gravier, vaste filtre où les eaux du Chélif arrivent dépouillées des matières qui nuisent à leur bonne qualité.

La route actuelle de Mostaganem au Pont-du-Chélif passe par Aïn-Tédelès.

2e Colonisation libre.

Mostaganem. — Les exploitations isolées de cet arrondissement sont concentrées dans les belles vallées des Jardins et de Nador.

Leur nombre s'élève aujourd'hui à 220, pourvues de constructions dont quelques-unes se font remarquer par leur élégance.

Elles occupent une superficie totale de 3,317 hectare, et représentent une valeur d'au moins 1,211,150 fr., calculée d'après un revenu probable de 10 p. 0/0 net du capital.

Une quarantaine de ces fermes sont d'anciennes propriétés occupées par des indigènes; toutes les autres ont été données en concession à des Européens.

Les vallées des Jardins et de Nador, irriguées au moyen de nombreuses norias, forment un territoire où abondent les produits les plus variés. Les céréales, les cultures industrielles, les arbres fruitiers, y sont de la plus belle venue.

Plus de 70,000 figuiers y sont en plein rapport; la culture de la vigne y fait de rapides progrés : un seul concessionnaire en a déjà planté 32 hectares.

Le coton et le tabac ont donné de riches récoltes; l'avenir de cette dernière culture paraît assuré.

Quelques essais de garance ont été également tentés.

DISTRICT D'ARZEW.

1° Centres créés par l'administration.

Arzew-le-Port. — Cette ville a été créée en vertu d'une ordonnance royale du 12 août 1845.

Sa situation à proximité du Sig et de l'Habra, l'importance et la sûreté de son port, semblent promettre à ce centre un grand développement maritime et commercial. Mais, dans l'état actuel, le port n'est qu'un lieu de relâche principalement fréquenté par les navires que le mauvais temps chasse de Mostaganem, et les habitants ont dû chercher dans l'agriculture leurs moyens d'existence.

Des défrichements importants ont été exécutés et ont donné à la culture des terres de très-bonne qualité.

La population d'Arzew est laborieuse.

L'état sanitaire ne laisse rien à désirer.

La culture des céréales est l'occupation principale des colons d'Arzew; toutefois l'anis, le cumin et le tabac y réussissent bien.

Des plantations publiques ont été faites autour de la ville par le service du génie, et dans l'intérieur par le service des ponts et chaussées.

Elles ont bien réussi.

Les plantations particulières sont peu nombreuses; cependant un colon a planté, en 1853 et 1854, 1,200 figuiers, 3,000 amandiers et environ 600 arbres fruitiers de diverses espèces. Le même propriétaire a aussi un semis de plus de 50,000 karoubiers. Toutes ces essences sont de la plus belle venue, et démontrent qu'avec des soins les plantations réussiront aussi bien à Arzew que partout ailleurs.

En 1853, le service des ponts et chaussées a amené à Arzew les eaux de la source de Tsémamine, située à 6 kilomètres de cette ville. Ces eaux ne donnent encore qu'un débit de 10 litres à la minute; on espère pouvoir obtenir 72,000 litres par 24 heures, soit 50 litres à la minute. D'autre part, divers travaux exécutés dans le ravin de Muley-Magoun ont eu pour résultat de réunir en un seul point, pour de là être dirigé sur Arzew, un minimum de 120 litres à la minute, qui pourra alimenter l'abreuvoir et le lavoir publics construits autrefois en vue de la dérivation des eaux de Tsémamine, mais qui n'ont pu encore être utilisés.

Les irrigations se font au moyen de norias.

Les besoins des services publics sont assurés, les uns par des constructions neuves élevées par le service du génie ou par les bâtiments civils, les autres au moyen de locations; quelques-uns, enfin, sont installés dans des maisons acquises par l'État.

Un commissariat civil, un bureau de police dirigé par un inspecteur, une brigade de gendarmerie, une école des garçons, une école des filles, une église, un presbytère, la capitainerie du port, la douane, un

hôpital militaire avec salles pour les civils des deux sexes, un asile tenu ainsi que l'école des filles par les sœurs Trinitaires, répondent suffisamment aux besoins de la localité.

La route d'Arzew à Saint-Denis-du-Sig, ouverte dans tout son parcours, est empierrée jusqu'à la saline, sur une longueur de 20 kilomètres.

L'exploitation des salines sera un jour, pour Arzew, un élément de prospérité.

Les fours à chaux d'Arzew prodnisent de très-bonnes briques, des tuiles, des carreaux et de la poterie de terre de bonne qualité.

Saint-Leu, Arzew-le-Vieux. — Village créé en 1848, à 10 kilomètres d'Arzew, sur un plateau qui domine la mer.

Son territoire, assez fertile, est très-propre à la culture des céréales.

Les colons de Saint-Leu, aidés par les primes aux défrichements que l'administration leur a distribuées, se sont mis tous à l'abri du besoin.

Cette population est exclusivement occupée d'agriculture; son état sanitaire est excellent.

La culture des céréales est la principale ressource des colons de Saint-Leu, où pourtant quelques essais de coton ont donné de beaux résultats.

L'élevage de la race porcine est productif; ces animaux réussissent très-bien à Saint-Leu et y ont donné de beaux bénéfices.

316 arbres ont été plantés dans les rues du village.

Les galeries et conduits qui amènent l'eau à ce village ont été réparés et améliorés. Une fontaine, un lavoir avec rinçoir, et un abreuvoir double, d'un développement de 48 mètres, satisfont à tous les besoins du village.

Ce centre est relié à Oran et à Mostaganem par une route qui part de Sainte-Léonie, le traverse ainsi que Damesme, et va rejoindre la route d'Oran à Mostaganem passant par Arzew.

Il communique avec Arzew au moyen d'un embranchement qui, entre Damesme et Arzew, relie entre elles les routes précitées.

Le génie a encore tracé une communication directe entre ce village et Méfessour.

Damesme. — Ce centre a été créé en 1848, à 8 kilomètres d'Arzew, sur le même plateau que Saint-Leu, dont il est une annexe.

Le sol y est fertile; la population, parfaitement disposée au travail, a su tirer tout le parti possible de sa position.

Laborieuse et aisée, cette population jouit d'un état sanitaire parfait.

La culture des céréales occupe tous les bras et couvre tous les terrains; l'élevage du bétail est peu développé.

214 arbres bordent les deux côtés de la rue principale.

En 1853 et 1854, des travaux bien dirigés ont considérablement augmenté le volume des eaux. Le lavoir a été agrandi; on y a ajouté un rinçoir, et un abreuvoir a été construit. Les besoins des hommes et des animaux sont ainsi assurés; quelques jardins, placés sur le versant du plateau où est assis le village, reçoivent pour leur irrigation les eaux provenant des sources de la montagne.

Damesme a, pour communiquer avec Arzew, Mostaganem, Sainte-Léonie et Oran, les mêmes routes que Saint-Leu.

Muley-Magoun. — Petit hameau de 6 feux, situé à 5 kilomètres d'Arzew, sur les bords du ravin qui porte ce nom. Les colons ont construit leurs habitations sur leurs lots de culture, et ils y trouvent une plus grande facilité pour leurs travaux agricoles.

Digitized by Google

La population de Muley-Magoun est laborieuse et s'occupe avec succès de la culture des céréales.

Des puits fournissent aux besoins des hommes et des bestiaux.

Ce hameau annexe de Sainte-Léonie est relié à ce centre par la route d'Oran à Arzew, qui traverse son territoire.

Sainte-Léonie. — Ce village est situé à 6 kilomètres d'Arzew; créé en 1846, son peuplement s'est effectué au moyen d'une émigration prussienne dont l'élément, essentiellement agriculteur, jouit aujourd'hui, grâce à un travail opiniâtre, d'une certaine aisance.

La salubrité du territoire et la santé publique ne laissent rien à désirer.

La culture des céréales, bien menée par les colons, leur donne de très-beaux produits, et l'élevage du bétail prend des développements très-importants.

Les plantations de la place et des rues adjacentes ont été renouvelées.

Sainte-Léonie est convenablement pourvu d'eau pour les besoins des hommes et des animaux. Il y existe une fontaine avec abreuvoir et un lavoir récemment réparés à neuf.

La route d'Oran à Arzew traverse ce village.

Kléber. — Ce centre a été créé en 1848, au moyen d'émigrants parisiens.

Situé à 9 kilomètres d'Arzew et à 3 de Sainte-Léonie, sur un territoire fertile et un peu accidenté, ce village est dans une voie de progrès très-remarquable.

Ses habitants, intelligents et laborieux, se sont facilement accoutumés aux travaux des champs, et ont tiré un bon parti des terres qui leur ont été attribuées.

Outre sa fertilité, le territoire de Kléber jouit d'une salubrité qui a procuré aux colons la santé avec l'aisance.

Les terrains sont couverts d'abondantes moissons. Des essais assez importants ont été aussi entrepris sur la culture du lin et de la moutarde blanche.

L'élevage du bétail est favorisé par l'étendue considérable et la bonne qualité des terres de parcours.

Les plantations publiques consistent en arbres plantés sur les bords des rues et sur les places.

Kléber est alimenté par un puits éloigné de 7 à 800 mètres du village. Pour remédier aux inconvénients de cette situation, des recherches ont fait découvrir, à 300 mètres du village, une source donnant 8 litres d'eau à la minute, soit 11,520 litres par 24 heures, ou 44 litres 65 centilitres par habitant et par jour. La conduite en est déjà faite sur un parcours de 100 mètres, c'est-à-dire au tiers de la distance qui sépare la source du village. Elle est pratiquée au moyen de tuyaux en poterie.

En arrivant, comme l'indique le projet, au centre du village, ces eaux alimenteront une fontaine, un abreuvoir et un lavoir, et suffiront largement aux besoins des hommes et des animaux.

Kléber communique avec la grande route d'Oran à Arzew par trois voies différentes, dont deux en très-bon état, aboutissant l'une à Sainte-Léonie, l'autre à Méfessour; la troisième, qui est la plus directe pour se rendre à Oran, aboutit à Saint-Cloud.

Méfessour. — Ce village a été créé en 1848, et est situé à 9 kilomètres d'Arzew, sur la route de cette ville à Oran, et, par une bifurcation qui se trouve au milieu de son enceinte, il se relie à la route d'Oran à Mostaganem.

Méfessour, bien assis au milieu d'un sol fertile, est occupé par une population laborieuse et exclusivement agricole.

Les cultures des céréales sont les seules qui aient été entreprises jusqu'à ce jour.

La place principale et les grandes voies de communication y adjacentes sont plantées d'arbres.

Un abreuvoir circulaire de 16 mètres de développement a été construit autour d'un puits pour les besoins des hommes et des animaux, et pour alimenter un lavoir et un rinçoir placés à quelques mètres.

Digitized by Google

Saint-Cloud. — Centre de population créé en 1848, et situé à 14 kilomètres d'Arzew et à 25 d'Oran.

C'est un gros village composé de 300 maisons habitées par des familles qui ont acquis l'aptitude agricole, le goût du travail, et dont le bien-être s'est notablement amélioré.

Le village est traversé par une route très-fréquentée. Toutes les professions utiles y sont représentées et exercées avec un certain profit.

L'état sanitaire ne laisse rien à désirer.

Les céréales sont les principales cultures de Saint-Cloud.

L'élevage du bétail commence à y prendre une certaine importance, et quelques colons, dont les terrains se trouvaient très-éloignés du village, ont construit de petites fermes sur leurs terres de culture.

Des primes aux défrichements ont amené la mise en rapport de beaucoup de terres incultes.

Les rues et les places sont complantées d'arbres de belle venue.

Les plantations particulières sont aussi en très-bon état. Chaque maison possède un petit jardin complanté d'arbres fruitiers, d'agrément ou de mûriers et de figuiers.

Il existe à Saint-Cloud des eaux courantes de très-bonne qualité; elles alimentent, dans le village, deux fontaines avec abreuvoir et lavoir, et fournissent largement aux besoins des hommes et des animaux.

Un moulin à vent et un moulin à manége répondent à tous les besoins des habitants de Saint-Cloud et des villages environnants.

Fleurus. — Ce village a été créé en 1848, à 23 kilomètres d'Arzew.

Ses terres sont de très-bonne nature, et les colons ont réussi à en tirer un bon parti.

Des défrichements importants opérés par eux les ont mis dans une position assez heureuse. La salubrité du territoire est parfaite.

La culture des céréales et l'élève du bétail, qui commence à se développer, constituent les principales ressources des habitants de Fleurus.

La rue principale et la place sont plantées d'arbres.

Une noria à manége avec un lavoir et un abreuvoir fournit aux besoins du village.

Fleurus est relié à Saint-Cloud par la route qui dessert en même temps Sidi-Marouf, Haci-bou-Nif et Haci-Ameur.

Haci-ben-Okba. — Ce village, créé en 1848, est situé à 23 kilomètres d'Arzew et à 3 kilomètres de Fleurus.

Son territoire, fertile et salubre, donne à ses habitants l'aisance et la santé.

Les céréales, qui procurent tous les ans de très-belles récoltes à Haci-ben-Okba, sont les seules cultures qui jusqu'ici y aient été entreprises.

Un puits public, muni de tous ses accessoires, fournit aux besoins de la population. Le service des ponts et chaussées a déblayé d'anciennes tranchées pratiquées par le génie dans le ravin Darzeleff, afin d'en recueillir les eaux. On est ainsi parvenu à aménager 4,000 litres d'eau par jour.

La principale rue du village et la partie de la route qui conduit de ce centre à Saint-Cloud sont plantés d'arbres.

Un chemin de communication relie ce centre avec Fleurus, et la nouvelle route d'Oran à Mostaganem le traverse.

Saint-Louis. — Village créé en 1848, dans les meilleures conditions. Placé sur le versant d'une colline qui le met à l'abri des vents du nord et de l'ouest, possédant un sol d'une grande fertilité, Saint-Louis compte parmi les colons qui vivent sur son territoire d'excellents cultivateurs.

L'aisance et la santé règnent dans toutes les maisons.

La culture des céréales est naturellement la principale occupation des colons; mais il leur a déjà été possible de faire quelques essais de culture de tabac et de coton. Il y a lieu d'espérer qu'ils se multiplieront.

Digitized by Google

Les colons ont compris tout le bénéfice qu'ils pouvaient retirer de l'élève du bétail, et quelques-uns se livrent avec profit à cette industrie.

Des puits, dont un avec abreuvoir et lavoir y attenants, servent à l'alimentation des hommes et des bestiaux. On y a ajouté un abreuvoir à plan incliné dans la partie du communal du village qui se rapproche de la plaine de Télamine.

Saint-Louis se relie à Oran par deux routes, l'une qui passe à Fleurus, Haci-Ameur, Haci-bou-Nif; l'autre qui passe par Sidi-Chami.

Haci-ben-Ferréah. — Annexe de Saint-Louis, dont il n'est séparé que par une distance de 2 kilomètres. Ce centre a été créé en 1848. Il est situé à 26 kilomètres d'Arzew.

Sa population est moins avancée que celle des villages voisins. Elle vit du produit de ses débroussaillements, qu'elle va vendre à Oran avec ses céréales.

La salubrité du territoire d'Haci-ben-Ferréah ne laisse rien à désirer.

Les cultures industrielles n'ont pas encore été essayées.

Quelques bestiaux forment les premiers éléments d'un troupeau qui ne pourra manquer de se développer dans les fertiles parcours qui lui sont laissés.

Les plantations publiques consistent en quelques arbres bien venus dans les rues et sur les places.

Ce centre possède deux puits publics avec abreuvoir et lavoir; les colons ont aussi creusé des puits sur leurs propriétés.

Haci-ben-Ferréah est relié à Oran par la route de Saint-Louis à Fleurus.

Haci-bou-Nif. — Créé en 1848, à 28 kilomètres d'Arzew, ce centre est aujourd'hui dans d'excellentes conditions de vitalité. Son territoire est fertile et entouré de montagnes ou collines bien boisées, convient à l'agriculture et à l'élevage des bestiaux.

Les colons d'Haci-bou-Nif ont très-bien senti les avantages qu'ils pouvaient tirer du sol sur lequel ils sont établis, et ils jouissent aujourd'hui d'une assez grande aisance.

L'état sanitaire ne laisse rien à désirer, aucune maladie locale ou endémique ne s'y est encore montrée.

Une noria à main alimente un abreuvoir et un lavoir. On a commencé des travaux pour y établir un abreuvoir à plan incliné.

Des travaux de route entrepris récemment ont assuré à ce village, à Haci-Ameur, Fleurus, Ben-Ferréah, Saint-Louis, un accès facile, en tout temps, au marché d'Oran.

Haci-Ameur. — A été créé en 1848. Les colons sont de laborieux cultivateurs. L'état sanitaire est très-bon.

Les terres d'Haci-Ameur conviennent parfaitement aux céréales, et cette culture est la seule qu'on y rencontre.

Le bétail se borne aux animaux nécessaires à l'exploitation; les ressources très-restreintes des colons ne leur ont pas encore permis de se livrer à l'élève, qui donnerait cependant de très-beaux résultats, grâce à la fertilité générale du territoire.

Quelques mûriers assez vigoureux existent sur la place et dans la rue principale.

Un puits à noria avec abreuvoir et lavoir a suffi jusqu'ici aux besoins de la population.

L'eau donnée par la noria est bonne; elle débite 10 mètres cubes à l'heure; elle est à 1 kilomètre du village.

Des recherches faites dans le village même, pour trouver une nappe d'eau qui puisse être utilisée pour les hommes et pour les bestiaux, n'avaient amené jusqu'ici que la découverte d'eau saumâtre; mais, en 1854, les ponts et chaussées ont pu s'assurer qu'une nappe d'eau douce existait au-dessous de celle-ci. Des travaux vont être faits pour isoler ces deux nappes, et il est permis d'espérer que le village sera doté d'un nouveau puits à portée de tous et donnant de l'eau excellente.

2° Colonisation libre.

Arzew. — En dehors des centres de population, il existe dans le district d'Arzew quatre exploitations isolées, savoir :

La ferme de *Guessiba*, entre Arzew, Sainte-Léonie et Kléber, appartenant à la compagnie Veyret et del Basso : de nombreux troupeaux y sont élevés ;

La ferme de *Sidi-Ali*, entre Haci-ben-Okba et Haci-bou-Nif, vendue par le service des domaines à M. le baron Garbé ;

La ferme *Girard*, au lieu dit *les Trois-Puits*, limitrophe de Saint-Leu : cet établissement a pris, pendant l'année 1854, une certaine importance par ses constructions et ses cultures de céréales ;

Et enfin la ferme *Vizedo*, qui contient 100 hectares de terre dont la majeure partie est en plein rapport et où de belles plantations ont été faites. Ses bâtiments et son matériel d'exploitation sont suffisants. Cette ferme, parfaitement dirigée par son propriétaire, est située dans le territoire même d'Arzew.

DISTRICT DE MASCARA.

1° Centres créés par l'administration.

Le district de Mascara ne renferme, outre son chef-lieu, que deux centres de population : *Saint-André* et *Saint-Hippolyte;* leur création est antérieure à 1854.

La population civile de Mascara était d'abord exclusivement commerçante, puis elle s'est attachée au sol par des acquisitions urbaines et rurales. Aujourd'hui presque tous les habitants de Mascara sont agriculteurs, et la plupart possèdent des vignes.

Mascara est situé à 550 mètres au-dessus du niveau de la mer; son climat est très-salubre.

De nombreuses plantations ont contribué à assainir la ville, et on peut dire maintenant que la santé publique y est très-satisfaisante.

Peu de localités sont placées dans d'aussi bonnes conditions agricoles que Mascara.

Les parties montagneuses sont très-favorables à la culture de la vigne, qui, dans cette dernière année, a vu s'augmenter de cent hectares l'étendue de ses plantations.

La plaine d'Eghris assure aux colons de riches moissons en céréales; mais jusqu'à ce jour les essais de cultures industrielles ont été peu importants. La température, peut-être un peu trop froide pour les cotons, convient parfaitement à la garance, aux arachides, aux plantes textiles, etc., etc.

L'élevage du bétail n'a pas encore pris toute l'extension que permettent les ressources locales. Par suite, la plus grande partie des fourrages de la plaine d'Eghris reste sans emploi. Les colons ont bien compris l'importance de cette industrie; ils savent que de grands bénéfices résulteraient pour eux de l'amélioration des races ovines et bovines et de l'engrais seulement du bétail de toute nature. Mais jusqu'à présent les capitaux nécessaires à l'acquisition des troupeaux et à la construction des étables et des bergeries leur ont manqué.

Des plantations très-considérables ont été faites, par les soins de l'administration civile, sur les places de la ville et dans le jardin public : le nombre d'arbres plantés peut s'élever à 6,000 sujets parfaitement réussis. Les plantations particulières faites dans les jardins et dans les vignes peuvent être évaluées à 3,000 arbres plantés pendant les deux années 1853 et 1854.

Le territoire du district de Mascara est arrosé par cinq ruisseaux dont les eaux parcourent les ravins d'Arcibia, d'Aïn-Toudman, d'Aïn-Beïda, de Ben-Arach et de l'Atlas.

Les eaux du ravin d'Arcibia ont été amenées à Saint-André et alimentent la fontaine située au centre de ce village; leur débit est de 280 mètres cubes par 24 heures. Ces eaux sont réunies, à leur sortie du village, dans un vaste bassin, et aménagées pour l'irrigation des jardins.

Digitized by Google

L'Oued Toudman coule du nord au sud de Mascara, et débite 4,600 mètres cubes d'eau par 24 heures. Des travaux de drainage ont été entrepris cette année dans le ravin d'Aïn-Toudman, et ont augmenté le volume des eaux de 130 mètres cubes par 24 heures.

L'Oued Toudman fait mouvoir dans son cours plusieurs moulins; deux nouvelles usines y seront bientôt installées.

Les eaux du ravin d'Aïn-Beïda coulent de l'est au sud de Mascara; leur débit est de 500 mètres cubes par 24 heures.

Le ruisseau de Ben-Arach est situé au nord-est de Mascara; il débite 300 mètres cubes d'eau par 24 heures.

Les trois cours d'eau de l'Oued-Toudman, d'Aïn-Beïda et de Ben-Arach se réunissent sous les murs de Mascara, à 100 mètres au sud de cette ville.

Ils vont se déverser dans la plaine d'Eghris, fournissent aux besoins des irrigations et vont se perdre dans les prairies domaniales, à 10 kilomètres environ au sud-est de Mascara.

Ces trois ruisseaux contribuent à former la nappe d'eau qu'on rencontre à une minime profondeur dans toutes les parties de la plaine d'Eghris; nappe qui pourra être plus tard utilisée pour les cultures industrielles au moyen de norias.

Le débit des trois cours d'eau dont il vient d'être question est de 5,400 mètres cubes par 24 heures.

Sur cette quantité, on a réservé pour l'alimentation de Mascara 1,100 mètres. Il reste pour les irrigations 4,300 mètres, quantité qui suffit pour arroser 300 hectares.

Les travaux les plus importants exécutés en 1854 sont ceux de drainage et de recherches d'eau. Ils ont augmenté de trois cents mètres cubes par 24 heures le volume d'eau de l'Oued Toudman, et ont procuré 50 mètres cubes d'eau à Bab-Ali, faubourg arabe situé au nord-est de Mascara. Par suite, il sera possible de doter ce faubourg d'une fontaine et d'un abreuvoir, constructions d'autant plus utiles que Bab-Ali manquait d'eau jusqu'à présent.

La route d'Oran à Mascara a été empierrée, par les soins du service des ponts et chaussées, sur une longueur de 2,000 mètres environ.

De larges voies de communication relient les centres de Saint-André et de Saint-Hippolyte à la ville.

Les prestations en nature vont permettre d'entreprendre les travaux nécessaires à leur parfait entretien.

Une salle d'asile a été construite pendant l'année 1854; vaste et bien aérée, elle suffit à tous les besoins.

Le bureau arabe, style mauresque très-élégant, a été achevé en 1854.

Les travaux de l'abattoir ont été commencés en 1854. Cette construction assure à la commune un revenu de 35 à 40 mille francs, qui jusqu'à ce jour lui a échappé.

Le ravin de l'Oued Toudman, qui était un lieu d'infection compromettant pour la salubrité de la ville et pour la santé des habitants, a été transformé en un jardin public d'une étendue de deux hectares et demi.

Un barrage et des travaux de terrassement très-considérables y ont été exécutés pendant les années 1853 et 1854; un grand nombre d'arbres et d'arbustes y ont été plantés.

Lors de l'occupation, les indigènes s'étaient retirés dans le faubourg de Bab-Ali, situé à 50 mètres à l'ouest de la ville, et y avaient élevé, sans la moindre symétrie, 5 à 600 gourbis en broussailles.

L'administration a tenté d'amener cette population à construire des maisons en maçonnerie.

Vers le commencement de 1854, elle a fait tracer de larges rues et a donné des concessions de terrain à ceux qui consentaient à bâtir.

De belles maisons se sont élevées dans la partie du faubourg la plus rapprochée de la ville, résultat très-important aux points de vue de la salubrité, de la sécurité et de l'embellissement de Mascara.

Saint-André. — Ce centre, dont la création réelle date de l'année 1850, est en pleine voie de prospérité. Sa position est très-salubre, ses terres d'une grande richesse, et depuis deux ans sa population s'est augmentée d'un tiers environ.

Les colons de Saint-André sont presque tous d'anciens militaires qui, lors de leur installation, ne pouvaient disposer que de faibles ressources; aujourd'hui tous jouissent d'un bien-être matériel qu'ils doivent à leur travail et à l'incomparable fertilité de leurs terres.

Ils possèdent des bestiaux et un matériel d'exploitation plus que suffisants, et cette année ils ont entrepris de grandes plantations.

Saint-Hippolyte. — Situé à 3,300 mètres au nord de Mascara, au milieu des montages qui séparent la plaine d'Eghris de celle de l'Habra.

Il est composé de 14 familles seulement.

Cette population est essentiellement agricole; elle a défriché une grande partie des terres qui lui ont été concédées, et cette année elle fait des plantations de vigne assez considérables.

2° Colonisation libre.

Mascara. — Ce district possède quelques exploitations agricoles assez importantes.

En première ligne on doit citer celles de MM. *Olivi*, *Cabassot*, *Vessiot*, *Savelly*, *Pedencorg*, *Cady* et *Berlier*, *Neveu* et *Pierre Auguet*.

Toutes ces propriétés sont complantées d'arbres fruitiers. Les colons qui les ont créées ont eu de grandes difficultés à vaincre. Ils ont fait preuve d'une intelligence et d'une force de volonté remarquables.

M. Savelly a récolté cette année plus de 15,000 francs de vin, sur une étendue de 10 hectares de vignes.

Il y a lieu d'espérer que, dans un avenir rapproché, des fermes pourront être installées dans la plaine d'Eghris.

DISTRICT DE TLEMCEN.

1° Centres créés par l'administration.

Tlemcen. — Ville très-importante au double point de vue de la production industrielle et agricole.

Le jardinage, qui occupe environ 300 colons, y prend chaque jour un développement plus considérable.

Les cultivateurs qui se livrent à cette industrie habitent généralement des maisons isolées autour de la ville; travailleurs et sobres, ils sont dans l'aisance.

La santé publique est généralement bonne à Tlemcen.

La culture des céréales a couvert cette année 285 hectares de terre.

Les indigènes cultivent avec succès une variété de tabac qui, triturée par eux, fournit un excellent tabac à priser.

Un marché journalier, situé à la porte d'Oran, est toujours suffisamment approvisionné par les indigènes. Il fournit, en outre, le bétail nécessaire à la consommation locale.

Des travaux importants ont été exécutés dans la ville de Tlemcen par les services des ponts et chaussées et des bâtiments civils pendant l'année 1854. L'éclairage a été complété.

Des égouts ont été construits et réparés, des rigoles pavées établies dans plusieurs rues; une bonne fontaine a été construite.

Des travaux de nivellement et d'empierrement ont été exécutés sur les places et dans les rues.

Des façons de labours, arrosage, ébourgeonnement, taille et autres ont été données aux plantations publiques de la ville et de la banlieue.

L'entretien des conduites d'eau en ville a permis de pourvoir abondamment à toutes les prises d'utilité publique et particulière.

Tlemcen possède une école de garçons, une école de filles, une salle d'asile; l'école des filles et la salle d'asile, tenues par les sœurs trinitaires, reçoivent un grand nombre d'enfants. Ces deux établissements, installés

dans un immeuble en location devenu trop étroit, seront remplacés, aussitôt qu'il sera possible, par des édifices construits pour cette destination et en rapport avec l'importance de la ville et les besoins de la population.

Les routes et chemins qui rayonnent autour de Tlemcen et de ses annexes ont été mis dans un état de viabilité satisfaisant. Des terrassements ont été exécutés, ainsi que des empierrements, dans les plus mauvais passages; quelques ponceaux ont été construits et des fossés ont été ouverts.

Bréa. — Ancienne ferme du Gouvernement. Ce village est maintenant très-bien constitué sous tous les rapports.

La population y est exclusivement agricole.

L'état sanitaire est très-satisfaisant; la bonne tenue des habitations témoigne du bien-être matériel des colons.

La culture dominante est celle des céréales et des pommes de terre.

Des eaux abondantes alimentent une fontaine, un lavoir et un abreuvoir.

Une route carrossable relie Bréa à Tlemcen; elle suffit à l'écoulement des produits et à tous les besoins actuels.

Négrier. — Fondé en 1849, à 5 kilomètres de Tlemcen, ce village est à cheval sur la route de cette ville à Oran.

Cette heureuse situation a beaucoup contribué à son développement.

Les habitudes de la population sont plutôt tournées vers le commerce que vers l'agriculture.

L'état sanitaire y est excellent.

Les plantations publiques qui bordent la route de Négrier sur une longueur de 6,500 mètres sont en très-bon état.

Le village est entouré d'un fossé de défense qui a nécessité des travaux de revêtement en plusieurs endroits.

Une conduite d'eau avec fontaine, abreuvoir et lavoir, existe à 200 mètres en dehors du village, qui possède dans l'intérieur un puits public muni de ses accessoires.

On n'a construit à Négrier aucun édifice public, à cause du peu d'importance de la population et de la faible distance qui la sépare de Tlemcen et de Bréa.

Saf-Saf. — Commencée en 1850, l'installation de ce village est maintenant terminée.

Il est très-bien situé à 3 kilomètres de Tlemcen. Ses habitants sont habitués aux travaux agricoles; ils sont sobres et laborieux, et quelques-uns d'entre eux vivent dans l'aisance.

La santé publique y est dans une situation très-satisfaisante.

La culture des céréales et l'entretien des oliviers, dont chaque colon possède un petit lot, forment la principale ressource de ce village.

Les plantations publiques y sont très-bien entretenues.

Les eaux, convenablement aménagées, sont abondantes et alimentent, dans l'intérieur du village, une fontaine avec lavoir et abreuvoir.

Un four banal a été construit par le service des bâtiments civils.

Les chemins et voies de communication ont été mis en bon état d'entretien.

Mansourah. — Situé à 3 kilomètres au sud-est de Tlemcen, dans une excellente position, ce centre est remarquable par les qualités de son sol et l'abondance de ses eaux.

Peu nombreuse, la population de Mansourah est généralement bonne; les colons fermiers, qui y sont en majorité, sont travailleurs, sobres, économes. Dans de pareilles conditions, leur bien-être ne peut être mis en doute.

Digitized by Google

L'état sanitaire y est excellent.

La culture dominante est le jardinage et la plantation des arbres fruitiers.

Il a été fait, en 1854, quelques essais de tabac et de coton; les premiers seulement ont donné d'assez bons résultats.

L'élève des porcs a réussi dès son début cette année et fait bien augurer de son avenir.

Une fontaine avec lavoir et abreuvoir existe dans l'intérieur du village; les eaux y sont amenées par une conduite de 1,500 mètres de longueur.

Les plantations publiques sont bien entretenues; celles des particuliers sont en très-bonne voie.

Hennaya. — Nouvellement installé, ce village vient seulement de voir compléter son peuplement.

Sa situation au milieu d'une vaste plaine dont les terrains d'une bonne qualité sont pour la plupart arrosables, le grand nombre d'oliviers plantés sur son territoire, le voisinage du marché des Gbossels, un des plus importants de la province, sont autant de garanties d'un avenir prospère pour Hennaya, qui compte déjà 66 maisons.

Les colons d'Hennaya sont laborieux et intelligents.

Les défrichements et les ensemencements se multiplient.

L'état sanitaire est des plus satisfaisants.

L'élève du bétail a déjà donné d'heureux résultats : les races bovines et porcines y prennent un très-grand développement; enfin on remarque un accroissement considérable du cheptel et du matériel d'exploitation.

Le village d'Hennaya n'a pas encore son aménagement d'eau, mais il en sera bientôt pourvu. Des études ont été faites pour la construction d'une conduite d'eau qui alimentera une fontaine, avec abreuvoir et lavoir, à l'entrée du village, ainsi qu'un bassin avec borne-fontaine dans l'intérieur même d'Hennaya.

La route de Tlemcen à Hennaya a été empierrée sur une longueur de 400 mètres.

2° *Colonisation libre.*

Tlemcen.— La colonisation libre prend peu d'extension dans le district de Tlemcen, parce qu'elle se trouve enfermée dans un cercle formé par les propriétés cultivées des indigènes.

Toutefois, les exploitations isolées qui existent déjà sont toutes en voie de progrès; quelques-unes même méritent d'être citées; tels sont :

Le jardin de M. *Gaimbelot*, planté d'oliviers francs parfaitement soignés et d'arbres fruitiers : il est entouré d'une vaste ruine en forme de fossé d'enceinte, dans lequel est entretenu un troupeau de 200 porcs;

Le jardin de M. *Desaitre*, jardinier en chef de la pépinière, lequel pourrait, pour la production des légumes et des fruits, rivaliser avec les similaires de la Touraine et de l'Anjou;

La pépinière de M. *Gérard*, qui peut livrer chaque année aux planteurs de vergers 1,000 à 1,200 greffes d'un an, au prix de 25 centimes l'une.

Parmi les exploitations agricoles en voie de création, on cite la ferme *Lassalle*, exploitée avec une grande intelligence par son propriétaire;

La ferme de M. *Imbert*, attenante à une usine à huile et à farine très-importante;

L'exploitation de l'indigène *Bou-Aza*, près le village do Négrier, primée au dernier concours provincial;

Enfin l'exploitation créée, en 1850, par M. le chef d'escadron Bernard, située à 9 kilomètres de Tlemcen, au-dessous du mamelon sous lequel est assis le village de la Saf-Saf.

Digitized by Google

§ 2. COLONISATION EN TERRITOIRE MILITAIRE.

SUBDIVISION D'ORAN.

1° Centres créés par l'administration.

Pendant l'année 1854, aucun centre de population n'a été créé dans les territoires militaires, mais il a été soumis des propositions, comme il sera dit plus bas (*Développements à donner à la colonisation*), pour l'installation de centres routiers aux lieux dits *Bou-Rkhach* et *Aïn-Khial*, ainsi que pour la régularisation de celui de *Lalla-Maghrnia*.

On va résumer la situation des anciens centres.

Saint-Denis-du-Sig et *le Tlélat-Sainte-Barbe*. — Ces deux centres, remis à la fin de 1854 à l'administration civile, se trouvaient à cette époque dans une excellente situation que le temps n'a fait que développer. On se réfère, à cet égard, aux renseignements fournis dans le dernier *Tableau de la situation*, pages 296 et 297, en ajoutant toutefois que les cultures industrielles ont pris dans ces derniers temps une extension très-remarquable.

Aïn-Temouchen. — La création de ce centre, situé sur la route d'Oran à Tlemcen, remonte à l'année 1851. Dès cette époque, bon nombre de colons s'y sont installés. Depuis, la population de ce centre s'est accrue considérablement, et le village prend tous les jours un développement des plus satisfaisants. On y compte déjà plus de 60 maisons construites et habitées, et beaucoup d'autres en cours de construction. Bien que la plupart de ces maisons n'aient qu'un rez-de-chaussée, elles ont été édifiées de manière à pouvoir, au fur et à mesure des besoins, être exhaussées d'un et même deux étages. Ceci dénote chez les colons des intentions sérieuses de colonisation.

Les dispositions morales de la population sont généralement bonnes. Chacun travaille avec ardeur et ne pense qu'à améliorer sa position.

L'état sanitaire y est bon et le sol fertile, deux conditions essentielles à la prospérité du village d'Aïn-Temouchen, appelé à devenir, dans un temps plus ou moins rapproché, une ville algérienne de second ordre.

La culture des céréales est celle à laquelle les colons s'adonnent plus particulièrement.

Les plantations particulières n'ont point encore une grande extension, mais les colons activement stimulés commencent à s'en occuper sérieusement.

Le jardin public, qui a été créé dans le bas du village, deviendra par la suite une fort jolie promenade pour les habitants de la localité.

Les eaux de l'Oued Senan et de l'Aïn-Temouchen, qui font marcher trois usines à farine, n'offrent aucune ressource pour l'irrigation des grandes terres de culture, et ne peuvent servir qu'à l'arrosage des jardins qui se trouvent sur leurs bords.

On a ouvert, en 1854, sur 4 à 5 kilomètres, la route d'Aïn-Temouchen à Oran, du côté de cette dernière ville.

Le marché qui se tient à Aïn-Temouchen, et qui est un des plus fréqnentés de la province, livre aux acheteurs européans une quantité considérable de bestiaux, de grains et de laine.

2° Colonisation libre.

La situation des fermes isolées de la subdivision d'Oran est résumée dans le tableau ci-après.

TABLEAU DE LA SITUATION DES FERMES ISOLÉES DE

NOMS DES FERMES.	DATE de la fondation.	NOMBRE d'hectares.	CULTURES.						BÊTES DE RAPPORT ET DE TRAVAIL.						
			CÉRÉALES.	COTON.	TABAC.	GARANCE.	LIN.	DIVERSES.	CHEVAUX.	MULETS.	ÂNES.	BOEUFS.	VACHES.	MOUTONS.	PORCS
			hect.	hect. a.	hect.	hect. a.	hect.	hect.							
Arbal	1847.	1,455	300	32	»	1 50	1	6	23	18	3	144	55	2,200	200
Khemis	1852.	1,000	250	1 50	»	1 50	»	2	10	8	»	60	18	335	250
Crose, à Tafaroui	1849.	118	30	»	»	»	»	»	3	3	1	»	»	200	75
De Grotus, idem	1849.	60	40	»	»	»	»	»	3	»	»	3	»	»	»
Veuve Œuf, idem	1849.	39	30	»	»	»	»	»	2	»	1	»	»	»	8
Aléonard (Auguste), idem	1849.	29	20	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Elsaou Schkoun, idem	1849.	89	50	»	»	»	»	»	4	2	»	6	»	»	»
Veuve Roux, idem	1849.	20	15	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Cassan, à Moustapha-ben-Grada	1852.	32	15	»	»	»	»	»	1	»	»	6	»	»	70
Calvet, idem	1851.	31	25	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Baset, idem	1852.	85	25	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	72
Thérésien, idem	1852.	59	30	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Bonafosse	1854.	20	»	»	»	»	»	»	5	»	»	»	»	»	70
Loubet	1854.	20	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»
Dundoy	1853.	79	25	»	»	»	»	2	2	6	»	6	»	»	1
Jean-Michel	1853.	18	10	0 50	»	»	»	»	»	»	2	2	»	»	4

3° Développements à donner à la colonisation.

Le système de colonisation prescrit par l'administration centrale, et dont les autorités locales poursuivent l'exécution, consiste :

1° A relier les grandes villes de l'intérieur aux différents points colonisables par de bonnes routes;

2° A échelonner, autant que possible, sur ces routes, des centres ruraux, le plus souvent assis sur ces mêmes routes, ou s'y reliant par des embranchements.

On détaillera ci-après, et par subdivision, les différents points de la province sur lesquels des centres sont projetés.

A la fin de 1854, les études pour la création de deux centres, l'un situé à Aïn-Khial, l'autre à Bou-Rkhach, étaient presque terminées.

Le premier, situé à moitié chemin du pont de l'Isser à Aïn-Temouchent, se trouve à cheval sur la route d'Oran à Tlemcen. Par la fertilité de son sol et les conditions avantageuses dans lesquelles il se trouvera, tant sous le rapport de la salubrité que sous celui de l'abondance des eaux, les colons ne peuvent manquer de réussir. Aussi de nombreuses demandes ont-elles déjà été présentées et étudiées.

Le territoire d'Aïn-Khial comprend 3,500 hectares fertiles, sur lesquels 2,500 hectares immédistement cultivables. La reconnaissance de la propriété en a été faite, et la totalité appartient aujourd'hui à l'État.

Le lotissement a été opéré de manière que la part de la petite, celle de la moyenne et de la grande propriété soient assurées.

Le nombre de familles à placer dans ce centre sera de 50.

Le second (Bou-Rkhach), à 7 à 8 kilomètres du village agricole de Bou-Tlélis, du côté d'Aïn-Temouchent, également sur la route d'Oran à Tlemcen, se trouve peut-être dans des conditions moins bonnes que le précédent en ce qui concerne les eaux. Néanmoins, les travaux exécutés pour amener les eaux d'Amria permettront de satisfaire à tous les besoins des habitants futurs de ce centre. Son sol est fertile et analogue à celui du village de Bou-Tlélis.

Digitized by Google

SUBDIVISION D'ORAN, PENDANT L'ANNÉE 1854.

MAÎTRES.			DOMESTIQUES.			ARBRES.	VIGNES.	BOVINS.	OBSERVATIONS.
HOMM.	FEMMES.	ENFANTS.	HOMMES.	FEMMES.	ENFANTS.		hect. a.		
1	1	2	36	3	3	30,000	4	"	Deux emplois et 25 familles habitent et travaillent aux colons ferme. On vient de monter une fabrique d'alcool d'asphodèle. Il y a dans cette ferme : boulangerie, brasserie, forge, charronnerie, menuiserie, tuilerie, moulin à vent. Le jardin et la pépinière ont 4 hect. 50 ares; sont entourés. Des sources suffisent à l'irrigation. — Prix impérial des colons. Très-belles cultures.
3	"	"	13	3	4	800	1 50	1	Cette ferme est entourée de murs. Les bâtiments se construisent. Le colon de la ferme a obtenu le deuxième prix provincial. Cultures importantes.
4	3	4	"	"	"	100	"	"	Ferme exploitée par deux fermiers. Bon état.
2	1	2	"	"	"	"	"	"	Nouvellement construite. Bon état. Exploitée par un fermier.
2	2	6	"	"	"	"	"	"	Bon état. Exploitée par un fermier.
1	"	"	"	"	"	"	"	"	Ferme louée aux Arabes.
1	1	2	"	"	"	"	"	"	Exploitée par un fermier espagnol. Bon état. Achetée
"	"	"	"	"	"	"	"	"	Terres louées aux Arabes
1	1	"	1	"	1	"	"	"	On travaille.
"	"	"	"	"	"	"	"	"	Aucune construction. Terres louées aux Arabes.
1	1	"	1	"	"	"	"	"	On travaille.
"	"	"	"	"	"	"	"	"	Aucune construction. Terres louées aux Arabes. — La source d'Aïn Gorey est très-abondante, elle donnerait de l'eau au quartier de Tafaroui pour les irrigations. Le génie militaire a exécuté quelques travaux qu'il faudrait continuer.
2	2	2	"	"	"	"	"	"	C'est un moulin. Les terres ne sont pas défrichées. On travaille.
1	1	3	"	"	"	"	"	"	Ce moulin fait environ 20 quintaux par semaine; on place une roue hydraulique. On travaille.
1	"	"	3	1	2	600	"	"	Ce moulin fonctionne bien et est établi dans le meilleur système. Cette propriété est notre les mains d'un homme intelligent et actif.
2	2	3	"	"	"	50	"	"	Cette ferme commence.

De nombreuses demandes ont aussi été faites sur ce point, et aussitôt que la décision qui approuvera la création du village sera rendue, les demandeurs qui attendent avec impatience le moment de se mettre à l'œuvre seront installés.

La création d'un troisième centre routier dans la subdivision d'Oran (le Rio-Salado), et toujours sur la route de Tlemcen, a également été examinée; mais, jusqu'à ce que les études du cantonnement des Douairs et des Smelas, lequel comprend une portion de ce territoire, aient été terminées, il ne sera pas possible de se prononcer, bien que l'emplacement à adopter soit déjà désigné.

SUBDIVISION DE MOSTAGANEM.

1° Centres créés par l'administration.

Ammi-Moussa est un poste-magasin placé dans le pays des Beni-Ouragh. Il forme, avec Orléansville, la base d'un triangle dont le sommet est à Sidi-Bel-Hacel, du côté de l'ouest.

Ce poste, qui fut créé pour servir aux troupes qui pouvaient être appelées à opérer chez les Beni-Ouragh et les Beni-Meslem, renferme un noyau de population européenne qui jusqu'ici s'est peu occupée de culture; mais, dans un avenir peu éloigné sans doute, Ammi-Moussa attirera l'attention des colons, qui se trouveront dans les meilleures conditions pour réussir.

Le pays est sain, le sol bon et propre à toute espèce de culture. L'Oued Riou donnerait de l'eau pendant toute l'année aux jardins qui seraient créés, plus particulièrement sur la rive droite. De plus, la terre est en plein rapport, et il n'y a en quelque sorte à défricher nulle part.

Sur l'Oued Tlélat, à 4 kilomètres environ, il existe une assez grande quantité d'oliviers sauvages qui, livrés à des colons, pourraient devenir une source de richesses.

La vigne paraît devoir y réussir, et les coteaux qui entourent la plaine, trop pierreux et trop en pente pour la culture des céréales, lui conviendraient parfaitement.

Les forêts du cercle peuvent fournir de la résine, de la térébenthine, du goudron, du charbon et du bois de construction.

On trouvera sur les lieux mêmes la pierre à bâtir, la pierre de taille, la chaux, le plâtre, le sable.

La route de Tiaret à Oran et Alger passera probablement par Ammi-Moussa; aussi l'importaoce commerciale de ce centre égalera-t-elle un jour sa fortune agricole. Déjà, la ronte d'Ammi-Moussa au Cbélif, en cours d'exécution, permet aux colons dc communiquer facilement avec Orléansville et Mostaganem.

2e Coloaisation libre.

Dans la subdivision de Mostaganem, sauf l'ancien parc aux bœufs, appelé *ferme Rolla*, maintenant loué au sieur Passeron, qui l'a tranaformé en porcherie, et le commencement d'installation des plantations de coton du sieur Graillat dsos la plaine de l'Hlabra, il n'y a paa de fermes ou exploitations isolées propremeot dites. Toutes dépendent d'une circonscription cnmmunale quelconque et sont comprises dans les documents statistiques des centres de population.

SUBDIVISION DE TLEMCEN.

1e Centres créés par l'administration.

Nemours. — Fondé en 1844, Nemours n'avait encore, en janvier 1854, que sa vaste et belle enceinte bastionnée qui méritât le titre de construction. Tout le reste, établissements publics et particuliers, conaistaient en baraques en planches. Aujourd'hui 28 maisons, toutes, à 3 ou 4 exceptioos près, surmontées d'un étage avec terrasse ou grenier, sont coostruites en moellons et pierres de taille. Ces travaux auront coûté aux colons, pendant cette dernière année seulement, près de 3oo,ooo francs, capital que le produit des loyers amortira, dit-on, en six années.

La population européenne présente deux catégories bien distinctes : les nègociants, qui sont les véritables fondateurs de la ville, et qui seuls construisent, et les jardiniers. Ceux-ci généralement ue sont pas concessionnaires, et cultivent le plus souvent à titre dc fermiers, et quelquefois pour le compte des commerçants, les terrains distribués à ces derniers comme lots de jardin.

La première classe appartient à la nationalité française eo graode majorité; il s'y trouve égalemeot quelques Espagnols, des Italiens, et des Israélites.

La deuxième classe se compose en totalité d'Espagnols émigrants. Quelques-uns, devenus concessionnaires, habitent des maisonnettes qu'ils ont construites dans leurs jardins; les autres sont locataires en ville, ou trouvent dans le jardin qu'ils cultivent, à titre de fermiers, un abri créé par le propriétaire. Ces jardiniers, travailleurs et aobres, sont un précieux élément pour la production agricole.

Le bien-être cxiste pour la population générale de Nemours. Il est accru par un état sanitaire excellent.

Les cultures sur les terrains concédés en dehors de la ville sont faites en grande partie par les indigènes. Ces terrains sont difficiles à défricher et à labourer; aussi n'a-t-il été ensemencé en 1854 que 70 hectares. La dépossession des Ouled-Ziri, dont il sera question plus bas, remédiera à ce grave inconvénient.

Les colons ont planté dans lenrs jardins près de 3,000 arbres fruitiers qui ont parfaitement réussi. Cet exemple est suivi por les indigènca.

Le service du génie a terminé l'installation de la pépinière, commencée en 1853. Situés à 2 kilomètres de la ville, dans un long ravin qui s'ouvre à la mer et va se rétrécissant jusqu'à la plaine de Nédromah, les terrains affectés à cet établissement se trouvent dans lea plus heureuses conditions. Un ruisseau, toujours abondamment rempli, longe la pépinière et approvisioone les canaux d'irrigation. Sur le point le plus élevé, une habitation, destinée au directeur, vient d'être acbevée; elle peut loger un personnel et un poste de garde.

300 arbres (mûriers et peupliers, ont été plantés en double rangée sur la route qui va de la pépinière à Nemours. La cour de l'hospice, le chemin du ravin de l'Ouest, les abords du lavoir, sont déjà complantés d'arbres de date plus ancienne.

Un aqueduc, terminé en 1851, prend les eaux à 1 kilomètre de la ville, où des canaux les distribuent aux fontaines, lavoirs et abreuvoirs construits tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'enceinte.

L'irrigation des jardins se fait à l'aide de puits et de norias creusés par les colons.

Nemours est relié à Tlemcen par deux voies, l'une carrossable à peu près pendant toute l'année et passant par Lalla-Maghrnia; l'autre destinée aux piétons et aux cavaliers, et qui est tracée à travers les massifs des Traras. Celle-ci va directement à Tlemcen par Nédromah, Aïn-Kebira, le Caravanaérail de Michera, Guidars et l'Oued-Zitoun. Ici, elle devient carrossable jusqu'au chef-lieu de la subdivision par Hennaya.

Le service du génie a fait, pendant le courant de cette année, des travaux importants sur un nouveau tracé, qui, passant par le ravin de Nédromah, en traversant la plaine, reliera directement Nemours au Djebel-Tassa, sans contourner la pointe des Traras. Ce nouveau tracé, achevé jusqu'à hauteur de la pépinière, a l'avantage immense de servir de chemin d'exploitation au territoire rural, qu'il traverse dans sa plus grande longueur.

Une route facile, à pentes douces, à solide encaissement, partant de la porte de la marine, à l'est, relie les terrains de jardinage et la partie du territoire située sur ce point de la route principale.

Enfin il existe une route, exécutée au moyen des travaux de campagne, qui de Nemours, parcourant une ligne de 8 kilomètres, aboutit à la frontière du Maroc au Kis.

Le cercle de Nemours a deux marchés importants : celui de la ville se tient chaque jour près de la porte du Sud, à l'extérieur; les indigènes et les gens du Maroc surtout y apportent de grandes quantités de blé et d'orge, de miel, de cire, d'œufs et de volailles.

Chaque jeudi, à Nédromah, les bouchers de tous les points de la subdivision ou de celle d'Oran trouvent largement à s'approvisionner de bétail, bœufs, vaches, moutons, amenés par les indigènes des tribus du Maroc et des Beni-Snassen.

Les tissus et les poteries, qui y ont une réputation méritée, sont achetés par les musulmans pour leur usage et par les juifs pour en faire trafic.

Le port de Nemours est un débouché très-important pour l'écoulement des produits agricoles. Son rapprochement de la côte d'Espagne et le voisinage de Tanger sont des garanties certaines de l'avenir commercial de la ville.

Lalla-Maghrnia. — A été créé en 1844 comme poste militaire. Auprès du fort sont quelques maisons et plusieurs baraques habitées par les industriels qu'alimente la garnison.

La population européenne compte cependant 102 individus; aucun d'eux n'est encore concessionnaire régulier. L'administration met à leur disposition environ 80 hectares de terrains domaniaux.

Jusqu'à présent il n'y avait été fait que du jardinage et des céréales. Un essai de coton et de tabac, tenté en 1854 par les officiers de la garnison, ayant réussi, a donné l'élan, et 20 hectares ont été préparés pour les semis de graines de coton.

L'élève du porc a donné des bénéfices et prend de l'extension.

Le service du génie a planté, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la redoute, 2,000 arbres, mûriers, peupliers et acacias. La pépinière est abondamment pourvue de plants des essences forestières.

Les colons ont planté jusqu'à ce jour près de 300 arbres fruitiers, abricotiers, pêchers, cerisiers, pommiers, poiriers, etc., dont la majeure partie est en plein rapport.

L'Oued Erdefou contourne la redoute de l'est à l'ouest passant par le sud. Le génie a commencé la canalisation de cette rivière, et sur ce canal, qui pourra être terminé à la fin de l'exercice 1855, il sera fait une prise d'eau pour la garnison et les colons.

Un cultivateur indigène a exécuté, en 1854, des travaux importants d'irrigation. Son système, aussi écono-

mique qu'ingénieux, a fixé l'attention du jury de l'exposition provinciale, qui a décerné à Masmodi une médaille d'argent et un prix de 200 francs.

Comme il a été dit plus haut, Magbrnia communique avec Nemours et Tlemcen par la route carrossable qui relie ces deux points. La circulation était parfois entravée par les crues de la Tafna. Un nouveau tracé qui traverse ce cours d'eau à environ 1,500 mètres au-dessus d'Hammam-bou-Grara, l'ancien gué, a le double avantage d'être plus direct, de passer sur des terrains moins accidentés, et, point essentiel, de couper la Tafna sur un endroit toujours guéable.

Le cercle de Magbrnia est, en outre, traversé par des routes stratégiques qui le mettent, pour les cavaliers et les piétons, en communication avec Sebdou, les mines de Gar-Rouban et celles de Mazis.

Chaque dimanche un marché important se tient à Lalla-Maghrnia. Le bétail, les chevaux, y sont amenés en assez grande quantité par les gens des Beni-Snassen. Quelques produits de l'industrie marocaine sont achetés par les indigènes de nos tribus.

Sebdou. — Situé à 36 kilomètres au sud de Tlemcen; n'a encore qu'un rôle purement militaire. Il y existe deux usines à farine. Le nombre des colons installés autour de ce poste est encore fort restreint.

Un indigène, Si-ben-Abd-Allah, agha des Beni-Snous, a obtenu une importante concession couverte d'oliviers, qu'il devra mettre en valeur. Une clause de son cahier des charges l'oblige à construire des bâtiments d'exploitation et un moulin à huile.

2° *Colonisation libre.*

Dans le cercle de Tlemcen, il existe des usines et des exploitations qui méritent d'être signalées.

Comme il ne se trouve aucun centre entre Tlemcen et Aïn-Temouchen pour les haltes et les ravitaillements, l'autorité militaire a toléré la construction de deux auberges sur des terrains qui font partie de l'emplacement d'un futur village. On y trouve des chambres, hangars, écuries et étables, pour abriter les voyageurs, les voituriers, leurs animaux et les marchandises.

Des terrains sont loués par le domaine aux aubergistes, qui cultivent des céréales, entretiennent le bétail nécessaire à la consommation des passagers, et se livrent avec avantage à l'élève du porc.

A quelques centaines de mètres de ces auberges, en descendant l'Isser, et sur ses bords, est établie une minoterie d'assez grande importance qui pourvoit aux besoins des tribus des Ghossels et des Ouled-Sidi-Abdelly; le meunier exporte des farines jusqu'à Oran.

A *Aïn-Tekbalet*, une concession de 50 hectares a été faite près de la route, à mi-chemin entre le pont de l'Isser et le centre en projet de création d'*Aïn-Khial*. Le concessionnaire a construit une petite auberge, et, en même temps qu'il cultive du blé et de l'orge, il entretient un troupeau considérable de porcs.

Près de l'Isser et à 24 kilomètres au nord de Tlemcen, il a été concédé, à la fin de l'année 1853, au sieur Glockner, 99 hectares de terrain. La concession se comporte ainsi aujourd'hui :

Une maison d'habitation en maçonnerie, de 14 mètres de développement sur 5 de profondeur, surmontée d'un premier étage, et à laquelle s'appuient des hangars faisant clôture à une cour intérieure de 30 mètres de côté, vient d'être achevée.

Les hangars et écuries abritent 3 chevaux, 3 mulets, 24 bœufs et un troupeau de moutons.

Près de la maison se trouve un jardin, complanté d'arbres fruitiers et arrosé par une noria.

A la limite de la concession, près de la rivière, est bâti un vaste enclos renfermant 200 porcs.

Enfin les cultures comprennent 36 hectares en blé, 12 en orge, 20 en prairies artificielles; le surplus est réservé pour pâturage.

A l'extrémité sud-est de la vaste et riche prairie des Ouled-Mimoun, toujours aux bords de l'Isser, le sieur Guignard a construit un moulin auquel une concession de terrain de 47 hectares est annexée. Les bâtiments d'exploitation de cette concession sont groupés autour de l'usine.

Digitized by Google

Le sieur Guignard se livre presque exclusivement à la culture des plantes industrielles, telles que tabacs, lin et coton.

Dans le cercle de Nemours, on remarque l'exploitation du sieur Dreveton. Cet établissement se compose de deux moulins, l'un à vent, l'autre à manége; d'une vaste citerne en béton, couverte; d'un bâtiment d'habitation, d'écuries et de hangars, formant un corps de ferme : le tout d'une valeur approximative de 30,000 francs.

Les terrains y attenants, d'une étendue de 30 hectares, sont cultivés en céréales.

Il y a également dans ce cercle l'exploitation *Cornillon*. Le concessionnaire, ancien officier de marine, a construit une petite ferme, planté beaucoup d'arbres fruitiers, creusé 3 puits, installé une noria, greffé un grand nombre d'oliviers sauvages. Il a dépensé dans cette petite concession près de 20,000 francs.

3° Développements à donner à la colonisation.

La subdivision de Tlemcen possède des terrains domaniaux pouvant suffire à la création d'environ 20 centres.

Le cercle de Tlemcen comprend pour sa part, en dehors du territoire civil, une étendue de 300,000 hectares de toute nature, sur lesquels, réserve faite des terrains nécessaires à la population indigène, il peut être pris 22,000 hectares pour la colonisation européenne. Chaque centre recevant en moyenne un territoire de 1,500 hectares, ce serait 18 centres à créer dans le cercle de Tlemcen.

Un mot maintenant sur les points déjà désignés et sur le degré d'avancement des études relatives à chaque projet.

Partant des limites de la subdivision, sur la route d'Oran, on rencontre tout d'abord *Aïn-Tekbalet*, situé à mi-chemin entre le village projeté d'Aïn-Khial (limite de la subdivision d'Oran) et le pont de l'Isser.

A Aïn-Tekbalet, les terrains ont été levés, mais ils sont généralement de mauvaise qualité, utilisables tout au plus pour le pâturage et les plantations, et ne peuvent conséquemment suffire aux exigences de l'agriculture européenne.

En remontant vers Tlemcen sur la gauche, à 10 kilomètres environ de la route, se trouve un vaste et riche territoire occupé actuellement encore par la tribu des Onled-Sidi-Abdelly, qui lui a donné son nom.

Le levé récemment terminé donne 10,000 hectares. On pourrait en attribuer 4,000 aux cultures et au campement des indigènes, et former un grand centre européen, doté de 6,000 hectares de territoire.

1,000 hectares des plus mauvais terrains étant pris comme pâturage communal et comme réserve, il resterait 5,000 hectares à distribuer aux colons.

Non loin du territoire des Ouled-Sidi-Abdelly, sur le bord de la route d'Oran et sur la rive de l'Isser, un village est projeté. Mais l'insalubrité de ce point a fait ajourner la création de ce centre.

Le cercle de Lalla-Maghrnia pourra être doté de deux centres pouvant recevoir chacun un territoire de 1,800 hectares.

Le premier serait créé à Lalla-Maghrnia même, aux pieds de la redoute; les études se poursuivent.

Le magnifique territoire situé entre la Tafna, la Mouïla et l'Oued Erdefou, à 12 kilomètres de Maghrnia, coupé par la route de Tlemcen, sera prochainement mis à l'étude.

Dans le cercle de Nemours on peut comprendre cinq centres : deux existent déjà, Nemours et Nédromah. Le premier est la ville européenne dont il a déjà été parlé plus haut; le second est une ancienne cité kabyle, qui n'est habitée que par des indigènes musulmans et israélites.

On procède en ce moment à la dépossession et au cantonnement de la tribu des Ouled-Ziri, dont le village principal, situé au sommet d'un haut massif de rochers, domine la vallée qui va de la plaine de Nédromah à la mer. Ce travail mettra très-prochainement à la disposition de la colonisation un territoire de 1,800 hectares d'une rare fécondité : 1,200 hectares sont formés de jardins et de vergers abondamment arrosés, plantés de beaux arbres fruitiers en plein rapport. Le village lui-même, après quelques travaux d'appropriation et d'assainissement, pourra loger une nombreuse population agricole d'Européens.

SUBDIVISION DE MASCARA.

1° Centres créés par l'administration.

Oued-el-Hammam. — C'est au mois de mars 1854 que remonte la véritable création de ce centre. A cette époque, 167 individus, émigrants allemands sans ressources, y ont été envoyés par l'administration supérieure.

L'administration leur est venue en aide : des distributions de pain leur ont été faites sur les fonds de subvention; des lots de jardin et de culture ont été mis à leur disposition; des bœufs et des instruments aratoires leur ont été prêtés; des semences leur ont été avancées. De cette façon chaque famille a pu ensemencer de 3 à 8 hectares en blé dur et tendre. Chaque chef de famille a reçu dans l'intérieur du village un lot à bâtir : plusieurs se sont mis à l'œuvre, et le nombre des maisons commencées ou terminées s'élève déjà à 23, tant par les colons allemands que par les autres colons européens déjà établis, ou qui sont venus s'installer au village.

Des gourbis maçonnés en pisé et couverts de chaume ont servi de premier abri aux Allemands. Ces gourbis ont suffi pendant l'hiver.

La portion nécessiteuse a trouvé dans les travaux que le génie fait exécuter sur la route d'Oran un salaire convenable et assuré. Partie du temps a été employée aux cultures, partie à ces travaux.

400 hectares environ ont été ensemencés; quelque peu en orge, la majeure partie en blé. La fertile vallée de l'Oued-el-Hammam se prête parfaitement à toutes les combinaisons de cultures. Le canal d'irrigation en cours d'exécution donnera, plus tard, un grand essor aux cultures industrielles de toute nature.

Le bétail est encore en petite quantité. Trois colons, cependant, élèvent des troupeaux de porcs, qui leur donnent un revenu très-avantageux.

Les plantations publiques faites par le génie sont entretenues par ses soins.

Près de 2,000 arbres ont été plantés par les colons ou par les soins du directeur de la colonie. Un grand nombre de boutures de saules ont été placées sur les bords de la rivière pour entretenir les berges.

Un puits a été construit sur l'emplacement du marché; il suffit aux besoins par suite de la proximité de la rivière. Un barrage en libage a été construit à 15 kilomètres en amont du village. Le canal d'irrigation a été creusé sur 5 kilomètres de longueur; tout porte à croire qu'il sera terminé avant la fin de 1856; ses eaux sont aménagées de manière à laisser à l'industrie privée la facilité d'établir des usines au nombre de six.

Le village est défendu par des travaux d'enceinte.

Il a été établi un four banal.

Des emplacements sont réservés pour une église, une école, la caserne de gendarmerie et le logement du garde champêtre.

Des empierrements ont été faits dans les rues du village, communications naturelles de ce point avec Mascara d'une part, et Saint-Denis-du-Sig de l'autre, par la route d'Oran à Mascara, sur laquelle se trouve le village.

Une route est tracée de Mostaganem à Mascara, en passant par la lunette Peregaux; elle remonte la vallée de l'Oued-el-Hammam et vient rejoindre au village la route d'Oran à Mascara.

Une grande voie carrossable a été ouverte en remontant la vallée; elle arrive jusqu'au barrage; elle se continue par un sentier arabe jusqu'à Hammam-ben-Hanéfia, sur la route de Sidi-bel-Abbès à Mascara.

Cet ensemble de voies de communication assure un écoulement facile aux produits du sol.

Un marché a lieu sous les murs du village tous les mercredis. Les indigènes le fréquentent assidûment. Le blé et l'orge sont les principales denrées apportées sur ce marché.

Les industries particulières ne se dessinent pas encore; le village paraît devoir rester longtemps purement agricole.

Tiaret. — En 1843, lors de l'établissement de la redoute sur ce point, les besoins de la garnison y ont amené des marchands qui, avec d'anciens militaires, ont constitué le noyau de ce centre de colonisation.

Dans l'année 1853, on a remis au service de la colonisation, pour les besoins de cette même population, le territoire environnant la redoute et dont la contenance est de 4,517 hectares. On s'occupe d'y constituer la propriété. Déjà la presque totalité des colons a reçu des titres de concession. De nouvelles demandes sont à l'étude et recevront une solution prochaine.

La population européenne de Tiaret trouve dans l'industrie et l'agriculture des moyens convenables d'existence; elle est généralement pleine d'énergie.

L'état sanitaire est très-satisfaisant.

Les cultures se sont bornées aux céréales; elles réussissent généralement bien. Des essais de cultures industrielles ont été tentées.

Les plantations publiques faites et entretenues par le génie s'élèvent à 70,000 pieds environ. Elles sont en bon état. Des tranchées ont été ouvertes autour de la place pour y planter une double ligne d'arbres d'agrément.

Les plantations particulières ont pris une grande extension, grâce à la création d'une pépinière.

Une fontaine réservée pour les besoins du génie a été, dès le commencement de cette année, livrée à la population. Le régime des eaux a reçu de nombreuses améliorations; des recherches sont en ce moment tentées à l'est de Tiaret, à l'effet de créer des fontaines dans l'intérieur de la place. Ces recherches ont donné de bons résultats. Six puits ont été creusés dans l'intérieur du poste par les colons et par le génie.

Une nappe très-abondante a été rencontrée à une profondeur moyenne de 5 à 7 mètres. Sa composition chimique étant identique à celle de l'eau des fontaines, on pourra obtenir dans l'intérieur de la place toutes les eaux nécessaires à la population. De plus, il existe en dehors des murs une fontaine, un abreuvoir et un lavoir.

Les eaux de l'Oued Tiaret, qui coule au bas du monticule sur lequel est assise la redoute, sont utilisées pour les irrigations de la pépinière et pour les besoins de l'horticulture.

Un ancien magasin a été transformé par le génie en chapelle provisoire pour le culte catholique. La cure est à portée de cet établissement.

Tiaret est relié au littoral par la route muletière de Mostaganem, passant par Zamora et par la route carrossable de Mascara sur Oran. Ses communications sont également assurées par la route de ceinture du Tell.

Tiaret est à 35 kilomètres de Mostaganem et à 60 d'Oran; mais Tiaret est lui-même un des ports du Sahara algérien, et les chargements qu'y viennent faire les caravanes du Sud empêchent les céréales de descendre, en temps ordinaire, au-dessous des limites raisonnables. Toutefois l'avenir de ce centre paraît devoir s'appuyer moins sur la production des céréales que sur l'exploitation de la race ovine, tentée sur une grande échelle, tant pour la laine que pour le commerce des moutons eux-mêmes.

Un marché se tient sous les murs de la place le lundi de chaque semaine. La population européenne fournit peu de choses à ce marché, dans lequel se traitent des affaires importantes, et qui ont réuni souvent près de 10,000 Arabes. Les objets apportés ou amenés sont : en première ligne, les laines, les céréales, les moutons; ensuite les tapis, les djellals, les haïks, les œufs et plumes d'autruche, la sellerie et la bijouterie arabes, les cuirs tannés; enfin le commerce des chevaux.

Saïda. — Le poste de Saïda, fondé dans le même but que celui de Tiaret, pour les besoins de la guerre, existe depuis le mois de mars 1854. La population civile s'est groupée autour de ce poste dans des conditions analogues au précédent, et c'est également au commencement de l'année 1854 que la remise du territoire à effectuer à la colonisation européenne a été définitivement terminée. La contenance de ce territoire, qui est de 650 hectares, bien que restreinte, a suffi jusqu'à présent aux besoins.

La population civile de Saïda se compose d'anciens militaires et de cultivateurs venus de France. Elle est

généralement laborieuse et tout à fait adonnée aux travaux des champs. Ces heureuses dispositions ont trouvé un grand encouragement dans la fertilité du sol et la facilité des irrigations. Le bien-être existe parmi les colons. L'état sanitaire y est très-satisfaisant.

Les céréales forment la base des cultures du cercle de Saïda; la pomme de terre et la vigne y réussissent bien.

L'élève du bétail n'a pas encore pris d'extension.

Les plantations publiques, faites et entretenues par le génie dans la redoute et au dehors, ont bien réussi; elles se composent de près de 3,000 arbres de haute futaie. Quant aux plantations particulières, elles sont nombreuses et présentent un aspect très-satisfaisant.

Les eaux sont abondantes à Saïda et de très-bonne nature. La source d'Aïn-ben-Solthan fournit aux besoins de la population dans la redoute, au moyen d'un conduit souterrain en maçonnerie de 800 mètres, qui alimente une fontaine de 4 jets. L'excédant de cette source fait mouvoir un moulin à farine et sert aux irrigations des jardins.

On a construit, à peu de frais, sur l'Oued Saïda, qui coule à 200 mètres de la place, un barrage et des canaux d'irrigation nombreux. Ce système a suffi jusqu'à ce jour aux besoins de l'agriculture. Saïda est, en définitive, très-bien partagé sous le rapport des eaux.

Aucun travail d'utilité publique, spécial pour la colonisation, n'a été entrepris à Saïda pendant l'année 1854. Quelques réparations ont été faites aux conduites d'eau, et l'on a entretenu le pavage des rues.

La principale route est celle de Mascara; elle est en assez bon état et considérée comme carrossable. Un chemin également carrossable relie Géryville à Saïda. Les communications vicinales sont entièrement à créer, mais le peu d'étendue des terres de culture n'en fait pas un point indispensable en ce moment.

Saïda est un centre essentiellement agricole. Ses produits ont pour débouché les achats faits sur place par l'administration, la vente aux nomades du Sud qui fréquentent son marché, et enfin la voie de Mascara.

Le marché du lundi, le seul des environs, a pris de l'importance; il est fréquenté par 2 ou 300 Arabes qui y apportent des laines. On y trouve également des moutons et des chevaux.

2e Colonisation libre.

Dans la subdivision de Mascara, les exploitations isolées de la banlieue de la ville font partie, depuis le 15 septembre 1854, du territoire civil, dont la zone a été agrandie.

Le sieur Caritey a construit un moulin à eau sur la rive gauche de l'Atla, près de Ben-Yaklef, à 8 kilomètres est de Mascara.

La chute d'eau qui lui a été concédée par décret du 30 septembre a été parfaitement utilisée; elle fait tourner deux paires de meules par turbine. Cette usine rend de grands services à l'industrie de Mascara, qui manque généralement de moyens de mouture.

Il y a dans la plaine de l'Habra, le long de la rivière, en partant de la redoute Peregaux, 60 colons français et espagnols installés dans des gourbis isolés, au nombre de 20; c'est là que se font les grandes cultures de coton et de tabac, sur des terres louées par le domaine, en attendant leur aliénation.

A 4 kilomètres est de Mascara, se trouvent les vignes comprises dans la section F de la banlieue supplémentaire. Elles occupent une superficie de 500 hectares.

La propriété est constituée peu à peu sur ces terrains très-propres à la vigne. Dans peu d'années, cette culture couvrira toute cette partie du territoire.

L'industrie vinicole a décuplé depuis dix ans autour de Mascara.

Deux colons se sont installés dans les terres de *Tagdemt*.

Le premier, le sieur *Baurdeyron*, se livre à la culture des céréales avec des moyens d'action considérables.

Le second, le sieur *Ferragive*, exploite un moulin à farine, le premier qui ait fonctionné dans le cercle; il cultive autour de cette usine une superficie de 6 hectares environ en céréales

On citera encore dans ce cercle :

1° La scierie du sieur *Bonfleur*, sur l'Aïn-ben-Solthan, contenant également un moulin à farine : ces deux usines ont rendu de grands services à la population ainsi qu'à l'administration; elles ont valu à leur propriétaire une prime d'encouragement de 600 francs; 2° la ferme du sieur *Allène*, à 1,200 mètres du fort, sur la route de Daya : elle est entourée de murs et renferme des hangars pour l'élève du bétail; c'est une exploitation agricole bien entendue. Le sieur *Allène* a construit également, sur l'Oued Saïda, auprès de sa ferme, une scierie pour les bois de construction.

3° Développements à donner à la colonisation.

Les emplacements des centres à créer dans l'avenir sont :

Sur la route de Mascara à Sidi-bel-Abbès, en remontant l'Oued El-Hammam,

1° A la Guetna de Sidi-Mahi-ed-din;

2° A Hammam-ben-Hanéfia.

D'un autre côté, la plaine d'Eghris, si remarquable par son étendue et par sa fécondité, offre à la colonisation le moyen d'agrandir son périmètre dans de larges proportions. Le remaniement de la propriété fera place à 10 villages, et rendra disponibles de vastes terrains qui peuvent être affectés aux émigrations que l'administration voudrait pousser dans cette partie de la province d'Oran.

SUBDIVISION DE SIDI-BEL-ABBÈS.

1° Centres créés par l'administration.

Sidi-bel-Abbès. — Les habitants de Sidi-bel-Abbès se livrent sérieusement aux travaux de culture ou au commerce que le développement de la ville y a amené.

L'état sanitaire est excellent.

Au point de vue agricole, la situation était fort bonne en 1854. Les jardins étaient pour la plupart en valeur, et la culture des céréales occupait une grande partie du sol de la circonscription. Une partie des jardins occupés par la population espagnole de Sidi-bel-Abbès était ensemencée en légumes.

L'élève du bétail comprend presque exclusivement l'espèce porcine, qui réussit à merveille. Il est peu de jardiniers espagnols qui ne possèdent, en outre, quelques porcs de petite race, de facile engraissement et de bonne qualité.

Grâce aux canaux d'irrigation qui sillonnent la ville de Sidi-bel-Abbès et les jardins qui l'entourent, les plantations sont fort belles et promettent beaucoup.

Quoique en général de moyenne qualité, les terrains de grande culture des environs de Sidi-bel-Abbès présentent de fort belles parties, sur lesquelles certaines cultures industrielles et, à plus forte raison, les céréales peuvent donner de fort beaux bénéfices.

L'ouverture des chemins destinés à relier les hameaux et fermes de la banlieue de Sidi-bel-Abbès a été continuée en 1854, et l'exploitation de ces hameaux et fermes est aujourd'hui facile sous le rapport des communications.

Sidi-Lassen. — Comme celui de l'Oued-el-Hammam, ce centre a été peuplé d'émigrants allemands. Les encouragements et les secours de l'administration les soutiennent, et ils arriveront à se créer bientôt, par leurs propres ressources, des moyens d'existence suffisants.

Sidi-Khaled. — On y a installé également des familles allemandes qui ne pouvaient trouver place sur le point précédent. Leur condition est identiquement celle de leurs compatriotes de Sidi-Lassen.

Digitized by Google

Sidi-Brahim. — Ce village possède une vingtaine de maisons en bon état. Les jardins, tous arrosables, sont en partie cultivés.

Construit sur une hauteur, il domine une plaine très-fertile, couverte de fort belles moissons, dont le rendement a été très-satisfaisant en 1854.

Par sa position sur la route d'Oran, Sidi-Brahim a aussi la ressource du commerce que procure le passage des voyageurs et des voitures.

Daya. — Ce poste frontière ne peut, à proprement parler, être considéré jusqu'ici comme centre de culture. Son occupation n'y a encore amené que des cantiniers ou des marchands qui se bornent à pourvoir aux besoins de la garnison.

En résumé, la colonisation de la subdivision de Sidi-bel-Abbès fait tous les jours de nouveaux progrès. Elle les doit principalement aux colons français, qui, la plupart possesseurs de quelques capitaux et bons cultivateurs, y créent des établissements sérieux.

On a fait quelques réparations aux différents chemins qui aboutissent aux exploitations de quelque importance.

L'exportation des graines ou farines continue à être la principale branche de commerce de Sidi-bel-Abbès. Ces produits sont exportés à Oran en assez grande quantité, et de là en partie dirigés sur France.

Les moulins à farine, au nombre de 5, établis sur la Mékerra, réalisent des bénéfices très-satisfaisants.

Le marché qui se tient à peu de distance de la ville est toujours abondamment pourvu de laines, bestiaux, tissus, tapis, etc.

Enfin la ville possède plusieurs beaux magasins, quincaillerie, nouveautés, distilleries. Il s'y trouve deux brasseries qui produisent d'excellente bière, une fabrique d'eau de Seltz et une d'eau gaseuse.

2° *Colonisation libre.*

Dans la subdivision de Sidi-bel-Abbès, les fermes détachées, qui n'étaient qu'au nombre de 12 en 1853, se sont accrues depuis d'une manière notable. On peut dès aujourd'hui en compter près de 30 parfaitement exploitées.

3° *Développements à donner à la colonisation.*

Huit centres de population sont depuis quelques années en cours de création autour de Sidi-bel-Abbès, sous les noms de *Moaley-Abd-el-Kader, Sidi-Amran, le Rocher, Sidi-Brahim, les Trembles, Sidi-Lassen, Sidi-Khaled, El-Fronda.* Toutes les études sont achevées, et l'existence de ces centres pourra être sous très-peu de temps régularisée.

D'autres créations ont été étudiées dans la prévision d'une plus large extension de la zone de colonisation. Ce sont : 1° *Bou-Khanefis,* sur la rive droite de la Mekerra : ce centre sera un point intermédiaire entre Sidi-bel-Abbès et le territoire de Sidi-Ali-ben-Youb, où plusieurs fermes sont en cours d'établissement; 2° *Tilmouni,* à 12 kilomètres de Sidi-bel-Abbès, sur la route de Mascara, où l'on pourra fonder un hameau de 12 à 15 familles, en accordant à chacune d'elles 15 à 20 hectares; 3° *Tenira,* situé à 26 kilomètres de Sidi-bel-Abbès, destiné à relier cette ville au poste militaire de *Daya,* et à améliorer les conditions d'existence de ce dernier territoire au point de vue des cultures.

Digitized by Google

CHAPITRE III. — PROVINCE DE CONSTANTINE.

§ 1er. — COLONISATION EN TERRITOIRE CIVIL.

ARRONDISSEMENT DE CONSTANTINE.

1° Centres créés par l'administration.

Aucun centre n'a été créé pendant le cours de 1854.

Voici la situation des centres créés antérieurement :

Un seul centre de population existe dans le territoire civil de cet arrondissement, c'est le village de *Condé* (Smendou), situé à 28 kilomètres de Constantine, sur la route de cette ville à Philippeville. Créé par ordonnance du 9 septembre 1847, ce village, qui, dans le principe, était plutôt routier qu'agricole, se compose de 36 familles européennes, et comprend un territoire de 1,057 hectares.

Les dispositions morales des colons qui ont été admis à le peupler sont excellentes.

Le commerce, qui d'abord a fait l'occupation principale de cette population, commence à faire place à l'agriculture. Les terres qui avoisinent Condé sont cultivées avec soin, et produisent de bonnes récoltes en céréales.

Le territoire de ce village, devenu insuffisant par suite de l'extension des cultures, sera prochainement agrandi par l'adjonction d'un *azel* [1] limitrophe, dont le lotissement se prépare en ce moment.

Le gîte de combustible minéral qui a été découvert, il y a quelques années, aux environs de Smendou, va être prochainement utilisé par l'industrie. Cette exploitation sera pour toute la contrée un véritable bienfait; car elle créera pour ses habitants un moyen de chauffage économique, et d'autant plus précieux en hiver que le bois, à cause du haut prix des transports, y est rare et cher. L'exploitation de la mine contribuera à jeter de nouvelles ressources dans cette localité.

DISTRICT DE SETIF.

En dehors de Setif et de sa banlieue, il existe quatre centres de population européenne : Aïn-Sfia, Khalfoun, Lanasser et Fermatou; ces trois derniers sont réunis au territoire civil depuis la fin de 1853 seulement.

Aïn-Sfia. — Ce village est composé d'une douzaine de familles.

L'état sanitaire y est excellent.

Les colons s'adonnent presque exclusivement à l'élevage et à l'engraissement des bestiaux, industrie dans laquelle plusieurs d'entre eux ont déjà réalisé des bénéfices notables.

Ils écoulent leurs produits soit sur le marché de Setif, soit sur celui de Riga, qui se tient tous les jeudis.

La route qui relie Aïn-Sfia à Sétif est nivelée et bordée de plantations sur un parcours d'environ 400 mètres.

Khalfoun. — Douze familles y ont été installées. Déjà quatre maisons y ont été construites; les autres sont commencées et quelques-unes sur le point d'être achevées.

[1] *Azel*, terre domaniale.

Sobres et laborieux, les habitants de ce petit centre, comme ceux d'Aïn-Sfia, cherchent leur principale source de richesse dans l'élève du bétail.

Une fontaine, un lavoir et un abreuvoir viennent d'être construits à Khalfoun, et fournissent à ses habitants et à leurs troupeaux une eau dont la qualité ne laisse rien à désirer.

L'état sanitaire de ce centre est des plus satisfaisants.

Un chemin de grande vicinalité relie ce village avec Lanasser, dont il est peu éloigné, et dispensera d'y élever des constructions d'utilité publique spéciales, celles qui seront faites à Lanasser pouvant parfaitement servir pour Khalfoun.

Lanasser. — Assis sur un mamelon entouré de terres riches et fertiles, de prairies et de jardins couverts d'arbres fruitiers, ce village est placé dans les conditions les plus favorables de salubrité.

Laborieuse et expérimentée, sa population se livre avec succès à toutes espèces de cultures : céréales, tabac, coton.

Une source abondante fournit aux besoins journaliers de la population et à ceux de l'arrosage.

Les plantations réussissent partout et sont bien entretenues; les champs eux-mêmes sont bordés d'essences appropriées.

Fermatou. — Ce centre n'est pas encore complétement construit.

Les habitudes des colons sont bonnes.

Des études sont faites pour faire arriver sur la place même du village l'eau d'une source. En attendant, la population de ce centre trouve dans l'Oued Bousellam des eaux abondantes pour ses besoins particuliers ainsi que pour l'irrigation. Elle se livre spécialement à la culture des produits horticoles.

Les jardins, bien soignés, apportent l'aisance dans l'intérieur des familles.

Les bords du Bousellam sont abondamment plantés de saules et de bouleaux.

2° *Colonisation libre.*

Banlieue de Constantine. — Les exploitations isolées établies dans les environs de Constantine sont nombreuses; elles sont toutes en voie de progrès. Leur contenance est en général fort restreinte; mais, parmi elles, 12 méritent d'être particulièrement signalées, comme se faisant remarquer par l'importance des travaux exécutés.

L'état de ces fermes, qu'on désignera par le nom de leurs propriétaires, est résumé dans le tableau suivant :

Désignation des fermes.	Superficie.	Personnel employé.	Constructions existantes. Consistance.	Valeur.	Matériel d'exploitation. Bouleaux divers.	Instruments aratoires.	Cultures. Céréales.	Prairies artificielles.	Vignes.	Plantes maraîchères.	Tabac.	Coton.	Plantations. Arbres fruitiers.	Mûriers.	Arbres forestiers ou d'agrément.	Pourvues de 5 à 6 ans.	Observations.
	h			fr	têtes.		h.	h. a.	h. a.	h. a.			nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	
Revel-Marsan	30	9	Maison, hangars, etc.	30,000	32	Suffisants.	»	2	20	5	»	»	10,000	2,000	6,000	80,000	(a) Élève du bétail sur une grande échelle
Gounde	120	7	Idem	15,000	11	Idem	50	2	1	1	»	»	2,000	200	6,000	»	
Quinemont	167	20	Idem	30,000	92	Complet.	160	3	2	1	»	»	1,200	3,000	4,000	»	(b) Cet établissement étant destiné à une distillerie d'alcool de betterave, toutes les terres ont été affectées à la culture des diverses espèces de genre chénopodées.
Roux	220	10	Idem	15,000	20	Suffisants.	60	2	1	1	»	»	2,000	500	2,000	»	
Ottavi	150	15	Idem	80,000	(a)	Idem	50	50	»	»	»	»	2,500	1,000	2,000	»	
Vérillon	37	6	Idem	24,000	11	Idem	10	2	0 50	2	»	»	430	70	»	»	
Champy	11	2	Idem	3,000	2	Idem	7	2	1	»	»	»	1,800	»	2,000	»	
Bourdais	12	9	Maison d'exploitation, distillerie, etc.	60,000	0	Idem	(b)	»	»	»	»	»	1,000	500	»	»	
Monier	6	4	Trois maisons	6,500	3	Idem	1	0 50	»	4 50	»	»	300	»	200	»	
Barne Tournaint	6	2	Maison	2,700	1	Idem	»	0 50	»	(c) 5 50	»	»	100	230	50	»	
Just	80	12	Maison, hangars, etc.	13,000	10	Idem	50	10	1	»	»	»	1,000	2,000	500	»	
Ben-Badis	60	16	Idem	16,000	25	Idem	51	30	»	8	»	»	1,000	1,000	2,000	»	
Totaux	947	....	.....	312,200	....	.....	374	104	26 50	24	»	»	23,300	10,500	25,750	50,000	
							528 50						59,580				

(a) Élève du bétail sur une grande échelle

(b) Cet établissement étant destiné à une distillerie d'alcool de betterave, toutes les terres ont été affectées à la culture des diverses espèces de genre chénopodées.

(c) Ces cultures sont irriguées au moyen des eaux d'une source qui a été aménagée par le propriétaire

Digitized by Google

Ainsi, sur 947 hectares, formant la contenance de ces douze exploitations, près des deux tiers (528h,50) ont été mis en plein rapport. 59,580 pieds d'arbres ont été plantés, et, outre la valeur donnée au sol par les défrichements ainsi que par les améliorations de toutes espèces qui y ont été pratiquées, valeur considérable, mais qu'il serait difficile d'évaluer, 313,200 francs ont été immobilisés en constructions.

Par cet aperçu des résultats obtenus dans douze fermes seulement, on peut juger du développement acquis par la colonisation dans cet arrondissement, où l'on compte plus de cent exploitations isolées, au milieu desquelles se sont formées, sur trois points différents de la route de Philippeville à Constantine, *au Hammah, au Chérakat, au pont d'Aumale*, des agglomérations d'habitants déjà assez compactes pour que l'administration se préoccupe, dès à présent, de les doter de quelques établissements d'utilité publique, tels que fontaines, abreuvoirs, lavoirs, église, école, etc.

Autant que le permettront les ressources budgétaires, on va donner satisfaction à ces besoins, afin de seconder l'essor que semblent vouloir prendre sur ce point l'agriculture et l'industrie, dont les produits trouvent leur débouché sur les marchés du chef-lieu du département.

DISTRICT DE SÉTIF.

47 fermes isolées existent dans l'étendue de ce district, savoir : 15 aux environs de Setif; 3 sur le territoire d'Aïn-Sfia, 11 sur celui de Khalfoun; 4 sur celui de Lanasser; 6 sur celui de Fermatou, et enfin 8 sur celui du village projeté de Mesloug.

Voici, par circonscription, l'état de ces exploitations, désignées par les noms de leurs propriétaires :

DÉSIGNATION des fermes.	SUPERFICIE.	PERSONNEL EMPLOYÉ.		CONSTRUCTIONS.		MATÉRIEL.		ÉTENDUES ensemencées en céréales.	ARBRES fruitiers.
		Européens.	Indigènes.	Nombre	Valeur.	Bétail.	Instruments.		
	h. a.				fr.	fr.	fr.	h.	
BANLIEUE DE SETIF.									
Michel Lheu	8 50	2	»	»	»	»	150	3	150
Veuve Rouffit	21	2	»	1	1,800	»	50	5	200
Khalifa	40	»	5	1	2,500	»	160	7	»
Pène	45	2	2	2	4,600	3,000	500	9	500
Braham-ben-Debbech	49	»	3	1	4,500	1,500	200	8	10
Mohamed-ben-Ahmed	40	»	2	1	2,500	1,100	60	7	12
Chapotton	95	3	4	1	3,500	700	800	18	»
Mouot	13	1	1	1	1,200	»	»	2	»
Riner	25	2	1	1	3,000	»	150	5	»
O'Wallet	57	1	2	1	4,500	3,000	650	12	12,00
Veuve Ricos	20	1	1	1	1,200	»	50	3	25
Jacob	19	»	2	1	1,200	»	50	4	30
Gerstel	25	1	1	3	2,500	»	60	8	30
Bouskas	48	1	3	2	5,000	1,500	350	15	150
Philippon	25	3	1	1	4,500	2,000	300	7	150
AÏN-SFIA.									
Teissère	46	2	2	1	10,000	3,500	500	15	500
Cézile	47	3	2	1	8,000	1,500	300	11	250
Fabre (moulin)	25	7	1	1	4,000	7,200	2,000	6	700
KHALFOUN.									
Tronlé	44	2	2	1	12,000	1,000	150	11	600
Saad-ben-Debbech	89	»	4	1	8,000	8,000	80	17	250
Martin Girard	64	11	»	1	13,000	6,000	800	19	500
Estre	26	4	1	1	5,000	1,800	400	7	150
Carsac père et fils	47	3	2	1	8,000	4,000	800	11	500
Gomot	17	2	1	1	2,000	15,00	150	3	150
Cousirat	41	2	2	1	3,000	1,500	200	8	300

DÉSIGNATION des fermes.	SUPERFICIE.	PERSONNEL EMPLOYÉ.		CONSTRUCTIONS.		MATÉRIEL.		ÉTENDUES ensemencées en céréales.	ARBRES fruitiers.
		Européens.	Indigènes.	Nombre.	Valeur.	Bétail.	Instruments.		
KHALFOUN. (Suite.)	h. a.				fr.	fr.	fr.	h.	
Huchet (moulin).....	35	5	2	1	14,000	450	250	7	200
Guérard.....	23	»	1	1	650	»	»	4	»
Adelot.....	22	2	1	1	2,700	700	100	3	25
O'Wallet (moulin)..	26	8	1	1	22,000	0,500	2,000	5	700
LANASSER.									
Mohamed-Tanai	30	»	2	1	1,500	1,500	50	6	»
Saleh-ben-Nourri.....	40	»	2	1	2,000	2,000	50	12	»
Salah-ben-Ghamfoud.....	18	»	1	1	3,000	2,000	50	4	»
Sid-ben Ghédir.....	49	»	2	1	450	1,500	50	9	»
FERMATOU.									
Lemire.....	45	3	1	1	4,000	2,500	1,100	13	500
Garnier et Picard.....	41	4	1	1	6,000	4,000	800	12	200
Delacroix.....	28	1	1	1	2,800	»	»	0	400
Rousset (moulin).....	20	5	1	1	4,000	1,800	550	0	40
O'Wallet (moulin).....	19	3	1	1	4,000	1,000	600	3	»
Roux (Antoine).....	18	»	1	1	1,500	»	»	4	80
MESLOUG.									
Nicolas.....	21	4	1	1	0,000	1,300	300	3	250
Masson.....	28	3	1	»	»	12.00	300	2	»
Martin et Dumas.....	40	»	2	»	»	»	»	8	»
Brégante frères.....	51	5	2	1	7,000	2,000	150	0	400
Morill.....	70	9	3	1	11,000	6,000	1,200	11	400
Lahbib.....	45	»	3	1	2,000	2,800	80	0	15
Said-ben-Mohamed.....	49	»	3	1	4,000	3,500	100	8	20
Saad-ben Necka.....	40	2	2	1	500	3,000	250	7	15
TOTAUX.....	1,738 50	107	80	48	212,000	90,550	17,490	370	0,002

On le voit, le progrès accompli dans ce district par la colonisation ne le cède en rien au développement qu'elle a acquis dans l'arrondissement de Constantine.

Il n'est pas sans intérêt de remarquer que 10 de ces fermes sont dirigées par des indigènes, dont l'un, le nommé Saad-ben-Necka, sur le territoire du village projeté de Mesloug, fait emploi des bras européens, tandis que quelques autres font exclusivement usage soit de leurs bras, soit des bras indigènes, ce qui permettra d'établir plus tard des comparaisons économiques intéressantes sur la préférence à donner au travail exécuté par les uns ou par les autres.

Les produits de ces exploitations s'écoulent sur le marché de Setif.

3° Développements à donner à la colonisation.

Deux projets de création de centres sur la route de Constantine à Smendou sont à l'étude : l'un à *Oued-el-Hadjar* et l'autre à *Aïoun-Sadd*, à 14 et à 21 kilomètres de Constantine.

Un centre nouveau va être créé dans le district de Sétif, sur le territoire de Mesloug. L'étude de ce projet touche à sa fin ; 700 hectares de terres, dont 200 sont destinés aux communaux, doivent former son territoire, et être répartis, par lots de 21 hectares, entre les 24 familles qu'on se propose d'y installer.

Cette création complétera le système de villages fondés dans le district de Sétif.

Digitized by Google

Valée. — Créé en 1844, ce village, situé à 5 kilomètres de la commune de Philippeville, dont il forme une annexe, est bâti sur un monticule et occupe la situation la plus salubre de la vallée du Saf-Saf.

Les colons sont laborieux, économes et entendus dans la mise en culture de leurs terrains. Quelques-uns ont réalisé un certain bien-être. La santé publique est généralement bonne.

Les céréales, la vigne, les arbres fruitiers et les mûriers sont les principales cultures auxquelles s'adonnent les habitants de Valée.

Deux puits creusés dans le roc, sur la place du village, fournissent à la population des eaux saines et abondantes. Un lavoir a été construit autour de chaque puits.

Valée possède une église et un presbytère.

La route de Philippeville à Valée est la seule qui desserve ce village; mais plusieurs chemins d'exploitation ont été ouverts par les colons eux-mêmes au moyen de cotisations volontaires.

Ce centre écoule ses produits sur le marché de Philippeville.

Damrémont. — Situé à 5 kilomètres de Philippeville; a été créé en même temps que Valée.

Les colons aussi s'adonnent à la culture. Deux d'entre eux se livrent avec succès à l'élevage du bétail.

Un puits sert aux besoins domestiques, indépendamment du Saf-Saf où s'abreuvent les bestiaux.

Ce village est relié à Philippeville par une route qui s'embranche avec celle de Valée.

Une distillerie établie en 1852, dans l'enceinte du village, extrait de l'asphodèle rameux un alcool de 33 à 35 degrés; la fabrication, qui pourrait s'élever à 600 litres d'alcool par jour pendant sept mois, a été limitée, depuis la création de l'usine, à environ 30,000 litres par an. Pendant cinq mois (du 1er décembre au 30 avril), la plante est en pleine sève et impropre à la distillation.

Saint-Antoine. — Ce village, créé en 1844, est à 7 kilomètres de Philippeville, sur la route de cette ville à Constantine.

Avec le goût des travaux agricoles, les habitudes d'ordre et d'économie commencent à s'introduire parmi les colons de ce village, dont la salubrité est satisfaisante.

Fertile, très-propre à la culture des céréales et du tabac, le territoire de Saint-Antoine est couvert en partie de belles prairies, dont les produits offrent aux colons de grandes ressources pour l'éducation du bétail. Les plantations y sont partout d'une fort belle venue. Un grand nombre d'oliviers, qui ont été greffés, donnent déjà du fruit; il en reste encore beaucoup à greffer. Il y existe des vergers et des jardins potagers magnifiques.

Un puits fournit de l'eau potable aux habitants de ce village, qui trouvent dans le Zéramna un lavoir et un abreuvoir naturels.

Saint-Antoine est desservi par la grande route de Philippeville à Constantine; il écoule tous ses produits sur le marché de la première de ces villes.

Saint-Charles. — Les colons de ce village commencent à être dans l'aisance.

L'état sanitaire de ce centre est satisfaisant. Son territoire est très-propice aux cultures industrielles, et les prairies artificielles y réussissent parfaitement.

La proximité du Saf-Saf a économisé de grandes dépenses pour le service des eaux : on s'est borné à construire deux puits qui donnent une eau excellente, suffisante aux besoins de la population.

Digitized by Google

Saint-Charles est traversé par la route de Philippeville à Constantine.

Tous les mercredis, il se tient dans ce village un marché de chevaux, de bœufs, de moutons, de peaux et d'autres denrées. Ce marché est important.

Gastonville. — La population de ce centre, laborieuse et animée d'un esprit excellent, s'adonne exclusivement à l'agriculture. Quelques familles y jouissent déjà d'une certaine aisance.

Les cultures principales pratiquées à Gastonville consistent en blé, orge, avoine, fèves et maïs ; quelques colons font du tabac avec succès. L'élève du bétail tend à s'accroître.

Deux puits ont été creusés dans l'enceinte de ce village; les habitants de Gastonville trouvent dans le Saf-Saf des eaux abondantes pour leurs bestiaux et pour tous les autres besoins.

Il existe dans ce centre une église, une mairie et des écoles de filles et de garçons.

Les colons écoulent leurs produits sur les marchés de Philippeville, de Saint-Charles et d'El-Arrouch, dont il va être parlé.

Robertville. — Les colons de ce centre, comme ceux de Gastonville, sont laborieux et très-aptes aux travaux des champs.

Les céréales et le tabac donnent de beaux résultats sur le territoire de Robertville, et y prennent plus d'extension chaque année. Les plantations publiques et particulières y viennent parfaitement, et de grands massifs d'oliviers (dont la plupart sont déjà concédés à titre temporaire) assurent de précieuses ressources pour l'avenir.

Un puits public fournit aux habitants de Robertville une eau de bonne qualité, mais pas suffisamment abondante. Deux puits avec norias et un abreuvoir projetés remédieront prochainement à cet état de choses.

Robertville possède une église, un presbytère, une mairie et des écoles pour les enfants des deux sexes, une briqueterie. Robertville est mis en communication avec Gastonville par une route ferrée en bon état, et avec El-Arrouch par un chemin de traverse. Ce chemin doit être remplacé par une route qui est déjà tracée, et que justifient l'importance de Robertville et la vidange de ses bois.

El-Arrouch. — Le bien-être des colons de ce village s'accroît chaque jour. L'état sanitaire est bon.

L'agriculture comprend les céréales, les prairies naturelles, l'élève en grand du gros bétail et des races ovine et porcine, le greffage des oliviers.

Les eaux sont abondantes et de bonne qualité. La fontaine, les bornes-fontaines, le lavoir, les deux abreuvoirs, sont, ainsi que l'église, le presbytère et les écoles de filles et de garçons, dans un bon état d'entretien.

La grande route de Philippeville à Constantine traverse El-Arrouch, qui communique avec Robertville par un chemin rural.

Il se tient tous les vendredis, à la porte du village, un marché où les huiles de la Kabylie, les bestiaux, les céréales, les laines, les peaux et les étoffes du pays sont l'objet de transactions importantes entre les indigènes et entre ces derniers et les Européens.

Deux moulins à huile sont prêts à entrer en activité à la campagne prochaine. Plusieurs briqueteries ne chôment jamais.

Une minoterie à cinq paires de meules a été construite sur la rive gauche du haut Saf-Saf, dans la vallée des Zerdezas, à 6 kilomètres d'El-Arroueb. Cette puissante usine, remarquable par sa construction et ses agencements exécutés avec beaucoup d'art, va rendre de grands services à tout l'arrondissement de Philippeville, en lui fournissant à des prix réduits les farines nécessaires à sa consommation.

DISTRICT DE BOUGIE.

Toutes les terres domaniales disponibles qui constituent le territoire civil sont concédées et en voie d'exploitation. Plus de 25 maisons de campagne ont été construites depuis deux ans.

2° Colonisation libre.

La banlieue de cette ville compte de nombreuses exploitations isolées, dont quelques-unes sont fort importantes, mais au sujet desquelles on renvoie aux exposés des années précédentes, pour éviter des redites.

Elles continuent à marcher dans la voie du progrès, et se font remarquer par la beauté de leurs arbres fruitiers, la richesse de leurs cultures en plantes maraîchères, en sorgho sucré, en lin, en arachide et en tabac, et par leurs plantations nombreuses de mûriers et d'oliviers.

Quelques colons ont planté de la vigne avec succès; d'autres se livrent à l'élevage de la race chevaline et de la race porcine.

En résumé, les terres cultivables de la banlieue de Philippeville sont toutes en plein rapport; garnies de végétaux appartenant aux essences les plus variées et les plus précieuses, elles sont pour leurs propriétaires une source d'abondants produits.

Valée. — Il existe sur le territoire de ce village cinq fermes importantes. On y pratique la culture des céréales, du lin et du tabac, ainsi que le greffage des oliviers.

Vallée du Saf-Saf. — Trois fermes ont été créées dans cette vallée.

Les propriétaires sont à leur début; nous ne pouvons que nous borner à constater leurs efforts. L'un d'eux se livre au démasclage du chêne liége, industrie à laquelle il joint l'élevage et l'engraissement du bétail.

Tous ont entrepris des cultures en céréales, en lin et en tabac, qui ne sont point sans importance.

Gastonville. — Les trois fermes qui ont été allotіes sur le territoire de ce village sont encore à leur début. Les conditions dans lesquelles elles sont placées exigent du travail et des avances de fonds de la part des cultivateurs qui les exploitent; mais on ne saurait douter que leurs efforts ne soient couronnés de succès.

DISTRICT DE BOUGIE.

Le terrain cultivable de la banlieue de Bougie a été réparti, par lots de 3 à 12 hectares, entre 94 concessionnaires.

Chacun a mis la main à l'œuvre avec ardeur : des maisons et des cultures s'entreprennent de toutes parts; et on doit espérer qu'avant la fin de la campagne de 1854 de nombreuses constructions seront achevées, et que les colons auront pris leurs dispositions pour utiliser le sol fertile qui leur a été concédé.

ARRONDISSEMENT DE BÔNE.

1° Centres créés par l'administration.

Aïn-Mokra. — Situé à 6 kilomètres de Bône, ce centre, dont la création remonte à 1851, est placé dans d'excellentes conditions de réussite. Ses habitants se livrent presque exclusivement à la culture des céréales, et récoltent sur quelques-unes de leurs terres, aménagées en prairies, des fourrages d'excellente qualité. Ils ont fait des plantations d'arbres fruitiers qui ont bien réussi.

D'Uzerville. — Favorisé par sa position à l'embranchement des routes de Bône à Guelma et à Tebessa, ce village, qui est à 11 kilomètres de la première de ces villes, se trouve placé dans les meilleures conditions de succès.

Les familles qui y ont été installées, choisies dans les départements méridionaux de la France, sont animées des meilleures dispositions. On y compte 16 maisons. Chacune de ces constructions représente une valeur de 2,500 francs.

Les lots de jardins sont en plein rapport. Profitant de leur situation à l'embranchement de deux routes importantes, quelques colons joignent aux produits des champs les profits qu'ils trouvent dans l'exercice de l'industrie du roulage.

Les plantations publiques sont nombreuses et bien entretenues; celles des colons sont moins avancées, mais elles sont l'objet de beaucoup de soins.

Deux puits à pompe suffisent aux besoins du village. L'un d'eux dessert un abreuvoir. Un lavoir a été construit près du Boudjems, à environ 150 mètres des habitations.

Les colons de d'Uzerville viennent écouler leurs produits sur le marché de Bône.

El-Hadjar. — Ce centre, dont la création remonte au 30 juillet 1851, est situé à 12 kilomètres de Bône et à 5 kilomètres de d'Uzerville, sur la route conduisant à Penthièvre.

Endurcis aux travaux des champs et façonnés aux habitudes d'ordre et d'économie, les colons de ce village sont pour la plupart parvenus à se suffire; quelques-uns jouissent d'une véritable aisance.

Leur état sanitaire se maintient dans d'excellentes conditions.

Leurs cultures sont très-variées et généralement bien dirigées; elles consistent en céréales, tabac, coton, fourrages. Ces sources de richesses ne sont point les seules qu'exploitent les habitants d'El-Hadjar; ils y joignent avec succès l'élevage et l'engraissement des bestiaux.

Les plantations sont nombreuses et bien entretenues. Chaque maison possède un puits pour son usage.

Il n'existe à El-Hadjar aucune construction d'utilité publique.

La route établie pour desservir les exploitations vient d'être empierrée.

Les produits de ce centre trouvent sur le marché de Bône un débouché facile.

Bugeaud. — Ce village, composé de seize feux, est situé à 12 kilomètres de Bône, à l'entrée de la forêt de l'Edough. Il est peuplé de familles de bûcherons, choisies dans l'est de la France; gens sobres et laborieux, qui trouvent un travail assuré dans l'exploitation des chênes-liéges entreprise par la compagnie Lecoq et Berton.

La santé publique ne laisse rien à désirer à Bugeaud. L'air y est sain; les eaux sont abondantes et d'excellente qualité.

Bugeaud possède un lavoir couvert et un abreuvoir, situés hors des murs du village et alimentés pendant toute l'année par les eaux d'une source très-voisine. En attendant la construction d'une église, le culte est installé dans un local que le représentant de la compagnie forestière a mis à la disposition du desservant.

Il existe également près de Bugeaud, dans les clairières de l'Edough, et notamment du Bou-Ziri, quelques habitations occupées par la brigade des forestiers, et ce voisinage contribue à jeter un peu de mouvement dans le village.

Mondovi. — Situé à 24 kilomètres de Bône, sur la rive gauche de la Seybouse et sur la route de cette ville à Tebessa, Mondovi a été créé en exécution de la loi du 19 septembre 1848. Il a été placé sous le régime civil en 1853.

Sobre et laborieuse, la population de ce village est animée d'excellentes dispositions. L'état sanitaire de la contrée s'est amélioré à mesure que les cultures se sont étendues, et avec le développement donné à celles-ci est venue l'aisance.

Satisfaits maintenant et envisageant l'avenir avec confiance, les habitants de Mondovi ont placé toutes leurs espérances dans l'agriculture. Ils ont donné beaucoup d'extension à leurs plantations de tabac, ainsi qu'à la culture des plantes légumineuses. Celle du coton commence à se répandre.

Les plantations publiques sont bien entretenues. Les colons donnent tous les jours plus de développement aux leurs.

Trois puits fournissent de l'eau potable aux habitants de Mondovi : deux de ces puits sont situés dans l'enceinte du village; le troisième, celui qui fournit la meilleure eau, est placé au dehors.

La Seybouse offre aux colons un lavoir et un abreuvoir naturels.

Le village possède un marché couvert.

La route de Bône à Tebessa, qui se dirige d'abord sur Barral, passe au milieu de Mondovi, qu'elle coupe ainsi en deux parties égales; l'empierrement de cette voie est achevé.

C'est sur le marché de Bône que les colons de ce village vont écouler leurs produits.

Barral. — Créé et remis à l'administration civile à la même époque que Mondovi, dont il n'est distant que de six kilomètres, ce village commence à prospérer.

Les colons ont, cette année, considérablement étendu leurs cultures, dont le tabac et les plantes légumineuses forment l'élément principal. L'élevage du bétail y prend chaque jour plus d'importance.

L'état sanitaire est bon.

Les plantations publiques et particulières son bien entretenues.

Barral possède un marché couvert et trois puits : deux de ces puits sont situés dans le village et un à l'extérieur.

Comme à Mondovi, la population de Barral dispose des eaux de la Seybouse.

Les colons viennent écouler leurs produits sur le marché de Bône.

DISTRICT DE LA CALLE.

A part la ville de la Calle, il n'existe aucun centre de population agricole; on parlera ci-après des exploitations isolées autres que celles des mines et des forêts.

DISTRICT DE GUELMA.

Guelma. — Ainsi qu'on le voit au tableau de la situation des établissements français en Algérie pour 1852-1854, page 317, cette ville, créée en 1845, a pris de rapides développements. A la fin de 1854, pour une population de 1,265 habitants, elle comptait 220 maisons, dont la valeur peut être évaluée à 1,580,000 fr.

Cette population a compris que son avenir était dans l'agriculture. Aussi, abandonnant peu à peu la vie urbaine, a-t-elle en grande partie tourné tous ses efforts du côté de la campagne; ces efforts ne sont pas demeurés infructueux, et, cette année, on compte sur le territoire de Guelma plus de 500 hectares de terre en plein rapport.

Trois colonies agricoles, Héliopolis, Millésimo et Petit, créées dans ce district en exécution de la loi du 19 septembre 1848, ont été placées sous le régime civil en 1853; voici quelle est la situation de ces centres :

Héliopolis. — Favorisé par sa position, sur la route de Bône, à 5 kilomètres de Guelma, ce village est placé dans les meilleures conditions de succès.

Les colons dirigent tous leurs efforts vers l'agriculture.

La culture de la vigne a déjà pris de l'extension à Héliopolis. Les habitants de ce centre commencent à s'adonner à la greffe des oliviers sauvages, dont il existe sur leur territoire une assez grande quantité.

Ce village est doté d'une église, d'un presbytère, d'écoles pour les enfants des deux sexes et d'une salle d'asile; il possède une fontaine, un lavoir et un abreuvoir. Une prise d'eau, pratiquée dans l'Oued Hammam-Berda, fournit aux jardins qui l'entourent l'eau nécessaire pour leur irrigation.

Héliopolis compte cinq moulins à farine en pleine activité.

Les colons de ce centre portent leurs produits au marché de Guelma.

Millésimo. — Ce village est situé à 4 kilomètres de Guelma, sur la route qui conduit à Petit.

Les colons voient leurs efforts couronnés de succès.

Dans le district de Guelma, Millésimo se fait remarquer par l'étendue de ses cultures. Celle du tabac y prend chaque jour plus d'importance : en 1854 elle a atteint des proportions doubles de celles de l'année précédente.

Quelques colons, les plus aisés, s'occupent avec profit de l'élève du bétail.

Une fabrique de poterie a été créée à Millésimo.

Une conduite, commencée en 1853 et achevée en 1854, amène dans l'enceinte même du village l'eau nécessaire à l'alimentation d'une fontaine et d'un abreuvoir. Tous les besoins de ce centre sont, sous ce rapport, largement satisfaits.

Millésimo possède une église, un presbytère, deux écoles, une salle d'asile et une maison de secours.

Les routes qui le relient aux centres voisins sont en bon état.

Les produits de ce village trouvent un débouché facile sur le marché de Guelma.

Petit. — Ce village est situé à 8 kilomètres de Guelma.

Laborieux, sobres et persévérants, les colons de Petit, à l'exemple de ceux de Millésimo, ont courageusement mis la main à l'œuvre; leurs cultures se sont étendues, et celle du tabac, source d'aisance et de richesse, a déjà pris un développement considérable.

La plupart de ces colons se livrent avec avantage à l'élève et à l'engraissement des bestiaux.

Leurs produits s'écoulent sur le marché de Guelma.

L'état sanitaire est excellent.

La route qui relie Petit à Guelma est en bon état.

2° *Colonisation libre.*

On compte, à la fin de 1854, 128 exploitations isolées dans la banlieue de Bône.

Leur situation est résumée dans le tableau suivant :

CONSTRUCTIONS EXISTANTES.			EFFECTIF de la population.	BÉTAIL.			PROPRIÉTÉS bâties.	NATURE ET ÉTENDUE des cultures entreprises.		PLANTATIONS.	
Désignation.	Nombre.	Valeur.		Espèces.	Nombre.	Valeur.	Valeur totale.			Essences.	Nombre.
		fr.				fr.	hect. a.		h. a.		
Maisons	81	466,000		Chevaux	56	11,200		Blé	124	Oliviers greffés	3,000
Baraques	47	36,800		Mulets	27	8,100		Orge	18		
Hangars	23	66,100		Ânes	16	480		Seigle	3 50	Oliviers non greffés	1,712
Écuries	53	55,600		Bœufs	202	20,200		Maïs	7 25		
Forts	35	25,800	1,032	Vaches	293	23,540	1,196 25	Fèves	24 75	Arbres fruitiers	13,200
Norias	17	9,200		Moutons	20	300		Coton	46 50	Arbres forestiers	3,100
Bennes	17	25,100		Bubis	165	2,471		Tabac	41 50		
Moulins à huile	3	12,000		Truies	10	800		Légumes	68 50	Mûriers	1,200
Moulins à blé	1	9,000		Cochons	65	2,000		Pommes de terre	12 75		
				Chèvres	351	9,580		Prairies	65 85		
								Vignes	35		
Totaux		709,100			1,205	79,121			449 30		29,012

Il résulte de ce tableau que 700,100 francs ont été immobilisés en constructions dans ces 128 exploitations; que 29,092 arbres de diverses essences ont été plantés; que, sur 1,198 hectares dont elles se composent, 449 hectares 20 ares ont été défrichés et affectés à des cultures variées; et enfin que 1,205 têtes de bétail, représentant une valeur de 79,000 francs, y sont entretenues.

Les produits de ces fermes trouvent un débouché sur le marché de Bône.

Alélick et d'Uzerville. — L'état des fermes isolées existant sur le territoire de ces deux centres se résume ainsi qu'il suit :

CONSTRUCTIONS BÂTIES.			EFFECTIF de la population.	BÉTAIL.			SUPERFICIE totale.	NATURE ET ÉTENDUE des cultures entreprises.		PLANTATIONS.	
Désignation.	Nombre.	Valeur.		Espèces.	Nombre.	Valeur.				Essences.	Nombre.
		fr.				fr.	hect. a.		h. a.		
ALÉLICK. (46 fermes.)											
Maisons	46	230,000		Chevaux ou juments	100	17,000		Blé	200	Oliviers greffés	1,225
				Mulets	35	9,750		Orge	100		
Hangars	15	11,000		Ânes	9	270		Seigle	24	Oliviers non greffés	415
								Maïs	10		
Écuries	38	44,300		Bœufs	513	51,300		Fèves	15		
				Vaches	432	31,240		Coton	25	Arbres fruitiers	6,710
Puits	15	2,730						Tabac	35		
			325	Moutons	200	3,000	2,420 00	Légumes	100		
Norias	11	5,900		Brebis	600	9,000		Pommes de terre	5	Arbres forestiers	2,120
								Prairies	300		
Bassins	11	11,000		Truies	57	5,500		Vignes	12	Mûriers	1,500
				Cochons	306	16,300					
Totaux	.....	306,030	.....	.....	2,292	142,800	.....	.....	1,026	.....	12,000
DUZERVILLE. (6 fermes.)											
Maisons	7	71,000		Chevaux	8	1,800		Blé	100	Arbres fruitiers	3,380
				Ânes	1	50		Orge	58		
Hangars	7	8,800		Bœufs	80	10,200		Seigle	2	Arbres forestiers	865
								Maïs	1		
Écuries	15	14,300		Vaches	80	5,520		Fèves	42 25	Mûriers	460
				Moutons	90	900		Coton	23 00		
Puits	2	1,000									
			53	Brebis	120	1,800	1,203	Tabac	2 00	Pieds de vigne	850
Norias	1	500		Truies	53	5,300		Légumes	8 00		
				Cochons	207	14,850		Pommes de terre	3		
Bassins	1	1,000		Chèvres	2	60		Prairies	53		
Totaux	.....	96,800	.....	.....	676	40,480	.....	.....	203 25	.....	5,560

Ces fermes écoulent leurs produits sur le marché de Bône.

Digitized by Google

Il suffit de jeter un coup d'œil sur les chiffres qui précèdent pour se former une idée de l'état de prospérité qu'elles ont déjà atteint, et juger des espérances que la colonisation doit fonder sur leur développement ultérieur.

On ajoutera que l'élève et l'amélioration du bétail y ont pris des proportions déjà considérables. Dans un pays où les pacages naturels abondent, les colons ont dû s'adonner à cette industrie: elle exige moins de bras, moins d'avances de fonds que les cultures; ses résultats sont plus prompts. Mais, en s'y livrant, les colons n'ont pas oublié qu'avec un sol fertile ils devaient chercher la principale source de leur prospérité dans les productions de la terre: aussi ne les ont-ils pas négligées.

Les cultures n'ont pas fait oublier aux colons l'utilité des plantations dans un pays dépouillé de toute végétation arborescente. Ils ont peuplé leurs terres d'arbres fruitiers et forestiers, et jeté les fondements de trois branches d'industrie, en plantant des mûriers, des vignes, et en greffant leurs oliviers.

El-Hadjar. — La colonisation libre n'a créé aucune ferme isolée en dehors du territoire de ce centre.

Bugeaud. — On ne compte qu'une ferme isolée sur le territoire de Bugeaud.

Établie sur une superficie de 30 hectares, elle est pourvue des bâtiments nécessaires à son exploitation. On y cultive les céréales et les légumes, mais c'est surtout dans l'élève de la race porcine que le concessionnaire de cette ferme cherche sa principale ressource.

Mondovi. — Deux fermes existent sur le territoire de ce village: la ferme *Monjol* et la ferme *Gazan*. D'une étendue considérable toutes deux, elles sont pourvues de constructions importantes répondant aux besoins de leur exploitation, laquelle a déjà acquis un grand développement. Leurs propriétaires se livrent avec succès à l'élève du bétail.

DISTRICT DE LA CALLE.

Il existe dans la banlieue de cette ville trois exploitations isolées, l'une de 25 hectares, la seconde de 19 hectares, et la troisième de 34 hectares.

Ces exploitations sont pourvues des bâtiments nécessaires; les terres qui les composent ont toutes été défrichées et sont en plein rapport.

10,000 arbres fruitiers et 11,000 pieds de vigne ont été plantés.

DISTRICT DE GUELMA.

A la fin de 1854, le nombre des exploitations isolées existant dans la banlieue de Guelma s'élevait à 29; mais, sur ce nombre, il n'en est que quatre possédant une étendue suffisante pour la grande culture.

Ces quatre fermes sont pourvues des bâtiments et du matériel convenables. L'élève du bétail et la culture des céréales forment les principales branches de produits.

Parmi celles d'une moindre importance, on en compte une dizaine bien organisées et pourvues du matériel nécessaire: ce sont les fermes *Puibusque, Orfila, Embarek, Ferrat, Saglio, Escande, Perret, Damien, Jastamond* et *Bouchet*. La contenance de ces fermes varie entre 10 et 100 hectares.

Héliopolis. — A Héliopolis, le nombre des exploitations isolées, qui n'était que de 2 à la fin de 1853, s'est élevé à 6 pendant l'année 1854.

Ces dernières en sont encore à leur début; les colons ne négligent rien pour assurer le succès de leur entreprise. Tout fait espérer qu'Héliopolis comptera bientôt quatre exploitations dignes de figurer à côté de celles des sieurs Lavie et Guiraud.

La ferme Lavie ne comprend que 16 hectares de terres; mais ces terres ont toutes été mises en plein rapport, et il y a été créé une plantation d'oliviers assez considérable, qui, au concours provincial de 1854, a obtenu le prix.

Deux moulins à farine ont été construits sur cette propriété.

L'exploitation Guirand s'étend sur 300 hectares. Elle est divisée en deux parties, pourvues chacune des bâtiments et du matériel nécessaire.

Indépendamment de la grande culture qu'encouragent les prix élevés que les céréales obtiennent depuis quelques années, on s'y occupe de l'élève et de l'amélioration des races de bestiaux, ainsi que de la production des plantes industrielles, coton et tabac.

Trois moulins à farine, en pleine activité, existent sur cette propriété.

Millésimo compte quatre exploitations, dont une est pourvue des bâtiments nécessaires et d'un moulin à farine. L'étendue de cette ferme est de 50 hectares; des cultures importantes y ont été entreprises.

Petit. — Il existe sur le territoire de Petit plusieurs fermes isolées, mais elles en sont encore à leur installation. Une seule construction était en cours d'exécution en 1854.

§ 2. — COLONISATION EN TERRITOIRE MILITAIRE.

SUBDIVISION DE CONSTANTINE.

1° Centres créés par l'administration.

Aucun centre de population n'a été créé en 1854.

On va rappeler la situation des centres existant antérieurement.

Banlieue militaire de Constantine. — Indépendamment des nombreuses concessions qui ont été faites par l'administration dans la vallée du Bou-Merzoug, et qui sont généralement en voie de progrès, quelques villages et hameaux sont en voie de formation : un seul a jusqu'à ce jour une existence légale, celui de *Fornier.*

D'après le projet présenté en dernier lieu, la vallée de Bou-Merzoug comprendrait onze villages ou annexes, dont la situation et l'importance vont être sommairement indiquées.

1° Village des Ouled-Ramoun. — Ce centre, dont la construction est commencée depuis quelque temps, se trouve à 26 kilomètres de Constantine, sur la nouvelle route de Batna. Il doit comprendre 50 familles. La superficie du territoire est de 1,170 hectares; les constructions et les cultures se développent. Il a été pourvu à l'aménagement des eaux. Ce village est dans de bonnes conditions de réussite.

2° Raz-bou-Merzoug. — Ce village, ainsi que son nom l'indique, forme la tête de la vallée du Bou-Merzoug. Il est établi pour recevoir 40 familles, et comprend une superficie de 1,253 hectares. Les eaux seront suffisamment abondantes; une première fontaine, celle d'*Aïn-Mera*, sera amenée dans le village par une conduite de 500 mètres. On pourra, par la suite, en amener une autre qui se trouve sur la rive droite du Bou-Merzoug. Enfin on y établira un puits.

3° Village d'Aïn-el-Bey. — Ce centre se trouve placé sur l'ancienne route de Batna à Constantine, qui sera toujours très-fréquentée, parce qu'elle est plus courte que celle qui passe par le Bou-Merzoug. Le village sera créé à 15 kilomètres de Constantine et très-près du caravansérail qui a été construit il y a quelques

années. Il contiendra 50 feux. Le territoire comprend une étendue de 1,411 hectares. Les eaux seront fournies soit par la fontaine dite *Aïn-el-Bey*, soit par une autre source récemment découverte sous des ruines romaines; elles seront abondantes et pourront servir à l'irrigation d'une partie des jardins.

4° Aïn-Guerfa. — Ce hameau, annexe d'*Aïn-el-Bey*, est placé à 19 kilomètres de Constantine, à 500 mètres à gauche de la route de Batna. Il est composé de 22 lots et comprendra 581 hectares 76 ares. La fontaine qui donne son nom au village fournit 5 à 6,000 litres par 24 heures.

5° Kroubs. — Ce village est placé sur la grande route de Constantine à Batna par la vallée, et à 16 kilomètres du chef-lieu. Il contiendra 50 feux avec un territoire de 1,122 hectares. La fontaine et la conduite d'eau qui doivent alimenter le village sont achevées. Deux nouvelles sources ont été aménagées non loin de la fontaine et ont augmenté considérablement le débit des eaux de ce centre, dont le peuplement se poursuit.

6° Fornier. — Dans le nouveau plan général de colonisation de la vallée, aujourd'hui adopté en principe, le village de Fornier n'est plus qu'une annexe du *Kroubs;* il contiendrait 20 feux, et sa superficie serait réduite à 524 hectares. Ce hameau est traversé par la route provinciale de Constantine à Bône. On prendra les eaux à la fontaine de l'Oued-Oulaza, à environ 1,200 mètres; elles sont très-abondantes. On pourra aussi user de l'Oued-Feutaria pour l'irrigation des jardins.

7° Oued-Beurda. — Ce hameau, qui formerait une autre annexe du *Kroubs*, serait relié par un chemin à la route de Constantine à Batna. Il doit contenir 28 familles. Son territoire comprend une superficie de 810 hectares.

8° Lambleck. — Il est situé sur le chemin direct de Constantine à El-Aria, route de Guelma, à 12 kilomètres environ du chef-lieu. Il doit avoir 44 feux. Le territoire qui lui est assigné comprend 1,091 hectares. Ce centre sera placé à proximité de ruines romaines, qui fourniront des matériaux à bâtir. La source destinée à alimenter le village débite 9,000 à 10,000 litres par 24 heures. D'un autre côté, les jardins tireront quelques moyens d'irrigation du ruisseau de Meridja, sur lequel un barrage est projeté en vue de la bonne répartition des eaux. Ce village est donc placé dans de bonnes conditions.

9° L'Oued-Massine. — Ce hameau est placé entre les villages de Lambleck et d'El-Aria. Il aurait 20 feux. La superficie territoriale qui lui est assignée est de 553 hectares. La source destinée à alimenter ce centre est à 300 mètres environ. On y construira, en outre, un puits. Une route doit le relier à Constantine.

10° Oued-Tarf. — Situé sur la route de Constantine à Bône, ce village a été doté d'un territoire de 1,033 hectares. Il comprendra 50 feux. Indépendamment des puits à établir, les eaux de l'Oued Tarf pourront être amenées dans le village et suffiront à tous les besoins.

11° El-Aria. — Ce village, le plus avancé sur la route de Bône, et à 30 kilomètres, est dans une position très-favorable, auprès du caravansérail existant depuis plusieurs années. Ce centre est destiné à recevoir 40 feux; son territoire aura une superficie de 1,038 hectares. La fontaine, qui est abondante, est à 140 mètres du village. On pourra encore recueillir différentes sources sur le flanc de la montagne, et en amener les eaux dans l'intérieur même du village.

Tels sont les projets de centres déjà adoptés pour la colonisation de la vallée du Bou-Merzoug. On peut, par ce simple résumé, apprécier l'importance et la haute utilité de ces créations. Leur existence pourra être prochainement sanctionnée par décrets impériaux.

Ce n'est pas seulement dans la vallée du Bou-Merzoug et sur la route de Batna, *au sud*, que la colonisation

se développe autour de Constantine; elle s'étend aussi, *à l'est*, dans la direction de Tebessa; *à l'ouest*, du côté de Setif; enfin, *au nord*, sur les routes de Philippeville et de Guelma.

Les anciennes colonies agricoles de *Jemmapes* et ses annexes, situées dans la vallée du Fendeck, sont encore placées sous l'administration militaire.

Jemmapes. — Ce village a été fondé en 1848, sur les fonds alloués pour la création des colonies agricoles. Il est situé dans la vallée du Fendeck, à 40 kilomètres de Philippeville, et traversé par la route projetée de Bône. Il est entouré d'un riche territoire, composé de prairies naturelles, de terres arables et de bois de chênes-liéges. Ce centre est entièrement peuplé de familles françaises, dont les tendances pour la culture du sol sont très-prononcées; sa population jouit d'un certain bien-être.

La santé publique y est excellente.

Ce village est desservi par les routes de Philippeville à Bône et de Philippeville à Guelma. Ces deux voies de grande communication seront probablement terminées à la fin de 1855.

Les plantations publiques et particulières exécutées dans l'intérieur du village sont bien soignées, et leur réussite paraît assurée.

Une conduite d'environ 6,000 mètres de développement amène dans l'intérieur du village les eaux d'une source appelée *Aïn-Seyfa*, qui débite 150 litres d'eau à la minute. A leur arrivée dans le village, elles sont reçues dans un réservoir, d'où elles sont distribuées dans toutes les directions. Huit bornes-fontaines ont été construites pour faciliter le débit de ces eaux. En outre, un lavoir et un magnifique abreuvoir (le premier à côté de la grande fontaine et le second au centre du village) complètent, à peu près, l'aménagement des eaux. Ce centre est donc parfaitement bien partagé sous ce rapport.

Jemmapes est pourvu de toutes les constructions d'utilité publique qu'exige sa position. Il y existe des écoles de filles et de garçons, une église, une infirmerie et un petit marché couvert.

Les produits du sol trouvent des débouchés certains et avantageux dans le pays. Il se tient aux portes de Jemmapes un marché hebdomadaire qui est très-fréquenté par les indigènes et les Européens. Ce marché sera plus important encore, lorsque les deux routes de Bône et de Guelma seront terminées.

Peu de villages sont placés dans d'aussi bonnes conditions que Jemmapes. Sa position intermédiaire entre Philippeville, Bône et Guelma, lui assure une prospérité qui commence à se révéler. Jemmapes paraît appelé à devenir le chef-lieu d'une circonscription administrative.

Sidi-Nassar. — Ce village est situé à 7 kilomètres de Jemmapes, sur la route de Bône. Le territoire qui en dépend est très-fertile; mais son peuplement ne sera définitif qu'après le prochain achèvement des différents travaux exigés pour toute agglomération de colons.

Sidi-Nassar est placé sur la route de Bône, qui le met en communication avec Jemmapes.

Ahmed-ben-Ali. — Ce centre est situé à 4 kilomètres de Jemmapes, sur le Fendeck. Son territoire est d'une fertilité remarquable et propre à tous les genres de culture.

Les colons d'Ahmed-ben-Ali, encore peu nombreux, sont animés de bonnes intentions, et ne peuvent manquer de réussir comme ceux de Jemmapes.

Les travaux de culture auxquels les habitants se livrent avec ardeur auront pour effet d'assainir le territoire de ce village; il est relié à Jemmapes par une bonne route.

Les plantations publiques sont encore sans importance, mais elle doivent être étendues dans la campagne prochaine.

Un puits a été creusé dans l'intérieur du village; il donne une eau excellente. Les animaux vont s'abreuver au ruisseau du Fendek.

Tous les produits du sol trouvent sur le marché de Jemmapes un débouché avantageux.

Digitized by Google

Djidjeli. — On a poursuivi, en 1854, des études commencées pour la création de deux centres de population autour de cette ville, de manière à augmenter notablement le périmètre de culture, dont l'insuffisance est depuis longtemp reconnue; mais il n'a pas été possible d'y installer encore les colons. Il est rendu compte plus loin des résultats de ces études.

En attendant que la colonisation se développe, le commerce et l'industrie ne restent pas inactifs. Il existe autour de la ville des moulins à blé et à huile qui écoulent leurs produits sur Alger et Marseille. Quelques Européens font avec les indigènes un commerce assez important en blé, huile et cuirs, trafic qui n'attend pour se développer que la création de routes vers l'intérieur. Ouvertes par l'armée en 1853, à la suite de l'expédition des Babors, ces routes sont chaque année l'objet de nouveaux travaux. Avant peu, les villes de Constantine, Mila et Sétif seront en relations suivies avec le port de Djidjeli et assureront sa prospérité.

2° Colonisation libre.

Indépendamment des villages projetés dans la vallée du Bou-Merzoug, et dont il a été parlé ci-dessus, de nombreuses concessions ont été faites en dehors de ces territoires depuis plusieurs années. La plupart de ces fermes sont en bonne voie d'exploitation. Ce territoire est d'une remarquable fertilité. En outre, un ensemble de canaux et rigoles secondaires permettant d'arroser une partie de ces terres, il en est résulté, pour les colons, la possibilité de se livrer avec succès à la culture des plantes industrielles, et ils n'y ont pas manqué.

Le dernier tableau de la situation a rendu compte sommairement des travaux accomplis par les concessionnaires du Bou-Merzoug en 1853. Pendant le cours de l'année suivante, les cultures ont pris une nouvelle extension : de nouvelles fermes ont été construites; les anciennes, déjà au nombre de 84, ont agrandi et amélioré leurs dépendances; le bétail s'est accru. Par les soins de l'administration, le système des irrigations a été amélioré et étendu, des voies de communication nouvelles ont été ouvertes. En résumé, le territoire offre à la colonisation de magnifiques ressources, que le temps et les efforts des colons ne tarderont pas à vivifier.

Dans le cercle de Philippeville, quelques indigènes ont obtenu des concessions dont ils tirent un bon parti. La valeur des constructions élevées par eux à la fin de 1854 était estimée à la somme de 74,500 francs.

Indépendamment de ces constructions, les Arabes avaient mis en valeur la majeure partie de leurs terres, fait des plantations d'arbres fruitiers, greffé des oliviers, aménagé les eaux d'irrigation, etc. Ces travaux étaient évalués approximativement à 25,000 francs.

Les concessionnaires européens sont encore peu nombreux dans le territoire militaire de Philippeville. Quelques exploitations industrielles sont en voie de formation dans les montagnes du Filfila, où se rencontrent de riches minerais de fer, de belles carrières de marbre, et où existent de vastes forêts.

La société Hermandez et Abeille fils, pour l'extraction des marbres du Filfila, possédait, à la fin de 1854, sur sa concession, deux maisons, l'une sur l'Oued-Rizan, évaluée 4,000 francs; l'autre à la tête de la petite vallée de Kecir-Messaoud, d'une valeur de 15,000 francs. Depuis cette époque, cette société a fait des travaux importants pour faciliter l'exploitation des marbres et leur transport sur les bords de la mer où ils sont embarqués; elle a fait venir de France des familles d'ouvriers carriers et marbriers, et a donné à son entreprise un développement considérable.

Les concessions rurales dans la banlieue de Djidjeli comprenaient, au 31 décembre 1854, une superficie de 84 hectares. Les concessionnaires avaient bâti et cultivé, et ils étaient sur le point d'obtenir la levée de la clause résolutoire de leurs titres.

3° Développements à donner à la colonisation.

L'administration poursuit avec activité la mise à exécution des projets de colonisation de la vallée du Bou-Merzoug où, malgré les progrès déjà accomplis, il reste encore beaucoup à faire.

Une nouvelle impulsion a été donnée aux études relatives à la créstion des centres projetés sur le parcours des différentes routes qui, partant de Constantine, se dirigent sur les principales villes de la province.

Des centres de population sont en voie de développement sur différents points de l'intérieur où l'élément européen n'avait pas encore pénétré, notamment à Aïn-Beïda, à Tebessa, à Milab. L'administration encourage ces installations dues à l'esprit du nègoce, en mettant des terres à la disposition des colons.

Un centre est projeté au lieu dit *Raz-el-Ma*, sur la route de Saint-Charles à Jemmapes; son territoire doit comprendre 1,000 hectares de bonnes terres sur un point très-salubre.

Entre les routes de Jemmapes à Bône et de Jemmapes à Guelma, dans la vallée de l'*Oued-Emchékel*, on étudie la création d'un autre centre qui compléterait, pour le cercle de Philippeville, les villages projetés sur le parcours de la route de Bône.

Dans le but de fixer au sol les nombreuses familles de carriers, de marbriers, de mineurs et de bûcherons que l'exploitation des carrières de marbre, des mines de fer, de cuivre, et celle des bois de chênes-liéges du Filfila et du Fendeck, vont prochainement amener sur ce point, l'administration s'est occupée d'installer un village de 200 feux au marabout de *Sidi-Amar*; il aura pour annexe un hameau bâti à la crique de l'*Oued-Saboun*, qui va être améliorée par quelques travaux, et où l'on se propose de construire divers magasins de dépôts dépendant des industries ci-dessus.

Enfin, si les mines de plomb argentifère et de mercure sulfuré de l'*Oued-Nookal*, déjà explorées entre Jemmapes et le Filfila, sont exploitées avec avantage, il y aura lieu d'établir dans cette vallée un centre de population.

Tout l'intervalle entre Jemmapes et le Filfila est garni de forêts de chênes-liéges dont la plupart sont d'une beauté remarquable. Ces forêts ont été divisées en sections. Les parties les moins belles pourront servir à l'exploitation des minerais de fer; les autres sont en voie d'être concédées pour la production du liége. Tous les produits du sol s'importeront par le petit port de Saboun. Dans un avenir prochain, toute cette partie du territoire de l'est du cercle de Philippeville sera couverte d'exploitations; l'industrie y attirera une nombreuse population d'ouvriers, et tout cet ensemble se rattachera de lui-même à l'arrondissement civil de Philippeville, dont il constituera la principale richesse.

La colonisation est aussi appelée à se développer du côté de l'ouest, dans la direction de Collo.

Dans le cercle de Djidjeli, on a à peu près terminé les études de deux centres à élever dans les emplacements dits *Bokkala* et *Nouara*.

Bokkala est situé à 2 kilomètres et demi au sud-est de Djidjeli, auprès du pont de l'Oued-Kantra et sur la route qui se divise plus loin pour aller à Collo et à Constantine par Mila, et à Setif. Les concessions, au nombre de 20, sont de 10 à 14 hectares, dont un en prairies. Les eaux d'Aïoun-el-Aïouf alimentent la fontaine du village.

Nouara est situé à 2 kilomètres au sud-ouest de Djidjeli, au milieu de la plaine des *Beni-Kaïd* et sur la route de Bougie. Les concessions à faire sont au nombre de 40. Une fontaine abondante est située sur l'emplacement même du village. Pour les deux villages, le bois se trouvera à la limite de leur territoire, chez les Beni-Kaïd.

L'autorité locale a fait également lever le territoire des Ouled-Boubekeur, à peu près abandonné par cette petite tribu. Il sera possible d'y établir des hameaux séparés de 6 à 10 feux. L'eau et le bois y abondent.

Ces centres de population étant placés sur la côte, la pêche pourra venir en aide à leurs habitants.

Le cercle de Djidjeli est riche en chênes-liéges et liéges. L'exploitation de ces forêts, celle des mines de fer, l'amélioration du port, exerceraient la plus heureuse influence sur l'avenir de la colonisation du pays.

Les travaux de la route destinée à relier Djidjeli à Setif sont en voie d'exécution.

SUBDIVISION DE BÔNE.

1° Centres créés par l'administration.

Aucun village n'existe dans le territoire militaire du cercle de Bône, sauf les centres routiers de *Penthièvre* et de *Nechmeya*.

Penthièvre est situé à moitié chemin sur la route de Bône à Guelma. Les dispositions morales des colons sont bonnes; ils s'occupent avec zèle de leurs travaux de culture. L'état sanitaire s'est beaucoup amélioré depuis quelques années, ce que l'on doit attribuer à l'extension des cultures et à l'amélioration progressive du bien-être des familles.

La culture des céréales et celle des plantes légumineuses sont encore les seules auxquelles se livrent les colons. Le village est pourvu d'une fontaine, d'un lavoir et d'un abreuvoir.

Nechmeya. — Ce centre est placé à 12 kilomètres de Penthièvre, sur la route de Guelma. La culture est en progrès, et la situation des colons, d'abord difficile, est aujourd'hui satisfaisante. L'état sanitaire de ce village s'est aussi modifié très-heureusement depuis quelques années. Enfin les eaux y sont convenablement aménagées. Avec le temps, ce village, originairement peuplé de familles allemandes laborieuses, ne pourra manquer de prospérer.

Le village de Nechmeya n'est pas le seul qui ait reçu des émigrants allemands. L'arrivée de ces étrangers, en 1853, a déterminé la création des villages depuis longtemps étudiés aux environs de Guelma: le premier, à *Gueltt-bou-Sba,* à 10 kilomètres de Guelma, sur la route de Bône, entre Nechmeya et Héliopolis; le second, à l'*Oued-Touta,* à 4 kilomètres de Guelma, sur la route de Jemmapes.

34 familles ont été placées à Guelat-bou-Sba et 20 à l'Oued-Touta; des gourbis en torchis, construits par les soins du génie militaire, ont été leur premier abri. Elles ont reçu des concessions de 15 à 17 hectares de bonnes terres, y compris les jardins, ainsi que le cheptel et le matériel nécessaire à chaque exploitation.

Chacun de ces centres a son église, son four banal et son lavoir.

Les cultures se sont étendues, les récoltes ont été bonnes. De plus, les colons, placés à proximité des travaux que fait exécuter le service du génie, ont pu, dans la morte saison, trouver à s'occuper sur les chantiers; les hommes gagnaient de 2 fr. 50 cent. à 3 francs par jour, et les enfants de 1 fr. 25 à 1 fr. 50 cent.

Les habitations des colons sont tenues avec ordre et propreté; on voit dans presque toutes des matelas, des draps, des couvertures et des espèces d'édredons à la manière allemande, signe manifeste de l'aisance qui pénètre peu à peu au sein de ces familles.

Indépendamment de la culture des céréales, les colons de Guelat-bou-Sba et de l'Oued-Touta ont essayé celle des plantes industrielles, et récolté quelques lots de coton et de tabac. Ils se proposent de donner plus d'extension à ces essais. Ils ont aussi compris l'importance des irrigations. Un canal dérivé de l'Oued-Touta, sur un développement d'environ 500 mètres, et qui va se jeter dans l'Oued En-Nehun, arrose environ 25 hectares de jardins au moyen de petites dérivations ouvertes par les colons. A Guelat-bou-Sba, un canal de 800 mètres, dérivé de l'Oued Berda, forme une artère qui va fertiliser les jardins après s'être divisée en plusieurs ramifications.

Une école est en cours de construction à Guelat-bou-Sba.

La Calle. — Aucun centre agricole n'a été créé jusqu'ici dans le cercle de la Calle; mais tout porte à croire que des centres industriels naîtront bientôt du développement de l'exploitation des forêts de chênes-liéges qui couvrent le pays et de celle des mines qu'il recèle.

Une route passant par Bordj-Aly-Bey et la Mafrag relie la Calle à Bône; mais elle n'est praticable aux voitures que dans la belle saison. En hiver, le débordement des lacs et rivières la rend très-difficile. Une

nouvelle route est à l'étude; sa création sera un bienfait pour le pays, et la ville de la Calle particulièrement y trouvera des éléments de prospérité.

L'accès à nos établissements militaires du Tarf et de Bou-Hadjar, et les relations constantes et forcées avec les tribus de ces localités, nécessitent la création d'une route plus praticable que celle actuelle. Ce travail aura pour effet de livrer à la colonisation un vaste pays où elle n'a pas encore pénétré.

2° Colonisation libre.

Presque toutes les fermes européennes plus ou moins importantes qui existent autour de Bône sont situées dans le rayon de la zone civile; il en a été rendu compte plus haut. Quant aux exploitations particulières qui existent sur le territoire militaire, elles sont en très-petit nombre et n'ont pas encore acquis de développement marqué.

Il existe sur le territoire de Guelma seize exploitations particulières, comprenant une étendue de 1,385 hectares 51 ares. Le quart environ de cette superficie était en culture en 1854.

Indépendamment des cultures en céréales, les colons ont effectué de nombreuses plantations d'amandiers, de figuiers et d'autres arbres fruitiers; ils ont greffé 6,300 oliviers; enfin ils ont exécuté d'importantes plantations de coton et quelques semis de tabac.

La colonisation fera de rapides progrès dans le cercle de Guelma, en raison de l'excellente qualité du sol et des facilités d'irrigation qu'on y rencontre. Les moyens de communication seuls sont encore imparfaits. Les colons appellent de tous leurs vœux le prompt achèvement des routes de Bône et de Philippeville.

A 14 kilomètres de Guelma, sur la route de Constantine et au confluent des rivières du Bouhamdam et de l'Oued Chérif, existe l'établissement de Medjez-Amar, destiné, comme l'on sait, à recevoir les orphelins de la province de Constantine. Les enfants y reçoivent l'instruction primaire et sont élevés dans la pratique des travaux agricoles.

L'étendue de la concession est de 500 hectares, dont 300 sont arrosables et 200 sont convertis d'oliviers et de lentisques. A la fin de 1854, 25 hectares étaient en valeur; 15 étaient consacrés aux céréales et 10 aux cultures industrielles. Les orphelins avaient, en outre, greffé 600 oliviers et émondé 2,969 arbres; planté 1,000 arbres fruitiers, 350 forestiers et 5,500 pieds de vigne.

La culture européenne n'a pris encore que très-peu d'extension dans le cercle de la Calle. L'exploitation des forêts et des mines sera toujours le principal élément de prospérité de ce territoire.

L'établissement de *Kef-Oum-Theboul*, pour l'exploitation du minerai de plomb argentifère, importe chaque année en France 40 à 50,000 quintaux métriques de ses produits. Cette usine, en procurant du travail à de nombreux ouvriers, répand l'aisance dans le pays.

Le tableau suivant donne le relevé des récoltes faites par les Arabes, en 1854, dans le cercle de la Calle.

RÉCOLTES.				
blé dur.	orge.	fèves.	tabac.	coton.
hect.	hect.	hect.	quint.	
20,625	16,500	3,200	320	Quelques essais ont assez bien réussi. Cette culture se développera.

3° Développements à donner à la colonisation.

Un ou deux villages sont à créer dans le cercle de Bône, sur le parcours de la route allant de cette ville à Philippeville.

Les centres routiers projetés dans le cercle de Guelma sont :

Route de Philippeville : dans la vallée de l'*Oaed-el-Hamman ;* les emplacements ne sont pas encore définitivement arrêtés.

Route de Constantine : à *Medjez-Amar ;* à *Hamman-Meskoutin*, avec annexe à *Aïn-Ibrahim ;* à *Announa*, et sur d'autres points encore peu étudiés.

Des centres sont à créer sur les routes de la Calle à Bône et de la Calle à Bou-Hadjar.

SUBDIVISION DE SETIF.

1° Centres créés par l'administration.

Dans le courant de l'année 1854, les quatre centres de *Lanasser*, *Khalfoun*, *Aïn-Sfia* et *Fermatou*, qui dépendaient de l'administration militaire, ont été placés sous le régime civil : il s été rendu compte plus haut de leur situation.

On passe aux travaux entrepris par la compagnie des colonies suisses.

D'après le décret impérial du 26 avril 1853, les concessionnaires doivent construire, dans un délai de dix ans, dix villages, et y installer 500 familles possédant en ressources réalisées une somme d'au moins 3,000 francs. Chaque village doit être composé de 50 maisons ; son étendue est fixée à 1,200 hectares, dont 190 en communaux, 5 pour le pasteur ou le curé, suivant que la masse de la population est protestante ou catholique, et 5 pour l'instituteur. Une concession de 20 hectares est faite à chacune des 50 familles d'un village.

Au fur et à mesure que les villages sont construits et peuplés, il est remis à la compagnie une étendue de 800 hectares par village, à charge d'y fonder une exploitation agricole.

Outre le village d'*Aïn-Arnat*, construit et peuplé dans l'automne de 1853, la compagnie s commencé, en 1854, la construction de quatre nouveaux centres de population, portant les noms de *Bouhira*, *Messaoud*, *Mahouan* et *Oaricia*. Les travaux des trois premiers ont été entièrement terminés cette année.

L'État, de son côté, a complété les travaux d'utilité publique à sa charge, tels que fontaines, lavoirs et abreuvoirs. Dès l'année 1854, le presbytère, les écoles, la mairie, une fruiterie, une buanderie et un four banal ont été établis à Arnat ; le temple a été commencé, et sa construction activement poursuivie. On s'est également occupé des bâtiments publics à édifier à Bouhira et à Messaoud : ce sont, dans le premier de ces villages, les écoles, et dans le second, l'église, le presbytère et les écoles. Les routes qui doivent relier les villages entre eux et avec Setif ont été entreprises ; les travaux, qui ont fait de notables progrès en 1855, pourront être achevés en 1856.

A la fin de 1854, la compagnie, voulant étendre davantage son rayon d'action, étudisit la création de nouvelles agences en Allemagne et en Savoie, pays dans lesquels se manifestent de vives tendances à l'émigration. Les démarches entamées par elle en Savoie ont été depuis couronnées de succès, et, dans l'automne de 1855, un premier convoi de 150 Savoisiens s'est dirigé sur Setif et a été installé au village de Mahouan.

La compagnie a annoncé au ministre (mai 1856) que diverses combinsisons, facilitées par la paix, qui a rendu les capitaux plus abondants et plus confiants, combinaisons qui ont toutes pour but de mettre à la portée des cultivateurs les fonds qui leur manquent et d'établir un lien entre des émigrants sans fortune et des capitalistes qui n'émigrent pas, lui donnaient, dès à présent, la presque certitude que les cinq villages de la compagnie seraient complétement occupés cette année.

Une circonstance heureuse doit hâter ce résultat. La compagnie, voulant donner une preuve de l'esprit large et libéral qui préside à ses opérations, a résolu, en 1855, de faire appel à l'élément français pour compléter le peuplement de ses villages. Déjà, à la fin de ladite année, 21 émigrants du département de la Côte-d'Or avaient acheté des lots dans le village de Mahouan et y étaient installés. Leur exemple trouvera sans doute des imitateurs dans d'autres parties de la France.

Digitized by Google

Cet appel aux populations françaises a été complété par une heureuse et importante modification dans l'administration de la compagnie : on veut parler de l'adjonction au conseil de MM. Étienne Gautier et Saint-Olive, négociants très-recommandables de Lyon. Ces nominations impriment à l'œuvre de la compagnie un cachet nouveau, qui a été vu avec satisfaction par l'opinion publique. Nul doute que le concours de capitalistes français à l'œuvre de la colonisation de Setif n'assure plus promptement son avenir.

Voici quel était, à la fin de 1854, l'état des centres de populations suisses:

Aïn-Arnat. — Ce village, situé sur la route de Setif à Alger, à 10 kilomètres de la ville, est le premier qui ait été construit. Il renferme, indépendamment de 50 maisons élevées par la compagnie, un presbytère, une mairie, des écoles pour les enfants des deux sexes, une fruiterie, à l'exemple des établissements de ce genre existant dans quelques localités suisses et dans le Jura français.

Dans la partie en contre-bas du village existe une fontaine qui alimente un lavoir et un abreuvoir.

Bouhira. — Ce centre, situé au nord-ouest et à environ 3 kilomètres du précédent, était achevé. On y comptait 18 lots occupés par 20 familles formant un total de 132 individus.

Les travaux publics consistaient dans la création d'une fontaine avec lavoir et abreuvoir.

Ce village est placé dans de bonnes conditions sanitaires. Il est également bien favorisé sous le rapport de la qualité des terres.

Mestaoud. — Ce village est situé à l'ouest d'Aïn-Arnat, à près de 4 kilomètres de distance, sur le faite d'une hauteur, ce qui le place dans des conditions tout à fait saines.

La construction est achevée.

Mahouan. — Ce centre, situé sur la gauche de la route de Bougie, à 16 kilomètres de Setif, est un des plus favorablement partagés, sous le rapport des prairies. L'élève du bétail procurera de précieuses ressources aux colons qui seront fixés sur ce point.

Actuellement il n'y a que deux lots occupés.

El-Ouricia. — Ce village, situé sur la droite de la route de Bougie, à 13 kilomètres de Setif, n'était pas encore achevé à la fin de 1854.

En résumé, les colons ont, en général, donné de grands soins à la culture de leurs jardins et à l'amélioration de leurs prairies. Leurs champs, cultivés en céréales, font concevoir de belles espérances pour la récolte de 1855.

Le nombre des constructions rurales s'est augmenté dans ces derniers temps; elles sont sans doute encore fort modestes, mais elles prouvent les projets sérieux des colons et leur désir d'accroître le nombre de leurs bestiaux.

Les habitants des villages d'Aïn-Arnat et de Bouhira ont aujourd'hui acquis l'expérience du pays et sont parfaitement acclimatés.

2° *Colonisation libre.*

Les exploitations les plus importantes des environs de Setif sont celles entreprises par la compagnie génevoise sur les terrains qui lui ont été attribués en toute propriété comme rémunération de la construction de ses villages.

A la fin de 1854, la ferme d'*El-Bez* seule était en culture sur une partie peu importante. Depuis lors, les travaux se sont développés, et on est en mesure de rendre compte de la situation des diverses exploitations de la compagnie à l'expiration de l'exercice 1855. Les détails qui vont suivre sont extraits du rapport présenté par le conseil d'administration à l'assemblée générale du 26 février 1856.

Digitized by Google

« Vous avez été informés, Messieurs, par notre précédent rapport, qu'aux termes du décret de concession, « et par suite de la création de 5 villages, la compagnie avait été mise en possession de 4,000 hectares, « c'est-à-dire de la moitié des terrains qui nous sont affectés comme rémunération de notre entreprise.

« Ces 4,000 hectares sont divisés en 4 territoires distincts, savoir :

« La ferme d'El-Bez, d'une contenance de.....	612 hectares.
de Malha (Bouhira et Messaoud), d'une contenance de..	1,788
de Mahouan, d'une contenance de.....	700
d'Ouricia, d'une contenance de.....	900

« Sous le rapport de la nature du sol et de la destination qu'elles peuvent recevoir, ces propriétés se « subdivisent approximativement ainsi qu'il suit :

« Terres irriguées ou irrigables pendant une partie de l'année, et formant ou pouvant former « de bonnes prairies naturelles.....	850 hectares.
« Terres arables pour la culture des céréales.....	2,500
« Pâturages et terres propres au boisement.....	650

« La vaste ferme de Malha nous a été remise par le Gouvernement pour la création des villages de Bouhira « et de Messaoud, et comme complément de la ferme d'El-Bez, qui ne renferme que 612 hectares.

« Les fermes de Mahouan et d'Ouricia sont contiguës aux villages du même nom.

« Les travaux de construction et de mise en valeur ont été poussés avec la plus grande activité ; mais, ne « pouvant, comme vous le comprenez aisément, Messieurs, organiser simultanément 4 fermes d'une aussi « grande étendue, nous avons concentré cette année nos efforts et nos moyens d'action sur notre propriété « d'El-Bez, que sa proximité de la ville de Setif désigne naturellement pour être l'établissement central de la « compagnie et l'entrepôt général de ses produits. Nous avons pu, en outre, commencer la création et l'orga- « nisation de la ferme de Mahouan. C'est donc de ces deux propriétés que nous avons spécialement à vous « entretenir aujourd'hui, Messieurs, en résumant les rapports d'ensemble qui nous ont été adressés, à la fin « de l'exercice, par notre directeur général, notre ingénieur agricole et notre intendant de ferme.

« Nous vous indiquerons ensuite brièvement les produits obtenus sur les deux autres territoires.

« *Ferme d'El-Bez.* — Les produits nets ont été établis en déduisant du produit brut tous les frais de « personnel et de culture qui concernent chaque genre d'exploitation.

« *Constructions.* — Commencées dans le courant de 1854, les constructions de la ferme d'El-Bez ont été « poursuivies en 1855, et sont aujourd'hui terminées, sauf la maison d'habitation et quelques dépendances « secondaires.

« Les bâtiments actuels sont :

« Une maison d'habitation provisoire, renfermant la cuisine, la salle à manger, le logement de l'intendant « et de quelques domestiques ;

« 7 chambres et 4 bastionnets flanquant les coins de la ferme et servant à loger des ouvriers ;

« 1 forge,

« 1 magasin de fer,

« 1 magasin de foins et de céréales,

« 1 sellerie,

« 4 écuries pouvant recevoir 40 chevaux environ,

« 1 grande vacherie pouvant recevoir 120 bêtes à cornes,

« 1 étable et 1 bergerie de 50 mètres de long sur 5 mètres de large,
« 3 vastes parcs à bestiaux,
« 1 porcherie provisoire pour 100 porcs,
« 1 laiterie voûtée,
« 2 silos pouvant contenir chacun 500 hectolitres de grains;

« Enfin de vastes hangars pour abriter les instruments et les produits agricoles avant leur entrée en « magasin.

« Tous ces bâtiments sont en pierre et en mortier de bonne qualité; ils sont recouverts en tuiles. Ils « figurent dans la balance agricole pour une somme de 84,541 fr. 62 cent.

« *Personnel.* — Le personnel de la ferme se compose d'employés et de domestiques appartenant à toutes « les nationalités, mais surtout de Suisses, de Français, de Savoisiens et d'Allemands.

« Les principaux employés sont :

« 1 intendant de ferme (Français),
« 1 comptable magasinier (Français),
« 2 maîtres-valets (Snisses),
« 1 forgeron-mécanicien (Français),
« 1 charron (Suisse),
« 2 irrigateurs conducteurs de travaux (Français et Savoisien),
« 1 chef d'attelages (Suisse),
« 1 maître vacher (Suisse);

« Enfin un menuisier, un jardinier, des charretiers, des vachers, des borgers, des femmes de ménage, « engagés à l'année ou au mois, et de nombreux journaliers.

« *Plantations et irrigations.* — Les plantations d'arbres fruitiers et forestiers, dont notre dernier rapport vous « a donné l'énumération, ont eu à souffrir de la sécheresse et souvent de la dent du bétail; mais cependant « elles ne sont pas sérieusement compromises.

« De nouvelles plantations sur les chemins, les canaux et les cours d'eau de la ferme, se font cet hiver; « elles se composent, pour le moment, d'arbres de bouture, et monteront probablement au chiffre de « 35,000 pieds.

« Les diverses espèces d'arbres que peut fournir la contrée, ou que possède déjà El-Bez dans sa pépinière, « seront également plantées.

« Nous avons fait cet hiver, sur une étendue de 12 hectares, des semis de glands doux de Kabylie et « d'amandes douces d'Espagne. Ces terrains ont été, en outre, semés en orge, soit pour payer les frais de « culture, soit pour protéger, par les chaumes qui seront coupés très-haut, la première année de végétation « des jeunes plants.

« Plusieurs canaux d'irrigation ont été établis cette année, sous la direction spéciale de l'ingénieur agricole « de la compagnie. Les eaux du Bou-Sellam, qui longe notre ferme pendant plus de deux kilomètres, arro- « sent aujourd'hui une belle prairie de 40 hectares que des travaux d'assainissement et d'épierrement ont « mise en parfait état de production.

« Un nouveau canal, qui permettra d'arroser plus de 100 hectares, est déjà creusé sur une longueur de « 2,500 mètres. Cette étendue considérable sera consacrée à la création d'une nouvelle prairie et aux cultures « qui demandent à être irriguées.

« Ces divers travaux de plantations, d'irrigations et d'établissement de prairies, qui sont faits plus en vue « de l'avenir que du présent, et qui donnent au sol une mieux-value réelle, sont représentés par une somme « de 31,251 fr. 70 cent.

« *Matériel agricole.* — Notre matériel agricole s'est considérablement augmenté cette année, ainsi que vous

« l'a fait prévoir notre dernier rapport. Il figure pour une somme de 38,968 fr. 45 cent., après avoir subi « un amortissement de 10 p. 0/0.

« Ce matériel se compose des divers outils et instruments nécessaires à l'exploitation d'une aussi grande « ferme. L'énumération de quelques-uns des articles les plus importants peut n'être pas sans intérêt. Ce « sont :

« 22 charrues de diverses natures;
« 22 herses de diverses natures;
« 3 semoirs (de Suffolk et de Norwége);
« 31 charrettes et chariots;
« 1 faucheuse-moissonneuse de Bell, perfectionnée par Croskill;
« 1 faucheuse américaine de Read;
« 1 moissonneuse américaine de Ketchum;
« 3 machines à battre locomobiles;
« 6 tarares;
« 1 moulin à blé portatif, avec blutoir.

« Quelques autres instruments importants ne tarderont pas à arriver sur les lieux. Nous citerons notam- « ment plusieurs faucheuses-moissonneuses américaines, les unes de Mac-Cormick, les autres de Manny, qui « doivent être essayées concurremment aux prochaines récoltes.

« En dehors du matériel agricole, la forge d'El-Bez représente, en outils et approvisionnements, une « somme de 1,545 fr. 50 cent. Les travaux de cet utile établissement laissent, au 31 décembre, un bénéfice « net de 963 fr. 95 cent.

« *Mobilier.* — Ainsi que le matériel, le mobilier de la ferme a supporté un amortissement de 10 p. 0/0; « il s'élève au chiffre de 10,069 fr. 69 cent.

« *Cheptel vivant.* — Conformément à nos inventaires et à la balance agricole d'El-Bez, le cheptel vivant « placé sur cette ferme représente, au 31 décembre, une valeur totale de 75,440 fr. 50 cent.

« Les *attelages* se composent de 8 bœufs, de 16 chevaux, de 12 juments françaises et de 7 mulets; soit « 43 bêtes de trait.

« Les juments, d'une bonne race et d'une grande force, sont destinées à la production de mulets propres « au service du roulage. Le prix élevé de ces derniers animaux peut rendre cette opération très-avantageuse.

« Les *bœufs à l'engrais*, dont le nombre n'est actuellement que de 54, non compris ceux détachés aux « attelages, réduisent nos bénéfices, au 31 décembre, d'une somme de 3,017 fr. 60 cent. Ce résultat fâcheux « provient des pertes, malheureusement nombreuses, qu'a éprouvées ce troupeau, par l'absence d'abris suffi- « sants pendant le rigoureux hiver de 1854 à 1855. Les vastes étables aujourd'hui construites sur les fermes « d'El-Bez et de Mahouan, et la surveillance d'un bon vétérinaire adjoint à notre compagnie, ne laissent plus « à craindre qu'à l'avenir ce compte solde dans le même sens.

« La *vacherie* renferme 235 vaches, 9 taureaux et 65 veaux. La moitié de nos vaches a été achetée cet « automne dans l'est de la province de Constantine, où la race bovine est plus grande et plus appréciée « qu'aux environs de Setif.

« Les vaches indigènes sont fécondes, mais elles donnent peu de lait et ne se laissent traire que difficile- « ment; toutefois, des soins intelligents et des croisements bien entendus pourront augmenter leurs qualités « comme vaches laitières. On trouve d'ailleurs une compensation dans les prix élevés du lait, que nous avons « vendu toute l'année de 40 à 60 centimes le litre, et du beurre, dont le kilogramme vaut de 5 à 6 francs.

« Les circonstances fâcheuses dont nous avons parlé pour les bœufs ont influé sur la vacherie, et ne nous « ont laissé qu'un bénéfice de 399 fr. 20 cent.

« Sous la rubrique *Élève de chevaux* figurent 23 poulains, dont un est né à la ferme et les autres ont été « achetés dans le sud de la province, où se trouve la race estimée du Hodna. Presque toutes ces jeunes bêtes

« ont de l'avenir et pourront atteindre des prix avantageux. Il conviendra probablement d'accroître le nombre « des poulains, en les achetant autant que possible à l'âge de 2 ans, afin d'attendre moins longtemps le « moment de la vente.

« La *bergerie* renferme 103 brebis, moutons et agneaux arabes, et 1 bélier, 3 brebis et 2 agneaux mérinos « de la race de la Côte-d'Or.

« L'élève des moutons et la production de la laine peuvent devenir une source de bénéfices considérables. « Aussi avons-nous le projet de donner une grande extension à notre bergerie; mais, pendant ces derniers « temps, le prix des bêtes à laine a été si élevé, que nous avons dû ajourner tout achat important.

« Le croisement de la race mérinos avec la race indigène a déjà donné quelques produits remarquables. « Nos mérinos ont eu malheureusement à souffrir du changement de climat, mais les naissances ont réparé « les pertes de ce petit troupeau.

« La bergerie a donné cette année un bénéfice de 1,072 fr. 30 cent.

« La *porcherie* présente, de son côté, un produit net de 2,796 fr. 40 cent. Ce résultat très-avantageux fait « sentir l'importance que doit prendre la porcherie dans l'exploitation d'El-Bez, lorsqu'on aura développé « quelques cultures indispensables à son alimentation.

« *Cultures et récoltes en 1855.* — Dans les quatre fermes de la compagnie, les terrains sur lesquels nous « avons récolté des produits pendant l'année dernière offrent une superficie de 1,700 hectares environ, dont « 1,350 avaient été ensemencés en céréales et 350 entretenus ou mis en prairies.

« Des pluies persistantes en automne et des chaleurs précoces au printemps ont fait souffrir les produc- « tions du sol dans toute la province; aussi les récoltes ont-elles été, en général, peu abondantes, et, pour les « céréales, le rendement au battage est-il resté fort au-dessous des prévisions. Toutefois, les céréales d'El- « Bez ont laissé un bénéfice de 4,593 fr. 25 cent. Il restait, au 31 décembre, 402 charges de blé, d'orge et « de seigle, d'une valeur totale de 7,100 francs.

« Les foins, dont la qualité a été excellente, n'ont rendu, en moyenne, que de 20 à 25 quintaux métriques « par hectare. Cette quantité peu considérable, la rareté et par suite le prix élevé de la main-d'œuvre, ont « réduit les bénéfices que l'on était en droit d'attendre. Le compte de *prairies et foins en meules* donne cependant, « à El-Bez, un produit net de 11,140 fr. 40 cent.

« Les *pailles et les foins en meules* s'élèvent à 5,677 quintaux métriques, évalués ensemble à 44,990 fr. 50 cent. « Nos récoltes, comme tous nos bâtiments, sont assurées contre l'incendie.

« Les diverses *cultures sarclées* faites à El-Bez ont souffert de la sécheresse et de la fréquence des vents du « sud, et nous font perdre, à la fin de l'exercice, 1,079 fr. 90 cent. Ce résultat est dû à quelques essais que « nous avons été appelés à tenter, aussi bien en vue des colons que dans l'intérêt de la compagnie; mais, « grâce à l'expérience acquise aujourd'hui, il n'est guère probable que ce compte diminue à l'avenir nos « bénéfices.

« Le *maïs* a produit d'assez beaux résultats, et il y aura peut-être convenance à donner une certaine « extension à cette culture.

« *Ferme de Mahouan.* — La balance agricole au 31 décembre et le compte de profits et pertes de la ferme « de Mahouan sont déposés sur le bureau.

« Le conseil n'a pu commencer qu'en automne la création de cette ferme. Voici quelques détails sur ses « travaux :

« Une vaste écurie de 60 mètres de longueur sur 8 mètres de largeur intérieure, couverte en tuiles et entou- « rée de parcs à bestiaux ainsi que de logements provisoires pour le personnel, a été terminée dernièrement.

« Le coût des bâtiments est, au 31 décembre, de 18,831 fr. 15 cent.

« Une partie considérable des bêtes à corne d'El-Bez est détachée sur cette seconde ferme, où les trou- « peaux trouvent de riches pâturages.

« Des travaux importants ont commencé pour l'irrigation, l'assainissement et l'épierrement d'une belle « prairie de 300 hectares, l'une des plus renommées dans les environs de Setif. Comme la ferme est très-rap- « prochée du village, ces travaux nous ont permis d'occuper les colons et ouvriers venus de la Savoie, dès « leur arrivée et en attendant qu'ils aient pu s'établir convenablement dans leurs maisons et mettre en culture « leurs terrains : nous avons ainsi trouvé le moyen de concilier les intérêts des émigrants avec ceux de la com- « pagnie. Les frais de mise en valeur s'élèvent, dans la balance agricole, à 12,577 fr. 05 cent.

« Le coût du matériel et du mobilier a été, comme à El-Bes, réduit de 10 p. 0/0.

« Les bénéfices de la ferme de Mahouan, pendant l'année 1855, s'élèvent à 19,500 francs environ, et se « répartissent de la manière suivante :

« Prairies, environ.....	13,600 francs.
« Pâturages, environ.....	890
« Céréales, environ.....	5,000

« Nous continuons activement l'organisation de cette ferme, qui promet un bel avenir, et dont le nouvel « exercice verra sans doute augmenter les produits.

« *Fermes de Malha et d'Ouricia.* — La conseil étudie en ce moment les plans à adopter pour les constructions « qu'il se propose de faire sur ces deux vastes propriétés. Les bâtiments les plus indispensables pourront « être élevés avant les prochaines récoltes.

« Malgré les nombreuses difficultés que présentait l'absence de toute construction pour la surveillance de « nos prairies et de nos métayers, les produits nets de ces deux fermes, en foins, pâturages et céréales, « se sont élevés à 26,444 fr. 25 cent. savoir:

« Pour Malha.....	18,716 fr. 70 cent.
« Pour Ouricia.....	7,727 55

« *Cultures pour 1856.* — Ainsi que nous avons eu l'honneur de vous le dire, Messieurs, les terrains mis « en valeur en 1854, et dont nous venons de vous faire connaître les produits, représentaient une étendue « de 1,700 hectares environ.

« Nous nous félicitons de pouvoir vous annoncer, dès à présent, que les produits agricoles de l'année cou- « rante, suivant les derniers rapports reçus de Setif, porteront sur 2,550 hectares environ, savoir:

« 2,050 hectares cultivés en céréales, soit directement par nous, soit par nos métayers;
« 400 hectares établis en bonnes prairies;
« 100 hectares consacrés à diverses cultures.

« Quant au surplus des terrains, une partie sera réservée pour nos troupeaux, et le reste sera, autant que « possible, affermé comme pâturages. Ces locations ont commencé et s'annoncent favorablement.

« Les charrues ont pu marcher dès la mi-octobre, et les labours se sont prolongés jusqu'à la fin de janvier. « Les semences ont parfaitement levé, et les anciens du pays, indigènes et Européens, prédisent une année « remarquable par la richesse des récoltes.

« La réduction des salaires, conséquence de l'augmentation de la population, et l'emploi de machines « agricoles, permettront probablement de réaliser sur les foins et sur les blés une notable économie dans « les frais de main-d'œuvre.

« Les cultures diverses de la ferme d'El-Bez couvrent actuellement une étendue de 100 hectares sur des « terres fortement fumées et avec des labours profonds. Quelques plantations de vigne et de tabac seront « faites cette année sous la direction d'hommes spéciaux. Si ces essais réussissent, comme nous le croyons, « ils offriront une précieuse ressource à la compagnie et surtout aux colons, qui peuvent mieux que nous se « livrer dès à présent aux cultures intensives.

« Les travaux de labourage et d'ensemencement, pendant l'automne dernier, s'élèvent à la somme de « 19,636 fr. 85 cent., qui viendra en déduction sur les produits de l'année courante.

« En résumé, Messieurs, l'étendue des terrains mis en valeur et la belle apparence des récoltes permettent d'espérer, pour le nouvel exercice, des résultats bien supérieurs à ceux que nous vous annonçons aujourd'hui.

« *Dépendance banale et location des bestiaux.* — Un assez grand nombre de colons n'ayant pu, dès leur arrivée, adjoindre à leurs maisons des dépendances propres à abriter leurs bestiaux, nous avons jugé utile de favoriser, autant qu'il était en notre pouvoir, le développement de cette branche importante de toute exploitation rurale, en construisant, à Arnat, une vaste dépendance banale sur un des emplacements réservés à la compagnie. Les habitants du village peuvent y mettre à l'abri leurs petits troupeaux, moyennant une légère redevance mensuelle.

« Le coût de cette construction s'est élevé à 5,351 fr. 95 cent.

« Cette facilité faite aux colons pour les engager à se livrer à l'élève du bétail a été suivie d'une autre mesure qui ne leur est pas moins avantageuse.

« Les cultivateurs établis dans les villages de la compagnie trouvant, dans l'exiguïté de leurs ressources pécuniaires, un obstacle souvent insurmontable à l'acquisition d'un troupeau, le conseil s'est décidé à leur venir en aide par la location de vaches ou de brebis, location qui leur donne tous les avantages de la propriété de ces animaux, sans qu'ils aient à en débourser le prix d'achat.

« Au 31 décembre dernier, nous avions déjà loué 41 vaches qui ont été détachées de nos troupeaux, et dont le loyer a été porté au crédit de la vacherie d'El-Bez. Quand nous aurons fait les achats de bêtes à laine dont nous avons parlé plus haut, nous mettrons un certain nombre de ces animaux à la disposition des colons.

« Cette mesure bienfaisante, dont les habitants des villages commencent à apprécier les avantages, et qui peut puissamment contribuer à améliorer leur situation, sera probablement lucrative pour la compagnie; elle a ainsi un double titre pour être poursuivie avec intérêt.

« Les autorités françaises ont hautement approuvé la création de cette espèce de *crédit agricole*, et y ont vu un nouveau témoignage de notre sollicitude pour la prospérité des colons.

« *Roulage.* — Il était important que la compagnie eût à sa disposition des moyens de transport réguliers et à l'abri de variations trop brusques dans les prix, pour les bagages des colons, pour les nombreux instruments et les approvisionnements considérables de nos fermes, et enfin pour l'écoulement de nos produits, notamment des céréales, quand nous trouvons convenance soit à les vendre sur le littoral, soit à les exporter en Europe.

« Indépendamment de ces avantages, une entreprise de roulage, établie sur la route de Philippeville à Setif, nous a paru de nature à donner de beaux résultats financiers, vu le prix élevé des transports.

« Telles sont les considérations, Messieurs, qui nous ont amenés à monter une entreprise de roulage qui compte, au 31 décembre dernier, 6 fortes charrettes et 38 chevaux et mulets, avec les harnais et tous les accessoires nécessaires. Elle figure au bilan pour 32,992 fr. 25 cent.; sur cette somme, 26,409 fr. 50 cent. représentent la valeur du matériel, et 6,582 fr. 75 cent. les espèces remises au conducteur des équipages et les denrées en route au moment de la clôture de nos écritures.

« Cette entreprise a commencé sur une petite échelle à la fin du premier semestre et n'a atteint tout son développement que dans les derniers mois de l'année. Nous en avons retiré tous les avantages auxquels nous nous attendions pour la prompte arrivée de nos colis et le facile écoulement des denrées de la compagnie.

« Le bénéfice réalisé au 31 décembre a été seulement de 828 fr. 85 cent., c'est-à-dire fort au-dessous du chiffre que les commencements de l'opération nous avaient fait espérer. Ce résultat a tenu à différentes causes : la hausse considérable de l'orge, la baisse imprévue des prix de transport en automne, et la difficulté de trouver à jour fixe, dans les échanges du commerce, des chargements toujours suffisants. Une organisation

« plus régulière, des achats de céréales faits à Setif, et des ordres donnés à nos correspondants de Philip-
« peville pour compléter au besoin les chargements par des marchandises désignées d'avance, ont remédié à
« ce dernier inconvénient.

« Enfin les prix de transport se sont relevés et permettent maintenant de réaliser à chaque voyage un
« bénéfice satisfaisant. Chaque équipage charge, suivant la saison et l'état des routes, de 25 à 45 quintaux
« métriques.

« *Magasin général à Setif.* — Les récoltes de la compagnie, les marchandises apportées pour notre compte
« par le roulage, les colis des colons en dépôt provisoire, entrent dans un magasin que nous avons loué à
« Setif, et y laissent naturellement à leur passage une commission d'entrepôt.

« Nous avons fait aussi, sur une petite échelle et à titre d'essai, quelques achats de céréales que notre rou-
« lage a transportés sur le littoral. Nous y avons trouvé le double avantage de réaliser un certain bénéfice
« par la vente de ces denrées, et de compléter le chargement de nos équipages quand les besoins du com-
« merce n'y suffisaient pas. Ces opérations, pour lesquelles la compagnie est particulièrement bien placée par
« les renseignements qu'elle reçoit sur les prix des divers marchés, sont aussi un moyen d'aider les cultiva-
« teurs, qui trouvent ainsi facilement de l'argent comptant contre leurs produits.

« Les denrées en magasin s'élevaient, au 31 décembre dernier, à 9,153 fr. 80 cent.

« Le bénéfice net est de 1,449 fr. 75 cent. Le conseil a l'espoir de vous annoncer l'année prochaine un
« produit plus considérable, en rapport avec l'importance qu'aura prise le mouvement du magasin général.

« *Immeuble à Setif.* — Le prix très-élevé des loyers, la convenance de centraliser les branches diverses de la
« direction générale et la nécessité d'avoir de vastes entrepôts ont fait reconnaître au conseil les avantages
« que présenterait la construction d'une maison dans la ville de Setif. Nous avons fait, en conséquence, l'acqui-
« sition d'un terrain à bâtir situé sur la rue de Constantine, artère principale de la ville. Cet emplacement,
« inscrit au cadastre sous les numéros 258, 259 et 260, et d'une contenance totale de 1,521 mètres carrés,
« a coûté 3,140 fr. 55 cent., soit environ 2 francs le mètre carré. Nous faisons étudier les plans de cette
« construction, mais nous attendrons le moment le plus favorable pour les intérêts de la compagnie, avant de
« commencer les travaux. »

En dehors des fermes de la compagnie génevoise, les seules exploitations particulières sont les suivantes :

Aux *Eulmas*, sur la route de Constantine, à 28 kilomètres de Setif, se trouve un caravansérail dont le tenancier fait valoir une étendue d'environ 50 hectares.

A *Aïn-Rouha*, sur la route de Bougie, à 36 kilomètres de Setif, derrière le caravansérail, il a été concédé une chute d'eau qui fait mouvoir un moulin de deux paires de meules.

Le territoire militaire de Bougie ne renferme pas, à proprement parler, d'exploitations agricoles, mais seulement quelques usines à blé ou à huile dirigées par des Européens.

3° Développements à donner à la colonisation.

Cinq villages sont encore à construire par la compagnie génevoise pour accomplir les engagements qu'elle a contractés envers l'administration. Leur exécution se poursuit en ce moment.

Un village est depuis longtemps projeté dans la plaine des Eulmas. Ce territoire renferme 2,000 hectares de bonnes terres qui pourront être affectées à cette création.

SUBDIVISION DE BATNA.

1° Centres créés par l'administration.

La colonisation continue à se développer dans le cercle de Batna. Dans la banlieue de cette ville, tous les terrains affectés au jardinage sont concédés et en pleine culture.

Au 31 décembre 1854, les concessions rurales s'étendaient sur une superficie de 1,216 hectares.

Dans le territoire de Batna, la culture la plus productive est celle des céréales. Les prairies susceptibles d'être irriguées sont également une précieuse ressource pour les colons. La vigne et les arbres fruitiers réussissent bien.

Il existe autour de Batna un certain nombre de moulins à farine; quelques autres industries sont en progrès. Enfin les relations commerciales qui existent avec Constantine et le littoral augmentent chaque année l'importance de ce chef-lieu de subdivision et le bien-être des habitants.

Lambèse. — L'établissement pénitentiaire créé sur ce point, et spécialement destiné aux transportés, est aujourd'hui achevé.

Les transportés sont occupés aux travaux du pénitencier et aux cultures. Il existe dans l'établissement un jardin potager qui suffit à l'alimentation du personnel. 25 hectares de terrain ont été défrichés et sont en plein rapport. Le matériel agricole et le bétail entretenu sont en rapport avec les besoins.

Une route en bon état relie Lambèse à Batna.

Biskara. — On sait qu'un jardin d'essai ou d'acclimatation a été créé, en 1851, aux frais de l'État, dans l'oasis de Beni-Mora. Cet établissement prend chaque année une plus grande extension. Il a envoyé à l'exposition universelle de 1855 de nombreux échantillons de produits agricoles qui ont été remarqués.

Depuis 1852, on admet au jardin d'essai un certain nombre d'élèves jardiniers indigènes qui y sont entretenus aux frais des villages. Indépendamment de l'enseignement pratique agricole qu'ils reçoivent, on leur donne des leçons de français. Cette institution est appelée à produire d'heureux résultats, en initiant les populations du Sahara à nos méthodes de culture et à notre civilisation.

2° Colonisation libre.

Les exploitations isolées, en dehors du territoire et du chef-lieu, sont :

1° La concession du sieur *Arnaud*, d'une étendue de 89 hectares, à 10 kilomètres de Batna, sur la route de Constantine;

2° La ferme d'*Oued-el-Snam*, à 25 kilomètres dans la même direction, et trois autres propriétés limitrophes, exploitées par des indigènes;

3° La ferme *Perès*, située à 22 kilomètres de Batna, dans El-Madher (*la plaine*).

Indépendamment des cultures de céréales, les colons s'occupent de l'élève du bétail. Les plantations de vignes et d'arbres fruitiers se multiplient. Il a été fait aussi sur quelques points des essais de cultures industrielles; mais la rigueur du climat en hiver paraît entraver la réussite de quelques-unes d'entre elles.

Aucun colon européen ne s'occupe de grande culture à Biskara.

3° Développements à donner à la colonisation.

On a poursuivi, en 1854, l'étude des centres depuis longtemps projetés sur les points suivants :

Aïn-Yacouts, à 32 kilomètres de Batna, sur la route de Constantine;

Fesdis, à 12 kilomètres de Batna, dans la même direction;

El-Madher, à 14 kilomètres nord-est de Batna.

Il sera possible aussi de créer un petit centre de population, avec un territoire de 500 hectares, entre les villages projetés de Fesdis et d'El-Madher.

On s'occupe, enfin, de constituer un village sur le territoire de Lambèse, à 11 kilomètres sud-est de Batna.

Digitized by Google

RÉSUMÉ.

Les développemeots qui précèdent témoignent de la vigoureuse impulsion donoée aux cultures de tous genres pendant l'année 1854, et, comme conséquence, de l'amélioratioo progressive du bien-être des colons.

Par les soins de l'admioistration, le sol est mis chaque jour à la disposition des colons;

De oouveaux villages se créent;

De nombreux encouragements sont accordés aux cultures spéciales;

Sur toua les points s'ouvrent des routes destinées à assurer des débouchés faciles aux produits du sol, et à multiplier les échanges avec l'intérieur.

Ici, ce sont des travaux de barrage et d'aménagement des eaux des rivières, entrepris pour féconder le sol; ailleurs, l'État exécute certains ouvrsges d'endiguement et de desséchement; il reboise et assainit le pays. Par cea divera travaux il prête à la colonisation le plus énergique appui.

Aussi, grâce aux efforts persévérants des colons, la situatioo générale du paya chsnge de face chaque aonée, le progrès suit sa marche ascendante, et tout porte à croire que le moment n'est pas éloigné, où l'Algérie, attirant à elle les bras et les capitaux de l'Europe, verra se réaliaer les espéraoces que la France est en droit d'atteodre de sa conquête.

Digitized by Google

TUATION DES VILLAGES.

ION AGRICOLE DE LA PROVINCE

TERRITOIRE CIVIL.

...BUÉES.			NOMBRE D'HECTARES défrichés.	...ecom.	...objets	SITUATION DES CULTURES. — DES PROPRIÉTÉS RÉSERVÉES DE										
SUPERFICIE TOTALE																
à bâtir.	à cultiver.	TOTAL.			TOTAL.	froment.	orge.	maïs.	pommes de terre.	fèves.	légumes divers.	prairies artificielles.	tabac.	cultures diverses.	vergers.	TOTAL.
h. a.	h. a.	h. a.				h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h.	h. a
20	450	470	810	2	43	220	60	•	1	3	2	•	•	•	•	316
3 12	331 96	335 08	154	•	60	104	5	•	1	10	1	•	•	•	•	121
5 17	366 21	371 38	239	6	88	67 60	15 25	3 55	5 60	11 50	15	•	60 50	12 10	•	188 60
3 42	546	549 42	235	5	40	65	•	1	•	0	•	•	43	31 65	•	140 65
7 60	863	870 60	868	9	166	990	138	12	3	13	20	•	38	60	•	1,200
•	•	•	900	1	129	220	22	•	•	4	•	•	30	61	•	337
•	•	•	435	3	310	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
•	1,116 12	1,116 12	14	4	115	71	6	8	9	10	52	•	•	•	20	172
60	1,771 60	1,831	1,571	5	307	1,010	215	160	25	25	45	•	515	181	•	2,114
4 77	908	912 77	25	2	58	16	6	•	•	4	1	•	•	•	•	26
1 45	170 78	181 20	67	1	45	50	9	•	1	3	1 50	•	•	•	•	67 50
•	•	•	1,146	12	102	270	20	6	32	61	34	6 25	12 75	7 90	•	434 90
4 75	1,078 82	1,083 38	254	1	117	110	6	•	1	2	0 50	•	•	8	•	126 50
25 76	326 64	352 60	160	•	32	32	•	•	•	3	1	•	•	1	•	37
5	535	540	535	9	75	202	14	•	•	8	•	•	38	67	•	309
•	2,075	2,075	748	16	173	820 74	213	15 55	12 85	55 26	47 30	•	2 07	16 28	•	990 05
5 60	590	595 60	290	2	76	68	8	•	6	4	8	•	•	•	•	112
100 19	853 60	953 77	326	6	97	95	16	•	4	14	6	•	•	35	•	164
8	445	453	185	1	50	87	4	2	•	4	•	•	25	18 50	•	160 50
6	718	724	508	4	122	240	22	•	5	4	15	•	23	64	•	361
7 13	896 32	903 45	939	2	195	100	46	1	0 30	0 25	•	220	•	•	•	601 75
2	230	232	225	4	64	165	19	•	•	2	•	•	67	53	•	368
4	668 60	672 60	271	5	89	60	20	•	2	0	3	•	•	70	•	154
16	1,292	1,308	643	5	111	344	66	•	•	34	•	•	60	101 20	•	307 80
2	494	497	260	6	47	165	6	1	•	4	•	•	21	36	•	176
3	365	368	518	3	66	94	3	3	•	0	•	•	8	18	•	132
8 60	363 51	329 37	225	5	120	114	6	•	2	10	3	•	•	•	•	137
•	•	•	1,018	14	151	267	38	8	50	12	180	10	17 60	26	•	653 50
7 38	894 55	951 90	462	4	44	132	11	7 60	3 15	12 25	5	•	23 10	34 75	•	231 05
2 52	428 64	431 60	421	10	112	850	28	8 25	8 75	12 50	5 50	•	2 25	2	•	816 25
8 74	710 58	718 32	368	6	94	160	•	•	2	10	3	•	•	22	•	217
2 76	162	164 70	85	•	22	93	5	1	•	1	•	•	2 80	5	•	104 20
•	•	•	515	10	185	182	20	8	15	20	100	•	16	16 30	•	625 30
2 74	393 78	396 52	386	6	77	154	15	4	2	40	1 50	•	12 25	12	•	240 75
•	•	•	618	19	227	307	80	5	56	15	96	•	20	22	•	631
8 24	302	306 24	300	10	114	207	67	6 75	1	8 50	1 50	•	•	15	•	299 75
0	1,570	1,585	340	•	106	106	0	•	•	•	•	•	•	•	•	111
8 73	363	367 73	171	6	80	66	16	2	•	7	•	•	20	14 60	•	118 60
16 73	318 11	336 88	178	7	25	60	78	2	20	6	10	160	•	•	195	571
•	467	467	467	5	87	25	15	•	•	16	30	8	•	•	•	86
8	1,573	1,581	362	6	163	812	48	2	5	3	•	•	•	2 25	18	377 25
4 02	334 85	338 87	334	5	50	110	18	5	2	3	6	•	18	14	•	176
13 32	1,861 71	1,874 63	810	3	204	450	25	•	5	24	5	•	•	15	•	831
•	•	•	1,190	16	385	430	166	26	41	27	30	•	18	21	•	865
6 85	900 51	910 43	307	•	137	150 30	16 66	6 87	2 47	6	8 47	•	5 97	63 10	•	260 33
8 46	1,713	1,718 46	300	10	540	386	60	2	9	6	5	2	•	•	•	390 00
5 82	538 45	544 31	310	3	50	610	196 50	65 25	•	22	•	•	•	58	•	721 75
8	648	544	316	4	36	100	10	1	•	1	•	•	13	62	•	187
4 56	683 24	687 80	665	•	128	362	50	6 50	6	18	11	9 50	•	•	•	456
•	2,204 76	2,204 76	361	10	117	212	42	7 55	5 35	6 60	7 60	•	10 20	26	•	328 75
4 92	637 34	642 26	230	6	56	163 40	22 75	6 65	6 11	4 65	3	•	22	15 60	•	228 35
0	615	621	250	1	71	200	17	•	•	16	•	•	25	80	•	350
2	875	877	201	4	68	78	•	•	•	6	•	•	8	30	•	114
3	400	403	207	2	60	86	5	1	3	1	•	•	15	18	•	132
1	1,173	1,174	412	2	30	101	5	2	•	3	•	•	2	98	•	212
8 86	785	790 86	710	7	60	64	8	1	2	1	3	•	40	50	•	169
3 60	636	639 60	226	•	87	120	•	•	2	7	3	•	•	4	6	160
•	1,067 33	1,067 33	214	10	32	80	60	2	•	8	30	•	•	•	6	175
2 03	860 83	300 60	107	6	30	60	•	•	1	8	2	•	•	16	•	114
6 75	650 16	653 01	68	2	113	318 70	60 75	2 35	3 40	8 53	0 60	•	8 32	2 05	•	160 69
434 18	51,485 86	41,919 73	24,855	211	6,770	11,685 16	2,046 48	312 21	327 47	600 15	776 87	320 75	1,161 55	1,647 28	231	19,216 86

TERRITOIRE MILITAIRE.

2 60	661 25	663 20	158	3	62	65	61	3	4	8	8	•	•	9	•	113
3 44	523	526 44	1,000	5	92	650	200	•	3	30	15	•	1	3	•	602
2 05	225	227 60	61	5	25	45	9	2	4	0	8	•	2 50	20	•	85 50
•	•	•	60	5	17	41	15	•	4	2	3	2	•	•	•	75
6 60	137 60	180 10	68	2	15	7	8	•	0 60	0 50	0 25	•	•	•	•	11 25
3 03	241 17	244 20	8	8	27	46	11	3	7	4	6	•	4	42	11	129
0 10	59 43	59 60	60	2	15	6	4	2	6	1	0 50	•	1	•	•	29 50
11 08	1,161 60	1,205 74	994	7	351	371	9	14	22	34	26	•	26 60	40 60	22	572 00
0 05	300	300 05	210	6	20	60	40	•	4	•	2	•	•	•	•	95 00
1 22	529	530 92	606	•	75	95	76	2	6	3	6	3	•	21	•	221 00
29 68	3,718 51	3,735 07	3,294	47	735	1,030	398	80	80 50	102 50	70 75	14	33 10	137 50	33	1,929 15

RÉCAPITULATION.

434 18	51,485 86	41,919 73	24,855	211	6,770	11,685 16	2,046 48	312 21	327 47	600 15	776 87	320 75	1,161 55	1,647 28	231	19,216 86
25 00	3,710 01	3,735 07	3,294	47	735	1,050	398	80	80 50	103 50	70 75	14	33 10	137 50	33	1,929 15
459 18	55,195 87	45,654 82	28,150	258	7,511	12,735 10	2,444 48	392 21	387 97	703 65	847 62	340 75	1,194 65	1,784 78	264	21,146 01

SITUATION DES BESTIAUX. — ET DÉSIGNATION DES ANIMAUX.						SITUATION DU MATÉRIEL AGRICOLE — Nombre et désignation des objets				SITUATION DES CULTURES — SUPERFICIES ENSEMENCÉES EN											
Bœufs.	Vaches.	Chèvres.	Moutons.	Porcs reproducteurs	TOTAL.	Charrues.	Râteaux.	Tombereaux.	TOTAL.	froment.	orge.	maïs	pommes de terre	fèves.	légumes divers.	prairies artificielles.	tabac	cultures diverses.	vignes.	TOTAL.
										h. a	h. a	h. a	h. a	h. a	h. a	h. a	h. a	h. a	h. a	h. a
147	31	6	175	87	536	84	40	»	133	246	70	6	8	5	»	»	»	21 10	7 17	372 27
98	11	4	150	61	260	50	21	»	71	200 53	107 54	23	10 95	1 25	16	»	»	33	2	388 28
34	3	150	200	38	426	25	10	0	41	160	18	»	»	1	2			»	»	171
136	61	4	111	43	428	50	36	3	89	105	75	30	3	5	4 20	2	0 40	24 20	»	239 44
60	21	4	60	45	230	8	12	2	22	179	165	10	8	1 50	5	»	»	7	»	360 50
340	99	12	410	232	1,162	102	51	»	156	397	179	31	12	10	91	»	10	44 15	37	798 18
42	16	125	500	11	747	25	15	8	47	200	150	4	3	3	5	»	»	51	»	376
123	8	85	170	65	680	51	52	13	119	150	160	0	10	5	15	3	»	»	»	343
103	20	60	40	27	265	61	32	3	96	110	6	»	»	»	»	»	»	5	»	160
143	30	87	53	14	339	54	35	»	89	135	19	12	»	»	»	»	»	0 30	»	160 30
227	5	121	57	13	432	50	39	2	97	195	32	»	4	»	»	»	0 20	7 50	»	238 75
135	10	70	25	23	260	53	53	1	67	138	16	7	»	»	»	»	»	»	»	161
120	31	0	110	81	361	18	22	»	40	100 58	53 20	3 29	3 90	1 88	6 84	»	»	4 90	»	173 26
200	22	60	600	32	1,177	15	1	3	19	82	58	»	4	2	4	»	»	»	»	160
40	6	30	150	9	265	25	8	2	32	30	15	»	2	1	1	»	»	»	»	69
83	5	21	21	27	158	47	15	»	62	125	45	»	5	»	5	»	»	6 50	»	180 50
136	10	110	5	69	329	40	16	1	57	105	18	»	»	3	5	»	»	5	»	128
318	13	200	15	68	625	71	80	»	151	180	31	»	4	»	2	»	»	13 50	»	230 50
51	8	»	100	128	509	10	8	2	21	70	24	»	»	»	»	»	»	»	»	115
14	2	4	27	34	101	0	4	»	15	64 58	51	1 50	3	»	1 50	»	»	0 60	»	122 80
200	15	120	197	82	518	68	35	1	107	193	0 65	0 50	»	»	1 50	»	1 50	42 60	»	310 75
85	20	60	500	30	895	65	52	23	145	301	220	»	6	1	4	»	»	»	»	532
120	32	75	150	5	416	51	31	2	87	70	15	1	0	»	5	»	»	»	»	97
24	»	40	110	34	257	56	7	4	67	75	5	2	»	1	»	»	0 75	1	»	83 75
33	44	30	600	72	979	65	30	13	108	914	313	»	12	1 50	3 75	»	3	8	»	1,255 25
85	30	30	220	70	631	80	23	18	121	379	150	24	11	3	24	»	1 50	75 55	20	804 05
103	2	180	60	40	453	57	29	1	87	130	10	4	»	»	1 50	»	0 25	0 45	»	156 14
111	30	8	224	70	507	54	33	12	100	157	137	12	4	3	9	1	5 25	58 60	25	385 76
200	30	130	750	55	1,325	90	45	10	145	300	228	»	6	2	3	»	3	41	»	673
10	»	150	5	28	258	30	15	8	53	15	65	10	37	6	30	»	3	2	8	176
7	»	0	»	4	20	5	5	»	10	18	1	»	»	»	»	»	»	»	»	19
14	»	»	»	40	81	10	22	3	45	55	12	»	»	»	3	»	»	»	»	70
370	50	250	450	155	2,020	125	329	45	240	310	200	»	6	»	»	»	5	27	»	548
28	12	110	115	28	300	10	5	2	20	32 50	10 50	2 75	4	4	5 80	»	»	10 55	8	88 80
24	11	6	67	72	180	17	9	2	28	170	69	8	5	3	6	»	»	1	3	265
188	81	4	800	66	780	64	42	3	109	215 55	13 75	69 15	2 60	4	6 11	»	8 85	36 02	»	357 98
102	30	51	632	100	1,325	74	18	16	108	439	100	»	5	2	3 25	»	2	6 50	»	547 50
850	70	210	160	55	1,135	305	150	7	462	511	83	28	3	3	10	»	1 50	7	»	642 50
23	0	26	351	3	423	22	8	10	55	98	10	»	0	1	»	»	»	»	»	58
164	5	120	18	11	325	32	20	2	54	210	37	»	»	»	0	»	»	16	»	263
100	12	150	130	30	444	61	32	3	95	109	67	2 50	»	»	20	»	»	22 85	»	241 35
340	30	250	315	27	1,154	100	72	2	174	295	66	18	1	2	»	»	»	7 25	»	381 25
36	10	»	»	65	121	12	6	»	18	67	17	10	»	0	15	4	»	»	»	113
500	98	150	1,200	205	2,318	175	115	70	360	900	300	»	10	2	0	»	5	35	»	1,060
320	42	»	500	126	1,118	72	40	»	118	455	150	0	»	7	4	»	6	18	29	667
220	32	»	150	33	466	61	50	3	134	239	154	14	35	5	28 30	»	2	38	3	519 40
413	82	»	200	100	994	88	4	6	98	110	113	5	3	5	10	»	»	»	»	285
97	18	8	120	38	301	42	31	2	75	155	115	12	10	4	10	»	0 25	6	8	329 25
400	10	120	850	34	1,851	100	70	15	185	750	200	»	35	2	8	»	8 50	25	»	1,006 50
7,725	1,157	3,180	12,615	2,786	30,739	2,840	1,661	316	4,817	16,720 01	4,232 64	354 49	272 05	106 73	395 75	10	88 85	614 50	136 17	10,900 71

45	4	23	42	332	885	38	17	2	57	136	48	»	1	1	10	»	»	»	»	216
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	27	6	61	175	5	2	4	11	88	20 50	2	2	7	»	»	»	»	»	111 00
30	7	0	68	60	721	2	4	2	8	25	50	9	»	»	5	»	»	»	»	89
436	103	84	3,400	208	4,403	150	54	21	225	1,500	1,720	9	60	»	25	»	40	»	»	3,354
25	»	15	»	104	216	32	18	»	40	36	15	»	»	»	»	»	»	5	»	56
70	»	5	4	60	183	20	30	»	40	103 50	10	0 25	23 50	0 50	5 68	»	»	2 93	»	146 16
164	86	212	118	10	1,179	453	117	31	601	45	65	»	»	»	16	»	»	3 55	53	232 55
»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
230	53	815	2,065	82	3,025	110	0	81	191	16,721	15,049	22 50	»	22	»	18	0 10	9	26	30,459 60
44	»	18	64	45	234	13	8	1	20	40	44	2	0		1	»	»	8	»	102
1,053	203	713	5,771	1,060	10,316	832	214	122	1,190	16,717 30	15,641 50	35 75	92 50	30 50	62 68	10	40 10	23 81	79	32,733 14

7,725	1,157	3,180	12,615	2,786	30,739	2,840	1,661	316	4,817	16,720 01	4,232 64	354 49	272 05	106 73	395 75	10	88 85	614 50	136 17	10,900 71
1,053	203	713	5,771	1,060	10,316	832	214	122	1,190	16,717 30	15,641 50	35 75	92 50	30 50	62 68	10	40 10	23 81	79	32,733 14
8,777	1,360	3,893	18,387	3,854	41,055	3,672	1,905	438	6,015	33,438 17	19,874 14	390 24	364 55	137 23	458 43	20	129 75	638 31	215 17	43,633 85

Digitized by Google

TION AGRICOLE DE LA PROVINCI

TRIBUÉES.				NOMBRE		SITUATION DES CULTURES.										
	SUPERFICIE TOTALE			SUPERFICIE	objets.	SUPERFICIES ENSEMENCÉES EN										
	à bâtir.	à cultiver.	TOTAL.	détachée.	TOTAL.	froment.	orge.	maïs.	pommes de terre.	fèves.	légumes divers.	poivres artificielles.	tabac.	cultures diverses.	vignes.	TOTAL.
a.	h. a.	h. a.	h. a.			h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.
TERRITOIRE CIVIL.																
	»	238 90	238 90	45»	6	94	2	»	12	30	4	»	»	»	»	100
67	0 64	1,003 19	1,004 03	1,604	12	80	85	»	»	»	»	»	»	»	»	146
	4 90	901 23	306 11	4598	150	124	91	4	12	40	6	»	21	2	»	300
	»	»	»	6034	207	140	60	»	90	80	16	»	»	»	»	676
90	»	302 05	302 05	1089	61	12	6	»	6	»	10	»	»	»	»	29
	0 83	40 40	43 30	10»	»	2	2	0 76	4	1	6	»	1	»	»	16 75
	6	637	630	6372	13	30	10	»	»	»	»	»	»	»	»	40
	»	550	550	5,1450	146	300	50	»	»	»	»	8	»	»	»	358
	16 35	654	696 33	5262	7	2	1	»	»	1	»	»	»	»	»	4
	16 90	142	155 32	152	12	25	25	2	6	6	6	109 04	»	3	»	167 04
	»	616	215	1602	42	72	72	6	16	25	6	»	12	7	»	221
	6	1,487	1,493	495	20	53	17	»	»	6	»	»	»	»	»	70
90	1 76	654 20	290 43	6563	14	90	30	»	»	»	»	»	»	»	»	60
	2	776	726	7065	150	27	6	»	»	6	»	»	»	2 76	»	38 75
54	7 16	0,432	0,488 12	4147	176	35	13	»	1 50	»	4	»	»	»	»	90 90
64	6	1,343 44	1,348 44	854	141	40	15	»	1	2	6	»	»	»	»	61
	1 75	999 98	1,001 13	1,0023	61	90	70	»	»	»	»	»	»	»	»	120
27	1 22	27 35	29 27	005	20	2 20	1	»	2 20	2 00	23	»	»	»	»	27 20
90	1 40	713 77	718 17	7185	46	60	60	»	»	»	»	»	»	»	»	130
	1 24	856 65	858 25	8582	10	25	60	»	»	»	»	»	»	»	»	85
34	4 32	671 04	675 90	764»	137	44	2 50	»	»	4	6 50	»	»	»	»	90
	0 90	657 90	663 05	6640	109	26	33	7	12	90	2	»	60	8	»	193
50	2 00	471 24	471 90	123»	81	90	17	»	6 90	1	4 50	»	»	»	»	66 06
	»	1,125	1,125	6702	208	25	7	»	»	11	»	»	»	50 50	»	33 50
30	2 47	901 05	906 52	3628	215	54	7	»	»	10	»	»	10	2 70	»	83 70
	2	960 30	965 30	3504	29	2	2	»	»	»	»	»	»	6 60	»	12 60
35	2 03	903	905 33	172	8	2	2	»	»	»	»	»	»	»	»	2
60	»	875 15	875 15	8760	14	42	65	»	»	»	»	»	»	»	»	105
	2	2,000	2,007	8021	90	7	6	»	»	2	»	5	»	»	»	17
83	100 60	23,046 90	23,046 32	13,1122	2,208	1,379 90	864 90	12 75	142 90	283 50	92	118 04	100	32 21	»	3,082 90
TERRITOIRE MILITAIRE.																
	1 20	210	211 20	45»	40	90	12	»	6	4	16	»	1	»	»	30
13	2 30	1,173 14	1,178 73	611	47	100	100	»	»	»	53	90	»	2	»	314
	»	310	316	806	28	90	32	»	3	2	6	»	1	»	»	109
	6 24	1,452 70	1,461 90	301	206	70	»	»	»	4	4	»	1	7 75	»	86 75
	»	12	16	06	14	8	16	»	»	6 06	1 25	0 16	»	»	»	22 43
	2 86	473 24	472 10	»	49	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	»	306	308	70	22	40	»	»	0 50	»	6	»	»	»	»	43 50
	3 61	1,004 60	1,002 20	224	86	116	30	»	2 50	6	6	»	»	»	»	153 90
	»	»	»	2	21	»	»	»	»	»	»	»	2 00	22	»	22 00
	2 43	83 20	82 67	24	20	4	3	1	2	1	4	»	0 20	»	»	13 20
13	23 13	5,223 81	5,246 93	2,007	566	501	250	1	16	13 20	83 25	26 16	6 20	36 75	»	1,043 46
RÉCAPITULATION.																
83	100 42	23,045 90	23,046 32	13,112	2,208	1,373 50	864 90	12 75	142 20	283 50	92	118 04	100	32 21	»	3,082 40
13	23 13	5,223 81	5,246 93	2,007	566	501	250	1	16	13 20	83 25	26 16	6 20	36 76	»	1,046 66
96	123 64	29,060 71	29,193 25	17,719	2,774	1,900 50	1,120 20	20 75	158 20	302 56	175 25	171 12	106 20	114 33	»	4,130 93

3° CONCESSIONS DE TERRES.

Aucun changement n'a été apporté, depuis 1853, à la législation sur la concession des terres.

Les résultats obtenus en cette matière depuis l'occupation juaqu'au 31 décembre 1853 ont été consignés au dernier tableau de la situation, pages 384 et suivantes.

Les faits constatés jusqu'au 31 décembre 1854 sont résumés dans les trois tableaux ci-après, indiquant :

1° L'état des concessions sous clauses résolutoires délivrées par l'administration;
2° L'état des concessions affranchies de ces clauses;
3° L'état des déchéances prononcées.

En résumé, on voit que les concessions, tant urbaines que rurales, comprennent :

Dans la province d'Alger.....	7,437	concessions d'une superficie de.	52,931h 26a 12
——— d'Oran	6,345	———	63,835 62 28
——— de Constantine.	3,264	———	77,256 57 37
TOTAL.....	17,046		194,023 45 77

Que, aur ce nombre, les concessions affranchies de la clause résolutoire sont :

Dans la province d'Alger.....	4,119	concessions d'une auperficie de...	19,303h 42a 71
——— d'Oran	561	———	4,047 34 05
——— de Constantine.	1,155	———	8,159 14 08
TOTAL.....	5,835		31,509 90 85

Enfin que les déchéances de concessions comprennent :

Dana la province d'Alger.....	197	concessions d'une superficie de....	801h 29a 26
——— d'Oran	78	———	828 02 09
——— de Constantine.	148	———	2,155 91 57
TOTAL	423		3,785 22 92

TABLEAU DU NOMBRE ET DE LA SUPERFICIE DES CONCESSIONS EFFECTUÉES, EN ALGÉRIE, SOUS CLAUSES RÉSOLUTOIRES, DEPUIS L'OCCUPATION JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1854.

DÉSIGNATION des PÉRIODES.	TERRITOIRES CIVILS. CONCESSIONS URBAINES. Nombre	Contenance. h. a. c. m.	RURALES. Nombre.	Contenance. h. a. c.	TERRITOIRES MILITAIRES. CONCESSIONS URBAINES. Nombre.	Contenance. h. a. c. m.	RURALES. Nombre.	Contenance. h. a. c.	TOTAUX DES CONCESSIONS URBAINES. Nombre.	Contenance. h. a. c. m.	RURALES. Nombre.	Contenance. h. a. c.	URBAINES ET RURALES. Nombre.	Contenance. h. a. c. m.
PROVINCE D'ALGER.														
De 1830 à 1853 inclusivement.	3,391	184 16 87 87	3,138	37,632 57 78	674	6 61 66 26	790	6,378 65 17	2,765	190 78 86 95	3,928	43,011 22 95	6,693	43,202 61 61 95
En 1854.....	88	9 95 77	633	9,205 06 47	7	0 66 00 70	18	319 90 61	65	16 34 66 76	646	9,716 60 48	744	9,729 24 00 70
Totaux...	2,472	194 18 04 67	3,771	46,838 57 25	381	7 61 04 96	806	5,891 55 18	2,860	961 13 00 65	4,577	52,730 12 43	7,437	52,931 26 16 65
PROVINCE D'ORAN.														
De 1830 à 1853 inclusivement.	470	40 81 00	974	6,984 36 03	1,036	72 32 06	3,196	44,806 93 21	1,318	112 66 66	4,176	54,791 06 24	3,682	54,903 52 66
En 1854.....	66	5 66 43	165	3,216 84 61	147	7 66 66	282	9,705 29 86	616	16 66 38	447	8,918 14	963	8,931 79 38
Totaux...	545	46 17 03	1,139	13,197 20 64	1,183	60 02 02	3,476	50,516 22 60	1,728	106 19 04	4,617	63,700 43 24	6,345	63,835 62 66
PROVINCE DE CONSTANTINE.														
De 1830 à 1853 inclusivement.	399	33 03 74 66	576	10,656 08 03	767	37 88 06 31	1,224	34,854 02 61	1,166	70 61 80 97	1,704	45,511 24 64	2,900	45,580 16 44 97
En 1854.....	64	1 92 04 60	162	22,555 33 68	42	3 36 48	136	9,113 76 18	80	3 31 18 60	298	31,669 09 60	364	31,674 40 92 66
Totaux...	423	34 96 39 26	738	33,211 95 71	749	41 26 54 31	1,360	43,968 38 73	1,172	70 22 93 57	2,092	77,180 34 44	3,264	77,256 57 57 57
RÉCAPITULATION.														
Alger.....	2,476	194 12 64 67	3,771	46,836 57 25	381	7 61 04 96	806	5,891 55 18	2,860	201 13 69 93	4,577	52,730 10 43	7,437	52,931 26 16 66
Oran.....	645	46 17 02	1,139	13,197 20 64	1,166	80 02 02	3,476	50,516 22 60	1,728	126 19 04	4,617	63,700 43 24	6,345	63,835 62 28
Constantine...	426	38 96 66 29	732	33,211 95 71	749	41 26 54 61	1,360	43,968 38 73	1,172	70 22 93 57	2,092	77,180 34 44	3,264	77,256 57 57 57
Totaux cédés.	3,447	275 26 05 93	5,642	93,247 73 60	2,313	126 29 61 29	5,644	100,376 16 31	5,760	403 55 67 22	11,256	193,616 90 11	17,046	194,023 45 76 22

Digitized by Google

TABLEAU DES CONCESSIONS AFFRANCHIES DES CLAUSES RÉSOLUTOIRES, EN ALGÉRIE, DEPUIS 1830 JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1854.

DÉSIGNATION des périodes	TERRITOIRES CIVILS — CONCESSIONS — URBAINES — Nombre	Contenance	RURALES — Nombre	Contenance	TERRITOIRES MILITAIRES — CONCESSIONS — URBAINES — Nombre	Contenance	RURALES — Nombre	Contenance	TOTAUX DES CONCESSIONS — URBAINES — Nombre	Contenance	RURALES — Nombre	Contenance	URBAINES ET RURALES — Nombre	Contenance
		h. a. c. m.		h. a. c.		h. a. c. m.		h. a. c.		h. a. c. m.		h. a. c.		h. a. c. m.
PROVINCE D'ALGER.														
De 1830 à 1853 inclusivement.	1,365	87 58 02 95	1,538	14,035 08 73	395	16 46 39 95	322	741 98 49	1,760	92 68 42 95	1,860	14,777 23 17	3,620	14,877 22 80 20
En 1854	32	4 17 60	435	4,343 76 22	7	14 35	25	76 00 66	39	4 32 68	460	4,421 86 08	492	4,426 95 12
Totaux. . .	1,397	91 70 71 60	1,976	18,379 72 97	409	16 60 74 60	347	810 38 26	1,799	104 61 40 95	6,320	19,199 11 25	8,110	19,303 46 71 20
PROVINCE D'ORAN.														
De 1830 à 1853 inclusivement.	172	6 88 05 82	155	1,086 41 71	95	6 68 76 66	120	1,246 86 76	667	11 37 82 68	276	6,231 72 47	342	9,243 10 20 86
En 1854.	5	0 87 75	11	116 92 38	»	» » » »	3	684 43 63	6	0 87 75	14	803 36 01	10	804 23 76
Totaux. . .	177	9 25 80 62	160	6,104 34 09	95	2 92 76 86	123	1,930 74 39	672	16 85 57 69	289	4,035 08 48	561	4,047 34 05 68
PROVINCE DE CONSTANTINE.														
De 1830 à 1853 inclusivement.	289	16 49 82 71	287	3,311 68 66	309	11 55 01 44	126	2,109 86 27	597	28 04 60 15	410	5,480 86 93	1,007	5,508 93 83 15
En 1854	33	1 69 36 16	85	718 23 68	18	0 98 63	61	1,929 89 85	51	6 67 99 16	67	2,647 52 26	148	8,650 20 59 18
Totaux. . .	321	18 16 19 83	323	4,029 84 86	327	16 53 70 44	188	4,099 56 63	648	30 72 99 67	507	8,128 41 16	1,155	8,159 14 08 27
RÉCAPITULATION.														
Alger.	1,397	61 70 71 60	1,976	18,379 72 97	409	12 68 74 60	347	810 38 26	1,799	104 31 40 95	6,320	19,199 11 25	8,110	19,303 42 71 20
Oran.	177	9 25 80 62	166	2,104 34 09	95	9 68 76 86	166	1,930 74 39	272	16 25 97 68	899	4,035 08 48	561	4,047 34 05 68
Constantine . .	321	16 19 16 68	323	4,029 84 86	327	19 53 70 44	184	4,099 56 63	648	30 72 99 67	507	8,128 41 16	1,155	8,159 14 08 27
Totaux génér.	1,895	119 15 71 25	2,462	24,116 91 62	824	85 14 61 08	654	6,869 60 30	2,716	147 29 93 16	3,110	31,362 80 92	5,835	31,509 90 83 19

TABLEAU DES DÉCHÉANCES DE CONCESSIONS PRONONCÉES DANS LES TROIS PROVINCES DE L'ALGÉRIE, DEPUIS L'OCCUPATION JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1854.

DÉSIGNATION des périodes.	TERRITOIRES CIVILS — CONCESSIONS — URBAINES — Nombre.	Contenance.	RURALES — Nombre.	Contenance.	TERRITOIRES MILITAIRES — CONCESSIONS — URBAINES — Nombre.	Contenance.	RURALES — Nombre.	Contenance.	TOTAUX DES DÉCHÉANCES DES CONCESSIONS — URBAINES — Nombre.	Contenance.	RURALES — Nombre.	Contenance.	URBAINES ET RURALES — Nombre.	Contenance.
		h. a. c. m.		h. a. c.		h. a. c. m.		h. a. c.		h. a. c. m.		h. a. c.		h. a. c. m.
PROVINCE D'ALGER.														
De 1830 à 1853 inclusivement.	83	1 97 41 66	76	520 51 85	»	» » » »	2	60 56	83	1 97 41 66	78	620 18 85	161	620 17 90 60
En 1854. . .	»	» » » »	4	101 06 60	9	36 06	23	78 60 34	9	0 60 06	27	175 73 94	36	176 10
Totaux . .	83	1 97 41 66	80	625 48 45	5	36 60	25	170 47 34	92	2 33 47 60	105	798 05 70	197	601 29 06 66
PROVINCE D'ORAN.														
De 1830 à 1853 inclusivement.	59	1 65 69	35	282 06 77	1	10	5	36 58 92	27	1 70 82	40	919 45 69	67	510 21 51
En 1854.	3	0 15	6	168 60 60	»	» » » »	2	344 05	9	0 15	8	312 65 60	11	512 65 60
Totaux . . .	35	1 89 82	41	451 47 57	1	15	7	374 63 92	30	1 90 55	48	326 11 29	75	828 90 11
PROVINCE DE CONSTANTINE.														
De 1830 à 1853 inclusivement.	55	0 11 32	18	265 41 06	40	2 01 91 28	46	1,755 60 62	75	2 10 03 28	58	2,021 01 71	133	2,023 14 04 29
En 1854	9	1 60 19	6	32 90 18	3	26 29	1	99	6	1 46 49	7	131 60 15	13	132 76 61
Totaux . .	55	1 31 51	18	997 71 22	43	2 28 20 28	67	1,854 60 62	65	3 59 71 28	65	2,152 31 84	145	2,155 91 35 28
RÉCAPITULATION.														
Alger .	83	1 97 41 66	80	625 48 45	9	0 36 60	25	175 47 34	92	2 33 47 60	105	798 05 70	197	601 29 06 66
Oran .	29	1 89 82	41	451 47 57	1	0 10	7	374 63 92	30	1 90 55	48	326 11 29	75	828 90 11
Constantine .	40	1 51 51	18	997 71 22	43	2 28 60 28	67	1,854 60 62	55	3 59 71 28	65	2,152 31 84	145	2,155 91 35 28
Totaux chaque	152	5 09 74 66	136	1,374 67 04	53	2 74 26 28	79	5,402 71 88	205	7 84 09 94	218	3,777 38 92	423	3,785 22 92 94

4° OPÉRATIONS TOPOGRAPHIQUES.

Le tableau synoptique ci-après donne l'importance des travaux exécutés par le service des opérations topographiques en Algérie, depuis sa création jusqu'au 31 décembre 1854.

Ils comprennent :

Depuis la création jusqu'au 31 décembre 1853,

1° 516,071 hectares délimités,
2° 980,153 hectares triangulés,
3° 1,110,477 hectares et 168,688 parcelles levés,
4° 1,008,771 hectares et 192,027 parcelles réduits en tableaux d'assemblage;

Pendant l'année 1854,

1° ..... hectares délimités,
2° 96,563 hectares triangulés,
3° 133,526 hectares et 10,336 parcelles levés,
4° 148,353 hectares et 19,046 parcelles réduits en tableaux d'assemblage.

Digitized by Google

TABLEAU DES TRAVAUX EXÉCUTÉS PAR LE SERVICE DES OPÉRATIONS TOPOGRAPHIQUES EN ALGÉRIE, AU 31 DÉCEMBRE 1854.

DÉSIGNATION DES PÉRIODES ET DES PROVINCES	TRAVAUX ENTREPRIS. Nombre d'hectares.	TRAVAUX ENTREPRIS. Nombre de parcelles.	SUPERFICIES. Délimitées. Hectares.	SUPERFICIES. Triangulées. Hectares.	SUPERFICIES. Levées. Hectares.	NOMBRE de parcelles levées.	PLANS RÉDUITS ou TABLEAUX D'ASSEMBLAGE. Nombre d'hectares.	PLANS RÉDUITS ou TABLEAUX D'ASSEMBLAGE. Nombre de parcelles.	LEVÉS A TERMINER. Nombre d'hectares.	LEVÉS A TERMINER. Nombre de parcelles.
PROVINCE D'ALGER.										
Depuis la création jusqu'au 31 décembre 1853	463,245	90,407	192,210	418,244	442,245	83,407	461,698	107,410	21,000	7,000
Pendant l'année 1854	7,000	1,006	»	»	27,419	7,795	102,457	12,950	- 20,412	- 6,795
Totaux au 31 décembre 1854	470,245	91,407	192,210	418,244	469,664	21,202	564,145	120,360	621	205
PROVINCE D'ORAN.										
Depuis la création jusqu'au 31 décembre 1853	297,212	47,194	102,551	274,934	291,427	46,630	240,748	30,427	5,786	564
Pendant l'année 1854	46,224	2,208	»	67,200	36,210	1,507	26,111	8,062	10,214	701
Totaux au 31 décembre 1854	343,437	49,402	102,551	302,134	327,437	48,137	275,859	51,489	16,000	1,265
PROVINCE DE CONSTANTINE.										
Depuis la création jusqu'au 31 décembre 1853	382,617	39,452	221,308	401,975	376,805	38,551	297,335	38,181	5,812	601
Pendant l'année 1854	77,865	363	»	69,363	70,097	1,034	19,785	1,034	7,768	- 671
Totaux au 31 décembre 1854	460,482	39,212	221,308	361,338	446,902	39,685	317,120	39,210	12,580	130
RÉCAPITULATION DES TRAVAUX EFFECTUÉS ANTÉRIEUREMENT AU 1er JANVIER 1854.										
Province d'Alger	463,245	90,407	192,210	418,244	442,245	83,407	461,698	107,410	21,000	7,000
—— d'Oran	297,212	47,194	102,551	274,934	291,427	46,630	240,748	30,427	5,786	564
—— de Constantine	382,617	39,452	221,308	401,975	376,805	38,551	297,335	38,181	5,812	601
Totaux dans les trois provinces	1,143,075	177,053	516,071	980,153	1,110,477	168,684	1,009,771	102,027	32,598	2,365
RÉCAPITULATION DES TRAVAUX EFFECTUÉS DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1854.										
Province d'Alger	7,000	1,000	»	»	27,419	7,795	102,457	12,950	20,412	6,795
—— d'Oran	46,224	2,208	»	67,200	36,210	1,507	26,111	8,062	- 10,214	- 701
—— de Constantine	77,865	363	»	69,363	70,097	1,034	19,785	1,034	- 7,768	671
Totaux dans les trois provinces	131,089	3,571	»	96,563	133,526	10,336	148,353	19,046	2,437	6,765
RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.										
Depuis la création jusqu'au 31 décembre 1853	1,143,075	177,053	212,271	980,153	1,110,477	168,688	1,008,771	102,027	32,598	2,365
Pendant l'année 1854	131,089	3,571	»	96,563	133,526	10,336	148,353	19,046	- 2,437	- 6,765
Totaux généraux au 31 décembre 1854	1,274,164	180,634	216,071	1,076,716	1,244,003	179,024	1,157,124	211,078	30,161	1,902

Digitized by Google

5° DÉPÔTS D'ÉMIGRANTS.

Dès 1842, l'administration a créé, dans les principaux ports de débarquement de l'Algérie, des dépôts où les émigrants, petits concessionnaires et ouvriers, trouvent, à leur arrivée dans la colonie, un asile momentané pour se reposer des fatigues du voyage et préparer l'emploi de leurs bras.

Le tableau suivant indique le mouvement des quatre dépôts d'émigrants pendant l'année 1854.

DÉSIGNATION DES DÉPÔTS.	NOMBRE D'ENTRÉES aux dépôts				NOMBRE DE JOURNÉES passées aux dépôts				OBSERVATIONS.
	Hommes.	Femmes.	Enfants.	TOTAL.	Hommes.	Femmes.	Enfants.	TOTAL.	
Dépôt d'Alger.....	2,717	1,323	4,122	8,062	10,631	6,032	11,733	28,396	Dans les enfants sont compris les célibataires des deux sexes, âgés de moins de 21 ans.
—— d'Oran.....	1,387	962	2,601	5,150	4,795	3,013	8,027	15,745	
—— de Philippeville.....	1,149	446	1,244	2,839	4,020	1,505	4,354	9,879	
—— de Bône.....	385	201	403	1,191	1,579	563	1,135	3,277	
TOTAUX.....	6,038	3,132	8,672	17,842	20,935	11,113	25,249	57,297	

Ce qui donne, en moyenne, un peu plus de trois journées de séjour aux dépôts par individu des deux sexes.

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE.

AGRICULTURE.

CHAPITRE 1er. — EXPOSITION ANNUELLE DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE.

Les progrès de l'agriculture ont suivi, en 1854, la voie des améliorations et des perfectionnements qui avaient été signalés dans les campagnes précédentes. Le cadre de la production s'est élargi, les cultures anciennement pratiquées se sont multipliées et ont reçu des soins plus appropriés et mieux entendus, tandis que quelques-unes de celles qui étaient restées jusque-là à l'état d'essai ont pris définitivement possession du sol, laissant ainsi la place libre à de nouvelles expériences qui, pour la plupart, ont été entreprises et poursuivies dans de bonnes conditions de succès.

Cette situation de plus en plus favorable de la colonie a été particulièrement constatée pendant le cours des expositions qui ont eu lieu simultanément dans chacune des trois provinces, et dont l'aspect s'est modifié de la manière la plus significative comparativement aux résultats obtenus pendant les années antérieures. A toutes ces richesses de la végétation exotique présentées précédemment par la pépinière centrale du Gouvernement et par les autres établissements de l'État, et qui, lors des premiers concours, tenaient le premier rang dans les exhibitions, ont succédé les produits des cultures particulières, qui sont l'expression exacte des ressources réelles qu'on peut attendre d'un pays; et ils ont été aussi remarquables par leur nombre et par leur variété que par la beauté des spécimens envoyés.

Parmi les produits exhibés, aucun n'offrait plus d'intérêt que les bestiaux, pour l'élève desquels colons et indigènes apportent chaque année des soins mieux entendus, car tous commencent à comprendre que c'est là la base la plus sûre des progrès en agriculture. Venaient ensuite les céréales de toutes sortes, dont la récolte avait été généralement très-abondante sur tous les points de la colonie, puis les tabacs, les soies, les garances, les huiles et beaucoup d'autres productions alimentaires, tinctoriales, textiles et oléagineuses.

Antérieurement à 1854, les programmes des récompenses à décerner après les expositions agricoles, et les conditions à remplir par les concurrents, étaient établis d'une manière distincte pour chaque province.

On a pensé, en 1854, qu'en raison des progrès réalisés de toutes parts, le moment était venu d'attribuer dans les trois provinces des encouragements identiques aux produits de même espèce, et d'adopter une réglementation unique pour tous les concours, en se guidant sur les dispositions mises en usage dans les exhibitions que le ministère de l'agriculture organise chaque année dans la métropole.

On a cru aussi qu'il convenait de supprimer certains prix attribués précédemment à des cultures qui,

depuis, s'étaient considérablement développées et semblaient pouvoir se passer désormais des encouragements dont elles avaient été l'objet jusque-là.

Le programme de 1854 accordait à chacune des trois provinces les prix suivants :

	Nombre	Valeur.
	—	—
Race chevaline	7	1,650
Race bovine	9	1,500
Race ovine	6	1,100
Race porcine	2	200
Céréales et farines	5	650
Légumineux (pommes de terre, patates et plantes fourragères)	5	550
Plantes textiles	2	400
Plantes oléagineuses	6	1,100
Cultures industrielles (tabac, soie, cochenille, garance, etc.)	13	1,900
Produits divers (fruits secs et olives préparées)	3	350
Plantations d'arbres (forestiers, fruitiers, olivettes)	6	900
Primes diverses (irrigations, exploitations par les colons et par les indigènes)	7	1,400
Instruments aratoires	1	200
Silos	1	200
Gens à gage	1	100
TOTAUX	74	12,200

Voici quels ont été les résultats du concours dans chaque circonscription provinciale, en commençant par celle d'Alger, qui continue à occuper le premier rang par la richesse et la variété des produits exposés, comme elle reste la plus avancée pour les progrès réalisés dans les diverses branches de culture.

§ 1er. — PROVINCE D'ALGER.

L'exposition de 1854 comprenait trois catégories principales, savoir : l'élève du bétail, l'agriculture et l'industrie agricole.

Les éleveurs de bestiaux se sont présentés au nombre de 43 pour concourir aux différentes primes accordées par le programme; ils appartenaient à 23 localités différentes.

La plupart des animaux de la race chevaline, et notamment les poulains et les pouliches, présentaient des qualités remarquables: ils avaient généralement beaucoup de distinction dans les formes et attestaient des soins entendus dans le mode d'élevage. On a pu constater une amélioration bien marquée sous ce rapport, comparativement aux concours antérieurs, et s'assurer que les cultivateurs, entrés dans la bonne voie, sont désormais en mesure de profiter utilement des ressources que l'administration met à leur disposition, en entretenant dans les haras des étalons choisis, qu'elle tire à grands frais des pays producteurs les plus renommés.

La race bovine était représentée par de beaux spécimens de sujets indigènes présentant les meilleures qualités, soit comme bêtes de trait, soit comme animaux de boucherie, soit comme vaches laitières.

La race bovine de l'Algérie possède d'excellentes aptitudes; sobre, docile, rustique, agile, patiente, elle se prête à tous les travaux, à toutes les transformations. Avec des soins entendus, une nourriture suffisante, un abri pendant la mauvaise saison, le bœuf arabe est non-seulement un très-bon animal de trait, mais il passe encore rapidement de cet état à celui de bête de boucherie, et sa chair alors ne laisse rien à désirer.

L'expérience a depuis longtemps démontré que, pour améliorer la race bovine qui a dégénéré entre les mains des Arabes, un bon choix d'animaux reproducteurs pris dans le pays était préférable à tout autre

système. Les croisements avec des bêtes exotiques ont généralement donné de médiocres résultats, et l'on a constaté que les grandes races importées dans la colonie perdaient à chaque génération quelques-uns de leurs caractères primitifs. Les éleveurs de l'Algérie le comprennent bien, et tous maintenant, comme en témoignait l'exposition, s'appliquent à régénérer la race indigène par elle-même. La seule exception qu'ils admettent est en faveur de l'espèce bretonne, qui possède et conserve, après son introduction, les mêmes qualités que les animaux de la race indigène, et peut communiquer à celle-ci la faculté d'être meilleure laitière.

L'exhibition de la race ovine offrait des animaux de l'espèce mérine pure de Perpignan, de Naz et de la colonie. Il y avait aussi des métis de ces deux dernières espèces, et on a remarqué qu'un premier croisement avait amélioré les grosses laines du pays d'une manière notable et telle, qu'on ne l'obtient pas toujours en France après un troisième croisement. Ce commencement d'introduction de mérinos donne l'espérance que, dans un avenir prochain, d'importants progrès seront réalisés dans la production des laines. La colonie, on le sait, possède déjà des troupeaux considérables et dispose d'immenses pâturages; son climat convient admirablement à l'élève de la race ovine, ce qui fait croire généralement que la race mérine est originaire d'Algérie. Aucun autre pays ne se présente dans de meilleures conditions pour fournir en abondance les bonnes matières premières recherchées par l'industrie, et les fabriques de la métropole ne tarderont pas, sans doute, à lui demander une grande partie des laines qu'elles tirent aujourd'hui de l'étranger.

Le concours des animaux de la race porcine n'a offert rien de particulier. On a constaté seulement que l'élève des animaux de cette race prend chaque année une très-grande extension, et promet de nouvelles et importantes ressources alimentaires à la colonie.

Le nombre des colons ayant exposé des produits agricoles était de 117, appartenant à 38 localités; le chiffre des produits exhibés était de 147.

Les céréales de toutes sortes étaient d'une grande beauté. On sait qu'en Algérie la récolte a été abondante en 1854; les cultivateurs avaient apporté des échantillons qui pouvaient rivaliser avec les types les plus estimés des autres pays producteurs du monde entier.

Les farines, les semoules et les autres produits de la minoterie se montraient en échantillons assez nombreux pour qu'on pût juger des progrès réalisés dans cette branche d'industrie.

Les légumineux de toute nature, les pommes de terre notamment, étaient représentés par de beaux spécimens qui n'avaient rien à envier à ceux du continent.

Les plantes textiles ne figuraient qu'en petites quantités; mais le concours pour les plantes oléagineuses était beaucoup plus complet et présentait des produits dignes d'intérêt.

Comme les années précédentes, le tabac occupait le premier rang parmi les produits industriels exhibés. 33 concurrents se disputaient les prix offerts à leurs efforts. 13 d'entre eux avaient apporté des tabacs d'une qualité tout à fait supérieure. Le vainqueur appartenait à une localité jadis déshéritée, couverte de broussailles et de palmiers nains, et qui, en 1854, comptait 79 hectares cultivés en tabac.

Les cochenilles étaient remarquables, et témoignaient ce que l'on peut attendre de cette culture, lorsqu'elle aura pris plus de développement.

Le houblon, la garance, le carthame, restés jusqu'alors dans le domaine exclusif de quelques colons, se montraient cette fois en nombreux échantillons, venus de différents points de la province.

Les circonstances atmosphériques n'avaient pas été favorables à la production de la soie; cependant les concurrents étaient nombreux, et les prix ont été vivement disputés.

12 concurrents avaient exposé des essences odoriférantes. L'un d'eux a fait figurer jusqu'à 33 espèces de produits, matières premières pour pommades et eaux de senteur, et 20 sortes d'essences, notamment un flacon d'essence de géranium, dont le parfum rappelait l'essence de rose des orientaux. Des échantillons d'alcool d'asphodèle se montraient également dans cette exhibition.

Les plantations d'oliviers et d'arbres fruitiers deviennent à chaque saison plus nombreuses, et reçoivent

Digitized by Google

des soins mieux entandus. Aussi les concurrents ne manquaient pas pour disputer les prix. Le jury a visité des plantations d'oliviers comparables à celles de Provence et d'Italie, et des plantations d'arbres fruitiers qui, en France même, seraient dignes d'attention.

La lutte pour les prix attribués aux irrigations n'a pas été aussi vive. On a pu observer, toutefois, une tendance prononcée de la part des cultivateurs à multiplier les ressources insuffisantes qu'ils possèdent sous ce rapport; ils pourront ainsi étendre le cercle de leurs productions fourragères, augmenter l'importance de leurs troupeaux, mieux fumer leurs terres, et se livrer sur de plus larges superficies à la culture de plantes industrielles, par laquelle l'aisance et le bien-être leur viendront plus rapidement et d'une manière plus certaine.

Les récompenses promises aux exploitations agricoles appartenant à des Européens et à des indigènes ont donné lieu à un très-intéressant concours; de part et d'autre, les concurrents étaient nombreux. Le premier prix, pour les Européens, a été décerné à une exploitation d'apparence toute française, renfermant une belle maison d'habitation, de grands hangars avec dépendances, et présentant 60 mètres de façade, une vaste cour intérieure, une noria avec bassin, une briqueterie, 180 têtes de gros bétail, dont 46 animaux de trait, chevaux, juments et poulicbes, 200 bêtes à corne et 280 porcs.

L'exposition ne contenait qu'un très-petit nombre d'instruments aratoires. Cette lacune tient à ce que les instruments dont se servent les cultivateurs sont tous tirés de France ou d'Angleterre, et qu'il ne s'en fabrique que très-peu dans la colonie. On a remarqué cependant un tarare et une charrue perfectionnés dans le pays.

En dehors des instruments aratoires proprement dits, le concours présentait un modèle de magnanerie rotative, des machines à égrener le coton de divers modèles, une machine à peigner les fibres du palmier nain, et d'autres appareils d'un moindre intérêt.

L'exposition comprenait encore des filés et des tissus de palmier nain, des liéges, des poteries, des meubles confectionnés avec des bois indigènes, du sel raffiné, des fruits verts et confits, des légumes de toutes sortes, des cotons précoces, etc.

Un concours spécial devait avoir lieu pour ce dernier produit; en sorte que ceux qui ont été admis à l'exposition d'agriculture n'ont été l'objet d'aucune récompense.

Les constructions de silos se sont répandues chez les colons et chez les Arabes. Le jury a pu s'assurer que les travaux effectués dans ce but remplissaient généralement la destination en vue de laquelle ils avaient été entrepris.

Pour la première fois le programme des récompenses portait l'attribution d'une prime en faveur des gens à gage. Cette heureuse innovation a été accueillie avec faveur. Le jury a vu avec un vif sentiment de satisfaction qu'il existait, en Algérie comme en France, de ces hommes dévoués qui s'attachent fidèlement à leurs maîtres, dont ils sont les utiles auxiliaires. La prime a été obtenue par un contre-maître de culture appartenant depuis dix-huit ans à une exploitation de Dély-Ibrahim.

En résumé, l'exposition agricole de 1854, dans la province d'Alger, a été satisfaisante à tous égards, et elle a permis de constater de notables progrès dans les différentes branches de l'agriculture. 50 prix, dont 25 médailles d'argent et 25 médailles de bronze, plus 32 mentions honorables, ont été décernés et répartis entre un grand nombre de producteurs appartenant à toutes les localités de la circonscription.

§ II. — PROVINCE D'ORAN.

L'exposition de la province d'Oran s'est également fait remarquer par un ensemble de beaux produits.

330 cultivateurs s'étaient portés candidats aux prix annoncés par le programme :

163 appartenaient à l'arrondissement et à la subdivision d'Oran.
75 ———— à l'arrondissement et à la subdivision de Mostaganem.
39 ———— au district d'Arzew.
28 ———— au district et à la subdivision de Tlemcen.
18 ———— au district et à la subdivision de Mascara.
7 ———— à la subdivision de Sidi-bel-Abbès.

On ne croit pas nécessaire d'entrer dans de longs détails sur les faits relatifs au concours de la province d'Oran, qui ont présenté, sur beaucoup de points, de nombreuses analogies avec ceux de la province d'Alger. On ne s'arrêtera qu'aux objets qui se recommandent par un intérêt particulier.

La catégorie comprenant l'élève du bétail comptait 92 concurrents, qui, généralement, ont soumis à l'examen du jury des animaux distingués.

13 juments poulinières et 25 poulains ou pouliches ont pris part au concours. La jument poulinière qui a remporté le premier prix avait beaucoup des qualités qui distinguent la race pure.

Les pouliches étaient plus remarquables que les poulains; les deux pouliches primées avaient les formes parfaites de la race indigène. Quelques sujets de race croisée attiraient aussi les regards par leur belle conformation.

Les taureaux, peu nombreux, étaient d'un choix excellent. Là, comme à Alger, on pouvait voir que les colons s'appliquaient à croiser le sang indigène avec le sang breton, et l'on constatait que les résultats étaient aussi avantageux sur un point que sur l'autre. Le premier prix a été décerné à un sujet de 21 mois, de race bretonne pure, né dans le pays de père et de mère acclimatés depuis plusieurs années.

Le concours des génisses, vaches laitières, bœufs de trait et de boucherie, était représenté par 35 animaux. Cette exhibition a peu laissé à désirer. Les vaches laitières étaient surtout très-belles, et parmi celles-ci on distinguait les produits obtenus de la race arabe croisée avec la race bretonne. Les bœufs de boucherie, dont le nombre aurait pu être plus considérable, montraient, par l'ampleur de leurs formes, ce qu'on peut attendre de soins judicieux appliqués à l'élève du bétail en Algérie.

L'espèce ovine avait fourni de très-beaux lots d'animaux de race mérine pure, de métis-mérinos et de race indigène non mélangée. Tous portaient le témoignage des progrès accomplis par les éleveurs dans cette partie de la production agricole, et donnaient la mesure des richesses promises à la colonie par la généralisation des bonnes méthodes d'élevage adoptées par les cultivateurs éclairés.

Les concurrents pour les prix étaient au nombre de 142.

Les échantillons de blé tendre et de blé dur étaient de qualité tout à fait supérieure. Les blés tendres primés pesaient 84 kilogrammes l'hectolitre; le poids des blés durs variait entre 84 et 86 kilogrammes l'hectolitre. Le jury a constaté que la culture des céréales avait plus que triplé depuis trois années dans la province, chez les colons européens et chez les indigènes.

Les farines et les semoules figuraient en spécimens qui ont été très-remarquables.

Il en était de même des pommes de terre et des patates, dont la culture s'est tellement étendue depuis quelques années, que le prix en a baissé au-dessous des cours ordinaires de la métropole.

Dans la collection des produits oléagineux, les plus remarquables spécimens étaient les huiles d'olive, dont la finesse et la pureté pouvaient soutenir la comparaison avec les bons produits similaires de la France.

Pour le tabac, 17 planteurs étaient entrés en lutte. Les lots exposés réunissaient les qualités estimées, c'est-à-dire la finesse, la souplesse, l'arôme et la couleur. De notables progrès s'étaient réalisés depuis l'année précédente.

Un échantillon d'opium a été présenté au concours et reconnu de bonne qualité.

Les soies étaient peu nombreuses, mais belles.

Parmi les produits tinctoriaux, la garance a plus particulièrement fixé l'attention du jury. Les échantillons,

Digitized by Google

dont quelques-uns provenaient de cultures non irriguées, dénotaient l'aptitude toute particulière du pays à produire cette précieuse matière colorante, dont la culture tend à se propager rapidement.

Il faut citer à la suite de ces produits, pour lesquels des récompenses étaient portées dans le programme, ceux restés hors du concours et qui ont cependant de l'intérêt. Les plus remarqués étaient des échantillons d'alcool de figues de Barbarie et d'asphodèle, de vins de divers crus, de légumes variés, de fruits à noyaux et à pépins, de cédrats, de carthame; il y avait aussi un très-grand nombre de spécimens de coton.

La série des concurrents pour les améliorations du sol comprenait 88 cultivateurs.

Ces améliorations ont fait de notables progrès de 1853 à 1854.

Le jury a eu à examiner un certain nombre de cultures fourragères, presque toutes très-bien entretenues. Le prix a été décerné à une luzernière arrosée, de deux ans, qui a fourni dans l'année six coupes de fourrage de premier choix.

Le jury a également vu de très-belles olivettes; mais les plantations qu'il a surtout admirées étaient celles consacrées aux arbres fruitiers. La plus riche de toutes appartenait à un indigène des environs de Mostaganem, formant une étendue de 40 hectares; elle renfermait près de 20,000 arbres fruitiers de toutes espèces, arrosés par quatre norias de construction européenne.

Pour les irrigations, la concurrence s'est établie entre 25 propriétaires. Le travail de cette culture auquel la prime a été attribuée permet d'arroser une étendue de 30 hectares au moins.

Les récompenses promises aux exploitations agricoles ont suscité de nombreux concurrents, aussi bien chez les Européens que chez les indigènes. 19 cultivateurs s'étaient fait inscrire chez les premiers, et quatre chez les seconds. Il serait trop long d'énumérer ici toutes les remarques satisfaisantes que le jury a eu à consigner dans son rapport; il suffira de dire que les progrès constatés par lui ont partout dépassé ses espérances : bonnes méthodes, ordre, économie, et autres conditions qui constituent les bonnes et florissantes exploitations, rien ne manquait à celles qu'il a été appelé à visiter. Quelques-unes avaient, comme étendue, une importance vraiment considérable.

L'exposition dont on vient de rendre un compte sommaire a donné lieu à la distribution de 49 récompenses, sans comprendre les mentions honorables, savoir :

Médailles d'argent	29
Médailles de bronze	20

§ III. — PROVINCE DE CONSTANTINE.

L'exposition agricole de la province de Constantine, en 1854, a été surtout remarquable par le nombre et la beauté des animaux de l'espèce chevaline qui ont été exhibés.

18 concurrents s'étaient fait inscrire pour le concours des animaux de la race chevaline. Le plus grand nombre des sujets amenés montraient la plus belle conformation et répondaient largement à toutes les exigences du programme.

3 étalons ont été soumis aux appréciations du jury.

Les juments poulinières, les poulains et pouliches, pour la plupart d'un mérite incontestable, étaient beaucoup plus nombreux que dans aucun des concours antérieurs, et offraient les types les plus estimés.

Les honneurs de cette partie de l'exposition ont été pour un éleveur de Setif, qui avait présenté 12 animaux admirés des connaisseurs, et qui a obtenu deux prix et deux mentions honorables.

La race bovine était également bien représentée, et, en général, les animaux exposés étaient des sujets d'élite.

La même observation a été faite pour les bêtes à laine, bien qu'il y eût très-peu de produits provenant de croisement. On a remarqué depuis longtemps que la dégénérescence de la race indigène avait été moins rapide et moins prononcée dans la province de Constantine que dans les deux autres : les laines y sont

plus fines, moins jarreuses; les animaux plus forts, plus vigoureux; ce qui autorise à croire que l'amélioration complète de l'espèce y rencontrera plus de facilités qu'ailleurs.

Les échantillons de céréales de toute espèce se recommandaient par la belle couleur et la forme des grains comme par leur pesanteur.

La culture des plantes textiles, qui croissent presque partout spontanément dans la province, y est pratiquée sur une échelle assez étendue, comparativement aux deux autres provinces. Les produits exhibés étaient remarquables. Le lin, notamment, avait les bonnes qualités des meilleurs produits similaires connus.

Le premier prix attribué à l'huile d'olive a été décerné à un produit de qualité tout à fait supérieure.

Les lots de tabac exposés dénotaient de sensibles améliorations dans la culture de cette production, jusqu'alors peu répandue dans la province.

La lutte pour le concours des soies a été très-vive. Le jury a cru devoir, pour récompenser tous les candidats méritants, décerner plusieurs mentions honorables, indépendamment des trois prix promis par le programme.

Un échantillon d'opium a été présenté.

Les garances apportées au concours étaient d'une grande beauté; elles provenaient de cultures parfaitement soignées et qui ne le cédaient en rien aux cultures si justement renommées du comtat d'Avignon.

Les olivettes de Guelma, les plantations d'arbres fruitiers de la plaine du Zeramma, près de Philippeville, et des environs de Bône, jouissent d'une réputation connue de tout le monde. Le mérite des diverses plantations inscrites au concours a imposé au jury l'obligation d'augmenter le nombre des récompenses inscrites au programme.

Le prix des irrigations a été décerné à un colon de Guelma, qui arrose 60 hectares de terrain à l'aide d'un canal de dérivation de 6,500 mètres de développement.

Les indigènes de la province de Constantine surtout se montrent disposés à entrer dans notre mouvement colonial et à adopter nos méthodes d'exploitation. Dans le seul cercle de Guelma, au moment du concours, plus de 50 fermes, construites et organisées à grands frais, fonctionnaient à la grande satisfaction des exploitants indigènes, dont la fortune s'accroît et se consolide ainsi d'une manière permanente et durable.

Le premier prix a été décerné au kaïd du cercle, dont l'exploitation comprenait 200 hectares de terre, avec corps de ferme, habitation à la française, écuries, hangars, cours intérieures, un matériel complet et de nombreuses têtes de bétail.

En somme, le concours a donné lieu à la répartition, entre les exposants, de 47 médailles, dont 25 en argent et 22 en bronze.

§ IV. — EXPOSITIONS EN FRANCE.

En 1853, un certain nombre de produits de l'agriculture et de l'horticulture algériennes ont été envoyés à l'exposition de la société impériale d'horticulture de Paris, où ils ont fixé l'attention du public et du jury, et obtenu des récompenses.

Déjà bien représentée dans cette première exhibition, l'Algérie a figuré avec beaucoup plus de succès encore au concours que la société a ouvert au commencement de l'année 1854. Les produits s'y montraient nombreux, variés et parfaitement choisis. Exposés à la place d'honneur, ils attiraient tous les regards et accusaient les ressources de toute sorte que l'Algérie peut offrir à la France. On remarquait, au milieu des végétaux originaires des zones les plus opposées du globe et parmi les fruits de tous les climats, des spécimens de ces diverses productions dont la culture, source de richesse pour la colonie, promet à l'industrie manufacturière de la métropole de nouveaux éléments de travail.

On admirait surtout les cotons, la soie, la cochenille, l'huile, les olives, le tabac, la garance, les laines, le sésame, l'arachide, l'indigo et une foule d'autres produits non moins intéressants.

Digitized by Google

A la suite de ce concours, la société impériale d'horticulture a décerné aux exposants algériens huit médailles de prix, dont une de première classe.

CHAPITRE II. — CULTURE DU TABAC.

L'extension de la culture du tabac dans les trois provinces de l'Algérie, pendant la saison 1854, a justifié toutes les espérances qu'avaient fait concevoir les résultats déjà si favorables de la campagne précédente.

Dès les premiers jours du printemps, on pouvait constater combien les plantations effectuées dépasseraient celles qui avaient été opérées pendant les années antérieures. Un recensement général fait à cette époque donnait, en effet, les chiffres suivants :

	NOMBRE DES PLANTEURS	SUPERFICIES PLANTÉES.
		hect. a.
Province d'Alger	1,651	2,200 48
—— d'Oran	347	393 13
—— de Constantine	325	223 31
TOTAUX	2,323	2,818 92
En 1853, on comptait	1,688 -	2,287 34
L'accroissement au profit de l'année 1854 a donc été de	635	531 58

Le recensement n'a pu comprendre que les plantations existant dans les centres de production où peut s'exercer le contrôle de l'administration et d'où proviennent, d'ailleurs, les plus importantes quantités de tabacs qui sont livrées à la régie. Quant à celles placées à de trop grandes distances du mouvement colonial pour qu'il ait été possible d'en établir exactement l'étendue, on croit rester au-dessous de la vérité en les évaluant à une superficie de 1,500 hectares répartis entre les trois provinces de la colonie,

soit..... 1,500h 00a

qui, ajoutés aux étendues reconnues par le recensement et portées ci-dessus, soit..... 2,287 34

forment, pour la totalité des superficies plantées en 1854, un chiffre de..... 3,787 34

Si l'on compare les chiffres de..... 2,323 planteurs et de 2,818h 92a

constatés par le recensement avec ceux que la même opération a fournis en 1851 et qui étaient de..... 537 planteurs et de 446 89

on voit que l'augmentation en faveur de 1854 a été de..... 1,786 planteurs et de 2,372. 03

c'est-à-dire près de cinq fois plus de planteurs et une superficie six fois et demie plus considérable en 1854 qu'en 1851, époque où la culture a commencé à se répandre sérieusement dans le pays.

Ce sont là, il faut le reconnaître, de magnifiques résultats, qui sont dus autant aux efforts persévérants des cultivateurs qu'aux encouragements de toute nature et à la bonne direction que l'administration s'est efforcée d'imprimer à l'une des productions qui ont les meilleures chances d'avenir dans la colonie.

Non-seulement les cultures de tabac se sont étendues en 1854, mais encore le rendement des récoltes

Digitized by Google

a dépassé notablement les chiffres atteints jusqu'alors. Ainsi, la moyenne, qui n'était que de 711 kilogrammes à l'hectare en 1853, s'est élevée à 931 kilogrammes en 1854, donnant ainsi la mesure des progrès qui pourront encore être réalisés par une culture plus perfectionnée.

D'après les calculs établis au moment du recensement, les 2,818 hectares 92 ares, cultivés en tabac, comprenaient environ 86,197,950 plantes. Il n'est pas possible de préciser d'une manière rigoureuse quel a été le rendement de cette masse énorme de plantes, car la régie n'a pu recevoir qu'une partie des produits récoltés, le reste, beaucoup moins considérable, ayant été détourné de cette destination par la consommation locale et par les achats du commerce extérieur. Mais on pourra se faire une idée de l'importance de ce rendement, en songeant que les livraisons de tabacs opérées dans les magasins de la régie se sont élevées au chiffre de 2,930,014 kilogrammes, et que les sommes dépensées dans le paya pour ces acquisitions, ont atteint un total de 2,708,232 fr. 86 cent.

Voici au surplus le détail, par province, des opérations auxquelles ont donné lieu les achats dont il s'agit :

		ALGER.	ORAN.	CONSTANTINE.	TOTAL
		kilog.	kilog.	kilog.	kilog.
Tabacs livrés par les colons européens.	Surchoix à 140f	17,356	2,850	3,071	23,283
	Première qualité à 130f	488,616	18,904	32,532	540,136
	Deuxième qualité à 116f	516,964	30,910	27,009	577,883
	Troisième qualité à 80f	630,132	102,760	41,175	783,067
	Non marchande, de 50f à 20f	593,577	112,171	24,237	729,985
Totaux		2,249,639	276,691	128,024	2,654,354
Tabacs livrés par les Arabes, à prix divers		257,374	»	18,286	275,660
Totaux généraux		2,507,013	276,691	146,310	2,930,014
Quant aux sommes payées, elles se sont réparties comme ci contre entre les trois provinces		fr. c. 2,331,227 56	fr. c. 224,310 10	fr. c. 152,695 20	fr. c. 2,708,232 86

Les produits de la récolte 1853 livrés à l'administration s'élevaient au chiffre de 1,637,523 kilogrammes, et le montant des sommes dépensées était de 1,435,926 fr. 29 cent.

Le rapprochement entre les opérations des deux campagnes 1853 et 1854 offre les résultats ci-après :

Tsbacs reçus par la régie en 1854	2,930,014 kil.
——— en 1853	1,637,523
Augmentation en faveur de 1854	1,292,491
Sommes payées aux producteurs en 1854	2,708,232f 86c
——— en 1853	1,435,926 29
Accroissement en faveur de 1854	1,272,306 57

Pour ce qui est de la moyenne des prix payés aux producteurs, elle est restée à peu près la même.

On a dit plus haut qu'une partie des produits, même parmi ceux récoltés dans les centres de production les plus rapprochés des magasins de la régie, n'étaient pas livrés à l'administration. Il est encore une assez grande quantité de tabacs qui ne prennent pas cette direction, ce sont ceux provenant des cultures isolées, en dehors du rayon colonial, et généralement dirigées par les indigènes.

Ce n'est pas exagérer le chiffre de cette production, qui s'est également étendue, que de le porter pour les trois provinces à..... 600,000 kil.
qui, ajoutés aux achats effectués par la régie..... 2,930,014

forment, pour la production totale de la colonie, un chiffre de..... 3,530,014

Comme on l'a fait observer déjà, les produits que la régie n'absorbe pas, trouvent leur écoulement naturel, soit dans la consommation locale, soit dans le commerce d'exportation, qui prend chaque année de plus grands développements, au fur et à mesure que les tabacs algériens sont mieux connus à l'étranger.

Quant à ceux achetés par la régie, ils entrent pour une large part dans les approvisionnements des manufactures de la métropole. Il est bon de remarquer, d'ailleurs, que cette part doit acquérir une plus grande importance encore, à cause des qualités fort belles des tabacs algériens, qui sont essentiellement propres à la fabrication des tabacs à fumer, dont la consommation augmente universellement avec une rapidité qui menace de dépasser partout les ressources de la production.

L'accroissement si rapide qui s'est manifesté dans la production du tabac en Algérie, pendant la campagne 1854, mérite de fixer d'autant plus l'attention, qu'il est dû aux méthodes perfectionnées adoptées par les planteurs, méthodes qui leur ont permis de récolter, par hectare de terre, un tiers de plus que dans la saison précédente.

Ce n'est pas à dire, toutefois, que tous les perfectionnements applicables à la culture du tabac ont été réalisés dans la campagne 1854. Sans doute les progrès ont été très-sensibles. Mais il en est encore d'autres à poursuivre, comme le fera voir le compte rendu des cultures de chaque province. Ainsi, avec de meilleurs labours, des engrais plus abondants, des binages plus nombreux, le rendement des cultures peut être augmenté encore; ainsi, les moyens de dessiccation excellents usités chez quelques planteurs peuvent être partout mis en pratique; enfin les produits peuvent recevoir un classement plus uniforme, sans mélange des espèces et des qualités. Alors la production des tabacs s'accroîtra dans les plus larges proportions, et les produits auront tous cette belle couleur, cette finesse de parfum, cette élasticité de feuillage qui distinguent déjà les tabacs bien cultivés et bien préparés.

Les indications ci-dessus établissent que les achats de tabacs effectués par la régie en 1854 se sont élevés à 2,930,014 kilogrammes de qualités diverses. Afin de déterminer la part que chacun des centres de production a prise dans cette fourniture et le mérite relatif des tabacs, on croit devoir relater dans le tableau ci-après l'importance des livraisons effectuées, leur valeur et leur prix moyen par cent kilogrammes.

Si l'on compare ce document avec celui qui a été inséré dans le tableau des années 1852 et 1853, on constate que douze centres européens qui n'avaient pas encore cultivé le tabac dans la province d'Alger se sont livrés à cette production en 1854, tandis que, dans la province d'Oran, l'accroissement a porté sur neuf localités, et que, par des circonstances malheureuses, dont il sera parlé plus loin, il a été nul dans la province de Constantine.

Digitized by Google

TABLEAU DES LIVRAISONS DE TABACS EN FEUILLES, EFFECTUÉES PAR LES COMMUNES DE L'ALGÉRIE PENDANT L'ANNÉE 1854.

N° D'ORDRE.	LOCALITÉS	QUANTITÉS LIVRÉES.	VALEURS.	PRIX MOYENS.	N° D'ORDRE	LOCALITÉS.	QUANTITÉS LIVRÉES.	VALEURS.	PRIX MOYENS.
		kilog.	fr. c.	fr. c.			kilog.	fr. c.	fr. c.
			PROVINCE D'ALGER.						
1	Boufarik	795,385	682,466 50	89 19		Report	2,108,527	1,871,279 80	
2	L'Arbâ	209,938	187,925 88	89 57	31	Bou-Ismaël	16,477	13,818 30	83 86
3	Oued-el Halleg	151,567	123,457 38	95 83	32	Joinville	18,444	13,347 19	82 38
4	Douera	128,519	104,759 18	86 92	33	Fouka	15,877	12,883 60	81 02
5	Blidah	95,157	84,219 78	90 48	34	Drarish	15,554	15,983 56	89 99
6	Birkhadem	73,718	71,548 66	97 85	35	Chiffa	10,847	9,518 56	87 66
7	Beni-Méred	66,988	59,794 80	89 29	36	Saint-Ferdinand	8,644	7,395 20	85 20
8	Rovigo	54,404	48,802 40	86 82	37	Douaouda	8,638	5,424 98	81 72
9	Souma	42,997	40,128 00	93 32	38	Maison-Carrée	9,452	5,440 48	84 52
10	Hussein-Dey	38,458	33,350 58	86 71	39	Zurich	5,606	5,452 58	93 33
11	Bab-Hassen	37,895	34,500 50	91 06	40	Oued-Corso	5,021	3,844 28	72 57
12	Rassauta	35,491	28,656 99	88 74	41	Bou-Zaréah	4,940	4,311 18	87 27
13	Maelma	34,175	27,999 56	81 92	42	Fort-de-l'Eau	3,515	3,008 08	85 39
14	Fondouck	30,595	26,097 90	85 86	43	Ain-Taya	3,412	2,745 29	86 45
15	Marengo	29,412	25,691 00	87 34	44	Zéradia	3,236	2,792 59	83 51
16	Chéragas	29,208	22,953 20	78 58	45	Bou-Roumi	3,179	2,876 98	90 49
17	Mustapha	27,902	22,481 20	88 57	46	Affreville	3,109	3,229 79	184 20
18	Bir-Touta	25,317	22,951 19	89 94	47	Sidi-Feruch	3,024	2,493 60	82 46
19	Koléah	24,906	22,371 78	85 88	48	Ameur-el-Ain	2,854	2,478 79	89 77
20	Kouba	24,365	22,696 00	93 15	49	Tefeschoun	2,572	2,204 00	85 68
21	Mouzaia-Ville	24,054	22,107 10	91 98	50	Régaia	845	953 98	77 54
22	Dély-Ibrahim	24,199	18,518 56	76 94	51	Chaiba	806	775 28	98 17
23	Sainte-Amélie	23,452	19,945 60	85 04	52	Dellys	787	839 58	81 25
24	Birmandreis	23,200	20,925 30	88 87	53	Bou Medfa	412	421 20	102 25
25	Dalmatie	22,204	19,922 90	89 72	54	Milianah	380	437 78	115 18
26	El-Affroun	28,260	16,798 28	92 78	55	Vesoul-Bénian	345	358 00	103 79
27	Crescia	20,106	19,743 19	83 27	56	Cherchel	139	193 20	120 00
28	El-Biar	20,001	18,038 19	79 83		INDIGÈNES.			
29	Montpensier	17,827	15,452 59	86 56	1	Beni-Khélil	241,458	205,936 83	85 29
30	Ouled-Fayet	18,819	12,600 48	74 95	2	Kraichenas	15,924	14,482 41	90 94
	A reporter	2,108,527	1,871,279 86			TOTAL	2,507,013	2,212,228 94	88 23

Digitized by Google

TABLEAU DES LIVRAISONS DE TABACS EN FEUILLES EFFECTUÉES PAR LES COMMUNES DE L'ALGÉRIE, DANS LES MAGASINS DE LA RÉGIE, PENDANT L'ANNÉE 1854.

N° D'ORDRE.	LOCALITÉS.	QUANTITÉS LIVRÉES.	VALEURS.	PRIX MOYENS.	N° D'ORDRE.	LOCALITÉS.	QUANTITÉS LIVRÉES.	VALEURS.	PRIX MOYENS
		kilog.	fr. c.	fr. c.			kilog.	fr. c.	fr. c.
	PROVINCE D'ORAN.								
1	Saint-Denis-du-Sig....	209,848	145,343 50	69 26		Report.....	274,947	204,287 50	
2	Sidi-bel-Abbès.....	22,505	21,002 00	93 39	14	Kléber.....	398	389 30	97 81
3	Misserghin.....	9,181	9,537 20	103 87	15	Tounin.....	320	277 29	86 62
4	Mazagran.....	7,602	6,934 60	91 22	16	Bou-Tlélis.....	279	189 39	67 84
5	Oran.....	5,575	3,972 40	71 25	17	Ouréah.....	158	121 70	77 02
6	Sour-Kelmitou.....	5,019	4,423 00	88 14	18	Le Tlélat.....	147	129 30	87 95
7	Aïn-Tédelès.....	4,305	3,774 00	87 66	19	Aïn-bou-Dinar.....	98	84 20	85 91
8	Arzew.....	3,230	2,705 00	83 77	20	Saint-Cloud.....	89	94 70	106 49
9	Les Libérés.....	3,085	3,031 00	98 27	21	Sidi-Chami.....	87	89 70	103 10
10	Mostaganem.....	2,456	1,623 70	66 11	22	Haci-ben-Ferrdah....	84	85 29	101 42
11	La Sénia.....	1,050	999 20	94 35	23	Haci-bou-Nif.....	44	52 89	120 00
12	Aïn-Temouchen.....	637	521 60	81 88	24	Tlemcen.....	21	28 59	135 71
13	Saint-Louis.....	442	417 40	98 43	25	Méfessour.....	19	20 00	110 00
	A reporter....	274,947	204,287 50			Totaux....	276,691	295,850 30	74 39
	PROVINCE DE CONSTANTINE.								
1	Mondovi.....	56,904	53,984 50	94 86		Report.....	124,981	110,645 30	
2	Bône.....	23,529	19,579 60	83 21	11	Damrémont.....	1,174	1,148 19	97 79
3	Philippeville.....	11,138	11,054 00	99 25	12	Ahmed-ben Ali.....	982	892 00	00 92
4	Barral.....	9,215	9,275 10	100 95	13	Petit.....	814	904 00	111 10
5	Jemmapes.....	7,342	7,421 00	101 07	14	Ra-el-Mex.....	349	360 19	103 18
6	Robertville.....	4,465	4,524 90	104 34	15	Medjez-Amar.....	285	229 70	80 59
7	Millésimo.....	4,202	4,581 60	109 74	16	D'Urerville.....	100	169 80	89 36
8	El-Hadjar.....	4,269	3,531 29	80 37	17	Gastonville.....	149	108 30	72 98
9	Saint-Antoine.....	1,549	1,327 60	85 70		INDIGÈNES.			
10	Héliopolis.....	1,378	1,394 79	99 93	1	Beni-Urgine.....	18,286	17,725 60	96 93
	A reporter....	124,081	116,945 30			Totaux....	149,310	138,184 79	94 44

OBSERVATIONS RELATIVES A LA PROVINCE D'ALGER.

Il ressort du tableau ci-dessus que c'est encore la province d'Alger qui a occupé la première place dans la production du tabac pendant la campagne 1854. C'est aussi dans cette province qu'avaient eu lieu les premiers

Digitized by Google

essais et qu'avsient eu lieu les premières réussites; ces circonstances, jointes à une population agricole plus dense que dans les sutres provinces, font qu'elle gardera longtemps sans doute cette supériorité dans la production du tabac.

Dans la province d'Alger, Boufarik tient comme précédemment le premier raog, sinon pour la qualité, su moins pour la quantité des produits livrés à la régie. Il sorsit du reste difficile de préciser quelle est la partie de la province qui a fait le plus de progrès. Un même esprit d'émulation semble s'être emparé des planteurs de toutes les localitéa où la culture du tabac avait été précédemment expérimentée, et tous ont vouln rivaliser d'efforts pour obtenir les résultats les plus avantageux.

Les communes du Sabel d'Alger ont fait surtout preuve de zèle et d'application, et, les circonstances atmosphériques venant en aide, elles ont recneilli d'excellents résultats.

Qneique moins favorisées, les localités de la plaine n'en ont pas moins obtenu des produits abondants et dont la qualité n's laissé que très-peu à désirer, généralement, comme on peut s'en convaincre par l'examen du tableau qui précède.

Une méthode qui a commeocé à être appliquée plus généralement en 1854, et que le service des tabacs s'est appliqué à propager, a contribué à rendre les récoltes plus profitables, en bâtant le moment de la maturité. C'est le repiquage des jeunes plants de tabac effectué de très-bonne beure et aussitôt que le terrain est assex égoutté pour permettre cette importante opération. Par l'emploi de ce procédé, trop négligé jusqu'alors par la plupart des planteurs, la première récolte s'est faite plus tôt, dans de meilleures conditions, en même temps que la dessiccation s pu s'effectuer plus facilement et à moins de frais.

La seconde cueille s pu se faire plus tôt aussi et donner, avant la saison des pluies, des produits dont aucun accident atmosphérique n'était venu contrarier la végétation.

OBSERVATIONS RELATIVES A LA PROVINCE D'ORAN.

La confiance des producteurs de cette province dans la culture du tabac est restée entière, malgré l'infériorité relative des produits des premières récoltes. Les efforts déployés de toute part pour donner plus d'étendue aux plantations déjà entreprises ont été récompensés par une réussite à peu près générale. De graodes smélioratione ont été partout introduites, et, à l'exception d'une ou deux localités, tous les centres de colonisation ont livré des tabacs comparables aux meilleurs produits de la province d'Alger; on a même constaté que certains crus de la province d'Orsn n'avsieot point de rivsux dans toute l'Algérie.

Ce qui a nui d'abord à la qualité des tabacs de cette partie de la colonie, c'est la fâcheuse habitude qu'ont les planteurs espagnols de remplacer les travsux qu'exige la culture par des irrigstions exagérées, comme si des arrosages multipliés pouvsient tenir lieu d'engrais, de labours et de binages. Cette erreur, dans laquella sont encore tombés certsins colons dont les tsbacs ont été cotés à des prix très-bas dans le tsbleau ci-dessus, a eu pour conséquence de donner des produits sans maturité, très-aqueux, c'est-à-dire des feuilles inertes, spongieuses, sans ssveur et dont le moindre défaut est d'être peu combustibles. Telles sont les causes qui ont sbaissé le prix moyen des schats opérés en 1854. Mais ces résultats regrettables auront pour effet de faire abandonner par les plsnteurs un système vicieux et défavorables aux intérêts des plsnteurs.

Par contre, dans le Sabel d'Oran comme dans celui d'Alger, et dans d'autres localités où l'eau est rare. les tabacs venus en terres sèches ou sagement arrosés ont été de très-belle qualité.

Malgré ces faits isolés, les progrès dans la culture du tabac pendant l'année 1854 ont été, on le répète, très-remarquables. Pour s'en convsincre, il suffit de jeter un conp-d'œil rétrospectif et de voir la route parcourne depuis les premiers essais dc cultnre du tabac dans ls province d'Oran.

On comptait en 1847.....	3 plaoteurs pour	1[h]	03[a]
en 1848.....	16 ———	2.	67
en 1849.....	18 ———	13.	19
en 1850.....	50 ———	35.	00
en 1051.....	70 ———	62.	40
en 1852.....	116 ———	202.	55
en 1853.....	185 ———	296.	05
Il y a eu eo 1854.....	347 ———	393.	13

Il semble résulter de ces iodications qu'il ne faut pas moins de dix snnées pour asseoir et consolider en Afrique la culture du tabac. En effet, dans la proviоce d'Alger, où les premiers essais soot antérieurs de trois années à ceux dc la province d'Oran, on ne comptait encore, eo 1851, que 316 plnnteurs et 294 hectares 54 ares plantés, tandis qu'il y a eu, en 1854, 1,651 planteurs et 2,200 bectares 48 ares plantés.

Après uo même temps d'épreuve, oo est donc relativement beaucoup plus avancé à Oran qu'oo oc l'était à Alger; d'oú l'on peut conelure que bientôt les deux provinces arriveront au même chiffre de production.

OBSERVATIONS RELATIVES A LA PROVINCE DE CONSTANTINE.

La province de Constantine a été soumise, en 1854, aux iofluences d'une mauvaise température, qui a réagi sur la culture du tabac. Un hiver rigoureux, des gelées tardives, puis des inondatious et la grêle sur certains points élevés, ont détruit de nombreuses plantations. Bien qu'en beaucoup d'eodroits les repiquages aient été renouvelés jusqu'à trois fois, l'importance des cultures qu'il a fallu abaodooner, n'a pas laissé que d'être très-considérable.

En 1853, les tabacs achetés par la régie ont atteint le chiffre de	171,751[k] payés	147,059[f] 20[c]
les achats de 1854 ayant été de.....	149,410 payés	138,184 70
Il en résulte uné diminution de.....	25,441 et de	8,874 50

Mais ces chiffres n'exprimeot pas le rendement véritable de la culture doot les produits ont été, de la part du commerce, l'objet de recberches actives, à cause de la qualité exceptionnelle des tabacs, pour lesquels les consommateurs algériens ont une préférence marquée.

D'après les relevés officiels établis par la douaoe, la part de cette production livrée au commerce o'a pas été moiudre de..... 200,000[k]
ce qui, joint aux achats faits par la régie, soit..... 146,310

formе une production totale de..... 346,310

Ce chiffre eût été beaucoup plus considérable sans les désastres que les plaotations ont eu à souffrir. Il y a eu cependant une augmentation notable sur les produits de la précédente récolte.

On oe saurait terminer sans dire que les résultats de la récolte de 1855 ont été éncore plus satisfaisants sous le rapport de l'extension des cultures que ceux de l'année précédente.

CHAPITRE III. — CULTURE DU COTON EN 1854 ET 1855.

EXTRAITS DES RAPPORTS ADRESSÉS À S. M. L'EMPEREUR PAR M. LE MARÉCHAL VAILLANT MINISTRE DE LA GUERRE, LES 3 FÉVRIER 1855, ET 27 FÉVRIER 1856.

ANNÉE 1854.

SIRE,

« Par deux décrets du 16 octobre 1853, Votre Majesté a daigné autoriser une série de mesures, applicables à partir de 1854, dans le but d'encourager la culture du coton en Algérie, et notamment l'institution, sur sa cassette particulière, d'un prix de 20,000 francs à délivrer, chaque année, pendant cinq ans, au planteur ayant récolté, sur une large étendue, les meilleurs et les plus abondants produits.

« Je suis heureux de l'annoncer à Votre Majesté, ces mesures ont déjà produit d'excellents résultats. Malgré des conditions atmosphériques exceptionnellement défavorables, les plantations de cotonniers ont pris, en 1854, un développement relativement très-considérable; Européens et indigènes ont rivalisé de zèle et d'efforts, et les récompenses promises se sont trouvées partout vivement disputées par de nombreux concurrents.

« Les prix accordés aux petites et aux moyennes cultures ont été décernés dernièrement, en vertu de mes délégations, par M. le gouverneur général de l'Algérie. Il me reste à vous prier, Sire, de vouloir bien décerner vous-même le plus important de tous, celui qui a été fondé par votre générosité toute personnelle; et, à cet effet, j'ai l'honneur de mettre ci-après sous les yeux de Votre Majesté le rapport du jury institué pour apprécier les titres des divers planteurs qui se sont fait inscrire comme candidats à cette magnifique récompense.

« Ce rapport est ainsi conçu :

. . . . . « La culture du coton n'était pas complétement étrangère aux habitudes algériennes. Divers documents l'ont publié déjà, on la pratiquait au temps des Turcs dans plusieurs localités du Tell. De nos jours encore, les tribus des environs de Collo en récoltent ce qui leur est nécessaire pour la fabrication de leurs vêtements; et, s'il faut en croire certaines traditions, les plaines du Sig et de l'Habra étaient, à d'autres époques, couvertes de cotonniers.

« Après l'occupation française, plusieurs essais ont été tentés dans le département d'Alger; mais c'est seulement dans ces dernières années que, surveillés et dirigés par l'administration, ces essais ont révélé une puissance d'avenir que le Gouvernement n'a pas tardé à reconnaître et à développer par d'énergiques encouragements.

« Quoi qu'il en soit, la question, soumise à de graves incertitudes, pouvait garder longtemps encore le secret de sa solution, lorsque la pensée impériale est venue, par sa puissante intervention, décréter, pour ainsi dire, ces essais d'utilité nationale.

« La colonie a entendu l'appel qui lui était fait : l'éclatante rémunération promise a suscité les efforts les plus courageux, et les planteurs algériens ont prouvé, par leur vive émulation, qu'ils ont compris l'intérêt considérable de cette riche production, pour la France manufacturière et l'agriculture coloniale.

« Les conditions du programme devaient être en harmonie avec l'éclat de la récompense: un minimum de culture assez important pour donner à la lutte le caractère de grandeur qu'elle devait avoir. Ce minimum, calculé d'après la situation en 1853, fut donc fixé à 10 hectares par chaque concurrent.

« C'était un cadre déjà considérable pour des débuts; pourtant cette limite s'est trouvée largement dépassée; « car, sur onze plantations inscrites, sept ont présenté des superficies de 20 à 45 hectares; une huitième a « même atteint le chiffre de 77.

« Le nombre des concurrents paraît également significatif lorsqu'on se reporte aux rigueurs exceptionnelles « par lesquelles s'est signalée l'ouverture de la campagne. Tout le monde peut se rappeler, en effet, que les « pluies du printemps ont été si violentes et si prolongées, que certains planteurs ont vu, à plusieurs « reprises, leurs graines détériorées ou même enlevées par des eaux torrentielles, et ont dû renouveler jus- « qu'à trois ou quatre fois leur ensemencement.

« On s'interrogeait avec inquiétude alors sur le sort réservé à des semis effectués sous des auspices aussi « fâcheux, et, cependant, si l'on jette un coup d'œil anticipé sur les succès obtenus, on voit que la persévé- « rance a pleinement triomphé de ces débuts difficiles.

« Toutes les plantations visitées par la commission présentent un intérêt véritable; mais il en est quelques- « unes, surtout, qui sont de nature à causer une impression saisissante.

« Ici, par exemple, c'est l'exploitation luxueuse, la vitalité que répandent l'intelligence et l'activité du « maître, doublées de la vigueur d'un capital abondant; c'est l'ardente impulsion du grand propriétaire « secondée par le labeur docile et persévérant du métayage; là, c'est l'esprit d'audace et d'aventure, plein « de foi en ses propres forces. D'autre part, c'est l'élément indigène entrant brillamment dans la lice, conduit « et représenté par un de ces chefs influents dévoués au service de la France. Partout, d'ailleurs, cultures « consciencieuses et soigneusement réglées.

« Cette esquisse, qui n'a rien d'exagéré, démontre déjà que les résultats sont dignes de la sollicitude de « Sa Majesté et de son Gouvernement.

« Lorsque le moment sera venu d'examiner le mérite comparatif des divers concurrents, il y aura à « compléter ce premier aperçu; mais on doit s'arrêter ici sur les faits principaux de la campagne, parmi les- « quels il s'en trouve qui paraissent contenir des enseignements utiles à enregistrer.

« Ce n'est pas à dire, bien entendu, que les remarques qui vont suivre doivent être posées comme règles « infaillibles : nous entrons seulement dans la période des expériences décisives ouverte par les décrets pré- « cités, et qui doit se prolonger pendant quatre années encore: conséquemment, on ne peut qu'indiquer « ici des points de départ susceptibles de guider les investigations ultérieures, auxquelles seules il appar- « tiendra de prononcer définitivement avec l'autorité d'une expérimentation complète.

« L'inspection des cultures a fourni l'occasion de voir à l'œuvre les trois grands modes d'exploitation de ce « pays :

« L'exploitation directe et l'exploitation dite *métayage*, toutes deux communes aux autres contrées, et la « culture par les indigènes, particulière à la colonie.

« La première se recommande suffisamment d'elle-même : le concours en offre plusieurs exemples remar- « quables, au nombre desquels se distingue celui de ce planteur de Mostaganem, réunissant toutes ses « ressources pour demander hardiment à la culture cotonnière le mot de ses richesses, et allant seul, loin « de tout centre de population, au milieu des plaines de l'Habra, dont il a pressenti tous les avantages, ins- « taller spontanément une plantation de 20 hectares, sans se laisser effrayer par aucune difficulté matérielle.

« Bien que différente dans ses procédés, la seconde, connue sous le nom de métayage ou partage des « fruits, offre peut-être plus d'avantages encore; car, indépendamment de l'étendue de ses résultats, c'est la « meilleure voie pour réaliser au plus tôt et au mieux les vues grandioses qui ont présidé à l'institution du « concours, c'est-à-dire la plus rapide et la plus intelligente propagation de la culture dont on s'occupe.

« L'initiation à cette culture d'une famille de métayers par le propriétaire présente des chances de succès, « et renferme une force d'expansion et de propagande bien supérieure à celle d'une population d'ouvriers « conduite par un maître. Les journaliers sont nomades et restent étrangers au succès de l'exploitation; les « métayers, au contraire, se fixent au sol pour un temps plus ou moins long, et poursuivent avec ardeur « une réussite dont ils doivent recueillir leur part de profit. Tous les membres de la famille, jusqu'aux

Digitized by Google

« femmes et aux enfants, y font un apprentissage qu'ils propageront ensuite sur les terres dont ils ne tarde-« ront pas à devenir concessionnaires.

« La réunion de ces intérêts secondaires, tirant toutes leurs forces de l'intérêt dominant qui la dirige et « leur communique le mouvement après leur avoir donné l'existence, constitue donc l'entreprise la plus « féconde : c'est à ce mode que l'on doit de voir figurer au concours des superficies qui laissent si loin der-« rière elles le minimum fixé par le programme. Le métayage, en un mot, fournit une main-d'œuvre per-« manente réglée, intéressée et économique. Il a déjà fait ses preuves en Algérie par la rapide et fructueuse « extension qu'il a donnée à la production du tabac ; il rendra des services non moins signalés à celle du « coton.

« A l'influence propagatrice des deux systèmes précédents s'ajoute celle qui résulterait de l'intervention « de l'élément indigène.

« Avec les Arabes, non-seulement la culture cotonnière peut doubler les proportions qu'elle atteindrait si « elle restait le patrimoine exclusif des Européens, mais encore, et c'est là un point capital, le prix de revient « doit diminuer considérablement. Soit donc que les Européens utilisent la main-d'œuvre indigène, soit que « les Arabes se livrent directement à la production, toute tentative accomplie pour hâter l'avénement de ce « double progrès doit être vue avec la plus grande faveur : aussi faut-il considérer comme très-important le « fait d'avoir conduit cette année plusieurs chefs indigènes à cultiver le coton sur de larges proportions, « comme y a réussi M. le lieutenant Mesrine, chef du bureau arabe du cercle de Guelma, avec une intelli-« gence et un entrain qui lui font le plus grand honneur. On y voit le témoignage précieux de ce que cette « culture peut attendre de l'action de ces chefs ; sous l'intelligente impulsion des bureaux arabes favorables à « la colonisation.

« Chez les indigènes plus encore que parmi nous, le progrès agricole viendra d'en haut et non d'en bas ; « les chefs seuls peuvent introduire une production nouvelle ; que tous les caïds de l'Algérie, stimulés par le « succès de ceux qui viennent de prendre l'initiative, rivalisent de zèle, et bientôt leur exemple rayonnera « autour d'eux ; des chefs, le coton descendra chez les notables, puis dans les masses, c'est-à-dire dans les « tribus qui auront été forcément initiées par la régime des prestations en nature connues sous le nom de « *touiza*.

« Sous ces différents modes d'exploitation, le jury a rencontré les deux principales formes de l'association « agricole :

« 1° L'association entre producteurs ;

« 2° Celle résultant du métayage même.

« L'une et l'autre méritaient d'être admises au concours sous les distinctions suivantes :

« L'association entre producteurs doit résulter d'un contrat formé dès le principe, à l'origine de la culture, « et embrasser tous les travaux, tous les risques et tous les fruits : on ne pourrait donc pas reconnaître « comme telles les conventions survenues entre des planteurs qui, séparés d'intérêt et d'action pendant la « durée de la campagne, se réuniraient seulement en vue de former le contingent de culture exigé ou pour « accroître l'importance totale de leurs plantations isolées.

« Quant à celle connue sous la dénomination de métayage, il est indispensable, pour qu'elle profite au « propriétaire, que celui-ci justifie de son intervention personnelle et directe dans ses métairies par des « avances en bestiaux, en instruments de travail, ainsi que par une direction, une surveillance et des conseils « soutenus.

« L'admission des chefs arabes cultivant au moyen des touiza ne pouvait, non plus, être douteuse en pré-« sence du programme, lequel, en conviant les indigènes à concourir au même titre que les Europens, im-« plique la reconnaissance et la consécration des conditions particulières de propriété et de travail propres à « l'organisation de cette partie de la population algérienne.

« Il a encore été donné à la commission de voir, dans le cours de ses tournées, des cultures de tous « genres, les unes perfectionnées, les autres faites au moyen de pratiques primitives ; quelques-unes irriguées,

« plusieurs sans irrigations; toutes ces catégories offrant, d'ailleurs, dans leurs circonstances propres, un « véritable intérêt expérimental.

« Ainsi, tandis que la plupart des plantations présentaient l'application des méthodes savantes, on retrou- « vait dans celle de Philippeville, par exemple, les procédés usités dans l'île de Malte, c'est-à-dire les semis « à la volée comme pour les céréales et sans plus de soins qu'on n'en donne à celles-ci. On peut reprocher « à ce système de ne pas réserver entre les plants des espaces réguliers et suffisants, et d'empêcher, par con- « séquent, l'air et la lumière de circuler dans la plantation. Le rendement de cette culture rudimentaire ne saurait, d'ailleurs, égaler celui des méthodes savantes; mais, s'il donne un revenu suffisant du capital engagé « comme l'affirme le producteur qui l'expérimente, il se prêterait, parmi les indigènes et les cultivateurs peu « aisés, à un développement qui rend cette expérimentation digne d'une sérieuse attention.

« Il importait d'avoir raison de ce préjugé, trop généralement répandu, sur l'inutilité, sinon le danger « d'irriguer les cotonniers; la constatation des faits a pu confirmer la vérité que l'expérience commence déjà « à rétablir : c'est-à-dire que, si la profusion d'eau, les irrigations désordonnées et trop tardives nuisent à la « plante, il n'en est pas ainsi quand ces irrigations lui sont fournies avec discernement et en temps opportun.

« Il n'en faudrait pas conclure, sans doute, que l'irrigation soit une condition indispensable de réussite, et il « convient d'insister sur cette déclaration importante dans ce pays, où les eaux ne manquent assurément pas, « mais où elles n'ont encore pu recevoir tous les travaux d'aménagement qui permettront de les utiliser en « grande abondance. On ne peut certainement pas dire non plus que cet auxiliaire soit d'un effet absolu pour la « qualité du produit, car on a observé que des terrains d'une nature identique, dans la même localité, les uns « ayant été irrigués, les autres ne l'ayant pas été, ont donné des filaments exactement semblables; mais ce qu'il « faut reconnaître, c'est que l'irrigation a cet avantage considérable de hâter la croissance des plants et d'aug- « menter le nombre et la grosseur des fruits, et qu'à ce point de vue l'aménagement des eaux rendra un « immense service à la production cotonnière.

« La grande majorité des planteurs se sont, comme l'année dernière, occupés de l'espèce dite *Géorgie* « *longue soie*. Le courte-soie se trouve à l'état d'exception, surtout dans les provinces du centre et de l'ouest.

« Est-ce un avantage, ou bien la culture du Louisiane ne devrait-elle pas avoir une plus large part que celle « qui lui a été faite?

« Cette question a déjà éveillé l'attention du département de la guerre, qui a prescrit une enquête locale « sur le rendement comparatif des deux espèces, en vue de mettre l'administration à même, suivant les « lumières qui jailliront de cet examen, de guider les cultivateurs dans la voie qui devra être suivie. On peut « pourtant dire qu'il serait sage aux colons de partager leurs efforts entre les deux sortes, au lieu de se livrer « exclusivement, comme quelques-uns l'ont fait jusqu'à ce jour, à la production de l'espèce supérieure, « attendu que le courte-soie est plus rustique, moins délicat sur le choix du terrain, plus hâtif, et par consé- « quent moins chanceux, d'un produit plus abondant et d'un débouché plus facile, et qu'il peut enfin com- « penser par ces diverses qualités l'infériorité relative de sa valeur marchande.

« Ceci conduit naturellement à parler des cotonniers vivaces, dont la réussite peut avoir une si grande « influence sur le développement de la culture du Géorgie longue soie.

« Bien que les produits bisannuels ne dussent pas figurer au concours de cette année, les plantations « conservées de l'année dernière étaient trop intéressantes pour passer inaperçues. La commission a donc « visité celles, très-rares d'ailleurs, qui lui avaient été signalées. Elle a principalement parcouru celles de « M. Sibour, dans la province d'Oran, et elle a pu constater les avantages apparents de ce mode de culture « pour le Géorgie.

« Elle y a vu des capsules remarquables par leur abondance et leur volume, et promettant une récolte « plus précoce que celles des plantations provenant de semis de l'année. Quant à l'intérêt économique, elle « n'a pu qu'enregistrer les déclarations du propriétaire, d'après lesquelles les frais de cette culture seraient « inférieurs à ceux des cotonnières ordinaires.

« Il y a donc là une étude à poursuivre. Les cotons bisannuels ont-ils toutes les qualités voulues pour être

« admis à titre supérieur par les filatures? en second lieu, leur culture présente-t-elle réellement des avan-
« tages sous le rapport économique?

« On comprendra que le jury ne soit pas en mesure de formuler là-dessus une opinion motivée; l'expé-
« rience seule peut prononcer à cet égard, et cela doit trouver place dans le programme sur lequel
« s'exerce l'enquête dont il est parlé plus haut. Il doit se borner à signaler que les planteurs du Sig ont été
« impressionnés du résultat de M. Sibour, et se proposent de tenter eux-mêmes l'expérience dans la cam-
« pagne qui va suivre.

« L'ensemble des cotonnières plantées en 1853 couvrait une superficie de 530 hectares environ; celles de
« 1854 donnent, d'après les indications fournies au mois d'août, un chiffre de 1,720 hectares, non compris
« les cultures faites par les indigènes de Biskra, sous le patronage du chef du jardin d'expérimentation de
« cette localité. Ce résultat, qui spécifie le développement excité par les concours de cete année, serait bien
« plus important encore sans les circonstances dévastatrices auxquelles il a été déjà fait allusion; la province
« de Constantine notamment, qui avait ensemencé 618 hectares, n'a pu en conserver qu'un peu plus du tiers,
« tant l'action de ces circonstances a été rigoureuse de ce côté.

« Dans ce total de 1,720 hectares, la province d'Alger entre pour 653 hectares, celle d'Oran pour 801,
« celle de Constantine pour 263.

« L'infériorité du chiffre présenté par la province du centre relativement à celui de la province de l'ouest
« demande quelques explications, car on est habitué à voir la première placée toujours au premier rang lors-
« qu'il s'agit de progrès agricoles.

« Peut-être la province d'Oran est-elle plus privilégiée que l'autre sous le rapport du climat et du sol; les
« pluies y semblent moins abondantes, ou du moins mieux réglées, les montagnes y sont moins élevées et
« donnent moins de froid au plaines, les vastes étendues que parcourent l'Habra et le Sig sont en général com-
« posées de terrains argilo-calcaires et légèrement salins qu'affectionne le cotonnier; enfin l'excellent aména-
« gement provenant du barrage du Sig assure à un grand nombre d'exploitation des eaux d'irrigation abon-
« dantes; mais ce ne sont pas là les seules causes de la différence remarquée.

« Les planteurs du département d'Alger se sont déjà suffisamment signalés par l'énergie avec laquelle ils
« savent triompher des obstacles naturels, et les succès de premier ordre qu'ils ont réalisés pour la culture
« du tabac, dans laquelle ils dépassent de si loin ceux du reste de l'Algérie, prouvent surabondamment ce
« dont ils sont capables : il faut donc chercher encore ailleurs les causes de cette différence de chiffres. La
« principale raison en est que, dans ce département, où d'autres cultures industrielles occupent déjà tant
« d'espace et tant de bras, ces cultures y ont une priorité et y jouissent d'une faveur qui les font hésiter à
« céder la place à des expérimentations nouvelles. La propriété y est d'ailleurs très-morcelée, et, par consé-
« quent, ne permet pas l'établissement de plantations aussi vastes que dans les autres régions, où, la popula-
« tion agricole étant moins compacte, les biens sont moins divisés et les concessions plus étendues.

« On ne saurait oublier, au surplus, que c'est aussi ce département qui a ouvert la voie à la culture cotonnière,
« et que, l'année dernière encore, il l'emportait d'un sixième sur celui d'Oran pour la production. Il reprendra
« son rang, il n'en faut pas douter, au prochain concours.

« Les conditions favorables que peut posséder la province de l'ouest, quant aux facilités de la production,
« ne suffisent pas non plus pour constituer une supériorité en faveur de la qualité de ses produits. Les
« résultats constatés à l'exposition centrale ont attesté que chacune des trois provinces était également apte
« à fournir les belles qualités de coton Géorgie long et les plus belles espèces du courte-soie. Le fait est
« clairement ressorti du parallèle établi entre les échantillons appartenant au grand concours et ceux pré-
« sentés par les planteurs qui avaient obtenu les honneurs des trois concours provinciaux.

« Ainsi, le longue-soie de M. Reverchon et de M. Fruitié, d'Alger, et celui de M. Sibour, de la province
« d'Oran, d'une part, comme, d'autre part, le courte-soie de MM. Portelli, de Philippeville, et Gaucci, de
« Bône, ont été reconnus être à la hauteur des plus beaux types similaires des concurrents au prix de l'Em-
« pereur.

Digitized by Google

« Une autre expérience, plus solennelle encore, a donné une conclusion non moins heureuse : M. Cox, « l'un des principaux filateurs de Lille et membre du jury, avait apporté douze types de coton longue-soie « (*sea island*) des États-Unis; et, guidée par les démonstrations de cet industriel, la commission, en compa- « rant ces échantillons avec nos cotons algériens, a pu reconnaître, non sans un légitime orgueil, que les « produits de la colonie soutiennent très-avantageusement le rapprochement avec les types les plus remar- « quables des similaires américains.

« Aux termes du règlement ministériel, le mérite des concurrents devait être jugé sur l'étendue, l'aspect « et le bon état des plantations, ainsi que sur la qualité des produits exposés.

« Les opérations devaient donc se diviser en deux parties bien distinctes : l'inspection des cultures et « l'examen des produits.

« Les plantations inscrites étaient au nombre de onze, savoir, en suivant l'ordre adopté par l'itinéraire de « l'inspection :

DANS LA PROVINCE D'ORAN :

	Hect.	Ares.	Cent.
« 1° Celle de M. Grsillat, de Mostaganem	31		
« 2° Celle de l'Union agricole du Sig	42	07	
« 3° Celle de MM. Masquelier fils et compagnie, et Dupré de Saint-Maur, à Saint-Denis-du-Sig et à Arbal	77	61	29
« 4° Celle de la Compagnie méridionale, représentée par M. Rouchouse, de Saint-Denis-du-Sig	20	09	
« 5° Celle de M. Julien, à Saint-Denis-du-Sig	11	80	
« 6° Celle de M. Adam, représentée par M. Sohn, à Sainte-Barbe	20	34	

DANS LA PROVINCE D'ALGER :

« 7° Celle de MM. Maisons et Cordier, près la Maison-Carrée	11	30	
« 8° Celle de M. Gauran, de la ferme modèle	10	87	50
« 9° Celle de MM. Kakzanowski et Thierry, de Boufarik	20		

DANS LA PROVINCE DE CONSTANTINE :

« 10° Celle de M. Grima (François), de Philippeville	30	31	65
« 11° Celle du caïd Ali-ben-Mohamed, du cercle de Guelma	40	92	66
« Total des superficies présentées	316	33	10

« Mais, sur les onze concurrents, huit seulement ont été maintenus, trois ont dû être écartés et se sont « abstenus, savoir :

« 1° MM. Kakzanowski et Thierry, qui se sont retirés d'eux-mêmes préalablement à la vérification des « cultures;

« 2° M. Julien, dont les cotons n'ont pas été envoyés à l'exposition, circonstance que le jury a regrettée, « attendu que les travaux de ce cultivateur lui eussent assuré un rang honorable dans le concours;

« 3° M. Gauran, faute du contingent réglementaire, qu'il ne possédait plus, par suite de l'exclusion de la « principale des cultures qu'il présentait comme faites à partage de fruits, et pour laquelle le jury n'a pas « reconnu au propriétaire une participation suffisante.

« Si les limites de ce travail ne permettent pas de retracer ici toutes les impressions développées dans les

« procès-verbaux sur l'aspect des cultures et la valeur comparative des produits exposés, il est au moins « à propos de présenter en larges traits les résultats de cette double épreuve.

« Hâtons-nous donc de le proclamer : tous les concurrents ont droit à leur part d'éloges, sans exception; « et, bien que trois d'entre eux l'emportent largement sur les autres, ceux qui se trouvent classés à un degré « relativement secondaire ont encore réalisé d'éminents succès, dont il faut leur tenir compte.

« L'œil embrasse avec satisfaction le riche ensemble qu'ils présentent.

« Sous le rapport des cultures, tout concourt à démontrer une vive émulation, une ardeur pareille, une « intelligence également soucieuse de l'œuvre poursuivie. Ce n'était pas, en effet, une résolution médiocre « que de prendre part à une lutte aussi considérable; l'entreprendre, c'était déjà un mérite; l'avoir digne- « ment soutenue, c'est un grand honneur où les vaincus doivent encore trouver leur récompense.

« A l'égard des produits, manifestation matérielle des efforts, l'exposition confirme amplement ce premier « tableau; car, si les échantillons des trois premiers concurrents placés en tête par les cultures ont encore « ici distancé leurs rivaux d'une façon assez-marquée, tous les autres offrent aussi des cotons remarquables « et rivalisant entre eux à divers titres.

« Cette justice rendue au mérite général, l'examen se concentre sur ces trois compétiteurs, qui, ayant « dépassé le reste de leurs concurrents, peuvent se disputer la récompense.

« Ce sont : 1° MM. Masquelier fils et compagnie, et Dupré de Saint-Maur, pour leur culture de Saint- « Denis-du-Sig.

« 2° Le caïd Ali-ben-Mohamed, du cercle de Guelma;

« 3° M. Graillat, de Mostaganem.

« Les cotonnières de MM. Masquelier fils et compagnie, et Dupré de Saint-Maur, de Saint-Denis du-Sig, « couvrent plus de 55 hectares. Quoique fort distantes les unes des autres et exécutées par diverses familles « de métayers, elles révèlent, par leur aspect général et leur bonne tenue; la direction à la fois énergique « et prévoyante qui a présidé à leur organisation.

« Les lignes sont uniformément espacées; on n'y voit aucune lacune, les plants présentent une régularité « parfaite; les irrigations y sont soigneusement dirigées.

« D'autre part, les cotons qui en proviennent sont qualifiés de superbes.

« Les plantations du caïd de Guelma (40 hectares) rivalisent complétement avec ces premières. Si celles- « là sont plus considérables, celles-ci l'emportent peut-être dans l'accomplissement de certains soins. Elles « sont mieux écimées, ce qui fait que les plants offrent un caractère plus général de précocité et une plus « grande abondance de fruits; les terres surtout y sont admirablement tenues : sous ce double rapport, elles « rachètent donc la supériorité d'étendue des précédentes.

« Les cotons exposés par ces planteurs sont fins, forts et longs à un degré supérieur.

« A l'égard des cultures de M. Graillat, qui sont de 31 hectares, il en est une partie dans des conditions « faibles, et qui ne suffirait pas à donner au planteur un rang distingué : c'est le groupe établi dans la vallée « du Nadour, près de Mostaganem, et qui forme une superficie de 11 hectares. Il en est tout autrement de « celles situées dans la plaine de l'Habra, qui sont d'une vigueur vraiment merveilleuse. On est saisi d'ad- « miration devant cette végétation luxuriante et cette prodigieuse abondance de fruits.

« Mais, après que le regard a suffisamment admiré, l'esprit descend aux détails, et veut se rendre compte « des autres circonstances dont l'ensemble doit constituer le mérite absolu. On reconnaît alors que cette ma- « gnificence est peut-être due autant à la qualité supérieure du sol choisi qu'aux soins dont la cotonnière a « été l'objet.

« Les terres sont loin d'être aussi bien nettoyées que dans les plantations qui précèdent; les plants sont « moins régulièrement placés, l'espacement est insuffisant, l'écimage est incomplet.

« Les cotons sont rangés sur la même ligne que ceux de Guelma; mais, en somme, ce planteur doit le « céder aux deux autres, non-seulement sous le rapport de l'étendue, qui ne serait pas une cause détermi- « nante, mais encore, et surtout, sous le rapport du mérite agricole.

Digitized by Google

« Ces considérations scrupuleusement pesées, le jury, plaçant à l'unanimité MM. Masquelier fils et compagnie et Dupré de Saint-Maur, et le caïd Si-Ali-ben-Mohamed, *ex æquo*, sur le premier rang, propose de partager le prix de 20,000 francs entre eux, et de leur décerner à chacun une médaille d'or.

« En ce qui concerne les récompenses secondaires qu'il est d'usage d'accorder pour donner une distinction honorifique à ceux qui se sont le plus rapprochés du vainqueur, la commission pense que les résultats brillants du concours motivent suffisamment la création d'un prix intermédiaire. Elle sollicite, en conséquence, en faveur de M. Graillat, l'attribution d'une médaille en argent (grand module), qui puisse constater la supériorité marquée de ce concurrent sur ceux de ses rivaux qui obtiendront des mentions particulières.

« Enfin, pour ces mentions, après avoir reconnu que, si les concurrents inférieurs sont, à peu de chose près, tous placés sur la même ligne, il en est deux cependant qui se recommandent particulièrement par l'intérêt exceptionnel ressortant du caractère expérimental de leurs cultures; le jury propose d'accorder une mention honorable :

« 1° A MM. Cordier et Maisons, de l'arrondissement d'Alger, à raison de la réussite la plus encourageante qu'ils ont obtenue sans irrigation pour la culture du Géorgie longue soie;

« 2° A M. Grima (François), de l'arrondissement de Philippeville, à raison du rang remarquable qu'il a donné aux courtes-soies, tout en expérimentant les procédés les plus économiques de cette culture, introduite et propagée par lui, depuis six années, dans l'arrondissement.

« En résumé, il résulte des observations et des faits consignés dans le présent travail que l'institution des concours ouverts par les décrets impériaux du 16 octobre 1853 a fait faire à la culture du coton en Algérie un pas considérable, malgré les circonstances peu favorables de la campagne. On peut donc en inférer que le succès de cette première épreuve, si propre à confirmer la confiance de nos planteurs, accroîtra encore leurs efforts pour les campagnes prochaines, et que les quatre autres concours qui doivent suivre réaliseront péremptoirement les vues du Gouvernement en naturalisant cette culture précieuse.

« La part à faire au coton Louisiane ou courte-soie, les expériences à tenter sur la possibilité et l'intérêt économique des cotonnières bisannuelles, les mesures à prendre pour stimuler l'intervention de l'élément indigène, sont encore des questions que le jury a dû se borner à ébaucher, et dont ceux qui lui succéderont devront poursuivre la solution. Mais ce qu'il peut aujourd'hui émettre comme conviction intime, c'est que la culture cotonnière doit être très-profitable à l'agriculture algérienne; et, ce qu'il doit aussi proclamer, pour l'avoir pleinement constaté, c'est que les produits cotonniers de la colonie française peuvent très-heureusement soutenir le rapprochement avec les types les plus remarquables des similaires américains.

« Comme vous venez de le voir, Sire, le jury estime qu'il y a lieu de partager par moitié le prix de 20,000 francs entre les sieurs Masquelier fils et compagnie et Dupré de Saint-Maur, colons à Saint-Denis-du-Sig, dans la province d'Oran, et Si-Ali-ben-Mohammed, caïd du cercle de Guelma, dans la province de Constantine. Ces deux concurrents ont, en effet, mérité d'être classés *ex æquo* au premier rang, soit pour l'étendue de leurs cultures, soit pour les soins dont elles ont été l'objet, soit pour la qualité des produits qui en ont été obtenus. Je ne puis donc que vous proposer, Sire, de décider qu'il sera attribué à chacun d'eux une médaille d'or et une somme de 10,000 francs, tout en faisant remarquer à Votre Majesté combien il est heureux et rassurant pour l'avenir de la culture cotonnière en Algérie de trouver, dès le début, l'élément arabe si franchement associé aux efforts et aux succès des planteurs européens.

« Je prie, en outre, Votre Majesté de vouloir bien approuver, ainsi que le demande le jury, qu'il soit accordé, à titre de récompenses secondaires, une médaille d'argent (grand module), au sieur Graillat, colon à Mostaganem, dont les cultures se sont le plus rapprochées de celles des deux lauréats ci-dessus désignés, et une mention honorable aux sieurs Cordier et Maisons, colons de l'arrondissement d'Alger, ainsi qu'au sieur Grima, colon de l'arrondissement de Philippeville, dont les cultures ont revêtu un caractère expérimental d'un intérêt particulier. »

Par décision du 3 février 1855, l'Empereur a approuvé les conclusions de ce rapport.

ANNÉE 1855.

« Sire,

« Je viens rendre compte à Votre Majesté du second concours ouvert en Algérie pour l'attribution du prix « qu'elle a bien voulu instituer en vue d'encourager la culture du coton dans la colonie.

« Loin de se ralentir, comme avaient pu le faire craindre certaines circonstances contraires, notamment « le renchérissement général des céréales, qui a eu pour effet d'entraîner une grande partie des efforts des « planteurs du côté de ces cultures, la production cotonnière pendant la campagne 1855 s'est encore étendue « dans une proportion qui, sans doute, n'est pas celle qu'on eût pu désirer, mais qui, en raison même de ces « circonstances, témoigne hautement de sa puissante vitalité et de la force d'expansion dont elle est douée. Un « fait capital ressort des observations qui ont été constatées : c'est la progression très-sensible des plantations « chez les indigènes. Il est impossible de ne pas voir là un progrès d'une très-grande importance; car le con- « cours des Arabes doit évidemment avoir les plus heureuses conséquences sur le succès des cultures coton- « nières dans la colonie. L'Exposition universelle a fait voir à tout le monde que les cotons algériens rivalisent « avec les meilleures espèces connues; les commissaires américains eux-mêmes, vaincus par l'évidence, ont « dû le proclamer; un avenir prochain montrera, il est permis de l'espérer, que l'Algérie peut également « lutter avec les autres pays pour l'abondance de ses produits.

« . . . . . D'après la marche adoptée l'an dernier, et en vertu de mes délégations, le gouverneur gé- « néral de l'Algérie a déjà distribué les récompenses appartenant à la première catégorie. J'ai l'honneur de « mettre sous vos yeux, Sire, le rapport du jury nommé pour apprécier les titres des divers planteurs qui « se sont fait inscrire comme candidats au prix impérial.

« Arrivé aux limites extrêmes de la tâche qu'il a reçu mission d'accomplir, le jury du prix de l'Empereur « institué pour la campagne de 1855 vient, par le présent rapport, rendre compte de ses travaux et formuler « ses propositions pour l'attribution de la récompense accordée par la munificence impériale.

« . . . . . La campagne de 1855, il ne faut pas l'oublier, n'est que la seconde épreuve de la période « d'essai ouverte par les décrets du 16 octobre 1853, la seconde année de ce que l'on peut appeler l'école « de la culture du coton. Pourtant, aussi bien en France qu'en Algérie, l'attention s'est portée avec une vive « curiosité, qui témoigne de l'immense intérêt qui s'y attache dans les deux pays, sur les progrès qui ont pu « se manifester, soit dans l'étendue des plantations effectuées, soit dans le mode de culture employé. Inquiets « sur l'avenir d'une précieuse production qui a fait naître tant et de si légitimes espérances, on se demande « si l'extension de la culture a répondu à l'attente générale, si c'est un succès ou un échec que la campagne « de 1855 a donné occasion d'enregistrer.

« . . . . . De prime abord, et à ne considérer que le nombre des concurrents qui se sont fait « inscrire pour le prix impérial, une semblable affirmation, aussi nettement posée, pourrait être considérée « comme invraisemblable. Comment admettre, en effet, que la production se soit développée, et qu'un moins « grand nombre de planteurs soient descendus dans l'arène pour disputer la magnifique récompense promise « aux efforts de tous? Rien n'est plus exact cependant et plus facile à apprécier. C'est que la culture a perdu « en hauteur, s'il est permis d'ainsi parler, et a gagné en surface; en d'autres termes, c'est qu'il a été fait « moins de grandes plantations et un plus grand nombre de petites. Et puis, il faut bien le dire, devant les « redoutables compétiteurs qu'on savait s'être mis sur les rangs pour le prix impérial, plus d'un planteur, « remplissant d'ailleurs et au delà les conditions de superficie exigées, a renoncé à la lutte et a fait descendre « ses prétentions à l'un des prix provinciaux; le concours ouvert pour ces récompenses en a donné plus d'un « exemple.

« D'autres raisons, du reste, justifieraient, s'il en était besoin, la diminution que l'on remarque dans le

« nombre des concurrents. En 1854, au moment où les encouragements si généreusement accordés par le Chef « de l'État sont venus solliciter la culture, tous les colons, grands ou petits, se sont précipités dans le concours « avec un élan sans égal, souvent avec des moyens d'action insuffisants. Beaucoup, emportés par l'ardeur de « la lutte, oubliant les conseils de la prudence, entreprirent au-dessus de leurs forces, et se trouvant, par « suite, dans l'impossibilité d'apporter à leurs cultures tous les soins qu'elles réclamaient, virent leurs espé- « rances trompées, quelques-uns même avant le commencement de la récolte. On comprend que, pour ceux- « ci, le désenchantement ne s'est pas fait longtemps attendre, et que, s'ils ont persévéré dans la culture, du « moins leurs efforts sont restés circonscrits dans des limites plus modestes que par le passé.

« Chez d'autres, au contraire, à qui les moyens d'action ne faisaient pas défaut; des causes différentes ont « produit des effets analogues. Ici, malgré les instructions que l'administration avait fait publier sous toutes les « formes, les bons procédés de culture, dont on ne comprenait pas toute l'importance, ont complétement « manqué; là, dans l'empressement qui poussait chacun, le choix du sol avait été négligé, la préparation du « terrain n'était pas complète, les façons à donner, les écimages, les ébourgeonnements, n'avaient pas été exé- « cutés, ou ne l'avaient pas été en temps opportun; sur quelques points aussi des chances malheureuses, des « accidents atmosphériques, auxquels n'échappe aucune culture, même les plus anciennes et les plus connues, « et qui restent en dehors des prévisions humaines, avaient frappé les récoltes avant leur maturité. Comme « on pouvait s'y attendre, ces insuccès fâcheux, mais inévitables, ont amené des mécomptes, et, après eux, « un découragement qui a eu sa répercussion en 1855, et a eu pour conséquence de limiter le nombre des « concurrents de cette année. Ce découragement, n'ayant aucune raison sérieuse de persister, cédera, on « peut y compter, dès la saison prochaine, devant les résultats de beaucoup plus satisfaisants que les cultures « de la présente campagne ont partout offerts aux planteurs soigneux, exercés et intelligents.

« Aux motifs de réaction qu'on vient d'énumérer, il faut ajouter le haut prix des céréales et la faveur de « plus en plus marquée dont jouit la culture du tabac près de la plupart des colons. La perspective de placer « leurs grains à un taux élevé a particulièrement attiré de ce côté les efforts des producteurs, que l'insuccès « des plantations cotonnières avait découragés. Cette situation n'est que passagère, on ne peut en douter. « Qu'une bonne récolte succède, en France et en Europe, aux mauvaises années qu'on vient de traverser, et « alors on verra toute l'activité des colons se porter de nouveau, et avec un empressement beaucoup plus vif « encore que par le passé, mais éclairé cette fois par l'expérience, vers une production qui sera pour la colo- « nie une source inépuisable et permanente de richesse, et pour la métropole une garantie de la stabilité et « du développement de son industrie manufacturière.

« Ce n'est pas à dire cependant que, pour prendre tout son essor, pour parvenir à un état de production « notable et qui soit de nature à se faire sentir sur les marchés, la culture cotonnière n'ait pas encore besoin « pendant quelque temps d'être soutenue et stimulée. Telle ne peut être la pensée de personne. Avant « d'arriver au degré de prospérité inouï auquel ils sont maintenant parvenus, les États-Unis, il est bon de ne « pas l'oublier, ont eu, eux aussi, de bien grandes difficultés à surmonter, et longtemps leur production est « restée renfermée dans les limites les plus insignifiantes. Il a fallu l'indomptable persévérance des planteurs « américains et plus de vingt-cinq années d'expériences pour conquérir une place un peu marquante dans « la production, et celle qu'ils occupent aujourd'hui est due à près de soixante-cinq années de progrès « continus et de recherches incessantes.

« Les colons de l'Algérie, qui, grâce à l'intermédiaire de l'administration, ont pu profiter, en grande « partie, des études de ceux dont ils sont devenus les émules, n'auront pas évidemment à passer par des « phases aussi défavorables et par des expérimentations d'aussi longue durée; la voie mieux tracée devant « eux leur permettra d'atteindre plus sûrement et plus vite des résultats que les cultivateurs du Nouveau Monde « n'ont réalisés qu'avec une extrême lenteur.

« On ne peut se le dissimuler toutefois : quoique placés dans une position plus favorable que leurs « devanciers, abandonnés à eux-mêmes et privés tout à coup des encouragements qui leur ont été accordés « avec une si généreuse sollicitude, les planteurs de l'Algérie ne parviendraient, eux aussi, que bien lente-

Digitized by Google

« ment à réaliser les espérances que l'on a conçues peur eux. Mais le Gouvernement de Sa Majesté ne voudra « pas laisser son œuvre inachavée; il sait qu'elle n'est pas de celles qui s'improvisent, et le jury croit aller « au-devant de ses bienveillantes intentions pour la colonie, en demandant, dès à présent, le maintien des « prix actuellement fixés pour l'achat des produits, et la prorogation des mesures protectrices édictées par « les décrets du 16 octobre 1853, notamment en ce qui conceroe les encouragements qui résultent de cette « surélévation de prix, dont tous les planteurs, jusqu'aux plus petits, sont appelés à profiter, mieux que de « tout autre encouragement.

« On a lancé contre la productinn cotonnière an Algérie une grave accusation. On a dit qu'elle ne se faisait « qu'en vue des primes. Peu de mots suffiront pour démontrer que cette assertion toute gratuite no repose « sur aucun fendement. Et d'abord, un assea grand nombre de planteurs ayant exécuté des cultures sérieuses « na concourent pas pour les primes, et se contentent de produire du coton pour en opérer la vente après « la récolte. Ainsi, pour ne parler que de la province d'Oran, sur près de 1,200 hectares qui ont été cnltivés « en coton pendant la campagna 1855, 340 hectares à peine ont été inscrits, soit pour le prix impérial, soit « pour les prix provinciaux.

« Les mèmes abstentions se sont fait remarquer, toute proportion gardée d'ailleurs, parmi les cultivateurs « des deux autres provinces. Et puis, est-ce donc pour gagner la prime que ce colon de Saint-Denis-du-Sig « établissait, en 1854, une cotonnière de 55 hectares qu'il a portée à 105 en 1855, lui qui, une fois la « prime obtenue, après un concours des plus brillants, en versait le montant dans les caisses de l'État pour « aider à la construction d'une église dans la commune à laquelle appartient son exploitation? Est-ce aussi « dans le but de se faire attribuer une récompense que ce cultivateur indigène de Guelma, à qui est échue « la moitié du prix impérial en 1854, recommençait en 1855 d'importantes plantations, que d'autres tra- « vaux de culture d'un égal intérêt ne lui ont pas permis de développer autant que l'année précédente, mais « qui n'en démontrent pas moins toute la foi qu'il a mise dans l'avenir du coton?

« En présence de pareils faits, auxquels il serait facile d'ajouter d'autres citations, on est bien auto- « risé, ce semble, à soutenir hautement que les cultivateurs algériens recherchent bien la culture cotonnière « pour elle-même et pour les avantages qu'elle est appelée à leur donner un jour d'une manière normale et « régulière.

« Après cet exposé d'observations générales, provoquées par l'état des choses au point où elles sont arrivées « aujourd'hui et par leur marche prévue dans l'avenir, il convient de donner un aperçu des résultats qu'ont « présentés aux yeux du jury les cultures qu'il a eu à visiter, et de ceux qu'il a pu recueillir en dehors du « cercle de ses investigations directes. Par les faits qui ressortiront de cet aperçu, on verra qu'on n'a rien « avancé qui ne fût parfaitement exact en annonçant, comme on l'a fait ci-dessus, que la culture du coton, « pendant la saison 1855, quoique moins développée qu'elle aurait pu l'être, est en progrès sur la campagne « précédente.

« Dans la province d'Oran, qui, seule, a fourni des concurrents au prix de l'Empereur, et où, par suite, « l'examen du jury s'est exercé d'une manière plus attentive, les soins donnés aux plantations s'étaient ma- « nifestement améliorés à peu près partout : les labours avaient été mieux faits; opérés à l'aide de charrues « puissantes, ils avaient plus profondément défoncé le sol, qui se prêtait mieux, dès lors, au développement « des plantes, dont la nature est, on le sait, essentiellement pivotante; les binages, les ébourgeonnements, « les écimages, avaient été conduits avec une meilleure entente des procédés connus. Aussi rien n'égalait géné- « ralement la luxuriante magnificence de certaines plantations, auxquelles les bonnes conditions du sol et « des irrigations multipliées prêtaient encore un nouvel éclat. On doit ajouter que, partout où la culture du « coton Georgie longue soie, espèce délicate et difficile sur le choix du terrain, a fait craindre quelque échec, « elle a été remplacée par celle du Louisiane ou courte-soie, qui l'emporte de beaucoup sur l'autre sorte « par sa rusticité, comme par l'abondance de son rendement. Ç'a été là une excellente précaution, à laquelle « les colons ne sauraient apporter trop d'attention dans la culture qu'ils entreprendront à l'avenir. Planter « le coton longue soie dans les terres les meilleures et les mieux exposées, consacrer celles qui sont moins

Digitized by Google

« bien partagées à la production du courte-soie, telle est la marche qu'ils devront suivre pour arriver à des « résultats fructueux.

« Le jury a cru s'apercevoir toutefois que, dans plus d'un endroit, les arrosements avaient encore été pro- « longés un peu tardivement, et cela au détriment de la fructification, qui s'en est trouvée retardée. Il a « paru aussi que quelques cultures ne présentaient pas les espacements nécessaires, soit sur les lignes, soit « entre chaque cotonnier. C'est là un défaut qui a également entravé le développement des plantes et la « maturité des capsules, auxquelles l'air et la lumière n'arrivaient pas dans une proportion assez grande. Il « suffira sans doute de l'avoir signalé pour que les producteurs évitent d'y retomber à l'avenir, et s'assurent « de la sorte une chance de plus de succès.

« Si des soins qui ont présidé aux cultures on passe à l'appréciation des étendues que représentent ces « mêmes cultures en 1855, on constate que les progrès se sont manifestés par un nombre plus considérable « de plantations; des grands producteurs la culture s'est répandue dans la masse des colons; elle a occupé « plus de bras que précédemment, se conformant ainsi à l'une des principales pensées qui ont inspiré la « fondation des concours; elle s'est propagée, vulgarisée, et, sur quelques points, elle est déjà entrée dans « les assolements réguliers de l'exploitation.

« C'est ici le cas d'enregistrer le développement de la culture chez les indigènes. L'année dernière, on « avait vu les planteurs arabes du cercle de Guelma entreprendre des essais pleins d'audace et d'initiative, « et le caïd de ce cercle obtenir le partage du prix impérial. Cette année, bien que la même circonscription « n'ait pas présenté de concurrents pour le grand prix, les plantations s'y sont considérablement étendues. « En effet, le jury provincial de la province de l'Est annonce y avoir visité 226 plantations, de 2 ares « jusqu'à 15 hectares.

« L'exemple donné en 1854 a donc porté des fruits, et, comme on pouvait l'espérer, ils ne se sont pas « fait attendre. Il en a été de même dans le cercle de Biskara, mais il y a encore à citer d'autres essais, dont « quelques-uns tentés sur une échelle considérable : les indigènes de Milah, de Bouçada, le pays de Bougie, « de Batna, de Djidjeli, se sont également mis sur les rangs.

« Dans la province d'Alger, où une autre culture industrielle absorbe tant de bras et occupe tant d'espace, « on doit mentionner des résultats non moins satisfaisants, sinon en ce qui concerne le rendement des cul- « tures, au moins sous le rapport de l'initiation qui s'y est faite dans cette nouvelle branche de production. « Ainsi, les Issers, dont l'importante vallée se trouve située entre Alger et Dellys, les Flissas, dans le pays « kabyle, s'étaient fait inscrire au concours pour le second prix provincial, et auraient peut-être disputé la « récompense promise, si leurs plantations n'avaient pas été dévastées par les vents du sud qui ont soufflé « avec violence vers la fin de l'été dernier. Le cheick de la tribu des Ferrouka, le caïd des Ouled-Mendil, « le caïd des Beni-Monssa, le chef de cette tribu des Hadjontes qui fut longtemps la terreur des colons de « la Mitidja, le caïd des Soumata, l'agha des Beni-Sliman, figuraient aussi dans la lutte pacifique du concours.

« Le même élan s'est fait sentir dans la province d'Oran, particulièrement dans les subdivisions de Mascara « et de Tlemcen; la plaine de la Tafna présente de belles cultures, et Tiaret envoie des échantillons à l'ex- « position, non pour y briguer les primes, mais pour faire juger les résultats de ses premiers essais.

« Ces efforts, on doit le dire, loin d'être stériles, ont au contraire été souvent l'objet de récompenses « méritées. C'est ainsi qu'au concours provincial de la province de Constantine, les planteurs indigènes de « Guelma ont remporté quatre prix sur les six proposés par le programme, tandis que ceux de la subdivision « de Tlemcen ont obtenu deux prix sur un semblable nombre de récompenses.

« Le côté industriel de la question n'est pas non plus resté en arrière. La commission impériale de 1854, « en passant l'année dernière à Saint-Denis-du-Sig, avait posé la première pierre de l'usine hydraulique pro- « jetée sur ce point par MM. Masquelier fils et compagnie. Aujourd'hui, cet établissement, installé de façon « à servir à l'égrenage du coton, et accessoirement, pendant les temps de chômage, à la mouture des blés, « fonctionne admirablement. Conçue dans les proportions que ces colons savent donner à leurs entreprises, « l'usine, formée de vastes constructions, contient un atelier de seize appareils dits Mac-Carty (gin's), fabri-

« qués en Amérique, et importés directement dans la colonie. Les expériences que le jury a fait accomplir « sous ses yeux ont constaté qu'elle fonctionne dans les meilleures conditions, et de manière à satisfaire à « tous les besoins de la production.

« A Philippeville, M. Nielli a fait établir une usine à vapeur dans le même but. Cet établissement, qui « possède aussi des machines du modèle Mac-Carty, se trouve maintenant complété par la récente installa- « tion d'un appareil appelé *carver*, et qui sert à la préparation du courte-soie. Depuis ses tournées, enfin, le « jury a appris qu'un colon de Mostaganem a fait installer un atelier dans cette localité, de telle sorte qu'en « comptant l'atelier si bien organisé de la pépinière centrale à Alger, tous les grands centres de production « se trouvent dotés actuellement d'établissements en rapport avec le développement des cultures.

« Le jury de l'année dernière avait consigné dans son rapport un fait qui s'était produit spontanément, « et sur lequel l'expérience avait encore à prononcer. L'un des planteurs du Sig avait montré des cotonniers « vivaces, et, à l'appui de ces spécimens d'une pratique éminemment utile à étudier au point de vue des « résultats qu'elle pouvait amener, ce planteur avait fourni les renseignements les plus favorables sur le côté « économique de la question. L'administration devait s'emparer de ce fait et le livrer à l'étude de tous. « Aussi le programme de 1855 s'était-il occupé d'une façon toute particulière des cotonniers vivaces, et « deux prix spéciaux par province avaient été accordés pour cette culture exceptionnelle.

« Sans vouloir décourager les colons qui se sont livrés à cette méthode, qui n'a peut-être pas encore dit, « après tout, son dernier mot, le jury croit devoir déclarer qu'il n'a pas trouvé dans ce qu'il a vu la confir- « mation des espérances qu'une tentative isolée avait pu faire concevoir. On a remarqué, en effet, que, dans la « majorité des plantations, peu de cotonniers avaient résisté aux intempéries de l'hiver, et que, comme il a « fallu remplacer à grands frais les manquants par des semis nouveaux, les frais de culture ont le plus souvent « dépassé ceux d'une plantation de l'année normalement établie.

« On a fait remarquer plus haut que, dans certains endroits, les irrigations n'avaient pas été suffisamment « réglées ou avaient été pratiquées à une époque un peu tardive, ce qui devait pousser à la végétation ligneuse « de la plante, au détriment de la fructification. On peut établir, comme parallèle à cette observation, qu'on « a reconnu, dans ceux des échantillons présentés à l'exposition, et qui provenaient de cultures opérées en « terre sèche, des cotons qui ne le cédaient en rien aux plus beaux produits obtenus sur des terres irriguées : « d'où les planteurs peuvent tirer cette conclusion importante à noter, que les terres non arrosables qui, en « ce moment, sont encore les plus nombreuses en Algérie, peuvent, lorsque d'ailleurs elles réunissent les « autres conditions voulues, procurer des résultats aussi satisfaisants que les terres mieux partagées sous le « rapport des eaux.

« En résumé, il a semblé à la commission que les meilleures conditions existaient dans la colonie pour « développer rapidement et sur une large échelle la culture du coton chez les producteurs algériens. Les terres « qui sont particulièrement favorables à cette production occupent d'immenses étendues, et un très-petit « nombre encore lui ont été livrées. Parmi les premières, on peut citer la plaine de l'Habra, où les plantations « ne couvrent jusqu'ici que de très-petites superficies; celles de la Mina, de l'Illil, du bas Chélif, dans la « province d'Oran; la vallée des Issers, la majeure partie de la plaine de la Mitidja et du Sahel, dans la « province d'Alger; celles des Beni-Urgine, le cercle de la Calle, le territoire de Djidjeli, les vallées de l'Oued- « Alia, de la Seybouse et de l'Oued-Scherf, dans la province de Constantine.

« D'importants progrès ont déjà été obtenus dans la pratique des cultures cotonnières, et, s'il en reste « d'autres à réaliser, ils ne présentent aucune difficulté qui ne soit facile à surmonter. Que les terrains, bien « choisis, soient pris parmi ceux qui sont exempts de végétation parasite; que les terres les meilleures, les « plus riches et les mieux exposées soient seules consacrées à la production du coton longue soie, l'espèce « Louisiane ou courte soie pouvant plus facilement se contenter de terrains de moins bonne qualité; que des « engrais appropriés soient ajoutés là où ils sont devenus nécessaires; que les labours reçoivent plus de « profondeur; que les binages soient plus fréquents, et qu'on y emploie les instruments attelés, qui sont plus « rapides et plus économiques; que les irrigations soient employées avec plus de discernement; que les

« écimages et les ébourgeonnements soient opérés avec la pus sévère exactitude, et l'on peut prédire dès à « présent, et sans craindre de se tromper, que le moment n'est pas très-éloigné où la culture bien assise dans « le pays pourra rivaliser avec celles des contrées qui sont depuis longtemps entrées dans la même voie.

« Il reste maintenant à examiner les droits respectifs des concurrents. Cinq planteurs se sont fait inscrire « dans la province d'Oran, savoir, en suivant l'ordre des tournées d'inspection:

MM.	Hect.	Ares.	Cent.
« Graillat de Mostaganem, pour.....	30	20	50
« Masquelier fils et compagnie et Dupré de Saint-Maur, à Saint-Denis-du-Sig.....	105	09	20
« Sibour à Saint-Denis-du-Sig.....	17	74	80
« Rouchouse, représentant la compagnie méridionale.....	35	71	20
« Adam, propriétaire de l'établissement agricole dirigé par M. Sohn.....	27	"	"
	215	75	70

« L'aspect général de ces diverses plantations dénote, de la part de ces producteurs, un ensemble de soins « dignes d'éloges, et qui témoigne d'une émulation pareille, bien que le succès ait répondu d'une manière « différente aux efforts de chacun. En ce qui regarde les produits exposés, on peut dire également qu'ils « offraient une réunion de qualités à peu près semblables, et justifiaient la haute opinion qu'on a déjà pu « constater sur leur mérite, comparativement aux cotons des autres pays producteurs.

« Après cette appréciation générale, si l'on descend à l'examen raisonné des titres de chacun, on est « inévitablement conduit à placer en première ligne MM. Masquelier fils et compagnie et Dupré de Saint-« Maur, à Saint-Denis-du-Sig, en raison : 1° de l'importance considérable de leurs plantations cotonnières, « 2° de la supériorité générale résultant de l'ensemble des soins qu'elles révèlent, 3° de la vigoureuse impul-« sion qu'elles sont de nature à imprimer aux cultures de la province.

« C'est à ces différents titres que le jury croit devoir proposer à l'unanimité l'attribution du prix impérial « de 20,000 francs, pour la campagne de 1855, en faveur de MM. Masquelier fils et compagnie et Dupré « de Saint-Maur, propriétaires à Saint-Denis-du-Sig.

« Viennent ensuite, dans l'ordre de mérite, MM.

« 1° Adam, propriétaire de l'établissement agricole de Sainte-Barbe, dirigé par M. Sohn:

« 2° Graillat, propriétaire à Mostaganem;

« 3° Sibour, propriétaire à Saint-Denis-du-Sig;

« 4° Rouchouse, représentant de la compagnie méridionale.

« Le jury, dans le jugement qu'il a porté sur ces quatre concurrents, a reconnu que les trois premiers « pouvaient revendiquer une part de mérite égale, et n'a pu constater que de légères différences entre eux. « Cependant, il croit devoir demander une mention honorable en faveur de la plantation Adam, dirigée par « M. Sohn, pour lui tenir compte des efforts persistants accomplis depuis deux années consécutives sur cette « plantation.

« Pendant le cours de ses tournées d'exploration, le jury a partout recueilli les témoignages de la plus « vive reconnaissance pour les encouragements pleins de sollicitude et de bienveillante protection que « l'Algérie a reçus de la munificence impériale; et il est heureux d'être en cette circonstance l'interprète « des sentiments de profonde gratitude qui animent la population de la colonie pour sa Majesté Impériale. »

Ainsi que Votre Majesté vient de le voir, Sire, le jury pense qu'il y a lieu d'attribuer le prix de 20,000 francs aux sieurs Masquelier fils et compagnie et Dupré de Saint-Maur, colons à Saint-Denis-du-Sig, dans la province d'Oran, qui, déjà en 1854, ont partagé le prix avec un indigène de la province de Constantine. Ces concurrents l'ont, en effet, emporté sur leurs compétiteurs par l'importance des plantations, par la supériorité des cultures et par la vigoureuse impulsion que leur exemple est de nature à imprimer aux

plantations dans la province. Je ne puis donc que proposer à Votre Majesté de décider que le prix de 20,000 francs, institué pour la campagne de 1855, sera attribué aux sieurs Masquelier fils et compagnie et Dupré de Saint-Maur, avec la médaille d'or attachée à cette récompense.

« Je prie également Votre Majesté de vouloir bien approuver qu'il soit accordé, à titre de récompense « secondaire, une mention honorable au sieur Adam, propriétaire de l'établissement agricole du Tlélat, « dirigé par le sieur Sohn, pour lui tenir compte des efforts persistants qu'il a déployés depuis deux années « consécutives sur sa plantation.

« Le jury a exprimé le désir que, pour assurer un plus rapide développement à la culture cotonnière en « Algérie, une partie des encouragements actuellement accordés fussent prorogés au delà du terme fixé par « les décrets du 16 octobre 1853. Ce n'est pas ici le lieu d'appeler l'attention de Votre Majesté sur cette inté- « ressante question; j'aurai l'honneur de la lui soumettre ultérieurement dans un rapport spécial. »

Le rapport qui précède a été revêtu de l'approbation de l'Empereur.

CHAPITRE IV. — CULTURE DE L'OLIVIER, PRODUCTION DE L'HUILE.

Les notices publiées dans les précédents tableaux de la situation ont fait connaître que le nombre des oliviers existant à l'état sauvage, sur presque tous les points de l'Algérie, est en quelque sorte incalculable, et que, si l'on parvenait à greffer tous les sujets qui peuplent le pays et à en utiliser les produits, la France n'aurait plus besoin d'avoir recours, pour son alimentation, aux grandes importations de produits similaires qu'elle demande annuellement à l'étranger.

Désirant réaliser le plus promptement possible tous les avantages de cette situation, l'administration s'est attachée à propager les bonnes méthodes de greffage usitées dans les meilleurs pays producteurs : trois mille notices préparées sur ce sujet par le directeur de la pépinière centrale du Gouvernement, à Alger, ont été répandues dans tous les centres de colonisation, et des instructions semblables ont été mises à la portée des cultivateurs indigènes par la voie d'un journal rédigé en arabe, qui est distribué dans les tribus.

Pendant longtemps la totalité des huiles d'olive consommées par la population européenne de l'Algérie a été tirée de France ou d'Italie, et les produits récoltés dans le pays n'ont trouvé d'écoulement que chez les indigènes. Mais, à partir du moment où les colons ont commencé à greffer leurs oliviers et à en utiliser les fruits, cet état de choses s'est modifié; la quantité des huiles exotiques introduites dans le pays a diminué, tandis que l'exportation des huiles indigènes a pris, chaque année, un accroissement plus considérable.

PROVINCE D'ALGER.

En 1853, le chiffre des oliviers greffés, dans les centres de population de la province, s'élevait à 90,000 pieds d'arbres, dont la mise en rapport remontait à des époques diverses.

Cette quantité s'est accrue de 17,000 nouveaux sujets greffés pendant la campagne 1854. Les localités où le mouvement s'est plus particulièrement fait sentir ont été :

L'arrondissement d'Alger	3,050
L'arrondissement de Blidah	9,345
La subdivision de Milianah	3,000

On ne parle pas ici des oliviers greffés de la Kabylie, contrée peu explorée, mais qui passe pour posséder à elle seule autant d'oliviers en plein rapport que le reste de la colonie. Il nous suffira de dire que les tribus dépendantes du seul poste de Drâ-el-Mizan possèdent 500,000 oliviers en plein rapport, lesquels alimentent un grand nombre d'usines, dont plusieurs ont été installées par des Européens.

Digitized by Google

Le rendement de la récolte 1854 a été évalué à plus de 3,500,000 litres d'huile, dont une bonne partie a été livrée à l'exportation.

PROVINCE D'ORAN.

Malgré la quantité très-considérable d'oliviers que l'on rencontre sur beaucoup de points de la province d'Oran, et qui s'y montrent parfois à l'état de véritables forêts, les colons, dans beaucoup de localités, ont fait quelques plantations d'oliviers tirés des pépinières d'Algérie et de France. On est au-dessous de la vérité en fixant le chiffre des nouvelles plantations ainsi introduites en 1854 à 6,000 sujets.

Quant au nombre de sujets greffés, il n'a pas été moindre de 5,000.

C'est dans la subdivision de Tlemcen, la partie de toute la province la plus peuplée en oliviers, que l'on trouve le plus grand nombre d'oliviers greffés. A la fin de 1854, on ne comptait pas moins de 105,000 oliviers greffés dans cette subdivision.

Le chiffre des moulins à huile s'est augmenté dans cette province de deux nouvelles usines créées par des colons pendant la campagne de 1854.

Il y a eu aussi accroissement dans le nombre des usines exploitées par les indigènes, qui se multiplient chaque année proportionnellement aux cultures, mais dont on n'a pu encore préciser le chiffre, à cause de leur trop grande diffusion sur les points éloignés des centres de colonisation.

PROVINCE DE CONSTANTINE.

La province de Constantine n'a pas cessé d'occuper le premier rang pour la culture de l'olivier et la production de l'huile. Les ressources qu'elle possédait sous ce rapport, en 1852 et 1853, se sont encore accrues d'une manière notable pendant la campagne 1854; des plantations d'oliviers ont eu lieu dans beaucoup de localités; le greffage a partout marché avec rapidité, et pour la production en olives, on a dû ajouter aux nombreuses usines déjà existantes de nouveaux moulins à huile qui ont fonctionné concurremment avec les anciens.

Le recensement des moulins à huile opéré en 1853 constatait que leur nombre était alors de 24, répartis entre les divers centres du territoire, et appartenant tous à des exploitants européens. Ce nombre s'est accru de huit nouvelles usines construites en 1854, savoir :

A Bône	2
A Guelma	2
A Sétif	3
A Biskara	1

Le nombre des oliviers greffés par les Européens en 1853 était de 132,000 pieds. Ce nombre a été porté, en 1854, à 180,000, ainsi répartis :

Arrondissement de Philippeville	111,000
Arrondissement de Bône	8,000
District de la Calle	500
District de Guelma	18,000
District de Bougie	2,000
Arrondissement de Constantine	40,500
TOTAL	180,000

Quant aux oliviers greffés appartenant aux indigènes des territoires militaires, en voici le relevé à la fin de la campagne 1854 :

Sétif	225,000
Bougie	100,000
Bordj-bou-Areridj	4,000
Biskara	110,000
Philippeville	22,000
TOTAL	461,000

Il existe sur ces mêmes territoires environ un million d'oliviers sauvages dont les produits ont été utilisés pour la fabrication de l'huile. A Bordj-bou-Areridj seulement, on en compte 145,000 pieds.

Les quantités d'huile apportées sur les différents marchés de la province ont atteint le chiffre de 1,127,321 litres. La production totale de la circonscription a dépassé 7,000,000 de litres, avec un accroissement de 1,000,000 sur la saison précédente. Une partie de ces produits a été livrée à l'exportation, mais la plus grande quantité a été absorbée par la consommation locale.

CHAPITRE V. — CULTURE DES PLANTES OLÉAGINEUSES.

Dans un pays où la culture de l'olivier et la production de l'huile d'olive rencontrent des éléments naturels de succès qui ne se trouvent nulle part ailleurs dans des conditions plus favorables, il n'est pas sans intérêt de voir que l'exploitation des autres plantes oléagineuses est appelée à prendre aussi un certain développement. Ainsi, la production des plantes oléagineuses dans les diverses parties de la colonie a pris de l'extension en 1854.

Parmi ces plantes, l'arachide est celle qui a occupé la première place dans la culture des colons; c'est aussi celle qui présente le plus d'intérêt, soit comme rendement, soit comme valeur du produit obtenu.

En 1853, les plantations d'arachide couvraient une superficie totale de 68 hectares 99 ares. Cette étendue a été portée à 82 hectares 64 ares pendant l'année 1854. Elle se répartissait de la manière suivante entre les trois provinces :

Province d'Alger	27h 16'
Province d'Oran	12 28
Province de Constantine	43 20
TOTAL	82 64

Après l'arachide, c'est la moutarde blanche qui a'est le plus largement propagée dans les exploitations des planteurs. On n'a que des données incertaines sur l'état de cette production dans les provinces d'Alger et de Constantine; mais on sait que plus de 21 hectares ont été consacrés, en 1854, à la culture de la moutarde blanche dans la province d'Oran.

Viennent ensuite : le ricin, dont il a été fait des plantations d'une étendue assez considérable, le sésame, la navette, le colza, l'œillette, le madia sativa, et la cameline, dont il a été retiré des quantités assez notables de produits.

On a continué aussi, dans l'établissement où cette industrie avait pris naissance, à utiliser le fruit du lentisque pour la fabrication d'une huile qui trouve un placement facile et avantageux. Ce genre d'exploitation tend à se propager sur d'autres points.

CHAPITRE VI. — CULTURE DES ORANGERS.

La notice publiée dans le dernier *Tableau de la Situation* (pages 462 et suivantes) sur l'état de la culture des orangers en Algérie, pendant la campagne 1853, comprenait aussi les travaux de plantation effectués durant la saison 1854, lesquels, commencés en effet dans le courant du mois de novembre de la première de ces deux années, et terminés vers le mois de mars de la seconde, ont pu trouver tout naturellement leur place dans le compte rendu des opérations mentionnées dans la notice précitée.

Toutes les indications désirables sur la marche progressive de cette culture seront fournies dans le *Tableau de la Situation* afférent à la campagne 1855.

CHAPITRE VII. — CULTURE DES PLANTES A ESSENCE.

Cette culture, dont le dernier *Tableau de la Situation* (pages 464 et 465) a fait connaître les premiers essais et les développements, a pris un nouvel et rapide essor pendant la campagne 1854. De quelques hectares qu'elle occupait l'année précédente, elle s'est étendue à une superficie d'au moins 35 hectares plantés en végétaux susceptibles de produire les essences les plus riches et les plus recherchées dans le commerce.

Ceux de ces végétaux que les colons ont plus particulièrement introduits dans leurs plantations ont été le géranium, le jasmin, la verveine, la rose, dont on sait que les produits représentent pour l'industrie une valeur très-considérable.

L'accroissement des cultures, et, par suite, celui de la production qui en a été la conséquence, ont eu pour résultat d'imprimer une plus grande activité aux travaux des distilleries déjà établies, et d'imposer l'obligation d'en créer de nouvelles pour satisfaire aux exigences de la situation.

Les tentatives faites en 1854 dans les provinces d'Oran et de Constantine, qui avaient jusqu'à ce jour laissé à celle d'Alger le monopole de la culture des plantes à essence, démontrent que la voie est désormais ouverte et que des essais plus importants ne tarderont pas à se manifester.

CHAPITRE VIII. — CULTURE DU PAVOT SOMNIFÈRE. PRODUCTION DE L'OPIUM.

L'hésitation des colons pour ce genre de culture, hésitation qui s'explique par les difficultés qu'elle présente et l'habileté pratique qu'elle exige, commence à disparaître, et la campagne de 1854 a vu s'accroître les plantations précédemment entreprises. Les tentatives qui avaient eu lieu jusqu'alors se sont transformées, à partir de 1854, en cultures sérieuses et d'une étendue plus importante. On en pourra juger par les indications ci-après, qui font connaître les superficies plantées et arrivées à bon état de production en fin de saison:

LOCALITÉS où les cultures ont été effectuées	DÉPARTEMENT auquel ces localités appartiennent.	SUPERFICIES cultivées.	OBSERVATIONS
		h. a.	
Blidah	Alger	0 10	On n'est pas exactement fixé sur le rendement en opium de chacune de ces cultures, mais on sait qu'il a été satisfaisant.
Montpensier	*Idem*	0 45	
Marengo	*Idem*	0 10	
Affreville	*Idem*	0 25	
Mostaganem	Oran	0 10	
Aïn-Tedelès	*Idem*	1 00	
Blad-Touaria	*Idem*	0 10	
	TOTAL	2 10	

Comme on le voit, le département de Constantine est resté jusqu'à présent complétement étranger à cette culture.

CHAPITRE IX. — PRODUCTION DE L'ALCOOL D'ASPHODÈLE.

L'asphodèle, cette bulbe sauvage, qui croît spontanément sur la plupart des terrains en friche de l'Algérie, et qui se présente sur certains points comme un obstacle aux cultures, a continué à fournir un utile emploi à l'industrie pendant le cours de la campagne 1854. Un rapport de M. Dumas, sénateur et membre de l'Institut, inséré dans le dernier *Tableau de la Situation* (pages 471 et 472), a constaté la bonne qualité des produits alcooliques obtenus de ce végétal. Trois distilleries, une dans chaque province, ont fonctionné régulièrement et fourni d'importantes quantités d'alcool, qui ont trouvé un débouché avantageux dans le commerce intérieur de la colonie.

CHAPITRE X. — CULTURE DU SORGHO A SUCRE.

L'attention des agriculteurs du midi de la France s'est portée, depuis 1856, avec un grand intérêt sur une production d'introduction récente, dont la culture, déjà essayée avec succès sur différents points de la métropole et de la colonie, paraît appelée à enrichir l'industrie d'un nouvel et important élément de fabrication. On veut parler du sorgho à sucre (*holcus saccharatus*), originaire de la Chine.

Comme on l'a constaté par une notice insérée dans le dernier *Tableau de la Situation* (page 476), le sorgho à sucre avait été implanté en Algérie à partir de 1853, et il y a complétement réussi.

Les essais ont été continués en 1854, à la pépinière centrale du Gouvernement, à Alger, sur une plus large échelle.

Le rendement moyen de ces essais a été évalué, pour un hectare, à 50,000 kilogrammes de tiges débarrassées de leurs feuilles et des parties supérieures, qui ne contiennent que peu ou point de matière saccharine. Quant à la quantité de jus renfermée dans les tiges, on a reconnu qu'elle n'était pas moindre de 60 p. 0/0, et que dans ce jus se trouvait une richesse saccharine de 12 à 15 p. 0/0.

On voit par ces quelques indications qu'il ne peut plus exister aucun doute sur les avantages très-considérables que présente la culture de cette nouvelle graminée dans la colonie. Les expériences ont été poursuivies avec plus de succès encore pendant la dernière saison. Les résultats ont dépassé ceux de l'année précédente, et, sans anticiper sur ce qui sera publié sur cette campagne dans le prochain *Tableau de la Situation*, on croit utile de faire savoir qu'ils ont été tels, que désormais la production du sorgho et son emploi industriel peuvent être considérés comme entièrement acquis à l'Algérie.

CHAPITRE XI. — CULTURE DE LA VIGNE.

Les ravages que l'oïdium a exercés sur la plupart des vignobles de la France, et le renchérissement considérable qui en est résulté dans le prix des vins, dont la production a diminué chaque année, ont déterminé un certain nombre de colons à s'occuper avec ardeur de la culture de la vigne, négligée jusque-là, ou pratiquée seulement pour la production du raisin de table.

C'est surtout à partir de 1854 que les plantations ont commencé à présenter une importance réelle dans la colonie.

On trouvera ci-après, par département et par circonscription administrative, l'indication des superficies de vignes plantées, des quantités de vin récoltées et de raisins consommés en grappes.

Digitized by Google

DÉPARTEMENT D'ALGER.

LOCALITÉS.	SUPERFICIES PLANTÉES EN VIGNES.	QUANTITÉ DE VIN RÉCOLTÉ.	QUANTITÉ DE RAISIN CONSOMMÉ EN GRAPPES.
	hect. a.	hectol. lit.	quintaux.
Arrondissement d'Alger	549 12	1,074 60	1,990 00
Arrondissement de Blidah	452 64	3,852 40	1,540 50
TOTAUX	1,001 70	4,920 40	3,530 50

Sur les 1,001 hectares 76 ares plantés dans le département d'Alger, 486 hectares 90 ares étaient des vignes à raisins noirs; les 614 hectares 86 ares restant étaient des ceps à raisins blancs.

On peut remarquer que les quantités de vins et de raisins obtenues ont été peu considérables, eu égard aux étendues cultivées. Ce faible rendement est dû surtout à la jeunesse de beaucoup de plantations, dont l'établissement remontait à l'année même ou à l'année précédente.

PROVINCE D'ORAN.

LOCALITÉS.	SUPERFICIES PLANTÉES EN VIGNES.	QUANTITÉ DE VIN RÉCOLTÉ.	QUANTITÉ DE RAISIN CONSOMMÉ EN GRAPPES.
	hect. a. c.	hectol. lit.	quintaux. kil.
Arrondissement d'Oran	235 00 00	424 00	1,040 00
Arrondissement de Mostaganem	380 52 60	468 86	5,900 38
District d'Aïn-ew	36 04 00	26 05	0 00
District de Mascara	332 00 00	5,700 00	3,000 00
District de Tlemcen	27 47 00	23 10	84 00
TOTAL	1,020 03 60	6,642 01	10,030 38

Les 1,020 hectares 03 ares 60 centiares susmentionnés emprennent des cépages de crus très-variés, Languedoc, Bordeaux, Bourgogne, Espagne; il se trouve surtout beaucoup de vignes susceptibles de produire des vins de liqueur.

Dans la province d'Oran, comme dans la province d'Alger, la récolte eût été plus considérable si les plantations avaient été d'origine plus anciennes.

PROVINCE DE CONSTANTINE.

LOCALITÉS.	SUPERFICIES PLANTÉES EN VIGNES.	QUANTITÉ DE VIN RÉCOLTÉ.	QUANTITÉ DE RAISIN CONSOMMÉ EN GRAPPES.
	hect. a.	hectol.	quintaux. kil.
Arrondissement de Constantine	36 90	84	1,932 50
Arrondissement de Bône	115 70	»	800 00
Arrondissement de Philippeville	106 38	60	495 72
District de Sétif	0 57	»	1 00
District de la Calle	11 00	»	18 00
District de Bougie	6 27	2	10 00
District de Guelma	9 05	10	181 50
TOTAUX	284 07	156	3,444 72

Digitized by Google

Sur cette superficie de 284 hectares 97 ares, un tiers au moins des plantations existant dans le département de Constantine était d'installation toute récente et non susceptible, par suite, de donner des produits. En outre, l'oïdium, qui a sévi d'une manière très-peu rigoureuse dans toute l'Algérie, qui a respecté les vignobles de Mascara, s'est montré moins clément dans la province de Constantine.

Les pépinières de l'État, en Algérie, sont pourvues maintenant des meilleurs cépages à introduire dans les cultures des colons. En 1854, la pépinière centrale du Gouvernement, à Alger, possédait les espèces les plus remarquables. Parmi les vingt variétés qui s'y trouvaient, plusieurs étaient multipliées sur une large échelle, en raison de leur mérite et des avantages qu'elles présentent, de manière à pouvoir être propagées dans les plantations particulières.

CHAPITRE XII. — CULTURES DIVERSES.

Les cultures dont il reste à rendre compte, bien que parfaitement appropriées au climat de l'Algérie, comme l'ont constaté les expériences suivies dans les diverses pépinières de l'État, et notamment à la pépinière centrale d'Alger, n'ont pas encore atteint un très-grand développement dans les exploitations particulières. Quelques-unes cependant commencent à se propager, et l'avenir leur réserve une situation prospère dans la production de la colonie. A ce titre, chacune d'elles mérite d'être mentionnée ici, pour marquer le point de départ et pour permettre d'apprécier plus tard les progrès accomplis.

Ces cultures, dont la plupart ont déjà été mentionnées dans le dernier *Tableau de la Situation* (pages 473 et suivantes), sont :

Le sumac,
La salsepareille,
Le riz sec de la Chine,
Le café,
La vanille,
La canne à sucre,
Le bambou,
Le houblon.

Sumac. — Les diverses variétés de sumac que possédait la pépinière centrale ont été conservées avec soin dans les cultures de cet établissement, qui s'est mise en mesure de fournir aux colons tous les moyens et toutes les facilités nécessaires pour introduire cette nouvelle production dans leurs exploitations. Malgré ces conditions favorables, à part quelques rares essais entrepris par deux ou trois d'entre eux, la production n'a pas pris, en 1854, l'essor attendu.

Pourtant le sumac, qui est indigène à l'Algérie, et y croit à l'état spontané, est un produit d'un placement facile et avantageux. L'examen auquel ont été soumis les échantillons, en France, a démontré que le sumac récolté dans la colonie pouvait lutter avec ceux que le commerce tire annuellement de la Sicile et des États-Unis d'Amérique.

Salsepareille. — La même observation s'applique à la culture de la salsepareille, qui est aujourd'hui complétement naturalisée à la pépinière centrale d'Alger, où on a élevé les plans nécessaires pour la propagation de cette culture dans le pays, et dont néanmoins la production n'a pas encore pris place dans les travaux des colons.

Riz sec de la Chine. — Cette culture a fait des progrès dans les oasis du sud de la colonie, où les indigènes l'ont adoptée avec faveur; quelques colons s'en sont également occupés avec succès. Les divers résultats

obtenus et les soins que l'administration apporte à étendre cette production laissent espérer qu'elle ne tardera pas à prendre dans le pays le rang qui semble lui être assigné dans l'avenir.

Café. — De nouvelles semences venues de la Martinique et du Brésil, et choisies dans les espèces qui supportent plus facilement les variations atmosphériques ont été consacrées à des expériences entreprises dans la saison 1854-1855; on est porté à croire qu'elles auront des résultats satisfaisants. Certaines localités de la province d'Oran, que l'expérience a fait reconnaître comme n'étant jamais soumises à de grands refroidissements, paraissent offrir des chances de succès pour cette culture, et c'est là surtout que l'administration s'est appliquée à l'introduire tout d'abord.

Vanille. — Il ne paraît pas douteux qu'on arrive plus tard à acclimater la production de la vanille sur divers points du pays.

Canne à sucre. — La culture de la canne à sucre, sur laquelle on n'avait déjà plus aucune incertitude avant 1854, s'est répandue plus largement à partir de cette campagne parmi les colons. La réussite a été complète, et on a pu voir à l'exposition universelle de 1855 les produits de quelques-unes de ces plantations et en admirer la beauté. Les distilleries organisées de différents côtés pour l'exploitation de l'asphodèle, du sorgho, etc., permettront d'utiliser cette riche production, qui d'ailleurs est employée avec avantage à l'alimentation du bétail.

Bambou. — Des plantations de bambou de diverses variétés ont été effectuées par plusieurs colons, notamment dans la province d'Alger; leur végétation a été très-satisfaisante, et cette culture ajoute une nouvelle ressource à celles que possédait déjà le pays pour certains usages auxquels le bambou est appliqué en Chine et dans l'Inde.

Les plants de bambou dont la pépinière centrale a pu disposer en 1854, après avoir satisfait aux demandes des cultivateurs algériens, ont été en nombre suffisant pour en envoyer dans différents départements méridionaux de la France, où des sociétés d'agriculture avaient témoigné le désir d'en essayer la naturalisation.

Houblon. — Des expériences faites dans les pépinières de l'État ayant fait reconnaître que le houblon croissait en Algérie avec une extrême vigueur, surtout dans les terrains frais, plusieurs cultivateurs des trois provinces se sont occupés de cette production en 1854. Les produits recueillis, quoique en petite quantité, ont servi à la fabrication d'une bière très-appréciée par les consommateurs.

La maturité du houblon arrive en Algérie deux mois environ plus tôt qu'en France. La colonie pourrait donc, au milieu de l'été, exporter du houblon frais, qui serait employé avantageusement dans les brasseries de la métropole.

Nul doute que la production ne devienne bientôt assez abondante pour qu'il soit possible d'exporter les houblons qui ne seront pas utilisés dans le pays.

Il serait trop long d'énumérer ici tous les végétaux qui sont cultivés par les colons ou qui sont encore l'objet d'expériences dans les établissements que l'administration entretient à cet effet dans la colonie, mais on renvoie, pour les indications relatives à ces végétaux, aux notices qu'on trouvera ci-après (chapitre XVI, Pépinières du Gouvernement), et qui, en faisant connaître la nature, l'importance et la diversité des plants et graines livrées aux colons, en même temps que les résultats des essais de toute sorte qui ont été entrepris, feront aussi bien apprécier qu'un compte rendu spécial à chaque culture, dans quelle proportion s'est élargi, en 1854, le cercle des nouvelles productions dont s'enrichit chaque année la colonie.

CHAPITRE XIII. — PÉPINIÈRES DU GOUVERNEMENT.

Les plantations effectuées, tant sur les voies de communication que sur les propriétés particulières, ont atteint un chiffre beaucoup plus considérable pendant la saison 1854-1855 que pendant les années précédentes. Cet accroissement, si favorable au pays au point de vue de son assainissement, comme sous le rapport du développement de ses ressources alimentaires, économiques et forestières, est dû aux facilités de toute sorte que les services publics et les cultivateurs ont rencontrées pour leurs approvisionnements dans les pépinières que l'État entretient dans les principaux centres de colonisation de l'Algérie et qui sont dirigées par des agents spéciaux.

Ce n'est pas seulement en livrant chaque année d'importantes quantités de végétaux à l'exploitation agricole que ces établissements ont rendu de bons services à l'Algérie; il est juste de leur attribuer aussi la plus large part dans l'acclimatation et dans la propagation de la plupart des cultures qui s'introduisent peu à peu dans les travaux des producteurs européens et indigènes. Comme on le verra bientôt, aucun d'eux n'a rendu de services plus signalés sous ce rapport que la pépinière centrale du Hamma, près d'Alger, particulièrement affectée à la naturalisation des végétaux exotiques et à l'expérimentation des cultures qui sont appelées à passer ensuite dans le domaine public.

PROVINCE D'ALGER.

Le nombre des pépinières du Gouvernement dans la province d'Alger a été de 6 pendant la campagne 1854-1855, savoir : la pépinière centrale du Hamma, près d'Alger; puis les pépinières secondaires de Médéah, de Milianah, d'Orléansville et d'Aumale, et le jardin d'expérimentation de Laghouat.

PÉPINIÈRE CENTRALE D'ALGER.

Les indications qu'on va lire font connaître la situation de la pépinière centrale à la fin de l'année 1854. Pour mieux faire comprendre l'importance des services rendus par cet établissement, on a cru devoir ajouter aux renseignements exclusivement relatifs à cette campagne un aperçu sommaire de ses opérations depuis le commencent de l'année 1842, époque d'où datent toutes les améliorations qu'on y remarque aujourd'hui.

Les dépenses effectuées pendant l'année 1854 se sont élevées à :

Personnel	12,600f 00c
Main-d'œuvre	38,152 64
Matériel	14,021 87
Total	64,774 51

Les indications ci-après, en faisant connaître, par espèces et par variétés, l'importance des livraisons d'arbres, plantes et graines, opérées par l'établissement, permettront de se rendre compte du développement donné par les cultivateurs à chaque nature de plantation ou de production.

DÉSIGNATION DES ARBRES, PLANTS, GRAINES, ETC.	QUANTITÉS LIVRÉES.	PRIX de L'ADMINISTRATION.	SOMMES.	PRIX du COMMERCE.	SOMMES.
	Nombre.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
ARBRES VERTS RÉSINEUX.					
Cyprès	1,870	0 25	467 50	0 75	1,402 50
Génévriers de Virginie	2	0 25	0 50	0 75	1 50
Pins sylvestres, élevés en pots	30	0 25	9 75	1 00	30 00
Pins d'Alep	71	0 20	14 20	0 75	53 25
Pignons, élevés en pots	47	0 40	18 80	1 50	70 50
Thuya de la Chine	66	0 15	9 90	0 75	49 50
TOTAUX	2,095		520 65		1,610 25
ARBRES ÉCONOMIQUES.					
Mûriers blancs	15,855	0 30	4,756 30	1 05	16,647 75
Frênes à fleurs, frênes à feuilles rondes	7	0 30	2 10	1 00	7 00
Mûriers Lou	2	0 30	0 60	1 00	2 00
TOTAUX	15,864		4,759 20		16,656 75
ARBRES FORESTIERS.					
Rouleaux	212	0 30	65 00	1 00	212 00
Broussonettiers	1,207	0 30	362 10	1 00	1,207 00
Chênes	442	0 30	132 60	1 00	442 00
Érables	140	0 30	42 00	1 00	140 00
Féviers d'Amérique	304	0 30	01 20	1 00	304 00
Frênes	386	0 30	115 80	1 00	386 00
Melia azederach	40	0 30	12 00	1 00	40 00
Micocouliers	648	0 30	194 40	1 00	648 00
Noyers noirs	07	0 30	20 10	1 00	07 00
Ormes	1,144	0 30	345 20	1 00	1,144 00
Peupliers	941	0 30	282 30	1 00	941 00
Platanes	2,172	0 30	651 60	1 00	2,172 00
Planera de Tiflis	0	0 30	2 70	1 00	9 00
Robiniers blancs	470	0 30	141 00	1 00	470 00
Saules	555	0 30	166 50	1 00	555 00
Vernis du Japon	520	0 30	156 00	1 00	520 00
TOTAUX	0,257		2,777 10		0,257 00
ARBRES FRUITIERS.					
Abricotiers	2,481	0 30	744 30	1 00	2,481 00
Amandiers	1,572	0 30	471 60	1 00	1,572 00
Bibaciers	136	0 75	102 00	2 30	340 00
Caroubiers	70	0 30	22 80	2 00	152 00
Cognassiers	810	0 30	244 80	1 00	810 00
Cerisiers	2,345	0 50	705 50	1 00	2,345 00
Epines-vinettes	20	0 10	2 00	0 25	5 00
Grenadiers	1,640	0 25	410 00	1 50	2,460 00
Framboisiers	149	0 10	14 00	0 25	37 25
Figuiers	361	0 30	108 30	1 00	361 00
Figuiers, boutures	35	0 05	1 75	0 05	1 75

DÉSIGNATION DES ARBRES, PLANTS, GRAINES, ETC.	QUANTITÉS livrées	PRIX de l'administration.	SOMMES.	PRIX du commerce.	SOMMES.
	Nombre.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
ARBRES FRUITIERS. (Suite.)					
Mûriers à fruits noirs	43	0 35	15 05	1 00	43 00
Noyers	1,290	0 30	387 00	1 00	1,290 00
Néfliers ordinaires	75	0 30	22 50	1 00	75 00
Noisetiers	85	0 25	21 25	0 30	25 50
Oliviers	1,293	0 30	387 90	2 00	2,58600
Pruniers	1,073	0 30	321 90	0 80	858 40
Pêchers	923	0 30	276 90	1 00	923 00
Pommiers	2,429	0 30	728 70	0 80	1,943 20
Poiriers	2,034	0 30	700 20	0 80	2,107 20
Vignes de deux ans	11,481	0 10	1,148 10	0 25	2,870 25
Orangers	1,050	0 50	528 00	4 00	4,224 00
Citronniers, cédratiers	2,038	0 50	1,019 00	3 50	7,133 00
Bigaradiers	2,254	0 30	070 20	1 50	3,381 00
Goyaviers	118	0 50	59 00	2 00	236 00
Bananiers à gros fruits	14	1 00	14 00	4 00	50 00
Bananiers ordinaires	178	0 50	89 00	4 00	712 00
Totaux	36,015	.....	9,310 05	.....	39,034 55
ARBRES D'AGRÉMENT.					
Acacia de Constantinople	17	0 50	8 50	1 50	25 50
Bella sombra	227	0 50	113 50	1 00	227 00
Catalpa	8	0 50	4 00	1 00	8 00
Cerisiers, lauriers au lait	17	0 50	8 50	1 00	17 00
Chalef	23	0 50	11 50	1 00	23 00
Chicots du Canada	14	0 50	7 00	1 00	14 00
Cytises des Alpes	44	0 50	22 00	1 00	44 00
Dattiers du Levant, en pots	47	0 75	35 25	3 00	141 00
Goiniers des bosquets	9	0 50	4 50	1 00	9 00
Lauriers d'Apollon	81	0 50	40 50	1 00	81 00
Maclura aurantiaca	19	0 50	9 50	1 00	19 00
Paulownia imperialis	52	0 50	20 00	2 00	104 00
Pistachiers de l'Atlas	109	0 50	84 50	1 00	169 00
Robiniers roses et visqueux	10	0 75	7 50	1 00	10 00
Robiniers parasols	46	1 00	40 00	1 00	46 00
Savonniers paniculés	17	0 50	8 50	1 00	17 00
Sorbiers des oiseaux	0	0 50	3 00	1 00	6 00
Sterculiers	17	0 50	8 50	1 00	17 00
Totaux	823	.....	448 75	.....	977 50
ARBRES EXOTIQUES NOUVELLEMENT ACCLIMATÉS.					
Bambous enracinés	351	0 50	175 50	3 00	1,053 00
Bambous boutures	1,173	0 15	175 95	0 75	879 75
Ficus scabra, benjamina, etc	25	1 00	25 00	1 50	37 50
Ficus religiosa	19	1 00	19 00	1 50	28 50
Ficus sycomorus	8	1 00	8 00	1 50	12 00
Ficus elastica	21	1 00	21 00	1 50	31 50
Casuarina equisetifolia	69	1 00	69 00	1 50	103 50
Acacia quadrangularis	1	1 00	1 00	1 50	1 50
Acacia strumbulifera, Lubeck	8	1 00	8 00	1 50	12 00

DÉSIGNATION DES ARBRES, PLANTS, GRAINES, ETC.	QUANTITÉS livrées.	PRIX de l'administration.	SOMMES	PRIX de commerce.	SOMMES.
	Nombre.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
ARBRES EXOTIQUES NOUVELLEMENT ACCLIMATÉS. (Suite.)					
Prosopis juliflora	2	1 00	2 00	1 50	3 00
Paratropis umbraculifera	9	1 00	9 00	1 50	15 50
——— terebinthacea	2	1 00	2 00	1 50	3 00
Schinus molle	57	1 00	57 00	1 50	85 50
——— terebinthinaceus	8	1 00	8 00	1 50	12 00
Greuia occidentalis	7	1 00	7 00	1 50	10 50
Coton sebiferum	6	1 00	6 00	1 50	9 00
TOTAUX	1,766	.....	593 45	.....	2,295 95
ARBRISSEAUX.					
Exotiques à 0ᵐ 75ᶜ	130	0 75	97 50	1 00	130 00
Exotiques à 1 00	574	1 00	574 00	1 30	746 20
Exotiques à 1 25	62	1 25	77 50	1 65	102 30
D'agrément à 0 50	632	0 50	316 00	0 70	442 40
D'agrément à 0 60	14	0 00	8 40	0 80	11 20
D'agrément à 0 75	53	0 75	39 75	1 00	53 00
Grimpants à 0 50	249	0 50	124 50	0 70	174 30
Grimpants à 1 00	138	1 00	138 00	1 25	172 50
Grimpants à 1 25	55	1 25	68 75	1 50	82 50
Rosiers variés	1,007	0 50	503 50	1 00	1,007 00
TOTAUX	2,914	.....	1,947 00	.....	2,921 40
JEUNES PLANTS D'ARBRES.		le cent.			
Cyprès d'un an	20,430	1 50	300 45	3 00	702 00
——— de deux ans	7,350	2 00	146 00	4 00	295 20
Pins d'Alep	5,125	1 50	46 87	4 00	125 00
Thuya de la Chine, deux ans	1,550	1 00	15 50	4 00	54 90
Mûriers blancs, un an	9,725	1 50	145 87	3 00	291 75
——— deux ans	5,050	2 00	01 00	4 00	122 00
Bigaradiers, deux ans	200	2 50	5 15	5 00	10 30
——— trois ans	8,250	5 00	247 50	0 00	495 00
Oliviers	1,700	2 00	54 00	5,00	85 00
Micocouliers, deux ans	2,200	2 00	44 00	6 00	132 00
Robiniers, un an	2,250	1 50	33 75	2 00	45 00
——— deux ans	2,700	2 00	54 00	3 00	81 00
Chênes blancs, deux ans	520	1 50	7 80	4 00	20 80
Acacia cavenia, A. farnesiana	2,550	2 00	51 00	5 00	127 50
Chênes à glands doux, cinq ans	500	1 50	7 50	4 00	20 00
Pistachiers de l'Atlas, trois ans	1,000	2 00	20 00	2 00	20 00
Bibaciers	75	2 00	1 50	6 00	4 50
Saules ordinaires	125	1 50	1 25	3 00	5 75
TOTAUX	73,036	.....	1,317 75	.....	2,723 70
BOUTURES DIVERSES DE VÉGÉTAUX LIGNEUX	6,341	"	"	"	"
GREFFES DIVERSES	12,008	"	"	"	"
TOTAUX	18,340	.....	"	.....	"

DÉSIGNATION DES ARBRES, PLANTS, GRAINES, ETC.	QUANTITÉS ARRIVÉES.	PRIX de l'administration.	SOMMES.	PRIX du commerce.	SOMMES
	Nombre.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
PLANTES VIVACES D'AGRÉMENT.					
A 0' 25°	405	0 25	101 25	0 30	121 50
A 0 30	32	0 50	0 60	0 40	12 80
A 0 40	4	0 40	1 60	0 50	2 00
A 0 50	70	0 50	38 00	0 65	40 40
A 0 75	7	0 75	5 25	1 00	7 00
A 1 00	14	1 00	14 00	1 40	10 60
TOTAUX	538		109 70		212 30
PLANTES GRASSES D'AGRÉMENT.					
A 0' 15°	10	0 15	2 40	0 40	0 40
A 0 25	0	0 25	1 50	0 50	3 00
A 0 40	2	0 40	0 80	0 90	1 80
A 0 50	25	0 50	12 50	1 20	30 00
TOTAUX	40		17 20		41 20
PLANTES VIVACES OFFICINALES	29	0 15	4 35	0 30	8 70
PLANTES VIVACES POTAGÈRES.					
A 0' 05°	756	0 05	37 80	0 07	52 92
A 0 10	62	0 10	0 20	0 15	0 30
A 0 15	4	0 15	0 60	0 20	0 80
Fraisiers	5,750	0 01	57 50	0 01.5	86 25
TOTAUX	0,572		102 10		140 17
PLANTES VIVACES ÉCONOMIQUES :					
Cannes à sucre, boutures	400	0 01	4 00	0 05	20 00
——— tiges	30	0 65	1 95	0 50	10 50
Houblons	108	0 10	10 80	0 15	10 20
TOTAUX	547		16 75		35 70
PLANTS DIVERS DE VÉGÉTAUX HERBACÉS ÉCONOMIQUES.	2,700		"		"
GRAINES :	Kilog.				
D'arbres	02,325		498 60		747 90
De plantes potagères	201,130		1,206 80		1,810 20
——— oléagineuses	107,750		43 10		64 05
——— textiles	70,020		28 25		42 35
——— tinctoriales	2,480		12 40		18 60
De tabac	3,460		48 40		72 60
De céréales	257,000		77 05		115 55
De plantes officinales	750		7 50		11 25
De plantes d'ornement et de fleurs	41,550		581 70		872 05
TOTAUX	747,965		2,503 80		3,755 15
TUBERCULES ALIMENTAIRES	126	0 20	25 20	0 40	50 40
VENTE DE FRUITS ET RÉCOLTES. (Bananes, oranges, etc.)	"		1,723 45		1,723 45

RÉCAPITULATION DES VÉGÉTAUX ET GRAINES LIVRÉS PENDANT LA SAISON 1853-1854.

DÉSIGNATION.	QUANTITÉS livrées.	VALEUR EN ARGENT selon les prix du tarif de l'administration.	VALEUR EN ARGENT selon les prix courants du commerce.
	Nombre.	fr. c.	fr. c.
Arbres verts résineux	2,095	520 65	1,010 25
—— économiques	15,864	4,759 20	16,656 75
—— forestiers	0,257	2,777 16	9,257 00
—— fruitiers	30,615	0,310 65	30,034 55
—— d'agrément	823	448 75	077 50
—— exotiques nouvellement acclimatés	1,766	593 45	2,295 95
Arbrisseaux divers, exotiques et d'agrément	2,014	1,947 90	2,921 40
Jeunes plants d'arbres	73,086	1,317 75	2,723 70
TOTAUX des végétaux ligneux	142,420	21,675 45	75,483 10
Boutures diverses de végétaux ligneux	6,341	"	"
Greffes diverses	12,008	"	"
TOTAUX des boutures et des greffes	18,340	"	"
Plantes vivaces d'agrément	538	169 70	212 30
—— grasses d'agrément	49	17 26	41 20
—— vivaces officinales	26	4 35	8 70
—— vivaces potagères	6,572	102 16	149 17
—— vivaces économiques	547	16 75	55 76
Plants divers de végétaux herbacés économiques	2,700	"	"
TOTAUX des végétaux herbacés	10,435	310 10	407 07
	Kilog.		
Tubercules alimentaires	126,000	25 20	50 40
Graines diverses	747,065	2,503 80	3,755 15
Fruits et récoltes	"	1,723 45	1,723 45
TOTAUX	873,065	4,252 45	5,529 06
TOTAUX GÉNÉRAUX		26,238 06	81,479 17

Digitized by Google

Au moment où ont cessé les livraisons, l'inventaire des végétaux cultivés existant dans l'établissement a donné les chiffres ci-après :

DESIGNATION DES VÉGÉTAUX.	1 an.	2 ans.	3 ans.	4 ans.	5 ans.	6 ans.	7 ans.	8 ans.	9 ans.	TOTAUX.	SOMMES selon les prix de commerce.
											fr. c.
Arbres verts résineux	»	2,880	6,400	»	»	»	»	»	»	9,280	5,136 60
—— économiques	22,016	44,388	22,472	3,400	»	»	»	»	43	92,313	71,125 50
—— forestiers	24,296	33,595	32,481	15,268	384	»	500	1,086	5,317	113,017	104,510 85
—— fruitiers	15,736	30,099	64,689	29,628	3,133	16,237	37,838	95	3,258	260,713	240,643 65
Vignes	»	3,066	14,020	»	»	»	»	»	»	18,520	7,048 00
Arbres d'agrément	»	2,444	495	1,587	2,864	75	»	32	582	8,079	16,140 60
Totaux des espèces ligneuses en pépinière	62,042	117,006	141,457	40,883	6,381	16,312	38,428	1,213	9,200	441,922	444,013 60
Jeunes plants d'arbres	130,538	85,081	64,066	8,045	30,438	700	17,600	»	»	337,362	17,693 46
Arbres, arbrisseaux et arbustes exotiques de divers âges, cultivés en pleine terre	»	»	»	»	»	»	»	»	»	24,685	90,460 20
Arbres, arbrisseaux, etc., exotiques, cultivés en pots	»	»	»	»	»	»	»	»	»	27,383	111,528 80
Multiplication d'espèces ligneuses, exotiques	»	»	»	»	»	»	»	»	»	13,410	6,466 70
Végétaux herbacés, cultivés en pots	»	»	»	»	»	»	»	»	»	716	1,094 50
Plantes vivaces d'agrément, en pleine terre	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6,501	3,828 25
Plantes vivaces officinales	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5,646	1,900 25
Plantes vivaces potagères et plantes économiques diverses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	57,928	8,922 00
Totaux pour végétaux de toute espèce.	192,580	202,087	205,517	58,828	36,819	17,012	56,028	1,213	9,200	915,007	680,516 76

L'inventaire des graines dont la présence a été constatée en magasin a donné les résultats suivants :

DÉSIGNATION DES ESPÈCES.	QUANTITÉS ASSIGNATIVES	VALEUR selon les prix de commerce.
	kilog.	fr. c.
Graines d'arbres, arbrisseaux et arbustes	352. 640	4,232 02
—— de fleurs et de plantes d'ornement	124. 448	1,946 38
—— de plantes potagères	2 344. 282	10,067 77
—— de plantes médicinales	23. 540	153 01
—— de plantes économiques et de grande culture	2,268. 345	5,399 24
Total	5.112. 691	21,708 42

Digitized by Google

Enfin les récoltes et produits divers obtenus dans l'établissement et existant à la fin de 1854 formaient les quantités suivantes :

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	QUANTITÉS EXISTANTES.	VALEURS.
Cotons courte soie, seize variétés, récolte de 1854	251k 506	220f 35c
Cotons longue soie, neuf variétés, récolte de 1854	158.300	310 60
Cochenille grise, récolte de 1854	102.500	1,537 56
Cochenille mexicaine, récolte de 1854	17	255 00
Cochenilles mères	10	800 00
Graines de vers à soie récoltées et confectionnées dans l'établissement	201 onces.	1,005 00
TOTAL		4,140 45

Voici quelles sont, parmi les végétaux et les graines indiqués dans les tableaux précédents, les espèces qui sont principalement destinées aux cultures industrielles, et qui approvisionnent les producteurs.

La pépinière centrale possédait, à la fin de 1854, 178,853 mûriers de divers âges, prêts à être livrés aux plantations.

Les vignes étaient au nombre de 18,520 pieds enracinés.

L'établissement disposait de 1,852 pieds de bambous de différentes variétés, de 3,389 pieds de bananiers, de 244 pieds d'eupatorium tinctorium, de 54 pieds de yucca en trois variétés, de 5,185 caladium variés, de 1,500 touffes de canne à sucre, de 10,000 pieds de houblon, de 5,000 pieds de nopals à cochenille, de 1,000 pieds d'urtica nivea, et de collections de patates, dioscorées et ignames suffisantes pour satisfaire aux demandes des cultivateurs.

Parmi les graines, on voyait 4 kilogrammes de semences de ricin, un assortiment complet de toutes les plantes potagères qui entrent dans la consommation, un assortiment également complet de graines de plantes médicinales, et une collection de semences économiques ou de grande culture.

On voit avec quel soin l'on conserve à la pépinière centrale la collection complète de tous les végétaux introduits. On voit aussi qu'à l'aide de ces quantités considérables de plantes et de graines, l'établissement peut être facilement mis en mesure de pourvoir à tous les besoins de la production.

Les tableaux qui vont suivre indiquent la marche successive des opérations de la pépinière centrale depuis l'année 1842 jusques et y compris la campagne 1854. Rien ne pourrait mieux faire connaître les services que l'institution a rendus à la colonie et la part qu'elle a prise dans le développement des cultures et des plantations.

Voici le résumé des dépenses faites pour la période de 1842 à 1854.

ANNÉES.	PERSONNEL.	MAIN-D'ŒUVRE.	MATÉRIEL.	TOTAUX.
1842	7,629f 25c	31,478f 12c	3,209f 75c	42,317f 12c
1843	6,903 25	41,607 17	10,521 52	50,096 94
1844	11,000 00	52,083 31	21,421 12	85,104 43
1845	11,000 00	51,223 98	15,987 50	78,211 48
1846	11,000 00	47,934 20	17,795 07	76,729 27
1847	11,000 00	36,010 25	11,974 82	58,991 07
1848	11,000 00	30,402 08	17,996 38	05,458 40
1849	11,000 00	33,560 16	15,569 16	60.138 32
1850	11,000 00	38,488 27	13,512 33	63.000 60
1851	11,000 00	34,833 14	12,635 97	58,469 11
1852	13,000 00	37,707 98	16,232 02	01,000 00
1853	13,100 00	39,397 58	10,602 42	63,100 00
1854	12,600 00	38,152 64	14,021 87	64,774 51
TOTAUX	141,297 50	510,613 88	175,479 93	830,391 31

Voici maintenant l'énumération des quantités d'arbres, arbrisseaux, plantes et graines diverses livrées par le service de

DÉSIGNATION DES ESPÈCES.		ouvrés.	1842-1843.	1843-1844.	1844-1845.	1845-1846.
Arbres	verts résineux (cyprès, pins, thuyas, etc.)	Nombre.	»	»	232	210
	économiques (mûriers, chênes à glands doux, frênes à la manne, etc.)	*Idem.*	16,472	11,096	17,324	20,641
	forestiers de toutes espèces	*Idem.*	5,755	6,529	6,512	13,191
	fruitiers *idem*	*Idem.*	6,537	9,080	13,413	8,900
	d'agrément *idem*	*Idem.*	121	403	»	638
	exotiques (baobous, casuarina, ficus elastica, etc.)	*Idem.*	»	»	»	»
	TOTAUX		28,885	27 708	37,481	43,640
Arbrisseaux et arbustes d'agrément, exotiques et autres		Nombre.	345	986	1,828	1,628
Jeunes plants d'arbres d'essences diverses		*Idem.*	»	35,000	42,000	19,000
Végétaux herbacés, plantes d'agrément, potagères, économiques, etc.		*Idem.*	355	»	»	»
Graines	d'arbres et de végétaux ligneux	Kilog.	»	»	»	»
	potagères de toutes sortes	*Idem.*	»	»	»	»
	oléagineuses (arachide, sésame, ricin, etc.)	*Idem.*	»	»	»	»
	de plantes textiles (coton, chanvre, etc.)	*Idem.*	»	»	»	»
	—— tinctoriales (indigo, garance, etc.)	*Idem.*	»	»	»	»
	—— diverses (tabacs, chardon à foulon, etc.)	*Idem.*	»	»	»	»
	céréales (riz, maïs, sorgho, etc.)	*Idem.*	»	»	»	»
	de plantes fourragères diverses	*Idem.*	»	»	»	»
	de fleurs et plantes d'ornement	*Idem.*	»	»	»	»
	diverses de plantes de serre et d'Algérie	Paquets.	»	»	»	»
Bulbes et oignons à fleurs		Nombre.	»	»	»	»
Tubercules alimentaires		Kilog.	»	»	»	»
Fruits et récoltes (bananes, chayotes, goyaves, oranges, etc.)		Valeur.	»	»	»	»

a pépinière centrale pendant la période de 1842 à 1854, avec indication de leur valeur commerciale :

1846-1847.	1847-1848.	1848-849.	1849-1850.	1850-1851.	1851-1852.	1852-1853.	1853-1854.	TOTAUX pour les huit années.	VALEUR DE REVIENT ou prix du commerce.
750	7,579	28,148	49,377	25,272	0,402	0,702	2,095	120,017	98,508' 50"
21,789	19,906	22,162	22,100	30,830	24,881	8,510	15,864	231,633	248,986 25
22,586	20,744	17,683	24,597	20,510	15,406	20,114	0,257	107,785	197,783 00
25,925	25,000	31,323	41,498	44,882	41,633	58,350	36,916	324,435	507,636 19
9,001	1,745	1,550	1,490	1,269	1,402	3,144	823	18,955	20,604 00
»	»	292	192	277	871	714	1,766	4,112	6,973 45
79,851	54,593	101,107	139,314	123,040	90,805	80,633	66,421	999,537	880,101 30
5,200	1,973	2,450	1,840	4,237	3,563	3,497	2,914	29,219	29,223 40
40,050	»	»	29,901	100,190	171,240	109,015	73,086	910,752	20,043 20
25,880	9,981	13,781	11,919	10,049	33,322	48,254	10,435	195,786	11,836 92
885. 935	980. 785	501. 730	520. 520	2,058. 175	2,075. 655	64. 500	02. 525	7,153. 925	12,074 77
156. 125	192. 670	497. 505	485. 457	1,099. 775	917. 564	192. 720	291. 130	5,412. 055	16,905 77
12. 155	35. 990	105 950	48. 285	308. 085	450. 850	219. 800	107. 750	1,378. 825	1,451 10
6. 340	21. 370	90. 150	45. 285	292. 302	1,418. 075	4,021. 150	70. 029	5,870. 802	2,969 70
»	2. 280	0. 599	1. 855	14. 005	27. 700	1. 980	2. 480	50. 559	941 05
1. 735	5. 100	9. 520	5. 170	2. 015	7. 055	2. 930	3. 400	36. 783	1,507 50
7. 080	54. 850	70. 470	119. 900	477. 200	444. 575	194. 500	257	1,502. 475	1,221 45
0. 500	1. 150		35. 000	»	»	»	»	36. 650	30 30
2. 610	5. 945	0. 019	94. 620	40. 825	63. 455	91. 820	42. 399	282. 485	4,040 80
1,760	2,215	2,503	2,033	6. 499	3,770	»	»	19,377	19,718 00
»	19	37	»	5,375	1,007	155	»	9,582	2,581 19
»	»	8. 500	6. 500	525	801. 000	197	129	1,754	651 35
»	»	214 95	577 00	165 50	444 10	351 63	1,723 45	3,270 53	5,270 53
							Somme totale.....		1,000,264 14

Si l'administration avait dû acheter au commerce les ressources végétales que le service de la pépinière centrale a mises pendant douze années à la disposition des planteurs de la colonie, elle aurait eu à débourser une somme de 1,000,264 fr. 14 cent., tandis qu'en réalité les livraisons très-considérales qu'elle a effectuées durant cette période ne lui ont occasionné qu'une dépense de 836,391 fr. 31 cent., dont une notable partie lui a été remboursée par les parties prenantes, attendu que depuis quelque temps les livraisons sont généralement faites à titre onéreux.

En résumé :

Depuis l'année 1842 jusqu'à celle de 1854 inclusivement, les produits de l'établissement se sont élevés à	1,000,264f	14c
D'un autre côté, les valeurs existantes dans l'établissement sont :		
Pour les espèces ligneuses en pépinière	462,307	06
Pour la division d'acclimatation :		
1° Les espèces ligneuses cultivées en pleine terre	90,469	20
2° ——— en pots	111,528	80
3° Les multiplications d'espèces ligneuses exotiques	6,466	70
4° Les espèces herbacées cultivées en pots	1,094	50
5° Les plantes vivaces d'agrément cultivées en pleine terre	3,828	25
Pour les plantes vivaces officinales	1,900	25
Pour les plantes vivaces potagères et économiques	8,922	00
Pour les graines en magasin et les produits divers	25,938	87
La valeur des installations persistantes et prélevées sur les crédits annuels (voir le compte rendu de 1851) est de	20,864	30
La valeur du matériel, inventaire du 31 décembre 1854, est de	43,042	00
Total des produits et valeurs	1,776,626	07
Pendant la période de treize ans, les dépenses ayant été de	836,391	31
Il reste acquis à l'actif une valeur de	940,234	76

ACCLIMATATION DE VÉGÉTAUX.

L'Algérie, par la position qu'elle occupe sur le globe, jouit d'un climat intermédiaire ou de transition. L'agriculture est susceptible de s'y enrichir des végétaux qui croissent dans les latitudes plus basses et plus élevées. Cette contrée est peut-être le point de notre hémisphère où il est possible de rassembler la plus grande variété d'espèces végétales, en mettant à profit les diverses altitudes que présente le relief de son sol, et qui peuvent offrir de l'intérêt sous le rapport alimentaire, sous le rapport industriel, sous le rapport forestier et du reboisement, soit enfin sous le rapport purement ornemental.

L'observation et l'expérience ont démontré, en effet, que l'acclimatation des végétaux en Algérie devait se réaliser par trois stations principales, à des altitudes diverses et correspondant à la plupart des régions du globe.

Le sol généralement plat et uniforme de la pépinière centrale, qui se trouve à quelques mètres du niveau de la mer et tout près du rivage, peut être considéré comme le point où la température est la plus élevée et la plus uniforme du sol algérien, et celui qui convient le mieux à l'implantation des espèces équatoriales. Des abris, diversement ménagés, y concentrent en tout temps la plus forte somme de chaleur possible. Il convient d'appeler ce milieu, ainsi disposé, du nom d'*æstivarium*.

Cette uniformité de sol et de température ne saurait convenir indistinctement à tous les végétaux. Un certain nombre demandent des lieux élevés et ne prospéreraient pas dans la partie basse; c'est pourquoi on

Digitized by Google

a ajouté à la pépinière une propriété de dix-huit hectares qui est contiguë et composée de terrains accidentés dont le massif s'élève à deux cents mètres au-dessus du niveau de la mer. La pression atmosphérique y est moins grande; il s'y exerce une ventilation continue, et la moyenne de la température y est moins élevée. Ce milieu est parfaitement approprié à la plupart des espèces originaires des régions tempérées de la Chine, du Japon, de l'Himalaya, de la Nouvelle-Hollande, du Chili, des Andes du Mexique et du Pérou, et aux végétaux alpestres en général. On peut donner à cette partie, représentant le seconde station, le nom d'*alpestarium*.

La troisième station, qui commence à trois cents mètres au-dessus du niveau de la mer et s'élève jusqu'aux plus grandes altitudes algériennes, convient aux espèces hivernantes des deux hémisphères, notamment à nos arbres fruitiers d'Europe qui sont pourvus de gemmes écailleux et dont les habitudes de végétation sont caractérisées par un repos absolu et prolongé. Au niveau de la mer, ces espèces ne jouissent pas d'un repos suffisant, et sont excitées, par la température trop élevée, à entrer en végétation à des époques qui sont contraires à leur organisation. Nous désignerons cette station extrême par le nom d'*hibernarium*.

L'æstivarium renferme aujourd'hui 366 espèces exotiques ligneuses et à formes arborescentes, qui ont pris possession du sol et dont le développement est généralement satisfaisant.

Ce nombre se décompose ainsi, par rapport aux affinités botaniques :

16 espèces de la famille des graminées.	3 espèces de la famille des ébenacées.
8 — liliacées.	7 — araliacées.
5 — amaryllidées.	2 — menispermées.
7 — iridacées.	3 — annonacées.
6 — aroïdées.	11 — passiflorées.
1 — pandanées.	25 — malvacées.
12 — palmées.	3 — buttnoriacées.
3 — broméliacées.	3 — tiliacées.
2 — pipéracées.	3 — aurantiacées.
24 — urticées.	3 — méliacées.
1 — polygonées.	1 — cedrelacées.
2 — nyctaginées.	4 — malpighiacées.
6 — laurinées.	6 — sapindacées.
5 — rubiacées.	9 — pittosporées.
13 — jasminées.	1 — hippocratéacées.
4 — apocynées.	3 — rhamnées.
5 — asclépiadées.	13 — euphorbiacées.
16 — verbenacées.	6 — anacardiées.
2 — myoporinées.	2 — xantoxylées.
4 — cordiacées.	2 — combretacées.
2 — convolvulacées.	10 — myrtacées.
19 — solanacées.	5 — rosacées.
4 — scrophularinées.	28 — papillonacées.
16 — acanthacées.	18 — mimosées.
13 — bignoniacées.	
2 — myrsinées.	366 espèces.
3 — sapotées.	

Quant à la géographie botanique, ce même nombre se décompose de la manière suivante :

154 espèces originaires des Indes orientales, de l'Archipel indien, des îles de France et de Bourbon, etc.
10 de l'île de Madagascar;
29 de l'Afrique australe, de l'Abyssinie, de l'Arabie, etc.;
31 du Mexique;
29 des Antilles;
13 de l'Amérique méridionale, comprenant la Colombie, la Guyane, le Pérou, le Brésil, le Paraguay, etc.

366 espèces.

L'alpestarium renferme 135 espèces, qui se divisent ainsi botaniquement :

15 espèces de la famille des cupressinées,
32 ——— abiétinées,
18 ——— taxinées,
3 ——— casuarinées,
5 ——— protéacées,
29 ——— myrtacées,
12 ——— papilionacées,
21 ——— mimosées.

135 espèces.

Géographiquement, ce même nombre se décompose ainsi :

41 espèces sont originaires de la Chine, du Japon, de l'Himalaya et du Népaul,
57 ——— de la Nouvelle-Hollande et de la Nouvelle-Zélande ;
27 ——— de Chili, des Andes du Mexique ;
21 ——— du Cap de Bonne-Espérance.

135 espèces.

Parmi les sujets qui composent les deux écoles exotiques, il y en a un certain nombre dont les dimensions paraissent intéressantes à signaler. Les voici :

NOMS DES ESPÈCES	PATRIE	AGE.	HAUTEUR.	CIRCONFÉRENCE à un mètre du sol.
		ans	mèt. c.	mèt. c.
Casuarina equisetifolia	Moluques	12	10	1. 10
——— aleriflora	Madagascar	10	9	0. 47
Cythacexylum quadrangulare	Indes	6	8	0. 48
——— villosum	Saint-Domingue	0	8	0. 59
——— lucidum	Mexico	5	7	0. 38
Leptospermum Oxuosum	Nouvelle-Hollande	7	8	0. 93
Acacia cavenia	Plata	8	7. 50	0. 80
Cordia scabra	Indes	9	8	0. 68
——— domestica	*Idem*	7	6	0. 45
Pandanus utilis	Madagascar	0	2. 50	0. 43
Anona cherimolia	Pérou	0	5	0. 50
Sterculia heterophylla	Nouvelle Hollande	5	8	0. 58
Erithryna corallodendron	Antilles	3	4	0. 64
——— crista galli	Brésil	11	10	0. 96
——— lamifolia	*Idem*	11	9	1
——— speciea	Bolivie	9	10	1. 05
Prosopia julifloru	Jamaïque	0	9	0. 78
Ficus racemosa	Inde	7	9. 50	0. 97
——— phytolacæfolia	Antilles	0	4. 50	0. 52
——— bengalensis	Inde	3	3	0. 40
——— coronata	Java	5	7	0. 75
——— nitida	Chine	4	4	0. 33
——— religiosa	Inde	6	9	1. 37
——— benjamina	*Idem*	5	8	0. 34
——— elastica	*Idem*	10	10	0. 84
——— sycomorus	Égypte	10	13	1. 05
Grevillea robusta	Nouvelle-Hollande	6	12	0. 86
Melaleuca decussata	*Idem*	6	5	0. 81
Araucaria excelsa	*Idem*	11	16	0. 98

Digitized by Google

NOMS DES ESPÈCES.	PATRIE.	AGE.	HAUTEUR.	CIRCONFÉRENCE à un mètre du sol.
		ans.	mèt. c.	mèt. c.
Allamanda verticillata	Guyane	10	5	0, 80
Aleurites trilobata	Brésil	4	10	0. 70
——— ambinux	Inde	7	7	0. 58
Cedrela odorata	Antilles	3	7	0. 40
Hœmatoxylon campechianum	*Idem*	5	7	0. 34
Jacaranda mimosæfolia	Brésil	7	8	0. 62
Persea gratissima	Amérique méridionale	8	8	0. 45
Acacia longissima	Nouvelle-Hollande	5	7	0. 38
——— falcata	*Idem*	7	10	0. 83
Zyzyphus jujuba	Inde	4	6	0. 48
Dombeya palmata	Ile Bourbon	6	7	0. 62
Yucca draconis	Caroline	4	5	0. 75
Bombax species	Brésil	2	3. 50	0. 42
Myoporum pictum	Nouvelle-Hollande	3	5	0. 52
Pinus longifolia	Népaul	11	10	0. 85
——— canariensis	Canaries	11	9	0. 60
Acer oblongum	Népaul	10	8	0. 53
Magnolia grandiflora	Louisiane	0	7	0. 51
Laurus indica	Inde	11	10	0. 85
Schinus molle	Brésil	12	11	1. 02
Eugenia australis	Nouvelle-Hollande	10	12	1. 12
Phytolacca dioica	Mexique	13	15	3
Dracana draco	Inde	10	2. 50	0. 62
Menispermum laurifolium	Népaul	10	5	0. 95
Duranta plumierii	Antilles	11	3. 50	0. 58
Bambusa arundinacea	Inde	6	12	0. 20
——— Thouarsii	Madagascar	7	11	0. 24
Cereus peruvianus	Amérique méridionale	0	9	0. 23

Le feuillage et la contexture de ces végétaux ont un aspect des plus pittoresques, et de nature à donner au sol algérien une décoration et une floraison brillante. On se fera une idée de ce que peut devenir la *floriculture* algérienne à l'aide de travaux et de soins judicieux, par le tableau des espèces cultivées à la pépinière centrale, dont la floraison s'obtient dans le courant de l'année. Ce tableau résume les observations faites avec la plus grande attention.

MOIS.	ESPÈCES RUSTIQUES.	ESPÈCES SEMI-RUSTIQUES.	TOTAL pour chaque mois.
Janvier	88	52	140
Février	81	40	121
Mars	111	56	167
Avril	149	86	235
Mai	212	104	316
Juin	236	113	349
Juillet	215	130	345
Août	170	77	247
Septembre	105	66	231
Octobre	134	72	206
Novembre	124	56	180
Décembre	95	43	138

Digitized by Google

Ces résultats sont de nature à faire persévérer dans la voie où l'on est entré, et de nombreux éléments ont été rassemblés à cet effet. C'est ainsi que 1,038 nouvelles espèces sont en préparation dans les serres et sous les abris, parmi lesquelles se trouvent 75 espèces de palmiers, qui seront successivement livrées à la pleine terre.

Quant à l'hibernarium, l'établissement manque des terrains assez élevés pour l'installer convenablement; les végétaux sont forcément répartis dans les deux divisions dont il vient d'être parlé. On arriverait à des résultats plus satisfaisants, s'il était possible de les établir à une élévation plus grande. Cependant, et grâce aux annexes qui viennent d'être faites à la pépinière, on se rapproche des conditions voulues, en transportant insensiblement l'école des arbres fruitiers dans les expositions les plus avantageuses de l'alpestarium.

Les diverses écoles d'arbres fruitiers actuellement existantes dans l'établissement, et qui doivent entrer dans cette catégorie, contiennent :

351 variétés de poiriers.
145 ——— de pommiers.
91 ——— de cerisiers.
81 ——— de pruniers.
56 ——— de pêchers.
29 ——— d'abricotiers.
6 ——— d'amandiers.
5 ——— de cognassiers.
2 ——— de noisetiers.
4 ——— de framboisiers.
2 ——— de noyers.
3 ——— de oéfliers.
2 ——— d'azéroliers.
92 ——— de figuiers.
74 ——— d'oliviers.
606 ——— de vignes.

On a noté avec soin les variétés qui réussissent le mieux sous le climat algérien, et ce sont celles-là seulement qui ont été multipliées dans les pépinières et répandues chez les cultivateurs.

ESSAIS D'APPLICATION DE CULTURES DIVERSES.

INTRODUCTION DE PLANTES ALIMENTAIRES.

Plantes potagères. — Les plantes potagères, en général, ont été l'objet de soins constants, ainsi que tous les autres végétaux qui peuvent servir à l'alimentation. On s'est efforcé de réunir toutes celles employées en Europe et la plupart de celles qui sont en usage dans les pays équatoriaux. Les graines sont récoltées avec soin; un magasin spécial est affecté au classement et à la conservation des semences, dont il est fait de nombreuses distributions sur les divers points de la colonie.

Céréales. — Des études comparatives ont été faites et se poursuivent sur les céréales. Les maïs, en particulier, ont été cultivés avec persévérance. On a vulgarisé, dans les lieux humides de la Mitidja, une variété de maïs d'Amérique à grain plissé, dont les semences contiennent une farine plus abondante que les autres.

Riz sec de la Chine. — Dès l'année 1842, on a expérimenté cette espèce de riz sec, qui n'a pas complétement

Digitized by Google

justifié cette qualification, mais qui cependant a donné de magnifiques résultats à l'aide de simples arrosements, comme pour les plantes potagères. La moyenne des rendements s'est maintenue à 3,000 kilogrammes par hectare. Elle n'a pas, comme le riz inondé, l'inconvénient de perpétuer l'insalubrité paludéenne. De la pépinière centrale, cette espèce de riz s'est répandue dans les oasis du sud, où elle se développe sans demander d'autres irrigations que celles données aux palmiers, pourvu qu'on la sème en bordure le long des rigoles et autour des bassins d'arrosement de chaque arbre. L'introduction de cette céréale dans le désert est susceptible d'améliorer le régime alimentaire des populations sahariennes.

Pommes de terre. — La culture des diverses variétés de pommes de terre a été l'objet de soins assidus, et l'on a établi le rendement comparatif de chacune d'elles. On a remarqué que les plus hâtives sont généralement les plus avantageuses à cultiver; on a fait des semis qui ont donné naissance à des variétés nouvelles; enfin on s'est appliqué à rechercher le meilleur procédé de conservation, qui a semblé être celui de placer dans le grenier les tubercules destinés à la semence.

Patates. — On a rassemblé les meilleures variétés connues; leur culture comparative et souvent répétée a démontré que les plus productives pouvaient donner, par hectare, de 40 à 50,000 kilogrammes de tubercules; mais que, de plus, elles donnaient à la surface du sol un poids égal de tiges et de feuilles propre aux bestiaux qui les mangent avec la plus grande avidité. Aussi la patate commence-t-elle à se répandre chez les cultivateurs; l'établissement contribue à cette propagation autant que possible, en distribuant chaque année des tubercules, et en approvisionnant les pépinières de jeunes plants.

Colocase d'Égypte ou *caladium esculentum.* — Les souches de cette aroïdée constituent un aliment aussi abondant, aussi sain et aussi agréable que la pomme de terre; la colocase exige des terrains frais et arrosés; on pourrait la cultiver avec avantage dans les marais desséchés et le long des rigoles d'irrigations; plantée à un mètre de distance, chaque touffe peut donner, dans le courant d'une saison, quatre à cinq kilogrammes de tubercules, ce qui donnerait par hectare 40 à 50,000 kilogrammes, sans compter les feuilles dont on tire le meilleur parti pour l'alimentation du bétail.

En 1843, M. Baruel-Bauvert a donné une autre colocase du Mexique, tout aussi bonne et qui paraît plus rustique.

Le département de la guerre a expédié, en 1853, à la pépinière centrale, les meilleures variétés de colocases cultivées aux Antilles. On s'occupe de leur multiplication.

Enfin M. de Montigny a envoyé de Chine une variété de colocase qui a la plus grande analogie avec la colocase d'Égypte.

On ne néglige rien pour propager la culture de ces diverses espèces chez les indigènes et dans les oasis du sud, où elle acquerrait une importance non moins grande que celle du riz sec.

Ignames. — Dans un envoi de végétaux de la Chine, adressé de Shang-Haï par M. de Montigny, consul de France, et arrivé à Alger dans le commencement de 1843, se trouvaient quelques racines d'une plante alimentaire très-estimée en Chine, et connue sous le nom de *Saya*. M. Decaisne, professeur au Muséum d'histoire naturelle de Paris, a donné à cette plante le nom de *Dioscorea batatas*. Coupées par tronçons, ses racines, de la grosseur du doigt, mises en terre et soignées convenablement, donnèrent à la fin de la saison des *tubercules* de la grosseur du bras pour la plupart. On a pu en étendre la culture en 1854; des tronçons furent plantés à vingt centimètres, et le poids de la récolte a été de 33,700 kilogrammes à l'hectare. Les racines de cette igname sont très-nourrissantes; elles ont le goût le plus agréable, et de toutes les plantes proposées pour suppléer à la pomme de terre, elles sont, sans contredit, les plus convenables. L'igname,

en Algérie comme en France, pivote à une grande profondeur. On pourra distribuer cette plante aux colons à la fin de 1855.

Une autre igname est parvenue du Brésil dans la colonie, sous le nom d'*igname da Costa;* elle se rapporte à la *dioscorea altissima*. Son produit est une bulbille qui se développe à l'aisselle des feuilles, et qui atteint quelques fois la dimension du poing, mais la chaire en est coriace, dépourvue de fécule et d'un goût acre, qu'on ne peut lui enlever complétement par la cuisson.

La grosse igname des Antilles, *dioscorea sativa*, a également été essayée. La réussite n'a pas été complète jusqu'à présent, à cause du peu de durée de chaleur que rencontre cette plante dans la colonie; les essais sont continués.

Manioc. — Les tentatives pour la culture du manioc n'ont pas été plus concluantes; elles ont éprouvé les mêmes empêchements qui sont inhérents au climat. Néanmoins, quelques pieds ont pris possession du sol, et ont pu résister à l'hiver sous de simples abris en paillasson.

Bousingaultia. — A côté des plantes recommandables indiquées ci-dessus, cette plante ne peut avoir de valeur alimentaire pour l'homme; mais elle est tellement prolifique, qu'un seul jet peut donner, dans le courant d'une saison, 20 à 25 kilogrammes de tubercules qui conviendraient parfaitement pour la nourriture des porcs, et on pense que, cultivée à ce titre, elle peut rendre les plus grands services.

Deux espèces de balisiers, le *canna edulis* et le *canna discolor*, donnent de nombreux rizhômes très-féculents, et avantageux pour l'alimentation. On étudie la possibilité de cultiver industriellement ces deux espèces, ainsi que plusieurs espèces de marantacées.

INTRODUCTION DE PRODUITS TINCTORIAUX.

Nopal et cochenille. — Dès l'année 1842, on avait repris à la pépinière centrale la culture et la multiplication des nopals, ainsi que les essais d'éducation de cochenille dont les expériences antérieures n'avaient pas complétement réussi. On a vu, par la mention des végétaux existants à la pépinière, que l'établissement est en mesure de satisfaire à toutes les demandes des colons qui dirigent leurs efforts vers l'éducation de la cochenille, en mettant à leur disposition des plants de nopals. On leur distribue également des cochenilles méres.

Indigotier. — Des expériences comparatives ont été effectuées et plusieurs fois répétées sur la production de quatre espèces d'indigotiers, et on a reconnu que l'indigotier argenté était le plus facile à cultiver et le plus riche en principes colorants, mais que l'on ne pouvait obtenir des uns et des autres qu'une seule coupe annuelle, et dont le produit par hectare peut varier de 39 à 42 kilogrammes d'indigo pur et de qualité marchande.

Renouée tinctoriale, polygonum tinctorium. — On s'est livré à des essais variés sur la culture de cette plante et sur l'extraction de son produit. On a constaté qu'elle ne pouvait prendre un développement satisfaisant que dans les terrains ntarécageux, tandis que le produit, plus difficile à recueillir que dans l'indigotier, était inférieur comme quantité et comme qualité.

Eupatoire tinctoriale, eupatorium tinctorium. — Si la culture des indigofères qui précèdent n'a pas semblé devoir être très-profitable aux planteurs, il n'en est pas de même de l'eupatoire tinctoriale. Originaire du Brésil, l'eupatoire est un arbrisseau ligneux qui peut durer douze à quinze ans, et sur lequel on peut faire

deux ou trois récoltes de feuilles par ao. Les expériences qui ont eu lieu à la pépinière centrale laissent prévoir qu'un hectare de ces arbrisseaux arrivés à leur complet développement pourrait donner, dans le courant d'une campagne, de 40 à 45 mille kilogrammes de feuilles, dont on retirerait 80 à 90 kilogrammes d'indigo pur et marchand. On pousse avec activité, et par tous les moyens, la multiplication de ce précieux végétal, afin de le répandre dans les cultures particulières.

Carthame ou *safranum.* — Les expériences entreprises sur la culture de cette plante ont démontré que l'Algérie peut produire du safran de très-bonne qualité, sur le pied de 200 kilogrammes à l'hectare.

Gaude, reseda luteola. — Il en est de même de la gaude, qui vient, avec la plus grande facilité, dans les terrains de qualité médiocre.

On utilise également en teinture le *reseda alba,* qui croît spontanément dans les terrains crétacés, et dont l'emploi est à peu près le même que celui de la gaude.

Garance. — On a continué à expérimenter la culture de la garance, en vue surtout de sa production dans les terrains secs et en pente; les résultats ont été très-satisfaisants.

Sumac. — Le sumac, dont on connaît l'emploi dans l'industrie, a été de nouveau l'objet de cultures comparatives qui ont porté sur sept espèces : le *rhus coriaria* de Sicile, le *rhus ceriaria* d'Algérie, le *rhus tiphynum* de la Caroline, le *rhus glabrum* de Virginie, le *rhus cotinus* d'Europe, le *rhus glaucum* du Cap et le *rhus pentaphyllum* d'Algérie. Des expériences exécutées en France ont démontré la parfaite qualité des sumacs récoltés en Europe.

INTRODUCTION DE PLANTES ET INSECTES À PRODUITS TEXTILES.

Vers à soie et mûriers. — L'industrie séricicole a été l'objet des soins les plus assidus à la pépinière. On a d'abord cultivé comparativement les diverses variétés du mûrier blanc, et l'on n'a multiplié que celles qui ont été reconnues les meilleures sous le climat algérien. Depuis 1842, l'établissement a distribué 231,000 mûriers greffés et 102,000 jeunes plants de mûriers. Le mûrier multicaule et les hybrides qui en ont été obtenus n'ont pas répondu aux espérances qu'ils avaient fait naître. Le mûrier lou, nouvellement introduit, se multiplie très-facilement par les boutures et peut rendre de grands services à l'industrie séricicole; on s'occupe activement de sa propagation.

On s'est aussi livré à des éducations comparatives des diverses races de vers à soie; à toutes celles déjà répandues en France, en Italie et en Espagne, on a ajouté celles du Levant, de la Syrie, des îles Canaries, et enfin de l'Inde et de la Chine. La race du Vivarais, introduite dans l'établissement depuis 1842, et la race milanaise, sont celles qui ont donné les résultats les plus satisfaisants. On s'est attaché à produire les meilleures graines de vers à soie pour les éducations des producteurs.

Bombyx cynthia. — Le 16 août 1854, un envoi d'œufs de bombyx cynthia, adressé par l'ambassadeur de France à Turin, qui les avait obtenus de M. Baruffi, à la demande expresse du département de la guerre, a été reçu à la pépinière centrale. La graine avait éclos en route. Cependant on a pu recueillir 76 vers vivants, lesquels ont produit 68 cocons bien conformés.

Les 13 octobre et 3 novembre suivants, deux nouveaux envois sont parvenus à l'établissement, expédiés, l'un par M. Milne Edwards, professeur au Muséum, l'autre par M. Geoffroy Saint-Hilaire, président de la société d'acclimatation.

Ces divers envois ont permis de faire, avant la fin de la campagne, trois éducations, dont on a retiré environ 30 kilogrammes de cocons, qui ont été adressés à un habile manufacturier de France, afin qu'il en recherchât l'emploi industriel.

Cotons. — On a cultivé une trentaine d'espèces ou de variétés de cotonniers, dans le but de rechercher celles qui conviendraient le mieux au climat de l'Algérie.

Chanvre. — On a cultivé diverses variétés de chanvres, notamment le chanvre ordinaire, celui du Piémont, et le chanvre géant de la Chine. Tous ont donné des résultats satisfaisants : le dernier surtout, d'une vigueur extraordinaire, a rendu, par hectare, 1,593 kilogrammes de filasse d'une longueur et d'une force remarquables.

Lin. — Les essais faits sur la culture du lin ont constaté un rendement de 3,580 kilogrammes de tiges sèches par hectare, et de 1,030 kilogrammes de graines.

On a expérimenté deux espèces indigènes qui croissent spontanément, le *linum corymbiferam* et de *linum maritimum*. On a reconnu que ces espèces produisaient moins que le lin ordinaire, qu'elles avaient des filaments grossiers et courts, et ne pouvaient supporter aucune comparaison avec celui-ci.

Corète textile. — Cette plante s'est montrée d'une culture facile dans les divers essais entrepris à la pépinière centrale ; cependant elle réussit beaucoup mieux sur les bons fonds de terre, où elle donne une quantité de filasse qui n'est pas moindre de 2,000 kilogrammes par hectare. Le rouissage en est assez long et la filasse grossière. Néanmoins l'industrie anglaise en tire un très-bon parti pour la toilerie commune, et elle en reçoit d'énormes quantités de l'Inde sous le nom de *jute*. La filasse, qui peut être obtenue à très-bas prix, paraît pouvoir entrer dans la composition de la pâte à papier.

Abutilon indicum. — Sous ce dernier rapport, l'abutilon semble encore l'emporter sur la précédente. Le produit en est généralement plus abondant. De plus, la filasse, sans être plus résistante, est cependant plus fine. Mais le véritable mérite de cette plante, c'est d'occuper peu de temps le sol. En effet, sa croissance s'accomplit dans l'espace de trois mois, et le rouisssge s'en opère rapidement et avec la plus grande facilité.

Urtica nivea. — Cette plante, qui a été préconisée sous le nom de *bœhmeria nivea*, a parfaitement réussi à la pépinière centrale, où elle a fourni trois coupes dans l'année. Ses tiges renferment de nombreuses fibres fort belles.

Agaves. — On a expérimenté comparativement avec l'*agave americana*, qui est très-répandue en Algérie, diverses autres espèces, également originaires du Nouveau-Monde, notamment l'*agave mexicana* ou *agave lurida*, et l'*agave fœtida* ou *fourcroya gigantea*, qui ont produit des plantes textiles plus abondantes, plus longues, plus fines, plus soyeuses que celles de l'agave americana. Outre les fibres textiles, les Mexicains obtiennent, par la fermentation de la sève da l'agave, une liqueur forte très-répandue dans le pays.

L'*agave fœtida* est celle d'où l'on tire le fil de *pite* avec lequel les habitants de l'Amérique méridionale, confectionnent des voiles de navires, des hamacs, des bas, des cordes, etc. Cette espèce se multiplie lentement, et ne donne pas naissance, comme les autres, à de nombreux rejetons.

L'*agave yuccæfolia* et l'*agave vivipara* ont des filaments moins longs que les deux espèces précitées, mais l'extrême facilité avec laquelle elles se multiplient font penser qu'elles pourraient être employées utilement.

Digitized by Google

Yucca. — On a essayé comparativement l'extraction des fibres textiles des *yucca alafolia*, *yucca draconis* et *yucca filamentosa*. La supériorité a paru acquise à la dernière espèce, tant sous le rapport de la qualité et de la quantité des filaments que sous celui de la facilité d'extraction.

Sanseviera guinensis. — Cette plante liliacée donne en abondance et sans difficulté de fort beaux filaments, qui ont paru pouvoir être utilisés en filature. La facilité avec laquelle elle croît et se reproduit en Algérie lui donne de l'intérêt.

Dragonier, dracæna, draco. — Outre sa gomme pharmaceutique, ce beau végétal renferme dans ses feuilles des filaments longs et nombreux, susceptibles d'être employées par l'industrie.

Bonapartea juncea. — On a trouvé dans les feuilles charnues et presque cylindriques de cette espèce des fibres textiles très-abondantes, d'une longueur, d'une ténuité et d'une force qui les font ressembler à de la soie. Malheureusement, cette plante est d'une multiplication très-lente.

Bromelia karatas. — Cette plante a parfaitement réussi en pleine terre sans le secours d'abris ; ses feuilles renferment une filasse qui, dit-on, est utilisée dans l'Amérique du Sud.

Bananiers. — Les pétioles engaînants qui forment la tige des bananiers renferment, avec plus ou moins d'abondance, selon l'espèce ou la variété, des fibres textiles très-allongées, qui sont susceptibles d'un grand emploi dans l'industrie, soit pour la confection des toiles et cordages, soit pour la préparation de la pâte à papier. Un seul trone de l'espèce à gros fruits a rendu 2 kilogrammes de filaments brillants et solides. Le bananier, envisagé sous le double rapport de son fruit et de sa textilité, peut devenir une plante agricole importante, et fixer l'attention.

Plantes textiles diverses. — La grande classe des monocotylédonées renferme un bon nombre d'espèces dont les feuilles renferment des fibres textiles qui peuvent être employées dans l'industrie. Ces végétaux, originaires des régions chaudes, sont susceptibles, pour la plupart, d'être acclimatés en Algérie. Ils sont généralement d'une durée assez longue, et peuvent donner, à des intervalles rapprochés, des récoltes de feuilles, sans entraîner à des frais annuels de semis, et, une fois installés, ils sont d'un entretien peu dispendieux. On pourrait en obtenir, à des prix peu élevés, de la filasse, qui serait de nature à entrer en concurrence avec celle du lin et du chanvre. A ces divers titres, ils sont susceptibles d'être introduits dans les cultures.

Parmi les neuf espèces qui ont été l'objet des essais à la pépinière centrale, il s'en est trouvé six qui semblent l'emporter sur les autres, ce sont : l'*agave mexicana*, le *yucca filamentosa*, le *sanseviera guinensis*, le *bonapartea juncea* et le bananier. On étudiera leur rendement comparatif.

INTRODUCTION DE VÉGÉTAUX À PRODUITS OLÉAGINEUX.

Olivier. — L'olivier est en Algérie comme dans son milieu le plus naturel. Il y donne une huile excellente sans beaucoup de travail. Il est appelé à alimenter un jour toute l'Europe.

On s'est appliqué à tirer des pays où la culture de l'olivier est le plus répandue les variétés d'olives les plus estimées. On a formé une collection d'étude renfermant 74 variétés, y compris les meilleures variétés indigènes, qui ont été rassemblées des divers points de l'Algérie.

Une partie est déjà en rapport. On a expérimenté le rendement en huile. Voici le résultat de cette expérience, qui a eu lieu, autant que possible, avec des olives arrivées au même point de maturité, c'est-à-dire

au moment où elles changeaient de couleur. L'huile a été exprimée à froid, et la quantité obtenue est le résultat d'une seule pression, sans *récense*.

	POIDS DE L'HECTOLITRE d'olives.	RENDEMENT POUR CENT PARTIES.
	kilog.	kilog.
Olive Colomboya, de Port-Maurice, Gênes	58. 67	10
—— Pigeole	60. 27	9
—— Poncineri, Nice	59. 32	9. 50
—— Razza, de Lucques	60. 40	9. 40
—— Leccie, de Toscane	61. 90	13. 40
—— Taglisache, Port-Maurice	59. 90	10. 30
—— Morajoli, de Toscane	61. 78	13. 30
—— Rosselice, de Lucques	58. 52	9. 33
—— Caillon, du Var	62. 10	14. 20
—— Pandouglia, de Nice	60. 70	13. 60
—— Grosse, d'Algérie	59. 55	9. 23
—— Sauvage, d'Algérie	58. 92	5. 42

La pépinière centrale a distribué plus de cinq cent mille greffes des meilleures variétés, qui sont réparties sur les différents points du pays, et qui, développées sur des sujets entés, peuvent donner aujourd'hui plusieurs millions de nouvelles greffes.

Ricin. — Après l'olivier, le ricin est le végétal le plus avantageux à cultiver pour la production de l'huile; cette espèce n'est pas comestible, mais elle peut être employée pour l'éclairage, dans les arts et en médecine. Le ricin forme dans la colonie un petit arbre qui dure sept à huit ans. A l'âge de trois ans, une plantation d'essai a produit dans une année 3,220 kilogrammes de graine à l'hectare, et cette graine a rendu, à froid, 58 p. o/o d'huile.

Sésame. — Le rendement du sésame a varié, dans les diverses expériences faites à la pépinière centrale, depuis 1,000 jusqu'à 1,500 kilogrammes à l'hectare, selon la fertilité du sol et les soins donnés à la culture. Cette graine a rendu 50 p. o/o d'huile.

Arachide. — L'arachide a produit 2,400 à 3,000 kilogrammes à l'hectare, pesée au sortir du champ. Par des battages réitérés, on a obtenu 4,300 kilogrammes à l'hectare. Les gousses non mondées ont fourni 40 p. o/o d'une huile très-limpide, comestible, mais surtout bonne pour l'éclairage.

Hélianthe ou *soleil.* — Cette grande plante annuelle a procuré par hectare 1,800 à 2,000 kilogrammes de graine, contenant 14 1/2 p. o/o d'une huile douce et agréable.

Lin et pavot somnifère. — On a déjà parlé du lin comme plante textile; on veut seulement dire ici que sa graine a donné 21 p. o/o de son poids d'huile.

Quant au pavot envisagé comme producteur d'opium, on a constaté que les capsules incisées pour l'extraction de cette matière pouvait conduire leurs graines à parfaite maturité, et qu'un hectare pouvait donner 627 kilogrammes de graine contenant 44 p. o/o de son poids d'huile.

Carthame. — Outre ses fleurs, qui donnent le safranum du commerce, le carthame produit encore 700 kilogrammes de graine par hectare, laquelle renferma 25 p. o/o d'huile.

Digitized by Google

Madia sativa. — Cette plante a très-bien réussi dans l'établissement; le rendement par hectare a été de 2,000 à 2,300 kilogrammes de graine, contenant 35 p. o/o d'huile.

Cresson alénois — Cette plante crucifère s'obtient en trois mois; on en a obtenu 2,000 kilogrammes de graine par hectare, la graine rendant 50 p. o/o d'huile.

Moutarde blanche. — Outre un fourrage des plus abondants, cette plante donne 1,000 à 1,100 kilogrammes de graine par hectare, avec un rendement de 35 p. o/o en huile.

Cameline. — Cette plante a réussi dans les terrains les plus maigres. Son rendement a été de 1,100 à 1,200 kilogrammes de graine par hectare, et le rendement en huile de 28 p. o/o.

Navette. — Le rendement a été de 2,000 à 2,500 kilogrammes de graine par hectare; rendement, 33 p. o/o d'huile.

Colza. — Le colza, cultivé comme plante hivernale, a pris un développement extraordinaire. Son rendement a été de 4,300 kilogrammes de graine par hectare, et le rendement de 35 p. o/o d'huile.

Cotonnier. — Il est facile de prévoir que toute la graine du cotonnier ne sera pas employée pour les ensemencements, et que bientôt de notables quantités seront disponibles, qui pourront être utilisées industriellement. On a constaté que des graines des variétés non feutrées et bien pleines renfermaient 11 à 12 p. o/o d'huile.

Argan du Maroc, sideroxilum argan. — Des semis de cet arbrisseau, dont les graines oléagineuses sont employées au Maroc, ont eu lieu et ont pleinement réussi. L'expérience démontrera l'avantage qu'on peut en tirer.

INTRODUCTION DE VÉGÉTAUX À PRODUITS SUCRÉS PROPRES À L'ALCOOLISATION.

Canne à sucre. — Après des expériences multipliées, on a constaté que la culture de la canne à sucre, en Algérie, présentait l'une des ressources les plus précieuses pour la production de l'alcool. Dans la durée d'une saison, elle a pris un développement égal à la moitié de celui qu'elle atteint en dix-huit mois dans les pays équatoriaux, et ainsi depuis pour chaque récolte; elle se trouve donc en Algérie dans des conditions supérieures à celles qu'elle rencontre à la Louisiane, où l'abaissement de la température oblige de couvrir les tiges en l'hiver pour les garantir de gelées souvent très-fortes.

Des expériences il est résulté qu'un hectare de cannes à sucre peut fournir annuellement 40,000 kilogrammes de tiges saccharines, après élimination des parties herbacées.

Ces tiges, râpées et soumises à une pression énergique, ont donné 76 p. o/o de jus, dont la densité a varié de 8 à 10 degrés à l'aéromètre de Baumé, suivant la saison où la canne a été traitée. Mais, comme on peut faire cette opération au moment où le jus de la canne possède la plus grande densité, il s'ensuit qu'un hectare de cette plante peut rendre aisément 4,000 litres d'alcool de qualité tout à fait supérieure.

Sorgho à sucre. — Ce nouveau sorgho a été essayé sur une petite superficie. Il a développé une puissance de végétation extraordinaire; des tiges ont atteint jusqu'à cinq mètres de hauteur. Les tiges récoltées et écrasées entre des cylindres ont donné un jus d'une densité de 8 1/2 degrés, et dont on a tiré un échantillon d'alcool de bonne qualité.

Caroubier et figuier. — La distillation peut encore trouver de précieuses ressources dans la végétation arbo-

Digitized by Google

rescente du caroubier et du figuier, dont les fruits desséchés peuvent rendre jusqu'à 18 p. o/o d'alcool. Ces deux arbres viennent dans les terrains les plus pauvres, et ne réclament aucune culture spéciale.

On a fait des recherches pour arriver à connaître le rendement d'un hectare de ces deux arbres en plein rapport, et on a trouvé qu'un hectare de caroubiers pouvait produire 6,000 kilogrammes de caroubes, donnant 1,200 litres d'alcool, et qu'un hectare de figuiers pouvait fournir jusqu'à 4,000 kilogrammes de figues sèches donnant 900 litres d'alcool. D'où il résulterait qu'au point de vue de la production de l'alcool, le caroubier serait plus avantageux que le figuier; mais comme, d'un autre côté, il se montre d'une multiplication plus difficile et d'une croissance plus lente, il s'ensuit que les deux espèces offrent, en définitive, un avantage égal.

INTRODUCTION DE VÉGÉTAUX À PRODUITS ODORIFÉRANTS.

L'Algérie, comme on sait, est éminemment favorable à la production des huiles essentielles, et elle est vraisemblablement appelée à fournir la majeure partie des parfums qui ont été jusqu'à ce jour demandés aux contrées orientales. On s'est efforcé d'ajouter des espèces nouvelles à celles déjà connues et employées.

Orangers. — Les diverses variétés d'orangers, de citroniers et de bigaradiers, les lumies, les bergamottes, les limettes, etc., qui entrent pour une si large part dans la fabrication des parfums, par leurs fleurs, leurs feuilles et l'écorce de leurs fruits, ont été multipliées sur une large échelle, et mises en grandes quantités à la portée des cultivateurs et des distillateurs.

Jasmin d'Arabie. — L'industrie algérienne, à l'exemple des orientaux, arrive aujourd'hui à fixer d'une manière remarquable l'huile essentielle du jasmin, produit peu connu et nié même dans l'art de la parfumerie. On emploie à cet effet le *jasminium grandiflorum*, dit jasmin d'Espagne. On a multiplié, pour être employé au même usage, le jasmin d'Arabie, *jasminium sambac*, dont les fleurs, très-abondantes, ont une odeur très-prononcée, et paraissent devoir donner une plus grande quantité d'huile essentielle que le jasmin d'Espagne.

Acacia cavenia. — On tire des fleurs de l'acacia farneziana, originaire de l'Inde, et appelé vulgairement *caci*, un parfum agréable et assez recherché. On a multiplié, pour le même objet, l'acacia cavenia, originaire de Buénos-Ayres, qui est beaucoup plus rustique, et donne, en plus grande abondance, des fleurs qui ne le cèdent en rien pour l'odeur à celle du caci.

Patchouli, pogostemon patchouli. — Cette plante, originaire de l'Inde, donne un parfum qui a été longtemps recherché. Quoique plus délicate que le géranium, elle peut être grandement cultivée en Algérie; c'est dans ce but qu'on l'a multipliée à la pépinière.

Citronelle, aloïsia citrioclora. — Cet arbuste, déjà connu, exhale, de ses feuilles, un parfum des plus agréables, et possède des propriétés pharmaceutiques bien établies. L'industrie coloniale a multiplié cette espèce sur une large échelle.

Euribia argophilla. — C'est un arbrisseau de la Nouvelle-Hollande, dont les feuilles exhalent une odeur de musc très-prononcée, propriété qu'il partage avec le *mimulus moschatus* originaire de l'Orégon et le *teucrium iva* que l'on rencontre fréquemment en Algérie sur les coteaux. Le musc est recherché par la parfumerie, et c'est dans la pensée qu'on pourrait l'extraire de l'euribia qu'on l'indique ici. On a essayé la culture de cet arbrisseau dans diverses conditions, et c'est seulement sur lieux élevés et ventilés qu'on a pu le faire réussir.

Digitized by Google

Basilic en arbre, ocymum gratissimum. — Le basilic commun est déjà employé dans la parfumerie. On a cultivé le basilic en arbre dans la pensée qu'on pourrait en tirer un parti avantageux, vu l'odeur extrêmement pénétrante qu'il exhale.

Diverses. — On ne mentionne que pour mémoire différentes autres plantes odorantes, qui, comme le géranium, la rose, la tubéreuse, etc., ont déjà pris place dans les cultures particulières, et dont la pépinière centrale distribue chaque année de nombreux plants aux producteurs.

INTRODUCTION DE VÉGÉTAUX À PRODUCTIONS MÉDICINALES.

Les végétaux les plus usités en ce genre ont été réunis, et composent une école spéciale de plantes officinales, dont les sujets figurent dans les livraisons habituelles de la pépinière centrale.

Salsepareille, smilax officinalis. — L'administration de la guerre a fait venir du Honduras des plants de cette espèce, dans l'intention d'en essayer la naturalisation en Algérie.

Ces plants, au nombre de 54, sont arrivés en bon état à la pépinière à la fin de l'année 1853. Mis sous abri, ils prospérèrent rapidement, et bientôt on put en faire des boutures. Au printemps de 1854, quelques pieds furent mis en pleine terre dans un lieu approprié à leur nature. Ils poussèrent avec vigueur, et ne parurent pas souffrir des rigueurs de l'hiver suivant. On regarde donc cette précieuse espèce de salsepareille comme acquise à la colonie où elle ne peut tarder à se répandre.

Camphrier, laurus camphora. — L'introduction de cette espèce est due à M. de Montigny, consul à Shang-Hai. Dans la terre de caisses contenant des végétaux vivants et envoyées par cet agent, se trouvaient des graines de laurier à camphre. Elles ont été recueillies avec soin; semées, elles ont donné naissance à quarante-cinq sujets, avec lesquels on a composé une très-belle plantation à demeure.

Safran, crocus sativus. — Les essais auxquels on s'est livré pour la culture de cette plante ont démontré que l'on pouvait obtenir du safran de très-bonne qualité; le rendement a été de 20 kilogrammes à l'hectare. En outre, l'ognon renferme de la fécule dans la proportion de 58 p. o/o.

Opium. — On s'est occupé de la production du pavot avec beaucoup de persévérance; les résultats ont été très-satisfaisants.

INTRODUCTION DE VÉGÉTAUX À PRODUITS SÉBACÉS, CÉREUX ET GOMMEUX.

Arbre à suif, croton sebiferum. — Il a été fait une plantation assez importante de cet arbre de Chine, dont quelques sujets ont déjà fleuri et fructifié. Des graines récemment envoyées ont permis d'établir une pépinière de nombreux rejetons.

Figuier à gomme élastique, ficus elastica. — On a toujours accordé une attention particulière à la multiplication de cette espèce, qui croît à merveille en Algérie, tant à cause de la beauté de son feuillage que dans l'espoir d'en extraire du caoutchouc. Des incisions partielles avaient donné quelques parcelles de gomme. Dans le courant de l'été 1854, on a pratiqué de nombreuses incisions sur les arbres en vue d'une exploitation suivie; mais la récolte a été peu abondante, soit que le moment choisi ne fût pas le plus favorable, soit que les arbres n'eussent pas alors suffisamment de sève. La tentative a dû être renouvelée depuis à

diverses reprises, afin d'arriver à déterminer le moment convenable. Toutefois il importe d'observer que cette espèce n'est pas celle qui est généralement cultivée sous les climats équatoriaux pour l'extraction du caoutchouc. C'est d'un arbre de la famille des euphorbiacées, l'*hovea guyanensis aabtet, siphonia cahacha Wild,* que l'on tire ce produit.

On s'occupe de l'introduction de diverses espèces qui produisent la gomme élastique, notamment de la *gutta-percha.*

Myrica cerifera. — Plusieurs végétaux ont la propriété de donner une cire végétale qui a quelque analogie avec la cire des abeilles. C'est en vue d'essayer l'exploitation de ce produit que le cirier de la Caroline a été introduit dans la pépinière du Hamma. Sa croissance est très-satisfaisante; mais il n'a pas encore pris assez de développement pour procurer une récolte qui puisse fournir des renseignements utiles.

Palmier à cire, ceroxilon andicola. — On s'est procuré aussi quelques sujets du palmier à cire, qui pourront être prochainement livrés à la pleine terre. Cet arbre croît dans les Cordilières de la Nouvelle-Grenade, depuis 2,600 jusqu'à 3,000 mètres au-dessus du niveau de la mer. C'est suffisamment indiquer qu'il peut réussir en Algérie.

Arbre à vernis, rhus vernicifera. — Cet arbrisseau, qui produit le fameux laque de Chine, a été introduit à la pépinière centrale par l'intermédiaire de M. de Montigny. Les sujets de cette espèce ont été plantés à demeure sur le même terrain que les camphriers.

INTRODUCTION DE VÉGÉTAUX À PRODUITS DIVERS.

Houblon. — Les essais faits dans l'établissement ont démontré que le houblon croît en Algérie avec une extrême vigueur, et donne des produits d'excellente qualité, surtout dans les terrains naturellement frais.

Tabac. — La pépinière cultive chaque année, à titre d'expérimentation, toutes les variétés de tabac connues, et elle tient à la disposition des planteurs des graines de chacune de ces variétés.

PRÉPARATIONS INDUSTRIELLES.

Certains produits agricoles ont besoin, pour être rendus marchands, de subir une première opération industrielle. Tel est le cas pour le filage des cocons, l'égrenage des cotons, etc. En attendant qu'une bonne division du travail soit venue spécialiser ces opérations, l'État a dû s'en charger. C'est à la pépinière centrale qu'ont été concentrées ces opérations pour la province d'Alger. L'établissement a complété ainsi la série des importants services qu'il rend à la colonisation algérienne.

PÉPINIÈRES SECONDAIRES.

On connaît la destination des pépinières secondaires, qui est de fournir aux plantations publiques et privées du cercle au milieu duquel elles sont placées, les végétaux nécessaires à ces plantations.

On va indiquer sommairement les livraisons faites par ces établissements pendant la campagne 1854-

1855, en commençant par la pépinière de Médéah, dont les chiffres ci-après font conoaitre les opérations sous ce rapport :

PÉPINIÈRE DE MÉDÉAH.

Arbres fruitiers	5,033
—— économiques et forestiers	3,014
—— d'agrément	81
Plantes vivaces herbacées	2,000
TOTAL	10,128

La situation des livraisons préseote une augmentatioo de près de 4,000 plants livrés comparativement à la saison précédente.

PÉPINIÈRE DE MILIANAH.

La pépioière de Milianah a livré aux plantations, savoir :

Arbres fruitiers	10,399
—— forestiers	3,133
—— économiques	547
—— d'agrément	775
Plantes vivaces herbacées	1,902
TOTAL	16,756

Elle a distribué, en outre, une notable quantité de graines de plantes potagères variées.

PÉPINIÈRE D'AUMALE.

Les livraisons opérées par la pépinière d'Aumale, pendant la saisoo 1854-1855, se sont élevées à 5,318 plants d'arbres d'essence forestières, fruitières ou d'agrémeot, avec un accroissement de près de 2,000 sujets sur les livraisons de la campagne précédente. Sur ces 5,318 plants, 3,308 sujets étaient des mûriers.

La création de cet établissement remonte à trois années seulement. Les travaux exécutés en 1854 ont augmeoté l'importance des plantations déjà existantes.

PÉPINIÈRE D'ORLÉANSVILLE.

La pépinière d'Orléansville a livré pendant la campagne 1854-1855, 9,432 arbres forestiers, fruitiers et d'agrément, et 69,000 plants de végétaux herbacés, dont 60,000 pieds de tabac et 55 de nopals.

PÉPINIÈRE DE LAGHOUAT.

Les expériences commencées pendant les deux années précédentes à la pépinière de Laghouat ont été poursuivies avec succès eo 1854. Cet établissemeot a pu commencer à faire quelques livraisons de végétaux qui ont été très-utiles à la localité.

Les pépinières de Mareogo et de Dellys ont continué à rendre de grands services pendant la saison 1854-1855. Les livraisons opérées par chacun de ces établissements se sont élevées, savoir :

Pour la pépinière de Marengo, à 1,123 sujets;
Pour la pépinière de Dellys, à 1,409 sujets.

Digitized by Google

Outre les pépinières entretenues par l'État, il existe encore diverses pépinières particulières dans la province d'Alger. Boufarik seul possède quatre de ces établissements. Deux autres sont situés l'un à Blidah, l'autre à El-Afroun. Les livraisons opérées parces pépinières, pendant la saison 1854-1855, se sont élevées à 27,790 sujets, divisés ainsi qu'il suit, par espèces :

Arbres fruitiers	12,100
—— forestiers	6,700
—— économiques	8,740
Orangers, citronniers	250
TOTAL ÉGAL	27,790

Les pépinières particulières dont il vient d'être question avaient, à la fin de 1854, un approvisionnement d'environ 200,000 arbres.

Les subventions accordées par l'administration pour encourager la création et le maintien des pépinières particulières, dont on désire opérer successivement la substitution à celles de l'État, ne peuvent manquer de faire surgir prochainement de nombreux établissements de cette nature.

JARDIN DE L'OUED-EL-KHEMIS.

On sait que le jardin de l'Oued-el-Khemis a été créé dans le but d'expérimenter la naturalisation de la culture de théier dans la colonie.

Les expériences ont été continuées pendant la campagne 1854. Les résultats constatés à la fin de la saison n'avaient pas encore répondu aux espérances que les premières tentatives avaient fait concevoir.

PROVINCE D'ORAN.

Le nombre des pépinières existant dans la province d'Oran, et appartenant soit à l'État, soit à des particuliers, s'est maintenu au chiffre de 14 pendant la campagne 1854-1855.

PÉPINIÈRE DE MISERGHIN.

Placée sous la direction de M. l'abbé Abab, directeur de l'orphelinat, à qui elle a été cédée par l'administration, la pépinière de Miserghin a pu faire d'importantes livraisons pour plantations publiques et pour les exploitations particulières.

Ces livraisons ont atteint les chiffres suivants pendant la saison 1854-1855 :

Arbres fruitiers	6,600
—— économiques	6,200
—— forestiers	17,761
—— verts résineux	400
—— d'agrément	400
Arbustes d'agrément	900
Vignes	5,000
TOTAL	37,261

Les approvisionnements en fin de saison s'élevaient à 205,892 sujets, sur lesquels 42,000 plants d'arbres économiques, 37,000 plants d'arbres fruitiers et un même nombre d'arbres forestiers.

Digitized by Google

PÉPINIÈRE DE MOSTAGANEM.

La pépinière de Mostaganem, dont l'administration a conservé la propriété, a livré les quantités suivantes pendant l'année 1854-1855.

Arbres fruitiers	3,857
—— économiques	2,476
—— forestiers	95
—— verts résineux	295
—— d'agrément	248
Vignes	102
TOTAL	7,073

Les réserves existant dans l'établissement étaient de 193,892 plants d'arbres variés, parmi lesquels on comptait 32,000 arbres économiques, 56,000 arbres fruitiers, 20,000 arbres verts résineux ou forestiers, et 21,000 arbres à feuilles persistantes.

PÉPINIÈRE DE MASCARA.

Cet établissement, qui appartient également à l'administration, a livré aux colons, pendant la saison 1854-1855, les quantités de plants ci-après :

Arbres fruitiers	5,270
—— forestiers	779
—— verts résineux	250
TOTAL	6,299

Les ressources existant en pépinière étaient de 557,033 sujets, sur lesquels 139,000 arbres fruitiers, 64,000 arbres économiques, 296,000 arbres forestiers, etc.

PÉPINIÈRE DE TLEMCEN.

La pépinière de Tlemcen appartient aussi à l'État. Elle a livré aux colons, pendant la campagne 1854-1855, les quantités mentionnées ci-dessous :

Arbres fruitiers	2,464
—— économiques	450
—— forestiers	1,846
—— d'agrément	478
Vignes	6
TOTAL	5,244

Les approvisionnements en pépinière étaient, à la fin de la saison, de 135,241 sujets propres aux plantations, parmi lesquels il se trouvait 107,000 arbres fruitiers, 12,000 arbres économiques et 11,000 arbres forestiers.

PÉPINIÈRE D'AÏN-TÉDELÈS.

Cette pépinière, qui est la propriété de la commune, n'a fait qu'un très-petit nombre de livraisons pendant la saison 1854-1855. Ses approvisionnements ont été maintenus au chiffre des années précédentes.

Digitized by Google

PÉPINIERE D'AÏN-NOUISSY.

La pépinière d'Aïn-Nouissy a été cédée à un colon par l'administration militaire. C'est en 1854 seulement qu'elle a pu commencer à faire des livraisons, qui se sont élevées à 831 plants de diverses essences.

Les ressources en pépinières étaient, en fin de saison, de 7,000 sujets propres aux plantations.

PÉPINIÈRES DE SAINT-DENIS-DU-SIG.

Les trois pépinières appartenant à des particuliers et qui existaient précédemment dans le district de Saint-Denis-du-Sig ont continué à fournir aux colons, pendant l'année 1854-1855, un nombre de plants d'arbres proportionné aux ressources dont elles disposaient. On évalue à 15,000 sujets les plants livrés par ces établissements.

PÉPINIÈRE DE TIARET.

La pépinière de Tiaret, dont la création, subventionnée par l'administration militaire, remonte à 1853 seulement, a livré aux planteurs les quantités d'arbres ci-après:

Arbres fruitiers	900
—— économiques	1,200
—— forestiers	4,850
Plants d'aubépine	12,000
Vignes	20,000
TOTAL	38,950

Il restait en pépinière des ressources suffisantes pour subvenir à tous les besoins prévus pour l'année suivante.

PÉPINIÈRE DE SIDI-BEL-ABBÈS.

Les livraisons effectuées par cet établissement n'ont atteint qu'un chiffre peu considérable, eu égard surtout aux ressources existant en pépinière.

445 pieds d'arbres d'essences diverses ont été demandés par les cultivateurs.

Les approvisionnements sont restés dans les limites précédentes de 130,000 sujets.

PROVINCE DE CONSTANTINE.

Toutes les pépinières de la province de Constantine, au nombre de 8, en y comprenant le jardin d'expérimentation de Biskara, appartiennent à l'administration et sont entretenues par elle.

PÉPINIERE DE CONSTANTINE.

La campagne de 1844-1845 a été peu favorable aux plantations dans quelques parties de la province de Constantine.

Digitized by Google

Cependant les livraisons faites par la pépinière de Constantine se sont élevées à :

Arbres fruitiers	17,916
—— économiques	3,894
—— forestiers	5,197
—— verts résineux	8,716
—— d'agrément	95
Vignes	2,230
Jeunes plants d'arbres	1,050
TOTAL	39,098

PÉPINIÈRE DE PHILIPPEVILLE.

Cet établissement à livré aux plantations, pendant la saison 1854-1855, les quantités suivantes :

Arbres fruitiers	4,398
—— économiques	960
—— forestiers	1,122
—— verts résineux	1,056
—— d'agrément	49
Vignes	2,370
Poussettes de mûriers	5,268
TOTAL	15,223

Les livraisons faites à la pépinière de Philippeville pendant la période précitée se sont maintenues dans les chiffres de l'année précédente.

PÉPINIÈRE DE BÔNE.

Les plants d'arbres livrés par cette pépinière pendant la saison 1854-1855 ont formé un total de 18,156 sujets, avec une diminution de 6,000 individus environ sur ceux distribués en 1853. Les livraisons de l'année 1854-1855 se sont réparties comme il suit :

Arbres fruitiers	5,526
—— économiques	2,163
—— forestiers	1,902
—— verts résineux	403
—— d'agrément	252
—— exotiques	159
Jeunes plants et boutons	7,500
Vignes	251
TOTAL ÉGAL	18,156

PÉPINIÈRE DE GUELMA.

Les livraisons effectuées par cet établissement pendant la campagne 1854-1855 ont atteint un chiffre supérieur de près de 2,000 sujets à celles qui ont eu lieu pendant la saison précédente.

Voici le détail de ces livraisons :

Arbres fruitiers	1,625
—— économiques	472
—— forestiers	789
—— verts résineux	897
—— d'agrément	209
Vignes	3,623
TOTAL	7,415

PÉPINIÈRE DE SÉTIF.

La pépinière de Sétif a livré les quantités ci-dessous désignées pendant la campagne 1854-1855 :

Arbres fruitiers	3,932
—— économiqoes	50
—— forestiers	330
—— d'agrément	292
TOTAL	4,604

PÉPINIÈRE DE BATNA.

La pépinière de Batna, dont la création est toute récente, n'a encore livré aux plantations qu'un nombre assez restreint de sujets pendant la campagne 1854-1855. La distribution s'est faite dans les proportions ci-après :

Arbres fruitiers	1,229
—— économiques	372
—— forestiers	473
—— d'agrémeot	125
TOTAL	2,199

PÉPINIÈRE DE DJIDJELI.

La pépinière de Djidjeli a livré les quantités suivantes pendant la campagne 1854-1855 :

Arbres freitiers	802
—— écooomiqoes	57
—— forestiers	927
TOTAL	1,786

JARDIN D'EXPÉRIMENTATION DE BISKARA.

Le jardin de Biskara a continué à rendre, dans le pays au milieu duquel il est placé, les services en vue desquels il a été institué.

Des graines, des végétaux, des plants de toute nature ont été distribués aux cultivateurs des oasis environnantes, et ont contribué ainsi pour une large part à la propagation de productions nouvelles dans le pays. Grâce à ces distributions, la culture du coton a fait surtout de notables progrès parmi les indigènes, qui l'ont facilement adoptée. Il en a été de même de la culture du riz sec, des pommes de terre, patates et autres plantes tuberculeuses jusqu'alors inconnues dans la contrée, et dont la production procure des ressources inattendues à l'alimentation des habitants.

On s'est occupé aussi avec beaucoup de soins de l'acclimatation d'un grand nombre de végétaux exotiques, qui, appartenant pour la plupart à la catégorie des arbres économiques, seront ensuite répandus avec avantage dans les cultures environnantes.

Digitized by Google

CHAPITRE XIV. — DÉPÔT D'ÉTALONS.

On peut considérer comme deux points aujourd'hui hors de discussion la prééminence du cheval oriental comme cheval de guerre, et la consanguinité du cheval *barbe* ou de l'Afrique septentrionale, avec ce noble type.

Il semble même que, pour les qualités qui constituent le véritable cheval de guerre, la vigueur unie à la docilité, l'impétuosité unie à la douceur, l'aptitude à supporter les privations et la fatigue, le cheval d'Afrique est encore supérieur à son frère d'Asie; moins brillant peut-être par la forme, il est plus robuste et plus solide, et la guerre de Crimée vient de mettre en relief toute sa valeur, en le soumettant aux plus rudes épreuves sous un climat bien différent de celui sous l'influence duquel il avait été élevé.

Les chevaux de nos chasseurs d'Afrique ont résisté à toutes les causes de destruction, quand ceux des autres races, on le sait aujourd'hui, ont été très-rudement éprouvés. Nos chevaux barbes, transplantés subitement dans le nord de l'Europe pour y subir tous les accidents de la guerre, ont justifié à la lettre ce que dit l'Arabe du coursier qui fait l'orgueil de sa tente : *Il peut la misère, il peut la soif et il peut la faim.*

Peut-être le cheval barbe doit-il ses qualités si précieuses pour la guerre au croisement de cette valeureuse race numide, si appréciée des Romains, avec la pure race arabe, que les khalifes, successeurs de Mahomet, amenèrent dans le Magbreb en y apportant le Coran.

Quoi qu'il en soit, notre cheval africain est bien le fils de ce fier animal dont Job a dit, il y a bientôt quatre mille ans : « . . . Il ne peut se contenir quand la trompette sonne. . . . . Quand la trompette sonne, il « hennit, il sent de loin la guerre, le commandement des chefs et les cris de triomphe. »

Les officiers de notre armée d'Afrique avaient appris de bonne heure à reconnaître et apprécier la valeur militaire du cheval élevé dans le Tell, et surtout dans le Sahara algérien. Il y a longtemps déjà que, dans ceux de nos régiments qui se forment ou qui font campagne en Algérie, il a remplacé le cheval européen, pour qui l'acclimatement au delà de la Méditerranée était toujours une épreuve difficile.

Le Gouvernement ne pouvait négliger cette branche si importante des ressources dont abonde notre colonie : le développement et le perfectionnement de la race chevaline dans nos trois provinces africaines, ce n'est pas seulement une richesse, c'est une force pour la mère-patrie. Aussi la sollicitude du département de la guerre se porta-t-elle de ce côté-là aussitôt que notre domination eut pris de la consistance et de l'étendue. Des nécessités de la lutte et de la conquête étaient nées des causes d'épuisement et d'appauvrissement dans la race, auxquelles il était urgent de remédier : dès 1844, un dépôt d'étalons fut créé dans chacune des trois provinces.

Ainsi furent jetés les premiers fondements d'un système d'institutions hippiques destinées à étendre leur influence améliératrice et régénératrice à tous les centres de production, et à la faire pénétrer jusque dans les tribus du sud, où se conserve le type le plus pur du cheval barbe. Ce système a pour but d'élever la production du cheval d'armes dans nos possessions du nord de l'Afrique à son maximum de puissance et de distinction, en corrigeant par les errements de la science hippique quelques mauvaises habitudes et des pratiques abusives qu'entretiennent chez les producteurs indigènes, au détriment de l'espèce, la routine et le préjugé.

Ces premiers essais, continués avec suite et persévérance, n'ont point été stériles. En 1851, l'État possédait dans ses trois dépôts, 78 étalons, tous d'un mérite réel, quelques-uns d'une valeur hors ligne, qui avaient fourni 3,209 saillies.

Jusque-là, ces faits, dont la portée est si grande pour l'avenir de notre colonie, s'étaient accomplis sans bruit ; ils restaient en quelque sorte le secret de notre brave et intelligente armée d'Afrique; mais, relevés enfin par des documents pleins d'intérêt et d'actualité, il sont aujourd'hui l'objet de l'attention générale. On peut dire que, dès ce moment, la question chevaline algérienne est tombée dans le domaine public.

Elle a fixé au plus haut degré l'attention de l'Empereur, à qui rien n'échappe de ce qui intéresse la gran-

Digitized by Google

deur et la prospérité de la France; et l'on peut compter sur la haute sollicitude de M. le maréchal Vaillant pour hâter une solution conforme aux intérêts du pays et à la pensée du Chef de l'État.

Afin de constituer fortement l'unité d'action, indispensable dans la poursuite des grandes choses qui demandent persévérance et longueur de temps, tous les services hippiques de l'Algérie, haras, dépôts d'étalons et commisions de remonte, ont été réunis en un seul service, dont la direction a été confiée à un officier supérieur de l'armée.

Cette création date du mois d'octobre 1851, alors que M. le général Randon était ministre de la guerre : comme gouverneur général, il continue de donner une habile impulsion au progrès de nos institutions hippiques en Algérie.

La mission dévolue au directeur du service a été définie en ces termes par l'arrêté d'organisation :

« Reconnaître quelles sont les ressources chevalines du pays, afin de pouvoir les mettre en rapport avec « le nombre et l'emplacement des dépôts d'étalons et des établissemeots de remonte. Il existe un de ces derniers « établissements au chef-lieu de chacune des trois divisions militaires.

« Visiter les marchés où se fait la vente des chevaux.

« Pénétrer, avec les officiers des bureaux arabes, dans l'intérieur des tribus où l'on s'occupe plus particu- « lièrement de l'élève des chevaux, et dans lesquelles la race primitive s'est conservée dans toute sa pureté ; « profiter de ces excursions pour découvrir les étalons et les juments d'élite, susceptibles d'être achetés pour « la remonte des haras.

« Nouer des relations avec les indigènes, de manière à préparer les voies aux officiers chargés de se « procurer des chevaux pour nos régiments; faire connaître aux Arabes les encouragements que le Gouverne- « ment est disposé a donner à l'industrie chevaline. »

C'est à M. le lieutenant-colonel Vallot qu'est restée confiée, depuis sa création, cette mission aussi importante que délicate, et il s'en acquitte avec un zèle, une activité et un discernement qui ont beaucoup contribué au succès de l'institution.

Nos dépôts d'étalons ont été successivement augmentés et se sont recrutés de sujets de distinction, achetés soit dans les tribus du sud, soit dans la régence de Tunis, soit même au berceau de la plus belle race orientale, en Syrie et dans l'Arabie centrale.

La munificence impériale n'a pas voulu rester étrangère à ces efforts tentés pour la régénération de la race barbe, et nos dépôts se sont enrichis de plusieurs géniteurs d'un grand prix, venus d'Orient, et notamment du superbe étalon syrien *el Maz*, donné par Sa Majesté.

Dans beaucoup de tribus, cependant, on se contentait d'admirer nos étalons, et l'on s'abstenait d'y recourir. Chez les uns, c'était orgueil de localité : la tribu possédant seule la race pure, faire saillir ses juments au dehors, c'eût été les exposer à ne donner que des produits entachés de bâtardise. Chez le plus grand nombre, c'était la crainte de commettre une action contraire à la loi religieuse, ou de s'exposer aux maléfices, car l'Arabe a la superstition du *mauvais œil*. Ils continuaient donc à prostituer dans les marchés leurs juments à des chevaux sans valeur, et à payer assez cher une saillie souvent improductive, quand ils auraient pu se procurer gratuitement la saillie d'étalons régénérateurs dans nos dépôts.

Il fallait transiger avec ces susceptibilités et ces scrupules, dont le temps seul nous fera triompher tout à fait : on trouva la transaction dans l'institution des *étalons de tribus*.

Ce sont des reproducteurs d'élite élevés dans le pays même, et qui, après avoir été *approuvés* officiellement, sont achetés par les tribus elles-mêmes, pour rester exclusivement affectés au service de la tribu propriétaire.

Cette idée, bien comprise par les indigènes, a fait si rapidement son chemin, qu'au début même de l'institution, et pour la campagne de 1852, les tribus possédaient quatre-vingt-seize étalons ayant coopéré au service de la monte.

Des primes d'encouragement furent fondées pour les poulains et pouliches de la plus belle venue exhibés par les éleveurs indigènes, et pour les chevaux adultes doués de qualités supérieures.

Digitized by Google

On arriva ainsi à introduire en Algérie l'institution des *étalons approuvés*, qui, en France, est contemporaine de celle des haras.

Ces étalons, qui restent entre les mains des particuliers, et qui ont été reconnus par nos officiers hippiques comme possédant les qualités essentielles de bons reproducteurs, complètent nos moyens officiels de reproduction. Leur nombre s'élève aujourd'hui à plus de 2,000.

Des courses annuelles, au chef-lieu de chaque division, attirèrent les cavaliers et les éleveurs des tribus les plus éloignées, et fournirent à tous l'occasion de mettre en relief la valeur de leurs élèves, comme animaux de race et de distinction.

Enfin les smalas de spahis, érigées en escadrons agricoles, reçurent, comme une de leurs attributions essentielles, la mission de se livrer à l'éducation du cheval indigène, sous la direction immédiate d'officiers instruits et intelligents et sous la haute surveillance du chef des services hippiques. Chaque smala est ainsi devenue un foyer de saines pratiques hippiatriques, dont le rayonnement propage dans les tribus circonvoisines nos méthodes de perfectionnement.

Toutes ces institutions, on le voit, se tiennent, s'enchaînent, se corroborent réciproquement; procédant logiquement d'une seule et même pensée, elles convergent avec ensemble vers le même but, l'amélioration et la régénération de la race chevaline indigène, en vue de la production du cheval d'armes.

L'unité dans l'exécution répondant parfaitement à l'unité d'impulsion, les résultats devaient être infaillibles, et ils ne se sont pas fait attendre. Il suffira, pour constater leur importance, de résumer en quelques lignes la statistique administrative de 1855, en ce qui concerne la situation des haras, dépôts et stations d'étalons, le service de la monte et les courses annuelles en Algérie.

Haras, dépôts et stations d'étalons. — En 1851, ainsi que nous l'avons dit, le nombre des étalons possédés par l'État dans les trois dépôts de Blidah, de Mostaganem et de l'Alélik, était de 78.

Voici quelle est, à cet égard, la situation en 1855 :

	ÉTALONS	
	DE L'ÉTAT.	DES TRIBUS.
Dépôt de Blidah (province d'Alger), et 5 stations annexes à Alger, Aumale, Médéah, Milianah et Cherchel	46	59
Haras de Mostaganem (province d'Oran) et 4 stations annexes à Oran, Sidi-bel-Abbès, Mascara et Tlemcen	42	73
Dépôt de l'Alélik, près de Bône (province de Constantine), et 3 stations annexes à Constantine, Batna et Sétif	23	94
TOTAUX	111	223
	334	

Ainsi, sous l'influence des mesures qu'on vient de faire connaître, et en l'espace de quatre années, la force étalonnière officielle a plus que quadruplé, et les indigènes ont contribué pour les quatre cinquièmes à ce remarquable résultat, grâce à leur concours, si heureusement provoqué par l'institution des *étalons de tribus*.

Les progrès de la monte correspondent à cet accroissement de la puissance procréatrice : le nombre de saillies, qui, en 1851, n'avait été, dans nos dépôts et stations, que de 3,209, s'est élevé, en 1855, à 14,066.

Il est à remarquer que plus de 5,000 juments ont été refusées, soit comme jugées impropres à une bonne production, soit par insuffisance de la force étalonnière.

Du reste, 1,176 de ces juments, qui ne péchaient que par défaut de taille, ont été couvertes par les baudets reproducteurs, que nos dépôts possèdent au nombre de 31, dont 14 appartiennent à l'État, et 17 aux tribus.

Ainsi, voilà plus de 20,000 poulinières amenées par les indigènes dans nos dépôts, et plus de 15,000 d'entre elles, bêtes de choix, fécondées par des géniteurs d'élite.

Il faut ajouter encore à ce nombre, et comme présentant des garanties de bonne production, toutes les juments, au nombre de 40,000 peut-être, qui ont été soumises à plus de 2,000 étalons agréés par l'autorité, et qui appartiennent à des particuliers.

Certes, le pas est immense et décisif, et cependant ce n'est pas encore assez; car, ici, le Gouvernement doit dire comme César : « Rien n'est fait tant qu'il reste encore quelque chose à faire. » Il faut arriver à ce que toutes les bonnes poulinières du pays affluent à nos dépôts, et les 14,000 juments qui ont été couvertes par nos étalons, et dont les produits pourraient être inscrits au *Stud-Book* algérien, ne représentent pas même le quart de celles qui ont été recensées par nos agents hippiques et reconnues aptes à une bonne reproduction : leur nombre est évalué en ce moment à 62,000.

Il faudrait donc quadrupler encore le nombre de nos géniteurs, soit de l'État, soit des tribus, afin de ne laisser en dehors de la monte officielle que l'élément taré et abâtardi de la noble race que nous voulons régénérer en la multipliant.

Poursuivre un pareil résultat n'est point se proposer une chimère, et l'on peut compter, pour l'atteindre, sur la persévérance d'un gouvernement accoutumé à concevoir et à accomplir de grandes choses. Le plus difficile est déjà fait; car nous avons acquis le concours de l'indigène, et nous avons eu, de ce côté-là, plus d'un obstacle à vaincre.

Il fallait triompher tout d'abord de cet esprit de défiance et de prévention hostile dont nous avons trouvé l'Arabe si fortement imbu à l'égard des dominateurs du Tell. Le gouvernement qui nous a précédés ne l'avait que trop accoutumé à ne voir, dans toute mesure émanant du beylik, qu'un instrument d'exaction et de spoliation. Le Gouvernement de la France, se personnifiant dans nos généraux et nos officiers commandant les provinces, les subdivisions et les cercles, était toujours le *beylick* pour l'indigène, et nos mesures les plus bienveillantes pour lui, les plus tutélaires, les plus conformes à ses intérêts et même à ses goûts, étaient souvent celles dont il se défiait le plus. Il ne les accueillait qu'avec une circonspection toute méticuleuse; il les tâtait et les flairait en quelque sorte, comme pour s'assurer qu'elles n'étaient pas un leurre et ne couvraient pas quelque piége.

Ainsi a-t-on vu, au début de l'institution des *primes d'encouragement*, tel indigène, qui avait fait acte de soumission en présentant son élève au concours, refuser nettement la prime qu'il avait méritée, il ne comprenait pas cette libéralité exercée en vue d'un intérêt général et sans arrière-pensée; il aurait craint, en acceptant la somme assez ronde qui lui était offerte, de donner au Gouvernement un droit de mainmise sur sa propriété. « Gardez votre argent, disait-il aux juges du concours, car mon intention est de conserver la jeune bête qui fera l'honneur de ma tribu. »

Aujourd'hui, la prévention est dissipée, et le motif secret de refus semblables n'existe plus; on a compris dans toutes les tentes que les primes si généreusement accordées par le beylick français n'avaient réellement d'autre but que l'amélioration de l'espèce; car on a pu se convaincre qu'elles maintenaient intacts tous les droits de l'heureux possesseur du sujet primé.

Aussi l'émulation est-elle devenue grande dans les tribus pour produire de beaux élèves, susceptibles de figurer avec honneur aux concours pour les primes. De là l'empressement des tribus adonnées à l'élève du cheval à rechercher et acquérir parmi leurs chevaux adultes des géniteurs de choix, confiés ensuite aux soins et à la surveillance des agents de nos dépôts et de leurs succursales; de là aussi cette affluence toujours croissante des éleveurs indigènes venant livrer leurs poulinières aux étalons de l'État; de là, enfin, des soins mieux entendus dans l'éducation du poulain, sous les divers rapports de l'hygiène, de la nourriture et du travail.

Dépôts de remonte. — Officiers acheteurs. — Mais un encouragement plus efficace encore que les primes, ce sont les facilités et les garanties offertes à l'éleveur pour le placement avantageux de ses produits. Ces facilités, ces garanties, il les trouve dans notre service de remonte, fonctionnant au moyen d'un dépôt

Digitized by Google

établi dans chaque chef-lieu divisionnaire. A chacun de ces dépôts sont attachés des *officiers acheteurs*, résidant à poste fixe dans les cercles où l'on se livre plus particulièrement à l'industrie chevaline. Ces officiers doivent être sans cesse en quête des animaux aptes à la remonte de notre cavalerie d'Afrique, et ne traiter qu'avec les producteurs eux-mêmes.

On a ainsi supprimé le *maqnignonnage*, et, par suite, la double dime que cette industrie parasite prélevait sur l'éleveur et sur l'État, en surfsisant à celui-ci ce qu'elle n'avait payé qu'au-dessous de sa valeur réelle à celui-là.

L'Arabe, à qui le Coran enseigne que « les chevaux, c'est le bien, » c'est-à-dire, suivant le commentaire de l'ex-émir Abd-el-Kader, « l'ensemble de tout ce qui est utile à l'homme[1]; » l'Arabe, qui connaît et apprécie la valeur de nos *douros*[2], n'a pas eu besoin d'y regarder à deux fois pour comprendre le bienfait de l'achat direct; et il n'est pas resté insensible à cette bonne pensée du beylick français.

Nos officiers acheteurs sont choisis parmi ceux qui ont assez pratiqué l'Algérie pour s'être rendu familières la vie et les habitudes de la tente arabe, et qui se recommandent d'ailleurs par une expérience et des connaissances hippiques. On exige d'eux, enfin, qu'ils parlent la langue du pays. Ils fréquentent habituellement les marchés, et visitent souvent les douars de leur circonscription. Ils achètent et payent en conscience le sujet qu'ils ont reconnu propre à la remonte, en se renfermant toutefois dans les limites d'un tarif officiel, mais suffisamment rémunérateur. On a soin qu'ils résident assez longtemps dans le même cercle pour pouvoir en étudier à fond les ressources au point de vue de leur mission spéciale, pour former de bonnes relations avec les principaux éleveurs, et se mettre ainsi au courant de leurs idées, de leurs pratiques et de leurs traditions en matières d'éducation chevaline.

On comprend ce que des rapports si bien établis, si profitables d'ailleurs aux bons éleveurs, doivent donner dans les tribus d'influence personnelle à nos officiers acheteurs, et quelles facilités particulières leur sont offertes pour combattre certains préjugés nés de l'ignorance ou de la superstition, pour propager des idées plus saines et des méthodes plus rationnelles en matière d'hygiène, d'accouplement et d'élevage; pour faire apprécier aux indigènes les qualités que nous recherchons dans le cheval de remonte; pour lui persuader que c'est surtout en lui faisant produire ce cheval-là qu'il fera du *ventre de sa jument un trésor*, ainsi que cela se dit dans tout le pays arabe.

Cette influence est pour beaucoup, on n'en saurait douter, dans la marche ascensionnelle du service de la monte; elle n'est point étrangère, non plus, aux améliorations sensibles que les dernières courses ont fourni l'occasion de remarquer.

Courses de 1855. — Ces solennités hippiques, qui s'accomplissent dans le courant de septembre, au chef-lieu de chaque province, acquièrent chaque année une importance plus réelle. L'organisation aristocratique que leur a donnée, à partir de 1854, M. le gouverneur général Randon, répond au but même de l'institution, et surtout à l'esprit et aux traditions arabes. La *fantasia* est une mêlée qui permet la confusion des rangs; mais la course est un exercice noble réservé au vrai cheval de race, et celui-ci ne se trouve guère qu'en la possession du cavalier noble (*el djiead*).

Aussi, les aghas, caïds, cheïks et cavaliers de distinction, qui se montraient à peine dans nos courses, alors que tous les rangs y étaient confondus, alors que le pur sang (*el hoor*) était exposé à courir côte à côte avec le sang mêlé (*el meghrif*), ont-ils tenu à honneur d'y prendre part dès qu'ils ont eu connaissance des nouvelles mesures, dès qu'ils ont su qu'ils pouvaient le faire sans déroger, et que, désormais, conformément aux usages traditionnels de l'Orient, il serait tenu compte, dans l'ordonnance des luttes, de la pureté du sang pour les chevaux, et du rang social pour les cavaliers.

Dès ce moment, nos fêtes hippiques algériennes ont atteint leur but et revêtu leur véritable physionomie.

[1] Citations empruntées à M. le général Daumas : *Les chevaux du Sahara; — le cheval de guerre.*

[2] C'est l'écu d'Espagne et par extension notre pièce de cinq francs.

Le nombre des coureurs amenés sur le turf, dans les trois provinces, s'est élevé à 851, qui se répartissent de la manière suivante:

Pour les courses de vitesse:

Chevaux d'aghas	34	
Chevaux de caïds	204	776
Chevaux de cheiks	392	
Chevaux de cavaliers de distinction	146	
Chevaux d'Européens		38

Pour les courses de fonds:

Chevaux d'indigènes et d'Européens	37
TOTAL ÉGAL	851

Le fonds à distribuer en prix s'est élevé à la somme de 87,000 francs, savoir:

Accordé par l'Empereur	4,000
Accordé par le Gouvernement	1,3000
Offert par les villes et départements	8,000
Produit des entrées	61,500

Ce fonds a été réparti en 122 prix, qui ont été remportés par:

79 chevaux et 43 juments.

Le stade, pour la *course de vitesse*, était de 1,500 mètres.

La vitesse moyenne obtenue a été de:

2′ 3″ 7‴ pour les chevaux.

2′ 3″ 7‴, pour les juments.

La question reste donc à peu près *indécise* entre les deux sexes.

Pour les *courses de fond*, la distance à parcourir était de 20 kilomètres.

La vitesse moyenne obtenue a été de 36′ 4″ 3‴ 30‴.

C'est une vitesse de plus de 33 kilomètres à l'heure.

Il n'est pas indifférent de noter que les courses se sont accomplies dans des conditions défavorables, à cause des pluies qui ont généralement régné en Algérie pendant le mois de septembre.

On a pu constater dans les trois provinces la supériorité, pour la vitesse et pour le fond, des chevaux du Sud sur ceux du Tell, et des chevaux de plaine sur ceux de montagne.

Mais ce qui a surtout mérité de fixer l'attention, c'est l'affluence des indigènes sur nos hippodromes; c'est le soin qu'ils avaient pris, contrairement à leurs précédents, de n'engager que des chevaux adultes et de qualité supérieure. Il en était de même des animaux que les chefs et les Arabes de distinction avaient amenés à leur suite; fait important, en ce qu'il prouve combien s'affaiblit chez les indigènes leur répugnance première à nous laisser voir leur chevaux d'élite, et surtout leurs juments de prédilection.

Une autre remarque a pu être faite, et montre que les hommes influents des tribus commencent à comprendre le jeu de nos courses et à s'y ménager tous leurs avantages: c'est qu'ils avaient allégé leur harnachement, sacrifiant l'orgueil du cavalier à la liberté d'allure du cheval. Plusieurs avaient même fait choix, pour monter leurs coureurs, de cavaliers de poids et de stature à laisser à ces animaux tous leurs moyens de vitesse. Il est à présumer qu'aux courses prochaines ils réclameront d'eux-mêmes la formalité préalable du *pesage*.

Enfin plus d'un cheval avait été *entraîné* méthodiquement.

L'intérêt d'orgueil de race et de vanité personnelle qu'attachent les chefs de tente à briller dans les luttes équestres les portera plus puissamment que tout autre mobile à soigner l'éducation de leurs poulains et à

Digitized by Google

développer chez eux, en écoutant les conseils de nos hommes pratiques, les qualités les plus propres à leur assurer, dans ces luttes, le prix de la vitesse et du fond.

Ainsi le mouvement est donné; il suit un cours régulier, il va droit au but. Grâce à l'ensemble de mesures dont nous venons d'esquisser l'économie et les premiers résultats, l'Algérie est en voie de devenir un grand foyer de production chevaline d'une haute valeur. La race indigène, cette race *barbe* si précieuse par ses qualités natives, qui sont la vigueur, l'énergie et la souplesse, verra bientôt sa taille relevée, son sang régénéré, ses formes perfectionnées par un bon choix d'accouplements, par une hygiène rationnelle, unis à l'éducation mâle et rustique de la vie arabe. On aura retrouvé dans toute sa force et toute sa beauté le cheval numide, si vanté des anciens, dévorant l'air, la terre et les eaux dans sa course d'oiseau.

Ille volat, simul arva fuga, simul æquora verrens.

(*Georg.* lib. III.)

Et qu'on se souvienne qu'aux temps de Pline et de Strabon, la Numidie produisait plus de cent mille poulains par année.

C'est donc une précieuse richesse de plus à ajouter à toutes celles que, par son retour à l'agriculture, au commerce et à la civilisation, l'Algérie promet à la France.

LES COURSES A ALGER EN 1856.

Les courses d'Alger ont eu lieu dans les derniers jours d'octobre 1856, avec leur pompe et leur éclat habituels.

Ces fêtes, les plus brillantes de l'Algérie, et sans rivales peut-être, présentaient un aspect très-pittoresque. Alger avait pris une physionomie nouvelle à l'arrivée des goums du Tell et du Sud. Le camp des indigènes, pêle-mêle de tentes, d'hommes et de chevaux, offrait d'étranges aspects. Les chefs arabes, au maintien grave, attiraient les regards par leurs costumes, la beauté de leurs chevaux et l'éclat des harnais tout brodés d'or. L'emplacement de l'hippodrome, entre la mer et le riant coteau de Mustapha, la ville d'Alger et la plaine d'Hussein-Dey, dominée au loin par de sombres montagnes, formait un tableau magnifique.

Les courses ont duré trois jours, les 27, 28 et 29 octobre. Voici la nomenclature des principaux vainqueurs.

COURSES ENTRE EUROPÉENS.

Chevaux et juments, 2 tours, 300 francs d'entrée par tête de cheval, s'ajoutant au prix impérial de 2,000f
Vainqueur. — *El-Hollpof*, à M. Heffner, 4m 48s.

Poulains et pouliches. — 1 tour, 100 francs d'entrée, s'ajoutant au prix donné par la ville d'Alger, 1,000f
Vainqueur : *Arib*, à M. Hardy, ingénieur, 2m 3s.

COURSES ENTRE ARABES.

Course des vainqueurs d'aghas. — 1 tour, prix 4,000f
Vainqueur des vainqueurs : *Djedid*, du cercle de Boghar, 1m 58s.

Courses des vainqueurs des kaïds, des cheiks et des Arabes de grande tente. — 1 tour, prix 3,000f
Vainqueur des vainqueurs : *Boudissa*, du cercle de Boghar, 1m 53s.

Courses des vainqueurs d'Arabes de petite tente. — 1 tour, prix 500f
Vainqueur des vainqueurs : *Messaoud-ben-Mohammed*, du cercle de Boghar, 2m, 5s.

COURSE DE FOND.

1er prix : 1,500 francs. — *2e prix :* 500 francs.

Une trentaine de chevaux, dont six appartenant à des Européens ont été engagés. La distance à parcourir,

Digitized by Google

à travers un pays des plus accidentés était de 10 kilomètres, entre une maison située derrière l'Harrach et Kouba.

Vainqueurs : *Bou-Adel-Merzoug*, du cercle de Boghar, 12m,35s, et *Messaoud-bel-Abbas*, du cercle de Djelfa, 12m,38s.

Comme on le voit, le cercle de Boghar a obtenu un immense avantage sur ses rivaux. C'est lui qui a remporté tous les grands prix.

Les nombreuses luttes hippiques accomplies pour arriver à ces résultats définitifs ont vivement intéressé les spectateurs; l'entrain des coureurs, leur nombre, la variété des costumes, offraient sans cesse à la curiosité de nouveaux attraits. Mais ce n'est pas seulement à ce point de vue qu'elles ont fixé l'attention : ce qui frappait surtout les esprits, ce sont les grands progrès réalisés depuis cinq ans à peine, et qu'il est intéressant de faire connaître.

Jusqu'en 1851, les courses n'ont offert qu'un seul intérêt, celui résultant des exercices ou fantasias des cavaliers indigènes. La question d'amélioration de la race chevaline n'y était pour rien; on ne voyait sur l'hippodrome, qu'un petit nombre de chevaux généralement chétifs, sans valeur et impropres à la reproduction. Cependant l'État, à cette époque, offrait déjà des prix aux vainqueurs, et dépensait ainsi des sommes assez considérables, sans espoir d'obtenir de résultats sérieux.

La situation est bien changée. Parmi les Européens qui font courir, au lieu de simples spéculateurs, comme autrefois, on trouve de véritables amateurs, de riches propriétaires, des fonctionnaires de l'ordre le plus élevé, qui, tenant à honneur de faire briller leurs chevaux, s'appliquent à procurer, par tous les moyens, l'amélioration des races. La qualité des coureurs, la tenue des jockeys, se sont ressenties de cet état de choses; aucun de ces derniers ne serait déplacé sur les turfs de nos cités européennes. Les progrès réalisés par les Arabes ne sont pas moins satisfaisants.

Tout ce que l'Algérie possède de beaux coursiers et de riches et brillants cavaliers se voit donc sur l'hippodrome d'Alger, et la part que prennent les grands chefs arabes à ces luttes hippiques contribue beaucoup aussi au nouvel état de choses.

Si les chefs indigènes se tenaient à l'écart autrefois, ce n'était pas, comme on pourrait le supposer, parce que le goût des courses leur manquait. Ce goût est inné chez tous les Arabes. Ils s'abstenaient parce qu'ils croyaient au-dessous de leur dignité d'entrer en lutte avec leurs inférieurs. Tant que ce scrupule n'a pas été compris, tous les efforts tentés pour les attirer sur les hippodromes ont échoué, et les courses ont manqué de relief; mais, lorsqu'on a donné satisfaction à ce sentiment de leur orgueil aristocratique, appuyé sur les traditions du pays, en créant des courses particulières d'agas, de kaïds, de cheiks et d'Arabes des grandes tentes, alors tous ces personnages ont apparu sur l'hippodrome sans croire déroger à leur dignité, et les courses ont pris un caractère utile et imposant.

Depuis, un immense progrès s'est accompli; l'amour-propre des chefs arabes, ce grand mobile de leurs actions, ayant été mis en jeu, ils ont amené de nombreux et d'excellents coureurs; le goût des chevaux a pénétré partout, et l'élevage, surveillé avec soin, s'est répandu dans toute l'Algérie. Les 280 coureurs qui ont apparu sur l'hippodrome d'Alger, les jeunes poulains primés dans les subdivisions et concourant entre eux pour la prime de division, enfin ces mille chevaux des goums, qui ont exécuté la fantasia avec une si grande agilité, en sont la preuve.

Les premiers offraient presque tous des qualités solides et brillantes. Quant aux chevaux des goums, si quelques-uns laissaient à désirer, le plus grand nombre, on peut le dire, étaient en parfait état. On ne voyait plus de ces jeunes chevaux auxquels les Arabes demandaient autrefois des services au-dessus de leurs forces. Maintenant qu'ils possèdent des chevaux faits en grande quantité, les indigènes se gardent d'assujettir à un travail pénible les poulains qui n'ont pas encore atteint tout leur développement. Il en résulte que leurs produits acquièrent une valeur beaucoup plus considérable. Le progrès a donc pénétré partout dans les classes inférieures aussi bien que dans les régions élevées, et ce résultat doit être attribué à l'institution des courses.

Digitized by Google

TABLEAU NUMÉRATIF DES JUMENTS SAILLIES PAR LES ÉTALONS DE L'ÉTAT, DANS CHAQUE PROVINCE DE L'ALGÉRIE, PENDANT L'ANNÉE 1855.

PROVINCES.	SUBDIVISIONS ET CERCLES.	STATIONS.	NOMBRE DES ÉTALONS.	NOMBRE DES JUMENTS saillies par subdivision et cercle.	OBSERVATIONS.
Alger	Blidah	Blidah	6	348	
		Bouffarick	4		
	Alger	Maison-Carrée	5	166	
	Médéah	Médéah	5	352	
		Boghar	5		
	Milianah	Milianah	5	329	
		Taniet-el-Haâd	6		
	Orléansville	Orléansville	3	153	
	Aumale	Aumale	3	187	
		Totaux	46	1,535	
Oran	Mostaganem	Mostaganem	4	861	
		Ammi Moussa	4		
		Bel-Assel	4		
		Zammoura	4		
	Mascara	Mascara	2	929	
		Saïda	3		
		Frenda	2		
		Tiaret	4		
	Sidi-bel-Abbès	Sidi-bel-Abbès	1	79	
		Daya	2		
	Tlemcen	Tlemcen	3	237	
		Zebdou	3		
	Oran	Oran	2	280	
		Aïn-el-Arbâ	2		
		Aïn-Temouchent	2		
		Totaux	42	2,386	
Constantine	Bône	Aïn-Mokra	5	277	
		Guelma	2		
	Sétif	Sétif	3	353	
		M'Sila	6		
	Constantine	Constantine	4	136	
	Batna	Batna	3	99	
		Totaux	23	885	

Digitized by Google

TABLEAU NUMÉRATIF DES JUMENTS SAILLIES PAR LES ÉTALONS DE TRIBUS, PENDANT L'ANNÉE 1855.

PROVINCES.	SUBDIVISIONS ET CERCLES.	NOMBRE DES ÉTALONS.	NOMBRE de JUMENTS SAILLIES.	OBSERVATIONS
Alger	Blidah	0	196	
	Alger	3	145	
	Aumale	0	227	
	Médéah	14	748	
	Milianah	21	786	
	Orléansville	9	347	
	Totaux	59	2,249	
Oran	Oran	5	182	
	Sidi-bel-Abbès	0	207	
	Mostaganem	17	899	
	Mascara	36	1,669	
	Tlemcen	9	294	
	Totaux	73	3,251	
Constantine	Constantine	40	1,896	
	Batna	17	652	
	Sétif	25	728	
	Bône	9	284	
	Totaux	91	3,560	
	Total pour les trois provinces.	223	9,060	

RÉCAPITULATION.

PROVINCES.	NOMBRE DE JUMENTS SAILLIES		TOTAL GÉNÉRAL.
	par les étalons impériaux.	par les étalons des tribus.	
Alger	1,535	2,249	3,784
Oran	2,386	3,251	5,637
Constantine	887	3,560	4,445
Totaux	4,806	9,060	13,866

CHAPITRE XV. — CULTURE DES CÉRÉALES EN ALGÉRIE.

RÉCOLTE DE L'ANNÉE 1855.

Les tableaux établis ci-après comprennent :

Les blés tendres et les blés durs,
L'orge,
Le seigle,
L'avoine,
Le maïs,
Les fèves
Et le sorgho (bechna).

La culture plus spéciale des colons européens est celle du blé tendre, du seigle et de l'avoine.

Les Arabes cultivent en première ligne le blé dur et l'orge.

Le maïs et les fèves sont cultivés par les Européens et par les Arabes, mais dans une proportion plus forte par ces derniers.

Les tableaux contiennent, comme par le passé, les renseignements afférents à chaque genre de culture européenne et arabe, en territoire civil et en territoire militaire.

L'étendue des terrains cultivés en 1855 est de 994,416 hectares environ.
Le rendement, de 6,591,480 hectolitres;
La valeur, de 115,872,809 francs.

En 1854, l'étendue cultivée était de 761,470 hectares;
Le rendement de 9,371,640 hectolitres;
La valeur, de 137,743,847 francs.

Le nombre d'hectares cultivés en 1855 est donc supérieur de 232,946 à celui de 1854.

Il n'en est pas de même pour le rendement, qui est inférieur à celui de l'année 1854 de 2,743,407 hectolitres, et pour la valeur, de 22,957,978 francs.

Voici, d'après les inspecteurs de la colonisation, les causes du moindre rendement des céréales en 1855.

Province d'Alger. — L'insuccès de la récolte doit être attribué à la sécheresse, et dans quelques localités, à la hâte avec laquelle les colons ont cultivé les terrains qui venaient de leur être concédés.

Province d'Oran. — Ensemencements tardifs de terrains dont la location n'avait eu lieu qu'en décembre 1854, défrichements incomplets, peu ou point d'irrigations, grande sécheresse et vents au moment de la floraison et sur quelques points le charbon (uredo carbo), attribué aux brumes et aux brouillards.

Province de Constantine. — Semailles tardives, pluies et gelée, sécheresse et siroco.

En somme, et tout en tenant compte des observations ci-dessus qui expliquent la diminution dans la récolte des céréales, on verra que les colons et les Arabes sont toujours en voie de progression, puisque le nombre d'hectares cultivés par eux en 1855 dépasse de 232,946 celui de 1854.

Tout fait espérer des résultats plus satisfaisants pour la récolte de 1856.

TABLEAU DES CÉRÉALES DE TOUTES SORTES RÉCOLTÉES PAR LES COLONS ET PAR LES INDIGÈNES DANS LES TERRITOIRES EUROPÉENS ET ARABES DE L'ALGÉRIE, PENDANT L'ANNÉE 1855.

LOCALITÉS.	ÉTENDUE cultivée.	SEMENCE employée.	RENDEMENT moyen.	TOTAL de la récolte	POIDS moyen	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	VALEUR totale	OBSERVATIONS
	hectares.	hectolit.	hectolit.	hectolit.	kilog.	fr c.	fr.	
PROVINCE D'ALGER			**BLÉ TENDRE.**					
			CULTURE EUROPÉENNE.					
Territoire civil	Mustapha	100 60	1. 14	3. 45	632 00	78	37 10	23,105
	El-Biar	180	1. 20	12	2,220	78	28 00	62,160
	Beaucréah, poiate Pescade	334	1	6	3,096	80	29 00	89,784
	Hussein-Dey	115	1. 10	10	1,100	80	60 00	32,480
	Rassauta	541	1. 25	11. 60	6,140	80	36 00	221,040
	Fort-de-l'Eau	302	1. 00	14	5,068	80	36 80	186,502
	Aïn-Taya et annexes	210	1. 20	6	1,890	77	29 00	54,810
	Rouiba	40	1 20	6 60	240	75	29 00	6,960
	Reghaia	6	1. 20	6	34	77	29 00	1,566
	Le Fondouck	76. 50	1. 00	11. 45	875	60	36 00	32,200
	L'Arbâ (Sidi-Moussa)	416	1. 20	15 12	9,467	60	60 60	322,284
	Rovigo	260	1. 25	10	2,560	70	36 80	107,308
	Koubo	220	1. 25	9. 55	3,101	78	36 00	77,310
	Bermendreis	235	1. 05	11	2,563	75	60 00	66,638
	Birkhadem	140	1. 25	11	1,540	75	60 00	46,040
	Saoula	70	1. 25	11	770	75	60 00	20,630
	Pearah	65	1 25	11	710	75	60 00	18,590
	El-Achour	30	1. 25	11	330	70	60 00	8,580
	Dely-Ibrahim	80	1 25	11	880	75	60 00	10,010
	Chéragas	303	1 25	11	3,333	78	60 00	80,658
	Guyotville	61	1. 00	11	671	78	26 00	17,446
	Ouled-Fayet	75	1. 25	11	825	79	66 00	21,450
	Sidi-Ferruch	102	1. 25	12	1,224	75	26 00	31,824
	Douéra et annexes	171	1. 00	11	1,881	75	26 00	48,906
	Beba-Hassen	37	1. 25	11	407	75	66 00	10,582
	Crescia	80	1. 20	11	880	75	66 00	22,880
	Saint-Ferdinand	107	1 00	11	1,177	75	66 00	30,602
	Sainte-Amélie	55	1. 25	11	605	75	26 00	15,730
	Mouzaïa	76	1 00	11	836	75	26 00	21,736
	Cherchell	119 75	1 20	6. 20	748 45	70	30 00	22,273
	Novi	150 70	1. 35	10. 21	1,539 15	90	30 00	46,174
	Gouich	60 50	1. 25	5	122 26	78	34 00	4,100
	Tenes	6 25	1	1. 35	11	80	32 00	352
	Montenotte	60 40	1	0. 60	330	80	32 00	10,560
	Orléansville, Pontaba et la Ferme	26	0 60	6 40	166 60	60	64 00	9,302
	Dhalah (banlieue)	33	1 46	16	676	78	25 50	7,038
	Joinville	200	1. 25	10	2,000	78	25 50	81,200
	Montpensier	170	1. 25	12	2,064	75	25 50	56,632
	Dalmatie	201	1. 25	10	2,412	78	25 50	61,506
	Ben-Nerad	664	1. 40	12	7,968	75	25 60	203,184
	Boufarick	547	1. 50	10	8,040	80	26 00	275,088
	Chebli	6	1. 50	18	72	80	26 00	2,016
	Soumma	132 75	1. 00	11. 30	1,486. 15	80	24 00	35,670
	Oued-el-Hallog	68	1. 25	12	1,056	75	25 50	26,917
	Mouzaïaville	500	1. 25	12	6,000	82	30 00	180,000
	El-Affroun et Bouroumi	130	1. 28	16	1,560	82	30 00	46,800
	Amour-el-Ain	15	1. 25	12	180	82	30 00	5,400
	La Chiffa	200	1. 02	16	3,400	82	30 00	72,000
	Koléah et annexes	97	1. 25	16	1,164	82	30 00	34,920
	Fouka	133	1. 25	16	2,196	82	30 00	65,880
	Douaouda	192	1 25	12	2,280	82	30 00	68,400
	Zéraïa	91	1. 00	10	1,092	26	30 00	32,760
	Cheiba	32	1. 03	12	384	80	30 00	11,520
	Tefeschoun	104	1 25	12	2,728	60	30 00	69,840
	Castiglione	100	1. 00	32 00	3,365	82	30 00	70,050
	Médéah	"	"	"	"	"	"	"
	Lodi	"	"	"	"	"	"	"
	Damiette	4	1 25	9	36	70	30 00	1,080
	Mouzaïa-les-Mines	"	"	"	"	"	"	"
	Milianah	"	"	"	"	"	"	"
	Affreville	6	1	10	20	70	21 22	426
	Aïn-Soltan	"	"	"	"	"	"	"
	Vesoul-Benian	"	"	"	"	"	"	"
	Bourkika	"	"	"	"	"	"	"
	Marengo	34 07	1 28	11 00	391. 80	80	34 00	13,322
	Ben-Medfa	1	1. 00	10	10	60	30 00	300
	Totaux pour le territoire civil	6,930. 54	1. 00	11 71	105,325. 10	80	60 70	3,145,340
Territoire militaire.	Subdivision d'Alger — Cercle de Dellys	33	1. 50	15	500	77	60 00	10,000
	Subdivision d'Alger — Cercle de Dra-el-Mizan	"	"	"	"	"	"	"
	Subdivision d'Aumale	"	"	"	"	"	"	"
	Subdivision d'Orléansville — Cercle d'Orléansville	36	1	8	288	80	25 00	7,344
	Subdivision d'Orléansville — Cercle de Tenes	"	"	"	"	"	"	"
	Subdivision de Milianah — Cercle de Milianah	29	0. 00	0	145	80	16	2,610
	Subdivision de Milianah — Cercle de Cherchell	"	"	"	"	"	"	"
	Subdivision de Milianah — Cercle de Teniet-el-Haâd	"	"	"	"	"	"	"
	Subdivision de Milianah — Cercle de Médéah	"	"	"	"	"	"	"
	Subdivision de Médéah — Cercle de Boghar	7	1. 20	10	70	75	22	1,540
	Subdivision de Médéah — Cercle de Laghouat	"	"	"	"	"	"	"
	Totaux pour le territoire militaire	104	1	8 60	1,003	80	21 43	21,494
	Report du territoire civil	6,930 54	1 25	11. 71	105,325	80	29 70	3,145,340
	Totaux généraux pour la culture européenne	6,034. 54	"	"	106,328	"	"	3,166,834
			CULTURE INDIGÈNE.					
Territoire civil		94	1. 10	7. 32	689	79	32 00	22,017
Territoire militaire		"	"	"	"	"	"	"
	Totaux généraux pour la culture indigène	94	1. 10	7. 32	689	79	32 00	22,017

Digitized by Google

TABLEAU DES CÉRÉALES DE TOUTES SORTES RÉCOLTÉES PAR LES COLONS ET PAR LES INDIGÈNES DANS LES TERRITOIRES EUROPÉENS ET ARABES DE L'ALGÉRIE, PENDANT L'ANNÉE 1855. (Suite.)

LOCALITÉS.	ÉTENDUE cultivée.	SEMENCE employée	RENDEMENT moyen.	TOTAL de la récolte.	POIDS moyen.	PRIX MOYEN de l'hectolitre	VALEUR totale.	OBSERVATIONS
	hectares.	hectolit.	hectolit.	hectolit.	kilog.	fr. c.	fr.	
PROVINCE D'ALGER — **BLÉ DUR.** — **CULTURE EUROPÉENNE.**								
Mustapha	8	1. 20	6 00	19 30	80	24 80	476	
El-Biar	16	1. 20	10	160	60	25 00	4,000	
Bouzaréah, puits Pascale	31	1	8	248	60	25 00	6,200	
Hussein-Dey	56	1. 35	10	560	60	25 00	13,000	
Kouba	100	1. 25	51	1,144	80	22 00	33,176	
Fort-de-l'Eau	»	»	»	»	»	»	»	
Aïn Taya et annexes	12	1. 20	10	120	76	31 20	1,742	
Rouiba	4	1. 20	6 00	24	74	24 20	833	
Reghaïa	2	1. 20	10	20	76	24 50	490	
Le Fondouck	199. 25	1. 25	10. 20	2,048	80	27 60	56,525	
L'Arbâ (Sidi-Moussa)	67	1. 20	44. 23	966	80	29 00	28,014	
Berige	110	1. 25	10	1,220	80	27 60	34,332	
Kouba	10. 50	1. 25	6. 72	71. 00	78	27 60	1,913	
Birtraudreis	»	»	»	»	»	»	»	
Birkhadem	24	1. 25	13	312	75	23 00	7,188	
Douéra	18	1. 20	13	208	75	24 00	4,992	
Draïah	20	1. 05	13	300	78	31 00	9,360	
El-Achour	»	»	»	»	»	»	»	
Dély-Ibrahim	20	1. 25	13	338	78	24 00	8,118	
Chéragas	30	1 25	13	390	80	24 00	9,360	
Guyotville	11	1 25	13	143	80	24 00	3,418	
Ouled-Fayet	6	1 25	13	78	80	24 00	1,856	
Sidi-Ferruch	»	»	»	»	»	»	»	
Douéra et annexes	124	1. 25	13	1,612	75	24 00	38,688	
Bahn-Hassen	18	1. 05	13	180	75	24 00	5,744	
Crescia	10	1. 05	13	130	78	24 00	1,020	
Saint-Ferdinand	1	1 25	13	12	75	24 00	318	
Sainte-Amélie	89	1. 05	13	1,157	78	24 00	27,768	
Maelma	8	1. 25	10	100	75	24 00	2,496	
Cherchel	601	1. 20	7. 10	4,267. 10	70. 50	20 00	110,476	
Novi	20 65	1. 25	6	183. 01	70	25 00	4,318	
Zaresh	96	1. 20	7	672	72	30 00	20,160	
Tenes	93 77	1	1. 53	128	80	28 00	5,584	
Montenotte	255 51	1 »	6 00	1,486	80	28 00	41,496	
Orléansville, Pontebà et la Ferme	694	0. 60	4. 60	3,331 20	60	21 50	71,406	
Blidah (banlieue)	80	1. 10	10	1,056	77	23 75	25,080	
Joinville	39	1. 50	12	588	77	23 75	13,965	
Montpensier	110	1. 20	10	1,302	80	23 75	33,120	
Dalmatie	80	1. 20	12	1,080	77	23 75	25,650	
Béni-Mered	106	1. 10	12	4,572	76	23 75	115,710	
Boufforick	953	1. 50	16	17,454	80	24 00	411,696	
Chébli	8	2. 00	10	54	80	24 00	1,296	
Souma	27 50	1. 20	7 00	190 02	80	20 00	3,420	
Oued-el-Halleg	175	1. 20	15	2,625	77	23 75	62,343	
Mouzaïaville	121	1. 25	13	1,210	80	28 00	33,880	
El-Afroun et Bourkami	70	1. 25	10	700	80	28 00	19,600	
Amour-el-Aïn	120	1 25	10	1,200	80	28 00	33,600	
Le Chiffa	100	1. 05	10	1,000	80	28 00	28,200	
Koleah et annexes	61. 20	1. 25	18	614 40	80	28 00	17,192	
Fouka	10	1. 25	12	120	80	24 00	2,880	
Douaouda	3	1 25	10	60	80	28 00	1,680	
Zeraïa	17	1. 25	12	204	80	28 00	5,712	
Cherbo	»	»	»	»	»	»	»	
Tefrechoun	»	»	»	»	»	»	»	
Castiglione	»	»	»	»	»	»	»	
Médéah	90	1. 20	8. 22	740	78	30 50	10,650	
Ledi	95	1. 10	7. 02	673 02	76	24 00	16,870	
Damiette	50	1. 25	6	300	78	24 00	7,200	
Mouzaïa-les-Mines	»	»	»	»	»	»	»	
Milianah	20	1. 30	8	210	70	24 20	6,808	
Affreville	228	1	11	2,508	70	21 33	53,506	
Aïn-Soltan	65	1. 30	13	810	80	28 00	22,660	
Oued-Deman	110	1. 50	42	5,220	80	30 00	18,600	
Bourkika	30	1. 20	10	300	80	30 00	9,000	
Marengo	212 32	1. 20	10. 50	2,227 36	80	30 00	66,870	
Bou-Medfa	60	1. 30	10	600	80	30 00	18,000	
Total pour le territoire civil	6,220	1. 20	10. 71	66,612. 21	78	30 05	1,678,181	
Subdivision d'Alger — Cercle de Delhys	50	1. 80	18	1,440	80	19 00	27,360	
Subdivision d'Alger — Cercle de Dra-el-Hasan	8 50	4. 50	10	35	72	16 00	665	
Subdivision d'Aumale	190	8 »	15	2,100	76	30 00	64,050	
Subdivision d'Orléansville — Cercle d'Orléansville	»	»	»	»	»	»	»	
Subdivision d'Orléansville — Cercle de Tenes	62	2	6	558	60	60 00	10,021	
Subdivision de Médéah — Cercle de Médéah	200	0. 40	4	800	80	20 00	16,000	
Subdivision de Médéah — Cercle de Cherchel	53	0. 00	3 00	180	60	30 00	5,280	
Subdivision de Médéah — Cercle de Teniet-el-Hâad	27	0. 00	5 00	135	55	17 40	2,337	
Subdivision de Médéah — Cercle de Médéah	140	8. 20	4 10	574	70	23 00	12,304	
Subdivision de Médéah — Cercle de Boghar	30	1. 20	9	300	78	16 00	5,508	
Subdivision de Médéah — Cercle de Laghouat	»	»	»	»	»	»	»	
Total pour le territoire militaire	737. 60	1. 20	8	6,110	78	21 13	141,344	
Report du territoire civil	6,220	1. 20	10. 71	66,912	78	30 05	1,678,181	
Total général pour la culture européenne	6,957. 50	»	»	73,030	»	25 00	1,819,729	
CULTURE INDIGÈNE.								
Territoire civil	10,879	1. 20	6 00	65,274	80	24 13	1,581,165	
Territoire militaire	185,177	1. 15	6. 00	1,072,928	82	23 56	25,109,727	
Total général pour la culture indigène	196,056	»	»	1,138,560	»	23 50	26,780,892	

TABLEAU DES CÉRÉALES DE TOUTES SORTES RÉCOLTÉES PAR LES COLONS ET PAR LES INDIGÈNES DANS LES TERRITOIRES EUROPÉENS ET ARABES DE L'ALGÉRIE, PENDANT L'ANNÉE 1855.

LOCALITÉS.	AVENUE cultivée.	SEMENCE employée.	RENDEMENT moyen.	TOTAL de la récolte.	POIDS moyen.	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	VALEUR totale.	OBSERVATIONS.
	hectares.	hectol.	hectol.	hectol	kilog.	fr. c.	fr.	
PROVINCE D'ALGER.				**ORGE.**				
				CULTURE EUROPÉENNE.				
Mustapha	8. 50	1. 00	7. 83	66 50	56	10 10	611	
El-Biar	44	1. 20	11	506	59	16 00	6,096	
Bouzaréah, pointe Pescade	56	1	11	556	60	14 10	6,140	
Hussein-Dey	23	1. 25	60	460	60	14 75	6,785	
Rouiba	101	1. 46	16. 38	1,656	54	14 50	23,997	
Fort-de-l'Eau	21	1. 46	15	378	60	14 00	5,481	
Aïn-Taya et annexes	29	1. 00	18	522	61	12 00	7,047	
Reghaïa	9	1. 00	10	135	60	12 00	1,823	
Reghaïa	9	1. 00	12	38	61	13 00	486	
Le Fondouck	60	1. 40	20	820	56	14 50	7,695	
L'Arbâ (Sidi-Moussa)	100	1. 30	60	3,000	60	14 00	44,100	
Boufarik	228	1. 60	18	3,648	60	14 00	53,980	
Koubo	10. 50	2	8	136	60	14 00	2,303	
Birmandreis	0	2	15	150	56	5 00	804	
Birkhadem	60	0	15	360	60	5 00	9,850	
Saoula	7	0	16	128	56	8 00	1,008	
Draïah	9	0	18	144	56	8 00	1,152	
Sâ Acheour	"	"	"	"	"	"	"	
Dély Ibrahim	3	0	18	90	60	8 00	720	
Chéraga	10	0	18	180	45	8 00	1,440	
Guyotville	9	2	16	108	45	8 00	864	
Ouled-Fayet	"	"	"	"	"	"	"	
Sidi-Farruch	3	2	18	54	56	8 00	432	
Douéra et annexes	13	2	18	234	56	8 00	1,872	
Baba-Hassen	1	2	18	16	60	8 00	144	
Crescia	4	2	18	72	56	8 00	576	
Saint-Ferdinand	0	0	18	36	60	8 00	288	
Sainte-Amélie	2	2	18	36	56	8 00	288	
Maelma	0	0	15	00	60	8 00	288	
Cherchel	296	1. 25	8. 50	2,516	56. 50	12 75	32,079	
Novi	4. 85	1. 16	9	42 08	60	20 00	841	
Zurich	17	1. 00	8	136	64	12 50	1,660	
Teniet	01	1	"	00	60	12 50	1,237	
Montenotte	53	1	6 05	480	56	12 00	6,660	
Orléansville, Pontéba et la Ferme	016. 00	1	10. 00	2,206 15	60	7 00	15,400	
Bledah (banlieue)	116	1. 00	17	0,028	55	0 35	18,815	
Joinville	10	1. 00	10	100	60	6 35	1,495	
Montpensier	60	1. 00	16. 40	800	60	0 35	7,667	
Dalmatie	14	1. 60	10	224	56	8 35	2,054	
Beni Merad	85	1. 00	16	1,360	55	9 35	12,716	
Boufarick	246	2	24	5,904	56	15 00	91,464	
Cheliff	"	"	"	"	"	"	"	
Souma	4	1. 00	12 56	56. 25	56	15 75	810	
Oued-el-Halleg	29	1. 50	16	464	60	9 25	4,336	
Mouzaïaville	105	1. 20	12	1,260	56	12 50	17,010	
El-Affroun et Bourkika	20	1 20	16	200	60	13 50	2,700	
Ameur-el-Aïn	16	1. 20	12	225	60	12 00	3,078	
La Chiffa	50	1 20	11	330	60	13 50	4,455	
Koléah et annexes	8. 75	1. 20	15	131 25	56	12 00	1,748	
Fouka	5	1 20	15	75	60	13 00	1,012	
Douaouda	6	1. 20	15	100	60	13 00	1,020	
Zéraïa	0, 30	1. 20	15	4 50	56	13 50	008	
Cherba	1	1. 20	15	15	60	13 50	202	
Tefaroua	18	1. 20	15	228	60	12 50	3,038	
Castiglione	9	1. 60	17 60	158. 40	60	13 50	2,138	
Médéah	75	1. 20	8. 33	500	61	11 00	7,700	
Lodi	4	1	10. 10	40. 40	62	10 00	404	
Damiette	20	1. 25	8	150	55	16 50	1,000	
Mouzaïa-les-Mines	"	"	"	"	"	"	"	
Mihanah	40	1. 20	7	280	59	6 75	0,720	
Affreville	45	1. 20	18	675	56	8 00	5,670	
Aïn-Soltan	30	1. 60	16	480	60	12 50	6,000	
Vesoul-Benian	43	1. 30	12	516	60	16 00	8,256	
Bourkika	5	1 20	12	80	62	13 00	960	
Marengo	9. 10	1. 20	12	97 44	62	16 00	1,559	
Ben Mouffa	60	1. 30	12	360	56	16 00	5,760	
Totaux pour le territoire civil	0,547. 35	1. 35	11. 10	35,035 12	60	13 60	463,183	
Subdivision d'Alger. Cercle du Deliys	30	8	21	600	60	10 00	6,000	
Subdivision d'Alger. Cercle de Dié-el-Mizan	1. 90	0. 70	10	15	62	16 00	130	
Subdivision d'Aumale	33. 35	0	30	1,000	65	10 50	10,500	
Subdivision d'Orléansville. Cercle d'Orléansville	0	1. 00	12	72	60	11 00	792	
Subdivision d'Orléansville. Cercle de Teniet	10	1. 00	15	150	60	12 00	1,950	
Subdivision de Milianah. Cercle de Milianah	220	0. 60	3	660	75	7 80	5,304	
Subdivision de Milianah. Cercle de Cherchel	53	0. 30	2. 00	270	70	0 00	2,430	
Subdivision de Milianah. Cercle de Teniet-el-Haïd.	60	0. 00	2. 40	176	75. 3	8 00	1,020	
Subdivision de Médéah. Cercle de Médéah	35	1. 60	4	220	60	8 00	1,760	
Subdivision de Médéah. Cercle de Boghar	1	1. 00	10	10	56	0 00	00	
Subdivision de Médéah. Cercle de Laghouat	"	"	"	"	"	"	"	
Totaux pour le territoire militaire	318	1	8 00	3,305	70	0 41	31,072	
Report du territoire civil	2,547	1. 35	14. 10	35,035	60	13 00	463,183	
Total général pour la culture européenne	2,865	"	"	39,330	"	"	495,157	
				CULTURE INDIGÈNE.				
Territoire civil	9,085	1. 00	7. 79	70,784	60	10 00	771,092	
Territoire militaire	191,558	1. 70	8. 10	1,564,256	70	0 00	15,638,356	
Total général pour la culture indigène	200,642	"	"	1,635,040	"	"	16,410,048	

TABLEAU DES CÉRÉALES DE TOUTES SORTES RÉCOLTÉES PAR LES COLONS ET PAR LES INDIGÈNES DANS LES TERRITOIRES EUROPÉENS ET ARABES DE L'ALGÉRIE, PENDANT L'ANNÉE 1855.

LOCALITÉS.	ÉTENDUE cultivée.	SEMENCE employée.	RENDEMENT moyen.	TOTAL de la récolte.	POIDS moyen.	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	VALEUR totale.	OBSERVATIONS.
	hectares.	hectol.	hectol.	hectol.	kilog.	fr. c.	fr.	
PROVINCE D'ALGER.			**SEIGLE.**					
			CULTURE EUROPÉENNE.					
Mustapha	»	»	»	»	»	»	»	
El Biar	»	»	»	»	»	»	»	
Bouzaréah, pointe Pescade	»	»	»	»	»	»	»	
Hussein-Dey	»	»	»	»	»	»	»	
Rouiba	»	»	»	»	»	»	»	
Fort-de-l'Eau	»	»	»	»	»	»	»	
Aïn-Taya et annexes	»	»	»	»	»	»	»	
Rouiba	»	»	»	»	»	»	»	
Reghaïa	»	»	»	»	»	»	»	
Le Fondouck	0. 30	1. 30	8	26. 40	70	30 30	730	
L'Arbâ (Sidi-Moussa)	»	»	»	»	»	»	»	
Rovigo	0. 60	1. 30	10	8	72	22 30	176	
Kouba	»	»	»	»	»	»	»	
Birmandreis	1	0	18	18	80	8 00	144	
Birkhadem	»	»	»	»	»	»	»	
Saoula	0	1. 25	10	30	70	24 00	720	
Douéra	»	»	»	»	»	»	»	
El-Achour	»	»	»	»	»	»	»	
Dély-Ibrahim	»	»	»	»	»	»	»	
Chéragas	5	1	10	50	75	30 00	1,800	
Guyotville	»	»	»	»	»	»	»	
Oulad-Fayet	»	»	»	»	»	»	»	
Sidi-Feruch	10	1. 25	18	180	75	24 00	4,416	
Douera et annexes	»	»	»	»	»	»	»	
Baba-Hassen	»	»	»	»	»	»	»	
Crescia	»	»	»	»	»	»	»	
Saint-Ferdinand	1	1. 25	10	10	75	24 00	432	
Sainte-Amélie	»	»	»	»	»	»	»	
Maelma	»	»	»	»	»	»	»	
Cherchel	»	»	»	»	»	»	»	
Novi	»	»	»	»	»	»	»	
Zurich	»	»	»	»	»	»	»	
Territoire civil. Tenes	0. 25	1	10	8	62	15 00	45	
Montenotte	0 25	1	12	3	62	15 00	45	
Orléansville, Pontebe et la Ferme	9	0. 80	10	90	67	6 00	720	
Blidah (banlieue)	»	»	»	»	»	»	»	
Joinville	0	1. 20	10	50	70	15 00	750	
Montpensier	0	1. 20	10	50	65	15 00	750	
Dalmatie	0	1. 30	10	50	70	15 50	775	
Béni-Mered	7	1. 20	10	70	70	15 00	1,050	
Boufarik	12	2	01	005	60	16 00	5,184	
Chebli	»	»	»	»	»	»	»	
Sonna	0	1	6. 10	12. 20	82	14 75	180	
Oued-el-Halleg	»	»	»	»	»	»	»	
Mouzaïaville	0	1. 25	10	20	75	16 00	960	
El-Affroun et Beni-Mered	»	»	»	»	»	»	»	
Ameur-el-Aïn	1	1. 25	10	10	70	10 20	100	
La Chiffa	1	1. 55	12	10	72	10 20	102	
Koléah et annexes	0. 10	1. 25	10	25. 20	75	16 00	403	
Fouka	9	1. 25	12	108	75	16 00	648	
Douaouda	3 50	1. 25	10	42	75	16 00	672	
Zaouïa	0. 92	1. 25	12	11. 04	75	16 50	177	
Chaïba	1	1. 25	12	12	75	16 00	192	
Tefaoui-nes	7	1. 25	10	84	75	16 00	1,344	
Castiglione	6	1. 30	14. 30	87. 20	75	16 00	918	
Médéah	»	»	»	»	»	»	»	
Lodi	»	»	»	»	»	»	»	
Damiette	4	0. 75	10	48	70	16 00	480	
Mouzaïa-les-Mines	»	»	»	»	»	»	»	
Milianah	»	»	»	»	»	»	»	
Affreville	»	»	»	»	»	»	»	
Aïn-Sefian	»	»	»	»	»	»	»	
Vesoul-Benian	»	»	»	»	»	»	»	
Bourkika	»	»	»	»	»	»	»	
Marengo	»	»	»	»	»	»	»	
Bou-Medfa	»	»	»	»	»	»	»	
Total pour le territoire civil	108. 12	1. 30	13. 41	1,456 08	73	18 50	24,008	
Subdivision d'Alger. Cercle de Dély	2	0	21	40	73	14 80	672	
Subdivision d'Alger. Cercle de Drâ-el-Mizan	»	»	»	»	»	»	»	
Subdivision d'Aumale	»	»	»	»	»	»	»	
Territoire militaire. Subdivision d'Orléansville. Cercle d'Orléansville	»	»	»	»	»	»	»	
Territoire militaire. Subdivision d'Orléansville. Cercle de Teniet	»	»	»	»	»	»	»	
Subdivision de Milianah. Cercle de Milianah	»	»	»	»	»	»	»	
Subdivision de Milianah. Cercle de Cherchel	»	»	»	»	»	»	»	
Subdivision de Milianah. Cercle de Teniet-el-Haâd	»	»	»	»	»	»	»	
Subdivision de Médéah. Cercle de Médéah	»	»	»	»	»	»	»	
Subdivision de Médéah. Cercle de Boghar	»	»	»	»	»	»	»	
Subdivision de Médéah. Cercle de Laghouat	»	»	»	»	»	»	»	
Total pour le territoire militaire	0	0	24	48	73	14 06	672	
Report du territoire civil	108	1. 30	13. 41	1,456	73	18 50	24,008	
Total général pour la culture européenne	110	1. 30	13. 56	1,504	73	18 44	24,740	
			CULTURE INDIGÈNE.					
Territoire civil	»	»	»	»	»	»	»	
Territoire militaire	»	»	»	»	»	»	»	
Total général pour la culture indigène	»	»	»	»	»	»	»	

TABLEAU DES CÉRÉALES DE TOUTES SORTES RÉCOLTÉES PAR LES COLONS ET PAR LES INDIGÈNES DANS LES TERRITOIRES EUROPÉENS ET ARABES DE L'ALGÉRIE, PENDANT L'ANNÉE 1855. (Suite.)

LOCALITÉS.	ÉTENDUE cultivée.	SEMENCE employée.	RENDEMENT moyen.	TOTAL de la récolte	POIDS moyen.	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	VALEUR totale.	OBSERVATIONS.
	hectares.	hectolit.	hectolit.	hectolit.	kilog.	fr. c.	fr.	
PROVINCE D'ALGER			**AVOINE.**					
			CULTURE EUROPÉENNE.					
Mustapha	0 50	2. 00	8 40	4. 20	47	2 27	43	
El-Biar	12	1 50	16	336	47	13 00	4,560	
Bouzaréah, pointe Pescade	15	1. 00	2	104	47	14 00	1,456	
Hussein-Dey	25	1. 25	60	500	46	14 00	7,000	
Rassauta	92	2	12	1.566	45	13 00	20,358	
Fort-de-l'Eau	»	»	»	»	»	»	»	
Aïn-Taya et annexes	22	1. 00	20	440	36	12 00	5,280	
Rouiba	8	1. 00	15	120	36	12 00	1,536	
Reghaïa	»	»	»	»	»	»	»	
Le Fondouck	53	2	17	901	47	»	12,164	
L'Arbâ (Sidi-Moussa)	117	2	18	2,100	46	13 00	27,378	
Rovigo	42. 50	2	15	765	48	13 00	10,327	
Kouba	19	2	15	100	46	13 50	2,560	
Birmandreis	2	2	15	108	45	13 50	864	
Birkhadem	21	2	15	378	95	2 00	3,024	
Saoula	15	2	15	288	95	8 00	2,304	
Draouah	24	2	15	432	45	8 00	3,456	
El-Achour	27	2	12	486	45	8 00	3,888	
Dely Ibrahim	12	2	10	324	45	8 00	2,592	
Chéragas	30	2. 50	12	540	50	8 00	4,320	
Guyotville	3	2. 50	15	54	50	8 00	432	
Ouled-Fayet	35	2. 50	15	630	50	8 00	5,040	
Sidi-Ferruch	61	2	15	1,098	45	8 00	8,784	
Douéra et annexes	59	2	10	1,062	48	8 00	8,492	
Baba-Hassen	14	2	14	392	45	8 00	3,136	
Cuvier	13	2	12	234	45	8 00	1,872	
Saint-Ferdinand	2	2	18	36	48	8 00	288	
Sainte-Amélie	21	2	15	378	45	8 00	2,924	
Maelma	20	2	12	360	45	8 00	2,880	
Cherchel	»	»	»	»	»	8 00	»	
Nouh	»	»	»	»	»	»	»	
Zurich	»	»	»	»	»	»	»	
Territoire civil. Teuès	»	»	»	»	»	»	»	
Montenotte	2	1	12	24	00	»	192	
Orléansville, Pontéba et la Ferme	3. 50	1. 00	15	27. 50	50	2	200	
Bloh (banlieue)	»	»	»	»	»	»	»	
Joinville	20	2	18	666	45	7 50	5,512	
Montpensier	61	2	18	738	45	7 50	5,535	
Dalmatie	33	2	18	594	45	7 50	4,455	
Rémi-Mared	133	2. 12	15	2,394	45	7 50	17,955	
Boufarick	127	2	22	4,050	55	12 00	79,296	
Chebli	12	2	00	420	45	18 00	3,720	
Souma	64	2	22 84	1,350	45	7 00	10,220	
Ouad-el-Hâlleg	67	1. 00	18	1,206	50	7 50	9,045	
Mouzaïaville	56	1. 00	13	670	00	14 00	7,980	
El-Afroun et Bourkika	8	1. 00	16	12	50	14 00	224	
Ameur-el-Aïn	11	1. 00	12	160	00	14 00	2,310	
La Chiffa	15	1. 00	15	225	50	14 00	3,150	
Ruisseau et annexes	25	1. 00	12	600	32	16 00	8,600	
Fouka	18	1. 00	12	288	50	12 00	4,008	
Douaouda	36	1. 00	12	540	50	12 00	8,704	
Zéraïa	11. 75	1. 00	12	188	50	12 00	3,008	
Chaïba	2	1. 00	16	32	50	18 00	212	
Tefeschoun	3	1. 00	12	96	50	12 00	1,546	
Coudiat	11	1. 00	12 50	214. 50	50	16 00	3,432	
Méléah	»	»	»	»	50	»	»	
Leda	12	1	2. 15	21 50	50	10 00	212	
Damiette	1	2. 75	12	12	»	12 00	160	
Mousaïa-les-Mines	»	»	»	»	42	»	»	
Milianah	»	»	»	»	65	»	»	
Affreville	»	»	»	»	»	»	»	
Aïn-Sultan	»	»	»	»	»	»	»	
Vesoul-Benian	7	1. 50	20	140	66	8 00	1,312	
Bourkika	»	»	»	»	»	»	»	
Mazagran	80. 65	1. 20	12	367 80	54	8 00	2,942	
Ben-Medfa	2	1. 30	60	120 00	54	2 00	1,080	
Total pour le territoire civil	1,503. 00	»	18. 71	23,065. 30	»	11 00	335,022	
Territoire militaire. Subdivision d'Alger. Cercle de Delhys	2	2	30	60	55	10 00	600	
Subdivision d'Alger. Cercle de Dra-el-Mizan	»	»	»	»	»	»	»	
Subdivision d'Aumale	»	»	»	»	»	»	»	
Subdivision d'Orléansville. Cercle d'Orléansville	»	»	»	»	»	»	»	
Subdivision d'Orléansville. Cercle de Teniet	»	»	»	»	»	»	»	
Subdivision de Milianah. Cercle de Milianah	»	»	»	»	»	»	»	
Subdivision de Milianah. Cercle de Cherchel	»	»	»	»	»	»	»	
Subdivision de Milianah. Cercle de Teniet-el-Hâd	»	»	»	»	»	»	»	
Subdivision de Médéah. Cercle de Médéah	»	»	»	»	»	»	»	
Subdivision de Médéah. Cercle de Boghar	»	»	»	»	»	»	»	
Subdivision de Médéah. Cercle de Laghouat	»	»	»	»	»	»	»	
Total pour le territoire militaire	2	2	30	60	55	10 00	600	
Report du territoire civil	1,506	1. 75	18. 71	28,966	50	11 00	335,022	
Total général pour la culture européenne	1,508	»	»	28,026	»	»	336,222	
			CULTURE INDIGÈNE.					
Territoire civil	»	»	»	»	»	»	»	
Territoire militaire	»	»	»	»	»	»	»	
Total général pour la culture indigène	»	»	»	»	»	»	»	

Digitized by Google

TABLEAU DES CÉRÉALES DE TOUTES SORTES RÉCOLTÉES PAR LES COLONS ET PAR LES INDIGÈNES DANS LES TERRITOIRES EUROPÉENS ET ARABES DE L'ALGÉRIE, PENDANT L'ANNÉE 1855. (Suite.)

LOCALITÉS.	ÉTENDUE cultivée	SEMENCE employée.	RENDEMENT moyen.	TOTAL de la récolte	POIDS moyen	PRIX de l'hectolitre.	VALEUR totale.	OBSERVATIONS
	hectares.	hectolit.	hectolit.	hectolit.	kilogr.	fr. c.	fr	
PROVINCE D'ALGER.			**MAÏS.**					
CULTURE EUROPÉENNE.								
Mustapha	5. 87	3. 00	18. 71	60. 60	75	10 75	1,600	
El-Biar	18	0 00	15	130	70	10 00	2,400	
Bouzareah, pointe Pescade	5	0. 00	12	60	70	20 00	1,200	
Hussein-Dey	»	»	»	»	»	»	»	
Rassauta	23	0. 50	12	276	70	21 00	5,795	
Fort-de-l'Eau	3	0. 30	15	45	70	21 00	936	
Ain Taya et annexes	8	0 00	65	200	74	15 00	5,850	
Rouiba	2 50	2 30	60	125	70	15 00	1,875	
Reghaïa	1	0. 00	55	55	74	15 00	825	
Fondouck	20. 50	0. 65	10	287	72	21 00	5,927	
L'Arbâ (Sidi-Moussa)	31	0. 00	18	496	70	22 00	10,912	
Rovigo	21	0. 50	18	350	70	21 00	7,056	
Kouba	»	0 00	17 22	68 88	70	21 00	1,446	
Germa-deus	4	0. 15	18	40	60	10 00	400	
Birkhadem	7	2. 15	10	70	60	10 00	700	
Semma	3	2. 15	10	30	60	10 00	300	
Dar-rial	8	2. 15	10	80	60	10 00	800	
El-Achour	7	2. 15	10	75	60	10 00	700	
Dely-Ibrahim	10	2. 40	18	100	60	10 00	3,040	
Chéragas	5	0. 40	18	20	60	16 00	320	
Lavigerie	»	»	»	»	»	»	»	
Ouled-Fayet	»	»	»	»	»	»	»	
Sidi-Ferruch	3	0 15	18	30	60	10 00	300	
Douera et annexes	4	2. 15	18	40	60	10 00	400	
Baba Hassen	2	2. 15	10	60	60	10 00	200	
Crescia	2	2. 15	10	60	60	10 00	200	
Saint-Ferdinand	1	2. 15	10	12	60	10 00	100	
Sainte-Amélie	0	2. 15	10	60	60	10 00	600	
Maelma	1	0 15	10	10	60	10 00	100	
Cheraïel	10. 60	2 20	7. 10	75 84	71	16 00	1,187	
Boya	2. 78	2 25	6	13 90	65	24 00	336	
Zurich	13	0 25	8	104	78	15 00	1,560	
Tenes	2	0 30	15	25	82	30 00	750	
Montenotte	8	0 30	12 50	25	82	30 00	750	
Orléansville, Pontebà et la Ferme	»	»	»	»	»	»	»	
Bléah (banlieue)	»	»	»	»	»	»	»	
Jemmville	4	2. 00	30	100	95	14 00	1,400	
Montgommer	»	»	»	»	»	»	»	
Dalmatie	8	0 10	30	150	95	14 00	1,320	
Beni-Méred	»	»	»	»	»	»	»	
Bonfarick	50	0 20	30	1,500	75	18 00	17,000	
Chebli	1	0 20	30	38	75	18 00	840	
Saoula	2. 15	0 30	9 55	20 50	80	14 00	303	
Oued-el-Halleg	137	0 40	30	6,718	90	13 00	70,050	
Mouzaiaville	6	0 50	25	150	75	15 00	2,250	
El-Afroun et Bouroumi	3	2 50	60	68	74	15 00	900	
Ameur-el-Ain	2	0 50	30	90	75	15 00	1,350	
Le Chiffa	5	0 50	20	100	74	15 00	150	
Koleah et annexes	10. 30	0 50	18	289. 00	70	15 00	1,342	
Fouka	»	»	»	»	»	»	»	
Douaouda	4	0 50	12	00	78	15 00	900	
Zeraïa	»	»	»	»	»	»	»	
Cheiba	1 00	0 50	13	23. 50	70	15 00	358	
Tefaschoun	6	0. 50	15	00	70	15 00	1,350	
Castiglione	2	0 00	0. 50	10. 50	70	15 00	291	
Medeah	4	0. 20	00	60	70	17. 00	1,360	
Lodi	»	»	»	»	»	»	»	
Damiette	3	0 20	00	60	00	16 00	1,080	
Mouzaia-les-Mines	»	»	»	»	»	»	»	
M'Hamah	»	»	»	»	»	»	»	
Aïoreilla	3	1	17	51	75	15 00	765	
Ain-Sultan	»	»	»	»	»	»	»	
Vesoul-Benian	3	1	10	30	76	16 00	480	
Boukhia	1 20	1	18	18. 60	78	18 00	268	
Marengo	13. 05	1	0	130 05	75	18 00	2,023	
Ben-Medfa	0	1	11	11	78	18 00	1,215	
Total pour le territoire civil	539 35	0 00	00 97	11,136 27	75	15. 13	166,421	
Territoire militaire. Subdivision d'Alger — Cercle de Dellys	5	0. 40	00	150	70	15. 00	2,700	
Territoire militaire. Subdivision d'Alger — Cercle de Dra-el-Mizan	6	0. 33	2. 60	16	73	15. 00	180	
Territoire militaire. Subdivision d'Aumale	»	»	»	»	»	»	»	
Territoire militaire. Subdivision d'Orléansville — Cercle d'Orléansville	»	»	»	»	»	»	»	
Territoire militaire. Subdivision d'Orléansville — Cercle de Teniet	8 20	2 30	13	2. 60	52	30 00	78	
Territoire militaire. Subdivision de Milianah — Cercle de Milianah	5	0 50	5	05	60	10 00	600	
Territoire militaire. Subdivision de Milianah — Cercle de Cherchel	»	»	»	»	»	»	»	
Territoire militaire. Subdivision de Milianah — Cercle de Teniet-el-Had	»	»	»	»	»	»	»	
Territoire militaire. Subdivision de Médéah — Cercle de Médéah	0	1. 02	3. 00	33 00	72 50	00 00	312	
Territoire militaire. Subdivision de Médéah — Cercle de Boghar	»	»	»	»	»	»	»	
Territoire militaire. Subdivision de Médéah — Cercle de Laghouat	»	»	»	»	»	»	»	
Total pour le territoire militaire	22 20	0. 50	0. 60	215. 28	60	10 00	3,840	
Report du territoire civil	533	0. 00	00. 89	11,150	00	15 10	168,421	
Total général pour la culture européenne	555	»	»	11,346	»	»	172,661	
CULTURE INDIGÈNE.								
Territoire civil	322	0. 50	7. 32	2,366	70	15. 15	84,387	
Territoire militaire	538	0. 00	9. 20	4,920	75	10. 40	51,190	
Total général pour la culture indigène	860	»	»	7,306	»	»	95,577	

TABLEAU DES CÉRÉALES DE TOUTES SORTES RÉCOLTÉES PAR LES COLONS ET PAR LES INDIGÈNES DANS LES TERRITOIRES EUROPÉENS ET ARABES DE L'ALGÉRIE PENDANT L'ANNÉE 1855. (Suite.)

LOCALITÉS.	ÉTENDUE cultivée.	SEMENCE employée.	RENDEMENT moyen.	TOTAL de la récolte.	POIDS moyen.	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	VALEUR totale.	OBSERVATIONS.
	hectares.	hectolit.	hectolit.	hectolit.	kilogr	fr c.	francs.	

FÈVES.

PROVINCE D'ALGER

CULTURE EUROPÉENNE.

Territoire civil	Mustapha	8	8	17. 00	105	70	10 00	1,740 00
	El-Biar	10	1. 20	»	»	»	»	»
	Bouzaréah, pointe Pescade	45. 50	0. 70	10	455	00	13 00	5,810 00
	Hussein-Dey	22	1. 22	10	220	00	13 00	2,860 00
	Rassauta	00	1. 00	10	800	07	13 50	10,800 00
	Fort-de-l'Eau	13	1. 00	10	208	00	13 50	2,808 00
	Aïn-Taya et annexes	30	1	13	350	70	15 00	5,750 00
	Douéra	6	1	10	00	70	10 00	750 00
	Beghaia	2	1	14	28	70	15 00	420 00
	Fondouck	16	1. 50	15	270	00	13 20	3,564 00
	L'Arbâ (Sidi Moussa)	30	1. 20	10	305	07	14 00	3,160 00
	Boufarik	09	1. 20	14	306	00	13 20	4,039 00
	Koubba	11. 50	3	0. 10	106. 77	00	13 20	1,397 00
	Birmendreis	10	0. 50	15	225	00	10 00	2,250 00
	Birkhadem	6	0. 00	10	135	00	10 00	1,350 00
	Soculo	6	0. 50	15	75	00	10 00	750 00
	Drariah	10	0. 50	25	300	00	10 00	3,000 00
	El Achour	4	0. 50	15	60	00	10 00	600 00
	Dely-Ibrahim	10	0. 00	15	150	00	10 00	1,500 00
	Chéragas	10	1	15	200	00	14 00	2,800 00
	Guyotville	3	1	15	48	00	15 00	630 00
	Ouled-Fayet	6	1	15	90	00	10 00	900 00
	Saint-Ferreol	3	0. 50	10	45	00	10 00	450 00
	Douéra et ses annexes	6	0. 50	15	135	00	10 00	1,350 00
	Baba Hassen	3	0. 50	15	45	00	10 00	150 00
	Gerzelé	6	0. 50	15	00	00	10 00	600 00
	Saint-Ferdinand	6	0. 00	15	00	00	10 00	600 00
	Sainte-Amélie	12	0. 50	5	60	00	10 00	600 00
	Mustapha	6	0. 50	15	00	00	10 00	900 00
	Cherchel	36	1	0. 30	448. 00	77	13 50	6,034 00
	Novi	5. 85	1	10. 74	63. 15	00	10 00	1,125 00
	Sorech	6. 30	1	7	44. 10	70	13 00	668 00
	Tenes	6	1	20	100	65	13 75	1,375 00
	Montenotte	3	1	34	78	65	13 75	340 00
	Orléansville, Pontéba et la Ferme	4	0. 60	15	60	00	7 50	450 00
	Ilbiah (banlieue)	16	1	10	160	74	11 00	1,960 00
	Joinville	6	1	10	00	74	11 00	660 00
	Montpensier	13	1	10	130	74	11 00	1,430 00
	Dalmatie	2	1	10	20	70	11 00	220 00
	Mont Morel	16	1	10	100	74	11 00	1,760 00
	Beniferich	96	0. 40	24	2,764	00	10 00	39,392 00
	Chabli	1	0. 40	25	00	00	10 00	504 00
	Soumah	..	»	»	»	»	»	»
	Ouled-el-Halleg	21	1	10	210	70	11 00	2,310 00
	Mocazeville	24	1. 50	14	336	72	14 00	4,704 00
	El-Affroun et Bouroumi	16	1. 50	14	168	72	14 00	2,352 00
	Amour-el-Ain	6	1. 50	14	113	72	14 00	1,568 00
	La Chiffa	7	1. 50	14	98	72	14 00	1,372 00
	Koléah et annexes	22. 50	1. 50	10	225	82	14 00	3,150 00
	Fouka	6	1. 50	10	50	82	14 00	9,200 00
	Douaouda	3. 50	1. 50	10	35	82	14 00	490 00
	Boradia	3. 64	1. 00	10	34. 40	82	14 00	481 00
	Cheiba	3	1. 50	10	30	82	14 00	420 00
	Tefaroua	0	1 50	10	00	82	14 00	1,200 00
	Castiglione	2	1. 50	10	32	82	14 00	448 00
	Médéah	0	0. 50	20	100	67	14 00	1,400 00
	Lodi	.	»	»	»	»	»	»
	Damiette	8	0. 75	00	40	75	15	600 00
	Mouzaïa-les-Mines	»	»	»	»	»	»	»
	Milianah	»	»	»	»	»	»	»
	Affreville	0	1. 50	6	81	76	12 50	813 00
	Aïn-Soltan	4	1. 40	20	60	00	15 00	1,200 00
	Vesoul Benian	5	1	10	50	75	10 00	500 00
	Boukhalfa	3. 40	1	14	51	75	10 00	510 00
	Marengo	10. 50	1	10	165. 00	10	10 00	2,044 00
	Bou-Medfa	7.	1	00	140	75	10 00	2,240 00
	TOTAL pour le territoire civil	909. 81	»	13. 13	11,450. 12	»	13 70	179,403 00
Territoire militaire	Subdivision d'Alger. Cercle de Dellys	10	3	23	230	75	12 00	3,000 00
	Subdivision d'Alger. Cercle de Dra-el-Mizan	»	»	»	»	»	»	»
	Subdivision d'Aumale	»	»	»	»	»	»	»
	Subdivision d'Orléansville. Cercle d'Orléansville	6. 00	1	00	50	00	12 00	625 00
	Subdivision d'Orléansville. Cercle de Teniet	1. 25	1	00	75	65	13 75	1,031 25
	Subdivision de Milianah. Cercle de Milianah	10	6. 00	3	50	48	11 25	562 00
	Subdivision de Milianah. Cercle de Cherchel	»	»	»	»	»	»	»
	Subdivision de Milianah. Cercle de Teniet-el-Hadd	»	»	»	»	»	»	»
	Subdivision de Médéah. Cercle de Médéah	7. 00	1. 00	10. 00	16. 00	00	10 65	210 00
	Subdivision de Médéah. Cercle de Boghar	»	»	»	»	»	»	»
	Subdivision de Médéah. Cercle de Laghouat	»	»	»	»	»	»	»
	TOTAL pour le territoire militaire	25. 85	1. 25	10	341. 00	70	12 00	5,431 25
	Report du territoire civil	909. 81	1. 25	»	11,450. 12	75	13 70	179,403 00
	TOTAL GÉNÉRAL pour la culture européenne	935	»	»	11,675	»	»	184,834 00

CULTURE INDIGÈNE.

Territoire civil	900	1. 70	11. 24	11,112	70	12 03	133,907 00
Territoire militaire	10,000	1. 00	8. 10	121,980	70	14 44	1,761,530 00
TOTAL GÉNÉRAL pour la culture indigène	10,930	»	»	133,096	»	»	1,917,437 00

TABLEAU DES CÉRÉALES DE TOUTES SORTES RÉCOLTÉES PAR LES COLONS ET PAR LES INDIGÈNES DANS LES TERRITOIRES EUROPÉENS ET ARABES DE L'ALGÉRIE PENDANT L'ANNÉE 1855. (Suite.)

LOCALITÉS.	ÉTENDUE cultivée.	SEMENCE employée.	RENDEMENT moyen.	TOTAL de la récolte.	POIDS moyen.	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	VALEUR totale.	OBSERVATIONS.
	hectares	hectolit.	hectolit.	hectolit.	kilogr	fr. c	francs.	
BLÉ TENDRE.								
PROVINCE D'ORAN								
CULTURE EUROPÉENNE.								
TERRITOIRE CIVIL.								
Oran	237	1	8. 50	1,066	76	26 85	25,631	
Arcole	179	0. 80	8	1,432	72	23 85	34,159	
Sidi-Chamy	700	0. 90	1. 60	1,120	78	23 65	26,712	
Mangin	127	0 80	8. 37	47	75	23 85	1,121	
Velmy	350	0 80	0 75	262. 50	76	23 85	6,261	
Le Sénia	139	0 80	3	417	72	23 85	9,948	
Misserghin	152	1. 10	8	1,216	74	23 85	29,001	
Bou-Télis	60	1	8. 75	525	80	23 85	12,521	
Bou-Sfer	27	0. 80	4. 50	121. 50	78	23 85	2,896	
Aïn-el Turk	111	0 80	6. 00	666	76	23 85	15,809	
Mers-el-Kebir	171	0. 50	4. 50	769	78	23 85	18,340	
Montagnem	60	1	6. 00	405	77	27 00	13,365	
Mangrou	200	0. 90	6. 70	1,312	77	27 00	36,234	
Ouzis	46	1	8. 90	359	77	27 00	9,693	
La Sénia	230	0 95	2 19	488	77	27 00	13,176	
Aïn-Nouasy	140	1	12. 50	2,000	77	27 00	54,000	
Aïn Sidi-Chérif	40	0. 90	9	200	77	27 00	5,400	
Blad-Touaria	150	0 80	7. 41	1,112	77	27 00	30,024	
Absaber	200	0. 80	8	1,500	77	27 00	37,100	
Rivoli	275	1	11. 60	3,194	77	27 00	86,238	
Les Libérés	130	0. 85	11. 53	1,500	77	27 00	40,500	
Karouba	50	0. 95	8 70	435	77	27 00	13,095	
Tounin	124	1 05	8. 47	1,500	77	27 00	40,500	
Aïn bou-Dinar	300	0. 90	3. 90	1,170	77	27 00	31,590	
Pont-du-Chélif	"	"	"	"	"	"	"	
Aïn-Tedlès	300	0. 90	4. 90	1,470	77	27 00	39,690	
Sour-Kelouton	102	0. 60	4. 51	731	77	27 00	20,001	
Arzew	250	0 70	2. 10	622	78	26 00	16,172	
Saint-Leu	170	0 70	1. 65	212	75	26 00	7,332	
Damesme	61	0. 70	2 18	226	76	26 00	5,856	
Sainte-Léonie	257	0 70	2. 18	639	75	26 00	16,614	
Kléber	800	0. 70	8. 00	581	75	26 00	15,106	
Mefessour	156	0 70	2. 08	281	75	26 00	8,034	
Saint-Cloud	650	0. 70	2. 50	1,625	75	26 00	42,250	
Hoc-Ben-Okba	200	0. 70	2. 00	281	75	26 00	15,700	
Fleurus	210	0. 70	1. 65	219	74	26 00	5,694	
Saint-Louis	"	"	"	"	"	"	"	Récolte complétement nulle, en raison de la grande sécheresse et des ravages.
Hoci-ben-Ferrah	126	0 70	2. 60	231	78	26 00	6,084	
Hoc-Ameur	158	0. 70	2. 21	346	72	20 00	5,996	
Hoc-Bouaif	102	0. 70	2 28	234	76	26 00	9,504	
Mascara	330	1. 00	12. 33	4,065 50	75	21 00	97,974	
Saint-André	360	1. 00	13. 33	2,000	76	21 00	83,979	
Saint-Hippolyte	60	1. 00	13. 33	772. 11	73	21 00	16,534	
Tlemcen	100	1. 25	7. 50	750	73	23 00	21,020	
Mansoura	30	1. 25	8	240	70	28 00	6,720	
Brea	150	1. 25	10	1,500	70	23 00	42,000	
Safsaf	13	1. 25	8	104	78	28 00	2,912	
Negrier	20	1. 00	8	160	76	28 00	4,480	
Saint-Denis-du-Sig	28	1	11	308	65	32 50	10,010	
Tsiste-Bache. (Thèse.)	349	0. 85	1	296	80	29 00	7,370	
TOTAL pour le territoire civil	8,579	1	5. 10	43,922. 00	77	23 18	1,103,956	
TERRITOIRE MILITAIRE.								
Subdivision d'Oran — Banlieue d'Oran	100	1. 10	3	570	75	36 00	20,520	
Subdivision d'Oran — Aïn-Temouchent	8	1. 10	8	16	75	36 00	1,440	
Subdivision de Mostaganem. — Plaine du Chélif	"	"	"	"	"	"	"	
Subdivision de Mostaganem. — de l'Hillil	60	0. 60	8	300	77	27 00	8,100	
Subdivision de Mostaganem. — de la Mina	5	0. 60	8. 60	25	77	27 00	756	
Subdivision de Tlemcen	"	"	"	"	"	"	"	
Subdivision de Mascara	75	1. 10	12	900	70	29 00	26,100	
Subdivision de Mascara. — Tarrot	3	1	7	21	78	26 00	546	
Subdivision de Mascara. — Saida	98	1	10	980	78	36 00	34,300	
Subdivision de Mascara. — Ouad-el-Hammam	75	1. 00	13	910	73	26 00	23,660	
Subdivision de Sidi-bel-Abbès	1,810	1	6	11,312	78	23 00	260,176	
TOTAL pour le territoire militaire	1,923	1	7. 55	14,061	77	24 28	200,700	
Report du territoire civil	8,579	1	5. 10	43,922	77	23 18	1,103,956	
TOTAL général de la culture européenne	10,490	"	"	58,013	"	"	1,469,734	
CULTURE INDIGÈNE.								
Territoire civil	"	"	"	"	"	"	"	
Territoire militaire	"	"	"	"	"	"	"	
TOTAL général de la culture indigène	"	"	"	"	"	"	"	

TABLEAU DES CÉRÉALES DE TOUTES SORTES RÉCOLTÉES PAR LES COLONS ET PAR LES INDIGÈNES DANS LES TERRITOIRES EUROPÉENS ET ARABES DE L'ALGÉRIE, PENDANT L'ANNÉE 1855. (Suite.)

LOCALITÉS	ÉTENDUE cultivée.	SEMENCE employée.	RENDEMENT moyen.	TOTAL de la récolte	POIDS moyen.	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	VALEUR totale.	OBSERVATIONS
	hectares	hectolit.	hectolit.	hectolit.	kilog	fr. c.	francs.	
BLÉ DUR.								
PROVINCE D'ORAN								
TERRITOIRE CIVIL.								
CULTURE EUROPÉENNE.								
Arrondissement d'Oran	Oran	77	1	1	308	75	30 05	6,237	
	Arcole	7	0 30	0	12	75	20 25	240	
	Bab-Chaaff	187	0 86	1	187	75	20 25	3,787	
	Mangin	30	0 80	0 55	21 65	75	20 25	436	
	Volny	450	0 80	0 75	337 50	75	20 25	6,834	
	La Senia	31	0. 80	4	127	75	20 25	2,572	
	Misserghin	135	1. 10	7	945	75	20 25	19,136	
	Bou-Tlelis	42	1 25	0. 25	225	75	20 25	4,581	
	Bou-Sfer	26	0 30	6	175	70	20 25	3,544	
	Aïn-el-Turck	23	0. 85	5. 75	190	75	20 25	3,448	
	Mers-el-Kebir	60	0 80	2. 30	210	75	20 25	4,258	
	Montagnac	9	1. 25	1 62	13	78	23 00	299	
	Mangrau	27	1 10	2 89	112	78	23 00	2,576	
	Ouréah	11	1. 15	1 65	18	78	23 00	414	
	La Stidia	100	1. 10	8	800	78	23 00	18,400	
	Aïn-Nouissy	25	1. 10	8	200	78	23 00	4,600	
	Aïn-Sefa-Chérif	50	1	4. 62	185	78	23 00	4,255	
Arrondissement de Montagnac	Blad-Tamaria	68 63	1. 00	3. 92	250	78	23 00	5,750	
	Aïn-Adar	10 00	0. 90	4. 00	90	78	23 00	2,070	
	Blad	100	1. 00	10 46	1,046	78	25 00	23,058	
	Les Lebdéia	50	1. 30	20 35	1,100	78	23 00	27,600	
	Karouba	18	1. 10	1 63	31	78	23 00	713	
	Tounin	14	1. 20	5. 61	118	78	23 00	2,648	
	Aïn-Bou-Dinar	70 75	1	3. 88	930	78	23 00	7,290	
	Pont-du-Chélif	190	1	4. 92	885	78	23 00	20,855	
	Aïn-Tedlem	136	1	4. 11	550	78	23 00	13,557	
	Sour Kelentou	100	1. 10	5. 78	579	78	23 00	12,617	
	Arzew	27	0 70	2 40	65	75	22 00	1,130	
	Saint-Leu	10	0. 50	0	20	78	22 00	440	
	Damesme	20	0 70	2. 60	48	75	22 30	1,056	
	Sainte-Léonie	32	0 70	2. 60	77	70	22 00	1,694	
	Kléber	20	0 70	2 90	30	75	22 30	1,312	
District d'Arzew.	Mefessour	30	0 70	2	60	75	22 00	1,320	
	Saint-Cloud	70	0 70	2. 10	188	75	22 30	3,666	
	Ben Okba	27	0. 70	2 30	70	72	22 00	1,078	
	Fleurus	30	0 70	1. 80	36	78	22 00	702	
	Saint Leucia	35	0 80	•	•	•	•	•	Récolte nulle en raison de la grande sécheresse et des vents
	Haut-les-Fontaines	15	0. 70	2. 00	40	75	22 00	660	
	Haut-Amour	14	0 70	1. 57	22	75	22 30	484	
	Haut-Bou-Sif	18	0 70	1. 00	10	75	22 00	206	
District de Mascara.	Mascara	650	3. 13	6. 75	5,687. 30	30	10 80	113,068	
	Saint-André	125	3. 10	6 75	1,013 75	80	10 80	21,713	
	Saint-Hyppolite	12	1. 12	6. 75	100	90	10 80	2,096	
	Tlemcen	145	1	6. 75	1,500	90	25 00	22,500	
District de Tlemcen	Hennenah	60	1	10	600	30	20 00	15,600	
	Brisk	106	5	12	1,070	30	30 30	32,792	
	Sef-Sef	90	1	10	890	90	30 30	29,800	
	Negrier	50	3	10	500	90	30 30	13,000	
District de St-Denis-du-Sig	Saint-Denis-du-Sig	1,917	1	9	15,376	80	27 50	456,340	
	Sainte-Barbe (Tidat)	550. 30	0. 02	2	1 130 80	77	26 10	28,470	
	Total pour le territoire civil	8,175	1. 00	7. 33	37,937	76	24 52	930,657	
TERRITOIRE MILITAIRE									
Subdivision d'Oran	Banlieue d'Oran	300	1. 10	5	1,500	78	32 00	48,000	
Subdivision de Montagnac	Aïn-Temouchent	50	1 18	5	950	75	32 00	9,000	
	Plaine du Chélif	62	0. 05	2 06	130	75	03 30	4,370	
	—— de l'Habra	25	1	6. 28	157	78	23 00	3,511	
	—— de la Mina	30	0. 95	3. 80	00	78	23 30	9,205	
Subdivision de Tlemcen		150	1	7	1,050	79	25 00	20,250	
Subdivision de Mascara	Mascara	•	•	•	•	•	•	•	
	Tarrit	10	0 90	9	441	79	19 00	7,038	
	Saida	110	0 93	9	928	77	19 00	16,104	
	Oued-el-Hammam	100	0 97	7	700	78	23 00	18,100	
Subdivision de Sidi-bel-Abbès		924	1	7	6,330	78	20 00	139,920	
	Total pour le territoire militaire	1,810	1	8. 40	11,808	78	33 10	283,301	
	Report du territoire civil	8,175	1	7. 33	37,937	76	24 52	930,657	
	Total général de la culture européenne	9,985	•	•	49,745	•	•	1,193,958	
CULTURE INDIGÈNE.									
Territoire civil		2,431	1	0. 00	14,300	80	22 37	310,000	
Territoire militaire		64,753	0. 80	0. 05	300,465	78	25 51	7,365,740	
	Total général de la culture indigène	67,184	•	•	314,765	•	•	7,675,828	

TABLEAU DES CÉRÉALES DE TOUTES SORTES RÉCOLTÉES PAR LES COLONS ET PAR LES INDIGÈNES DANS LES TERRITOIRES EUROPÉENS ET ARABES DE L'ALGÉRIE, PENDANT L'ANNÉE 1855. (Suite).

LOCALITÉS	ÉTENDUE cultivée.	SEMENCE employée.	RENDEMENT moyen.	TOTAL de la récolte.	POIDS moyen.	PRIX MOYEN de l'hectolitre	VALEUR totale.	OBSERVATIONS
	hectares.	hectolit.	hectolit.	hectolit.	kilog.	fr. c.	francs	

ORGE.

PROVINCE D'ORAN.

CULTURE EUROPÉENNE.

TERRITOIRE CIVIL

Arrondissement d'Oran	Oran	348	1	2	1,096	55	10 70	11,727	
	Arcole	20	1	11	220	58	10 70	2,354	
	Sidi-Chami	300	1	5	1,500	60	10 70	16,050	
	Mangin	29	1. 00	2. 75	79	55	10 70	842	
	Valmy	650	1	1. 50	975	50	10 70	10,433	
	La Senia	117	0. 00	0. 03	614	60	10 70	6,570	
	Misserghin	615	1.	0. 00	1,935	55	10 70	20,701	
	Bou-Tlelis	26	1. 35	10. 23	422. 00	60	10 70	4,035	
	Bou Sfer	49 50	1	10	425	55	10 70	3,347	
	Ain-el-Turk	40	1	0. 00	131	55	10 70	4,900	
	Mers-el-Kebir	111	0. 00	9 75	1,015	60	10 70	10,900	
	Montagnarem	109	1. 15	7. 37	804	57	10 00	8,040	
	Mazagran	10	1. 30	5 60	136	57	10 00	1,360	
	Ouriah	9 50	1. 20	8. 37	91	57	10 00	910	
	La Stidia	65	1	10. 94	710	57	10 00	7,120	
	Aïn-Nouissi	60	1. 15	10	200	57	10 00	2,000	
	Aïn-Sidi-Chérif	0	1. 05	0. 86	60	57	10 00	620	
Arrondissement de Montagnarin	Blad-Touazra	91	1	7. 95	485	57	10 00	4,850	
	Aboukir	17 90	1	5 55	150	57	10 00	1,500	
	Sirali	34	1. 35	10 35	352	57	10 00	3,520	
	Les Libéris	164	1. 10	1. 65	500	57	10 00	5,000	
	Karoubs	30	1. 00	6. 05	322	57	10 00	3,220	
	Tounin	61	1. 33	5. 62	440	57	10 00	4,380	
	Aïn Bou-Dnar	65	0. 05	5. 80	730	57	10 00	7,300	
	Pont-du-Chélif	105	1. 05	15. 30	2 984	57	10 00	29,840	
	Aïn-Tedlem	138	1. 10	2. 41	367	57	10 00	3,670	
	Sour-Kelmiten	30	1	10. 76	330	57	10 00	3,330	
	Arcole	63	0. 00	4. 20	264. 60	57	8 10	2,143	
	Saint-Leu	20	0. 00	4. 10	121	57	8 10	970	
	Damesme	17	0. 70	6	100	56	8 10	826	
	Sainte-Léonie	98	0. 60	3. 01	94	56	8 10	761	
	Kléber	0	0. 60	4. 20	21	57	8 00	168	
District d'Arcole	Meleuseur	10	0. 70	8. 00	36	56	8 00	288	
	Saint-Cloud	20	2. 70	4. 80	96	57	8 00	768	
	Bou-Okba	27	0. 60	6	81	57	8 00	648	
	Fleurus	29	0. 00	8	67	56	8 00	896	
	Saint-Louis	34	0. 70	2. 50	82	57	8 00	656	
	Hadj bou-Ferrah	10	0. 00	0. 38	43	56	8 00	344	
	Haut-Vineur	17	0. 00	6	31	57	8 00	408	
	Hadj Bou-Nif	10	0. 00	2. 40	21	57	8 00	192	
	Mascara	160	1. 60	12. 23	1,612	57	8 00	11,024	
District de Mascara	Saint-Addré	75	1. 40	12. 28	921	57	8 00	9,217	
	Saint Hyppolite	2	1. 40	12. 28	21 00	57	8 00	147	
	Tlemcen	200	1	10	2,100	57	8 00	19,200	
	Mansourah	40	1	12	480	57	8 00	3,840	
District de Tlemcen.	Berth	15	1	10	225	57	8 00	1,800	
	Sid-Saf	18	1	10	144	57	8 00	1,138	
	Négrier	35	1	10	496	57	8 00	3,360	
District de St-Denis-du-Sig	Saint-Denis-du-Sig	618	1	15	10,245	57	10 00	120,015	
	Sainte-Barbe (Thiot)	1,500	0. 72	9	6,500	60	10 00	78,000	
Total pour le territoire civil		6,336	1	5 90	33,539	60	10 00	331,631	

TERRITOIRE MILITAIRE

Subdivision d'Oran	Douairs d'Oran	358	1. 20	7	0,271	62	14 00	33,795	
	Aïn-Temouchent	10	1. 25	9	101	62	14 00	1,256	
Subdivision de Mostagnem.	Plaine du Chélif	90	0. 95	2. 94	203	57	10 00	2,650	
	—— de l'Habra	35	1	8	280	57	10 00	2,800	
	—— de la Mina	»	»	»	»	»	»	»	
Subdivision de Tlemcen		100	1	10	1,000	56	9 00	9,000	
	Mascara	»	»	»	»	»	»	»	
Subdivision de Mascara	Tiaret	61	1. 40	12	502	60	8 00	3,812	
	Saida	21	1. 70	11	231	56	8 00	1,386	
Subdivision de Sidi-bel-Abbès	Oued-el-Hammam	170	1. 00	6	1,021	60	8 75	9,913	
		435	1. 25	12. 07	5,337	73	7 50	40,751	
Total pour le territoire militaire		1,258	1	9. 75	11,111	60	9 35	103,923	
Total pour le territoire civil		6,336	1. 25	5. 90	33,336	60	10 00	331,631	
Total général de la culture européenne		7,594	»	»	54,169	»	»	535,555	

CULTURE INDIGÈNE.

Territoire civil	2,619	1	8. 80	23,132	56	7 80	183,001	
Territoire militaire	109,304	1	7. 13	778,340	57	10 00	8,420,893	
Total général pour la culture indigène	111,923	»	»	801,471	»	»	8,601,795	

TABLEAU DES CÉRÉALES DE TOUTES SORTES RÉCOLTÉES PAR LES COLONS ET PAR LES INDIGÈNES DANS LES TERRITOIRES EUROPÉENS ET ARABES DE L'ALGÉRIE PENDANT L'ANNÉE 1855. (Suite.)

LOCALITÉS.	ÉTENDUE cultivée.	SEMENCE employée.	RENDEMENT moyen	TOTAL de la récolte	POIDS moyen.	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	VALEUR totale.	OBSERVATIONS.
	hectares.	hectolit.	hectolit.	hectolit.	kilog.	fr c.	francs	

SEIGLE.

PROVINCE D'ORAN

TERRITOIRE CIVIL.

CULTURE EUROPÉENNE.

Arrondissement d'Oran.	Oran	30	0. 80	8	40	60	10 00	720
	Arcole	»	»	»	»	»	»	»
	Sidi-Chamy	10	0. 67	1. 31	13. 00	75	7 30	150
	Mangin	»	»	»	»	»	»	»
	Valmy	1	0. 75	4	8	65	10 00	72
	La Sénia	»	»	»	»	»	»	»
	Misserghin	»	»	»	»	»	»	»
	Bou-Tlélis	0	1	15	30	80	11 05	338
	Bou-Sfer	»	»	»	»	»	»	»
	Aïn-el-Turk	»	»	»	»	»	»	»
	Mers-el-Kebir	»	»	»	»	»	»	»
Arrondissement de Mostaganem.	Mostaganem	»	»	»	»	»	»	»
	Mazagran	5. 25	1. 10	5. 50	64. 73	55	10 00	647
	Ouroub	0. 30	0. 65	0. 50	6. 75	55	10 00	68
	La Stidia	70	1	7. 80	610. 20	55	10 00	6,102
	Aïn-Nouïssy	0	1. 05	0 50	80 50	55	10 00	805
	Aïn-Sidi-Chérif	6	1. 10	10. 50	63 30	55	10 00	633
	Blad-Touaria	8	0 95	9. 75	19 50	55	10 00	195
	Abankir	10. 50	0. 95	7. 55	123 37	55	10 00	1,240
	Rivoli	10	1. 25	13. 50	185	57	10 00	1,350
	La Libérie	»	»	»	»	»	»	»
	Kerouba	»	»	»	»	»	»	»
	Tounin	»	»	»	»	»	»	»
	Aïn-ben-Dekar	»	»	»	»	»	»	»
	Pont-du-Chélif	»	»	»	»	»	»	»
	Aïn-Tedlès	30	1. 20	17	450	55	10 00	3,300
	Sour-Kelamine	30	1. 05	7. 75	286	55	10 00	2,860
	Arzew	»	»	»	»	»	»	»
	Saint-Leu	»	»	»	»	»	»	»
	Damesme	3	0. 60	3. 30	10. 30	65	7 30	82
	Sainte-Léonie	15	0. 60	3	45	65	9 30	405
	Kléber	8	0. 60	3 50	10	60	8 00	112
District d'Arzew.	Mefessour	»	»	»	»	»	»	»
	Saint-Cloud	30	0. 60	3 50	70	65	8 00	532
	Hoci ben-Okba	6	0. 70	3	67	65	8 30	616
	Fleurus	15	0 60	2. 40	36	60	8 00	288
	Saint-Louis	17	0. 60	3	51	65	8 00	408
	Haci ben-Terriah	15	0. 70	3. 60	54	60	8 00	432
	Haci-Ameur	»	»	»	»	»	»	»
	Haci-Ben-Nif	»	»	»	»	»	»	»
District de Mascara.	Mascara	»	»	»	»	»	»	»
	Saint-André	»	»	»	»	»	»	»
	Saint-Hippolyte	»	»	»	»	»	»	»
	Tlemcen	»	»	»	»	»	»	»
District de Tlemcen.	Mansourah	»	»	»	»	»	»	»
	Bréa	8	0 90	6	70	80	8 00	560
	Sef Sef	1	0 80	7	7	80	8 30	56
	Négrier	»	»	»	»	»	»	»
District de St-Denis du-Sig	Saint-Denis-du-Sig	1	1	10	10	80	23 00	276
	Sainte-Barbe. (Tlélat.)	30	1	3	60	58	11 60	696
	TOTAL pour le territoire civil	337	0. 90	6. 35	0,268	30	0 92	22,515

TERRITOIRE MILITAIRE.

Subdivision d'Oran.	Bord-eau d'Oran	»	»	»	»	»	»	»
	Aïn-Temouchent	»	»	»	»	»	»	»
Subdivision de Mostaganem.	Plaine du Chélif	»	»	»	»	»	»	»
	—— de l'Habra	»	»	»	»	»	»	»
	—— de la Mina	»	»	»	»	»	»	»
Subdivision de Tlemcen		»	»	»	»	»	»	»
Subdivision de Mascara.	Mascara	1	0 65	8	8	60	15 00	120
	Tiaret	9	0. 90	11	30	87	10 00	352
	Saïda	»	»	»	»	»	»	»
	Ouad-el-Hammam	»	»	»	»	»	»	»
Subdivision de Sidi-bel-Abbès		10. 50	0. 80	0. 65	60	75	10 00	1,101
	TOTAL pour le territoire militaire	13. 50	0. 90	0. 80	130	70	13 00	1,671
	TOTAL pour le territoire civil	337	0. 90	0. 35	2,068	30	0 92	22,515
	TOTAL général de la culture européenne	370. 50	»	»	2,207	»	»	24,186

CULTURE INDIGÈNE.

Territoire civil		»	»	»	»	»	»	»
Territoire militaire		»	»	»	»	»	»	»
	TOTAL général de la culture indigène	»	»	»	»	»	»	»

TABLEAU DES CÉRÉALES DE TOUTES SORTES RÉCOLTÉES PAR LES COLONS ET PAR LES INDIGÈNES DANS LES TERRITOIRES EUROPÉENS ET ARABES DE L'ALGÉRIE PENDANT L'ANNÉE 1855. (Suite.)

LOCALITÉS.	ÉTENDUE cultivée.	SEMENCE employée.	RENDEMENT moyen.	TOTAL de la récolte.	POIDS moyen.	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	VALEUR totale.	OBSERVATIONS.
	hectares.	hectolit.	hectolit.	hectolit.	kilog.	fr. c.	francs.	
AVOINE.								
PROVINCE D'ORAN.								
TERRITOIRE CIVIL.								
CULTURE EUROPÉENNE.								
Arrondissement d'Oran. — Oran	14	1	2	28	50	12 00	336	
Arcole	»	»	»	»	»	»	»	
Sidi-Chamy	3	1. 20	2	6	50	7 50	45	
Maegta	»	»	»	»	»	»	»	
Valmy	»	»	»	»	»	»	»	
La Sénia	»	»	»	»	»	»	»	
Masserghin	»	»	»	»	»	»	»	
Bou-Tlélis	»	»	»	»	»	»	»	
Bou-Sfer	»	»	»	»	»	»	»	
Aïn-el-Turk	2	1	3. 75	11. 50	55	12 00	138	
Mers-el-Kebir	2	1	»	»	»	»	»	
Arrondissement de Mostaganem. — Mostaganem	»	»	»	»	»	»	»	
Mesagran	»	»	»	»	»	»	»	
Ouréah	1	1. 10	13. 75	13. 75	50	9 00	124	
La Stidia	»	»	»	»	»	»	»	
Aïn-Nouissy	»	»	»	»	»	»	»	
Aïn-S.-El-Chérif	»	»	»	»	»	»	»	
Blad-Touaria	»	»	»	»	»	»	»	
Abouhar	»	»	»	»	»	»	»	
Rivoli	»	»	»	»	»	»	»	
Les Lebiods	»	»	»	»	»	»	»	
Karouba	»	»	»	»	»	»	»	
Tounin	»	»	»	»	»	»	»	
Aïn-ben-Dinar	»	»	»	»	»	»	»	
Pont-du-Chélif	»	»	»	»	»	»	»	
Aïn-Tedlès	»	»	»	»	»	»	»	
Souk-Kelmine	»	»	»	»	»	»	»	
District d'Arzew. — Arzew	10	1. 20	5. 40	56	55	9 00	186	
Saint-Leu	17	1. 20	3 41	92	55	9 00	828	
Damesme	5	1. 20	9	45	56	9 00	405	
Sainte-Léonie	»	»	»	»	»	»	»	
Kléber	3	1. 20	6	18	56	9 00	162	
Mefessour	»	»	»	»	»	»	»	
Saint-Cloud	»	»	»	»	»	»	»	
Hoci-ben-Okba	10	1. 20	9	90	57	9 00	810	
Fleurus	1	1. 20	5. 50	11	56	9 00	99	
Saint-Louis	3	1. 15	6	18	56	9 00	162	
Hacs-Les-Farrah	1	1. 20	9 »	6	57	9 00	54	
Hoci-Ameur	»	»	»	»	»	»	»	
Hacï-Ben-Nif	»	»	»	»	»	»	»	
District de Mascara. — Mascara	»	»	»	»	»	»	»	
Saint-André	»	»	»	»	»	»	»	
Saint-Hippolyte	»	»	»	»	»	»	»	
Tlemcen	»	»	»	»	»	»	»	
District de Tlemcen. — Mansourah	»	»	»	»	»	»	»	
Eréa	»	»	»	»	»	»	»	
Sef-Sef	»	»	»	»	»	»	»	
Négrier	»	»	»	»	»	»	»	
District de St-Denis-du-Sig. — Saint-Denis-du-Sig	»	»	»	»	»	»	»	
Sainte-Barbe. (Tillot.)	»	»	»	»	»	»	»	
TOTAL pour le territoire civil	73	1. 10	5. 10	393	55	9 30	3,645	
TERRITOIRE MILITAIRE.								
Subdivision d'Oran. — Banlieue d'Oran	»	»	»	»	»	»	»	
Aïn-Temouchent	»	»	»	»	»	»	»	
Subdivision de Mostaganem. — Plaine du Chélif	»	»	»	»	»	»	»	
—— de l'Habra	»	»	»	»	»	»	»	
—— de la Mina	»	»	»	»	»	»	»	
Subdivision de Tlemcen	»	»	»	»	»	»	»	
Subdivision de Mascara. — Mascara	»	»	»	»	»	»	»	
Tiaret	»	»	»	»	»	»	»	
Saïda	»	»	»	»	»	»	»	
Ouad-el-Hammam	»	»	»	»	»	»	»	
Subdivision de Sidi bel Abbes	»	»	»	»	»	»	»	
TOTAL pour le territoire militaire	»	»	»	»	»	»	»	
TOTAL pour le territoire civil	73	1. 10	5. 10	393	55	9 30	3,649	
TOTAL général de la culture européenne	73	»	5. 40	393	»	9 30	3,649	
CULTURE INDIGÈNE.								
Territoire civil	»	»	»	»	»	»	»	
Territoire militaire	»	»	»	»	»	»	»	
TOTAL général de la culture indigène	»	»	»	»	»	»	»	

Digitized by Google

TABLEAU DES CÉRÉALES DE TOUTES SORTES RÉCOLTÉES PAR LES COLONS ET PAR LES INDIGÈNES DANS LES TERRITOIRES EUROPÉENS ET ARABES DE L'ALGÉRIE PENDANT L'ANNÉE 1855. (Suite.)

LOCALITÉS	ÉTENDUE cultivée.	SEMENCE employée.	RENDEMENT moyen.	TOTAL de la récolte	POIDS moyen.	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	VALEUR totale.	OBSERVATIONS.
	hectares.	hectolit.	hectolit	hectolit.	kilog	fr c.	francs	
MAÏS.								
PROVINCE D'ORAN								
TERRITOIRE CIVIL.			**CULTURE EUROPÉENNE.**					
Arrondissement d'Oran	Oran	4	0 20	8	20	80	18 00	360
	Arcole	18	0 30	0. 75	7. 00	80	15 00	112
	Sidi-Chami	"	"	"	"	"	"	"
	Mangin	"	"	"	"	"	"	"
	Valmy	2	0 30	6	12	60	18 00	216
	Le Sénia	8	0 30	18	72	90	15 00	1,080
	Mascagna	4	0 35	15	60	75	18 00	900
	Bon-Thelis	"	"	"	"	"	"	"
	Bou-Sfer	"	"	"	"	"	"	"
	Aïn-el-Turk	"	"	"	"	"	"	"
	Mers-el-Kebir	5	0 30	6	24	85	15 00	360
	Montgaonem	14	0 30	11 40	159 60	78	18 00	2,873
	Mosagran	6	0 25	6. 25	55 50	74	18 00	999
	Ouriah	2	0 40	18	30	75	14 00	360
	La Stidia	15	0 32	9. 60	144	78	18 00	2,592
	Aïn-Nouissy	18	0 30	18. 85	220. 00	78	18 00	3,960
	Aïn-Sidi-Chérif	10	0. 25	8. 75	87. 50	78	18 00	1,575
	Ilhed-Tenerie	4 35	0 30	13	52 20	78	18 00	940
Arrondissement de Mostaganem	Aboukir	5 32	0. 40	13 60	72 85	78	18 00	1,302
	Rivoli	80	0 30	10 50	840	78	18 00	15 120
	Les Libérés	14	0 30	11. 50	149	78	18 00	2,682
	Karouba	8 20	0 40	18	96 40	78	18 00	1,771
	Tounan	10	0 85	8 75	105	78	18 00	1,890
	Aïn bou-Dinar	68	0 35	10. 00	262. 50	78	18 00	4,725
	Pont-du-Chélif	7	0 85	14	98	78	18 00	1,764
	Aïn-Tedlès	30	0 35	14	420.	78	18 00	7,560
	Sour-Kelaïeu	4 75	0. 30	13 50	64 10	78	18 00	1,154
District d'Arzew	Arzew	"	"	"	"	"	"	"
	Saint Leu	"	"	"	"	"	"	"
	Damesme	"	"	"	"	"	"	"
	Sainte-Léonie	"	"	"	"	"	"	"
	Kléber	"	"	"	"	"	"	"
	Mélesmar	"	"	"	"	"	"	"
	Saint-Cloud	6	0. 15	1. 60	9	84	28 00	144
	Hari-ben-Okba	"	"	"	"	"	"	"
	Fleurus	"	"	"	"	"	"	"
	Saint-Louis	"	"	"	"	"	"	"
	Hori ben-Ferriah	"	"	"	"	"	"	"
	Haut Amour	"	"	"	"	"	"	"
	Ilaci-Ben-Nif	"	"	"	"	"	"	"
District de Mascara	Mascara	"	"	"	"	"	"	"
	Sainte-André	"	"	"	"	"	"	"
	Saint-Hippolyte	"	"	"	"	"	"	"
District de Tlemcen	Tlemcen	83	0 50	8	186	75	21 00	2,598
	Mansourah	5	0 50	8	40	75	21 00	840
	Dréa	12	0. 50	8	96	75	21 00	2,016
	Sef-Saf	8	0. 60	8	24	75	21 00	504
	Négrier	2	0. 80	8	16	75	21 00	336
District de St-Denis-du-Sig	Saint-Denis-du-Sig	67	0 10	10	432	93	25 00	10,800
	Sainte-Barbe (Tribut.)	10	0. 50	5	80	55	11 65	617
	TOTAL pour le territoire civil	570	0. 40	10. 40	5,800	78	18 00	73,078
TERRITOIRE MILITAIRE								
Subdivision d'Oran	Banlieue d'Oran	"	"	"	"	"	"	"
	Aïn-Temouchent	"	"	"	"	"	"	"
Subdivision de Mostaganem	Plaine du Chélif	"	"	"	"	"	"	"
	——— de l'Hetero	"	"	"	"	"	"	"
	——— de la Mina	"	"	"	"	"	"	"
Subdivision de Tlemcen		2	0. 40	12	24	78	11 00	264
Subdivision de Mascara	Mascara	"	"	"	"	"	"	"
	Tiaret	"	"	"	"	"	"	"
	Saïda	1	0 30	14	14	70	20 00	20
	Ouad-el-Hammam	4	0 32	16	60	78	22 00	880
Subdivision de Sidi-bel-Abbès		8. 00	0. 50	7. 65	64	75	17 00	1,088
	TOTAL pour le territoire militaire	18. 50	0. 40	8. 10	142	78	18 00	2,268
	RAPPEL du territoire civil	373	0. 40	10. 40	3,880	78	18 00	73,078
	TOTAL GÉNÉRAL de la culture européenne	388. 50	"	"	4,022	"	"	75,327
				CULTURE INDIGÈNE.				
	Territoire civil	63	0 60	11. 37	716	75	18 00	12,888
	Territoire militaire	13	0. 60	16	210	74	18 00	3,810
	TOTAL GÉNÉRAL de la culture indigène	76	"	"	926	"	"	16,698

TABLEAU DES CÉRÉALES DE TOUTES SORTES RÉCOLTÉES PAR LES COLONS ET PAR LES INDIGÈNES DANS LES TERRITOIRES EUROPÉENS ET ARABES DE L'ALGÉRIE PENDANT L'ANNÉE 1855. (Suite.)

LOCALITÉS.	ÉTENDUE cultivée.	SEMENCE employée.	RENDEMENT moyen.	TOTAL de la récolte.	POIDS moyen.	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	VALEUR totale.	OBSERVATIONS.
	hectares.	hectolit.	hectolit.	hectolit.	kilog	fr. c.	francs.	

FÈVES.

PROVINCE D'ORAN

TERRITOIRE CIVIL.

CULTURE EUROPÉENNE.

Arrondissement d'Oran.	Oran	4	0. 25	8	50	80	18 80	360
	Arcole	1	1	1. 50	1. 50	80	18 80	28
	Sidi-Chami	»	»	»	»	»	»	»
	Mangin	»	»	»	»	»	»	»
	Valmy	3	1	3	9	80	18 80	169
	Le Sénio	9	1	8	6	70	18 80	108
	Misserghin	4	1	80	80	75	18 80	1,440
	Ben-Tidin	»	»	»	»	»	»	»
	Ben-Sim	»	»	»	»	»	»	»
	Ain-el-Turk	»	»	»	»	»	»	»
	Mers-el-Kebir	1 80	1	8	4. 50	80	18 80	81
Arrondissement de Mostaganem.	Mostaganem	8	0. 70	8. 40	67. 20	82	11 80	772
	Mazagran	8	0. 85	7. 65	18. 20	72	11 50	176
	Ouréah	1	0. 75	7. 50	7. 50	70	11 80	80
	La Stidia	4. 80	0. 60	6	27	72	11 50	816
	Aïn-Nouissy	0. 80	0. 32	2. 50	8. 80	72	11 50	37
	Aïn-Sidi-Chérif	4	0. 50	4. 50	18. 80	72	11 50	198
	Blad Touaria	3. 80	0. 80	8	26 80	72	11 50	331
	Aboukir	1 05	0. 55	10	15. 75	72	11 50	181
	Rivoli	8	0. 90	9. 90	36. 40	72	11 50	649
	Les Libéres	4	0. 25	3. 75	18	72	11 50	173
	Karouba	0 50	0. 45	8 35	4. 50	72	11 50	94
	Tounin	3	0. 95	8. 93	26. 79	70	11 80	306
	Aïn-ben-Dinar	2. 30	0. 80	8	80	72	11 50	230
	Pont-du-Chélif	8	0. 30	4. 20	18. 80	72	11 50	115
	Aïn-Tedlès	4	0. 30	4. 80	20. 80	72	11 50	331
	Sour Kelaoten	8	0. 25	3. 78	18. 75	72	11 50	818
District d'Arzew.	Arzew	»	»	»	»	»	»	»
	Saint-Leu	»	»	»	»	»	»	»
	Damesme	»	»	»	»	»	»	»
	Sainte-Leonie	»	»	»	»	»	»	»
	Kleber	»	»	»	»	»	»	»
	Mefessour	4	0. 80	8	80	80	9 00	180
	Saint-Cloud	3	0. 50	4. 50	14	80	14 00	196
	Mers-ben-Okba	»	»	»	»	»	»	»
	Fleurus	»	»	»	»	»	»	»
	Saint-Louis	»	»	»	»	»	»	»
	Mers-ben-Fermah	»	»	»	»	»	»	»
	Ben-Ameur	»	»	»	»	»	»	»
	Mers-Ben-Nif	»	»	»	»	»	»	»
District de Mascara	Mascara	»	»	»	»	»	»	»
	Saint-André	»	»	»	»	»	»	»
	Saint-Hippolyte	»	»	»	»	»	»	»
District de Tlemcen.	Tlemcen	10	8	10	100	78	10 00	1,200
	Mansourah	»	»	»	»	»	»	»
	Bréa	8	8	8	64	78	10 80	768
	Sef Sef	4	8	10	48	78	12 80	576
	Régnier	»	»	»	»	»	»	»
District de St-Denis-du-Sig.	Saint Denis-du-Sig	17	1	12	204	80	20 80	4,080
	Sainte-Barbe. (Tilelat.)	16	2	7	108	80	21 50	1,207
	TOTAL pour le territoire civil	132	0. 75	7	1,021	78	14 25	14,582

TERRITOIRE MILITAIRE.

Subdivision d'Oran	Banlieue d'Oran	»	»	»	»	»	»	»
Subdivision de Mostaganem.	Aïn-Tonsochent	»	»	»	»	»	»	»
	Plaine du Chélif	»	»	»	»	»	»	»
	——— de l'Habra	»	»	»	»	»	»	»
	——— de la Mina	»	»	»	»	»	»	»
Subdivision de Tlemcen		»	»	»	»	»	»	»
Subdivision de Mascara.	Mascara	»	»	»	»	»	»	»
	Tiaret	»	»	»	»	»	»	»
	Saida	»	»	»	»	»	»	»
Subdivision de Sidi-bel-Abbès	Oued-el-Hammam	8	1	56	70	90	18 00	700
		3	2 »	17	80	78	15 30	1,218
	TOTAL pour le territoire militaire	10	1. 50	10. 50	155	75	12 95	2,018
	RESUME du territoire civil	132	0. 75	7	1,021	78	14 00	14,580
	TOTAL GÉNÉRAL de la culture européenne	118	»	»	1,176	»	»	16,600

CULTURE INDIGÈNE.

Territoire civil	102	1	13	1,346	75	11 77	15,736
Territoire militaire	18	0 75	14. 45	260	78	12 58	3,260
TOTAL GÉNÉRAL de la culture indigène	120	»	»	1,600	»	»	18,996

TABLEAU DES CÉRÉALES DE TOUTES SORTES RÉCOLTÉES PAR LES COLONS ET PAR LES INDIGÈNES DANS LES TERRITOIRES EUROPÉENS ET ARABES DE L'ALGÉRIE, PENDANT L'ANNÉE 1855. (Suite.)

LOCALITÉS.	ÉTENDUE cultivée.	SEMENCE employée.	RENDEMENT moyen.	TOTAL de la récolte.	POIDS moyen	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	VALEUR totale	OBSERVATIONS
	hectares.	hectolit.	hectolit.	hectolit.	kilog	fr. c.	fr. c.	
BLÉ TENDRE.								
PROVINCE DE CONSTANTINE.								
TERRITOIRE CIVIL.								
CULTURE EUROPÉENNE.								
ARRONDISSEMENT DE CONSTANTINE.								
Banlieue de Constantine	»	»	»	»	»	»	»	
Smendou	»	»	»	»	»	»	»	
DISTRICT DE SÉTIF.								
Banlieue de Sétif	»	»	»	»	»	»	»	
Laouaoua	»	»	»	»	»	»	»	
Khalfoun	»	»	»	»	»	»	»	
Fermatou	»	»	»	»	»	»	»	
Aïn-Sfia	»	»	»	»	»	»	»	
Medaourg	»	»	»	»	»	»	»	
ARRONDISSEMENT DE PHILIPPEVILLE.								
Banlieue de Philippeville	»	»	»	»	»	»	»	
Valée	0. 01	1. 20	10	1. 50	79	28 50	40 70	
Damremont	»	»	»	»	»	»	»	
Saint-Antoine	5	1. 20	9	45	79	28 50	1,190	
Saint Charles	»	»	»	»	»	»	»	
Gastonville	70	1. 20	12	864	79	28 50	24,624	
Robertville	65	1. 20	10	650	79	28 50	18,425	
El-Arrouch	23	1. 20	6	138	79	28 50	3,650	
Exploitations isolées	20	1. 20	8	230	79	28 50	6,612	
District de Bougie	»	»	»	»	»	»	»	
ARRONDISSEMENT DE BÔNE.								
Banlieue de Bône	10	1	9. 50	95	80	27 60	2,505	
District de Guelma	»	»	»	»	»	»	»	
District de la Calle	0. 70	0. 60	7	5	61	20 00	100	
TOTAL pour le territoire civil	915	1. 20	9. 70	2,091	79	28 30	59,201 80	
TERRITOIRE MILITAIRE.								
SUBDIVISION DE CONSTANTINE.								
Cercle de Constantine	»	»	»	»	»	»	»	
Cercle de Philippeville — Jemmapes	»	»	»	»	»	»	»	
Cercle de Philippeville — Ahmed-ben-Ali	»	»	»	»	»	»	»	
Cercle de Philippeville — Sidi Nasser	»	»	»	»	»	»	»	
SUBDIVISION DU BATNA.								
Batna	»	»	»	»	»	»	»	
SUBDIVISION DE SÉTIF.								
Sétif	»	»	»	»	»	»	»	
SUBDIVISION DE BÔNE.								
Cercle de Bône — Nechmeya	»	»	»	»	»	»	»	
Cercle de Bône — Penthièvre	»	»	»	»	»	»	»	
Cercle de Guelma — Guelaât-bou-Sba	»	»	»	»	»	»	»	
Cercle de Guelma — L'Oued-Toota	»	»	»	»	»	»	»	
Cercle de Guelma — Medjez-Amar	»	»	»	»	»	»	»	
TOTAL pour le territoire militaire	»	»	»	»	»	»	»	
Report du territoire civil	210	1. 20	9 72	2,091	79	28 30	59,201 80	
TOTAL GÉNÉRAL pour la culture européenne	215	»	9. 70	2,091	»	28 30	59,201 80	
CULTURE INDIGÈNE.								
Territoire civil	188	1. 20	8	1,500	79	28 50	42,750 00	
Territoire militaire	»	»	»	»	»	»	»	
TOTAL GÉNÉRAL pour la culture indigène	188	1. 20	8	1,500	79	28 50	42,750 00	

Digitized by Google

TABLEAU DES CÉRÉALES DE TOUTES SORTES RÉCOLTÉES PAR LES COLONS ET PAR LES INDIGÈNES DANS LES TERRITOIRES EUROPÉENS ET ARABES DE L'ALGÉRIE, PENDANT L'ANNÉE 1855. (Suite.)

LOCALITÉS	ÉTENDUE cultivée	SEMAILLE employée.	RENDEMENT moyen.	TOTAL de la récolte.	POIDS moyen	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	VALEUR totale	OBSERVATIONS
	hectares	hectolit.	hectolit.	hectolit	kilog	fr. c	fr. c.	
BLÉ DUR.								
PROVINCE DE CONSTANTINE.								
TERRITOIRE CIVIL.								
CULTURE EUROPÉENNE.								
ARRONDISSEMENT DE CONSTANTINE.								
Banlieue de Constantine	500	2	6	2,000	76	80 00	75,000 00	
Smendou	160	2	7	1,120	76	30 00	33,600 00	
DISTRICT DE SÉTIF.								
Banlieue de Sétif	110	1. 60	11. 80	1,256	76	18 00	22,608 00	
Lanasser	256	1 00	11. 60	2,993	76	17 80	53,393 60	
Khalfoun	200	1 00	9. 00	1,920	76	18 75	36,000 00	
Fermatou	140	1 00	9 00	1,344	76	17 60	23,267 00	
Aïn-Sfa	180	1. 60	11. 60	2,128	76	18 50	39,368 00	
Mesloug	200	1 40	11	2,200	76	17 80	39,516 00	
ARRONDISSEMENT DE PHILIPPEVILLE.								
Banlieue de Philippeville	35	1. 20	10. 30	378	76	27 25	10,300 00	
Valée	54	1 20	16. 80	907 20	76	27 25	24,723 00	
Damrémont	34	1. 20	14	476	76	27 50	13,090 00	
Saint-Antoine	5	1. 20	10	50	76	67 50	2,175 00	
Saint-Charles	35	1. 20	6	225	76	27 50	6,186 00	
Gastonville	"	"	"	"	"	"	"	
Robertville	16	1. 20	10	160	76	27 25	4,368 00	
El-Arrouch	131	1. 20	7	924	76	27 25	25,179 00	
Exploitations isolées	50	1. 20	6	300	76	27 25	13,731 00	
District de Bougie	12	1 20	6	80	80	25 62	2,050 00	
ARRONDISSEMENT DE BÔNE.								
Banlieue de Bône	375	1. 60	6	2,400	66	24 00	57,600 00	
District de Guelma	502	1. 50	7	5,634	66	27 00	154,025 00	
District de la Calle	6 30	1. 10	6	56	66	18 75	1,050 00	
TOTAL pour le territoire civil	3,290	1. 00	6	27,132	76	23 00	640,753 00	
TERRITOIRE MILITAIRE.								
SUBDIVISION DE CONSTANTINE.								
Cercle de Constantine	10,000	2	5	50,000	76	25 00	1,750,000 00	
Cercle de Philippeville. — Jemmapes	270	1. 80	6	1,340	66	40 00	50,400 00	
Cercle de Philippeville. — Ahmed-ben-Ali	80	1. 20	6	480	80	40 00	19,200 00	
Cercle de Philippeville. — Sidi Nassar	16	1. 50	6	60	80	40 00	2,400 00	
SUBDIVISION DE BATNA.								
Batna	440	6. 00	00	6,600	80	21 00	104,000 00	
SUBDIVISION DE SÉTIF.								
Sétif	62	1. 60	6	400	76	13 00	7,737 60	
SUBDIVISION DE BÔNE.								
Cercle de Bône — Nechmeya	68	1. 10	8	544	80	22 00	11,968 00	
Cercle de Bône — Penthièvre	112	1. 16	7	896	80	22 00	19,712 00	
Cercle de Bône — Guelaât-bou-Sba	80	1. 00	2	80	70	27 50	2,200 00	
Cercle de Guelma — L'Oued-Tenta	80	1. 00	2	80 75	76	27 00	1,670 00	
Cercle de Guelma — Medjez-Amar	26	1. 00	4. 77	124	70	27 00	3,410 00	
TOTAL pour le territoire militaire	11,078	1. 00	2. 80	62,800	76	32 70	2,053,497 00	
Report du territoire civil	3,290	1. 00	6	27,132	76	23 00	640,753 00	
TOTAL général pour la culture européenne	15,368	"	"	89,932	" "	"	2,694,250 00	
CULTURE INDIGÈNE.								
Territoire civil	12,900	1. 90	6 66	85,813 00	76	20 80	1,730,394 00	
Territoire militaire	220,311	1. 00	6 37	1,183,984 00	76	25 00	29,699,600 00	
TOTAL général pour la culture indigène	233,218	"	"	1,269,797 00	"	24 75	31,435,994 00	

TABLEAU DES CÉRÉALES DE TOUTES SORTES RÉCOLTÉES PAR LES COLONS ET PAR LES INDIGÈNES DANS LES TERRITOIRES EUROPÉENS ET ARABES DE L'ALGÉRIE, PENDANT L'ANNÉE 1855. (Suite.)

LOCALITÉS.	ÉTENDUE cultivée.	SEMENCE employée.	RENDEMENT moyen.	TOTAL de la récolte.	POIDS moyen.	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	VALEUR totale.	OBSERVATIONS.
	hectares.	hectolit.	hectolit.	hectolit.	kilog.	fr c.	fr c.	
ORGE.								
PROVINCE DE CONSTANTINE.								
TERRITOIRE CIVIL.								
CULTURE EUROPÉENNE.								
ARRONDISSEMENT DE CONSTANTINE.								
Banlieue de Constantine	200	2. 00	5	1,000	56	13 00	15,600 00	
Smendou	70	2. 00	6	560	60	10 00	7,280 00	
DISTRICT DE SÉTIF.								
Banlieue de Sétif	124	1. 00	12. 00	1,586	60	6 05	8,016 50	
Lassauer	100	1. 00	10. 80	2,432	60	6 25	15,200 00	
Khelfoun	150	1. 00	12	2,100	60	6 25	13,125 00	
Fermatou	125	1. 00	11. 00	1,600	55	6 00	9,600 00	
Aïn-Sfia	100	1. 00	16. 00	2,015	67	6 25	10,900 00	
Msaoug	240	1. 00	12. 00	3,072	55	6 00	19,422 00	
ARRONDISSEMENT DE PHILIPPEVILLE.								
Banlieue de Philippeville	90	1. 00	15. 40	816	60	10 00	7,700 00	
Valée	6	1. 40	16. 00	134. 40	60	10 00	1,040 00	
Damrémont	13	1. 40	10	208	60	12 00	2,600 00	
Saint-Antoine	6	1. 40	9	36	58	10 50	450 00	
Saint-Charles	3	1. 00	8	60	56	10 50	300 00	
Gastonville	4	1. 40	8	36	56	12 00	450 00	
Robertville	6	1. 40	6	54	58	12 50	675 00	
El Arrouch	90	1. 00	16	200	58	10 00	2,500 00	
Exploitations isolées	12	1. 40	10	120	58	12 00	1,575 00	
Douar de Beugie	2	1. 00	16	24	60	14 00	336 00	
ARRONDISSEMENT DE BÔNE.								
Banlieue de Bône	190	1. 10	10	2,850	60	14 00	47,900 00	
District de Guelma	560	1. 20	6	8,220	55	14 00	73,080 00	
District de la Calle	3	1. 00	6	27	50	6 00	210 00	
TOTAL pour le territoire civil	2,100	1. 73	11. 11	24,135	60	9 94	240,125 00	
TERRITOIRE MILITAIRE.								
SUBDIVISION DE CONSTANTINE.								
Cercle de Constantine	4,000	2. 00	6	24,000	60	13 00	312,000 00	
Cercle de Philippeville — Tamacapa	77. 00	1. 40	10	774	60	60 00	35,400 00	
Cercle de Philippeville — Ahmed-ben-Ali	25	1. 40	10	250	60	20 00	5,000 00	
Cercle de Philippeville — Sidi-Nasser	4	1. 40	10	40	60	60 00	900 00	
SUBDIVISION DE BATNA.								
Batna	100	2. 00	25	2,500	60	10 00	25,000 00	
SUBDIVISION DE SÉTIF.								
Sétif	10	1. 00	10	220	65	0 22	700 00	
SUBDIVISION DE BÔNE.								
Cercle de Bône — Nechmeya	60	1. 00	11	660	60	12 00	8,580 00	
Cercle de Bône — Penthièvre	30	1. 50	11	630	60	13 00	4,200 00	
Cercle de Guelma — Gachet-bou-Sba	6	1. 20	1. 00	10	60	14 00	100 00	
Cercle de Guelma — L'Oued-Tenta	"	"	"	"	"	"	"	
Cercle de Guelma — Medjez-Amar	16	1. 20	6. 00	81	60	14 00	1,134 00	
TOTAL pour le territoire militaire	4,325	2. 00	7	29,081	58	16 00	378,174 00	
TOTAL pour le territoire civil	2,100	1. 73	11. 11	24,135	60	9 94	240,125 00	
TOTAL GÉNÉRAL pour la culture européenne	6,424	"	"	53,196	"	"	618,297 00	
CULTURE INDIGÈNE.								
Territoire civil	9,736	2	0. 30	62,736	56	6 70	419,656 00	
Territoire militaire	77,500	1. 75	6. 66	514,739	65	14 00	7,412,119 00	
TOTAL GÉNÉRAL pour la culture indigène	84,236	"	"	577,475	"	"	7,831,775 00	

TABLEAU DES CÉRÉALES DE TOUTES SORTES RÉCOLTÉES PAR LES COLONS ET PAR LES INDIGÈNES DANS LES TERRITOIRES EUROPÉENS ET ARABES DE L'ALGÉRIE PENDANT L'ANNÉE 1855. (Suite.)

LOCALITÉS.	ÉTENDUE cultivée.	SEMENCE employée.	RENDEMENT moyen	TOTAL de la récolte.	POIDS moyen.	PRIX D'UNITÉ de l'hectolitre.	VALEUR totale.	OBSERVATIONS.
	hectares.	hectolit.	hectolit.	hectolit.	kilog.	fr. c.	fr. c.	
SEIGLE.								
PROVINCE DE CONSTANTINE.								
TERRITOIRE CIVIL.								
CULTURE EUROPÉENNE.								
ARRONDISSEMENT DE CONSTANTINE.								
Banlieue de Constantine	»	»	»	»	»	»	»	
Smendou	»	»	»	»	»	»	»	
DISTRICT DE SÉTIF.								
Banlieue de Sétif	»	»	»	»	»	»	»	
Lanasser	»	»	»	»	»	»	»	
Kheiron	»	»	»	»	»	»	»	
Fermaton	»	»	»	»	»	»	»	
Aïn-Sfia	»	»	»	»	»	»	»	
Mesloug	»	»	»	»	»	»	»	
ARRONDISSEMENT DE PHILIPPEVILLE.								
Banlieue de Philippeville	3	1. 25	6. 25	31. 25	72	15 00	468 72	
Valée	»	»	»	»	»	»	»	
Damrémont	1	1. 25	5	5	72	15 00	72 00	
Saint-Antoine	»	»	»	»	»	»	»	
Saint-Charles	»	»	»	»	»	»	»	
Gastonville	7	1. 00	2	35	72	15 00	525 00	
Robertville	0. 60	1. 25	2	3	72	15 00	42 00	
El-Arrouch	6	1. 25	2	30	72	15 00	450 00	
Exploitations isolées	5	1. 25	7	42	72	15 00	630 00	
District de Bougie	»	»	»	»	»	»	»	
ARRONDISSEMENT DE BÔNE								
Banlieue de Bône	»	»	»	»	»	»	»	
District de Guelma	25	1. 25	7	160	75	12 00	2,400 00	
District de la Calle	»	»	»	»	»	»	»	
TOTAL pour le territoire civil	48	1. 25	2. 60	306	75	15 00	4,594 00	
TERRITOIRE MILITAIRE.								
SUBDIVISION DE CONSTANTINE.								
Cercle de Constantine	»	»	»	»	»	»	»	
Cercle de Philippeville — Jemmapes	2	0. 87	3	16	00	15 00	240 00	
Cercle de Philippeville — Ahmed ben-Ali	1. 80	0. 87	3	14. 40	00	15 00	216 00	
Cercle de Philippeville — Sidi-Nemer	»	»	»	»	»	»	»	
SUBDIVISION DE BATNA.								
Batna	»	»	»	»	»	»	»	
SUBDIVISION DE SÉTIF.								
Sétif	2	1. 00	2	12	75	15 00	270 00	
SUBDIVISION DE BÔNE.								
Cercle de Bône — Kouhmeya	»	»		»	»	»	»	
Cercle de Bône — Penth-ièvre	»	»	»	»	»	»	»	
Cercle de Bône — Guelati-ben-Zitta	»	»	»	»	»	»	»	
Cercle de Guelma — L'Oued-Touta	»	»	»	»	»	»	»	
Cercle de Guelma — Medjez-Amar	»	»	»	»	»	»	»	
TOTAL pour le territoire militaire	7	1. 20	7	48	00	15 00	726 00	
TOTAL pour le territoire civil	48	1. 25	6. 00	300	72	15 00	4,594 00	
TOTAL général pour la culture européenne	55	»	»	454	»	»	6,320 00	
CULTURE INDIGÈNE.								
Territoire civil	»	»	»	»	»	»	»	
Territoire militaire	»	»	»	»	»	»	»	
TOTAL général pour la culture indigène	»	»	»	»	»	»	»	

TABLEAU DES CÉRÉALES DE TOUTES SORTES RÉCOLTÉES PAR LES COLONS ET PAR LES INDIGÈNES DANS LES TERRITOIRES EUROPÉENS ET ARABES DE L'ALGÉRIE, PENDANT L'ANNÉE 1855. (Suite.)

LOCALITÉS	ÉTENDUE cultivée.	SEMENCE employée.	RENDEMENT moyen	TOTAL de la récolte.	POIDS moyen	PRIX MOYEN de l'hectolitre	VALEUR totale	OBSERVATIONS.
	hectares.	hectol.	hectol.	hectol.	kilog	fr c.	francs	
AVOINE.								
PROVINCE DE CONSTANTINE								
TERRITOIRE CIVIL.								
CULTURE EUROPÉENNE.								
ARRONDISSEMENT DE CONSTANTINE								
Banlieue de Constantine	•	•	•	•	•	•	•	
Smendou	•	•	•	•	•	•	•	
DIVISION DE SÉTIF								
Banlieue de Sétif	•	•	•	•	•	•	•	
Lanasser	•	•	•	•	•	•	•	
Khalfoun	•	•	•	•	•	•	•	
Fermatou	•	•	•	•	•	•	•	
Aïn-Sfia	•	•	•	•	•	•	•	
Mesloug	•	•	•	•	•	•	•	
ARRONDISSEMENT DE PHILIPPEVILLE.								
Banlieue de Philippeville	11	1. 25	12. 50	137. 50	55	10 00	1,375 00	
Valée	1	1. 25	9	9	55	10 00	90 00	
Damremont	1	1. 25	10	10	55	10 00	100 00	
Saint-Antoine	•	•	•	•	•	•	•	
Saint-Charles	•	•	•	•	•	•	•	
Gastonville	14	1. 25	20	280	55	10 00	2,800 00	
Robertville	0. 50	1. 25	20	10	55	10 00	100 00	
El-Arrouch	12	1. 25	15	180	55	10 00	1,800 00	
Exploitations isolées	4	1. 25	12	48	55	10 00	480 00	
District de Bougie	•	•	•	•	•	•	•	
ARRONDISSEMENT DE BÔNE.								
Banlieue de Bône	•	•	•	•	•	•	•	
District de Guelma	•	•	•	•	•	•	•	
District de la Calle	•	•	•	•	•	•	•	
TOTAL pour le territoire civil	43. 50	1. 25	15. 50	674. 50	55	10 00	6,745 00	
TERRITOIRE MILITAIRE.								
SUBDIVISION DE CONSTANTINE.								
Cercle de Constantine	•	•	•	•	•	•	•	
Cercle de Philippeville — Jemmapes	0. 50	2	10. 25	5. 12	50	10 00	•	
Cercle de Philippeville — Ahmed-ben-Ali	•	•	•	•	•	•	•	
Cercle de Philippeville — Sidi Nasser	•	•	•	•	•	•	•	
SUBDIVISION DE BATNA.								
Batna	•	•	•	•	•	•	•	
SUBDIVISION DE SÉTIF.								
Sétif	•	•	•	•	•	•	•	
SUBDIVISION DE BÔNE.								
Cercle de Bône — Nechmeya	•	•	•	•	•	•	•	
Cercle de Bône — Penthièvre	•	•	•	•	•	•	•	
Cercle de Guelma — Oued-el-Aneb-Sba	•	•	•	•	•	•	•	
Cercle de Guelma — L'Oued Tenta	•	•	•	•	•	•	•	
Cercle de Guelma — Medjez Amar	•	•	•	•	•	•	•	
TOTAL pour le territoire militaire	0. 50	2	10. 25	5. 12	50	10 00	51 20	
Report du territoire civil	43. 50	1. 25	15. 50	674. 50	55	10 00	6,745 00	
TOTAL GÉNÉRAL pour la culture européenne	44	•	•	679. 62	•	•	6,796 20	
CULTURE INDIGÈNE.								
Territoire civil	•	•	•	•	•	•	•	
Territoire militaire		•	•	•	•	•	•	
TOTAL GÉNÉRAL pour la culture indigène	•	•	•	•	•	•	•	

Digitized by Google

TABLEAU DES CÉRÉALES DE TOUTES SORTES RÉCOLTÉES PAR LES COLONS ET PAR LES INDIGÈNES DANS LES TERRITOIRES EUROPÉENS ET ARABES DE L'ALGÉRIE, PENDANT L'ANNÉE 1855. (Suite.)

LOCALITÉS.	ÉTENDUE cultivée.	SEMENCE employée.	RENDEMENT moyen.	TOTAL de la récolte.	POIDS moyen.	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	VALEUR totale.	OBSERVATIONS
	hectares	hectolit.	hectolit.	hectolit.	kilog.	fr. c.	fr. c.	
MAÏS.								
PROVINCE DE CONSTANTINE.								
TERRITOIRE CIVIL.								
CULTURE EUROPÉENNE.								
ARRONDISSEMENT DE CONSTANTINE.								
Banlieue de Constantine	»	»	»	»	»	»	»	
Smendou	0. 50	0. 25	17	8 50	60	12 50	106 00	
CERCLE DE SÉTIF.								
Banlieue de Sétif	»	»	»	»	»	»	»	
Lanasser	1	0. 80	18	18	78	12 50	225 00	
Khelfoun	»	»	»	»	»	»	»	
Fermatou	»	»	»	»	»	»	»	
Aïn-Séa	»	»	»	»	»	»	»	
Mesloug	»	»	»	»	»	»	»	
ARRONDISSEMENT DE PHILIPPEVILLE.								
Banlieue de Philippeville	12	0. 38	5. 00	162	78	12 50	2,025 00	
Valee	8	0. 50	8	48	78	12 50	600 00	
Damremont	5	0. 30	7	35	78	12 50	437 50	
Saint-Antoine	1	0. 25	8	8	78	12 50	100 00	
Saint-Charles	3	0. 30	6	18	78	12 50	225 00	
Gastonville	6	0. 30	8	72	78	12 50	900 00	
Robertville	3	0. 30	9	27	78	12 50	337 50	
El-Arrouch	8	0. 30	8	64	78	12 50	800 00	
Exploitations isolées	8	0. 30	8	60	78	12 50	500 00	
District de Bougie	»	»	»	»	»	»	»	
ARRONDISSEMENT DE BÔNE.								
Banlieue de Bône	38. 50	0. 30	10. 30	250. 55	78	21 00	11,560 55	
District de Guelma	23 00	0. 50	10	230	80	21 00	5,530 00	
District de la Calle	3 00	»	9	27	»	21 00	567 00	
TOTAL pour le territoire civil	110 00	0. 30	11	1,308	78	17 75	23,223 00	
TERRITOIRE MILITAIRE.								
SUBDIVISION DE CONSTANTINE.								
Cercle de Constantine	7	0. 25	12	84	80	12 50	1,050 00	
Cercle de Philippeville — Jemmappes	2	0. 85	15	30	70	14 00	420 00	
Cercle de Philippeville — Ahmed-Ben-Ali	2	0. 25	10	20	70	14 00	280 00	
Cercle de Philippeville — Sidi Nasser	0. 28	0. 25	10	3. 78	70	14 00	52 50	
SUBDIVISION DE BÔNE.								
Bône	»	»	»	»	»	»	»	
SUBDIVISION DE SÉTIF.								
Sétif	2. 30	1	8	20	80	14 00	280 00	
SUBDIVISION DE BÔNE.								
Cercle de Bône — Nechmeya	»	»	»	»	»	»	»	
Cercle de Bône — Penthièvre	»	»	»	»	»	»	»	
Cercle de Guelma — Guelâat-bou-Sba	»	»	»	»	»	»	»	
Cercle de Guelma — L'Oued-Tenia	»	»	»	»	»	»	»	
Cercle de Guelma — Medjez-Amar	»	»	»	»	»	»	»	
TOTAL pour le territoire militaire	14. 00	0. 25	12	168	80	13 50	2,280 50	
Retour du territoire civil	110 00	0. 30	11	1,308	78	17 75	23,223 00	
TOTAL GÉNÉRAL pour la culture européenne	139. 00	»	»	1,476	158	»	25,473 50	
CULTURE INDIGÈNE.								
Territoire civil	8	0. 21	17. 00	136	80	12 50	1,700 00	
Territoire militaire	368	0 40	4. 58	1,670	60	75 00	85,740 00	
TOTAL GÉNÉRAL pour la culture indigène	376	»	»	1,806	»	»	27,440 00	

TABLEAU DES CÉRÉALES DE TOUTES SORTES RÉCOLTÉES PAR LES COLONS ET LES INDIGÈNES DANS LES TERRITOIRES EUROPÉENS ET ARABES DE L'ALGÉRIE PENDANT L'ANNÉE 1855. (Suite.)

LOCALITÉS.	ÉTENDUE cultivée.	SEMENCE employée.	RENDEMENT moyen.	TOTAL de la récolte.	POIDS moyen.	PRIX moyen de l'hectolitre.	VALEUR totale.	OBSERVATIONS.
	hectares.	hectolit.	hectolit.	hectolit.	kilog.	fr. c.	fr. c.	
PROVINCE DE CONSTANTINE			**FÈVES.**					
TERRITOIRE CIVIL.			**CULTURE EUROPÉENNE.**					
ARRONDISSEMENT DE CONSTANTINE.								
Banlieue de Constantine	6	2	25	150	80	14 00	2,100 00	
Smendou	2	2	25	50	80	14 00	700 00	
DISTRICT DU SÉTIF.								
Banlieue de Sétif	"	"	"	"	"	"	"	
Lanasser	1	3	15	12	80	14	210 00	
Khalfoun	"	"	"	"	"	"	"	
Fermatou	"	"	"	"	"	"	"	
Ain-Sfia	"	"	"	"	"	"	"	
Mesloug	"	"	"	"	"	"	"	
ARRONDISSEMENT DE PHILIPPEVILLE.								
Banlieue de Philippeville	34	2 34	5 12	173.40	78	12 00	2,187 00	
Vallée	9	0 34	7	63	78	12 50	787 50	
Damrémont	10	2 34	3	30	78	12 50	625 00	
Saint-Antoine	2	0. 34	6	12	78	12 50	150 00	
Saint-Charles	3	0 34	7	21	78	12 00	252 50	
Gastonville	21	0 34	10	210	78	12 50	2,512 00	
Robertville	31	2. 34	12	310	78	12 00	3,518 50	
El-Arrouch	99	0. 34	10	990	78	12 00	12 375 00	
Exploitations isolées	12	0. 34	11	408	78	12 50	5,775 00	
District de Beugie	"	"	"	"	"	"	"	
ARRONDISSEMENT DE BÔNE.								
Banlieue de Bône	219. 25	1	9	1,715	85	15 00	30,924 00	
District de Guelma	20. 00	0. 50	15	240	82. 00	14 00	3,360 00	
District de la Calle	"	"	"	"	"	"	"	
TOTAUX pour le territoire civil	459. 00	0 27	9 43	4,344	82. 00	13	64,751 00	
TERRITOIRE MILITAIRE.								
SUBDIVISION DE CONSTANTINE.								
Cercle de Constantine	25	5	14	350	65	20 00	7,000 00	
Cercle de Philippeville — Jemmapes	3	1	8	64	65	22 00	1,408 00	
Cercle de Philippeville — Ahmed-ben-Ali	3	1	8	12	65	22 00	358 00	
Cercle de Philippeville — Sidi Nasser	0. 50	1	8	4	60	22 00	88 00	
SUBDIVISION DE BATNA								
Batna	"	"	"	"	"	"	"	
SUBDIVISION DE SÉTIF.								
Sétif	"	"	"	"	"	"	"	
SUBDIVISION DE BÔNE.								
Cercle de Bône — Kouk-moyo	5	1	7	35	65	20 00	700 00	
Cercle de Bône — Penthièvre	5	1	6	30	64	20 00	700 00	
Cercle de Guelma — Guelma-bou-Sba	1. 50	2. 75	3	9	82. 00	12 00	112 50	
Cercle de Guelma — L'Oued-Touta	0. 00	0 75	4	2	82. 50	12 50	25 00	
Cercle de Guelma — Medjez-Amar	2. 00	2 00	"	"	"	"	"	Récolte détruite par les bestiaux.
TOTAUX pour le territoire militaire	00. 00	1. 50	12. 00	315	70	20 18	10,105 00	
Report du territoire civil	459. 00	0 27	9 43	4,344	82	15 00	64,751 00	
TOTAL GÉNÉRAL pour la culture européenne	509 50	"	"	4,659	"	"	74,106 50	
CULTURE INDIGÈNE.								
Territoire civil	51	1. 50	17	907	85	14 00	12,698 01	
Territoire militaire	5,518	3. 75	8. 05	45,560	60	17 00	775,520 00	
TOTAL GÉNÉRAL de la culture indigène	5,572	"	"	46,467	"	"	807,218 00	
SORGHO.								
CULTURE INDIGÈNE.								
Territoire militaire	2,775	0 20	5. 42	43,347	50	20 00	860,940 00	

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES CÉRÉALES RÉCOLTÉES PAR LES COLONS ET PAR LES INDIGÈNES DANS LES TERRITOIRES EUROPÉENS ET ARABES DE L'ALGÉRIE PENDANT L'ANNÉE 1855.

LOCALITÉS.		ÉTENDUE cultivée.	QUANTITÉ de semence employée par hectare.	MOYENNE du rendement par hectare	QUANTITÉ totale de la récolte.	POIDS MOYEN de l'hectolitre.	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	VALEUR totale de la récolte	OBSERVATIONS
		hectares	hectolit.	hectolit.	hectolit.	kilog	fr. c	francs	
BLÉ TENDRE.									
Culture européenne.	Province d'Alger	9,034. 54	1. 25	11. 70	106,328	80	29. 77	3,166,834	
	——— d'Oran	10,496	1	6. 62	58,683	77	24. 92	1,469,784	
	——— de Constantine	215	1. 20	9. 72	2,061	79	28. 30	50,204	
	Total pour la culture européenne	19,745. 54	•	•	167,402	•	•	4,695,792	
Culture indigène	Province d'Alger	94	1. 10	7. 32	689	79	32. 90	22,617	
	——— d'Oran	•	•	•	•	•	•	•	
	——— de Constantine	154	1. 20	6	1,050	79	28. 50	42,750	
	Total pour la culture indigène	282	•	•	2,189	•	•	65,367	
	Total général	20,027. 54	•	•	169,591	•	•	4,761,159	
BLÉ DUR.									
Culture européenne	Province d'Alger	6,957. 50	1. 25	10. 50	73,030	78	25	1,810,729	
	——— d'Oran	6,985	1	7. 12	49,745	78	24	1,193,638	
	——— de Constantine	14,368	1. 60	6. 25	89,932	77	29. 66	2,694,250	
	Total pour la culture européenne	28,310. 50	•	•	212,707	•	•	5,707,617	
Culture indigène.	Province d'Alger	196,056	1. 15	5. 75	1,128,509	81	23. 50	26,789,092	
	——— d'Oran	67,184	0. 80	4. 70	314,765	78	24. 45	7,685,678	
	——— de Constantine	233,214	1. 65	5. 44	1,269,797	77	24. 75	31,435,994	
	Total pour la culture indigène	496,454	•	•	2,723,131	•	•	65,911,504	
	Total général	524,764. 50	•	•	2,935,838	•	•	17,019,181	
SEIGLE.									
Culture européenne.	Province d'Alger	110	1. 20	13. 58	1,504	75	16. 44	24,740	
	——— d'Oran	370. 50	0. 60	6. 46	2,397	65	10. 05	24,186	
	——— de Constantine	55	1. 25	6. 40	884	66	15. 00	5,320	
	Total pour la culture européenne	535. 50	•	•	4,355	•	•	54,246	
Culture indigène	Province d'Alger	•	•	•	•	•	•	•	
	——— d'Oran	•	•	•	•	•	•	•	
	——— de Constantine	•	•	•	•	•	•	•	
	Total pour la culture indigène	•	•	•	•	•	•	•	
	Total général	536. 50	•	•	4,355	•	•	54,246	
ORGE.									
Culture européenne.	Province d'Alger	3,063	1. 84	12. 87	39,330	65	12. 56	495,137	
	——— d'Oran	7,594	1. 25	7. 17	54,460	60	9. 83	535,455	
	——— de Constantine	6,494	2	•	53,196	50	11. 34	613,297	
	Total pour la culture européenne	17,151	•	•	146,995	•	•	1,643,886	
Culture indigène	Province d'Alger	200,643	1. 70	8. 09	1,625,040	70	9. 99	16,210,048	
	——— d'Oran	111,943	1	7. 13	801,871	57	10. 73	8,604,795	
	——— de Constantine	84,256	1. 80	6. 90	577,495	55	10. 50	7,631,775	
	Total pour la culture indigène	396,842	•	•	3,004,406	•	•	32,636,118	
	Total général	413,993	•	•	3,151,401	•	•	34,280,307	

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES CÉRÉALES RÉCOLTÉES PAR LES COLONS ET PAR LES INDIGÈNES DANS LES TERRITOIRES EUROPÉENS ET ARABES DE L'ALGÉRIE PENDANT L'ANNÉE 1855. (Suite.)

LOCALITÉS.		ÉTENDUE cultivée.	QUANTITÉ de semence employée par hectare.	MOYENNE du rendement par hectare.	QUANTITÉ totale de la récolte.	POIDS MOYEN de l'hectolitre	PRIX MOYEN de l'hectolitre	VALEUR totale de la récolte.	OBSERVATIONS.
		hectares.	hectolit.	hectolit.	hectolit.	kilog.	fr. c.	francs.	
AVOINE.									
Culture européenne	Province d'Alger	1,598	1. 75	16. 71	30,026	50	11. 20	336,223	
	——— d'Oran	44	1. 10	5. 60	393	55	6. 30	3,648	
	——— de Constantine	73	1. 30	15. 40	676. 62	65	10	676	
	Total pour la culture européenne	1,715	»	»	31,098. 62	»	»	337,548	
Culture indigène.	Province d'Alger	»	»	»	»	»	»	»	
	——— d'Oran	»	»	»	»	»	»	»	
	——— de Constantine	»	»	»	»	»	»	»	
	Total pour la culture indigène	»	»	»	»	»	»	»	
	Total général	1,715	»	»	31,098. 62	»	»	337,548	
MAÏS.									
Culture européenne.	Province d'Alger	555	0. 30	20. 45	11,349	80	16	172,661	
	——— d'Oran	388. 30	0. 40	10. 35	4,098	78	18. 70	75,327	
	——— de Constantine	133	0. 30	11. 10	1,476	78	16	25,473. 50	
	Total pour la culture européenne	1,076. 30	»	»	16,853	»	»	273,461. 30	
Culture indigène.	Province d'Alger	800	0. 45	6. 40	7,306	75	16	95,577	
	——— d'Oran	78	0. 55	12	926	75	18	16,698	
	——— de Constantine	376	0. 35	5	1,808	85	15	27,460	
	Total pour la culture indigène	1,314	»	»	10,040	»	»	139,716	
	Total général	2,390. 50	»	»	20,893	»	»	412,176. 30	
FÈVES.									
Culture européenne.	Province d'Alger	835	1. 25	14. 22	11,876	78	15	184,834	
	——— d'Oran	142	0. 80	8. 00	1,176	78	14	16,600	
	——— de Constantine	500. 50	0. 80	6. 80	4,860	80	16. 17	75,166. 80	
	Total pour la culture européenne	1,496. 50	»	»	17,914	»	»	276,600. 50	
Culture indigène	Province d'Alger	16,030	1. 60	8. 40	133,005	70	10. 45	1,017,437	
	——— d'Oran	120	0. 90	13. 33	1,600	75	11. 80	18,990	
	——— de Constantine	5,572	0. 80	8. 60	46,467	80	10. 60	887,218	
	Total pour la culture indigène	21,731	»	»	181,162	»	»	2,423,651. 09	
	Total général	23,217. 50	»	»	198,776	»	»	3,100,251. 50	
SORGHO (BECHNA).									
	Province d'Alger	500	10	40	20,000	70	11	220,000	
	——— de Constantine	6,773	20	6. 80	43,347	80	20	866,940	
		7,273	»	»	63,347	»	»	1,086,940	

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

	ÉTENDUE cultivée.	NOMBRE d'hectolitres.	VALEUR totale.
	hectares. ares.	hectolit.	francs.
Blé tendre	20,027. 54	169,591	4,761,156
Blé dur	524,764. 50	2,035,838	71,610,181
Orge	413,993	3,151,404	34,280,307
Seigle	535. 50	4,535	54,246
Avoine	1,715	31,099	337,548
Maïs	2,390. 50	26,893	413,176
Fèves	23,217. 50	188,776	3,100,252
Sorgho (bechna)	7,273	63,347	1,086,940
Total	994,416. 64	8,301,480	115,872,800

VII.

TRAVAUX PUBLICS.

CHAPITRE Ier. — PONTS ET CHAUSSÉES.

PROVINCE D'ALGER.

EXERCICE 1854.

§ Ier. — TRAVAUX MARITIMES.

1. — PORTS.

On a continué, en 1854, les travaux des ports d'Alger et de Cherchel.

Port d'Alger. — On a employé en revêtement au musoir de la jetée du nord 2,761 mèt. 12 cent. d'enrochement.

On a employé à la jetée du sud 29,788 mèt. 43 cent. d'enrochement et 27,511 mèt. 84 cent. de blocs artificiels en béton; au 31 décembre 1854, le musoir de cette jetée était élevé à 4 mètres au-dessus de la flottaison; il en était de même de la branche d'enracinement, sur une longueur de 164 mètres, en partant de la terre. La branche du large était à fleur d'eau sur tout son développement, y compris le fort du Coude.

Port de Cherchel. — Tous les crédits disponibles en 1854, ont été employés à la jetée de Joinville, à la défense provisoire de l'enceinte nord et sud du bassin et à quelques améliorations de détail.

Ténez. — Le débarcadère en charpente, prolongé en 1853 d'une manière notable, rend actuellement tous les services désirables.

Dellys. — On a entretenu le débarcadère en bon état.

Digitized by Google

Les dépenses faites pendant l'exercice 1854, se répartissent comme il suit :

INDICATION DES PORTS	DÉPENSES FAITES PENDANT L'EXERCICE 1854		
	pour l'entretien	en travaux neufs et grosses réparations.	TOTAUX.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Port d'Alger	9,164 69	1,255,558 47	1,264,723 16
Port de Cherchel	»	67,197 14	67,197 14
Débarcadère de Ténez	3,000 00	»	3,000 00
Débarcadère de Dellys	2,991 84	»	2,991 84
Totaux	15,156 53	1,322,755 61	1,337 912 14

2. — ÉCLAIRAGE DES CÔTES.

PHARES ET FANAUX.

On a continué les travaux du phare de Cherchel.

Le phare d'Alger et son feu de port, ainsi que les feux des ports de Tenez, de Cherchel et de Dellys, n'ont eu besoin que de travaux d'entretien.

Les dépenses faites pendant l'exercice 1854, se partagent ainsi :

INDICATION DES LOCALITÉS.	DÉPENSES FAITES PENDANT L'EXERCICE 1854		
	pour l'entretien	en travaux neufs.	TOTAUX
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Phare et feu du port d'Alger	5,505 54	»	5,505 54
Construction du phare de Cherchel	»	2,277 86	2,277 86
Feu du port de Cherchel	800 00	»	800 00
Feu du port de Ténez	600 00	»	000 00
Feu du port de Dellys	1,200 00	»	1,200 00
Totaux	8,105 54	2,277 86	10,383 40

§ II. — ROUTES ET PONTS.

1. — ROUTES.

Route d'Alger à Médéah par Birkhadem. — Un ponceau a été réparé dans la partie comprise entre la porte d'Isly et le pont de l'Oued-Kerma.

Il a été pourvu à l'entretien de la route comprise entre l'Oued-Kerma et les quatre chemins.

Cette partie de route coûtera en améliorations nouvelles 65,000 francs. Les travaux ont commencé en 1855. Cette opération mettra, pour longtemps, la route en bon état.

Dans la partie comprise entre les quatre chemins et Blidah, on a reconstruit la levée ouest du pont de l'Oued-Beni-Aza et la rampe dite de l'Oued-el-Kebir et empierré, à l'amont, ces deux remblais.

Digitized by Google

Route d'Alger à Médéah par Douéra. — On s'est borné en 1854, à entretenir la partie de cette route, entre Alger et les quatre chemins, qui est en bon état.

Route du pied du Sahel. — On a achevé, en 1854, les travaux de grosses réparations entre Saint-Charles et le Mazafran. On a construit plusieurs ponceaux. Ces ouvrages d'art ont été parfaitement exécutés. La route est bonne.

Route de Blidah à Koléah. — Cette partie de route ne comprend que la route de Koléah dont les travaux ont commencé en 1854 et se continuent aujourd'hui. Ces travaux marchent avec activité.

On fait une nouvelle route entre le Mazafran et Koléah.

Route du pied de l'Atlas. — Les terrassements et les ouvrages d'art ont été achevés, entre le village de Souma et l'Harrach, sur une longueur de 13,165 mètres. On a aussi donné à cette voie de communication une largeur plus grande dans la partie ouverte avant 1847, aux abords de l'Oued-Beni-Aza.

La partie comprise entre l'Arbâ et Rovigo est réparée.

Route d'Alger à Rovigo entre le champ de manœuvres et Rovigo. — On a réparé la digue de l'Oued-Djemmâa aux abords de la route.

Route d'Alger à Aumale entre la Maison-carrée et la route de Rovigo, et entre Sidi-Moussa et l'Arbâ. — Un pont en bois a été réparé.

Route d'Alger à Dellys entre la route de Constantine et le Boudouaou. — On a continué cette route entre Rouïba et le Boudouaou. Trois postes de cantonniers ont été construits, entre l'Haouch-el-Bey-Rouïba et le Boudouaou.

Route de Cherchel à Milianah par Bourkika. — Cette route est en bon état, sauf la solution de continuité entre le premier pont de l'Oued-Djidjelly et le pont de l'Oued-Bellah.

Route de Cherchel à Novi entre le cimetière de Cherchel et l'Oued-Hammam). — Les travaux de cette route sont commencés depuis plusieurs années et se poursuivent. Une partie a été exécutée en 1854, au moyen d'un crédit de 10,000 francs.

Route d'Alger à Milianah. — Les grosses réparations faites à cette route ont permis d'y circuler facilement, pendant les plus mauvais temps.

Chemin de culture de la rive droite de l'Harrach. — On a achevé l'empierrement du chemin entre l'Haouch-Tadjemmann et l'Arbâ. Ce chemin entièrement terminé est maintenant à l'état d'entretien.

Chemin de Boufarick à l'Arbâ entre la route de Rovigo et Mimouch. — Ce chemin a été empierré aux abords du pont construit sur l'Harrach près Mimouch.

Chemins vicinaux hors de la commune d'Alger. — De grosses réparations ont été faites sur divers points et notamment sur le chemin d'Ouled-Fayet à Saint-Ferdinand.

Chemins vicinaux de Douéra. — On a exécuté divers travaux neufs de terrassement sur les chemins de Douéra à Saint-Ferdinand et à Maelma. Les travaux d'art ont été ajournés.

Chemins vicinaux de Koléah. — Un chemin a été ouvert entre Douaouda et Fouka.

Chemin d'Oued-el-Halleg à l'Arbâ par Boufarick et Sidi-Moussa. — On a achevé la lacune laissée aux abords de l'Harrach avant la construction du pont.

Digitized by Google

Chemin de colonisation de la rive gauche de l'Harrach. — On a ouvert ce chemin, dans la traversée des marais de Bir-Touta, afin de desservir immédiatement les concessions du village de ce nom.

Chemins vicinaux aux environs de Médéah. — Quelques ouvrages d'amélioration ont été exécutés sur les chemins des environs de Médéah. On a construit une partie des chemins dits *des Jardins* et *du Marabout*, de *Damiette* et *de Lodi*.

Chemins vicinaux aux environs de Milianah. — On a construit un chemin vicinal desservant les propriétés situées sur le flanc du Zaccar, au-dessus de la pépinière.

Chemins vicinaux aux environs de Ténes. — On a construit le chemin de Ténez au cimetière et au champ de manœuvres. Ce chemin n'a plus besoin que d'entretien.

Les dépenses auxquelles ces travaux neufs et ces grosses réparations ont donné lieu, ainsi que toutes les dépenses d'entretien, sont résumées dans le tableau ci-après :

INDICATION DES VOIES DE COMMUNICATION.	DÉPENSES FAITES PENDANT L'EXERCICE 1854		
	pour l'entretien	en travaux neufs et grosses réparations	TOTAUX.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1° ROUTES IMPÉRIALES.			
Route d'Alger à Médéah par Birkhadem	66,702 52	13,984 72	116,747 24
—— par Douéra	48,807 68	»	48,807 68
—— d'Alger à Milianah par Blidah	16,399 90	5,500 00	15,800 00
—— d'Alger à Constantine par le Fondouck	35,512 76	3,085 04	38,597 80
—— d'Alger à Ruvigo	25,032 40	6,701 76	31,734 10
—— d'Alger à Dellys par Rouiba et le Boudouaou	1,999 29	54,271 78	56,271 67
TOTAUX pour les routes impériales	218,514 55	83,543 30	302,057 85
2° ROUTES STRATÉGIQUES.			
Route d'Alger à Aumale par l'Arbà	0,137 05	3,953 72	16,090 77
—— de Médéah à Boghar	1,999 03	»	1,000 03
—— de Médéah à Milianah	2,409 48	»	2,409 48
—— Route de Cherchel à Milianah par Bourkika	10,000 00	»	10,000 00
—— de Cherchel à Milianah par Beni-Ménad	1,000 00	»	1,000 00
—— de Milianah à Teniet-el-Hâad	1,500 00	»	1,500 00
TOTAUX pour les routes stratégiques	23,136 46	3,953 72	27,090 18
3° ROUTES PROVINCIALES.			
Route du pied de l'Atlas	8,060 24	45,456 61	53,516 85
—— du pied du Sahel	16,896 76	8,028 70	18,925 46
—— d'Alger à Koléah par Staouéli	20,500 33	»	20,500 33
—— de Blidah à la mer par Koléah	11,974 41	13,733 98	25,708 39
—— de Cherchel à Ténez par Novi	2,000 06	10,000 00	12,000 00
—— de Milianah à Orléansville	6,000 00	»	0,000 00
—— de Ténez à Orléansville	9,000 00	»	0,000 00
TOTAUX pour les routes provinciales	68,527 74	77,210 29	145,747 03
4° CHEMINS VICINAUX ET DE COLONISATION.			
Chemin de culture de la rive droite de l'Harrach	»	7,299 32	7,299 32
—— de Boufarick	»	2,994 03	2,994 93
Chemins vicinaux hors la commune d'Alger	11,500 05	3,999 32	15,499 37
—— de Douéra	1,964 47	9,523 80	11,428 27
—— de Koléah	1,427 85	1,002 05	3,329 90
Chemin d'Oued-El-Halleg à l'Arbà par Boufarick et Sidi-Mousse	3,008 24	2,957 57	0,955 81
—— de Ferouka à Saint-Charles	2,400 37	590 92	3,090 29
—— de colonisation de la rive gauche de l'Harrach	»	12,800 00	12,800 00
Chemins vicinaux de Médéah	1,499 87	6,999 96	8,499 83
Voie meletière de Milianah à Affreville	1,000 00	»	1,000 00
Chemin du contour de la pépinière de Milianah	»	700 00	700 00
—— de ceinture d'Orléansville	1,000 00	»	1,000 00
—— de Ténez au cimetière et au champ de manœuvres	»	8,500 00	8,500 00
TOTAUX pour les chemins vicinaux et de colonisation	24,829 85	58,276 87	83,106 72

RÉCAPITULATION DES DÉPENSES FAITES POUR LES ROUTES ET LES VOIES DE COMMUNICATION DU DÉPARTEMENT D'ALGER.

Routes impériales	302,057f 85c
Routes stratégiques	27,090 18
Routes provinciales	145,747 03
Chemins vicinaux et de colonisation	83,106 72
TOTAL	558,001 78

2. — PONTS.

On a continué la construction du pont en charpente sur l'Harrach près l'Haouch-Mimouch. Les travaux de ce pont qui a 223 mèt. 80 cent. de longueur, commencés en 1851, seront terminés en 1855.

On a procédé au battage des pieux et fait des approvisionnements de bois pour la construction du pont en charpente sur l'Harrach, près Rovigo. Ce pont aura 249 mètres de longueur.

Le pont américain de Mokta-Khéra sur le Mazafran, route du pied du Sahel a été réparé très-convenablement.

Une grande réparation du pont de l'Oued-Nekla était nécessaire pour consolider cet ouvrage qui a 5 mètres d'ouverture, et qui est maintenant en bon état.

Il y avait, sur la route de Koléah, un grand nombre de ponceaux et d'aqueducs recouverts en madriers. On a remplacé une partie de ces tabliers par des voûtes en briques. On a, de plus, construit des ouvrages d'art supplémentaires.

En 1854, on a ainsi remplacé ou fait à neuf, 15 ponceaux ou aqueducs.

La culée Est du pont de la Chiffa a été réparée.

Des murs en ailes et un nouveau radier ont été construits au pont de l'Oued-Khemis sur la route d'Alger à Médéah.

A Médéah, il a été construit sur l'Oued-Baroura, à la rencontre d'un chemin vicinal, un pont en plein cintre de 4 mètres d'ouverture, pour remplacer un ancien ouvrage turc hors d'usage.

De grosses réparations ont été faites au pont du Chélif, à Orléansville, dont la construction remonte à quatorze années.

A Milianah, le pont conduisant de l'Oued-Boutan à Affreville, a été achevé; les abords ont été nivelés, et diverses améliorations y ont été faites.

Les dépenses de ces ouvrages, pour l'exercice 1854, se résument comme suit:

INDICATION DES PONTS.	DÉPENSES faites pendant l'exercice 1854, en travaux neufs et grosses réparations.	OBSERVATIONS
	fr. c.	
Pont en charpente sur l'Harrach près Mimouch	35,096 51	Longueur de 223 mèt. 80 cent.
— en charpente sur l'Harrach près Rovigo	15,192 98	Longueur de 249 mètres.
— américain de Mokta-Khera sur le Mazafran (route du pied du Sahel)	9,575 91	
— de l'Oued-Nekla	3,999 98	Ouverture de 5 mètres.
Ponceaux et aqueducs de la route de Koléah	10,799 02	
Pont de la Chiffa (route d'Alger à Médéah)	9,956 82	
— de l'Oued-Khremis (route d'Alger à Médéah)	1,999 46	
— de l'Oued Baroura (chemin vicinal de Médéah)	4,999 91	Voûte en plein cintre de 4 mètres d'ouverture.
— Pont du Chélif à Orléansville	10,525 57	
— de l'Oued-Boutan à Affreville (Milianah)	500 00	
TOTAL pour les ponts	103,456 16	

Digitized by Google

§ III. — DESSÉCHEMENTS.

On a continué les travaux d'endiguement de l'Oued-Djemmâa destinés à empêcher cette rivière de déborder sur les propriétés riveraines et de les ravager; la deuxième partie du projet général a été achevée. On a prévenu ainsi la formation de marais qui étaient la conséquence de ces débordements.

L'ouverture du chemin de colonisation de la rive gauche de l'Harrach, dans les marais de Birtouta, a exigé le creusement et la rectification de l'Oued-Terro, en amont et en aval du pont construit sur cette rivière.

On a commencé les travaux de redressement du lit de l'Oued-Fatis, et de construction d'un canal de ceinture, destinés à assurer le desséchement des marais dits *de Farghen* et l'assainissement de cette partie importante de la plaine.

Autant que l'ont permis les crédits, des fouçardements et des curages ont été exécutés sur divers canaux de desséchement pour donner un libre écoulement aux eaux. Les propriétaires riverains ont, d'ailleurs, exécuté à leur frais les travaux d'entretien des canaux secondaires.

On a rétabli des barrages volants dans les gorges de l'Oued-Djemmâa et de l'Harrach. On a également réparé quelques passerelles.

Voici le résumé des dépenses de ces travaux pour l'exercice 1854 :

INDICATION DES LOCALITÉS.	DÉPENSES FAITES PENDANT L'EXERCICE 1854		
	pour l'entretien.	en travaux neufs et grosses réparations.	TOTAUX.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Canaux de desséchement	20,565 44	»	20,565 44
Endiguement de l'Oued-Djemmâa	»	137,951 19	137,951 19
Rectification de l'Oued-Terro	»	3,999 99	3,999 99
Construction du canal de ceinture des marais de Farghen	»	20,441 94	20,441 94
TOTAUX pour les desséchements	20,565 44	162,393 12	182,958 56

§ IV. — VOIRIE URBAINE

La reconstruction du pavage de la rue de la Marine, à Alger, a été commencée en 1854 et exécutée sur une longueur de 349 mètres. Ce travail a été achevé en 1855.

La construction des rues El-Douaouda et El-Arida dans la ville de Koléah a été achevée.

Quelques rues de petite voirie de Médéah ont été ouvertes, alignées, nivelées et dotées de caniveaux pavés, pour l'écoulement des eaux, et de chaussées d'empierrement.

Les travaux neufs, à Milianah, ont été le percement de la rue Mogador et la reconstruction de la fontaine, rue Fontenoy.

Les crédits, pour travaux neufs à Ténez, ont été employés à des réparations urgentes dans les diverses rues de petite voirie.

Enfin, des travaux de grosses réparations ont été exécutés dans les rues de petite voirie d'Orléansville.

Les dépenses de ces divers travaux neufs ou de grosses réparations et les dépenses d'entretien de l'exercice 1854 se résument comme il suit :

INDICATION DES LOCALITÉS.		DÉPENSES FAITES POUR L'EXERCICE 1854		
		pour l'entretien.	en travaux neufs et grosses réparations.	totaux.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.
Alger. — Grande voirie		41,095 13	39,989 89	80,086 02
Fondouck. — Petite voirie		1,000 00	»	1,000 00
Douera	Grande voirie	956 78	»	956 78
	Petite voirie	475 75	»	475 75
Koleah	Grande voirie	1,000 00	17,999 97	18,999 97
	Petite voirie	1,427 64	»	1,427 64
Blidah. — Grande voirie		1,799 89	»	1,799 89
Blidah (hors la commune). — Petite voirie		500 00	»	500 00
Médéah	Grande voirie	1,200 90	»	1,200 90
	Petite voirie	3,000 00	2,182 23	5,182 23
Cherchel	Grande voirie	1,100 99	»	1,100 99
	Petite voirie	1,800 00	»	1,800 00
Milianah	Grande voirie	1,000 00	»	1,000 00
	Petite voirie	1,000 00	2,500 00	3,500 00
Tenez	Grande voirie	1,900 00	»	1,900 00
	Petite voirie	1,000 00	3,500 00	4,500 00
Orléansville	Grande voirie	1,000 00	»	1,000 00
	Petite voirie	1,000 00	3,000 00	4,000 00
Totaux pour la voirie urbaine		62,165 19	68,263 99	130,428 28

§ V. — AQUEDUCS, FONTAINES ET ÉGOUTS.

Une partie des conduites d'eau des fontaines du Fondouck et de Birkhadem ont été refaites à neuf.

On a construit un lavoir à Rovigo, et on a pavé le contour de la fontaine.

On a achevé les travaux de la fontaine de Dely-Ibrahim. Les plantations qui l'entourent sont belles.

La conduite alimentaire de la fontaine de Tefeschoun ne fonctionnait plus. Une reconstruction totale était devenue nécessaire; ce travail a été exécuté en 1854.

Indépendamment de l'entretien des aqueducs et fontaines de Koleah, on a creusé un puits à Zoudj-el-Abbès et construit une petite fontaine à Messaoud.

Les travaux de rectification de l'aqueduc d'Aïn-Zboudja ont continué en 1854. Ils ont été terminés en 1855.

Les parties en tunnel, dont la longueur totale est de 1,100 mètres, ont été fort bien exécutées, notamment la partie de 400 mètres, sous le consulat de Suède, qui est revêtue en prismes de ciment de Vassy.

Ces travaux ont beaucoup contribué à l'augmentation des eaux de la ville d'Alger.

L'égout de ceinture d'Alger, commencé à la fin de 1852, a été continué, sans interruption, en 1853 et 1854.

L'égout de ceinture comprend 3 branches :

1° Branche de la marine	315 mètres.
2° Branche Bab-el-Oued	595
3° Branche Bab-Azoun	1,505
TOTAL	2,415

Les sections varient depuis 0 mèt. 60 cent. jusqu'a 4 mètres de largeur,

La branche Bab-Azoun a été exécutée en tunnel sur 1,110 mètres de longueur. Ce tunnel est muraillé sur toute sa longueur.

On a exécuté, pendant l'exercice, quelques travaux supplémentaires à l'égout de la pépinière à Médéah, construit en 1853 comme artère principale. Ces travaux ont consisté en maçonnerie, terrassements et grilles d'égout.

On a couvert les lavoirs publics de Damiette et de Lodi.

Les villages d'Ameur-el-Aïn et du Bou-Roumi ont été dotés de conduites d'eau alimentaire, d'abreuvnirs et de lavnirs publics.

On a construit un hangar sur le lavnir public de Milianah. On a fait de grosses réparations aux égnuts de cette ville; les travaux ont consisté en découverte et refaçon d'anciens égouts ruinés nu menaçant ruine.

Ces travaux neufs et de grosses réparatinns, ainsi que les travaux d'entretien, ont dnnné lieu, pendant l'exercice 1854, aux dépenses suivantes :

INDICATION DES LOCALITÉS	DÉPENSES FAITES PENDANT L'EXERCICE 1854		
	pour l'entretien	en travaux neufs et grosses réparations.	TOTAUX.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Aqueducs et fontaines de Birkhadem, Birmandreis, Koubs, la Maison carrée, l'Arbá et Rovigo	2,000 00	499 99	2,499 99
Conduite d'eau du Fondouck et de Birkadem	»	7,276 03	7,276 03
Lavoir de Rovigo	»	4,000 00	4,000 00
Passage autour de la fontaine de Rovigo	»	300 00	300 00
Conduite d'eau de Dély-Ibrahim	»	1,483 94	1,483 94
Conduite alimentaire de la fontaine de Tefeschoun	»	3,498 54	3,498 54
Aqueducs et fontaines d'Alger (hors la commune)	5,491 53	»	5,491 53
——— de Douéra	3,366 48	»	3,366 48
——— de Koléah	3,377 83	1,197 45	4,575 28
Aqueduc d'Ain-Zboudja (rectification entre le ravin Chouveau et la Casbah)	»	52,499 94	52,499 94
Égout de ceinture d'Alger	»	131,999 97	151,999 97
Aqueducs et fontaines de Blidah (hors la commune)	2,999 99	»	2,999 99
——— de Médéah	1,997 84	»	1,997 84
Égout de la rue de la Pépinière à Médéah	»	3,799 96	3,799 96
Hangars des lavoirs de Damiette et de Lodi	»	4,499 83	4,499 83
Conduites, fontaines et abreuvoirs d'Ameur-el-Aïn et du Bou-Roumi	»	3,499 76	5,499 76
Aqueducs, fontaines et égouts de Cherchel	4,500 00	»	4,500 00
——— de Téniet	3,000 00	»	3,000 00
——— de Milianah	3,500 00	»	3,500 00
——— d'Orléansville	2,000 00	»	2,000 00
Hangar du lavoir public de Milianah	»	1,800 00	1,800 00
Grosses réparations aux égouts de Milianah	»	3,173 34	3,173 34
TOTAUX pour les aqueducs, fontaines, etc.	32,233 67	241,530 75	273,764 42

§ VI. — IRRIGATIONS.

On a construit, dans le parcellaire du village de Rovigo, des canaux de distribution des eaux d'irrigation amenées par le canal principal du Ti-Hammenim, ouvert en 1852.

On a ouvert un canal de dérivation du Hamiz de 3,500 mètres environ de longueur, et deux autres canaux secondaires pour l'irrigation d'une partie du parcellaire du village du Fondouck, d'une superficie de 60 hectares environ.

On a étudié les irrigations du territoire de Baïnen. On a fait des sondages, en divers points, pour des puits. On a trouvé l'eau presque partout.

La reconstruction des canaux de la rive gauche de l'Harrach a été exécutée aux frais de l'État et des propriétaires riverains intéressés.

Les dépenses, soit de travaux neufs ou de grosses réparations, soit d'entretien, pendant l'exercice 1854, sont résumées ci-après :

INDICATIONS DES LOCALITÉS	DÉPENSES FAITES PENDANT L'EXERCICE 1854		
	pour l'irrigation.	en travaux neufs ou grosses réparations.	TOTAUX.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Rovigo	»	14,362 80	14,362 80
Fondouck	»	13,500 00	13,500 00
Baïnen (études)	328 21	»	328 21
Canaux de la rive gauche de l'Harrach (part de l'État)	»	2,184 00	2,184 00
Milianah	1,500 00	»	1,500 00
Teniet	2,255 00	»	2,255 00
Cherchel	245 00	»	245 00
TOTAUX pour les irrigations	4,328 21	30,046 80	34,375 01

§ VII. — PLANTATIONS.

Pendant l'année 1854, il n'a été fait aucun massif de plantations sur le bord des routes; on n'a fait qu'entretenir celles existantes. On s'est borné, généralement, à remplacer les arbres morts ou manquants, à planter les nouveaux centres de population, à compléter les plantations aux abords des anciens.

Les plantations ont été entretenues avec soin, au moyen de travaux secondaires : arrosage, échenillage, taille, binage aux pieds des arbres, ébourgeonnement, renouvellement de l'entourage d'épines et remplacement des tuteurs manquants.

Digitized by Google

Voici, par localité, le nombre d'arbres vivants à la fin de l'année et les dépenses qu'ils ont occasionnées pendant l'exercice courant.

INDICATION DES LOCALITÉS.	NOMBRE des arbres vivants.	DÉPENSES faites pendant l'année 1854, pour l'entretien.
		fr. c.
Route Pescade (partie comprise entre la porte et le Fort neuf)	131	
—— d'Alger à Mustapha (partie comprise entre l'église Babazoun et l'Agha)	69	
—— de Constantine	755	
—— de Médéah (par Birkhadem)	1,733	
—— de Rovigo	1,623	
—— d'Aumale	95	
Rues, boulevards et place du Fondouck	1,522	
—— de l'Arbà, y compris la pépinière	2,540	
—— de Rovigo	238	
Village d'Aïn-Taya	362	
Place de Birmandreis	56	
—— de Birkhadem	31	
—— du jardin d'essai	96	
Route de Blidah à la mer	118	
—— d'Alger à Koleah	356	
Cheragas et ses abords	349	
Village de Zeradia	115	
—— de Douaouda	109	
—— d'Aïn-Fouka	161	
Ville de Koleah	110	
Route d'Alger à Blidah par Douera	551	
Village de Duly-Ibrahim et ses abords	277	14,004 61
—— d'El-Achour et ses abords	70	
—— d'Ouled-Fayet	82	
Ville de Douera	600	
Village de Saint-Ferdinand	150	
Routes et chemins (arrondissement de Blidah)	1,753	
Village d'Oued-el-Halleg	1,358	
—— de la Chiffa	367	
—— de Mouzaïa	942	
—— du Bou-Roumi	718	
—— d'El-Affroun	803	
—— d'Ameur-el-Aïn	975	
Cherchel et ses environs	388	
Milianah et ses environs	10,055	
Tenes et ses environs	1,785	
Orléansville et ses environs	3,282	
Zurich	1,060	
Montenotte	191	
Affreville	11	
Bou-Medfa	140	
La Ferme	70	
Totaux pour les plantations	36,797	14,004 61

§ VIII. — CRÉATION DE VILLAGES.

On a installé le village de Chebli, sur la route médiane, entre Boufarick et l'Harrach. Les rues principales ont été ouvertes et nivelées; les boulevarts ont été plantés de 1,400 arbres de diverses essences et aujourd'hui de belle venue. Enfin, sur la place principale, un puits a été creusé, au-dessus duquel s'élève une pompe alimentant la fontaine et des abreuvoirs. Un lavoir public, non couvert, placé au nord du village et desservi par les eaux de l'Harrach, satisfait à cette partie des besoins de la population.

La dépense soldée a été de 16,217 fr. 13 cent.

Il reste à payer la retenue de garantie de 1,587 fr. 09 cent.

PROVINCE D'ORAN.

§ Ier. — TRAVAUX MARITIMES.

1. — PORTS.

En 1854, la longueur de la grande jetée du bassin de débarquement d'Oran a été portée à 155 mètres.

En 1855, la longueur de cette même jetée a été portée à 192 mètres.

En 1854, on a continué la consolidation du débarcadère de Mostaganem, et l'agrandissement de la plate-forme destinée au dépôt provisoire des marchandises.

En 1855, on a achevé le travail précédent, qui rend des services énormes au commerce de Mostaganem.

Les autres travaux exécutés n'ont consisté qu'en travaux d'entretien.

Les dépenses faites pendant les exercices 1854 et 1855 se résument comme il suit.

INDICATION DES LOCALITÉS.	DÉPENSES FAITES PENDANT L'EXERCICE 1854.			DÉPENSES FAITES PENDANT L'EXERCICE 1855.		
	Pour entretien.	En travaux neufs.	TOTAUX.	Pour entretien.	En travaux neufs.	TOTAUX.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Bassin de débarquement à Oran	»	175,199 97	175,199 97	»	204,999 93	204,999 93
Débarcadère de Mostaganem	2,999 86	39,317 80	42,317 66	3,000 00	20,000 00	23,999 90
——— d'Arzew	2,000 00	»	2,000 00	2,000 00	»	2,000 90
Quais d'Oran	2,000 00	»	2,000 00	1,999 98	»	1,999 98
Quai de Mers-el-Kebir	1,999 82	»	1,999 82	1,999 46	»	1,999 46
TOTAUX	8,999 68	214,517 77	223,517 45	8,999 44	224,999 93	233,999 37

2. — PHARES ET FEUX DE PORT.

Les phares de Mers-el-Kebir et de l'Ile d'Arzew, les feux de port de Mostaganem, d'Arzew et de Djemmâ-Ghazaouat n'ont exigé que des travaux d'entretien tant en 1854 qu'en 1855. Les dépenses faites se résument comme il suit.

INDICATION DES LOCALITÉS	DÉPENSES FAITES PENDANT L'EXERCICE 1854.			DÉPENSES FAITES PENDANT L'EXERCICE 1855.		
	Pour entretien.	En travaux neufs.	TOTAUX.	Pour entretien.	En travaux neufs.	TOTAUX.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Phare de Mers-el-Kebir	5,500 00	»	5,500 36	5,955 36	»	5,955 36
——— de l'Ile d'Arzew	3,500 00	»	3,500 00	3,500 00	»	3,500 00
Feu de port de Djemma-Ghazaouat	1,499 98	»	1,499 98	1,444 52	»	1,444 52
——— de Mostaganem	1,100 00	»	1,100 99	1,000 00	»	1,000 00
——— d'Arzew	1,082 29	»	1,082 29	999 46	»	999 46
TOTAUX	12,682 18	»	12,082 18	11,999 34	»	11,999 34

Digitized by Google

§ II. — ROUTES ET CHEMINS.

Route impériale d'Oran à Mascara. — En 1854, on a complété l'empierrement de la route dans la plaine du Tlélat, on a fait un empierrement neuf aux abords de Mascara sur 2,000 mètres de longueur, on a commencé l'ouverture de la route dans la forêt de Muley-Ismaël.

En 1855, on a continué l'ouverture de la route dans la forêt de Muley-Ismaël, on a restauré le pont en bois du Sig, qui menaçait ruine; on a construit un pont de 8 mètres d'ouverture sur le Tlélat.

Route impériale d'Oran à Tlemcen. — En 1854, on a commencé la rectification de l'embranchement de la route qui suit le ravin de Ras-el-Aïn; on a exécuté l'empierrement de la chaussée sur 1,500 mètres de longueur aux abords de Bou-Tlélis, on a approvisionné de la pierraille pour faire l'empierrement de la lacune existante entre Misserghin et Bou-Tlélis.

En 1855, on a complété la rectification de l'embranchement par le ravin de Ras-el-Aïn, on a exécuté l'empierrement de la chaussée sur 11 kilomètres de longueur entre Misserghin et Bou-Tlélis.

Route impériale d'Oran à Mostaganem. — En 1854, on a ouvert et empierré la route sur 10 kilomètres de longueur, on a restauré le pont en bois de la Macta.

En 1855, on a empierré la route sur 4 kilomètres; on a exécuté les terrassements d'une rectification de la route entre le village de la Stidia et le bois de la Macta sur 5 kilomètres.

Chemins vicinaux et de colonisation. — En 1854, on a ouvert de nombreux chemins, au moyen de travaux de campagne. On a exécuté beaucoup de travaux d'amélioration sur les chemins existants. On a ouvert et empierré le chemin de Mostaganem à Sour-Kelmitou sur 2,500 mètres.

En 1855, travaux d'ouverture et d'amélioration de chemins comme en 1854. On a achevé l'ouverture et l'empierrement du chemin de Mostaganem à Sour-Kelmitou.

Les dépenses faites pendant les exercices 1854 et 1855 se résument comme il suit :

INDICATION DES VOIES DE COMMUNICATION	DÉPENSES FAITES PENDANT L'EXERCICE 1854			DÉPENSES FAITES PENDANT L'EXERCICE 1855		
	Pour entretien.	En travaux neufs.	TOTAUX.	Pour entretien.	En travaux neufs.	TOTAUX.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1° ROUTES IMPÉRIALES.						
Route d'Oran à Mascara	41,999 78	66,699 07	108,698 85	48,998 32	19,999 77	68,998 09
—— à Tlemcen	20,499 27	38,999 99	59,499 26	31,399 99	48,928 22	80,328 22
—— à Mers-el-Kebir	9,999 99	»	9,999 99	9,999 89	»	9,999 89
—— à Mostaganem	19,999 80	66,999 89	86,999 69	41,000 28	34,997 83	75,998 11
Route de Mostaganem à la plage	4,999 99	»	4,999 99	5,000 00	»	5,000 00
TOTAUX pour les routes impériales	97,498 83	172,698 95	270,197 78	136,398 48	103,925 83	240,324 31

INDICATION DES VOIES DE COMMUNICATION.	DÉPENSES FAITES PENDANT L'EXERCICE 1854.			DÉPENSES FAITES PENDANT L'EXERCICE 1855.		
	Pour entretien.	En travaux neufs.	TOTAUX.	Pour entretien.	En travaux neufs.	TOTAUX.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
2° CHEMINS VICINAUX ET DE COLONISATION.						
Chemins de colonisation dans le territoire d'Oran	10,998 97	"	10,998 97	13,999 24	"	13,999 24
—— de Mostaganem	7,000 00	"	7,000 00	10,000 00	"	10,000 00
—— de Tlemcen	4,999 98	"	4,999 98	5,000 00	"	5,000 00
—— de Mascara	1,499 97	"	1,499 97	1,499 40		1,499 40
Chemin d'Oran à Sidi Chami	"	11,999 92	11,999 92	"	"	"
Chemins vicinaux dans le territoire d'Oran	14,999 51	24,998 27	39,997 78	14,999 33	9,998 21	24,997 54
—— de Mostaganem	13,000 00	20,000 00	33,000 00	11,200 00	19,999 98	31,199 98
—— d'Arzew	1,999 99	"	1,999 00	2,000 00	"	2,000 00
—— de Tlemcen	2,999 98	"	2,999 98	4,000 00	"	4,000 00
—— de Mascara	"	"	"	499 46	"	499 46
TOTAUX des chemins vicinaux et de colonisation	57,498 40	56,998 19	114,496 59	63,197 43	29,998 19	93,195 62

§ III. — DESSÉCHEMENTS.

En 1854, on a opéré le dessèchement des marais d'Aïn-Tedelès et de Sourk-el-Mitou.

En 1855, on a complété le dessèchement du marais de Sourk-el-Mitou, on a ouvert des canaux de dessèchement dans la plaine du Tlélat et dans le ravin d'Aïn-Toudman à Mascara.

Les dépenses faites se résument comme il suit :

INDICATION DES LOCALITÉS	DÉPENSES FAITES PENDANT L'EXERCICE 1854.			DÉPENSES FAITES PENDANT L'EXERCICE 1855.		
	Pour entretien.	En travaux neufs.	TOTAUX.	Pour entretien.	En travaux neufs.	TOTAUX.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Dessèchement dans le territoire d'Oran	2,999 45	"	2,999 45	2,497 69	"	2,497 69
—— de Mostaganem	1,500 00	"	1,500 00	2,500 00	"	2,500 00
—— de Tlemcen	3,000 00	"	3,000 00	1,000 00	"	1,000 00
—— de Mascara	"	"	"	1,499 79	1,999 86	3,499 65
—— de Tlélat	"	"	"	"	13,999 18	13,999 18
Dessèchement du marais de Sourk-el-Mitou	"	3,999 99	3,999 99	"	1,999 99	1,999 99
—— d'Aïn-Tedelès	"	2,000 00	2,000 00	"	"	"
TOTAUX	7,499 45	5,999 99	13,499 44	7,497 48	17,999 03	25,496 51

§ IV. — VOIRIE URBAINE.

En 1854, on a continué l'ouverture de la rue Charles-Quint à Oran, on a exécuté plus de 1,500 mètres de rigoles en pavés d'échantillon dans la même ville; on a exécuté des nivellements, empierrements et pavages de rigoles en assez grand nombre à Mostaganem, à Tlemcen, à Mascara et à Arzew; on a agrandi la promenade Létang à Oran.

En 1855, continuation de l'ouverture de la rue Charles-Quint ; commencement des travaux d'ouverture de la rue Napoléon à Mostaganem; travaux de nivellements, empierrements et pavages de rigoles dans toutes les villes; travaux d'agrandissement des jardins publics d'Oran et de Mascara.

Les dépenses faites se résument comme il suit :

INDICATION DES LOCALITÉS.		DÉPENSES faites pendant l'exercice 1854.			DÉPENSES faites pendant l'exercice 1855.		
		Pour entretien.	En travaux neufs.	TOTAUX.	Pour entretien.	En travaux neufs.	TOTAUX.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Oran	Rues de grande voirie	10,000 99	14,998 03	24,998 08	9,999 89	25,529 98	35,529 87
	Rues de petite voirie	17,999 95	19,999 88	37,999 83	17,999 91	"	17,999 91
Tlemcen	Rues de grande voirie	2,999 99	"	2,999 00	2,000 00	"	2,000 09
	Rues de petite voirie	9,000 00	"	8,000 00	6,000 00	"	8,000 99
Mascara	Rues de grande voirie	2,999 98	"	2,999 98	2,999 91	"	2,999 91
	Rues de petite voirie	3,199 96	"	3,199 99	1,999 86	278 12	2,277 98
Mostaganem	Rues de grande voirie	2,399 99	"	2,999 99	3,999 00	"	3,000 00
	Rues de petite voirie	4,399 98	"	4,399 98	3,000 00	13,499 51	16,499 51
Arzew	Rues de grande voirie	1,500 99	"	1,500 00	1,599 99	"	1,500 00
	Rues de petite voirie	1,500 99	"	1,500 99	1,500 00	"	1,500 00
Saint-Denis-du-Sig	Rues de grande voirie	"	"	"	"	1,399 98	1,399 98
	Rues de petite voirie	"	"	"	509 49	2,499 95	3,009 35
Tlélat	Rues de petite voirie	"	"	"	589 77	499 08	1,088 85
TOTAUX		52,399 86	34,997 96	87,397 82	51,098 74	43,796 62	94,895 36
JARDINS PUBLICS.							
Promenade Letang à Oran		2,999 99	6,284 19	9,284 18	3,999 33	9,999 19	13,998 52
Jardin public à Mostaganem		2,599 00	"	2,599 99	2,499 98	"	2,499 98
——— à Mascara		"	"	"	1,999 87	2,599 00	4,499 98
TOTAUX		5,499 99	6,284 19	11,784 18	8,499 18	12,499 30	20,998 48

§ V. — AQUEDUCS, FONTAINES ET ÉGOUTS.

En 1854, on a commencé la construction des égouts de la ville d'Oran, pour laquelle la ville s'est imposée volontairement d'une somme de 300,000 francs recouvrable en six ans; on a construit quelques portions d'égouts dans diverses autres villes; on a exécuté de nombreux travaux d'eaux dans les villes et villages (recherches d'eaux, drainages, pour augmenter le volume des eaux, conduites, lavoirs, abreuvoirs, etc.).

En 1855, continuation des égouts d'Oran.

Travaux d'eaux comme en 1854.

INDICATION DES LOCALITÉS.	DÉPENSES faites pendant l'exercice 1854.			DÉPENSES faites pendant l'exercice 1855.		
	Pour entretien.	En travaux neufs.	TOTAUX.	Pour entretien.	En travaux neufs.	TOTAUX.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Territoire d'Oran	14,499 59	31,456 72	45,956 22	14,497 52	65,944 89	80,442 41
——— de Mostaganem	6,009 96	16,800 90	22,800 00	8,497 82	17,000 99	25,497 32
——— de Mascara	4,699 96	8,999 93	13,699 89	1,999 79	19,659 53	12,659 32
——— de Tlemcen	7,999 98	4,999 99	12,999 97	6,000 99	1,1540 82	17,549 82
——— d'Arzew	3,000 99	5,009 90	8,009 69	5,909 99	18,500 00	23,500 90
——— de Saint-Denis-du-Sig	"	"	"	"	2,500 00	2,500 69
TOTAUX	36,199 44	97,256 64	193,456 08	35,994 63	126,145 24	162,139 87

Digitized by Google

§ VI. — IRRIGATIONS.

En 1854, partie à l'aide de sommes créditées par les budgets, partie à l'aide de sommes payées par les usagers, on a pourvu à l'entretien des canaux d'irrigation existant; on a commencé l'amélioration de ces canaux sur plusieurs points, notamment à Saint-Denis-du-Sig et à Tlemcen.

En 1855, mêmes travaux qu'en 1854.

Les dépenses faites se résument comme il suit :

INDICATON DES LOCALITÉS.	DÉPENSES FAITES PENDANT L'EXERCICE 1854.			DÉPENSES FAITES PENDANT L'EXERCICE 1855.		
	Pour entretien.	En travaux neufs.	TOTAUX.	Pour entretien.	En travaux neufs.	TOTAUX.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Territoire d'Oran	3,000 00	»	3,000 00	3,000 75	»	3,000 75
—— de Mascara	2,474 85	»	2,474 85	2,024 39	2,000 00	4,024 39
—— de Tlemcen	2,500 00	»	2,500 00	15,671 51	»	15,671 51
—— de Mostaganem	2,000 00	»	2,000 00	1,878 45	»	1,878 45
—— de Saint-Denis-du-Sig	»	»	»	5,258 69	»	5,258 69
Village de Misserghin	912 67	»	912 67	2,556 87	»	2,556 87
—— de Temsalmet	»	»	»	175 21	»	175 21
—— de Tiélat	»	»	»	»	1,000 00	1,000 00
TOTAUX	10,887 52	»	10,587 52	30,565 87	5,000 00	35,563 87

§ VII. — PLANTATIONS.

En 1854, on a planté 10,000 arbres environ dans les villes et villages et à leurs abords.

En 1855, on en a planté 4,000 environ.

Les dépenses faites se résument comme il suit :

INDICATION DES LOCALITÉS.	DÉPENSES faites PENDANT L'EXERCICE 1854, pour entretien et travaux neufs.	DÉPENSES faites PENDANT L'EXERCICE 1855 pour entretien et travaux neufs.
	fr. c.	fr. c.
Dans le territoire d'Oran	11,999 76	11,997 65
—— de Mostaganem	2,999 99	4,000 00
—— de Tlemcen	2,000 00	2,000 00
—— d'Aersew	1,200 00	1,000 00
—— de Mascara	800 00	1,000 00
—— de Saint-Denis-du-Sig	»	600 00
TOTAUX	18,999 75	20,597 65

PROVINCE DE CONSTANTINE.

§ Ier. — TRAVAUX MARITIMES.

1. — PORTS.

Ports de Stora et de Philippeville. — On a continué la construction d'un mur de quai devant Philippeville. Les débarcadères de Stora et de Philippeville ont été entretenus en bon état.

Port de Djidjelli. — Les crédits alloués ont été employés pour l'entretien du débarcadère.

Port de Bougie. — On a construit une cale de halage et un débarcadère dans l'anse de Sidi Yays à Bougie, vis-à-vis le bâtiment affecté à la direction du port.

Port de Bône. — Les quais, plages, jetées et débarcadère ont été entretenus en bon état.

Port de la Calle. — Les quais du port de la Calle ont été reparés. On a reconstruit une partie des quais en maçonnerie de pierres de taille.

Les dépenses faites pendant l'exercice 1854 se résument comme il suit :

INDICATION DES LOCALITÉS.	DÉPENSES FAITES PENDANT L'EXERCICE 1854		
	pour l'entretien.	en travaux neufs.	TOTAUX.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Ports de Stora et de Philippeville	6,800 00	10,000 00	16,800 00
—— de Djidjelly	700 00	»	700 00
—— de Bougie	1,000 00	4,000 00	5,000 00
—— de Bône	1,333 75	»	1,333 75
—— de la Calle	5,666 25	8,051 05	13,717 30
TOTAUX	15,500 00	22,051 05	37,551 05

2. — ÉCLAIRAGE DES CÔTES.

PHARES ET FANAUX.

Les phares et fanaux et feux de port situés dans les arrondissements de Philippeville et de Bône n'ont eu besoin que de travaux d'entretien.

Les dépenses faites pendant l'exercice 1854 se résument ainsi :

INDICATION DES LOCALITÉS.	DÉPENSES FAITES PENDANT L'EXERCICE 1854		
	pour l'entretien.	en travaux neufs	TOTAUX.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Phares et feux de ports de Philippeville et de Stora	6,973 34	»	6,973 34
—— de Djidjelly	2,400 00	»	2,400 00
—— de Bougie	13,126 66	»	13,126 66
—— de Bône	9,000 00	»	9,000 00
—— de la Calle	1,000 00	»	1,000 00
TOTAUX	32,500 00	»	32,500 00

Digitized by Google

§ II. — ROUTES ET PONTS.

1. — ROUTES.

Route de Philippeville à Constantine. — De grosses réparations ont eu lieu principalement entre Smendou et les Deux-Ponts.

On a construit un poste de cantonniers au Cherakat, à 4 kilomètres de Constantine.

Route de Bône à Guelma. — Des travaux importants ont été effectués sur cette route; elle a été empierrée sur une longueur de 8 kilomètres, dans la partie comprise entre le village de Nechmeya et celui de Guelaat-bou-Sba; on a élargi la route sur plusieurs points; on a ouvert des fossés dans le rocher, et construit des rigoles pavées au col de la voie romaine.

Un poste de cantonniers a été construit au sommet du Fedzouge, auprès de la fontaine d'Aïn-Chougga.

Route de Constantine à Batna. — On a complété l'empierrement sur 4 kilomètres; défendu le pont de l'Oued-bil-Bragtz, au moyen d'un fort enrochement, et construit trois aqueducs sous la route en remplacement de cassis.

Route de Constantine à Sétif. — On a empierré la route sur 4 kilomètres aux abords de Constantine; on a construit un poste de cantonniers à 9 kilomètres de cette ville.

Route de Bône à Philippeville par la vallée des Kharesas. — On a confectionné 2,000 mètres de chaussée et approvisionné 1,260 mètres cubes de pierres.

Route de Bône à la Calle. — La partie de route qui existe a été entretenue en bon état. De fortes réparations ont été faites aux bacs de la Maffrag; on a construit deux pilastres en maçonnerie pour remplacer les potences en bois. Le bâtiment destiné à loger les passeurs et les voyageurs a été réparé.

Route de Bône à Barral, par Mondovi. — La chaussée de la partie de route comprise entre d'Uzerville et Mondovi a été rechargée.

Route de Bône à la forêt de l'Edough. — On a rectifié quelques pentes; les maisons des cantonniers ont été réparées.

Route de Bône au fort Génois. — Cette route a été entretenue en bon état sur une longueur de 4,000 mètres.

Route de Philippeville au village Damrémont. — Les ouvrages d'art ont été réparés; on a effectué divers travaux d'empierrement.

Chemin de l'Oued-Yacoub. — Une lacune de 500 mètres a été achevée; des perrés et gazonnements ont été faits à tous les aqueducs.

Chemin du Hamma. — Ce chemin a été ouvert sur une longueur de 300 mètres et un pont a été construit sur l'Oued-Hamma, ainsi qu'il sera dit à l'article *Ponts*.

Chemin du nouveau cimetière Européen à Constantine. — Ce chemin a été ouvert sur une longueur de 636 mètres.

Chemin de Bône à El-Hadjar. — On a confectionné 2,329 mètres de chaussée et facilité l'accès de cette route au roulage sur un longueur de 4,200 mètres.

Les dépenses auxquelles ces travaux neufs et de grosses réparations ont donné lieu, ainsi que toutes les dépenses d'entretien, sont résumées dans le tableau ci-après :

INDICATION DES VOIES DE COMMUNICATION.	DÉPENSES FAITES PENDANT L'EXERCICE 1854		
	pour l'entretien.	en travaux neufs.	TOTAUX.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Route de Philippeville à Constantine	288,000 00	40,000 00	328,000 00
—— de Bône à Guelma	23,000 00	124,377 79	147,377 79
—— de Constantine à Batna	11,500 00	3,000 00	14,500 00
—— de Constantine à Sétif	9,000 00	8,500 00	17,500 00
—— de Bône à Philippeville par la vallée des Kharezas	2,100 00	34,126 03	36,226 93
—— de Bône à la Calle	11,000 00	»	11,000 00
—— de Bône à Barral par Mondovi	22,000 00	20,352 00	42,352 00
—— de Bône à la forêt de l'Edough	13,000 00	»	13,000 00
—— de Bône au fort Génois	3,000 00	»	3,000 00
—— de Philippeville au village Damrémont	2,500 00	»	2,500 00
Chemin de l'Oued-Yacoub	»	2,388 92	2,388 92
—— du Hamma	»	3,774 16	3,774 16
—— du nouveau cimetière européen, à Constantine	»	3,311 00	3,311 00
—— de Bône à El-Hadjar	»	15,000 00	15,000 00
Chemins vicinaux dans le département	19,000 00	»	19,000 00
TOTAUX	404,100 00	254,829 90	658,929 00

2. — PONTS.

Pont de l'Oued-Amar, sur la route de Philippeville à Constantine. — Ce pont consiste en une arche en béton de ciment de $12^{m},50$ d'ouverture et $1^{m},25$ de flèche, portée sur des pieds droits de $7^{m},48$ de hauteur.

Pont de l'Oued-Hammah. — On a construit ce pont sur le chemin du Hammah; il se compose d'une arche en plein cintre de 5 mètres d'ouverture portée sur des pieds droits de 3 mètres de hauteur.

Pont sur la petite rivière à Bougie. — Ce pont a été réparé; on a remplacé six pieux en mauvais état, changé le tablier et le garde-corps.

Pont sur l'Oued-Ensa, près El-Arrouch. — On a construit deux culées en maçonnerie et une travée en charpente de 6 mètres de portée.

Les dépenses pour l'exercice 1854 se résument comme il suit :

INDICATION DES PONTS.	DÉPENSES faites pendant l'exercice 1854 en travaux neufs et grosses réparations.	OBSERVATIONS.
	fr. c.	
Pont d'Héliopolis sur la Seybouse, près Guelma	58,002 21	
—— de l'Oued-Hammah	13,225 84	
—— de l'Oued-Amar	50,000 00	
—— sur la petite rivière à Bougie	1,500 00	
—— sur l'Oued-Ensa, près El-Arrouch	4,700 00	
TOTAL	127,428 05	

Digitized by Google

§ III. — DESSÉCHEMENTS.

Desséchement de la petite plaine de Bône. — Les travaux qu'on a exécutés consistent : 1° dans l'élargissement et le curage des divers canaux ;

2° Dans l'établissement et la réparation de divers ponceaux;

3° Dans la construction d'une arche supplémentaire accolée au pont de Marbre sur le ruisseau d'Or, afin de faciliter l'écoulement des eaux de ce ruisseau. Ces travaux paraissent avoir produit les meilleurs résultats.

Les digues du Zéramma à Philippeville, et les divers canaux de desséchement de la plaine de Philippeville et de celle de Bougie ont été entretenus en bon état.

Voici le résumé des dépenses faites pour l'exercice 1854.

INDICATION DES LOCALITÉS.	DÉPENSES FAITES PENDANT L'EXERCICE 1854		
	pour l'entretien.	en travaux neufs et grosses réparations.	TOTAUX.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Canaux de desséchements aux environs de Bône	10,000 00	59,468 45	69,468 45
Canaux de desséchements aux environs de Philippeville et de Bougie	6,000 00	"	6,000 00
TOTAUX	16,000 00	59,468 45	75,468 45

§ — IV. VOIRIE URBAINE.

On a achevé les travaux de la place du Caravansérail à Constantine. On a continué les travaux de la place Bab-el-Souf; percé la rue de la Kasbah; commencé le percement de la rue du 26e de ligne; exécuté les chaussées des rues Madier, Leblanc et Sanzay.

Au village de Condé (Smendou), on a nivelé et empierré la principale place.

A la Calle, on a construit des bouches d'égouts dans diverses rues, et confectionné 250 mètres de chaussée et nivelé diverses rues.

Les dépensea de ces divers travaux neufs ou de grosses réparations et les dépenses d'entretien de l'exercice 1854 se résument comme il est indiqué dans le tableau ci-dessous :

INDICATION DES LOCALITÉS.		DÉPENSES FAITES PENDANT L'EXERCICE 1854		
		pour l'entretien.	en travaux neufs et grosses réparations.	TOTAUX.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.
Constantine	Grande voirie	10,000 00	"	10,000 00
	Petite voirie	20,000 00	5,000 00	25,000 00
Philippeville	Grande voirie	2,000 00	"	2,000 00
	Petite voirie	"	"	"
Bougie	Grande voirie	1,000 00	"	1,000 00
	Petite voirie	3,500 00	"	3,500 00
Bône	Grande voirie	4,974 28	"	4,974 28
	Petite voirie	2,000 00	"	2,000 00
La Calle	Grande voirie	1,336 15	"	1,336 15
	Petite voirie	1,000 00	10,000 00	11,000 00
Guelma	Grande voirie	982 50	"	982 50
	Petite voirie	888 93	"	888 93
Sétif	Grande voirie	2,000 00	"	2,000 00
	Petite voirie	2,000 00	3,500 00	5,500 00
El-Arrouch. — Petite voirie		900 00	"	900 00
Saint-Charles. — Petite voirie		700 00	"	700 00
Condé (Smendou). — Petite voirie		"	6,000 00	6,000 00
TOTAUX		53,281 86	24,500 00	77,781 86

Digitized by Google

§ V. — AQUEDUCS, FONTAINES, ÉGOUTS.

Au Chérakat, près de Constantine. — On a achevé la construction d'une fontaine et d'une conduite en ciment de 2 kilomètres de longueur.

Aux Deux-Ponts. — Sur la route de Constantine à Philippeville, on a construit une conduite d'eau de 700 mètres de longueur ainsi qu'une fontaine.

A Constantine. — On a achevé les travaux de restauration de l'étang romain du Djebel-Ouach.

On a construit des égouts dans les rues Grand, Sittius, Sanzay et Leblanc.

A Philippeville. — On a terminé la conduite des eaux du Beni-Meleck; on a exécuté les travaux de l'ouverture des citernes romaines.

A Bougie. — On a construit une conduite pour aménager les eaux de la fontaine Barral. On a construit un lavoir couvert.

A Sétif. — On a prolongé de 226 mètres l'égout de la rue de Constantine et de 150 mètres celui de la rue Sillègue; on a construit dans la rue Trajan un égout de grande section de 472 mètres de longueur.

On a commencé la conduite d'eau du village Fermatou et achevé celle d'Aïn-bou-Aroua.

On a construit une conduite d'eau et une fontaine au village d'Aïn-Tebinet. Les mêmes travaux ont été exécutés au village de Khalfoun.

Ces travaux neufs et de grosses réparations, ainsi que les travaux d'entretien, ont donné lieu aux dépenses ci-contre pendant l'exercice 1854.

INDICATION DES LOCALITÉS	DÉPENSES FAITES PENDANT L'EXERCICE 1854		
	pour entretien.	en travaux neufs et grosses réparations.	TOTAUX.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Aqueducs, canaux, égouts et fontaines, à Constantine et dans la banlieue	37,397 11	9,315 50	46,712 61
Achèvement des conduites des deux ponts et du Cherakat	»	9,882 49	9,882 49
Restauration de l'étang romain du Djebel Ouach	»	16,051 98	16,051 98
Conduite du Beni-Meleck à Philippeville	»	52,000 00	52,000 00
Couverture des citernes romaines à Philippeville	»	20,000 00	20,000 00
Entretien des égouts et fontaines à Philippeville et à Bougie	4,500 00	»	4,500 00
Construction d'un lavoir couvert à Bougie	»	10,000 00	10,000 00
Aqueducs, canaux, égouts et fontaines, à Bône, la Calle et Guelma	21,128 98	»	21,128 98
Prolongement d'égouts dans les rues Sillègue et de Constantine à Sétif	»	15,000 00	15,000 00
Construction d'un égout dans la rue Trajan, à Sétif	»	16,500 00	16,500 00
Conduite d'eau du village Fermaton, près Sétif	»	1,300 00	1,300 00
——— d'Aïn bou-Aroua à Sétif	»	15,800 00	15,800 00
——— d'Aïn Tebinet, près Sétif	»	1,200 00	1,200 00
——— de Khalfoun, près Sétif	»	7,000 00	7,000 00
Aqueducs, canaux, fontaines, égouts, à Sétif	2,600 00	»	2,600 00
TOTAUX	65,626 09	180,049 97	245,676 06

Digitized by Google

§ VI. — IRRIGATIONS.

Les travaux faits pendant l'exercice 1854 ont consisté principalement dans le curage des canaux après l'hiver.

Dans les environs de Constantine, on a reconstruit divers aqueducs sur les canaux du Hamma et du bas Rummel.

Les dépenses, soit de travaux neufs ou grosses réparations, soit d'entretien pendant l'exercice 1854, sont résumées ci-après :

INDICATION DES LOCALITÉS.	DÉPENSES FAITES PENDANT L'EXERCICE 1854		
	pour l'entretien.	en travaux neufs et grosses réparations	TOTAL.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Banlieue de Constantine	12,000 00	5,000 00	17,000 00

§ VII. — PLANTATIONS.

Les plantations faites dans le département pendant l'année 1854 et les dépenses de l'exercice sont énumérées ci-dessous :

INDICATION DES LOCALITÉS.	NOMBRE D'ARBRES.	DÉPENSES faites pour l'entretien des plantations déjà existantes et pour celles nouvellement faites.
		fr. c.
Constantine et ses environs	1,382	4,022 55
Philippeville et ses environs	547	1,234 00
Bône et ses environs	737	910 20
Guelma et ses environs	415	645 40
Sétif et ses environs	845	1,247 00
TOTAUX	3,926	8,059 15

§ VIII. — CRÉATION DE VILLAGES.

On a aménagé une fontaine et percé une nouvelle rue au village d'El-Kantours.

Les villages déjà existants dans le département ont nécessité quelques travaux d'entretien pendant l'année 1854; ci-après le résumé des dépenses faites :

INDICATION DES LOCALITÉS.	DÉPENSES FAITES PENDANT L'EXERCICE 1854.		
	TRAVAUX D'ENTRETIEN.	TRAVAUX NEUFS.	TOTAUX.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Village d'El-Kantours	»	5,300 00	5,300 00
Gastonville et Robertville	2,100 00	»	2,100 00
El-Arrouch	000 00	»	000 00
Villages de l'arrondissement de Bône	3,500 00	»	3,500 00
TOTAUX	0,200 00	5,300 00	11,500 00

RÉSUMÉ GÉNÉRAL

DES TRAVAUX EXÉCUTÉS ET DES DÉPENSES FAITES PENDANT L'EXERCICE 1854.

INDICATION DES PARAGRAPHES.	DÉPENSES FAITES PENDANT L'EXERCICE 1854.		
	TRAVAUX D'ENTRETIEN.	TRAVAUX NEUFS.	TOTAUX.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
§ I. Ports	15,500 00	22,051 05	37,551 05
Éclairage des côtes	32,500 00	»	32,500 00
§ II. Routes	404,100 00	254,829 90	658,929 90
Ponts	»	127,428 05	127,428 05
§ III. Desséchements	16,000 00	59,468 45	75,468 45
§ IV. Voirie urbaine	53,281 86	24,500 00	77,781 86
§ V. Aqueducs, canaux	65,626 09	180,049 97	245,676 06
§ VI. Irrigations	12,000 00	5,000 00	17,000 00
§ VII. Plantations	»	8,059 15	8,059 15
§ VIII. Villages	6,200 00	5,300 00	11,500 00
TOTAUX	605,207 95	686,686 57	1,291,894 52

CHAPITRE II. — SERVICE DES BÂTIMENTS CIVILS.

EXERCICE 1854.

Les travaux exécutés par le service des bâtiments civils se rapportent à l'appropriation et à l'entretien des bâtiments et édifices publics; on ne mentionnera dans la présente notice que des constructions et des appropriations, en suivant la classification déjà établie. Les tableaux qui font suite indiquent d'une manière détaillée les dépenses faites :

1° Service de la justice.
2° Service de l'instruction publique.
3° Service des cultes.
4° Administration générale.
5° Services municipaux.
6° Services maritimes.
7° Services financiers.
8° Administration arabe.
9° Établissements hospitaliers.

PROVINCE D'ALGER.

1° SERVICE DE LA JUSTICE.

Diverses appropriations ont été faites à l'hôtel du procureur général à Alger.

L'insuffisance des locaux affectés au tribunal de première instance a nécessité la location d'une maison voisine; les travaux qui y ont été exécutés ont permis l'agrandissement du parquet et l'affectation d'un emplacement convenable au dépôt des minutes et registres de l'état civil.

Des dépenses ont été faites aussi pour l'achèvement des murs d'enceinte et du chemin de ronde de la prison civile d'Alger.

A Douéra, les bâtiments de la justice de paix ont reçu des réparations importantes.

Diverses appropriations et aménagements nouveaux ont été exécutés à la prison civile de Blidah.

2° SERVICE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Les principaux travaux exécutés en 1854 pour les bâtiments affectés à l'instruction publique sont :

L'appropriation d'un immeuble pris à loyer pour permettre l'agrandissement de l'école des jeunes Musulmans à Alger, l'ancien local étant devenu insuffisant pour recevoir le nombre toujours croissant des élèves;

La surélévation d'un étage d'une partie des bâtiments de l'établissement de la Sainte-Enfance à Kouba;

La construction d'une salle supplémentaire dans le bâtiment servant de salle d'asile et d'école des filles de Hussein-Dey;

Digitized by Google

La construction d'une salle supplémentaire dans l'école arabe-française de Blidah et la reconstruction des terrasses ;

Enfin l'achèvement de l'école et salle d'asile d'Orléansville.

3° SERVICE DES CULTES.

Les travaux de construction de la synagogue, à Alger, ont été continués en 1854, la dépense faite pendant cet exercice s'est élevée à 55,500 francs.

On a restauré la mosquée Sidi Youssef à Milianah.

4° SERVICES ADMINISTRATIFS.

Divers travaux assez importants d'appropriation et restauration ont été effectués à la campagne du gouverneur général à Mustapha ; à l'hôtel de la préfecture et principalement à l'hôtel du gouverneur général à Alger.

5° SERVICES MUNICIPAUX.

La statue élevée, sur la place d'Isly, à Alger, en 1852, à la mémoire du maréchal Bugeaud, a été entourée d'une grille en fer et fonte.

Des dépenses ont été faites aussi pour l'installation, dans deux salles de l'ancien hôpital civil d'Alger, de l'exposition permanente locale des produits algériens, elles consistent en travaux d'appropriation proprement dits, confection de vitrines, étagères, etc.

L'abattoir civil de Cherchel à reçu un complément d'installation. Diverses appropriations ont été faites à la caserne de gendarmerie d'Orléansville.

6° SERVICES MARITIMES.

Le magasin général de la marine et d'autres bâtiments maritimes à Alger et à Ténez ont été l'objet de travaux d'appropriation.

Une fontaine a été établie dans la cour du Lazaret d'Alger.

7° SERVICES FINANCIERS.

Des hangars ont été contruits sur le quai d'Alger pour l'agrandissement des locaux de la douane. L'installation de six nouveaux préposés a donné lieu à des travaux dans la caserne Didon à Alger.

La construction des magasins aux tabacs à Hussein-Duy a été continuée, et les travaux d'achèvement ont été mis en adjudication.

8° ADMINISTRATION ARABE.

On a restauré la maison des hôtes arabes à Milianah, et le bureau arabe d'Orléansville.

9° ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS.

Les travaux pour appropriation des bâtiments de l'ancien camp de Douéra au service de l'hôpital civil, commencés les années précédentes, ont été continués en 1854.

Digitized by Google

TABLEAU RÉSUMANT LES DÉPENSES FAITES ET LES TRAVAUX EXÉCUTÉS

PAR LE SERVICE DES BÂTIMENTS CIVILS DU DÉPARTEMENT D'ALGER, PENDANT L'EXERCICE 1854.

DÉSIGNATION DES BÂTIMENTS.	SERVICE de la justice.	SERVICE de l'instruction publique.	SERVICE des cultes.	ADMINISTRATION générale.	SERVICES municipaux.	SERVICES maritimes.	SERVICES financiers.	ADMINISTRATION arabe.	ÉTABLISSEMENTS hospitaliers.	TOTAL GÉNÉRAL.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
ALGER.										
Hôtel du gouverneur	»	»	»	12,562 85	»	»	»	»	»	12,562 05
Hôtel de la préfecture	»	»	»	3,708 60	»	»	»	»	»	3,708 60
Secrétariat général du gouvernement	»	»	»	1,088 02	»	»	»	»	»	1,088 82
Service des douanes	»	»	»	»	»	»	9,009 08	»	»	9,009 08
Direction et bureau des affaires arabes	»	»	»	»	»	»	»	1,228 04	»	1,228 04
Service académique	»	1,817 18	»	»	»	»	»	»	»	1,817 18
Service télégraphique	»	»	»	701 38	»	»	»	»	»	701 38
Hôtel du procureur général	2,179 20	»	»	»	»	»	»	»	»	2,179 20
Cour impériale	185 09	»	»	»	»	»	»	»	»	185 09
Tribunal de première instance	18,800 90	»	»	»	»	»	»	»	»	10,000 90
Lazaret	»	»	»	»	»	»	»	»	4,036 66	4,036 66
Dépôt des ouvriers	»	»	»	»	»	»	»	»	1,070 82	1,070 02
Maisons domaniales et service des domaines	»	»	»	»	»	»	1,456 19	»	»	1,456 19
Bâtiments maritimes	»	»	»	»	»	10,775 55	»	»	»	10,775 35
Justice de paix	271 20	»	»	»	»	»	»	»	»	271 20
Service des mines	»	»	»	271 28	»	»	»	»	»	271 20
Service des contributions diverses	»	»	»	»	»	»	470 87	»	»	470 87
Imprimerie du gouvernement	»	»	»	222 06	»	»	»	»	»	222 06
Trésor et postes	»	»	»	»	»	»	496 87	»	»	396 07
Police centrale	»	»	»	866 30	»	»	»	»	»	866 50
Bibliothèque et Musée	»	441 64	»	»	»	»	»	»	»	441 64
Synagogue	»	»	55,508 85	»	»	»	»	»	»	55,588 85
Statue du maréchal Bugeaud	»	»	»	»	4,624 22	»	»	»	»	4,624 22
Hôpital civil (succursale)	»	»	»	»	»	»	»	»	595 57	595 57
Casernes de gendarmerie et logement du colonel	»	»	»	»	1,923 33	»	»	»	»	1,923 33
Maison affectée au cours d'accouchement	»	»	»	»	142 05	»	»	»	»	142 93
Prison civile	10,868 27	»	»	»	»	»	»	»	»	10,868 27
Bâtiment de la santé	»	»	»	»	538 25	»	»	»	»	536 23
École musulmane	»	1,105 88	»	»	»	»	»	»	»	1,105 08
Mosquées et marabouts	»	»	5,964 42	»	»	»	»	»	»	5,964 42
Salle d'asile de la Salpêtrière	»	515 45	»	»	»	»	»	»	»	515 45
Maison de refuge rue Zama	»	»	»	»	»	»	»	»	515 57	513 57
École française arabe	»	912 59	»	»	»	»	»	»	»	912 30
Exposition permanente et agricole	»	»	»	»	4,260 58	»	»	»	»	4,260 58
SAINT-EUGÈNE.										
Caserne de gendarmerie	»	»	»	»	335 72	»	»	»	»	335 70
MUSTAPHA.										
Campagne du gouverneur	»	»	»	7,713 97	»	»	»	»	»	7,715 97
Hôpital civil	»	»	»	»	»	»	»	»	1,015 88	1,015 88
Établissement des orphelines	»	»	»	»	»	»	»	»	1,203 87	1,203 07
Caserne de gendarmerie	»	»	»	»	291 77	»	»	»	»	291 77
HUSSEIN-DEY.										
Pépinière centrale	»	»	»	5,521 84	»	»	»	»	»	5,321 84
Entrepôt des tabacs	»	»	»	»	»	»	254,292 10	»	»	254,292 10
Église et presbytère	»	»	758 52	»	»	»	»	»	»	758 52
Salle d'asile	»	2,148 18	»	»	»	»	»	»	»	2,148 18
KOUBA.										
Sainte-Enfance	»	3,224 01	»	»	»	»	»	»	»	5,224 81
Télégraphe	»	»	»	381 82	»	»	»	»	»	301 82
Caserne de gendarmerie	»	»	»	»	148 22	»	»	»	»	140 22
BIRMANDREIS.										
Église et presbytère	»	»	526 63	»	»	»	»	»	»	326 63
École musulmane	»	25 47	»	»	»	»	»	»	»	25 47
BIRKHADEM.										
École communale	»	62 85	»	»	»	»	»	»	»	82 83

TABLEAU RÉSUMANT LES DÉPENSES FAITES ET LES TRAVAUX EXÉCUTÉS

PAR LE SERVICE DES BÂTIMENTS CIVILS DU DÉPARTEMENT D'ALGER, PENDANT L'EXERCICE 1854. (Suite.)

DÉSIGNATION DES BÂTIMENTS.	SERVICE de LA JUSTICE	SERVICE de L'INSTRUCTION publique.	SERVICE des CULTES.	ADMINISTRATION générale	SERVICES MUNICIPAUX	SERVICES MARITIMES	SERVICES FINANCIERS.	ADMINISTRATION arabe	ÉTABLISSEMENTS hospitaliers.	TOTAL GÉNÉRAL.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
L'ABBÂ										
Caserne de gendarmerie....	"	"	"	"	102 11	"	"	"	"	102 11
FONDOUCK.										
École des filles.....	"	67 08	"	"	"	"	"	"	"	67 08
Caserne de gendarmerie....	"	"	"	"	114 69	"	"	"	"	114 69
DELY-IBRAHIM.										
Caserne de gendarmerie.....	"	"	"	"	794 24	"	"	"	"	794 24
DRARIAH.										
École des garçons.....	"	166 31	"	"	"	"	"	"	"	166 31
Église et presbytère.....	"	"	914 05	"	"	"	"	"	"	914 05
OULED-FAYET.										
Cimetière.....	"	"	563 49	"	"	"	"	"	"	563 49
DOUÉRA.										
Justice de paix.....	709 38	"	"	"	"	"	"	"	"	709 38
Télégraphe.....	"	"	"	568 62	"	"	"	"	"	568 62
Bureaux des domaines.....	"	"	"	"	"	"	61 34	"	"	61 34
Caserne de gendarmerie.....	"	"	"	"	1,646 65	"	"	"	"	1,646 65
Hôpital civil.....	"	"	"	"	"	"	"	"	6,125 28	6,125 28
FORT-DE-L'EAU.										
Église.....	"	"	227 65	"	"	"	"	"	"	227 65
SAOULA.										
Blokhaus.....	"	"	"	"	604 91	"	"	"	"	604 91
KOLÉAH										
Justice de paix.....	299 16	"	"	"	"	"	"	"	"	299 16
Bureaux des domaines.....	"	"	"	"	"	"	91 26	"	"	91 26
Logement des gardes forestiers.	"	"	"	"	"	"	102 21	"	"	102 21
Mosquées.....	"	"	350 53	"	"	"	"	"	"	350 53
Caserne de gendarmerie.....	"	"	"	"	"	369 72	"	"	"	369 72
BLIDAH.										
Sous-préfecture.....	"	"	"	139 92	"	"	"	"	"	139 92
Justice de paix.....	9 89	"	"	"	"	"	"	"	"	9 89
Télégraphe.....	"	"	"	47 99	"	"	"	"	"	47 99
Bureau arabe.....	"	"	"	"	"	"	"	712 61	"	712 61
Bureaux des domaines.....	"	"	"	"	"	"	203 82	"	"	203 82
Trésor et postes.....	"	"	"	"	"	"	385 64	"	"	385 64
École française arabe.....	"	1,776 85	"	"	"	"	"	"	"	1,776 25
Caserne de gendarmerie et logement du capitaine.....	"	"	"	"	1,285 39	"	"	"	"	1,285 39
Mosquées.....	"	"	1,267 39	"	"	"	"	"	"	1,267 39
Prison civile.....	518 22	"	"	"	"	"	"	"	"	518 22
Synagogue.....	"	"	275 71	"	"	"	"	"	"	275 71
BENI-MERED										
Télégraphe.....	"	"	"	446 48	"	"	"	"	"	446 48
OUED-EL-HALLEG.										
Maison de secours et mairie..	"	"	"	"	347 24	"	"	"	"	347 24
EL-AFFROUN.										
Caserne de gendarmerie.....	"	"	"	"	15 30	"	"	"	"	15 30
Église et presbytère.....	"	"	837 03	"	"	"	"	"	"	837 03
École et salle d'asile.....	"	1,369 31	"	"	"	"	"	"	"	1,369 31
MOUZAÏA.										
École des garçons.....	"	622 03	"	"	"	"	"	"	"	622 03
Église et presbytère.....	"	"	365 35	"	"	"	"	"	"	365 35
BOUFARICK.										
Caserne de gendarmerie.....	"	"	"	"	596 89	"	"	"	"	596 89

Digitized by Google

TABLEAU RÉSUMANT LES DÉPENSES FAITES ET LES TRAVAUX EXÉCUTÉS PAR LE SERVICE DES BÂTIMENTS CIVILS DU DÉPARTEMENT D'ALGER, PENDANT L'EXERCICE 1854. (Suite.)

DÉSIGNATION DES BÂTIMENTS.	SERVICE de la justice.	SERVICE de l'instruction publique.	SERVICE des cultes.	ADMINISTRATION générale.	SERVICES municipaux.	SERVICES hospitaliers.	SERVICES financiers.	ADMINISTRATION arabe.	ÉTABLISSEMENTS hospitaliers.	TOTAL général.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
MÉDÉAH.										
Commissariat civil	»	»	»	137 63	»	»	»	»	»	137 63
Pépinière	»	»	»	44 18	»	»	»	»	»	44 18
Télégraphe	»	»	»	167 67	»	»	»	»	»	167 67
Bureau du recev^r des domaines.	»	»	»	»	»	»	322 74	»	»	322 74
Caserne de gendarmerie	»	»	»	»	1,388 09	»	»	»	»	1,388 09
École et salle d'asile	»	1,098 00	»	»	»	»	»	»	»	1,098 00
Marché aux grains	»	»	»	»	533 28	»	»	»	»	533 28
Prison civile	98 66	»	»	»	»	»	»	»	»	98 66
Abattoir civil	»	»	»	»	594 77	»	»	»	»	594 77
Mosquées	»	»	458 21	»	»	»	»	»	»	458 21
Église et presbytère	»	»	676 65	»	»	»	»	»	»	676 65
Dépôt d'étalons	»	»	»	559 32	»	»	»	»	»	559 32
Village de Lodi	»	728 27	2,611 44	»	»	»	»	»	»	2,730 71
Commissariat de police	»	»	»	»	03 03	»	»	»	»	03 93
Village de Dumiette	»	»	886 86	»	»	»	»	»	»	886 86
MILIANAH.										
Commissariat civil	»	»	»	515 80	»	»	»	»	»	515 80
Bureau arabe	»	»	»	»	»	»	»	854 82	»	854 82
Poste télégraphique	»	»	»	1,004 67	»	»	»	»	»	1,004 67
Maison des hôtes arabes et logement de l'agah	»	»	»	»	»	»	»	3,163 30	»	3,163 30
Minaret de l'horloge	»	»	»	»	89 53	»	»	»	»	89 53
École des garçons et des filles	»	340 88	»	»	»	»	»	»	»	340 88
Église et presbytère	»	»	272 74	»	»	»	»	»	»	272 74
Abattoir civil	»	»	»	»	324 38	»	»	»	»	324 38
Mosquée Sidi Jousef	»	»	2,512 98	»	»	»	»	»	»	2,512 98
Caserne de gendarmerie	»	»	»	»	576 47	»	»	»	»	576 47
Commissariat de police	»	»	»	»	174 19	»	»	»	»	174 19
Village de Bou Medfa	»	790 29	956 09	»	»	»	»	»		1,752 38
CHERCHEL.										
Commissariat civil	»	»	»	210 04	»	»	»	»	»	216 94
Direction du port	»	»	»	»	»	35 58	»	»	»	35 58
Bureau arabe	»	»	»	»	»	»	»	20 41	»	20 41
Mosquées	»	»	119 77	»	»	»	»	»	»	119 77
Abattoir civil	»	»	»	»	4,992 96	»	»	»	»	4,992 96
École des garçons	»	106 65	»	»	»	»	»	»	»	106 65
Village de Novi	»	2,164 40	29 83	»	»	»	»	»		2,194 23
Village de Zurich	»	44 12	»	»	»	»	»	»	»	44 12
TÉNÈS.										
Commissariat civil	»	»	»	73 01	»	»	»	»	»	73 61
Direction du port	»	»	»	»	»	952 44	»	»	»	952 44
Douane	»	»	»	»	»	»	268 01	»	»	268 61
Église et presbytère	»	»	106 84	»	»	»	»	»	»	106 84
École des garçons	»	255 77	»	»	»	»	»	»	»	255 77
Caserne de gendarmerie	»	»	»	»	469 72	»	»	»	»	469 72
Marché aux grains	»	»	»	»	362 79	»	»	»	»	362 79
Portes du vieux Ténès	»	»	»	»	31 89	»	»	»	»	31 89
Abattoir civil	»	»	»	»	176 16	»	»	»	»	176 16
ORLÉANSVILLE.										
Commissariat civil	»	»	»	1,466 51	»	»	»	»	»	1,466 51
Bureau arabe	»	»	»	»	»	»	»	1,366 47	»	1,366 47
Kahouma	1,064 68	»	»	»	»	»	»	»	»	1,064 68
Télégraphe	»	»	»	446 49	»	»	»	»	»	446 49
Jardin d'essai	»	»	»	64 15	»	»	»	»	»	64 15
Caserne de gendarmerie	»	»	»	»	3,141 11	»	»	»	»	3,141 11
École des garçons et salle d'asile	»	8,114 67	»	»	»	»	»	»	»	8,114 67
Commissariat de police	»	»	»	»	386 04	»	»	»	»	386 94
Prison civile	96 27	»	»	»	»	»	»	»	»	96 27
Éclairage	»	»	»	»	1,218 81	»	»	»		1,218 81
Abattoir civil	»	»	»	»	229 86	»	»	»	»	226 86
Village de Pontéba	»	765 63	1,190 68	»	»	»	»	»	»	1,956 31
TOTAUX	27,171 82	27,666 00	76,654 51	37,751 22	32,741 17	12,133 09	267,050 33	7,343 65	15,676 45	504,103 33

PROVINCE D'ORAN.

1° JUSTICE.

Les tribunaux et justices de paix, installés, partie dans des immeubles domaniaux, partie dans des immeubles particuliers, n'ont donné lieu qu'à des travaux de réparations locatives peu importantes.

A Mostaganem, une prison civile a été construite dans l'enceinte du fort des Cigognes.

2° INSTRUCTION PUBLIQUE.

Les écoles et salles d'asile de Mangin, Fleurus, Sidi-Chami, Saint-Cloud, Aïn-Tédeles ont donné lieu à des travaux d'agrandissements et de restaurations, et à des acquisitions de mobilier.

A la Stidia, l'école rurale a été achevée; des murs de clôture ont été construits.

A Mascara, un bâtiment neuf a été élevé pour l'agrandissement de la salle d'asile.

3° CULTES.

Le clocher de l'église de Valmy a été terminé.

On a restauré et agrandi les églises et presbytères de Bou-Tlelia et de la Stidia.

Les églises et presbytères de Mazagran et de Hennaya ont été achevés.

4° SERVICES ADMINISTRATIFS.

Il n'a été exécuté aucun travail important pour les bâtiments affectés aux services administratifs.

5° SERVICES MUNICIPAUX.

Les murs d'enceinte du cimetière d'Oran ont été achevés.

A Mers-el-Kebir, on a construit la clôture et les portes du cimetière.

Un bel abattoir a été construit à Mascara, et celui de Tlemcen a été achevé.

L'éclairage public a été installé à Mascara et à Tlemcen.

6° SERVICES MARITIMES.

La caserne des marins de la direction du port de Mers-el-Kebir, commencée depuis plusieurs années, a été terminée.

Digitized by Google

7° SERVICES FINANCIERS.

Au bâtiment de la douane d'Oran on a refait en sous-œuvre, sur pilotis et grillages, une fondation solide.

Les locaux de l'entrepôt des tabacs étant insuffisants, un magasin important a été construit pour ce service à Karguentah.

8° ADMINISTRATION ARABE.

Le bureau arabe de Tlemcen a été restauré.

On a continué la construction du bureau arabe de Mascara, commencée en 1853.

9° ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS.

A l'hôpital civil d'Oran, toutes les salles ont été parquetées, et on a construit deux salles de bains, pour les deux sexes, avec réservoir et buanderie.

Des dépenses ont été faites pour l'installation de l'orphelinat des filles de Miserghin; un grand dortoir a été construit dans cet établissement.

TABLEAU DES TRAVAUX EXÉCUTÉS DANS LE DÉPARTEMENT D'ORAN, PENDANT L'ANNÉE 1854.

DÉSIGNATION DES BÂTIMENTS	SERVICE de la justice.	SERVICE de l'instruction publique.	SERVICE des cultes	ADMINISTRATION générale.	SERVICES municipaux.	SERVICES sanitaires.	SERVICES financiers	ADMINISTRATION arabe.	ÉTABLISSEMENTS hospitaliers	RECHERCHES archéologiques.	TOTAL général.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
ORAN.											
Immeubles domaniaux	»	»	»	»	»	»	946 47	»	»	»	947 47
Tribunal de première instance et justice de paix	48 05	»	»	»	»	»	»	»	»	»	48 05
Hôtel de la préfecture	»	»	»	3,666 33	»	»	»	»	»	»	3,663 32
Bureaux de la préfecture	»	»	»	887 27	»	»	»	»	»	»	887 25
Service télégraphique	»	»	»	152 61	»	»	»	»	»	»	152 61
Direction des affaires arabes et maison d'hébergement	»	»	»	»	»	»	»	1,448 33	»	»	1,438 33
Caravansérail	»	»	»	»	»	»	»	6,102 58	»	»	6,102 58
Laboratoire des mines	»	»	»	108 20	»	»	»	»	»	»	108 20
Douane	»	»	»	»	»	»	1,518 85	»	»	»	1,518 85
Contributions diverses	»	»	»	»	»	»	22 16	»	»	»	22 16
Entrepôt des poudres civiles	»	»	»	»	»	»	93 00	»	»	»	93 00
Direction du port de commerce, à Oran	»	»	»	»	»	1,462 32	»	»	»	»	1,462 32
Grande mosquée d'Oran	»	»	188 64	»	»	»	»	»	»	»	188 64
Gendarmerie	»	»	»	»	174 50	»	»	»	»	»	174 50
Chaire arabe et de dessin	»	341 39	»	»	»	»	»	»	»	»	341 29
Tribunal de commerce	25 17	»	»	»	»	»	»	»	»	»	25 17
Magasin du service	»	»	»	624 80	»	»	»	»	»	»	624 80
Prison civile	2,375 60	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2,375 60
Hôpital civil	»	»	»	»	»	»	»	»	2,679 42	»	2,679 42
Dépôt des colons	»	»	»	»	»	»	»	»	170 41	»	170 41

TABLEAU DES TRAVAUX EXÉCUTÉS DANS LE DÉPARTEMENT D'ORAN, PENDANT L'ANNÉE 1854. (Suite.)

DÉSIGNATION DES BÂTIMENTS	SERVICE de la justice.	SERVICE de l'instruction publique.	SERVICE des cultes.	ADMINISTRATION générale.	SERVICES municipaux.	SERVICES maritimes.	SERVICES financiers.	ADMINISTRATION arabe.	ÉTABLISSEMENTS hospitaliers.	RECHERCHES archéologiques.	TOTAL général.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
ORAN (Suite.)											
Dépôt des pompes à incendie..	»	»	»	»	174 43	»	»	»	»	»	174 43
Eglises.....	»	»	2,910 44	»	»	»	»	»	»	»	2,046 44
Commissariat de police.....	»	»	»	»	104 35	»	»	»	»	»	194 35
Mairie.....	»	»	»	»	332 31	»	»	»	»	»	332 31
Écoles communales et salles d'asile.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1,361 87
Presbytères.....	»	»	103 82	»	»	»	»	»	»	»	103 82
Milice.....	»	»	»	»	274 70	»	»	»	»	»	374 70
Abattoir.....	»	»	»	»	987 44	»	»	»	»	»	987 44
Corps de garde et violons.....	»	»	»	»	328 94	»	»	»	»	»	328 94
Théâtre.....	»	»	»	»	385 85	»	»	»	»	»	385 85
Halle aux grains.....	»	»	»	»	10 00	»	»	»	»	»	10 00
Marchés.....	»	»	»	»	187 00	»	»	»	»	»	187 00
Démolition pour sûreté publique, frais divers.....	»	»	»	»	701 25	»	»	»	»	»	701 35
Éclairage de la ville.....	»	»	»	»	1,037 34	»	»	»	»	»	1,037 34
Fêtes publiques.....	»	»	»	»	1,181 75	»	»	»	»	»	1,181 75
Fontaines monumentales.....	»	»	»	»	23 10	»	»	»	»	»	23 10
Entretien de l'horloge d'Oran..	»	»	»	»	250 00	»	»	»	»	»	250 00
MERS-EL-KEBIR.											
Direction du port.....	»	»	»	»	»	2,320 07	»	»	»	»	2,324 07
Bâtiment de la santé.....	»	»	»	»	»	243 33	»	»	»	»	243 35
Caserne de la marine.....	»	»	»	»	»	2,894 80	»	»	»	»	2,894 80
Rampe d'escalier.....	»	»	»	»	701 35	»	»	»	»	»	701 35
Horloge.....	»	»	»	»	216 07	»	»	»	»	»	217 07
AÏN-EL-TURCK.											
Poste de douanes.....	»	»	»	»	»	»	6 75	»	»	»	7 75
Église.....	»	»	340 89	»	»	»	»	»	»	»	340 89
ARCOLE.											
Église.....	»	»	258 90	»	»	»	»	»	»	»	268 90
SIDI-CHAMI											
Église provisoire.....	»	»	252 78	»	»	»	»	»	»	»	253 78
MULEY-ISMAEL.											
Citerne.....	»	»	»	20 00	»	»	»	»	»	»	20 00
VALMY.											
Presbytère.....	»	»	298 13	»	»	»	»	»	»	»	298 13
BOU-TLELIS.											
Église.....	»	»	219 02	»	»	»	»	»	»	»	219 02
ARZEW											
Douane.....	»	»	»	»	»	»	647 81	»	»	»	647 81
Direction du port.....	»	»	»	»	»	411 81	»	»	»	»	411 81
Commissariat civil.....	»	»	»	291 25	»	»	»	»	»	»	291 25
Église.....	»	»	85 00	»	»	»	»	»	»	»	85 00
Presbytère.....	»	»	167 00	»	»	»	»	»	»	»	107 00
Cimetière.....	»	»	»	»	»	»	»	»	105 00	»	105 00
Gendarmerie.....	»	»	»	»	90 29	»	»	»	»	»	90 29
Commissariat de police.....	»	»	»	»	30 83	»	»	»	»	»	30 83
Horloge publique.....	»	»	»	»	99 57	»	»	»	»	»	99 57

TABLEAU DES TRAVAUX EXÉCUTÉS DANS LE DÉPARTEMENT D'ORAN, PENDANT L'ANNÉE 1854. (Suite.)

DÉSIGNATION DES DÉVERSOIRS.	SERVICE de la justice.	SERVICE de l'instruction publique.	SERVICE des cultes.	ADMINISTRATION générale.	SERVICES municipaux	SERVICES sanitaires.	SERVICES financiers.	ADMINISTRATION arabe.	ÉTABLISSEMENTS hospitaliers	RECHERCHES archéologiques.	TOTAL général.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
FLEURUS											
Église	»	»	157 60	»	»	»	»	»	»	»	157 60
Presbytère	»	»	186 83	»	»	»	»	»	»	»	186 83
Mairie	»	»	»	»	36 07	»	»	»	»	»	36 07
Écoles	»	251 09	»	»	»	»	»	»	»	»	251 09
Maison des sœurs	»	140 09	»	»	»	»	»	»	»	»	140 09
Maison du médecin	»	»	»	»	»	»	»	»	454 50	»	454 50
Installation d'ambulance	»	»	»	»	»	»	»	»	330 80	»	330 80
KLÉBER.											
Écoles	»	469 50	»	»	»	»	»	»	»	»	469 50
SAINT-LEU.											
Écoles	»	493 22	»	»	»	»	»	»	»	»	493 22
Église	»	»	60 74	»	»	»	»	»	»	»	60 74
Mosaïques	»	»	»	»	»	»	»	»	»	954 95	954 95
SAINT CLOUD.											
Maison de l'ancienne direction	»	»	»	785 06	»	»	»	»	»	»	785 06
Justice de paix	593 23	»	»	»	»	»	»	»	»	»	593 23
Installation d'une ambulance	»	»	»	»	»	»	»	»	212 20	»	212 20
HACI-BEN-OKBA											
Écoles	996 84	»	»	»	»	»	»	»	»	»	996 84
HACI-BOU-NIF											
Église	»	»	715 83	»	»	»	»	»	»	»	715 83
École	»	1,114 48	»	»	»	»	»	»	»	»	1,114 48
SAINTE-LÉONIE.											
Mairie	»	»	»	»	616 95	»	»	»	»	»	616 95
Presbytère	»	»	50 63	»	»	»	»	»	»	»	50 63
École	»	500 00	»	»	»	»	»	»	»	»	500 00
HACI-AMEUR											
Installation d'une ambulance	»	»	»	»	»	»	»	»	671 12	»	671 12
MÉFESSOUR											
Cimetière	»	»	»	»	»	»	»	»	19 80	»	19 80
École	»	33 58	»	»	»	»	»	»	»	»	33 58
SAINT-LOUIS.											
Presbytère	»	»	187 17	»	»	»	»	»	»	»	187 77
MOSTAGANEM.											
Sous-préfecture	»	»	»	5,452 83	»	»	»	»	»	»	5,452 83
Domaines	»	»	»	»	»	»	292 74	»	»	»	292 74
Douane	»	»	»	»	»	»	607 11	»	»	»	607 11
Direction du port	»	»	»	»	»	32 50	»	»	»	»	32 50
Bureau arabe	»	»	»	»	»	»	»	51 73	»	»	51 73
Télégraphe	»	»	»	184 40	»	»	»	»	»	»	184 40
Contributions diverses	»	»	»	»	»	»	22 80	»	»	»	22 80
Justice de paix	3 00	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3 00
Tabacs	»	»	»	»	»	»	3 60	»	»	»	3 60
Pépinière	»	»	»	831 55	»	»	»	»	»	»	831 55
École arabe française	»	35 00	»	»	»	»	»	»	»	»	35 00
Mosquée	»	»	283 40	»	»	»	»	»	»	»	283 40
Gendarmerie	»	»	»	»	690 47	»	»	»	»	»	090 47

TABLEAU DES TRAVAUX EXÉCUTÉS DANS LE DÉPARTEMENT D'ORAN, PENDANT L'ANNÉE 1854. (Suite.)

DÉSIGNATION DES BÂTIMENTS.	SERVICE de LA JUSTICE.	SERVICE de L'INSTRUCTION publique.	SERVICE des CULTES.	ADMINISTRATION générale.	SERVICES MUNICIPAUX.	SERVICES MARITIMES.	SERVICES FINANCIERS.	ADMINISTRATION arabe.	ÉTABLISSEMENTS hospitaliers.	RECHERCHES archéologiques.	TOTAL GÉNÉRAL.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
MAZAGRAN.											
École	»	717 35	»	»	»	»	»	»	»	»	717 35
Réduit de la colonne	»	»	»	26 33	»	»	»	»	»	»	26 33
SOUK KELMITOU.											
Mairie	»	»	»	»	160 00	»	»	»	»	»	160 00
Presbytère	»	»	81 48	»	»	»	»	»	»	»	81 48
PONT-DU-CHÉLIF (Village de).											
Église	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	440 78
AÏN-SIDI-CHÉRIF.											
Installation d'une ambulance	»	»	»	»	»	»	»	»	545 86	»	545 86
BLED-TOUARIA.											
Installation d'une ambulance	»	»	»	»	»	»	»	»	280 00	»	280 00
MASCARA.											
Immeubles domaniaux	»	»	»	»	»	»	75 00	»	»	»	75 00
Commissariat civil	»	»	»	488 39	»	»	»	»	»	»	488 39
Bureau arabe et maison des hôtes	»	»	»	»	»	»	»	238 97	»	»	238 97
Bâtiment financier	»	»	»	»	»	»	188 99	»	»	»	188 99
Maison des gardes coloniaux	»	»	»	121 68	»	»	»	»	»	»	121 68
Trésor et postes	»	»	»	»	»	»	11 50	»	»	»	11 50
Écoles	»	804 92	»	»	»	»	»	»	»	»	804 92
Dispensaire	»	»	»	»	540 78	»	»	»	»	»	540 78
Gendarmerie	»	»	»	»	435 11	»	»	»	»	»	435 11
Dépôt des armes de la milice	»	»	»	»	119 12	»	»	»	»	»	119 12
Église	»	»	81 84	»	»	»	»	»	»	»	81 84
Prison	173 10	»	»	»	»	»	»	»	»	»	173 10
Presbytère	»	»	41 16	»	»	»	»	»	»	»	41 16
Synagogue	»	»	156 96	»	»	»	»	»	»	»	156 96
Mosquée	»	»	1,521 54	»	»	»	»	»	»	»	1,521 54
Marché	»	»	»	»	504 80	»	»	»	»	»	504 80
Cimetière	»	»	»	»	»	»	»	»	26 25	»	26 25
TLEMCEN											
Immeubles domaniaux	»	»	»	»	»	»	117 24	»	»	»	117 24
Commissariat civil	»	»	»	534 53	»	»	»	»	»	»	534 53
Bureau arabe et maison des hôtes	»	»	»	»	»	»	»	»	137 17	»	137 17
Justice de paix	1,109 62	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1,109 62
Télégraphe	»	»	»	971 62	»	»	»	»	»	»	971 62
Trésor et postes	»	»	»	»	»	»	504 12	»	»	»	504 12
Fondouck	»	»	»	»	»	»	»	908 94	»	»	908 94
Église	»	»	40 01	»	»	»	»	»	»	»	40 01
Mosquées	»	»	797 02	»	»	»	»	»	»	»	797 02
École et salle d'asile	»	887 93	»	»	»	»	»	»	»	»	887 93
Asile indigène	»	»	»	»	»	»	»	»	53 18	»	53 18
Commissariat de police et vinton	»	»	»	»	686 31	»	»	»	»	»	686 31
Abattoir	»	»	»	»	411 83	»	»	»	»	»	411 83
Dépôt des armes de la milice	»	»	»	»	800 98	»	»	»	»	»	800 98
Gendarmerie	»	»	»	»	1,355 76	»	»	»	»	»	1,355 76
Levée du plan de la ville	»	»	»	»	520 30	»	»	»	»	»	520 30
SAF-SAF (Village de)											
Four banal	»	»	»	»	499 18	»	»	»	»	»	499 18
Totaux pour les travaux d'entretien	5,328 30	7,157 62	9,075 37	15,147 43	14,860 72	7,360 43	5,060 14	8,740 55	5,094 77	954 95	79,980 29

TABLEAU DES TRAVAUX EXÉCUTÉS DANS LE DÉPARTEMENT D'ORAN, PENDANT L'ANNÉE 1854. (Suite.)

DÉSIGNATION DES LOCALITÉS.	TOTAL GÉNÉRAL.	OBSERVATIONS
TRAVAUX NEUFS ET GROSSES RÉPARATIONS.		
Construction d'une écurie au presbytère de Valmy	189f 35c	
Achèvement de l'église de Mazagran	906 87	
Achèvement de l'église de Bou-Tlélis	698 38	
Installation du presbytère de Bou-Tlélis	1,105 92	
Grosses réparations à l'ancienne direction de Saint-Cloud	500 00	
Grosses réparations au logement du médecin de Fleurus	500 00	
Achèvement du clocher de l'église de Valmy	2,000 00	
Construction des magasins de l'entrepôt des tabacs à Oran	104,100 38	
Restauration du presbytère de la Stidia	1,760 10	
Installation de l'école de la Stidia	5,998 26	
Construction d'un abattoir à Mascara	30,110 24	
Achèvement des travaux de construction de la caserne des marins à Mers-el-Kebir	0,066 50	
Grosses réparations au bureau arabe de Tlemcen (achèvement)	998 85	
Achèvement du presbytère d'Hennaya	1,159 70	
Achèvement de l'église de Valmy	2,000 00	
Consolidation de la douane d'Oran	7,000 00	
Appropriation et construction de dortoirs à l'orphelinat de jeunes filles à Misserghin, et acquisition de mobilier	14,000 00	
Parquetage et construction de salles de bains à l'hôpital civil d'Oran	16,000 00	
Installation d'une magnanerie à Oran	920 29	
Exposition des produits agricoles à Oran	630 79	
Confection de mobilier pour la caserne de gendarmerie, à Arzew	75 00	
Confection de mobilier pour les écoles de Mangin, Fleurus et Sidi-Chami	302-40	
Clôture du cimetière de Mers-el-Kebir	2,800 00	
Construction de murs d'enceinte des cimetières d'Oran (achèvement)	8,408 21	
Appropriation du presbytère de Bou-Tlélis	850 00	
Installation de l'horloge de Mazagran	1,000 00	
Agrandissement de la salle d'asile d'Aïn-Tédelès	3,800 00	
Agrandissement de la salle d'asile de Saint-Cloud	700 00	
Installation de la gendarmerie d'Arzew	5,524 58	
Construction d'un bureau arabe à Mascara (commencement des travaux)	20,200 00	
Construction d'une salle d'asile à Mascara	7,000 00	
Installation de l'éclairage de Mascara	2,500 00	
Achèvement de l'abattoir de Tlemcen	6,000 00	
Installation de l'éclairage de Tlemcen	2,350 00	
Confection du matériel pour la confection	709 53	
Installation d'une prison civile à Mostaganem	15,044 98	
TOTAL pour les travaux neufs et grosses réparations	270,160 48	
TOTAL pour les travaux d'entretien	79,989 29	
TOTAL GÉNÉRAL	356,149 77	

PROVINCE DE CONSTANTINE.

1° SERVICE DE LA JUSTICE.

Il n'a pas été fait aux bâtiments de ce service de travaux qui méritent d'être mentionnés spécialement.

2° INSTRUCTION PUBLIQUE.

A Constantine, la salle d'asile a reçu un préau avec galerie; des dépenses ont été faites pour la reconstruction de gros murs et l'établissement d'un perron à l'école arabe-française des garçons.

3° SERVICE DES CULTES.

Les mosquées de Constantine, généralement en mauvais état, ont été consolidées au moyen de chaines en fer et d'éperons en maçonnerie.

A Condé, des travaux d'appropriation ont été exécutés pour l'installation d'une église dans une ancienne construction.

L'église de Philippeville a été achevée; les travaux de construction de l'église de Bône ont été continués.

A Mondovi, l'église a été consolidée et agrandie.

Enfin, des travaux d'appropriation ont été exécutés à l'église et au presbytère de la Calle.

4° ADMINISTRATION GÉNÉRALE.

Une maison spéciale a été construite à Constantine pour servir de laboratoire de chimie.

Trois postes télégraphiques ont été établis: à Sidi-Acbah, ligne de Bathna; à Sidi-bou-Sbah, ligne de Bône; à Bou-Hamera, ligne de Constantine.

Le service forestier à la Calle a reçu diverses appropriations.

5° SERVICES MUNICIPAUX.

Un abattoir a été construit à Bougie; l'abattoir de Constantine, et particulièrement le sol des cases d'abat, ont donné lieu à des réparations.

Les bâtimenta de la gendarmerie, à Constantine, ont été l'objet d'appropriations diverses.

Les marchés de Constantine ont reçu des réparations importantes.

On a commencé la clôture du nouveau cimetière catholique.

A Robertville, Mondovi, Héliopolis, Millésimo et Petit, il a été fait des travaux de consolidation et d'appropriation à divers immeubles affectés à des services publics.

6° SERVICES FINANCIERS.

A Constantine, le bureau de la poste a été installé dans le bâtiment neuf du trésor; divers travaux accessoires ont été effectués, tels que : escalier, cuisine, bûcher, etc. etc.

Les bâtiments occupés par les receveurs de l'enregistrement ont reçu des appropriations nouvelles pour l'installation d'un bureau supplémentaire.

Les bâtiments de la douane, à Philippeville, ont été l'objet de travaux de diverse nature.

7° ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS.

A l'asile indigène de Constantine, on a construit des cellules d'aliénés; d'autres travaux de consolidation ont été faits.

TABLEAU DES TRAVAUX EXÉCUTÉS DANS LE DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE PENDANT L'ANNÉE 1854.

DÉSIGNATION DES BÂTIMENTS.	SERVICE de LA GUERRE	SERVICE de L'INSTRUCTION publique	SERVICE des CULTES	ADMINISTRATION générale.	SERVICES MUNICIPAUX.	SERVICES MARITIMES.	SERVICES FINANCIERS.	ADMINISTRATION civile	ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS	TOTAL GÉNÉRAL.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
CONSTANTINE.										
Préfecture	»	»	»	2,574 42		»	»	»		2,574 42
Tribunal de première instance	1,652 37	»	»		»		»	»	»	1,652 37
Installation des assises	2,560 36	»	»				»			2,560 36
Entretien d'immeubles domaniaux	»	»	»			»	1,210 09	»		1,210 09
Domaine et enregistrement	»	»	»	»			3,999 99	»	»	3,999 99
Bâtiments financiers	»	»	»		»	»	1,238 18	»	»	1,238 18
Trésor et postes		»			»		9,223 79	»	»	9,223 79
Service des mines (laboratoire de chimie)	»	»	»	22,434 85		»	»	»	»	22,434 85
Mosquées	»	»	420 76	»	»	»	»	»	»	420 76
Maison des hôtes arabes	»	»	»	»	»	»	»	426 30		426 30
Prison des étages	168 21	»	»	»	»		»	»	»	168 21
Pépinière	»	»	»	1,076 00		»	»	»	»	1,076 00
Douane	»	»	»	»	»	»	250 63	»	»	250 63
Postes télégraphiques. { Bou-Sbah	»	»	»	7,434 46	»	»	»	»	»	7,434 46
Postes télégraphiques. { Sidi-Achah	»	»	»	7,734 24	»	»	»	»	»	7,734 24
Mairie	»	»	»	»	2 24	»	»	»		2 24
Commissariat de police	»	»	»	321 00		»	»	»		321 00
Prison civile	623 32	»	»		»	»	»	»	»	623 32
Dispensaire	»	»	»	»	»	»	»	»	437 84	437 84
Hôpital civil		»	»	»	»	»	»	»	1,051 97	1,051 97
École des filles	»	256 71	»	»		»	»	»	»	256 71
Salle d'asile		3,927 66	»	»	»	»	»	»	»	3,927 66

Digitized by Google

TABLEAU DES TRAVAUX EXÉCUTÉS DANS LE DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE, PENDANT L'ANNÉE 1854. (Suite.)

DÉSIGNATION DES BÂTIMENTS.	SERVICE de la justice.	SERVICE de l'instruction publique.	SERVICE des cultes.	ADMINISTRATION générale.	SERVICES municipaux.	SERVICES maritimes.	SERVICES financiers.	ADMINISTRATION arabe.	ÉTABLISSEMENTS hospitaliers.	TOTAL général.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
CONSTANTINE. (Suite.)										
École communale	"	1,063 67	"	"	"	"	"	"	"	1,063 67
École française arabe des garçons	"	2,071 02	"	"	"	"	"	"	"	2,071 02
École française arabe des filles	"	199 54	"	"	"	"	"	"	"	199 54
Aile indigène (cellules d'aliénés)	"	"	"	"	"	"	"	"	7,404 42	7,404 42
Gendarmerie	"	"	"	"	4,625 73	"	"	"	"	4,625 73
Dépôt des pompes	"	"	"	"	217 08	"	"	"	"	217 08
Église	"	"	1,614 71	"	"	"	"	"	"	1,614 71
Presbytère	"	"	103 89	"	"	"	"	"	"	103 89
Entretien du clocher	"	"	"	"	21 00	"	"	"	"	21 00
Oratoire protestant	"	"	400 00	"	"	"	"	"	"	400 00
Abattoir	"	"	"	"	10,012 00	"	"	"	"	10,012 00
Milice	"	"	"	"	108 85	"	"	"	"	108 85
Magasins des bâtiments civils	"	"	"	"	360 00	"	"	"	"	360 00
Mosquées	"	"	6,461 63	"	"	"	"	"	"	6,461 63
Marché aux grains	"	"	"	"	2,580 77	"	"	"	"	2,580 77
Fondouck aux huiles	"	"	"	"	1,486 07	"	"	"	"	1,486 07
Clôture de terrains domaniaux	"	"	"	"	319 17	"	"	"	"	319 17
Démolition d'office	"	"	"	"	603 94	"	"	"	"	603 94
Voirie	"	"	"	"	737 47	"	"	"	"	737 47
Théâtre	"	"	"	"	391 80	"	"	"	"	391 80
École israélite	"	57 12	"	"	"	"	"	"	"	57 12
Nouveau cimetière catholique	"	"	"	"	9,577 54	"	"	"	"	9,577 54
CONDÉ.										
Église	"	"	4,018 04	"	"	"	"	"	"	4,018 04
Gendarmerie	"	"	"	"	320 51	"	"	"	"	320 01
Prison	22 12	"	"	"	"	"	"	"	"	22 12
Démolitions	"	"	"	"	32 94	"	"	"	"	32 94
SÉTIF.										
Commissariat civil	"	"	"	85 35	"	"	"	"	"	85 35
Bureau arabe	"	"	"	"	"	"	"	552 86	"	552 86
Trésor et postes	"	"	"	"	"	"	255 01	"	"	255 01
Pépinière	"	"	"	557 85	"	"	"	"	"	557 85
Télégraphe	"	"	"	88 10	"	"	"	"	"	88 10
Église et presbytère	"	"	662 88	"	"	"	"	"	"	662 88
Mosquée	"	"	512 83	"	"	"	"	"	"	512 83
École communale	"	64 75	"	"	"	"	"	"	"	64 75
École des filles	"	286 94	"	"	"	"	"	"	"	286 94
Cimetière	"	"	"	"	360 23	"	"	"	"	360 23
Abattoir	"	"	"	"	42 63	"	"	"	"	42 63
Prison et police	165 01	"	"	"	"	"	"	"	"	165 01
Voirie	"	"	"	"	82 60	"	"	"	"	82 60
Gendarmerie	"	"	"	"	0 00	"	"	"	"	0 00
PHILIPPEVILLE.										
Sous-préfecture	"	"	"	1,355 87	"	"	"	"	"	1,355 87
Église	"	"	44,334 12	"	"	"	"	"	"	44,334 12
Tribunal de première instance	54 25	"	"	"	"	"	"	"	"	54 25
Installation des assises	1,000 00	"	"	"	"	"	"	"	"	1,000 00
Justice de paix	190 53	"	"	"	"	"	"	"	"	190 53
Tribunal du cadi	154 40	"	"	"	"	"	"	"	"	154 40
Trésor et postes	"	"	"	"	"	"	190 22	"	"	190 22
Douanes	"	"	"	"	"	"	10,160 12	"	"	10,160 12
Entrepôt des poudres	"	"	"	"	"	"	1,311 75	"	"	1,311 75
Entrepôt des tabacs	"	"	"	"	"	"	224 33	"	"	224 33
Bureau arabe	"	"	"	"	"	"	"	357 48	"	357 48
Pépinière	"	"	"	1,464 14	"	"	"	"	"	1,464 14
Entrepôt des cotons	"	"	"	"	"	"	400 00	"	"	400 00

Digitized by Google

TABLEAU DES TRAVAUX EXÉCUTÉS DANS LE DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE, PENDANT L'ANNÉE 1854. (Suite.)

DÉSIGNATION des localités.	SERVICE de la justice	SERVICE de l'instruction publique.	SERVICE des cultes	ADMINISTRATION générale.	SERVICES municipaux.	SERVICES maritimes.	SERVICES financiers.	ADMINISTRATION arabe	ÉTABLISSEMENTS hospitaliers	TOTAL général.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
PHILIPPEVILLE. (Suite.)										
Prison	824 04	»	»	»	»	»	»	»	»	824 04
Dépôt des colons	»	»	»	»	»	»	»	»	456 17	456 17
Hôpital civil	»	»	»	»	»	»	»	»	813 27	813 27
Gendarmerie	»	»	»	»	1,031 73	»	»	»	»	1,031 73
Hangar du commerce	»	»	»	»	355 00	»	»	»	»	355 00
Orphelinat	»	»	»	»	»	»	»	»	200 00	200 00
Mosquée	»	»	1,091 42	»	»	»	»	»	»	1,091 42
Dispensaire	»	»	»	»	»	»	»	»	1,204 80	1,204 80
Lazaret	»	»	»	»	250 00	»	»	»	»	250 00
VILLAGES.										
Gastonville	»	»	»	»	829 70	»	»	»	»	829 70
Robertville	»	»	»	»	3,577 56	»	»	»	»	3,577 56
Saint-Antoine et Valée	»	»	»	»	210 20	»	»	»	»	210 20
El-Arrouch	»	»	»	»	715 00	»	»	»	»	715 00
Saint-Charles	»	»	»	»	202 50	»	»	»	»	202 50
STORA										
Gendarmerie	»	»	»	»	56 00	»	»	»	»	56 00
Direction du port	»	»	»	»	»	620 03	»	»	»	620 03
Santé	»	»	»	»	»	327 99	»	»	»	327 99
Douanes	»	»	»	»	»	»	381 57	»	»	381 57
BOUGIE										
Commissariat civil	»	»	»	3,340 45	»	»	»	»	»	3,340 45
Bureau arabe	»	»	»	»	»	»	»	200 00	»	200 00
Douanes	»	»	»	»	»	»	400 20	»	»	400 20
Trésor et postes	»	»	»	»	»	»	150 00	»	»	150 00
Immeubles domaniaux	»	»	»	»	»	»	217 00	»	»	217 00
Maison des hôtes arabes	»	»	»	»	»	»	»	199 80	»	199 80
Direction du port	»	»	»	»	»	4,530 42	»	»	»	4,530 42
Bâtiment de la santé	»	»	»	»	»	200 00	»	»	»	200 00
Matériel du lazaret	»	»	»	»	»	500 00	»	»	»	500 00
Église et presbytère	»	»	1,000 00	»	»	»	»	»	»	1,000 00
Abattoir	»	»	»	»	25,259 58	»	»	»	»	25,259 58
École communale	»	200 00	»	»	»	»	»	»	»	200 00
Salle d'asile	»	220 78	»	»	»	»	»	»	»	220 78
École des filles	»	129 22	»	»	»	»	»	»	»	129 22
Voirie	»	»	»	»	370 00	»	»	»	»	370 00
Cimetière	»	»	»	»	100 00	»	»	»	»	100 00
Mosquée et école musulmane	»	»	195 00	»	»	»	»	»	»	195 00
Gendarmerie	»	»	»	»	450 00	»	»	»	»	450 00
Dépôt des pompes	»	»	»	»	21 00	»	»	»	»	21 00
Fondouck	»	»	»	»	350 20	»	»	»	»	350 20
Milice	»	»	»	»	49 70	»	»	»	»	49 70
Police	»	»	»	50 14	»	»	»	»	»	50 14
BONE										
Sous-préfecture	»	»	»	1,470 28	»	»	»	»	»	1,470 28
Tribunal de première instance	404 71	»	»	»	»	»	»	»	»	404 71
Installation des assises	2,100 00	»	»	»	»	»	»	»	»	2,100 00
Justice de paix	102 40	»	»	»	»	»	»	»	»	102 40
Trésor et postes	»	»	»	»	»	»	212 32	»	»	212 32
Douanes	»	»	»	»	»	»	887 93	»	»	887 93
Domaine et enregistrement	»	»	»	»	»	»	2,059 44	»	»	2,059 44
Direction du port	»	»	»	»	»	2,605 00	»	»	»	2,605 00
Bâtiment de la santé	»	»	»	»	»	77 00	»	»	»	77 00
Lazaret	»	»	»	»	»	1,044 05	»	»	»	1,044 05
Télégraphe de Bou-Hamera	»	»	»	0,122 00	»	»	»	»	»	0,122 00
Bureau arabe	»	»	»	»	»	»	»	135 88	»	135 88

TABLEAU DES TRAVAUX EXÉCUTÉS DANS LE DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE, PENDANT L'ANNÉE 1854. (Suite.)

DÉSIGNATION DES BÂTIMENTS	SERVICE de la justice.	SERVICE de l'instruction publique.	SERVICE des cultes.	ADMINISTRATION générale.	SERVICES municipaux.	SERVICES maritimes	SERVICES financiers	COMMUNICATIONS DIVERSES arabes.	ÉTABLISSEMENTS hospitaliers.	TOTAL GÉNÉRAL.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
DJNE. (Suite.)										
Pépinière	»	»	»	1,200 00	»	»	»	»	»	1,200 00
Service des mines (laboratoire de chimie)	»	»	»	505 20	»	»	»	»	»	505 20
Entrepôt	»	»	»	»	»	»	52 72	»	»	52 72
Maisons forestières de l'Edough	»	»	»	1,675 24	»	»	»	»	»	1,675 24
Prison civile	2,397 69	»	»	»	»	»	»	»	»	2,397 69
Gendarmerie	»	»	»	»	522 33	»	»	»	»	522 33
Église	»	»	18,771 75	»	»	»	»	»	»	18,771 75
Hôpital civil	»	»	»	»	»	»	»	»	674 75	674 75
Mosquées	»	»	499 58	»	»	»	»	»	»	499 58
Dépôt des ouvriers	»	»	»	»	»	»	»	»	163 41	163 41
VILLAGES										
Mondovi	»	»	»	»	1,826 22	»	»	»	»	1,826 22
Barral	»	»	»	»	714 45	»	»	»	»	714 45
Bugeaud	»	»	»	»	100 00	»	»	»	»	100 00
D'Uzerville	»	»	»	»	55 00	»	»	»	»	55 00
Eglise de Mondovi	»	»	3,950 00	»	»	»	»	»	»	3,950 00
GUELMA.										
Commissariat civil	»	»	»	400 00	»	»	»	»	»	400 00
Trésor et postes	»	»	»	»	»	»	200 00	»	»	200 00
Justice de paix	100 00	»	»	»	»	»	»	»	»	100 00
Pépinière	»	»	»	500 00	»	»	»	»	»	500 00
Bureau arabe	»	»	»	»	»	»	»	300 00	»	300 00
Eglise et presbytère	»	»	538 15	»	»	»	»	»	»	538 15
École des garçons	»	345 81	»	»	»	»	»	»	»	345 81
École des filles	»	249 15	»	»	»	»	»	»	»	249 15
Abattoir	»	»	»	»	249 55	»	»	»	»	249 55
Cimetière	»	»	»	»	285 72	»	»	»	»	285 72
Police	»	»	»	20 01	»	»	»	»	»	20 01
Gendarmerie	»	»	»	»	332 74	»	»	»	»	332 74
Prison civile	42 16	»	»	»	»	»	»	»	»	42 16
Voirie	»	»	»	»	406 08	»	»	»	»	406 08
Pompes à incendie	»	»	»	»	400 00	»	»	»	»	400 00
VILLAGES										
Héliopolis	»	»	»	»	2,899 83	»	»	»	»	2,899 83
Millésimo	»	»	»	»	2,952 57	»	»	»	»	2,952 57
Petit	»	»	»	»	2,070 20	»	»	»	»	2,970 20
LA CALLE										
Commissariat civil	»	»	»	95 08	»	»	»	»	»	95 08
Douanes	»	»	»	»	»	»	1,169 38	»	»	1,169 38
Bureau arabe	»	»	»	»	»	»	»	100 00	»	100 00
Domaine et enregistrement	»	»	»	»	»	»	1,053 92	»	»	1,053 92
Direction du port et bâtiment de la santé	»	»	»	»	»	3,500 00	»	»	»	3,500 00
Maisons forestières	»	»	»	2,233 88	»	»	»	»	»	2,233 88
Eglise et presbytère	»	»	1,285 65	»	»	»	»	»	»	1,285 65
École	»	180 00	»	»	»	»	»	»	»	180 00
Gendarmerie	»	»	»	»	241 53	»	»	»	»	241 53
Alignements	»	»	»	»	91 64	»	»	»	»	91 64
Entretiens divers	»	»	»	»	310 00	»	»	»	»	310 00
TOTAUX	12,000 66	9,253 03	80,700 41	02,702 71	80,097 52	13,495 69	36,158 49	2,272 82	12,406 63	345,867 96

Digitized by Google

CHAPITRE III. — SERVICE DU GÉNIE.

TRAVAUX CIVILS EXÉCUTÉS EN 1854.

On a fait figurer, dans les tableaux ci-après, tous les ouvrages auxquels le service du génie a pris part depuis l'occupation de l'Algérie. On a indiqué quelles sont les parties de ces ouvrages dont le service du génie reste chargé, et l'état d'avancement de ces parties.

PROVINCE D'ALGER.

§ Ier. — TRAVAUX MARITIMES.

PORTS.

Pour le port d'Alger, le service du génie n'a eu à s'occuper que des travaux de défense qui sont en cours d'exécution.

§ II. — ROUTES ET PONTS.

TABLEAU DES ROUTES ET VOIES DE COMMUNICATION, DANS LA PROVINCE D'ALGER, EN 1854.

DÉSIGNATION DES LOCALITÉS ET DES VOIES DE COMMUNICATION.	LONGUEUR DES ROUTES stratégiques.	impériales.	provinciales.	chemins vicinaux.	ANNÉES pendant lesquelles les travaux ont été exécutés.	DÉFENSES de construction jusqu'au 31 décembre 1854.	SERVICES auxquels les travaux ont été confiés.	OBSERVATIONS.
	kilom.	kilom.	kilom.	kilom.		francs		
1° ROUTES IMPÉRIALES.								
D'Alger à Médéah (90k) :								
1re section. — D'Alger à Blidah...	»	48	»	»	»	»	Génie militaire et ponts et chaussées.	A l'état d'entretien. Remis depuis long-temps au service des ponts et chaussées.
2e section. — De Blidah à Médéah.	»	42	»	»	1842 à 1854.	1,723,808	Idem.	On a commencé en 1854 d'importantes rectifications destinées à supprimer tous les passages de rivières; on construisit en même temps un pont sur l'Oued-Djer, et l'on crapoudrait complètement les rampes du Nador.
D'Alger à Milianah (132k) :								
1re section. — D'Alger à Blidah...	»	»	»	»	»	»	Idem.	Commune avec la route d'Alger à Médéah.
2e section. — De Blidah à Bou-Skika	»	24	»	»	1849 à 1854.	146,500	Idem.	Une partie de cette section est commune à la section de la route précédente entre Blidah et Médéah. Le service des ponts et chaussées a exécuté la partie comprise Blidah et Mouzaïa. Le génie a achevé le reste de cette section, qui est à l'état d'entretien et remise aux ponts et chaussées.
3e section. — De Bou-Skika à Milianah.....	»	34	»	»	1852 à 1854.	310,900	Génie.	On a travaillé avec la plus grande activité à cette section, dont la plus grande partie est viable en bonne saison.
D'Alger à Dellys (110k) :								
Section d'Alger à Souk-el-Djemma.	»	65	»	»	1832 à 1854.	»	Génie militaire et ponts et chaussées.	Est praticable sur tout son parcours, mais n'est terminée que jusqu'à la Regaye.
Section de Souk-el-Djemma à l'Arib-zamoun.....	»	16	»	»	1854	27,000	Génie militaire.	On a entrepris d'une manière définitive la route de l'Arib-zamoun à l'Isser.
Section de l'Arib-zamoun à Dellys..	»	29	»	»	1854.	18,650	Idem.	On a entrepris d'une manière définitive cette section.
De Milianah à Orléansville.....	»	96	»	»	1846 à 1854.	5,000	Idem.	Ouverte seulement par des travaux de campagne.
De Cherchel à Teniet-el-Haâd.								
1° De Cherchel à Affreville (100k).	»	»	»	»	»	»	Idem.	La communication est assurée en passant par Milianah; mais la route définitive doit partir du sol de l'Oued-Souffray pour se diriger sur Affreville.
2° D'Affreville à Teniet-el-Haâd...	»	53	»	»	»	»	»	En projet.
De Tenez à Orléansville.....	»	»	»	»	1848 à 1854.	754,300	Génie militaire.	On a mis à l'état d'entretien 42 kilomètres; exécuté un grand nombre de travaux d'art et réparé les rampes de Kibbah.
TOTAUX.....	»	427	»	»	.....	2,186,158		

PONTS CONSTRUITS ET EN COURS D'EXÉCUTION DANS LA PROVINCE D'ALGER EN 1854.

DÉSIGNATION DES LOCALITÉS ET DES VOIES DE COMMUNICATION.	LONGUEUR DES ROUTES				ANNÉES pendant lesquelles les travaux ont été exécutés.	DÉPENSES de construction jusqu'au 31 décembre 1854.	SERVICES auxquels les travaux ont été confiés.	OBSERVATIONS.
	stratégiques.	impériales.	provinciales.	chemins vicinaux.				
	kilom.	kilom.	kilom.	kilom.		francs.		
1° ROUTES STRATÉGIQUES.								
De Sonk-el-Djemma à Drâ'el-Mizan.	32	»	»	»	1852 à 1854.	29,797	Génie militaire.	On n'a guère fait, en 1854, que quelques travaux d'entretien.
D'Alger à Aumale par l'Arbâ (128k):								
1re section. — D'Alger à l'Arbâ....	32	»	»	»	»	»	Génie militaire et ponts et chaussées.	Cette section est complétement à l'état d'entretien.
2e section. — De l'Arbâ à Aumale.	96	»	»	»	1847 à 1854.	»	Génie militaire.	On ne fait sur cette route que des travaux de simple entretien, bien qu'elle ne soit ouverte et ouverte que par des travaux de campagne.
De Médéah à Boghar.....	79	»	»	»	1851 à 1854.	337,495	Idem.	La route est empierrée sur une longueur de 33 kilomètres. Ouverte sur le reste du parcours, elle est praticable en bonne saison.
De Boghar à Laghouat.....	250	»	»	»	1853 à 1854.	41,840	Idem.	Ouverte par de simples travaux de campagne, elle est toujours praticable; les travaux ont consisté dans le débroussaillement de la plus grande partie, le curement des fossés, l'établissement de ponts, ponceaux et ponceaux.
D'Orléansville à Teniet-el-Hâad, par l'Ouarencenis.....	70	»	»	»	1854.	15,484	Idem.	On a rendu la route praticable aux voitures entre Orléansville et le Bordj-des-Beni-Hiadell, et commencé une ouverte de 6 kilomètres sur Teniet-el-Hâad.
D'Orléansville au Bordj-d'Ain-Bal.	44	»	»	»	1854.	1,374	Idem.	La route a été rendue praticable aux voitures depuis Orléansville jusqu'à Ain-Mérau, sur une longueur de 44 kilomètres.
ROUTES PROVINCIALES.....	»	»	»	»	»	»	Idem.	On n'a fait en 1854, aux routes provinciales de la province d'Alger, que des travaux d'entretien peu importants.
CHEMINS VICINAUX ET DE COLONISATION.								
Chemin de colonisation d'Aumale.	»	»	»	2,400	1852 à 1854.	2,300	Idem.	On a ouvert 2 chemins d'exploitation et on y a planté 500 arbres.
Chemin de Lodi à Mouzaïa-les-Mines.....	»	»	»	3,500	1850 à 1854.	34,700	Idem.	Idem.
TOTAUX.....	000	»	»	5,900	.....	000,000		

Digitized by Google

PONTS CONSTRUITS ET EN COURS D'EXÉCUTION DANS LA PROVINCE D'ALGER EN 1854.

INDICATION DES PONTS et DES LOCALITÉS OU ILS ONT ÉTABLIS	LONGUEUR DES PONTS entre les culées.			ANNÉES pendant lesquelles les travaux ont été exécutés.	DÉPENSES de construction jusqu'au 31 décembre 1854.	SERVICES qui ont exécuté les travaux.	OBSERVATIONS.
	En charpente.	Sur piles en maçonnerie. En charpente.	Sur piles en maçonnerie. En maçonnerie.				
PONTS.	mètres.	mètres.	mèt. c.		francs.		
Pont sur la Chiffa à l'Oued-Djer...	»	»	20 00	1854.	La dépense est comprise dans celle de la route.	Génie militaire.	On a construit à l'Oued-Djer, sur la Chiffa, un pont de 20 mètres d'ouverture, à l'aide duquel on passe sur la rive gauche de la rivière, que l'on suit jusqu'à l'Oued-Mouzaïa
2 ponceaux sur des ravins à Aïn-Sba, Route de Boghar à Laghouat...	125	»	2 50	1854.	4,687	Idem.	Les deux ponceaux en maçonnerie ont été construits à la suite d'une crue qui avait enlevé deux ponceaux provisoires en pierre sèche. Leur dépense, qui s'élève à 4,687 fr. est comprise dans celle de la route de Boghar à Laghouat.
Passerelle de l'Oued-el-Hachem, sur la route de Zurich à Marengo.	»	»	»	»	5,500	Idem.	Cette passerelle est établie sur pilotis en sapin; elle a 1m 32c de longueur entre les garde corps.
Ponts sur l'Oued-Aouran, route d'Orléansville à Tenes, savoir :							
Bou-Mezir.....	»	»	6 00	1853 à 1854.	10,000	Idem.	On a fait le radier et les murs en aile; le parapet, les piles et la voûte ont été faits en 1853.
Meçouan.....	»	»	6 00	1853 à 1854.	10,000	Idem.	Idem.
Kobeïli.....	»	»	6 00	1854.	10,000	Idem.	Ce pont a été fait en entier, sauf le radier, en 1854.
Ponceau des Cinq-Palmiers.....	»	»	2 70	1854.	4,000	Idem.	Idem.
5 ponceaux dans les rampes de Kirbach.....	»	»	1 50	1854.	7,500	Idem.	Idem.
TOTAUX.....	125	»	44 70	.....	51,687		

§ III. — DESSÉCHEMENTS EN ALGÉRIE.

On n'a fait, en 1854, aucun travail nouveau de desséchement; on n'a fait qu'entretenir les canaux de desséchement antérieurement exécutés.

§ IV.—TRAVAUX DE GRANDE ET DE PETITE VOIRIE EXÉCUTÉS DANS LA PROVINCE D'ALGER PENDANT L'ANNÉE 1854.

INDICATION DES TRAVAUX et DES LOCALITÉS OU ILS ONT ÉTÉ EXÉCUTÉS.	LONGUEUR DES RUES		ANNÉES pendant lesquelles les travaux ont été exécutés.	SERVICES qui ont exécuté les travaux.	DÉPENSES de construction jusqu'au 31 décembre 1854.	OBSERVATIONS ET SITUATION DES TRAVAUX.
	de grande voirie.	de petite voirie.				
	mètres.	mètres.			francs.	
Aumale.....	600	2,300	1847 à 1854.	Génie militaire.	57,400	A l'état d'entretien. On a planté 1,100 arbres.
Dellys.....	2,030	3,115	1844 à 1854.	Idem.	48,991	On a mis à l'état complet d'entretien 1,200m de rues de grande voirie et 1,900m de rues de petite voirie.
TOTAUX.....	2,630	5,415	.....	.....	106,391	

§ V. — TRAVAUX EXÉCUTÉS OU EN COURS D'EXÉCUTION, RELATIFS AUX AQUEDUCS, FONTAINES, ÉGOUTS, LAVOIRS ET ABREUVOIRS, EN 1854, DANS LA PROVINCE D'ALGER.

INDICATION des localités et des travaux.	CONDUITES d'eau d'aqueducs. — Longueur.	CONDUITES d'eau d'aqueducs. — Débits journaliers.	ÉGOUTS. — Longueur.	CHÂTEAUX d'eau et réservoirs. — Nombre.	FONTAINES et borne-fontaines. — Nombre.	LAVOIRS — Nombre.	ABREUVOIRS — Nombre.	ANNÉES pendant lesquelles les travaux ont été exécutés.	DÉPENSES de construction jusqu'au 31 décembre 1853.	SERVICES qui ont exécuté les travaux.	OBSERVATIONS et situation des travaux.
	mètres.		mètres.						francs		
Abreuvoir de Dréa-el-Mizan	»	»	»	»	1	1	1	1853 à 1854.	1,950	Génie militaire.	On a exécuté une conduite d'eau de 1,60m de longueur, la fontaine, le bassin, l'abreuvoir et un lavoir
Conduite d'eau de l'Oued-Sousgot à Aumale. . . .	2,200	»	»	»	»	»	»	1853 à 1854.	262,000	*Idem.*	Cet important travail doit doubler le volume des eaux employées dans la ville par les anciennes conduites.
Village de Marengo. . . .	»	»	»	»	»	»	»	1854.	»	*Idem.*	On a fait en 1854 deux bassins, un lavoir et un abreuvoir qui étaient nécessaires au colons de Marengo.
Village de Vesoul-Benian.	»	»	»	»	»	»	»	1854.	»	*Idem.*	On a construit 3 bassins en maçonnerie pour recueillir les eaux des trois sources des environs du village.
Village d'Aïn-Sultan. . . .	»	»	»	»	»	»	»	1854.	»	*Idem.*	On a amené dans l'intérieur du village les eaux d'une source située à 1,400 mètres vers le Sud, et construit un bassin réservoir
Laghouat.	3,500	»	»	»	»	»	»	1854.	4,500	*Idem.*	On a réparé la conduite d'eau à ciel ouvert qui amène en ville les eaux de l'Oued Mzi.
Orléansville. (Conduite à ciel ouvert.)	7,500	740,000	»	»	»	»	»	1854.	»	*Idem.*	On a dû faire en maçonnerie une partie de cette conduite sur une longueur de 700 mètres.
Conduite de Lalla-Laouda	6,500	»	»	»	»	»	»	1854.	10,000	*Idem.*	On a commencé les études pour amener les eaux souterraines de Lalla-Laouda.
Dellys. (Fontaine de la basse ville.)	180	2,500	»	1	2	»	1	1854.	4,000	*Idem.*	Cette fontaine, avec l'regards de la marine, suffisent aux besoins de la basse ville
Égout du quai Duquesne.	»	»	90	»	»	»	»	1850 à 1854.	10,000	*Idem.*	Cet égout a été relié et prolongé dans la rue de la Grande-Rampe
Beu-N'Choud.	2,500	»	»	»	»	»	»	1854.	75,000	*Idem.*	On a terminé une conduite en maçonnerie destinée à amener à Beu N'Choud les eaux nécessaires à l'alimentation des habitants.

Digitized by Google

§ VI. — PEPINIÈRES.

Néant.

§ VII. — BÂTIMENTS CIVILS.

1° SERVICE DE LA JUSTICE.

Néant.

2° INSTRUCTION PUBLIQUE, DANS LA PROVINCE D'ALGER, EN 1854.

INDICATION DES LOCALITÉS et DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSES jusqu'au 31 décembre 1854.	ANNÉES pendant lesquelles les travaux ont été exécutés.	SERVICES qui ont exécuté les travaux.	OBSERVATIONS.
	francs.			
Teniet el-Haâd	5,500	1847 à 1854.	Génie militaire.	On a construit en 1847 une école pour les garçons.

3° SERVICE DES CULTES.

INDICATION DES LOCALITÉS et DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSES. — CULTE catholique. — Église et chapelles.	CULTE protestant. — Temples.	CULTE musulman. — Mosquées.	CULTE israélite. — Synagogues.	ANNÉES pendant lesquelles les travaux ont été exécutés.	SERVICES qui ont exécuté les travaux.	OBSERVATIONS.
	francs.	francs.	francs.	francs.			
Laghouat	500	"	"	"	1854.	Génie militaire.	On a approprié la mosquée Pélissier à l'usage du culte catholique.
Djelfa — Mosquée	"	"	43,127	"	1844 à 1854.	*Idem.*	On a terminé complétement cette mosquée.
Djelfa — Église	53,000	"	"	"	1853 à 1854.	*Idem.*	En construction.

4° SERVICES ADMINISTRATIFS.

INDICATION DES LOCALITÉS et DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSES — PRÉFECTURES.	SOUS-PRÉFECTURES.	CONSERVATION CIVILE.	POLICE centrale.	GENDARMERIE.	ANNÉES pendant lesquelles les travaux ont été exécutés.	SERVICES qui ont exécuté les travaux.	OBSERVATIONS.
					francs.			
Laghouat	"	"	"	"	"	1854.	Génie militaire.	On a installé dans une maison indigène la brigade de gendarmerie à Laghouat.
Djelfa	"	"	"	"	16,500	1850 à 1854.	*Idem.*	On a terminé l'installation d'une brigade de gendarmerie à pied.

Digitized by Google

5° SERVICES MUNICIPAUX.

INDICATION DES LOCALITÉS et désignation des travaux.	DÉPENSES.						ANNÉES pendant lesquelles les travaux ont été exécutés.	SERVICES qui ont exécuté les travaux.	TOTAL DES DÉPENSES au 31 décembre 1854.	OBSERVATIONS
	MAIRIES et police municipale.	MARCHÉS.	ABATTOIRS.	BORNAGES publiques.	MILICES.	CIMETIÈRES.				
	fr.	fr	fr.	fr.	fr	fr.			fr	
Aumale.....	»	»	17,000	»	»	»	1854.	Génie militaire.	17,000	
Dellys.....	»	»	»	1,888	»	»	1854.	*Idem.*	1,888	On a installé une nouvelle horloge publique sur l'église.

6° SERVICES MARITIMES.

Neant.

7° SERVICES FINANCIERS.

INDICATION DES LOCALITÉS et désignation des travaux.	DÉPENSES.					ANNÉES pendant lesquelles les travaux ont été exécutés	SERVICES qui ont exécuté les travaux.	DÉPENSES par LOCALITÉ.	OBSERVATIONS
	HÔTEL des douanes et hangars du commerce.	BÂTIMENTS du domaine.	TRÉSOR et postes.	POUDRIÈRES.	POUDRE.				
	fr.	fr	fr.	fr.	fr.			fr	
Dellys.....	42,000	»	»	»	»	1853 à 1854.	Génie militaire.	42,000	

8° ADMINISTRATION ARABE.

INDICATION DES LOCALITÉS et DÉSIGNATION DES TRAVAUX	DÉPENSES			ANNÉES pendant lesquelles les travaux ont été exécutés.	SERVICES qui ont exécuté les travaux	OBSERVATIONS
	SOMMES arabes.	MAISONS des hôtes.	MAISONS de commandement.			
	fr.	fr.	fr.			
Nouvelle maison de commandement à Djelfa.	»	»	27,310	1854.	Génie militaire.	Cette maison a été construite et terminée en 1854, en remplacement de celle que l'on a dû transformer en hôpital

Digitized by Google

9° ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS.

Néant.

10° CARAVANSÉRAILS ET FONDOUKS.

INDICATION DES LOCALITÉS et DÉSIGNATION DES TRAVAUX	DÉPENSES.		ANNÉES pendant lesquelles les travaux ont été exécutés.	SERVICES qui ont exécuté les travaux.	OBSERVATIONS.
	CARAVANSÉRAILS.	FONDOUKS.			
	fr.	fr.			
Caravansérail de Souk-el-Djema.....	0,772	»	1854.	Génie militaire.	On a complété les installations du caravansérail de Souk-el-Djema par la construction de 2 hangars sur les deux longs côtés de l'enceinte, d'un four, de cuisines et de latrines.
Caravansérail de l'Azibamoun.....	»	»	1854.	*Idem.*	On a commencé en 1854 la construction d'un caravansérail à l'Azibamoun, sur la route d'Alger à Delhys, à l'embranchement de la route de Tizamoun.
Caravansérail d'Ain-Oussera.....	30,773	»	1854.	*Idem.*	Ce caravansérail est le premier sur la ligne de Boghar à Laghouat.
Caravansérail de Guelt-el-Stel.....	15,563	»	1853 à 1854.	*Idem.*	Ce caravansérail est le deuxième que l'on rencontre sur la route de Laghouat. Commencé en 1853, il a été complétement achevé en 1854.
Caravansérail du Rocher-de-Sel.....	27,300	»	1854.	*Idem.*	Ce caravansérail, qui a été commencé en 1853, n'est pas complétement terminé.
Caravansérail d'Ain el-Ibeit.....	7,000	»	1854.	*Idem.*	A été exécuté en 1854
Caravansérail de Sidi-Mkheloof.....	1,500	»	1853 à 1854.	*Idem.*	A été commencé en 1853 et terminé en 1854. Ce caravansérail est le dernier avant que d'arriver à Laghouat

11° LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES.

LOCALITÉS.	LONGUEUR. — Kilomètres.	MAISONS de transmission. — Nombre.	STATIONS télégraphiques. — Nombre.	ANNÉES pendant lesquelles les travaux ont été exécutés.	DÉPENSES faites au 31 décembre 1854	SERVICES qui ont exécuté les constructions.	OBSERVATIONS
Ligne de Médéah à Boghar.							
Station de Benchicao.....							
—— du Lahuas.....	76	»	3	1854.	19,124	Génie militaire.	Les trois stations télégraphiques ont été construites entièrement en 1854. Le bureau de traduction, à Boghar, a été installé provisoirement dans une ancienne maison arabe qui fait partie des bâtiments militaires de la place
—— d'Ain-Moulgeras.....							

§ VIII. — MINES ET FORAGES.

Néant.

Digitized by Google

PROVINCE D'ORAN.

§ 1er. — TRAVAUX MARITIMES.

INDICATION DES LOCALITÉS	JETÉES.		QUAIS.		DÉBARCADÈRES.		CALES de halage.	ANNÉES pendant lesquelles les travaux ont été exécutés.	DÉPENSES de construction.	SERVICES qui ont exécuté les travaux.
	Longueur construite.	Surface de la nappe d'eau abritée.	Longueur construite.	Surface obtenue.	En charpente. Longueur.	En maçonnerie. Longueur.				
	mètres.	mètres.	mètres.	mètres.	mètres.	mètres.			francs.	
Nemours.....	»	»	»	»	44	»	»	1847 à 1854.	33,600	Génie militaire.

2° ÉCLAIRAGE DES CÔTES.

Néant.

§ II. — ROUTES ET PONTS EN ALGÉRIE.

ROUTES ET VOIES DE COMMUNICATION, DANS LA PROVINCE D'ORAN, EN 1854.

INDICATION DES LOCALITÉS et des voies de communication.	LONGUEUR DES ROUTES				ANNÉES pendant lesquelles les travaux ont été exécutés.	DÉPENSES de construction jusqu'au 31 décembre 1854.	SERVICES auxquels les travaux ont été confiés.	OBSERVATIONS et situation des travaux.
	télégraphiques.	impériales.	provinciales.	chemins vicinaux.				
1° ROUTES IMPÉRIALES	mètres.	mètres.	mètres.	mètres.		fr. c.		
D'Oran à Mers-el-Kebir.....	»	8,000	»	»	1835 à 1844.		Corps militaires et ponts et chaussées.	Depuis le ravin de route aux ponts et chaussées par le service du génie en 1830, ce dernier service n'y a plus rien fait ; la distance est de 8,000m au lieu de 7,000m, ainsi que l'indique la dernière publication.
D'Oran à Tlemcen.....		130,000		»	1842 à 1854.	583,400 00	Idem.	La distance d'Oran à Tlemcen, en suivant l'ancienne route, est de 129,000m en lieu de 147,500m, ainsi que l'indique la dernière publication. En suivant la nouvelle route, cette distance sera de 136,000m. Cette route est terminée et empierrée entre Oran et Misserghin sur une longueur de 15,000m, entre Bréhian et Bou-Tlélis sur une longueur de 3,000m entre le sol de l'Isser et cette rivière sur 7,000m de longueur, et entre l'Isser et Tlemcen sur une longueur de 21,000m. On a fait les terrassements entre Misserghin et Bou-Tlélis sur 10,000m, tant en deçà qu'au delà du Bouschach, sur 6,000m à partir d'Aïn-Temouchent, en se dirigeant vers l'Isser, sur 8,000m entre le sol Sebr et le sol de l'Isser. La route est ouverte dans le restant de son parcours. Un pont de 3 arches sur l'Isser, 11 ponceaux, 4 aqueducs et 10 gargouilles ont été construits. La dép. ense faite en 1854 a été de 192,000 francs pour la partie de route comprise entre Misserghin et Tlemcen, dans l'exécution étant confiée au service du génie
D'Oran à Mascara.....	»	96,000	»	»	1842 à 1854.		Idem.	Longueur totale de la route depuis le nouveau tracé, 96,000m. Bien que cette route soit remise au service des ponts et chaussées jusqu'à Saint-Denis-du-Sig, à 32,000m d'Oran, le service du génie a été encore chargé d'une partie des travaux de sa transformation de route ; il a exécuté les terrassements entre Sainte-Barbe et l'Oregan, et dépensé 15,200 francs. De Saint-Denis-du-Sig à Mascara, le service du génie est chargé exclusivement des travaux de la route. Entre l'Oued-el-Hammam et Mascara, cette dernière est terminée et empierrée sur toute sa longueur, qui est de 20,000m. La partie comprise entre l'Oued-el-Hammam et le Sig est également ouverte dans toute sa longueur, 24,000m ; mais les terrassements et quelques ouvrages d'art en sont peu achevés. On a construit 9 ponceaux en maçonnerie et quelques autres en pierre sèche ; 5 ponts sont achevés, ceux sur le Kreider, de l'Oued-Leon, de Lahon et de l'Oued-Malah. Dépenses faites en 1854, 20,000f pour tous les travaux dont l'exécution a été confiée au service du génie

ROUTES ET VOIES DE COMMUNICATION, DANS LA PROVINCE D'ORAN, EN 1854. (Suite.)

INDICATION DES LOCALITÉS et DES VOIES DE COMMUNICATION.	LONGUEUR DES ROUTES stratégiques.	impériales.	provinciales.	chemins vicinaux.	ANNÉES pendant lesquelles les travaux ont été exécutés.	DÉPENSES de construction jusqu'au 31 décembre 1854.	SERVICES auxquels les travaux ont été confiés.	OBSERVATIONS ET SITUATION DES TRAVAUX.
	mètres.	mètres.	mètres.	mètres.		fr. c.		
1° ROUTES IMPÉRIALES. (Suite.)								
D'Oran à Daya (section comprise entre Daya et la route d'Oran à Mascara	"	126,000	"	"	1844 à 1854.	"	Génie militaire.	Cette route a été ouverte par des travaux de campagne, lors de la création du poste de Daya en 1844, et maintenue dans cet état jusqu'à la fin de 1847, époque de la fondation d'une ville à Sidi bel-Abbès. Ce n'est que du commencement de 1848 que datent les premiers travaux d'amélioration sérieuse, ayant pour but de rendre carrossable, en toute saison, la partie importante de cette communication, celle comprise entre Sidi bel Abbès et Oran. En 1848 et 1849, on a empierré et bordé de fossés les plus mauvaises parties de la route dans la vallée du Haut Tlélat et dans la plaine de l'Oued Imber. En 1850 et 1851, on a mis à l'état d'entretien la partie ravinée du parcours compris entre l'Oued-Imber et les Tremblés; 4 acqueducs et 5 ponceaux ont été exécutés sur divers ravins. Enfin en 1852, 1853 et 1854, on a exécuté de la même manière et livré à la circulation 12,000m de route entre les Tremblés et Sidi bel Abbès. On a fait les terrassements et l'empierrement du tronçon de route compris entre Sainte-Barbe et Sidi bel-Abbès; on a construit 4 acqueducs ou ponceaux et 1 pont à 2 arches de 6m de portée chacune, sur l'Oued-Sorno, dont les crues occasionnaient de fréquentes interruptions dans les communications pendant l'hiver. En résumé, à la fin de 1854, sur 34,000m de route comprise entre Sidi-bel-Abbès et la route d'Oran à Mascara, 33,000m peuvent être considérés comme à l'état d'entretien; 6,000m sont empierrés, mais ont encore à subir des rectifications de pentes et réclament plusieurs ouvrages d'art; enfin 15,000m restent encore à l'état de chemin ouvert par des travaux de campagne; il en est de même des 72,000m compris entre Sidi bel-Abbès et Daya; car ce dernier parcours, on a substitué, en 1851, au pont de charpente du Tenia, qui menaçait ruine, une chaussée en terre percée d'un acquedut d'un débouché suffisant.
D'Oran à Mostaganem par Arzew.....	"	91,800	"	"	1844 à 1854.	"	Génie militaire et ponts et chaussées.	On a construit un ponceau sur la ravin, à la sortie du village de Mefesseur, remblayé la route en cette partie, réglé des terrassements et amélioré la chaussée entre Arzew et Mostaganem : dépense 13,303f 58c. Il avait encore été accordé au service du génie, pour continuer les travaux en 1852, une somme de 18,000 francs; mais ce fonds a été remis au service des ponts et chaussées qui reste chargé d'achever la route.
D'Oran à Mostaganem par les colonies agricoles.....	"	"	"	"	"	"	Génie militaire.	Remise aux ponts et chaussées. Complétement ouverte depuis Oran jusqu'à Saint-Cloud; on a fait les terrassements de la route depuis Saint-Leu jusqu'à Sainte-Léonie; construit 3 ponceaux.
De Mostaganem à Orléansville.	"	140,000	"	"	1841 à 1852.	78,190 00	Génie militaire et ponts et chaussées.	Depuis le commencement de 1853. Ce tronçon a été remis au service des ponts et chaussées.
De Mostaganem à Tenez.....	"	146,900	"	"	1841 à 1853	73,416 00	Idem.	Dans cette dépense n'est pas comprise celle du pont du Chélif, portée en tableau suivant. Remise en 1853 aux ponts et chaussées, dans la portion comprise en territoire civil.
De Mostaganem à Mascara par El-Borjd.....	"	74,000	"	"	1845 à 1849.	109,245 00	Génie militaire.	Il y a aujourd'hui 13,000m de cette route à l'état d'empierrement; mais ils figurent déjà sur la route de Mostaganem à Orléansville. Plusieurs aqueducs ont été construits, mais depuis 1849 on n'y a pas fait de travaux neufs. Cette route n'est pas empierrée; elle est très-peu praticable dans la mauvaise saison.
D'Arzew au Sig.....	"	40,000	"	"	1848 à 1854.	94,870 50	Idem.	On a fait les terrassements et l'empierrement jusqu'à 2,500m au delà du col des Salines, sur un développement de 14,000m à partir de l'embranchement sur la route d'Arzew à Mostaganem.
TOTAUX.....	"	939,500	"	"	.....	355,721 50		

Digitized by Google

ROUTES ET VOIES DE COMMUNICATION, DANS LA PROVINCE D'ORAN, EN 1854. (Suite.)

INDICATION DES LOCALITÉS et DES VOIES DE COMMUNICATION.	LONGUEUR DES ROUTES stratégiques.	impériales.	provinciales.	chemins vicinaux.	ANNÉES pendant lesquelles les travaux ont été exécutés.	DÉPENSES de construction jusqu'au 31 décembre 1854.	SERVICES auxquels les travaux ont été confiés.	OBSERVATIONS ET SITUATION DES TRAVAUX.
	mètres.	mètres.	mètres.	mètres.		fr. c.		
ROUTES STRATÉGIQUES.								
De Mascara à Tiaret.....	110,000	»	»	»	1844 à 1854.	51,200 00	Génie militaire.	Ouverte, mais non empierrée; carrossable en été, non en hiver.
De Mascara à Saïda.....	80,000	»	»	»	1843 à 1854	26,163 00	Idem.	Ouverte, mais non empierrée; le pont de l'Oued-Tarin, construit provisoirement en 1843, a été enlevé par les crues en 1846. Route carrossable en été, non en hiver.
De Tlemcen à Mascara, entre Tlemcen et Sidi bel-Abbès..	78,200	»	»	»	1845 à 1854.	14,556 00	Idem.	Ouverte seulement sur 8,200m; 4,200m ouverts en 1852 et 1853 avec quelques parties empierrées depuis le pont de la Safsaf jusqu'au premier affluent de l'Amighinar. Pont de la Safsaf restauré; 1 ponceau construit. La dépense faite en 1852-1853 a été de 11,000 francs.
De Tlemcen à Nemours par Maghrnia.....	78,000	»	»	»	»	»	Idem.	Cette route, sauf un embranchement de 11,000m, ouverte par des travaux de campagne pour aller directement de la Tafna à l'Oued-Boumébette, se confond avec celles de Tlemcen à Maghrnia et de Maghrnia à Nemours.
De Tlemcen à Nemours par les Tracas (partie comprise entre la Tafna et la route carrossable de Nemours.....	29,000	»	»	»	1852 à 1853.	4,500 00	Idem.	Chemin à mulets de 3m de largeur, partant du gué de la Tafna, en peu en amont des marchants de Bou-el-Nouar et passant par les crêtes des Tracas pour aller joindre la route de Nemours, à 9,000m en deçà de ce poste.
De Tlemcen à Sebdou.....	34,100	»	»	»	1844 à 1854.	38,000 00	Idem.	Empierrée en 1845 et 1847 sur 8,000m, entre Tlemcen et le versant sud de Mefrouch, mais actuellement ravinée et à pentes trop raides pour être conservée définitivement. Une rectification terrassée, avec pentes réglées de 6,000m de longueur, a été faite en 1853 dans le massif de montagne qui sépare la bassin de la Mefrouch de celui de la Tafna. La dépense de ce travail a été de 3,000 francs. Le reste de la route a été ouvert sur des travaux de campagne de 1844 à 1847. Une autre rectification, en partie empierrée, a été faite dans la même partie en 1854, et a coûté 7,000 francs.
De Tlemcen à Maghrnia.....	51,000	»	»	»	1844 à 1854.	63,770 00	Artillerie et génie militaire.	11,000m, rectifiés par le génie militaire en 1852, sont terrassés sans empierrement entre Tlemcen et le village d'Hennaya. Le reste a été ouvert de 1844 à 1849 par des travaux de campagne que l'artillerie a exécutés. Le tracé peut être considéré comme définitif jusqu'à l'Oued-Bou-Messoud; de ce point à Maghrnia on devra le rectifier. 5,000 francs ont été dépensés en 1851 entre Tlemcen et Hennaya. Un ponceau sur l'Oued Zekkha.
De Tlemcen à Nemours.....	66,750	»	»	»	»	3,000 00	Génie militaire	Cette route n'est encore faite que sur 3,000m, de Nemours à la Pépinière.
De Tlemcen à Daya (partie comprise entre Tlemcen et la Makerra).....	61,000	»	»	»	1844 à 1840	4,000 00	Idem.	On a terrassé et empierré 28,000m. Ces travaux, exécutés par le génie militaire, de 1844 à 1846, ont été l'objet d'une dépense de 4,000 francs.
De Tlemcen à Rachgoun (depuis son embranchement à Hennaya).....	46,000	»	»	»	1853.	6,000 00	Idem.	Cette route, dont le projet est complétement fait, soupronte 11,000m à la route de Tlemcen à Nemours, sur laquelle elle vient s'embrancher à Hennaya. Elle a été ouverte à 5m de largeur, sur un développement de 2,000m à partir d'Hennaya, de la Tafna à Rachgoun, sur 22,000m. C'est un chemin de mulet de 3m de largeur, suivant le tracé définitif.
De Nemours à Maghrnia.....	39,000	»	»	»	1844 à 1848.	24,610 00	Idem.	Ouverte de 1844 à 1848 par des travaux de campagne avec pentes réglées, mais trop raides sur beaucoup de points pour pouvoir être conservée définitivement.
De Sebdou à El-Aricha.....	12,000	»	»	»	1852 à 1853.	1,200 00	Idem.	Chemin praticable aux voitures de 4m de largeur, ouvert jusqu'à la sortie du col de Ténist-el-Djebe, sur 12,000m de longueur, depuis Ténist-el-Djebe jusqu'à El-Aricha. Il en reste plus qu'à traverser une vaste plaine d'Alfa.
TOTAUX.....	550,300	»	»	»	.....	236,993 90		

Digitized by Google

ROUTES ET VOIES DE COMMUNICATION, DANS LA PROVINCE D'ORAN, EN 1854. (Suite.)

INDICATION DES LOCALITÉS et DES VOIES DE COMMUNICATION.	LONGUEUR DES ROUTES stratégiques.	impériales.	provinciales.	chemins vicinaux.	ANNÉES pendant lesquelles les travaux ont été exécutés.	DÉPENSES de construction jusqu'au 31 décembre 1854.	SERVICES auxquels les travaux ont été confiés.	OBSERVATIONS ET SITUATION DES TRAVAUX.
ROUTES PROVINCIALES.	mètres.	mètres.	mètres.	mètres.		fr. c.		
De Mostaganem à Mascara (par la redoute Pérégaux et l'Oued-el-Hammam).....	»	»	80,000	»	1841 à 1853.	64,457 00	Génie militaire et ponts et chaussées.	Cette route se compose de 4 sections : 1° de Mostaganem à Aïn-Nouissi, longueur 16ᵏ; ouverte par des travaux de campagne de 1841 à 1851, cette partie fut complétement empierrée en 1852, et remise aux ponts et chaussées le 1er janvier 1853 ; 2° d'Aïn-Nouissi à la redoute Pérégaux, longueur 24ᵏ; cette partie a été ouverte et terrassée sur une longueur de 8ᵏ ; un ponceau a été construit sur l'Oued-Kallouf ; 3° de la redoute Pérégaux à l'Oued-el-Hammam, longueur 20ᵏ ; les études de cette section ont été faites en 1852 : un sentier sur le terrain indique le tracé adopté ; 4° de l'Oued-el-Hammam à Mascara, longueur 20ᵏ ; cette partie est commune à la route d'Oran à Mascara.
De Mostaganem à Tiaret (tronçon de Kefizane à Bar-Sidi-ben-Abdalla.....	»	»	33,000	»	1852.	1,436 16	Idem.	Cette route a été rendue praticable aux voitures en 1852, par des travaux de campagne, jusque auprès de K'sar-Sidi-Ben-Abdallah. La dépense a été de 1,436ᶠ 16ᶜ. Il n'y a pas été fait de travaux en 1853. On a continué les travaux en 1854.
De la plaine du Chélif (le long du Rion, jusqu'à Ammi-Mousa).....	»	»	23,000	»	1853.	14,826 58	Idem.	On a fait 500ᵐ de route dans le rocher, avec un déblai de 2ᵐ 50ᶜ de hauteur ; commencé les rampes près d'Ammi-Mousa, et ouvert la route sur 2ᵐ de largeur, de ce point à la plaine de la Seppe.
De Nemours au Kis par Sidi-Bou-Djenan.....	»	»	80,000	»	1846.	4,000 00	Génie militaire.	Route ouverte par des travaux de campagne.
TOTAUX.....	»	»	144,000	»	.....	94,719 74		
CHEMINS VICINAUX.								
Chemin vicinal de l'arrondissement d'Oran.....	»	»	»	»	1845 à 1853.	»	Génie militaire et ponts et chaussées.	On a débroussaillé la route de Kléber à Mefessour, réglé les terrassements sur une longueur de 1,500ᵐ. On a débroussaillé, dans tout son développement, la route de Saint-Louis aux salines d'Arzew ; les terrassements sont faits entre Saint-Louis et Hacs-ben-Ferah, jusqu'à 8,000ᵐ au delà de Saint-Louis. On a construit un ponceau sur le ravin qui traverse la route de Mangin à Valmy. On a fait le tracé de rectification de la route actuelle de Mangin au Tlelat, et exécuté les terrassements de la rectification à travers les montagnes, sur un développement de 3,200ᵐ, exécuté 2 ponceaux, dépensé 30,100 francs.
Chemin vicinal de l'arrondissement de Mostaganem.....	»	»	»	139,500	1847 à 1853.	»	Idem.	Ces chemins ont été, en 1853, remis aux ponts et chaussées.
Chemins vicinaux d'Arzew....	»	»	»	»	1848 à 1853.	»	Idem.	Idem.
Chemins vicinaux du Sig.....	»	»	»	12,000	1841 à 1852.	29,719 26	Génie militaire.	Rien fait en 1852, 1853 et 1854. (Remis aux ponts et chaussées.)
Chemins vicinaux de Mascara à Saint-Hyppolite.....	»	»	»	3,000	1849 à 1853.	3,000 00	Idem.	Ouverts depuis longtemps. La dépense de 3,000ᶠ est la seule dont on retrouve le tracé. 1 ponceau sur l'Aïn-Tondman.
Chemins vicinaux de Sidi-bel-Abbès.....	»	»	»	36,000	1847 à 1854.	48,300 00	Idem.	Dès l'origine de l'installation de Sidi-bel-Abbès, en 1848, on a établi un chemin carrossable entre ce nouveau centre et le pied du versant sud de Bou-Anech, où se trouvaient de belles carrières de pierre de taille et de plâtre ; ce chemin, qui se confond de la rivière du Sarno avec la route muletière.
Chemins vicinaux de Tlemcen aux Ouled-Mimoum.....	»	»	»	32,000	1851.	2,400 00	Idem.	Route de 4ᵐ praticable aux voitures, terrassée, sans empierrement ni ouvrages d'art. Elle est destinée à l'exploitation de la prairie des Ouled-Mimoum.
Chemins vicinaux de Tlemcen.	»	»	»	7,200	1845 à 1851.	43,384 10	Idem.	On a fait des chemins reliant les centres de populations entre eux et avec la ville.
TOTAUX.....	»	»	»	331,500	.....	126,603 26		

Digitized by Google

PONTS CONSTRUITS ET EN COURS D'EXÉCUTION DANS LA PROVINCE D'ORAN.

INDICATION DES PONTS.	LONGUEUR DES PONTS entre les culées : en charpente.	LONGUEUR DES PONTS entre les culées : sur piles : en charpente.	LONGUEUR DES PONTS entre les culées : sur piles : en maçonnerie.	ANNÉES pendant lesquelles les travaux ont été exécutés.	DÉPENSES de construction jusqu'au 31 décembre 1850.	SERVICES qui ont exécuté les travaux.	OBSERVATIONS et situation des travaux
	mètres.	mètres.	mètres.		fr. c.		
Pont sur la Macta (route d'Oran à Mostaganem).	63 00	»	»	1844.	11,022 57	Artillerie.	Terminé en 1844.
Pont sur la Mina (à Bel-Hassel), route de Mostaganem à Orléansville.	40 00	»	»	1842.	10,156 99	Génie militaire.	Ce pont à l'américaine, jeté sur la Mina, à Bel-Hassel, est en bon état d'entretien. Le tableau 1850-1851 porte la dépense à 31,000 fr. par erreur Il n'a été dépensé en réalité, en 1842, que ..... 10,156f 99c Il a exigé en 1850 une forte réparation, qui a coûté... 6,000 00 Total..... 10,156 00
Pont sur le Chélif (route de Mostaganem à Tenez).	»	»	70 00	1846 à 1848.	517,504 10	Idem.	Les perrés en amont ont 14m et en aval 10m de longueur. Le pont est en bon état d'entretien. Les perrés en amont ont 30m et en aval 15m de longueur. Les perrés de la rive droite ont été reconstruits, en 1854, sur une longueur de 300m.
Pont sur le Chélif (route de Mostaganem à Tenez, par Mazouna).	80 00	»	»	1844.	14,859 79	Artillerie.	Ce pont, construit en charpente à El-Sahi, 16 kil. en amont de confluent de la Hona, a été emporté en 1845 par une crue.
Route d'Oran à Mascara. — Pont sur l'Ougas.....	»	»	6 00	1850.	10,000 00	Génie militaire.	Le pont en bois, construit en 1843 par l'artillerie, a été remplacé, en 1850, par un pont en maçonnerie exécuté sous la direction du génie militaire.
— le Sig.....	55 00	»	»	1843.	»	Artillerie.	Les deux ponts en bois de l'Ougay et du Sig ont ensemble exigé une dépense de 16,367f 77c.
— le Krouff....	»	»	10 00	1852-1853.	5,000 00	Génie militaire.	Pont en maçonnerie sur la nouvelle route d'Oran à Mascara.
— l'Oued-Lohza.	»	»	5 00	1853-1854.	»	Idem.	
— l'Oued-Malah.	»	»	6 00	1853-1854.	»	Idem.	
— l'Oued-el-Haumam.	68 60	»	»	1844.	7,000 00	Idem.	Terminé en 1844, réparé en 1853, très-fatigué
— l'Oued-Laoz.	»	»	10 00	1853.	16,000 00	Idem.	Terminé.
Pont sur l'Ain-Toudman.....	»	»	40 00	1844.	22,204 00	Idem.	Terminé
Pont sur l'Ain-Toudman (route de Mascara à Saint-Hippolyte).	»	»	3 00	1851.	4,000 00	Idem.	Terminé.
Pont sur l'Oued Tahira.....	45 80	»	»	1843.	2,101 00	Idem	Terminé en 1843, emporté par les eaux en 1846
Pont sur la Mékerra (à l'entrée de Sidi bel-Abbès, sur la route d'Oran à Daya).	9 00	»	»	1847.	1,900 00	Idem	Ce pont a été exécuté dès l'origine de la création de Sidi-bel-Abbès; il devenait indispensable pour assurer les communications avec Oran. La charpente, faite avec soin, quoique économiquement, avec des bois en partie extraits des forêts environnantes, contreventée, sans appui intermédiaire, toute la largeur de la rivière. Sa durée probable est encore de plus de 20 ans. Les culées sont garanties par des perrés de 30m en amont et de 8m en aval.
Chemin de Sidi-Lassen à Bel-Abbès, par la rive gauche.	10 00	»	»	1853.	1,000 00	Idem.	Ce pont, qui existait depuis 1846, a été reconstruit en 1853 en bois de charpente du pays. En cas d'accident ce pont précédent, en servait le seul passage pour les voitures entre Bel-Abbès et la rive gauche de la Mékerra.
Pont sur l'Oued-Sarno (chemin de Sidi-Bel-Abbès à Arbal, conduisant aux carrières de pierre de taille et de plâtre).	»	»	14 00	1848.	6,500 00	Idem.	Ce pont, qui était indispensable à l'exploitation des principales carrières de la localité, a pu être exécuté rapidement et à peu de frais en raison de la présence de deux rochers faisant face aux deux rives, et qu'on a pu utiliser pour obtenir des culées toutes faites et toutes les parties de construction sur place. Ce pont se compose de deux arches de 5m d'ouvertures chacune; il a une longueur totale de 22m avec ses culées, et une largeur de 4m seulement, qui est celle des rochers sur lesquels il s'appuie. Des perrés de 4m 50c en amont et en aval garantissent les culées.

Digitized by Google

PONTS CONSTRUITS ET EN COURS D'EXÉCUTION DANS LA PROVINCE D'ORAN. (Suite.)

INDICATION DES PONTS.		LONGUEUR DES PONTS ENTRE LES CULÉES en charpente.	sur piles en charpente.	sur piles en maçonnerie.	ANNÉES pendant lesquelles les travaux ont été exécutés.	DÉPENSES de construction jusqu'au 31 décembre 1854.	SERVICES qui ont exécuté les travaux.	OBSERVATIONS ET SITUATION DES TRAVAUX.
		mètres.	mètres.	mètres.		fr. c.		
Pont sur la Mekerra (à l'entrée du village de Sidi-Lahssen, sur la route de Sidi-bel-Abbès à Tlemcen).		11 00	»	»	1840-1850.	1,500 00	Génie militaire.	Charpente du système américain, exécutée à peu de frais, grâce à l'emploi presque exclusif des bois du pays. Durée probable 20 ans
Route d'Oran à Daya	Pont sur l'Oued-Bizan.	»	»	4 00	1840-1850.	4,900 00	Idem.	La tête des voûtes et le couronnement des parapets sont en pierre de taille; toute la maçonnerie intérieure est en moellons ordinaires et la partie vue en moellons smillés jointoyés.
	Pont de la Djemma des Ouled, sur un affluent du Hout-Tlélat.	»	»	3 00	1851.	5,200 00	Idem.	Construction semblable à la précédente
	Pont sur le ravin dit du *Grand-Cassis*, affluent de l'Oued-Imber.	»	»	4 00	1852.	4,100 00	Idem.	Construction de même nature que celle des deux ponts ci-dessus.
	Pont de l'Oued-Sarno..	»	»	14 00	1852-1853.	26,000 00	Idem.	Ce pont, qui est à peu près terminé, donnera passage aux eaux de l'Oued-Matha et de l'Oued-Sarno réunies près de leurs embouchures dans la Mekerra. Ces deux cours d'eau, souvent à sec en été, débitent ensemble, dans les grandes crues, plus de 20m cubes par seconde et interceptaient fréquemment en hiver la communication. Le pont est formé de deux roches de 6m d'ouverture chacune; sa longueur est de 22m, les culées comprises; sa largeur totale de 7m. Les têtes de voûtes, le couronnement des parapets et les parements de la pile et des culées sont en pierre de taille, tous les autres parements sont en moellons piqués ou smillés. Les culées sont garanties par 6m de pierre tant en amont qu'en aval.
	Pont sur l'Oued-Ténira.	20 00	»	»	1844 à 1846.	3,000 00	Idem.	Lors de l'ouverture des travaux de campagne en 1844, un pont avait été exécuté à la hâte avec du bois pris sur place. Ce pont a été remanié en 1846 et 1851; il a été remplacé par une chaussée en terre percée d'un aqueduc d'un débouché suffisant.
Route d'Oran à Tlemcen.	Pont sur le Bou-Jacoz..	»	»	2 50	1852.	3,400 00	Idem.	Terminé et remis à l'administration civile avec le section de la route de Misserghin à Bou-Tlélis
	Pont sur l'Oued-Bazoudi.	»	»	3 30	1853.	4,000 00	Idem.	Terminé.
	Pont sur le Rio-Salado.	50 00	»	»	1842.	45,000 00	Idem.	Pont en bois à l'américaine construit en 1842
	Pont sur l'Oued-Témouchent.	»	»	4 00	1853.	5,010 95	Idem.	Terminé.
	Pont américain sur l'Isser.	»	50 00	»	1843.	22,000 00	Idem.	Ce pont a été brûlé par les Arabes en 1845
	Pont en maçonnerie sur l'Isser.	»	»	43 00	1849 à 1851.	102,000 00	Idem.	Pont en pierre de taille, composé de trois arches surbaissées de 12m 33c de largeur sur 1m 65c de flèche.
De Tlemcen à Maghrnia.	Pont sur la Tafna.....	70 00	»	»	1844.	20,090 00	Artillerie.	Brûlé par l'ennemi en 1845
	Pont sur la Mouïlah...	50 00	»	»	1844.	8,800 00	Idem.	Idem
Pont sur l'Oued-Mouf-Kallouf, route de Mostaganem à Mascara.		»	»	5 00	1854.	5,000 00	Génie militaire.	Construit en 1854
TOTAUX.....		562 40	56 00	253 00	.....	028,158 56		

Digitized by Google

§ III. — DESSÈCHEMENTS.

TRAVAUX DE DESSÉCHEMENT EFFECTUÉS OU EN COURS D'EXÉCUTION DANS LA PROVINCE D'ORAN.

INDICATION des localités où les travaux ont été exécutés	LONGUEUR des canaux. Principaux.	Secondaires.	Rigoles.	SURFACE des terrains desséchés.	ANNÉES pendant lesquelles les travaux ont été exécutés	DÉPENSES de construction jusqu'au 31 décembre 1854.	SERVICES qui ont exécuté les travaux	OBSERVATIONS et situation des travaux.
Plaine du Tlélat	5,000	»	1,500	8,000	1850 à 1854.	134,695 89	Génie militaire.	On a réparé le barrage du Tlélat en-dessous de Sainte-Barbe ; on a fait le canal de dérivation du Tlélat jusqu'au lac d'Ouet-el-Rikeu, et la partie de la digue qui devait être mariée avec les terres du fond. Le canal de fond a été ouvert sur 2,100m de développement. On a fait un pourtour sur la route d'Arbal, réglé les fonds de cette route ouvrant d'écoulement aux eaux du Tafaraoui. On a fait un pont sur le canal du Tlélat pour le passage de la route de Mangin. On a déblayé la sinuosité de la source d'Ain-Dehaou, réglé le canal d'arrivage. On a fait une conduite d'eau à Arbal.
Oran	»	»	»	»	1849.	6,000 00	Idem	Études préparatoires pour les travaux d'assainissement de la Macta.
Sidi bel-Abbès	2,100	»	500	24	1844 à 1849.	8,000 00	Idem.	A-vant la création de Sidi bel-Abbès, on pied et à l'ouest du plateau même où se développe aujourd'hui la nouvelle ville, plateau occupé alors par un camp permanent, il existait une plaine dévastée marécageuse, par suite de la mauvaise direction et du défaut d'entretien des canaux d'irrigation antérieurement établis par les Arabes. L'assainissement de cette plaine, commencé en 1844, par la construction du canal convenablement compartis et s'épuisant suivant une pente naturelle dans la Mekerra, fut complété, de 1847 à 1849, par la régularisation définitive des rigoles d'arrosage, par les plantations et par la transformation successive en jardins des terrains desséchés, depuis cette époque, ces canaux n'ont donné lieu qu'à des frais annuels d'entretien courants.
Centres agricoles environnant Sidi bel-Abbès.	30,000	»	7,000	441	1849 à 1854.	40,000 00	Idem.	On a fait des canaux pour le mouvement de quatre moulins et l'arrosage des jardins de Sidi Ercles, Sidi-Lassen, Muley-le-Rimbes, Sidi Brahim, Ben-Landès.
Saint-Denis-du-Sig	»	»	»	»	1847 à 1849.	19,000 00	Idem	Les études préparatoires sont faites.
Plaine de la Mina	»	»	»	»	1854.	5,000 00	Idem.	On a entrepris les études de la plaine de la Mina, mis à sec les saisons nuisibles de Belizane et repris par des tranchées la conduite d'eau de l'Ouad-el-Arcoss restée intacte sur tout son parcours.
Plaine d'Eghren	»	»	»	»	1851 et 1852.	12,032 00	Idem.	Le levé du terrain est exécuté, les études sont entreprises.
Canal de desséchement et d'irrigation du Magharnia.	3,500	»	»	»	1853 et 1854.	12,000 00	Idem.	Ce canal, dont la longueur totale sera de 3,800m, dérivera les eaux de l'Ouard-Ouadfeq, qui se perdent dans le lit du ruisseau, et les conduira jusque dans l'intérieur du poste de Magharnia. Il permettra d'arroser tout le plateau du fort et d'y faire des plantations qui contribueront à l'assainissement de la localité.
Totaux	40,600	»	8,300	8,465	.....	236,727 89		

Digitized by Google

§ IV. — VOIRIE URBAINE.

TRAVAUX DE GRANDE ET DE PETITE VOIRIE EXÉCUTÉS DANS LA PROVINCE D'ORAN DEPUIS 1830.

INDICATION DES TRAVAUX et des localités où ils ont été exécutés.	LONGUEUR des rues : de grande voirie.	LONGUEUR des rues : de petite voirie.	ANNÉES pendant lesquelles les travaux ont été exécutés.	SERVICES qui ont exécuté les travaux.	DÉPENSES de construction jusqu'au 31 décembre 1854.	OBSERVATIONS et situation des travaux.
	m.	m.			fr.	
Saint-Denis-du-Sig	000	1,330	1847 à 1854.	Génie militaire	16,400	La seule rue de grande voirie, celle de Saint-Denis, est empierrée en totalité. En rues de petite voirie, on a empierré les rues du Kreuff et d'Isly et la moitié des rues de l'Otage et du Sig, les rues qui bordent la place de l'église, endroits le canal qui la traverse.
Arzew	»	»	1840 à 1854.	Génie militaire et services publics.	»	Le service du génie n'a rien fait en 1854. Arzew fait partie du territoire civil.
Colonies agricoles	»	»	1848 à 1854.	Génie militaire et ponts et chaussées.	»	Remis aux services civils en 1853.
Aïn-Témouchent	395	»	1853.	Génie militaire	7,700	Empierré la Grande-Rue et la rue d'Oran; nivelé les rues principales.
Tlélat (Sainte-Barbe)	»	»	1854.	*Idem.*	500	On a fait un aqueduc en maçonnerie dans le prolongement d'une rue et des travaux d'entretien.
Mascara	»	»	1841 à 1854.	Génie militaire et services civils.	»	Le service du génie n'a rien fait en 1854. Mascara fait partie du territoire civil.
Tiaret	»	300	1852 à 1853.	Génie militaire.	4,000	On a déblayé et empierré les rues principales.
Saïda	»	150	1852 à 1853.	*Idem.*	3,500	On a déblayé et empierré les rues principales. Toutes les avenues de poste ont été plantées d'arbres.
Tlemcen	510	055	1849 à 1853.	Génie militaire et services civils.	71,096	Le service du génie n'a rien fait pendant l'année 1854. Tlemcen fait partie du territoire civil.
Sidi-bel-Abbès — Grande voirie	1,310	»	1849 à 1854.	Génie militaire.	24,500	Sidi-bel-Abbès est traversée par deux grandes rues de 25m de largeur, qui aboutissent aux quatre entrées principales de la ville, et appartiennent, l'une à la grande voirie de communication entre Oran et Daya; l'autre, à celle entre Tlemcen et Mascara. Ces deux rues ont été nivelées, empierrées dans toute leur largeur, et bordées de rigoles pavées; elles peuvent être considérées comme mises à l'état d'entretien.
Sidi-bel-Abbès — Petite voirie	»	2,000	1848 à 1854.	*Idem.*	30,000	On a nivelé, empierré et bordé de rigoles pavées le long des trottoirs, toutes les rues de la ville en fer et à mesure qu'elles ont été accordées par des constructions nouvelles. Sur un développement total de 4,000 mètres que présentent ces rues, 1,000m environ sont mis à l'état d'entretien, la voie est en grande partie nivelé et préparé pour recevoir l'empierrement.
Totaux	»	»	.....	.....	»	

Digitized by Google

TRAVAUX EXÉCUTÉS OU EN COURS D'EXÉCUTION, RELATIFS AUX AQUEDUCS.

INDICATION DES LOCALITÉS ET DES TRAVAUX.	CONDUITES D'EAU, AQUEDUCS. — Longueur	CONDUITES D'EAU, AQUEDUCS. — Débit journalier.	ÉGOUTS. — Longueur.	CHÂTEAUX-D'EAU ET RÉSERVOIRS. — Nombre	FONTAINES et DOUBLES-FONTAINES. — Nombre.	LAVOIRS — Nombre
	mètres.	litres.	mètres.			
Saint-Denis-du-Sig	221 00	44,928	"	"	"	—
Arzew	"	"	"	"	"	"
Saint-Cloud	1,500 00	100,800	"	"	1	1
Saint Leu	"	432,000	"	1	"	"
Damesme	"	28,800	"	"	"	1
Muley-Maghoun	"	"	"	"	"	"
Kléber	"	"	"	"	"	"
Méfessour	"	"	"	"	"	1
Haci-ben-Nif	"	"	"	"	"	"
Haci-Ameur	1,100 00	"	"	"	1	1
Fleurus	"	"	"	"	2	1
Haci-ben-Okba	"	"	"	"	"	"
Saint-Louis	"	"	"	"	"	1
Haci-ben-Féréah	"	"	"	"	1	1
Mangin	"	"	"	"	"	1
Ben-Tléli	240 00	"	"	"	"	1
Divers	"	"	"	"	"	"
Aïn-Témouchent	"	"	"	"	"	"
SUBDIVISION DE MASCARA.						
Mascara, y compris le quartier de l'Argoub	"	"	"	"	"	"
Tiaret	"	"	"	"	1	"
Saïda	800 00	450,000	"	1	"	"
SUBDIVISION DE SIDI BEL-ABBÈS.						
Égouts sous les rues de la ville	"	"	3,619	"	"	"
Fontaines et puits dans la ville et aux abords	"	"	"	"	3	"
Lavoir à Sidi bel-Abbès	"	"	"	"	"	"
Abreuvoir	"	"	"	"	"	"
Fontaine et abreuvoirs au Mékedra (route d'Oran à Bel-Abbès)	190 00	86,400	"	2	1	"
SUBDIVISION DE TLEMCEN.						
Tlemcen	1,610 00	1,414,368	472	2	21	4
Nemours	1,000 00	30,000	250	"	"	"
SUBDIVISION DE MOSTAGANEM.						
Fontaine de la Stidia	"	Inconnu.	"	"	1	"
Fontaine d'El-Akboub	30 00	72,000	"	"	1	"
Fontaine de Mezera (Aboukir)	"	"	"	"	"	1
Abreuvoir à Assan-Rhomri	"	36,000	"	"	"	"
Abreuvoir à Ennaro	"	45,000	"	"	"	"
Abreuvoir à Haci-Mamschi (Rivoli)	"	43,000	"	"	"	1
Fontaine et abreuvoir à Madar	50 00	34,000	"	"	1	"
Fontaine et abreuvoir à Dayat-Bouguerat	"	40,000	"	"	"	"
Fontaine au dessus du puits de Tounin	410 00	36,000	"	"	1	"
Fontaines, lavoirs, etc. à Aïn-Nouissy	755 50	"	"	2	"	"
Lavoir à Aboukir	"	"	"	"	"	1
Puits et abreuvoirs à la Sadouia	"	"	"	"	"	"
Puits de Relizane	"	"	"	"	"	"
Fontaines et abreuvoirs à Zamora	"	"	"	"	2	"
Aqueduc au pont du Chélif	"	"	"	"	"	"
TOTAUX	7,906 50	2,893,496	4,332	8	37	16

Digitized by Google

FONTAINES, ÉGOUTS, LAVOIRS ET ABREUVOIRS DANS LA PROVINCE D'ORAN.

ABREUVOIRS. — Nombre.	ANNÉES pendant lesquelles les travaux ont été exécutés.	DEPENSES ou conventions jusqu'au 31 décembre 1854.	SERVICES qui ont exécuté les travaux.	OBSERVATIONS ET SITUATION DES TRAVAUX.
		fr. c.		
3	1844 à 1854.	263,900 00	Génie militaire.	On a construit un barrage pour retenir les eaux de Sig et des canaux d'irrigation. En 1854, on a fait 3 abreuvoirs et creusé 3 puits à Bou-Admmi.
"	"	"	Génie militaire et services civils.	Remis aux services civils.
1	"	"	Idem.	On a curé, dans le fond du ravin de Tamet et sur un des versants, deux systèmes de puits et de tranchées reliés par des galeries d'où l'eau sort par un conduit. On a complété le conduit de Guelbell. Travaux faits en 1852 ; dépensé 9,560f 30c.
1	"	"	Idem.	On a déblayé et nettoyé un ancien château-d'eau et les conduits romains du mail Amer ; prolongé les prises d'eau par des galeries dans le rocher, et complété les parties anciennes interrompues, de manière à réunir et à aménager toutes les eaux qui sont salubres. Elles sont amenées au réservoir et distribuées pour les irrigations. On a découvert et aménagé à part une source d'eau potable. 1852 ; dépense 9,711f 22c.
"	"	"	Idem.	On a terminé les travaux destinés à augmenter le débit de la source du ravin de Schabet-el-Kess et la conduite qui amènera les eaux. En 1852, dépensé 2,912f 64c.
"	"	"	Idem.	Les puits et chambres ayant entrepris de grands travaux pour rechercher les eaux, le génie n'a pas continué la construction des puits projetés.
"	"	"	Idem.	Deux puits ont été creusés un peu en amont du village ; on les a réunis par une galerie de fond, et une norie à main a été placée à l'orifice de l'un d'eux. En 1852, dépensé 8,816f 81c.
1	"	"	Idem.	On a creusé et couvert le vaste puits dit de la Mare ; on y a établi une pompe et fait un lavoir et un abreuvoir. Le puits peut fournir 70 litres à la minute. En 1852, dépensé 5,971f 73c.
"	"	"	Idem.	Voir plus bas à l'article divers.
1	"	"	Idem.	On a mis le conduite d'eau en état, et fait quelques réparations à la norie. En 1852, dépensé 1,733f 50c.
1	"	"	Idem.	On a remplacé l'ancienne norie par une nouvelle. En 1852, dépensé 3,585f 53c.
"	"	"	Idem.	On a fait quelques tranchées et 9 puits descendus jusqu'à l'argile dans le ravin d'Azaleff ; à de ces puits seulement donnent de l'eau et pas en abondance.
1	"	"	Idem.	On a remplacé l'ancienne norie par 2 nouvelles, placées à deux puits du village, et on a établi des conduits pour amener les eaux au lavoir et à l'abreuvoir. En 1852, dépensé 4,096f 61c.
1	"	"	Idem.	On a voûté une partie du réservoir près du puits de la place ; on y a placé une norie et fait les conduits du réservoir au lavoir et à l'abreuvoir. En 1852, dépensé 3,978f 42c.
1	"	"	Idem.	On a creusé un puits à l'extrémité du village, en bord de la route du Tlélat ; on y a placé une norie et construit un abreuvoir. En 1852, dépensé 6,109f 40c.
2	"	"	Idem.	En 1851, dépensé 11,737f 45c. On a creusé un puits et placé une norie.
"	"	"	Idem.	On a placé une norie à main en plein d'Ifert-bou-Nif, construit un lavoir à Mangin, fait des recherches d'eau à Saint-Leu, Kléber, Saint-Cloud, Damesme, Ifert-bou-Okba, au moyen d'un crédit spécial fait en bloc pour ces travaux. En 1852, dépensé 26,000f. *Depuis 1853, toutes ces recherches spéciales sont remises aux services civils.*
"	"	3,000 00	Génie militaire.	On a creusé un puits et placé une norie en 1853.
"	"	"	Génie militaire et services civils.	Il a été fait par le service du génie, de 1844 à 1849, 1° 280m de conduite d'eau, fournissant un débit journalier de 240m cubes ; 2° égouts, 125m ; 3° 2 fontaines et 3 abreuvoirs. Dépensé 3,490f. Ces travaux sont aujourd'hui remis aux services civils.
"	1853.	1,000 00	Génie militaire.	La somme portée ci-contre a été dépensée pour le recherche des eaux.
1	1850.	12,000 00	Idem.	Terminées, mais susceptibles d'extension.
"	1851 à 1854.	55,000 00	Idem.	On a construit, sous le thalweg de la ville, l'égout principal, qui a 910m. Les dimensions de cet égout vont en augmentant de l'amont à l'aval : il a, en moyenne, 0m 70c de largeur sur 1m 20c de hauteur. Des égouts secondaires débouchent dans l'égout principal ont été établis dans les quartiers les plus populeux ; ceux-ci ont 0m 35c de largeur sur 0m 40c de hauteur, et sont recouverts en dalles ; leur développement est de 2,000m.
"	1849 à 1850.	7,600 00	Idem.	On a installé 2 puits avec pompes sur les deux principales places de la ville, et créé 3 fontaines, en réunissant les eaux du fond de la vallée en avant des murs de la place.
"	1854.	5,000 00	Idem.	Construit sur la bord de la Mekerra, près du pont d'Oran.
1	1853.	1,200 00	Idem.	Comme les eaux de la Mekerra sont souvent limoneuses et peu potables en hiver, même pour les animaux, on a établi, sur une des places de la ville, un abreuvoir alimenté par un puits avec pompe, qui donne en tout temps d'excellente eau.
2	1854.	3,000 00	Idem.	On a utilisé des sources qui formaient un petit ravin sur la route.
6	"	"	Génie militaire et services civils.	Tous ces travaux, exécutés avant 1851, ont coûté 70,953f. (Remis aux services civils.)
"	1844 à 1855.	24,610 10	Génie militaire.	On a terminé l'aqueduc. Il n'a rien été dépensé depuis 1851.
"	1844.	1,000 00	Idem.	Terminé.
1	1844.	1,250 00	Idem.	Idem.
1	1845.	2,495 00	Idem.	Idem.
1	1847.	3,050 00	Idem.	Idem.
1	1847.	2,000 00	Idem.	Idem.
1	1847.	3,000 00	Idem.	Idem.
1	1848.	3,000 00	Idem.	Idem.
1	1848.	3,300 00	Idem.	Idem.
2	1848.	5,200 00	Idem.	Le tableau de 1850-1852 porte la dépense à 3,000f seulement ; c'est une erreur.
"	1852.	10,000 00	Idem.	Terminé.
"	1852.	2,000 00	Idem.	Idem.
3	1853.	3,000 00	Idem.	Avec deux puits.
"	1853.	3,000 00	Idem.	Un puits non terminé.
4	1853 et 1854.	12,281 10	Idem.	Terminé en 1854.
"	1854.	1,000 00	Idem.	Terminé.
39	.....	422,886 10		

Digitized by Google

§ VI. — TRAVAUX CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DES PÉPINIÈRES EN ALGÉRIE.

DÉPENSES EFFECTUÉES PAR L'ÉTABLISSEMENT DES PÉPINIÈRES DANS LA PROVINCE D'ORAN.

DÉSIGNATION DES LOCALITÉS et DE LA NATURE DES TRAVAUX.	ÉTENDUE occupée par les pépinières.	DÉPENSES d'établissements des pépinières, clôtures, irrigations et bâtiments.	ANNÉES pendant lesquelles les travaux ont été exécutés.	SERVICES qui ont exécuté les travaux.	OBSERVATIONS et SITUATION DES TRAVAUX.
	hect. ares.	fr.			
Saint-Denis-du-Sig.....	1 50	2,000	1847 à 1849.	Génie militaire.	Il n'y a rien été fait depuis 1849.
Mascara.....	»	»	»	Génie militaire et services civils.	Cette pépinière est remise à l'administration civile depuis plusieurs années.
Tiaret.....	2 40	600	1852 et 1853.	Génie militaire.	
Saida.....	0 80	600	*Idem.*	*Idem.*	
Tlemcen.....	»	»	1844 à 1851.	Génie militaire et services civils.	Concédée à un pépiniériste, il n'a été fait par le service du génie aucune dépense en 1852, 1853 et 1854.
Sidi bel-Abbès.....	7 00	7,200	1850 à 1853.	Génie militaire.	
Totaux.....	»	»			

§ VII. — BÂTIMENTS CIVILS.

1° SERVICE DE LA JUSTICE.

INDICATION DES LOCALITÉS et DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSES		ANNÉES pendant lesquelles les travaux ont été exécutés.	SERVICES qui ont exécuté les travaux.	OBSERVATIONS et SITUATION DES TRAVAUX.
	DES TRIBUNAUX et justices de paix.	DES PRISONS.			
	fr.	fr.			
Oran. — Fort Saint-Grégoire.....	»	»	1851 à 1853.	Génie militaire.	En 1851, il a été construit, dans la partie nord du fort Saint-Grégoire, un bâtiment destiné à recevoir un certain nombre de transportés. En 1852, on a construit des latrines et un mur de clôture.
Oran. — St-André de-Mers-el Kebir.					Les baraques de Saint-André, qui étaient couvertes en tuiles et planchéiées, ont été blanchies, munies de planches à bagage, de tables, de bancs, emportés et briquets de propreté, de manière à pouvoir bien loger 250 transportés. On y a installé une cuisine avec fourneau à la Chomarre et une pièce pour dépôt d'effets, enfin une infirmerie et une salle de visite. On a entouré l'établissement d'une clôture en planches de 4 mètres, avec deux portes précédées de tambours, établi des guérites, des appliques, une auberge pour la surveillance de l'intérieur, une latrine; on a confectionné 1,400 châlits. Ces baraques sont maintenant affectées au casernement des troupes.
Oran. — Bou-Tléliis.....	»	38,300	»	*Idem.*	On a fait quelques appropriations dans les maisons de Bou-Tléliis, dans lesquelles on a logé longtemps les transportés. Ces maisons sont aujourd'hui livrées à l'administration civile.
Totaux.....	»	38,300			

Digitized by Google

2° SERVICE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

INDICATION DES LOCALITÉS ET DÉSIGNATION DES TRAVAUX	DÉPENSES jusqu'au 31 décembre 1851.	ANNÉES pendant lesquelles les travaux ont été exécutés.	SERVICES qui ont exécuté les travaux.	OBSERVATIONS et SITUATION DES TRAVAUX.
	fr.			
Sainte-Léonie. (École).....	1,000	1852.	Génie militaire.	On a fait, dans le bâtiment affecté à l'école, les appropriations nécessaires, construit des tables et des bancs.

3° SERVICE DES CULTES.

INDICATION DES LOCALITÉS et DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSES — CULTE catholique. Église et chapelles.	CULTE protestant. Temples.	CULTE musulman. Mosquées.	CULTE israélite. Synagogues.	ANNÉES pendant lesquelles les travaux ont été exécutés.	SERVICES qui ont exécuté les travaux.	OBSERVATIONS et SITUATION DES TRAVAUX
	fr.	fr.	fr.	fr.			
Arzew. — Église.....	"	"	"	"	"	Génie militaire et services civils.	Remis aux services civils en 1851
Arzew. — Mosquée.....	"	"	300	"	"	*Idem.*	Consolidé la mosquée du vieil Arzew
Kléber.....	10,000	"	"	"	"	*Idem.*	Construit une église en 1849-1850, dépense 10,000 francs. Remis aux services civils.
Mascara. — Église et presbytère..	"	"	"	"	"	*Idem.*	Remis aux services civils.
Tiaret. — Chapelle et presbytère..	4,100	"	"	"	1852 à 1853.	Génie militaire.	Provisoires installés dans les baraques du poste.
Tlemcen. — Église, mosquée et synagogue.	4,000	"	40,000	5,400	1842 à 1849.	Génie militaire et services civils.	Remis aux services civils.
Sidi bel-Abbès.....	12,000	"	"	"	1852.	Génie militaire.	Approvisionnements en matériaux pour la construction de l'église.
TOTAUX.....	"	"	"	5,400			

4° SERVICES ADMINISTRATIFS.

INDICATION DES LOCALITÉS et désignation des travaux.	DÉPENSES. — PRÉFECTURES.	SOUS-PRÉFECTURES.	COMMISSARIATS civils.	POLICE centrale	GENDARMERIE.	ANNÉES pendant lesquelles les travaux ont été exécutés.	SERVICES qui ont exécuté les travaux	OBSERVATIONS et SITUATION DES TRAVAUX
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.			
Arzew. — Gendarmerie.	"	"	"	"	"	"	Génie militaire et bâtiments civils.	Remis aux services civils.
Sidi-bel-Abbès. — Gendarmerie.	"	"	"	"	46,000	1851 à 1852.	Génie militaire.	On a construit, au milieu de la ville civile, un quartier complet, entièrement fermé, contenant du logement pour deux brigades, l'une à pied, de 5 gendarmes, dont un brigadier, l'autre à cheval, de 6 hommes, dont un maréchal des logis, avec tous les accessoires que comporte un pareil établissement. Les combles sont disposés de manière à loger, au besoin, 5 gendarmes de plus.
TOTAUX.....	"	"	"	"	46,000			

Digitized by Google

5° SERVICES MUNICIPAUX. — DÉPENSES RELATIVES À LA CONSTRUCTION OU À L'APPROPRIATION DES BÂTIMENTS AFFECTÉS AUX SERVICES MUNICIPAUX DANS LA PROVINCE D'ORAN.

INDICATION des localités et désignation des travaux.	DÉPENSES. Hôtels et édifices municipaux.	Marchés.	Abattoirs.	Hôpitaux publics.	Halles.	Cimetières.	ANNÉES pendant lesquelles les travaux ont été exécutés.	SERVICES qui ont exécuté les travaux.	TOTAL des dépenses jusqu'au 31 décembre 1853.	OBSERVATIONS et situation des travaux.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.			fr.	
Arzew. — Cimetière...	»	»	»	»	»	»	»	Génie militaire et services civils.	»	Remis aux services civils.
Saint-Denis-du-Sig — Cimetière.	»	»	»	»	»	3,050	1840 à 1849.	Génie militaire.	3,050	
Mascara. — Cimetière..	»	»	»	»	»	»	»	Génie militaire et bâtiments civils.	»	*Idem*.
Tiaret. — Cimetière....	»	»	»	»	»	2,000	1853.	Génie militaire.	2,000	
Saïda. — Cimetière....	»	»	»	»	»	»	*Idem.*	*Idem.*	»	Le cimetière existe, mais il n'a été l'objet d'aucune dépense spéciale.
Tlemcen. — Abattoirs et cimetières.	»	»	»	»	»	»	»	Génie militaire et services civils.	»	Remis aux services civils.
Sidi-bel-Abbès.....	»	19,700	32,200	3,500	»	9,000	1849 à 1854.	»	64,400	Le marché du marché couvert est construite.
TOTAUX....	»	19,700	32,200	3,500	»	»	.....	.....	»	

6° SERVICES MARITIMES.

INDICATION DES LOCALITÉS ET DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	SOMMES DÉPENSÉES.	ANNÉES pendant lesquelles les travaux ont été exécutés.	SERVICES qui ont exécuté les travaux.	OBSERVATIONS ET SITUATION DES TRAVAUX.
	fr.			
Mostaganem. — Direction du port.....	»	»	Génie militaire et services civils.	Remis aux services civils.
Arzew — *Idem*	»	»	*Idem.*	*Idem.*
Nemours. — *Idem*.....	35,330	1850-1851.	Génie militaire.	
TOTAUX.....	35,330			

7° SERVICES FINANCIERS.

INDICATION des localités et désignation des travaux.	DÉPENSES. Hôtels des douanes et bougies du commerce.	Bâtiments du domaine.	Trésor et postes.	Douanes.	Forêts.	Tabacs.	ANNÉES pendant lesquelles les travaux ont été exécutés.	SERVICES qui ont exécuté les travaux.	DÉPENSE par localité.	OBSERVATIONS et situation des travaux
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.			fr.	
Arzew. — Bâtiments des domaines.	»	»	»	»	»	»	»	Génie militaire et bâtiments civils.	»	Remis aux services civils.
Rachgoun. — Poste de douaniers.	7,000	»	»	»	»	»	1852.	Génie militaire.	7,000	Poste défensif, construit à l'île Rachgoun, pour surveiller l'embouchure de la Tafna : logement d'un brigadier avec 6 douaniers, et les accessoires nécessaires.
Mocta. — Poste de douaniers.	7,500	»	»	»	»	»	*Idem.*	*Idem.*	7,500	Poste défensif, construit à l'embouchure de la Mocta, lieu dit port aux Poules.
Mostaganem. — Douane.	»	»	»	»	»	»	»	Génie militaire et bâtiments civils.	»	Remis aux services civils.
Mostaganem. — Trésor.	»	»	»	»	»	»	»	*Idem.*	»	*Idem.*
Mascara. — Bâtiments du domaine.	»	»	»	»	»	»	»	*Idem.*	»	*Idem.*
Tlemcen. — Trésor et poste.	»	»	»	»	»	»	»	*Idem.*	»	*Idem.*
TOTAUX....	14,500	»	»	»	»	»	.....	.....	14,500	

8° ADMINISTRATION ARABE. — DÉPENSES RELATIVES À LA CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS AFFECTÉS AUX BUREAUX ARABES DES HÔTES ET MAISONS DE COMMANDEMENT DANS LA PROVINCE D'ORAN JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1853.

INDICATION DES LOCALITÉS et DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSES			ANNÉES pendant lesquelles les travaux ont été exécutés.	SERVICES qui ont exécuté les travaux.	OBSERVATIONS ET SITUATION DES TRAVAUX.
	Bureaux arabes.	Maisons des hôtes.	Maisons de commandement.			
	fr	fr	fr.			
Maison de commandement de Nec-Maria.	»	»	7,500	1851 à 1852.	Génie militaire.	
Sidi-bel-Abbès. (Bureau arabe.).	36,700	»	»	1852 à 1854.	*Idem.*	Logement et bureaux du chef du bureau arabe occupé provisoirement par le commandant de la subdivision.
Sebdou. (Bureau arabe.).....	17,000	»	»	1853 et 1854.	*Idem.*	
TOTALE.....	53,700	»	7,500			

9° ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS.

INDICATION DES LOCALITÉS et DÉSIGNATION DES TRAVAUX	DÉPENSES.				ANNÉES pendant lesquelles les travaux ont été exécutés.	SERVICES qui ont exécuté les travaux.	OBSERVATIONS ET SITUATION DES TRAVAUX.
	Hôpitaux et hospices.	Ambulances.	Orphelinats.	Maisons de refuge.			
	fr. c.	fr.	fr.	fr.			
SUBDIVISION D'ORAN.							
Saint-Denis-du-Sig. (Ambulance.).	»	24,600	»	»	1846 à 1849.	Génie militaire.	On a fait pour 200 francs de réparations en 1850.
SUBDIVISION DE TLEMCEN.							
Hospice. (Marabout de Sidi Hassen.)	5,313 67	»	»	»	1850 et 1851.	*Idem.*	On a construit un asile pour les pauvres arabes, au marabout de Sidi-Hassen.
TOTAUX.....	5,313 67	24,600	»	»			

10° CARAVANSÉRAILS ET FONDOUKS.

INDICATION DES LOCALITÉS et DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSES.		ANNÉES pendant lesquelles les travaux ont été exécutés.	SERVICES qui ont exécuté les travaux.	OBSERVATIONS ET SITUATION DES TRAVAUX.
	Caravansérails.	Fondouks.			
	fr. c.	fr.			
TLEMCEN					»
Fondouck.....	»	30,340	1842 à 1849.	Génie militaire.	
Caravanserail d'Aïn-Raoûa, entre Dar-ben Abd-Allah et Tiaret.	27,747 15	»	1853 et 1854.	*Idem.*	Sera terminé en 1855.
TOTAUX.....	27,747 15	30,340			

11° LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES. — DÉPENSES RELATIVES À L'INSTALLATION DES POSTES TÉLÉGRAPHIQUES DANS LA PROVINCE D'ORAN JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1853.

LOCALITÉS.	LONGUEUR en kilomètres.	MAISONS de traduction. — Nombre.	STATIONS télégraphiques. — Nombre.	ANNÉES pendant lesquelles les travaux ont été exécutés.	DÉPENSES jusqu'au 31 décembre 1853.	SERVICES qui ont exécuté les travaux.	OBSERVATIONS et SITUATION DES TRAVAUX.
					fr. c.		
Ligne d'Alger à Tlemcen, passant par Blidah, Miliannh (avec embranchement sur Médéah), Orléansville (avec embranchement sur Ténes), Mostaganem à Oran (avec embranchement sur Mascara), Sidi-bel-Abbès et Tlemcen :							
D'Orléansville à Mostaganem. (Adjeraf, Ouedras, Sbeah, Abbès, Selama, Zerouat, Brahim, Kamel, Chourfa, Hachem)	111	»	10	1846 à 1848.	122,077 00	Génie militaire.	Les 6 derniers postes télégraphiques seuls, sont compris dans la direction d'Oran
Travaux défensifs	»	»	»	1847.	10,600 00	*Idem.*	
De Mostaganem à Oran. (Mazagran, Macta, Hamians, Télamnie, Kahar, Aloudja)	80	»	6	1846.	100,922 00	*Idem.*	
	.....	.....	.....	.....	.....	Bâtiments civils	
Travaux défensifs	»	»	»	1848.	27,200 00	*Idem.*	
D'Oran à Sidi-bel-Abbès. (Orléans n° 2, Debby n° 2, Ali, Tnin, Djafra)	80	»	5	1847.	84,086 00	Génie militaire.	La dépense de 24,000 francs se rapporte à la construction des quatre dernières postes télégraphiques. Les deux premiers sont construits depuis 1847 et leur dépense est comprise dans celle du poste d'Orléans et de Debby n° 2. (Le poste d'Orléans n° 1 et n° 2 sont que celui de Debby n° 1 et n° 2 ne forment qu'un seul corps de bâtiment sur lequel sont installés deux appareils télégraphiques. Depuis 1853, on ne fait que des travaux d'entretien aux postes télégraphiques placés en territoire militaire.
D'Oran à Mascara. (Orléans n° 1, Debby n° 1, Tlélat, Mare d'eau, Krhouff, Loon)	96	»	4	1853.	24,000 00	*Idem.*	
De Sidi-bel-Abbès à Tlemcen. (Mekerra, Tingmar, Aïn-Anfrès (Tenhez), Sefdra, Félalia, Djebel-Haddid)	88	»	6	1847-1848.	83,476 97	*Idem.*	
Tlemcen (Maison de traduction.)	»	1	»	1847 à 1849.	20,853 03		
TOTAUX	355	1	31	.....	473,215 00		

PROVINCE DE CONSTANTINE.

§ Ier. — TRAVAUX MARITIMES.

Néant.

§ II. — ROUTES ET PONTS.

ROUTES ET CHEMINS DANS LA PROVINCE DE CONSTANTINE.

INDICATION DES LOCALITÉS et DES VOIES DE COMMUNICATION.	LONGUEUR DES ROUTES				ANNÉES pendant lesquelles les travaux ont été exécutés.	DÉPENSES de construction jusqu'au 31 décembre 1854.	SERVICES auxquels les travaux ont été confiés.	OBSERVATIONS ET SITUATION DES TRAVAUX.
	impériales.	stratégiques.	départementales.	chemins vicinaux.				
	mètres.	mètres.	mètres.	mètres.		fr. c.		
1° ROUTES IMPÉRIALES.								
Route impériale n° 1, d'Alger à Mdaourouch :								
1re partie. — D'Aumale à Sétif.	4,200	»	»	»	1850 à 1853.	35,964 00	Génie militaire.	Le service du génie est chargé de la portion de cette route (125k) qui est située dans la province. Sur cette portion, environ 3,600m, entre Sétif et le Bou-Sellam, ainsi que quelques parties aux environs de Bordj-bou-Arérédj, sont à l'état d'entretien. En 1853, on a fait, aux abords du village d'Ain-Arnat, les terrassements de cette route sur 600m de longueur. Partout ailleurs, il n'existe que le sentier arabe.
2e partie. — De Sétif à Constantine.	22,400	»	»	»	1852 à 1854.	»	Génie militaire et ponts et chaussées.	Le service du génie a dépensé 70,000f, en 1854, pour 113 kilom. dont il est chargé entre Sétif et la limite du territoire civil de Constantine, 400m au sortir de Sétif et 10 kilomètres dans la subdivision de Constantine sont à l'état d'entretien ; 4 kilom. sont terrassés avec les ouvrages d'art faits. Les travaux exécutés en 1854 consistent dans la réparation de quelques mauvais passages dans la plaine des Eulmas et dans des terrassements, empierrements et constructions d'aqueducs sur le territoire de Constantine.
3e partie. — De Constantine à Mdaourouch.	»	»	»	»	»	»	»	L'étude de cette portion de route, qui sera probablement, dans la vallée du Bou-Merzoug, un tronçon commun avec celle de Constantine à Batna, n'est pas même commencée.
Route impériale n° 2, d'Alger à Biskra.	»	»	»	»	»	»	»	Pour mémoire. On ne s'est pas encore occupé de cette route dans la division.
Route impériale n° 5, de Bône à Tébessa.	31,000	»	»	»	1852 à 1854.	»	Génie militaire et ponts et chaussées.	Cette route aura une longueur totale d'environ 260 kilomètres, sur lesquels 24 kilomètres entre Bône et Mondovi sont remis à l'administration des ponts et chaussées. Les empierrements, sur une longueur de 6 kil., entre Mondovi et Borrel, sont terminés. Le génie militaire a dépensé, en 1854, une somme de 12,000f pour terminer l'ouverture d'une route carrossable de 25 kilom., du gué de la Seybouse à Mdjez-Sfa. Il existe une lacune de 11 kilomètres de Borrel au gué de la Seybouse.

Digitized by Google

ROUTES ET CHEMINS DANS LA PROVINCE DE CONSTANTINE. (Suite.)

INDICATION DES LOCALITÉS et DES VOIES DE COMMUNICATION.	LONGUEUR DES ROUTES				ANNÉES pendant lesquelles les travaux ont été exécutés.	DÉPENSES de construction jusqu'au 31 décembre 1854.	SERVICES auxquels les travaux ont été confiés.	OBSERVATIONS ET SITUATION DES TRAVAUX.
	impériales.	stratégiques.	départementales.	chemins vicinaux.				
	mètres	mètres.	mètres.	mètres.		fr. c.		
Route impériale n° 6, de Stora à Biskra :								
1re partie. — De Stora à Constantine.	«	«	«	«	«	«	Ponts et chaussées.	Pour mémoire.
2e partie. — De Constantine à Batna.	50,000	«	«	«	1852 à 1854.	«	Ponts et chaussées et génie militaire.	Le génie militaire est chargé de cette route, excepté des huit premiers kilomètres à partir de Constantine. Il y a dépensé, en 1854, une somme de 95,300f, à terminer la route de la limite du territoire civil de Constantine, au 54e kilomètre, et à empierrer la route sur 1,500m environ, près de Batna.
3e partie. — De Batna à Biskra.	«	«	«	«	«	«	Génie militaire.	On n'a rien fait en 1854 à cette portion de route, qui n'est encore que le tracé arrêté amélioré par quelques travaux de campagne.
Route impériale n° 7, de Bougie à Bou-Saâda.	161,000	«	«	«	1850 à 1856.	307,633 00	*Idem.*	La portion de route entre Bougie et Sétif n'a été ouverte que par des travaux de campagne ou des terrassements; elle n'est carrossable que dans une partie de son étendue. En 1854, on a dépensé une somme de 45,000f à réparer les mauvais passages, faire quelques ouvrages d'art et modifier, dans le sens d'un nouveau tracé de route, les passages à pentes trop raides. La portion de route entre Sétif et Bou-Saâda n'a encore été l'objet d'aucun travail.
2e ROUTES STRATÉGIQUES.								
Route stratégique n° 2, de Constantine à Collo.	«	19,000	«	«	1852 à 1854.	13,700 00	*Idem.*	Cette route s'embranche, au Kantour, sur la route de Philippeville à Constantine; entre le Kantour et Collo, elle aura 70 kilomèt. En 1854, les terrassements ont été faits entre Tamalous et l'Oued-Iba, sur une longueur de 12 kilomètres. Déjà cette portion avait été ouverte en 1852 par des travaux de campagne.
Route stratégique n° 3, de Djidjelli à Constantine.	«	52,000	«	«	1853 à 1854.	36,000 00	*Idem.*	Cette route militaire a été ouverte pendant l'expédition des Babors en 1853. En 1854, on y a dépensé un crédit de 3,000f, pour réparer les mauvais passages et ouvrir une lacune de quelques kilomètres qui avait été laissée près de l'Oued-Endja.
3e ROUTES DÉPARTEMENTALES.								
Route départementale n° 1, de Saint-Charles à la Calle :								
1re partie. — De Saint-Charles à Bone.	«	«	71,000	«	1848 à 1854.	«	Génie militaire et ponts et chaussées.	Le génie militaire est chargé de cette route depuis Saint-Charles jusque aux limites du territoire civil de Bône. Il a été dépensé, en 1854, une somme de 114,990f sur le territoire de Philippeville (42 kilomètres). 22 kilomètres sont à l'état d'empierrement et 8 kilomètres terrassés avec travaux d'art. Le pont de l'Oued Sef-Saf, à Saint-Charles, a été emporté par la crue du 31 décembre 1854. Sur le territoire de Bône, 15 kilomètres sont empierrés et 12 kilomètres terrassés avec ouvrages d'art. La route est ouverte par des travaux de campagne.
2e partie. — De Bône à la Calle.	«	«	36,000	«	1844 à 1854.	«	*Idem.*	Le génie militaire est chargé de la partie entre le Mafrag et le lac Melah. On n'a fait sur cette route que des travaux de campagne.
Route départementale n° 2, de Bône à Constantine :								
1re partie. — De Bône à Guelma.	«	«	«	«	«	«	Ponts et chaussées.	Pour mémoire.
2e partie. — De Guelma à Constantine.	«	«	60,800	«	«	20,500 00	Génie militaire.	Cette portion est comprise entre Guelma et la route impériale n° 6. le tracé n'a pas encore été arrêté. Une portion de 7 kilomèt., entre l'Oued-Zenati et l'Oued-Dahar, a été ouverte par des travaux de campagne en 1853 : un chemin couletier, long de 53,800m, a été ouvert la même année dans la vallée du Bou-Hamdane, au-dessus de Medjez-Amar. En 1854, on n'a fait que réparer quelques mauvais passages.
Route départementale de Constantine à Ain-Beida et à Tébessa.	«	«	14,000	«	1853 et 1854.	23,499 98	*Idem.*	La route qui s'embranche au 20e kilomètre de la route de Constantine à Batna est complétement ouverte de ce point aux ruines de Sigus, environ 14 kilomètres; on a fait quelques passages et travaillé à la chaussée aux abords du pont de la Rhumel. (Cette route a été omise dans le tableau des établissements français de 1853-1854.)

ROUTES ET CHEMINS DANS LA PROVINCE DE CONSTANTINE. (Suite.)

INDICATION DES LOCALITÉS et DES VOIES DE COMMUNICATION.	LONGUEUR DES ROUTES impériales	stratégiques.	départementales.	chemins vicinaux.	ANNÉES pendant lesquelles les travaux ont été exécutés.	DÉPENSES de construction jusqu'au 31 décembre 1854.	SERVICES auxquels les fonds ont été soldés.	OBSERVATIONS ET SITUATION DES TRAVAUX.
4° CHEMINS VICINAUX.	mètres.	mètres.	mètres.	mètres.		fr. c.		
Chemin de la Vallée du Bou-Merzoug.	»	»	»	4,000	1852.	12,000 00	Génie militaire.	Les terrassements sont faits de l'emplacement de l'ancien hameau n° 3), au 16e kilomètre de Constantine jusqu'à l'emplacement d'Aïn-Ka-Nhas (ancien Fornier), à 19 kilomètres de la même ville. La dépense comprend deux ponceaux.
Chemin de Constantine à Milah.	»	»	»	11,000	1845 à 1852.	»	Génie militaire et ponts et chaussées.	Ce chemin, qui est l'ancienne route de Batna, appartient au génie depuis la limite du territoire civil de Constantine; 2 kilomètres sont ouverts auprès du cavalerie d'Aïn-El-Bey, et 2 kilomètres auprès de la fontaine du Rocher, à 23 kilomètres de Constantine. Le reste du chemin a été ouvert seulement par des convois de compagnie.
Chemin de Philippeville à Collo.	»	»	»	12,000	1843.	5,000 00	Génie militaire.	Ce chemin, qui aura environ 70 kilomètres, n'est ouvert que sur 12 kilomètres, à partir de Philippeville, par des travaux de compagnie; la route n'est qu'un sentier arabe, élargi par les indigènes en 1851. Ce chemin avait été cédé dans la situation des établissements français pour 1852-1854.
Chemins de Robertville à Gastonville et à El-Arrouch.	»	»	»	11,000	1849 à 1854.	»	Génie militaire et ponts et chaussées.	Les 9 kilomètres de Robertville à Gastonville sont à l'état d'entretien et ont été remis au service des ponts et chaussées en 1854. L'embranchement de Robertville sur El-Arrouch (3 kilomètres) n'est ouvert que par des travaux de compagnie. Il a été dépensé 6,000f en 1854, sur ce chemin, en travaux d'entretien.
Chemin muletier de Bône à Philippeville, par les Guerbès.	»	»	»	70,000	1842 à 1854	19,000 00	Génie militaire.	Ce chemin muletier relie le village de Valée au caravansérail d'Aïn-Mokra, sur la route de Saint-Charles à Bône. Il n'a été ouvert que par des travaux de compagnie, sur 1m 50c à 2m de largeur. On a dépensé 2,000f, en 1854, en travaux d'entretien.
Chemin de Guelma à Petit, dit *des Beni Muzeline.*	»	»	»	8,500	1850 à 1853.	90,378 00	*Idem.*	Ce chemin est achevé et à l'état d'entretien.
Chemin de Guelma à Tifech..	»	»	»	6,000	1852.	3,800 00	*Idem*	Chemin muletier, dont la longueur totale est de 60 kilomètres, et dont 6 seulement, entre l'Oued-Alia et Aïn-Souda, ont été ouverts, en 1852, par des travaux de compagnie.
Chemin de Sétif au Bou-Thaleb.	»	»	»	60,000	1851 à 1854.	10,000 00	*Idem.*	Chemin d'exploitation, ouvert par de complet terrassements.
Chemins de la forêt de la Calle.	»	»	»	40,000	1853.	8,000 00	*Idem*	Chemins muletiers, en partie carrossables de la Calle à Koum-el-Souk; de Koum-el-Souk aux mines d'Oum-el-Theoul, et de la Calle à Bou-Hedjar.
Chemin de Bône à Bou-Hedjar.	»	»	»	35,000	1853 à 1854.	9,100 00	*Idem.*	On a ouvert le chemin, sur 25 kilomètres, dans la plaine des Merdès, et sur 10 kilom. de Bou-Hedjar à la Chaffe. Ces chemins servent à ravitailler les postes de la frontière de Tunis.
Chemin de la Calle à Tabarque, par Kef-Oum-Theboul.	»	»	»	7,000	1852 et 1853	»	Génie militaire et ponts et chaussées.	Le service du génie est chargé de la portion comprise entre la Mosquée du lac Tonga et le Kef-Oum-Teboul; cette longueur, d'environ 7 kilomètres, est à l'état d'entretien. Le service du génie n'a rien dépensé en 1854.
Chemin d'exploitation de la forêt des Beni-Salah.	»	»	»	18,000	1854.	60,000 00	Génie militaire.	On a ouvert 9 kilomètres de route depuis l'embranchement de la route impériale de Tébessa jusqu'au col de l'Oued-Selma, pour tracé et débroussaillé sur 9 kilomètres, dans la forêt, jusqu'à Tafara.
Chemins muletiers dans la forêt des Beni-Salah.	»	»	»	35,000	1853.	15,000 00	*Idem*	Chemins muletiers, ouverts par des travaux de compagnie et destinés à relier Bou-Hedjar à Bône et à Hdjas-Sfa.
Chemin de Mondovi à Penthièvre.	»	»	»	8,000	1851.	6,000 00	*Idem.*	800 mètres sont à l'état d'entretien; les terrassements et déblaiements faits sont faits sur une longueur de 7,200m. On a construit deux ponceaux.
Chemin de Bougie à Alger . . .	»	»	»	65,000	1852.	15,000 00	*Idem*	Chemin muletier ouvert, à partir de Bougie, par des troupes travaux de compagnie.

Digitized by Google

ROUTES ET CHEMINS DANS LA PROVINCE DE CONSTANTINE. (Suite.)

INDICATION DES LOCALITÉS et DES POINTS DE COMMUNICATIONS.	LONGUEUR DES ROUTES				ANNÉES pendant lesquelles les travaux ont été exécutés	DÉPENSES de construction jusqu'au 31 décembre 1854.	SERVICES auxquels les travaux ont été confiés.	OBSERVATIONS ET SITUATION DES TRAVAUX.
	impériales.	stratégiques.	départementales.	chemins vicinaux.				
	mètres.	mètres.	mètres.	mètres.		fr. c.		
Chemin de Djidjelli à l'oasis et aux Beni-Ahmer.	"	"	"	4,500	1853.	0,500 00	Génie militaire.	Une longueur de 1,400m est à l'état d'entretien ; la route est ouverte sur 3m de largeur.
Chemin de Djidjelli à Tibairen.	"	"	"	60,000	1853 à 1854.	4,200 00	Idem.	Chemin muletier ouvert par des travaux de campagne et améliorè en 1854.
Chemin de Batna à Lambèse. .	"	"	"	17,000	1850 à 1852.	"	Idem.	Ce chemin est achevé ; la dépense de sa construction a été fondue dans celle de l'établissement de Lambèse, et ne peut pas être donnée même approximativement.
Chemin de Batna à la forêt des Cèdres.	"	"	"	25,000	1849 à 1854.	36,000 00	Idem.	Chemin d'exploitation ouvert, sur 25 kilom., par de simples terrassements avec quelques ponceaux en maçonnerie et en bois.
Chemins des environs de Bisâara.	"	"	"	"	"	"	Idem.	Ces chemins n'ont, jusqu'à présent, donné lieu qu'à des travaux d'entretien.
TOTAUX..... ...	"	"	"	"	.....	749,274 98		

PONTS DANS LA PROVINCE DE CONSTANTINE.

INDICATION DES PONTS ET DES LOCALITÉS où ils sont situés.		LONGUEUR DES PONTS entre les culées			ANNÉES pendant lesquelles les travaux ont été exécutés.	DÉPENSES de construction jusqu'au 31 décembre 1854.	SERVICES auxquels les travaux ont été confiés.	OBSERVATIONS EN SITUATION DES TRAVAUX.
		En charpente.	Sur piles en maçonnerie. En charpente.	Sur piles en maçonnerie. En maçonnerie				
		m. c.	m. c.	m. c.		francs.		
Sur la route d'Alger à Mdaourouch, entre Constantine et Sétif.	Pont de l'Oued-Elleben. .	"	"	4 00	1851.	7,500	Génie militaire.	Terminé.
	— de l'Oued-Kedra. . . .	"	"	4 00	1851.	7,000	Idem	Idem
	— de l'Oued-Almenia. .	"	"	5 00	1849 à 1851.	15,500	Idem	Idem
	— de l'Oued-bou-Yaconb	"	"	6 00	1849 à 1850.	15,200	Idem	Idem
	— de Bordj-Mamra. . . .	"	"	5 50	1853.	5,000	Idem.	Idem
	5 ponts provisoires.	"	23 00	"	1850 à 1851.	5,700	Idem	Ces 5 ponts, de 4 à 5m chacun, sont établis sur les ruisseaux appelés Sagmiroun, Bou-Amma, O.-Debrel Bou-Selam
Pont n° 3, sur le Bou-Selam, entre Sétif et Bordj-Bou-Areridj, même route.		25 00	"	"	1851.	10,370	Idem	Terminés.
Pont n° 2, sur le Bou-Selam, entre Sétif et Bordj-Bou-Areridj, même route.		25 00	"	"	1851.		Idem.	
Pont sur l'Oued-Guérig, entre Mondovi et Borral, sur la route de Bône à Tébessa.		"	"	24 00	1852	14,000	Idem	Pont à 3 arches ; celle du milieu a une portée double des deux latérales.
Route de Stora à Biskra, entre Philippeville et Constantine.	Pont du Zéramna.	12 00	"	"	1842	9,000	Idem	Bourrelets et chaussées over la route.
	— du Smendou.	"	"	18 00	1845 à 1846.	18,000	Idem	Idem
Sur la même route, dans la vallée du Bou Merzoug.	Pont de l'Oued-Aminim. .	"	15 50	"	1852.	9,300	Idem	Terminé
	— de l'Oued-Fétaria. . .	"	7 50	"	1852.	5,000	Idem	Idem
	— de l'Oued-Berda. . . .	"	6 50	"	1852.	4,500	Idem	Idem
	— du Bou-Merzoug. . . .	"	"	5 00	1853.	4,000	Idem	Idem.
	— du Krésl.	"	"	3 00	1853.	2,500	Idem.	Idem.

PONTS DANS LA PROVINCE DE CONSTANTINE. (Suite.)

INDICATION DES PONTS ET DES LOCALITÉS OÙ ILS SONT ÉTABLIS		LONGUEUR DES PONTS ENTRE LES CULÉES. En charpente.	Sur piles en maçonnerie. En charpente.	Sur piles en maçonnerie. En maçonnerie.	ANNÉES pendant lesquelles les travaux ont été exécutés.	DÉPENSES de construction jusqu'au 31 décembre 1854	SERVICES auxquels les travaux ont été confiés.	OBSERVATIONS ET SITUATION DES TRAVAUX
		m. c.	m. c.	m. c.		francs.		
Pont de bateaux de la Summam et chaussée insubmersible sur les deux rives.		100 00	"	"	1850.	41,000	Génie militaire.	Terminé.
Pont. (Route impériale de Bougie à Bou-Saâda).		"	"	"	1853.	"	Idem	Idem
Sur la même route, entre Bougie et Sétif.	Pont sur l'Oued-Ouricia..	6 00	"	"	1853.	6,000	Idem.	Idem
	—— sur l'Oued-el-Kiar..	6 00	"	"	1853.	6,000	Idem.	Idem
Pont de l'Oued-el-Kantara, sur la route de Sétif à Djidjelli, à 25 kilom. de cette dernière.		"	"	28 50	1854.	8 500	Idem	N'est pas terminé ; sera composé de 3 arches en maçonnerie. On a construit deux culées et deux piles
Entre St-Charles et Jemmapes, sur la route départementale de Saint-Charles à La Calle.	Pont sur le Saf-Saf à Saint-Charles.	36 00	"	"	1848.	28,000	Idem.	Pont à l'américaine d'une travée, sur culées en bois qui ne sont plus susceptibles d'une longue durée
	—— sur l'Addarats.....	20 00	"	"	1849.	10,000	Idem.	Les culées en charpente sont garanties par des piles en maçonnerie
	—— sur le Tarnaia.....	"	"	4 00	1852	3,000	Idem.	Terminé. Établi sur radier en béton
	—— sur l'Oued-Deb.....	"	18 00	"	1852.	13,000	Idem	Pont à l'américaine d'une travée sur culées en maçonnerie.
	—— sur le Fendeck.....	"	18 00	"	1852	14,000	Idem.	Pont en charpente à deux travées, sur piles en maçonnerie fondées sur un radier en béton.
	—— sur le Radjetas.....	"	"	60 00	1854	65,000	Idem.	Pont de trois travées à l'américaine.
Pont sur l'Oued-Gueiss, conduisant au cimetière de Penthièvre.		"	"	0 00	1854.	1,500	Idem	Pont conduisant au cimetière et faisant suite à la route de Mondovi à Penthièvre pour gagner le lac Fetzara
Sur la route de Saint-Charles à La Calle, entre Jemmapes et Aïn-Radjeta.	Pont sur l'Adjoul.....	"	"	0 00	1852.	8,000	Idem.	Fondé sur radier en béton avec des perrés sur 6m de longueur en amont et en aval
	—— sur l'Ammimim....	"	20 00	"	1853.	13,000	Idem	Pont à l'américaine, d'une travée sur culées en maçonnerie
	—— sur l'Emchekel....	"	17 50	"	1853.	15,000	Idem.	Terminé
Pont du Bou-Merzoug, auprès de Khroub (vallée du Bou-Merzoug).		"	11 00	"	1852	1,800	Idem	Terminé, sans que les chaussées aux abords. Relie la rive gauche du Bou-Merzoug à la route impériale de Stora à Bizkra. Il a été enlevé par les eaux en 1854, et remplacé par le suivant
Pont du Bou-Merzoug, auprès de Khroub (vallée du Bou-Merzoug).		"	18 00	"	1854.	10,000	Idem	Pont américain qui a remplacé celui emporté par les eaux dans l'hiver de 1854
Ponts provisoires de la route de Batna par les hauteurs (chemin de Constantine à Mlila).		"	25 00	"	1850 à 1851.	9,200	Idem	Ponts provisoires, au nombre de 9, sur l'Oued Yacoub, l'Oued Djelloul, etc
Pont de la Meskiana (chemin de Constantine à Tébessa)		"	"	3 00	1853.	4,000	Idem	Terminé. La dépense comprend les terrassements dans la partie marécageuse aux abords du pont
Ponceau entre El-Arouch et Robertville.....		"	"	3 00	1853.	2,000	Idem.	
Pont sur le chemin de Tonga à l'Oued-el-Eurg, près de La Calle.		15 00	"	"	1848.	1,000	Idem	Pont sur chevalet
Au passage du chemin provisoire de Mondovi.	Pont de la ferme Gazan..	7 50	"	"	1844.	1,500	Idem	
	—— sur l'Oued-Sha.....	10	"	"	1844	2,500	Idem	
Entre Millésimo et Petit.	Pont sur l'Oued-Zimbab..	"	"	0 00	1850.	20,150	Idem	Pont en maçonnerie d'une seule arche, complétement achevé.
	—— sur l'Oued-Roigel...	"	10 00	"	1850.	5,000	Idem	Pont d'une travée en charpente, terminé
Pont sur la route de Lanasser, auprès de Sétif.		3	"	"	1851.	1,758	Idem	Terminé.
TOTAUX.....		265 50	000 00	000 06	.....	439,878		

Digitized by Google

§ III. — DESSÈCHEMENTS EN ALGÉRIE.

TRAVAUX DE DESSÈCHEMENTS EFFECTUÉS OU EN COURS D'EXÉCUTION DANS LA PROVINCE DE CONSTANTINE.

INDICATION DES LOCALITÉS où les travaux ont été exécutés.	LONGUEUR DES CANAUX. principale.	secondaires.	RIGOLES.	SURFACE des terrains desséchés.	ANNÉES pendant lesquelles les travaux ont été exécutés.	DÉPENSES de construction jusqu'au 31 décembre 1854.	SERVICES auxquels les travaux ont été confiés.	OBSERVATIONS et situation des travaux.
ARRONDISSEMENT DE CONSTANTINE.	mètres.	mètres.	mètres.	h. a.		francs.		
Marais du Hammah, sur la route de Philippeville, banlieue de Constantine.	8,028	1,780	»	200 00	1846 à 1847.	91,000	Génie militaire.	Ce travail, terminé depuis 1847, est remis au service des ponts et chaussées. Sur ces divers canaux, on a construit 1 pont en maçonnerie, 2 aqueducs, 4 ponceaux. On utilise 2,360m de canaux pour les irrigations.
Marais du Bou-Merzoug.....	»	»	»	»	1847 à 1853.	9,500	Idem.	On a fait des travaux et des études préparatoires pour le desséchement de la vallée du Bou-Merzoug et des marais inférieurs de la Fergua. On a amélioré les canaux arabes existants. On ne peut pas encore préciser quelle sera la surface desséchée.
ARRONDISSEMENT DE PHILIPPEVILLE.								
Desséchement de la banlieue de Philippeville, de la plaine du Zéramna et de la vallée de l'Oued-Louah.	4,800	2,400	11,700	21 50	1839 à 1840.	354,000	Idem.	A l'état d'entretien.
Plaine au sud de Jemmapes.....	»	»	19,000	50 00	1852.	3,000	Idem.	Il reste encore à assainir quelques parties de la plaine de Jemmapes. Le dépense en est évaluée à 8,000 francs.
Marais de Sidi Nassar.....	1,850	3,000	»	50 00	1852.	10,000	Idem.	Travail terminé. Les canaux secondaires sont remplis en partie de pierres sèches, en partie de terre, disposés au moindre de drainage.
Marais de l'Oued-Ammar, au-dessous de Robertville.	»	»	»	50 00	1850.	10,500	Idem.	Le travail, oublié sur l'état précédent, a consisté dans le redressement du lit de l'Oued-Amar, le creusement d'un canal de ceinture et de quelques canaux secondaires. On n'a pas donné les indications de longueur.
CERCLE DE DJIDJELLI.								
Marais de la petite plaine de Djidjeli et de l'Oasis.	1,200	740	»	47 00	1842 à 1850.	28,000	Idem.	A l'état d'entretien.
Marais des Beni-Kaïd	2,300	3,070	150	300 00	1851 à 1854.	53,000	Idem.	Les travaux de desséchement de ce marais, situé à 2 kilom. de la ville, comprennent un canal de ceinture rejetant les eaux à la mer par ses deux extrémités; 3,070m environ de canaux secondaires et 150m de rigoles intérieures au canal de ceinture; 2 ponts aboutants pour un fond de cave particulier, en conduit en maçonnerie de 3m 25c de longueur, déversant dans la mer les eaux les plus basses, 6 ponceaux en maçonnerie et 4 hectares de marais remblayés à 0m 50c de hauteur moyenne pour être amenés au dessus du niveau de la mer.
ARRONDISSEMENT DE BÔNE.								
Plaine des Ouled-Khiar, entre Bône et La Calle.	»	2,000	»	»	1851	»	Idem.	Le génie militaire a dépensé, en 1851, 3,000f à construire des tranchées, ouvertes le long de la route en projet, du remblai des ruines jusqu'au pont de l'Oued-Kebir. Ce travail est interrompu.
ARRONDISSEMENT DE GUELMA.								
Marais de Petit.....	500	300	»	6 00	1850.	402	Idem.	Complétement terminé.
—— d'Héliopolis.....	1,200	500	400	13 60	1850 à 1851.	15,000	Idem.	Les tranchées ont été toutes remplies par des drainages. Ce desséchement a valu une belle fontaine au village d'Héliopolis.
Assainissement de Millesimo.....	»	»	»	0 14	1852.	3,000	Idem.	On a assaini le village de Millesimo par des drainages dont la longueur n'est pas donnée, et dont le produit alimente, une partie de l'année, une fontaine dans le village.
ARRONDISSEMENT DE LA CALLE.								
Plaine de la Mesaida, près du lac Tonga.	»	1,700	»	»	1851 à 1853.	2,000	Idem.	On a élargi et approfondi le lit de la Mesaida pour faciliter le desséchement de la plaine de Tonga; le travail est à continuer.
Plaine du Mélah, près la maison forestière.	»	3,000	»	»	1852.	3,750	Idem.	On a curé et redressé le ruisseau des Merdès pour dessécher la plaine de Mélah, près de la maison forestière; terminé.
ARRONDISSEMENT DE BATNA.								
Marais autour de Batna.....	7,000	3,350	2,000	180 00	1847 à 1853.	45,500	Idem.	Le système de desséchement est composé d'un canal de ceinture, d'un canal de thalweg et de canaux secondaires et rigoles. Ces derniers servent, en même temps, au desséchement et à l'irrigation des jardins établis dans la vallée de Batna.
ARRONDISSEMENT DE BOUGIE.								
Plaine de Bougie.....	7,775	7,215	800	1,500 00	1846 à 1848.	»	Idem.	Remis, en 1849, au service des ponts et chaussées; à cette époque, le service du génie avait dépensé 3,000 francs.
TOTAUX.....	35,533	20,055	34,050	2,448 24	.....	628,160		

Digitized by Google

§ IV. — VOIRIE URBAINE.

TRAVAUX DE GRANDE ET DE PETITE VOIRIE EXÉCUTÉS, DEPUIS 1830, DANS LA PROVINCE DE CONSTANTINE.

INDICATION DES TRAVAUX par des localités où ils ont été exécutés.	LONGUEUR DES RUES de grande voirie.	LONGUEUR DES RUES de petite voirie.	ANNÉES pendant lesquelles les travaux ont été exécutés.	DÉPENSES de constructions jusqu'au 31 décembre 1853.	SERVICES auxquels les travaux ont été confiés.	OBSERVATIONS et situation des travaux.
	mètres.	mètres.		francs.		
Constantine, grande voirie	»	»	1844	»	Génie militaire.	Le génie militaire a dépensé, en 1844, une somme de 6,800 francs pour l'agrandissement et le nivellement de la place du marché. Depuis, la voirie urbaine a été remise à l'administration civile.
Condé, rues du village Condé	120	870	1847 à 1851.	47,000	Idem.	On continue d'empierrer les rues ouvertes, et on en ouvre de nouvelles dans le haut village.
El-Arrouch, rue de petite voirie	»	»	1851 à 1853.	2,500	Idem.	On a empierré la rue du lavoir couvert, établi toutes les rues et fait, des canaux en plusieurs endroits. On n'a pas donné la longueur des rues ouvertes.
Saint-Charles, petite voirie	»	»	1851 à 1853.	1,200	Idem.	Empierrement, principalement dans la partie basse.
Jemmapes, petite voirie	»	»	1851 à 1853.	1,400	Idem.	Empierrements et canaux, principalement près des postes.
Robertville, petite voirie	»	»	1851.	»	Génie militaire et ponts et chaussées.	Le génie militaire a employé 400 francs, en 1851, à des empierrements. Le village est remis aujourd'hui à l'administration civile.
Gastonville, petite voirie	»	»	1851.	»	Idem.	Le génie militaire a consacré, en 1851, 1,400 francs à des empierrements. Le village est remis aujourd'hui à l'administration civile.
Djidjelli, voirie urbaine	500	500	1844 à 1854.	22,500	Génie militaire.	Les rues sont à l'état d'entretien.
Nechmeya, petite voirie	»	800	1853 à 1854.	12,200	Idem.	Outre le nivellement et l'empierrement des rues de Nechmeya, la dépense ci-contre comprend la construction d'un puits.
Héliopolis, petite voirie	»	600	1850 à 1852.	»	Génie militaire et administration civile.	Le service du génie avait dépensé 3,125 francs à des déblais et des nivellements lorsqu'il remit, en 1852, le village à l'administration civile.
Milliésimo, petite voirie	»	100	1850 à 1852.	»	Idem.	La rue principale était empierrée, et avait coûté 604 francs lorsqu'on remit, en 1852, le village à l'administration civile.
Petit, petite voirie	»	»	1852.	»	Idem.	On a dépensé, en 1852, 12,154 francs aux rues et à l'enceinte de ce village, qu'on a remis à l'administration civile. Les indications de longueur n'ont pas été fournies.
Guelaât-Bou-Sba, petite voirie	»	»	1852.	27,000	Génie militaire.	L'enceinte et les rues de ce village sont terminées. Les indications de longueur n'ont pas été fournies.
Batna, voirie urbaine	700	2,400	1840 à 1854.	63,000	Idem.	On a nivelé et empierré les rues de grande voirie. On a nivelé et empierré 2,500m courants de rue de petite voirie et la place de la Fontaine, et on les a bordées de rigoles pavées. On a planté aux parties de la rue Négrond, le plan de la Fontaine et et les rues de la Prairie, de la Fontaine et de l'Abreuvoir. Ces plantations remuent.
Sétif, voirie urbaine	»	»	»	»	Idem.	La voirie urbaine est remise à l'administration civile depuis l'année 1851.
Aïn-Arnat, petite voirie	»	2,432	1853 à 1854.	18,308	Idem.	Village de la société gouverne; les rues sont nivelées et empierrées.
Bou-Hira, petite voirie	»	2,432	1854	9,854	Idem.	Idem.
Maaoud, petite voirie	»	2,432	1854	11,561	Idem.	Idem.
Mahouan, petite voirie	»	2,432	1854.	9,455	Idem.	Idem.
L'Ouricia, petite voirie	»	2,432	1854.	9,701	Idem.	Idem.
Oued-Toula, petite voirie	»	»	1853.	5,330	Idem.	Ne figure pas encore dans la dernière publication; on a fait la rue principale et celle qui descend à la fontaine. La longueur n'a pas été fournie.
Bougie, rues Trézel, du Villard et Abd el Kader	»	860	1840 à 1849.	»	Idem.	Le service du génie avait dépensé 13,500 francs en nivellement et à l'empierrement des rues ci-contre, lorsqu'en 1849 il remit le service de la voirie urbaine à l'administration civile.
Bokra	»	»	1850 à 1854.	11,000	Idem.	Cet article avait été omis dans la précédente publication. Nivellement et empierrement des rues du village de Bou-el-Ma (annexe Bokra). La longueur des rues n'a pas été fournie.
TOTAUX	1,320	18,290	.....	252,018		

Digitized by Google

Les principaux travaux de ce genre que l'on ait exécutés en 1854 sont ceux de la fontaine du Khroub,

INDICATION DES LOCALITÉS ET DES TRAVAUX	CONDUITES D'EAU — Longueur	CONDUITES D'EAU — Débit journalier.	ÉGOUTS — Longueur	CHÂTEAUX D'EAU ET RÉSERVOIRS — Nombre.	FONTAINES et DOUBLES-FONTAINES. — Nombre	LAVOIRS — Nombre
	mètres	litres.	mètres.			
CERCLE DE CONSTANTINE.						
Conduite d'eau de Sidi-Mabrouk	4,995 00	250,000	»	3	2	»
Canal de dérivation du Rummel	607 70	86,400,000	»	»	»	»
Fontaine d'El-Kantara	1,245 00	44,000	»	»	2	»
Fontaine du pont d'Aumale	105 00	120,000	»	»	1	»
Fontaine de la Pépinière	6 00	12,000	»	»	1	»
Fontaine de Sidi-Mabrouck	180 00	48,000	»	»	1	»
Vacoub	»	200,000	»	»	»	1
Fontaine du Khroub	2,000 00	17,280	»	»	1	»
Fontaine de Milah	»	1,728,000	»	1	»	1
Fontaine d'Ain-Smara	50 00	100,800	»	1	1	1
Fontaine des Ouled-Kebbab	100 00	8,640	»	1	1	»
Puits des Bernania	»	279,200	»	»	»	»
Conduite et fontaine à Condé (Smendou)	1,240 00	23,000	»	»	1	1
CERCLE DE TÉBESSA.						
Lavoir et restauration de l'aqueduc romain	700 00	3,326,400	»	»	1	2
Fontaine de Halloufa	18 00	14,400	»	»	1	»
CERCLE DE PHILIPPEVILLE.						
Conduite d'eau et fontaine de Jemmapes	5,000 00	206,000	»	1	7	2
Conduite d'eau et fontaine de Sidi-Nassar	3,000 00	59,000	»	1	2	2
El-Arrouch	7,635 00	100,000	»	1	2	1
Saint-Charles	600 00	30,000	»	»	1	»
Col-d'Eddis	»	»	»	»	1	»
Col-d'El-Kantour	1,000 00	»	»	»	»	»
CERCLE DE GUELMA.						
Fontaine de Guelaat-bou-Sba		86,400	»	»	1	1
CERCLE DE BÔNE.						
Conduite d'eau de Penthièvre	630 00	74,800	»	»	»	»
Fontaine d'Héliopolis	240 00	43,200	»	»	1	1
Millésimo	80 00	11,520	»	»	2	»
Petit	»	»	»	»	»	»
Village de Nechmeya	700 00	2,880	»	»	»	1
CERCLE DE DJIDJELLI.						
Égout et conduite d'eau à Djidjelli	2,000 00	154,080	1,061	2	1	1
CERCLE DE BATNA.						
Fontaine de Batna	520 00	190,000	»	»	1	1
Fontaine de d'Yahont (route de Constantine à Batna)	»	800,000	»	1	1	1
Fontaine d'Aïn-Touta	150 00	72,000	»	»	1	»
CERCLE DE SÉTIF.						
Fontaine de Sétif	1,500 00	100,000	589	»	3	1
Fontaine romaine (route de Constantine à Sétif)	»	64,800	»	»	1	
Aïn-Tebinet (route de Constantine)	»	72,000	»	»	1	
Village de Lanasser	»	172,800	»	1	2	1
Village d'Aïn-Arnat	30 00	43,200	»	1	1	1
Village de Boubira	350 00	11,520	»	»	1	1
Village de Msaoud	170 00	14,400	»	»	1	1
Village de Mehouan	450 00	18,720	»	»	1	1
Village de l'Ouricia	300 00	16,800	»	»	1	1
Fontaine d'Aïn-Marjoun (route de Bougie)	20 00	57,600	»	»	»	1
Fontaine d'Aïn-Zeda (route de Bordj)	60 00	50,400	»	»	»	1
Fontaine de Bir-ben-Chaban (route de Bordj)	»	25,920	»	»	»	1
TOTAUX	35,001 70	05,145,760	1,641	14	46	26

Digitized by Google

la restauration de l'aqueduc romain à Tébessa, et les fontaines et conduites dans les villages suisses près Sétif.

ABREUVOIRS — Nombre	ANNÉES pendant lesquelles les travaux ont été exécutés.	DÉPENSES de construction jusqu'au 31 décembre 1854.	SERVICES auxquels les travaux ont été confiés.	OBSERVATIONS ET SITUATION DES TRAVAUX
		fr.		
"	1844 à 1847.	433,000	Génie militaire	Terminés et remis aux ponts et chaussées.
"	1846 à 1848.	120,000	*Idem.*	*Idem.*
"	1840.	6,000	*Idem.*	*Idem.*
"	1846.	2,000	*Idem.*	*Idem.*
1	1846.	500	*Idem.*	*Idem.*
1	1847 à 1848.	1,700	*Idem.*	*Idem.*
1	1847.	2,500	*Idem.*	*Idem.*
1	1854.	13,000	*Idem.*	Terminé.
1	1846.	3,000	*Idem.*	*Idem.*
1	1854.	3,500	*Idem.*	*Idem.*
1	1854.	1,200	*Idem.*	*Idem.*
3	1854.	2,500	*Idem.*	Terminé. On a remis deux puits en état, dont on ancune puits romain, et on les a munis de pompes.
1	1847 à 1850.	20,000	*Idem.*	La conduite d'eau fonctionne ; il reste à faire une fontaine sur l'emplacement définitif qui lui est assigné au plan de distribution.
1	1853 et 1854.	19,103	*Idem.*	Terminé. On a restauré l'aqueduc romain, construit deux lavoirs et construit une fontaine au centre de la ville.
1	1854.	600	*Idem.*	Terminé. Route de Tébessa à Constantine.
1	1852 et 1853.	45,000	*Idem.*	La conduite, partie en fonte, partie en poterie est terminée, elle amène les eaux des sources de Djebel-Saïah.
1	1852 et 1853.	27,000	*Idem.*	La conduite, partie en fonte, partie en poterie est terminée, elle amène les eaux des sources de Djebel-Ouafoune.
1	1844 à 1848.	109,000	*Idem.*	La conduite d'El-Arrouch est en maçonnerie depuis les sources de l'Oued-Ennaça jusqu'au château-d'eau ; dans le village, elle est en fonte, elle alimente deux fontaines, un lavoir couvert, un abreuvoir. Tout ce travail est à l'état d'entretien.
"	1844	3,000	*Idem*	Terminé. Conduite en maçonnerie jusqu'à la fontaine. Le débit de la source a beaucoup baissé et celle-ci tarit souvent. Le village a des puits qui donnent de l'eau excellente.
"	1844.	1,200	*Idem.*	Le débit très-variable, mais toujours très faible, de cette fontaine n'a pas été donné.
"	1853.	2,000	*Idem*	On a réuni dans une conduite unique les eaux de plusieurs sources. Le travail est en cours d'exécution.
1	1853 et 1854.	7,307	*Idem.*	Terminé en 1853, a été réparé en 1854. Avait été omis dans la précédente publication.
"	1850 et 1851.	11,850	*Idem.*	Terminé.
1	1852.	250	*Idem.*	Terminé et remis aux ponts et chaussées. On ne porte en que la dépense de la fontaine proprement dite, celle du canal ayant été supportée par les dotations qui alimentent la fontaine. (Voir au chapitre des desséchements.)
"	1852.	200	*Idem*	Même observation que pour Héliopolis.
"	1852.	1,700	*Idem.*	On a isolé par une enveloppe de maçonnerie une source qui se trouvait dans les berges de l'Oued-Reugel. Travail terminé et remis à l'administration civile.
1	1853.	12,500	*Idem.*	Article omis dans la précédente publication.
"	1843 à 1853.	123,100	*Idem.*	La conduite d'eau de Djidjelli a été prolongée en 1853 jusqu'au marais des Beni-Kaïd dont le produit permet de la fontaine de la ville. Le travail de la conduite est terminé, celui des égouts, en cours d'exécution ; ils ont été poussés en 1854 sous la rue d'Italy.
1	1850 à 1852.	17,500	*Idem.*	Conduite en maçonnerie et siphon en fonte ; alimentée par trois puits creusés dans la montagne.
1	1847 à 1854.	3,000	*Idem.*	Terminé. On a fait en 1854 des recherches d'eau qui ont beaucoup augmenté le débit de cette fontaine.
1	1854.	1,300	*Idem.*	Terminé. Sur la route de Constantine.
1	1845 à 1854.	"	*Idem.*	Les travaux faits ont été remis au service des ponts et chaussées. Les chiffres donnés ci-contre l'ont été en rectification de ceux qui sont portés dans la publication précédente de la situation des établissements français.
"	1853.	1,004	*Idem.*	Terminé. La dépense avait été, par erreur, portée à 100f sur la précédente publication.
"	1852.	1,000	*Idem.*	Terminé.
1	1852.	3,500	*Idem.*	Terminé.
1	1853 et 1854.	18,075	*Idem.*	La conduite d'eau a été terminée en 1854.
1	1854	16,162	*Idem.*	Terminé.
1	1854.	12,901	*Idem.*	*Idem.*
1	1854	19,856	*Idem.*	*Idem.*
1	1854.	13,180	*Idem.*	*Idem.*
1	1854.	2,000	*Idem.*	*Idem.*
1	1854.	2,000	*Idem.*	*Idem.*
1	1854	850	*Idem.*	*Idem.*
32	.....	987,107		

Digitized by Google

§ VI. — TRAVAUX CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DES PÉPINIERES DANS LA PROVINCE DE CONSTANTINE.

Le service du génie n'est plus chargé des pépinières dans la province de Constantine, si ce n'est de celle de Biskra, qui a été créée en 1852; celles de Guelma et de Sétif, qui figurent dans le tableau ci-dessous, ont été remises à l'administration civile.

DÉSIGNATION DES LOCALITÉS ET NATURE DES ÉTABLISSEMENTS.	ÉTENDUE occupée par les pépinières.	DÉPENSES d'établissement des pépinières, clôture, irrigation, bâtiments.	ANNÉES pendant lesquelles les travaux ont été exécutés.	SERVICES auxquels les travaux ont été remis.	OBSERVATIONS
	hect. ares.	fr.			
Pépinière de Guelma	22 00	46,000	1847 à 1851.	Génie militaire.	
Jardin d'essai de Biskra (dans l'oasis de Beni-Mora) et bâtiments d'exploitation	15 00	16,500	1852 à 1854.	*Idem*	
Pépinière de Sétif (à 700 mètres de la ville)	15 00	29,000	1843 à 1851.	*Idem.*	
TOTAUX	52 00	91,500			

§ VII.

1° SERVICE DE LA JUSTICE.

L'établissement pénitentiaire de Lambèse est le seul bâtiment que le génie militaire construise, dans la province, pour le service de la justice. Les transportés, logés provisoirement à Bône, ont été évacués en 1852, et les locaux qui leur étaient affectés ont été rendus au casernement. Le tableau ci-après donne les autres détails.

INDICATION DES LOCALITÉS ET DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSES des tribunaux et justices de paix.	DÉPENSES des prisons.	ANNÉES pendant lesquelles les travaux ont été exécutés.	SERVICES auxquels les travaux ont été remis.	OBSERVATIONS et SITUATION DES TRAVAUX.
	fr.	fr.			
Djidjelli. — Prison civile	»	6,500	1843 à 1849.	Génie militaire.	Terminé.
Bône. — Installation des transportés de juin à la Casbah et aux Caroubiers	»	79,586	1850 à 1852.	*Idem*	Le travail a consisté dans diverses constructions nécessaires pour loger les transportés du juin dans le casernement de la Casbah, et dans l'organisation des prisons. Les locaux sont évacués aujourd'hui et rendus au casernement.
Établissement disciplinaire spécial de Lambèse	»	2,105,000	1850 à 1854.	*Idem.*	Établissement disciplinaire agricole spécial pour 450 détenus militaires, dont le nombre pourra ultérieurement être porté à 600, avec le personnel d'administration et de surveillance, une garnison de 120 hommes, le chapitre d'une exploitation rurale de 1,500 à 1,800 hectares, et les granges, hangars, magasins, ateliers, etc. qu'elle peut comporter. Actuellement affecté aux transportés de juin. Établissement presque entièrement achevé.
TOTAL	»	2,191,086			

Digitized by Google

2° SERVICE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. — DÉPENSES AUXQUELLES ONT DONNÉ LIEU LES BÂTIMENTS AFFECTÉS AU SERVICE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DANS LA PROVINCE DE CONSTANTINE.

INDICATION DES LOCALITÉS ET DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSES jusqu'au 31 décembre 1854.	ANNÉES pendant lesquelles les travaux ont été exécutés.	SERVICES auxquels les travaux ont été exécutés.	OBSERVATIONS ET SITUATION DES TRAVAUX.
	fr.			
El-Arrouch. — École de garçons et école de filles.	18,000	1844 à 1847.	Génie militaire.	Terminées sauf les clôtures. La publication précédente n'en porte qu'une à tort; il y a deux maisons distinctes.
Djidjelli. — École	3,500	1843 à 1849.	*Idem.*	Terminée.
Guelma. — École	16,200	1845 à 1846.	*Idem.*	Terminée et remise à l'administration civile depuis 1851.
Batna. — École des sœurs et salle d'asile	20,700	1852 à 1854.	*Idem.*	Terminée.
Aïn-Arnat — École, mairie et salle d'asile	25,005	1854.	*Idem.*	Terminé.
Guelaât-bou-Sba. — École	8,800	1854.	*Idem*	Il reste à prolonger le bâtiment pour établir le logement des sœurs.
TOTAL	90,205			

3° SERVICE DES CULTES.

INDICATION DES LOCALITÉS ET DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSES. Culte catholique. — Églises et chapelles.	Culte protestant. — Temples.	Culte musulman. — Mosquées.	Culte israélite. — Synagogues.	ANNÉES pendant lesquelles les travaux ont été exécutés.	SERVICES auxquels les travaux ont été exécutés.	OBSERVATIONS ET SITUATION DES TRAVAUX.
	fr.	fr.	fr.	fr.			
Hamma du Khroub. — Église	38,102	"	"	"	1852 à 1853.	Génie militaire.	Il reste à faire le clocher et tous les détails de l'extérieur. La dépense a été de 38,102f et non de 20,102f, comme elle avait été portée dans la précédente publication.
El-Arrouch. — Église et presbytère.	38,500	"	"	"	1844 à 1847.	*Idem.*	Le presbytère, fait en 1846, a été omis à tort sur les situations précédentes.
Djidjelli. — Église	3,000	"	"	"	1843 à 1849.	*Idem.*	
Djidjelli. — Mosquée	"	"	7,300	"	1843 à 1849.	*Idem.*	
Guelma. — Église	69,873	"	"	"	1845 à 1848.	*Idem.*	
Guelma. — Mosquée	"	"	61,272	"	1850 à 1854.	*Idem.*	Il reste à faire l'escalier du minaret, la chaire et les bassins aux ablutions.
Sétif. — Église	22,002	"	"	"	1843 à 1849.	*Idem.*	
Sétif. — Mosquée	"	"	64,000	"	1843 à 1849.	*Idem.*	
Aïn-Arnat. — Temple protestant et presbytère	"	39,493	"	"	1854.	*Idem.*	Il reste à faire au temple les carrelages, enduits, plafonds et couvertures.
TOTAUX	171,479	39,493	132,572	"			

4° SERVICE ADMINISTRATIFS.

INDICATION DES LOCALITÉS et désignation des travaux.	DÉPENSES. Préfectures.	Sous-préfectures.	Commissariats civils.	Police centrale.	Gendarmerie.	ANNÉES pendant lesquelles les travaux ont été exécutés.	SERVICES auxquels les travaux ont été exécutés.	OBSERVATIONS ET SITUATION DES TRAVAUX.
					fr.			
Djidjelli	"	"	"	"	1,400	1843 à 1849.	Génie militaire	
Penthièvre	"	"	"	"	19,500	1851 et 1852.	*Idem*	Établissement complétement terminé.
TOTAUX	"	"	"	"	20,900			

5° SERVICES MUNICIPAUX. — DÉPENSES RELATIVES À LA CONSTRUCTION OU À L'APPROPRIATION DES BÂTIMENTS AFFECTÉS AUX SERVICES MUNICIPAUX DANS LA PROVINCE DE CONSTANTINE.

INDICATION DES LOCALITÉS et DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSES						ANNÉES pendant lesquelles les travaux ont été exécutés.	DÉPENSES de construction jusqu'au 31 décemb. 1854.	SERVICES auxquels les travaux ont été remis.	OBSERVATIONS et SITUATION DES TRAVAUX.
	Mairies, palais municipaux.	Marchés et bains publics.	Abattoirs.	Horloges publiques.	Mitrées.	Cimetières.		fr.		
Constantine. — Abattoir civil.	»	»	76,000	»	»	»	1842 à 1846.	76,000	Génie militaire.	L'abattoir est divisé en trois parties pour l'usage de la population européenne, des musulmans et des israélites. A été remis à l'administration civile
Condé. — Cimetière.....	»	»	»	»	»	480	1853.	480	*Idem.*	Terminé.
El-Arrouch. — Horloge et cimetière.	»	»	»	3,000	»	3,500	1844 à 1853.	6,500	*Idem.*	On a oublié, dans la publication précédente, de mentionner l'horloge placée en 1849.
Saint-Charles. — Cimetière..	»	»	»	»	»	460	1853.	460	*Idem.*	Le cimetière est entouré d'un fossé bordé d'une haie de ronces, et a une porte avec piliers en maçonnerie.
Jemmapes. — Cimetière....	»	»	»	»	»	600	1853.	600	*Idem.*	Le cimetière a la même clôture que celui de Saint-Charles.
Djidjelli { Marché et abattoir.	»	21,300	»	»	»	»	1843 à 1849.	28,400	*Idem.*	
Djidjelli { Cimetière.....	»	»	»	»	»	7,100	1843 à 1849.			
Penthièvre. — Cimetière...	»	»	»	»	»	440	1853.	440	*Idem.*	Ce cimetière a la même clôture que celui de Saint-Charles.
Guelma { Abattoir.....	»	»	18,400	»	»	»	1846 à 1849.			
Guelma { Cimetière.....	»	»	»	»	»	5,000	1847.	20,400	*Idem.*	Ces travaux sont terminés et remis à l'administration civile.
Guelma { Horloge publique.	»	»	»	3,000	»	»	1850.			
Guelaât-bou-Sba.—Four banal.	»	2,300	»	»	»	»	1852 à 1853.	2,300	*Idem.*	Avait été omis dans la précédente publication.
Touta. — Four banal.....	»	2,100	»	»	»	»	1852 à 1853.	2,100	*Idem.*	Même observation.
Nechoreya. — Four banal...	»	5,000	»	»	»	»	1853.	5,000	*Idem.*	On a construit deux fours et le logement du boulanger.
Batna. — Cimetière.....	»	»	»	»	»	11,800	1853.	11,800	*Idem.*	Terminé.
Bordj-ben-Aréridj. — Cimetière.	»	»	»	»	»	460	1853.	460	*Idem.*	Clôture formée d'un fossé avec porte en maçonnerie. Terminée.
Aïn-Arnat. — Mairie.....	»	»	»	»	»	»	»	»	*Idem.*	Pour mémoire. Cette construction a été portée, avec l'école, au service de l'instruction publique.
TOTAUX.....	»	30,700	94,400	6,000	»	29,840		160,940		

6° SERVICES MARITIMES.

INDICATION DES LOCALITÉS ET DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	SOMMES dépensées.	ANNÉES pendant lesquelles les travaux ont été exécutés.	SERVICES qui ont exécuté les travaux.	OBSERVATIONS.
	fr.			
Bougie. — Direction du port.....	72,000	1845 à 1851.	Génie militaire et bâtiments civils.	Remis depuis 1849 à l'administration civile.
Djidjelli. — Direction du port et caserne des marins.	44,000	1843 à 1846.	Génie militaire.	
TOTAL.....	116,000			

7° SERVICES FINANCIERS.

INDICATION DES LOCALITÉS et DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSES.						ANNÉES pendant lesquelles les travaux ont été exécutés.	DÉPENSES par localités.	SERVICES auxquels les travaux ont été remis.	OBSERVATIONS et SITUATION DES TRAVAUX.
	Hôtels des douanes et hangars de commerce	Bâtiments du domaine.	Trésor et postes	Fondèrerie.	Postes.	Tabacs.		fr.		
		fr.	fr.		fr.					
Djidjelli. — Trésor et postes..	»	»	20,400	»	»	»	1852 à 1853.	20,400	Génie militaire.	Terminé.
Bône. — Maison forestière de l'Oued-el-Aneb (Edough).	»	»	»	»	8,000	»	1850 et 1851.	8,000	*Idem.*	La maison seule est terminée, les accessoires manquent.
Sétif. — Trésor et postes....	»	»	30,500	»	»	»	1843 à 1846.	30,500	*Idem.*	Remis à l'administration civile.
Bougie. — Bâtiment du domaine.	»	22,500	»	»	»	»	1845 à 1849.	22,500	*Idem.*	*Idem.*
TOTAUX.....	»	22,500	50,900	»	8,000	»		90,400		

Digitized by Google

8° ADMINISTRATION ARABE DANS LA PROVINCE DE CONSTANTINE.

Les deux principales maisons de commandement construites en 1854 sont celles de Doucen, dans le cercle de Biskra; celle de Tamalous, dans la vallée de l'Oued-Guebli, sur la route de Constantine à Collo, et celle de Seggana, dans le cercle de Batna.

INDICATION DES LOCALITÉS ET DÉSIGNATION DES TRAVAUX	DÉPENSES.			ANNÉES pendant lesquelles les travaux ont été exécutés.	SERVICES auxquels les travaux ont été confiés.	OBSERVATIONS.
	BUREAUX arabes.	MAISONS des hôtes.	MAISONS de commandement.			
	francs.	francs.	francs.			
CONSTANTINE.						
Établissements d'Aïn-Beïda.....	»	»	126,316	1848 à 1851.	Génie militaire.	Cet établissement comprend deux maisons crénelées, dont l'une sert de logement au commandant supérieur du cercle, et l'autre de pavillon d'officiers.
Maison de commandement de Mehris.....	»	»	14,282	1847.	Idem.	Construite en 1847, par le Kaïd des Amers, au moyen de fonds fournis par le bureau arabe et provenant de cotisations de la part des indigènes.
Maison de commandement de Sigus.....	»	»	13,891	1847.	Idem.	Construite par le caïd des Segnis à Sigus, au moyen de cotisations versées par les indigènes.
PHILIPPEVILLE.						
Maison de commandement pour le Kaïd des Zerdézas (auprès de Jemmapes).	»	»	20,848	1851.	Idem.	Construite sur un contre-fort du Djebel-el-Ouafanne, au moyen de cotisations souscrites par les indigènes, et de transports gratuits.
Maison de commandement à Tamalous (route de Constantine à Collo.	»	»	20,000	1854.	Idem.	Maison de commandement occupée par un chef indigène.
DJIDJELLI.						
Maison de commandement de Chéhéna.....	»	»	6,000	1853.	Idem.	Maison de commandement et caravansérail sur un col de la route de Djidjelli à Milah; est en cours de construction.
Bureau arabe et maison des hôtes.....	26,300	»	»	1843 à 1851.	Idem.	
GUELMA.						
Bureau arabe.....	20,500	»	»	1847 à 1848.	Idem.	Remis à l'administration civile.
LA CALLE.						
Maison de commandement d'Aïn-Soltan (ou Bou-Hadjar).	»	»	64,275	1853 / 1854.	Idem.	Établissement qui avait été porté par erreur comme terminé, dans la précédente publication. Est occupé par le cadre d'un escadron de spahis organisé en smala.
Maison de commandement du Tarf, sur la frontière de Tunis.	»	»	5,500	1854.	Idem.	On a commencé des écuries et un pavillon pour un détachement de spahis organisé en smala.
BATNA.						
Maison de commandement de Khenchela, au pied des Aurès.	»	»	33,500	1850.	Idem.	Enclos carré avec maison, hangar et fourmil, flanqué par deux petits bastionnets et entouré d'un fossé sec. Terminé.
Maison de commandement de Seggana, sur l'Oued-bou-Mazouze.	»	»	10,300	1854.	Idem.	Sur la route de Kaour à Berika, à 50 kilom. de Batna.
BISKRA.						
Maison de commandement de Saada.....	»	»	19,500	1852.	Idem.	Carré bastionné avec logement et écuries construits dans le bois de Saada sur l'Oued Djeddi, à 30 kilom. au sud de Biskra. Terminé.
Maison de commandement de Doucen.....	»	»	32,000	1853 à 1854.	Idem.	Pentagone bastionné avec logement et écurie, sur la route de Biskra à Bou-Saada.
SÉTIF.						
Bureau arabe.....			»			
BOUGIE.						
Maison de commandement de Tâla-bou-Sebâ-Sghiden, à 26 kilom. de Bougie.	»	»	29,000	1852.	Idem.	Maison occupée par le caïd des caïds, et construite à la suite de l'invasion de la vallée de l'Oued-Sahel par le chérif Bou-Baghla; sur l'Oued-Amisour.
TOTAUX.....	46,800	»	395,412			

Digitized by Google

9° ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS ET ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DANS LA PROVINCE DE CONSTANTINE.

Dépenses relatives à la construction ou à l'appropriation des bâtiments affectés aux établissements hospitaliers et aux établissements sanitaires.

INDICATION DES LOCALITÉS ET DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSES. Hôpitaux et lazarets.	Ambulances.	Orphelinats.	Maisons de refuge.	ANNÉES pendant lesquelles les travaux ont été exécutés.	SERVICES auxquels les travaux ont été confiés.	OBSERVATIONS.
	francs.	francs.	francs.	francs.			
Guelma. — Orphelinat de Medjez-Amar.	»	»	34,000	»	1851 à 1853.	Génie militaire.	Les bâtiments de l'ancien camp de Medjez-Amar, convertis en orphelinat, ont été augmentés d'un nouveau bâtiment destiné au logement des orphelins. L'arbitrement de ce nouveau local exigerait encore 7,500f.

10° CARAVANSÉRAILS ET FONDOUCKS DANS LA PROVINCE DE CONSTANTINE.

INDICATION DES LOCALITÉS ET DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSES. Caravansérails.	Fondoucks.	ANNÉES pendant lesquelles les travaux ont été exécutés.	SERVICES auxquels les travaux ont été confiés.	OBSERVATIONS.
	francs.	francs.			
ROUTE DE CONSTANTINE À SÉTIF.					
Caravansérail de Hammam-Grouss (ou Atménia)..	21,474	»	1850 à 1851.	Génie militaire.	Carré bastionné avec bâtiment d'habitation et hangar-écurie. Terminé.
——— de Borj-Mamerah.....	18,884	»	1850 à 1851.	Idem.	Idem.
——— des Eulmas (26 kilom. de Sétif)....	21,194	»	1850 à 1851.	Idem.	Idem.
ROUTE DE CONSTANTINE À BATNA.					
Caravansérail d'Aïn-el-Bey.....	15,206	»	1850 à 1851.	Idem.	Idem.
ROUTE DE CONSTANTINE À GUELMA.					
Caravansérail d'El-Haria.....	17,000	»	1852.	Idem.	Même type que le précédent, mais plus grand. Terminé.
——— de l'Oued-Zénati.....	19,300	»	1852 à 1853.	Idem.	Idem.
ROUTE DE CONSTANTINE À TÉBESSA.					
Caravansérail de la Meskiana.....	34,000	»	1854.	Idem.	Idem.
TÉBESSA.					
Fondouck.....	»	3,811	1854.	Idem.	Est en cours d'exécution.
ROUTE DE SAINT-CHARLES À LA CALLE.					
Caravansérail d'Aïn-Mokhra (entre Bône et Jemmapes).	21,000	»	1852.	Idem.	Même type que le caravansérail d'El-Haria. Terminé.
——— de Bordj-Ali-Bey (entre Bône et La-Calle).	20,719	»	1853.	Idem.	Idem.
CHEMIN DE GUELMA À PHILIPPEVILLE.					
Caravansérail d'Aïn-Ksob.....	24,000	»	1852.	Idem.	Carré bastionné avec un bâtiment d'habitation, hangar-écurie et un puits. Terminé.
ROUTE DE CONSTANTINE À DJIDJELI.					
Caravansérail de Fedj-el-Arbâ, à 76 kilom. de Constantine.	14,500	»	1854.	Idem.	Bâtiment et enceinte terminés; il reste à faire un four et des latrines.
ROUTE DE SÉTIF À BORDJ-BOU-ARÉRIDJ.					
Caravansérail d'Aïn-Tagrout.....	15,271	»	1854.	Idem.	Terminé.
ROUTE DE SÉTIF À BOUGIE.					
Caravansérail d'Aïn-Rouah, à 32 kilom. de Sétif..	48,000	»	1852.	Idem.	Cet établissement renferme, outre le caravansérail proprement dit, un bâtiment d'habitation pour un caïd. Terminé.
——— des Béni Abd-Allah, à 55 k. de Sétif.	20,000	»	1853.	Idem.	Carré bastionné avec bâtiment d'habitation et hangar-écurie. Terminé.
——— de l'Oued-Amizour, à 26 kilom. de Bougie.	29,000	»	1852.	Idem.	Même type que le précédent. Terminé. Il est voisin de la maison de commandement de Tala-bou-Sba-Ighidès.
——— de Guifcer (Dra-el-Arbâ), à 53 kilom. de Bougie.	24,000	»	1854.	Idem.	Terminé.
TOTAUX.....	363,548	3,811			

Digitized by Google

11° LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES DANS LA PROVINCE DE CONSTANTINE.

La province est dotée de trois lignes aériennes : la première, passant par Sétif, relie Constantine à Alger; la seconde, de Constantine à Bône, faite en 1854; la troisième, de Constantine à Biskra, dont la portion de Batna à Biskra a été faite en 1854. Les postes de la ligne de Sétif, et (trois sur sept) de la ligne de Batna à Biskra, consistent en un carré bastionné sur deux angles, fermé sur trois de ses faces par un mur crénelé, et sur la quatrième par un bâtiment à étage dont le rez-de-chaussée contient trois pièces d'habitation. Les postes de la ligne de Batna de celle de Bône et quatre de celle de Batna à Biskra, sont construits d'après le type appelé *poste-blockhaus*, et consistent seulement en un simple bâtiment à étage dont le rez-de-chaussée sert d'habitation et l'étage d'observatoire. La défense y est assurée au moyen de guérites placées en encorbellement au premier étage. Il existe une citerne dans les deux types.

LOCALITÉS.		LONGUEUR en KILOMÈTRES.	MAISONS de TRADUCTION — Nombre	STATIONS TÉLÉGRAPHIQUES. — Nombre.	ANNÉES pendant lesquelles les travaux ont été exécutés.	DÉPENSES jusqu'au 31 décembre 1854.	SERVICES auxquels les travaux ont été confiés.
						francs.	
LIGNE D'ALGER À CONSTANTINE PASSANT PAR AUMALE ET PAR SÉTIF.							
SECTIONS DE LA LIGNE.							
D'Aumale à Sétif (portion comprise dans la province)	Ramlia, Mansourah, Khedda, Douab, Aïn-Beïda, Toumeittes, Belkheïr	103	"	7	1850 à 1851.	76,550	Génie militaire.
De Sétif à Constantine	Temouchent, Eulmas, Fedj-Grieb, Stita, Malabied, Djebel-Grouss, Ouada, Hadj-Baba	116	"	8	1852 à 1853.	78,618	Idem.
LIGNE DE CONSTANTINE À BISKRA.							
SECTIONS DE LA LIGNE.							
De Constantine à Batna	Fedj-el-Akbar, Djemela, Sidi-Hallalif, Djebel-Tarbent, Djebel-Touda, Djebel-Bou-Arif (Djebel-Aseb)	84	"	6	1853.	30,000	Idem.
De Batna à Biskra	El Toumiat, Tefrent, Cherf-el-Alfa, Tilatou, Selloum, Coudiat-Fellez, Sfa	126	"	7	1854.	100,000	Idem.
LIGNE DE CONSTANTINE À BÔNE.							
Section de Constantine à Guelma	Zuf-Zuf, Kef-Ahmar, Oued-Zenati, Ras-el-Akba, Ben-Assoul	101	"	5	1854.	33,000	Idem.
Section de Guelma à Bône	Chouga, Dréan, Penthièvre	65	"	3	1854.	18,700	Idem.

§ VIII. — MINES ET FORAGES.

Le service du génie est entré pour une somme de 15,000 francs dans la dépense faite de 1846 à 1848 pour le forage du puits artésien de Biskra.

Digitized by Google

CHAPITRE IV. — MINES ET FORAGES.

PROVINCE D'ALGER.

Les diverses gîtes minéraux reconnus jusqu'en 1855 dans la province d'Alger sont les suivants :

MARBRES.

Marbre blanc de l'Oued-Rouman. — Il y a un gîte de marbre blanc, contenant des émeraudes, sur le bord de l'Oued-Rouman, affluent de la rive gauche de l'Harrach, à 16 kilomètres est de Blidah.

Marbres des environs du Fondouck. — Des gites considérables de marbre, enclavés dans le terrain nummulitique, ont été découverts depuis peu dans le massif du Djebel-Bouzegza, aux environs du Fondouck, à 36 kilomètres est-sud-est d'Alger. Ce marbre constitue une sorte de brèche à noyaux gris-cendrés, reliés par des filets rouges de carbonate de fer hydroxydé. Deux carrières viennent d'être concédées ; elles ne sont pas encore en voie d'exploitation.

Marbre du cap Matifou. — Il y a au cap Malifou, à 15 kilomètres est d'Alger, un gîte de marbre qui a été exploité anciennement ; il constitue tantôt une brèche à fond gris-jaunâtre, veinée de rouge, tantôt un marbre blanc zoné de légères teintes blenâtres. La proximité de la côte permettrait d'exploiter ces marbres à peu de frais, s'ils étaient recherchés par l'industrie.

Marbre de Djelfa. — Il existe des couches de calcaire cristallisé de diverses nuances suceptibles d'être exploités comme marbre sur le Djebel-Senelba, aux environs de Djelfa, à 240 kilomètres sud d'Alger.

Marbre de Laghouat. — Il y a des couches de marbre cervelas dans la petite chaîne de terrain crétacé sur laquelle est bâti Laghouat, à 312 kilomètres sud d'Alger. Ce marbre pourrait servir pour l'ornementation de Laghouat.

CALCAIRE HYDRAULIQUE.

Il y a une carrière de calcaire hydraulique dans le ravin des voleurs, à 12 kilomètres sud-est du village de Marengo, dans la partie occidentale de la plaine de la Métidja. Cette carrière est exploitée.

POUZZOLANE DE TENIET-EL-HAÂD.

Il y a à Teniet-el-Hâad une carrière de sable provenant de la désagrégation naturelle d'une roche dioritique. Cette substance est exploitée comme sable ordinaire pour les constructions de Teniet-el-Haâd. Si on la réduisait en farine, sous une meule, il est probable qu'elle pourrait servir comme pouzzolane.

BASALTE FACILE À DÉSAGRÉGER DE DELLYS.

Le massif basaltique compris entre la pointe de Dellys et l'Oued-Sebaou renferme des basaltes faciles à décomposer, et qui pourraient sans doute, comme les diorites de Teniet-el-Haâd, servir de pouzzolane naturelle, s'ils étaient réduits préalablement en poussière fine.

Digitized by Google

GÎTES DE PLÂTRE.

Voici l'énumération des gîtes de pierre à plâtre reconnus jusqu'à ce jour par le service des mines dans la province d'Alger :

1. Gypse situé à 8 kilomètres nord-est du télégraphe de l'Oued-Ras. — Inexploité.
2. Gypse situé à 12 kilomètres nord-est du télégraphe de l'Oued-Ras. — Inexploité.
3. Gypse du camp de Kerbach, sur la route de Tenez à Orléansville, à 18 kilomètres sud de Tenez. Ces couches, dont l'épaisseur totale est de 48 mètres 79 cent., se prolongent, dit-on, sur une longueur de plusieurs lieues. — Inexploité.
4. Gypse des environs d'Orléansville. — Exploité.
5. Gypses du revers nord du Zaccar-Gharbi, auprès de Milianah. — Deux carrières exploitées. — Il y a un peu de minerai de cuivre associé à ces gypses.
6. Gypse d'Aïn-Kherraza, situé à 26 kilomètres nord de Milianah. — Inexploité.
7. Gypses situés à 9 kilomètres nord-est de Teniet-el-Haâd. — Deux gîtes inexploités.
8. Gypse de Teniet-el Haâd. — Exploité pour les constructions du poste. Les marnes encaissantes renferment des veines minces de bitume solide, emplissant des fentes irrégulières qui n'ont aucun rapport avec la stratification des couches.
9. Gypse des environs de Cherchel. — Exploité pour les besoins de cette ville
10. Gypse des environs de Novi. — Exploité.
11. Gypse des environs du télégraphe de l'Affroun, à l'extrémité sud-ouest de la plaine de la Métidja. — Inexploité.
12. Gypse de Bou-Roumi, à l'extrémité ouest de la concession de Mouzaïa. — Inexploité.
13. Gypse de la Grotte du Chrétien, dans la concession de Mouzaïa. — Exploité pour les besoins du village de Mouzaïa-les-Mines.
14. Gypse situé à 1,500 mètres est du village de Mouzaïa-les-Mines. — Inexploité.
15. Gypse de l'Oued-Onzra, situé près du confluent de l'Oued-Onzra et de l'Oued-Mouzaïa — Exploité pour les besoins de Médéah.
16. Gypse de Hammam-Melouan, rive droite de l'Harrach. — Exploité pour les besoins d'Alger.
17. Gypse de Hammam-Melouan, rive gauche de l'Harrach. — Inexploité. Contient un peu de pyrite de cuivre.
18. Gypse de l'Oued-Rouman, affluent de la rive gauche de l'Harrach, à 16 kilomètres est de Blidah. — Inexploité. Il renferme des émeraudes.
19. Gypse de l'Oued-Djebsa, à 46 kilomètres sud-est d'Alger, sur la route d'Alger à Aumale. — Inexploité.
20. Gypse de l'Oued-el-Haâd, à 49 kilomètres sud-est d'Alger, sur la route d'Alger à Aumale. — Inexploité.
21. Gypse des environs d'Aumale (Sour-Ghozlan). — Deux carrières sont exploitées pour les besoins de la ville.
22. Gypses du Djebel-Rethal, chez les Ouled-Hedim, à 24 kilomètres est-nord-est de Boghar. — Deux gîtes voisins inexploités. C'est à travers l'un d'eux que sourdent les sources salées des Ouled-Hedim.
23. Gypse des environs du marabout le Sidi-Bouzid, à 40 kilomètres ouest de Boghar. L'un de ces gîtes présente quelques nodules de soufre au contact des marnes tertiaires encaissantes.
24. Gypse diluvien d'Aïn-Ousserah. — Exploité pour les besoins du caravansérail de même nom, sur la route carrossable de Boghar à Laghouat.
25. Gypse crétacé de Guelt-es-Settel. — Exploité pour les besoins du caravansérail de même nom, sur la route carrossable de Boghar à Laghouat.

Digitized by Google

26. Gypse diluvien des bords du Zahrea-Gharbi, auprès de la fontaine d'Aïn-Sebakh. — Inexploité.
27. Gypse associé au sel gemme du Djebel-Sahari, rocher de sel, à 22 kilomètres nord-ouest de Djelfa. — Inexploité. On trouve un peu de cuivre pyriteux dans les marnes encaissantes.
28. Gypse crétacé situé à 8 kilomètres sud du village de Cherf. — Inexploité.
29. Gypse associé au sel gemme d'Aïn-Hadjira, à 44 kilomètres nord-ouest de Djelfa. — Inexploité.
30. Gypse diluvien de la rive droite de l'Oued-Malah, à 16 kilomètres nord-ouest de Djelfa. — Inexploité.
31. Gypse crétacé de la rive droite de l'Oued-Malah, à 15 kilomètres nord-ouest de Djelfa. — Inexploité.
32. Gypse diluvien de la redoute Lapasset, à 4 kilomètres ouest de Djelfa. — Inexploité.
33. Gypse crétacé du Djebel-Senelba, à 4 kilomètres sud-ouest de Djelfa. — Exploité pour les besoins de Djelfa.
34. Gypse diluvien du caravansérail d'Aïn-el-Ibel. — Exploité pour les constructions de ce caravansérail, sur la route carrossable de Boghar à Laghouat.
35. Gypse diluvien du caravansérail de Sidi-Makhelouf. — Exploité pour les constructions de ce caravansérail, sur la route carrossable de Boghar à Laghouat.
36. Gypse crétacé de Guern-el-Meila, à 12 kilomètres nord-ouest de Laghouat. Ce gypse forme un grand dépôt stratifié de 14 kilomètres de long sur 4 kilomètres de largeur moyenne et 20 à 30 mètres d'épaisseur. — Inexploité.
37. Gypses crétacés des montagnes dites Djebel-Zehecha, Djehel-Dakla, Djebel-Ras-el-Aïoun, Djehel Moudloua. Ces gites constituent aux environs de Laghouat un immense dépôt stratifié de 40 kilomètres de long sur 8 kilomètres de largeur moyenne, qui n'affleure qu'en certains points, par suite de l'inflexion des couches. — Le gypse du Djehel-el-Aïoun est exploité pour les besoins de Laghouat.
38. Gypse diluvien de Laghouat. — Inexploité.
39. Gypse diluvien du Ksar-Assefia, à 8 kilomètres est-nord-est de Laghouat. — Inexploité.
40. Gypse diluvien des bords de l'Oued-Messiad, à 11 kilomètres sud-ouest de Laghouat. — Inexploité.

Cette énumération montre que la province d'Alger est très-riche en gites de pierres à plâtre. L'étude de ces gîtes est très-intéressante, non-seulement au point de vue géologique, mais encore au point de vue industriel.

Ces gites sont de deux natures différentes: les uns sont associés à des roches d'origine éruptive (dioritea) et paraissent résulter de la transformation du carbonate de chaux en sulfate de chaux hydraté par l'action des vapeurs d'eau et d'acide sulfurique qui auraient accompagné les éruptions volcaniques. La stratification est assez souvent indistincte dans les gîtes de cette nature; ceux-ci ne constituent en général que des îlots très-restreints, qu'une force expansive semble avoir poussés de bas en haut à travers les terrains stratifiés tertiaire et crétacé. Le plus souvent ces gîtes métamorphiques indiquent la zône de contact des terrains tertiaire et crétacé; ils sont associés à divers minéraux qui sont du bitume à Teniet-el-Haâd; des émeraudes à l'Oued-Rouman; du cuivre pyriteux et oxydé au Djehel-Sahari, au Zakkar-Gharbi de Milianah, à Hammam-Melouan, etc. du sel gemme au Djebel-Sahari, à Aïn-Hadjira; des sources salées chez les Ouled-Hedim; du soufre auprès du marabout de Sidi-Bouzid. Les gypses d'origine métamorphique sont très-nombreux dans la région montagneuse du Tell, comprise entre Alger et Boghar; ils sont au contraire assez rares dans la partie montagneuse comprise entre Boghar et Laghouat.

La deuxième estégorie de gypses comprend ceux qui se présentent en couches régulières épaisses, d'une étendue souvent considérable. Ces couches sont intercalées, sans aucune apparence de dérangement, au milieu des autres couches du terrain (argiles et calcaires). On ne voit dans leur voisinage aûcune roche d'origine éruptive. Ces couches de gypse paraissent contemporaines des terrains stratifiés dans lesquels on les observe. Le terrain tertiaire moyen du Tel en présente un exemple remarquable auprès du camp de Kerbah,

Digitized by Google

à 18 kilomètres sud de Tenèz. Mais c'est surtout dans les terrains stratifiés compris entre Boghar et Laghouat que les gisements de cette nature sont nombreux et bien développés. Les chaînes de terrain crétacé comprises entre ces deux localités renferment des couches épaisses de gypse qu'on peut suivre, sans aucune interruption, sur plusieurs lieues de longueur. Ce caractère est particulier à la région montagneuse dont il s'agit. On ne l'observe pas dans le massif du Tel compris entre Boghar et Alger, dans les terrains du même âge géologique.

Le terrain quaternaire forme de vastes plaines entre les chaînes de montagnes qui, de Boghar à Laghouat, s'allongent du nord-est au sud-ouest. C'est lui qui constitue le Sahara algérien, qui s'étend fort loin au sud, à l'est et à l'ouest de Laghouat. Ce terrain est remarquable par la présence de nombreux dépôts de gypse blanc farineux. Ces dépôts sont généralement traversés par des sources d'eau douce qui ont été probablement plus importantes autrefois, et qui ont produit les gîtes de plâtre par suite d'un phénomène de précipitation chimique. C'est à la présence de ces dépôts de plâtre que les eaux du terrain diluvien doivent les propriétés séléniteuses qu'elles possèdent généralement.

SEL GEMME, SOURCES SALÉES, SALINES.

Sources salées El-Melah M'tâa-el-Habeth. — Les Arabes exploitent les sources salées El-Melah M'tâs-el-Habeth, situées à 10 kilomètres ouest de Tenèz, près des bords de la mer. Les sources s'épanouissent à leur point d'émergence sur des dépôts de travertin légèrement inclinés. Le sel, cristallisé par suite de l'évaporation de l'eau, forme un dépôt d'un à deux millimètres d'épaisseur, que les Arabes enlèvent avec une raclette en fer. Les eaux salées vont se perdre en grande quantité dans la mer. Il serait facile d'en tirer un meilleur parti que ne le font les Arabes.

Sources salées situées à 3 kilomètres sud-ouest du caravansérail d'Anzeur-el-Louza. — Un ruisseau salé (Oued-el-Malah) débouche dans la rive droite de l'Oued-el-Louza, à 3 kilomètres environ sud-ouest du caravansérail situé sur la route muletière de Milianah à Teniet-el-Haâd, à 20 kilomètres nord-est de ce dernier poste. Les berges de ce ruisseau sont formées de schiste ardoisier noirâtre, dont les couches minces et régulières sont dirigées nord-sud-sud-est, et plongent au nord-ouest sous un angle variable qui s'élève jusqu'à 45°. Entre les feuillets de ce schiste, on remarque, sur 6 à 800 mètres environ de longueur, suivant le lit du ravin, de petits suintements d'eau salée qui coulent à la surface du sol avec une très-faible vitesse ; ces filets d'eau salée, avant de s'épancher au dehors, remplissent les petites dépressions transversales qui existent dans le lit du ravin, suivant les joints de stratification. Aussi, par l'action des vents et des rayons solaires, l'eau s'évapore en partie, et le sel cristallise, en formant à la surface du sol un dépôt continu de deux à trois millimètres d'épaisseur, que des femmes et des enfants des tribus voisines enlèvent journellement avec une raclette de fer. Cette exploitation occupe une cinquantaine de personnes par jour. Comme elle se fait depuis un temps immémorial, le lit du ravin est lisse comme une table, sauf quelques légères dépressions parallèles à la stratification des couches.

Source salée des Ouled-Hédim. — Il existe chez les Ouled-Hédim, à 24 kilomètres est-nord-est de Boghar, des sources salées exploitées depuis un temps immémorial par les Arabes de cette tribu. Ces sources sortent d'un amas considérable de gypse intercalé dans les marnes crétacées. L'eau salée est conduite par de petites rigoles dans une série de petits bassins complétement indépendants les uns des autres. Par suite de l'évaporation de l'eau, le sel cristallise en petits cubes sur le fond des bassins ; il est recueilli par des femmes arabes au moyen de couffins en halfa, l'eau bourbeuse s'écoule à travers les mailles du couffin et le sel reste sur le couffin, débarrassé de la plus grande partie des impuretés qui le souillaient dans le bassin.

Source salée de Kasbah. — Les Arabes exploitent une source salée située auprès du village de Kasbah, à

42 kilomètres aud-eat d'Aumale. Les eaux sont conduites dsns de petits compartiments quadrangulaires, où le sel cristallise naturellement.

Sel gemme du Djebel-Sahari, à 22 kilomètres nord-oaest de Djelfa. — Le gite de sel gemme du Djebel-Sabari, vulgairement appelé *Rocher-de-Sel,* est situé sur la rive droite de l'Oued-Melah, à 22 kilomètres nord-ouest de Djelfa. On peut considérer ce gîte comme le résultat d'une éruption de boue argilo-calcaire, de gypse et de sel gemme qui se sersit fait jour à travers les aaaises auperposées des terrains crétacé inférieur et tertiaire moyen. Ces deux terrains sont fortement redressés autour du gite éruptif, et lui forment à l'extérieur une double enveloppe : des fragments de roches crétacées et tertiaires éparses et encaatrées à la surfsce du gîte de sel gemme viennent confirmer cette manière de voir. Le sel gemme est très-abondant dans le *Rocher-de-Sel :* il y forme des escarpements presque verticaux qui atteignent 35 mètres de hauteur, et qui peuvent suffire à une exploitation à ciel ouvert, faite sur une grande échelle, pendant de longues années. Ce sel est gris bleuâtre en masse et zoné de diverses nuances à peine distinctes les unes des autrea. Il n'est pas stratifié. La face supérieure de l'amas de sel gemme est très-irrégulière ; elle est recouverte presque partout par un magma composé de fragments de calcsire argileux, jaune, vert, rouge, violet, et de cristaux de gypse blanc et rouge réunis par un ciment argileux. Tout cet ensemble d'argile et de plâtre se ravine avec la plus grande facilité par l'action des agents atmosphériquea. De plus, la dissolution du sel par les eaux souterraines donne lieu a de grands vides intérieurs qui s'effondrent de temps en temps, et produisent à la surfsce du gite des crevasses et des entonnoirs plus ou moins largea et plus ou moina profonds. Toutes ces causes réunies déterminent des accidents bizarres, fantastiques, qui font du rocher de sel un magnifique spectacle pour le voyageur qui arrive fatigué par la monotonie de la plaine uniforme des Zahrez.

Plusieurs sources saturées de sel sortent du *Rocher-de-Sel,* et vont se jeter dans l'Oued-Melah. En été, lorsque les eaux sont très-basses, la salure des eaux de l'Oued-Melah par les infiltrations du *Rocher-de-Sel* est réellement sensible. Mais, dans la saison des pluies, cette salure est à peine sensible au goût, et n'empêche pas les animsux de s'abreuver dans l'Oued-Melah, en avsl du *Rocher-de-sel.*

Il se forme sur les deux rives des sources salées s'échappant des flancs du Djebel-Sahari des dépôts de sel blanc qui ont 3 à 4 centimètres d'épaisseur, et qui sont recueillis par l'intendance militaire pour le besoin des troupes occupant les postes de Laghouat, Djelfa et Boghar.

L'intendance a fait faire aussi de grands bassins en argile damée pour l'évaporation des eaux salées.

Les Arabes emploient de préférence le sel gemme, qu'ils exploitent à ciel ouvert à l'aide de pics. Cette exploitation est très-difficile, à cause do la dureté de la roche, et ne paraît pas se faire sur une grande échelle.

Sel gemme d'Aïn-Hadjira. — Le gîte du sel gemme d'Aïn-Hadjira est situé à 44 kilomètres ouest de Djelfa. Il est analogue par sa manière d'être à celui du Djebel-Sahari ; seulement le sel s'y présente à ciel ouvert en masses moins considérables. Il forme un escarpement vertical de 4 mètres de hauteur sur 50 mètres environ de longueur ; il est exploité à ciel ouvert par les Arabes des environs. Les sources salées qui s'échappent des flancs de la masse saline paraissent moins abondantes et moins chargées de sel que celles qui sortent du Djebel-Sahari. On ne voit sur leurs bords que de faibles enduits de sel blanc trop minces pour être recueillis.

Salines naturelles du Zahrez-Gharbi et du Zahrez-Chergui. — Les deux Zahrez sont des lacs très-fortement salés qui occupent la partie la plus basse d'une vaste dépression compriae entre les chaines crétacées du Seba-Rous au nord et du Djebel-Sabari au sud.

Le Zahrez-Gharbi (occidental) a 40 kilomètres de long sur 8 kilomètres de largeur moyenne ; il est alimenté à l'est par l'Oued-Melah, qui baigne le pied du *Rocher-de-Sel* du Djebel-Sabari ; à l'ouest par l'Aïn-Hadjira, qui traverse le rocher de sel de même nom. La hauteur d'eau de ce lac augmente depuis les bords

Digitized by Google

jusqu'au centre, où elle s'élèverait, dit-on, à plus d'un mètre pendant l'hiver. Cette eau s'évapore en été, et il ne reste alors qu'une vaste nappe de sel, dont l'épaisseur, au centre du lac, s'élèverait, dit-on, à $0^m,70$. L'ingénieur M. Ville, qui a traversé ce lac le 3 décembre 1855, auprès de son extrémité orientale, n'a trouvé dans toute la largeur du lac qu'une lame d'eau, très-fortement salée, de deux centimètres de hauteur au plus. Dans les premiers jours de novembre 1855, le fond du lac était tapissé de petits cristaux cubiques de sel ne formant pas une couche régulière et compacte. Ce sel, qui pouvait être recueilli à pleines mains, sert aux besoins des Arabes campant à cette époque sur les bords du lac.

Un gué, fréquenté par les Arabes, coupe le lac vers le tiers de sa longueur, à partir de l'ouest. Ce gué, qui porte le nom de *Mokta-Djedean*, est remarquable parce qu'il présente en son milieu une source d'eau douce qui jaillit en été à travers la croûte de sel tapissant le fond du lac. On a observé une source d'eau douce (Aïn-Sehkah) à l'extrémité orientale du Zahrez. Cette source est due sans doute aux mêmes causes que celle du Mokta-Djedean. Elle s'échappe d'un dépôt assez considérable de gypse de la période quaternaire. Il paraît probable qu'il existe autour du Zahrez-Gharbi, et dans la cuvette même de ce lac, plusieurs dépôts de même nature.

Le Zahrez-Chergui (oriental) a 36 kilomètres de long sur 14 kilomètres de largeur moyenne; il est alimenté par les infiltrations salines qui ont traversé le terrain quaternaire. Ce lac, de même que le Zahrez-Gharbi, était couvert en novembre et décembre 1855 d'une nappe d'eau très-fortement salée. En novembre, le fond du lac était également tapissé de petits cristaux de sel marin servant aux besoins des Arabes campés sur les bords du lac. Le fond de ce lac paraît plus vaseux que celui du Zahrez-Gharbi; il est impossible d'y pénétrer en hiver, soit à pied, soit à cheval. En été, il se forme une croûte de sel qui n'est pas très-solide. Elle ne peut supporter sans se rompre le poids des chevaux; ceux-ci enfoncent dans la vase de $0^m,40$ à $0^m,50$. aussi est-il très-dangereux de se hasarder sur le lac pour en explorer les parties centrales.

TERRAINS SALPÊTRÉS.

Fabrication de salpêtre de Messad. — Les Arabes fabriquent du salpêtre à Messad, petit ksar situé à 70 kilomètres nord-est de Laghouat, sur la lisière du Sahara. A cet effet, ils lessivent des terres qu'ils tirent des ruines d'un ancien ksar voisin de Messad, et bâti en *tôb* (mottes de terre séchées au soleil). Ils font évaporer les eaux de lavage par l'ébullition, et quand la liqueur est suffisamment concentrée, le salpêtre cristallise par refroidissement. Ce salpêtre est employé sur place à la fabrication de la poudre. Le soufre est importé, dit-on, de la régence de Tunis, et le charbon est fourni par le bois de laurier rose.

La poudre de Messad jouit d'une assez grande réputation chez les Arabes.

EAUX JAILLISSANTES.

Sondage du lac Halloula. — D'après les instructions de M. le gouverneur général de l'Algérie, un sondage a été exécuté, par le service des mines, sur les bords du lac Halloula, dans le but de rechercher s'il serait possible de dessécher ce lac au moyen de puits absorbants. Ce sondage a été suspendu le 16 mars 1855 à la profondeur de $55^m,64$. Il a traversé une série de couches de sables et d'argiles de diverses couleurs, appartenant au terrain d'alluvions anciennes qui constitue la plaine de la Métidja. Ces sables ne sont pas absorbants. Ils sont assez fortement agglutinés pour se maintenir sans tubage dans le trou de sonde. A la suite des fortes pluies de l'hiver une source jaillissante est sortie par l'orifice du trou. Le débit de cette source a diminué avec les eaux de pluie. En été, l'eau se maintient dans le trou de sonde au-dessous de l'orifice. Le sondage du lac Halloula a donné un résultat important pour l'agriculture, puisqu'il indique la possibilité d'obtenir des eaux jaillissantes dans la plaine diluvienne de la Métidja.

Sondages de l'Oued-Fatis. — Le service des ponts et chaussées a fait exécuter sur les bords de l'Oued-Fatis,

Digitized by Google

affluent du Mazafran, trois sondages de 8 à 9 mètres de profondeur, destinés à étudier la nature d'un terrain d'alluvions sur lequel on voulait établir un pont. Ces soodages ont donné lieu chacun à une petite source d'eau jaillissante. Le résultat obtenu sur les bords de l'Oued-Fatis, de même que le résultat du sondage du lac Hallouls, est de nature à encourager à exécuter de nouveaux sondages dans certains points de la plaine de la Métidja pour obtenir des eaux jaillisssantes.

EAUX MINÉRALES.

Les sources minérales connues dans la province d'Alger sont les suivantes :

1° Source minérale du vieux Tenès, située dans le lit de l'Oued-Allelab. Température, 30°. Cette source sert de bain maure pour les Arabes. Elle est recouverte par une petite construction.

2° Sources thermales de Hammam-el-Hamé, situées à 8 kilomètres environ est-sud-est de la maison de commandement du kaïd des kaïds de l'Ouarencenis, sur les bords de l'Oued-el-Hammam. Il y a quatre sources sur la rive droite de la rivière et une cinquième sur la rive gauche; elles sourdent à travers les argiles schisteuses du terrain jurassique. La plus forte d'eotre elles débite environ 400 mètres cubes en 24 heures. Sa température, prise au bouillon, est de 42°. Le bureau arabe d'Orléansville a fait construire auprès de cette source une piscine reconverte par une baraque en maçonnerie. Les eaux des sources thermales de la rive droite de l'Oued-el-Hammam ne paraissent pas sensiblement sulfureuses; elles ne ooircissent pas l'argent métallique. La source de la rive gauche, au contraire, noircit l'argent au bout de quelque temps d'immersion, ce qui indique la nature sulfureuse des eaux. Elle s'épanche dans une légère dépression du sol qui sert de baignoire aux indigènes affectés de maladies cutanées; aussi les Arabes l'appellent *Bain-des-Lépreux*.

3° Source minérale acidule et ferrugineuse d'Aïn-Hammama, située à 3 kilomètres nord-est de Milianah; température 29°. Cette source est utilisée comme boisson ordioaire par les Maures qui habitent les nombreux jardins des environs.

4° Sources thermales de Hammam-Rhira, situées à 32 kilomètres nord-est de Milianah, sur la rive gauche de l'Oued-el-Hammam. Température 41° 1/2 à 53°. L'administration de la guerre a fait construire un établissement thermal près de ces sources. Leurs eaux ne sont pas sulfureuses.

5° Source minérale acidule et ferrugineuse de Hammam-Rhira, à 2 kilomètres est de l'établissement thermal. Température 20° 1/2. La source sert pour la boisson des malades qui fréquentent cet établissement.

6° Source sulfureuse froide d'Aïo-Baroud, située à 4 kilomètres ouest du village de Mouzaïa-les-Mines. Sans emploi.

7° Source acidule froide de Mouzaïa-les-Mines, située sur les bords de l'Oued-Mouzaïa, à 1 kilomètre nord du village. Utilisée principalement par les mineurs de Mouzaïa. Température 17 à 18°. Débit de 2 litres 3/4 par minute.

8° Sources thermales de Hammam-Melouan, dans la vallée de l'Harrach, à 34 kilomètres sud d'Alger. Température 35 à 40°. Ces sources sont très-fréquentées par les Maures d'Alger.

9° Source minérale acidule du Frais-Vallon. Signalée depuis peu.

10° Sources thermales sulfureuses de Berouagouïa, à 22 kilomètres sud-est de Médéah. Température 35° 1/2 à 41°. Débit total, 1 litre environ par seconde. Elles sont utilisées par les Arabes, qui viennent, dit-on, de très-loin. Une grotte naturelle sert de piscine commune pour prendre des bains.

11° Source thermale située à 8 kilomètres nord du ksar Zerguin, sur la rive gauche de l'Oued-Taguin, cercle de Boghar.

12° Source thermale d'Aïn-Hammam, à 32 kilomètres est-nord-est du caravansérail de Guelt-es-Settel.

13° Source thermale des environs de Djelfa. Température, 29°. Débite une ligne d'eau au plus par seconde. Utilisée au moyen d'uo barrage pour l'irrigation des terres avoisinantes.

Digitized by Google

14° Sources thermales de l'Oued-Hadjia, à 6 kilomètres nord-est du village du Cherf. Ces sources ont une température variable de 33° 1/2 à 36°, elles sont très-nombreuses sur les deux rives de l'Oued-Hadjia dans une étendue d'une centaine de mètres. Leur débit total est d'environ 6 litres par seconde. Elles ne sont pas sulfureuses. Elles déposent beaucoup de glairine verte sur leur parcours. Elles sont sans emploi. Elles serviront plus tard à l'irrigation des terres, lorsqu'on aura construit le barrage projeté sur l'Oued-Hadjia.

INDICES DE COMBUSTIBLE MINÉRAL.

Indices de combustible minéral des gorges de l'Oued-Allelah. — Il existe, dans les gorges de l'Oued-Allelah, aux environs de Ténès, des indices de combustible minéral sur lesquels on a exécuté il y a plusieurs années des travaux de recherche qui n'ont amené la découverte d'aucun gîte de combustible exploitable. Ce gîte se compose de plaquettes isolées de combustible ayant 8 à 10 centimètres de long sur quelques millimètres d'épaisseur, intercalées dans des couches d'argile pyriteuse de terrain tertiaire moyen, parallélement à la stratification de ces couches.

Argile bitumineuse du Bled-bou-Frour, cercle d'Orléansville. — On a signalé à Bled-bou-Frour, entre Ténès et Orléansville, sur la limite des deux cercles, une couche d'argile bitumineuse noire dont l'affleurement présente 3 mètres environ d'épaisseur sur une quarantaine de mètres de long. Cet affleurement, malgré son étendue considérable, n'a présenté jusqu'à ce jour aucun indice réel de charbon. Ce n'est partout que de l'argile bitumineuse noire.

Marne bitumineuse des environs de Teniet-el-Hâad. — Quelques îlots de diorites associés à des gypses existent autour de Teniet-el-Hâad. Les marnes qui ont été soumises à l'influence des éruptions dioritiques, à 500 mètres environ à l'ouest du poste, sont traversées par des veines minces et irrégulières, remplies d'asphalte ou de bitume solide. Ces veines, qui n'ont aucun rapport avec la stratification des couches, sont le résultat de fumarolles bitumineuses qui ont accompagné les éruptions volcaniques.

On ne doit pas s'attendre à trouver à Teniet-el-Hâad une véritable couche de combustible minéral; on pourrait y trouver tout au plus un dépôt plus ou moins circonscrit d'asphalte. Le peu d'importance de l'affleurement n'est pas de nature à faire entreprendre des travaux de recherche dispendieux.

Marne bitumineuse des environs de Boghar. — Dans les fentes irrégulières que présentent les marnes schisteuses du terrain crétacé de Bogbar, il existe quelques veines excessivement minces de bitume. On avait signalé ces veines comme un dépôt de charbon de terre; c'est une erreur qu'il importe de détruire, afin qu'une illusion trompeuse ne cause pas la ruine de quelques colons trop crédules.

Bois fossile d'Aïn-el-Ibel. — Il y a un gîte de bois fossile auprès du caravansérail d'Aïn-el-Ibel, dans le terrain crétacé inférieur, à 56 kilomètres nord-nord-est de Laghouat, sur la route carrossable de Boghar à Laghouat. Une épaisseur de trois à quatre mètres de diluvium recouvre, sur les bords de l'Aïn-el-Ibel, un système composé de couches alternatives de grès et d'argiles du terrain crétacé. Les grès sont tantôt gris-blanc, tantôt rouges. Les marnes d'un même banc sont tantôt vertes, tantôt lie de vin. On trouve dans les marnes de la rive gauche de nombreuses empreintes végétales et des veines irrégulières d'un lignite noir et brillant. Ces veines ont une épaisseur variable de 1 à 6 centimètres, et une longueur qui s'élève parfois à 0^m, 50. Elles ne sont pas disposées parallèlement aux strates des argiles. Elles les coupent sous des angles très-variables, comme si c'était des branches d'arbres enterrées dans un dépôt boueux formé de lits réguliers du reste. On reconnaît la texture du bois dans certains fragments, et, ce qui vient compléter la démonstration,

Digitized by Google

ce sont les grosses branches silicifiées que l'on trouve dans le grès. L'extérieur de ces branches est formé de grès, et l'écorce est indiquée par une teinte brune où l'on reconnaît très-bien les fibres longitudinales du bois.

Cet affleurement irrégulier de combustible se poursuit sur une dizaine de mètres de long et 1 mètre d'épaisseur. Il est certainement fort peu important par lui-même; mais il a une certaine importance relative, parce qu'il indique la possibilité de trouver des lignites dans les terrains crétacés du sud. La rareté du combustible autour d'Aïn-el-Ibel engagera peut-être un jour à faire quelques travaux de recherche sur le gîte qu'on vient de signaler.

Indices de lignite du Fondouck. — Il y a dans le terrain tertiaire des environs du Fondouck quelques indices de lignite qui n'ont pas de suite en profondeur.

Indices de lignite de Dellys. — Les grès quartzeux de Dellys présentent, parallèlement à leur stratification, des plaquettes de lignite de 10 centimètres de long sur 2 à 6 millimètres d'épaisseur. Ces plaquettes ne paraissent pas avoir de suite en profondeur.

Indices de lignite d'Aumale. — Quelques indices de lignite existent à Aumale dans une couche de calcaire compacte du terrain tertiaire moyen. Ces indices n'ont montré aucune continuité en profondeur.

SOUFRE.

Soufre des environs du marabout de Sidi-Bouzid. — Il existe à 40 kilomètres ouest de Boghar, près du marabout de Sidi-Bouzid, un gîte de soufre qui est utilisé depuis longtemps par les Arabes pour la fabrication de la poudre. Ce gîte se compose de nodules de soufre disséminés d'une manière irrégulière dans les marnes tertiaires qui sont au contact d'une couche épaisse de gypse. Ce gypse est traversé par une roche d'origine éruptive (diorite), à laquelle il doit probablement son existence. Il constitue une couche lenticulaire de 2 à 300 mètres de long sur 4 à 5 mètres d'épaisseur. Le soufre ne forme que des dépôts très-restreints, si l'on en juge par le point d'où les Arabes le retirent. Du reste, comme ce gîte est exploité par les Arabes et connu d'eux depuis longtemps, il serait intéressant d'y faire quelques travaux de recherches, afin qu'on puisse mieux se rendre compte de son importance réelle.

ARGILES PYRITEUSES.

On a signalé des argiles pyriteuses:

1° Auprès de Tenez, dans les gorges de l'Oued-Allelah.

2° A 28 kilomètres sud d'Alger, à l'entrée des gorges de l'Oued-Djemâa.

3° A 4 kilomètres sud du Fondouck, sur les bords de l'Oued-Hamiz.

Ces argiles pourraient servir à la fabrication du sulfate de fer et de l'acide sulfurique par le procédé qu'on emploie à l'usine de Weissgrun en Bohême.

CONCESSIONS DE MINES MÉTALLIQUES.

Il y a dans la province d'Alger cinq concessions de mines métalliques, qui sont:

1° La concession de la mine de cuivre et de fer de l'Oued-Allelah, aux environs de Tenez.

Cette mine, qui fournit du cuivre pyriteux, présente un assez grand développement de travaux souterrains. On exploite à 100 mètres de profondeur au-dessous du sol au moyen de deux puits à grande section, reliés par des galeries de niveau.

Digitized by Google

2° La concession de la mine de cuivre et de fer du cap Tenez, aux environs de Tenez.

3° La concession de la mine de cuivre et de fer l'Oued-Taffilès, aux environs de Tenez.

4° La concession de la mine de cuivre et de fer des Mouzaïas.

Elle a donné lieu à un grand développement de travaux souterrains et de travaux à ciel ouvert. Elle fournit principalement du cuivre gris argentifère.

5° La concession de la mine de cuivre de l'Oued-Merdja. Le minerai se compose de cuivre pyriteux.

GÎTES MÉTALLIQUES NON CONCÉDÉS.

Les gîtes métalliques non concédés pouvant faire chacun un centre spécial d'exploration sont les suivants:

Dans le district de Ténez. — 1° Les gîtes de minerais de cuivre et de fer du Djebel-Haddid.

2° Les gîtes de minerais de cuivre de l'Oued-Bou-Halou.

3° Les gîtes de minerais de cuivre de Sidi-bou-Aïssi.

Chacun de ces trois groupes de gîtes a donné lieu à des travaux de recherche qu'il importe de continuer.

Dans le district d'Orléansville. — 4° Le gîte de carbonate de plomb de l'Oued-Fodda, au pied du revers nord de l'Ouarencenis.

Ce gîte n'est connu que par les débris roulés qu'on trouve sur les bords de la rivière. Ces débris sont recueillis et fondus sur place par les Arabes des environs.

5° Le gîte de blende et de calamine du sommet de l'Ouarenceenis.

Le gîte est d'un abord très-difficile; cette situation, jointe à l'éloignement de la côte, la rend inexploitable aujourd'hui.

6° Le gîte de fer du village des Atafs, à 41 kilomètres est d'Orléansville. — Inexploitable aujourd'hui par suite de l'éloignement de la côte.

Dans le district de Milianah. — 7° Les gîtes de minerais de cuivre et de plomb de l'Oued-Rehan et d'Aïn-Kerma.

8° Les gîtes de minerais de cuivre et de plomb du Zakkar-Gharbi.

9° Les gîtes de minerais de cuivre et de plomb de l'Oued-Aïdous.

10° Les gîtes de minerais de cuivre de l'Oued-Souffay.

Les gîtes n° 7 à 10 sont situés auprès de Milianah. Ils ont tous été l'objet de travaux de recherches plus ou moins considérables, mais qui ne paraissent pas suffisants pour qu'on puisse instituer des concessions immédiates. Il importe donc de continuer ces travaux.

Le minerai se compose principalement de cuivre pyriteux et d'un minerai noir à éclat gras, qui est une combinaison d'oxyde de cuivre et d'oxyde de fer. On trouve aussi un peu de cuivre gris dans le périmètre de l'Oued-Aïdous.

11° Les gîtes de minerais de cuivre et de plomb de l'Oued-Adelia et de l'Oued-Soltan.

12° Le gîte de cuivre pyriteux de Hammam-Rhira, situé à 32 kilomètres nord-est de Milianah. Il a été l'objet de recherches peu étendues, et qu'il serait intéressant de continuer.

13° Les gîtes de minerai de fer des environs de Milianah.

Ces derniers gîtes nous paraissent assez nombreux et assez riches pour alimenter, soit un haut-fourneau, soit une forge à la catalane. L'Oued-Boutan fournirait la force motrice nécessaire, mais le combustible et les

Digitized by Google

débouchés manqueraient sans doute à cette industrie, qui présenterait dès lors aujourd'hui fort peu de chances de succès.

Dans le district de Blidah. — 14° Le gîte de cuivre pyriteux du ravin des Mouzaïas.

Il n'a jamais été exploré et mérite de devenir l'objet de quelques travaux de recherches.

15° Les gîtes de cuivre pyriteux de l'Oued-Kebir, auprès de Blidah.

Ils ont donné lieu à des travaux de recherches, aujourd'hui suspendus, et qu'il importe de continuer.

16° Les gîtes de minéraux de cuivre, de plomb et de zinc de Dalmatie, auprès de Blidah.

Ils ont donné lieu à des travaux de recherches abandonnés depuis quelques temps, et qu'il serait intéressant de reprendre.

17° Les gîtes de minerais de cuivre de Soumah.

Ils ont donné lieu à quelques travaux de recherches qui sont abandonnés depuis plusieurs années, et qu'il serait intéressant de reprendre. Ils fournissent, de même que les gîtes de Dalmatie, un mélange de cuivre pyriteux et de cuivre gris.

18° Les gîtes de minerais de cuivre de l'Oued-ben-Akhlil, à 10 kilomètres sud-est de Soumah.

Ils ont été, il y a plusieurs années, l'objet de quelques travaux de recherches peu importants.

19° Les gîtes de cuivre gris de l'Oued-Boumao.

Ces gîtes, découverts depuis peu, sont situés à 16 kilomètres est de Blidah, dans le territoire de la tribu des Beni-Messerah.

Ils méritent de devenir l'objet de quelques travaux de recherches.

20° Le gîte d'or natif de la haute vallée de l'Harrach.

On a trouvé dans cette vallée, près du confluent de l'Harrach et de l'Oued-Bouman, un caillou roulé de micaschiste, contenant entre ses feuillets des paillettes d'or natif. Mais le gîte en place d'où provient ce curieux échantillon n'a pas encore été retrouvé.

Dans le district d'Alger. — 21° Les gîtes de minerai de fer des environs d'Alger. — Très-peu importants.

22° Le gîte de manganèse du Bouzaréah, situé à 2 kilomètres ouest d'Alger. — Peu important.

23° Le gîte de minerai de plomb du Bouzaréah, situé à 4 kilomètres ouest d'Alger. — Peu important.

24° Le gîte de minerai de plomb de la Pointe-Pescade, situé à 6 kilomètres nord-ouest d'Alger.

Ce gîte, qui est assez important, a donné lieu à quelques travaux d'exploration qui ont été suspendus par suite des difficultés soulevées par les propriétaires du sol.

25° Le gîte de cuivre carbonaté de la porte du Sahel, à Alger. — Peu important.

26° et 27° Les gîtes de minerais de plomb de l'Oued-Arbatach et de l'Oued-Mserakou, situés à 28 kilomètres sud-est d'Alger. — Peu importants.

Dans la Kabylie. — 28° Le minerai de fer du village d'Akbou, à 58 kilomètres sud-ouest de Bougie.

Dans le district de Laghouat. — 29° Le gîte de manganèse de Laghouat.

Il forme des filons irréguliers au milieu du calcaire crétacé. En cas d'épidémie à Laghouat, ce gîte pourrait être utilisé pour faire du chlore.

GÎTES DE PIERRES PRÉCIEUSES.

Émeraudes de la haute vallée de l'Harrach. — Un gîte d'émeraudes a été découvert en 1855 dans la haute vallée de l'Harrach, à 16 kilomètres est de Blidah. Les émeraudes se trouvent disséminées dans du calcaire cristallin associé à du gypse et de la diorite. Les gypses associés à des roches dioritiques étant très-communs dans le Tell algérien, il est permis d'espérer qu'on trouvera de nouveaux gîtes d'émeraudes.

Les émeraudes de l'Harrach ne paraissent pas avoir une grande valeur industrielle, parce quelles sont de

petites dimensions et d'une couleur vert pâle. Leur transparence permet cependant de les employer dans la bijouterie.

Silex transparent des plaines dilaviennes du Sahara. — On trouve souvent à la surface des plaines diluviennes comprises entre Boghar et Laghouat et des plaines diluviennes du Sahara des cailloux roulés de silex translucides et de diverses couleurs. Ces galets, qui sont gros au plus comme un œuf de pigeon, peuvent être gravés pour faire des camées et autres objets d'ornement.

PROVINCE D'ORAN.

Il n'existe aucune mine concédée dans la province d'Oran. Le service des mines a instruit les demandes en concession pour :

1° Les mines de cuivre et de plomb de Gar-Rouban;

2° Les mines de fer du Djebel-Orousse (environs d'Arzew).

Mine de Gar-Rouban. — Les travaux de recherches des minerais de plomb et de cuivre de Gar-Rouban ont été poursuivis sans interruption, et ont occupé 70 ouvriers. La quantité de minerais extraits et provenant des travaux de reconnaissance s'est élevée à 300,000 kilogrammes depuis le mois d'avril 1854 jusqu'au mois d'avril 1855.

Ces minerais rendent 60 p. 100 de plomb en moyenne, et leur teneur en argent varie de 20 à 130 grammes par quintal métrique de minerai pur. Le transport se fait par voiture de Lalla-Mahgrnia jusqu'au port de Nemours.

On a commencé à créer une usine pour la fusion des minerais sur la mine.

Une caisse de secours et de prévoyance pour les ouvriers a été instituée à la mine de Gar-Rouban en juillet 1855.

Les gîtes de plomb et de cuivre de Gar-Rouban sont groupés dans cinq régions différentes. Leur exploration a donné jusqu'à présent des résultats très-satisfaisants.

Mine de fer du Djebel-Orousse. — La demande en concession des mines de fer oligiste du Djebel-Orousse comprend les gîtes de fer du cap Ferrat, qui avait déjà été en 1846 l'objet d'un permis d'exploitation. On a fait quelques travaux de recherches sur le Djebel-Orousse, qui ont suffi pour faire reconnaître l'existence de masses exploitables de minerai de fer.

PERMIS D'EXPLORATION.

1° Permis d'exploration des Ouled-Maziz. — Le permis accordé le 30 mars 1853, pour des recherches de minerais de plomb et de zinc aux Ouled-Maziz (cercle de Lalla-Maghrnia), a été prorogé de nouveau. Les travaux de recherches exécutés sur deux filons de minerai de plomb et de zinc ont été mal dirigés et poursuivis avec peu d'activité. Ils sont trop peu importants pour motiver une demande en concession de cette mine.

2° Permis d'exploration du Djebel-Tassa. — Le permis accordé le 2 novembre 1853 pour les recherches de minerai de cuivre, de plomb et de manganèse au Djebel-Tassa (tribu des Beni-Senous), a été prorogé jusqu'au 13 mars 1854, et n'a pas été renouvelé. Les travaux de recherches, peu importants et mal dirigés, n'ont fait connaître aucun résultat nouveau sur la richesse et l'allure des filons de galène et de pyrite de cuivre reconnus.

3° Permis d'exploration de Sidna-Loucha. — Un permis a été accordé, le 3 mars 1854, pour les recherches

Digitized by Google

de minerai de cuivre aux environs du marabout de Sidna-Loucba, à 8 kilomètres de Djemma-Ghazaouat. Ce permis n'a pas été renouvelé : les travaux de reconnaissance n'avaient donné aucun résultat satisfaisant.

4° Permis d'exploration de Guessiba. — Il n'y a pas eu de nouveaux travaux en 1855. Le permis d'exploration du 10 mai 1852 n'a pas été renouvelé.

5° Permis d'exploration de Tazzout. — Un permis a été accordé le 6 juillet 1855 pour des recherches de plomb et de cuivre auprès de la ferme de Tazzout (environs de la montagne des Lions). Ce gîte a été anciennement exploité. On n'a fait jusqu'à présent que quelques travaux de déblais de peu d'importance.

Les matières argilo-ferrugineuses jaunes extraites des anciens travaux renferment de la galène et du plomb carbonsté en petits cristaux. Ces minerais sont argentifères et aurifères. La teneur de l'alliage or et argent obtenu à l'essai varie pour les galènes de 125 à 270 grammes par quintal métrique de minerai pur, et la proportion d'or contenu dans l'alliage est de 1/5.

Le résultat de ces essais est assez satisfaisant pour motiver des recherches plus sérieuses.

Deux demandes en permis d'exploration ont été formées pour : 1° la mine de plomb et de cuivre de l'Oued-Abla, auprès de la mine de Gar-Rouban ;

2° La mine de fer et de cuivre de Sidi-Saffi, située auprès des ruines romaines de Camarata.

Les autres mines reconnues, mais qui ne sont encore l'objet d'aucune demande en permis d'exploration, sont :

1° Le gîte de minerai de plomb et de cuivre du marabout de Sidi-Aramon, auprès de la mine de Gar-Rouban ;

2° Le gîte de minerai de plomb de Tsemlala, aux environs de Tlemcen ;

3° Le gîte de minerai de cuivre de l'Oued-Tellout ;

4° Le gîte de minerai de cuivre de Amar-Ramadia, aux environs d'Arbal ;

5° Le gîte de minerai de cuivre et de fer d'Aïn-Tarziza, à 6 kilomètres de Temsalmet ;

6° Les gîtes de fer des Traras ;

7° Les gîtes de fer du massif montagneux entre la Tafna et le Rio-Salado ;

8° Le gîte de fer carbonaté sur le revers nord de la montagne des Lions.

GISEMENTS NON MÉTALLIFÈRES.

Combustibles minéraux. — 1° Le gîte de lignite de la plaine de Terni n'a pas encore été exploré ;

2° Les travaux du puits de recherches de ligoite sur la rive gauche de l'Isser, auprès d'Hadjar-Roum, ont été repris en novembre 1854 et abandonnés définitivement en février 1855, à la suite de l'épuisement du crédit de 5,000 francs affecté à ces travaux.

Le puits avait atteint 57 mètres de profondeur et dépassé de 4 mètres le niveau du lit de l'Oued-Isser. Le puits a traversé de nouvelles couches très-minces de lignite impur.

3° Anthracite de la montagne des Lions. On a fait en 1854 et 1855 quelques travaux de recherches sans obtenir de résultats satisfaisants.

4° Lignite des Bains de la Reine. On a fait quelques travaux de recherches sur un gîte de lignite terreux renfermant des traces de bois fossile. Il se trouve situé dans une propriété particulière à mi-chemin entre Oran et Mers-el-Kebir. Ces travaux sont suspendus parce qu'ils ne donnaient que peu de chances de succès.

5° Le gisement de soufre d'Aïn-Morra n'a pas encore été exploré.

Digitized by Google

CARRIÈRES.

Marbres. — Le service des mines a instruit les demandes en concession pour :

1° Trois carrières de marbre noir veiné de jaune, variété de marbre portor, situées entre Oran et le blockhaus du Rocher, auprès des Bains de la Reine. Ces carrières n'ont pas encore été concédées.

2° Une carrière de marbre blanc jaunâtre, veiné de rouge, située sur le Djebel-Orousse (environs d'Arzew). Cette carrière a été concédée en avril 1855, mais n'a pas encore été exploitée.

Les autres carrières de marbre reconnues, mais non encore exploitées, sont :

1° La carrière de marbre gris à veines jaunes auprès de la casbah des Ouled-Mimoum;

2° Le marbre rouge des Ouled-Maziz auprès de Lalla-Maghrnia;

3° Le marbre siliceux vert (serpentine), situé à 2 kilomètres du cap Sigale à l'ouest d'Oran.

Marbre onyx translucide de l'Isser. — L'exploitation des carrières de marbre onyx translucide, situées entre Aïn-Tekbalet et le pont de l'Oued-Isser, a commencé à prendre en 1855 un assez grand développement. Il y a eu 7 chantiers qui ont fourni 130 mètres cubes de marbre de diverses nuances à l'exportation pour la France. Le prix du mètre cube de ces marbres est en moyenne de 1,000 francs.

ARDOISIÈRE.

Une demande en concession d'une carrière d'ardoise, située sur le revers sud du fort Santa-Cruz, a été adressée à l'administration à la fin de l'année 1855. Les échantillons extraits donnent une certaine importance à cette carrière.

POUZZOLANE.

On continue à exploiter à l'île de Raschgoun de la pouzzolane pour le service des ponts et chaussées d'Oran.

MINE DE SEL.

Salines. — Les Arabes exploitent une mine de sel gemma gris impur à 3 lieues d'Aïn-Temouchent.

Le grand lac salé d'Oran, affermé pour 3 ans par le service des domaines en 1855, a été l'objet d'une exploitation peu considérable.

Le lac salé de Sidi-Bouzian dans la plaine de la Mina, concédé en 1854, n'est exploité que par les Arabes. Ce lac ne fournit de sel que pour la consommation des tribus de l'intérieur.

Le lac salé d'Arzew a produit en moyenne dans les années 1854 et 1855 environ 2,700 tonnes de sel. Le prix de vente en 1855 a été de 20 francs la tonne. Le sel est consommé en majeure partie aur la littoral Algérien.

PROVINCE DE CONSTANTINE.

Les mines concédées dans la province de Constantine sont au nombre de six :

1° La mine de fer du Bou-Hamra;

2° La mine de fer de la Méboudja;

3° La mine de fer des Kharezas;

4° La mine de fer d'Aïn-Morkha;

5° La mine de plomb du Kef-Oum-Theboul;

6° La mine d'Antimoine d'El-Hamimâte.

Digitized by Google

1° *Mine de fer du Bou-Hamra.* — L'exploitation s'est poursuivie, pendant l'année 1854, sur les deux gisements découverts, en 1853, sur le versant nord du Bou-Hamra. Le chantier inférieur comprend un ensemble de 14 galeries et un puits d'aérage de 15 mèt. 60 cent. de profondeur. Le chantier supérieur est exploité à ciel ouvert. Les travaux ont occupé 29 ouvriers; la production de l'année s'est élevée à 26,127 quintaux métriques, dont le prix moyen, rendu à quai au bord de la Seybouse, frais généraux et de premier établissement compris, s'élève à 1 fr. 12 cent.

Les transports ont eu lieu aux mêmes conditions que l'année précédente, savoir : à dos d'âne, à raison de 0 fr. 75 cent. par tonne et par kilomètre et de 0 fr. 40 pour les transports sur essieux.

2° *Mine de fer de la Méboudja.* — L'exploitation de la mine de la Méboudja a été poussée avec assez d'activité. Au 1er janvier 1855, les travaux comprenaient 155 mètres de tranchées à ciel ouvert et 270 mètres de galeries; ils ont été reliés par un chemin de service de 4 mètres de largeur, qui s'étend du chantier supérieur au chemin d'exploitation. Ils ont occupé en moyenne 32 ouvriers et ont produit 30,600 quintaux métriques de minerai revenant, rendu à l'usine, à 1 fr. 55 cent. le quintal.

3° *Mine de fer des Kharézas.* Les travaux d'exploitation de la mine des Kharézas ont continué à ciel ouvert sur le gisement attaqué en 1853; ils ont produit 24,000 quintaux de minerai, contenant de 67 à 68 p. 0/0 de fer, et revenant à 0 fr. 25 cent. aur le carreau de la mine. Le nombre moyen des ouvriers employés a été de 7. Les transports à quai de la Seybouse ont eu lieu aux mêmes conditions que l'année précédente.

4° *Mine de fer d'Aïn Morkha.* — La mine de fer d'Aïn-Morkha est restée inexploitée, le concessionnaire est en instance auprès de l'administration pour obtenir la modification du périmètre qui lui a été concédé en 1845; cette demande recevra prochainement une solution.

5° *Mine de plomb argentifère du Kef-Oum-Theboul.* — L'exploitation de la mine du Kef-Oum-Theboul à continué à prospérer. Le degré d'avancement des travaux, du 1er janvier au 31 décembre 1854, a été de 1,654 mèt. 75 cent., cubant 5,662 mètres cubes.

Les travaux ont occupé, en moyenne, 95 ouvriers, et ont donné 74,481 quintaux métriques de minerai représentant une valeur de 343,900 francs.

6° *Mine d'antimoine d'Hamimate.* Le décret de concession de cette mine n'ayant été notifié aux concessionnaires que dans les derniers jours de 1854, les travaux n'ont pu être commencés sérieusement dans le courant de l'exercice.

DEMANDES EN CONCESSION.

1° et 2° *Mines de fer du Filfilah et d'El-M'Kimen.* — L'instruction des demandes en concession des mines de fer du Filfilah et celles d'El-M'Kimen se poursuit et sera terminée sous peu.

3° *Mines de fer de l'Oued-el-Kçab.* — Les mines de fer de l'Oued-el-Kçab, situées au nord du lac Fetzâra, dans le massif de forêts de l'Oued-el-Aneb, ont été demandées en concession dans les derniers mois de l'année. L'instruction de ces demandes est commencée.

4° *Mines d'antimoine du Taya.* — Les affiches et publications sont terminées; l'instruction est reprise, et sera suivie sans interruption.

5° *Mines de fer des Beni-Fourhal.* — Il a été fait une demande en concession des mines de fer des Beni-Medjaled, des Beni-Ouerzedin et du Djebel-Hadid, en Kabylie.

PERMIS D'EXPLORATION.

1° *Permis d'exploration de l'Oued-Noukhal.* — Un permis d'exploration a été accordé par arrêté du 22 mars 1854. Les travaux ont donné lieu à la découverte d'un filon de galène et de cinabre, dont on poursuit l'exploration en profondeur et en direction.

2° *Permis d'exploration du Djebel-Grayer.* — Les travaux ont été continués d'une manière assez suivie; ils ont occupé de 7 à 9 ouvriers. Le développement des travaux comprenait, au 1er janvier 1855, 775 mètres de tranchées, puits et galeries.

Les dépenses d'exploration s'élevaient à la même époque à 33,368 francs, et avaient donné lieu à un produit de 172 quintaux métriques de minerai, valant environ 9,000 francs sur le carreau de la mine.

3° *Permis d'exploration du Djebel-Sayefa.* — L'exploration du gisement de plomb, zinc et mercure du Djebel-Sayefa a été autorisée par arrêté ministériel du 24 février 1854. Bien que peu avancée, elle a fait reconnaître l'existence d'un gisement métallifère, d'une teneur de 40 à 44 p. 0/0 en plomb, et renfermant des traces de cinabre; elle a occupé 3 ouvriers et donné lieu à une dépense d'environ 560 francs.

4° *Permis d'exploration du Fezoudj et du Bou-Zeitoun.* — Le permis pour plomb, zinc, antimoine, mercure, cuivre et arsenic du Fezoudj et du Bou-Zeitoun, accordé le 17 mai 1854, n'a pas été suivi d'effet, et le permissionnaire paraît renoncer à user du bénéfice de l'autorisation ministérielle.

5° *Permis d'exploration du Djebel-Makhsen.* — L'exploration du gisement de cinabre signalé auprès d'Aïn-el-Tarfa a été autorisée par arrêté du 28 février 1854. Elle a occupé en moyenne 4 ouvriers, qui ont exécuté 113 mètres de tranchées et de puits, et a donné lieu à une dépense d'environ 4,000 francs.

Le minerai du Djebel-Makhsen a une teneur très-variable; il rend de 2 à 25 p. 0/0 de mercure à la distillation avec la chaux.

6° *Permis d'exploration de l'Oued-Meçadjet.* — Les recherches ont porté sur les affleurements de deux filons parallèles, renfermant des pyrites de cuivre et de fer et du fer oligiste. Le nombre des ouvriers employés aux travaux a été de 5 en moyenne, payés à raison de 60 francs le mètre d'avancement de galerie. Les dépenses faites s'élèvent à plus de deux mille francs.

7° *Permis d'exploration d'Anoël.* — Il n'y a pas eu de travaux, et le permis d'exploration ne doit pas être renouvelé.

8° *Permis d'exploration du Djebel-Megroun.* — Ce permis, qui n'a pas été mis à profit en 1854, ne doit pas être prorogé.

Des demandes en permis d'exploration ont été formées et expédiées pour :

1° La mine de fer du Djebel-Bou-Ksaïba, dans la vallée supérieure de l'Oued-Noukbal;

2° Un gîte de plomb argentifère qu'on suppose situé au cap Roux dans le prolongement du filon du Kef-Oum-Theboul;

Les autres mines et gisements reconnus ou signalés, mais qui ne sont en ce moment l'objet d'aucune exploration, sont:

1° La mine de plomb des Ouled-Chilia, près de Batna;

2° Les mines de cuivre et de zinc de Mers-el-Mellaha et d'Aïn-Barbar, à quelques kilomètres de Bône;

3° et 4° Celles de plomb de Khandeck-Chaou et du Djebel-Kalaâ des Ouled-el-Hadj, dont le peu de sécurité d'emplacement a dû faire différer le permis d'exploration;

Digitized by Google

5° La mine d'antimoine du Jerdjiooa;

6° La mine de cuivre et de plomb du Djebel-Cheraïa;

7° La mine d'antimoine et de mercure du Djebel-Sensâ;

8° Les gisements de fer oligiste de l'Oued-el-Arraka, sur le versant nord du Djebel-Guern-Aïcha;

9° Les gisements de fer oligiste d'Aïn-Haraoun;

10° Les gisements de minerai de fer des deux versants de l'Oued-Tammanerts, tribu des Ouïchaoua, à l'ouest de Collo;

11° et 12° Les mines de fer de Bou-el-Maden et de l'Oued-Imna, dans le territoire de Beni-Toufout-Doukharia;

13° Les mines de fer d'Adrar-Amellal, en Kabylie;

14° Les gisemeots de galène de Kharbet-Merouaha et de Bou-Grinua, dans les mootagnes qui bornent au sud la plaine des Beni-Salah (Kabylie);

15° Les gisements de galène des Benni-Marmi, dans la vallée supérieure de l'Oued-Djingen, à l'est du Tababort;

16° Le gisement de galène de Bodzeur, sur l'Oued-Azel, à 32 kilomètres au sud de Sétif;

17° Le gisement de galène du Djebel-Gueddil, à 12 kilomètres ouest de la mine d'Annël;

18° Le gisement de galène de l'Oued-Abdi;

19° Le gisement de galène de Beccaria, à peu de distance de Tebessa;

20° Le gisemeot de pyrite de cuivre d'Aïn-Raalet, qui a doooé lieu à une demande d'exploration qu'on a dû sjourner en raisnn du peu de sécurité de la partie de la Kabylie nù la mine se trouve située;

21° Le gisemeot de cuivre pyriteux de Khenag-el-Djemâa, au sud-ouest de Cnllo;

22° Les mines de fer de l'Oued-el-Arough, auprès du lac Melah;

23° à 24° Les gisements de fer nxydulé de Slemat et d'Aïn-Tsourba, dans l'Edough;

25° La mine de calamine d'Hamimâte-Arko;

26° Le gisement d'antimoine sulfuré de l'Oued-el-Aouza, dans l'Ednugh;

27° à 3n° Les gisements de minerai de fer du Djebel-Hallel, du Djebel-Aoini, de Tikarbas et du Djebel-Snmah, au nord de Sétif;

31° Le gisement de plomb au Djebel-Halia, à l'est de Pbilippeville;

32° Le gisement de cuivre et de galène antimonial d'El-Garsa;

33° Le gisement de galène antimoniale des Nbaïls-Nador, à l'est de Guelma;

34° Le gisement de cuivre carbonaté du Sidi-Rgheiss;

35° Le gisement de fer oxydulé du Skikda.

GISEMENTS NON MÉTALLIFÈRES.

Mines du Smendou. — On a extrait quelques tonnes de lignite au moyen desquelles ou a procédé à des expériences sur la combustion plus nu moins fscile et la puissance calorifique de ce combustible minéral. On a trouvé que son effet calorifique, dans des cnnditinns assez défavorables à la consommation du lignite, est en géoéral les 7/5 de celui du bnis de cèdre.

Mines de sel, sources salées. — Les Arabes ont cntinué, en 1854, à exploiter la mine de sel gemme des Ouled-Kebâb, à 19 kilomètres à l'ouest de Mila. Cette mine, qui est considérable, pourrait devenir très-productive entre les mains d'un exploitant sérieux. Les produits en sont transportés à Constantine, à Sétif et dans la partie de la Kabylie comprise entre Djigelly et Stora. Les Kabyles vendent leur sel 4 francs la charge de 1no kilogrammes su lieu de l'explnitation.

Les Nbaïls-Nsdnr nnt également continué l'exploitation des sources salées qui se déversent daos l'Oued-Melah, et celles des puits creusés dans les terrains salifères d'Aïn-el-Dahirât; ils obtienneot, par l'évaporation, une grande quantité de très-beau sel, qui alimente la plupart des tribus du cercle de Guelma, les Hannencba, les Beni-Salab et le marché de Snnk-Arbas.

La source salée d'Ishkâben-Mellaha est exploitée par les Kabyles de la localité, qui en retirent le sel par évaporation naturelle dans des bassins exposés à l'action solaire. Il est probable qu'il existe un banc puissant de sel gemme dans le voisinage, vu le degré de salure des eaux de la source, qui contiennent en été jusqu'à 20 p. o/o de chlorure de sodium.

Les Beni-Ismaïl du village d'El-Melaha, au sud-est de Bougie, exploitent le sel du ruisseau Oued-el-Melah, et en font le commerce.

Les amas de sel gemme du Djebel-Melah, au nord-est d'El-Outaïa, sont exploités par les Arabes, qui enlèvent pendant la belle saison les blocs que les pluies d'hiver ont dégagés et rendus plus faciles à abattre. Ces amas alimentent les marchés voisins du Tell et des Zibân.

Marbres. — L'instruction de la demande en concession des marbres blancs disponibles au Filfilah a été terminée, et la mise en possession provisoire accordée aux concessionnaires. Cette concession nouvelle est distincte de l'exploitation dirigée par la société marbrière du Filfilah.

Les marbres gris-bleuâtres de Hadjar-el-Bid ont donné lieu à une demande en concession, qui a été instruite. Il en est de même des marbres veinés ou moucbetés, blanc et noir, du fort Génois.

Quatre permis d'exploration des marbres de l'Oued-el-Haneb ont été accordés en 1853. Trois des permissionnaires ont usé du bénéfice qui leur a été accordé; le quatrième a laissé périmer son permis sans faire de recherches.

Les travaux entrepris, dans cette vallées, sur les gisements d'Oum-el-Adeïl et du Kef-Sirsèad, ont conduit à la découverte d'une carrière romaine d'une étendue assez considérable et composée d'un marbre saccharoïde blanc d'un beau grain. Les recherches ont donné lieu à une dépense de 5,500 francs, et ont abouti à une demande en concession qui est en cours d'instruction.

Les carrières de marbre blanc d'Oum-el-Doueb et celles de Sidi-Abd-el-Rebou, ont également donné lieu à des demandes en concession, qui sont en instruction.

Quelques recherches exécutées dans les montagnes de la rive gauche de l'Oued-Noukhal ont abouti à deux demandes en concession des marbres colorés de cette localité.

Un permis d'exploration au Djebel-Hallouf a donné lieu à des recherches suivies, qui ont fait reconnaître l'existence, dans cette montagne, d'un marbre albâtre d'un blanc éclatant, d'une belle demi-transparence et très-sonore.

Cet albâtre, qui se travaille avec facilité, présente, après polissage, des reflets nacrés très-prononcés.

Digitized by Google

TABLEAU DES CARRIÈRES EXPLOITÉES

TERRITOIRES.	CARRIÈRES. NOMBRE.	NATURE.	PROPRIÉTÉS.		OUVRIERS EMPLOYÉS.	SALAIRES.	QUANTITÉS EXTRAITES.
							mèt. cubes.
Territoire civil.....	62	Pierre à bâtir, pavés, etc....	Domaniales.....	38	211 au minimum, variable.....	De 2f 50c à 6f 50c.....	178,500
			Communales.....	2			
			Particulières.....	22			
	9	Pierre à plâtre et à chaux...	Domaniales.....	6	32.....	De 2f 50c à 3f 50c.....	8,300
			Particulières.....	2			
							mille.
	41	Argile à briques, etc.....	Domaniales.....	17	113 variable.....	De 1f à 4f.....	8,010
			Communales.....	2			
			Particulières.....	22			
							mèt. cubes
Territoire militaire.....	27	Pierre à bâtir, etc.....	Domaniales.....	21	147 au minimum, variable.....	De 1f 75c à 6f.....	86,760
			Particulières.....	6			
	7	Pierre à plâtre et à chaux...	Domaniales.....	6	24.....	De 2f à 5f.....	4,790
			Particulières.....	1			
							mille
	6	Argile à briques.....	Domaniales.....	5	15.....	De 3f à 4f.....	1,000
			Particulières.....	1			

Digitized by Google

PENDANT L'ANNÉE 1854.

PRIX EN REVIENT.	PRIX DE VENTE	VALEUR.	OBSERVATIONS
		francs.	
Pierres de taille de 30f à 48f.....	De 35 à 90f.....		
Moellons de 1f 50c à 5f.....	De 1f 75c à 5f 50c.....	342,602	Calcaire gris de Constantine, d'El-Kantour; calcaire marbre de Bône et des environs, albâtre et travertins gris de Guelma; travertins blancs et roux de Constantine; schiste marneux de Sétif; phyllades de Philippeville; grès numidien de diverses localités; granite de Bône et quartz de Vallée
Dalles, le mètre carré.....	De 6f 50c.....		
Pavés, le mètre carré.....	De 20 à 27f.....		
Pierre à chaux, de 2f 25c à 3f....	De 2f 50c à 4f 50c.....	.....	Calcaire cristallin de Stora, marbre de Bône, calcaire gris de Constantine.
Plâtre, de 15 à 18f.....	De 18 à 25f.....	124,045	Gypse de Chettabah et de Guelma
Briques, le mille.....	De 35 à 70f.....		
Carreaux.....	De 35 à 70f.....	398,000	L'argile est exploitée directement par les potiers, qui ne la livrent aux consommateurs que sous forme de tuiles, briques, etc. Il est impossible de faire exactement la quantité d'argile extraite, mêlée encore un peu de roches sur le carreau. Il existe des carrières d'argile dans toute l'étendue du territoire civil de la province. Le nombre compris dans la colonne des quantités extraites représente le nombre de mille des pièces fabriquées par les potiers.
Tuiles.....	De 30 à 80f.....		
Pierre de taille, de 30 à 32f.....	De 32 à 35f.....		
Moellons, de 0f 90f à 2f.....	De 1f 20f à 3f.....	174,806	Marbres de la vallée de l'Oued-el-Aneb, calcaire nummulitique entre Bône et Guelma, tuf de la Calle et de Djidjelly; calcaire gris de Bougie; grès et calcaire des villages de la compagnie genevoise; calcaires gris, blonds et roux des environs de Bone et de Bizkra
Pierre à chaux, de 1f 25c à 3f 50c.	De 1f 75c à 7f.....	.....	Calcaire de Bone et de Bougie
Gypse.....	De 18 à 24f.....	33,650	Gypse de Ras-el-Mâ, Bone, Pont-Arif et Bizkra
Briques, le mille.....	De 40f.....		
Carreaux.....	De 48 à 50f.....	54,860	Même observation que pour les carrières d'argile situées en territoire civil. — L'argile provient des environs de Bone et de Lambèse.
Tuiles.....	De 60 à 65f.....		

VIII.

COMMERCE ET INDUSTRIE.

CHAPITRE 1er. — BANQUES ET INSTITUTIONS DE CRÉDIT.

BANQUE DE L'ALGÉRIE.

Le 30 novembre 1855, conformément aux articles 39 et 49 des statuts de la banque de l'Algérie, il a été rendu compte aux actionnaires, par le directeur, des opérations de l'exercice clôturé le 31 octobre dernier.

A pareille époque de l'année 1854, on pouvait se féliciter des résultats obtenus depuis la fondation de la banque, et on comptait sur de nouveaux progrès. Les espérances d'alors sont des réalités aujourd'hui, et on en jugera en parcourant les divers documents qui résument le situation de la banque de l'Algérie. Ces documents sont :

1° L'état des escomptes mensuels;

2° L'état des effets reçus à l'encaissement;

3° L'état du mouvement des caisses et des billets;

4° Les états des produits des deux semestres de l'exercice.

5° Le bilan de la banque au 31 octobre dernier.

L'analyse de ces états fait ressortir les résultats suivants :

Les escomptes effectués du 1er novembre 1854 au 31 octobre 1855, se sont élevés :

A Alger à	17,360	et à la somme de	13,727,425^f^ 79^c^
A Oran à	7,665		6,764,013 39
Ensemble à	25,025	effets et à la somme de	20,491,439 18
La comparaison de ces escomptes avec ceux de l'exercice précédent, qui n'étaient que de	21,788	effets	18,218,821 85
donne un avantage, en faveur de 1854-1855, de	3,237	effets	et de 2,272,617 33

Les produits de l'escompte ont suivi la même progression.

En 1854-1855, les agios se sont élevés :

A Alger à		139,n29f 89c
A Oran à		7n,572 5o
Ensemble		209,6n2 89
L'année dernière, ils n'étaient que de		174,n42 56
Augmentation en 1854-1855		35,559 83

qui appartient en cotier à la succursale d'Oran.

A Alger	3n,n87 effets	23,831,514 6n
A Oran	2,595	2,371,185 88
Ensemble	32,682 effets	26,2n2,7nn 68
L'année précédente, elle n'avait reçu que	24,897 effets	16,595,4n9 41
D'où une différence, en faveur de 1854-1855, de	7,885 effets	9,607,291 27

Les billets on circulation permanente pendant le quatrième exercice ont été :

A Alger et à Oran de	2,621,000 on
En 1853-1854, la valeur n'était que de	2,290,445 00
Avantage en faveur de l'année expirée	330,555 00

Si, maintenant, on ajoute à ces données :

1° Le mouvement des caisses qui, pendant l'année écoulée, a été en numéraire et billets de	82,378,779 98
2° Le mouvement des comptes-courants extérieurs, qui s'est élevé à	65,711,517 6n
3° Les comptes-courants sur les places d'Alger et d'Oran, dont le mouvement a été de	57,630,342 97

Si l'on ajoute encore les émissions de mandats par la banque et par la succursale d'Oran :

Sur Paris	4,5oo,281f 49c	
Sur Marseille	5,786,n89 85	10,882,n8o 16
Sur Rouen	585,7n8 82	
et les traites prises au trésor qu'elle a appliquées à ses divers correspondants pour		7,566,onn oo

on aura un aperçu à peu près complet des travaux accomplis par la banque pendant l'année 1854-1855, et on pourra ainsi apprécier les services déjà considérables qu'elle a rendus au commerce de l'Algérie; mais il faut dire aussi que ce commerce algérien, que la sollicitude du Gouvernement a doté du bienfait d'une banque, a répondu dignement aux assurances que l'on donnait de ses habitudes d'ordre, de son intelligente activité et de son exactitude scrupuleuse à remplir ses engagements. Pas *un seul effet* n'est resté en souffrance pendant les deux semestres 1854-1855; tout est rentré avec une parfaite régularité, et le nombre des protêts a sensiblement diminué.

Le premier semestre de l'exercice a donné en intérêts et divideode 16f 75c

La répartitioo des produits du deuxième semestre, approuvée par décision de M. le ministre des finances, en date du 12 de ce mois, assure 19 75

On a donc reçu pour l'exercice 1854-1855 . . . . . 36 5o

par action do 5oo francs ou 7 5/16 p. 100, tandis que la réservo portée à 93,711 fr. 28 cent., aura gagné, pendant l'année, 36,076 fr. 51 cent., ou 3 1/3 p. 100. Les produits cumulés de l'exercice représeotent donc 10 5/8 p. 100 du capital réalisé.

TABLEAU DES OPÉRATIONS D'ESCOMPTE DE LA BANQUE

MOIS D'ESCOMPTE.	ÉTABLISSEMENTS QUI ONT ESCOMPTÉ.	1° EFFETS ESCOMPTÉS SUR FRANCE — Nombre.	FRANCE — Sommes. fr. c.	ALGER et sa province. — Nombre.	ALGER et sa province. — Sommes. fr. c.	CONSTANTINE et sa province. — Nombre.	CONSTANTINE et sa province. — Sommes. fr. c.	ORAN et sa province. — Nombre.	ORAN et sa province. — Sommes. fr. c.
									PREMIER
Novembre	Banque d'Alger	240	813,247 55	1,042	588,436 70	140	55,617 00	60	41,641 65
	Succursale d'Oran	247	618,501 46	10	32,065 15	4	1,513 00	435	271,690 70
Décembre	Banque d'Alger	145	363,242 60	656	518,441 11	96	27,015 05	71	44,325 48
	Succursale d'Oran	117	288,343 20	1	115 00	»	»	302	212,122 17
Janvier	Banque d'Alger	120	150,888 55	1,676	055,602 75	132	38,314 26	63	36,105 48
	Succursale d'Oran	67	108,621 55	»	»	»	»	389	210,684 60
Février	Banque d'Alger	113	207,465 16	644	566,285 14	111	45,141 15	102	42,809 20
	Succursale d'Oran	56	65,100 00	2	16,000 00	»	»	430	276,826 73
Mars	Banque d'Alger	186	273,237 40	1,128	708,160 36	138	57,130 46	115	51,240 55
	Succursale d'Oran	55	50,741 25	2	10,600 06	»	»	355	216,389 73
Avril	Banque d'Alger	120	174,772 90	602	584,167 63	136	03,700 60	102	44,674 14
	Succursale d'Oran	45	28,670 00	4	9,103 06	»	»	368	224,935 46
	TOTAUX	1,541	3,086,136 56	6,056	3,086,740 03	768	267,691 65	2,852	1,716,445 92
									DEUXIEME
Mai	Banque d'Alger	112	144,427 65	1,175	705,106 51	151	81,310 45	127	54,051 16
	Succursale d'Oran	98	117,615 50	5	20,000 60	»	»	616	371,465 50
Juin	Banque d'Alger	116	202,968 05	1,141	703,240 42	134	73,145 25	118	35,029 43
	Succursale d'Oran	160	213,399 75	6	21,500 00	»	»	536	320,115 62
Juillet	Banque d'Alger	131	200,036 50	1,217	702,033 12	151	58,252 40	137	53,459 88
	Succursale d'Oran	93	151,024 73	5	13,230 00	»	»	450	293,286 30
Août	Banque d'Alger	176	447,001 51	1,114	748,403 12	178	32,562 55	153	65,081 75
	Succursale d'Oran	112	223,821 90	6	15,290 00	»	»	097	414,779 06
Septembre	Banque d'Alger	372	992,831 68	901	644,263 71	71	26,830 85	56	25,165 15
	Succursale d'Oran	170	403,471 16	0	35,934 65	1	600 00	842	494,256 72
Octobre	Banque d'Alger	207	520,652 93	697	621,215 16	147	52,281 55	71	01,000 90
	Succursale d'Oran	105	347,082 87	5	12,356 70	»	»	711	439,026 55
	TOTAUX	1,977	4,345,335 07	6,481	4,363,312 42	833	375,161 14	4,514	2633,353 46
									RÉCAPITU
ALGER	PREMIER SEMESTRE	924	1,928,854 10	6,040	3,625,376 76	764	286,376 65	573	283,796 50
	DEUXIÈME SEMESTRE	1,120	2,688,636 22	6,445	4,245,091 07	832	374,561 14	662	294,398 33
ORAN	PREMIER SEMESTRE	017	1,160,285 40	19	61,373 15	4	1,513 90	2,276	1,426,640 42
	DEUXIÈME SEMESTRE	857	1,656,415 85	36	118,221 35	1	606 00	3,052	2,338,655 13
	TOTAUX	3,518	7,434,494 66	12,546	6,050,002 35	1,601	663,082 79	7,366	4,343,790 38

Digitized by Google

DE L'ALGÉRIE PENDANT L'EXERCICE 1854-1855.

TOTAL DES ESCOMPTES par établissement.		TOTAUX RÉELS DES ESCOMPTES par la banque et ses succursales.		EFFETS REFUSÉS À L'ESCOMPTE.		AGIOS DE L'ESCOMPTE par établissement.	TOTAUX.	OBSERVATIONS
Nombre.	Sommes.	Nombre	Sommes.	Nombre.	Sommes			
	fr. c.		fr. c.		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
SEMESTRE.								
1,521	1,498,345 99	2,217	2,422,119 33	399	168,521 56	15,380 19	24,806 53	
996	923,779 34			39	23,912 92	9,429 35		
1,170	993,924 24	1,590	1,393,994 91	312	152,924 68	9,286 60	14,552 60	
420	599,580 37			191	68,979 79	5,266 00		
1,421	910,191 07	1,907	1,239,797 22	519	212,929 95	9,773 33	12,923 49	
486	329,606 15			79	49,866 19	3,150 15		
1,279	865,700 59	1,758	1,229,627 32	549	280,888 41	8,688 91	12,375 96	
498	354,926 73			49	19,939 92	3,687 95		
1,567	1,999,799 79	1,979	1,368,899 77	979	300,336 95	11,291 77	14,379 12	
412	279,130 98			59	25,373 32	3,087 35		
1,352	867,375 35	1,769	1,130,181 84	499	229,381 79	8,491 19	11,330 91	
417	262,806 49			59	28,912 35	2,929 73		
11,220	8,774,227 09	11,229	9,774,227 99	3,299	1,542,164 99	90,368 60	90,368 60	
SEMESTRE.								
1,565	1,045,999 97	2,278	1,554,809 97	535	299,412 39	10,513 75	19,266 35	
713	509,111 00			75	48,292 25	5,752 00		
1,512	1,004,493 75	2,243	1,955,420 42	662	292,881 86	11,302 45	19,803 45	
731	561,919 97			129	92,749 13	5,501 00		
1,639	1,169,596 99	2,199	1,927,138 19	924	399,783 05	10,991 45	16,379 99	
554	457,541 11			124	59,219 72	5,388 35		
1,624	1,343,048 93	2,439	1,996,849 89	815	487,807 91	13,241 31	19,974 66	
815	653,800 96			129	99,068 59	6,733 35		
1,400	1,689,121 39	2,422	2,923,383 86	939	649,049 65	17,268 00	27,921 85	
1,022	934,262 47			130	119,137 80	9,753 85		
1,322	1,261,159 63	2,233	2,259,610 75	812	491,126 80	12,899 98	22,787 69	
911	998,460 12			45	35,180 55	9,999 79		
13,805	11,717,212 09	13,895	11,717,212 09	5,313	2,930,698 77	119,233 79	119,233 79	
LATION.								
,391	6,124,406 03	17,360	13,727,425 79	2,803	1,335,679 95	62,921 95	139,029 89	
. 59	7,603,919 79			4,687	2,547,051 32	76,207 94		
2,919	2,649,921 06	7,665	6,794,013 39	379	206,484 11	27,546 65	79,572 59	
4,746	4,114,192 33			626	383,646 95	43,925 85		
25,025	20,491,439 18	25,025	20,491,439 18	9,582	4,472,862 83	209,902 39	209,602 39	

Digitized by Google

TABLEAU DES OPÉRATIONS D'ESCOMPTE DE LA BANQU

MOIS	ÉTABLISSEMENTS CHARGÉS DE L'ENCAISSEMENT	2° EFFETS — FRANCE. Nombre.	FRANCE. Sommes. fr. c.	ALGER et sa province. Nombre.	ALGER et sa province. Sommes. fr. c.
					PREMIER
Novembre	Banque d'Alger	364	052,910 23	1,245	593,885 72
	Succursale d'Oran	68	39,326 75	2	1,720 00
Décembre	Banque d'Alger	518	1,076,476 68	1,396	651,152 55
	Succursale d'Oran	80	02,390 94	2	1,696 20
Janvier	Banque d'Alger	560	1,023,656 35	1,540	854,485 72
	Succursale d'Oran	121	256,030 66	4	1,591 50
Février	Banque d'Alger	412	738,186 37	1,259	071,665 85
	Succursale d'Oran	106	217,640 05	1	176 40
Mars	Banque d'Alger	568	1,001,672 63	1,237	715,279 11
	Succursale d'Oran	116	223,546 67	5	720 00
Avril	Banque d'Alger	461	1,131,509 23	1,203	695,162 73
	Succursale d'Oran	210	466,151 65	3	1,475 75
	TOTAUX	3,587	0,886,502 75	7,899	4,186,146 59
					DEUXIÈME
Mai	Banque d'Alger	506	992,304 65	1,368	760,165 72
	Succursale d'Oran	98	56,356 13	1	175 00
Juin	Banque d'Alger	442	1,040,317 61	1,242	708,222 54
	Succursale d'Oran	72	52,836 45	»	»
Juillet	Banque d'Alger	448	943,247 65	1,356	767,885 50
	Succursale d'Oran	112	91,653 70	2	895 00
Août	Banque d'Alger	439	1,036,856 66	1,258	673,578 90
	Succursale d'Oran	165	86,312 00	1	51 60
Septembre	Banque d'Alger	390	666,566 55	1,264	750,532 25
	Succursale d'Oran	121	65,162 00	7	26,685 80
Octobre	Banque d'Alger	400	1,000,099 44	1,335	781,759 71
	Succursale d'Oran	137	161,677 00	1	1,070 80
	TOTAUX	3,270	0,466,080 30	7,065	4,516,230 98
					RÉCAPITU
ALGER	PREMIER SEMESTRE	2,883	5,623,807 89	7,880	4,181,401 68
	DEUXIÈME SEMESTRE	2,925	5,970,388 00	7,853	4,478,144 73
ORAN	PREMIER SEMESTRE	704	1,202,694 86	10	7,587 91
	DEUXIÈME SEMESTRE	645	486,691 40	12	32,080 20
	TOTAUX	6,857	13,352,583 05	15,764	8,699,380 57

Digitized by Google

DE L'ALGÉRIE PENDANT L'EXERCICE 1854-1855. (Suite.)

ENCAISSER SUR				TOTAL PAR ÉTABLISSEMENT.		TOTAUX RÉUNIS.		OBSERVATIONS.
CONSTANTINE et sa province.		ORAN et sa province.						
Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	
	fr. c.		fr. c.		fr. c.		fr. c.	
SEMESTRE.								
461	168,503 63	201	116,808 33	2,271	1,326,167 33	2,395	1,364,131 84	
1	313 00	53	26,586 76	124	67,954 31			
531	206,883 85	238	125,001 76	2,683	2,036,568 24	2,861	2,171,147 34	
"	"	66	47,251 90	178	111,636 10			
563	254,203 76	385	158,238 65	3,048	2,286,087 42	3,282	2,594,652 68	
"	"	169	43,433 76	234	304,665 26			
350	149,493 14	361	166,263 14	2,322	1,668,440 36	2,356	1,937,353 04	
4	446 60	117	70,639 69	228	268,613 14			
505	260,405 25	203	168,673 31	2,313	2,026,036 36	2,744	2,302,668 87	
2	340 00	163	32,638 56	231	270,638 37			
312	131,313 25	316	101,341 26	2,293	2,076,358 41	2,600	2,372,237 30	
1	100 00	89	31,172 38	363	492,899 18			
2,730	1,132,006 22	2,216	984,463 46	16,432	13,192,231 60	16,432	13,192,231 60	
SEMESTRE.								
393	196,622 53	334	106,181 73	2,663	2,094,274 65	2,811	2,195,832 85	
"	"	109	42,627 63	208	161,558 20			
572	187,145 23	263	95,460 33	2,449	2,031,145 73	2,649	2,137,567 37	
2	200 00	120	73,391 36	266	126,421 84			
490	263,497 36	327	134,326 10	2,667	2,048,956 63	2,895	2,194,363 14	
1	50 00	113	33,437 71	228	145,436 31			
413	146,546 73	326	113,901 55	2,438	1,670,877 28	2,668	2,112,116 01	
"	"	124	34,876 03	230	141,242 63			
327	124,913 28	324	106,713 25	2,333	1,942,730 33	2,550	2,119,982 43	
"	"	96	33,004 30	224	177,252 10			
387	163,420 13	341	140,728 68	2,403	2,094,607 68	2,668	2,236,572 82	
"	"	67	32,700 04	205	136,564 84			
2,495	1,624,393 28	2,586	1,066,762 10	16,236	13,616,468 72	16,236	13,616,468 72	
LATION.								
2,722	1,130,894 22	1,647	713,358 41	15,132	11,646,322 26	30,687	23,831,514 80	
2,492	1,024,145 28	1,943	700,313 64	14,933	12,181,992 60			
8	1,202 00	560	271,124 66	1,366	1,542,766 76	2,565	2,371,185 88	
3	250 00	635	309,448 32	1,263	828,476 12			
5,225	2,156,491 50	4,796	1,694,245 56	32,682	26,202,760 68	32,682	26,202,700 68	

Digitized by Google

TABLEAU DU MOUVEMENT DES CAISSES ET DES BILLETS

MOIS.	ÉTABLISSEMENTS où LES OPÉRATIONS ONT ÉTÉ FAITES.	RECETTES EN BILLETS.	RECETTES EN NUMÉRAIRE.	RECETTES TOTAL.
		fr	fr c.	fr. c.
				PREMIER
Novembre	Banque d'Alger	1,083,450	1,131,307 71	3,265,385 14
	Succursale d'Oran	100,000	883,727 43	
Décembre	Banque d'Alger	977,650	1,502,588 37	3,363,192 50
	Succursale d'Oran	223,350	657,604 19	
Janvier	Banque d'Alger	1,111,000	1,213,078 57	2,939,048 95
	Succursale d'Oran	170,550	445,020 38	
Février	Banque d'Alger	900,950	992,402 18	2,001,046 79
	Succursale d'Oran	241,000	406,694 01	
Mars	Banque d'Alger	1,286,250	1,146,898 93	3,217,414 33
	Succursale d'Oran	233,330	530,913 28	
Avril	Banque d'Alger	1,210,550	1,065,856 36	2,826,234 62
	Succursale d'Oran	178,450	371,378 00	
	Totaux du premier Semestre	7,865,450	10,307,472 29	18,232,922 29
				DEUXIÈME
Mai	Banque d'Alger	1,340,030	1,234,413 73	3,206,738 29
	Succursale d'Oran	222,300	409,192 56	
Juin	Banque d'Alger	1,159,130	1,340,923 96	3,452,557 13
	Succursale d'Oran	291,330	659,133 19	
Juillet	Banque d'Alger	1,331,100	1,080,231 72	3,203,264 63
	Succursale d'Oran	213,750	378,102 91	
Août	Banque d'Alger	1,208,100	1,156,150 02	3,000,714 86
	Succursale d'Oran	210,750	483,714 84	
Septembre	Banque d'Alger	1,138,250	2,180,210 73	4,551,684 77
	Succursale d'Oran	320,350	906,074 02	
Octobre	Banque d'Alger	1,232,000	2,026,331 41	3,215,101 97
	Succursale d'Oran	158,150	1,177,780 56	
	Totaux du deuxième Semestre	8,833,200	13,830,941 67	22,690,141 07
				RÉCAPITU
	Totaux du premier Semestre	7,865,450	10,307,472 29	18,232,922 29
	Totaux du deuxième Semestre	8,853,200	13,830,941 07	22,690,141 07
	Totaux de l'exercice	16,718,650	24,204,413 96	40,923,063 96
	Moyenne de l'exercice par mois	1,393,200	2,017,034 49	3,410,255 32

Digitized by Google

DE LA BANQUE DE L'ALGÉRIE, PENDANT L'EXERCICE 1854-1855.

PAYEMENTS			ÉCHANGE DES BILLETS		BILLETS DE BANQUE (moyenne)		OBSERVATIONS.
EN BILLETS.	EN NUMÉRAIRE.	TOTAL.	ENTRÉS.	SORTIS.	EN ÉMISSION.	EN CIRCULATION.	
fr.	fr. c.	fr. c.	fr.	fr.	fr.	fr.	
SEMESTRE.							
1,578,200	1,143,191 77	3,913,400 42	742,100	372,000	2,500,000	2,283,500	
342,850	849,238 65		135,850	10,200	600,000	411,800	
1,241,750	1,014,113 42	2,927,790 85	366,850	325,500	2,500,000	2,324,300	
275,650	300,277 43		92,100	31,100	000,000	434,050	
1,280,350	748,053 73	2,823,080 72	529,800	280,000	2,500,000	2,297,550	
264,900	530,384 99		58,250	9,250	600,000	446,450	
1,161,400	751,820 14	2,644,084 50	070,350	217,200	2,500,000	2,253,450	
389,500	341,964 36		100,250	8,100	000,000	489,900	
1,331,000	701,771 48	3,010,215 90	596,900	291,200	2,500,000	2,097,450	
268,900	454,544 42		72,450	17,900	683,350	510,200	
1,611,700	661,484 83	3,053,330 53	524,050	107,350	2,500,000	2,132,450	
354,500	425,645 70		30,250	32,450	1,000,000	010,000	
10,300,700	8,078,490 92	18,379,190 92	4,126,900	1,063,050	3,180,550	2,715,950	
SEMESTRE.							
1,664,350	964,977 58	3,289,807 27	702,300	224,850	2,500,000	1,994,900	
258,450	402,089 69		115,300	22,700	1,000,000	636,800	
1,765,550	1,002,803 91	3,581,913 07	730,400	210,550	2,500,000	1,997,000	
289,500	523,750 10		106,600	10,300	1,000,000	533,050	
1,722,750	785,210 00	3,138,324 07	548,500	207,800	2,500,000	2,004,600	
208,350	422,014 01		94,450	2,800	1,000,000	460,350	
1,641,850	1,285,340 07	3,769,606 58	749,500	292,500	2,500,000	2,092,900	
336,400	506,010 51		88,150	14,500	1,000,000	458,750	
1,790,250	1,605,771 05	4,609,482 08	756,750	230,750	2,500,000	2,012,700	
314,450	890,011 03		179,450	114,100	1,000,000	477,100	
1,758,000	1,028,032 49	4,687,330 03	860,200	314,300	2,500,000	2,084,000	
255,150	1,040,148 34		87,500	12,250	1,000,000	372,600	
12,005,350	11,071,175 10	23,070,525 10	5,028,100	1,663,400	3,500,000	2,526,100	
LATION.							
10,300,700	8,070,490 92	18,379,190 02	4,126,900	1,063,050	3,180,550	2,715,950	
12,005,350	11,071,175 16	23,070,525 10	5,020,100	1,665,400	3,500,000	2,526,100	
22,306,050	19,140,660 02	41,455,710 02	9,155,000	3,526,450	"	"	
1,858,850	1,595,805 50	3,454,643 00	702,900	293,850	3,340,275	2,021,000	

Digitized by Google

TABLEAU DES OPÉRATIONS DE LA BANQUE DE L'ALGÉRIE PENDANT L'EXERCICE 1854-1855.

		BALANCE AU 31 OCTOBRE 1855. ACTIF. fr. c.	BALANCE AU 31 OCTOBRE 1855. PASSIF. fr. c.	OBSERVATIONS
Capital		"	1,089,600 66	
Succursale d'Oran S.C.ie	à Alger	1,880,361 21	"	
Banque de l'Algérie S.C.ie	à Oran	"	1,126,666 29	
Avances sur matières d'or et d'argent	à Alger	500 00	"	
Avances sur effets publics	à Alger	26,000 00	"	
Bordereaux à payer	à Alger	"	6,551 16	
	à Oran	"	6,486 55	
Caisse	à Alger	1,528,601 81	"	
	à Oran	752,659 06	"	
Comptes courants extérieurs	à Alger	866,320 66	"	
	à Oran	54,663 48	"	
Comptes courants sur place	à Alger	"	501,259 25	
	à Oran	"	154,738 55	
Dépenses de premier établissement	à Alger	71,652 16	"	
	à Oran	5,924 12	"	
Dividendes à payer		"	5,200 25	
Effets escomptés	à Alger	1,389,656 64	"	
	à Oran	742,054 63	"	
Effets à l'encaissement	à Alger	594,265 36	"	
	à Oran	30,536 80	"	
Effets remis par la succursale	à Alger	101,259 70	"	
Effets remis par la Banque	à Oran	31,433 93	"	
Effets à la caisse	à Alger	172,544 83	"	
	à Oran	21,636 73	"	
Effets à rendre	à Oran	4,235 16	"	
Effets en souffrance	à Alger	1,916 12	"	
	à Oran	42 13	"	
Billets en émission	à Alger	"	2,566,000 00	
	à Oran	"	1,000,000 00	
Hôtels de la Banque	à Alger	16,666 00	"	
	à Oran	40,955 48	"	
Mandats sur divers	à Alger	"	569,563 25	
	à Oran	"	28,667 16	
Mandats à payer	à Alger	"	84,785 45	
	à Oran	"	23,300 00	
Ministère des finances		200,606 00	"	
Prêt subventionnel de l'État		"	500,000 00	
Profits et pertes		"	68,997 61	
Recouvrements à effectuer	à Alger	"	265,612 56	
	à Oran	"	18,236 63	
Récépissés payables à vue	à Alger	"	143,081 00	
	à Oran	"	15,100 00	
Réescompte	à Alger	"	8,878 35	
	à Oran	"	4,007 36	
Réserve		"	72,371 27	
TOTAUX		8,224,956 95	8,224,950 95	

Le tableau de la situation de l'année dernière, en rendant compte des opérations des banques et institutions de crédit en Algérie (page 572 à 574), mentionnait parmi les établissements de crédit fonctionnant autour et avec l'assistance de la banque de l'Algérie, et rendant d'utiles services au commerce de la colonie, la caisse du commerce algérien, sous la raison sociale Robert, Saint-Lager et compagnie. D'après le compte rendu de ses opérations, cette caisse est parvenue, pendant l'exercice de 1855, avec un capital de 254,335 francs, à faire pour plus de 62,000,000 d'affaires, et à n'avoir, chose remarquable et bien rassurante pour les capitaux qui iront chercher fortune dans la colonie, que 3,000 francs de billets en souffrance. Cette caisse a donné 16 p. 100 de dividende à ses actionnaires.

Digitized by Google

CHAPITRE II. — CAISSE D'ÉPARGNE D'ALGER.

Conformément à l'article 19 de ses statuts, le conseil d'administration a présenté, dans sa séance du 7 décembre 1855, les comptes de la caisse d'épargne d'Alger pour l'année qui vient de s'écouler.

La caisse d'épargne d'Alger a reçu, en 1855, pour le compte des déposants :

1° En 1427 versements, dont 485 nouveaux, la somme de		307,364f 00c
2° En 70 transferts-rentes provenant des caisses d'épargne de France		50,680 61
3° Elle a capitalisé sur les intérêts alloués par la caisse des dépôts et consignations les intérêts dus aux déposants, montant à		10,898 01
4° Les intérêts liquidés et payés dans le cours de l'année, s'élevant à		1,606 44
TOTAL des recettes		370,549 06

La caisse a par contre payé :

1° Pour 781 remboursements, dont 371 pour solde, la somme de	176,946f 04c	
2° Pour 26 transferts-payements renvoyés aux caisses d'épargne de la métropole	14,982 93	
3° Pour achats de 975 francs de rentes sur l'État pour le compte et sur la demande de 21 déposants	20,066 30	212,479 25
4° Pour sommes contre-passées pour intérêts supprimés à des cessionnaires de plusieurs livrets	483 98	
Excédant des recettes sur les payements		158,069 81
A cette somme il faut ajouter le solde appartenant, le 1er janvier 1855, à 741 déposants.		301,599 94
Ce qui porte le montant total de ce qui était dû le 31 décembre 1855 à 925 déposants à la somme de		459,669 75

Si on compare les versements ainsi que les remboursements de 1855 avec ceux de l'année précédente, on trouve que les versements, qui en 1854 n'étaient que de | 228,483f 07c
se sont élevés en 1855 à | 307,364 00
et qu'ainsi les versements ont augmenté de | 78,880 93

Tandis que les remboursements, qui ne s'étaient élevés en 1854 qu'à | 140,708f 86c
ont atteint en 1855 | 177,430 02
et se sont ainsi accrus de | 36,721 16

D'où il résulte que, par l'augmentation tant des versements que des remboursements, les opérations des déposants avec la caisse d'épargne présentent, dans l'année 1855, une différence de plus de 115,602 fr. 09 cent. sur les mêmes opérations dans l'année 1854.

Si on rapproche ensuite les soldes aux deux époques des 31 décembre 1854 et 1855, on voit que le montant total des dépôts, au 31 décembre 1854, était de | 301,599f 94c
et qu'il s'élevait, au 31 décembre 1855, à | 459,669 75

Il y a donc lieu de se féliciter de la situation dans laquelle se trouve la caisse d'épargne d'Alger, malgré la cherté des vivres et la modicité du taux de l'intérêt alloué aux déposants comparé à celui des autres placements, surtout si l'on veut bien considérer que l'achat de rentes de 20,000 francs, effectué en 1855 par la caisse d'épargne sur la demande de 21 déposants, est plutôt une transformation de valeurs qu'un retrait de capitaux.

Digitized by Google

Le nombre des nouveaux déposants a été, en 1855, sans y comprendre les transferts-rentes, de 485, et le chiffre total de leur premier versement s'est élevé à 193,705 francs.

En 1854, le nombre des nouveaux livrets n'avait été que de 401 et la somme de leurs versements ne montait qu'à 113,437 francs.

C'est donc, pour 1854, 84 déposants nouveaux de plus avec une augmentation de 80,268 francs.

Le compte particulier de la caisse d'épargne, dont les dépenses d'administration se sont élevées à 2,781 fr. 94 cent., se décompose ainsi :

Traitement du caissier et indemnité de logement	2,400f 00c
Frais de bureau par abonnement	120 00
Achat d'un fauteuil et de six chaises	79 00
Reliures de registres, impressions de pièces de comptabilité, confection de mille livrets nouveaux	182 94
TOTAL	2,781 94

Pour faire face à ces dépenses, la caisse d'épargne a disposé de l'excédant des frais généraux, qui était, au 31 décembre 1854, de 74f 98c

Du bénéfice provenant de 1/2 p. 100 sur les intérêts de l'exercice 1854	1,502 96
De la subvention municipale de	1,100 00
Elle a perçu les arrérages de la rente	104 00
Somme égale aux dépenses	2,781 94

Les nouveaux déposants en 1855 se classent ainsi :

Ouvriers	89
Domestiques	47
Employés	35
Militaires	203
Professions diverses	52
Mineurs	59
Livrets	485
Transferts-rentes	70
TOTAL des Livrets	555

Crédits	16,422f
Idem	8,170
Idem	6,680
Idem	141,199
Idem	12,451
Idem	8,783
Crédits	193,705

NOTA. Les crédits ne comprennent que le montant du premier versement effectué par chacun des nouveaux déposants au moment de l'ouverture de son livret.

TABLEAU DE SITUATION DE LA CAISSE D'ÉPARGNE D'ALGER AU 31 DÉCEMBRE 1855.

FOLIOS	COMPTES DU GRAND-LIVRE.	CAPITAUX		SOLDES	
		ADDITIONS DU DÉBIT.	ADDITIONS DU CRÉDIT.	DÉBITEURS.	CRÉDITEURS.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
32	Caisse	308,817 51	308,211 96	605 55	»
40	Caisse des dépôts et consignations	481,827 91	35,213 71	446,614 20	»
36	Divers L/C de dépôts	212,646 00	661,417 74	»	448,771 74
38	Intérêts à liquider	11,100 74	9,494 30	1,606 44	»
11	Frais généraux	2,781 94	2,781 94	»	»
16	Fonds de dotation	»	2,455 00	»	2,455 00
18	Rentes sur l'État	2,400 55	»	2,400 55	»
28	Inscriptions de rentes en dépôt à la caisse d'épargne	104 00	»	104 00	»
29	Divers L/C de dépôts en inscriptions de rentes	»	104 00	»	104 00
	TOTAUX	1,019,678 65	1,019,698 65	451,330 74	451,330 74

CHAPITRE III. — MONT-DE-PIÉTÉ D'ALGER.

Le mont-de-piété d'Alger a été créé par décret du 8 septembre 1852.

Il a commencé à fonctionner le 1er juillet 1853.

Il a été pourvu à ses opérations de prêts au moyen :

1° Des cautionnements exigés du directeur et des agents responsables;

2° D'une avance de 150,000 francs fournie par les fonds de la caisse locale et municipale de l'Algérie;

3° Des fonds que l'établissement se procure par voie d'emprunt, sous forme d'obligations négociables et transmissibles par endossement, sous la garantie de la commune.

L'intérêt à servir par l'établissement a été fixé à *trois pour cent* pour les cautionnements et l'avance de la caisse locale et municipale, et à *six pour cent* pour les obligations négociables

Le mont-de-piété est administré par un conseil de neuf membres, sous la présidence du maire.

Ce conseil est pris :

Un tiers dans le conseil municipal;
Un tiers parmi les administrateurs des bureaux de bienfaisance;
Un tiers parmi les notables de la commune.

Tous les mois, il est désigné un administrateur surveillant, de service auprès de l'établissement.

Les commencements du mont-de-piété ont été entourés de difficultés; il a eu à combattre :

1° Les attaques sourdes et tenaces des gros usuriers et d'une myriade de prêteurs à la petite semaine, qui infestaient la place, et qui se voyaient ruinés dans leurs pratiques d'exactions;

2° Les méfiances naturelles aux indigènes, ignorants des formes administratives du nouveau mode d'emprunt qui venait de leur être ouvert.

Une direction active et intelligente, une assiduité de surveillance qui ne s'est point démentie, et l'exemple soutenu d'un parfait accueil aux abords redoutés du mont-de-piété, ont fini par surmonter les plus sérieux obstacles et par vaincre les plus timides répugnances.

Aujourd'hui, Français et étrangers, marchands et industriels, ouvriers et colons, Maures, Arabes et Israélites, tous arrivent avec confiance au mont-de-piété, tous applaudissent à son institution et, d'une voix unanime, la proclament un grand bienfait pour le pays.

Les engagements ont lieu :

1° Pour *un an*, pour les objets non susceptibles de détérioration par l'influence climatérique;

2° Pour *trois mois*, sur les lainage et les soieries.

L'intérêt du prêt a été fixé à *quinze pour cent*, et le droit de prisée à *un pour cent*.

Le tableau qui suit fait connaître les opérations de l'établissement depuis son ouverture et démontre leur progression.

Digitized by Google

TABLEAU DES OPÉRATIONS DU MONT-DE-PIÉTÉ D'ALGER, À PARTIR DU 1er JUILLET 1853 JUSQU'AU 30 AVRIL 1858.

	ARTICLES.	PRÊTS.	ARTICLES.	PRÊTS.
	fr.	fr.	fr.	fr
ENGAGEMENTS ET RÉENGAGEMENTS	.....	....	38,213	1,177,861
RÉPARTITION PAR NATURE.				
Engagements d'un an.. 1° Matières d'or et d'argent, perles et pierreries...	14,720	740,816		
Engagements d'un an.. 2° Effets non susceptibles de détérioration.....	605	35,425		
Engagements de 3 mois. Tissus, linge et hardes.....	22,888	392,630		
TOTAL ÉGAL.....	38,213	1,177,861		
DIVISION PAR NATIONALITÉ.				
Les Européens sont entrés pour.....	26,474	645,030		
Les Israélites sont entrés pour.....	0 840	350,840		
Les Arabes sont entrés pour.....	4,899	275,301		
TOTAL ÉGAL.....	38,213	1,177,861		
DÉGAGEMENTS.....	.....	.....	31,090	924,417
RÉPARTITION PAR NATURE				
Engagements d'un an.. 1° Matières d'or et d'argent, perles et pierreries..	12,650	610,314		
Engagements d'un an.. 2° Effets non susceptibles de détérioration.....	515	22,418		
Engagements de 3 mois. Tissus, linge et hardes.....	17,925	291,685		
TOTAL ÉGAL.....	31,090	924,417		
DIVISION PAR NATIONALITÉ.				
Les Européens sont entrés pour.....	22,042	563,410		
Les Israélites sont entrés pour.....	5,143	221,604		
Les Arabes sont entrés pour.....	3,905	130,403		
TOTAL ÉGAL.....	31,090	924,417		
Les ventes s'élèvent à.....	.....	.....	1,787	71,370
SITUATION.				
Les engagements s'élèvent à.....	.....	.....	38,213	1,177,861
Les dégagements s'élèvent à.....	31,090	924,417	32,877	995,700
Les ventes s'élèvent à.....	1,787	71,379		
Il reste au 1er mai.....	.....	.....	5,336	182,065

BONIS.

Les bonis provenant des ventes s'élèvent à.....		17,144' 88'
Remboursés.....	12,181' 86'	
A rembourser.....	4,963 02	
TOTAL ÉGAL.....	17,144 88	

CHAPITRE IV. — BREVETS D'INVENTION.

Le nombre des brevets d'invention pris en Algérie, qui avait subi pendant la période de 1852-1854 une notable augmentation, a continué en 1855 sa marche progressive, ainsi que l'on peut en juger par la nomenclature suivante :

Brevet d'invention de quinze ans pris par le sieur Foucault, d'Alger, pour un procédé d'effilochage et de réduction en pâte ou en charpie de plantes fibreuses telles que palmier, agavé, sparterie, etc.;

Brevet d'invention de cinq ans pris par le sieur Bresson, d'Alger, pour un nouveau pétrin mécanique;

Brevet d'invention de quinze ans délivré aux sieurs Probst et Pasquier, d'Alger, pour la fabrication de papiers divers avec la filasse du bananier;

Brevet d'invention délivré au sieur Ferrand, d'Alger, pour un mode d'extraction du parfum des plantes;

Certificat d'addition délivré au sieur Torgue pour une presse destinée au pressage des huiles;

Certificat d'addition pris par les sieurs Millon et Mouren pour des perfectionnements dans le traitement du blé et autres grains;

Brevet d'invention de quinze ans délivré aux sieurs Raynaud et Heon, de Philippeville, pour perfectionnements apportés au procédé relatif à l'extraction de l'alcool d'asphodèle;

Brevet d'invention de quinze ans délivré au sieur Cordonnier, de Médéah, pour une machine à laver et à sécher le blé;

Brevet d'invention de quinze ans délivré aux sieurs Decou et Ronce, de Mostaganem, pour une pompe-rotative;

Brevet d'invention de quinze ans délivré au sieur d'Agon de Lacontrie, du Hamma, pour une machine à égréner le coton longue-soie à lames, à dents et à mouvement horizontal alternatif.

Digitized by Google

CHAPITRE V.—

TABLEAU DES FOIRES ET MARCHÉS DU

DÉPARTEMENT D'ALGER.	LOCALITÉS.	ÉPOQUE ET DURÉE DES FOIRES OU MARCHÉS.	MARCHANDISES	
			DENRÉES PRINCIPALES.	BESTIAUX.
	Mustapha. Inférieur.	Tous les jours, le matin seulement.		Marché aux bestiaux, chevaux, bœufs et vaches, porcs, moutons, ânes, agneaux, chèvres.
	Alger, rue de l'Isly	Tous les jours.	Halle aux grains, blé dur, orge, maïs, fèves, pois, haricots, amandes, etc.	
	Idem	*Idem*	Halle aux huiles, huile d'olive indigène et savon noir.	
	Alger, quai de la Pêcherie.	*Idem*	Marché aux poissons, huitres et coquillages.	
	Alger, place de l'Isly	Tous les jours, le matin seulement.	Marché arabe, charbon de bois, bois à brûler, fourrages, volaille, œufs, fruits secs et frais, cire, miel, peaux, etc.	
Préfecture d'Alger.	Alger, place de Chartres et descente de la Pêcherie.	Tous les jours, le matin; tous les jours jusqu'à 4 heures du soir.	Marchés intérieurs : maraîchage et fleurs, gibier, fruits frais et secs, etc.	
	Alger, place du Gouvernement.	En septembre, du 20 au 30	Foire annuelle, nouveautés, bijouterie, quincaillerie, coutellerie, librairie, produits indigènes, etc.	
	L'Arbâ	Le mercredi de chaque semaine. — Il dure jusqu'à 2 heures de l'après-midi. — Quelquefois les transactions se font dès la veille.	Grains de toutes sortes, légumes, fruits frais et secs, laines, peaux, cire, miel, etc. — Huile indigène, savon noir, fromage arabe, sel, œufs, volaille, etc.	Bœufs, chevaux, vaches, brebis, chèvres, ânes, mulets et chevaux, ces derniers rarement et de peu de valeur.
	Le Fondouck	Tous les jeudis	Céréales, légumes, volaille, viande de boucherie, roucmeries.	Chèvres, moutons.
	Douéra	Le premier dimanche de mars et de novembre.		Porcs.
	Teniet	Tous les jours, marché aux céréales.	Blé, orge et fèves	
District de Teniet				
	Idem	Le jeudi, marché aux bestiaux.		Chevaux et ânes, bœufs, moutons, chèvres.

Digitized by Google

FOIRES ET MARCHÉS.

DÉPARTEMENT D'ALGER, PENDANT L'ANNÉE 1855.

ÉVALUATION APPROXIMATIVE du CHIFFRE DES TRANSACTIONS.	NATIONALITÉ DES VENDEURS. Indigènes.	NATIONALITÉ DES VENDEURS. Européens.	NATIONALITÉ DES ACHETEURS. Indigènes.	NATIONALITÉ DES ACHETEURS. Européens.	OBSERVATIONS.
2,758,550f par an.....	Arabes.....	Européens.....	Arabes et israélites.....	Européens.....	Jours des grands marchés : mardi, samedi et dimanche.
2,140,650f par an.....	*Idem*.....	.....	Indigènes.....	*Idem*.	
835,652f par an.....	*Idem*.....	.....	*Idem*.....	*Idem*.	
250,000f par an.....	Arabes, Israélites.....	Européens.....	*Idem*.....	*Idem*.	
1,556,350f par an.....	Arabes.....	*Idem*.....	*Idem*.....	*Idem*.....	Jours des grands marchés : mardi, vendredi et dimanche.
1,275,000f par an.....	Indigènes.....	*Idem*.....	*Idem*.....	*Idem*.....	Vendredi et dimanche.
70,000f par an.....	*Idem*.....	*Idem*.....	*Idem*.....	*Idem*.....	Elle attire beaucoup de monde à cause des courses de chevaux, qui ont lieu fin de septembre.
De 8 à 9,000f par marché, soit 450,000f par an.	Les Arabes : des Beni-Moussa, de Kharachna, des Beni-Khelil, du Sahel d'Alger, des Ouled-Mendil d'Alger, des Isaers de la kabylie, les Beni-Khalifa, route d'Aumale, etc.	Les colons de l'Arbâ, de Rovigo, la plaine.	Des mêmes pays que les vendeurs, sauf les deux dernières catégories.	Des mêmes pays que les vendeurs et d'Alger.	Ce marché se renouvelle et prend plus d'importance depuis que la perception des droits se fait par les agents des contributions diverses.
De 2 à 3,000f par marché, soit 120,000f par an.	Indigènes.....	.....	Indigènes.....	Européens.	
3 à 400 têtes, soit 12,000f par an	.....	Espagnols, Maltais et colons du district.	.....	Espagnols, Maltais et colons du district.	
Année 1855. — 124,350 hectolitres de blé, 45,704 hectolitres d'orge, 27,704 hectolitres de fèves : valeur totale annuelle, 4,829,000f.	Indigènes.....	.....	.....	Européens.	
Valeur annuelle, 40,000f.....	*Idem*.....	.....	Indigènes.....	*Idem*.	

Digitized by Google

TABLEAU DES FOIRES ET MARCHÉS DU DÉPARTEMENT

DÉPARTEMENT D'ALGER	LOCALITÉS.	ÉPOQUE ET DURÉE DES FOIRES OU MARCHÉS.	MARCHANDISES	
			GENRES PRINCIPAUX.	TROUPEAUX.
District d'Orléansville.....	Orléansville, intra-muros.	Marché quotidien, excepté le dimanche, de 8 à 10 heures et de midi à 4 heures.	Blé, orge, fèves, bois, un peu de charbon, quelques œufs et quelques poules.	Néant.....
	Idem.....	Marché quotidien de 5 à 8 heures en été, de 7 à 10 heures en hiver.	Légumes, œufs, fruits, beurre, viande de porc.	Néant.....
	Orléansville, extra-muros.	Tous les dimanches, de 10 heures du matin à 4 heures du soir.	Étoffes de coton ou de laine, toisons, cuirs, fruits, sel, un peu de blé, sparteries, en un mot tout ce qui se rencontre sur les grands marchés arabes.	Bœufs, vaches et veaux, moutons, chevaux, ânes, chèvres en grand nombre.
	Blidah.....	Foire du 15 au 20 août.....	Coutellerie, quincaillerie, bimbeloterie, sellerie, cordonnerie, instruments aratoires, etc.	.....
	Idem.....	Marché Bab-el-Sebt, extra-muros, les dimanches jusqu'à midi.	.....	Bœufs, moutons en petit nombre...
	Idem.....	Marché place Bab-el-Sebt, tous les jours jusqu'à 10 heures.	Légumes, laitage, pain, poisson, gibier, volaille, charcuterie.	.....
	Idem.....	Marché indigène tous les jours, du matin au soir.	Bois, charbon, volaille, laines, oranges, fruits, légumes, beurre, fromage, peaux, fourrages.	.....
Sous-préfecture de Blidah...	*Idem*.....	Marché aux grains et aux huiles, tous les jours du matin au soir.	Céréales et huiles.....	.....
	Mouzaïaville.....	Samedi, du matin à 2 heures de l'après-midi.	Blé, orge, fèves, figues, poils de chèvre, toisons, goudrons, huile, maïs, sparterie indigène, tabac préparé à fumer et à priser, oranges, cédrons, légumes européens, bimbeloterie, mercerie, droguerie, rouennerie à l'usage des indigènes.	Bêtes à cornes, moutons, chèvres, chevaux de selle, ânes, porcs.
	Boufferick.....	Marché hebdomadaire tous les lundis.	Céréales, fruits, laines, substances tinctoriales, sparteries, étoffes, huiles, etc.	Chevaux, bœufs, vaches, moutons, mulets, chameaux, chèvres, ânes, porcs.
	Kaléah.....	Ce marché se tient tous les jours pour les légumes et autres denrées alimentaires, et les vendredis pour les céréales.	Céréales.....	Quelques moutons aux époques des fêtes musulmanes.

Digitized by Google

D'ALGER, PENDANT L'ANNÉE 1855. (Suite.)

ÉVALUATION APPROXIMATIVE du CHIFFRE DES TRANSACTIONS.	NATIONALITÉ DES VENDEURS. Indigènes.	NATIONALITÉ DES VENDEURS. Européens.	NATIONALITÉ DES ACHETEURS. Indigènes.	NATIONALITÉ DES ACHETEURS. Européens.	OBSERVATIONS.
1,500,000f par an.....	Le plus souvent Arabes et Kabyles des environs.	A certaines époques de l'année, les colons européens.	Peu d'indigènes du dehors, les indigènes de la ville.	Les négociants en grains d'Orléansville, Européens. La population européenne de la ville et des environs pour le bois et les autres menus articles.	
120,000f par an.....	Quelques indigènes des pays voisins.	Presque exclusivement les jardiniers ou fermiers européens du voisinage.	La population indigène de la ville.	La population européenne de la ville.	
8,000,000f par an.....	La grande majorité, indigènes, dont beaucoup viennent d'une, deux et même trois journées de marche.	Tous les colons européens.	Indigènes du dehors et de la ville.	Habitants du district, colons établis sur les routes de Tenez et de Milianah, et même habitants européens de Tenez.	
60,000f.....	Indigènes.....	Européens.....	Indigènes.....	Européens.....	Cette foire n'a eu lieu jusqu'à ce jour qu'à titre d'essai. Il y a lieu d'espérer qu'elle prendra beaucoup de développement lorsqu'elle aura reconnue d'une manière définitive.
250,000f par an.....	*Idem*.....	.....	*Idem*.....	*Idem*.	
150,000f par an.....	.....	Européens.....	.....	*Idem*.	
155,000f par an.....	Indigènes.....	.....	Indigènes.....	*Idem*.	
2,500,000f par an.....	*Idem*.....	.....	*Idem*.....	*Idem*.	
De 4 à 5,000f par marché, soit de 2 à 300,000f par an.	Hadjoutes, Sohouata, Mouzaia, Soukalia, Beni-Menaceur, Beni-Mouad, Beni-Khelil.	De Montain et fermes environnantes.	Hadjoutes, Sohouata, Mouzaia, Soukalia, Beni-Khelil.	Mouzaia, Blidah et fermes environnantes.	
De 200 à 250,000f par marché, soit 12 millions par an.	1,500 à 4,000 indigènes.	600 à 800 Européens.	1,000 à 3,000 indigènes.	600 à 1,000 Européens.	
90,000f par an.....	Hadjoutes et indigènes de Koléah.	Français et Espagnols...	Indigènes de Koléah....	Habitants de Koléah et des environs.	

TABLEAU DES FOIRES ET MARCHÉS DU

DÉPARTEMENT D'ALGER.	LOCALITÉS	ÉPOQUE ET DURÉE DES FOIRES OU MARCHÉS.	MARCHANDISES.	
			DENRÉES PRINCIPALES.	BESTIAUX.
District de Médéah.....	Médéah.....	Le vendredi.....	Blé, orge, fèves, laines, tissus, cuirs, bois, charbon, huiles, fruits, lait, volaille et œufs.	Chevaux, mulets, ânes, bœufs, chèvres, moutons.
District de Milianah.....	Milianah.....	Néant.....	Néant.....	.....
District de Marengo.....	Marengo.....	Marché le mercredi de chaque semaine.	Blé, orge, huile, laine, légumes secs et verts, nattes, tapis, fusils, tabac, fruits verts et secs, ustensiles et marchandises diverses.	Chevaux, mulets, bœufs, moutons, chèvres.
	Bou-Medfa.....	Marché le jeudi de chaque semaine.	Mêmes marchandises.....	*Idem*.....
District de Cherchel.....	Cherchel.....	Tous les jours.....	Blé, orge, fèves, huile, bois à brûler, cire brute, poisson salé, figues sèches, olives fraîches, amandes, poterie, pommes de terre, farines alimentaires, porc salé.	Taureaux, bœufs, vaches, veaux, moutons, brebis, chèvres, porcs.
	Zurich, désigné sous le nom de Souk-el-Khamis	Jeudi.....	Blé, orge, fèves, huile, bourre, poules, œufs.	Bœufs, chèvres, moutons.....

Les transactions qui se sont opérées, en 1855, sur les divers marchés du département d'Alger ont porté principalement sur les céréales, les huiles et les bestiaux, et ont atteint le chiffre de 40,000,000 de francs environ.

Ces transactions, dont la population arabe a fourni les principaux éléments, témoignent de la marche progressive que prennent nos relations commerciales avec les indigènes.

De pareils résultats, hors de proportion avec ceux des années précédentes, et dus en majeure partie à la facilité de nos communications et à la pacification du pays, intéressent au plus haut degré la prospérité de la colonie. Aussi, et désireuse d'en accroître l'importance, l'Administration s'occupe-t-elle en ce moment d'ouvrir, au moyen de la création de trois marchés à Douéra, à Koléah et à Affreville, de nouveaux débouchés à la production indigène.

En résumé, le département d'Alger comptait au 31 décembre 1855, indépendamment des foires d'Alger, de Douéra et de Blidah, savoir :

1° 3 marchés quotidiens à Alger, à Tenez et à Blidah, spécialement affectés à la vente des chevaux, bœufs, vaches, moutons, etc., et sur lesquels le chiffre des transactions s'est élevé à... 3,048,550f

DÉPARTEMENT D'ALGER, PENDANT L'ANNÉE 1855. (Suite.)

ÉVALUATION APPROXIMATIVE du CHIFFRE DES TRANSACTIONS.	NATIONALITÉ DES VENDEURS.		NATIONALITÉ DES ACHETEURS.		OBSERVATIONS.
	Indigènes.	Européens.	Indigènes.	Européens.	
3,219,903f par an.....	Arabes, Kabyles, Israélites.	Français, Maltais, Espagnols.	Arabes, Kabyles, Israélites.	Français.	
.....	.....	.....	.....	.....	L'Administration s'occupe en ce moment de la création d'un marché arabe qui aurait lieu tous les jeudis à Affreville, annexe de Miliannh.
5,000f en moyenne par marché, soit 250,000f par an.	150 par marché : Beni-Menad, Chenoua, Hadjoutes.	10 par marché : Blidah, Cherchel, Marengo et villages voisins.	400 par marché : Beni-Menad, Chenoua, Hadjoutes.	50 par marché : Blidah, Cherchel, Marengo et villages voisins.	La perception des droits sur ce marché se fait par les soins du service des contributions diverses.
2,000f en moyenne par marché, soit 100,000f par an.	50, Soumata.....	.....	150, Soumata.....	25, Bou-Medfa et Vesoul-Benian.	La perception des droits se fait par les soins du caïd
1,777,000f par an	4,000 indigènes.....	600 Européens.....	200 indigènes.....	3,500 Européens.	
115,000f par an.....	300 indigènes.....	120 Européens.....	70 indigènes.....	120 Européens.	

2° Trois marchés également quotidiens à Alger, Tenez et Orléansville, spécialement affectés à la vente des grains, et dont l'importance s'est élevée à..... 8,369,000f

3° Un marché quotidien spécialement affecté à la vente des grains et des huiles à Blidah. 2,500,000

4° Un marché, également quotidien, spécialement affecté à la vente des huiles, à Alger. 835,652

5° Neuf marchés hebdomadaires, principalement fréquentés par les indigènes et affectés à la vente des grains, des bestiaux, des laines, sparteries, étoffes de coton, cuirs, sel, légumes secs, etc. Ces marchés sont installés à l'Arbâ, au Fondouck, à Orléansville, Mouzaïaville, Bouffarick, Médéah, Marengo, Bou-Medfa et Zurich, et les transactions qui y ont été effectuées présentent un chiffre total de..... 24,048,000

6° Enfin, quatre marchés quotidiens installés à Alger, Orléansville, Blidah et Koléah et principalement affectés à la vente des légumes, du laitage, du poisson, du gibier et autres menus objets de consommation journalière : leur importance a atteint, en 1855, le chiffre total de..... 3,696,000

Chiffre total des transactions opérées sur les divers marchés du département..... 43,085,202

TABLEAU DES FOIRES ET MARCHÉS DANS LES TERRITOIRE

DIVISION D'ALGER		LOCALITÉS.	ÉPOQUE ET DURÉE DES FOIRES ET MARCHÉS.	MARCHANDISES. DENRÉES PRINCIPALES.	MARCHANDISES. DIVERSES.
Subdivision d'Alger		Nezlioua	Vendredi, un jour	Blé, orge, figues, quelques tissus de coton.	Mulets, bœufs, moutons, chèvres
		Mzala	Dimanche, un jour	Blé, orge, figues, glands doux, viande de boucherie, laine, savon, tabac, fer, etc.	*Idem*
		M'Kira	Jeudi et samedi, un jour.	*Idem*	*Idem*
		Frekets	Mardi, un jour	*Idem*	*Idem*
		Abids	Dimanche, un jour	Blé, orge, figues, tissus de coton, laines, savons, tabac.	*Idem*
		Ouadhia	*Idem*	Blé, orge, figues, glands doux, viande de boucherie, laines, savons, tabac, fer, etc.	*Idem*
		Beni-Sedka	Lundi, un jour	Blé, orge, glands, figues	*Idem*
		Beni-Ouassif	Mercredi, un jour	Figues, blé, orge, glands, viande de boucherie, laine, savon, tabac, fer.	*Idem*
		Beni-Yenni	Mardi, un jour	*Idem*	*Idem*
		Beni-Boudrar	Dimanche, un jour	*Idem*	*Idem*
		Haïl-Akbile	Vendredi, un jour	*Idem*	*Idem*
		Iser-Djédion	Le lundi de chaque semaine, un jour.	Blé, orge, bechna, huile, savon, figues, raisins secs, charbon, volaille et œufs.	Bœufs, moutons, vaches, chèvres mulets, ânes, chevaux.
		Beni-Slyem	Le mercredi de chaque semaine, un jour.	Blé, orge, bechna, huile, savon, figues, raisins secs, volaille et œufs.	Bœufs, moutons, chèvres, mulets ânes, chevaux.
		Ville de Médéah	Vendredi	Blé, orge, fèves, huile, laine, tissus, cuirs, bois, charbon, fruits, beurre, lait, volaille et œufs.	Chevaux, mulets, ânes, bœufs, chè vres, moutons.
		Rir'a	Dimanche	Blé, orge, laines, tissus, beurre.	Bœufs, moutons, chèvres
		Hassen-ben-Ali	Lundi	*Idem*	*Idem*
		Beni-bou-Yacoub	Mardi	Blé, orge, laines, tissus, goudron, huiles, beurre, volaille et mercerie.	Chevaux, mulets, bœufs et moutons chèvres.
	Cercle de Médéah	Ouamery	Jeudi	Blé, orge	
		R'Erib	Vendredi	Blé, orge, laines, tissus, goudron, bois, huile et beurre.	Chevaux, mulets, bœufs, chèvres moutons, ânes.
		Rhaïa	Dimanche	*Idem*	*Idem*
		Douair	Mardi	*Idem*	*Idem*
		Ouled-Allan	Vendredi	Blé, orge, laines, huile, goudron, tissus, beurre.	Chevaux, mulets, ânes, bœufs chèvres.
	Cercle de Beghar	Beghar	Lundi	Blé, orge, laines, tissus, huile, cuirs, mercerie, fruits, volaille, sel, tabac, dattes, miel.	Chevaux, mulets, ânes, chameaux bœufs, moutons et chèvres.

Digitized by Google

MILITAIRES DE LA DIVISION D'ALGER, PENDANT L'ANNÉE 1855.

ÉVALUATION APPROXIMATIVE des chiffres des transactions.	NATIONALITÉS DES VENDEURS.		NATIONALITÉS DES ACHETEURS.		OBSERVATIONS.
	Indigènes.	Européens.	Indigènes.	Européens.	
600 francs	Kabyles et Arabes		Kabyles et Arabes	Français	Très-peu important, à côté du fort Dra-el-Mizan, ce qui fait que les habitants du village de ce nom s'y approvisionnent
1,200 francs	*Idem*		*Idem*	*Idem*	
3,000 francs	*Idem*		*Idem*	*Idem*	
2,000 francs	*Idem*		*Idem*	*Idem*	
9,000 francs	*Idem*		*Idem*	*Idem*	Se tient au-dessus du fort de Beghni. Le commandant du poste de Dra-el-Mizan vient y régler les affaires.
10,500 francs	*Idem*		*Idem*	*Idem*	
1,200 francs	Kabyles		Kabyles	*Idem*	Peu important.
5,000 francs	*Idem*		*Idem*	*Idem*	
5,000 francs	*Idem*		*Idem*	*Idem*	
3,500 francs	*Idem*		*Idem*	*Idem*	
5,000 francs	*Idem*		*Idem*	*Idem*	
1,000 francs	Indigènes		Indigènes	Européens	
4,000 francs	*Idem*		*Idem*	*Idem*	
3,219,903 fr. 74 cent.	Arabes, Kabyles, Israélites.	Français, Maltais, Espagnols.	Arabes, Kabyles, Israélites.	Français, Maltais, Espagnols.	
360,000 francs	*Idem*	*Idem*	*Idem*	*Idem*	
15,000 francs	*Idem*	*Idem*	*Idem*	*Idem*	
410,000 francs	*Idem*	*Idem*	*Idem*	*Idem*	
1,500 francs	*Idem*	*Idem*	*Idem*	*Idem*	Ce marché, nouvellement établi, n'est pas encore connu.
312,000 francs	Arabes, Israélites	Français, Maltais	Arabes, Israélites	Français, Maltais	
572,000 francs	*Idem*	*Idem*	*Idem*	*Idem*	Ce marché est très-considérable.
320,000 francs	*Idem*	*Idem*	*Idem*	*Idem*	
430,000 francs	*Idem*	*Idem*	*Idem*	*Idem*	
1,144,150 francs	Arabes, Mozabites, Israélites.	Français, Espagnols	Arabes, Mozabites, Israélites.	Français, Espagnols.	

Digitized by Google

TABLEAU DES FOIRES ET MARCHÉS DANS LES TERRITOIRES

DIVISION D'ALGER.		LOCALITÉS.	ÉPOQUE ET DURÉE DES FOIRES ET MARCHÉS.	MARCHANDISES. DENRÉES PRINCIPALES.	MARCHANDISES. BESTIAUX
Subdivision de Médéah (suite). — Cercle de Laghouat		Djelfa	Dimanche	Laines, tissus, cuirs, dattes, céréales, fruits, beurre, lait, volaille, œufs.	Chevaux, ânes, chameaux, bœufs, moutons et chèvres.
		L'Arbâ des Beni-Zoug-Zoug.	Mercredi	Peu de céréales, de la laine, quelques produits kabyles.	Des bœufs, des moutons, des chèvres et quelques chevaux.
		El-Thenin des Bethiae	Lundi	Sur ce marché il se fait peu d'affaires ; il y a quelques produits kabyles et peu de céréales.	Quelques bœufs de labour assez estimés.
		El-Khamis des Beni-bou-Attab.	Jeudi	Il ne s'y vend que des produits kabyles; point de céréales.	.....
		L'Arbâ des Beni-Menad	Mercredi	Céréales de toute espèce, figues, olives, huile, beurre, laine, dattes, volaille et œufs.	Bœufs, moutons, chèvres et chameaux.
		L'Arbâ des Djendel	Mercredi	Blé, orge, dattes, figues, olives, huile, fruits verts, laines en grande quantité, burnous, haïcks, tapis, couvertures de chevaux, nattes.	Beaucoup de bestiaux, bœufs, moutons, chèvres, chevaux et mulets
	Cercle de Milianah.	Sebt des Aziz	Samedi	Blé, orge, dattes, beurre, miel, vente considérable de toisons, burnous, haïcks, couvertures, henbel.	Bœufs, moutons, chevaux et chameaux.
		El-Had des Beni-Ferahi	Dimanche	Quelques produits kabyles, des fruits verts et secs, de l'huile, du miel et des glands.	Beaucoup de chèvres.
		El-Rlata des Frahélias	Mardi	Le marché est fort considérable; céréales, produits kabyles tels que miel, huile, fruits verts et secs, glands doux.	Bestiaux en grande quantité.
Subdivision de Milianah.		El-Khamis des Brazes	Jeudi	Peu considérable; quelques céréales, mais les produits kabyles les dominent, de l'huile, des fruits verts et secs.	.....
		El-Rlata des Brazes	Mardi	*Idem*	*Idem*
		L'Arbâ et Djemâ des Attafs.	Mercredi et vendredi	Il s'y fait principalement des échanges avec les Kabyles; peu de céréales, de la laine, des fruits, sel, épices, miel, glands doux.	Bœufs, moutons, chèvres et quelques chevaux.
		Tribu des Zong-Gogha et Tacheta.	Lundi	Blé, orge, fèves, fruits, raisins secs, huile, miel, cire, volaille, œufs, beurre, fromage, burnous, haïcks et tissus de laine.	Mulets, ânes, bœufs, moutons et chèvres.
	Cercle de Cherchel.	Tribu d'Aybebal	Dimanche	*Idem*	*Idem*
		Beni Menasseur du Sahel.	Jeudi, samedi et dimanche.	Mêmes denrées que ci-dessus. Ces marchés sont fréquentés par des marchands colporteurs indigènes et juifs qui y apportent de la quincaillerie, des épiceries et diverses étoffes.	*Idem*

Digitized by Google

MILITAIRES DE LA DIVISION D'ALGER, PENDANT L'ANNÉE 1855. (Suite.)

ÉVALUATION approximative des chiffres de transactions.	NATIONALITÉS				OBSERVATIONS
	DES VENDEURS.		DES ACHETEURS.		
	Indigènes.	Européens.	Indigènes	Européens.	
9,500 francs	Arabes, Mozabites, Israélites.	Français, Espagnols,	Arabes, Mozabites, Israélites.	Français, Espagnols.	L'ensemble nomade des tribus du cercle de Laghouat ne leur permet pas d'établir de marché à poste fixe ; le seul qui existe est tenu à Djelfa, et il n'a d'importance que pendant le séjour des tribus vers le nord du cercle, c'est-à-dire pendant les six mois environ de printemps et de l'été. Le reste de l'année voit venir peu de monde, et à cette époque il est tout à fait nul.
1,500 francs	Arabes et Kabyles	*Idem.*			On n'y voit que rarement des tentes dressées par des commerçants
10,000 francs	*Idem.*	*Idem.*			
5,000 francs	*Idem.*	*Idem.*			
50,000 francs	Arabes, Kabyles et Juifs.	*Idem.*	Arabes et Kabyles.	*Idem.*	Ce marché est très-fréquenté par les colons de tous les villages voisins. Les Arabes des montagnes y apportent tous les produits kabyles, et les juifs des produits manufacturés.
Il y fait environ 60,000 fr. de transactions chaque jour de marché.	Arabes, Kabyles, Juifs et Mozabites.	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*	Des Mozabites et quelques Juifs y ont toujours leurs tentes et y vendent des produits manufacturés, des comestibles, des conserves, en petite quantité, quelques objets de luxe pour les femmes
40,000 francs	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.* Il s'y vend du sel en petite quantité.
8,000 francs	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*	
30,000 francs	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*	Comme à l'Arbâ des Djendel, on y trouve des tentes de marchands, des épices, des produits manufacturés, du sel en quantité considérable.
12,000 francs	Arabes, Kabyles.	*Idem.*	Arabes.	*Idem.*	Quelques produits manufacturés en petite quantité.
10,000 francs	*Idem.*	*Idem.*			
De 15,000 à 18,000 fr.	*Idem.*	*Idem.*		*Idem.*	Peu de produits manufacturés.
De 3,000 à 3,500 francs.	Indigènes.		Indigènes.		
De 600 à 800 francs.	*Idem.*		*Idem.*		
De 2,500 à 3,000 francs pour le marché du dimanche; de 1,200 à 2,000 francs pour les deux autres.	*Idem.*		*Idem.*		

Digitized by Google

TABLEAU DES FOIRES ET MARCHÉS DANS LES TERRITOIRES

DIVISION D'ALGER	LOCALITÉS.	ÉPOQUE ET DURÉE DES FOIRES ET MARCHÉS.	MARCHANDISES	
			NOURRIES PRINCIPALES.	BESTIAUX.
Subdivision de Milianah. — Cercle de Cherchel.	Khemis près Zurich.	Jeudi.	Mêmes denrées et marchandises que ci-dessus.	Mulets, ânes, bœufs, moutons et chèvres.
	Orléansville, à côté de la ville.	Marché ayant lieu tous les dimanches.	Peaux de moutons, peaux de bœufs, sel, miel, blé, orge, fèves, glands, figues sèches, raisins, légumes, volaille, œufs, viande, tissus de coton, quincaillerie, droguerie, beurre, charbon, chaussons, tapis, haïcks, burnous, tissus, sparterie, bois à brûler.	Chevaux, mulets, ânes, bœufs, vaches, veaux, moutons, brebis.
	Tenin des Sendjès.	Tous les lundis.	Orge, blé, figues, tissus de laine, burnous, tapis de Kalâ, goudron, laines brutes, nignons et citrouilles.	Moutons, chèvres.
	Tlota des Heremfa.	Tous les mardis.	Orge, blé, figues, miel, beurre, haïcks, laines, goudron, quincaillerie, chaussure indigène, instruments aratoires.	Moutons et chèvres.
Subdivision d'Orléansville.	Sebt des Sbéah-Guebala.	Tous les samedis.	Orge, blé, figues, tissus de laine, burnous et tapis de Kalâ, laines brutes, peaux de mouton et de chèvres, miel, sel, beurre, goudron.	Bœufs, moutons, chèvres.
	El-Arbâ des Beni-Indel. (Ouersenis).	Tous les mercredis.	*Idem*; volaille, tissus de Mafouna, blé de Turquie, laines brutes venant du sud.	Moutons, chèvres.
	El-Khamis des Sobha.	Tous les jeudis.	Orge, blé, figues sèches, œufs, volaille, huile, burnous, haïcks, cotons, quincaillerie, tapis de Kalâ, tissus de Mafouna.	*Idem*.
	El-Djemâa des Hemmis.	Tous les vendredis.	Figues sèches, œufs, huile, sel, volaille, peaux de moutons, citrouilles, nignons, cotons, quincaillerie.	*Idem*.
	Tenez (à côté de la ville européenne).	Tous les jeudis.	Laines, burnous, haïcks et tissus divers, beurre, huile, miel, figues sèches, glands doux, volaille, œufs, fruits, melons, pastèques, oignons et autres légumes, cuirs non préparés.	Bœufs, chèvres, moutons et très-rarement quelques chevaux, ânes et mulets. Viande de boucherie régulièrement.
Subdivision d'Orléansville. — Cercle de Tenez.	Beni-Madoun, dans la fraction de tribu des Bouquedjoun.	Tous les dimanches.	*Idem*; peaux de bœufs, moutons et chèvres en petite quantité, tapis de Mascara et d'autres points de l'ouest.	Bœufs, moutons et chèvres en très-petite quantité, rarement quelques chevaux, ânes et mulets.
	Tlatta, tribu des Talassa.	Tous les mardis.	Laines, miel, beurre, œufs, volaille, figues sèches, quelques tissus de laine, burnous, haïcks, etc., le tout en très-petite quantité. On y apporte beaucoup de fruits, nattes, coussins et paniers en halfa.	Bœufs, moutons et chèvres en très petite quantité.
	Sebt, dans la tribu des Beni-Haoua.	Tous les samedis.	Quelques fruits, laines, paniers, coussins, nattes et autres ouvrages fabriqués avec du palmier nain.	Quelques chèvres, mais très-rarement.

Digitized by Google

MILITAIRES DE LA DIVISION D'ALGER, PENDANT L'ANNÉE 1855. (Suite.)

ÉVALUATION approximative des chiffres des transactions.	NATIONALITÉ DES VENDEURS. Indigènes.	NATIONALITÉ DES VENDEURS. Européens.	NATIONALITÉ DES ACHETEURS. Indigènes.	NATIONALITÉ DES ACHETEURS. Européens.	OBSERVATIONS.
De 1,500 à 2,000 francs.	Indigènes.....	Européens.....	Indigènes.....	Européens.	
70,000 francs.....	Maures, Koulouglis, Juifs, Arabes et Kabyles.	.....	Juifs, Arabes, Maures et Kabyles.	Français, Espagnols, Maltais.	Après la récolte, le marché est bien approvisionné en céréales. Les Européens en font des achats considérables.
1,500 francs.....	Arabes, Maures, Kabyles, Juifs.	.....	Arabes, Kabyles.		
800 francs.....	Arabes, Juifs.....	.....	Arabes.		
1,450 francs.....	Arabes, Juifs, Maures...	.....	*Idem*.....	.....	C'est sur ce marché surtout que sont vendues les laines brutes.
1,650 francs.....	Kabyles, Arabes du sud, Juifs, Maures.	.....	Arabes, Kabyles		
1,330 francs.....	Arabes, Kabyles, Juifs et Maures.	.....	*Idem*.		
1,500 francs.....	*Idem*.....	.....	*Idem*.....	Français, Espagnols.	
3,500 francs par marché. Par an 185,500 francs.	Koulouglis, Maures, Juifs, Arabes et Kabyles.	Maltais et Espagnols.....	*Idem*.....	Français, Espagnols, Maltais.	Les indigènes et Européens qui vendent du bois et du charbon l'apportent directement à la ville sans la faire passer stationner sur les marchés extérieurs; il en est de même pour les céréales: les Arabes les apportent directement à Tenes
5,000 francs par marché. 265,000 francs par an.	*Idem*.....	.....	*Idem*.....	Quelques Français.....	*Idem*
300 francs par marché. 15,900 francs par an.	Comme pour le marché de Tenez.	.....	Arabes.....	.....	Comme on le voit par le détail ci-contre, ce marché est sans importance et doit être plutôt considéré comme un lieu de réunion.
Insignifiant quant à présent.	Kabyles et quelques Arabes apportant de la laine.	.....	Kabyles, rarement des Arabes.	.....	Mêmes observations que ci-dessus

TABLEAU DES FOIRES ET MARCHÉS DANS LES TERRITOIRES

DIVISION D'ALGER	LOCALITÉS.	ÉPOQUE ET DURÉE DES FOIRES ET MARCHÉS.	MARCHANDISES.	
			DENRÉES EXPÉDIÉES	ACHETÉES
Subdivision d'Aumale	Aumale	Dimanche	Laines, tissus, tapis, ouvrages d'alfa, cuirs, dattes, figues, fruits, céréales, volaille, œufs, huiles, sel, tabac, burnous.	Chameaux, chevaux, oulets, ânes, bœufs, moutons et chèvres.
	Tribu des Adaoura	Jeudi	Céréales, tissus, dattes, figues, huiles, savon noir, laines, sel, oranges, beurre.	Chameaux, chevaux, bœufs, moutons, chèvres, mulets.
	Oued-si-Mouça	Vendredi	*Idem*	*Idem*
	Sahari	Mardi	*Idem*	*Idem*
	Oued-Sidi-Aïssa	Lundi	Dattes, figues, céréales	Chevaux, oulets, ânes et chameaux.
	Selamat	Mercredi	*Idem*	*Idem*
	Oued-Messellem	Jeudi	Tapis, djellab, couvertes, œillères	Chevaux, mulets, ânes
	Bouira	Samedi	Huile, goudron, nattes, cordes, chouarn, assiettes en halfa et palmier nain poteries diverses.	Mulets, ânes, moutons, chèvres
	Cheurfa du sud	Mardi	Huile, fruits, beurre, lait, volaille, œufs, oranges, légumes, savon noir.	Mulets, ânes, bœufs, moutons, chèvres.
	Beni-Omrand	Lundi	*Idem*	*Idem*
	Zouathna	Samedi	*Idem*	*Idem*
	Jenhadje	Dimanche	*Idem*	*Idem*
	Mottenaan	Jeudi	*Idem*	*Idem*
	Arib	Lundi et vendredi	Céréales, légumes	Chevaux, chameaux
	Beni Monçour	Lundi	Laines, tissus, cuirs, dattes, fruits, œufs, volaille, olives, figues, glands doux et huiles.	Quelques ânes et mulets, bœufs, moutons, chèvres.
	Beni-Yalla	Jeudi	Laines, tissus, figues, œufs, volaille, blé et orge.	Chevaux, ânes, mulets, bœufs, moutons, chèvres.
	Bou Medfa, village	Le jeudi de chaque semaine. Dure un jour.	Fèves, œufs, goudron, tentes, étoffes, épiceries, volaille, blé à l'époque de la récolte, sel.	Ânes, chèvres
Subdivision de Blidah	Tablat	Le dimanche de chaque semaine. Dure un jour.	Laines, tissus, céréales, figues sèches, volaille, œufs, carottes, goudron, nattes en halfa, savon.	Chevaux, ânes, mulets, bœufs, moutons et chèvres.
	Arbâ des Beni-Slman, chez les Ouled-Messellem.	Le mercredi de chaque semaine.	Laines, tissus, cuirs, huiles, céréales, beurre, figues, volaille, œufs, carottes, goudron, nattes en alfa.	*Idem*
	Khamis Abel-el-Henche	Le jeudi de chaque semaine.	Goudron, sel, figues, céréales, nattes en alfa.	Chevaux, ânes, mulets, chèvres

MILITAIRES DE LA DIVISION D'ALGER, PENDANT L'ANNÉE 1855. (Suite.)

ÉVALUATION approximative des chiffres de transactions.	NATIONALITÉS				OBSERVATIONS.
	DES VENDEURS.		DES ACHETEURS.		
	Indigènes.	Européens.	Indigènes.	Européens.	
.....	Indigènes.....	.....	Indigènes.....	Européens.....	Il n'est guère possible de fixer, même d'une manière approximative, le chiffre des transactions.
.....	*Idem*.....	.....	*Idem*.....	*Idem*.....	Le durée de tous les marchés est d'un jour seulement.
.....	*Idem*.....	.....	*Idem*.....	*Idem*.....	*Idem*.
.....	*Idem*.....	.....	*Idem*.....	*Idem*.....	*Idem*
.....	*Idem*.....	.....	*Idem*.....	*Idem*.....	*Idem*.
.....	*Idem*.....	.....	*Idem*.....	*Idem*.....	*Idem*
.....	*Idem*.....	.....	*Idem*.....	*Idem*.....	*Idem*
.....	*Idem*.....	.....	*Idem*.....	*Idem*.....	*Idem*.
.....	*Idem*.....	.....	*Idem*.....	*Idem*.....	*Idem*.
.....	*Idem*.....	.....	*Idem*.....	*Idem*.....	*Idem*.
.....	*Idem*.....	.....	*Idem*.....	*Idem*.....	*Idem*.
.....	*Idem*.....	.....	*Idem*.....	*Idem*.....	*Idem*.
.....	*Idem*.....	.....	*Idem*.....	*Idem*.....	*Idem*.
.....	*Idem*.....	.....	*Idem*.....	*Idem*.....	*Idem*.
Marché insignifiant, à peine de 300 à 400 fr. d'affaires par jour.	Soumata, Beni-Menade, Boubalouan, gens de Blidah.	.....	Soumata, Beni-Menade, Boubalouan, gens de Blidah.	Colons de Bou-Medfa.	
4,000 francs d'affaires par jour	Arabes des tribus environnantes.	.....	Arabes des tribus environnantes.	Européens de Tablat.	
De 4,000 à 5,000 francs d'affaires par jour.....	Arabes des tribus environnantes et Juifs.	.....	Beni-Sliman et Beni-Djaad.		
800 francs d'affaires par jour.	Arabes des tribus environnantes.	.....	Arabes des tribus environnantes.		

Digitized by Google

TABLEAU DES FOIRES ET MARCHÉS DU

DÉPARTEMENT D'ORAN.	LOCALITÉS.	ÉPOQUE ET DURÉE DES FOIRES OU DES MARCHÉS.	MARCHANDISES. DENRÉES PRINCIPALES.	MARCHANDISES. BESTIAUX.
Préfecture d'Oran.	Oran (ville).....	Lundi, mardi et vendredi de chaque semaine, pour les céréales.	Blé, orge.....	Chevaux, ânes, mulets, bœufs, moutons, chèvres.
		Journalier pour les autres denrées et les bestiaux, etc.	Laines, charbon, fruits, volaille, œufs, etc....	
District de Saint-Denis-du-Sig.	Saint-Denis-du-Sig.....	Dimanche de chaque semaine.....	Laines, tissus, cuirs, charbon, dattes, blé, orge, fruits, beurre, volaille, œufs, sel, viande abattue, épicerie, mercerie, droguerie.	Chevaux, ânes, bœufs, mulets, moutons, chèvres.
	Tléta (Sainte-Barbe).....	Mardi de chaque semaine.....		
Sous-préfecture de Mostaganem.	Mostaganem.....	Tous les jours.....	Denrées alimentaires, bois, charbon, etc.....	Chevaux, ânes, mulets, chameaux, bœufs, etc.
District de Mascara.	Mascara (ville).....	Tous les jours.....	Laines brutes et filées, charbon, bois à brûler, tapis de laine et de palmier, sel, figues, miel, goudron, dattes, huile, beurre, volaille, œufs, céréales, fruits.	Chevaux, ânes, mulets, moutons, chèvres.
District de Tlemcen.	Tlemcen (ville).....	Tous les jours.....	Laines, tissus, cuirs, dattes, huile, céréales, beurre, fruits, volaille, œufs, lait, charbon.	Chevaux, ânes, mulets, bœufs moutons, chèvres.

TABLEAU DES FOIRES ET MARCHÉS DE L

DIVISION D'ORAN.	LOCALITÉS.	ÉPOQUE ET DURÉE DES FOIRES OU MARCHÉS.	MARCHANDISES. DENRÉES PRINCIPALES.	MARCHANDISES. BESTIAUX.
Subdivision d'Oran.	Aïn-Larba, tribu des Douairs..	Tous les mardis, de 7 heures du matin à 1 heure de l'après-midi.	Blé, orge, cuir, charbon, fruits de toutes espèces, beurre, œufs, volaille, étoffes diverses, tapis, nattes, sel, sucre et café. Aucune denrée spéciale au marché.	Chevaux, chameaux, mulets, ânes, bœufs, moutons et chèvres.
	Arbal, tribu des Smélas.....	Tous les mercredis, de 7 heures du matin à 1 heure de l'après-midi.	Mêmes denrées. Aucune spécialité.....	Mêmes bestiaux.....
	Aïn-Témouchen. (Annexe.)...	Tous les jeudis, de 8 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.	Laines, tissus, céréales, beurre.....	*Idem*.....

Digitized by Google

ÉPARTEMENT D'ORAN, PENDANT L'ANNÉE 1855.

ÉVALUATION approximative du chiffre des transactions	NATIONALITÉ				OBSERVATIONS.
	DES VENDEURS.		DES ACHETEURS.		
	Indigènes.	Européens.	Indigènes.	Européens.	
7,800f	100	60	150	300	
10,000	600	50	300	300	
5,500	250	15	250	150	
"	"	"	"	"	
11,240	500	10	360	40	
"	"	"	"	"	

DIVISION D'ORAN, PENDANT L'ANNÉE 1855.

FIXATION approximative du chiffre des transactions par marché	NATIONALITÉ				OBSERVATIONS.
	DES VENDEURS.		DES ACHETEURS.		
	Indigènes.	Européens.	Indigènes.	Européens.	
12,000f	Arabes, Juifs.....	....	Arabes, Juifs.....	Français, Espagnols, Maltais	Dans tous les marchés arabes qui figurent sur ce tableau, la fixation du chiffre des transactions ne peut être portée que d'une façon approximative : leur valeur est essentiellement changeante ; les marchés arabes, fournis par des productions exclusivement réservées au sol, varient d'importance selon les saisons. Pendant l'été, on remarque une affluence considérable de vendeurs et d'acheteurs. Le chiffre des transactions est alors assez considérable et dépasse quelquefois celui qui figure sur ce tableau. Dans la saison des pluies, les ventes et achats sont moins considérables et quelquefois presque nuls.
5,000	*Idem*.....	.....	*Idem*.....	*Idem*.	
15,000	*Idem*.....	.....	*Idem*	*Idem*	Le chiffre des vendeurs et des acheteurs ne peut être fixé ; car tel indigène qui apporte au marché une ou plusieurs charges de bêtes de somme devient acheteur à son tour dès qu'il a vendu ses denrées, et se procure alors ce dont il a besoin.
"					
"					

Digitized by Google

TABLEAU DES FOIRES ET MARCHÉS DANS LES TERRITOIRES

DIVISION D'ORAN	LOCALITÉS	ÉPOQUE ET DURÉE DES FOIRES OU MARCHÉS.	MARCHANDISES. DENRÉES SPÉCIALES	MARCHANDISES. DIVERSES
	Sidi-el-Mekhdad, tribu des A'Kerma-Cherabas.	Tous les lundis	Étoffe de coton, matières tinctoriales, sel, épices, beurre, volaille, œufs.	Bœufs, moutons, chèvres, chevaux, ânes, mulets.
	Ain-Tédelès, tribu des Oued-bou-Kamel.	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*
	Sidi-Hafif, tribu des Djebala.	Tous les dimanches	*Idem.*	*Idem.*
	Haci-Sedra, tribu des Oued-Sidi-Abdallah.	Tous les mardis	*Idem.*	*Idem.*
	Sidi-bel-Hassel, tribu des Mekhalia.	Tous les samedis	*Idem.*	*Idem.*
	Oued-Chélif, tribu des Ouled-Dhabbas.	Tous les vendredis	*Idem.*	*Idem.*
	Oued-Khrou, tribu des Oued-Khamidem.	Tous les mercredis	*Idem.*	*Idem.*
	Dar-el-Ara, tribu des A'Kerma-Cheragas.	Tous les dimanches	*Idem.*	*Idem.*
Subdivision de Mostaganem.	Dar el-Kdima, tribu des Oued-Sidi-bou-Abdallah.	Tous les lundis	*Idem.*	*Idem.*
	Sidi-Abd el-Kader, tribu des Beni-Zerouals.	Tous les samedis	*Idem.*	*Idem.*
	Kafi-Nessour, tribu des Beni-Zouthis.	Tous les mercredis	*Idem.*	*Idem.*
	Hassi-al-Khemis, tribu des Achanchas.	Tous les mardis	*Idem.*	*Idem.*
	Si-Ahmed bou-Dilemi, tribu des Oued-Khelouf.	Tous les vendredis	*Idem.*	*Idem.*
	Mazouna, dans la ville	Tous les jeudis	*Idem.*	*Idem.*
	Kabouia, tribu des Oued-Rached.	Tous les mardis	*Idem.*	*Idem.*
	Zemmourah, près du Bordj	Tous les mercredis	*Idem.*	*Idem.*
	Khelizane, tribu des Hassasenas.	Tous les jeudis	*Idem.*	*Idem.*
Subdivision de Mostaganem, cercle d'Ammi-Moussa.	Ammi-Moussa, tribu des Oued-Rached.	Tous les jeudis	Étoffe de coton, matières tinctoriales, sel, épices, beurre, volaille, œufs.	Bœufs, moutons, chèvres, chevaux, ânes, mulets.
	Sebt-des-Keraich Cheraga, sur le Kiou.	Tous les samedis	*Idem.*	*Idem.*
	Karrouch, Ouled bou-Riah	Tous les mardis	*Idem.*	*Idem.*

Digitized by Google

MILITAIRES DE LA DIVISION D'ORAN, PENDANT L'ANNÉE 1855. (Suite.)

ÉVALUATION approximative du chiffre des transactions par marché.	NATIONALITÉ				OBSERVATIONS
	DES VENDEURS.		DES ACHETEURS.		
	Indigènes.	Européens.	Indigènes.	Européens.	
3,000f	Arabes, Juifs.....	.....	Arabes, Juifs.....	Français, Espagnols, Maltais.	
7,000	*Idem*.....	.....	*Idem*.....	*Idem*.	
300	*Idem*.....	.....	*Idem*.....	*Idem*.	
2,000	*Idem*.....	.....	*Idem*.....	*Idem*.	
600	*Idem*.....	.....	*Idem*.....	*Idem*.	
1,000	*Idem*.....	.....	*Idem*.....	*Idem*.	
10,000	*Idem*.....	.....	*Idem*.....	*Idem*.	
1,200	*Idem*.....	.....	*Idem*.....	*Idem*.	
1,000	*Idem*.....	.....	*Idem*.....	*Idem*.	
400	*Idem*.....	.....	*Idem*.....	*Idem*.	
300	*Idem*.....	.....	*Idem*.....	*Idem*.	
300	*Idem*.....	.....	*Idem*.....	*Idem*.	
100	*Idem*.....	.....	*Idem*.....	*Idem*.	
1,000	*Idem*.....	.....	*Idem*.....	*Idem*.	
1,000	*Idem*.....	.....	*Idem*.....	*Idem*.	
150	*Idem*.....	.....	*Idem*.....	*Idem*.....	Vient d'être établi.
10,000	*Idem*.....	.....	*Idem*.....	*Idem*.	
1,300	Arabes, Juifs	.....	*Idem*.....	Quelques Européens de la Redoute seulement.	Ce marché se tient sous les murs de la Redoute. Il est appelé à prendre de l'importance par l'ouverture de la route de Bou, voie qui fournira aux Arabes un débouché pour leurs céréales, qu'ils vont vendre à Orléansville.
1,500	*Idem*.....	.....	*Idem*.....	*Idem*.....	Ce marché arabe est situé dans un pays riche en culture, à proximité de Tiaret. Les nomades y viennent faire des achats considérables de grains
longtemps quant à	*Idem*.....	.....	*Idem*.....	*Idem*.	

TABLEAU DES FOIRES ET MARCHÉS DANS LES TERRITOIRES

DIVISION D'ORAN.	LOCALITÉS.	ÉPOQUE ET DURÉE DES JOURS DE MARCHÉS.	MARCHANDISES. DENRÉES PRINCIPALES.	MARCHANDISES. BESTIAUX.
Subdivision de Sidi-bel-Abbès.	Sidi-bel-Abbès	Tous les jeudis, de 7 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.	Blé, orge, laine, huile, volaille, œufs, fruits de la saison, épices, nattes en palmier, tissus pour tentes, tapis.	Chevaux, mulets, ânes, bœufs, moutons, chèvres.
	Djemâa des Oued-Ali	Tous les vendredis, de 7 heures du matin à midi.	*Idem*	*Idem*
	Daya	Tous les mardis, de 7 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.	*Idem*	*Idem*
	El-Bordj	Tous les mercredis	Orge, blé, laine, œufs, lait, beurre, volaille, tissus, huile, fruits.	Chevaux, mulets, moutons, chèvres, bœufs, vaches.
	Lunette-Pérégaux	Tous les jeudis	Orge, blé, laine, tissus, lait, beurre, œufs, volaille	*Idem*
	Kalâa	Tous les samedis	Orge, blé, laine, tapis, djelels, mouchettes, lait, beurre	*Idem*
	Frenda	Tous les jeudis	Orge, blé, huile, volaille, lait, beurre, œufs, fruits	*Idem*
Subdivision de Mascara.	Oued-el-Hammam	Tous les mardis	*Idem*	Moutons, chèvres, bœufs, vaches.
	Saïda. (Cercle.)	Tous les lundis	Laine, bois, orge, blé, fruits, volaille, tapis, djelels, beurre, charbon.	Chevaux, mulets, moutons, bœufs, vaches, chèvres.
	Tiaret. (Cercle.)	*Idem*	Laine, orge, blé, fruits, volaille, bois, tapis, djelels, beurre, goudron, huile, miel.	*Idem*
	Géryville. (Cercle.)	*Idem*	Laine et volaille	Moutons
	Ghossels	A lieu tous les huit jours et dure 24 heures.	Laine, tissus, dattes, huile, céréales, fruits, beurre, lait, volaille, plantes tinctoriales, poterie, filidj pour les tentes, maïs, quincaillerie et roueunerie apportées par des colporteurs israélites et arabes.	Chevaux, ânes, chameaux, bœufs, moutons, chèvres.
	Oued-Riah	*Idem*	*Idem*	*Idem*
	Oulhassas	*Idem*	*Idem*	*Idem*
	Traras	*Idem*	*Idem*	*Idem*
Subdivision de Tlemcen.	Nédromah	Le jeudi de chaque semaine, pendant 24 heures.	Laine, tissus, cuir, bois, charbon, dattes, huile, fruits, légumes, beurre, lait, volaille, œufs, étoffes de tentes et de tellys.	Chevaux, ânes, mulets, chameaux, moutons, chèvres.
	Nemours	Tous les jours	Il ne s'y vend que des céréales et de la laine	*Idem*
	Lella-Maghrnia	Tous les dimanches, pendant 24 heures.	Garance, goudron, sel, sparterie, tapis, burnous, haïcks, laine, tissus, cuir, bois, charbon, dattes, huile, céréales, fruits, beurre, lait, œufs, volaille.	Chevaux, ânes, mulets, chameaux, bœufs, veaux, moutons, chèvres.
	Sebdou	Tous les jeudis, pendant 24 heures.	Laine, burnous, haïcks, sacs à charges, filidj, couvertures de chevaux, dattes, céréales, légumes, fruits secs, volaille, œufs, beurre, poterie, ustensiles en bois.	Bœufs, moutons, chèvres.
	Khémis (Beni-Sérouse.)	Tous les lundis, pendant 24 heures.	Laine, burnous, haïcks, nattes, céréales, fruits, légumes, volaille, beurre, œufs, lait.	Moutons et chèvres

Digitized by Google

MILITAIRES DE LA DIVISION D'ORAN, PENDANT L'ANNÉE 1855. (Suite.)

ÉVALUATION APPROXIMATIVE du chiffre des transactions par marché.	NATIONALITÉ DES VENDEURS. Indigènes.	NATIONALITÉ DES VENDEURS. Européens.	NATIONALITÉ DES ACHETEURS. Indigènes.	NATIONALITÉ DES ACHETEURS. Européens.	OBSERVATIONS
10,000f	Arabes, Kabyles, Marocains et Mozabites.	Français, Espagnols, Italiens, Juifs.	Arabes, Kabyles, Marocains et Mozabites.	Français, Espagnols, Italiens, Juifs.	Dans la subdivision de Sidi-bel-Abbès, les Juifs et les colons français achètent des quantités considérables de grains. Ce commerce a pris, depuis quelques années, un très-grand développement.
80,000	*Idem.*	Juifs	*Idem.*	*Idem.*	
4,000	*Idem.*	Espagnols, Juifs.	*Idem.*	*Idem.*	Ce marché, qui n'est encore qu'à l'état d'essai, prend chaque jour un développement d'une grande très-favorable pour l'avenir
3,800	Arabes, Juifs.		Arabes, Juifs.	Français, Espagnols, Italiens, Juifs.	
4,500	*Idem.*		*Idem.*	*Idem.*	
10,000	*Idem.*		*Idem.*	*Idem.*	
4,000	*Idem.*		*Idem.*	*Idem.*	
2,000	*Idem.*		*Idem.*	*Idem.*	
6,000	*Idem.*		*Idem.*	*Idem.*	
12,000	*Idem.*		*Idem.*	*Idem.*	Ce marché a une grande importance à l'époque de la vente des laines.
2,000	*Idem.*		*Idem.*	*Idem.*	
15,000	Arabes, Juifs.		*Idem.*	Français, Espagnols, Italiens, Juifs.	
6,000	*Idem.*		*Idem.*	*Idem.*	
7,000	*Idem.*		*Idem.*	*Idem.*	
4,000	*Idem.*		*Idem.*	*Idem.*	
6,150	*Idem.*		*Idem.*	*Idem.*	
3,500	*Idem.*		*Idem.*	*Idem.*	
2,500	*Idem.*		*Idem.*	*Idem.*	
500	*Idem.*		*Idem.*	*Idem.*	
500	*Idem.*		*Idem.*	*Idem.*	

Digitized by Google

TABLEAU DES FOIRES ET MARCHÉS, DANS LE DÉPA

DÉPARTEMENT OU LOCALITÉ	LOCALITÉS.	ÉPOQUE ET DURÉE DES FOIRES OU MARCHÉS	MARCHANDISES. DENRÉES PRINCIPALES.	MARCHANDISES. BESTIAUX.
			4,938 charges de dattes	
			6,742 ——— fruits divers	
			6,551 outres de beurre	
			2,655 charges de sel	
			122,560 peaux	
			30 outres de miel	
			12 tapis	
			11,684 kilog. laines	
			22,325 charges de plâtre	
			19,500 ——— de paille	
			40,671 ——— de bois	
			25,665 ——— de charbon	
			413 kilog. de savon noir	
			73 charges de bois de construction	
Préfecture de Constantine...	Ville de Constantine...	Quotidiens	2,511 ——— de tan	
			739 ——— de tabac	
			417,720 hect. de céréales	
			40,000 poules	
			400,000 œufs	
			417,225 litres d'huiles	
				3,847 chevaux
				6,407 mulets
				8,044 bœufs et taurillons
				1,935 vaches
				1,086 veaux
				64,229 moutons et brebis
				1,259 boucs et chèvres
				514 agneaux et chevreaux
				4,645 ânes
				Total
			90,000 hect. céréales	
			Laines	
			Sel	
		1° Grand marché hebdomadaire	Fruits divers	
		(Se tient tous les jours de dimanche, sur le plateau à droite de la porte d'Alger, et est fréquenté par 8,000 Arabes.)	Peaux	
			Tapis et tissus de laine	
			Bois	
			Savon noir	
			Tabac	
		2° Marché quotidien	Poules	
District de Setif	Ville de Sétif	(Sur la place Bélisaire, dans l'intérieur de la ville, affecté à la vente des céréales et des légumes.)	Œufs	
			40,000 litres d'huiles	
			Beurre	
			Dattes	
			Charbon	
				1,200 chevaux
				1,000 mulets
		3° Marché au bois et au charbon		900 ânes
				2,000 bœufs
		(Un terrain vague près de la porte de Biskara.)		700 vaches
				8,000 moutons et brebis
				300 boucs et chèvres
				450 agneaux et chevreaux
				Total

Digitized by Google

TEMENT DE CONSTANTINE, PENDANT L'ANNÉE 1855.

ÉVALUATION approximative en chiffres des transactions.	NATIONALITÉ DES VENDEURS. Indigènes.	NATIONALITÉ DES VENDEURS. Européens.	NATIONALITÉ DES ACHETEURS. Indigènes	NATIONALITÉ DES ACHETEURS. Européens.	OBSERVATIONS
fr. c.					
197,520 00					
134,840 00					
196,530 00					
15,930 00					
256,562 00					
35,040 00					
000 00					
1,402,080 00					
11,163 00					
58,788 00					Ces chiffres ne disent pas toute l'importance du commerce de Constantine, car l'administration militaire achète directement dans les tribus, sans passer par l'intermédiaire du marché, de fortes quantités de grains. Les négociants vont aussi acheter à Tébessa beaucoup de laines qui, par le fait, échappent au contrôle du mouvement du marché. Les sommes que les Arabes retirent de leurs apports entrent, en grande partie, dans la caisse des boutiquiers indigènes ou des négociants européens, ou se transforment en étoffes, objets de sellerie, denrées coloniales, bijoux, etc. Ces échanges, qui ne peuvent que se développer incessamment avec l'élargissement de l'assimilation douanière entre la France et l'Algérie et l'abaissement des droits imposés à l'entrée des marchandises par la frontière de terre, assignent à Constantine un rôle de premier ordre dans les destinées commerciales du pays.
183,020 00					
256,050 00					
1,000 00					
730 00					
50,220 00	Indigènes	.....	Indigènes.....	Européens	
92,375 00					
7,000,000 00					
32,000 00					
12,000 00					
542,395 00					Le marché de Constantine date des temps les plus reculés ; il a été régularisé par arrêté de M. le gouverneur général, en date du 1er avril 1843.
1,538,800 00					
1,601,750 00					
804,400 00					
145,125 00					
32,580 00					
963,435 00					
2,570 00					
18,583 00					
139,350 00					
15,727,258 00					
1,240,000 00					
15,000 00					
28,000 00					
40,000 00					
100,000 00					
18,750 00	Arabes				
30,000 00	Kabyles.....				Le marché hebdomadaire de Sétif se tient sur un plateau situé à droite de la route d'Alger. Il est fréquenté tous les dimanches par 4,000 indigènes environ.
200 00	Israélites.....				
12,000 00	Oued-Nabet.....				A raison de son importance politique, au point de vue indigène, ce marché se trouve placé exceptionnellement sous la surveillance de l'autorité militaire.
5,000 00	Oued-Bel-Khir....				
840 00	Oued-Mansour				
18,000 00	Oued-Zaid.....		Arabes	Français.....	Les plaines fertiles des environs de Sétif sont forcément tributaires du marché de Constantine, où ce qui concerne les denrées d'exportation.
18,000 00	Oued-Ali-Ben	Maltais.....	Kabyles	Maltais.....	
8,000 00	Khalifa.....		Israélites.....	Suisses.....	L'acheteur, en effet, étant obligé de tenir compte des frais de transport au port d'embarquement, frais qui sont considérables à cause de la longueur et des difficultés du transport, ne peut offrir de la denrée un prix aussi élevé qu'à Constantine. Il en résulte que, pour gagner la différence du prix entre les mercuriales des deux places, différence très-sensible quand le coût est mauvais, les producteurs abandonnent le marché de Sétif pour venir à Constantine, où ils trouvent, d'ailleurs, plus de choix dans les échanges, qu'ils recherchent
8,000 00	Oued-Jaber.....				
45 000 00	Oëed-Fhil.....				
420,000 00	Oued-Amouchas...				
300,000 00	Oued-Righa.....				
0,000 00	Amers.....				
200,000 00					
40,000 00					
120,000 00					
4,200 00					
2,750 00					
2,713,740 00					

Digitized by Google

TABLEAU DES FOIRES ET MARCHÉS, DANS LE

DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE	LOCALITÉS.	ÉPOQUE OU DURÉE DES FOIRES OU MARCHÉS.	MARCHANDISES.	
			DENRÉES PRINCIPALES.	BESTIAUX.
	Ville de Philippeville..	Quotidiens.....	Céréales..... Charbon et bois..... Volaille..... Œufs..... Huile.....	.... Bœufs, vaches, veaux..... Moutons.....
				Total.....
Sous-préfecture de Philippeville.....	Village d'El Arrouch...	*Idem*.....	Céréales..... Charbon et bois..... Volaille..... Œufs..... Huile.....	.... Moutons..... Bœufs.....
				Total.....
	Village de Saint-Charles.	Le mercredi de chaque semaine.....	Laines..... Tissus..... Cuirs..... Dattes..... Huile..... Volaille..... Œufs.....	.... Bœufs..... Moutons..... Chèvres.....
				Total.....
		1° Marché aux huiles et aux céréales..... (Tous les jours, de 7 heures à 10 heures du matin et de midi à 6 heures du soir, dimanches et jours de fêtes exceptés.)	Huiles..... Blé..... Orge..... Maïs..... Fèves.....	....
District de Bougie.....	Ville de Bougie.....	2° Marché aux légumes, bois, charbons, etc..... (Tous les jours, de 6 heures à 10 heures du matin.)	Figues sèches..... Caroubes..... Oranges..... Citrons..... Œufs..... Volaille..... Gibier..... Charges de charbon..... ——— de bois.....	....
		3° Marché arabe..... (En dehors de la ville; tous les jours, de 7 heures du matin à 5 heures du soir.)	....	Chevaux..... Bœufs et vaches..... Moutons..... Ânes.....
				Total.....

Digitized by Google

DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE, PENDANT L'ANNÉE 1855. (Suite.)

ÉVALUATION approximative en chiffres des transactions.	NATIONALITÉ DES VENDEURS. Indigènes.	NATIONALITÉ DES VENDEURS. Européens.	NATIONALITÉ DES ACHETEURS. Indigènes.	NATIONALITÉ DES ACHETEURS. Européens.	OBSERVATIONS.
fr. c.					
502,970 45 67,304 50 32,510 00 23,515 10 7,678 80 51,954 00 3,155 00	Indigènes		Indigènes	Européens	Le marché aux céréales de Philippeville ne se développe un peu que quand le prix de transport sur la route est assez élevé pour offrir aux Arabes une compensation à la longueur du trajet qu'ils sont obligés de faire pour conduire la denrée. Quand les prix baissent, les apports se dirigent vers Constantine. Ce marché est journalier.
689,287 85					
125,000 00 5,000 00 7,500 00 2,500 00 4,000 00 7,500 00 37,500 00	*Idem*		*Idem*	*Idem*	Le marché d'El-Arrouch a été formé naturellement par les Arabes qui venaient vendre leurs denrées au camp établi sur ce point. Il a pris peu à peu quelque développement et a reçu une sorte de consécration officielle en 1844; mais il n'a encore été l'objet d'aucune décision qui lui donne une existence légale. Ce marché est hebdomadaire.
199,000 00					
320 00 5,016 00 1,872 00 2,600 00 10,400 00 2,860 00 1,950 00 400,000 00 48,000 00 12,800 00	*Idem*		*Idem*	*Idem*	Le marché de Saint-Charles existait avant la création de ce centre, mais à quelque distance du point où il se trouve aujourd'hui. Les indigènes se sont naturellement rapprochés des habitants. Les fonctions donnent seuls quelque intérêt à ce marché, qui est exploité en grande partie par les boulangers de Philippeville. Il y aurait peut-être pour le marché de Philippeville quelque inconvénient à régulariser celui de Saint-Charles. C'est une question à examiner avec le temps.
486,618 00					
1,348,800 00 1,115,560 00 9,037 00 36 00 705 00					
25,872 00 9,696 00 2,250 00 1,000 00 1,750 00 6,562 00 840 00 5,500 00 20,545 00	*Idem*		*Idem*	*Idem*	Le marché de Bougie, qui a été institué en vertu d'un arrêté de M. le gouverneur général en date du 1er avril 1843, est le plus important de l'arrondissement de Philippeville. L'amélioration survenue depuis quelques années dans nos relations avec la Kabylie a contribué pour beaucoup à ce résultat. Les huiles et les céréales sont les principales denrées apportées sur ce marché. Le chiffre des transactions prouve suffisamment son importance, qui ne pourra que s'accroître avec la consolidation de notre domination en Kabylie.
1,250 00 2,040 00 36 00 75 00					
2,532,014 00					

TABLEAU DES FOIRES ET MARCHÉS, DANS LE

DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE	LOCALITÉS.	ÉPOQUE ET DURÉE DES FOIRES ET MARCHÉS	MARCHANDISES	
			DENRÉES PRINCIPALES.	BESTIAUX.
			.....	523 chevaux.....
			.....	373 ânes.....
			.....	363 mulets.....
			.....	5,471 bœufs.....
			.....	8,739 moutons.....
			.....	531 chèvres.....
			40,000 kilog. laines.....	.....
			Tissus.....	.....
			5,986 cuirs.....	.....
			0,736 charges de bois.....	.....
			2,979 ——— de charbon.....	.....
Sous-préfecture de Bône ...	Ville de Bône	Quotidiens.....	4,149 kilog. dattes.....	.....
			412 litres huile.....	.....
			200,762 hect. blé.....	.....
			28,044 —— orge.....	.....
			9,281 —— fèves.....	.....
			016 —— pois.....	.....
			3,045 charges de fruits.....	.....
			100,000 litres de lait.....	.....
			10,000 kilog. de beurre.	.....
			36,000 volaille.....	.....
			250,000 œufs.....	.....
			7,012 kilog. de miel.....	.....
			16,547 —— de cire.....	.....
				TOTAL.....
			.....	2,321 chevaux.....
			.....	319 ânes.....
		Marchés hebdomadaires pour	.....	2,194 mulets.....
		les bestiaux.....	.....	« chameaux.....
			.....	59,233 bœufs.....
			.....	15,200 moutons.....
			.....	4,725 chèvres.....
			114 quintaux laines.....	.....
			684 ——— tissus en pièces	.....
District de Guelma.....	Ville de Guelma		4,000 pièces burnous et haicks.	.....
			11,000 quintaux cuirs	.....
			14,000 ——— bois.....	.....
			1,000 ——— charbon.....	.....
			68 ——— dattes.....	.....
			111 hect. huile.....	.....
			27,593 —— blé.....	.....
		Les mardis et samedis pour	7,100 —— orge.....	.....
		les céréales	148 —— fèves.....	.....
			0 —— pois.....	.....
			Fruits, etc.....	.....
			50,000 litres lait.....	.....
			8,000 kilog. beurre.....	.....
			15,000 pièces de volaille.....	.....
			4,500 kilog. de miel.....	.....
			8,232 —— de cire.....	.....
			221 quintaux de sel.....	.....
			123 ——— de tabac.....	.....
			177 ——— de savon.....	.....
				TOTAL .....

Digitized by Google

DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE, PENDANT L'ANNÉE 1855. (Suite.)

ÉVALUATION approximative DU CHIFFRE des transactions.	NATIONALITÉ DES VENDEURS. Indigènes.	NATIONALITÉ DES VENDEURS. Européens.	NATIONALITÉ DES ACHETEURS. Indigènes.	NATIONALITÉ DES ACHETEURS. Européens.	OBSERVATIONS.
fr. c.					
130,000 00					
11,000 00					
110,000 00					
545,000 00					
90,000 00					
5,000 00					
40,000 00					
»					
35,000 00					
10,000 00					
45,000 00					Les céréales font l'importance de ce marché. Afin d'éviter les droits de mesurage, beaucoup de négociants de la ville de Bône vont faire des achats considérables dans l'intérieur, et les denrées ainsi achetées entrent en franchise de droits. On évalue à plus d'un million le chiffre des transactions de cette nature. Le marché de Bône a fourni de grands approvisionnements à l'armée d'Orient en blé, orge, laine et fèves.
2,074 00	Indigènes et Européens.....	.....	.....	Européens	
515 00					
4,741,998 00					Il a été créé par arrêté de M. le gouverneur général du 1er avril 1853
200,535 00					
113,692 00					
8,676 00					
15,080 00					
3,090 00					
40,000 00					
15,000 00					
15,000 00					
50,000 00					
»					
5,512,490 00					
582,371 00					
11,165 00					
559,694 00					
»					
1,142,475 00					
165,000 00					
37,800 00					
9,120 00					
13,680 00					
120,000 00					
99,000 00					
2,800 00					
6,000 00					
11,000 00	Indigènes.....	Européens.....	Indigènes.....	Européens.....	Sous le rapport des bestiaux, le marché de Guelma est le plus important de l'Algérie. Les Arabes y conduisent chaque année plus de 40,000 têtes de bétail. Les acheteurs y arrivent de tous les points de l'Algérie.
16,650 00					
406,674 00	(De toutes les parties du cercle de Guelma et d'une partie des cercles environnants.)	(De tout le district de Guelma.)	(De toute la province.)	(De toute l'Algérie, Sétif surtout, mais principalement de tous les points du département.)	
85,902 00					
1,332 00					
00 00					
3,000 00					
20,000 00					
16,038 00					
15,000 00					
5,625 00					
24,606 00					
22,110 00					
12,300 00					
35,400 00					
6,806,174 00					

TABLEAU DES FOIRES ET MARCHÉS, DANS LE DÉPARTEMENT

DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE	LOCALITÉS.	ÉPOQUE ET DURÉE DES FOIRES ET MARCHÉS	MARCHANDISES.	
			DENRÉES PRINCIPALES.	BESTIAUX
District de la Calle.....	Ville de la Calle.....	Le jeudi de chaque semaine..	489 quintaux laines.....	.....
			Tissus.....	.....
			303 quintaux cuirs.....	.....
			6,040 ——— bois.....	.....
			2,500 ——— charbon.....	.....
			16,549 litres huile.....	.....
			6,835 hect. blé.....	.....
			1,181 —— orge.....	.....
			Fruits.....	.....
			360 kilog. beurre.....	.....
			10,000 litres lait.....	.....
			1,885 pièces de volaille.....	.....
			20,000 œufs.....	.....
			1,110 kilog. cire.....	.....
			.....	17 chevaux.....
			.....	16 ânes.....
			.....	12 mulets.....
			.....	489 bœufs.....
			.....	612 moutons.....
			.....	63 chèvres.....
				TOTAL.....

TABLEAU DES FOIRES ET MARCHÉS DANS LA

DIVISION DE CONSTANTINE.	LOCALITÉS.	ÉPOQUE ET DURÉE DES MARCHÉS.	MARCHANDISES.	
			DENRÉES PRINCIPALES.	BESTIAUX
Subdivision de Bône.....	Souk-Harras.....	Le mercredi et le jeudi de chaque semaine.	Blé, orge, vêtements arabes, tapis, tellis, tissus et tentes.	Chevaux, ânes, mulets, chameaux, bœufs, moutons chèvres.
	Batna.....	Marché permanent, plus important le dimanche.	Céréales, laines, tissus du Djérid, cotonnades, cuirs, suifs, volaille, œufs, beurre, sel, bois, goudron, charbon de bois, fruits de l'Aurès, tabacs, dattes, hanné, poivre rouge, huile, savon noir, chaussures.	Bœufs, moutons, chèvres, quelques chevaux, ânes et mulets
Subdivision de Batna.—Cercle de Batna.	Lombesse.....	Marché journalier.....	*Idem*.....	*Idem*.....
	Ain-Cheddi.....	Le jeudi et vendredi de chaque semaine.	Céréales, laines, tissus des Beni-Abbès et du Djérid, cotonnades, selleries, etc.	Bœufs, moutons, chèvres, chevaux, mulets et dromadaires
	N'Gaous.....	Le mercredi.....	*Idem*.....	*Idem*.....
	Kasel-Aloum.....	Le jeudi.....	*Idem*.....	*Idem*.....

Digitized by Google

DE CONSTANTINE, PENDANT L'ANNÉE 1855. (Suite.)

ÉVALUATION approximative du chiffre des transactions.	NATIONALITÉ des vendeurs. Indigènes.	NATIONALITÉ des vendeurs. Européens.	NATIONALITÉ des acheteurs. Indigènes.	NATIONALITÉ des acheteurs. Européens.	OBSERVATIONS
fr. c.					
1,920 00					
"					
18,100 00					
15,100 00					
25,900 00					
17,376 45					
150,370 00					
12,991 00					
"					Ce marché n'a point eu d'importance parce que les acheteurs de céréales attirés par les Arabes à Bône, ou ceux-ci trouvaient des prix de vente très-élevés et des articles d'échange variés. L'établissement de la douane sur la frontière ne peut que diminuer le mouvement des apports sur ce marché
576 00	Indigènes.....	.....	Indigènes.....	Européens.....	
4,000 00					
831					
1,000 00					
2,552 00					
3,570 00					
368					
2,340 00					
40,098 00					
6,732 00					
504 00					
304,437 45					

DIVISION DE CONSTANTINE, PENDANT L'ANNÉE 1855.

ÉVALUATION approximative du chiffre des transactions par mois	NATIONALITÉ des vendeurs. Indigènes	NATIONALITÉ des vendeurs. Européens.	NATIONALITÉ des acheteurs. Indigènes	NATIONALITÉ des acheteurs. Européens	OBSERVATIONS.
100,000f.....	Indigènes.....	.....	Indigènes.....	Européens.....	Les marchés de Souk-Harras sont très-renommés ; les denrées y sont très-diverses, et les acheteurs et vendeurs de toutes les tribus, soit de Tunis, soit de la province. Les Européens ne fréquentent pas assez ces marchés par suite du mauvais état des routes et de la difficulté des transports. Cet état de choses s'améliore de jour en jour.
60,000f.....	Idem.....	.....	Idem.....	Idem.....	Depuis 1850, le marché de Bône a pris une très-grande extension et tend à devenir plus important.
30,000f.....	Idem.....	.....	Idem.....	Idem.	
25,000f.....	Idem.....	.....	Idem.		
10,000f.....	Idem.....	.....	Idem.		
30,000f.....	Idem.....	.....	Idem.		

Digitized by Google

TABLEAU DES FOIRES ET MARCHÉS DANS LA DIVISION

DIVISION DE CONSTANTINE.		LOCALITÉS.	ÉPOQUE ET DURÉE DES MARCHÉS.	MARCHANDISES.	
				DENRÉES PRINCIPALES.	BESTIAUX.
Subdivision de Batna. (Suite.)	Cercle de Batna.... (Suite.)	Baida.....	Le mercredi	Céréales, laines, tissus des Beni-Abbès et du Djérid, cotonnades, sellerie, etc.	Bœufs, moutons, chèvres, chevaux, mulets et dromadaires.
		Barika.....	Le lundi et vendredi de chaque semaine.	*Idem*; sellerie de M'Sila, ...	*Idem*.....
		Chemora.....	Le jeudi	*Idem*.....	*Idem*.....
		Khenchela.....	Le vendredi.....	*Idem*.....	*Idem*.....
		Mena.....	Permanent.....	*Idem*.....	*Idem*.....
		Biskra.....	Marché journalier.....	Blé, orge, dattes, kessous, laine, huile, volaille, œufs, henné, graisse, nattes, tapis, piment, tabac, sel, bois.	Bœufs, moutons, chèvres....
		Sidi-Okba.....	*Idem*.....	Blé, orge, dattes, kessous, henné, piment, tabac.	Moutons, chèvres .....
	Cercle de Biskra....	Zribet-el-Oued.....	*Idem*.....	*Idem*.....	*Idem*.....
		Tougourt.....	*Idem*.....	Blé, orge, dattes, laines, tabac, huile, kessous, djerie et souf, marchandises de Tunis.	*Idem*.....
		Ouled-Djellal.....	*Idem*.....	Blé, orge, laine, beurre, kessous, piment, henné.	*Idem*.....
Subdivision de Constantine. — Cercle de Constantine.		Ouled-Rousselah, sur la rivière même.	Mercredi de chaque semaine.	Les marchés du cercle de Constantine sont, à peu de choses près, également approvisionnés, quant à l'espèce des denrées introduites. Il s'y vend en plus ou en moins grande quantité du blé, de l'orge, de la laine, de l'huile, du savon, du goudron, des figues sèches, des légumes, piments, oignons; dans la saison, des fèves, des fruits du caroubier, des glands de chêne, des ouvrages en sparterie, alfa, paille, du bois, des cordes et tissus de laine et de lin, épiceries et drogueries, toiles et tissus de coton, bimbeloterie colportée par les Jaifa et marchands ambulants indigènes. Les marchés où les céréales abondent en plus grande quantité sont : ceux des Ouled-Abdelnour, Telaghme, Zmatia, Serraouia et Milah. Ouvrages en bois et en terre apportés par les Kabyles, sel blanc et sel brut, charbon, beurre.	Chevaux, mulets, bestiaux, moutons, ânes, chèvres. On peut citer comme étant mieux approvisionnés en bestiaux les marchés du Telaghme ou Bousselah, du Derraouia et le marché du Bou Merzoug, au Khoub, qui est toujours approvisionné à près de 8,000 têtes de bétail, bœufs et moutons.
		Amer-Cherags, à Bordj-Mebairis.	Dimanche et mardi.....		
		Beni-Ktit (Bou-Ahmed), à Amira.	Mardi		
		Barrouia; l'été à Mekelfa, l'hiver à Bir-ben-Dhaf.	Mardi		
		Beni-Habibi.....	Vendredi.		
		Ferdjouah, sur l'Oued-Bousselah.	Vendredi.		
		Kherareb, à Aïn-Sefia...	Lundi et vendredi.....		
		Milah, à la ville.....	Lundi et mardi.....		
		Mouia, à Eudilou.....	Jeudi.		
		Ouled-Abdelnour, à Bordj-il-Mamri.	Jeudi et lundi		
		Ouled-el-Kébir, à Djemmâ.	Vendredi.		
		Ouled-Braham, à Eudelou.	Le lundi.....		
		Ouled-Flilen, à Eudelou..	Le dimanche.....		
		Ouled-Aïdoun, sur l'Oued-el-Kébir.	Le mardi.....		
		Serraouia, à El-Beida....	Dimanche et mercredi...		
		Segnia, à Kedjal-el-Sétia.	Le vendredi et le mardi..		
		Zmouia; l'été à Selleb, l'hiver à Mila.	Le lundi et le jeudi.....		
		Zmatia, à Sidi-Tam-Tam.	Le jeudi et le lundi.....		
		Zoung'Ho, à Bélaïre.....	Le mardi.....		
		Bou-Merzoug, ou village du Khoub.	Le samedi.....		

Digitized by Google

DE CONSTANTINE, PENDANT L'ANNÉE 1855. (Suite.)

ÉVALUATION approximative du chiffre des transactions par mois.	NATIONALITÉ DES VENDEURS.		NATIONALITÉ DES ACHETEURS.		OBSERVATIONS.
	Indigènes.	Européens.	Indigènes.	Européens.	
45,000f	Indigènes		Indigènes		Sur ce marché sont apportés tous les produits de la Kabylie.
15,000f	Idem		Idem.		
80,000f	Idem		Idem.		
15,000f	Idem		Idem.		
5,000f	Idem		Idem.		
55,000f	Idem		Idem	Européens	Le marché de Biskra tend à s'agrandir au détriment de celui de Sidi-Okba.
25,000f	Idem		Idem		Le marché de Sidi-Okba a perdu beaucoup depuis longtemps : les transactions principales en orge, blé et dattes se font actuellement à Biskra.
25,000f	Idem		Idem.		
15,000f	Idem		Idem.		
35,000f	Idem		Idem.		
8,000f	Idem		Idem		
10,000f	Idem		Idem	Idem	
6,000f	Idem		Idem		
10,000f	Idem		Idem	Idem	
6,000f	Idem		Idem		
33,000f	Idem		Idem		
20,000f	Idem		Idem		
15,000f	Idem		Idem	Idem	
8,000f	Idem		Idem		Les marchés indigènes sont à deux époques bien marquées suivis avec affluence : c'est pendant le printemps, entre les labours et la récolte, et à l'automne, entre la récolte et les labours.
20,000f	Idem		Idem	Idem	Les marchés sont par le fait un lieu d'échange des différentes productions spéciales à chaque pays.
5,000f	Idem		Idem		
3,000f	Idem		Idem	Idem	
3,000f	Idem		Idem		
8,000f	Idem		Idem		
25,000f	Idem		Idem	Idem	
6,000f	Idem		Idem	Idem	
8,000f	Idem		Idem	Idem	
16,000f	Idem		Idem	Idem	
3,000f	Idem		Idem		
30,000f	Idem		Idem	Idem	

Digitized by Google

TABLEAU DES FOIRES ET MARCHÉS DANS LA DIVISION

DIVISION DE CONSTANTINE		LOCALITÉS.	ÉPOQUE ET DURÉE DES MARCHÉS.	MARCHANDISES. DENRÉES PRINCIPALES	MARCHANDISES. BESTIAUX.
Subdivision de Philippeville		Jemmapes	Le lundi	Laines, tissus, céréales, fruits, beurre salé, volaille, œufs, peaux, sel, miel, cire.	Chevaux, ânes, mulets, bœufs et vaches, moutons et chèvres.
		Smendou	*Idem*	*Idem*	*Idem*
		Souk-el-Tnine, sur l'Oued-bou-Zouggar.	*Idem*	Laines, tissus, céréales, serge, beurre, salé, volaille, œufs, peaux, sel, miel, cire, huile.	*Idem*
		Souk-el-Tleta, sur l'Oued-Guebli.	Le mardi	*Idem*	*Idem*
		Souk-el-Arbé, à Tamalous (Oued-Guebli).	Le mercredi	*Idem*	*Idem*
		Souk-el-Khamis, sur l'Oued-Zhour.	Le jeudi	*Idem*	Bœufs, vaches, moutons, chèvres.
		Souk-el-Khamis, sur l'Oued-Daßassou	*Idem*	*Idem*	*Idem*
		Souk-el-Khamis, sur l'Oued-el-Hata.	*Idem*	*Idem*	*Idem*, chevaux, ânes.
		Collo	Le vendredi	*Idem*, fer en barre	*Idem*
		Souk-el-Sebt, à Sidi-Dris.	Le samedi	*Idem*, bois de chauffage et charbon	Chevaux, mulets, ânes, bœufs et vaches, moutons, chèvres.
		Djidjeli	Tous les jours	Laines, tissus, cuirs, bois, charbon, dattes, huile, céréales, fruits, beurre, lait, volaille, denrées spéciales, tabac, garance, graine d'oignons et navets.	Chevaux, ânes, mulets, bœufs, moutons et chèvres.
		Chekfa	Le jeudi	*Idem*	*Idem*
	Cercle de Djidjeli	Feddoule	Le dimanche	*Idem*	*Idem*
		Bou-Khettab	Le lundi	*Idem*	*Idem*
		Fekseroura	Le mercredi	*Idem*	*Idem*
		Meurdj	Le dimanche	*Idem*	*Idem*
		Ziama	Le vendredi	*Idem*	*Idem*
Subdivision de Philippeville	Cercle d'Ain-Beida	Aïn-Beïda	Le mercredi et le dimanche.	Laines, tissus, cuirs, bois, charbon, dattes, huile, beurre, lait, poules, œufs, miel.	Chevaux, ânes, mulets, chameaux, bœufs, moutons, chèvres.
	Cercle de Tébessa	Tébessa	Le dimanche et le mardi.	Burnous, haicks, tapis, fraichias et autres tissus, bois de chauffage, charbon, céréales, dattes, huile, volaille, œufs, noix, grenades, fruits (noix, grenades, figues); grand commerce de beurre et de miel très-estimé, de laine et de chaussures en maroquin, ainsi que de cuirs bruts.	Chevaux, mulets, ânes, chameaux et chèvres; on y conduit une grande quantité de bœufs et de moutons.
		Zmala du Daid	Le jeudi	Mêmes denrées	*Idem*

Digitized by Google

DE CONSTANTINE, PENDANT L'ANNÉE 1855. (Suite.)

ÉVALUATION approximative du chiffre des transactions par mois.	NATIONALITÉ DES VENDEURS.		NATIONALITÉ DES ACHETEURS.		OBSERVATIONS.
	Indigènes.	Européens.	Indigènes.	Européens.	
16,000f.	Indigènes.	Européens.	Indigènes.	Européens.	
8,000f.	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*	
4,000f.	*Idem.*		*Idem.*		
12,000f.	*Idem.*		*Idem.*		
4,000f.	*Idem.*		*Idem.*		
12,000f.	*Idem.*		*Idem.*		
12,000f.	*Idem.*		*Idem.*		
8,000f.	*Idem.*		*Idem.*		
16,000f.	*Idem.*		*Idem.*		
8,000f.	*Idem.*		*Idem.*		
20,000f.	*Idem.*	Européens.	*Idem.*	*Idem.*	
25,000f.	*Idem.*		*Idem.*		
18,000f.	*Idem.*		*Idem.*		
20,000f.	*Idem.*		*Idem.*		
13,000f.	*Idem.*		*Idem.*		
16,000f.	*Idem.*		*Idem.*		
20,000f.	*Idem.*		*Idem.*		
22,000f.	*Idem.*		*Idem.*	*Idem.*	
10,000f.	*Idem.*		*Idem.*	*Idem.*	Parmi les vendeurs, il se trouve de temps à autre des Européens qui viennent en petite caravane. A l'époque de la taille, il se fait tous les jours, et en dehors du marché, de grandes transactions de laine brute.
8,000f.	*Idem.*		*Idem.*	*Idem*	Il y a environ un quart de l'européens, tant parmi les vendeurs que parmi les acheteurs

TABLEAU DES FOIRES ET MARCHÉS DANS LA

DIVISION DE CONSTANTINE.	LOCALITÉS.	ÉPOQUE ET DURÉE DES MARCHÉS.	MARCHANDISES. DENRÉES PRINCIPALES.	MARCHANDISES. BESTIAUX.
	Eulmas (caravansérail)..	Le lundi et le jeudi.....	Céréales, laines, bois, charbon, tabac, nattes, savon, sel, figues, oranges, caroubes, haïcks, burnous, tapis, huile, objets d'industrie, viands.	Chevaux, ânes, mulets, bœufs, moutons, chèvres, chameaux
	Djarbsa, chez les Ouled-Telhan	Le samedi.....	Céréales, dattes, laine, nattes du Bou-Taleb, tapis, burnous kabyles, haïcks, savon, huile, poivre, sel, viande de bourberie, poules, fruits, beurre, tellis, flidj.	Chevaux, mulets, ânes, bœufs, moutons, chèvres.
	El-Khersa, chez les Ouled-Braham.	Le vendredi.....	Céréales, dattes, laine, nattes du Bou-Taleb, tapis, burnous kabyles, haïcks, savon, huile, poivre, sel, viande, poules, fruits, beurre, tellis, flidj, bois.	*Idem*.....
	Gasserter, chez les Ribias-Dahara.	Le jeudi.....	*Idem*.....	Chevaux, mulets, ânes, bœufs, moutons, chèvres, chameaux.
	El-Bir, chez les Sedrata..	Le mardi.....	*Idem*.....	*Idem*.....
	Guéuset, village des Beni-Yala.	Le mercredi, un jour...	Céréales, laine, figues, nattes, tapis, burnous, haïcks, savon, huile, fruits, plats en bois.	Bœufs, moutons, chèvres, mulets, ânes.
	Alfa Mikil, tribu d'Illoula.	Le vendredi, un jour....	*Idem*.....	*Idem*.....
Subdivision de Sétif.....	Tensaout, fraction des Beni-Sliman.	Le jeudi, un jour.....	Céréales, huile, nattes, tabac, savon, sel, haïcks, burnous, raisins secs, pastèques, oranges, laines, figues, et divers objets d'industrie fabriqués par les Kabyles.	*Idem*.....
	Akbou, village des Beni-Sliman.	Le lundi, un jour.....	Céréales, huile, nattes, tabac, savon, sel, haïcks, burnous, pastèques, oranges, figues, laine, et divers objets d'industrie fabriqués par les Kabyles.	*Idem*.....
	Ouled-el-Behari, Beni-Sliman.	Le samedi, un jour.....	Céréales, laine, figues, huile, noix, grenades, raisins secs, sel, tabac, beurre, burnous, haïcks, tellis.	Quelques juments, mulets, ânes, bœufs, moutons, chèvres.
	Taguemount, chez les Beni-Sliman.	Le vendredi, un jour....	*Idem*.....	*Idem*.....
	Houner-Kheddou, village de Djermouna.	Le jeudi, un jour.....	Céréales, figues, sel, huile, laine, noix, grenades, raisins secs, beurre, burnous, haïcks, tellis, beaucoup de tabac, et des tamis à passer le couscoussou	*Idem*.....
	Ain-Roua, Sahel-el-Guebli.	Le lundi, un jour.....	Céréales, laine, burnous, haïcks, cotonnades, fruits, figues, huile, raisins secs, grenades, oranges, tabac, sel.	Mulets, ânes, bœufs, moutons, chèvres
	Amourbas.....	Le vendredi, un jour. ..	Céréales, huile, tabac, savon, sel, haïcks, burnous, laine.	Bœufs, moutons, chèvres...
	Oued-Deheb.....	Le mardi, un jour.....	Céréales, huile, tabac, savon, sel, haïcks, burnous, laine, raisins secs, pastèques, oranges, dattes, figues, objets d'industrie.	Bœufs, moutons, chèvres, mulets, ânes

Digitized by Google

DIVISION DE CONSTANTINE, PENDANT L'ANNÉE 1855. (Suite.)

ÉVALUATION approximative du chiffre des transactions par mois	NATIONALITÉ DES VENDEURS. Indigènes	NATIONALITÉ DES VENDEURS. Européens	NATIONALITÉ DES ACHETEURS. Indigènes.	NATIONALITÉ DES ACHETEURS. Européens.	OBSERVATIONS
25,000f.....	Arabes, Kabyles, Juifs.	.....	Arabes, Kabyles, Juifs.	Quelques négociants de Sétif.	
10,000f.....	*Idem*.....	.....	*Idem*.		
8,000f.....	Arabes.....	.....	Arabes		
16,000f.....	Arabes, Kabyles, Juifs.	.....	Arabes, Kabyles, Juifs.	*Idem*.	
12,000f.....	*Idem*.....	.....	*Idem*.....	*Idem*.	
20,000f.....	Arabes, Kabyles....	.....	Arabes, Kabyles.		
1,000f.....	*Idem*.....	.....	*Idem*.....	.....	Ce marché est renommé pour la grande quantité de bestiaux qui s'y vendent.
14,000f.....	*Idem*.....	.....	*Idem*.....	.....	Les Arabes des environs de Sétif et de la Medjana vont sur ce marché échanger du blé, de la laine et des bestiaux contre des vêtements, de l'huile, des figues et divers objets d'industrie
1,600f.....	*Idem*.....	.....	*Idem*.....	.....	Ce marché est moins fréquenté par les Arabes que le précédent; il a eu peu de monde dans ces derniers temps, parce qu'il vient d'être transféré de Chellata à Akbou
15,000f.....	*Idem*.....	.....	*Idem*.....	.....	Les Arabes des environs de Sétif vont échanger sur ce marché des bestiaux contre des fruits et des objets d'industrie
6,000f.....	Kabyles.....	.....	Kabyles.		
7,000f.....	*Idem*.....	.....	*Idem*.		
9,000f.....	Kabyles, Arabes....	.....	Kabyles, Arabes.		
6,000f.....	*Idem*.....	.....	*Idem*.		
8,000f.....	*Idem*.....	.....	*Idem*.		

DIVISION DE CONSTANTINE.		LOCALITÉS.	ÉPOQUE ET DURÉE DES MARCHÉS.	MARCHANDISES.	
				DENRÉES PRINCIPALES.	BESTIAUX.
Subdivision de Sétif. (Suite).	Cercle du Bordj-bou-Areridj	Bordj bou-Areridj	Le jeudi, un jour	Blé, orge, bois, sel, huile, savon, tabac, nattes, tissus, coton et laine, peaux de bœufs.	Bœufs, moutons, chèvres, chevaux, juments, mulets, ânes.
		La Medjena	Le dimanche, un jour	*Idem*	*Idem*
		Zamora	*Idem*	*Idem*	*Idem*
		Ayades	Le mercredi, un jour	*Idem*	*Idem*
		M'Sila	Le lundi, le mardi, le mercredi, trois jours.	*Idem*	*Idem*
		Ouennougha	Le jeudi, un jour	*Idem*	*Idem*
		Beni-Abbès	Le mercredi, un jour	*Idem*	*Idem*
		Colla	Le vendredi, un jour	*Idem*	*Idem*
		Maâdid	*Idem*	*Idem*	*Idem*
		Kalah	Le jeudi, un jour	*Idem*	*Idem*
		Mansoura	Le lundi, un jour	*Idem*	*Idem*
	Cercle du Bou-Saâda	Bou-Saâda	Tous les jours	Laine, bois, dattes, huile, céréales, beurre, lait, nattes, tabac, flidj pour les tentes, sacs en laine et poil de chameau appelés grarus, savon, sel, gandoura en laine, haïcks et burnous.	Chevaux, ânes, mulets, chameaux, bœufs, moutons et chèvres.
		Ouled-Adhi	Le jeudi, un jour	Blé, orge, sel, huile, flidj pour les tentes, sacs en laine et poil de chameau appelés grarus, laines, tabacs, savon, beurre, dattes, selles, souliers, cotonnades, cuirs à tanner, coutellerie, nattes, poules, œufs, oignons, poivrons, figues sèches, ail, fruit, viande de boucherie, quelques tapis, haïcks et burnous.	*Idem*
		Bougie	*Idem*	Porté ici pour mémoire.	Territoire civil.
	Cercle de Bougie	Beni-bou-Mesnoud	Le mercredi, un jour	Tissus, laine, huiles, olives, figues, raisins secs, oranges, pastèques, tabacs, sel, savon, cuirs, objets d'industrie.	Ânes, mulets, bœufs, moutons, chèvres.
		Beni-Mimoun	Le mardi, un jour	*Idem*	*Idem*
		Barbacha	Le dimanche, un jour	*Idem*	*Idem*
		.....	*Idem*	*Idem*	*Idem*
		Ouled-Tamault	Le samedi, un jour	*Idem*	*Idem*
		Guifcer	Le mercredi, un jour	*Idem*	*Idem*
		Beni-Djellil	Le mardi, un jour	*Idem*	*Idem*
		Toudja	Le dimanche, un jour	*Idem*	*Idem*
		Fenaya	Le lundi, un jour	*Idem*	*Idem*
		Beni-Oughlis	Le mercredi, un jour	*Idem*	*Idem*
		Mjeldja	Le dimanche, un jour	*Idem*	*Idem*

Digitized by Google

DIVISION DE CONSTANTINE, PENDANT L'ANNÉE 1855. (Suite.)

ÉVALUATION approximative du chiffre des transactions par mois.	NATIONALITÉ DES VENDEURS. Indigènes.	NATIONALITÉ DES VENDEURS. Européens.	NATIONALITÉ DES ACHETEURS. Indigènes.	NATIONALITÉ DES ACHETEURS. Européens.	OBSERVATIONS.
3,000f	Indigènes	Européens	Indigènes	Européens	
7,000f	*Idem.*		*Idem.*		
7,000f	*Idem.*		*Idem.*		
5,000f	*Idem.*		*Idem.*		
40,000f	*Idem.*		*Idem.*		Le marché le plus important est celui de M'Sila. Il dure trois jours; il est fréquenté par les populations qui avoisinent Bou-Saâda et les Kabyles qui y apportent l'huile et importent des graines; on y vient même de Laghouat. Les grains se maintiennent toujours à M'Sila à des prix très-avantageux. Les marchés les plus importants après M'Sila sont ceux de Berdj et de la Medjana. Il s'y fait un grand commerce de graine.
3,000f	*Idem.*		*Idem.*		
12,000f	*Idem.*		*Idem.*		
5,000f	*Idem.*		*Idem.*		
5,000f	*Idem.*		*Idem.*		
8,000f	*Idem.*		*Idem.*		
7,000f	*Idem.*		*Idem.*		
50,000f	Arabes, Kabyles.		Arabes, Kabyles.	Européens.	Il se vend au marché de Bou-Saâda quelques chevaux, mulets, chameaux et bœufs en très-petite quantité. Des toiles de coton, la plus grande quantité des burnous, habillements, couvertures, calottes rouges, selleries, chaussures, coutellerie de fer. Les tapis ne se vendent pas sur les marchés, mais dans les boutiques de la ville. Les fruits frais ne sont en vendant aussi que dans la ville.
25,000f	Arabes, Juifs, Kabyles.		Arabes, Juifs, Kabyles.	*Idem.*	
12,000f	Kabyles, Juifs		Kabyles, Juifs		
3,000f	Kabyles		Kabyles		
3,000f	*Idem.*		*Idem.*		
3,000f	*Idem.*		*Idem.*		
12,000f	*Idem.*		*Idem.*	*Idem.*	
3,000f	*Idem.*		*Idem.*	*Idem.*	
3,600f	*Idem.*		*Idem.*	*Idem.*	
10,000f	*Idem.*		*Idem.*	*Idem.*	
17,000f	*Idem.*		*Idem.*	*Idem.*	
22,000f	*Idem.*		*Idem.*	*Idem.*	
7,000f	*Idem.*		*Idem.*	*Idem.*	

Digitized by Google

Digitized by Google

IX.

FINANCES.

CHAPITRE Ier. — ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

TABLEAU GÉNÉRAL DES PRODUITS DE L'ENREGISTREMENT, DU TIMBRE ET DES DOMAINES, DE 1831 À 1854 INCLUSIVEMENT.

EXERCICES	MONTANT DES DROITS ET REVENUS PERÇUS DEPUIS 1831 JUSQU'A 1852 INCLUSIVEMENT. — POUR LE COMPTE DU TRÉSOR								
	§ 1er. Enregistrement, greffe et hypothèques.	§ 2. Timbre.	§ 3. Amendes.	§ 4. Domaine.	§ 5. Ventes d'effets mobiliers.	§ 6. Forêts.	§ 7. Produits divers.	§ 8. Pensions civiles.	TOTAL.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
De 1831 à 1850 (1)	9,515,204 37	3,137,425 81	(2)	4,782,718 05	3,840,662 36	81,314 65	1,652,298 17	»	25,029,562 51
1851	476,084 66	470,807 80	24,341 73	824,194 75	371,075 30	83,655 56	56,240 35	»	2,265,960 29
1852	600,808 78	496,450 72	23,730 50	846,925 10	341,830 73	23,306 55	64,269 64	»	2,400,986 78
1853	626,490 88	537,239 63	23,194 22	743,807 10	378,970 05	27,063 57	73,041 04	»	3,309,813 24
1854	602,135 81	590,577 54	30,070 83	938,662 27	351,680 65	66,813 44	94,479 37	1,800 85	2,723,020 36
TOTAL	11,874,994 44	5,252,594 06	93,336 94	8,135,905 87	7,184,159 17	242,553 17	1,940,328 80	1,800 85	36,729,920 23

EXERCICES.	MONTANT DES DROITS ET REVENUS PERÇUS DEPUIS 1831 JUSQU'À 1852 INCLUSIVEMENT. (Suite.) — Pour le compte du budget local ou municipal.			TOTAL GÉNÉRAL.	OBSERVATIONS
	§ 1er. Recettes ordinaires.	§ 2. Recettes extraordinaires.	TOTAL.		
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
De 1831 à 1850	7,866,599 13	3,092,860 77	10,959,459 92	(3) 35,990,022 43	
1851	242,227 78	180,989 45	423,218 73	2,689,107 52	
1852	226,794 02	218,536 95	445,330 97	2,846,317 67	
1853	261,578 41	213,602 74	431,181 18	2,790,996 26	
1854	273,788 90	250,307 31	624,075 89	3,347,696 25	
TOTAL	8,870,968 08	4,062,297 12	12,933,264 67	47,663,189 30	

(1) Voir, pour les chiffres annuels, le *Tableau* publié pour les années 1850-1852, page 456.
(2) De 1830 à 1850 inclus, le produit des amendes a figuré au § 7, *Produits divers*.
(3) Voir la note 2 du même état au tableau publié pour 1850-1852.

Digitized by Google

TABLEAU DES DROITS ET PRODUITS CONSTATÉS ET RECOUVRÉS SUR L'ENREGISTREMENT,

DÉSIGNATION DES DROITS ET PRODUITS.				DROITS CONS		
				DROITS qui restaient à recouvrer sur l'exercice 1852.	DROITS CONSTATÉS pendant l'exercice 1853.	TOTAL des droits constatés de l'exercice 1853.
PREMIÈRE PARTIE.						
TRÉSOR.						
§ 1er. Enregistrement, greffe et hypothèques.	Droits d'enregistrement			1,120' 00"	565,737' 53"	566,857' 53"
	Droits de greffe	Mise au rôle		»	0,550 08	0,550 08
		Rédaction et expédition		»	43,742 46	43,742 46
	Droits d'hypothèque.	Inscription de créances		»	6,232 83	0,232 83
		Transcriptions d'actes de mutation		»	2,358 50	2,358 50
		Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation		»	2,874 23	2,874 23
	TOTAL			1,120 00	627,504 63	628,624 63
§ 2. Timbre	Timbre débité	Proportionnel		»	40,758 95	40,758 95
		De dimension		»	300,738 55	306,738 55
	Timbre extraordinaire et visa pour timbre.	Proportionnel	Actions dans les sociétés	»	712 40	712 40
			Autres titres	»	10,650 55	10,650 55
			Journaux et écrits périodiques	»	6,088 97	6,088 97
		De dimension	Écrits non périodiques	»	173 50	173 50
			Autres papiers de dimension	2,655 50	67,665 01	76,320 51
	Passe-ports			»	36,640 00	30,640 00
	Permis de ports d'armes de chasse			»	20,250 00	20,250 00
	TOTAL			2,655 50	536,486 93	539,142 43
§ 3. Amendes de toute nature.	De consignation			»	5,700 00	5,700 00
	De condamnation, autres que celles concernant les forêts ou attribuées aux communes			5,386 09	16,207 05	15,594 04
	Fixes, de contravention aux lois sur	l'enregistrement		25 00	4,103 50	4,188 50
		le timbre	proportionnel	»	3,670 23	3,679 23
			de dimension	10 00	4,523 00	4,533 00
		les droits de greffe		»	10 00	10 00
		les dénominations des poids et mesures		»	»	»
	TOTAL			5,421 09	28,283 68	33,704 77
§ 4. Domaine	Produits des terrains et fortifications militaires			11,102 72	34,034 22	45,136 94
	Revenus des domaines de l'État (loyers et fermages)			41,820 68	409,130 04	450,968 12
	Rentes foncières	Arrérages		(1) 27,149 61	60,891 11	88,040 12
		Rachat		521 98	20,228 46	20,750 42
	Prix de vente des domaines de l'État.	Capital		66,340 21	253,070 98	310,420 19
		Intérêts		437 01	7,222 59	7,659 60
	Créances exigibles			»	»	»
	Prix des récoltes faites sur les terrains du domaine de l'État			28,843 17	18,897 06	47,722 23
	Produits des pépinières et plantations faites par le Gouvernement.	Ventes d'arbres et plants		4,500 00	01,535 00	66,035 00
		Ventes de fruits et récoltes		»	5,670 30	5,670 30
	Prix de vente de mobiliers			400 00	8,012 41	0,012 41
	Épaves, déshérences et biens vacants			»	3,229 46	3,229 46
	Dommages-intérêts adjugés à l'État, autres que ceux concernant les forêts			»	»	»
	TOTAL			181,123 18	891,531 57	1,072,654 75

LE TIMBRE ET LES DOMAINES EN ALGÉRIE, PENDANT L'EXERCICE 1853.

TATÉS.		RECOUVREMENTS	RESTES A RECOUVRER RESTANT À L'EXERCICE 1854.			OBSERVATIONS.
à déduire : les droits et produits constatés admis en non-valeur	reste en droits et produits à recouvrer pour l'exercice 1853	effectués pendant l'exercice 1853	Droits et produits constatés mis à la charge des comptables	Droits et produits constatés à recouvrer sur les débiteurs.	TOTAL.	
»	566,857' 53°	564,732' 53°	»	2,125' 00°	2,125' 00°	
»	6,550 08	6,550 08	»	»	»	
»	43,742 40	43,742 40	»	»	»	
»	6,232 83	6,232 83	»	»	»	
»	2,358 30	2,358 50	»	»	»	
»	2,874 23	2,874 23	»	»	»	
»	628,824 63	626,699 63	»	2,125 80	2,125 00	
»	40,738 95	40,758 95	»	»	»	
»	360,738 55	300,738 55	»	»	»	
»	712 40	712 40	»	»	»	
»	10,050 55	10,059 55	»	»	»	
»	0,088 97	8,088 97	»	»	»	
»	173 50	173 50	»	»	»	
»	70,320 51	08,417 71	»	1,902 80	1,902 80	
»	30,040 00	20,040 00	»	»	»	
»	20,250 00	20,250 00	»	»	»	
»	539,142 43	337,230 63	»	1,902 80	1,902 80	
»	3,700 80	5,700 00	»	»	»	
6,880' 08°	8,012 00	5,271 49	»	3,641 57	2,641 57	
38 00	4,150 50	4,015 50	»	135 00	133 00	
»	3,070 23	3,670 23	»	»	»	
»	4,533 00	4,518 00	»	15 00	15 00	
»	10 00	10 00	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	
6,718 08	26,085 79	23,194 22	»	3,791 57	3,701 57	
2,100 18	42,970 76	31,306 93	»	11,663 82	11,663 82	
31,074 88	419,293 24	380,746 58	»	38,540 66	38,540 66	
10,993 47	77,048 65	20,421 38	2' 34°	40,022 72	46,025 27	(1) L'état similaire publié pour l'exercice 1852 porte en trop, pour les restes à recouvrer sur 1852, produits du Trésor, une somme de 11 fr. 89 cent. qui a été reconnue appartenir à la caisse locale et municipale.
»	29,750 42	24,840 50	»	4,900 92	4,900 92	
59,747 44	259,672 75	178,258 57	»	83,414 18	83,414 18	
»	7,830 60	5,930 20	»	1,720 30	1,720 30	
»	»	»	»	»	»	
»	47,722 23	16,879 80	»	28,843 17	28,843 17	
4,500 00	01,533 96	01,533 96	»	»	»	
»	3,070 30	3,070 30	»	»	»	
3,250 00	3,782 41	4,962 41	»	800 00	800 00	
»	3,229 46	3,228 11	»	1 33	1 35	
»	»	»	»	»	»	
112,331 97	960,322 76	742,807 10	2 34	216,513 14	216,315 68	

TABLEAU DES DROITS ET PRODUITS CONSTATÉS ET RECOUVRÉS SUR L'ENREGISTREMENT,

DÉSIGNATION DES DROITS ET PRODUITS		DROITS CONSTATÉS		
		Droits qui restaient à recouvrer sur l'exercice 1852	Droits constatés pendant l'exercice 1853.	Total des droits constatés de l'exercice 1853
Suite de la PREMIÈRE PARTIE.				
TRÉSOR. (Suite.)				
§ 5. Vente d'effets mobiliers appartenant à l'État.	Ministère de la guerre	9,731' 92'	278,954' 75'	286,686' 67'
	——— de la marine	"	381 75	381 75
	——— des finances	"	3,801 38	3,801 38
	——— de la justice	150 08	223 13	373 13
	TOTAL	6,881 62	281,360 93	291,242 85
§ 6. Forêts	Prix des bois vendus aux enchères	"	4,278 11	4,278 11
	Prix des bois vendus de gré à gré	370 75	7,985 59	8,356 34
	Recouvrement de frais d'adjudication et de ventes de gré à gré	"	163 70	163 70
	Menus produits forestiers	15,934 83	17,126 63	33,061 46
	Amendes de condamnations pour délits forestiers	156 50	7,666 75	7,197 25
	Dommages-intérêts pour délits dans les bois de l'État	24 00	888 90	912 90
	Recouvrement de frais de poursuite et d'instance en matière forestière	21 65	775 14	796 79
	TOTAL	18,497 73	38,210 22	54,707 95
§ 7. Produits divers	Redevances et produits extraordinaires des mines. Redevances fixes	1,166 64	3,485 82	4,655 46
	Redevances et produits extraordinaires des mines. Redevances proportionnelles	60,385 21	"	60,385 21
	Rétribution des élèves des collèges et écoles dont les dépenses sont payées sur les fonds de l'État	"	"	"
	Redevances annuelles pour concession d'eau	"	1,743 68	1,743 68
	Abonnements et insertions au Moniteur algérien et au Bulletin officiel des actes du Gouvernement	"	397 46	397 46
	Prix des travaux effectués par l'imprimerie du Gouvernement	"	"	"
	Recouvrements de frais de justice	15,283 74	100,028 47	115,312 21
	Recouvrements de frais de poursuite et d'instance concernant l'enregistrement et les domaines	669 85	1,979 65	2,649 50
	Dommages-intérêts adjugés à l'État	274 14	70 66	344 14
	Frais d'adjudication payés par les adjudicataires pour vente et location d'immeubles	3,213 97	2,272 63	5,486 60
	Recettes accidentelles. Résultat de vérification de régie	"	320 66	320 00
	Recettes accidentelles. Sommes mises, pour cause de responsabilité, à la charge des receveurs	11 00	703 11	714 11
	Recettes accidentelles. Remplacement de dépenses rejetées ou d'erreurs relevées par la Cour des comptes	"	"	"
	Recettes accidentelles. Sommes payées par l'administration civile pour le compte des colons	7,319 30	192 57	7,711 87
	Recettes accidentelles. Prix des sous-locations consenties par les ponts et chaussées	366 85	293 48	860 33
	Recettes accidentelles. Produit des plans	"	1,452 00	1,452 00
	Recettes accidentelles. Remboursement par des particuliers des frais de travaux exécutés dans leur intérêt par le service des ponts et chaussées	"	418 74	418 74
	Recettes accidentelles. Amnistie amendes de grande voirie et roulage	(1) 13 68	763 79	777 47
	Recettes accidentelles. Créances de l'État autres que rentes	6,873 26	1 94	6,875 14
	TOTAL	95,780 58	114,123 28	209,903 86
RÉCAPITULATION DE LA PREMIÈRE PARTIE.				
§ 1er. Enregistrement, greffe et hypothèques		1,120 00	827,504 63	828,624 63
§ 2. Timbre		2,655 50	536,486 93	539,142 43
§ 3. Amendes de toute nature		5,421 00	28,283 66	33,704 77
§ 4. Domaines		181,123 18	891,521 57	1,072,644 75
§ 5. Vente d'effets mobiliers appartenant à l'État		6,881 92	281,360 93	291,242 85
§ 6. Forêts		18,497 73	38,210 22	54,707 95
§ 7. Produits divers		95,780 58	114,123 28	209,903 86
TOTAL GÉNÉRAL		312,480 00	2,517,584 24	2,829,984 24

LE TIMBRE ET LES DOMAINES EN ALGÉRIE, PENDANT L'EXERCICE 1853. (Suite.)

'ATÉS.		RECOUVREMENTS	RESTES A RECOUVRER			OBSERVATIONS
A DÉDUIRE. les droits et produits constatés admis en non-valeur.	SOMME des droits et produits à recouvrer pour l'exercice 1853.	effectués pendant l'exercice 1853.	Droits et produits constatés mis à la charge des comptables.	Droits et produits constatés à recouvrer sur les débiteurs.	TOTAL	
344f 48c	286,342f 10c	274,563f 87c	»	11,778f 32c	11,778f 32c	
»	381 75	381 75	»	»	»	
»	5,801 30	5,801 58	»	»	»	
150 00	223 13	223 15	»	»	»	
494 48	296,748 37	278,876 85	»	11,778 32	11,778 32	
»	4,278 11	3,309 11	»	967 80	967 00	
»	8,556 34	6,768 34	»	1,656 66	1,656 00	
»	103 76	103 76	»	»	»	
2,015 28	31,040 60	15,044 72	»	17,104 88	17,104 88	
1,501 85	5,695 60	2,461 71	»	5,333 89	2,233 89	
96 00	822 90	132 68	»	686 30	600 30	
167 63	628 86	465 36	»	223 47	223 47	
3,774 84	56,933 11	27,065 57	»	23,866 54	25,866 54	
2,517 69	2,157 77	1,400 57	»	737 26	737 20	
60,383 21	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	
»	1,743 68	393 68	»	1,356 66	1,350 00	
»	397 48	597 48	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	
36,406 64	78,905 57	63,547 86	»	15,557 88	15,557 68	
314 28	2,335 30	1,608 45	»	726 85	726 85	
15 66	326 14	55 00	»	274 14	274 14	
67 05	5,418 55	2,123 73	»	3,293 82	5,295 82	
11 48	308 60	214 45	»	94 17	94 17	
611 00	103 11	103 11	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	
»	7,711 87	746 12	»	6,965 75	6,965 75	
»	660 33	»	»	666 53	660 53	
»	1,452 00	1,452 00	»	»	»	
»	418 78	335 62	»	85 12	85 12	
68 68	767 78	661 16	»	48 68	46 68	(1). L'état semblaire publié pour l'exercice 1852 porte en trop, pour les restes à recouvrer sur cet exercice, une somme de 145 fr. 55 cent. Cette erreur a été reconnue et corrigée en 1855
»	8,875 14	1 94	»	6,873 26	6,875 20	
100,597 88	166,505 98	73,041 84	»	36,464 94	36,464 94	
»	628,624 63	628,499 63	»	2,125 60	2,125 00	
»	536,142 43	557,256 63	»	1,902 80	1,902 80	
6,718 98	26,985 79	23,194 22	»	3,791 57	3,791 57	
112,331 97	960,312 78	743,807 16	2f 54c	216,503 14	218,505 68	
464 48	290,748 37	278,876 05	»	11,778 32	11,778 32	
3,774 84	56,933 11	27,865 57	»	25,860 54	25,869 54	
100,597 88	188,505 98	75,041 84	»	36,464 94	30,484 84	
223,818 15	2,888,266 09	2,309,815 24	2 54	260,448 51	200,450 85	

Digitized by Google

TABLEAU DES DROITS ET PRODUITS CONSTATÉS ET RECOUVRÉS SUR L'ENREGISTREMENT,

DÉSIGNATION DES DROITS ET PRODUITS			DROITS CONSTATÉS		
			Droits qui restaient à recouvrer sur l'exercice 1852.	Droits constatés pendant l'exercice 1853	Total des droits constatés de l'exercice 1853
DEUXIÈME PARTIE.					
BUDGET LOCAL ET MUNICIPAL.					
§ 1er. Recettes ordinaires.	Produit des immeubles appartenant aux communes ou agglomérations d'habitants ou provenant d'anciennes corporations religieuses	Loyers et fermages	17,261f 17c	170,113f 33c	187,374f 50c
		Rentes foncières (1)	33,301 02	34,586 84	67,948 46
		Vente de récoltes	650 00	»	650 00
	Produit de divers droits communaux légalement établis.	Autorisation de voirie pour constructions et réparations	»	72 50	72 50
		Autorisations de police délivrées aux établissements publics	»	»	»
		Mesurage	»	6,010 00	6,616 00
		Produit des fourrières publiques	144 65	2,310 82	2,464 47
		Diplômes et livrets d'hôteliers	»	789 25	789 25
		Prix des plaques livrées aux chevriers	»	5 25	5 25
		Prix du traitement des malades aisés admis dans les hôpitaux civils	»	28,553 87	28,553 87
		Taxes de ville et de police régulièrement autorisées	»	»	»
		Part sur le produit des permis de chasse	»	5,576 00	5,576 00
		Produit des pépinières et plantations appartenant aux communes	»	»	»
		Frais de gîte et geôlage des prisonniers militaires	»	254 70	254 70
		Médicaments et objets de pansement livrés à des particuliers	962 37	7,049 43	8,011 80
		Rétribution des élèves des écoles entretenues par les communes	»	104 00	104 00
	Concessions dans les cimetières.	Prix des concessions	»	111 00	111 00
		Droits pour inhumation	»	»	»
	Produit des concessions d'eau et autres concessions autorisées pour les services communaux	Concessions d'eau	120 00	791 06	911 06
		Enlèvement des boues et immondices	»	»	»
	Produit des expéditions des actes administratifs et de l'état civil, etc.	Actes administratifs et de l'état civil	»	126 00	126 00
		Décisions du conseil de préfecture	»	131 25	131 25
	Portion accordée aux communes dans le produit des amendes prononcées par les tribunaux de simple police, de police correctionnelle et par les conseils de discipline de la milice	Amendes de simple police et de police correctionnelle	8,070 95	62,982 15	71,061 10
		Produit des saisies	»	120 05	120 05
		TOTAL	60,578 70	320,290 20	380,876 90
§ 2. Recettes extraordinaires.	Prix de vente des biens des communes, agglomérations d'habitants ou anciennes corporations religieuses		32,151 06	206,291 71	238,442 77
	Dons et legs dûment autorisés		»	»	»
	Remboursements des capitaux exigibles ou des rentes rachetées		»	12,920 84	12,920 84
	Produit des bois appartenant aux communes		»	»	»
	Recettes accidentelles.	Prix de vente de mobilier appartenant aux communes	»	835 70	835 70
		Prix des abonnements aux publications faites aux frais des communes	»	»	»
		Produit des saisies de police	»	»	»
		Recouvrement d'avances et remplacement de dépenses	237 20	19,728 90	19,966 10
		Dommages-intérêts adjugés aux communes	»	»	»
		Versements opérés pour le compte du Beit-el-Mal	»	»	»
		Prix des soies vendues par l'administration civile	»	32,842 03	32,842 03
		Part dans le produit d'amendes diverses	»	109 90	109 90
		Colonies agricoles. — Fonds versés par les commissaires civils, etc.	»	11,690 68	11,690 68
		Frais divers pour la surveillance des condamnés politiques	»	654 09	654 09
		Milice. — Prix des réparations faites aux armes	»	7,846 10	7,846 10
		Prisons civiles. — Produit du travail et frais de nourriture et d'entretien	»	1,215 90	1,215 90
		Mont-de-piété. — Avances faites à cet établissement	»	125,616 05	125,916 65
		Résultat de vérification de régie	123 30	»	123 30
		Prix de vente des chevaux de haras	»	4,318 50	4,318 50
		TOTAL	32,511 62	424,370 90	456,882 52
RÉCAPITULATION.					
§ 1er. Recettes ordinaires			60 578 70	320,298 20	380,876 90
§ 2. Recettes extraordinaires			32,511 62	424,376 90	456,882 52
TOTAL GÉNÉRAL de la 2e Partie			93,090 38	744,669 16	837,759 48
REPORT du total général de la 1re Partie			312,480 60	2,517,504 24	2,829,984 24
TOTAL GÉNÉRAL			405,570 38	3,262,173 34	3,667,743 72

Digitized by Google

LE TIMBRE ET LES DOMAINES EN ALGÉRIE, PENDANT L'EXERCICE 1853. (Suite.)

…TATÉS.		RECOUVREMENTS	RESTES A RECOUVRER PRODUITS À L'EXERCICE 1854.			OBSERVATIONS
À DÉFAIRE: les droits et produits constatés admis en non-valeur.	RESTE en droits et produits à recouvrer pour l'exercice 1853.	EFFECTUÉS pendant l'exercice 1853	Droits et produits constatés, mis à la charge des comptables.	Droits et produits constatés à recouvrer sur les débiteurs.	TOTAL.	
12,474f 37c	174,900f 15c	160,784f 52c	"	14,115f 81c	14,115f 81c	(1) Voir la note 1, à la première partie
3,723 99	64,224 47	7,869 55	"	50,355 14	50,355 14	
"	650 00	"	"	650 00	650 00	
"	72 50	72 50	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	
"	6,610 00	6,616 00	"	"	"	
"	2,464 47	2,312 82	"	151 65	151 65	
"	789 25	789 25	"	"	"	
"	5 25	5 25	"	"	"	
1,717 37	26,836 50	24,933 27	"	1,905 25	1,903 25	
"	"	"	"	"	"	
"	5,576 00	5,576 00	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	
"	254 70	254 76	"	"	"	
261 67	7,750 13	7,747 91	"	2 22	2 22	
"	104 00	104 00	"	"	"	
"	111 00	111 00	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	
15 55	897 75	777 75	"	120 00	120 00	
"	"	"	"	"	"	
"	126 90	126 90	"	"	"	
"	151 25	151 25	"	"	"	
17,424 85	55,636 25	43,251 33	7f 00c	10 377 92	10,384 92	
"	120 85	120 85	"	"	"	
55,015 58	345,201 38	201,578 41	7 00	83,675 97	83,682 97	
49,705 10	188,757 67	138,969 55	"	49,768 12	49,768 12	
"	"	"	"	"	"	
551 65	12,388 19	12,588 19	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	
"	855 70	835 76	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	
515 50	19,050 60	19,650 60	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	
"	32,842 93	32,842 95	"	"	"	
"	109 90	109 90	"	"	"	
"	11,690 68	4,291 20	"	7,399 48	7,399 48	
"	654 00	654 09	"	"	"	
651 22	7,194 68	3,908 15	"	3,286 75	3,286 75	
598 66	717 50	717 30	"	"	"	
"	125,916 65	916 65	"	125,000 00	125,000 00	
"	125 30	"	"	125 30	125 30	
"	4,318 50	4,318 50	"	"	"	
51,702 13	405,180 39	219,602 74	"	185,577 65	185,577 65	
35,615 58	345,261 38	261,578 41	7 00	83,075 97	83,682 97	
51,702 15	405,180 39	219,602 74	"	185,577 65	185,577 65	
87,317 71	750,441 77	481,181 15	7 00	209,253 62	209,260 62	
223,718 15	2,606,260 09	2,309,815 24	2 54	290,448 31	290,450 85	
311,035 86	3,350,707 86	2,790,996 59	9 54	565,091 93	565,711 47	

Digitized by Google

TABLEAU DES DROITS ET PRODUITS CONSTATÉS ET RECOUVRÉS SUR L'ENREGISTREMENT,

DÉSIGNATION DES DROITS ET PRODUITS.				DROITS CONS		
				Droits qui restaient à recouvrer sur l'exercice 1853.	Droits constatés pendant l'exercice 1854	Totaux des droits constatés de l'exercice 1854
PREMIÈRE PARTIE.						
TRÉSOR.						
§ 1er. Enregistrement, greffe et hypothèques.	Droits d'enregistrement			2,125' 00c.	591,254' 22c	593,379' 22c
	Droits de greffe	Mise au rôle		»	6,867 73	6,867 73
		Rédaction et expédition		»	44,862 59	44,862 59
	Droits d'hypothèque.	Inscription de créances		»	5,968 10	5,968 10
		Transcriptions d'actes de mutation		»	3,172 17	3,172 17
		Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation		»	3,208 00	3,208 00
	Total			2,125 00	655,333 71	857,458 71
§ 2. Timbre	Timbre débité	Proportionnel		»	47,168 50	47,168 50
		De dimension		»	380,590 30	380,590 30
	Timbre extraordinaire et visa pour timbre.	Proportionnel	Actions dans les sociétés	»	1,643 98	1,643 98
			Autres titres	»	11,798 64	11,798 64
		De dimension	Journaux et écrits périodiques	»	6,796 13	6,796 13
			Écrits non périodiques	»	»	»
			Autres papiers de dimension	1,902 80	70,708 99	72,611 79
	Passe-ports			»	48,306 00	48,306 00
	Permis de port d'armes de chasse			»	23,565 00	23,565 00
	Total			1,902 80	590,377 54	592,480 34
§ 3. Amendes de toute nature.	De consignation			»	3,785 00	5,785 00
	De condamnation, autres que celles concernant les forêts ou attribuées aux communes			3,041 57	10,261 80	13,903 17
	Fixes, de contravention aux lois sur	l'enregistrement		135 00	5,818 08	5,953 08
		le timbre	proportionnel	»	4,918 45	4,918 45
			de dimension	15 00	3,755 00	3,770 00
		les droits de greffe		»	»	»
		les dénominations des poids et mesures		»	40 00	40 00
	Total			3,791 57	30,578 13	34,369 70
§ 4. Domaine	Produits des terrains et fortifications militaires			11,663 83	30,247 51	41,911 34
	Revenus des domaines de l'État (loyers et fermages)			38,549 66	410,262 03	448,811 69
	Rentes foncières	Arrérages		46,025 27	73,188 23	119,813 50
		Rachat		4,000 92	71,049 06	75,949 98
	Prix de vente des domaines de l'État.	Capital		83,414 18	297,510 70	380,924 88
		Intérêts		1,720 30	9,339 63	11,059 93
	Prix des récoltes faites sur les terrains du domaine de l'État			28,843 17	51,628 68	80,469 85
	Produit des pépinières et plantations faites par le Gouvernement.	Ventes d'arbres et plants		»	58,132 70	58,132 70
		Ventes de fruits et récoltes		»	3,482 72	3,482 72
	Prix de vente de mobiliers			800 60	4,980 05	5,780 65
	Épaves, déshérences et biens vacants			1 35	11,803 44	11,804 79
	Dommages-intérêts adjugés à l'État, autres que ceux concernant les forêts			»	»	»
	Total			216,518 68	1,021,822 75	1,238,141 43

Digitized by Google

LE TIMBRE ET LES DOMAINES EN ALGÉRIE, PENDANT L'EXERCICE 1854.

...ATÉS.		RECOUVREMENTS	RESTES A RECOUVRER *recouvrés à l'exercice 1855.*			OBSERVATIONS.
A CRÉANCES : les droits et produits constatés admis en non-valeur.	RESTE ou droits et produits à recouvrer pour l'exercice 1854	effectués pendant l'exercice 1854.	Droits et produits constatés mis à la charge des comptables.	Droits et produits constatés à recouvrer sur les débiteurs.	TOTAL.	
»	595,379' 22'	588,056' 32'	»	3,322' 90'	3,322' 90'	
»	6,867 75	6,867 75	»	»	»	
»	44,862 50	44,862 30	»	»	»	
»	3,968 16	5,068 10	»	»	»	
»	3,172 17	3,172 17	»	»	»	
» »	3,208 90	3,208 60	»	»	»	
»	657,458 71	652,133 81	»	5,322 90	5,322 90	
»	47,168 50	47,168 30	»	»	»	
»	386,590 30	380,526 56	»	»	»	
»	1,645 08	1,613 68	»	»	»	
»	11,798 64	11,768 64	»	»	»	
»	0,796 13	0,760 13	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	
1,220' 75'	71,383 04	70,708 99	»	070 05	070 05	
»	48,306 00	48,300 60	»	»	»	
»	25,365 00	23,365 60	»	»	»	
1,226 73	591,253 36	590,377 54	»	670 03	676 03	
»	5,785 00	5,785 00	»	»	»	
3,331 25	10,551 92	5,785 90	»	4,768 62	4,768 62	
100 00	5,855 08	5,788 68	»	65 00	65 00	
»	4,618 45	4,918 45	»	»	»	
5 00	3,785 00	3,735 06	»	10 00	10 00	
»	»	»	»	»	»	
»	40 00	40 66	»	»	»	
3,456 25	30,015 45	20,070 45	»	4,843 02	4,843 02	
5,964 36	30,040 08	28,004 44	»	7,882 54	7,882 54	
18,570 02	436,240 77	399,616 08	»	31,536 00	31,230 66	
15,783 04	166,028 46	31,710 81	»	54,317 65	54,317 65	
4,056 35	71,915 63	68,050 36	»	3,854 33	3,854 33	
01,085 27	280,836 61	240,529 20	»	40,310 41	46,310 41	
105 52	16,954 41	6,256 94	»	1,723 47	1,723 47	
15,131 20	67,518 36	66,158 50	»	1,160 00	1,160 00	
»	58,132 76	38,132 70	»	»	»	
»	3,482 72	3,482 72	»	»	»	
2,330 00	5,230 05	1,886 63	»	1,350 00	1,350 00	
1 35	11,805 44	11,803 44	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	
146,250 07	1,088,801 30	938,062 27	»	150,820 00	130,829 00	

TABLEAU DES DROITS ET PRODUITS CONSTATÉS ET RECOUVRÉS SUR L'ENREGISTREMENT,

DÉSIGNATION DES DROITS ET PRODUITS		DROITS CONSTATÉS		
		Droits qui restaient à recouvrer sur l'exercice 1853	Droits constatés pendant l'exercice 1854.	TOTAL des droits constatés de l'exercice 1854.
Suite de la PREMIÈRE PARTIE.				
TRÉSOR. (Suite.)				
§ 5. Vente d'effets mobiliers appartenant à l'État	Ministère de la guerre	11,770' 32"	351,782' 37"	363,560' 69"
	——— de la marine	»	431 00	431 00
	——— des finances	»	202 70	202 70
	——— de la justice	»	»	»
	TOTAL	11,770 32	352,416 07	364,194 39
§ 6. Forêts	Prix des bois vendus aux enchères	967 00	14,597 35	15,564 35
	Prix des bois vendus de gré à gré	1,030 00	25,961 50	27,011 50
	Recouvrement des frais d'adjudication et de ventes de gré à gré	»	40 75	40 75
	Menus produits forestiers	17,104 88	25,405 14	42,590 02
	Amendes de condamnations pour délits forestiers	3,233 89	18,786 66	22,020 58
	Dommages-intérêts pour délits dans les bois de l'État	690 30	836 60	1,528 90
	Recouvrement de frais de poursuite et d'instance en matière forestière	223 47	519 52	742 99
	TOTAL	23,869 54	86,220 55	110,099 09
§ 7. Produits divers	Redevances et produits extraordinaires des mines. Redevances fixes	737 20	3,075 71	3,812 91
	Redevances et produits extraordinaires des mines. Redevances proportionnelles	»	1,481 14	1,481 14
	Rétribution des élèves des collèges et écoles dont les dépenses sont payées sur les fonds de l'État	»	»	»
	Redevances annuelles pour concession d'eau	1,350 00	805 00	2,155 00
	Abonnements et insertions au Moniteur algérien et au Bulletin officiel des actes du Gouvernement	»	306 00	306 00
	Prix des travaux effectués par l'imprimerie du Gouvernement	»	1,057 51	1,057 51
	Recouvrements de frais de justice	15,357 68	136,940 46	152,298 14
	Recouvrements de frais de poursuite et d'instance concernant l'enregistrement et les domaines	726 85	3,279 17	4,006 02
	Dommages-intérêts adjugés à l'État	274 14	720 00	994 14
	Frais d'adjudication payés par les adjudicataires pour vente et location d'immeubles	3,203 82	1,520 40	4,814 22
	Recettes accidentelles. Résultat de vérification de régie	94 17	321 76	415 93
	Recettes accidentelles. Sommes mises, pour cause de responsabilité, à la charge des receveurs	»	122 76	122 76
	Recettes accidentelles. Remplacement de dépenses rejetées ou d'erreurs relevées par la Cour des comptes	»	100 00	100 00
	Recettes accidentelles. Sommes payées par l'administration civile pour le compte des colons	6,965 75	»	6,965 75
	Recettes accidentelles. Prix des sous-locations consenties par les ponts et chaussées	660 33	293 48	953 81
	Recettes accidentelles. Produit des plans	»	1,344 00	1,344 00
	Recettes accidentelles. Créances autres que rentes	6,873 20	7,113 05	13,987 15
	Recettes accidentelles. Travaux exécutés pour les particuliers par les ponts et chaussées	85 12	930 50	1,015 62
	Recettes accidentelles. Amendes de grande voirie et de roulage	40 08	223 27	260 95
	Recettes accidentelles. Débet pour déficit de caisse constaté à la charge de M. Roubière	»	408 80	408 80
	TOTAL	36,464 04	160,943 01	197,408 85
§ 8. Pensions civiles		»	1,800 85	1,800 85
RÉCAPITULATION DE LA PREMIÈRE PARTIE.				
§ 1er. Enregistrement, greffe et hypothèques		2,125 00	655,333 71	657,458 71
§ 2. Timbre		1,902 80	590,577 54	592,480 34
§ 3. Amendes de toute nature		3,761 57	30,578 13	34,339 70
§ 4. Domaine		210,510 00	1,027,622 75	1,238,141 43
§ 5. Vente d'effets mobiliers appartenant à l'État		11,770 32	352,416 07	364,194 39
§ 6. Forêts		23,869 54	86,229 55	110,099 09
§ 7. Produits divers		36,464 94	160,943 91	197,408 85
§ 8. Pensions civiles		»	1,800 85	1,800 85
TOTAL GÉNÉRAL		290,450 85	2,809,502 51	3,195,953 36

Digitized by Google

LE TIMBRE ET LES DOMAINES EN ALGÉRIE, PENDANT L'EXERCICE 1854. (Suite.)

...ATÉS. — ... comprend : les droits et produits constatés admis en non-valeur	... sont ou droits et produits à recouvrer pour l'exercice 1854.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'exercice 1854.	RESTES A RECOUVRER reportés à l'exercice 1855. — Droits et produits constatés mis à la charge des comptables.	Droits et produits constatés à recouvrer sur les débiteurs.	TOTAL.	OBSERVATIONS
187f 20c	363,373f 40c	351,046f 95c	»	12,320f 54c	12,326f 54c	
»	431 00	431 00	»	»	»	
»	202 70	202 70	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	
187 20	364,007 10	351,680 05	»	12,320 54	12,326 54	
»	15,564 35	13,704 23	»	1,860 12	1,860 12	
447 00	27,164 50	23,453 38	»	3,711 12	3,711 12	
»	40 75	40 75	»	»	»	
130 50	42,433 52	24,759 84	»	17,673 68	17,673 68	
10,074 15	5,940 43	5,577 04	»	368 70	368 79	
803 65	926 25	720 25	»	»	»	
208 29	534 70	532 35	»	2 35	2 35	
17,669 59	92,429 50	68,013 44	»	23,010 00	23,016 06	
»	3,812 91	2,739 07	»	1,073 24	1,073 24	
397 44	883 70	203 70	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	
»	2,155 00	805 00	»	1,350 00	1,350 00	
»	306 00	300 00	»	»	»	
»	1,957 51	1,957 51	»	»	»	
46,323 82	105,974 32	78,039 50	47f 07c	27,887 07	27,934 74	
340 00	3,650 42	2,813 92	0 25	845 25	845 50	
154 14	840 00	020 00	»	220 00	220 00	
180 00	4,034 22	1,723 70	»	2,010 52	2,010 52	
»	415 93	355 00	»	60 84	60 84	
»	122 70	122 76	»	»	»	
»	100 00	100 00	»	»	»	
»	0,965 75	»	»	0,905 75	0,965 75	
»	053 01	»	»	953 01	953 81	
»	1,344 00	1,344 00	»	»	»	
26 35	13,960 80	1,064 53	»	12,896 27	12,896 27	
»	1,015 02	030 50	»	85 12	85 12	
»	260 05	204 01	»	5 34	5 34	
»	408 80	400 80	»	»	»	
47,028 35	149,780 50	94,479 37	47 32	55,253 81	55,301 13	
»	1,800 85	1,000 85	»	»	»	
»	057,458 71	052,135 01	»	5,322 90	5,322 90	
1,226 75	591,253 59	590,577 54	»	070 05	070 05	
3,456 25	30,013 45	26,070 43	»	4,843 02	4,843 02	
149,250 07	1,088,891 30	938,062 27	»	150,829 09	150,029 09	
187 20	364,007 19	351,080 05	»	12,320 54	12,326 54	
17,660 59	02,420 50	68,813 44	»	23,010 06	23,016 06	
47,028 35	149,780 50	94,479 37	47 32	55,253 81	55,301 13	
»	1,800 05	1,800 85	»	»	»	
210,418 21	2,076,535 15	2,723,020 30	47 32	252,867 47	252,914 79	

Digitized by Google

TABLEAU DES DROITS ET PRODUITS CONSTATÉS ET RECOUVRÉS SUR L'ENREGISTREMENT

DÉSIGNATION DES DROITS ET PRODUITS.			DROITS CON		
			Droits qui restaient à recouvrer sur l'exercice 1853.	restes constatés pendant l'exercice 1854.	total des droits constatés de l'exercice 1854.
DEUXIÈME PARTIE.					
BUDGET LOCAL ET MUNICIPAL.					
§ 1er. Recettes ordinaires.	Produit des immeubles appartenant aux communes ou agglomérations d'habitants ou provenant d'anciennes corporations religieuses	Loyers et fermages	14,115' 81c	103,551' 87c	177,667' 68c
		Rentes foncières	56,355 14	27,347 07	83,729 21
		Vente de récoltes	650 00	21 75	671 75
	Produit de divers droits communaux légalement établis.	Autorisation de voirie pour constructions et réparations	"	"	"
		Autorisations de police délivrées aux établissements publics	"	"	"
		Mesurage	"	8,460 75	8,460 75
		Produit des fourrières publiques	151 65	3,529 24	3,680 89
		Diplômes et livrets d'hôteliers	"	1,206 50	1,206 50
		Prix des plaques livrées aux chevriers	"	100 25	109 25
		Prix du traitement des malades aisés admis dans les hôpitaux civils	1,903 23	31,715 49	33,618 72
		Taxes de ville et de police régulièrement autorisées	"	27 80	27 80
		Part revenant aux communes sur le produit des permis de chasse	"	5,420 00	5,420 00
		Médicaments et objets de pansement délivrés par les hôpitaux civils	2 22	12,414 66	12,416 88
		Amendes pour contraventions aux arrêtés municipaux	"	182 00	182 00
		Haras et dépôts d'étalons	"	865 00	865 00
	Concessions dans les cimetières.	Prix des concessions	"	566 00	566 00
		Droits pour inhumation	"	25 00	25 00
	Produit des concessions d'eau et autres concessions autorisées pour les services communaux	Concessions d'eau	120 00	1,096 59	1,216 59
		Enlèvement des boues et immondices	"	"	"
	Produit des expéditions des actes administratifs et de l'état civil, etc	Actes administratifs de l'état civil	"	265 00	265 00
		Décisions du conseil de préfecture	"	155 45	155 45
	Portion accordée aux communes dans le produit des amendes prononcées par les tribunaux de simple police, de police correctionnelle et par les conseils de discipline de la milice	Amendes de simple police et de police correctionnelle	10,384 92	81,978 36	93,363 28
		Produit des saisies	"	209 00	209 00
		TOTAL	83,682 97	339,174 68	422,857 65
§ 2. Recettes extraordinaires.	Prix de vente des biens des communes, agglomérations d'habitants ou anciennes corporations religieuses		49 768 12	255,450 93	275,228 95
	Dons et legs dûment autorisés		"	"	"
	Remboursements des capitaux exigibles ou des rentes rachetées		"	2,903 31	2,903 31
	Produit des bois appartenant aux communes		"	"	"
	Recettes accidentelles	Prix de vente de mobilier appartenant aux communes	"	1,610 85	1,010 85
		Prix des abonnements aux publications faites aux frais des communes	"	"	"
		Produit des saisies de police	"	"	"
		Recouvrement d'avances et remplacement de dépenses	"	14,186 09	14,186 09
		Dommages-intérêts adjugés aux communes	"	0 40	0 40
		Versements opérés pour le compte du Beit el-Mal	"	"	"
		Prix des soies vendues par l'administration civile	"	133,485 65	133,485 65
		Amendes diverses. — Part revenant au budget local et municipal	"	070 95	676 95
		Vente de mobilier pour le compte du service local et municipal	"	722 00	722 00
		Colonies agricoles	7,399 48	1,426 40	8,825 88
		Milices. — Réparation des armes	3,280 75	2,910 02	6,203 37
		Mont-de-piété. — Avances faites à cet établissement	125,000 00	27,705 82	152,705 82
		Prisons civiles — Retenues sur le travail des détenus et frais de nourriture	"	430 80	430 80
		Résultat de vérification de régie	123 30	9 12	132 42
		Pépinière centrale. — Frais d'emballage	"	2,102 20	2,102 20
		Livrets dus par la succession Bonface	"	343 00	343 00
		TOTAL	185,577 65	414,159 74	599,737 39
RÉCAPITULATION.					
§ 1er. Recettes ordinaires			83,682 97	339,174 68	422,857 65
§ 2. Recettes extraordinaires			185,577 65	414,159 74	599,737 39
TOTAL GÉNÉRAL de la 2e Partie			269,260 62	753,334 42	1,022,595 04
REPORT du total général de la 1re Partie			296,450 85	2,899,502 51	3,195,953 36
TOTAL GÉNÉRAL			565,711 47	3,652,836 93	4,218,548 40

Digitized by Google

LE TIMBRE ET LES DOMAINES EN ALGÉRIE, PENDANT L'ANNÉE 1854. (Suite.)

ÉTATS.		RECOUVREMENTS	RESTES A RECOUVRER rapportés à l'exercice 1855.			OBSERVATIONS
A DÉDUIRE les droits et produits constatés admis en non-valeur.	RESTE en droits et produits à recouvrer pour l'exercice 1854.	opérés pendant l'exercice 1854.	Droits et produits constatés mis à la charge des comptables.	Droits et produits constatés à recouvrer sur les débiteurs.	TOTAL.	
7,701f 72c	169,965f 96c	157,499f 91c	»	16,466f 05c	16,466f 85c	
4,650 01	79,079 30	5,916 63	»	73,182 57	73,102 57	
»	871 75	21 75	»	650 00	650 00	
»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	
»	8,460 75	8,460 75	»	»	»	
483 08	3,196 91	5,001 91	»	195 00	195 00	
»	1,206 50	1,200 50	»	»	»	
»	109 25	109 25	»	»	»	
8,642 96	24,975 78	21,208 11	»	3,787 65	3,787 65	
»	27 80	27 80	»	»	»	
»	5,420 00	8,420 00	»	»	»	
2 22	12,414 66	12,258 43	»	156 03	156 03	
125 00	57 00	57 00	»	»	»	
»	865 00	865 00	»	»	»	
»	566 80	566 00	»	»	»	
»	25 00	25 00	»	»	»	
120 00	1,096 59	1,896 59	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	
»	265 00	285 00	»	»	»	
»	155 45	155 45	»	»	»	
21,285 13	71,108 05	55,397 70	34f 00c	15,676 35	15,718 35	
»	209 00	209 00	»	»	»	
42,981 12	579,870 53	273,768 68	34 00	106,073 85	108,107 85	
00,235 48	214,902 85	186,479 58	»	28,513 07	28,515 87	
»	»	»	»	»	»	
30 15	2,963 16	2,007 69	»	55 47	55 47	
»	»	»	»	»	»	
»	1,610 85	1,610 85	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	
»	14,186 09	14,186 89	»	»	»	
8 48	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	
»	133,485 65	133,485 65	»	»	»	
»	676 95	676 95	»	»	»	
»	722 00	722 00	»	»	»	
599 00	8,226 88	1,223 75	»	7,003 13	7,003 13	
1,048 52	5,154 85	3,727 56	»	1,427 29	1,427 29	
»	152,795 82	2,795 82	»	150,000 00	150,000 00	
79 80	351 00	351 00	»	»	»	
»	132 42	9 12	»	123 30	123 30	
»	2,102 28	2,102 20	»	»	»	
314 05	28 35	28 35	»	»	»	
62,307 92	537,429 47	350,307 21	»	187,122 28	187,122 26	
42,981 12	379,878 53	273,768 68	34 00	106,073 85	100,107 65	
62,307 92	537,429 47	350,307 21	»	187,122 26	187,122 20	
105,289 04	917,300 00	624,075 89	34 00	293,190 11	293,230 11	
219,418 21	2,976,535 15	2,723,020 30	47 32	252,867 47	252,914 79	
324,707 25	3,893,841 15	3,347,096 25	61 32	546,063 58	546,144 90	

Digitized by Google

TABLEAU, PAR BUREAUX, DES RECOUVREMENTS EFFECTUÉS SUR L'ENREGISTREMENT

BUREAUX	§ Ier. ENREGISTREMENT, GREFFE ET HYPOTHÈQUES.						§ II. TIMBRE.					
		GREFFE		HYPOTHÈQUES			DÉBITÉ		EXTRAORDINAIRE ET VISA.			
									Proportionnel		De dimension	
	PRODUCTION-NEMENT	Mise au rôle	Rédaction et expédition	Inscription de créances	Transcription d'actes de mutation	Maintien des actions pour transcription	Proportionnel	De dimension (1)	Actions dans les sociétés.	Autres titres.	Journaux et écrits périodiques.	Autres papiers.
	fr. c	fr. c	fr. c	fr. c	fr. c	fr. c	fr. c	fr. c	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Ire PARTIE. — RECOUVREMENTS												
Alger. Actes civils	111,205 01	.	.	.	.	.	4,878 75	31,783 15	.	232 80	.	.
— Actes judiciaires	75,285 15	2,870 57	18,656 05	.	.	.	3,115 25	32,170 99	.	0 35	.	.
— Actes extrajudiciaires	31,502 70	.	.			.	0 25	.	.	10 05	.	.
— Timbre extraordinaire	.	.	.		.	.	.	32 00	712 60	9,433 90	4,040 11	.
— Amendes	481 80	.	.	.	.	.	4,017 60	19,253 28	.	.	.	.
— Domaines	.	.	.	.	.	.	2,785 90	21,335 30	.	.	.	.
— Hypothèques	.	.	.	3,172 70	1,266 20	1,399 14	.	1,916 00	.	.	.	.
Annexe	3,369 76	.	.	.			333 45	2,010 00	.	0 55	.	.
Blidah. Enregistrement et hypothèques	31,811 02	480 00	3,465 30	490 10	178 00	561 75	1,175 15	00,201 00	.	2 05	.	.
— Domaines	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Cherchel	2,296 75	.	.	.	.	.	121 75	2,202 00	.	0 40	.	.
Koléah	983 67	.	.	.	.	.	51 65	1,167 00	.	.	.	.
Delhys	935 16	.	.	.	.	.	44 30	1,059 75	.	0 30	.	.
Douéra	5,720 35	.	.	.	.		87 50	2,265 45	.	0 25	.	.
Medeah	13,723 17	.	.	.	.	.	703 45	7,206 85	.	0 10	.	.
Milianah	5,206 02	.	.	.	.	.	331 65	4,167 30	.	0 75	.	.
Orléansville	3,331 20	.	.	.	.	.	166 25	2,031 95	.	1 05	.	.
Tenes	3,734 44	.	.	.	.	.	166 40	1,196 10	.	4 00	.	.
Totaux	246,501 31	3,350 57	22,101 35	3,662 80	1,444 20	1,961 56	21,315 35	199,022 15	712 60	9,687 55	4,040 11	.
Total par paragraphe		312,013^f^ 00^c^					272,954^f^ 37^c^					

BUREAUX	§ V. VENTE D'EFFETS MOBILIERS				§ VI. FORÊTS						PRODUCTIONS ET PRODUIT EXTRAORDINAIRE DES MINES.		
	ministères				PRIX des bois vendus		RECOUVREMENTS de frais d'adjudications et de ventes.	AMENDES produits forestiers	AMENDES de condamnations, etc.	DOMMAGES-intérêts pour délits, etc	REMBOURSEMENT de frais de poursuite.	Fixes	Proportionnelles
	de la guerre	de la marine.	des finances.	de la justice.	sur taillis	de gré à gré							
	fr. c	fr. c	fr. c	fr. c	fr. c	fr. c	fr. c	fr. c	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Suite de la Ire PARTIE. — RECOUVREMENTS													
Alger. Actes civils	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
— Actes judiciaires	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
— Actes extrajudiciaires	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
— Timbre extraordinaire	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
— Amendes	.	.	.	.	.	378 75	.	.	10 30	.	3 60	.	.
— Domaines	57,110 66	381 75	3,597 00	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
— Hypothèques	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Annexe	1,090 04	.	.	.	.	521 00	.	.	.	.	.	.	.
Blidah. Enregistrement et hypothèques	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
— Domaines	36,986 67	.	.	.	.	.	.	25 00	5 00	.	1 70	.	.
Cherchel	330 25	.	27 50	.	.	.	.	.	25 00	.	13 45	.	.
Koléah	372 25	.	.	.	946 75	.	.	.	303 00	.	21 20	.	.
Delhys	331 80	.	13 50	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Douéra	313 30	.	.	.	.	.	.	.	148 40	66 15	00 45	.	.
Medeah	6,081 04	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Milianah	4,681 45	.	.	.	.	2,713 10	.	215 00	115 50	.	14 22	.	.
Orléansville	4,137 05	.	.	.	2,087 30	.	22 70	.	1,181 30	.	55 02	.	.
Tenes	1,115 10	.	3 00	.	.	.	.	.	10 00	.	110 32	.	.
Totaux	93,512 61	381 75	3,645 00	.	3,034 11	3,017 85	22 70	240 00	1,670 50	66 15	270 74	.	.
Total par paragraphe		99,830^f^ 68^c^					9,150^f^ 30^c^						

1) Le produit des passeports, 13,320 fr., celui des permis de chasse, 6,195 fr., les droits d'enchères, 182 fr., total, 19,968 fr., sont confondus, pour chaque bureau, avec le timbre de dimension.

LE TIMBRE ET LES DOMAINES, DANS LA PROVINCE D'ALGER, PENDANT L'ANNÉE 1853.

§ III. AMENDES

Droits de timbre.	Droits de condamnations autres que celles concernant, etc.	De contraventions. Enregistrement.	Timbre proportionnel.	Timbre de dimension.	Droits de greffe.	Poids et mesures.
fr. c.	fr. c.	fr.	fr. c.	fr.	fr.	fr.
»	»	305	782 73	470	»	»
4,575	»	635	21 44	105	»	»
»	»	250	501 03	75	»	»
»	»	»	»	200	»	»
»	1,790 90	20	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»
»	»	45	13 60	10	»	»
185	201 60	100	31 33	465	»	»
»	»	»	»	»	»	»
»	88 00	15	5 00	30	»	»
»	232 60	10	15 60	140	»	»
»	16 60	»	10 00	0	»	»
»	59 45	60	3 00	100	»	»
»	92 00	70	22 56	36	»	»
»	85 22	100	75 00	95	»	»
»	291 60	20	37 10	40	»	»
»	125 60	75	14 60	40	»	»
5,000	2,881 60	2,130	1,490 16	2,013	»	»

13,519f 50c

§ IV. DOMAINES.

Produit des terrains et fortifications militaires.	Fours et fermages.	Revues publiques. Arrérages.	Rachats.	Prix de vente. Capital.	Intérêts	Cessions gratuites.	Prix des récoltes faites sur les domaines de l'État	Pépinières et plantations. Arbres et plants	Fruits et récoltes.	Vente de mobilier.	Épaves, déshérences et biens vacants.	Remboursements adjugés à l'État
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr.	fr.	fr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr.
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	100 00	»	»
18,492 00	25,807 62	6,380 22	533 20	66,432 36	»	»	»	31,410 70	1,800 10	3,900 67	392 60	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
341 50	»	536 67	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
260 75	4,256 13	2,145 36	»	14,092 38	»	»	100	»	»	156 75	1,014 53	»
1,050 75	5,162 16	648 15	»	7,345 94	»	»	»	»	»	»	»	»
30 00	394 80	51 45	»	993 36	»	»	»	»	»	»	25 00	»
60 00	45 60	14 72	»	3 47	»	»	»	»	»	»	167 60	»
»	374 64	874 75	233 70	350 64	»	»	»	»	»	»	67 09	»
721 60	6,745 80	962 46	7 34	11,790 67	»	»	»	890 16	»	52 16	65 00	»
435 00	5,761 66	490 67	77 60	11,111 67	»	»	»	4,936 30	14 20	50 00	»	»
340 61	329 80	1,953 61	833 61	2,320 96	»	»	»	2,361 56	»	»	37 00	»
»	130 75	»	805 92	»	»	»	»	»	»	»	60 00	»
17,929 56	46,039 77	13,067 60	6,151 67	317,812 71	»	»	100	39,558 60	1,823 30	4,250 52	2,040 06	

238,506f 21c

§ VII. PRODUITS DIVERS

Remboursements annuelles pour concession d'eau.	Abonnements et insertions au Moniteur algérien et au Bulletin officiel.	Prix des travaux de l'imprimerie du Gouvernement.	Recouvrement de frais de justice.	Recouvrement de frais de poursuite et d'instance, etc.	Dommages-intérêts adjugés à l'État.	Frais d'adjudication payés par les adjudicataires, etc.	Produits agricoles. Produits de vérification de régie.	Sommes versées à la charge des receveurs.	Remplacement de dépenses, etc.	Sommes payées pour le compte des colons.	Retenues pour les ponts et chaussées.	Produit du pâture.	Remboursements et par des particuliers des frais de travaux exécutés dans leur intérêt par le service des ponts et chaussées.	Amnistie. — Amendes de grande voirie et de roulage.	Créances de l'État autres que routes.	TOTAL
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
»	»	»	»	»	»	»	10 02	»	»	»	»	»	»	»	»	180,170 20
»	»	»	»	»	»	»	20 70	»	»	»	»	»	»	»	»	130,000 65
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	32,288 15
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	46,631 11
»	»	»	10,005 13	480 00	»	»	»	»	»	»	»	»	156 06	100 70	»	61,956 44
»	307 60	»	»	60 70	»	37 80	»	»	»	563 05	»	1,310 00	»	»	»	240,260 36
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	10,754 78
»	»	»	980 75	16 00	»	»	1 75	»	»	»	»	»	»	»	»	13,371 09
»	»	»	4,330 17	134 25	»	»	60 04	»	»	»	»	»	»	82 75	»	75,010 47
296 60	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	177 55	»	»	30,850 52
»	»	»	216 60	23 25	»	»	2 60	»	»	»	»	»	»	6 60	»	20,137 50
»	»	»	620 70	30 50	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3 25	»	6,301 89
»	»	»	116 25	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3,196 54
»	»	»	1,060 19	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	82 25	»	11,954 30
»	»	»	1,022 45	22 65	13 60	»	»	60 61	»	»	»	»	»	12 60	»	60,326 87
75 00	»	»	1,512 60	8 05	»	»	0 31	»	»	»	»	»	»	60 05	»	63,242 60
»	»	»	1,007 32	61 65	»	»	80 89	»	»	»	»	»	»	»	»	74,732 86
21 60	»	»	1,003 37	46 25	»	»	8 60	»	»	»	»	»	»	»	»	12,242 49
393 60	307 60	»	28,860 75	780 30	13 60	37 30	93 07	60 61	»	563 05	»	1,310 00	333 62	441 60	»	999,105 37

33,178f 07c

TABLEAU, PAR BUREAUX, DES RECOUVREMENTS EFFECTUÉS SUR L'ENREGISTREMENT,

BUREAUX	Produit des immeubles appartenant aux communes ou agglomération d'habitants, ou provenant d'anciennes corporations religieuses. Loyers et fermages.	Rentes foncières.	Vente de récoltes.	Produits de divers droits communaux. Autorisations de voirie pour constructions et réparations.	Autorisations de police délivrées aux établissements publics.	Mesurage.	Produit des fourrières publiques.	Diplômes et livrets d'hôteliers.	Prix des plaques livrées aux chevriers.	Traitement des malades aisés admis dans les hôpitaux civils.	Taxe de ville et de police régulièrement autorisées.
	fr. c.	fr. c.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
IIe PARTIE. — RECOUVREMENTS POUR LE											
Alger. Actes civils	»		»	»	»	»	»	137 00	»	»	»
—— Actes judiciaires	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
—— Actes extrajudiciaires	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»
—— Timbre extraordinaire	»		»	»	»	»	»	»	»	»	»
—— Amendes	»	»	»		»	»	»	»	»	»	»
—— Domaines	35,018 10	6,184 00	»	5	»	»	160 34	»	»	1,786 38	»
—— Hypothèques	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»
Aumale	»	»		»	»	»	»	»	»	»	»
Blidah. Enregistrement et hypothèques	»	»		»		»	»	»	»	»	»
—— Domaines	484 00	794 50	»	»	»	»	186 35	»	»	18,857 78	»
Cherchel	»	»	»	»	»	»	78 00	8 25	»	104 29	»
Koléah		0 00	»	»		»	20 50	11 00	»	456 00	»
Dellys	961 75	»	»	»	»	»	4 50	»	»	»	»
Douéra		»	»	»		»	»	24 25		163 50	»
Médéah	»	»	»		»	»	300 40	31 05	»	»	»
Milianah	1,973 00	»	»	»		»	63 65	20 05			
Orléansville	»	»	»		»	»	250 90	5 75	»	190 01	»
Tenes	488 53	343 05	»	»	»	»	»	60 00	»	287 54	»
Total	39,490 90	7,253 43	»	5	»	»	1,066 44	263 25	»	61,622 63	»
Total par paragraphe											

BUREAUX	Prix de vente des biens des communes, agglomérations d'habitants ou anciennes corporations religieuses.	Dons et legs dûment autorisés.	Remboursement des capitaux exigibles et des rentes rachetées.	Produit des bois appartenant aux communes.	Prix de vente du mobilier.	Prix des abonnements aux publications faites aux frais des communes.	Produit des saisies de police.	Recouvrements d'avances et remplacement de dépenses.	Dommages-intérêts adjugés aux communes.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr.
Suite de la IIe PARTIE. — RECOUVREMENTS POUR LE									
Alger. Actes civils				»	»	»	»	»	»
—— Actes judiciaires	»			»	»	»	»	»	»
—— Actes extrajudiciaires		»	»		»	»	»		»
—— Timbre extraordinaire		»	»	»	»	»	»	»	»
—— Amendes	»	»		»	»	»	»	»	»
—— Domaines	30,309 58	»	5,512 04	»	189 75	»	»	8,000 00	»
—— Hypothèques		»	»	»	»	»	»	»	»
Aumale			»	»	»	»	»	»	»
Blidah. Enregistrement et hypothèques			»			»	»	»	»
—— Domaines	»		1,311 00					6,011 70	»
Cherchel	»		»	»	»	»		»	»
Koléah	5 38	»	91 00	»	»	»	»	»	»
Dellys	0 43		»	»	»	»	»	»	»
Douéra	»	»	»	»	507 10	»	»	»	»
Médéah	»	»	»	»	»	»	»	253 53	»
Milianah	703 85	»	»		»	»	»	»	»
Orléansville	»	»	»		»		»	2,605 40	»
Tenes	5,080 05	»	121 40	»	30 85	»	»	61 25	»
Total	67,970 71	»	7,327 00	»	5 70	»	»	13,451 38	»
Total par paragraphe									

Digitized by Google

LE TIMBRE ET LES DOMAINES, DANS LA PROVINCE D'ALGER, PENDANT L'ANNÉE 1853. (Suite.)

1re. RECETTES ORDINAIRES.

Portion revenant à la caisse locale et municipale sur le prix des permis de chasse.	Produit des préparations et planches appartenant aux communes	Frais de gîte et de soulèvement des prisonniers militaires.	Prix de médicaments et objets de pansement livrés aux particuliers par les hôpitaux civils.	Utilisation des élèves entretenus par les communes	Successions dans les communes. Prix des concessions.	Successions dans les communes. Droit pour inhumation.	Produits des concessions d'eau et autres communes autorisées pour les services communaux. Concessions d'eau.	Produits des concessions d'eau et autres communes autorisées pour les services communaux. Enlèvement des boues et immondices.	Produits des expéditions des actes administratifs et de l'état civil, etc. Actes administratifs et de l'état civil.	Produits des expéditions des actes administratifs et de l'état civil, etc. Décisions du conseil de préfecture.	Portion accordée aux communes dans le produit des amendes prononcées par les tribunaux de simple police, de police correctionnelle et par les conseils de discipline de la milice. Amendes de simple police et de police correctionnelle.	Portion accordée aux communes dans le produit des amendes prononcées par les tribunaux de simple police, de police correctionnelle et par les conseils de discipline de la milice. Produit des mines.
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr.	fr.	fr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
COMPTE DU BUDGET LOCAL ET MUNICIPAL.												
450 00	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	9,181 50	
»	»	199 00	5,617 21	»	»	»	383 22	»	»	131 25	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»		»		»
150 00	»		»	»	»	»	»	»	»	»	894 60	
150 00	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2,253 00	»
»	»	100 20	1,038 25	»	»	»	81 59	»	0 75	»	»	»
210 00	»	»	»		21	»	12 25	»	»	»	378 45	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	450 00	»
90 00	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	103 00	»
»	»	17 42	378 74	»	»	»	»	»	»	»	800 20	»
300 00	»	»	»	»	»	»	»	»	23 85		1,033 30	31 10
450 00	»	»		»	»	»	331 07	»	15 75	»	602 30	»
150 00	»	»	»		»	»	»	»	»	»	721 00	
210 00	»	»	»	»	»	»	»	»	17 25	»	1,265 00	»
2,250 00	»	256 70	7,616 33	»	21		777 73	»	60 60	131 25	16,010 32	31 10
98,853' 90*												

RECETTES EXTRAORDINAIRES

Versements opérés pour le compte des Beni-el-Mal.	Prix des mises vendues par l'administration locale.	Parts revenant à la caisse locale et municipale pour répartitions d'amendes diverses	Cessions agricoles — Taxes versées par les communes ou privés et produits d'immeubles.	Frais divers pour la surveillance des transports politiques.	Mêlée — Prix des réparations faites aux armes.	Prises civile. — Retenue exercée sur le produit du travail et frais de nourriture et d'entretien des détenus	Mont-de-piété. — Avances faites à cet établissement	Résultat de vérification de régie.	Prix de vente de chevaux de haras.	TOTAL.
fr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c	fr. c.	fr. c	fr. c	fr. c	fr. c.	fr. c
COMPTE DU BUDGET LOCAL ET MUNICIPAL.										
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	347 50
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»			»	»	»	»	»	»	»
»	»	11 02	»	»	1,556 80	717 30	»	»	»	10,501 00
»	25,816 98	»	»	454 09	»	»	810 65	»	»	137,066 35
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1,011 00
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2,323 60
»	»	»	»	»	1,491 11	»	»	»	»	31,608 91
»	»	5 00	2,855 59	»	»	»		»	»	3,771 00
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1,253 50
»	»	»	»		»	»	»	»	»	1,160 65
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1,972 30
»	»	01 64	312 81	»	99 72	»	»	»	»	2,399 30
»	»	01 07	»	»	253 20	»	»	»	»	1,130 82
»	»	»	618 30	»	»	»	»	»	»	1,370 61
»	»	»	374 50	»	165 01	»	»	»	»	10,221 13
»	25,816 98	109 80	4,291 20	804 09	3,559 77	717 30	810 65	»	»	214,013 72
118,130' 70*										
									Report de la 1re Partie	999,193 37
									Total général	1,213,200 09

Digitized by Google

TABLEAUX, PAR BUREAU, DES RECOUVREMENTS EFFECTUÉS SUR L'ENREGISTREMENT,

BUREAUX.	§ Ier. ENREGISTREMENT, GREFFE ET HYPOTHÈQUES.						§ II. TIMBRE						
	ENREGISTREMENT.	GREFFE		HYPOTHÈQUES.			SÉCRITÉ.		EXTRAORDINAIRE ET VIS				
									Proportionnel.		De dimension.		
		Mise au rôle.	Rédaction et expédition.	Inscription de créances.	Transcription d'actes de mutation.	Moitié des salaires pour transcriptions.	Proportionnel.	De dimension.	Actions dans les sociétés.	Autres titres.	Journaux et écrits périodiques.	Écrits non périodiques.	Autres papiers.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Ier PARTIE. — RECOUVREMENTS													
Ovan. Enregistrement	87,474 57	1,475 60	10,038 61	»	»	»	257 35	5,847 30	»	43 20	»	»	»
— Domaines	»	»	»	»	»	»	5,975 00	70,275 90	»	295 60	908 94	»	»
— Hypothèques	»	»	»	1,176 78	623 40	369 18	»	3,560 00	»	»	»	»	»
Saint-Cloud	888 40	»	3 00	»	»	»	40 70	1,024 45	»	»	»	»	»
Mascara	7,850 64	»	»	»	»	»	664 70	5,783 30	»	2 10	»	»	»
Mostaganem	14,825 66	»	»	»	»	»	1,537 58	13,333 60	»	2 00	»	»	»
Mers-el-Kebir	»	»	»	»	»	»	23 15	206 40	»	»	»	»	»
Tlemcen	13,004 52	»	»	»	»	»	1,061 00	9,806 20	»	1 00	»	»	»
Nemours	600 58	»	»	»	»	»	108 95	866 65	»	»	»	»	»
Tiaret	1,209 79	»	»	»	»	»	82 25	754 60	»	5 65	»	»	»
Sidi-bel-Abbès	6,049 12	»	»	»	»	»	294 30	4,315 75	»	0 45	»	»	»
Total	132,721 28	1,475 60	10,042 81	1,176 78	623 40	369 18	10,034 90	116,816 45	»	344 40	908 94	»	»
Total par paragraphe	146,410f 75c						128,104f 60c						

BUREAUX	§ V. VENTES D'EFFETS MOBILIERS.				§ VI. FORÊTS.										
	MINISTÈRES				FRAIS des bois vendus		RECOUVREMENT de frais d'adjudications et de ventes.	DÉBUS produits forestiers.	AMENDES de condamnation, etc.	DOMMAGES-INTÉRÊTS pour délits, etc.	RECOUVREMENTS de frais de poursuite.	REDEVANCES et produits extraordinaires des mines.		RÉTRIBUTION des élèves des collèges et écoles, etc.	RECOUVREMENTS annuelles pour [illegible]
	de la guerre	de la marine.	des finances.	de la justice	aux enchères.	de gré à gré.						Fixes	Proportionnelles.		
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Suite de la Ire PARTIE. — RECOUVREMENTS															
Ovan. Enregistrement	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
— Domaines	82,644 30	»	86 25	»	»	90 00	»	234 06	»	»	»	»	»	»	»
— Hypothèques	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Saint-Cloud	40 15	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Mascara	6,874 34	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Mostaganem	22,161 18	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Mers-el-Kebir	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Tlemcen	11,187 63	»	»	»	»	»	»	»	208 10	1 50	67 80	»	»	»	»
Nemours	472 93	»	3 00	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Tiaret	118 85	»	37 80	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Sidi-bel-Abbès	5,270 03	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Total	88,778 41	»	126 05	»	»	90 00	»	234 06	208 10	1 50	67 80	»	»	»	»
Total par paragraphe	98,904f 46c				599f 46c										

Digitized by Google

LE TIMBRE ET LES DOMAINES, DANS LA PROVINCE D'ORAN, PENDANT L'EXERCICE 1853.

§ III. AMENDES

de condamnations.	de contraventions aux lois sur le timbre, etc.	DE CONTRAVENTIONS. Enregistrement.	Timbre : passeports.	Timbre : démonétisation.	Droits de greffe.	Poids et mesures.
fr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr.	fr.	fr.
430	1,001 00	215 00	607 60	270	»	»
»	»	»	»	170	»	»
»	»	»	»	»	»	»
»	158 00	60 50	»	0	»	»
»	145 00	45 00	10 00	60	»	»
»	25 00	945 00	154 74	485	»	»
»	»	»	»	»	»	»
»	100 00	00 00	92 46	60	»	»
»	»	»	»	20	»	»
»	»	»	6 56	»	»	»
»	»	10 00	16 01	130	»	»
430	1,330 33	926 50	947 64	1,476	»	»
		6,312f 37c				

§ IV. DOMAINES.

PRODUIT des terrains et fortifications militaires	LOYERS et fermages.	RENTES FONCIÈRES : Arrérages.	RENTES FONCIÈRES : Rachats.	PRIX DE VENTE : Capital.	PRIX DE VENTE : Intérêts.	CAÏDATS mobiliers.	PRIX des récoltes faites sur les domaines de l'État.	PÉPINIÈRES et plantations : Arbres et plants.	PÉPINIÈRES et plantations : Fruits et récoltes.	VENTE de mobilier.	épaves, déshérences et biens vacants.	DOMAINES transférés adjugés à l'État
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr.	fr. c.	fr. c.	fr.	fr. c.	fr. c.	fr.
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
5,109 41	38,346 05	9,201 01	12,902 57	37,887 00	2,910 14	»	»	»	»	»	283 50	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	910 11	160 38	»	»	»	»	»	»	»	»	00 00	»
»	17,360 13	5,203 00	654 00	4,803 31	293 57	»	4,196 27	1,376 60	»	»	00 00	»
3,536 00	11,019 40	903 00	565 75	11,975 38	137 33	»	7,919 39	1,735 90	»	00 00	58 00	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	8,995 50	1,018 00	7 50	2,294 60	115 10	»	1,035 00	1,339 10	51	325 20	205 75	»
341 00	4,263 03	2 00	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1,153 00	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	12,907 50	129 37	221 60	»	»	»	»	»	»	111 00	140 00	»
9,139 41	95,277 62	16,751 88	14,351 70	36,963 33	3,462 10	»	13,151 00	4,451 60	51	436 20	737 05	»
				150,113f 78c								

§ VII. PRODUITS DIVERS

...ements et condamnations prononcés par les Tribunaux répressifs et la Cour d'assises.	PRIX des travaux de l'imprimerie de Gouvernement.	RECOUVREMENT de frais de justice.	RECOUVREMENT de frais de poursuite et d'instance, etc.	DOMMAGES-intérêts adjugés à l'État.	FRAIS d'adjudication payés par les adjudicataires, etc.	RECETTES ACCIDENTELLES : Résultats de vérification de régie.	Sommes mises à la charge des receveurs.	Remplacement de dépense, etc.	Sommes payées pour le compte des colons.	Soumissions par les ponts et chaussées.	Produit des plans.	Remboursement par des particuliers des frais de travaux exécutés dans leur intérêt.	Amende. — Amendes de grande voirie et roulage.	Créances de l'État autres que rentes.	TOTAL.
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
»	»	9,233 15	77 50	60 00	»	21 31	»	»	»	»	»	»	10 00	»	117,368 00
»	»	»	135 85	»	60 02	»	»	»	»	»	160 00	»	»	»	165,784 86
»	»	»	»	»	»	»	33 70	»	»	»	»	»	»	»	5,765 11
»	»	607 84	17 85	»	»	1 50	»	»	»	»	»	»	»	»	4,897 76
»	»	473 35	19 00	»	»	55 16	»	»	»	»	»	»	250 91	»	58,308 58
»	»	2,401 66	47 70	»	39 15	3 75	»	»	192 07	»	»	»	40 00	»	60,368 30
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	220 55
»	»	2,376 05	47 75	»	»	1 05	12 05	»	»	»	»	»	»	»	55,180 15
»	»	254 60	20 00	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7,135 07
»	»	160 00	13 00	»	»	0 10	»	»	»	»	»	»	»	»	3,038 80
»	»	300 50	47 00	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	60,060 31
»	»	10,229 10	456 30	60 00	100 00	90 00	45 70	»	192 07	»	162 00	»	219 81	»	553,052 04
				17,506f 43c											

Digitized by Google

TABLEAU, PAR BUREAUX, DES RECOUVREMENTS EFFECTUÉS SUR L'ENREGISTREMENT,

BUREAUX	PRODUIT DES IMMEUBLES appartenant aux communes ou agglomérations d'habitants ou provenant d'anciennes corporations religieuses.			PRODUITS DE DIVERS ORDRES						
	Loyers et fermages	Rentes foncières.	Ventes de récoltes	Autorisations de voirie pour constructions et réparations.	Autorisations de police délivrées aux établissements publics	Mercuriale.	Produit des fourrières publiques.	Diplômes et licences d'hôteliers.	Prix des plaques livrées aux chevriers.	Traitement des malades civils admis dans les hôpitaux civils.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
IIe PARTIE. — RECOUVREMENT										
Oran Enregistrement	.	.	.	.	.	.	.	101 00	.	.
— Domaines	436 07	.	.	.	.	.	288 00	.	.	2,000 00
— Hypothèques	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Saint-Cloud	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Mascara	450 00	.	.	.	.	802 50	210 00	.	.	.
Mostaganem	.	5 45	.	.	.	.	.	60 00	.	.
Mers-el-Kebir	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Tlemcen	11,999 40	.	.	.	.	.	120 00	7 50	.	.
Nemours	.	.	.	.	.	.	.	2 50	.	.
Tiaret	.	.	.	.	.	.	.	15 00	.	.
Sidi-bel-Abbès	.	.	.	.	.	57 50	77 50	1 75	.	.
Total	12,886 07	5 45	.	.	.	800 00	608 38	128 25	.	2,000 00
Total par paragraphe										

BUREAUX	§ Ier. RECETTES ORDINAIRES. (Suite.)								
	PORTION ACCORDÉE AUX COMMUNES dans le produit des amendes prononcées par les tribunaux de simple police, de police correctionnelle et par les conseils de discipline de la milice		PRIX DE VENTE des biens des communes, agglomérations d'habitants ou anciennes corporations religieuses	INTÉRÊTS de prix de vente des biens des communes, etc	REMBOURSEMENT des capitaux exigibles et des rentes rachetées	PRODUIT des bois appartenant aux communes	Prix de vente de mobilier appartenant aux communes	Prix des abonnements aux publications faites aux frais des communes.	Produit des saisies de police.
	Amendes de simple police et de police correctionnelle	Produit des saisies de police							
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Suite de la IIe PARTIE. — RECOUVREMENT									
Oran Enregistrement	7,271 40	.	.	.	.	.	.	.	.
— Domaines	.	.	1,000 00	6 95	1,500 00	.	.	.	.
— Hypothèques	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Saint-Cloud	464 15	.	.	.	.	.	.	.	.
Mascara	987 25	.	.	.	.	.	.	.	.
Mostaganem	1,179 70	.	.	.	18 55	.	.	.	.
Mers-el-Kebir	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Tlemcen	1,284 95	33 00	198 00	.	.	.	.	.	.
Nemours	341 00	.	.	.	.	.	.	.	.
Tiaret	563 00	55 75	.	.	.	.	.	.	.
Sidi-bel-Abbès	1,356 00	.	.	.	.	.	.	.	.
Total	13,447 45	88 75	1,198 00	6 95	1,500 18	.	.	.	.
Total par paragraphe	12,530f 20c								

Digitized by Google

LE TIMBRE ET LES DOMAINES, DANS LA PROVINCE D'ORAN, PENDANT L'EXERCICE 1853. (Suite.)

Ire. RECETTES ORDINAIRES.

Taxes de ville et de police régulièrement autorisées.	Portion revenant au budget local et municipal s/c le timbre des permis de chasse	Produit des pépinières et plantations appartenant aux communes.	Frais de gîte et de geôlage des prisonniers militaires.	Médicaments et objets des pansements livrés à des particuliers.	Rétribution des élèves des écoles entretenues par les communes.	Concessions dans les cimetières — Prix des concessions	Concessions dans les cimetières — Droit pour inhumation.	Produits des concessions d'eau et autres concessions autorisées pour les services communaux. — Concessions d'eaux	Produits des concessions d'eau et autres concessions autorisées pour les services communaux. — Ensemencement de bancs et immobilières.	Produit des expéditions des actes administratifs et de l'état civil, etc. — Actes administratifs et de l'état civil.	Produit des expéditions des actes administratifs et de l'état civil, etc. — Décisions du conseil de préfecture.
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
OUR LE COMPTE DU BUDGET LOCAL ET MUNICIPAL.											
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	180 00	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	230 00	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	190 00	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	10 00	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	460 00	»	»	»	»	»	»	»	»	16 00	»
»	60 00	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	60 00	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	110 00	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	1,340 00	»	»	»	»	»	»	»	»	16 00	»

32,136f 25c

III. RECETTES EXTRAORDINAIRES.

Recouvrements et remplacement de dépense.	Dommages-intérêts adjugés aux communes.	Versements opérés pour le compte du Bail-et-Mil.	Prix des soins vendus par l'administration civile.	Part dans le produit d'amendes diverses.	Colonies agricoles. — Fonds versés par les commissions civiles, etc.	Frais divers pour la surveillance des condamnés politiques.	Milice. — Prix des réparations faites aux armes.	Prison civile — Produit du travail et frais de nourriture et d'entretien.	Mont-de-piété. — Avances faites à cet établissement.	Résultat de vérification du régie.	Prix de vente des chevaux de haras	TOTAL.
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
OUR LE COMPTE DU BUDGET LOCAL ET MUNICIPAL.												
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7,372 80
1,865 05	»	»	40 00	»	»	»	10 70	»	»	»	»	7,918 25
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	894 19
14 75	»	»	»	»	»	»	68 60	»	»	»	»	9,723 30
3,910 50	»	»	»	»	»	»	55 00	»	»	»	6,080 00	8,029 73
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	154 00	»	»	»	»	14,304 97
16 75	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	398 25
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	723 75
»	»	»	»	»	»	»	55 40	»	»	»	»	1,661 15
5,414 05	»	»	40 00	»	»	»	318 36	»	»	»	3,680 00	44,725 60

12,257f 04c

Report de la Ire Partie..... 855,952 04

Total général..... 900,077 93

Digitized by Google

TABLEAU, PAR BUREAUX, DES RECOUVREMENTS EFFECTUÉS SUR L'ENREGISTREMENT,

BUREAUX	§ Ier ENREGISTREMENT, GREFFE ET HYPOTHÈQUES.						§ II TIMBRE.					
		GREFFE		HYPOTHÈQUES.			DÉBIT.		ENREGISTREMENT DU VISA.			
									Proportionnel		De dimension.	
	ENREGISTREMENT	Mise au rôle	Radiation et expéditions	Inscription de créances	Transcription d'actes de mutation.	Moitié des salaires pour transcriptions.	Proportionnel.	De dimension	Actions dans les sociétés.	Autres titres.	Journaux et écrits périodiques.	Écrits non périodiques.	Autres papiers.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Ire PARTIE. — RECOUVREMENTS													
Batna	6,306 52	»	»	»	»	»	266 30	3,718 03	»	»	»	16 00	670 70
Bathara	470 33	»	»	»	»	»	100 45	270 30	»	»	»	»	136 10
Bône E	30,530 29	308 10	3,747 51	»	»	»	154 00	6,518 60	»	»	»	»	2,000 00
Bône D	»	»	»	436 03	100 00	155 40	1,000 05	16,517 15	»	»	»	»	»
Bougie	2,000 10	»	»	»	»	»	306 60	2,100 00	»	»	»	»	906 60
Constantine A C	29,918 10	60 10	287 18	690 90	57 00	224 95	1,602 00	46,633 00	»	»	20 70	»	570 00
Constantine A J	26,606 15	891 00	4,161 72	»	»	»	6 30	145 00	»	»	516 22	»	9,943 70
Constantine D	»	»	»	»	»	»	70 00	1,705 30	»	»	»	»	»
Djidjelly	1,436 55	»	»	»	»	»	90 20	991 95	»	»	»	»	216 00
Guelma	4,500 60	»	»	»	»	»	121 05	4,357 70	»	»	»	»	136 00
La Calle	1,592 06	»	»	»	»	»	60 40	1,218 85	»	»	»	»	66 00
Philippeville E	24,860 70	27 003	2,573 61	»	»	»	1,387 00	21,677 00	»	»	»	»	1,706 00
Philippeville D	»	»	»	213 92	34 00	163 60	20 25	1,613 70	»	»	»	»	»
Sétif	7,602 35	»	»	»	»	»	614 60	4,853 30	»	»	»	»	624 70
Totaux	143,500 96	1,736 71	10,593 02	1,391 25	290 00	523 67	6,400 70	110,018 00	»	»	330 92	16 00	16,306 00
Totaux par paragraphe		160,044f 89c						130,170f 57c					

BUREAUX	§ V VENTES D'EFFETS MOBILIERS.				§ VI. FORÊTS.									
	DIRECTIONS				PRIX des bois vendus		RECOUVREMENT de frais d'adjudications et de ventes.	MASSE produite forestière.	AMENDES de condamnation, etc	DOMMAGES-intérêts pour délits, etc	RECOUVREMENT de frais de poursuite.	RECETTES et produits extraordinaires des mines.		DÉPENSES des divers des salines et dettes, etc.	TOTAL
	de la guerre.	de la marine.	des finances	de la justice	aux enchères.	de gré à gré.						Fixes.	Proportionnels.		
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Suite de la Ire PARTIE. — RECOUVREMENTS															
Batna	2,695 09	»	»	»	273 00	2,920 00	61 00	»	»	»	»	»	»	»	»
Bathara	2,869 76	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Bône E	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Bône D	9,180 68	»	11 75	223 15	»	»	»	8,223 57	180 00	46 00	61 00	1,085 57	»	»	»
Bougie	6,356 55	»	5 00	»	»	»	»	»	46 30	»	21 30	»	»	»	»
Constantine A C	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Constantine A J	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Constantine D	57,045 55	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Djidjelly	1,813 76	»	1 50	»	»	»	»	»	92 30	5 00	6 45	»	»	»	»
Guelma	961 34	»	12 00	»	»	77 50	»	»	93 00	»	6 50	315 00	»	»	»
La Calle	98 00	»	»	»	»	»	»	4,701 50	»	»	»	»	»	»	»
Philippeville E	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Philippeville D	7,300 49	»	»	»	»	»	»	475 70	16 01	»	»	»	»	»	»
Sétif	15,959 95	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux	79,972 00	»	30 25	223 15	273 00	6,996 46	61 00	13,670 66	383 61	49 00	57 00	1,400 57	»	»	»
Totaux par paragraphe	80,225f 61c				17,313f 81c										

LE TIMBRE ET LES DOMAINES, DANS LA PROVINCE DE CONSTANTINE, PENDANT L'ANNÉE 1853.

§ III. AMENDES

§ IV. DOMAINES

Amendes de toute nature.	Amendes de condamnations autres que celles concernant, etc.	Droits de contraventions — Enregistrement.	Timbre — proportionnel.	Timbre — de dimension.	Droits de greffe.	Poids et mesures.	Produit des terrains et fortifications militaires.	Loyers et fermages.	Droits fonciers — Accroages.	Droits fonciers — Rachats.	Prix de vente — Capital.	Prix de vente — Intérêts	Cadences exigibles.	Prix des récoltes faites sur les domaines de l'État.	Plantations et plantations — Arbres et plants.	Plantations et plantations — Fruits et récoltes.	Cheptel de mobilier.	Épaves, déshérences et biens vacants.	Condamnations pécuniaires adjugées à l'État.
fr.	fr. c.	fr.	fr. c	fr.	fr.	fr.	fr c.	fr c.	fr c.	fr. c.	fr. c.	fr c	fr.	fr.	fr c.	fr c.	fr. c	fr c.	fr
AU PROFIT DU TRÉSOR.																			
»	60 00	55	41 95	15	»	»	»	»	230 29	366 83	»	»	»	»	»	» 4,165	»	»	»
»	»	10	»	20	»	»	»	17,255 60	»	»	1,209 25	»	»	»	»	»	»	»	»
35	185 00	320	178 80	150	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	161 00	3,736 00	1,223 80	95 63	8,408 86	203 45	»	»	8,509 60	»	»	150 60	»
»	»	45	16 00	865	»	»	8,135 02	11,186 99	6 00	30 07	3,660 25	704 42	»	8,390	206 50	»	»	»	»
15	»	60	141 90	65	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
180	280 70	87	396 82	85	10	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	433 05	815,440 00	1,130 54	2,227 04	7,312 66	822 26	»	1,410	7,556 15	»	174 90	175 86	»
»	»	»	»	»	»	»	246 00	170 00	»	70 09	»	10 49	»	»	»	»	»	»	»
»	»	60	170 55	40	»	»	»	6,125 00	491 50	769 04	»	»	»	»	1,874 85	»	»	60 55	»
»	10 00	60	»	10	»	»	»	310 00	640 80	0 28	»	»	»	235	»	»	33 00	»	»
60	210 00	310	271 25	285	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	7,012 00	2,156 75	779 17	5,356 60	878 77	»	183	4,637 30	»	9 00	»	»
10	»	»	10 70	100	»	»	»	4,217 20	806 03	»	1,163 34	70 45	»	»	284 30	»	»	»	»
320	850 70	955	1,241 43	1,036	10	»	8,247 00	266,520 19	6,621 01	3,346 65	31,472 81	2,479 00	»	5,238	17,330 70	4,165	616 90	402 90	»
		3,561f 13c																	
												236,107f 08c							

§ VII. PRODUITS DIVERS.

Amendements et confiscations au Moniteur algérien et au Bulletin officiel.	Prix des travaux de l'imprimerie du Gouvernement.	Recouvrements de frais de justice.	Remboursements de frais de poursuite et d'instance, etc.	Remboursements relatifs à l'État.	Frais d'adjudication payés par les adjudicataires, etc.	Recettes accidentelles — Résultats de vérification de régie.	Sommes mises à la charge des receveurs.	Remplacement de dépenses, etc.	Sommes payées pour le compte des colons.	Souscriptions par les ponts et chaussées	Produits des plans.	Remboursement par des particuliers des frais de remaniements, etc.	Annuités, amendes de grande voirie et roulage.	Créances de l'État autant que restes	Totaux.
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr	fr. c.	fr. c.	fr c.	fr. c.
AU PROFIT DU TRÉSOR.															
»	»	831 10	50 55	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	18,207 60
»	»	8 55	8 55	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	25,449 55
»	»	8,891 97	45 00	»	»	12 77	»	»	»	»	»	»	»	»	53,571 10
»	»	»	»	»	290 71	2 00	»	»	»	»	»	»	»	»	51,580 37
»		178 55	8 90	»	52 50	»	»	»	»	»	10	»	»	»	30,575 76
»	»	118 75	8 75	»	»	2 63	»	»	»	»	»	»	»	»	79,477 04
»	»	2,230 59	105 25	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	81,561 61
»	»	»	»	»	1,368 12	»	»	»	»	»	88	»	»	1 00	280,920 56
»	»	58 30	6 25	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4,269 44
»	»	1,166 53	81 50	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	81,072 70
»	»	113 90	5 25	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2,307 53
»	»	8,667 10	134 25	»	»	17 90	»	»	»	»	»	»	»	»	30,000 00
»	»	»	»	»	277 00	»	»	»	»	»	18	»	»	»	81,235 00
»	»	284 60	0 00	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	30,842 20
»	»	18,457 95	391 00	»	1,988 33	61 30	»	»	»	»	74	»	»	1 00	
					92,333f 61c										784,067 43

TABLEAU, PAR BUREAUX, DES RECOUVREMENTS EFFECTUÉS SUR L'ENREGISTREMENT

BUREAUX.	PRODUITS DES IMMEUBLES appartenant aux communes ou agglomérations d'habitants, ou provenant d'anciennes corporations religieuses.			PRODUITS DE DIVERS DOM					
	Loyers et fermages.	Rentes foncières.	Vente de récoltes.	Autorisations de voirie pour constructions et réparations.	Autorisations de police délivrées aux établissements publics.	Mesurer.	Produit des fourrières publiques.	Diplômes et livrets d'hôteliers.	Prix des plaques livrées aux chemins
	fr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
IIe PARTIE. — RECOUVREMENTS POUR LI									
Batna	»	»	»	»	»	»	6 25	»	»
Biskara	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Bône E	»	»	»	»	»	»	57 00	»	»
Bône D	2,458 04	»	»	67 00	»	»	»	»	»
Bougie	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Constantine A. C.	»	»	»	»	»	»	125 00	»	»
Constantine A. J.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Constantine D.	105,010 23	610 43	»	»	5,036 00	450 00	»	»	»
Djidjelly	30 00	»	»	»	»	»	»	»	»
Guelma	»	»	»	»	»	100 00	3 25	»	»
La Calle	»	»	»	»	»	»	12 25	5 25	»
Philippeville E.	»	»	»	»	»	»	100 00	»	»
Philippeville D.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Sétif	»	»	»	»	720 00	»	»	»	»
TOTAL	108,308 27	610 43	»	67 50	5,756 00	550 00	334 75	5 25	»
TOTAL par paragraphe									

BUREAUX.	§ Ier. RECETTES ORDINAIRES (Suite.) PORTIONS ACCORDÉES AUX COMMUNES dans le produit des amendes prononcées par les tribunaux de simple police, de police correctionnelle et par les conseils de discipline de la milice.		PRIX DE VENTE des biens des communes ou agglomérations d'habitants ou anciennes corporations religieuses.	BOIS ET LEGS dément autorisés.	REMBOURSEMENT des capitaux exigibles et des rentes rachetées.	PRODUITS des bois appartenant aux communes.	Prix de vente de mobilier appartenant aux communes.	Prix des abonnements aux publications faites aux frais des communes
	Amendes de simple police et de police correctionnelle.	Produits des saisies.						
	fr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Suite de la IIe PARTIE. — RECOUVREMENTS POUR L								
Batna	1,217 40	»	»	»	»	»	»	»
Biskara	1 00	»	»	»	»	»	»	»
Bône E	1,635 00	»	»	»	»	»	»	»
Bône D	»	»	7,503 98	»	330 50	»	»	»
Bougie	332 00	»	»	»	»	»	»	»
Constantine A. C.	34 00	»	»	»	»	»	»	»
Constantine A. J.	3,973 80	»	»	»	»	»	»	»
Constantine D.	»	»	72,197 00	»	3,125 30	»	110 00	»
Djidjelli	80 00	»	83 41	»	»	»	»	»
Guelma	907 81	»	»	»	»	»	»	»
La Calle	114 00	»	»	»	»	»	»	»
Philippeville E.	3,174 25	»	»	»	»	»	»	»
Philippeville D.	»	»	»	»	»	»	»	»
Sétif	207 00	»	»	»	»	»	»	»
TOTAL	11,787 36	»	79,785 29	»	3,461 95	»	110 00	»
TOTAL par paragraphe	130,277f 18c							

Digitized by Google

LE TIMBRE ET LES DOMAINES, DANS LA PROVINCE DE CONSTANTINE, PENDANT L'ANNÉE 1853.

1re RECETTES ORDINAIRES.

Commissaires régulièrement établis							Concessions dans les cimetières.		Produits des concessions d'eau et autres concessions autorisées pour les services communaux.		Produits des expéditions des actes administratifs et de l'état civil, etc.	
Traitement des malades aisés admis dans les hôpitaux civils.	Taxes de ville et de police régulièrement autorisées.	Portion sur le produit des permis de chasse.	Produit des pépinières et plantations appartenant aux communes.	Frais de gîte et de geôlage des personnes militaires.	Médicaments et objets de pensement fournis à des particuliers.	Rétributions d'élèves des écoles autorisées par les communes.	Prix des concessions.	Droit pour inhumation.	Concessions d'eau.	Enlèvement des bancs et immondices.	Actes administratifs et de l'état civil.	Décisions du conseil de préfecture.
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.

COMPTE DU BUDGET LOCAL ET MUNICIPAL.

152 41	»	100 00	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	30 00	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	30 00	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	660 00	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
127 75	»	250 00	»	»	»	»	60 00	»	»	»	»	»
34 50	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	320 00	»	»	»	104 00	30 00	»	»	»	43 50	»
10 50	»	60 00	»	»	131 58	»	»	»	»	»	9 30	»
»	»	100 00	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
67 00	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	310 00	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
401 24	»	1,000 00	»	»	131 58	104 00	90 00	»	»	»	49 80	»

130,277'18"

§ II. RECETTES EXTRAORDINAIRES.

Recettes accidentelles.													TOTAL.
Produit des saisies de police.	Recouvrements d'avances et remplacement de dépenses.	Dommages-intérêts adjugés aux communes.	Versements opérés pour le compte du Beit-el Mal.	Prix des soies vendues par l'administration civile.	Part dans le produit d'amendes diverses.	Colonies agricoles. — Fonds votés par les commissaires civils, etc.	Frais divers pour la surveillance des condamnés politiques.	Milice. — Prix des réparations faites aux armes.	Prison civile. — Produit du travail, indemnité de nourriture et d'entretien.	Mont-de-piété. — Avances faites à cet établissement.	Résultat de vérification en régie.	Prix de vente de chevaux du haras.	
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.

COMPTE DU BUDGET LOCAL ET MUNICIPAL.

»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1,538 00
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1 00
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1,752 30
»	610 03	»	»	3,871 00	»	»	»	»	»	»	»	638 00	15,480 06
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	382 00
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	860 00
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3,973 88
»	133 82	»	»	3,509 00	»	»	»	»	»	»	»	»	101,500 52
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	227 01
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1,518 56
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	348 88
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3,304 25
»	41 31	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	108 40
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1,207 88
»	785 17	»	»	7,383 95	»	»	»	»	»	»	»	638 00	

92,164'36"

222,441 88

Report de la 1re Partie..... 754,667 88

Total général..... 977,109 37

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RECOUVREMENTS EFFECTUÉS PAR L'ADM

PROVINCES	BUREAUX	TRÉSOR. § Ier. Enregistrement, greffe et hypothèques.	§ II. Timbre	§ III. Amendes.	§ IV. Domaines.	§ V. Ventes d'effets mobiliers.	§ VI. Poste.	§ VII. Produits divers
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Alger.	Alger. Actes civils	111,269 91	67,098 00	1,797 75	»	»	»	38 02
	—— Actes judiciaires	97,323 06	30,456 35	5,666 44	»	»	»	29 70
	—— Actes extrajudiciaires	31,302 70	25 35	859 93	»	»	»	»
	—— Timbres extraordinaires	»	65,521 11	290 00	»	»	»	»
	—— Amendes	401 66	25,299 66	1,770 94	100 00	»	302 85	16,781 60
	—— Domaines	»	27,091 65	»	154,826 81	81,007 43	»	2,225 13
	—— Hypothèques	6,836 78	4,016 66	»	»	»	»	»
	Annale	3,369 76	3,423 35	88 66	877 97	4,090 04	334 66	1,007 36
	Médéah. E. H.	37,006 11	38,247 88	1,062 33	»	»	»	4,694 68
	—— Domaines	»	»	»	22,366 30	16,986 97	81 70	473 84
	Cherchel	3,296 78	2,650 66	78 66	14,627 03	366 75	41 66	276 66
	Koléah	983 67	1,506 18	397 60	1,304 26	278 25	1,336 66	656 94
	Dellys	914 16	1,315 25	32 66	338 66	830 30	»	118 25
	Douéra	5,720 35	3,990 66	223 45	1,003 40	115 66	293 95	1,106 11
	Médéah	11,722 47	8,870 26	202 36	20,755 66	6,041 04	»	1,729 70
	Blidanah	5,105 92	6,325 10	416 90	22,879 30	4,661 45	3,067 66	1,655 60
	Orléansville	3,551 20	3,408 65	386 15	8,742 37	4,157 66	3,347 25	1,330 15
	Teniet	4,734 26	4,965 15	265 66	166 75	1,123 10	186 32	1,164 19
Oran.	Oran. Enregistrement	66,965 78	8,117 66	3,273 84	»	»	»	9,832 63
	—— Domaines	»	77,454 94	170 66	34,755 24	52,169 35	224 66	367 61
	—— Hypothèques	2,171 66	5,366 66	»	»	»	»	33 75
	Arzew, Saint-Cloud	902 26	1,665 15	223 63	699 26	45 15	»	996 94
	Mascara	2,250 04	6,130 10	220 66	21,047 66	6,874 34	»	705 63
	Mostaganem	14,823 66	14,876 66	862 74	27,047 41	22,161 16	»	2,726 77
	Mers-el-Kébir	»	220 26	»	»	»	»	»
	Tlemcen	13,006 32	10,866 66	322 66	15,611 83	11,187 63	273 66	2,430 11
	Nemours	660 66	1,075 66	38 66	4,607 46	476 93	»	275 30
	Tiaret	1,260 76	661 50	2 56	1,163 66	136 66	»	205 30
	Sidi-bel Abbès	6,640 15	4,666 56	166 04	15,516 67	3,279 03	»	447 13
Constantine.	Bone	6,206 65	4,378 66	176 66	507 15	2,493 66	3,276 66	681 65
	Bukara	476 75	496 66	36 66	22,369 66	2,669 76	»	8 66
	Bône. Enregistrement	66,773 90	8,065 56	261 66	»	»	»	3,865 66
	—— Domaines	810 23	16,800 66	»	11,026 73	9,736 76	8,475 12	1,376 36
	Bougie	6,006 16	6,976 66	221 66	22,207 34	2,361 56	61 66	240 66
	Constantine. Actes civils	31,261 11	47,643 66	241 66	»	»	»	130 13
	—— Actes judiciaires	35,775 53	9,730 17	1,136 52	»	»	»	6,020 29
	—— Domaines	»	1,775 36	»	240,664 66	37,045 36	»	1,421 96
	Djidjelly	1,436 53	627 15	»	888 66	1,345 66	»	63 26
	Guelma	4,200 66	3,115 66	306 66	5,736 94	873 84	251 25	1,216 61
	La Calle	1,246 66	1,375 45	45 66	514 66	66 66	4,862 89	434 15
	Philippeville. Enregistrement	27,004 44	24,771 66	1,166 25	»	»	»	6,119 30
	—— Domaines	423 01	1,466 66	»	21,011 70	7,560 68	485 71	239 66
	Sétif	7,602 35	6,272 65	181 70	6,691 75	15 959 65	»	293 60
	Total	626,499 83	537,239 63	23,166 22	743,207 10	278,976 66	37,003 87	73,041 64

NISTRATION DES DOMAINES EN ALGÉRIE, PENDANT L'ANNÉE 1853.

BUDGET LOCAL ET MUNICIPAL.		TOTAL			OBSERVATIONS.
§ Ier. RECETTES ORDINAIRES.	§ II. RECETTES EXTRAORDINAIRES.	PAR BUREAU.	PAR PROVINCE.	GÉNÉRAL.	
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
587 36	»	180,763 76			
»	»	139,999 35			
»	»	32,388 16			
»	»	45,611 11			
9,184 56	2,317 36	55,136 30			
40,895 54	87,170 79	282,296 67			
»	»	10,754 78			
1,444 36	»	14,415 30			
3,393 60	»	78,404 87	1,213,209 09		
21,894 13	9,714 68	71,467 33			
810 44	2,966 45	23,906 56			
1,167 29	86 30	2,005 11			
1,060 36	6 43	4,659 02			
1,466 36	567 10	13,627 36			
1,710 36	368 36	61,728 17			
3,461 76	989 12	47,603 26			
1,324 66	3,252 75	29,311 47			
2,768 27	7,462 16	22,616 92			
7,372 36	»	125,235 49			
3,884 95	4,183 30	103,763 11			
»	»	5,765 11			
694 15	»	5,541 91			
2,639 78	83 83	55,871 48		2,790,996 39	
1,255 36	7,674 36	102,277 66	669,877 96		
»	»	228 36			
15,951 36	353 56	67,834 66			
383 36	14 75	7,513 32			
723 75	»	4,376 35			
1,602 75	36 36	32,329 46			
1,568 36	»	19,765 94			
1 36	»	26,450 64			
1,792 36	»	55,323 46			
1,525 54	12,963 92	67,358 43			
382 36	»	36,957 74			
869 66	»	80,346 94			
2,973 66	»	55,535 31	977,106 37	1	
112,444 41	79,076 11	472,847 22			
144 56	83 41	4,797 35			
1,518 54	»	22,591 26			
348 36	»	9,656 41			
3,394 25	»	62,395 24			
67 36	41 36	31,344 39			
1,297 66	»	36,156 00			
381,578 41	218,602 74	2,790,996 39			

Digitized by Google

TABLEAU, PAR BUREAUX, DES RECOUVREMENTS EFFECTUÉS SUR L'ENREGISTREMENT

Ire PARTIE. — RECOUVREMENT

BUREAUX	§ Ier. ENREGISTREMENT, GREFFE ET HYPOTHÈQUES.						§ II. TIMBRE					
		GREFFES		HYPOTHÉQUES.			DÉBIT.		EXTRAORDINAIRE ET VISA.			
									Proportionnel.		De dimension.	
	ENREGISTREMENT	Mise au rôle.	Rédaction et expédition.	Inscription de créances.	Transcription d'actes de mutation.	Moitié des salaires pour transcription.	Proportionnel	De Dimension.	Actions dans les sociétés.	Autres titres.	Journaux et écrits périodiques.	Écrits non périodiques.	Autres papiers
	fr. c.	fr. c	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Alger. Actes civils	123,333 79	»	»	»	»	»	6,767 05	74,863 00	»	253 80	»	»	160 0
—— Actes judiciaires	63,976 21	3,143 71	10,076 47	»	»	»	4,133 60	27,750 75	»	0 30	»	»	121 5
—— Actes extrajudiciaires	32,800 70	»	»	»	»	»	8 25	256 50	»	4 80	»	»	39 9
—— Timbre extraordinaire	»	»	»	»	»	»	»	17 50	1,016 03	10,276 30	2,447 51	»	29,417 0
—— Amendes	258 00	»	»	»	»	»	7,599 45	21,580 00	»	»	»	»	1 2
—— Domaines	»	»	»	»	»	»	323 60	90,815 50	»	»	»	»	»
—— Hypothèques	»	»	»	3,032 52	776 50	1,472 75	»	4,168 00	»	»	»	»	1 1
Annale	3,930 28	»	»	»	»	»	461 60	4,139 70	»	0 60	»	»	548 1
Bidch. Enregistrement et hypothèques	23,980 26	811 60	3,020 35	635 08	318 12	647 92	1,265 73	31,072 30	»	1 60	»	»	1,449 2
—— Domaines	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Cherchel	1,622 26	»	»	»	»	»	194 50	3,076 20	»	0 30	»	»	285 6
Koléah	1,522 40	»	»	»	»	»	70 60	1,751 00	»	»	»	»	242 2
Dellys	1,250 40	»	»	»	»	»	47 70	1,225 70	»	0 40	»	»	219 1
Douéra	2,186 60	»	»	»	»	»	65 75	2,183 35	»	0 80	»	»	298 1
Médéah	14,539 62	»	»	»	»	»	1,126 70	7,830 25	»	»	»	»	983 3
Blidah	7,854 82	»	»	»	»	»	626 30	5,101 80	»	1 05	»	»	641 1
Orléansville	6,138 73	»	»	»	»	»	192 80	3,037 70	»	0 25	»	»	367 2
Tenes	6,263 62	»	»	»	»	»	611 80	3,135 75	»	21 25	»	»	358 1
Totaux	296,340 30	3,755 31	13,096 82	3,667 60	1,094 62	2,120 67	23,096 15	216,136 60	1,016 03	10,558 61	2,447 51	»	35,205 3
Total par paragraphe	320,051'31c						240,450'80c						

Suite de la Ire PARTIE. — RECOUVREMENT

BUREAUX	§ V. VENTE D'EFFETS MOBILIERS.				§ VI. FORÊTS.							§ VII. OBSERVANCES et produit des contraventions des gardes.			
	MINISTÈRES				PRIX des bois vendus		RECOUVREMENT de frais d'administration et de garde.	DROITS perçus sur forêts.	AMENDES de condamnations, etc.	DOMMAGES-intérêts pour délits, etc.	RECOUVREMENTS de frais de poursuite.	Pièces.	Procès-verbaux.	RÉPARATIONS des délits des cahiers et doubles, etc.	RECOUVREMENTS ordonnés pour contraventions d'ordonnances.
	de la guerre.	de la marine.	des finances.	de la justice.	aux enchères.	de gré à gré.									
	fr. c.	fr.	fr. c.	fr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr.	fr.	fr.	fr.
Alger. Actes civils	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
—— Actes judiciaires	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
—— Actes extrajudiciaires	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
—— Timbre extraordinaire	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
—— Amendes	»	»	»	»	»	983 00	»	»	»	»	»	»	»	»	»
—— Domaines	70,040 30	411	7 85	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
—— Hypothèques	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Annale	3,301 00	»	»	»	»	1,042 45	»	34 60	59 00	20 00	3 15	»	»	»	»
Bidch. Enregistrement et hypothèques	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
—— Domaines	22,886 71	»	»	»	»	»	»	250 60	»	101 50	»	»	»	»	730
Cherchel	2,712 05	»	»	»	»	»	»	57 50	77 30	22 00	21 70	»	»	»	»
Koléah	1,096 57	»	»	»	195 25	»	»	260 00	93 00	»	33 45	»	»	»	»
Dellys	351 25	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Douéra	»	»	»	»	»	»	»	»	12 00	»	11 65	»	»	»	»
Médéah	7,026 20	»	»	»	»	1,367 55	»	335 00	262 00	60 00	26 65	»	»	»	»
Blidah	3,270 29	»	»	»	»	2,601 81	»	»	160 00	»	8 80	»	»	»	50
Orléansville	6,708 60	»	»	»	338 13	3,326 11	40 76	»	214 00	»	22 65	»	»	»	»
Tenes	3,228 47	»	»	»	»	»	»	»	1,318 00	165 45	61 00	»	»	»	25
Totaux	131,356 25	411	7 85	»	533 38	10,250 92	40 76	687 60	2,383 70	165 45	208 75	»	»	»	805
Total par paragraphe	131,875'20c				10,320'65c										

LE TIMBRE ET LES DOMAINES, DANS LA PROVINCE D'ALGER, PENDANT L'EXERCICE 1854.

§ III. AMENDES

de contravention.	de condamnations autres que celles concernant, etc.	DE CONTRAVENTIONS. Enregistrement.	Timbre proportionnel.	Timbre de dimension	Droits de greffe.	Poids et mesures.
fr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr.	fr.	fr.
»	»	275 00	956 21	550	»	»
4,000	»	230 00	»	20	»	»
»	»	2,703 00	273 00	20	»	»
»	»	»	»	160	»	»
»	2,797 20	13 00	»	20	»	»
»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»
»	20 00	50 00	46 20	40	»	»
140	864 10	105 00	991 19	205	»	»
»	»	»	»	»	»	»
»	23 00	53 00	29 40	18	»	»
»	87 00	35 00	»	10	»	»
»	38 05	»	41 56	30	»	»
»	160 00	25 00	12 60	20	»	»
»	60 00	60 00	12 60	60	»	»
»	173 00	118 00	126 85	116	»	40
»	»	40 00	41 26	2	»	»
»	137 00	13 00	3 00	70	»	»
3,120	4,438 35	4,704 28	2,165 72	1,365	»	40
		10,970f 10c				

§ IV. DOMAINES.

PRODUIT des terrains et fortifications militaires	LOYERS et fermages.	RENTES FONCIÈRES Arrérages	RENTES FONCIÈRES Rachats	PRIX DE VENTE Capital	PRIX DE VENTE Intérêts.	PRIX des récoltes faites sur les domaines de l'État.	PÉPINIÈRES et plantations. Arbres et plants.	PÉPINIÈRES et plantations. Fruits et récoltes.	VENTE de mobilier.	ÉPAVES, déshérences et biens vacants.	SUCCESSIONS échues adjugées à l'État.
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c	fr.	fr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr.
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
11,670 95	20,373 70	18,310 01	16,756 93	39,416 32	»	»	61,980 35	1,004 72	877 60	6,293 40	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
173 50	3,070 00	994 24	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
230 00	6,850 74	3,073 13	1,109 60	16,825 00	»	»	»	»	»	2,298 60	»
950 00	2,588 60	930 99	12 00	21,066 32	»	»	»	»	»	130 00	2
»	416 90	972 03	47 00	2,590 58	»	»	»	»	»	»	»
49 90	25 72	17 40	»	1,344 90	»	»	»	»	»	»	1
»	476 30	»	4,054 86	34,736 34	»	»	»	»	»	124 00	»
727 43	4,322 50	403 71	100 60	6,887.73	»	»	1,071 00	»	920 00	376 75	»
435 00	2,816 92	783 60	»	13,150 50	»	»	7,436 45	»	»	9 00	»
633 50	249 60	2,030 61	1,508 95	1,816 92	»	»	788 90	»	224 75	149 60	»
»	108 50	123 31	»	567 01	»	»	»	»	»	164 60	»
14,873 83	40,100 07	28,163 23	23,613 34	144,025 74	»	»	31,882 20	1,004 72	2,760 95	9,546 12	»
				303,951f 06c							

§ VII. PRODUITS DIVERS.

ABONNEMENTS et insertions au Moniteur algérien et au Bulletin officiel.	PRIX des travaux de l'imprimerie du Gouvernement.	RECOUVREMENT des frais de justice.	RECOUVREMENS de frais de poursuites et d'instance, etc.	DOMAINES aliénés à l'État.	FRAIS d'adjudication payés par les adjudicataires, etc.	RECETTES ACCIDENTELLES. Résultats de vérification de régie	Sommes mises à la charge des receveurs	Remplacement de déchets, etc	Sommes payées pour le compte des colons.	Avances faites par les ponts et chaussées	Produit des plans.	Créances autres que rentes.	Remboursement par des particuliers des frais de travaux exécutés dans leur intérêt par le service des ponts et chaussées.	Amnistie. Amendes remises par l'art. 5 du décret du 8 janvier 1852.	Débet par défaut de cause constaté à la charge de M.....	§ VIII. PENSIONS civiles. Retenues et autres produits effectués au service des pensions civiles	TOTAL.
fr. c	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
»	»	»	»	»	»	»	10 00	»	»	»	»	»	»	»	»	»	207,140 00
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	123,443 36
»	»	»	»	»	»	3 25	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	36,300 74
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	46,322 14
»	»	17,617 00	300 40	»	»	17 45	»	»	»	»	»	»	932 50	18 68	»	»	52,029 69
300	1,517 90	»	»	300	190 00	6 01	0 22	»	»	»	1,295	45 18	»	»	»	»	247,076 53
»	»	»	»	»	»	»	10 80	»	»	»	»	»	»	»	»	751 76	10,322 91
»	»	1,458 02	31 00	»	»	7 75	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	23,100 60
»	»	5,306 06	142 60	»	»	35 00	»	»	»	»	»	»	»	»	»	197 04	81,881 05
»	231 35	»	»	»	»	2 20	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	92,350 70
»	»	413 75	20 75	»	»	»	8 94	»	»	»	»	»	»	»	»	»	33,926 70
»	»	1,375 00	32 00	»	»	0 83	15 00	»	»	»	»	»	»	»	»	»	10,672 60
»	»	94 45	»	»	»	1 70	3 80	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4,714 97
»	»	1,056 27	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	46,642 87
»	»	1,800 35	61 75	»	»	1 35	1 00	»	»	»	»	»	»	8 34	»	»	53,305 00
»	»	1,117 02	7 65	»	»	4 00	»	»	»	»	»	»	»	33 30	»	»	46,942 52
»	»	831 77	23 35	»	»	18 83	69 00	»	»	»	»	»	»	20 00	408 60	»	29,452 84
»	902 17	1,020 00	92 75	»	»	4 01	»	»	»	»	»	»	»	33 34	»	»	17,300 92
300	1,237 31	32,602 21	702 05	300	204 46	93 40	60 75	»	»	»	1,295	45 18	932 50	109 76	408 60		
						40,169f 87c										219 66	1,127,146 66

TABLEAU, PAR BUREAUX, DES RECOUVREMENTS EFFECTUÉS SUR L'ENREGISTREMENT.

BUREAUX.	PRODUIT DES IMMEUBLES appartenant aux communes ou agglomérations d'habitants, ou provenant d'anciennes corporations religieuses.			PRODUITS DE DIVERS DROITS [illegible]						
	Loyers et fermages.	Rentes foncières.	Vente de récoltes.	Autorisations de voirie pour constructions et réparations.	Autorisations de police délivrées aux établissements publics.	Mesurage.	Produit des fourrières publiques.	Diplômes et livrets d'hôteliers et d'ouvriers.	Prix des plaques livrées aux chevrons et aux portefaix.	Traitement des malades [illegible] dans les hôpitaux civils.
	fr. c.	fr. c.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
IIe PARTIE. — RECOUVREMENTS POUR L[illegible]										
Alger. Actes civils	•	•	•	•	•	•	•	302 50	•	•
—— Actes judiciaires	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
—— Actes extrajudiciaires	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
—— Timbre extraordinaire	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
—— Amendes	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
—— Domaines	26,616 04	4,151 23	•	•	•	•	255 77	•	•	10,178 [illegible]
—— Hypothèques	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Aumale	•	•	•	•	•	•	•	•	•	[illegible]
Blidah. Enregistrement et hypothèques	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
—— Domaines	108 74	214 65	•	•	•	•	306 82	•	•	[illegible]
Cherchel	•	•	•	•	•	•	102 00	1 00	•	[illegible]
Koléah	•	30 50	•	•	•	•	40 00	25 50	•	[illegible]
Dellys	749 48	3 77	•	•	•	•	•	0 25	•	•
Douéra	•	•	•	•	•	•	•	17 75	•	[illegible]
Médéah	•	•	•	•	•	•	951 20	2 50	•	[illegible]
Milianah	1,459 75	49 13	•	•	•	•	33 00	21 25	•	[illegible]
Orléansville	•	•	•	•	•	•	250 00	18 50	•	[illegible]
Tenez	434 48	1,037 02	•	•	•	•	50 00	26 50	109 25	[illegible]
Total	50,440 44	5,486 40	•	•	•	•	2,030 29	468 25	109 25	[illegible]
Total par paragraphe										

BUREAUX.	PRIX DE VENTE des bois des communes, agglomérations d'habitants ou anciennes corporations religieuses.	BONS ET LEGS dûment autorisés.	REMBOURSEMENT des capitaux exigibles et des rentes rachetées.	PRODUIT des bois appartenant aux communes.	Prix de vente de mobilier appartenant aux communes.	Prix des abonnements aux publications faites aux frais des communes.	Produit des saisies de police.	Recouvrements d'avances et remplacement de dépenses.	Dommages [illegible] adjugés aux communes.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr.	fr.	fr.	fr. c.	fr. c.	fr.
Suite de la IIe PARTIE. — RECOUVREMENTS POUR L[illegible]									
Alger. Actes civils	•	•	•	•	•	•	•	•	•
—— Actes judiciaires	•	•	•	•	•	•	•	•	•
—— Actes extrajudiciaires	•	•	•	•	•	•	•	•	•
—— Timbre extraordinaire	•	•	•	•	•	•	•	•	•
—— Amendes	•	•	•	•	•	•	•	•	•
—— Domaines	64,550 56	•	427 20	•	•	•	•	10,004 12	•
—— Hypothèques	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Aumale	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Blidah. Enregistrement et hypothèques	•	•	•	•	•	•	•	•	•
—— Domaines	202 45	•	162 60	•	•	•	•	•	•
Cherchel	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Koléah	618 00	•	•	•	•	•	•	•	•
Dellys	14 70	•	48 35	•	•	•	•	•	•
Douéra	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Médéah	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Milianah	520 28	•	•	•	•	•	•	•	•
Orléansville	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Tenez	6,432 87	•	88 20	•	•	•	•	•	•
Total	72,347 90	•	725 74	•	•	•	•	10,004 12	•
Total par paragraphe									

Digitized by Google

LE TIMBRE ET LES DOMAINES, DANS LA PROVINCE D'ALGER, PENDANT L'EXERCICE 1854. (Suite.)

1re. RECETTES ORDINAIRES.

Taxes de ville et de police régulièrement autorisées.	Personnes revenant à la caisse locale et municipale sur la prix des permis de chasse	Prix des médicaments et objets de pansement livrés aux particuliers par les hôpitaux civils	Amendes pour contraventions aux arrêtés municipaux.	CONCESSIONS dans les cimetières. — Prix des concessions.	CONCESSIONS dans les cimetières. — Droit pour inhumation.	PRODUITS DES CONCESSIONS D'EAU et autres concessions autorisées pour les services communaux. — Concessions d'eau.	PRODUITS DES CONCESSIONS D'EAU et autres concessions autorisées pour les services communaux. — Enlèvement des boues et immondices	PRODUIT DES EXPÉDITIONS des actes administratifs et de l'état civil, etc. — Actes administratifs et de l'état civil.	PRODUIT DES EXPÉDITIONS des actes administratifs et de l'état civil, etc. — Documents du conseil de préfecture.	PORTION A VERSER AU TRÉSOR dans le produit des amendes prononcées par les tribunaux de simple police, de police correctionnelle et par les conseils de discipline de la milice. — Amendes de simple police et de police correctionnelle.	PORTION A VERSER AU TRÉSOR dans le produit des amendes prononcées par les tribunaux de simple police, de police correctionnelle et par les conseils de discipline de la milice. — Produit des saisies.
fr. c.	fr. c	fr. c.	fr.	fr.	fr.	fr. c.	fr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
COMPTE DU BUDGET LOCAL ET MUNICIPAL.											
»	440	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	11,103 61	»
»	»	3,225 60	»	60	25	370 00	»	»	135 45	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
27 00	210	»	»	»	»	»	»	7 50	»	919 00	»
»	220	»	»	»	»	»	»	»	»	3,219 85	»
»	»	»	»	»	»	65 00	»	»	»	»	»
»	230	»	42	192	»	25 00	»	36 60	»	614 05	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	779 00	10 60
»	130	»	»	60	»	»	»	»	»	152 00	»
»	»	230 77	»	»	»	»	»	»	»	962 72	»
»	280	»	»	»	»	»	»	15 60	»	1,294 05	»
»	340	»	»	»	»	653 50	»	21 75	»	814 60	»
»	110	»	»	144	»	»	»	»	»	369 00	»
»	360	»	15	»	»	»	»	30 75	»	1,720 40	»
27 00	2,330	3,462 48	97	456	25	1,006 50	»	115 60	135 45	21,063 09	10 60

93,700f 13c

RECETTES EXTRAORDINAIRES

Versements opérés pour le compte du Bon-et-Mal.	Prix des sacs vendus par l'administration civile.	Amendes diverses. — Parts revenant au service local et municipal.	Prix de vente du mobilier pour le compte du service local et municipal.	Produit des colonies agricoles.	Matières. — Remboursement du prix des réparations et d'armes.	Mont-de-piété. — Avances faites à cet établissement.	Prison civile. — Retenues sur le travail des détenus, et frais de nourriture	Résultat de vérification de régie.	Pépinière centrale. — Frais d'emballage.	TOTAL.
fr	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c	fr. c.	fr. c.	fr c.	fr. c	fr. c	fr c.
COMPTE DU BUDGET LOCAL ET MUNICIPAL.										
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	802 50
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	310 10	»	»	2,191 47	»	351	»	2,103 60	13,935 24
»	121,227 45	»	203 60	»	»	2,795 82	»	»	»	202,047 35
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	10 00	»	»	»	»	1,222 00
»	»	150 90	»	»	»	»	»	»	»	9,588 60
»	»	»	»	»	470 25	»	»	9 12	»	2,113 00
»	»	3 33	»	»	270 75	»	»	»	»	1,819 00
»	»	»	»	»	305 60	»	»	»	»	2,002 00
»	»	47 00	»	»	»	»	»	»	»	1,306 00
»	»	74 00	510 00	»	»	»	»	»	»	2,191 00
»	»	59 40	»	»	0 50	»	»	»	»	2,755 40
»	»	10 00	»	»	1 20	»	»	»	»	9,824 24
»	»	»	»	250 01	»	»	»	»	»	1,022 00
»	»	»	»	904 80	183 11	»	»	»	»	11,030 17
»	121,227 45	670 00	722 60	1,160 77	3,539 78	2,795 82	351	9 12	3,103 30	312,053 50

215,333f 40c

Report de la 1re Partie	1,127,446 65
Total général	1,439,500 24

Digitized by Google

TABLEAU, PAR BUREAUX, DES RECOUVREMENTS EFFECTUÉS SUR L'ENREGISTREMENT,

BUREAUX	§ 1er. ENREGISTREMENT, GREFFE ET HYPOTHÈQUES.						§ II. TIMBRE								
		GREFFE.		HYPOTHÈQUES.			MOBILIER.		EXTRAORDINAIRE DES EXPÉDITIONS.						
									Proportionnel.		De dimension.				
	ORDINAIRE TRÉSORERIE.	Mise au rôle.	Redevance et expédition.	Inscription de créances.	Transcription d'actes de mutation.	Moitié des salaires pour transcription.	Proportionnel.	De dimension.	Actions dans les sociétés	Autres titres.	Journaux et écrits périodiques.	Effets soumis périodiques.	Actes papiers.	Passeports.	Permis de chasse.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr.	fr. c.	fr.	fr.
Ire PARTIE. — RECOUVREMENTS															
Orsay. Enregistrement	86,780 80	1,396 62	10,402 54	»	»	»	98 00	1,861 00	»	66 95	»	»	750 75	6,340	»
— Domaines	»	»	»	»	»	»	7,409 75	55,929 00	629 05	1,057 00	933 90	»	11 891 25	»	5,615
— Hypothèques	»	»	»	1,099 52	930 00	534 96	»	3,230 00	»	»	»	»	»	»	»
Saint-Cloud	963 05	»	»	»	»	»	25 40	1,053 15	»	»	»	»	82 40	53	70
Meudon	9,201 02	»	»	»	»	»	817 65	5,710 70	»	6 70	»	»	1,351 35	1,250	295
Montmorency	17,200 60	»	»	»	»	»	1,529 75	10,746 10	»	8 75	»	»	1,446 00	2,510	690
Marly-le-Roi	»	»	»	»	»	»	18 10	219 35	»	»	»	»	»	»	»
Thiais	15,221 01	»	»	»	»	»	1,345 75	6,811 15	»	6 45	»	»	693 80	672	660
Nanterre	688 15	»	»	»	»	»	100 55	599 15	»	6 15	»	»	204 95	196	185
Tiquetonne	1,005 28	»	»	»	»	»	106 65	620 15	»	26 15	»	»	72 65	110	130
Sidi-bel-Abbès	9,382 05	»	»	»	»	»	550 65	5,185 00	»	3 95	»	»	700 65	120	205
TOTAL	140,506 38	1,396 62	10,402 54	1,099 52	930 00	534 96	12,035 85	97,987 75	629 05	1,162 10	933 90	»	17,114 24	11,450	6,953
TOTAUX par paragraphe	154,930f 48c						147,837f 50c								

BUREAUX	§ V. VENTES D'EFFETS MOBILIERS.				§ VI. FORÊTS										
	DIXIÈMES				PRIX des bois vendus		ESCOMPTE du frais d'adjudication et de ventes	MENUS produits forestiers.	AMENDES de condamnations, etc	DOMMAGES-INTÉRÊTS pour délits, etc.	RECOUVREMENTS de frais de poursuite.	REDEVANCES et produits extraordinaires des mines.		RÉSERVES des élèves des collèges et écoles, etc.	REMBOURSEMENTS annuelles pour cautionnements d'emplois.
	de la guerre.	de la marine.	des finances.	de la justice.	aux enchères.	de gré à gré.						Fixes.	Proportionnelles.		
	fr. c.	fr.	fr. c.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr. c.	fr. c.	fr.	fr. c.	fr.	fr	fr	fr
Suite de la Ire PARTIE. — RECOUVREMENTS															
Orsay. Enregistrement	»	»	»	»	»	»	»	»	450 00	450	18 00	»	»	»	»
— Domaines	66,394 50	»	120 50	»	»	45	»	102 00	»	»	»	»	»	»	»
— Hypothèques	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Saint-Cloud	39 10	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Meudon	5,300 20	»	»	»	»	»	»	933 85	631 21	»	»	»	»	»	»
Montmorency	27,718 05	20	»	»	»	»	»	»	180 00	»	90 15	»	»	»	»
Marly-le-Roi	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Thiais	20,031 [illegible]	»	»	»	»	»	»	»	43 00	»	14 60	»	»	»	»
Nanterre	1,001 [illegible]	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Tiquetonne	452 51	»	42 00	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Sidi-bel-Abbès	9,019 70	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAUX	129,057 96	20	168 00	»	»	45	»	1,09 21	1,310 51	450	61 95	»	»	»	»
TOTAUX par paragraphe	129,840f 91c				2,961f 67c										

Digitized by Google

LE TIMBRE ET LES DOMAINES, DANS LA PROVINCE D'ORAN, PENDANT L'EXERCICE 1854.

§ III. AMENDES							§ IV. DOMAINES.											
de consommation.	de contraventions aux lois autres que celles concernant, etc.	DE CONTRAVENTIONS.					PRODUIT des terrains et fortifications militaires.	LOYERS et fermages.	RENTES FONCIÈRES.		PRIX DE VENTE.		PRIX des récoltes faites sur les domaines de l'État.	PÉPINIÈRES et plantations.		VENTE de mobilier.	DÉLITS, délibérances et biens vacants.	DOMMAGES-INTÉRÊTS adjugés à l'État.
		Enregistrement.	Timbre proportionnel.	Timbre de dimension.	Droits de greffe.	Poids et mesures.			Arrérages.	Rachats.	Capital	Intérêts.		Arbres et plants.	Fruits et récoltes.			
fr.	fr.	fr.	fr. c.	fr.	fr.	fr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr.	fr.	fr. c.	fr.
AU PROFIT DU TRÉSOR.																		
300	450	750	838 18	470	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	265	»	»	4,173 53	9,453 00	3,710 27	29,757 01	97,389 89	3,324 36	14 591 91	102 40	»	»	393 60	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	25	»	»	9	»	»	»	5,720 00	473 68	»	»	»	»	»	»	50	»	»
»	60	10	3 00	335	»	»	»	27,168 75	971 20	3,680 02	1,707 77	154 22	10,637 95	927 60	»	»	104 00	»
»	71	230	137 56	70	»	»	3,610 00	30,783 12	1,815 84	1,604 66	14,760 26	1,438 57	6,844 70	176 60	»	»	207 50	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	25	89 10	110	»	»	»	16,626 95	1,119 62	495 01	8,218 79	1,234 92	1,323 00	3,660 70	936	»	153 80	»
»	»	»	58 37	25	»	»	237 02	1,012 10	269 41	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	25	»	15	»	»	1,710 00	1,020 00	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	30	82 56	100	»	»	»	13,012 00	1,310 01	655 30	»	»	»	»	»	»	611 00	»
300	611	1,060	1,139 70	1,275	»	»	9,540 55	64,455 97	11,310 63	30,172 45	72,166 70	6,351 67	30,337 56	4,267 10	936	50	1,269 40	»
4,410f 75c							279,560f 15c											

§ VII. PRODUITS DIVERS.														§ VIII. PRODUITS VARIÉS.	TOTAL.
Abonnements aux annonces et insertions au Moniteur algérien et au Bulletin officiel.	Prix des travaux de l'imprimerie du Gouvernement.	Recouvrement de frais de justice.	Remboursement de frais de poursuite et d'instance, etc.	Dommages-intérêts adjugés à l'État.	Prix d'adjudication payés par les adjudicataires, etc.	RECETTES ACCIDENTELLES. Résultats de vérification de régie	Sommes mises à la charge des receveurs.	Remplacement de dépenses, etc.	Sommes payées pour le compte des colons.	Soumissions par les ponts et chaussées.	Produit des plans.	Créances de l'État autres que rentes.	Amnistie. Portions d'amendes revenant aux agents.	Recettes pour le compte de la caisse des pensions civiles.	
fr.	fr.	fr. c.	fr. c.	fr.	fr. c.	fr. c.	fr.	fr	fr	fr	fr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
AU PROFIT DU TRÉSOR.															
»	»	11,348 05	394 00	»	»	110 36	20	»	»	»	»	»	20 80	»	125,504 04
»	»	»	684 96	100	14	»	»	»	»	»	100	»	»	»	207,354 45
»	»	»	»	»	»	13 01	»	»	»	»	»	»	»	496 70	7,326 83
»	»	995 00	28 00	»	»	33 33	»	»	»	»	»	»	»	»	9,342 00
»	»	737 60	184 05	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	77,222 05
»	»	9,300 00	91 35	»	»	3 00	10	»	»	»	»	»	»	»	113,797 00
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	237 45
»	»	4,072 01	47 00	»	»	»	»	»	»	»	»	1,019 40	»	»	86,137 41
»	»	474 95	8 30	»	»	13 35	»	»	»	»	»	»	»	»	6,481 26
»	»	995 00	8 70	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5,661 34
»	»	618 05	10 70	»	»	1 00	»	»	»	»	»	»	135 00	»	40,123 04
»	»	31,902 01	1,303 92	100	14	185 70	30	»	»	»	100	1,019 40	155 80	496 70	730,250 27
28,005f 03c															

Digitized by Google

TABLEAU, PAR BUREAUX, DES RECOUVREMENTS EFFECTUÉS SUR L'ENREGISTREMENT

BUREAUX	PRODUIT DES IMMEUBLES appartenant aux communes ou agglomérations d'habitants, ou possédés d'ancienne corporations religieuses.			PRODUITS DE DIVERS ORDRES						
	Loyers et fermages.	Rentes foncières.	Vente de récoltes.	Autorisations de voirie pour constructions et réparations.	Autorisations de police délivrées aux établissements publics.	Mesurage.	Produit des fourrières publiques.	Diplômes et livrets d'hôteliers.	Prix des plaques livrées aux cheviers.	Traitement des malades aux admis dans un hôpital civil.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr.	fr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr.	fr. c.
IIe PARTIE. — RECOUVREMENTS POUR L										
Ores. Enregistrement	»	»	»	»	»	»	»	175 00	»	»
— Domaines	430 17	9 00	21 73	»	»	»	256 12	»	»	1,141 25
— Hypothèques	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Saint-Cloud	451 00	»	»	»	»	»	»	5 50	»	»
Meaux	300 00	»	»	»	»	981 25	165 00	21 25	»	»
Montargeau	»	5 75	»	»	»	»	»	97 00	»	»
Mers-el-Kebir	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Tlemcen	19,780 94	»	»	»	»	»	»	3 00	»	»
Nemours	»	»	»	»	»	»	»	4 00	»	»
Turot	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Sidi-bel-Abbès	»	»	»	»	»	357 50	272 50	25 00	»	»
TOTAL	19,032 11	9 75	21 73	»	»	1,338 75	672 62	309 75	»	1,141 25
TOTAL par paragraphe										

BUREAUX	I ler. RECETTES ORDINAIRES (Suite.) PORTION ACCORDÉE AUX COMMUNES dans le produit des amendes prononcées par les tribunaux de simple police, de police correctionnelle et par les conseils de discipline de la milice.		PRIX DE VENTE des biens des communes, agglomérations d'habitants ou anciennes corporations religieuses	VENTE DES BIENS des communes et intérêts.	REMBOURSEMENT des capitaux exigibles et des rentes rachetées	PRODUIT des bois appartenant aux communes		
	Amendes de simple police et de police correctionnelle.	Produit des saisies					Prix de vente de mobilier appartenant aux communes.	Prix des abonnements aux publications faites aux frais des communes
	fr. c.	fr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr.	fr.	fr
Suite de la IIe PARTIE. — RECOUVREMENTS POUR LI								
Ores. Enregistrement	9,170 25	»	»	»	»	»	»	»
— Domaines	»	»	1,000 00	189 98	22 28	»	»	»
— Hypothèques	»	»	»	»	»	»	»	»
Saint-Cloud	747 05	»	»	»	»	»	»	»
Meaux	458 00	»	»	»	»	»	»	»
Montargeau	2,376 55	»	»	»	6 19	»	»	»
Mers-el-Kebir	»	»	»	»	»	»	»	»
Tlemcen	2,113 65	»	19 46	»	»	»	»	»
Nemours	396 00	»	»	»	»	»	»	»
Turot	404 75	100	»	»	»	»	»	»
Sidi-bel-Abbès	391 00	»	»	»	»	»	»	»
TOTAL	16,057 25	100	1,019 46	189 98	28 47	»	»	»
TOTAL par paragraphe	16,257f 25c							

Digitized by Google

LE TIMBRE ET LES DOMAINES, DANS LA PROVINCE D'ORAN, PENDANT L'EXERCICE 1854. (Suite.)

§ Ier RECETTES ORDINAIRES.

Concessions légalement établies.				Concessions dans les cimetières		Produits des concessions d'eau et autres concessions autorisées pour les services communaux		Produit des expéditions des actes administratifs et de l'état civil, etc.	
Taxes de ville et de police régulièrement autorisées.	Portion revenant au budget local et municipal sur le prix des permis de chasse	Prix des médicaments, etc., livrés aux particuliers par les hospices civils	Produits des haras et dépôt d'étalons.	Prix des concessions.	Droit pour inhumation	Concessions d'eau.	Enlèvement des boues et immondices	Actes administratifs et de l'état civil	Décisions du conseil de préfecture.
fr.	fr	fr c.	fr	fr	fr	fr	fr	fr. c.	fr
COMPTE DU BUDGET LOCAL ET MUNICIPAL.									
.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
.	300	635 51	.	.	.	.	.	.	.
.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
.	510	55 40	.	.	.	.	.	.	.
.	150	.	.	.	.	.	.	2 50	.
.	.	.	865	.	.	.	.	.	.
.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
.	270	.	.	66	.	.	.	12 75	.
.	75	.	.	.	.	.	.	.	.
.	100	.	.	.	.	.	.	.	.
.	170	.	.	.	.	.	.	16 00	.
.	1,650	990 61	865	66	.	.	.	33 25	.
33,570f 00c									

§ II RECETTES EXTRAORDINAIRES

Recettes accidentelles								TOTAL
Produit des amies de police.	Recouvrements d'avances et remplacement de dépenses	Dommages intérêts adjugés aux communes	Versements opérés pour le compte du Beit-el-Mal	Prix des soies vendues par l'administration civile	Coût des réparations faites aux armes confiées aux milicians et aux colons	Produit des livrets dus par la succession R...	Prix de la vente de différents objets achetés aux colons	
fr	fr c	fr	fr	fr	fr. c	fr c	fr. c	fr. c
COMPTE DU BUDGET LOCAL ET MUNICIPAL.								
.	.	.	.	.	.	.	.	9,373 60
.	2,006 61	.	.	.	22 40	.	28 98	7,340 05
.	.	.	.	.	.	28 35	.	28 35
.	.	.	.	.	.	.	.	1,766 60
.	.	.	.	.	10 00	.	.	2,146 00
.	25 00	.	.	.	6 90	.	.	3,331 30
.	.	.	.	.	.	.	.	.
.	.	.	.	.	157 05	.	.	10,450 88
.	100 90	.	.	.	.	.	.	600 00
.	.	.	.	.	.	.	.	694 75
.	.	.	.	.	1 40	.	.	1,438 40
.	3,031 61	.	.	.	161 76	28 35	28 98	
4,518f 93c								43,089 02
							Report de la 1re Partie...	736,259 27
							Total général...	782,348 29

TABLEAU, PAR BUREAUX, DES RECOUVREMENTS EFFECTUÉS SUR L'ENREGISTREMENT,

BUREAUX	§ Ier. ENREGISTREMENT, GREFFE ET HYPOTHÈQUES.						§ II. TIMBRE							
		GREFFE		HYPOTHÈQUES			DÉBIT		EXTraordinaires et visa.				PAPIER timbré	PERMIS de chasse
									Proportionnel.		De dimension			
	ENREGISTREMENT	Mise au rôle	Réduction et expédition.	Inscription de créance.	Transcription d'actes de mutation	Mainlevée sollevée sans transcription	Proportionnel.	De dimension.	Actions dans les sociétés	Autres titres.	Journaux et autres périodiques.	Écrits non périodiques.	Autres papiers.		
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr.	fr.
Ire PARTIE. — RECOUVREMENT															
Bone	5,536 82	»	»	»	»	»	315 80	3,670 75	»	1 70	»	»	715 85	480	120
Bisarre	667 85	»	»	»	»	»	101 25	301 15	»	»	»	»	126 65	20	60
Bône E	22,049 67	314 27	3,560 03	»	»	»	225 50	102 30	»	12 20	»	»	2,200 15	1,810	1,910
Bône D	»	»	»	315 80	1,025 53	162 86	2,110 90	21,660 10	»	»	»	»	»	»	»
Bougie	3,018 96	»	»	»	»	»	263 25	1,894 70	»	0 60	»	»	446 90	530	160
Constantine A. C.	33,152 30	»	»	670 07	87 00	670 91	4,900 10	28,502 60	»	6 60	»	»	20 65	6,200	1,200
Constantine A. J.	33,012 22	1,097 11	5,324 10	»	»	»	20 70	2,311 75	»	9 95	415 65	»	10,018 50	»	»
Constantine D.	»	»	»	»	»	»	935 95	1,022 70	»	»	»	»	»	»	»
Djidjelly	532 72	»	»	»	»	»	175 25	505 85	»	»	»	»	233 50	450	»
Guelma	6,520 59	»	»	»	»	»	211 40	3,513 25	»	0 60	»	»	872 45	260	280
La Calle	1,001 80	»	»	»	»	»	55 45	898 25	»	0 75	»	»	467 50	254	50
Philippeville E	28,123 52	364 52	6,020 00	»	»	»	1,951 15	18,151 65	»	40 40	»	»	1,788 30	1,662	1,675
Philippeville D.	»	»	»	180 26	32 50	114 06	28 80	2,453 75	»	»	»	»	»	»	»
Setif	9,536 94	»	»	»	»	»	708 15	4,649 65	»	2 85	»	»	1,290 50	680	675
Total	161,209 61	1,785 90	11,700 65	1,177 98	1,145 05	963 25	12,036 50	109,196 95	»	78 15	415 65	»	18,332 50	13,336	6,905
Total par paragraphe		187,516' 82c					133,210' 16c								

BUREAUX	§ V. VENTES D'EFFETS MOBILIERS.				§ VI. FORÊTS.								
	PRODUIT DES				PRIX des bois vendus		AMENDES prononcées de fonx d'adjudications et de ventes.	DROITS perçus	AMENDES de condamnation, etc.	DOMMAGES-INTÉRÊTS pour délits, etc.	RECOUVREMENTS de frais de poursuite.	REDEVANCES et produits extraordinaires des mines	
	de la guerre	de la marine	des Domaines	de la justice.	aux enchères.	de gré à gré						Fixes	Proportionnelles.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Suite de la Ire PARTIE. — RECOUVREMENT													
Bone	4,075 61	»	»	»	11,311 65	10,261 51	»	195 60	101 60	1 00	17 25	»	»
Bisarre	629 50	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Bône E	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Bône D	6,347 67	»	»	»	»	»	»	13,937 95	436 60	10 60	56 75	2,266 92	553 70
Bougie	1,639 23	»	»	»	»	»	»	1,021 00	66 60	»	66 50	»	»
Constantine A. C.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Constantine A. J.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Constantine D	60,673 04	»	»	»	1,300 00	»	»	1,960 75	63 30	»	3 60	»	»
Djidjelly	807 65	»	7 80	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Guelma	3,399 11	»	24 75	»	»	412 80	»	»	666 30	10 30	12 85	»	»
La Calle	611 10	»	»	»	»	2,078 95	»	1,007 95	115 60	10 30	30 95	372 75	»
Philippeville E	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Philippeville D.	4,343 60	»	»	»	»	»	»	2,182 46	758 13	31 90	53 60	»	»
Setif	8,207 60	»	»	»	»	107 60	»	»	»	»	»	»	»
Total	90,432 70	»	31 75	»	13,120 65	13,157 46	»	22,995 15	1,943 43	80 80	181 56	2,730 07	553 70
Total par paragraphe	90,864' 81c				31,331' 32c								

Digitized by Google

LE TIMBRE ET LES DOMAINES, DANS LA PROVINCE DE CONSTANTINE, PENDANT L'ANNÉE 1854.

§ III. AMENDES

de consolidation	de condamnations autres que celles concernant, etc.	DE CONTRAVENTIONS				
		Enregistrement.	Timbre proportionnel.	Timbre de dimension.	Droits de greffe.	Poids et mesures.
fr.	fr. c.	fr.	fr. c.	fr.	fr.	fr.
«	6 00	110	57 00	00	«	«
«	«	«	«	00	«	«
00	250 00	300	515 38	455	«	«
«	«	«	«	«	«	«
«	«	15	23 60	35	«	«
«	«	00	91 35	00	«	«
305	97 55	185	418 97	120	«	«
«	«	«	«	«	«	«
«	«	«	«	«	«	«
«	«	30	6 55	00	«	«
«	10 00	10	10 00	10	«	«
00	100 00	100	970 70	225	«	«
«	«	«	«	«	«	«
«	230 00	«	94 40	125	«	«
315	704 00	930	1,412 97	1,115	«	«

4,081f 22c

§ IV. DOMAINES.

PRODUIT des terrains et fortifications militaires.	LOYERS et fermages.	REVENU FONCIER. Arrérages.	REVENU FONCIER. Rachats.	PRIX DE VENTE. Capital.	PRIX DE VENTE. Intérêts.	CRÉANCES exigibles.	PRIX des récoltes faites sur les domaines de l'État.	RÉVENDICATIONS et plantations. Arbres et plants.	RÉVENDICATIONS et plantations. Fruits et récoltes.	VENTE de mobilier.	SOUTES, déshérences et biens vacants.	DOMMAGES-INTÉRÊTS adjugés à l'État.
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr.
«	«	364 83	585 17	515 34	00 00	«	6,008 17	«	«	«	58 00	«
«	17,255 00	«	«	«	«	«	5,567 01	«	1,320	«	«	«
«	«	«	«	«	«	«	«	«	«	«	«	«
134 53	8,239 87	5,700 48	130 00	2,511 00	200 53	«	9,170 25	9,167 00	«	«	385 15	«
2,751 00	7,897 19	0 00	120 14	2,497 00	447 00	«	2,157 69	«	«	«	«	«
«	«	«	«	«	«	«	«	«	«	«	«	«
«	«	«	«	«	«	«	«	«	«	«	«	«
302 00	209,422 00	3,002 83	3,191 50	8,304 96	1,136 61	«	3,100 00	11,518 60	«	«	542 70	«
246 00	370 92	4 74	435 62	«	«	«	«	«	«	«	«	«
«	6,195 00	725 79	1,100 67	«	«	«	00 00	1,665 00	«	«	«	«
18 00	«	408 71	678 00	«	«	«	660 00	«	«	«	«	«
«	«	«	«	«	«	«	«	«	«	«	«	«
«	7,342 00	4,787 43	2,976 69	9,431 63	605 10	«	5,250 00	6,903 05	«	«	«	«
«	3,864 00	1,221 16	«	1,517 00	63 41	«	«	603 15	«	100	«	«
5,649 38	253,471 18	12,200 94	9,243 91	24,336 72	2,072 07	«	36,830 91	21,063 60	1,320	100	986 85	«

350,241f 10c

§ VII. PRODUITS DIVERS.

REDEVANCES annuelles pour concession d'eau.	ABONNEMENTS et insertions au Moniteur algérien et au Bulletin officiel.	PRIX des travaux de l'imprimerie du Gouvernement.	RECOUVREMENT de frais de justice.	RECOUVREMENT de frais de poursuites et d'instance, etc.	DOMMAGES-INTÉRÊTS adjugés à l'État.	FRAIS d'adjudication payés par les adjudicataires, etc.	RECETTES ACCIDENTELLES. Résultats de vérification de régie.	RECETTES ACCIDENTELLES. Sommes mises à la charge des receveurs.	RECETTES ACCIDENTELLES. Remplacement de déposés, etc.	RECETTES ACCIDENTELLES. Sommes payées pour le compte des colons.	RECETTES ACCIDENTELLES. Soustractions par les pertes et chevauchées.	RECETTES ACCIDENTELLES. Produit des plans.	§ VIII PENSIONS CIVILES. — Retenues sur les salaires des conservateurs des hypothèques.	TOTAL.
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
«	«	«	519 13	51 25	10	83 00	«	«	«	«	«	«	«	44,441 23
«	«	«	11 00	0 00	«	«	«	«	«	«	«	«	«	60,701 51
«	«	«	9,063 45	79 00	«	«	21 83	«	«	«	«	«	«	67,200 00
«	«	«	«	«	«	60 00	«	«	«	«	«	«	81 04	73,067 66
«	«	«	425 97	25 55	«	«	1 72	«	100 00	«	«	«	«	25,036 32
«	«	«	«	«	«	«	«	5 00	«	«	«	«	167 00	88,330 05
«	«	«	11,918 12	910 75	10	«	«	«	«	«	«	«	«	66,181 30
«	«	«	«	«	«	800 00	«	«	«	«	«	60 00	«	306,770 23
«	«	«	352 72	25 72	«	«	4 05	«	«	«	«	«	«	4,157 87
«	«	«	1,077 81	27 25	«	«	26 75	«	«	«	«	«	«	25,343 00
«	«	«	150 00	5 00	«	«	1 60	«	«	«	«	«	«	5,847 17
«	«	«	4,747 00	114 75	«	«	19 60	0 75	«	«	«	«	«	60,204 38
«	«	«	«	«	«	336 60	«	«	«	«	«	«	116 86	43,160 23
«	«	«	311 00	15 75	«	100 00	1 85	«	«	«	«	«	«	36,640 42
«	«	«	23,474 00	624 05	60	1,305 60	73 60	0 00	100 00	«	«	30 00	354 86	
													386 36	850,914 44

00,665f 57c

Digitized by Google

TABLEAU, PAR BUREAUX, DES RECOUVREMENTS EFECTUÉS SUR L'ENREGISTREMENT,

IIe PARTIE. — RECOUVREMENTS POUR L

BUREAUX.	PRODUIT DES AMENDES appartenant aux communes ou agglomérations d'habitants, ou provenant d'anciennes corporations religieuses.			PRODUITS DIVERS			
	Loyers et fermages.	Rentes foncières.	Vente de récoltes.	Autorisations de voirie pour constructions et réparations.	Autorisations de police délivrées aux établissements publics	Montant	Produit des fourrières publiques.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Bone	"	"	"	"	"	"	"
Bukara	"	"	"	"	"	"	"
Bône E	"	"	"	"	"	"	"
Bône D	3,131 72	"	"	"	"	"	"
Bougie	"	"	"	"	"	"	9 00
Constantine A. C.	"	"	"	"	"	"	"
Constantine A. J.	"	"	"	"	"	"	"
Constantine D	99,905 61	420 46	"	"	"	6,270 00	225 00
Djidjelly	"	"	"	"	"	"	"
Guelma	"	"	"	"	"	"	75 00
La Calle	"	"	"	"	"	"	"
Philippeville E.	"	"	"	"	"	"	"
Philippeville D	"	"	"	"	"	"	"
Sétif	"	"	"	"	"	652 00	"
Total	103,037 36	420 46	"	"	"	6,922 00	309 00
Total par paragraphe							

BUREAUX	§ Ier RECETTES ORDINAIRES. (Suite.)						
	PRODUIT DES EXPÉDITIONS des actes administratifs et de l'état civil, etc.		PORTION ACCORDÉE AUX COMMUNES dans le produit des amendes prononcées par les tribunaux de simple police, de police correctionnelle et par les conseils de discipline de la milice.		PRIX de vente des biens des communes, agglomérations d'habitants ou anciennes corporations religieuses	CAPITAL	INTÉRÊTS
	Actes administratifs et de l'état civil.	Décimes du conseil du préfecture.	Amendes de simple police et de police correctionnelle	Produit des saisies			
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Bone	"	"	532 46	"	"	"	"
Bukara	"	"	" 97 00	"	"	"	"
Bône E	"	"	2,084 86	"	"	"	"
Bône D	2 25	"	"	"	4,225 70	"	"
Bougie	"	"	1,354 65	"	"	"	"
Constantine A. C.	"	"	"	"	"	"	"
Constantine A. J.	"	"	7,907 36	"	"	"	"
Constantine D	69 00	"	"	"	97,021 65	"	"
Djidjelly	"	"	230 00	"	"	"	"
Guelma	30 00	"	614 98	"	"	"	"
La Calle	15 30	"	166 85	"	"	"	"
Philippeville E.	"	"	2,966 00	"	"	"	"
Philippeville D	"	"	"	"	"	"	"
Sétif	"	"	212 35	"	"	"	"
Total	116 55	"	17,086 76	"	101,247 35	"	"
Total par paragraphe	139,498f 40c						

Suite de la IIe PARTIE. — RECOUVREMENTS POUR L

Digitized by Google

LE TIMBRE ET LES DOMAINES, DANS LA PROVINCE DE CONSTANTINE, PENDANT L'ANNÉE 1854. (Suite.)

I Ire. RECETTES ORDINAIRES.

Droits commerciaux régulièrement établis.						Concessions dans les cimetières.		Produits des concessions d'eau et autres concessions autorisées pour les services communaux.	
Diplômes et livrets d'hôteliers.	Prix des plaques livrées aux chevriers.	Traitement des malades aisés admis dans les hôpitaux civils.	Taxes de ville et de police régulièrement autorisées.	Part revenant aux communes sur le produit des permis de chasse.	Prix des médicaments et objets de pansement délivrés par les hôpitaux civils.	Prix des concessions.	Droit pour inhumation.	Concessions d'eau.	Enlèvement des boues et immondices.
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
COMPTE DU BUDGET LOCAL ET MUNICIPAL.									
4 00	»	315 18	»	00 00	»	»	»	»	»
»	»	»	»	00 00	»	»	»	»	»
49 75	»	»	»	40 00	»	»	»	»	»
»	»	577 00	»	»	7,033 00	»	»	»	»
10 25	»	»	»	100 00	»	»	»	»	»
200 00	»	»	»	300 00	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	53 00	»	»	»	»	»	»	»
10 25	»	123 56	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	310 00	»	»	»	»	»
12 75	»	75 72	»	30 00	100 20	»	»	»	»
137 50	»	»	»	180 00	»	»	»	»	»
»	»	161 82	»	»	»	»	»	»	»
14 00	»	77 14	»	310 00	663 15	»	»	»	»
447 50	»	1,323 45	»	1,440 00	7,805 36	»	»	»	»
	139,408'46c								

II. RECETTES EXTRAORDINAIRES.

Dons et legs dûment autorisés.	Remboursement de capitaux exigibles et des rentes rachetées.	Produit des bois appartenant aux communes.	Recettes accidentelles. Prix de vente du mobilier appartenant aux communes.	Prix des abonnements aux publications faites aux frais des communes.	Produit des saisies de police.	Recouvrements d'avances et remplacement de dépenses.	Dommages-intérêts adjugés aux communes.	Versements opérés pour le compte du Beit-el-Mal.	Prix des soies vendues par l'administration civile.	TOTAL.
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
COMPTE DU BUDGET LOCAL ET MUNICIPAL.										
»	»	»	»	»	»	180 00	»	»	»	1,021 63
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	57 00
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2,774 00
647 44	201 57	»	5 35	»	»	59 50	»	»	»	16,156 53
»	»	»	»	»	»	13 89	»	»	»	1,556 99
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	500 00
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7,607 36
10,727 45	1,951 00	»	1,602 50	»	»	153 00	»	»	12,258 00	230,658 51
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	363 31
»	»	»	»	»	»	10 00	»	»	»	990 00
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	400 85
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4,233 00
»	»	»	»	»	»	92 00	»	»	»	194 80
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1,908 65
11,374 89	2,153 47	»	1,610 85	»	»	490 00	»	»	12,258 00	
			160,434'82c							268,933 09
									Report de la 1re Partie	856,914 44
									Total général	1,125,847 72

Digitized by Google

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RECOUVREMENTS EFFECTUÉS PAR L'ADM

PROVINCES.	BUREAUX.	TRÉSOR § Ier. Enregistrement, greffe et hypothèques.	§ II. timbre.	§ III. amendes.	§ IV. domaines.	§ V. ventes d'effets mobiliers.	§ VI. produit.	§ VII. produits divers.	§ VIII. produits extraor.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Alger	Alger. Actes civils	123,334 70	91,083 70	1,911 91	»	»	»	38 00	»
	—— Actes judiciaires	90,100 42	32,086 00	3,210 00	»	»	»	»	»
	—— Actes extrajudiciaires	32,600 70	600 65	2,296 14	»	»	»	8 25	»
	—— Timbre extraordinaire	»	86,202 14	100 00	»	»	»	»	»
	—— Amendes	958 00	29,181 00	2,858 20	»	»	983 00	18,778 00	»
	—— Domaines	»	81,339 00	»	142,330 02	80,365 29	»	3,736 02	»
	—— Hypothèques	3,281 77	4,459 00	»	»	»	»	»	751 76
	Aumale	3,259 08	3,300 00	162 20	7,157 76	3,361 00	1,700 00	1,457 07	»
	Blidah. E. H	30,819 43	34,535 10	1,720 20	»	»	»	3,576 27	197 16
	—— Domaines	»	»	»	99,336 34	22,486 71	358 10	960 32	»
	Cherchel	1,022 24	2,566 65	93 00	26,287 31	2,722 00	179 00	444 44	»
	Koléah	1,322 00	2,197 75	107 00	4,037 01	1,095 97	568 70	1,362 00	»
	Dellys	1,259 00	1,452 00	119 41	1,437 21	991 99	»	90 00	»
	Douéra	3,190 95	2,746 00	845 00	99,367 36	»	93 00	1,026 97	»
	Médéah	14,530 62	9,149 00	945 00	18,437 24	7,486 00	1,472 50	1,952 00	»
	Miliannah	7,455 62	2,173 38	575 00	25,007 27	3,209 00	2,406 61	1,919 43	»
	Orléansville	4,199 70	3,632 00	89 00	7,305 53	3,706 00	4,992 36	1,395 00	»
	Tenes	4,095 42	6,163 03	277 00	963 72	2,926 47	1,410 45	1,953 21	»
Oran	Oran. Enregistrement	98,644 00	9,226 00	9,807 14	»	»	819 00	11,818 00	»
	—— Domaines	»	84,604 63	245 00	219,023 47	66,915 00	207 38	800 00	»
	—— Hypothèques	9,565 00	4,250 00	»	»	»	»	19 04	400 70
	Saint-Cloud	963 03	2,007 03	80 00	9 245 00	38 10	»	1,005 03	»
	Mascara	9,301 02	6,415 40	390 00	90,551 94	2,500 00	1,543 00	921 43	»
	Mostaganem	17,260 00	10,028 00	566 56	49,503 14	97,726 00	219 15	3,496 00	»
	Mers-el-Kebir	»	237 45	»	»	»	»	»	»
	Tlemcen	15,224 61	10,002 00	173 10	33,410 00	20,091 00	38 10	2,196 01	»
	Nemours	668 10	1,211 00	63 57	2,419 00	1,301 00	»	496 70	»
	Tiaret	1,005 38	1,087 00	90 00	9,730 00	466 01	»	304 25	»
	Sidi-bel-Abbès	9,382 00	9,015 00	919 56	16,009 10	6,910 79	»	765 00	»
Constantine	Bone	9,566 00	5,156 10	291 00	6,100 40	4,075 01	99,668 01	625 00	»
	Bisbara	667 00	700 45	00 00	20,372 01	920 00	»	19 10	»
	Bône. Enregistrement	95,071 87	9,091 03	1,645 38	»	»	»	4,059 30	»
	—— Domaines	1,482 01	23,771 00	»	20,487 70	6,347 07	18,470 00	3,319 02	61 36
	Bougie	9,018 00	2,790 00	163 00	15,835 70	1,639 23	1,608 00	553 00	»
	Constantine. Actes civils	38,103 23	94,836 03	199 25	»	»	»	B 94	157 80
	—— Actes judiciaires	39,343 43	13,585 00	1,013 90	»	»	»	13,234 97	»
	—— Domaines	»	1,960 03	»	230,011 00	60,078 00	3,346 43	877 00	»
	Djidjelly	592 72	1,870 70	»	1,057 00	914 03	»	382 92	»
	Guelma	4,335 00	9,020 00	64 00	9,007 10	5,623 50	606 45	1,191 01	»
	La Calle	1,001 38	1,393 05	40 00	1,340 10	411 10	9,017 25	533 05	»
	Philippeville. Enregistrement	81,308 04	25,110 03	960 70	»	»	»	4,877 00	»
	—— Domaines	362 84	2,478 00	»	33,000 00	4,343 00	3,226 01	336 40	114 00
	Sétif	9,346 04	5,019 53	449 40	7,720 00	2,207 00	197 00	606 05	»
	Total	632,135 81	500,577 00	36,970 45	936,965 97	951,886 00	68,819 00	90,479 37	1,800 00

NISTRATION DES DOMAINES EN ALGÉRIE, PENDANT L'ANNÉE 1854.

BUDGET LOCAL ET MUNICIPAL.		TOTAL			OBSERVATIONS
§ I°. RECETTES ORDINAIRES.	§ II. RECETTES EXTRAORDINAIRES.	PAR BUREAU.	PAR PROVINCE.	GÉNÉRAL.	
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
102 30	»	207,042 90			
»	»	123,443 38			
»	»	30,500 74			
»	»	46,352 14			
11,103 81	2,851 03	65,983 12			
61,067 42	200,879 09	500,721 90			
»	»	10,522 91			
1,214 29	18 90	99,401 87			
3,438 65	190 92	85,459 63	1,430,500 24		
1,202 35	252 80	90,665 90			
1,337 58	202 90	35,742 43			
1,039 42	1,012 90	12,920 81			
1,005 45	112 63	5,923 90			
1,506 72	504 25	48,830 87			
2,605 50	50 90	56,063 40			
2,292 08	302 10	53,766 76			
1,302 00	259 21	31,073 00			
4,191 42	7,638 74	29,099 49			
2,345 23	28 35	132,277 64			
3,109 30	4,179 30	274,004 90			
»	»	7,326 83			
1,768 95	»	11,111 54			
2,138 00	10	79,440 90		2,347,696 25	
3,299 90	22 90	119,190 28	782,348 29		
»	»	237 45			
10,200 30	176 54	102,574 29			
400 00	150 90	7,991 38			
604 73	»	6,356 29			
1,434 00	1 40	41,550 90			
841 63	180 00	45,462 90			
87 00	»	36,818 51			
2,774 60	»	90,005 20			
10,722 87	3,422 56	88,124 01			
1,343 10	13 90	27,403 31			
500 90	»	90,838 65			
7,967 30	»	74,148 12	1,125,847 72		
106,943 12	123,712 39	537,431 90			
363 81	»	4,521 90			
980 00	10 00	26,248 12			
409 85	»	8,257 90			
4,283 50	»	90,347 90			
181 90	92 00	43,355 90			
1,959 65	»	36,600 90			
273,766 00	340,307 20	2,347,696 25			

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RECOUVREMENTS EFFECTUÉS PAR L'ADMI

PROVINCES.	BUREAUX.	TRÉSOR. § 1er. enregistrement, greffe et hypothèques.	§ II. timbre.	§ III. amendes.	§ IV. domaines.	§ V. vente d'effets mobiliers.	§ VI. postes.	§ VII. produits divers.	§ VIII. produits civils.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Alger	Alger. Actes civils	123,334 70	91,963 70	1,811 01	»	»	»	10 00	»
	—— Actes judiciaires	20,100 40	69,006 90	5,260 00	»	»	»	»	»
	—— Actes extrajudiciaires	22,460 70	400 03	6,096 14	»	»	»	3 25	»
	—— Timbre extraordinaire	»	46,302 24	100 00	»	»	»	»	»
	—— Amendes	258 00	69,181 00	6,832 20	»	»	963 00	18,775 03	»
	—— Domaines	»	21,230 30	»	142,333 02	80,360 20	»	3,795 02	»
	—— Hypothèques	5,281 77	4,489 00	»	»	»	»	»	751 74
	Aumale	3,030 25	5,390 30	102 20	7,127 74	6,301 00	1,750 00	1,007 87	»
	Blidah. R. H	20,810 43	26,535 10	1,725 29	»	»	»	6,574 87	107 14
	—— Domaines	»	»	»	28,230 34	22,886 71	256 10	886 35	»
	Cherchel	1,022 00	6,586 00	93 00	90,267 31	6,712 00	170 00	644 00	»
	Koléah	1,322 00	6,167 70	107 00	4,087 61	1,000 07	552 70	1,362 00	»
	Dellys	1,930 00	1,456 00	110 41	1,437 11	291 00	»	90 90	»
	Douéra	3,100 95	3,700 00	245 00	80,367 00	»	23 35	1,056 97	»
	Médéah	14,530 00	6,140 35	614 00	10,627 34	7,030 50	1,072 00	1,902 02	»
	Milianah	7,455 52	6,173 03	670 25	28,257 27	3,299 29	2,966 61	1,210 43	»
	Orléansville	4,180 75	6,032 60	90 00	7,305 00	5,700 00	4,002 34	1,905 05	»
	Teniet	4,093 42	6,100 03	277 00	963 72	9,250 47	1,410 00	1,063 21	»
Oran	Oran. Enregistrement	90,010 00	6,220 00	2,007 14	»	»	618 00	11,810 00	»
	—— Domaines	»	84,464 03	245 00	115,025 47	60,510 00	207 00	886 00	»
	—— Hypothèques	2,565 00	4,030 00	»	»	»	»	10 94	429 70
	Saint-Cloud	963 93	2,067 00	90 00	9 245 68	60 10	»	1,055 02	»
	Mascara	6,201 00	9,415 40	330 00	50,001 94	5,500 00	1,063 00	991 43	»
	Mostaganem	17,000 03	16,920 00	500 56	49,092 14	27,734 00	610 10	8,400 93	»
	Mers-el-Kebir	»	237 00	»	»	»	»	»	»
	Tlemcen	13,234 01	12,002 00	170 10	35,415 00	20,031 00	60 10	6,100 01	»
	Nemours	688 13	1,211 00	63 57	2,410 00	1,601 00	»	406 75	»
	Tiaret	1,005 28	1,087 00	40 00	2,700 00	400 01	»	306 25	»
	Sidi-bel-Abbès	6,302 00	6,815 00	610 56	10,010 10	6,010 70	»	765 40	»
Constantine	Bone	5,556 82	3,156 10	232 00	6,104 00	4,075 01	22,300 01	634 00	»
	Bizkara	607 85	736 00	90 00	24,372 61	920 00	»	72 10	»
	Bône. Enregistrement	35,074 07	5,551 05	1,644 26	»	»	»	6,000 00	»
	—— Domaines	1,432 01	23,771 00	»	20,497 74	6,367 07	16,670 00	3,810 92	61 04
	Bougie	3,010 00	3,700 00	103 00	13,856 73	1,630 23	1,004 00	553 24	»
	Constantine. Actes civils	34,103 33	60,480 25	100 34	»	»	»	4 34	137 01
	—— Actes judiciaires	60,343 43	13,585 00	1,013 40	»	»	»	12,236 07	»
	—— Domaines	»	1,008 00	»	230,011 00	60,070 94	3,040 00	677 00	»
	Djidjelly	532 73	1,370 70	»	1,057 00	014 00	»	382 32	»
	Guelma	4,326 00	5,690 00	00 00	9,507 10	3,423 00	588 40	1,131 01	»
	La Calle	1,001 00	1,305 00	60 00	1,540 12	411 10	3,017 00	333 03	»
	Philippeville. Enregistrement	31,306 04	25,113 50	905 70	»	»	»	4,877 00	»
	—— Domaines	302 00	6,478 00	»	32,105 00	4,345 49	3,020 03	336 00	114 00
	Sétif	6,546 06	6,513 00	440 40	7,729 35	6,007 60	107 00	500 05	»
	Total	492,135 01	590,577 54	28,070 43	936,002 27	351,460 05	80,813 44	94,479 37	1,800 81

ISTRATION DES DOMAINES EN ALGÉRIE, PENDANT L'ANNÉE 1854.

BUDGET LOCAL ET MUNICIPAL.		TOTAL			OBSERVATIONS.
§ Ier. RECETTES ORDINAIRES.	§ II. RECETTES EXTRAORDINAIRES.	PAR BUREAU.	PAR PROVINCE.	GÉNÉRAL.	
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
802 80	»	207,942 30			
»	»	123,448 88			
»	»	80,500 74			
»	»	46,302 14			
11,163 61	2,851 63	65,985 15			
41,067 45	200,979 50	500,721 88			
»	»	10,522 81			
1,214 29	18 80	24,401 37			
2,126 85	150 99	50,450 83	1,439,500 24		
1,302 35	652 85	54,665 90			
1,537 38	282 80	35,746 45			
1,030 48	1,813 38	12,929 51			
1,006 65	110 88	5,923 03			
1,590 75	594 25	48,839 87			
2,025 30	80 80	56,063 40			
3,292 03	302 18	53,766 76			
1,302 89	259 91	51,075 80			
4,391 63	7,634 74	29,099 88			
9,345 80	28 35	132,877 80			
3,100 80	4,170 50	274,604 80			
»	»	7,336 48			
1,766 95	»	11,211 80			
2,138 06	10	79,440 08		3,347,096 25	
3,299 30	32 80	110,129 88	782,348 40		
»	»	237 45			
16,260 80	175 80	109,574 29			
460 80	100 00	7,031 88			
694 75	»	9,356 29			
1,434 80	1 40	41,550 08			
841 48	180 80	45,462 85			
87 00	»	26,818 51			
2,774 60	»	50,005 88			
10,733 97	5,422 80	88,124 81			
1,543 16	13 29	27,493 31			
500 00	»	89,839 45			
7,967 80	»	74,149 16	1,129,847 72		
106,043 12	123,715 39	537,431 84			
363 51	»	4,521 68			
980 32	15 90	26,242 18			
409 85	»	9,257 80			
4,283 50	»	66,547 68			
191 02	92 98	48,355 03			
1,959 65	»	36,660 48			
273,768 60	340,307 20	3,347,094 25			

Digitized by Google

TABLEAU COMPARATIF DES PRODUITS DE L'ENREGISTREMENT, DU TIMBRE ET DES DOMAINES

DÉSIGNATION DES PRODUITS				RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1833.	1832
				fr. c.	fr. c.
1re PARTIE.					
§ 1er. Enregistrement, greffe et hypothèques	Droits d'enregistrement			564,752 53	541,502 15
	Droit de greffe	Mise au rôle		6,359 08	6 701 05
		Rédaction et expédition		43,742 46	44,787 11
	Hypothèques	Inscription de créances		6,232 83	4,948 74
		Transcription d'actes de mutation		2,558 50	3,085 14
		Moitié des salaires pour la transcription des actes de mutation		2,874 23	3,225 59
	TOTAL			626,499 63	605,069 78
§ 2. Timbre	Timbre débité	Proportionnel		40,758 93	32 503 70
		de dimension		560,738 55	331,343 10
	Timbre extraordinaire et visa pour timbre	proportionnel	Actions dans les sociétés	712 46	725 00
			Autres titres	10,659 35	7,075 28
		de dimension	Journaux et écrits périodiques	0,088 97	6,511 34
			Écrits non périodiques	175 50	27 00
			Autres papiers de dimension	68,417 71	56,107 30
	Passe-ports			50,040 00	27,973 00
	Permis de port d'armes de chasse			20,250 00	15,590 00
	TOTAL			337,239 63	490,453 72
§ 3. Amendes de toute nature	de consignation			3,700 00	5,180 00
	de condamnation, autres que celles concernant les forêts ou attribuées aux communes			5,271 49	7,633 50
	fixes, de contravention aux lois sur	l'enregistrement		4,013 50	5,291 00
		le timbre	proportionnel	3,679 23	5,508 97
			de dimension	4,518 00	4,035 00
		les droits de greffe		10 00	»
		les dénominations des poids et mesures		»	50 00
	TOTAL			25,194 22	23,730 56
§ 4. Domaines	Produit des terrains et fortifications militaires			31,306 95	36,900 42
	Revenus des domaines de l'État. (Loyers et fermages.)			380,740 58	373,088 82
	Rentes foncières		Arrérages	30,421 38	9,612 47
			Rachat	24,046 30	16,552 06
	Prix de vente des domaines de l'État		Capital	170,258 57	183,086 05
			Intérêts	5,939 30	4,480 75
	Prix des récoltes faites sur les terrains du domaine de l'État			18,879 06	174,506 41
	Produit des pépinières et plantations faites par le Gouvernement		Ventes d'arbres et plants	61,533 96	28,384 80
			Vente de fruits et récoltes	5,079 50	5,499 35
	Prix de vente de mobiliers			4,902 41	11,145 23
	Épaves, déshérences et biens vacants			5,228 11	2,231 36
	Dommages-intérêts adjugés à l'État autres que ceux concernant les forêts			»	»
	TOTAL			743,807 16	846,525 70
§ 5. Vente d'effets mobiliers appartenant à l'État.	Ministère de la guerre			274,543 87	341,251 25
	——— de la marine			381 73	215 23
	——— des finances			3,801 30	152 55
	——— de la justice			223 13	211 70
	TOTAL			278,976 03	341,830 73

Digitized by Google

EN ALGÉRIE, PENDANT LES ANNÉES 1853 ET 1852, 1854 ET 1853.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1852,		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1853,		OBSERVATIONS
en plus.	en moins.	1854.	1853.	en plus.	en moins.	
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
23,170 38	"	500,050 32	564,732 53	23,323 79	"	
"	141 97	0,867 73	0,359 08	308 03	"	
"	1,044 03	44,862 39	43,742 40	1,120 13	"	
1,244 00	"	3,968 10	0,232 83	"	204 73	
"	1,440 64	3,172 17	2,358 50	813 07	"	
"	351 36	3,200 90	2,874 23	334 07	"	
24,414 47	2,984 62	652,135 01	620,499 03	25,900 91	204 73	
En plus : 21,429' 85'				En plus : 25,696' 18'		
8,255 23	"	47,168 50	40,758 95	0,400 53	"	
9,395 45	"	380,390 30	360,738 55	19,831 75	"	
"	12 60	1,043 98	712 40	931 58	"	
2,396 27	"	11,700 04	10,059 55	1,739 09	"	
"	422 37	0,700 13	0,088 97	707 10	"	
140 50	"	"	173 50	"	173 50	
12,310 40	"	70,700 99	60,417 71	2,291 28	"	
2,067 00	"	48,300 00	30,040 00	10,266 00	"	
6,660 00	"	23,505 00	20,250 00	3,313 00	"	
41,220 88	434 97	590,577 54	537,230 03	53,311 41	173 50	
En plus : 40,783' 01'				En plus : 53,337' 01'		
580 00	"	5,705 00	5,700 00	85 00	"	
"	2,364 10	3,783 90	5,271 49	512 41	"	
724 30	"	3,788 08	4,015 50	1,772 58	"	
09 20	"	4,018 43	3,079 23	1,239 22	"	
483 00	"	3,735 00	4,310 00	"	703 00	
10 00	"	"	10 00	"	10 00	
"	50 00	40	"	40 00	"	
1,877 76	2,414 10	26,070 43	23,194 22	3,040 21	773 00	
En moins : 536' 34'				En plus : 2,870' 21'		
"	8,593 40	28,004 44	31,300 93	"	3,242 49	
7,637 70	"	309,010 68	380,740 50	18,263 50	"	
20,805 01	"	51,710 01	30,421 30	21,280 43	"	
8,297 44	"	68,030 30	24,840 50	43,200 80	"	
"	6,797 48	240,520 20	170,258 57	64,270 63	"	
1,452 57	"	0,230 04	5,039 30	3,201 04	"	
"	155,499 35	66,138 30	18,070 00	47,270 33	"	
33,131 10	"	58,132 70	01,535 96	"	3,403 20	
2,170 95	"	3,482 72	3,679 30	"	2,196 30	
"	0,182 82	1,080 03	4,962 41	"	3,082 30	
906 75	"	11,803 44	3,220 11	8,575 33	"	
"	"	"	"	"	"	
74,544 54	177,063 14	938,002 27	743,807 10	206,170 80	11,924 69	
En moins : 102,518' 60'				En plus : 194,255' 17'		
"	66,687 38	351,040 95	274,563 87	76,403 08	"	
166 50	"	431 00	381 73	49 23	"	
3,040 75	"	202 70	3,801 30	"	3,598 00	
11 43	"	"	223 13	"	223 13	
3,326 68	66,687 38	351,680 05	278,970 05	76,532 33	3,821 73	
En moins : 02,860' 70'				En plus : 72,710' 60'		

Digitized by Google

TABLEAU COMPARATIF DES PRODUITS DE L'ENREGISTREMENT, DU TIMBRE ET DES DOMAINES

DESIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1833.	1834.
		f. c.	f. c.
Suite de la Ire PARTIE.			
§ 6. Forêts	Prix des bois vendus aux enchères	3,309 11	4,741 18
	Prix des bois vendus de gré à gré	0,706 34	6,930 47
	Recouvrement de frais d'adjudication et de vente de gré à gré	103 70	33 25
	Menus produits forestiers	13,944 72	0,211 81
	Amendes de condamnation pour délits forestiers	2,401 71	1,491 36
	Dommages-intérêts pour délits dans les bois de l'État	132 60	545 70
	Recouvrement de frais de poursuite et d'instance en matière forestière	405 39	332 78
	TOTAL	27,063 37	23,306 55
§ 7. Produits divers	Redevances et produits extraordinaires des mines — Redevances fixes	1,400 57	2,040 02
	Redevances et produits extraordinaires des mines — proportionnelles	"	0 10
	Rétributions des élèves des collèges et écoles dont les dépenses sont payées sur les fonds de l'État	"	"
	Redevances annuelles pour concession d'eau	303 68	87 21
	Abonnement et insertions au Moniteur algérien et au Bulletin officiel des actes du Gouvernement	397 40	310 00
	Prix des travaux effectués par l'imprimerie du Gouvernement	"	"
	Recouvrement des frais de justice	63,347 89	55,523 68
	Recouvrement de frais de poursuite et d'instance concernant l'enregistrement et les domaines	1,600 45	1,743 04
	Dommages-intérêts adjugés à l'État	53 00	40 72
	Frais d'adjudication payés par les adjudicataires pour vente et location d'immeubles	2,123 73	966 60
	Recettes accidentelles — Résultat de vérification de régie	214 43	302 39
	Recettes accidentelles — Sommes mises pour cause de responsabilité à la charge des receveurs	103 11	493 08
	Recettes accidentelles — Remplacement de dépenses rejetées ou d'erreurs relevées par la Cour des comptes	"	439 70
	Recettes accidentelles — Sommes perçues par l'administration civile pour le compte des colons	746 12	"
	Recettes accidentelles — Prix des sous-locations consenties par les ponts et chaussées	"	"
	Recettes accidentelles — Produit des plans	1,432 00	722 95
	Recettes accidentelles — Remboursement par des particuliers de travaux exécutés dans leur intérêt par les soins des ponts et chaussées	333 02	646 50
	Recettes accidentelles — Amnistie, amendes de grande voirie et roulage	661 10	205 37
	Recettes accidentelles — Créances de l'État autres que rentes	1 94	2 93
	Recettes accidentelles — Retenues au profit de l'État	"	220 85
	Recettes accidentelles — Confiscations ordonnées par le conseil de guerre séant à Bône	"	146 00
	Recettes accidentelles — Débet pour déficit de caisse constaté à la charge de M	"	"
	TOTAL	73,041 04	64,269 64
§ 8. Pensions civiles		"	"

RÉCAPI

§ 1er. Enregistrement, greffe et hypothèques	626,499 63	605,009 78
§ 2. Timbre	537,239 63	496,453 72
§ 3. Amendes de toute nature	23,104 22	23,730 56
§ 4. Domaines	743,807 10	846,325 70
§ 5. Vente d'effets mobiliers appartenant à l'État	278,970 05	341,830 75
§ 6. Forêts	27,063 37	23,306 33
§ 7. Produits divers	73,041 04	64,269 64
§ 8. Pensions civiles	"	"
TOTAL de la 1re Partie	2,300,813 24	2,400,986 70

Digitized by Google

L'ALGÉRIE, PENDANT LES ANNÉES 1853 ET 1852, 1854 ET 1853. (Suite.)

DIFFÉRENCES en plus	DIFFÉRENCES en moins	RECETTES EFFECTUÉES 1854.	RECETTES EFFECTUÉES 1853.	DIFFÉRENCES en plus	DIFFÉRENCES en moins	OBSERVATIONS.
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
»	1,432 07	13,704 23	3,309 11	10,395 12	»	
»	224 13	23,453 38	9,706 34	16,747 04	»	
70 45	»	40 75	103 70	»	62 93	
4,732 01	»	24,770 84	13,944 72	10,835 12	»	
970 35	»	5,977 04	2,401 71	3,115 03	»	
»	413 19	729 25	132 90	592 65	»	
52 61	»	932 33	405 20	126 96	»	
5,826 32	2,000 30	68,813 44	27,063 37	41,812 82	02 95	
En plus : 3,737f 02c				En plus : 41,749f 87c		
»	648 93	2,739 07	1,400 37	1,339 10	»	
»	0 10	883 70	»	883 70	»	
»	»	»	»	»	»	
306 47	»	895 00	393 98	411 32	»	
87 49	»	309 00	397 40	»	91 40	
»	»	1,957 51	»	1,957 51	»	
1,024 21	»	78,039 58	63,347 89	14,491 09	»	
»	135 49	2,813 92	1,908 45	1,205 47	»	
5 28	»	620 00	55 00	565 00	»	
1,159 13	»	1,723 70	2,125 73	»	407 03	
»	367 06	355 09	214 43	140 66	»	
»	389 07	122 79	193 11	10 45	»	
»	439 70	100 00	»	100 00	»	
746 12	»	»	746 12	»	746 12	
»	»	»	»	»	»	
720 05	»	1,344 00	1,452 90	»	108 90	
»	312 88	939 39	333 02	506 88	»	
375 73	»	264 01	691 10	»	399 49	
»	9 99	1,069 53	1 04	1,062 53	»	
»	220 85	»	»	»	»	
»	146 00	»	»	»	»	
»	»	498 80	»	498 80	»	
11,833 39	2,661 99	94,479 37	73,941 04	23,182 37	1,744 04	
En plus : 8,771f 40c				En plus : 21,438f 33c		
.....		1,800 85	»	1,800 85	»	

ATION.

31,820 85	»	652,133 81	926,499 93	25,636 18	»	
40,785 91	»	590,377 54	537,239 93	53,337 91	»	
»	536 39	20,070 43	23,194 22	2,876 21	»	
»	102,518 60	938,002 27	743,807 19	194,233 17	»	
»	92,860 70	351,680 65	278,079 05	72,710 60	»	
3,737 92	»	66,813 44	27,063 37	41,749 87	»	
8,771 40	»	94,479 27	73,041 04	21,438 33	»	
»	»	1,800 85	»	1,800 85	»	
73,744 18	195,913 94	2,723,929 36	2,309,815 24	413,805 12		
En moins : 91,171f 46c				En plus : 413,805f 12c		

Digitized by Google

TABLEAU COMPARATIF DES PRODUITS DE L'ENREGISTREMENT, DU TIMBRE ET DES DOMAINES

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1859.	1852
			fr. c.	fr. c.
DEUXIÈME PARTIE.				
§ 1er. Recettes ordinaires.	Produit des immeubles appartenant aux communes ou agglomérations d'habitants, ou provenant d'anciennes corporations religieuses.	Loyers et fermages	100,784 32	150,325 26
		Rentes foncières	7,869 33	5,367 04
		Vente de récoltes	"	"
	Produit de divers droits communaux légalement établis.	Autorisations de voirie pour constructions et réparations	72 50	"
		Autorisations de police délivrées aux établissements publics	"	"
		Mesurage	6,616 00	7,512 75
		Produit des fourrières publiques	2,312 82	3,730 57
		Diplômes et livrets d'hôteliers	789 25	555 75
		Prix des plaques livrées aux chevriers	5 25	200 75
		Prix du traitement des malades aisés admis dans les hôpitaux civils	24,933 27	10,899 58
		Taxes de ville et de police régulièrement autorisées	"	"
		Part sur le produit des permis de chasse	5,570 00	3,790 00
		Produit des pépinières et plantations appartenant aux communes	"	959 55
		Frais de gîte et de géôlage de prisonniers militaires	254 70	2,333 13
		Médicaments et objets de pansement livrés à des particuliers	7,747 91	5,893 64
		Rétribution des élèves des écoles entretenues par les communes	104 00	"
		Amendes pour contraventions aux arrêtés municipaux	"	"
		Haras et dépôts d'étalons	"	"
	Concessions dans les cimetières	Prix des concessions	111 00	440 00
		Droits pour inhumation	"	"
	Produit des concessions d'eau et autres concessions autorisées pour les services communaux	Concessions d'eau	777 73	491 43
		Enlèvement des boues et immondices	"	"
	Produit des expéditions des actes administratifs et de l'état civil	Actes administratifs et de l'état civil	126 90	200 45
		Décisions du conseil de préfecture	131 25	519 75
	Portion accordée aux communes dans le produit des amendes prononcées par les tribunaux de simple police, de police correctionnelle et les conseils de discipline	Amendes de simple police et de police correctionnelle	43,251 33	33,624 76
		Produit des saisies	120 85	"
		TOTAL	201,578 41	226,794 02

Digitized by Google

N ALGÉRIE, POUR LES EXERCICES 1853 ET 1852, 1854 ET 1853. (Suite.)

DIFFÉRENCES à l'exercice 1853,		RECETTES EFFECTUÉES sur les exercices		DIFFÉRENCES à l'exercice 1853,		OBSERVATIONS
en plus.	en moins.	1854.	1853.	en plus.	en moins.	
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
10,459 06	»	157,699 01	160,784 32	»	3,284 41	
2,601 69	»	5,910 03	7,869 35	»	1,052 70	
»	»	21 75	»	21 75	»	
72 50	»	«	72 50	»	72 50	
»	»	»	»	»	»	
»	896 75	8,400 75	0,010 00	1,844 75	»	
»	1,426 75	3,001 91	2,312 82	689 00	»	
233 50	»	1,200 50	709 25	417 25	»	
»	195 50	109 25	5 25	104 00	«	
10,033 69	»	21,208 11	24,935 27	»	3,725 16	
»	«	27 00	»	27 80	»	
1,780 00	»	5,420 00	5,570 00	»	150 00	
«	959 55	»	«	»	»	
»	2,078 42	»	254 70	»	254 70	
1,854 27	»	12,258 43	7,747 91	4,500 52	»	
104 00	»	«	104 00	»	104 00	
»	»	57 00	»	57 00	»	
»	»	865 00	»	065 00	»	
»	529 00	566 00	111 00	455 00	»	
»	»	25 00	»	25 00	»	
286 30	»	1,096 50	777 73	318 86	»	
»	»	»	»	»	»	
»	73 55	265 00	126 90	138 10	»	
»	388 50	155 45	131 25	24 20	»	
9,626 55	»	55,397 70	43,251 33	12,140 37	»	
120 85	»	209 90	120 85	69 15	»	
41,132 41	6,348 02			21,755 74	9,543 47	
En plus : 34,784' 39°		273,768 08	201,578 41	En plus : 12,190' 27°		

TABLEAU COMPARATIF DES PRODUITS DE L'ENREGISTREMENT, DU TIMBRE ET DES DOMAINES

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			RECETTES EFFECTUÉES pour les trimestres	
			1853.	1854.
		Suite de la DEUXIÈME PARTIE.	fr. c.	fr. c.
		Prix de vente des biens des communes, agglomérations d'habitants ou anciennes corporations religieuses.	138,960 55	125,744 06
		Dons et legs dûment autorisés	»	»
		Remboursement des capitaux exigibles et des rentes rachetées	12,388 19	5,775 91
		Produit des bois appartenant aux communes	»	»
§ 2. Recettes extraordinaires.	Recettes accidentelles.	Prix de vente du mobilier appartenant aux communes	835 70	64 75
		Prix des abonnements aux publications faites aux frais des communes	»	»
		Produit des amendes de police	»	64 80
		Recouvrement d'avances et remplacement de dépenses	19,650 80	9,423 78
		Dommages-intérêts adjugés aux communes	»	»
		Versements opérés pour le compte du Beit-el-Mal	»	»
		Prix des soies vendues par l'administration civile	32,842 95	»
		Part dans le produit d'amendes diverses	109 90	55 06
		Colonies agricoles. — Fonds versés par les commissaires civils, etc	4,291 20	»
		Frais divers pour la surveillance des condamnés politiques	654 09	»
		Milice. — Prix des réparations faites aux armes	5,908 15	»
		Prison civile. — Produit du travail et frais de nourriture et d'entretien	717 30	»
		Mont-de-piété. — Avances faites à cet établissement	916 65	»
		Résultat de vérification de régie	»	15 24
		Prix de vente des chevaux de haras	4,318 50	10,185 00
		Pépinière centrale	»	»
		Prix de vente de mobilier pour le compte du service local et municipal	»	66,647 65
		Intérêts sur prix de vente des biens des communes	»	12 95
		Portions d'amendes recouvrées par le service des postes au profit des hospices	»	1 65
		Retenues disciplinaires sur les traitements d'agents de police	»	36 10
		Droits d'inhumation	»	310 00
		Livrets dus par la succession Boniface	»	»
		TOTAL	219,602 74	218,536 95
		REPORT du § 1er	261,578 41	226,794 02
		TOTAL de la 2e Partie	481,181 15	445,330 97
		REPORT de la 1re Partie	2,309,815 24	2,400,986 70
		TOTAL GÉNÉRAL	2,790,996 39	2,846,317 67

Les recettes, qui en 1853 ont présenté une diminution apparente de 55,321 fr. 28 cent., comparativement à 1852, ont pris, on le voit, un mouvement ascensionnel des plus prononcés en 1854 : elles ont réalisé, en effet, une augmentation de 556,699 fr. 86 cent., comparativement à 1853, et de 501,378 fr. 58 cent., comparativement à 1852.

On dit que la diminution subie en 1853 n'est qu'apparente, parce qu'elle résulte uniquement de ce qu'on a vendu pendant cette année pour 139,358 fr. 93 cent. d'effets mobiliers, appartenant soit à l'État, soit

ALGÉRIE, POUR LES EXERCICES 1853 ET 1852, 1854 ET 1853. (Suite.)

DIFFÉRENCES à l'avantage de 1853.		RECETTES EFFECTUÉES sur les exercices		DIFFÉRENCES à l'avantage de 1853.		OBSERVATIONS.
en plus.	en moins.	1854.	1853.	en plus.	en moins.	
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
13,225 49	»	186,479 38	138,960 55	47,510 03	»	
»	»	»	»	»	»	
6,012 28	»	2,907 69	12,388 19	»	9,480 50	
»	»	»	»	»	»	
770 95	»	1,610 85	835 70	773 15	»	
»	»	»	»	»	»	
»	64 80	»	»	»	»	
10,226 82	»	14,186 09	19,650 60	»	5,464 31	
»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	
32,842 03	»	133,485 05	32,842 03	100,642 72	»	
34 84	»	670 03	100 00	567 03	»	
4,291 20	»	1,223 75	4,291 20	»	3,067 45	
654 00	»	»	654 00	»	654 00	
3,908 13	»	3,727 56	3,908 13	»	180 57	
717 30	»	331 00	717 30	»	386 30	
910 65	»	2,793 82	916 65	1,879 17	»	
»	15 24	9 12	»	9 12	»	
»	3,866 50	»	4,318 30	»	4,318 50	
»	»	2,102 20	»	2,102 20	»	
»	66,647 63	722 60	»	722 60	»	
»	12 93	»	»	»	»	
»	1 63	»	»	»	»	
»	36 10	»	»	»	»	
»	500 00	»	»	»	»	
»	»	28 35	»	28 33	»	
74,220 38	73,134 89			154,236 39	23,531 92	
1,085 69	»	350,307 21	219,002 74	En plus.	130,704 47	
34,784 30	»	273,768 60	261,378 41		12,190 27	
35,850 08	»	624,073 89	481,181 13		142,894 34	
»	31,171 46	2,723,020 36	2,309,913 24		413,805 13	
»	55,321 38	3,347,096 23	2,790,096 30		556,699 86	

au service local et municipal, de moins qu'en 1852. Cette nature de produits étant indépendante de la situation propre de l'Algérie, il serait permis de conclure que, au lieu d'une diminution, les produits algériens de 1853 ont été supérieurs à ceux de 1852 d'une somme de 84,036 fr. 93 cent.

Il est à remarquer que ces ventes d'effets mobiliers ne se sont élevées en 1854 qu'à 73,433 fr. 20 cent., et qu'en déduisant également cette somme pour obtenir le résultat véritable de cette année, on trouve encore une augmentation de recette de 483,266 fr. 66 cent., comparativement à 1853.

Digitized by Google

TABLEAU, PAR NATURE D'ACTES ET DE MUTATIONS, DES DROITS D'ENREGISTREMENT CONSTATÉS EN ALGÉRIE POUR L'EXERCICE 1853.

Numéros des articles	DÉSIGNATION DES ACTES ET MUTATIONS SOUMIS AUX DROITS.	NOMBRE des actes.	QUOTITÉ des droits	VALEURS sur lesquelles les droits ont été assis.	MONTANT des droits constatés
	PREMIÈRE PARTIE.				
	DROITS PROPORTIONNELS.				
	§ Ier.				
	TRANSMISSION ENTRE-VIFS DE MEUBLES A TITRE ONÉREUX.			fr. c.	fr. c.
1	Ventes de meubles et de récoltes sur pied	5,300	1f 00c p. 0/0.	4,549,681 20	46,609 80
2	Ventes de coupes de bois	15	1 00 p. 0/0.	4,920 00	49 20
3	Licitations et soultes de partage	2	»	2,830 00	14 40
4	Ventes de marchandises avariées sur mer	»	»	»	»
5	Ventes publiques de marchandises (par les courtiers de commerce)	2	0 25 p. 0/0.	2,220 60	5 55
6	Ventes de meubles et marchandises des faillis	36	0 25 p. 0/0.	41,581 50	104 55
7	Ventes de navires	45	1f fixe.	»	45 00
8	Constitutions, cessions et délégations de rentes ou pensions	538	1f 00c p. 0/0.	742,517 90	7,576 01
9	Cessions et délégations de rentes foncières créées avant la loi du 11 brumaire an VII	134	»	17,740 00	635 75
10	Cessions et délégations de créances à terme	1,310	0 25 p. 0/0.	2,979,910 40	4,841 67
11	Cessions d'actions et coupons d'actions mobilières des compagnies et des sociétés d'actionnaires	508	»	616,156 15	1,790 45
12	Abonnements pour frais d'assurance ou grosse aventure, en temps de paix	»	»	»	»
13	Abonnements pour frais d'assurance ou grosse aventure, en temps de guerre	»	»	»	»
14	Transmission de toute nature d'offices. (Loi du 25 juin 1841.)	»	Diverses quotités.	»	»
	Totaux du § Ier	8,119		8,957,552 15	63,073 27
	§ II.				
	TRANSMISSIONS ENTRE-VIFS D'IMMEUBLES A TITRE ONÉREUX.				
15	Ventes autres que celles ci-après	2,083	2f 75c p. 0/0.	8,832,409 40	240,810 49
16	Ventes antérieures à la loi du 28 avril 1816	2	»	2,580 00	51 60
17	Licitations et soultes de partage entre cohéritiers et copropriétaires au même titre	89	2 00 p. 0/0.	121,175 00	2,423 80
18	Ventes de domaines de l'État	289	1 00 p. 0/0.	328,577 80	3,304 45
19	Ventes de biens situés, soit en pays étranger, soit dans les colonies françaises	1	»	»	5 00
20	Réunions de l'usufruit à la propriété par cession lorsque le droit de transcription n'a pas été perçu lors de la transmission de la propriété	1	0 75 p. 0/0.	100,000 00	750 00
21	Résolution de contrats de ventes par jugement	32	2 75 p. 0/0.	78,000 00	1,573 30
22	Échanges (sur l'une des parts)	70	1 75 p. 0/0.	37,747 00	358 22
23	Retours ou plus-value dans les échanges	27	2 75 p. 0/0.	41,765 80	1,181 85
24	Adjudication d'immeubles dépendant de successions sous bénéfice d'inventaire au profit des héritiers	1	0 75 p. 0/0.	13,260 00	99 45
24 bis.	Actes de société contenant des apports d'immeubles. (Droit de transcription.)	23	0 75 p. 0/0.	86,025 50	645 75
	Totaux du § II	3,218		9,692,200 50	257,403 91

Digitized by Google

TABLEAU, PAR NATURE D'ACTES ET DE MUTATIONS, DES DROITS D'ENREGISTREMENT CONSTATÉS EN ALGÉRIE POUR L'EXERCICE 1853. (Suite.)

NUMÉROS des articles.	DÉSIGNATION DES ACTES ET MUTATIONS SOUMIS AUX DROITS.	NOMBRE des actes.	QUOTITÉS des droits	VALEURS sur lesquelles les droits ont été assis.	MONTANT des droits constatés.
	§ III. TRANSMISSIONS ENTRE-VIFS À TITRE GRATUIT, EN LIGNE DIRECTE.			fr. c.	fr. c.
25	Par contrats de mariage (meubles)	38	6f 02c 1/2p. 0/0.	400,484 00	2,936 63
26	*Idem* (immeubles)	3	1 37 1/2p. 0/0.	7,706 00	105 88
27	Hors contrats de mariage, ne contenant pas partage (meubles)	12	1f 25c p. 0/0.	19,193 00	240 13
28	*Idem* (immeubles)	13	2 00 p. 0/0.	3,940 06	106 33
29	Hors contrats de mariage avec partage. [Articles 1075 et 1076 du Code Napoléon.] (Meubles.)	1	»	00 00	73 00
30	*Idem.* (Immeubles.)	2	»	720 00	14 00
	TOTAUX du § III.	69	.....	500,097 00	3,478 61
	§ IV. TRANSMISSIONS ENTRE-VIFS, À TITRE GRATUIT, ENTRE ÉPOUX.				
31	Par contrats de mariage (meubles)	3	0f 75c p. 0/0.	18,185 00	137 80
32	*Idem* (immeubles)	»	»	»	»
33	Hors contrats de mariage (meubles)	»	»	»	»
34	*Idem* (immeubles.)	1	2 23 p. 0/0.	300 06	6 75
	TOTAUX du § IV.	6	.....	18,485 00	144 55
	§ V. TRANSMISSIONS ENTRE-VIFS, À TITRE GRATUIT, EN LIGNE COLLATÉRALE. (Entre frères et sœurs, oncles et tantes, neveux et nièces.) [Loi du 21 avril 1832.]				
35	Par contrats de mariage (meubles)	2	2f 25c p. 0/0.	10,500 00	236 26
36	*Idem* (immeubles.)	1	»	3,333 00	75 00
37	Hors contrats de mariage (meubles)	»	»	»	»
38	*Idem* (immeubles)	3	3 25 p. 0/0.	4,120 00	133 90
	(Entre grands-oncles, grand'tantes, petits-neveux, petites-nièces, cousins germains.) [Même loi.]				
39	Par contrats de mariage (meubles)	1	3 50 p. 0/0.	20 00	0 65
40	*Idem* (immeubles)	»	»	»	»
41	Hors contrats de mariage (meubles)	»	»	»	»
42	*Idem* (immeubles)	»	»	»	»
	(Entre parents au delà du quatrième degré et jusqu'au douzième.) [Même loi.]				
43	Par contrats de mariage (meubles)	»	»	»	»
44	*Idem* (immeubles)	»	»	»	»
45	Hors contrats de mariage (meubles)	»	»	»	»
46	*Idem* (immeubles)	»	»	»	»
47	Transmissions entre-vifs, à titre gratuit, en ligne collatérale, antérieures à la loi du 21 avril 1832	»	»	»	»
	TOTAUX du § V.	7	.....	17,973 00	445 80

Digitized by Google

TABLEAU, PAR NATURE D'ACTES ET DE MUTATIONS, DES DROITS D'ENREGISTREMENT CONSTATÉS EN ALGÉRIE POUR L'EXERCICE 1853. (Suite.)

NUMÉROS des articles.	DÉSIGNATION DES ACTES ET MUTATIONS SOUMIS AUX DROITS.	NOMBRE des actes.	QUOTITÉ des droits.	VALEURS sur lesquelles les droits ont été assis.	MONTANT des droits constatés.
	§ VI. TRANSMISSIONS ENTRE-VIFS, À TITRE GRATUIT, ENTRE PERSONNES NON PARENTES. (Loi du 21 avril 1832.)			fr. c.	fr. c.
48	Par contrats de mariage (meubles)	»	»	»	»
49	*Idem* (immeubles)	1	3f 00c p. 0/0.	0,000 00	240 00
50	Hors contrats de mariage (meubles)	9	4 50 p. 0/0.	3,500 00	157 00
51	*Idem* (immeubles)	7	4 50 p. 0/0.	1,940 00	87 60
52	Transmissions entre-vifs, à titre gratuit, entre personnes non parentes, antérieures à la loi du 21 avril 1832	»	»	»	»
	TOTAUX du § VI	17		13,440 00	483 40
	(NOTA. L'article 4 de l'ordonnance du 19 octobre 1841 affranchissant de tout droit et déclaration les mutations de biens meubles et immeubles, droits et créances, opérées par décès en Algérie, on omet ici les articles 53 à 66 inclus, compris aux paragraphes VII, VIII, IX et X de la nomenclature en usage dans la métropole.)				
	§ XI. BAUX ET ANTICHRÈSES.				
69	Baux des biens meubles et immeubles dont la durée est limitée	3,401	0f 10c p. 0/0.	7,044,868 73	7,380 25
70	Baux d'immeubles à vie dont la durée est illimitée	28	2 00 p. 0/0.	20,420 00	408 40
71	Baux de pâturage et nourriture d'animaux	2	»	37 80	3 78
72	Baux d'industrie	71	0 10 p. 0/0.	56,071 30	56 32
73	Baux à cheptel et reconnaissance des bestiaux	25	0 10 p. 0/0.	8,024 00	8 04
74	Baux à nourriture de personnes dont la durée est limitée	6	0 10 p. 0/0.	13,020 00	13 80
75	Baux à nourriture de personne dont la durée est illimitée	1	»	1,480 00	11 48
76	Antichrèses ou engagements d'immeubles	30	1 00 p. 0/0.	22,243 00	330 78
	TOTAUX du § XI	3,564		7,168,766 03	0,223 03
	§ XII. ADJUDICATIONS AU RABAIS ET MARCHÉS.				
77	Adjudications au rabais et marchés (entre particuliers.)	651	0 50 p. 0/0.	1,201,689 50	0,630 38
78	*Idem* dont le prix doit être payé directement ou indirectement par le Trésor public.	1,840	1f fixe.	»	1,847 00
	TOTAUX du § XII	2,497		1,201,689 50	0,630 38
	§ XIII. OBLIGATIONS.				
79	Obligations de sommes, arrêtés de comptes, dépôts de sommes chez des particuliers, transactions contenant obligations de sommes et billets simples	2,710	0 23 p. 0/0.	4,639,635 60	11,493 01
80	Actes de prêts sur dépôts ou consignations de marchandises, etc	744	0 25 p. 0/0.	1,634,258 13	4,071 40
81	Billets à ordre	10,323	0 23 p. 0/0.	3,441,442 40	8,701 45
82	Lettres de change	330	0 12 1/2 p. 0/0.	270,706 30	347 07
83	Obligation à la grosse aventure ou pour retour de voyage	16	0 25 p. 0/0.	44,440 00	111 10
84	Brevets d'apprentissage contenant obligations de sommes et valeurs mobilières	43	0 23 p. 0/0.	30,340 00	73 85
85	Contrats ou police d'assurance contre l'incendie	17	0 50 p. 0/0.	6,970 00	31 30
86	Contrats ou police d'assurance maritime (avant qu'il en ait été fait usage en justice)	»	»	»	»
87	Contrats lorsqu'il en a été fait usage en justice. (En temps de paix.)	1	0 50 p. 0/0.	200 00	1 00
88	*Idem* (En temps de guerre.)	»	»	»	»
	TOTAUX du § XIII	14,094		10,074,319 53	24,892 10

Digitized by Google

TABLEAU, PAR NATURE D'ACTES ET DE MUTATIONS, DES DROITS D'ENREGISTREMENT CONSTATÉS EN ALGÉRIE POUR L'EXERCICE 1853. (Suite.)

NUMÉROS des articles.	DÉSIGNATION DES ACTES ET MUTATIONS SOUMIS AUX DROITS.	NOMBRE des actes.	QUOTITE des droits.	VALEURS sur lesquelles les droits ont été reçus.	MONTANT des droits constatés
	§ XIV.				
	CAUTIONNEMENTS			fr. c.	fr. c
89	Cautionnements de sommes et objets mobiliers, garanties mobilières et indemnités de même nature	363	0' 23' p. 0/0.	817,090 10	2,277 76
90	*Idem* des personnes à représenter à justice	64	6 25 p. 0/0.	87,320 00	226 20
91	*Idem* des comptables envers l'État	»	»	»	»
92	*Idem* des baux à ferme ou à loyer, de pâturages et autres	672	6 05 p. 0/0.	278,812 00	231 62
93	Cautionnements relatifs aux adjudications et marchés dont le prix doit être payé par le Trésor public	609	1 00 fixe.	»	659 50
94	Cautionnements en immeubles des conservateurs des hypothèques	»	»	»	»
	TOTAUX du § XIV	1,708		1,183,422 10	3,389 08
	§ XV.				
	LIBÉRATIONS.				
95	Quittances de sommes et valeurs mobilières	3,209	6'12' 1/2 p. 0/0.	3,997,249 60	6,000 66
96	Remboursements de rentes et redevances de toute nature	210	0 12 1/2 p. 0/0.	602,824 00	753 56
97	Retraits exercés en vertu de réméré	8	0 12 1/2 p. 0/0.	22,300 00	29 42
98	Brevets d'apprentissage contenant quittance de sommes ou valeurs mobilières	»	»	»	»
99	Quittances des droits de sceau liquidés par le conseil du sceau des titres	234	»	834,729 43	963 24
	TOTAUX du § XV	3,681		5,457,103 05	8,436 88
	§ XVI.				
	CONDAMNATIONS, COLLOCATIONS ET LIQUIDATIONS.				
	(1° Justices de paix.)				
100	Jugements portant condamnations ou liquidations de sommes et valeurs mobilières	5,219	0' 25' p. 0/0.	1,394,868 95	3,345 23
101	Jugements prononçant des dommages-intérêts	312	1 00 p. 0/0.	40,437 30	404 76
	(2° Conseils des prud'hommes.)				
102	Jugements portant condamnations ou liquidations de sommes et valeurs mobilières	»	»	»	»
103	Jugements prononçant des dommages-intérêts	»	»	»	»
	(3° Tribunaux de police ordinaire, de police correctionnelle, et cours criminelles.)				
104	Jugements portant condamnations ou liquidation des sommes et valeurs mobilières	43	0 25 p. 0/0.	12,673 35	31 73
105	Jugements prononçant des dommages-intérêts	97	1 00 p. 0/0.	27,600 00	276 00
	(4° Tribunaux de première instance, de commerce et d'arbitrage.)				
106	Jugements portant condamnations ou liquidations de sommes et valeurs mobilières	4,850	0 25 p. 0/0.	5,178,722 40	12,947 12
107	Procès-verbaux d'ordre et de collocation	265	0 25 p. 0/0.	2,620,600 93	6,551 63
108	Jugements prononçant des dommages-intérêts	216	1 00 p. 0/0.	196,913 00	1,969 45
	(5° Cours impériales.)				
109	Arrêts portant condamnations ou liquidations de sommes et valeurs mobilières	00	0 25 p. 0/0.	264,946 00	512 35
110	Arrêts prononçant des dommages intérêts	9	1 66 p. 0/0.	4,700 00	47 65
	TOTAUX du § XVI	11,073		9,681,460 13	26,085 92

Digitized by Google

TABLEAU, PAR NATURE D'ACTES ET DE MUTATIONS, DES DROITS D'ENREGISTREMENT CONSTATÉS EN ALGÉRIE POUR L'EXERCICE 1853. (Suite.)

NUMÉROS des articles.	DÉSIGNATION DES ACTES ET MUTATIONS SOUMIS AUX DROITS.	NOMBRE des actes.	QUOTITÉ des droits.	VALEURS sur lesquelles les droits sont constatés.	MONTANT des droits constatés.
	IIe PARTIE. **DROITS FIXES.**				
	§ Ier. **ACTES CIVILS ET ADMINISTRATIFS.**			fr. c.	fr. c.
111	Actes civils et administratifs au droit de	1,115	0f 50c fixe.	»	634 50
112	——— idem de	25,012	1 00 fixe.	»	25,062 25
113	——— idem de	166	1 50 fixe.	»	231 00
114	——— idem de	886	2 50 fixe.	»	2,105 00
115	——— idem de	»	7 50 fixe.	»	»
	Totaux du § Ier	27,170		»	28,032 75
	§ II. **ACTES JUDICIAIRES.**				
116	Actes judiciaires au droit de	5,600	0f 50c fixe.	»	2,830 15
117	——— idem de	6,551	1 00 fixe.	»	6,562 00
118	——— idem de	10,715	1 50 fixe.	»	16,138 50
119	——— idem de	11	2 00 fixe.	»	22 00
120	——— idem de	4,052	2 50 fixe.	»	10,188 00
121	——— idem de	457	5 00 fixe.	»	2,370 00
122	——— idem de	158	7 50 fixe.	»	997 50
123	——— idem de	4	12 50 fixe.	»	41 00
124	——— idem de	1	50 00 fixe.	»	50 00
	Totaux du § II	27,555		»	39,199 15
	§ III. **ACTES EXTRAJUDICIAIRES.**				
124*b*.	Actes extrajudiciaires au droit de	1,185	0f 75c fixe.	»	594 35
125	——— idem de	10,501	0 25 fixe.	»	2,025 25
126	——— idem de	27,603	0 50 fixe.	»	14,083 50
127	——— idem de	33,715	0 75 fixe.	»	33,686 00
128	——— idem de	26,824	1 00 fixe.	»	26,905 00
129	——— idem de	400	1 50 fixe.	»	960 00
130	——— idem de	1,110	2 50 fixe.	»	3,440 00
130*b*.	——— idem de	2	12 50 fixe.	»	25 00
	Totaux du § III	101,400		»	82,327 10
	§ IV. **ACTES DE L'ÉTAT CIVIL.**				
131	Expéditions d'actes de l'état civil au droit de	32	1f 00c fixe.	»	32 00
132	——— idem de	9	2 50 fixe.	»	22 50
133	——— idem de	»	»	»	»
134	——— idem de	»	»	»	»
	Totaux du § IV	41		»	54 50

Digitized by Google

TABLEAU, PAR NATURE D'ACTES ET DE MUTATIONS, DES DROITS D'ENREGISTREMENT CONSTATÉS EN ALGÉRIE POUR L'EXERCICE 1853. (Suite.)

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉSIGNATION DES ACTES ET MUTATIONS SUR LESQUELS LES DROITS ET DEMI-DROITS ONT ÉTÉ CONSTATÉS.	NOMBRE des actes.	MONTANT des droits et demi-droits en sus constatés.
	IIIe PARTIE.		
	§ UNIQUE.		
	DROITS ET DEMI-DROITS EN SUS.		
1	Transmissions entre-vifs de meubles à titre onéreux	124	837f 92c
2	—— d'immeubles à titres onéreux	242	7,700 80
3	—— à titre gratuit, en ligne directe	5	77 83
4	—— à titre gratuit, entre époux	»	»
5	—— à titre gratuit, en ligne collatérale	1	9 75
6	—— à titre gratuit, entre personnes non parentes	1	27 00
(1)			
11	Baux et antichrèses	452	1,046 47
12	Adjudications au rabais et marchés	112	155 06
13	Obligations	29	248 55
14	Cautionnements	16	71 24
15	Libérations	24	25 96
16	Condamnations, collocations et liquidations	239	502 27
17	Actes civils et administratifs	57	198 00
18	—— judiciaires	573	1,207 15
	(1) Voir l'observation à la suite du § VI de la Ire partie. — Totaux de la IIIe partie	1,875	12,108 00

DÉSIGNATION de chaque partie.	DÉSIGNATION de chaque paragraphe.	INDICATION DU TITRE DE CHAQUE PARAGRAPHE.	NOMBRE des actes.	MONTANT DES DROITS CONSTATÉS par paragraphe.	MONTANT DES DROITS CONSTATÉS par partie.
		RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES DROITS D'ENREGISTREMENT CONSTATÉS POUR L'EXERCICE 1853.			
Ire Partie.	I.	Transmissions entre-vifs de meubles à titre onéreux	8,110	63,673f 27c	405,136f 03c
	II.	—— d'immeubles à titre onéreux	3,218	257,463 91	
	III.	—— à titre gratuit, en ligne directe	69	3,478 61	
	IV.	—— à titre gratuit, entre époux	6	144 55	
	V.	—— à titre gratuit, en ligne collatérale	7	445 80	
	VI.	—— à titre gratuit, entre personnes non parentes	17	485 40	
	(1)				
	XI.	Baux et antichrèses	3,564	8,223 05	
	XII.	Adjudications au rabais et marchés	2,497	8,477 38	
	XIII.	Obligations	14,694	24,892 18	
	XIV.	Cautionnements	1,708	3,389 08	
	XV.	Libérations	3,681	8,436 88	
	XVI.	Condamnations, collocations et liquidations	11,073	26,685 92	
IIe Partie.	I.	Actes civils et administratifs	27,179	28,032 75	149,613 50
	II.	—— judiciaires	27,555	39,199 15	
	III.	—— extrajudiciaires	161,499	82,327 16	
	IV.	—— de l'état civil	41	54 50	
IIIe Partie.	Unique.	Droits et demi-droits en sus	1,875	12,108 00	12,108 00
		Total égal aux produits des droits d'enregistrement constatés par les comptes de 1853, présentés par la Cour des comptes	206,802		566,857 53
		(1) Voir l'observation à la suite du § VI de la Ire partie.			

Digitized by Google

TABLEAU, PAR NATURE D'ACTES ET DE MUTATIONS, DES DROITS D'ENREGISTREMENT CONSTATÉS EN ALGÉRIE POUR L'EXERCICE 1854.

NUMÉROS des articles	DÉSIGNATION DES ACTES ET MUTATIONS SOUMIS AUX DROITS.	NOMBRE des actes.	QUOTITÉ des droits.	VALEURS sur lesquelles les droits ont été assis.	MONTANT des droits constatés.
	PREMIÈRE PARTIE.				
	DROITS PROPORTIONNELS.				
	§ Ier.				
	TRANSMISSION ENTRE-VIFS DE MEUBLES À TITRE ONÉREUX.			fr. c.	fr. c.
1	Ventes de meubles et récoltes sur pied	5,444	1^f^ 00^c^ p. 0/0.	4,875,714 75	48,790 70
2	Ventes de coupes de bois	74	1 00 p. 0/0.	28,941 00	289 75
3	Licitations et soultes de partage	1	1 00 p. 0/0.	60 00	0 60
4	Ventes de marchandises avariées sur mer	»	1 00 fixe.	»	»
5	Ventes publiques de marchandises (par les courtiers de commerce)	63	0 25 p. 0/0.	»	»
6	Ventes de meubles et marchandises des faillis	40	0 25 p. 0/0.	101,430 40	253 70
7	Ventes de navires	»	1 00 fixe.	»	»
8	Constitutions, cessions et délégations de rentes ou pensions	469	1 00 p. 0/0.	379,955 10	3,799 89
9	Cessions et délégations de rentes foncières créées avant la loi du 11 brumaire an VII	»	1 75 p. 0/0.	»	»
10	Cessions et délégations de créances à terme	1,278	0 25 p. 0/0.	2,570,083 30	7,748 43
11	Cessions d'actions et coupons d'actions mobilières des compagnies et des sociétés d'actionnaires	»	0 25 p. 0/0.	»	235 87
12	Abonnements pour fait d'assurance ou grosse aventure, en temps de paix	»	0 50 p. 0/0.	»	»
13	Abonnements pour fait d'assurance ou grosse aventure, en temps de guerre	»	0 25 p. 0/0.	»	»
14	Transmission de toute nature d'offices. (Loi du 25 juin 1841.)	»	Diverses quotités.	»	»
	Totaux du § Ier	7,309		7,956,193 55	61,483 03
	§ II.				
	TRANSMISSIONS ENTRE-VIFS D'IMMEUBLES À TITRE ONÉREUX.				
15	Ventes autres que celles ci-après	2,841	2^f^ 75^c^ p. 0/0.	9,303,223 35	255,943 42
16	Ventes antérieures à la loi du 28 avril 1816	4	2 00 p. 0/0.	4,419 48	88 40
17	Licitations et soultes de partage entre cohéritiers et copropriétaires au même titre	128	2 00 p. 0/0.	105,315 60	2,110 20
18	Ventes de domaines de l'État	207	1 00 p. 0/0.	285,150 24	2,908 15
19	Ventes de biens situés, soit en pays étranger, soit dans les colonies françaises	»	5 00 fixe.	»	»
20	Réunions de l'usufruit à la propriété par cession lorsque le droit de transcription n'a pas été perçu lors de la transmission de la propriété	»	0 75 p. 0/0.	»	»
21	Résolution de contrats de ventes par jugement	17	2 00 p. 0/0.	29,775 65	595 60
22	Échanges (sur l'une des parts)	58	1 25 p. 0/0.	28,057 50	402 25
23	Retours ou plus-values dans les échanges	40	2 75 p. 0/0.	15,375 70	424 50
24	Adjudication d'immeubles dépendant de successions sous bénéfice d'inventaire au profit des héritiers	1	0 75 p. 0/0.	4,320 00	32 40
24 *bis*.	Actes de société contenant des apports d'immeubles. (Droit de transcription.)	5	0 75 p. 0/0.	12,801 00	96 15
	Totaux du § II	3,303		9,788,338 52	262,611 07

TABLEAU, PAR NATURE D'ACTES ET DE MUTATIONS, DES DROITS D'ENREGISTREMENT CONSTATÉS EN ALGÉRIE POUR L'EXERCICE 1854. (Suite.)

NUMÉROS des articles.	DÉSIGNATION DES ACTES ET MUTATIONS SOUMIS AUX DROITS.	NOMBRE des actes.	QUOTITÉ des droits.	VALEURS sur lesquelles les droits ont été assis.	MONTANT des droits constatés
	§ III. TRANSMISSIONS ENTRE-VIFS À TITRE GRATUIT, EN LIGNE DIRECTE.			fr. c.	fr. c.
25	Par contrats de mariage (meubles)	93	0f 02c 1/2 p. 0/0.	318,800 00	2,145 42
26	*Idem* (immeubles)	11	1 37 1/2 p. 0/0.	50,580 00	695 76
27	Hors contrats de mariage, ne contenant pas partage (meubles)	12	1f 25c p. 0/0.	21,300 00	260 31
28	*Idem* (immeubles)	9	2 00 p. 0/0.	12,280 00	245 75
29	Hors contrats de mariage avec partage. [Articles 1075 et 1070 du Code Napoléon.] (Meubles.)	2	0 50 p. 0/0.	000 00	3 00
30	*Idem.* (Immeubles.)	3	0 50 p. 0/0.	1,500 00	7 50
	Totaux du § III	130		405,150 00	3,363 74
	§ IV. TRANSMISSIONS ENTRE-VIFS, À TITRE GRATUIT, ENTRE ÉPOUX.				
31	Par contrats de mariage (meubles)	4	0f 75c p. 0/0.	2,450 00	18 45
32	*Idem* (immeubles)	"	1 50 p. 0/0.	"	"
33	Hors contrats de mariage (meubles)	1	1 50 p. 0/0.	400 00	0 00
34	*Idem* (immeubles)	1	2 25 p. 0/0.	0,000 00	135 00
	Totaux du § IV	6		8,850 00	159 45
	§ V. TRANSMISSIONS ENTRE-VIFS, À TITRE GRATUIT, EN LIGNE COLLATÉRALE. (Entre frères et sœurs, oncles et tantes, neveux et nièces.) [Loi du 21 avril 1832.]				
35	Par contrats de mariage (meubles)	7	2f 25c p. 0/0.	9,000 00	202 50
36	*Idem* (immeubles)	"	"	"	"
37	Hors contrats de mariage (meubles)	5	3 25 p. 0/0.	3,121 50	102 05
38	*Idem* (immeubles)	"	"	"	"
	(Entre grands-oncles, grand'tantes, petits-neveux et petites-nièces, cousins germains. [Même loi.]				
39	Par contrats de mariage (meubles)	"	"	"	"
40	*Idem* (immeubles)	"	"	"	"
41	Hors contrats de mariage (meubles)	"	"	"	"
42	*Idem* (immeubles)	"	"	"	"
	(Entre parents au delà du quatrième degré et jusqu'au douzième.) [Même loi.]				
43	Par contrats de mariage (meubles)	"	"	"	"
44	*Idem* (immeubles)	"	"	"	"
45	Hors contrats de mariage (meubles)	1	4 00 p. 0/0.	10,000 00	400 00
46	*Idem* (immeubles)	"	"	"	"
47	Transmissions entre-vifs, à titre gratuit, en ligne collatérale, antérieures à la loi du 21 avril 1832	"	"	"	"
	Totaux du § V	13		22,121 50	704 55

Digitized by Google

TABLEAU, PAR NATURE D'ACTES ET DE MUTATIONS, DES DROITS D'ENREGISTREMENT CONSTATÉS EN ALGÉRIE POUR L'EXERCICE 1854. (Suite.)

numéros des articles.	DÉSIGNATION DES ACTES ET MUTATIONS SOUMIS AUX DROITS.	NOMBRE des actes.	QUOTITÉ des droits.	VALEURS sur lesquelles les droits ont été assis.	MONTANT des droits constatés.
	§ VI. TRANSMISSIONS ENTRE-VIFS, À TITRE GRATUIT, ENTRE PERSONNES NON PARENTES. (Loi du 21 avril 1832.)			fr. c.	fr. c.
48	Par contrats de mariage (meubles)	2	3f 00c p. 0/0.	28,140 00	904 50
49	*Idem* (immeubles)	"	3 00 p. 0/0.	"	"
50	Hors contrats de mariage (meubles)	4	4 50 p. 0/0.	750 00	34 35
51	*Idem* (immeubles)	10	4 50 p. 0/0.	25,940 00	1,107 30
52	Transmissions entre-vifs, à titre gratuit, entre personnes non parentes, antérieures à la loi du 21 avril 1832	"	Diverses quotités.	"	"
	TOTAUX du § VI	24		54,830 00	2,104 15
	[NOTA. L'article 4 de l'ordonnance du 10 octobre 1841 affranchissant de tout droit et déclaration les mutations de biens meubles et immeubles, droits et créances, opérées par décès en Algérie, on omet ici les articles 53 à 60 inclus, compris aux paragraphes VII, VIII, IX et X de la nomenclature en usage dans la métropole.]				
	§ XI. BAUX ET ANTICHRÈSES.				
69	Baux des biens meubles et immeubles dont la durée est limitée	4,440	0f 10c p. 0/0.	9,194,779 30	9,210 40
70	Baux d'immeubles à vie, ou dont la durée est illimitée	39	2 00 p. 0/0.	15,839 00	326 80
71	Baux de pâturage et nourriture d'animaux	"	0 10 p. 0/0.	"	"
72	Baux d'industrie	83	0 10 p. 0/0.	220,410 00	220 41
73	Baux à cheptel et reconnaissance des bestiaux	40	0 10 p. 0/0.	7,410 00	7 41
74	Baux à nourriture de personnes dont la durée est limitée	4	0 10 p. 0/0.	6,520 00	6 52
75	Baux à nourriture de personnes dont la durée est illimitée	"	1 00 p. 0/0.	"	"
76	Antichrèses ou engagements d'immeubles	43	1 00 p. 0/0.	47,650 80	476 60
	TOTAUX du § XI	4,655		9,492,609 10	10,248 14
	§ XII. ADJUDICATIONS AU RABAIS ET MARCHÉS.				
77	Adjudications au rabais et marchés (entre particuliers)	1,070	0f 50c p. 0/0.	1,396,843 00	6,986 02
78	*Idem* dont le prix doit être payé directement ou indirectement par le Trésor public	2,665	1 00 fixe.	"	1,466 45
	TOTAUX du § XII	3,735		1,396,843 00	9,675 47
	§ XIII. OBLIGATIONS.				
79	Obligations de sommes, arrêtés de comptes, dépôts de sommes chez les particuliers, transactions contenant obligations de sommes et billets simples	3,475	0f 25c p. 0/0.	6,822,720 75	17,056 13
80	Actes de prêts sur dépôts ou consignations de marchandises, etc.	"	1 00 fixe.	"	" "
81	Billets à ordre	10,736	0 25 p. 0/0.	3,310,207 20	9,027 78
82	Lettres de change	1,004	0f 12c 1/2 p. 0/0.	400,251 05	501 54
83	Obligations à la grosse aventure ou pour retour de voyage	11	0f 25c p. 0/0.	38,680 00	90 70
84	Brevets d'apprentissage contenant obligations de sommes et valeurs mobilières	"	0 25 p. 0/0.	"	"
85	Contrats ou polices d'assurances contre l'incendie	90	0 50 p. 0/0.	33,360 00	100 05
86	Contrats ou polices d'assurance maritime (avant qu'il en ait été fait usage en justice)	"	1 00 fixe.	"	"
87	*Idem* lorsqu'il en a été fait usage en justice (en temps de paix)	"	0 50 p. 0/0.	"	"
88	*Idem* (en temps de guerre)	"	0 25 p. 0/0.	"	"
	TOTAUX du § XIII	15,323		11,105,285 00	27,451 00

Digitized by Google

TABLEAU, PAR NATURE D'ACTES ET DE MUTATIONS, DES DROITS D'ENREGISTREMENT CONSTATÉS EN ALGÉRIE POUR L'EXERCICE 1854. (Suite.)

NUMÉROS des articles.	DESIGNATION DES ACTES ET MUTATIONS SOUMIS AUX DROITS.	NOMBRE des actes.	QUOTITÉ des droits.	VALEURS sur lesquelles les droits sont constatés.	MONTANT des droits constatés
	§ XIV.				
	CAUTIONNEMENTS.			fr. c.	fr. c.
80	Cautionnements de sommes et objets mobiliers, garanties mobilières et indemnités de même nature	448	0f 25c p. 0/0.	920,071 15	2,367 49
90	*Idem* des personnes à représenter à justice	99	0 25 p. 0/0.	94,710 00	245 50
91	*Idem* des comptables envers l'État	»	»	»	»
92	*Idem* des baux à ferme ou à loyer, de pâturages et autres	317	0 05 p. 0/0.	328,512 65	170 25
93	Cautionnements relatifs aux adjudications et marchés dont le prix doit être payé par le Trésor public	»	1 00 fixe.	»	»
94	Cautionnements en immeubles des conservateurs des hypothèques	»	1 00 fixe.	»	»
	TOTAUX du § XIV	2,343		1,352,893 80	4,350 49
	§ XV.				
	LIBÉRATIONS.				
95	Quittances de sommes et valeurs mobilières	3,017	0 12 1/2 p. 0/0.	0,497,053 50	0,122 50
96	Remboursements de rentes et redevances de toute nature	337	0 12 1/2 p. 0/0.	015,153 00	768 99
97	Retraits exercés en vertu de réméré	21	0 12 1/2 p. 0/0.	46,410 25	58 06
98	Brevets d'apprentissage contenant quittance de sommes ou valeurs mobilières	1	0 12 1/2 p. 0/0	10 87	0 07
99	Quittances des droits de sceau liquidés par le conseil du sceau des titres	»	0 10 p. 0/0.	»	»
	TOTAUX du § XV	4,170		7,199,227 70	0,050 50
	§ XVI.				
	CONDAMNATIONS, COLLOCATIONS ET LIQUIDATIONS.				
	(1° Justice de paix.)				
100	Jugements portant condamnations ou liquidations de sommes et valeurs mobilières	6,631	0 25 p. 0/0.	1,390,254 50	3,581 94
101	Jugements prononçant des dommages-intérêts	369	1 00 p. 0/0.	71,069 60	712 82
	(2° Conseils des prud'hommes.)				
102	Jugements portant condamnations ou liquidations de sommes et valeurs mobilières	»	0 25 p. 0/0.	»	»
103	Jugements prononçant des dommages-intérêts	»	1 00 p. 0/0.	»	»
	(3° Tribunaux de police ordinaire, de police correctionnelle, et cours criminelles.)				
104	Jugements portant condamnations ou liquidations de sommes et valeurs mobilières	87	0 25 p. 0/0.	16,101 25	40 65
105	Jugements prononçant des dommages-intérêts	11	1 00 p. 0/0.	10,140 65	101 40
	(4° Tribunaux de première instance, de commerce et d'arbitrage.)				
106	Jugements portant condamnations ou liquidations de sommes et valeurs mobilières	5,424	0 25 p. 0/0.	5,460,163 50	13,782 77
107	Procès-verbaux d'ordre et de collocation	202	0 25 p. 0/0.	2,001,669 50	5,000 73
108	Jugements prononçant des dommages-intérêts	337	1 00 p. 0/0.	260,250 00	2,003 30
	(5° Cours impériales.)				
109	Arrêts portant condamnations ou liquidations de sommes et valeurs mobilières	14	0 25 p. 0/0.	45,200 00	113 00
110	Arrêts prononçant des dommages-intérêts	0	1 00 p. 0/0.	13,800 00	138 00
	TOTAUX du § XVI	13,141		9,274,738 49	26,080 61

Digitized by Google

TABLEAU, PAR NATURE D'ACTES ET DE MUTATIONS, DES DROITS D'ENREGISTREMENT CONSTATÉS EN ALGÉRIE POUR L'EXERCICE 1854. (Suite.)

Numéros des articles.	DÉSIGNATION DES ACTES ET MUTATIONS SOUMIS AUX DROITS.	NOMBRE des actes	QUOTITÉ des droits	VALEURS sur lesquelles les droits sont constatés.	MONTANT des droits constatés.
	IIe PARTIE.				
	DROITS FIXES.				
	§ Ier.				
	ACTES CIVILS ET ADMINISTRATIFS.		fr. c.	fr. c.	fr. c.
111	Actes civils et administratifs au droit de	1,324	0 50 fixe.	»	669 00
112	——— *idem* de	20,038	1 00 fixe.	»	20,240 00
113	——— *idem* de	191	1 50 fixe.	»	200 00
114	——— *idem* de	906	2 50 fixe.	»	2,318 00
115	——— *idem* de	207	7 50 fixe.	»	175 00
	Totaux du § Ier	28,666		»	29,602 00
	§ II.				
	ACTES JUDICIAIRES.				
116	Actes judiciaires au droit de	5,320	0 50 fixe.	»	2,666 25
117	——— *idem* de	6,751	1 00 fixe.	»	6,848 00
118	——— *idem* de	10,575	1 50 fixe.	»	15,991 50
119	——— *idem* de	870	2 00 fixe.	»	1,787 00
120	——— *idem* de	4,203	2 50 fixe.	»	11,361 50
121	——— *idem* de	581	5 00 fixe.	»	2,907 75
122	——— *idem* de	129	7 50 fixe.	»	974 00
123	——— *idem* de	2	12 50 fixe.	»	25 00
124	——— *idem* de	1	25 00 fixe.	»	25 00
	Totaux du § II	28,441		»	42,586 00
	§ III.				
	ACTES EXTRAJUDICIAIRES.				
124 *b.*	Actes extrajudiciaires au droit de	2,443	0 25 fixe.	»	751 75
125	——— *idem* de	14,407	0 50 fixe.	»	5,130 10
126	——— *idem* de	19,631	0 75 fixe.	»	10,551 60
127	——— *idem* de	33,867	1 00 fixe.	»	29,767 50
128	——— *idem* de	33,418	1 50 fixe.	»	33,536 00
129	——— *idem* de	405	2 50 fixe.	»	717 00
130	——— *idem* de	604	5 00 fixe.	»	1,002 50
130 *b.*	——— *idem* de	481	12 50 fixe.	»	2,414 75
	Totaux du § III	105,256		»	84,780 10
	§ IV.				
	ACTES DE L'ÉTAT CIVIL.				
131	Expédition d'actes de l'état civil au droit de	32	1 00 fixe.	»	32 50
132	——— *idem* de	0	2 50 fixe.	»	15 00
133	——— *idem* de	»	7 50 fixe.	»	»
134	——— *idem* de	»	50 00 fixe.	»	»
	Totaux du § IV	38		»	47 00

Digitized by Google

TABLEAU, PAR NATURE D'ACTES ET DE MUTATIONS, DES DROITS D'ENREGISTREMENT CONSTATÉS EN ALGÉRIE POUR L'EXERCICE 1854. (Suite.)

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉSIGNATION DES ACTES ET MUTATIONS SUR LESQUELS LES DROITS ET DEMI-DROITS ONT ÉTÉ CONSTATÉS.	NOMBRE DES ACTES.	MONTANT DES DROITS et demi-droits en sus constatés.
	IIIe PARTIE.		
	§ UNIQUE.		
	DROITS ET DEMI-DROITS EN SUS.		fr. c.
1	Transmissions entre-vifs de meubles à titre onéreux	60	1,305 37
2	——— d'immeubles à titre onéreux	331	13,582 12
3	——— à titre gratuit, en ligne directe	3	213 40
4	——— à titre gratuit, entre époux	1	135 00
5	——— à titre gratuit, en ligne collatérale	2	35 10
8	——— à titre gratuit, entre personnes non parentes	1	27 00
(1) 11	Baux et antichrèses	823	1,753 26
12	Adjudications au rabais et marchés	68	82 10
13	Obligations	24	161 26
14	Cautionnements	11	48 20
15	Libérations	12	82 51
16	Condamnations, collocations et liquidations	231	353 60
17	Actes civils et administratifs	86	280 75
18	Actes judiciaires	484	1,048 23
	TOTAL de la IIIe Partie	1,015	19,087 92

(1) Voir l'observation à la suite du § VI de la 1re partie.

Digitized by Google

TABLEAU, PAR NATURE D'ACTES ET DE MUTATIONS, DES DROITS D'ENREGISTREMENT CONSTATÉS EN ALGÉRIE POUR L'EXERCICE 1854. (Suite.)

DÉSIGNATION de chaque partie.	DÉSIGNATION de chaque paragraphe.	INDICATION DU TITRE DE CHAQUE PARAGRAPHE	NOMBRE des actes.	MONTANT DES DROITS CONSTATÉS par paragraphe.	MONTANT DES DROITS CONSTATÉS par partie.
		RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES DROITS D'ENREGISTREMENT CONSTATÉS POUR L'EXERCICE 1854.		fr. c.	fr. c.
	I.	Transmissions entre-vifs de meubles à titre onéreux	7,360	61,483 03	
	II.	——— d'immeubles à titre onéreux	3,303	262,611 07	
	III.	——— à titre gratuit, en ligne directe	130	3,363 74	
	IV.	——— à titre gratuit, entre époux	6	159 45	
	V.	——— à titre gratuit, en ligne collatérale	13	704 55	
	VI.	——— à titre gratuit, entre personnes non parentes	24	2,106 15	
Ire PARTIE.	(1)				417,186 20
	XI.	Baux et antichrèses	4,635	10,248 14	
	XII.	Adjudications au rabais et marchés	3,735	9,676 47	
	XIII.	Obligations	15,323	27,452 00	
	XIV.	Cautionnements	2,343	4,350 49	
	XV.	Libérations	4,176	8,950 50	
	XVI.	Condamnations, collocations et liquidations	13,141	26,080 61	
	I.	Actes civils et administratifs	28,666	29,092 00	
	II.	Actes judiciaires	28,441	43,586 00	
IIe PARTIE.	III.	Actes extrajudiciaires	105,256	84,780 10	157,105 10
	IV.	Actes de l'état civil	38	47 00	
IIIe PARTIE.	Unique.	Droits et demi-droits en sus	1,915	19,087 92	19,087 92
		TOTAL égal aux produits des droits d'enregistrement constatés par les comptes de 1854, présentés à la Cour des comptes	218,534	.....	593,379 22

(1) Voir l'observation à la suite du § VI de la 1re partie.

Digitized by Google

TABLEAU DES ACTES DE TOUTE NATURE ENREGISTRÉS ET TRANSCRIPTIONS CONSIGNÉES, EN ALGÉRIE, DE 1833 À 1854 INCLUSIVEMENT.

ANNÉES.	ACTES SOUMIS À L'ENREGISTREMENT.						HYPOTHÈQUES.		
	actes civils publics.	actes judiciaires.	actes sous seing privé.	actes d'huissiers et procès-verbaux.	actes de greffe.	total.	transcriptions.	inscriptions.	total.
De 1833 à 1850.....	227,481	304,357	200,816	997,843	108,880	1,839,371	19,688	47,511	67,199
1851.....	20,994	30,427	25,925	112,752	8,538	199,634	1,780	3,666	5,446
1852.....	22,751	29,334	25,961	118,690	8,347	204,083	3,352	4,488	7,850
1853.....	22,538	33,825	27,629	118,161	8,664	216,617	3,983	5,771	8,764
1854.....	25,626	41,182	36,201	118,864	16,003	225,826	4,697	6,595	10,092
Total.....	319,398	438,833	318,526	1,464,858	148,438	2,878,531	32,818	68,841	100,851

TABLEAU COMPARATIF DU NOMBRE DES ACTES RÉDIGÉS PAR LES DIVERSES AUTORITÉS, EN ALGÉRIE, DE 1833 À 1854 INCLUSIVEMENT.

ANNÉES.	ACTES RÉDIGÉS				TOTAL.
	par l'administration.	par les notaires.	par les cadis.	par les rabbins.	
De 1833 à 1858.....	46,121	156,699	26,847	861	230,628
1851.....	4,536	13,676	1,373	66	21,243
1852.....	5,718	15,815	1,488	118	22,931
1853.....	3,542	15,651	2,005	83	22,681
1854.....	8,258	18,254	1,561	47	26,121
Total.....	70,173	218,689	33,457	1,187	323,666

On a déjà expliqué, dans le tableau de la situation publié 1852-1854, que la différence qui existe entre le total des actes soumis à l'enregistrement d'après les deux états intitulé : *Développement par nature d'actes, etc.*, et celui intitulé : *Nombre des actes de toute nature, etc.*, tient à ce que ce dernier comprend, indépendamment des actes ayant donné ouverture à des droits payés comptant ou définitivement constatés, ceux enregistrés *en débet* et ceux dont la formalité a été donnée gratuite.

TABLEAU GÉNÉRAL DU NOMBRE DES VENTES IMMOBILIÈRES URBAINES ET RURALES ET DES PRIX DE VENTE, EN ALGÉRIE, DE 1833 À 1854 INCLUSIVEMENT. (TRANSACTIONS ENTRE PARTICULIERS.)

ANNÉES	PROPRIÉTÉS URBAINES			PROPRIÉTÉS RURALES			TOTAUX.		
	nombre des ventes.	prix en capital.	prix en rentes.	nombre des ventes.	prix en capital.	prix en rentes.	nombre des ventes.	prix en capital.	prix en rentes.
		fr. c.	fr. c.		fr. c.	fr. c.		fr. c.	fr. c.
De 1833 à 1836...	26,946	186,002,607 43	5,427,187 91	14,275	48,618,076 54	1,684,646 58	33,221	141,272,638 61	7,111,834 17
1851.....	1,523	4,917,482 53	56,694 26	937	2,173,137 67	34,626 15	2,460	7,090,629 60	91,320 41
1852.....	1,756	4,539,827 42	136,644 12	1,338	2,889,547 21	117,046 86	3,088	7,228,374 63	247,684 98
1853.....	1,586	3,232,695 38	69,814 84	1,624	3 478,561 00	185,851 63	3,124	8,709,257 35	173,766 57
1854.....	1,468	4,607,850 73	31,900 99	1,637	3,390,769 89	29,493 28	3,163	8,292,568 62	63,394 18
Total.....	36,185	128,168,523 58	5,716,342 22	18,811	52,348,828 87	1,871,658 46	48,996	172,601,100 21	7,686,000 32

Digitized by Google

TABLEAU, PAR BUREAUX, DU NOMBRE DE VENTES IMMOBILIÈRES, URBAINES ET RURALES, ET DES PRIX DE VENTE PENDANT L'ANNÉE 1853. (TRANSACTIONS ENTRE PARTICULIERS.)

BUREAUX.	PROPRIÉTÉS URBAINES.			PROPRIÉTÉS RURALES.			TOTAUX.		
	nombre des ventes.	prix en capital.	prix en rentes.	nombre des ventes.	prix en capital.	prix en rentes.	nombre des ventes.	prix en capital.	prix en rentes.
		fr. c.	fr. c.		fr. c.	fr. c.		fr. c.	fr. c.
PROVINCE D'ALGER.									
Alger. Actes civils	346	1,280,102 68	30,139 30	332	888,011 01	38,730 70	761	2,108,114 59	96,896 09
Alger. Actes judiciaires	67	710,193 14	1,300 00	61	636,430 04	007 66	128	1,054,630 08	2,207 00
Aumale	0	8,072 70	"	0	6,496 00	"	12	14,362 76	"
Blidah	161	213,527 00	12,946 60	139	240,871 04	33,568 23	200	454,398 84	40,500 23
Cherchel	17	17,648 03	"	21	24,627 29	36 84	38	41,673 34	36 84
Koléah	1	466 06	"	16	3,190 70	"	11	3,300 70	"
Dellys	0	5,010 00	"	13	3,220 00	33 06	16	0,660 06	33 60
Doudra	26	133,264 40	"	20	25,632 40	2,360 00	54	130,136 00	2,306 66
Médéah	34	113,325 85	24 40	44	73,701 13	101 33	70	107,167 00	183 93
Milianah	34	36,186 23	"	26	17,476 50	"	63	73,656 73	"
Orléansville	18	23,962 00	"	11	8,583 00	"	29	32,543 00	"
Tenez	26	66,116 21	8 73	20	10,777 00	41 66	40	76,893 21	49 73
Totaux	670	2,631,973 12	32,522 43	734	2,243,097 03	95,007 43	1,433	4,875,071 05	148,509 88
PROVINCE D'ORAN.									
Oran	312	1,678,370 24	723 30	283	304,014 00	308 30	595	1,473,292 36	1,234 00
Saint-Cloud	"	"	"	2	016 00	"	2	616 00	"
Mascara	38	73,016 06	226 23	26	30,093 00	80 00	64	105,114 00	312 25
Mostaganem	48	149,063 66	1,854 11	49	42,831 31	606 07	07	192,763 00	2,460 18
Tlemcen	71	06,346 00	"	101	163,417 66	"	232	256,737 00	"
Nemours	0	4,013 06	3 73	13	0,780 66	12 07	23	11,395 00	10 70
Tiaret	27	20,852 00	"	2	1,200 06	"	20	22,652 00	"
Sidi-bel-Abbès	25	56,912 66	"	117	07,621 00	"	142	123,633 00	"
Total	329	1,482,086 83	2,809 30	653	760,968 37	1,213 54	1,184	2,188,946 20	4,023 13
PROVINCE DE CONSTANTINE.									
Batna	20	23,243 66	"	25	12,136 80	"	45	33,381 06	"
Bisbara	3	7,746 06	"	"	"	"	3	7,740 00	"
Bône	33	233,003 66	300 00	62	234,159 16	2,566 00	113	400,104 83	3,606 06
Bougie	4	22,490 60	"	1	1,400 00	"	3	23,880 06	"
Constantine	116	376,017 66	12,433 00	37	64,221 04	3,032 00	167	574,233 66	18,063 00
Djidjelly	17	19,946 43	1,311 00	2	383 00	"	19	20,331 43	1,311 60
Guelma	23	76,726 33	34 15	1	250 00	"	24	76,076 33	34 13
La Calle	7	7,213 60	36 73	6	4,385 00	10 00	16	11,060 66	32 73
Philippeville	49	103,440 02	"	33	136,364 66	"	102	323,014 48	"
Sétif	0	62,812 16	40 00	0	10,500 00	562 66	17	82,312 16	340 66
Total	292	1,118,041 44	14,583 93	213	523,003 66	8,030 66	507	1,644,463 71	23,231 56
RÉCAPITULATION.									
Province d'Alger	670	2,631,073 12	32,522 43	734	2,243,097 03	65,987 43	1,433	4,875,071 05	148,500 88
——— d'Oran	329	1,482,006 83	2,809 30	055	760,868 37	1,213 54	1,184	2,188,940 20	4,023 13
——— de Constantine	292	1,118,041 44	14,583 63	213	323,993 66	8,050 66	507	1,644,403 71	23,231 56
Total général	1,500	3,232,063 30	00,915 88	1,624	3,470,561 96	97,831 63	3,124	8,700,083 60	175,764 37

Digitized by Google

TABLEAU, PAR BUREAUX, DU NOMBRE DE VENTES IMMOBILIÈRES, URBAINES ET RURALES, ET DES PRIX DE VENTE PENDANT L'ANNÉE 1854. (TRANSACTIONS ENTRE PARTICULIERS.)

BUREAUX	PROPRIÉTÉS URBAINES.			PROPRIÉTÉS RURALES.			TOTAUX.		
	nombre des ventes.	prix en capital.	prix en rentes.	nombre des ventes.	prix en capital.	prix en rentes.	nombre des ventes.	prix en capital.	prix en rentes.
		fr. c.	fr. c.		fr. c.	fr. c.		fr. c.	fr. c.
PROVINCE D'ALGER.									
Alger. Actes civils	263	1,077,095 25	3,425 55	321	1,238,340 05	7,128 56	584	2,315,435 28	10,552 09
Alger. Actes judiciaires	55	610,685 20	555 19	55	482,864 85	759 00	110	1,099,550 03	1,105 10
Aumale	8	4,226 00	»	5	1,305 00	»	15	5,531 00	»
Blidah	37	146,617 00	259 99	105	268,778 00	2,000 00	230	415,395 00	2,259 99
Cherchel	4	2,765 00	»	19	10,849 97	108 26	23	15,605 67	108 26
Coléah	2	2,795 00	»	18	7,979 00	»	29	10,765 00	»
Dellys	12	8,625 60	500 00	19	5,065 00	»	28	13,086 00	500 00
Douéra	28	26,405 99	550 00	35	22,840 60	»	65	49,244 59	550 00
Médéah	33	92,596 58	»	56	46,549 50	10 35	83	108,940 08	10 55
Miliana	59	117,015 91	»	56	49,977 79	»	75	157,993 67	»
Orléansville	13	2,713 80	»	4	1,665 30	52 00	17	4,407 16	52 00
Tenez	20	43,016 12	»	10	5,753 00	15 45	30	48,772 12	13 45
Totaux	514	2,110,558 83	5,058 63	762	2,132,628 71	10,062 62	1,276	4,243,527 54	15,121 25
PROVINCE D'ORAN.									
Oran	403	1,047,526 00	709 50	291	336,780 59	396 50	694	1,384,306 50	1,019 00
Saint-Cloud	»	»	»	7	2,212 00	»	7	2,212 00	»
Mascara	13	36,932 00	400 90	51	70,126 00	486 00	64	110,060 00	886 00
Mostaganem	71	167,018 68	1,696 10	52	58,696 85	70 45	125	225,116 55	1,609 55
Tlemcen	101	155,512 04	250 00	65	103,542 62	478 40	194	256,054 86	728 46
Nemours	10	571 00	34 50	2	1,200 00	6 50	12	1,771 09	40 60
Tiaret	5	4,450 00	»	8	4,665 90	300 00	11	6,115 09	300 00
Sidi-bel-Abbès	40	80,967 09	»	118	77,033 00	»	158	158,099 99	»
Total	641	1,495,670 72	3,292 90	902	653,601 13	1,641 65	1,243	2,146,631 80	4,634 55
PROVINCE DE CONSTANTINE.									
Batna	21	35,869 22	»	37	22,990 72	»	58	56,859 64	»
Biskara	7	2,775 00	»	»	»	»	7	2,775 00	»
Bône	46	204,601 51	3,250 00	56	211,774 36	3,160 90	87	410,375 76	9,416 60
Bougie	5	30,650 09	»	»	»	»	5	50,050 00	»
Constantine. A. C.	98	335,665 00	19,919 72	72	101,910 00	13,872 33	170	435,775 00	33,489 95
Constantine. A. J.	16	130,420 00	»	19	95,980 00	»	35	226,190 09	»
Djidjelly	5	4,535 00	592 50	1	800 00	»	4	5,555 00	392 59
Guelma	26	60,040 00	»	9	4,529 09	»	35	64,560 90	»
La Calle	6	6,246 50	»	4	1,664 40	»	15	7,015 60	»
Philippeville	57	520,603 40	520 24	78	67,553 00	750 00	135	388,356 40	1,070 24
Sétif	21	74,312 75	»	14	90,907 50	»	35	165,220 25	»
Total	311	1,201,541 18	25,549 46	273	598,080 01	17,788 93	584	1,799,601 16	41,338 86
RÉCAPITULATION.									
Province d'Alger	514	2,110,358 83	5,058 63	762	2,132,606 71	19,062 92	1,276	4,243,527 54	15,121 25
——— d'Oran	641	1,495,970 72	3,292 90	602	655,601 17	1,641 65	1,243	2,149,651 86	4,634 55
——— de Constantine	311	1,201,541 18	23,549 46	273	598,080 01	17,788 93	584	1,799,601 19	41,338 39
Total général	1,469	4,797,850 73	31,909 69	1,637	3,384,717 89	39,493 29	3,103	8,192,560 92	91,394 16

En 1852, les transactions entre particuliers ne s'étaient élevées qu'à 3,088, présentant ensemble une valeur de 7,229,374 fr. 63 cent. en capital et de 247,785 fr. 08 cent. en rentes.

On croit pouvoir affirmer que la réduction qu'a subie en 1853, et surtout en 1854, l'importance des prix stipulés en rentes est un indice de l'amélioration de la situation agricole en Algérie, puisque, d'ailleurs, le nombre des ventes augmente, et avec lui, dans une notable proportion, les prix stipulés en capital.

Digitized by Google

TABLEAU, PAR BUREAU DE CONSERVATION, DES INSCRIPTIONS E

ANNÉES.	ALGER.				BLIDAH.				CO	
	INSCRIPTIONS.		RADIATIONS.		INSCRIPTIONS.		RADIATIONS.		INSCRIPTIONS.	
	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
		fr. c.		fr. c.		fr. c.		fr. c.		fr. c.
De 1830 à 1850	25,708	175,437,792 61	8,583	33,277,577 40	2,517	18,640,996 15	568	2,342,023 15	340	1,002,109 7
1851	1,079	3,763,083 19	378	4,991,344 13	403	1,384,667 06	106	371,720 00	368	1,408,292
1852	1,517	6,614,264 29	878	4,936,519 07	586	1,452,452 05	136	453,861 00	864	2,850,231
1853	1,822	8,551,258 64	968	4,782,430 30	1,010	4,100,170 00	150	668,560 00	900	2,284,341
1854	5,323	16,711,997 44	1,985	13,991,770 87	2,284	6,927,537 70	861	5,306,900 30	954	6,264,854
TOTAL	33,449	613,098,391 27	13,133	61,982,861 67	7,004	32,306,022 00	1,302	7,143,045 13	3,402	9,818,873

TABLEAU PRÉSENTANT LA NATURE DES INSCRIPTIO

DÉSIGNATION.		1852.	
		NOMBRE.	VALEURS STIPULÉES.
			fr. c.
Inscriptions	en rentes capitalisées	985	2,237,114 05
	pour prix d'acquisitions, etc., non payés	1,885	4,506,819 26
	résultant d'obligations	1,098	5,010,239 31
	par suite de condamnations judiciaires	1,344	3,443,058 70
	TOTAUX	5,312	15,197,218 35

DÉVELOPPEMENT DES DEUX TABLEAUX PRÉCÉDENTS PAR BUREAUX DE CONSERVATI

BUREAUX.	EN RENTES CAPITALISÉES.						POUR PRIX D'ACQUISITIONS, ETC., non payés.					
	NOMBRE.			VALEURS STIPULÉES.			NOMBRE.			VALEURS STIPULÉES.		
	1852.	1853.	1854.	1852.	1853.	1854.	1852.	1853.	1854.	1852.	1853.	1854
				fr. c.	fr. c.	fr. c.				fr. c.	fr. c.	fr
Alger	626	799	538	2,093,937 75	2,656,100 00	2,660,053 18	304	414	321	1,663,138 11	2,046,605 67	2,141,377
Blidah	»	1	30	»	1,000 00	12,585 00	261	936	629	536,874 90	1,311,870 00	1,260,039
Constantine	100	234	88	14,299 44	106,224 00	96,150 86	67	153	106	635,122 11	702,910 73	740,023
Bône	11	19	265	37,058 50	30,705 10	143,877 23	206	155	167	816,605 62	456,507 91	672,304
Philippeville	71	78	99	30,960 12	24,560 00	35,041 81	72	100	306	370,437 43	442,741 50	776,166
Oran	89	657	882	48,464 00	200,020 90	416,916 00	953	205	230	677,241 00	1,059,639 00	1,123,700
TOTAL	965	1,783	1,507	2,237,114 05	3,085,731 80	2,766,654 08	1,885	2,098	1,718	4,506,819 00	6,020,373 97	5,720,360
DIFFÉRENCE. 1853 sur 1852. Plus	»	798	»	»	848,617 96	»	»	197	»	»	1,013,554 71	»
DIFFÉRENCE. 1853 sur 1852. Moins	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
DIFFÉRENCE. 1854 sur 1853. Plus	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	699,995
DIFFÉRENCE. 1854 sur 1853. Moins	»	»	276	»	»	319,677 81	»	»	316	»	»	»

Digitized by Google

ES RADIATIONS HYPOTHÉCAIRES EN ALGÉRIE, DE 1839 À 1854 INCLUSIVEMENT.

BTINE		BÔNE				PHILIPPEVILLE.				ORAN.			
RADIATIONS.		INSCRIPTIONS.		RADIATIONS.		INSCRIPTIONS.		RADIATIONS.		INSCRIPTIONS.		RADIATIONS.	
ombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
	fr. c.		fr. c.		fr. c.		fr. c.		fr. c.		fr. c.		fr. c.
17	49,191 99	2,565	16,235,013 14	721	3,143,509 65	4,135	11,670,859 43	1,414	2,866,219 92	3,367	30,725,074 97	8,217	7,586,877 41
8	42,202 60	292	1,330,025 00	170	644,544 21	336	958,990 92	199	179,362 43	1,568	8,125,075 00	351	1,177,682 00
11	71,329 00	426	1,900,766 30	371	1,080,826 88	370	636,040 81	197	419,353 18	2,056	9,212,864 00	278	1,429,397 00
79	104,707 64	573	1,370,023 44	230	702,977 79	463	1,049,892 24	314	344,906 66	981	2,210,304 97	314	1,005,097 25
113	166,786 00	424	1,510,300 93	167	622,006 52	437	1,294,474 75	350	543,072 97	2,150	3,302,452 00	418	2,132,430 00
227	800,870 69	4,022	10,702,132 87	1,687	7,003,154 02	5,703	15,802,847 55	2,474	4,376,944 16	8,170	43,197,000 76	9,668	14,332,703 66

IPOTHÉCAIRES PRISES EN ALGÉRIE PENDANT LES ANNÉES 1852, 1853 ET 1854.

1853.		1854.		OBSERVATIONS.
ombre.	VALEURS STIPULÉES.	NOMBRE.	VALEURS STIPULÉES.	
	fr. c.		fr. c.	
1,785	9,089,791 60	1,907	8,766,654 00	
2,692	8,630,873 97	1,716	5,730,360 18	
1,163	5,528,104 76	1,254	6,163,166 56	
1,767	8,706,283 67	1,719	3,616,037 42	
6,707	29,350,791 29	6,595	9,906,217 16	

ES HYPOTHÈQUES PRISES EN ALGÉRIE PENDANT LES ANNÉES 1852, 1853 ET 1854.

OBLIGATIONS.						CONDAMNATIONS.						RADIATIONS.					
NOMBRE			VALEURS STIPULÉES			NOMBRE.			VALEURS STIPULÉES			NOMBRE.			VALEURS STIPULÉES.		
52.	1853.	1854.	1852.	1853.	1854.	1852.	1853.	1854.	1852.	1853.	1854.	1852.	1853.	1854.	1852.	1853.	1854.
			fr. c.	fr. c.	fr. c.				fr. c.	fr. c.	fr. c.				fr. c.	fr. c.	fr. c.
341	324	463	1,050,537 00	2,405,271 81	3,706,731 82	206	295	299	1,107,300 39	1,351,215 76	1,160,531 51	870	905	1,117	4,939,519 07	4,789,430 20	9,309,346 47
140	120	170	349,363 38	2,844,700 00	933,851 00	135	157	226	360,819 77	302,600 00	831,846 70	156	150	232	453,541 66	568,360 00	2,056,340 30
100	187	92	414,300 00	450,765 70	350,679 50	309	302	75	305,456 60	654,462 20	329,446 00	11	70	187	71,330 00	155,567 64	823,006 51
130	130	134	322,450 00	500,222 35	786,976 05	87	76	306	221,696 28	300,430 28	661,618 20	971	220	118	1,630,626 35	752,877 70	166,765 00
50	50	52	273,071 00	265,050 82	223,125 60	178	160	118	150,166 46	817,309 72	206,120 85	197	314	350	419,333 10	344,956 68	345,979 37
342	342	437	1,581,100 00	1,506,301 00	1,042,320 00	278	711	640	911,631 00	1,025,851 00	977,566 00	278	314	616	1,439,397 00	1,906,607 00	2,132,430 00
1,203	1,355	1,884	9,040,256 20	8,125,404 60	6,103,109 00	1,344	1,787	1,718	8,443,056 70	5,651,283 67	9,816,887 02	1,706	1,982	3,619	8,953,237 01	4,615,036 56	15,512,044 86
•	3	•	•	2,518,178 00	•	•	443	•	•	405,234 67	•	•	195	•	•	•	•
•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	330,707 48	•
1,203	181	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	550	•	•	6,999,025 30
•	•	•	•	•	6,125,208 25	•	•	69	•	•	235,195 69	•	•	•	•	•	•

TABLEAU DE L'APPROVISIONNEMENT ET DE LA VENTE DES PAPIERS TIMBRÉS, DES FORMUL

DÉSIGNATION DES PAPIERS ET FORMULES ET DE LEUR PRIX		PAPIERS ET FORMULES			
		EN MAGASIN au 31 décembre 1861.		REÇUS PENDANT 1862.	
		Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
			fr. c.		fr. c.
Timbre proportionnel	à 0f 05c	31,631	1,581 55	47,900	2,395 0
	0 10	32,722	3,272 20	37,900	3,790 0
	0 15 Effets non négociés de 300f et au-dessus	20,404	3,050 00	12,755	19,135 2
	0 15 Effets négociés de 200 à 300f	6,700	1,005 00	37,500	5,025 0
	0 20	48,034	9,720 80	0,600	1,320 0
	0 25 Effets non négociés de 300 à 500f	20,288	7,322 00	6,300	1,575 0
	0 25 Effets négociés de 400 à 500f	3,720	032 25	22,400	5,600 0
	0 50	22,799	11,309 50	10,940	0,470 0
	1 00	17,153	17,133 00	0,700	8,700 0
	1 50	12,030	18,050 50	3,920	5,880 0
	2 00	0,572	18,744 00	3,595	7,190 0
	2 50	3,785	14,457 50	3,945	0,862 5
	3 00	5,080	15,207 00	1,235	4,205 0
	3 50	3,057	13,849 50	1,070	3,745 0
	4 00	2,034	11,730 00	1,045	4,180 0
	4 50	2,031	0,330 50	1,055	4,747 5
	5 00	1,737	8,605 00	1,040	5,200 0
	5 50	1,310	6,254 50	500	2,750 0
	6 00	833	4,000 00	505	3,030 0
	6 50	741	4,810 50	505	3,282 5
	7 00	728	5,096 00	500	3,500 0
	7 50	722	5,413 00	505	7,500 0
	0 00	720	5,824 00	300	4,000 0
	0 50	725	0,102 50	500	4,250 0
	9 00	724	0,516 00	500	4,500 0
	0 50	725	0,887 50	505	0,317 5
	10 00	684	0,840 00	510	5,100 0
Timbre de dimension	à 0f 35c la 1/2 feuille	87,422	62,195 40	331,135	231,787 5
	0 70 la feuille	48,719	34,105 30	125,000	87,500 0
	1 25 *idem*	50,091	75,863 75	201,000	251,250 0
	1 50 *idem*	5,117	7,075 50	6,125	9,187 5
	2 00 *idem*	4,478	8,950 00	5,025	10,050 0
	Registre de formalités hypothécaires à 2 francs la feuille	14,260	28,520 00	5,550	11,100 0
	TOTAL	483,604	440,394 75	894,755	724,770 7
Formules de passe-ports et permis de chasse	à 2 francs	11,088	22,176 00	11,330	22,660 0
	Gratis pour les indigents	5,940	»	3,060	»
	Idem avec secours de route	074	»	193	»
	Passe-ports à l'étranger à 4 francs	3,565	14,260 00	1,000	4,000 0
	Permis de chasse à 15f	3,783	56,745 00	2,660	39,900 0
	Permis de chasse à 25f	384	0,600 00	165	4,125 0
	TOTAL	25,734	102,701 00	18,410	70,685 0

(1) L'état des droits et produits constatés et recouvrés sur l'enregistrement, etc., pendant l'exercice 1853, ne porte, pour les formules de passe-ports et de permis de chasse, qu'une recette de 50,200 francs, c'est-à-
de chasse.

Digitized by Google

DE PASSE-PORTS ET DES PERMIS DE CHASSE, EN ALGÉRIE, PENDANT L'ANNÉE 1853.

TOTAL		PAPIERS ET FORMULES				TOTAL		MAGASIN au 31 décembre 1852	
		délivrés en 1853.		émanés des bons ouvrages.					
en nombre.	en valeur.	Nombre	Valeur	Nombre.	Valeur	en nombre.	en valeur.	en nombre.	en valeur.
	fr. c.		fr. c.				fr. c.		fr. c.
79,531	3,076 55	38,109	1,905 45	»	»	38,100	1,905 45	40,422	2,071 10
70,022	7,062 20	27,003	2,780 30	»	»	27,893	2,789 30	42,930	4,272 90
33,159	5,003 85	21,300	2,007 00	»	»	17,580	2,607 00	15,770	2,366 85
44,206	6,030 90	9,055	1,554 05	»	»	0,055	1,354 05	55,175	5,275 55
55,234	11,036 80	4,900	900 00	»	»	4,000	980 00	50,334	10,066 80
35,588	8,897 00	13,710	5,429 00	»	»	15,716	3,429 00	21,872	5,468 00
26,129	0,524 25	4,030	1,234 75	»	»	4,030	1,234 75	21,100	5,027 50
41,739	20,830 50	10,155	8,007 50	»	»	10,135	8,007 50	25,604	12,802 00
25,833	25,833 00	0,396	0,396 00	»	»	0,396	0,396 00	10,457	10,437 00
16,559	24,838 50	2,414	3,621 00	»	»	2,414	3,621 00	14,145	21,217 50
12,967	25,034 00	956	1,012 00	»	»	056	1,012 00	12,011	24,022 00
9,728	24,319 50	1,680	4,200 00	»	»	1,680	4,200 00	8,048	20,120 00
5,524	10,472 00	158	482 00	»	»	158	482 00	6,082	18,246 00
5,027	17,594 50	54	189 00	»	»	54	189 00	4,973	17,405 50
3,970	15,010 00	57	148 00	»	»	37	143 00	3,042	15,768 00
3,086	15,887 00	10	85 50	»	»	10	05 50	3,067	13,801 50
2,777	15,885 00	154	670 00	»	»	134	070 00	2,045	13,215 00
1,810	10,004 50	2	11 00	»	»	2	11 00	1,817	9,993 50
1,338	8,028 00	7	42 00	»	»	7	42 00	1,331	7,986 00
1,246	8,000 00	5	32 50	»	»	5	32 50	1,241	8,066 50
1,228	8,596 00	4	20 00	»	»	4	28 00	1,224	8,560 00
1,227	0,202 50	0	45 00	»	»	0	45 00	1,221	0,157 50
1,228	9,024 00	1	8 00	»	»	1	8 00	1,227	0,810 00
1,225	10,412 50	»	»	»	»	»	»	1,225	10,412 50
1,224	11,010 00	2	18 00	»	»	2	18 00	1,222	10,998 00
1,230	11,085 00	0	10 00	»	»	2	10 00	1,228	11,066 00
1,194	11,040 00	24	240 00	»	»	24	240 00	1,170	11,700 00
418,547	202,982 90	215,719	131,003 50	»	»	215,719	131,003 50	202,828	141,970 60
173,010	121,603 50	07,340	47,138 00	»	»	07,340	47,138 00	100,570	74,465 30
260,691	325,113 75	115,133	141,416 25	»	»	118,133	141,416 25	140,058	103,097 50
11,242	10,863 00	2,482	3,725 00	»	»	2,482	5,725 00	8,760	13,140 00
9,505	19,000 00	1,466	2,032 00	»	»	1,466	2,952 00	8,037	10,074 00
19,810	50,020 00	7,263	14,526 00	»	»	7,263	14,526 00	12,547	25,094 00
1,378,359	1,105,165 50	651,493	401,407 50	»	»	551,493	401,407 50	820,866	763,660 00
22,418	44,836 00	10,104	20,208 00	»	»	10,104	20,208 00	12,314	24,028 00
0,000	»	4,767	»	»	»	4,707	»	4,253	»
1,169	»	36	»	»	»	36	»	1,233	»
4,565	18,200 00	2,458	0,032 00	»	»	2,458	9,832 00	2,107	8,428 00
0,442	96,645 00	995	14,925 00	»	»	305	14,025 00	5,448	81,720 00
340	13,725 00	555	8,075 00	»	»	555	8,075 00	194	4,850 00
44,144	175,466 00	18,715	(1) 53,840 00	»	»	10,725	53,840	25,963	125,850 00

(1) Moins de 3,500 francs que celle accusée par le présent état. Cette différence provient de ce qu'on a dû faire figurer ici le produit recouvré, soit au budget local et municipal, soit aux communes, sur les permis

TABLEAU DE L'APPROVISIONNEMENT ET DE LA VENTE DES PAPIERS TIMBRÉS, DES FORMULE

DÉSIGNATION DES PAPIERS ET FORMULES ET DE LEURS PRIX.		PAPIERS ET FORMULES			
		EN MAGASIN au 31 décembre 1853		VENDUS pendant 1854.	
		Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
			fr. c.		fr. c.
Timbre proportionnel	à 0f 05c	46,053	2,342 05	47,800	2,390 00
	0 10	47,096	4,809 00	37,200	3,720 00
	0 15 Effets non négociés de 300f et au-dessus	22,005	3,444 75	10,750	2,512 50
	0 15 Effets négociés de 200 à 300f	32,035	4,925 25	23,400	3,510 00
	0 20	54,472	10,894 40	12,200	2,440 00
	0 25 Effets non négociés de 300 à 500f	27,370	0,844 00	10,250	4,062 50
	0 25 Effets négociés de 400 à 500f	20,801	5,215 25	21,100	5,275 00
	0 50	29,220	14,014 50	22,590	11,295 00
	1 00	21,858	21,858 00	9,845	0,845 00
	1 50	15,045	23,467 50	4,690	7,035 00
	2 00	12,028	25,656 00	2,890	5,780 00
	2 50	8,771	21,927 50	2,705	0,702 50
	3 00	6,727	20,181 00	1,110	3,330 00
	3 50	5,444	19,054 00	375	1,312 50
	4 00	4,278	17,112 00	255	1,020 00
	4 50	3,450	15,525 00	251	1,129 50
	5 00	2,885	14,425 00	200	1,345 00
	5 50	1,014	10,327 00	140	770 00
	6 00	1,412	8,472 00	115	690 00
	6 50	1,317	8,560 50	115	747 50
	7 00	1,303	9,121 00	115	805 00
	7 50	1,299	9,742 50	105	787 50
	8 00	1,307	10,456 00	105	840 00
	8 50	1,303	11,075 50	100	850 00
	9 00	1,301	11,709 00	100	900 00
	9 50	1,307	12,410 50	100	950 00
	10 00	1,253	12,530 00	111	1,110 00
Timbre de dimension	à 0f 35c la 1/2 feuille	210,705	153,850 50	172,017 1/2	121,042 25
	0 70 la feuille	120,278	84,194 00	50,000	41,300 00
	1 25 *idem*	150,669	105,830 25	82,036	102,545 00
	1 50 *idem*	10,332	15,498 00	0,135	0,202 50
	2 00 *idem*	0,333	18,666 00	3,135	0,270 00
	Registre de formalités hypothécaires à 2 francs la feuille	13,800	27,018 00	3,300	0,800 00
	TOTAL	908,105	832,535 75	547,600 1/2	368,374 25
Formules de passe-ports et permis de chasse	à 2 francs	13,426	26,852 00	8,170	10,340 00
	Gratis pour les indigents	4,481	»	3,780	»
	Idem avec secours de route	1,153	2,964 00	1,650	»
	Passe-ports à l'étranger à 10 francs	2,012	21,710 00	0,010	69,160 00
	Permis de chasse	0,104	02,460 00	2,075	40,125 00
	TOTAL	28,116	143,086 00	23,101	125,025 00

Digitized by Google

DE PASSE-PORTS, ET DES PERMIS DE CHASSE EN ALGÉRIE PENDANT L'ANNÉE 1854.

TOTAL		PAPIERS ET FORMULES				TOTAL		MAGASIN	
		DÉPENSÉS EN 1854.		RESTÉS EN BOUT D'ÉTAGE.				AU 31 DÉCEMBRE 1854	
en nombre	en valeur	Nombre	Valeur.	Nombre.	Valeur	en nombre.	en valeur.	en nombre.	en valeur
	fr. c		fr. c.		fr. c.		fr. c.		fr. c.
94,653	4.732 85	46,817	2,340 85	8,520	426 00	55,337	2,786 85	50,518	1,965 80
84,890	8,489 00	34,208	5,420 80	14,530	1,455 00	48,738	4,875 80	36,158	5,610 80
39,715	5,957 25	8,738	1,510 70	10,209	2,451 55	24,947	5,742 05	14,768	2,215 20
56,235	8,455 25	18,010	2,852 70	8,961	1,544 15	27,970	4,196 85	28,256	4,238 40
66,672	13,334 40	7,046	1,520 20	47,727	9,545 40	55,373	11,074 60	11,299	2,259 80
55,626	10,906 50	0,795	2,448 75	19,371	4,842 75	20,166	7,291 50	14,400	5,815 00
41,061	10,490 25	11,854	2,983 50	5,210	1,504 50	17,072	4,268 00	24,889	0,222 25
51,819	25,909 50	17,905	8,991 50	15,084	6,542 00	51,087	15,533 50	20,752	10,578 00
21,765	51,703 00	8,951	0,931 00	15,563	15,505 00	20,494	20,494 00	11,209	11,209 00
20,335	50,502 50	2,457	3,085 50	12,382	18,575 00	14,859	22,258 50	5,490	8,244 00
15,710	51,436 00	1,241	2,402 00	9,668	10,556 00	10,909	21,018 00	4,809	0,010 00
11,478	28,600 00	2,287	5,717 50	5,307	13,417 50	7,034	19,155 00	5,822	0,555 00
7,837	25,511 00	280	867 00	0,694	17,082 00	5,053	17,949 00	1,854	5,582 00
5,819	20,366 50	49	171 50	8,445	15,550 50	4,492	15,722 00	1,327	4,644 50
4,333	18,152 00	54	158 00	5,259	15,158 00	5,325	15,292 00	1,010	4,840 00
3,701	10,654 50	15	58 50	2,458	11,061 00	2,471	11,119 50	1,250	5,555 00
1,164	5,770 00	158	700 00	1,851	9,255 00	2 009	10,045 00	1,145	5,725 00
2,054	11,297 00	0	44 00	1,412	7,788 00	1,420	7,810 00	834	5,487 00
1,527	0,182 00	15	78 00	008	5,440 00	021	5,520 00	806	5,636 00
1,432	9,308 00	1	0 50	817	5,510 50	818	5,317 00	614	5,991 00
1,418	9,926 00	"	"	804	5,828 00	804	1,828 00	614	4,298 00
1,404	10,550 00	12	90 00	795	5,962 50	807	0,052 50	007	4,477 50
1,412	11,296 00	2	16, 00	811	8,488 00	015	6,504 00	599	4,702 00
1,405	11,925 50	2	17 00	802	6,817 00	804	0,834 00	599	5,091 50
1,401	12,609 00	"	"	801	7,289 00	801	7,200 00	800	5,400 00
1,407	13,366 50	"	"	807	7,668 50	807	7,666 50	5,870	5,700 00
1,364	15,640 00	22	220 00	757	7,550 00	777	7,770 00	150,570	5,870 00
392,712 1/2	274,806 75	228,829	160,180 50	4,307 1/2	3,015 25	168,166 1/2	163,495 55	80,687	111,705 20
179,278	125,494 00	66,750	46,725 00	51,841	22,208 70	98,501	69,013 70	92,977	56,480 00
238,725	298,381 75	121,552	151,690 00	24,570	30,470 00	145,728	182,100 00	9,496	118,221 25
16,467	24,700 50	2,750	4,125 00	4,221	8,331 50	12,977	10,455 50	7,036	14,244 00
12,468	24,056 00	1,825	5,246 00	5,809	7,818 00	5,452	10,864 00	37,546	14,072 00
17,209	54,418 00	7,512	14,024 00	"	"	7,312	14,624 00	9,007	19,704 00
1455,514 1/2	1,200,010 00	598,194	427,750 80	280,001 1/2	284,252 10	867,705 1/2	722,010 90	587,719	478,899 10
21,596	43,192 00	0,870	12,740 00	5,696	7,592 00	15,566	27,152 00	6,030	10,060 00
8,201	"	1,605	"	2,264	"	5,869	"	4,592	"
2,783	"	0	"	1,064	"	1,075	"	1,710	"
9,828	95,834 00	5,120	29,028 00	1,917	10,170 00	5,037	49,258 00	4,791	50,118 00
8,839	152,585 00	1,571	25,565 00	5,048	45,890 00	4,817	89,255 00	4,222	83,330 00
51,307	260,811 00	10,175	72,335 00	11,987	72,252 00	23,182	145,023 00	23,145	125,988 00

79.

TABLEAU DE LA SITUATION DU DOMAINE DE L'ÉTAT, EN ALGÉRIE, AU 31 DÉCEMBRE 1853.

BUREAUX	IMMEUBLES NON AFFECTÉS à des services publics et administrés par le service des domaines.			IMMEUBLES AFFECTÉS à des services publics.			IMMEUBLES SÉQUESTRÉS qui ont été et affectés à des services publics ou réunis au domaine de l'État.		
	Nombre.	Contenance.	Valeur approximative.	Nombre.	Contenance.	Valeur approximative.	Nombre.	Contenance.	Valeur approximative.
		h. a. c.	fr. c.		h. a. c.	fr. c.		h. a. c.	fr. c.
PROVINCE D'ALGER.									
Alger	722	14,750 75 50	1,557,785 71	481	776 00 50	3,834,720 67	33	0 00 07	30,000 00
Aumale	7	1,630 00 00	55,600 00	50	140 36 31	672,328 00	"	"	"
Blidah	265	5,216 00 05	290,166 27	162	12 76 56	254,900 60	30	43 07 42	21,368 50
Cherchel	295	1,057 20 57	75,895 20	242	05 44 81	275,274 56	5	14 60 78	1,291 00
Koléah	156	1,820 78 98	47,400 00	51	14 29 68	7,687 00	1	6 25 00	200 00
Dellys	260	819 00 59	48,632 57	54	6 47 58	84,260 05	"	"	"
Douéra	18	1,033 00 08	115,606 55	24	15 17 53	99,672 00	"	"	"
Médéah	65	8,309 55 81	61,550 18	116	11 00 82	3,015 06	66	15 52 33	1,563 51
Milianah	546	24,885 71 00	556,385 51	160	506 05 00	1,445,534 75	1,090	3,425 00 00	520,146 99
Orléansville	115	1,111 70 03	70,100 00	15	845 00 16	18,426 00	"	"	"
Tenez	201	1,546 76 07	175,923 41	51	75 66 59	39,272 70	"	"	"
TOTAUX	2,446	60,186 07 55	3,032,110 40	1,372	2,554 04 50	7,615,991 71	1,225	5,496 64 50	383,566 80
PROVINCE D'ORAN.									
Oran	441	160,086 82 03	2,172,775 00	558	4,508 23 82	7,167,960 00	"	"	"
Mostaganem	674	3,251 05 05	448,515 00	616	400 00 42	2,161,827 00	3	6 04 56	4,470 00
Mascara	217	4,599 80 38	180,755 00	153	58 12 85	685,000 00	"	"	"
Tlemcen	2,725	12,801 80 00	1,150,290 00	201	10 00 55	2,585,745 00	206	2 50 50	107,335 00
Saint-Cloud	"	"	"	46	45 18 66	381,040 00	"	"	"
Nemours	608	721 41 55	147,744 00	29	46 87 45	48,910 00	"	"	"
Sidi-bel-Abbès	505	10,040 00 75	168,016 00	05	1,194 50 10	14,511 00	"	"	"
Tiaret	"	"	"	34	5 81 41	"	"	"	"
TOTAUX	5,058	150,080 96 75	4,304,977 00	1,705	6,282 11 10	12,985,086 00	209	2 54 86	171,805 00
PROVINCE DE CONSTANTINE.									
Batna	7	97 64 77	11,112 60	56	191 78 07	659,710 00	"	"	"
Biskara	204	" (1)	220,020 00	55	(2) 58 15 43	892,015 00	"	"	"
Bône	64	964 57 82	74,162 00	104	252 66 68	2,428,516 00	5	70,000 61 15	1,001,500 00
Bougie	246	2,028 20 65	100,740 00	210	574 56 33	1,664,221 00	27	4 41 07	35,057 00
Constantine	1,424	145,364 17 28	5,001,944 00	176	95 54 71	4,944,051 00	"	"	"
Djidjelly	55	14 57 78	92,650 60	56	0 22 77	362,214 00	"	"	"
Guelma	42	22,170 00 00	634,600 00	65	1,651 58 05	1,143,120 00	1	2,100 00 00	100,000 60
La Calle	"	"	"	40	5 22 75	233,720 00	"	"	"
Philippeville	424	51,767 35 74	196,881 00	221	135 50 76	1,406,164 00	"	"	"
Sétif	55	4,082 68 30	120,555 00	62	1,294 83 28	5,214,515 00	"	"	"
TOTAUX	2,511	200,000 02 42	7,448,724 00	1,135	4,008 50 33	17,248,940 00	31	72,104 42 22	1,130,457 00
Province d'Alger	2,446	60,186 07 55	3,032,110 40	1,372	2,554 04 50	7,615,991 71	1,225	5,496 64 50	383,566 80
Idem d'Oran	5,058	150,080 96 75	4,304,977 00	1,705	6,282 11 10	12,985,086 00	209	2 54 86	171,805 00
Idem de Constantine	2,511	200,000 02 42	7,448,724 00	1,135	4,008 50 33	17,248,940 00	31	72,104 42 22	1,130,457 00
TOTAUX GÉNÉRAUX	10,009 (3)	410,750 00 76	14,785,820 40	4,212 (4)	12,845 61 05	57,250,020 71	1,465	75,005 41 28	1,694,831 80

(1) La délimitation n'est pas encore complète; on a reconnu seulement 17,704 palmiers ou oliviers, et c'est sur cette base qu'on a calculé la valeur approximative des immeubles en ce moment.
(2) *Idem* 6,336 palmiers ou oliviers.
(3) Il y aura à ajouter ultérieurement les bois et forêts de l'État, dont le sommier de consistance est en voie d'établissement.
(4) Il y aura également à ajouter ultérieurement les immeubles affectés au service militaire.

Digitized by Google

TABLEAU DE LA SITUATION DU DOMAINE DE L'ÉTAT, EN ALGÉRIE, AU 31 DÉCEMBRE 1853. (Suite.)

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES.	NOMBRE	CONTENANCE.	VALEUR APPROXIMATIVE.
		h. a. c.	fr. c.
RECAPITULATION.			
Immeubles non affectés à des services publics	10,009	416,736 06 70	14,785,820 40
Immeubles affectés à des services publics	4,212	12,845 61 93	35,250,020 71
Immeubles séquestrés qui n'ont été ni affectés à des services publics ni réunis définitivement au domaine de l'État	1,465	75,603 41 58	1,694,851 80
TOTAUX	15,686	505,186 00 21	53,830,672 91
Situation au 31 décembre 1852	17,277	447,576 64 83	53,160,875 08
DIFFÉRENCE sur 1852 — En plus	»	57,609 35 38	669,797 83
DIFFÉRENCE sur 1852 — En moins	1,591	»	»

Le nombre des immeubles qui, en 1853, ont cessé d'être administrés par le domaine, par suite de remise au service de la colonisation, de ventes, d'échanges ou de restitutions aux indigènes précédemment frappés de séquestre, est de..... 2,545

Le nombre de ceux reconnus sous la domanialité n'a été que de..... 954

DIFFÉRENCE ÉGALE..... 1,591

TABLEAU DE LA SITUATION DU DOMAINE DE L'ÉTAT, EN ALGÉRIE, AU 31 DÉCEMBRE 1854.

BUREAUX.	IMMEUBLES NON AFFECTÉS à des services publics et administrés par le service des domaines.			IMMEUBLES AFFECTÉS à des services publics.			IMMEUBLES SÉQUESTRES qui n'ont été ni affectés à des services publics ni réunis au domaine de l'État.		
	Nombre.	Contenance.	Valeur approximative.	Nombre.	Contenance.	Valeur approximative.	Nombre.	Contenance.	Valeur approximative.
		h. a. c.	fr. c.		h. a. c.	fr. c.		h. a. c.	fr. c.
PROVINCE D'ALGER.									
Alger	705	0,500 64 94	1,430,734 61	455	761 00 99	0,682,008 07	51	0 02 40	20,000 00
Aumale	16	1,045 58 00	45,886 00	36	140 30 21	972,328 00	»	»	»
Blidah	255	5,990 47 02	382,303 40	102	50 08 27	304,370 37	33	703 08 37	40,254 85
Cherchel	304	4,500 78 45	137,107 01	230	72 70 00	286,088 07	5	14 00 98	781 00
Koléah	136	3,357 05 07	110,003 81	33	30 18 30	10,517 00	2	8 00 30	1,600 00
Delhys	100	1,085 00 03	42,157 39	50	11 65 68	110,825 35	»	»	»
Douéra	17	06 90 29	14,620 00	24	13 17 33	09,872 66	»	»	»
Médeah	01	0,227 97 35	101,366 88	100	68 86 85	253,035 00	66	255 42 76	25,663 31
Milianah	288	20,855 02 60	507,713 07	103	245 56 20	1,443,704 73	1,047	3,278 43 87	316,613 99
Orléansville	113	096 73 70	65,243 00	13	843 00 10	18,520 00	»	»	»
Tenez	190	1,271 71 25	220,835 48	51	68 01 15	39,272 20	»	»	»
Laghouat	1,244	741 13 46	1,221,614 00	231	12 35 55	260,616 60	»	»	»
TOTAUX	3,471	62,044 13 50	4,414,295 55	1,567	2,316 47 18	9,830,847 29	1,184	4,260 37 70	413,013 15
PROVINCE D'ORAN.									
Oran	307	102,111 00 73	1,855,663 00	585	4,528 96 44	7,052,405 00	4	3 03 00	418,000 00
Mostaganem	317	30,873 40 63	4,849,024 00	604	324 23 73	2,718,844 00	18	1 31 31	23,320 00
Mascara	241	27,810 31 07	525,442 00	212	204 21 44	1,340,563 00	»	»	»
Tlemcen	2,291	11,090 97 02	992,578 00	202	19 46 57	2,589,346 00	»	»	»
Saint-Cloud	3	2,810 00 00	28,200 00	56	70 67 23	394,840 00	»	»	»
Nemours	302	030 68 70	134,409 00	84	01 30 42	532,810 00	»	»	»
Sidi-bel-Abbès	344	13,416 46 33	156,703 00	65	1,104 07 55	14,805 00	»	»	»
Tiaret	2	3,023 00 00	41,600 60	34	8 61 41	»	»	»	»
TOTAUX	4,007	215,270 04 50	6,583,919 00	1,842	6,413 72 82	14,049,705 06	22	6 34 31	441,320 00
PROVINCE DE CONSTANTINE.									
Batna	2	06 63 27	0,722 00	33	191 55 80	959,670 00	»	»	»
Biskara	204	»	220,920 00	53	38 12 48	892,240 00	»	»	»
		17,754 palmiers et oliviers.			4,326 oliviers et palmiers.				
Bone	04	21,350 24 44	321,632 00	158	222 81 94	2,386,676 60	3	70,000 01 15	1,001,500 00
Bougie	204	1,970 42 40	125,870 00	194	542 50 63	1,094,595 00	24	4 14 18	28,357 00
Constantine	1,364	143,385 82 35	5,650,588 00	171	95 20 48	4,896,877 00	»	»	»
Djidjelly	34	14 37 02	92,450 00	50	0 22 77	362,214 00	»	»	»
Guelma	42	22,170 00 00	634,000 00	53	1,631 58 03	1,143,120 00	1	2,100 00 00	100,000 00
La Calle	1	0 00 76	500 00	47	5 21 78	233,176 00	»	»	»
Philippeville	420	32,011 49 77	237,820 00	212	133 24 86	1,402,380 06	»	»	»
Sétif	45	4,700 54 48	100,333 00	89	1,203 87 37	3,213,403 00	»	»	»
TOTAUX	2,416	226,326 74 43	7,671,463 00	1,093	4,103 30 94	17,183,810 00	28	72,104 15 33	1,129,857 00
Province d'Alger	3,471	62,044 15 56	4,414,295 55	1,567	2,318 47 18	0,836,847 29	1,184	4,260 37 70	413,013 15
Idem d'Oran	4,007	215,270 04 50	6,583,919 00	1,842	0,415 72 82	14,040,705 00	22	0 34 51	441,320 00
Idem de Constantine	2,416	226,326 74 43	7,071,463 00	1,093	4,163 30 94	17,183,810 00	28	72,104 15 33	1,129,857 00
TOTAUX GÉNÉRAUX	9,894	503,847 84 49	20,069,077 55	4,502	12,807 50 04	41,676,462 20	1,234	70,371 07 63	1,985,090 15

Digitized by Google

TABLEAU DE LA SITUATION DU DOMAINE DE L'ÉTAT, EN ALGÉRIE, AU 31 DÉCEMBRE 1854. (Suite.)

DESIGNATION DES IMMEUBLES.	NOMBRE.	CONTENANCE.	VALEUR APPROXIMATIVE
		h. a. c.	fr. c.
RÉCAPITULATION.			
Immeubles non affectés à des services publics	9,894	503,847 84 49	20,669,077 55
Immeubles affectés à des services publics	4,502	12,897 56 94	41,070,462 29
Immeubles séquestrés qui n'ont été ni affectés à des services publics ni réunis définitivement au domaine de l'État	1,234	76,371 07 63	1,985,090 15
TOTAUX	15,630	593,116 49 06	64,325,229 99
Situation au 31 décembre 1853	15,686	505,186 00 21	53,160,875 08
DIFFÉRENCE sur 1853 — En plus	»	87,930 49 85	11,164,354 91
DIFFÉRENCE sur 1853 — En moins	56	»	»

Le nombre des immeubles qui, en 1854, ont cessé d'être administrés par le domaine, par les motifs indiqués à la fin de l'état précédent, est de..... 3,195

Le nombre de ceux dont la domanialité a été reconnue s'est élevé à..... 3,139

DIFFÉRENCE ÉGALE..... 56

NOTA. Il est à remarquer au sujet de ces deux derniers états qu'il serait impossible de rendre compte, d'une manière sommaire, des causes multiples qui influent, d'année en année, sur les chiffres des contenances totales et de la valeur approximative des immeubles domaniaux.

Digitized by Google

TABLEAU DES IMMEUBLES DOMANIAUX VENDUS AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, EN ALGÉRIE, DEPUIS L'OCCUPATI

ANNÉES	TERRITOIRES CIVILS						TERRITOI		
	RURAUX.			URBAINS.			RURAUX.		
	Nombre.	Superficie	Prix de vente	Nombre.	Superficie.	Prix de vente.	Nombre.	Superficie.	Prix de vente.
		h. a. c. d. m.	fr. c.		h a c.	fr. c.		h. a. c.	fr.
PROVIN									
De 1830 à 1850	640	11 11 24 44	"	207	740 12 85	"	"	"	"
1851	40	0 01 20 06	"	"	"	"	"	"	"
1852	14	0 25 91 25	8,528 50	10	417 17 58	18,034 11	"	"	"
1853	35	1 08 68 13	25,354 92	15	10 45 15	5,788 50	"	"	"
1854	14	0 45 02 75	11,858 50	2	5 40 10	4,160 00	"	"	"
Total	747	1 91 97 43 44	43,841 92	331	1,177 21 68	25,982 61	"	"	"
PROVIN									
De 1830 à 1850	145	5 48 77 71 00	"	45	3,518 35 06	"	"	"	"
1851	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1852	4	0 40 88 28 00	4,255 55	5	2 69 02	1,581 00	"	"	"
1853	51	0 85 94 15 00	14,098 80	"	"	"	"	"	"
1854	28	0 17 63 76 00	6,844 45	"	"	"	"	"	"
Total	206	24 00 60 86 00	25,778 40	48	3,521 04 08	1,581 00	"	"	"
PROVINCE									
De 1830 à 1850	200	5 52 51 91 00	"	84	787 04 10	"	2	1 15	"
1851	33	0 46 81 81 00	"	27	319 93 05	"	"	"	"
1852	25	0 15 81 20 00	64,362 21	"	"	"	"	"	"
1853	44	0 82 57 46 00	82,305 47	24	106 27 00	10,489 85	"	"	"
1854	23	0 41 31 42 00	28,725 50	"	"	"	"	"	"
Total	385	7 50 83 59 00	175,393 18	135	1,140 24 21	10,489 85	2	1 15	"
RÉCAPI									
Alger	747	1 01 97 43 44	43,541 92	311	1,177 21 68	25,982 01	"	"	"
Oran	206	24 00 60 86 00	25,778 40	48	3,521 04 08	1,581 00	"	"	"
Constantine	385	7 50 83 59 00	175,393 18	135	1,010 24 21	10,489 85	2	1 15	"
Total	1,338	33 38 41 88 44	244,713 50	494	6,108 40 07	38,053 40	2	1 15	"

Digitized by Google

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1854 INCLUSIVEMENT, AVEC LES PRIX DE VENTE À PARTIR DE 1852.

ILITAIRES.			TOTAUX DES ADJUDICATIONS.									
DOMAUX.			DOMAUX.			DOMAUX.			DOMAUX ET DOMAUX.			
Nombre.	Superficie.	Prix de vente.	Nombre.	Superficie.	Prix de vente.	Nombre.	Superficie.	Prix de vente.	Nombre.	Superficie.	Prix de vente.
	h. a. c.	fr. c.		h. a. c. d. m.	fr. c.		h. a. c.	fr. c.		h. a. c. d. m.	fr. c.
'ALGER.											
24	7 14 20	"	640	0 11 11 24 44	"	321	753 27 05	"	001	753 38 10 24 44	"
"	"	"	40	0 01 20 06 00	"	"	"	"	40	1 20 00 00 00	"
"	"	"	14	0 25 01 25 00	8,328 50	19	417 17 58	18,034 11	33	417 43 40 25 00	26,363 08
"	"	"	33	1 06 68 13 00	23,354 02	13	10 45 15	3,788 50	40	11 53 32 13 00	27,143 42
"	"	"	14	0 45 02 75 00	11,858 50	2	3 40 10	4,160 00	16	3 01 12 75 00	16,018 50
24	7 14 20	"	747	1 01 97 43 44	43,541 02	355	1,184 35 88	25,982 01	1,102	1,186 27 85 43 44	69,524 53
)ORAN.											
"	"	"	145	5 48 77 71 00	"	45	3,518 35 96	"	190	3,523 83 83 71 00	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	4	0 40 88 28 00	4,235 55	3	2 60 02	1,581 00	7	3 00 90 18 00	5,836 55
"	"	"	31	0 85 04 15 00	14,698 40	"	"	"	31	0 85 94 15 00	14,698 40
"	"	"	28	17 05 70 00 00	6,844 45	"	"	"	28	17 05 76 00 00	6,844 45
"	"	"	206	24 09 60 86 00	25,778 40	48	3,521 04 08	1,581 00	254	3,545 13 68 86 00	27,350 40
ONSTANTINE.											
40	500 30 22	"	202	5 53 46 01 00	"	124	1,393 34 38	"	386	1,298 87 84 01 00	"
"	"	"	33	0 40 81 81 00	"	27	516 03 05	"	00	517 30 26 81 00	"
"	"	"	25	0 13 81 29 00	64,362 21	"	"	"	25	13 81 20 00 00	64,362 21
2	41 01 00	430 00	44	0 82 57 46 00	82,305 47	26	100 68 08	10,010 85	70	107 50 65 46 00	93,225 32
4	84 00 00	2,241 00	23	0 41 31 42 00	28,725 50	4	0 84 96	2,241 00	27	126 27 41 00 00	50,960 50
46	632 27 22	2,671 00	387	7 37 08 59 00	175,393 10	181	2,042 51 43	13,100 85	568	2,040 89 41 50 00	188,554 03
ATION.											
24	7 14 20	"	747	1 01 97 43 44	43,541 02	355	1,184 35 88	25,082 01	1,102	1,186 27 85 43 44	00,524 53
"	"	"	200	24 00 60 86 00	25,778 40	48	3,521 04 08	1,581 00	254	3,545 13 08 86 00	27,350 40
46	032 27 22	2,671 00	387	7 37 98 59 00	175,393 18	181	2,042 51 43	13,100 85	508	2,040 80 41 59 00	188,554 03
70	630 41 42	2,671 00	1,340	33 30 50 88 44	244,712 50	584	6,747 91 39	40,724 40	1,024	6,781 30 95 88 44	285,437 96

Digitized by Google

TABLEAU DES IMMEUBLES DOMANIAUX VENDUS DE GRÉ À GRÉ, EN ALGÉRIE, DEPUIS L'OCCUPATION

ANNÉES.	TERRITOIRES CIVILS.						TERRITOIRE
	RURAUX.			RURAUX.			URBAINS.
	Nombre.	Superficie.	Prix de vente.	Nombre.	Superficie.	Prix de vente.	Nombre.
		h. a. c. d.	fr. c.		h. a. c.	fr. c.	
PROVINCE							
De 1830 à 1856 (1)	702	13 44 77 07	»	212	1,558 65 43	»	243
1851	85	1 25 20 34	»	11	1,067 64 10	»	28
1852	35	6 42 65 71	11,159 90	16	161 01 98	2,066 97	»
1853	56	0 87 07 78	26,864 05	14	11 11 16	3,546 11	»
1854	52	0 98 56 30	27,109 09	29	334 88 86	8,615 10	»
TOTAL	650	16 97 07 73	64,433 64	270	2,817 82 78	5,617 18	271
PROVINC							
De 1830 à 1850 (1)	133	3 11 44 58	»	62	321 45 07	»	343
1851	300	5 42 51 21	»	6	2 16 82	»	23
1852	31	0 41 87 35	14,088 56	6	5 62 63	040 15	»
1853	42	1 44 35 58	14,600 60	17	63 54 45	5,979 62	»
1854	42	1 13 03 55	27,765 90	12	46 10 50	3,730 32	»
TOTAL	548	11 53 22 27	55,554 38	106	461 31 77	10,350 10	366
PROVINCE D							
De 1830 à 1850 (1)	116	1 40 76 00	»	44	630 77 23	»	23
1851	28	0 27 16 55	»	7	18 59 64	»	1
1852	26	0 35 07 30	38,027 64	20	125 05 10	6,537 22	»
1853	54	0 55 07 72	94,028 08	14	03 86 72	5,214 54	2
1854	66	6 47 21 69	78,725 96	6	51 27 54	2,688 12	3
TOTAL	263	3 14 36 16	210,761 70	63	910 36 23	14,430 66	29
RÉCAPIT							
Province d'Alger	650	16 67 07 73	64,433 64	278	2,817 82 78	5,617 18	271
——— d'Oran	548	11 53 22 27	55,554 38	106	461 31 77	10,356 16	366
——— de Constantine	263	3 14 36 16	210,761 70	93	710 39 23	14,436 88	29
TOTAL	1,771	31 64 28 16	330,739 72	475	4,108 53 76	30,467 16	666

(1) Voir, pour les chiffres annuels, les Tableaux publiés pour les années 1845-1846 ; 1846-1849 ; 1850-1852

(2) Échange sans soulte ni retour

Digitized by Google

USQU'AU 31 DÉCEMBRE 1854 INCLUSIVEMENT, AVEC LES PRIX DE VENTE, À PARTIR DE 1852.

ILITAIRES.			TOTAUX DES VENTES.								
RURAUX.			RURAUX.			RURAUX.			TERRAINS DE RURAUX.		
Nombre.	Superficie.	Prix de vente.	Nombre.	Superficie.	Prix de vente.	Nombre.	Superficie.	Prix de vente	Nombre.	Superficie.	Prix de vente.
	h. a. c.	fr. c.		h. a. c. d.	fr. c.		h. a. c.	fr. c.		h. a. c. d.	fr c.
ALGER.											
4	7 95 72	«	945	17 79 99 94	«	216	1,569 31 15	«	1,191	1,584 10 84 84	«
2	23 59 91	«	113	2 19 99 09	«	13	1,099 64 00	«	126	1,092 80 99 09	«
«	«	«	35	0 42 95 71	11,159 91	19	181 01 98	2,069 97	45	181 44 03 71	13,228 98
«	«	«	56	0 87 07 78	29,864 65	14	11 11 18	3,548 11	70	11 98 25 79	30,412 76
«	«	«	52	0 98 56 30	27,109 09	29	334 88 99	8,915 19	81	335 87 47 30	36,024 19
6	31 25 53	«	1,201	22 24 38 72	5,133 65	292	3,183 07 17	14,332 29	1,483	3,209 21 55 72	79,665 93
ORAN.											
1	0 73 92	«	479	7 72 32 33	«	63	322 18 09	«	530	339 01 31 33	«
1	1 02 80	«	323	5 71 40 33	«	10	3 92 92	«	333	9 54 02 33	«
«	«	«	31	9 41 87 35	19,089 50	0	5 92 93	640 15	37	5 44 99 35	14,729 73
«	«	«	42	1 44 35 58	13,099 90	17	83 54 45	5,079 92	50	84 98 90 59	10,970 52
2	0 10 60	(2)	42	1 13 93 55	27,765 90	14	49 30 19	3,730 32	56	59 43 13 55	31,496 22
4	2 47 32	«	914	19 42 99 14	55,554 30	119	403 99 00	19,350 09	1,024	480 32 08 14	65,904 47
ONSTANTINE.											
4	39 65 52	«	142	1 77 20 25	«	48	670 41 75	«	190	672 19 95 25	«
1	96 60 00	«	29	0 27 44 55	«	8	115 19 64	«	37	115 47 08 55	«
1	0 24 48	590 00	29	0 35 97 39	39,027 64	21	125 20 58	7,037 22	47	125 64 65 39	45,064 96
1	961 00 00	(2)	56	0 56 39 03	94,493 55	15	754 99 72	5,214 54	71	755 26 11 03	99,708 09
3	804 52 75	7,710 56	63	3 44 71 09	79,109 90	11	855 80 20	10,309 92	80	850 25 00 69	89,508 58
10	1,602 02 75	8,219 50	319	6 40 62 82	211,631 15	193	2,521 40 08	22,950 38	425	2,527 82 80 82	224,281 53
ATION.											
6	31 25 53	«	1,201	22 24 38 72	65,033 65	282	3,183 07 17	14,332 28	1,483	3,206 21 55 72	7,960 93
4	2 47 32	«	914	19 42 99 14	55,554 30	110	493 90 00	10,350 00	1,024	430 32 08 14	65,904 47
10	1,602 02 75	9,210 50	319	6 40 62 82	211,631 15	193	2,521 49 98	22,659 38	425	2,727 82 80 92	224,281 53
20	1,635 75 60	9,210 50	2,431	45 08 00 68	332,219 19	495	9,169 27 24	47,332 75	2,932	9,194 39 44 68	369,791 93

8o.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DEUX ÉTATS PRÉCÉDENTS, ET COMPARAISON DES FAITS ACCOMPLIS EN 1852, 1853 ET 1854.

ANNÉES		IMMEUBLES DOMANIAUX DE TOUTE NATURE ET EN TOUS TERRITOIRES.								
		VENTES AUX ENCHÈRES.			VENTES DE GRÉ À GRÉ.			TOTAUX.		
		Nombre.	Superficie.	Prix de vente.	Nombre.	Superficie.	Prix de vente.	Nombre.	Superficie.	Prix de vente.
			h. a. c. d.	fr. c.		h. a. c. d.	fr. c.		h. a. c. d.	fr. c.
1852		165	497 16 93 25	96,561 64	129	262 53 49 36	73,022 57	194	759 72 42 61	169,584 41
1853		177	205 28 12 59	133,067 14	200	632 23 17 39	149,800 47	377	1,057 31 29 96	284,867 61
1854		71	147 84 29 75	33,829 45	217	1,245 53 56 34	157,026 99	288	1,393 39 86 29	210,856 44
Comparaison entre 1852 et 1853.	En plus en 1853	112	»	39,505 50	71	389 69 68 63	76,777 90	183	297 78 67 37	115,283 20
	En moins en 1853	»	291 90 80 66	»	»	»	»	»	»	»
Comparaison entre 1853 et 1854.	En plus en 1854	»	»	»	17	393 32 39 15	7,228 32	»	335 88 56 31	»
	En moins en 1854	106	57 43 62 84	61,237 69	»	»	»	89	»	74,009 17

Digitized by Google

CHAPITRE II. — SERVICE FORESTIER.

PROVINCE D'ALGER.

L'énumération des faits accomplis dans les cantonnements forestiers de la province d'Alger fera facilement juger de l'importance du service, et apprécier les progrès réalisés pendant l'année 1855.

Reconnaissances, levés, délimitation. — Quinze forêts, comprenant ensemble 22,000 hectares, ont été reconnues par le service; des rapports appuyés de croquis visuels ont été transmis à l'autorité supérieure compétente, avec des propositions tendant à soumettre ces forêts au régime forestier. Les principaux massifs ou forêts sont :

Dans le cantonnement de Koléah, d'Haouch-Telly, à Mokta-Khera et à Fouka.

Dans le cantonnement de Dellys à Bouberak.

Dans le cantonnement d'Aumale, les forêts de K'Senna, des Ouled-Ferrah, du Beni-Amar, des Djebel-Dira.

Dans le cantonnement de Cherchel, les forêts de Gaat-el-Kadidret et de Taketa.

Dans le cantonnement de Medéah, la forêt des Beni-Sliman.

Coupes, exploitations. — Il a été exploité :

14,727 stères de bois et 319 quintaux métriques de charbon;
92,990 fagots;
9,907 arbres ou perches pour construction;
620,400 mètres cubes de bois d'œuvre et de construction;
15 hectares ont été débroussaillés, etc.

Tous ces produits ont été denombrés et délivrés en vertu de ventes publiques par adjudication et de marchés de gré à gré.

Ils ont donné lieu à des redevances dont le montant s'élève à 19,058 fr. 58 cent., soit 4,223 fr. 19 cent. de plus que l'année précédente.

Indépendamment de ces ventes et marchés, le service forestier a délivré aux indigènes pour la construction de leur habitation ou de leurs instruments aratoires :

80 mètres cubes de bois d'œuvre;
74,173 arbres ou perches;
10,320 lattes ou gaulettes, sans aucune redevance, mais dont la valeur, estimée très-approximativement à 18,000 francs, doit aussi figurer dans la valeur des produits délivrés, qui seraient ainsi pour l'année de 37,058 fr. 58 cent.

Propriétés particulières. — 31 demandes en coupe d'arbres ou en défrichements sur des propriétés privées sont parvenues à l'inspection, et ont donné lieu à 27 rapports suivis de décisions favorables de l'autorité supérieure, autorisant l'abatage de 1,017 arbres et le défrichement de 68 hectares de terrains propres à la culture, à la charge par les propriétaires de replanter 1,200 arbres forestiers et de greffer un très-grand nombre d'oliviers.

Digitized by Google

Soumission au régime forestier. — Les forêts soumises au régime forestier dans l'année 1855 comprennent 11,800 hectares; ce sont :

Dans le cantonnement de Dellys, la forêt du Bou-Merdès;
——————— de Tenez, la forêt du Guergour;
——————— d'Orléanaville, cinq massifs non loin de la ville;
——————— de Cherchel, les forêts de Sidi-Sliman et de Bourouis;
——————— de Milianah, les forêts des Attafs, de Tcalouch-Kouf et de Teniet-el-Hâad;
——————— de Médéah, la forêt de Chikaou.

Les commissions forestières et consultatives ont eu à statuer sur plus de 20,000 hectares, et tout fait espérer que l'année 1856 verra soumettre au régime forestier la plupart des forêts qui font en ce moment le sujet d'études relatives à la question de propriété.

Planteurs militaires. — Les planteurs militaires continuent à rendre les services qu'on attendait de leur organisation. Ils ont, dans la section de Saint-Ferdinand (cantonnement du Sahel), repiqué 85,300 jeunes arbres, greffé 355 oliviers, démanté 2,500 chênes liéges, et répandu 425 kilogrammes de semences d'essences différentes sur les points à reboiser.

Dans le cantonnement de Koléah, les planteurs militaires ont été occupés au repeuplement des vides et clairières de la forêt de Tefeschoun. 17 hectares de terres ont été préparés pour être reboisés, 12 hectares ont été ensemencés de glands de chênes liéges. 9,000 jeunes plants extraits de la pépinière de Fargheu ont été transplantés.

Dans le cantonnement d'Orléansville, le détachement de planteurs a été renforcé dans le dernier trimestre de 1855 par celui de Koléab. Une pépinière de 10 hectares a été plantée ou ensemencée et entourée d'une clôture; 86 hectares de terrains, complétement dénudés, ont été plantés et ensemencés d'essences forestières.

PROVINCE D'ORAN.

En 1854-1855, le service forestier a reconnu dans le pays des Ouled-Zeir, savoir :

La forêt de Soughaï;
Le bois de Ohbarr;
Le bois de Bchamich;
Le bois de Chaab-el-Leundj;
Et le bois de Barkache;
Comprenant au total 5,260 hectares.

Ces documents forment le complément des études à faire pour la constitution du domaine forestier dans la subdivision d'Oran.

Il avait été reconnu précédemment 10 forêts comprenant 39,958 hectares; le total général se trouve donc aujourd'hui de 15 massifs, comprenant 45,210 hectares.

Incessamment les forêts considérables de Zermora et d'Ammi-Moussa, situées dans la subdivision de Mostaganem, seront remises au service forestier, qui, en outre, cette année, a exploré les forêts du Dahra.

Le service forestier de la subdivision de Sidi Bel-Abbès s'est occupé activement de la reconnaissance de la forêt de Guétarnia; de nouveaux renseignements ont été en même temps recueillis sur les belles forêts de Daya; un travail sur cet objet sera dressé ultérieurement.

Digitized by Google

Un travail statistique d'ensemble pour la province et détaillé par chaque subdivisioo, établi sur les bases adoptées par l'administration des forêts en France, a été terminé et remis à l'autorité supérieure, ainsi qu'un projet de règlement provisoire pour l'exploitation régulière des coupes destinées à alimenter la consommation, tout en régénérant les forêts. Ce travail ne sera pas perdu de vue; chaque année il sera amélioré, complété, et réunira le plus de renseignements possible sur l'étendue, la situation, la nature et les limites de toutes les parties boisées; les soins spéciaux qu'exigent celles de ces parties déjà annexées au domaine forestier de l'État; l'importance et la nature des produits; les besoins auxquels il est essentiel de pourvoir, tant pour les centres habités que pour la colonisation et les indigènes, ainsi que les meilleurs moyens de pourvoir à ces besoins; les menus produits, le chiffre de la consommation en combustible dans chaque ville ou centre de cantonnement; celui de la consommation de l'armée; comment se font et d'où proviennent ces approvisionnements; comment s'alimentent les marchés; les prix courants; mêmes renseignements pour les bois d'œuvre; la viabilité pour les débouchés, les points sur lesquels il conviendrait d'abord de l'assurer au double point de vue de l'exploitation des forêts et des centres à créer; les droits d'usage; les tolérances à supporter; celles que l'on peut espérer supprimer et le moyen d'y arriver; les circonstances commerciales et industrielles particulières à chaque localité à mesure qu'elles se produisent; la nature et l'importance des délits; les difficultés de surveillance résultant de l'état des lieux, des besoins ou des habitudes des populations indigènes, etc. etc.

AMÉLIORATIONS.

Le service forestier a terminé le reboisement des versants de la montagne de Santa-Cruz, qui dominent Oran, c'est-à-dire 70 hectares environ. Les semis ont admirablement réussi; les premiers faits présentent aujourd'hui des plants de 60 à 70 centimètres de hauteur, vigoureux et bien venants; le succès est incontestable, car ces semis ont supporté trois étés secs et brûlants, grâce aux soins d'entretien et d'abri qui leur ont été donnés. 800 de ces plants ont pu être enlevés sans nuire au massif, et ont été destinés à l'embellissement des jardins de la promenade de l'Étang.

8 hectares 11 ares près d'Hennaya (Tlemcen) ont été ensemencés en chênes; les semis se comportent très-bien, et présentent tous les signes d'une végétation vigoureuse.

37,374 mètres de route de ceinture (10 mètres de large), avec grands fossés d'angle et petits fossés bordiers, ont été ouverts autour de la forêt de Muley-Ismaël pour déterminer le cantonnement des Gbarabas.

15,000 greffes ont été posées sur les oliviers de la forêt de Muley-Ismaël (Oran); 1,300 sur ceux de l'Oued-Chouly (Tlemcen) et 600 sur ceux de la forêt de Zamorab (Mostaganem).

22,000 pieds de chêne liége ont été demasclés à la forêt d'Ahfir (Tlemcen); les résultats sont satisfaisants; le liége de reproduction se présente bien; ces chênes liéges commencent à attirer l'attention des amateurs.

Tous ces travaux ont été exécutés par la compagnie des planteurs et bûcherons militaires, sous la surveillance et la direction des agents forestiers.

FORÊTS D'OLIVIERS.

La forêt de Muley-Ismaël, d'une contenance de 12,000 hectares environ, a été l'objet de plusieurs demandes en concession d'exploitation des oliviers qui s'y trouvent en grande abondance. Ces demandes ont été faites pour 40 années, et les concessionnaires ont pour but principalement l'exploitation de l'olivier au point de vue de la récolte des olives.

Il existe en outre de nombreuses forêts d'oliviers en ce moment à l'étude.

Les produits forestiers ont quintuplé en 1855 ceux qui avaient été effectués en 1854. Lorsqu'il sera possible de donner au service forestier de la province d'Oran l'extension nécessaire, ces produits prendront bientôt un accroissement considérable.

Digitized by Google

PROVINCE DE CONSTANTINE.

Longtemps méconnues ou négligées, les richesses forestières de la province de Constantine commencent enfin à être mieux appréciées.

Sur ce sol africain, que certains écrivains prétendaient être complétement dépourvu de bois, les dernières statistiques établies par le service forestier, les rapports des officiers du génie, de l'état-major et des bureaux arabes ont révélé l'existence de vastes forêts.

Le recensement inscrit dans le compte rendu des exercices 1852-1854, accusait dans la province 630,800 hectares de bois; mais depuis, ainsi que l'indique le relevé ci-après, de nouvelles richesses sont venues s'ajouter à cette vaste étendue. Ce relevé fera connaître, mieux qu'une description longue et minutieuse, l'importance et la destination de ces forêts.

TABLEAU, PAR CERCLE, DU SOL BOISÉ DE LA PROVINCE DE CONSTANTINE.

DÉSIGNATION DES CERCLES	ÉTENDUE DES MASSIFS.	ESSENCES PRINCIPALES.
	hect. a.	
Constantine	50,700 07	Chêne vert, liége, zéen, frêne, orme, pin d'Alep, olivier.
Aïn-Beïda	23,950	Chêne vert, zéen, frêne, pin d'Alep, olivier.
Tebessa	40 300	Chêne vert, zéen, frêne, pin d'Alep.
Djidjelli	42,000	Chêne liége, zéen, frêne.
Philippeville	82,015 01	Chêne liége, zéen, orme, frêne, olivier, chêne vert, tremble.
Batna	71,030	Chêne vert, cèdre, genévrier, pin d'Alep.
Biskra	40,965	Chêne vert, pin d'Alep, tamaris.
Sétif	51,700	Chêne vert, cèdre, pin d'Alep, zéen, frêne, genévrier.
Bordj-bou-Areridj	20,170	Chêne vert, pin d'Alep, cèdre, thuye, zéen, genévrier, olivier.
Bouçada	12,000	Tamaris, chêne vert, pin d'Alep, olivier.
Bougie	77,950	Chêne vert, zéen, liége, frêne, olivier, caroubier.
Bône	53,442 43	Chêne liége, zéen, frêne, olivier, chêne vert, tremble.
Souk-Aras	50,400	Chêne liége, olivier, zéen, chêne vert, frêne.
Guelma	70,900	Chêne liége, zéen, chêne vert, frêne.
La Calle	56,755	Chêne liége, zéen, frêne, saule, orme, tremble, aune.
TOTAL GÉNÉRAL	765,073 51	

Les chiffres précédents, qui ont déjà leur importance, sont loin d'accuser toute la vérité sur la richesse forestière de la province de Constantine. De nouvelles notions seront inscrites à ce sujet dans le prochain compte rendu.

Bois destinés aux services publics. — Les essais qui ont été faits dans les arsenaux de la marine, du génie, de l'artillerie, du parc des équipages militaires, et dans les constructions des lignes télégraphiques électriques, ont établi l'aptitude des bois algériens pour ces divers usages, et même une supériorité bien marquée dans les essences de frêne et chêne zéen, sur les similaires d'Europe, notamment pour l'application du zéen aux constructions navales. Déjà des mesures ont été arrêtées pour assurer des exploitations qui, d'après des prévisions basées sur une première reconnaissance, porteront sur un matériel de près de 100,000 mètres cubes d'une valeur moyenne de 1,500,000 francs en forêt et de 150,000,000 francs rendu à Toulon.

Constructions civiles; exportations. — L'industrie privée, mieux éclairée qu'elle ne l'était précédemment sur

Digitized by Google

la véritable valeur de nos produits forestiers et sur le parti qu'on en peut tirer en France, où la construction des chemins de fer absorbe une si grande quantité de bois de chêne, n'attend plus que l'ouverture des voies de communication pour s'emparer des coupes.

Les bois de cèdre de Batna et de Sétif tendent à se substituer aux bois du nord.

Dans ces deux cercles, il a été délivré en 1855, pour les constructions civiles et militaires, 4,667 mètres cubes et 5,000 poteaux pour les fils électriques.

Le marché de Constantine fait venir le cédre de Batna, parce que les bois du Nord commencent à être rares et coûtent jusqu'à 150 francs le mètre cube, alors que le cèdre ne se paye que 90 à 95 francs.

La coupe annuelle de 7,000 mètres cubes de cédre, concédée pour 20 ans à M. Barbaroux, amènera l'usage de cette essence, et fera cesser le préjugé qui faisait repousser le cèdre comme attirant les insectes.

On reproche au cèdre d'avoir moins de force et d'élasticité que n'en a le bois du Nord; mais, en ajoutant un dixième d'épaisseur aux pièces que l'on emploiera, ces bois présenteront la même force et la même élasticité.

Charbonnette. — Bientôt, selon toute apparence, les hauts fourneaux de l'Alélick seront en mesure de profiter de l'exploitation qui leur a été affectée dans les forêts de l'Edough et des Beni-Salah et dont la production annuelle pourra s'élever à 90,000 stères. De plus, les usines à la catalane, projetées tant à l'Oued-Aneb, au cap de Fer, au Filfilah et aux Beni-Fourhal, ouvriront de nouveaux débouchés aux produits des forêts voisines.

Liége. — Quatre nouvelles concessions de liége ont été accordées au Fendeck et au Zeramna, 12 autres sont préparées et demandées, et bien d'autres peuvent encore être aménagées dans la province, qui renferme plus de 150 mille hectares de cette essence. L'ensemble des produits, quand l'exploitation aura été préparée par le démasclage et les coupes d'amélioration, présentera un chiffre annuel de 6,000,000 francs, soit pour l'État et d'après les fixations usitées, un revenu moyen annuel de 1,200,000 francs pendant toute la durée de la concession.

Écorces à tan. — Les coupes produisent, dans toutes les forêts, des quantités considérables d'écorces à tan, ressource précieuse pour l'industrie locale et le commerce d'exploitation.

Oliviers. — Les cercles de Philippeville, Bône, Guelma et Bougie renferment d'importants et nombreux massifs d'oliviers sauvages, c'est-à-dire plus de 6,000,000 de pieds d'arbres de cette essence, susceptibles de donner, après élagage et greffe, et moyennant 6 millions de dépense, un revenu annuel de 600,000 francs après la cinquième année, et 3 millions après 15 ans.

Pour la France, qui achète annuellement à l'étranger pour 26 millions de francs d'huile, il y a là une immense richesse à exploiter.

Bois d'ébénisterie. — Les élagages et les éclaircies nécessaires pour préparer les arbres à la greffe, dans les massifs trop serrés, fourniront des bois loupeux et noueux, éminemment propres à la fabrication des meubles.

Ce produit, bien qu'accessoire, n'est pas sans importance pour l'ébénisterie.

Chasse et pêche. — Le lac de Fetzara, d'une étendue de 15,000 hectares, est abondamment peuplé de poissons. Son éloignement des centres de consommation, et la qualité généralement mauvaise du poisson qu'il produit, ne permettent de l'exploiter que pour l'extraction d'une huile propre à divers usages industriels.

Parmi les 81 espèces d'oiseaux qui fréquentent ses eaux, 18 seulement sont comestibles: la chair des

autres n'est bonne qu'à la fabrication de l'huile animale; mais les fourrures offrent un produit très-important. La pelleterie tire un excellent parti des dépouilles du cygne, de plusieurs espèces de grèbe, du plongeon à gorge noire, du flamant et même du canard siffleur et des poules d'eau.

Le grèbe du lac de Fetzara est beaucoup plus estimé que celui de Genève; à Bône, il se vend en moyenne 2 francs brut et 3 à 4 francs la peau préparée.

A ne considérer que ce dernier produit et la fabrication de l'huile animale, et en supposant une exploitation réduite dans les limites de la production, et de manière à n'en pas tarir la source, on peut évaluer à 10,000 francs le rendement annuel de la pêche et à 9,000 francs celui de la chasse.

Le service forestier a formulé des propositions et un cahier des charges pour l'amodiation, l'exploitation, l'exercice, la police et la réglementation de ces droits de chasse et de pêche. Des demandes en concession ont été présentées, qui permettent d'espérer que l'État en tirera une redevance annuelle de 3 à 4,000 francs.

Travaux d'amélioration.—Les travaux de l'exercice 1855 ont été exécutés sur une bien plus grande échelle que les années précédentes. Le tableau ci-après en donne le résumé.

TRAVAUX D'AMÉLIORATIONS EXÉCUTÉS PENDANT L'EXERCICE 1855.

NOMS DES CANTONNEMENTS	DÉBROUSSAILLEMENT par extraction de souches.	DÉBROUSSAILLEMENT par recépage.	DÉMASCLAGE de chênes lièges. — Nombre d'arbres.	CREFFAGE d'oliviers. — Nombre d'hectares.	RÉCOLTE de glands. — Hectolitres.	RÉCOLTE de graines de pin d'Alep. — Hectolitres.	PLANTATIONS de hautes-tiges. — Châtaigniers.	SEMIS par potets. — Nombre d'hectares.	TRIANGULATION de concessions. — Hectares.	ARPENTAGE de concessions. — Hectares.	OUVERTURE de nouvelles routes. — Mètres.	OUVERTURE de sentiers malaisés. — Mètres.
	hect.											
Constantine	»	85	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Batna	»	18	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Philippeville	»	35	107,288	25	»	»	»	»	»	»	»	20,625
Jemmapes	»	18	329,150	»	»	»	»	»	»	443 30	»	7,500
Bougie	»	25	»	»	»	»	»	»	2,850	»	»	»
Djidjelli	»	»	»	»	»	»	»	»	22,200	8,500	»	»
Edough	71	62	63,686	»	320	4	52	71	»	»	»	5,800
Beni-Salah	»	36	»	»	»	»	»	»	»	»	18,174	5,401
La Calle	»	130	280,040	»	»	»	»	»	600	400	»	3,000
TOTAL GÉNÉRAL	71	409	780,764	25	320	4	52	71	25,650	9,343 36	18 174	42,320

La compagnie de planteurs et bûcherons militaires toute entière est restée dans la subdivision de Bône occupée aux travaux de route des Beni-Salah et au débroussaillement et repeuplement de la forêt de l'Edough.

Maintenant elle est divisée en deux détachements, dont l'un, composé de 134 hommes, est occupé au Méridj, près de Constantine, à un reboisement dont le but est d'assainir le climat, et d'assurer à la ville une partie de sa consommation en combustible, et l'autre, de 66 hommes, entreprend le reboisement des dunes et marais qui s'étendent à l'est de Bône jusqu'à la rivière de la Mafrague. C'est à coup sûr, un des moyens les plus efficaces pour combattre l'insalubrité du pays.

En conséquence, il sera créé sur les dunes, par semis, une zone forestière d'environ 500 mètres d'épaisseur, et sur les marais, des semis d'aune, des plantations, des boutures, suivant le degré d'humidité du sol, de manière à les circonscrire et à les faire bientôt disparaître sous une série de groupes d'arbres, qui sera sensiblement parallèle au système des dunes et à la route de La Calle.

Digitized by Google

CHAPITRE III. — DOUANES.

MOUVEMENT COMMERCIAL DE L'ALGÉRIE AVEC LA FRANCE ET LES PAYS ÉTRANGERS, DEPUIS L'OCCUPATION EN 1830 JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1855.

L'absence de documents officiels ne permet point d'établir quelle était l'importance du commerce de l'ancienne régence d'Alger avec les pays étrangers. On sait que le commerce de la régence avec le dehors était difficile et ne se faisait que sous le bon plaisir du gouvernement, qui fixait bien les droits d'importation à 5 et 10 p. 0/0, selon l'origine de la marchandise et la faveur accordée en vertu de conventions dont quelques nations avait acheté l'avantage, mais les garanties promises n'étaient pas toujours respectées, et l'étranger, habituellement considéré comme ennemi n'échappait souvent à une ruine complète qu'au moyen des sacrifices et des présents dont il payait la bienveillance du dey et des membres influents de son divan. D'un autre côté, l'État faisait le monopole de la majeure partie des produits du pays, dont l'exportation était prohibée, en ce sens qu'elle ne pouvait avoir lieu qu'en vertu de licences ou d'autorisations appelées *tascaras*, quand elles s'appliquaient à un seul objet, et *drekers*, quand elles en embrassaient plusieurs. La délivrance des licences était payée proportionnellement aux quantités exportées et comportait ainsi un véritable droit d'exportation.

Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'avant 1789, la compagnie française d'Afrique, dont le siége était à Marseille, achetait sur les côtes de la régence, principalement dans la province de Constantine, des quantités considérables de grains qu'elle vendait avec avantage dans le midi de la France, en Italie et en Espagne. C'est ainsi encore que de 1792 à 1796 nos provinces méridionales furent approvisionnées de blés algériens. Un peu plus tard le port d'Arzew, dans la province d'Oran, expédiait annuellement au dehors 250 à 300 cargaisons de céréales. En 1814, le même port chargeait 40,000 bœufs destinés à l'armée anglaise en Espagne. En 1829, un seul négociant d'Oran expédiait sur Gibraltar 90,000 fanègues ou environ 94,000 hectolitres de céréales et 3,000 bœufs.

D'après le témoignage de la chambre de commerce de Marseille, la valeur des marchandises étrangères importées dans la régence d'Alger en 1814 n'excédait pas 2,200,000 francs, dont moitié en marchandises françaises. En 1822, les importations atteignirent le chiffre de 6,500,000 fr., sur lesquels 1,500,000 fr. au plus représentèrent la part de la France. Les importations d'Europe consistaient en tissus de soie, de laine, de coton, soie brute, denrées coloniales, quincaillerie, mercerie, bijouterie, fer et acier. Les draps et les lainages venaient de France et d'Angleterre. Ce dernier pays fournissait, avec l'Italie et le Maroc, la quincaillerie grossière, et partageait avec la France la fourniture des autres produits. L'Espagne prenait une faible part dans les importations, mais elle faisaisait l'industrie des transports.

Les exportations de la régence, qui acquéraient de temps à autre une certaine importance, quand l'Europe méridionale faisait appel à ses céréales, ne représentaient, en 1822, qu'une valeur approximative de 1,500,000 francs. C'était le résultat inévitable de la situation faite au commerce par un gouvernement qui semblait prendre à tâche, comme on l'a dit ailleurs avec beaucoup de raison, d'étendre les limites du désert jusqu'aux rives de la Méditerranée ! Indépendamment des céréales et des bestiaux, le commerce d'exportation s'exerçait ordinairement sur les huiles, les laines, les cuirs, la cire, les paniers en sparterie et le corail, dont la pêche appartenait depuis un temps immémorial à la France, dans les parages de la Calle, près de l'ancien bastion de France.

On sait que c'est en 1561 que ce bastion fut commencé par deux marchands de Marseille, nommés Thomas Lincha et Carlin Didier, qui y dirigèrent les premières opérations de la pêche. Il devint ensuite la propriété d'un sieur de Moissac, et il était complétement tombé en ruines quand Sanson Napollon entreprit, en 1628, de le rebâtir, en lui donnant plus d'extension. Un gouverneur, nommé par Louis XIV, en vint

prendre, dans la suite, possessioo au oom de la Franca. En 1632, le bastieo de France, la Calle et le cap Rose formaient ce qu'on appelait alors les concessions d'Afrique pour la pêche du corail. L'insalubrité du bastioo de France fit traosporter, plus tard, l'établissemeot des coocessions à Collo et à la Calle. En 1694, une compagnie s'organisa pour exploiter ainsi tout l'est de la régence d'Alger. Elle fut dissoute, eo 1802, par suite des guerres ioaritimes; mais en 1817, un traité rendit à la France la pêche du corail dans les parages où elle s'exerce encore aujourd'hui. La Fraoce possède aussi le privilége de cette pêche sur le littoral tunisien, en vertu de convantions passées avec le bey de Tunis.

Cette longue occupation, par la France, d'un poste important sur la plage africaioe était pour ainsi dire, uoe pierre d'attente qui demandait de nouvelles assises pour l'établissement d'un plus vaste édifice. Le caneo de 1830, en renousnt la chaine des prodiges traditionnels des armea françaises, prépara les matériaux du nouvel édifice, que cimentèreot depuis le sang de oos soldats et nos trésers. Eo même temps, et par une juste compensation, uoe ère nouvelle a'est ouverte pour le commerce algérien avec l'Europe occidentale, et la France en particulier. De nouvelles sources de productions ont été mises à jour et ont révélé de toutes parts les efforts incessants du travail agricole et iodustriel dans cette belle possession d'Afrique, où d'immeoses richesses contingeotes atteodeot que le courage et l'intelligence des hommes hien inspirés viennent leur donner une valeur actuelle et positive, et permettre à la métropole de recevoir de l'Algérie, à titre d'échange pour les 70 à 80 millions de produits qu'elle lui eovoie déjà chaque année, tout ce que pourra enfanter le travail colonial de ce pays,

On va voir quelle influence oot eue sur les destinées commerciales de l'Algérie les différentes législations douanières adoptées successivement par la France à l'égard de cette celooie, c'est-à-dire au fur et à mesure que notre domioatioo s'y est étendue et affermie, et que l'on a mieux compris les vrais intérêts des deux pays aur ce point fort importaot. Cet examen portera sur les quatre périodes du régime commercial de l'Algérie, en commeoçant à l'occupation et en finissant au 31 décembre 1855, époque où s'arrêtent les derniers documents fournis par la douaoe algérieooe. La première période comprend les années 1831 à 1835, pendant lesquelles des arrêtés du gouverneur géoéral coostituèrent la base du régime commercial de l'Algérie, avec les contrées transméditerranéennes. La seeoode période, ouverte par l'ordouoaoce royale du 11 novembre 1835, embrasse huit aooées, de 1836 à 1843. La troisième période, ouverte par les ordonnances du 16 décembre 1843, compte sept années, du 1er janvier 1844 au 31 décembre 1850. La quatrième périodo, eofin, a vu s'ouvrir le régime consacré par la loi de douane du 11 janvier 1851, et compreod les faits commerciaux correspoodant aux années 1851, 1852 1853, 1854 et 1855.

Pendaot la période de 1831 à 1835, le mouvement commercial de l'Algérie avec le dehors s'est élevé, en moyeooe annuelle, à près de 11 millioos, dont plus de 9 millions représentent le chiffre des importations, et enviran 2 millioos celui des exportatinns. Il faut dire, cependant, que les importationa de 1831, y compris celles des premiers mois de l'occupation en 1830, n'ont pas excédé 6 millions et demi, tandis qu'elles se soot élevées graduellemeot jusqu'à plus de 8 millions et demi en 1834, et jusqu'à près da 17 millions en 1835. Cette augmeotatioo du double d'une année à l'autre s'explique par l'attente où l'oo était alors du ooaveau tarif de douane, qui fut mis en vigueur par l'ordoonance du 11 oovembre 1835, et qui vint frapper de droits plus élevés un grand nombre de marchaodises étrangères. Un arrêté du général eo chef de l'armée d'occupation du 22 aeptembre 1830 avait imposé un droit de 8 p. o/o sur les marchandises d'origine étrangère importées en Algérie par bâtiments français ou algériens, à l'exclusion des bâtiments étrangers. Un autre arrêté en date du 30 octobre 1830 permit aux navires étrangers d'importer indistinctement les marchaodises d'origioe française et d'origine étraogère, mais en assujettissaot les unes et les autres au droit de 8 p. o/o. En vertu du même arrêté, les marchaodises fraoçaises apportées par bâtiments français ne devaieot payer qne 4 p. o/o. C'était une faveur accordée au pavillon national plutôt qu'à la marchandise métropolitaine. L'ordonnance du 11 oovembre 1835 fit disparaître les droits qui frappaient les marchandises françaises, et frappa d'une taxe de 12 ou 15 p. o/o les marchaodises étrangères prohibées en France. Les marchandiaea noo prohibées devaient payer le *cinquième* ou le *quart* des droits fixés par le tarif métropolitain.

Digitized by Google

Ces taxes différentielles s'appliquaient suivant que les marchandises étrangères arrivaient des entrepôts français ou directement des pays étrangers. Les sucres et les cafés eurent leur tarification spéciale; les grains, farines, foin, paille, fourrages, légumes, fruits, bois à brûler, bois de construction, charbons de bois et de terre, matériaux à bâtir, fontes, fers ou aciers fondus et forgés, fer-blanc, plomb, cuivre, zinc à l'état brut, tirés ou laminés; les chevaux et les bestiaux, et enfin les plants d'arbres et les graines pour semence furent affranchis de tous droits d'entrée en Algérie. L'arrêté du 17 octobre 1830 imposa une taxe de 1 p. o/o de la valeur sur les produits algériens exportés par des navires français ou algériens, et de 2 1/2 p. o/o sur les produits exportés par des navires étrangers. Le chiffre des exportations algériennes, qui s'était élevé à 1,500,000 fr. en 1832, fléchit en 1831 et 1833, pour remonter à 2,377,000 francs en 1834, et à 2,597,000 francs en 1835. On peut évaluer à 1,637,000 francs les produits expédiés pour la France cette même année, et à 961,000 francs les produits expédiés à l'étranger. L'ordonnance du 11 novembre 1835 affranchit de tout droit de sortie les produits algériens expédiés en France, et les grains et les farines expédiés à l'étranger. Tous les autres produits de l'Algérie chargés à destination des pays étrangers furent soumis aux droits de sortie établis par le tarif général de France, ou à 15 p. o/o de leur valeur, quand les similaires étaient prohibés à la sortie des ports français. D'un autre côté, l'ordonnance du 11 novembre 1835 exempta de toute taxe de douane les produits français importés en Algérie, tandis que les produits algériens importés en France restèrent passibles des mêmes droits que les produits similaires des pays étrangers, droits souvent fort élevés, ce qui fit faire alors cette remarque que, « contrairement aux autres colonies, l'Algérie n'était protégée *pour elle-même*, ni par des prohibitions, ni par des priviléges, et qu'il n'existait de priviléges que pour la France, dont les produits étaient reçus en toute franchise en Algérie[1]. »

Sous le régime de l'ordonnance du 11 novembre 1835, le mouvement des importations et des exportations prend un caractère plus prononcé. Les importations s'élèvent progressivement, dans l'intervalle de huit années (1836 à 1843), de 22 millions et demi à près de 79 millions. Si la France participe à ce mouvement ascensionnel, comme dans la période précédente, les pays étrangers, soit d'une manière directe, soit par l'intermédiaire des entrepôts français, prennent la plus grande part dans les importations algériennes. Ainsi, sur les 79 millions qui représentent les importations de 1843, les pays étrangers ont figuré pour 47 millions, et la France pour 32 millions seulement.

Une grande disproportion se manifeste également dans la moyenne générale annuelle des importations pour toute la période 1836-1843, c'est-à-dire que sur un chiffre moyen annuel de 51 millions, l'étranger a importé pour 30 millions, et la France pour 21 millions. Durant la même période, les exportations de l'Algérie se sont élevées de 3,435,000 francs en 1836, à 7,782,000 francs en 1843. La moyenne générale annuelle a été de 4,865,000 francs, valeur à peu près partagée entre la France et les pays étrangers. Les exportations à destination de la France consistaient exclusivement en produits algériens, tandis que les exportations à l'étranger consistaient en produits algériens, en produits français et en produits étrangers tirés des entrepôts réels. En somme, le régime de l'ordonnance de 1835 avait été plus favorable au commerce des pays étrangers qu'au commerce de la France et au commerce de l'Algérie, et l'on dut songer à y apporter des modifications indispensables.

Deux ordonnances rendues sous la date du 16 décembre 1843 ont donc inauguré la troisième période du régime commercial de l'Algérie. L'une a réglé les importations en Algérie de la manière suivante : 1° admission en franchise des produits du sol et de l'industrie de la France et des produits étrangers nationalisés en France par le payement des droits, ainsi que des grains et des farines, des légumes secs, des matériaux de construction, bois, métaux et pierres, des chevaux, des bestiaux, des plants d'arbres, des graines pour semenses, venus de l'étranger; 2° aggravation de droits pour beaucoup de produits étrangers, tels que tissus de coton et de laine, poterie de grès fin, sucres bruts, cafés, fourrages, etc., etc.; 3° prohibition pour d'autres produits étrangers, tels que sucres raffinés, armes, munitions et projectiles de guerre, contrefa-

[1] *Tableau des établissements français en Algérie*, 1er volume, p. 335, années 1830 à 1837.

çons en matière de librairie, de typographie et de gravure. La seconde ordonnance a réglé les importations de l'Algérie en France. La plupart des produits bruts et naturels de la colonie avait à payer la moitié des droits fixés par le tarif métropolitain pour la provenance étrangère la plus favorisée. C'était les laines en masse, les huiles d'olive, les peaux, les fruits frais ou secs, le liége, le corail, la soie en cocons et la soie grège, les minerais de toutes sortes, etc. D'autres produits, tels que les grandes peaux brutes, la cire non ouvrée, les dents d'éléphant, les arachides, le coton, les filaments végétaux, payaient les mêmes droits que les produits similaires importés du Sénégal et des colonies françaises. Enfin tous les autres produits importés d'Algérie en France, y compris les céréales et les farines, avaient à payer les droits du tarif général de France. Quant à l'exportation, les produits de l'Algérie expédiés en France étaient affranchis des droits de sortie. Les produits expédiés à l'étranger, à l'exception des grains et des farines, qui jouissaient aussi de la franchise, payaient : celles qui n'étaient pas prohibées à la sortie de France les droits du tarif général, et celles dont la sortie était prohibée, 15 p. o/o de la valeur. En résumé, aggravation de taxe sur les marchandises étrangères importées dans la colonie, pour favoriser les marchandises similaires françaises; et, d'un autre côté, abaissement du tarif pour certains produits algériens importés dans la métropole, les autres continuant à être considérés comme produits étrangers.

On voit, sous ce régime, les importations générales de l'Algérie atteindre le chiffre de 83 millions en 1844, de 79 millions en 1845, de 115 millions en 1846, pour redescendre à 96 millions en 1847, à 86 millions en 1848, à 65 millions en 1849 et à 72 millions en 1850, soit un chiffre de 88 millions pour la moyenne générale de 1844 à 1850. On se rappelle que la moyenne annuelle de la période de 1836 à 1843 n'avait pas dépassé 51 millions. C'est au profit des marchandises d'origine ou de fabrique française surtout qu'a lieu l'accroissement, bien que les importations étrangères prennent encore une très-grande part dans le mouvement commercial algérien. Ainsi, les importations de France, qui n'avaient pas dépassé 32 millions en 1843, atteignent le chiffre de 46 millions en 1844, et de 70 millions en 1846, pour redescendre les années suivantes et donner une moyenne générale annuelle de 52 millions pour la période de 1844 à 1850. Quant aux exportations de l'Algérie, elles prennent un peu plus de développement sous le régime des ordonnances de 1843, et dans les dernières années surtout. Du chiffre de 7,780,000 francs en 1843, elle s'élève progressivement à celui de 13,700,000 francs en 1849; et la moyenne annuelle pour la période de 1844 à 1850 est de 9,800,000 francs. Les exportations pour France profitent exclusivement de cette augmentation, grâce aux achats d'huile d'olive et de laine que notre commerce va faire en Algérie. Cependant une disproportion trop grande existait encore entre le chiffre des importations et le chiffre des exportations de la colonie. Ses rapports commerciaux avec la mère patrie étaient entravés par des tarifications exorbitantes pour l'une et sans raison d'être pour l'autre, tandis que pour ses productions les plus essentielles, telles que les céréales et les farines, l'Algérie se voyait dominée et écrasée chez elle par la production étrangère, ce qui brisait du même coup l'essor de son commerce d'échanges et celui de son agriculture.

On a pu dire avec vérité que l'Algérie avait à lutter contre une triple impossibilité; impossibilité de vendre chez elle ses propres produits, qui y rencontraient la concurrence des produits similaires étrangers apportés librement; impossibilité de les expédier avec avantage à l'étranger, où ils étaient considérés comme produits français, et, à ce titre, frappés de droits de douane; impossibilité enfin de les vendre en France, d'où on les repoussait comme produits étrangers, et où, tout au moins, on leur appliquait des tarifications onéreuses, au lieu de leur ouvrir les portes à doubles battants. Cette situation n'était pas tenable pour l'Algérie, où les efforts les plus persévérants et les plus énergiques se voyaient constamment paralysés, et où capitaux et labeurs allaient s'engloutir inutilement dans les entreprises de la colonisation. On voyait ainsi la terre la plus fertile du monde condamnée à la stérilité et à une fatale impuissance. Le département de la guerre avait souvent signalé la grandeur du mal, et tout le monde sentait la nécessité d'y apporter un remède prompt et efficace. C'est sous l'empire de cette préoccupation que fut préparée une nouvelle législation douanière pour l'Algérie. On avait proposé un moyen aussi simple que rationnel; c'était d'assimiler entièrement l'Algérie et la France sous le rapport commercial, en sorte qu'il pût y avoir entière liberté d'échanges entre les deux

Digitized by Google

pays. On eût rendu applicable en Algérie le tarif français, pour défendre tout à la fois la colonie et la métropole contre les efforts de la production étrangère, et pour donner à leur propre production les plus grands développements possibles.

C'était aussi le moyen d'appeler en Algérie les capitaux et les bras qui fondent les grandes entreprises coloniales, et opèrent avec d'autant plus de fruit qu'ils trouvent, pour se mouvoir, un terrain plus net et plus dégagé d'entraves. De toutes parts on criait à l'Algérie: « Produisez donc et donnez des preuves de votre « fécondité, afin que l'on puisse avoir foi en vous. » L'Algérie répondait à la France : « Je le veux bien, mais « la condition essentielle et vitale de toute production étant la certitude d'écouler le produit, ouvrez-moi « vos marchés, sans restriction et sans limite, comme les miens sont ouverts aux productions métropolitaines, « et je vous fournirai bientôt les preuves que vous me demandez. » Une première satisfaction fut donnée à l'Algérie; on limita à ses produits naturels proprement dits la faculté qu'elle demandait pour toute sa production, soit agricole, soit industrielle. L'expérience a prouvé que c'était lui créer d'autres embarras par la nécessité de distinguer entre telle et telle production, et gêner ainsi l'essor général du travail colonial. Il faut cependant se hâter de reconnaître que la loi de douane du 11 janvier 1851 fut un très-grand bienfait pour l'Algérie. C'était un premier pas dans la voie de l'assimilation commerciale, et il devait en résulter bientôt les plus excellents fruits. En effet, l'agriculture algérienne avait vu s'ouvrir devant elle le marché français, où des débouchés immenses s'offraient à ses produits. Elle en profita, et la France accueillit avec bienveillance et satisfaction ces témoignages de sa fécondité. La loi douanière de 1851 eut un autre effet avantageux pour l'Algérie, celui d'écarter du marché colonial les produits étrangers qui faisaient à sa production agricole une concurrence désastreuse, notamment les céréales en grains et en farines qui furent assujetties à la tarification de l'échelle mobile française. On va voir quelle influence a eue sur le mouvement commercial de l'Algérie le régime douanier de 1851. Ce qui frappe tout d'abord, c'est que les produits d'origine française prennent dans les apports généraux de la colonie une part comparativement beaucoup plus grande que celle des produits étrangers qui fléchit de plus de moitié dans le cours de la période 1851-1855. Ainsi la moyenne annuelle des importations algériennes pour toute cette période s'élève à plus de 78 millions. La part de la France dans ce chiffre est de 62 millions, et celle de l'étranger de 16 millions ou de 1/5e seulement. Dans la période précédente, la part de l'étranger s'était élevée à plus de 2/5es des importations. Si l'on s'arrête plus particulièrement aux importations de 1855, on voit qu'elles ont dépassé le chiffre de 105 millions. Jamais elles n'avaient été aussi élevées, sinon en 1846, époque de la grande fièvre des spéculations en Algérie, époque aussi de nos plus grands armements militaires en ce pays. La part de la France dans les importations de 1855 a été de 82 millions, et la part de l'étranger de 23 millions. Mais ce en quoi la législation de 1851 a été surtout utile à l'Algérie, c'est pour ses exportations, qui se sont élevées graduellement de 10 millions en 1850, à plus de 49 millions en 1855, savoir: 37 millions à destination de France, 6 millions à destination de notre armée d'Orient, et 6 millions à destination de l'étranger. Les importations et les exportations réunies de l'Algérie, en 1855, ont présenté une valeur de près de 155 millions. Tous ces chiffres résultent des documents fournis par la douane algérienne.

Voyons maintenant quelle a été l'importance du commerce extérieur de l'Algérie pendant la grande période de 1831 à 1855 inclusivement. Le mouvement commercial algérien pendant toute cette période, s'est élevé à 1,742 millions de francs[1], dont 1,463 millions ont affecté les importations et de 279 millions les exportations. Les importations se subdivisent de la manière suivante : 1° marchandises d'origine et de fabrique françaises, 866 millions; 2° marchandises étrangères et des colonies françaises, apportées des entrepôts de France par navires français, 188 millions; 3° marchandises étrangères venant directement de l'étranger, 374 millions; 4° marchandises étrangères déposées dans les entrepôts algériens pour la consommation du pays et pour le commerce de réexportation, 55 millions.

[1] Si l'on tenait compte de la valeur réelle plutôt que de la valeur officielle de la marchandise, on pourrait estimer à 2 milliards au moins le mouvement commercial de l'Algérie depuis 1830.

Digitized by Google

Quaot aux exportations, elles se partagent comme on va voir : 1° produits algériens, à destination de France, 191 millions; 2° produits algériens et français, et marchandises étrangères extraites des entrepôts réels, à destinatioo des pays étrangers, 88 millions. Les marchandises qui ont fait principalement la matière des importations en Algério pendant la grande période de 1831 à 1855 sont : les tissus, les grains, farines et autres denrées alimentaires, les vins et spiritueux, les matériaux de construction, les fontes, les fers, les aciers, les bois, les sucres, les cafés, les tabacs, les pesux préparées et les ouvrages en peaux, la quincaillerie et la mercerie. En tissus seulement, l'Algérie a tiré de la France pour une valeur de plus de 290 millions; en vins et spiritueux, pour 135 millions. Elle a tiré de l'étranger, de 1835 à 1851, pour plus de 200 millions de céréales en grains et en farines. Les principales matières d'exportation ont été les huiles, les laines, la cire, les peaux brutes, les minerais de fer, de cuivre, de plomb auro-argentifère, et aussi, dans les dernières années, les blés, les orges, les farines, les tabacs, la soie, les cotons, la cochenille, la garance, etc.

On vient de voir que l'Algérie allait, avant la loi de douane de 1851, chercher à l'étranger, tous les ans, pour environ 12 à 14 millions de blés et de farines dont elle avait besoin pour nourrir sa population civile et militaire. A partir de la promulgation de cette loi, les choses changent entièrement de face : l'Algérie n'importe plus de céréales; elle se nourrit elle-même et elle en exporte! Ainsi, en 1851, elle expédie au dehors 108,000 hectolitres de blé et 27,000 hectolitres d'orge, évalués 2,200,000 francs. En 1852, 364,000 hectolitres de blé et 98,000 hectolitres d'orge, évalués 6 millions; en 1853, 513,000 hectolitres de blé et 500,000 hectolitres d'orge évalués 12 millions. En 1854, 1,048,000 hectolitres de blé, dont 848,000 pour France et 200,000 pour l'armée d'Orient, et 550,000 hectolitres d'orge, dont 312,000 pour France et 239,000 pour l'armée d'Orient; plus, 4,187,000 kilogrammes de farine, dont 345,000 pour France et 3,841,000 pour l'armée d'Orient. Valeur totale : 21 millions. En 1855, 1,232,000 hectolitres de blé à destination de France; 647,000 hectolitres d'orge, dont 284,000 pour France et 263,000 pour l'armée d'Orient; 4,158,000 kilogrammes de farine, dont 573,000 pour France et 3,585,000 pour l'armée d'Orient. — Valeur totale : 24 millions. Encore faut-il observer que les évaluations de 1854 et de 1855 ont été faites au-dessous du cours réel et officiel des céréales, c'est-à-dire pour les blés à raison de 15 francs l'hectolitre, et pour les orges à raison de 7 francs l'hectolitre.

D'après le taux réel de ces denrées, il faudrait accuser pour 1854, une valeur de 35 millions, et pour 1855 une valeur de 45 millions. Enfin, l'Algérie a exporté, en 1854, 9,460,000 kilogrammes de fourrages, dont 9 millions pour l'armée d'Orient et le reste pour France; en 1855, 19,650,000 kilogrammes de fourrages presque entièrement destinés à l'armée d'Orient. De tout cela il ressort un double enseignement : c'est que l'Algérie, depuis la loi de douane de 1851, a conservé annuellement 12 à 14 millions qu'elle consacrait auparavant à l'achat de grains et de farines à l'étranger, et qu'elle a encaissé aussi depuis lors environ 100 millions, soit en moyenne annuelle 20 millions, pour les céréales qu'elle a vendues à la France, soit pour elle-même, soit pour son armée d'Orient. Il est vrai qu'une grande partie de cet argent est allée entre les mains des Arabes, qui n'ont pas donné à leurs achats de nos produits une valeur correspondante; mais une grande partie aussi est allée aux mains du commerce et de l'agriculture coloniale, qui ont su en tirer parti pour imprimer à leurs opérations l'essor qu'on leur a vu prendre. Tout cela indique encore le bel avenir qui est destiné à l'Algérie et les grandes ressources que peut attendre d'elle la France, en aidant de tout son pouvoir au développement des forces productrices de cet admirable pays, qui vient de révéler coup sur coup, au monde entier, dans les dernières expositions universelles, par combien de côtés utiles cette vie d'expansion peut se produire.

A l'égard des mesures à prendre pour arriver à cette fin, le département de la guerre avait signalé maintes fois la nécessité de faire un nouveau pas dans la voie de l'assimilation commerciale, c'est-à-dire d'étendre à un certain nombre de produits fabriqués en Algérie l'entrée en franchise accordée aux produits naturels par la loi de douane du 11 janvier 1851. Le pouvoir législatif a voté dans ce sens une disposition qui est présentement soumise aux délibérations du Sénat. Au moyen de cette disposition, il suffira d'un décret impérial pour faire admettre la libre importation de tel ou tel produit fabriqué en Algérie, pour lequel il

Digitized by Google

eût fallu recourir à la législature, ce qui entraîne toujours de longs retards, et arrête dans leur principe et leur essor des industries comme celles qui transforment les matières élémentaires pour leur donner une valeur commerciale. L'intérêt du peuplement qui exige que l'on fournisse du travail aux aptitudes industrielles aussi bien qu'aux aptitudes agricoles, et le besoin d'offrir un bon emploi aux capitaux, rendaient cette même disposition indispensable, à défaut de la liberté entière des échanges entre la France et l'Algérie. Il y a lieu d'espérer que son application multipliée donnera de nouveaux développements à la production algérienne et augmentera la source des produits échangeables avec la métropole et avec les pays étrangers.

Il a été dit que le mouvement commercial de l'Algérie s'était élevé, en 1855, à une valeur de 155 millions, dont 105 millions pour les importations, et environ 50 millions pour les exportations. Il a été dit aussi que la part de la France avait été : 1° dans les importations, de 82 millions pour les marchandises d'origine et de fabriques nationales, et de 4 millions et demi pour les marchandises étrangères ou des colonies tirées de nos entrepôts; 2° dans les exportations, de 37 millions en produits algériens, composés principalement de céréales, de laines, de dépouilles d'animaux, de tabacs, d'huiles d'olive, de fourrages, de minerais, de corail, etc. La part du commerce étranger dans les importations algériennes de 1855 a représenté une valeur de 18 millions et demi. Sa part dans les exportations a été de 12 millions, desquels il faut déduire 6 millions représentant la valeur des denrées expédiées à l'armée d'Orient sous le titre de Turquie.

Les droits de douanes perçus pendant la même année sur les marchandises importées en Algérie se sont élevés à 2 millons et demi; les droits de navigation à 320,000 fr., et les recettes accessoires et accidentelles à 269,000 fr., ce qui porte à 3,129,000 fr. les recettes effectuées par la douane algérienne au profit du trésor. Les droits d'octroi également perçus par la douane algérienne, mais au profit de la colonie, sur certains produits et denrées importés par mer, se sont élevés à 2,382,000 fr. En sorte que le chiffre total des taxes de toute nature, perçues par la douane sur les marchandises et denrées des diverses provenances importées en 1855 et à titre de taxes de navigation, a dépassé 5 millions et demi.

Voici maintenant la nomenclature des principales marchandises qui ont formé la matière du mouvement commercial de l'Algérie en 1855 :

1° *Importations.* — Tissus de coton, 22,309,000 fr.; tissus de laine, 7,154,000 fr; tissus de soie, 3,047,000 francs; tissus de lin et de chanvre, 2,263,000 fr.; peaux préparées et ouvrages en peaux, 3,560,000 fr.; ouvrages en métaux, 1,205,000 fr.; merceries, 1,400,000 fr.; matériaux de construction, 1,123,000 fr.; fonte, fer et acier, 2,280,000 kilogr.; bois à construire bruts ou équarris, 22,000 stères; bois sciés, 2,875,000 mètres; houille, 399,120 quintaux métriques; viandes salées, 538,000 kilogr.; saindoux, 467,000 kilogr.; fromages, 736,000 kilogr.; poissons, 626,000 kilogr.; farines, 680,000 kilogr., pommes de terre, 3,027,000 kilogr.; légumes secs et leurs farines, 1,044,000 kilogr.; riz, 1,256,000 kilogr.; fruits frais, 3,510,000 kilogr.; fruits secs ou tapés, 507,000 kilogr.; fruits oléagineux, 494,000 kilogrammes; sucre brut, 791,000 kilogr.; sucres raffinés, 5,153,000 kilogr.; café, 1,807,000 kilogr.; tabacs, 1,160,000 kilogr.; huile d'olive, 715,000 kilogr.; huiles de graines grasses, 768,000 kilogr.; savons ordinaires, 2,280,000 kilogr.; acide stéarique ouvré, 402,000 kilogrammes; vins de toute sorte, 202,000 hectolitres; eaux-de-vie et alcools, 14,500 hectolitres; poterie de terre grossière, 579,000 kilogr., faïence, porcelaine et grès commun, 807,000 kilogr.; verres et cristaux, 804,000 kilogr.; papier et carton; 656,000 kilogr.; meubles, 774,000 fr.; autres articles, 30,725,000 fr.

2° *Exportations.* — Chevaux, 507 en nombre; bestiaux, 133 en nombre; bêtes à laine, 25,864 en nombre; sangsues, 1,374,000 en nombre; peaux brutes, 625,000 kilogr.; laines en masse, 2,837,000 kilogr.; soie, 3,000 kilogr.; cire brute, 64,724 kilogr.; graisses de toute sorte, 295,000 kilogr.; poissons de toute sorte, 45,000 kilogr.; corail brut, 11,243 kilogr.; sabots et cornes de bétail, 764 kilogr.; blé 1,235,000 hectolitres; orge, 546,647 hectolitres; maïs, 829 hectolitres; avoine, 10,292 hectolitres; farines, 4,158,000 kilogr.; pain et biscuit de mer, 1,692,000 kilogr.; légumes secs, 2,927,000 kilogr.; fruits frais, 425,000 kilogr.; fruits secs ou tapés, 107,000 kilogr.; tabac en feuilles, 2,814,000 kilogr.; tabac fabriqué, 203,000 kilogr.;

huiles d'olive, 1,518,000 kilogr.; fourrages, 19,642,000 kilogr.; drilles, 175,000 kilogr.; minerai de fer, 1,478,000 kilogr.; minerai de cuivre, 847,000 kilogr.; minerai de plomb suro-argentifère, 5,471,000 kilogr.; minerai d'antimoine, 2,941 kilogr.; marbres, 200,000 kilogr.; coton, 82,000 kilogr.; vannerie, 15,575 kilogr.; feuilles de palmier nsin, 295,000 kilogr.; crin végétal de feuillea de palmier nain, 328,000 kilogr.; sutres articles, 8,700,000 francs.

Navigation. — Le mouvement de la uavigation de l'Algérie avec la France et les pays étrangera a pris de l'extension depuis 1851, et dans les deux dernières années surtout, à cause des transports maritimes uécessités par l'état de guerre en Orient. En effet, on voit que les arrivages de 1854 comportent 3,129 navires jaugeant 326,426 tonneaux et portant 34,429 hommes d'équipage. Les navirea venant des ports français de la Méditerranée étaient au nombre de 1,341, jesugeant 132,040 tonneaux et portant 17,521 hommes. Les navires venant des ports français de l'Océan étsient au nombre de 76 jsugesnt 11,871 tonneaux avec 836 hommes d'équipage. Les navires venant de l'étranger étaient au nombre de 1,712 jsugeant 132,515 tonneaux et portsnt 16,072 hommes d'équipsge.

Les arrivages de 1855 ont comporté 3,157 navires jaugeant 396,997 tonneaux avec 36,840 hommes d'équipage. Les nsvires venant des ports français de la Méditerranée étaient au nombre 1,204 jaugeant 217,041 tonnesux et portant 17,816 hommes. Lea nsvires vensnt des ports français de l'Océan, au nombre de 112, jaugeant 15,870 tonnesux, portaient 1,059 bommes. Les navires venant des pays étrangers, au nombre de 1,821, jaugeant 164,082 tonneaux, portaient 17,965, hommes d'équipage. Beaucoup de ces nsvires sont repartis sur lest ou avec des portions de chsrgement, fsute d'objets de retour en suffisance. Cela est très-regrettable en ce sens que ls marchandise spportée supporte les frais d'aller et de retour de la navigation, ce qui n'surait pas lieu si les nsvirea pouvaient emporter des produits du psys après leur déchsrgement. Cependant, un fait intéressant s'est produit dans le mouvement de la nsvigstion algérienne, eu égard au nombre de navires partis de l'Algérie à destination des ports français de l'Océan. On n'en comptait que 6 en 1851; on en a compté 13 en 1852, 30 en 1853, 46 en 1854 et 119 en 1855. Cela prouve que les relations comuercisles s'établissent entre l'Algérie et ces ports, qui ne veulent pas laisser aux ports du midi de la France le monopole exclusif du commerce de ce pays avec sa grande possession africaine, et *vice versa*. Il convient, en effet, que toutes les parties de la Frsnce participent aux avantages que promet le développement incessant de toutes les forces productives de l'Algérie, comme elles ont pris psrt aux charges qu'ont occasionnées les œuvres de la conquête et de ls colonisation, et comme elles partagent les sympsthies qu'inspirent si justement ces grandes et utiles œuvres. Le commerce de cshotage entre les ports de l'Algérie a participé au mouvement sscensionnel de la nsvigation coloniale. On a conststé l'entrée dsns ces ports, en 1854, de 3,688 bâtiments jsugesnt 111,426 tonneaux, et en 1855, de 4,362 bâtiments jaugeant 147,432 tonneaux. On sait que les navires étrangers ont, comme les navirea français et les sandales algeriennes, la faculté d'exercer le cabotage d'un port à l'autre de la colonie, tandis que les transports entre la France et l'Algérie, et *vice versa*, ne peuvent s'effectuer que par navires français.

Pêche da corail. — Les opérations de la pêche du corail sur les côtes de l'Algérie ont suhi un certaiu ralentissement en 1855. Le nombre de bateaux employés à cette pêche a fléchi tout à coup. Il est tombé à 73, tandis qu'on en comptait environ 200 en 1852 et 1853, et 226 en 1854. Plus de cent bateaux napolitains ont fait défaut en 1855. On attribue cette abstention à la non-vente du produit des précédentes pêches, et au hruit répandu, on ne sait pourquoi, que le Gouvernement français était disposé à conférer le monopole de la pêche du corail à une compagnie française. Ce dernier motif surtout aurait porté, dit-on, les armateurs napolitains à chercher ailleurs qu'en Algérie des bancs de corail pour y installer leur pêche. Pourtant il n'y avsit rien de fondé dans ce bruit, et aucune compagnie n'a ohtenu de monopole. Le Gouvernement français a pu songer très-sagement à ce que les armateurs nationaux vinssent prendre une part plus grande, si c'était possible, dans les opérations de la pêche du corail sur ls côte d'Afrique, mais il y a loin de là à la concession

Digitized by Google

d'un monopole exclusif. Il se peut, d'ailleurs, que le ralentissement de la pêche du corail dans la Méditerranée ait été causé par les opérations maritimes auxquelles a donné lieu, en 1855 surtout, la guerre d'Orient, opérations qui ont exigé de toutes parts un grand concours de marins et déterminé le complétement des armements maritimes chez toutes les nations de l'Europe. Le rétablissement de la paix, en mettant fin à un tel état de choses, ramènera sans aucun doute les bateaux corailleurs dans les eaux algériennes.

Avant de clore ce travail par le tableau synoptique des opérations commerciales de l'Algérie depuis le temps de l'occupation jusqu'à la fin de 1855, on croit devoir appeler l'attention sur l'utilité qu'il y a pour la France de posséder un marché qui ouvre actuellement à ses produits des débouchés très-considérables, débouchés qui grandiront encore quand l'Algérie aura été placée dans les conditions les plus favorables à sa vie d'expansion et de développement, c'est-à-dire quand une forte population coloniale, aidée des populations indigènes, aura pu donner un plus vaste essor aux entreprises colonisatrices qui créent les besoins et nécessitent les consommations. Si l'on interroge le dernier tableau du commerce publié par l'administration des douanes métropolitaines, sur le rang qu'occupe l'Algérie dans le commerce de la France avec les pays extérieurs, on voit qu'elle tient le quatrième rang quant au mouvement général des exportations françaises. Elle vient immédiatement après l'Angleterre, les États-Unis et la Belgique. Si l'Algérie n'occupe que le onzième rang dans le mouvement général des importations françaises, il n'a pas dépendu d'elle qu'il en fût autrement, et un jour viendra où elle saura mesurer d'une manière avantageuse pour elle-même et pour la mère patrie l'importance de ses envois à l'importance de ses retours. La loi nouvelle votée par la législature va permettre au Gouvernement de l'Empereur de lever successivement toutes les barrières qui gênent encore les relations commerciales de l'Algérie avec la France, et nul ne peut prévoir tous les avantages qui en résulteront pour l'un et pour l'autre pays.

TABLEAU DU MOUVEMENT COMMERCIAL DE L'ALGÉRIE AVEC LA FRANCE ET LES PAYS ÉTRANGERS DE 1831 À 1855, DIVISÉ EN QUATRE PÉRIODES, CORRESPONDANT AUX DIFFÉRENTS RÉGIMES DE DOUANE APPLIQUÉS À CE PAYS SUCCESSIVEMENT.

(D'après les documents de la douane algérienne.)

PÉRIODES	IMPORTATIONS EN ALGÉRIE					EXPORTATIONS D'ALGÉRIE.			MOUVEMENT général des importations et des exportations réunies
	Marchandises d'origine et de fabrique françaises.	Marchandises étrangères ou coloniales venant des entrepôts de France.	Marchandises étrangères venant directement de l'étranger	Marchandises étrangères déposées dans les entrepôts algériens	TOTAL.	Pour France. — Produits algériens.	Pour l'étranger. — Produits algériens, ou français et marchandises étrangères tirées des entrepôts réels.	TOTAL	
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
1831	* 4,000,000	* 1,000,000	* 1,504,000	»	6,504,000	* 1,000,000	* 479,000	1,479,000	7,983,000
1832	* 4,500,000	* 1,000,000	* 1,356,920	»	6,856,920	* 500,000	* 250,659	800,659	7,707,579
1833	* 5,000,000	* 1,000,000	* 1,599,158	»	7,599,158	* 700,000	* 927,410	1,627,410	8,827,568
1834	* 5,500,000	* 1,000,000	* 2,060,236	»	8,560,236	* 1,500,000	* 878,662	2,378,662	10,936,898
1835	5,897,582	6,810,809	7,870,196	»	10,778,737	1,636,883	960,963	2,597,846	13,376,603
Moyenne de la période de 1831 à 1835	* 4,960,000	* 1,162,000	* 2,878,000	»	9,200,000	* 1,067,000	* 599,000	1,666,000	10,926,000
1836	8,151,262	3,290,148	8,295,794	2,065,569	22,402,768	2,097,300	1,336,831	3,435,921	25,838,589
1837	15,448,535	6,220,434	12,011,683	379,594	33,055,249	1,287,611	1,679,079	2,966,691	36,021,937
1838	15,323,974	5,801,295	11,165,990	1,491,153	33,342,411	1,473,456	2,726,977	4,200,433	37,742,961
1839	16,887,248	6,567,188	11,970,045	423,049	36,877,558	3,636,437	1,642,918	5,281,372	42,158,930
1840	23,196,976	6,997,946	22,679,780	2,469,435	57,331,137	2,696,536	1,102,206	3,798,834	61,123,971
1841	26,466,428	8,502,510	29,903,343	2,911,693	66,903,784	2,404,223	1,097,987	4,502,210	71,407,994
1842	31,738,010	11,071,439	33,692,464	1,072,402	77,187,314	3,190,804	3,992,295	7,183,159	84,670,573
1843	31,839,968	11,325,044	32,270,914	3,102,387	78,917,213	2,813,180	4,968,459	7,781,649	86,698,862
Moyenne de la période de 1836 à 1843	21,005,000	7,851,000	20,241,000	1,706,000	50,806,000	2,872,000	2,093,000	4,965,000	55,671,000
1844	46,139,710	9,579,830	24,334,945	2,760,067	82,814,550	2,513,177	6,396,570	8,109,747	90,924,297
1845	92,140,169	16,192,681	72,500,251	6,717,759	99,360,364	5,723,295	4,767,728	10,491,050	109,851,423
1846	70,312,855	11,906,573	29,337,757	3,808,130	115,023,325	3,965,879	6,077,187	9,013,066	124,068,391
1847	92,899,334	13,583,275	26,176,316	3,812,411	96,181,334	4,270,033	5,593,315	9,863,348	106,044,682
1848	35,061,960	9,439,356	26,311,652	9,001,612	80,214,819	3,446,441	5,659,331	7,105,772	93,320,591
1849	89,567,985	9,410,836	12,350,692	912,947	65,234,422	11,049,238	2,679,847	13,729,088	78,980,707
1850	43,226,719	12,564,116	11,885,956	5,514,091	72,692,782	7,723,033	2,838,359	10,562,353	82,955,145
Moyenne de la période de 1844 à 1850	81,635,000	10,998,000	21,817,000	6,697,000	88,347,000	5,327,000	4,276,000	9,600,000	95,147,000
1851	47,777,348	5,817,730	10,687,318	2,672,170	66,950,582	10,060,087	1,712,704	10,772,791	80,743,373
1852	35,657,918	2,803,090	4,823,524	2,618,463	65,392,041	19,350,885	2,213,634	21,564,519	86,946,560
1853	61,812,819	3,743,193	6,159,930	1,100,357	72,796,019	23,608,713	6,178,419	30,782,502	103,579,607
1854	65,549,835	6,270,391	9,504,186	3,910,227	91,234,447	20,212,895	13,963,570	92,176,065	123,310,512
1855	82,180,879	4,046,018	13,997,830	4,721,881	105,952,027	27,650,309	12,279,120	39,929,029	104,772,056
Moyenne de la période de 1851 à 1855	62,677,000	4,256,000	9,034,000	3,004,000	78,305,000	25,656,000	7,000,000	32,725,000	111,088,000
Valeur totale du commerce extérieur de l'Algérie depuis 1830	606,200,000	105,075,000	374,175,000	91,550,000	1,163,000,000.	191,282,000	89,200,000	270,482,000	1,712,482,000

* Les chiffres surmontés d'un astérisque ne sont qu'approximatifs, les documents de la douane afférents aux premières années de l'occupation ne fournissant point ces subdivisions et se bornant à donner le total des importations et des exportations.

COMMERCE ET NAVIGATION. — ANNÉE 1855.

TABLEAU DES PRODUITS GÉNÉRAUX DES DOUANES.

ANNÉES.	PRODUITS ET REVENUS DU TRESOR.					TOTAL.	PRODUITS COLONIAUX			TOTAL GÉNÉRAL.
	IMPORTATIONS		EXPORTATIONS	RECETTES accessoires et accidentelles.	NAVIGATION.		DROITS d'entrée.	RECETTES accessoires et accidentelles.	TOTAL.	
	Par mer.	Par terre.								
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
1854.....	1,802,795	134,852	329	217,897	396,896	2,552,769	1,981,947	»	1,981,947	4,534,716
1855.....	4,346,641	192,081	917	269,148	320,054	3,128,841	2,382,569	»	2,382,569	5,511,410

Les droits de douane perçus en 1855 s'élèvent à la somme de..... 5,511,410f

Ceux de 1854 étaient de..... 4,534,716

La différence en plus pour 1855 est donc de..... 976,694

Les droits de douane perçus à l'importation par mer sont supérieurs à ceux de l'année précédente de 545,846 francs. Cette augmentation porte principalement sur les sucres bruts et raffinés, les cafés, les tabacs, les huiles d'olive, les vitrifications et les tissus.

Les perceptions des bureaux placés à la frontière de la Tunisie et du Maroc dépassent de 57,229 francs celles de l'année précédente, ce résultat prouve l'accroissement do nos relations commerciales avec les tribus limitrophes.

Les produits coloniaux offrent sur 1854 une augmentation de 400,622 francs; elle affecte principalement les viandes salées, fromages, sucre, cafés, tabacs et les vins dont les arrivages de l'étranger et notamment d'Espagne, se sont accrus par suite de la réduction des droits de douanes frappant ces liquides à leur entrée dans la colonie.

Les recettes de l'aonée 1855 présentent, comme on l'a vu plus haut, une augmentation de 976,694 francs. Augmentation d'autant plus intéressante que l'année 1854 offrait elle-même, sur 1853, un excédant de 284,426 francs, soit 1,261,120 francs en faveur de 1855 sur 1853.

Voici dans quelle proportion chaque bureau a concouru dans les recettes de l'année :

Alger.....	39. 66 p. 0/0.	Mostaganem....	2. 46 p. 0/0.	Constantine...	1. 14 p. 0/0.	Stora.....	0. 64 p. 0/0.
Oran.....	22. 59	Mers-el-Kebir..	1. 70	Soukaras.....	1. 12	Cherchel.....	0. 54
Philippeville...	16. 93	Bougie.....	1. 38	Tlemcen.....	1. 02	Autres bureaux.	1. 71
Bône.....	7. 22	Tenes.....	1. 17	La Calle.....	0. 72		

Digitized by Google

COMMERCE.

TABLEAU GÉNÉRAL DES IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS AINSI QUE DE LA POPULATION EUROPÉENNE ET DE L'ARMÉE.

ANNÉES.	POPULATION civile européenne.	EFFECTIF de l'armée — Troupes françaises.	IMPORTATIONS			EXPORTATIONS.		
			de France	des Entrepôts et de l'étranger.	TOTAL.	pour LA FRANCE.	pour L'ÉTRANGER.	TOTAL.
			fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
1854.....	143,387	58,071	62,902,294	18,332,153	81,234,447	28,212,498	13,963,570	42,176,068
1855.....	153,607	65,924	82,168,879	23,265,148	105,432,027	37,040,309	12,279,720	49,320,029

TABLEAU PAR PAVILLON, DES VALEURS DES MARCHANDISES IMPORTÉES ET EXPORTÉES.

PAVILLONS	IMPORTATIONS.				EXPORTATIONS.			
	1855.	1854.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	1855.	1854.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Navires français.....	89,091,270	69,888,785	19,202,483	»	36,149,010	29,060,007	6,489,003	»
Navires étrangers.....	9,050,181	4,902,425	3,147,756	»	13,171,019	12,516,061	656,958	»
Venant par terre.....	2,810,498	1,533,000	1,277,498	»	»	»	»	»
TOTAL.....	100,951,949	77,324,210	23,027,730	»	49,320,029	42,176,068	7,143,961	
	AUGMENTATION.....		23,027,739		AUGMENTATION.....		7,143,961	

NOTA. L'importation représente le commerce spécial. Les valeurs figurant à l'exportation sont celles du commerce général.

Digitized by Google

TABLEAU DES IMPORTATIONS PAR CLASSE DE MARCHANDISES

CLASSES DE MARCHANDISES		QUANTITÉS ARRIVÉES (Commerce général.) — Valeurs.	QUANTITÉS IMPORTÉES EN 1855, ET MISES EN CONSOMMATI				
			De la consommation de France — Valeurs.	Des entrepôts de France — Valeurs.	DE L'ÉTRANGER — Par navires français. — Valeurs.	Par navires étrangers et par terre. — Valeurs.	TOTAL — Valeurs
		fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Matières animales.	Animaux vivants	478,111	46,954	»	1,048	420,109	421,1
	Produits et dépouilles d'animaux	3,831,962	2,904,984	200,456	61,666	650,366	711,4
	Pêche	311,314	208,536	30,622	52,432	16,866	63,2
	Substances propres à la médecine et à la parfumerie	19,442	8,718	1,791	3,256	3,551	8,8
	Matières dures à tailler	11,287	10,416	»	»	»	»
Matières végétales.	Farineux alimentaires	1,861,826	386,557	144,584	518,529	816,482	1,329,0
	Fruits et graines	1,492,516	428,213	7,431	70,482	986,147	1,062,6
	Denrées coloniales de consommation	5,514,883	1,870,515	3,181,761	76,983	233,296	316,2
	Sucs végétaux	1,936,680	1,208,669	49,942	165,353	492,242	657,5
	Espèces médicinales	113,256	62,047	16,469	15,257	16,102	31,4
	Bois communs	2,150,236	239,961	60,364	35,262	1,814,950	1,850,1
	Bois exotiques	21,268	21,191	2	3	72	7
	Fruits, tiges et filaments à ouvrer	43,989	34,591	2,300	81	6,527	6,6
	Teintures et tanins	146,186	51,614	2,693	1,463	72,619	74,3
	Produits et déchets divers	182,813	69,562	14,066	3,298	96,691	99,9
Matières minérales.	Pierres, terres et combustibles minéraux	2,903,795	1,601,968	76,535	585,764	646,329	1,232,2
	Métaux	1,354,656	1,066,637	137,425	108,641	252,546	361,3
Fabrications	Produits chimiques	685,951	663,588	6,213	7,960	4,612	12,5
	Teintures préparées	254,621	211,365	37,883	4,455	321	4,7
	Couleurs	249,086	248,325	161	2	501	5
	Compositions diverses	7,338,396	7,173,722	22,865	11,954	11,889	23,8
	Boissons	7,269,631	5,430,219	91,816	27,550	1,753,999	1,781,5
	Vitrifications	1,663,666	1,325,381	49,861	2,888	222,282	223,1
	Fils	292,002	280,794	2,777	2,400	3,129	7,5
	Tissus de toute sorte	34,737,649	29,376,655	235,606	200,124	613,865	813,9
	Papier et ses applications	1,248,582	1,198,328	25,696	2,602	21,178	23,7
	Ouvrages en matières diverses	15,196,845	11,911,731	374,495	119,912	2,713,556	2,833,4
Or, argent, billon et platine		14,000,384	13,950,284	»	36,100	»	50,1
Décime		»	»	»	»	»	»
Totaux de 1855		105,452,027	82,186,879	4,767,440	2,136,951	11,860,679	13,997,6
Totaux de 1854		81,234,447	65,549,633	4,270,391	2,068,761	8,435,425	9,504,1
Augmentations		24,217,580	18,637,246	497,049	66,190	4,423,254	4,493,4
Diminutions		»	»	»	»	»	

AR PROVENANCE ET PAR PAVILLON, EN 1855.

[mouvement spécial.]		QUANTITÉS IMPORTÉES EN 1854.			AUGMENTATIONS.			DIMINUTIONS.		
TOTAL des valeurs du mouvement spécial.	DROITS perçus	COMMERCE général. — Valeurs	COMMERCE SPÉCIAL. Quantités — Valeurs	COMMERCE SPÉCIAL. Droits perçus.	COMMERCE général. — Valeurs.	COMMERCE spécial. — Valeurs	DROITS perçus.	COMMERCE général. — Valeurs.	COMMERCE spécial. — Valeurs	DROITS perçus
fr.	fr.	fr.	fr	fr.	fr.	fr	fr.	fr	fr.	fr
468,111	11,002	384,445	384,452	7,949	93,666	83.639	3,353	"	"	"
3,819,894	39,189	2,826,249	2,796,216	48,380	1,995,713	1,026,684	"	"	"	12.191
391,636	16,086	302,995	308,184	3,666	8,319	"	7,929	"	6,526	"
19,318	1,209	13,375	12,637	805	6,067	6,681	404	"	"	"
19,419	"	3,415	3,413	17	7,872	9,995	"	"	"	17
1.860,132	14,122	1,801,942	1,800,808	20,718	59,676	59,344	"	"	"	6,596
1,498,293	24,673	1,139,405	1,137,338	51,728	356,113	269,955	"	"	"	7.955
3 362,553	851,488	3,561,887	3,531,133	437.827	1,952,996	1,831,422	413,661	"	"	"
1,916,206	96,355	1,793,346	1,783,122	33,953	171,334	153,084	62,402	"	"	"
109,935	14,288	59,635	54,550	9,252	54,221	35,385	3,036	"	"	"
2.150,417	1	1,566,197	1,580,697	"	584,063	569,720	1	"	"	"
21:268	3	17,949	17,956	163	3,322	3,312	"	"	"	166
43,499	390	175,172	175,172	1,192	"	"	"	131,183	131,973	602
128,821	1,425	62,297	62,160	3,515	85,883	66,661	919	"	"	"
183,917	9,809	129,954	130,148	8,419	52,899	53,469	"	"	"	1,610
2.904,739	2,717	2,919,226	2,994,591	5,403	"	145	"	9.431	"	686
1,563.451	82,350	1,928,469	1,911,338	16.822	525,581	354,113	63.325	"	"	"
682,375	12.488	420,792	414,950	9,251	265,189	297,423	3,257	"	"	"
254,026	3,147	122,461	122,461	1,310	132,360	131,565	1,837	"	"	"
348,989	91	304,879	304,870	47	"	"	14	55,799	53,890	"
7,222,439	713,383	9,289,916	9,874,569	791,203	1,048,478	347,861	"	"	"	77,829
7.303,384	33.135	5,373,806	5,574,636	111,618	1,893,825	1,726,946	"	"	"	56,483
1 600,412	20,466	1,196,741	1,197,561	19,073	406,947	492,851	4.393	"	"	
291,100	1,794	268,979	266,190	1,241	23,929	24,919	553	"	"	"
30,919,392	221,914	29,330,949	24,789,237	320,961	3.408,103	5,830,335	"	"	"	99,967
1,247,804	9.168	1,931,571	1,932,993	2,975	217,911	214,811	3,193	"	"	"
15,119,714	248,233	11.980,644	11,974,363	140,693	3,219,201	3,145,331	197,549	"	"	"
13.000,384	"	7,168,418	7,168,416	"	9.831,966	9,831,969	"	"	"	"
"	99,626	"	"	48,366	"	"	51,260	"	"	"
100,951.949	2,338,722	61,234,447	77,324,219	2,072,647	24,419,993	23,821,626	728,542	193,413	193,881	262,267
77,324,219	2,972,647	"	"	"	"	"	"	"	"	"
23 627,739	466,675	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"

Digitized by Google

TABLEAU, PAR BUREAU, DES PRINCIPALES MARCHANDISES IMPORTÉ

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	UNITÉS.	NEMOURS.		ORAN.		MERS-EL-KEBIR.		ARZEW.		MOSTAGANEM	
		QUANTITÉS.	VALEURS.	QUANTITÉS.	VALEURS.	QUANTITÉS.	VALEURS.	QUANTITÉS.	VALEURS.	QUANTITÉS.	VALEURS
			fr.		fr		fr		fr.		
Viandes salées	Kilogramme.	»	»	98,353	98,353	426	426	22	22	12,117	12,1
Graines. — Sanadoux	Idem	»	»	93,186	74,585	602	481	»	»	13,569	11,5
Fromages autres que de pâte molle	Idem	5	5	138,651	222,951	585	972	10	15	13,961	20,9
Poissons de toute sorte	Idem	»	»	213,515	83,317	3,790	1,139	»	»	3,121	1
Céréales — Blé	Hectolitres.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Céréales — Farine	Kilogramme.	»	»	1,611	483	»	»	»	»	28	
Pommes de terre	Idem	7,000	700	713,150	71,315	1,865	189	100	10	180,400	18,0
Légumes secs et leurs farines	Idem	4,654	1,164	270,466	69,974	2,005	498	840	616	22,434	4,3
Riz	Idem	530	210	900,115	119,646	515	238	»	»	44,600	17,8
Fruits — frais de toute sorte	Idem	9,230	2,156	1,522,156	332,932	30,585	7,844	3,158	672	254,040	60,4
Fruits — secs ou tapés	Idem	254	51	172,308	103,339	1,684	1,181	672	103	114,017	85,4
Fruits — oléagineux	Idem	105	138	122,658	86,363	267	307	200	122	22,666	12,5
Sucres — bruts ou terrés	Idem	»	»	203,075	121,845	»	»	»	»	21,138	12,6
Sucres — raffinés	Idem	»	»	3,319,722	1,127,622	»	»	»	»	260,448	100,1
Café	Idem	10	10	469,690	469,690	73	73	»	»	44,990	42,9
Tabacs — en feuilles ou en côtes	Valeur	»	»	»	870,535	»	20,325	»	»	»	16,5
Tabacs — fabriqués	Idem	»	»	»	6,778	»	12,847	»	»	»	3,2
Huiles — d'olives	Kilogramme.	1,419	1,419	280,427	269,227	4,198	4,490	758	758	33,385	33,3
Huiles — de graines grasses	Idem	»	»	165,749	180,314	2,100	3,416	»	»	38,225	42,3
Bois à construire, de pin et de sapin — brute ou équarrie à la hache	Stères	»	»	945	23,625	15	375	»	»	22	5
Bois à construire, de pin et de sapin — sciés, ayant moins de 80 millimètres d'épaisseur	Mètre	»	»	301,876	381,682	17,528	6,015	»	»	61,540	11,1
Matériaux	Valeur	»	1,000	»	55,845	»	1,316	»	»	»	1
Houille	Quintaux	1,117	3,352	10,171	30,513	59,210	177,630	»	»	»	
Fonte, fer et acier	Kilogramme.	1,305	678	538,130	177,583	9,309	1,303	»	»	69,045	30,3
Sucre ordinaire	Idem	»	»	743,001	520,103	»	»	»	»	85,337	59,7
Acide stéarique cristallisé	Idem	20	60	67,853	203,618	»	»	»	»	3,721	11,7
Vins de toute sorte	Hectolitres.	226	4,833	37,323	1,100,032	619	12,940	27	576	5,161	110,3
Eaux-de-vie	Id. d'alcool.	7	746	3,170	341,605	121	11,187	1	147	530	52,9
Esprits de vin et autres	Idem	»	»	400	60,017	»	»	»	»	»	
Poterie de terre grossière	Kilogramme.	703	211	70,998	21,299	1,151	345	100	51	1,576	4
Faïence, porcelaine et grès communs	Idem	493	616	91,140	154,466	1,474	3,161	»	»	617	1,7
Terres et cristaux	Valeur	»	115	»	256,139	»	3,315	»	8	»	13,5
Tissus — de coton	Idem	»	1,112	»	6,112,317	»	2,731,293	»	»	»	
Tissus — de chanvre et de lin	Idem	»	1,433	»	283,870	»	8,113	»	»	»	6,1
Tissus — de laine	Idem	»	6,824	»	1,650,315	»	67,788	»	»	»	1
Tissus — de soie	Idem	»	300	»	2,020,218	»	1,629	»	»	»	
Papier et cartons	Kilogr. mon.	70	146	154,615	156,138	3,737	7,470	»	16	11,958	10,9
Peaux préparées et ouvragées (artistes compris)	Valeur	»	5,114	»	536,121	»	61,193	»	»	»	32,9
Ouvrages en métaux	Idem	»	1,232	»	305,379	»	3,976	»	»	»	40,5
Mercerie commune	Kilogramme.	»	»	12,022	965,687	601	1,502	»	»	13,088	79,2
Meubles	Valeur	»	55	»	90,501	»	6,448	»	65	»	8,3
Autres articles	Idem	»	36,130	»	2,122,753	»	1,013,047	»	6,007	»	313,6
TOTAUX de 1855			67,469		15,406,543		4,130,900		10,434		1,378,9
RESTE de l'année antérieure			116,966		17,183,363		5,377,868		36,587		1,356,8
AUGMENTATIONS			»		1 313,160		»		»		15,1
DIMINUTIONS			47,449		»		1,380,068		26,053		

2e LIGNE

DESIGNATION DES MARCHANDISES IMPORTÉES.	UNITÉS.	GUELMA.		SOUK-AHRAS	
		QUANTITÉS.	VALEURS.	QUANTITÉS.	VALEURS
			fr		fr
Chevaux, mules et mulets	Tête	»	»	8	2,700
Bœufs	Id.	»	»	50	10,000
Fruits secs de toute sorte	Kilogramme.	»	»	»	»
Plumes de parure	Idem	»	»	»	»
Laines en masse	Idem	»	»	25	11
Miel	Idem	»	»	585	585
Fruits de table de toute sorte	Idem	»	»	667	166
Huile fine d'olive	Idem	»	»	2,498	2,498
Herbes ou feuilles	Idem	»	»	»	»
Pouzzolanes	Valeur	»	»	»	»
Fils de toute sorte	Idem	»	»	»	»
Tissus de coton pur	Kilogramme.	»	»	225	2,610
Tissus de coton mélangé de soie. (El adjab, tarbouch)	Idem	»	»	92	2,192
Tissus de laine pure	Idem	25	234	3,354	84,471
Tissus de laine mélangé de soie. (Kaïks, haraous, ceintures.)	Idem	25	1,875	5,125	120,814
Tissus de poil	Valeur	»	»	»	190
Tissus de soie, étoffe pure	Kilogramme.	1	22	6,020	301,013
Tissus de soie mélangé de fil d'or ou d'argent. (Sebb ambere.)	Idem	»	»	»	»
Peaux préparées	Idem	»	»	63	851
Peaux ouvrées (Babouches.)	Idem	»	»	36	902
Ouvrages en paon. (Soliers.)	Valeur	»	150	»	2,250
Tonnerie de toute sorte	Kilogramme.	»	»	»	»
Cordages de toute sorte	Idem	»	»	20	10
Ouvrages en matières	Valeur	»	»	»	187
Tabletterie. (Peignes à laine.)	Kilogramme.	»	»	»	»
Merceries de toute sorte	Idem	4	»	2	15
Meubles de toute sorte	Valeur	»	»	»	»
Autres articles	Idem	»	»	»	10,500
TOTAUX de l'année 1855			2,114		748,317
RESTE de l'année antérieure			»		339,515
AUGMENTATION			2,414		408,802

IT DES DROITS PERÇUS PENDANT L'ANNÉE 1855. — 1° PORTS.

TENEZ.		CHERCHEL.		ALGER.		DELLYS.		DOUGIE.		DJIDJELLI.		STORA		PHILIPPEVILLE.		BÔNE.		LA CALLE.	
QUANTITÉS.	VALEURS.	QUANTITÉS.	VALEURS.	QUANTITÉS.	VALEURS.	QUANTITÉS.	VALEURS.	QUANTITÉS.	VALEURS.	QUANTITÉS.	VALEURS.	QUANTITÉS.	VALEURS.	QUANTITÉS.	VALEURS.	QUANTITÉS.	VALEURS.	QUANTITÉS.	VALEURS.
	fr.		fr.		fr.		fr.		fr.		fr.		fr.		fr.		fr.		fr.
1,387	1,387	1,922	1,922	303,688	303,688	•	•	2,850	2,850	310	310	170	170	72,702	72,702	43,345	43,345	1,972	1,972
4,894	9,486	2,240	1,792	172,847	136,292	•	•	2,801	2,212	1,707	1,024	207	165	117,097	91,390	52,808	42,245	1,854	1,597
1,000	8,209	3,327	3,000	340,229	310,348	•	•	1,129	1,693	278	1,447	307	268	154,911	232,366	22,116	02,174	1,345	2,217
1,364	813	388	100	299,665	89,891	•	•	128	366	81	27	1,220	232	60,136	12,041	41,292	20,641	972	263
•	•	•	•	•	•	•	•	137	3,000	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
23,556	19,165	12,040	1,806	617,038	186,017	•	•	405	140	•	•	68	90	4,034	1,210	10,021	3,311	•	•
20,962	23,004	18,836	1,868	1,342,867	134,987	•	•	6,375	637	2,500	250	270	87	347,781	34,778	242,930	24,293	22,011	2,201
20,951	5,245	9,000	2,251	500,871	150,219	•	•	17,436	2,359	638	188	•	•	108,460	26,615	72,816	34,308	3,317	728
23,363	3,433	3,779	1,511	222,953	277,175	•	•	12,389	2,110	1,393	997	•	•	123,239	49,295	94,217	27,106	1,189	475
180,850	35,665	16,107	4,027	947,187	190,472	•	•	3,346	928	50	12	250	50	283,279	56,656	141,206	35,302	8,212	2,054
4,350	2,615	463	278	134,596	80,712	•	•	259	155	228	268	•	•	32,130	19,304	39,021	27,253	422	253
5,854	3 512	312	312	176,436	121,008	•	•	3,457	2,392	1,459	735	567	448	41,818	24,978	55,909	33,509	203	122
4,361	3,783	739	243	414,119	248,470	•	•	15,929	2,567	490	294	•	•	62,304	37,382	25,537	20,102	1,233	768
70,140	70,140	14,215	12,215	2,029,473	2,029,473	•	•	75,935	75,930	6,839	6,839	•	•	1,012,802	1,010,302	347,268	347,268	3,957	3,672
10,774	25,800	4,270	3,270	775,901	717,778	•	•	63,260	63,260	6,370	6,800	•	•	462,847	647,986	118,508	115,598	1,040	1,222
•	2,026	•	•	•	605,773	•	•	•	6,307	•	•	•	•	•	136,565	•	61,776	•	700
•	90	•	•	•	53,920	•	•	•	•	•	•	•	•	•	12,078	•	6,115	•	1,132
12,582	23,560	3,359	3,332	121,184	124,184	•	•	185	265	993	993	1,219	1,219	100,342	100,342	130,832	130,832	360	360
4,850	3,927	3,193	3,042	430,287	462,552	•	•	510	901	811	292	800	330	92,457	90,681	47,488	54,237	855	940
•	•	•	•	4,007	100,175	•	•	30	900	2	200	•	•	2,502	71,235	430	11,250	44	5,100
1,812	4,386	610	278	1,466,350	709,210	•	•	4,142	2,078	6,932	2,950	48	22	413,211	196,535	236,217	115,105	8,229	3,921
•	228	•	•	•	1,151,584	•	•	•	7,170	•	13,331	•	21,276	•	25,754	•	71,047	•	16,297
•	•	540	9,770	265,460	736,380	•	•	•	•	•	•	21,000	72,000	15,209	45,806	44,150	132,451	100	300
7,284	3,872	•	•	2,077,163	802,293	220	66	4,367	3,039	2,896	1,868	140	21	437,308	184,050	253,127	352,227	18,467	2,684
28,500	23,287	4,210	2,948	630,351	599,146	2,029	2,920	19,917	13,922	2,126	1,488	584	409	360,391	252,273	166,992	118,894	1,861	1,302
3,479	10,437	1,270	2,112	170,477	926,431	•	•	1,985	5,955	1,324	4,272	250	750	121,642	364,926	23,043	75,243	233	699
5,588	72,510	5,215	68,198	63,704	1,793,477	841	2,212	3,177	36,587	739	13,787	691	14,255	84,196	949,272	16,103	805,250	230	47 897
244	24,831	81	19,625	3,816	196,740	•	•	123	14,065	21	2,055	23	3,000	2,570	353 000	212	132,000	42	4,271
27	7,750	43	3,512	2,931	289,891	•	•	35	2,500	15	1,529	•	•	1,105	140,500	485	97,000	•	•
3,020	1,000	165	50	284,305	85,141	•	•	55,170	16,553	1,450	435	•	•	91,328	27,398	59,729	17,859	6,132	1,840
950	552	•	•	501,361	841,210	•	•	3,046	1,598	350	170	•	•	79,223	27,433	87,147	87,117	8,003	1,122
2,705	2,703	•	3,225	•	365,054	•	•	•	1,155	•	142	•	3	•	97,166	•	28,224	•	2,213
•	73	•	•	•	2,033,199	•	•	•	10,842	•	300	•	257	•	2,331,563	•	953,530	•	201
•	8,805	•	•	•	1,250,700	•	•	•	6,500	•	8,000	•	•	•	212,294	•	389,431	•	1,208
•	342	•	•	•	3,859,376	•	•	•	2,165	•	•	•	243	•	1,000,039	•	272,975	•	666
•	•	•	•	•	923,872	•	•	•	1,020	•	•	•	9,282	•	700,856	•	915,226	•	•
2,072	3,342	600	114	223,358	426,456	•	•	4,316	4,233	1,454	2,906	•	•	91,943	111,129	82,552	85,104	25	50
•	1,342	•	•	•	275,221	•	•	•	10,847	•	1,426	•	312	•	302,700	•	585 212	•	796
•	2,215	•	12	•	727,223	•	•	•	1,730	•	798	•	•	•	216,562	•	54,722	•	1,026
1,000	10,016	•	•	•	874,272	•	•	267	1,002	251	2,700	17	102	15,739	93,934	20,212	70,084	99	214
•	779	•	•	•	833,503	•	•	•	6,708	•	160	•	99	•	156,689	•	32,235	•	6,865
•	30,322	•	64,751	•	12,015,352	•	3,374	•	159,227	•	35,938	•	27,253	•	6,772,772	•	1,650,140	•	172,631
.....	470,001	.....	210,006	.....	28,517,901	.....	2,979	.....	542,051	.....	118,860	.....	127,347	.....	22,343,640	.....	7,839,944	.....	290,221
.....	750,831	.....	109,842	.....	33,019,314	.....	20,687	.....	427,970	.....	198,749	.....	90,756	.....	16,211,536	.....	5,160,138	.....	260,160
.....	•	.....	11,364	.....	12,900,387	.....	•	.....	41,081	.....	•	.....	56,721	.....	8,133,194	.....	2,672,780	.....	•
.....	271,920	.....	•	.....	•	.....	11,658	.....	•	.....	79,880	.....	•	.....	•	.....	•	.....	190,785

DE TERRE.

AÏN-BEÏDA		TEBESSA		CONSTANTINE.		BISKRA		TLEMCEN.		LALLA-MAGHRNIA.	
QUANTITÉS	VALEURS.	QUANTITÉS.	VALEURS.	QUANTITÉS.	VALEURS.	QUANTITÉS.	VALEURS.	QUANTITÉS.	VALEURS.	QUANTITÉS.	VALEURS.
	fr.		fr.		fr.		fr.		fr.		fr
•	•	•	•	•	•	•	•	31	10,200	70	27,100
190	2,190	4,817	90,304	•	•	•	•	•	•	9,368	127,256
•	•	66	83	•	•	•	•	602	602	10,585	30,345
•	•	•	•	•	•	•	•	8	363	•	•
•	•	2 570	2,572	•	•	•	•	•	•	7,672	7,672
•	•	1,522	1,522	•	•	•	•	170	170	•	•
•	•	454	272	•	•	•	•	965	580	1,935	1,667
78	72	10,311	10,311	•	•	•	•	2,103	6,403	5,471	9,474
•	•	1,232	616	•	•	•	•	3,470	1,735	847	424
•	•	•	77	•	•	•	•	•	211	•	72
•	•	•	•	•	•	•	•	•	18	•	328
•	•	209	1,002	33	122	•	•	3,003	13,014	509	6,232
•	•	•	•	1	32	•	•	192	8,168	65	3,250
358	8,542	1,185	22,560	31	664	2,356	50,303	1,653	32,632	238	2,310
94	2,672	210	15,250	1	21	1,027	60,091	•	•	•	•
•	•	•	3,200	•	•	•	19,540	•	600	•	9,700
8	200	8	200	3	380	10	1,586	31	3,894	•	•
•	•	•	•	2	212	•	•	6	410	355	66,600
•	•	•	•	•	•	•	•	22,700	347,900	2,854	13,472
6	168	76	2,268	•	•	•	•	27,734	831 790	2,667	80,012
•	190	•	500	•	102	•	•	•	6,682	•	2,365
•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	2,046	2,966
•	•	•	•	•	•	•	•	1,010	1,010	713	596
•	84	•	336	•	•	•	•	•	933	•	499
•	•	•	•	•	•	•	•	8	94	2	50
•	•	•	•	•	•	•	•	1,066	7,780	147	582
•	•	•	106	•	•	•	•	•	7,391	•	6,682
•	1,154	•	10,200	•	70	•	305	•	2,013	•	13,932
.....	15,522	.....	150,391	.....	1,787	.....	156,516	.....	1,254,575	.....	457,947
.....	3,343	.....	50,000	.....	•	.....	47,538	.....	830,133	.....	209,529
.....	13,779	.....	90,321	.....	1,787	.....	108,971	.....	464,457	.....	166,410

Digitized by Google

TABLEAU DES RECETTES EFFECTUÉES PENDANT L'ANNÉE 1855.

BUREAUX DE PERCEPTION.	DROITS à l'importation.	DROITS de navigation.	RECETTES accessoires et accidentelles.	TOTAL des produits de douane.	DROITS d'octroi.	TOTAL général.
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
1° PORTS.						
Alger	981,133	135,387	113,231	1,229,891	933,672	2,163,563
Cherchel	6,358	413	78	6,845	23,108	29,933
Tenes	28,018	3,085	248	29,347	55,573	84,929
Mostaganem	59,514	7,003	347	66,864	68,570	135,434
Arzew	936	663	48	1,651	978	2,629
Mers-el-Kebir	22,645	59,922	9,800	89,367	4,858	94,225
Oran	923,798	24,603	69,042	717,443	527,318	1,244,781
Nemours	4,827	369	4,081	9,977	3,387	12,464
Dellys	85	132	60	297	996	1,293
Bougie	33,158	2,250	158	35,366	40,748	78,314
Djidjelli	3,283	93	90	3,466	10,578	19,044
Stora	5,984	23,918	313	31,313	4,129	33,433
Philippeville	406,112	228	13,486	419,819	314,398	934,209
Bône	167,792	34,793	11,179	213,733	184,432	398,165
La Calle	4,138	28,281	478	32,869	7,192	40,061
TOTAL	2,349,841	320,954	222,652	2,889,347	2,382,129	5,271,467
2° LIGNES DE TERRE.						
Tlemcen	56,448	»	91	56,539	38	56,375
Lalle-Maghrnia	15,323	»	92	13,815	233	13,848
Guelma	543	»	21	564	»	594
Soukaras	81,893	»	65	81,958	40	81,998
Aïn-Beida	3,504	»	4	3,508	»	3,598
Tebessa	14,412	»	34	14,448	140	14,588
Constantine	16,778	»	46,147	62,925	»	62,923
Biskra	22,890	»	42	22,932	»	22,932
TOTAL	192,081	»	46,496	238,377	449	239,028
REPORT des recettes des bureaux maritimes	2,348,641	320,954	222,652	2,889,347	2,382,129	5,271,487
TOTAL GÉNÉRAL	2,538,722	328,934	269,148	3,127,924	2,382,389	3,519,493

TABLEAU COMPARATIF DES PRINCIPALES MARCHANDISES IMPORTÉES EN 1855.

(Commerce général.)

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	UNITÉS.	EXERCICE 1855. QUANTITÉS CONSTATÉES : de la consommation de France	EXERCICE 1855. QUANTITÉS CONSTATÉES : des entrepôts de France et de l'étranger	EXERCICE 1855. TOTAL.	EXERCICE 1855. VALEURS.	EXERCICE 1854. QUANTITÉS CONSTATÉES : de la consommation de France.	EXERCICE 1854. QUANTITÉS CONSTATÉES : des entrepôts de France et de l'étranger	EXERCICE 1854. TOTAL.	EXERCICE 1854. VALEURS.	COMPARAISON DES VALEURS : En plus.	COMPARAISON DES VALEURS : En moins.
					fr.				fr.	fr.	fr.
Viandes salées	Kilog.	219,930	188,240	038,176	530,176	315,215	163,509	450,124	450,123	78,753	»
Graisses, saindoux	Idem	329,635	137,891	467,526	273,012	237,030	117,266	354,296	301,016	92,072	»
Fromages	Idem	663,819	72,739	736,058	1,206,588	592,608	83,649	676,297	1,014,140	190,148	»
Poissons	Idem	317,928	278,208	626,326	169,737	202,660	127,093	329,783	127,901	55,846	»
Farines de froment	Idem	82,227	307,363	379,590	209,510	963,784	454,335	1,418,079	454,021	»	230,548
Pommes de terre	Idem	859,278	2,138,859	3,027,437	302,794	892,135	1,891,119	2,483,274	248,895	84,389	»
Légumes secs et leurs farines	Idem	401,839	612,666	1,011,818	288,507	221,967	691,181	913,468	228,868	60,223	»
Riz	Idem	333,377	923,315	1,256,425	406,333	191,722	960,072	1,151,701	406,710	37,623	»
Fruits : frais	Idem	169,924	3,338,665	3,508,589	760,570	157,210	2,578,567	2,630,090	480,651	170,928	»
Fruits : secs ou tapés	Idem	137,391	369,687	506,518	302,770	83,719	335,318	418,067	251,440	51,330	»
Fruits : oléagineux	Idem	205,631	267,979	463,610	299,563	131,592	131,672	298,221	202,058	97,505	»
Sucres : bruts ou terrés	Idem	696	790,312	790,907	476,613	72	577,130	577,202	346,322	129,291	»
Sucres : raffinés	Idem	2,132,032	»	2,132,512	2,132,512	2,864,252	»	2,864,252	2,864,252	1,288,260	»
Café	Idem	1,017	1,805,861	1,806,911	2,296,715	6,849	1,783,213	1,790,830	2,118,026	183,687	»
Tabacs : en feuilles ou en côtes	Valeur	113,046	977,561	1,091,230	1,091,230	116,903	664,177	775,082	778,062	316,168	»
Tabacs : fabriqués	Idem	36,560	31,070	68,130	68,130	183,467	182,995	366,462	366,462	»	298,332
Huiles : d'olives	Kilog.	82,141	633,747	715,351	715,351	63,370	67,943	131,310	131,310	583,932	»
Huiles : de graines grasses	Idem	767,086	729	767,815	911,708	1,227,565	2,271	1,232,836	1,556,988	»	012,280
Bois à construire : bruts ou équarris à la hache	Stères	4,343	17,588	21,933	540,335	1,278	4,050	5,628	147,423	392,916	»
Bois à construire : sciés, ayant moins de 80mm d'épaisseur	Mètres	159,015	2,712,951	2,872,005	1,344,004	437,351	1,902,429	2,339,793	1,147,551	297,053	»
Matériaux	Valeur	991,028	131,349	1,122,377	1,122,377	1,000,929	360,359	1,477,281	1,477,281	»	354,731
Houille	Quintaux	31,929	363,295	399,120	1,197,367	61,180	431,381	492,573	1,476,427	»	279,060
Fonte, fer et acier	Kilog.	1,895,893	1,362,340	3,348,235	1,233,852	1,258,855	387,961	1,646,306	708,113	627,342	»
Savon ordinaire	Idem	2,279,858	»	2,279,858	1,636,746	1,641,232	»	1,641,232	1,150,963	485,781	»
Acide stéarique ouvré	Idem	402,527	»	402,527	1,205,058	82,001	»	282,001	846,001	363,057	»
Vins de toute sorte	Hectol.	132,800	69,302	202,201	3,562,634	170,183	12,217	182,700	3,853,133	999,501	»
Eaux-de-vie	Idem	11,930	2,545	14,475	1,755,353	9,394	3,522	12,916	1,421,866	330,187	»
Esprit de vin et autres	Kilog.	450,856	67,908	578,764	173,217	313,129	109,205	073,331	133,881	39,333	»
Poterie de terre grossière	Idem	484,113	323,145	807,258	622,834	443,304	331,331	773,688	566,151	62,243	»
Faïence, porcelaine et grès commun	Idem	636 000	137,636	803,346	303,686	361,117	32,074	411,091	414,091	389,595	»
Verres et cristaux	Valeur	16,097,881	5,210,936	22,308,817	22,308,817	14,939,063	4,702,127	19,701,195	19,701,695	2,607,322	»
Tissus de coton	Idem	2,248,481	19,604	2,263,125	2,268,125	1,674,089	104,849	1,778,918	1,778,918	484,207	»
Tissus de chanvre	Idem	6,771,859	381,949	7,153,808	7,153,808	6,706,710	427,941	8,221,659	8,221,659	1,929,180	»
Tissus de laine	Idem	2,330,227	316,663	2,646,890	2,646,890	2,277,655	335,945	2,613,600	2,613,600	433,290	»
Tissus de soie	Idem	651,134	2,651	653,805	601,139	556,341	1,276	565,117	702,008	98,232	»
Papier et carton	Kilog.	2,096,100	1,163,942	3,560,130	3,560,130	2,147,473	982,799	3,130,276	3,130,276	429,854	»
Peaux préparées et ouvrages en peaux	Valeur	1,191,680	13,651	1,205,337	1,205,337	1,114,183	7,621	1,121,804	1,121,804	83,533	»
Ouvrages en métaux	Idem	177,215	12,923	190,176	1,400,902	320,596	11,091	181,687	703,184	616,718	»
Horlogerie commune et fine	Kilog.	450,187	313,338	773,525	574,325	534,205	8,516	342,781	342,781	431,774	»
Meubles	Valeur	»	»	»	30,720,356 (a)	»	»	»	10,225,608	11,631,688	»
Autres articles	Idem										
Totaux des valeurs					103,402,037				61,231,447	25,832,404	1,674,864
								Augmentation		24,212,593	

(a) Les monnaies importées pendant l'année entrent dans la composition de chiffre de 30,720,356 fr., représentant la valeur des autres articles, pour une somme de 14,000,304 francs.

L'état comparatif des principales marchandises importées fait ressortir des augmentations très-marquées. Si l'on excepte les farines, les tabacs fabriqués, l'huile de graines grasses, les matériaux et la houille, tous les produits offrent des excédants sur l'année 1854. Les diminutions constatées sur les farines et les tabacs fabriqués sont entièrement à l'avantage de l'Algérie; partout des moulins s'établissent, la fabrication du tabac s'étend et l'on emploie dans une plus forte proportion le tabac indigène.

Digitized by Google

Quant à la diminution qui affecte l'huile de graines grasses, on ne saurait lui assigner d'autre cause qu'une fluctuation commerciale sans importance.

Les frets très-élevés, par suite de la guerre ave la Russie, ont nécessairement limité les approvisionnements de houille.

La diminution sur les matériaux s'explique par l'établissement d'un grand nombre de briqueteries.

Sans s'arrêter à toutes les augmentations, on signalera les plus notables :

Celle des tissus de coton offre surtout un grand intérêt parce qu'elle prouve que les tissus de coton français tendent chaque jour à entrer de plus en plus dans la consommation algérienne. En 1854, il n'en était arrivé de la métropole que pour une valeur de 14,989,068 francs. En 1855, l'importation a atteint 18,097,881 francs, d'où résulte une augmentation de plus de 3 millions. Ceux de l'étranger présentent, au contraire, une réduction de 1,500,000 francs. Les tissus de laine, de soie, de lin et de chanvre accusent aussi des excédants, mais moins importants.

Les denrées alimentaires, entre autres les sucres, les cafés, les vins, les spiritueux, les huiles d'olive sont arrivées en quantités plus considérables par suite de l'accroissement de la population. Les bois de construction, les merceries commune et fine, les ouvrages en peaux présentent également de l'augmentation.

La valeur totale des importations est de 105,452,027 francs, rapprochée de celle de 1854 (81,234,447f), elle fait ressortir une différence en plus de 24,217,580 francs, soit 29. 81 pour 0/0. Il faut remarquer que dans cette somme de 24 millions, est comprise celle de 7 millions représentant un excédant des monnaies importées. Ce résultat témoigne de l'accroissement qu'acquièrent chaque jour les transactions commerciales de l'Algérie et la confiance que l'on a dans l'avenir de la colonie.

Les produits étrangers n'ont figuré dans le mouvement des importations que pour un sixième, presque toutes les denrées sont tirées de France.

Les pays étrangers qui alimentent les marchés algériens sont, en première ligne, l'Angleterre, l'Espagne, et les États barbaresques; viennent ensuite les Deux-Siciles, l'Autriche, la Suède, la Norwège et la Toscane; l'Égypte a fourni aussi son contingent.

L'Angleterre a envoyé des tissus de coton, de la houille, des tabacs, des fers et des peaux préparées. Le commerce avec l'Espagne consiste particulièrement en riz, pommes de terre et légumes secs; en fruits de toutes sortes et surtout en vins, qui sont arrivés cette année en quantités assez importantes par les causes plus haut signalées.

La valeur des marchandises venues en Algérie des États barbaresques est de 4,358,197 francs; l'année précédente, elle était seulement de 1,961,172 francs, c'est-à-dire du tiers. Ce qui dénote que les rapports avec les régences vont toujours en se multipliant.

L'Autriche, la Suède et la Norwège ont apporté les bois de construction et les fers. Quant à l'Égypte, les marchandises qui en sont arrivées, sont en totalité des tissus et des tapis de laine apportés par des pèlerins arrivant de la Mecque.

Le tableau ci-après établit dans quelle mesure chaque puissance a participé aux importations.

France et entrepôts	82. 25 p. o/o.
Angleterre	5. 66
Espagne	4. 27
États barbaresques	4. 13
Autriche	0. 98
Suède et Norwège	0. 74
Ports non occupés de l'Algérie	0. 48

Digitized by Google

États-Sardes	e. 41 p. o/o.
Deux-Siciles	o. 36
Égypte	e. 30
Toscane	e. 24
États-Romains	o. 13
Autres puissances	e. 05

On voit d'après ce tableau, que la plus grande part du commerce avec l'Algérie revient à la France ; celle de l'Angleterre tombe à 5. 66 pour o/o au lieu de 8 pour o/o en 1854, l'Espagne et les États barbaresques ont vu augmenter la leur de 3 pour o/o à 4. 27 pour o/o et de 2 pour o/o à 4. 13 pour o/o.

Les ports avec lesquels ont été entretenues de plus fréquentes relations sont ceux d'Alger, d'Oran, de Philippeville et de Bône qui expédient aux petits centres les marchandises tirées de la métropole et de l'étranger.

L'importance relative des importations par port s'établit de la manière suivante :

Alger	45. 31 p. o/o.
Philippeville	21. 77
Oran	18. 02
Bône	7. 63
Mers-el-Kébir	4. 08
Mostaganem	1. 32
Bougie	e. 53
Ténes	o. 46
La Calle	e. 29
Cherchel	e. 23
Stora	o. 24
Djidjelly	e. 12
Nemours	o. 06
Arzew et Dellys	o. 04

Alger occupe toujours le premier rang et représente presque à lui seul la moitié du commerce d'importation.

Philippeville prend, cette année, le second rang dévolu en 1854 à Oran. Cela provient d'une importation de 8 millioos d'argent monnayé, pour achat de grains et de laines dans la province de Constantine.

Les autres ports conservent à peu près le même rang que l'année précédente. Toutefois, Bône l'a emporté sur Mers-el-Kebir et a repris ainsi sa première importance.

Le pavillon français a participé dans la proportion de 9/10 aux importations.

Les introductions effectuées par les lignes de terre atteignent la somme de 2,810,498 francs au lieu de 1,533,066 francs représentant la valeur des marchandises importées pendant l'année 1854. L'augmentation de 1,277,498 francs porte presque entièrement sur les bestiaux, les peaux et ouvrages en peaux et les tissus.

Les bureaux frontières installés depuis deux ans vont acquérir de l'importance, notamment ceux de Tlemcen, Soukaras, Lalla-Maghrnia, Biskara, et Tebessa.

Digitized by Google

TABLEAU RÉSUMÉ ET COMPARATIF, PAR CLASSE DE MARCHANDISES, DES PRODUITS EXPORTÉS DE L'ALGÉRIE EN 1854 et 1855. (Valeurs)

CLASSE DE MARCHANDISES		MARCHANDISES EXPORTÉES EN 1855.		MARCHANDISES EXPORTÉES EN 1854.		RÉSULTATS COMPARATIFS — AUGMENTATION.		RÉSULTATS COMPARATIFS — DIMINUTION.	
		Commerce général.	Commerce spécial.	Commerce général.	Commerce spécial.	Commerce général.	Commerce spécial.	Commerce général.	Commerce spécial.
Matières animales.	Animaux vivants	707,162	707,162	1,579,892	1,576,862	»	»	872,730	872,736
	Produits et dépouilles d'animaux	3,972,631	5,034,848	3,132,908	3,126,313	839,723	828,535	»	»
	Pêche. (Poissons et corail brut.)	564,956	593,520	1,255,816	1,255,816	»	»	660,863	662,296
	Substances propres à la médecine et à la parfumerie	16,315	16,315	25	25	16,290	16,290	»	»
	Matières dures à tailler	163,512	162,635	65,901	65,961	97,611	96,734	»	»
Matières végétales.	Farineux alimentaires	24,881,313	24,881,313	22,736,346	22,736,346	2,144,967	2,144,967	»	»
	Fruits et graines	561,465	561,465	135,550	135,556	425,915	425,915	»	»
	Denrées coloniales de consommation	3,715,674	3,675,856	1,779,578	1,775,526	1,935,496	1,900,366	»	»
	Sucs végétaux	1,547,825	1,527,993	2,821,233	2,821,233	»	»	1,273,408	1,293,240
	Espèces médicinales	89,621	89,621	5,049	5,049	84,572	84,572	»	»
	Bois communs	127,063	127,063	36,918	39,918	87,145	87,145	»	»
	Bois exotiques	12,909	12,909	2,641	2,641	10,268	16,268	»	»
	Fruits, tiges et filaments à ouvrer	747,315	747,315	189,672	186,972	557,343	557,343	»	»
	Teintures et tannins	24,444	5,085	137,949	137,649	»	»	113,505	132,864
	Produits et déchets divers	1,696,428	1,699,297	855,203	835,263	864,203	864,094	»	»
Matières minérales.	Pierres, terres et combustibles minéraux	134,025	133,425	8,748	8,748	126,177	124,677	»	»
	Métaux	2,780,610	2,777,976	2,228,406	2,228,406	552,510	549,570	»	»
Fabrications.	Produits chimiques	17,981	17,981	3,229	3,229	14,752	14,752	»	»
	Teintures préparées	36,751	36,751	11,100	11,100	25,651	25,651	»	»
	Couleurs	2,744	2,624	2,379	2,379	365	245	»	»
	Compositions diverses	1,054,379	888,451	484,004	412,472	619,575	475,982	»	»
	Boissons	131,695	131,695	35,186	27,688	95,015	103,467	»	»
	Vitrifications	17,235	16,174	7,484	7,484	9,751	8,690	»	»
	Fils	918	300	26	26	892	274	»	»
	Tissus de toute sorte	5,005,556	676,850	3,186,169	1,930,683	1,816,387	»	»	1,259,833
	Papier et ses applications	22,535	21,425	24,357	24,357	»	»	1,812	2,632
	Ouvrages en matières diverses	1,175,832	1,136,941	1,377,202	1,358,822	»	»	201,370	218,881
Or, argent et billon		54,129	54,129	106,000	106,000	»	»	51,871	51,871
TOTAUX		49,320,629	44,677,552	42,176,068	40,858,725	16,319,320	8,313,477	3,175,350	4,594,650
REPORT de l'année 1854		42,176,068	40,858,725	»	»	3,175,350	4,594,650	»	»
AUGMENTATION		7,143,961	3,818,827	»	»	7,143,961	3,818,827	»	»

Digitized by Google

TABLEAU COMPARATIF DES PRINCIPALES MARCHANDISES EXPORTÉES DE L'ALGÉRIE EN 1854 ET 1855.

(Commerce général.)

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.	UNITÉS.	ANNÉE 1854. QUANTITÉS EXPORTÉES pour la France.	pour l'étranger.	TOTAL.	VALEURS	ANNÉE 1855. QUANTITÉS EXPORTÉES pour la France	pour l'étranger.	TOTAL.	VALEURS	VALEURS augmentation.	VALEURS diminution
					francs.				francs.	francs.	francs.
Chevaux	Tête..	25	482	507	253,050	60	990	1,049	322,840	»	869,720
Bêtes bovines	Idem..	114	39	153	30,602	361	1,984	2,345	456,550	»	425,947
Bêtes à laine	Idem..	12,928	6,036	23,964	347,970	30,362	6,305	44,667	539,004	»	191,034
Sangsues	Nombre Mille.	7,250	124	1,374	69,005	872,200	62,200	934,400	45,025	23,770	»
Peaux brutes	Kilog.	581,101	43,998	625,499	723,947	806,713	85,527	892,240	1,177,805	»	452,344
Laine en masse	Idem..	2,836,586	155	2,836,741	2,836,741	1,594,872	2,215	1,597,087	1,597,087	1,270,654	»
Soies	Idem..	2,099	»	41,994	167,976	1,003	150	1,010	40,013	97,979	»
Cire jaune	Idem..	53,450	11,274	11,243	109,432	58,100	10,740	20,992	137,904	»	9,473
Graisses de toute sorte	Idem..	294,502	»	2,099	101,401	270,650	60	970,690	102,514	»	853
Pimens de mer de toute sorte	Idem..	30,177	14,107	61,721	13 610	2,012	2,150	5,563	1,279	10,170	»
Grenil brut	Idem..	4,211	7,032	291,902	570,160	1,612	61,804	23,612	1,150,100	»	270,950
Os, sabots et cornes de bétail	Idem..	704,014	58,765	763,010	282,950	718,025	»	718,025	60,076	100,874	»
Céréales	Blé	Hectol.	1,232,188	»	1,232,188	10,492,775	618,161	200,179	1,042,320	10,721,600	2,757,970	»
	Orge	Idem..	283,503	963,144	546,647	3,626,520	811,916	239,100	551,042	3,857,330	»	30,807
	Maïs	Idem..	839	»	879	2,392	6,160	»	2,100	40,120	»	34,312
	Avoine	Idem..	16,292	»	10,292	21,733	15,887	»	12,867	93,533	»	33,700
	Farines	Kilog.	873,425	2,583,681 (a)	4,158,079	1,237,123	345,560	3,631,592	3,737,127	1,118,150	139,264	
Pain et biscuit de mer	Idem..	121,100	1,561,096	1,682,196	367,692	16,070	2,630,947	2,690,117	809,834	»	302,178
Légumes secs	Idem..	2,923,367	3,405	2,923,772	730,943	4,840,140	377	4,340,517	1,084,114	»	211,171
Fruits	frais	Idem..	436,492	200	421,692	109,812	858,920	2,050	263,070	66,267	42,460	»
	secs ou tapés	Idem.	105,942	582	106,526	61,097	75,053	737	70,000	45,763	18,304	»
Tabac	en feuilles ou en côtes	Idem..	2,707,697	15,907	2,813,604	3,660,059	1,320,507	9,079	1,330,386	1,700,781	1,979,338	»
	fabriqué	Idem..	97,409	105,505	202,214	1,014,570	26,093	60,189	86,822	439,462	575,108	»
Huile d'olives	Idem.	1,316,504	1,121	1,317,225	1,317,625	2,486,632	»	2,486,632	2,486,632	»	969,007
Fourrages	Idem.	698,920	10,972,676	12,641,596	1,071,328	422,071	2,033,702	0,456,643	772,302	704,033	»
Drilles	Valeur.	172,180	»	172,180	172,186	966,754	»	966,754	168,754	10,430	»
Minerais	de fer	Kilog.	1,477,665	»	1,477,665	73,884	3,230,044	»	3,230,044	160,547	»	86,663
	de cuivre	Idem..	64,127	602,986	667,113	84,712	458,285	202,629	797,016	79,701	2,011	»
	de plomb	Idem..	5,471,304	»	5,471,304	1,641,391	5,503,721	»	2,503,701	1,960,775	290,616	»
	d'antimoine	Idem..	2,041	»	2,611	1,194	33,367	»	33,367	13,347	»	12,153
Coton	Idem..	21,893	»	821,896	122,850	12,369	»	10,369	18,584	104,270	»
Nattes et tresses	Idem.	6,760	1,001	7,761	25,845	12,096	1,146	14,241	65,409	»	12,559
Vannerie	Idem..	13,666	2,309	15,475	16,590	10,966	150	13,012	13,104	3,422	
Feuilles de palmier nain	Idem..	296,160	»	296,160	20,410	207,336	»	227,336	20,731	0,682	»
Crin végétal	Idem.	327,710	»	327,713	163,257	113,713	»	113,713	01,807	112,000	»
Objets de collection	Valeur.	40,431	300	46,731	46,731	10,833	2,165	20,998	20,998	23,733	»
Autres articles	Idem..	»	»	»	0,040,419	»	»	»	0,408,197	2,240,920	»
Totaux					40,380,029				42,172,068	10,902,921	5,730,980
										7,143,001	

(a) Les farines ont été expédiées à destination de l'armée d'Orient.

TABLEAU, PAR PORT, DES PRINCIPALES MARCHANDISE

(Commer

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.	UNITÉS.	NEMOURS		ORAN		MERS-EL-KEBIR.		ARZEW.		MOSTAGANEM.		TENEZ	
		QUANTITÉS.	VALEURS.	QUANTITÉS.	VALEURS.	QUANTITÉS.	VALEURS.	QUANTITÉS.	VALEURS.	QUANTITÉS.	VALEURS.	QUANTITÉS.	VALEU
			fr		fr.		fr.		fr.		fr		5
Bêtes de somme	Nombre...	»	»	2	1.000	6	1,500	»	»	»	»	»	»
Bêtes bovines	Idem	6	600	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Bêtes à laine	Idem	67	684	3,253	30,036	281	2,412	»	»	»	»	»	»
Sangsues	Idem	»	»	10,000	900	»	»	»	»	»	»	»	»
Peaux brutes de toutes sortes	Kilog....	»	»	110,009	151,345	30,067	30,067	»	»	12,900	16,507	7,300	9,0
Laine en masse	Idem	»	»	1,383,671	1,383,671	20,428	20,428	»	»	96,729	96,729	25,121	25,1
Soie	Idem	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Cire non ouvrée	Idem	»	»	6,586	17,672	»	»	»	»	979	1,958	58	1
Graisse. (Suif brut.)	Idem	»	»	67,541	22,513	»	»	»	»	»	»	4,957	2,9
Os, sabots et cornes de bétail	Idem	»	»	185,731	77,301	31,983	479,744	»	»	15,011	3,004	13,839	2,8
Corail brut	Idem	»	»	136	6,000	»	»	»	»	»	»	»	»
Céréales — Blé	Hectolitres.	5,934	106,310	122,529	1,852,933	31,983	470,744	15,316	229,710	149,572	2,244,580	126,302	1,895,2
Céréales — Maïs	Idem	6,093	45,954	655	4,113	»	»	»	»	20	140	»	»
Céréales — Orge	Idem	»	»	183,505	1,004,521	30,142	275,405	15,991	220,667	78,121	548,468	29,564	201,9
Céréales — Seigle	Idem	»	»	300	1,801	»	»	»	»	»	»	»	
Céréales — Farines	Kilog	»	»	1,218,039	865,416	67,340	37,208	9,240	2,310	471,600	141,480	»	
Pain et biscuit de mer	Idem	»	»	777,070	233,121	138,800	41,642	25,713	7,723	60,044	20,013	»	
Légumes secs et leurs farines	Idem	»	»	90,902	22,716	2,600	650	9,240	2,310	472,801	118,200	349,265	87,0
Fruits — frais	Idem	»	»	168	34	1,029	205	»	»	»	»	»	
Fruits — secs ou tapés	Idem	»	»	68	41	»	»	»	»	»	»	»	
Tabacs — en feuilles ou en côtes	Idem	»	»	»	»	256,142	335,536	»	»	»	»	»	
Tabacs — fabriqués	Idem	100	500	7,363	95,018	5,906	29,900	»	»	»	»	700	3,5
Huile d'olive	Idem	»	»	3,493	3,493	»	»	»	»	»	»	»	
Jones et roseaux	Idem	»	»	»	»	»	»	525,163	225,163	»	»	»	
Coton	Idem	»	»	16	27	58,951	88,472	»	»	»	»	»	
Cire végétale	Idem	»	»	1,000	1,000	»	»	»	»	»	»	»	
Feuilles de palmier nain	Idem	»	»	53,892	6,369	6,000	600	»	»	»	»	»	
Fourrages	Idem	375	23	33,387	1,997	6,336	764	90,336	3,147	530,609	42,454	800	
Drilles	Valeur....	»	»	»	43,270	»	2,050	»	»	»	2,816	»	
Minerais — de fer	Kilog....	»	»	110	6	»	»	»	»	»	»	»	
Minerais — de cuivre	Idem	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	166,910	10,0
Minerais — de plomb	Idem	27,350	5,208	45,615	13,685	95,480	28,650	»	»	»	»	»	
Minerais — d'antimoine	Idem	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Autres articles	Valeur....	»	3,657	»	1.057,733	»	3,009,508 (a)	»	1,532	»	20.470	»	51,0
	Totaux en 1855	»	163,913	»	6,348,595	»	5,534,990	»	702,502	»	3,230,309	»	2,304,2
(a) Le chiffre de 3,009,508 fr., qui figure à l'article autres, provient, presque en totalité, de tissus importés de France et réexportés à destination de l'Espagne.	Année 1854	»	34,923	»	6.184,337	»	3 238,312	»	617,234	»	2,067,879	»	2,060,
	Augmentation	»	128,988	»	164,258	»	2,296,787	»	279,278	»	1,166,230	»	
	Diminution	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	505,

De même que les importations, les exportations ont continué leur mouvement ascensionnel. Elles ont atteint le chiffre de 49,320,029 francs, soit 7,145,961 francs de plus qu'en 1854; cette dernière année s'était elle-même soldée par un avantage de 11 millions sur la période précédente. Ce résultat donne la mesure de la prospérité croissante de la colonie.

Depuis quelques années, elle devient pour la métropole d'une utilité extrême, surtout par l'envoi des céréales. Elle lui fournit aussi des légumes verts et des primeurs.

La culture des tabacs se développe. Les produits s'améliorent.

Les exportations de blé se sont élevées à 1,232,185 hectolitres au lieu de 1,048,320 hectolitres, chiffre de 1854. Le rapprochement de ces deux chiffres fait ressortir, en faveur de 1855, une augmentation de 200,000 hectolitres. Les orges, farines, les tabacs en feuilles et fabriqués, les laines en masse et les minerais présentent également de l'augmentation.

Digitized by Google

XPORTÉES D'ALGÉRIE PENDANT L'ANNÉE 1855.

général.)

CHERCHEL.		ALGER.		DELLYS.		BOUGIE		DJIDJELLI.		STORA.		PHILIPPEVILLE.		BÔNE.		LA CALLE.	
QUANTITÉS.	VALEURS.	QUANTITÉS.	VALEURS.	QUANTITÉS.	VALEURS.	QUANTITÉS.	VALEURS.	QUANTITÉS.	VALEURS.	QUANTITÉS.	VALEURS.	QUANTITÉS.	VALEURS.	QUANTITÉS.	VALEURS.	QUANTITÉS.	VALEURS.
	fr.		fr.		fr.		fr.		fr.		fr.		fr.		fr.		fr.
1	30	»	»	»	»	»	»	»	»	165	72,500	»	»	3	4,500	»	»
»	»	37	7,400	»	»	»	»	»	»	49	9,800	»	»	64	12,800	»	»
1	3	21,134	253,615	»	»	»	»	»	»	3,666	43,992	»	»	643	7,716	»	»
»	»	841,000	46,050	»	»	18,000	900	4,000	200	»	»	317,000	15,850	150,000	7,500	13,000	716
»	»	176,115	216,468	»	»	15,489	13,104	1,358	1,120	»	»	124,927	132,596	128,263	170,566	6,220	8,844
»	»	480,566	483,886	»	»	346	346	»	»	»	»	733,223	763,223	51,704	41,763	1,216	1,916
»	»	2,685	81,476	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	20	60	»	»
»	»	30,108	33,300	»	»	3,513	7,084	»	»	»	»	6,560	13,160	15,344	30,688	580	1,016
»	»	119,072	71,443	»	»	225	136	»	»	»	»	40,050	24,578	10,343	9,809	»	»
»	»	337,302	115,985	»	»	9,500	1,400	»	»	»	»	60,361	16,115	60,573	6,054	12,566	1,256
»	»	1,628	81,400	»	»	»	»	»	»	»	»	816	40,800	2,191	255,050	3,920	196,000
1,276	190,485	170,675	2,557,165	2,067	31,005	67,013	1,005,150	69,718	1,046,220	»	»	248,506	3,727,500	280,183	3,002,270	5,041	75,615
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
8	65	190,040	846,270	300	2,100	486	2,402	»	»	»	»	81,243	428,701	31,042	152,896	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
100	150	2,346,236	403,021	»	»	87,980	11,370	3,300	90	»	»	715,487	214,637	27,000	13,500	»	»
»	»	747,927	221,376	»	»	»	»	»	»	»	»	59,600	17,700	»	»	»	»
8,511	15,120	370,283	246,575	»	»	5,030	1,260	»	»	2,760	923	272,426	68,106	936,030	276,412	»	»
»	»	611,554	102,888	»	»	»	»	»	»	»	»	615	89	787	137	»	»
»	»	99,309	29,365	»	»	5,170	3,102	»	»	»	»	700	420	1,562	937	19	11
»	»	2,617,753	3,143,053	»	»	»	»	»	»	»	»	25,830	30,430	111,609	145,430	»	»
»	»	170,246	851,230	»	»	»	»	»	»	»	»	16,314	84,070	6,345	19,698	»	»
»	»	519,677	519,677	»	»	959,466	959,466	6,662	6,662	»	»	14,950	14,950	12,797	13,797	1,616	1,616
»	»	40,756	40,756	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	22,597	33,850	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	587	491	»	»
»	»	326,663	326,663	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	225,678	63,327	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	65	7	»	»
3,136	196	10,736,150	359,000	»	»	»	»	6,150	369	»	»	2,731,240	316,000	5,497,655	439,528	»	»
»	»	»	77,306	»	»	»	1,150	»	160	»	995	»	17,073	»	1,237	»	67
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1,305,000	69,750	66,625	3,150
»	»	605,461	30,343	»	»	»	»	»	»	»	»	»	162	»	»	51,365	5,121
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3,978,246	1,705,359
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2,981	1,176	»	»	66,165	13,887
»	6,667	»	2,556,600	»	36	»	38,573	»	21,753	»	8,171	»	209,372	»	51,303	»	2,722
»	191,656	»	14,909,771	»	33,161	»	7,046,446	»	1,080,716	»	166,323	»	6,139,236	»	4,822,304	»	2,103,636
»	90,128	»	11,423,150	»	89,727	»	2,111,023	»	1,299,922	»	83,835	»	6,186,313	»	3,056,720	»	1,916,922
»	71,889	»	2,971,575	»	»	»	»	»	»	»	52,689	»	»	»	865,784	»	137,714
»	»	»	»	»	56,360	»	30,591	»	212,238	»	»	»	46,956	»	»	»	»

L'exploitation des mines se développe. On sait d'ailleurs que la richesse minéralogique de l'Algérie est considérable.

Les mines de cuivre, de plomb, de fer et d'antimoine y abondent. Plusieurs localités, et notamment Filfila, possèdent des carrières de marbre dont les produits ne le cèdent en rien aux plus beaux marbres d'Italie.

La culture de la vigne s'étend et déjà l'exposition universelle de 1855 a fait connaître les vins des crus d'Alger, de Médéah, de Milianah, d'Oran et de Mascara.

A côté des augmentations qu'offrent certains produits de l'exportation, on signalera quelques diminutions qui affectent les bestiaux, les peaux brutes, le corail et l'huile d'olive. La diminution sur les bestiaux provient de la cessation des envois pour l'armée de Crimée. L'établissement de tanneries importantes, dans la colonie, explique la diminution dans l'exportation des peaux brutes. Quant à la pêche du corail, on a suffisamment expliqué déjà la cause du ralentissement qu'elle a subi en 1855.

Les exportations ont eu lieu presque exclusivement pour la France. L'Espagne a tiré de l'Algérie avec des tissus de coton, des bêtes à laine, des tabacs, des joncs et roseaux, etc.

Les diminutions qui affectent l'Angleterre, les États-Sardes, les Deux-Siciles et la Toscane ont leur source dans la prohibition des cérérales à la sortie.

Les envois faits à la Turquie étaient destinés à l'armée d'Orient. Les États barbaresques ont exporté des tabacs algériens.

Le tableau ci-après indique dans quelle proportion les puissances étrangères ont participé aux envois de la colonie.

France	75. 08 p. o/o.
Turquie	11. 58
Espagne	10. 41
Angleterre	1. 67
Toscane	0. 68
États barbaresques	0. 29
Deux-Siciles	0. 23
États-Sardes	0. 04
Autres puissances	0. 02

On voit que les 3/4 des produits ont été expédiés à la métropole.

Dans le mouvement d'exportation le pavillon national a figuré pour les 3/4, précédemment il prenait les 4/6. Le pavillon étranger présente, sur 1854, une faible augmentation. Cela tient à ce que les navires étrangers ont été affectés au transport des céréales entre l'Algérie et la France.

A l'exception de Tenez, Dellys, Bougie, Djidjelli et Philippeville qui présentent des diminutions, tous les ports ont eu un mouvement plus prononcé qu'en 1854. L'augmentation de 2,286,687 signalée à Mers-el-Kebir, porte sur les tissus de coton destinés à l'Espagne. Mostagsnem doit à ses cérésles l'augmentation de 1,188,230 francs qu'il présente. Au reste, c'est à cette denrée principalement que tous les ports doivent le progrès de leurs exportstions.

Voici l'importance relative des divers ports dans le mouvement des importations :

Alger	29. 20 p. o/o.
Oran	12. 88
Philippeville	12. 44
Mers-el-Kebir	11. 22
Bône	9. 77
Mostaganem	6. 60
Tenez	4. 67
La Calle	4. 27
Bougie	4. 15
Djidjelli	2. 19
Arzew	1. 61
Nemours	0. 33
Cherchel	0. 32
Stora-Philippeville	0. 28
Dellys	0. 07

Digitized by Google

TABLEAU COMPARATIF DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS, EN 1854 ET 1855.

(Commerce général.)

PAYS DE PROVENANCE	QUANTITÉS EN VALEURS IMPORTÉES			
	1854.	1855	AUGMENTATION	DIMINUTION
France (Consommation)	82,186,870	62,902,294	10,284,385	"
France (Entrepôts)	4,540,016	4,295,050	250,037	"
Angleterre	5,969,448	6,263,088		293,640
Espagne	4,501,003	2,759,140	1,741,935	"
États-Sardes	433,033	201,027	142 400	"
Suède et Norwége	778,388	493,889	284,499	"
Deux-Siciles	381,942	643,385	"	201,443
États barbaresques	4,358,197	1,961,172	2,397,025	"
Autriche	1,022,537	025,913	396,024	"
Toscane	252,840	303,841	"	141,001
Etats-Romains	136,275	171,040	"	35,665
Ports non occupés de l'Algérie	308,329	246,881	261,448	"
Etat-Unis	"	107,600	"	107,600
Egypte	318,216	"	318,210	"
Portugal	"	18,334	"	18,334
Association allemande	"	16,395	"	16,395
Origine non justifiée	37,932	44,480	13,443	"
TOTAUX	158,452,027	81,234,447	23,091,058	874,078
	ACCROISSEMENT		24,217,580	

PAYS DE DESTINATION	QUANTITÉS EN VALEURS EXPORTÉES			
	1854	1855.	AUGMENTATION	DIMINUTION.
France	37,040,309	28,212,498	8,827,811	"
Espagne	5,134,000	3,683,914	2,650,003	"
Angleterre	814,369	2,717,050	"	1,903,300
États-Sardes	10,950	1,731,037	"	1,731,987
Deux-Siciles	116,287	703,659	"	589,372
Toscane	336,045	703,255	"	458,310
États barbaresques	135,241	08,316	36,923	"
États-Romains	"	57,944	"	57,044
Autriche	"	371	"	371
Suède et Norwége	4,020	17,967	"	13,947
Ports non occupés de l'Algérie	3,370	12,006	"	0,527
Turquie	5,313,520	4,607,768	1,607,752	"
Belgique	"	113,574	"	113,574
Hollande	"	"	"	"
TOTAL	40,320,020	42,170,068	12,022,583	4,878,022
	ACCROISSEMENT		7,143,961	

84.

Digitized by Google

TABLEAU DU MOUVEMENT COMMERCIAL DE L'ALGÉRIE, EN 1855, PAR PAYS DE PROVENANCE ET DE DESTINATION, ET PAR MARCHANDISES.

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	UNITÉS.	QUANTITÉS ARRIVÉES.				OBSERVATIONS
		de la consommation de France.		des entrepôts de douane.		
		Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.	
			francs.		francs.	
FRANCE.						
IMPORTATIONS.						
Chevaux, mules et mulets	Nombre.	155	34,426	«	«
Viandes salées	Kilog.	340,056	353,956	33,685	53,085
Fromages	*Idem.*	663,319	994,976	11,614	16,471
Beurres	*Idem.*	160,160	270,580	«	«
Soies de toute sorte	*Idem.*	25,203	804,045	2,901	165,336
Graisses	*Idem.*	529,657	280,875	47,835	38,284
Poissons	*Idem.*	847,920	203,014	1,230	372
Corail brut	*Idem.*	807	40,350	313	25,560
Céréales — Blé	Hectol.	52	660	«	«
Céréales — Farine	Kilog.	82,227	24,660	422,072	120,021
Pain et biscuit de mer	*Idem.*	46,093	13,027	«	«
Riz	*Idem.*	333,577	129,356	32,302	12,961
Pommes de terre	*Idem.*	880,270	89,028	«	«
Légumes secs et leurs farines	*Idem.*	401,832	102,400	20,245	7,511
Fruits frais	*Idem.*	160,924	35,195	1,500	307
Fruits secs ou tapés	*Idem.*	137,301	82,240	353	212
Fruits oléagineux	*Idem.*	205,631	201,123	3,656	3,636
Fruits confits	*Idem.*	47,065	50,345	«	«
Graines à ensemencer	*Idem.*	10,337	20,444	2,299	4,300
Sucres bruts	*Idem.*	638	383	702,317	473,390
Sucres raffiné	*Idem.*	5,132,312	3,132,512	«	«
Mélasse	*Idem.*	31,343	21,392	«	«
Sirops, confitures et bonbons	*Idem.*	24,766	66,020	187	465
Café	*Idem.*	1,047	1,047	1,806,615	1,600,613
Cannelle	*Idem.*	3,032	29,161	878	4,393
Clous et griffes de girofle	*Idem.*	0,362	40,234	16,682	01,023
Poivre	*Idem.*	25,642	40,071	39,710	32,746
Thé	*Idem.*	5,229	62,735	96	1,637
Tabacs en feuilles ou en côtes	*Idem.*	98,337	113,646	652,839	825,564
Tabacs fabriqués	*Idem.*	0,473	36,506	10,838	30,348
Résines indigènes (poix, goudron, essence de térébenthine)	*Idem.*	122,320	92,666	15,091	17,453
Résineux exotiques	*Idem.*	74,685	152,184	6,177	18,640
Huiles d'olive	*Idem.*	82,464	82,464	2,471	2,471
Huiles de graines grasses	*Idem*	707,085	054,356	488	337
Huiles volatiles ou essences	*Idem.*	566	34,500	323	12,340
Bois de construction bruts ou équarris à la hache	Stère.	4,343	117,030	13,000	45,000
Bois de construction sciés	Mèt. de long	159,544	70,700	30,889	15,374
Bois feuillard et merrains de chêne	Pièce.	243,372	25,882	«	«
Bois de teinture	Kilog.	75,416	20,017	«	«
Chanvre teillé et peigné	*Idem.*	20,036	20,422	3,231	2,366
Écorces à tan	*Idem.*	173,321	36,341	533	100
Houblon	*Idem.*	24,499	30,624	0,154	11,501
Plants d'arbres	*Idem.*	26,304	13,702	«	«
Marbres	*Idem.*	63,509	40,235	«	«

TABLEAU DU MOUVEMENT COMMERCIAL DE L'ALGÉRIE, EN 1855, PAR PAYS DE PROVENANCE ET DE DESTINATION, ET PAR MARCHANDISES.

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.	UNITÉS.	QUANTITÉS ARRIVÉES de la consommation de France.		QUANTITÉS ARRIVÉES des entrepôts en France.		OBSERVATIONS.
		Quantités.	Valeurs. francs.	Quantités.	Valeurs. francs.	
FRANCE.						
IMPORTATIONS. (Suite.)						
Matériaux. Chaux, plâtres, pouzzolane	Q^l^ mét.	717,091	001,028	»	»	
Matériaux. Ardoises, briques, tuiles, et carreaux de terre	N. le 100.	27,972	166,287	»	»	
Houille	Quintaux.	34,825	104,546	7,093	23,081	
Fonte brute	Kilog.	640	102	64,657	10,397	
Fers étirés, forgés, platinés y compris la tôle	*Idem.*	1,929,234	677,744	355,467	106,616	
Aciers en barres	*Idem.*	65,693	91,643	7,400	0,702	
Cuivre	*Idem.*	24,111	70,557	14	395	
Plomb	*Idem.*	106,695	41,143	35	14	
Zinc	*Idem.*	108,021	94,362	»	»	
Acides citrique, sulfurique, nitrique et arsénieux	*Idem.*	120,524	186,663	»	»	
Sels. marin ou de saline	*Idem.*	813,923	162,246	»	»	
Sels. autres	*Idem.*	337,117	225,001	»	»	
Carbonate	*Idem.*	10,041	18,840	»	»	
Indigo	*Idem.*	17,013	245,065	2,094	40,416	
Encre liquide à écrire	*Idem.*	25,023	103,692	»	»	
Noir de toute sorte	*Idem.*	64,681	57,926	»	»	
Couleurs sèches, liquides et en pâte	*Idem.*	15,528	60,165	»	»	
Parfumerie	*Idem.*	66,583	282,912	»	»	
Épices préparées	*Idem.*	25,763	27,566	»	»	
Médicaments composés	*Idem.*	66,674	177,135	»	»	
Savon ordinaire	*Idem.*	2,279,858	1,627,008	»	»	
Chicorée moulue	*Idem.*	67,214	67,214	»	»	
Amidon	*Idem.*	43,890	21,943	»	»	
Acide stéarique ouvré	*Idem.*	402,527	1,220,800	»	»	
Chandelles	*Idem.*	12,869	12,869	»	»	
Vins. ordinaires	Hectol.	130,207	2,630,943	»	»	
Vins. de liqueur	*Idem.*	2,692	419,920	2	360	
Eaux-de-vie de toute sorte	*Idem.*	11,930	1,283,780	732	92,121	
Esprits de toute sorte	*Idem.*	395	118,656	2	456	
Liqueurs	Kilog.	490,856	147,256	»	»	
Poterie. de terre	*Idem.*	413,461	248,177	132	260	
Poterie. de grès	*Idem.*	70,652	199,686	23	92	
Porcelaine	Valeur.	»	164,405	»	»	
Miroirs	*Idem.*	»	646,050	»	1,669	
Verres et cristaux	Kilog.	»	»	12,036	47,894	
Vitrifications en grains percés	*Idem.*	51,962	239,656	612	3,612	
Fils de toute sorte	Valeur.	»	2,243,431	»	2,828	
Tissus. de lin et de chanvre	*Idem*	»	18,097,881	»	3,754	
Tissus. de coton	*Idem.*	»	6,771,850	»	»	
Tissus. de laine	*Idem.*	»	2,530,227	»	14,070	
Tissus. de soie	Kilog.	30,760	59,856	65	260	
Carton	*Idem.*	626,304	886,993	»	»	
Papier						

Digitized by Google

TABLEAU DU MOUVEMENT COMMERCIAL DE L'ALGÉRIE, EN 1855, PAR PAYS DE PROVENANCE ET DE DESTINATION, ET PAR MARCHANDISES.

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	UNITÉS	QUANTITÉS ARRIVÉES de la consommation de France.		QUANTITÉS ARRIVÉES des entrepôts de France		OBSERVATIONS.
		Quantités	Valeurs	Quantités	Valeurs	
			francs.		francs.	
FRANCE.						
IMPORTATIONS. (Suite)						
Livres	Kilog.	52,560	262,815	2,571	17,983	
Gravures et lithographies	*Idem.*	1,850	117,300	"	"	
Cartes à jouer	Valeur.	10,628	33,058	1,490	7,450	
Peaux — simplement préparées	*Idem.*	"	891,128	"	"	
Peaux — ouvragées (selleries et pelleteries comprises)	*Idem.*	"	1,205,060	"	"	
Nattes et tresses de paille de sparte et d'écorce	Kilog.	36,781	307,470	184	1,040	
Chapeaux — de feutre	Nombre.	20,424	284,242	"	"	
Chapeaux — de fibres de palmier	*Idem.*	11,879	01,638	"	"	
Corail taillé et non monté	*Idem.*	77	15,490	300	01,302	
Vannerie	Kilog.	97,384	166,496	812	2,874	
Cordages de chanvre et de sparte	*Idem.*	283,369	282,830	4,590	4,596	
Liége ouvré	*Idem.*	14,047	42,141	203	609	
Orfévrerie d'or, d'argent et de vermeil	Hectog.	3,220	183,075	23	602	
Bijouterie d'or et d'argent	*Idem.*	4,475	1,205,700	14	4,303	
Bijouterie plaquée	Kilog.	5,982	80,074	9	130	
Outils de toute sorte	*Idem.*	52,012	174,534	979	3,420	
Ouvrages en métaux	Valeur.	"	1,291,686	"	900	
Machines et mécaniques	*Idem.*	"	559,290	"	3,385	
Horlogerie	*Idem.*	"	187,472	"	168,921	
Armes de commerce	Kilog.	10,589	178,902	155	3,110	
Munitions de guerre (poudre et capsules)	Valeur.	"	246,686	"	"	
Coutellerie	Kilog.	17,515	161,710	1,350	2,421	
Aiguilles	*Idem.*	3,233	229,320	38	1,520	
Voitures	Valeur.	"	58,940	"	"	
Tabletterie	Kilog.	3,608	53,214	3,324	17,375	
Bimbeloterie	*Idem.*	51,826	95,478	2,874	8,621	
Mercerie commune et fine	*Idem.*	177,248	1,507,848	8,941	64,258	
Boutons	*Idem.*	1,072	21,158	"	"	
Fleurs artificielles	Valeur.	"	10,774	"	"	
Modes	*Idem.*	"	59,955	"	"	
Ouvrages en bois	*Idem.*	"	186,411	"	7,343	
Parapluies et parasols	Nombre.	12,024	176,325	"	"	
Instruments d'art	Valeur.	"	97,965	"	2,000	
Meubles de toute sorte	*Idem.*	"	459,187	"	2,423	
Effets à usage	*Idem.*	"	1,505,500	"	"	
Monnaies d'or, d'argent et de billon	*Idem.*	"	13,950,284	"	"	
Autres marchandises	*Idem.*	"	1,426,565	"	10,000	
TOTAL			82,186,879		4,540,010	

Digitized by Google

TABLEAU DU MOUVEMENT COMMERCIAL DE L'ALGÉRIE, EN 1855, PAR PAYS DE PROVENANCE ET DE DESTINATION, ET PAR MARCHANDISES.

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	UNITÉS.	QUANTITÉS	VALEURS.	OBSERVATIONS
FRANCE.				
EXPORTATIONS.				
Chevaux et juments	Tête.	25	11,840	
Mules et mulets	*Idem.*	»	»	
Bêtes bovines	*Idem.*	114	36,303	
Bêtes à laine	*Idem.*	18,926	227,131	
Boucs et chèvres	*Idem.*	8	100	
Sangsues	Nombre	1,230	62,300	
Viandes salées	Kilog.	»	»	
Peaux brutes	*Idem.*	561,491	659,580	
Laines en masse	*Idem.*	2,830,560	2,830,586	
Poils de toute sorte	*Idem.*	1,506	7,846	
Plumes de parure	*Idem.*	370	9,204	
Soies écrues grèges	*Idem.*	2,096	81,986	
Cire non ouvrée	*Idem.*	53,450	106,884	
Graisse (suif brut)	*Idem.*	294,602	186,461	
Oreillons	*Idem.*	20,337	6,134	
Boyaux frais et salés	*Idem.*	4,257	2,554	
Poissons	*Idem.*	30,777	7,572	
Corail brut	*Idem.*	4,211	228,550	
Os, sabots et cornes de bétail	*Idem.*	704,614	179,148	
Froment	Hectol.	1,232,185	18,482,775	
Orge	*Idem.*	283,503	1,988,521	
Maïs	*Idem.*	829	5,802	
Seigle	*Idem.*	712	4,984	
Avoine	*Idem.*	10,202	61,763	
Farines	Kilog.	673,425	182,027	
Pain et biscuit de mer	*Idem.*	131,100	39,330	
Légumes secs	*Idem.*	2,923,307	732,092	
Pommes de terre	*Idem.*	500	36	
Fruits frais	*Idem.*	424,402	134,106	
Fruits secs	*Idem.*	105,040	82,965	
Fruits oléagineux	*Idem.*	3,183	2,681	
Graines oléagineuses	*Idem.*	6,080	3,711	
Graines à ensemencer	*Idem.*	192,836	365,072	
Alpistes	*Idem.*	31,710	0,342	
Tabacs : en feuilles	*Idem.*	2,797,667	3,637,166	
Tabacs : fabriqués	*Idem.*	97,409	487,045	
Huiles : d'olive	*Idem.*	1,516,504	1,516,504	
Huiles : de graines grasses	*Idem.*	»	»	
Huiles : volatiles	*Idem.*	200	6,000	
Racines médicinales	*Idem.*	43,092	100,184	
Liége brut	*Idem.*	123,051	72,341	
Joncs et roseaux	*Idem.*	175,926	175,926	
Bois d'ébénisterie	*Idem.*	60,861	12,909	
Coton et laine	*Idem.*	61,693	122,830	
Feuilles de palmier-nain	*Idem.*	294,160	29,415	
Crin végétal	*Idem.*	327,713	163,857	
Végétaux filamenteux	*Idem.*	327,871	327,524	
Garance en racine et moulue	*Idem.*	2,712	2,227	
Écorce à tan non moulue	*Idem.*	11,656	1,658	
Légumes verts et salés	*Idem.*	01,434	12,267	
Foin, paille	*Idem.*	668,922	52,840	

Digitized by Google

TABLEAU DU MOUVEMENT COMMERCIAL DE L'ALGÉRIE, EN 1855, PAR PAYS DE PROVENANCE ET DE DESTINATION, ET PAR MARCHANDISES.

FRANCE.

EXPORTATIONS. (Suite.)

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.	UNITÉS.	QUANTITÉS.	VALEURS. (francs.)	OBSERVATIONS
Plants d'arbres	Kilog.	1,556	933	
Drilles	Valeur.	"	173,180	
Marbres en blocs	Idem.	493,364	116,401	
Cochenille	Idem.	1,239	24,980	
Minerai de fer	Idem.	1,477,665	73,884	
Minerai de cuivre	Idem.	44,127	4,413	
Minerai de plomb	Idem.	5,471,304	1,264,140	
Minerai d'antimoine	Idem.	2,941	1,177	
Fonte	Idem.	131,000	39,300	
Fer étiré en barres	Idem.	71,307	21,392	
Ferrailles	Idem.	10,000	1,500	
Acier ou tôle de toute espèce	Idem.	"	"	
Cuivre de toute sorte	Idem.	2,283	4,566	
Plomb et étain	Idem.	52,548	21,019	
Zinc	Idem.	7,286	3,108	
Kermès en grains	Idem.	967	7,736	
Médicaments composés	Idem.	271	2,710	
Vins	Hectol.	649	17,202	
Boissons distillées	Idem.	117	11,669	
Marbres en bloc	Kilog.	493,364	116,401	
Cochenille	Idem.	1,239	24,980	
Grosil	Idem.	26,327	3,932	
Tissus — de lin ou de chanvre	Idem.	39,107	156,934	
Tissus — de soie	Idem.	219	26,235	
Tissus — de laine	Idem.	9,520	253,453	
Tissus — de coton	Idem.	2,531	13,750	
Livres	Idem.	2,313	11,725	
Nattes et tresses de toute sorte	Idem.	6,760	32,838	
Peaux préparées	Valeur.	"	14,037	
Ouvrages en peaux ou en cuir	Idem.	"	116,288	
Vannerie de toute sorte	Kilog.	13,066	14,111	
Cordages	Idem.	11,020	10,703	
Filets neufs	Idem.	"	"	
Liége ouvré	Idem.	696	2,088	
Bijouterie d'or	Gramme.	"	"	
Machines et mécaniques	Valeur.	"	2,280	
Coutellerie	Idem.	"	"	
Armes de toute sorte	Idem.	"	"	
Ouvrages en métaux	Kilog.	18,030	21,901	
Mercerie commune et fine	Idem.	843	3,404	
Voitures	Valeur.	"	"	
Agrès et apparaux	Kilog.	"	"	
Futailles vides	Valeur.	"	121,130	
Ouvrages en bois. (Autres.)	Idem.	"	763	
Meubles de toute sorte	Idem.	"	41,332	
Effets à usage	Kilog.	"	353,717	
Objets de collection hors de commerce	Valeur.	"	46,431	
Autres marchandises	Idem.	"	469,720	
TOTAL			37,040,309	

TABLEAU DU MOUVEMENT COMMERCIAL DE L'ALGÉRIE, EN 1855, PAR PAYS DE PROVENANCE ET DE DESTINATION, ET PAR MARCHANDISES.

ESPAGNE.

IMPORTATIONS.

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.	UNITÉS.	QUANTITÉS.	VALEURS. (francs)	OBSERVATIONS.
Chevaux, mules et mulets	Tête.	364	79,610	
Viandes salées	Kilog.	93,349	93,349	
Fromages	*Idem.*	7,770	11,655	
Œufs de volaille	*Idem.*	42,586	34,068	
Graisses	*Idem.*	24,063	19,538	
Miel	*Idem.*	11,868	11,868	
Riz	*Idem.*	380,240	152,096	
Pommes de terre	*Idem.*	2,132,291	213,291	
Légumes secs et leurs farines	*Idem.*	675,360	169,835	
Marrons, châtaignes et leurs farines	*Idem.*	32,201	9,660	
Fruits : frais	*Idem.*	3,246,522	697,050	
Fruits : secs ou tapés	*Idem.*	222,621	140,098	
Fruits : oléagineux	*Idem.*	206,976	170,701	
Café	*Idem.*	14,644	14,644	
Tabacs en feuilles	*Idem.*	170,047	170,047	
Huile d'olive	*Idem.*	7,413	7,413	
Piment	*Idem.*	31,171	69,675	
Bulbes ou oignons	*Idem.*	32,395	16,196	
Bois sciés	Mètre.	98,055	45,831	
Houille	Quintal.	"	"	
Sparte en tiges brutes	Kilog.	4,351	4,351	
Safran	*Idem.*	651	39,109	
Légumes verts et salés	*Idem.*	276,568	55,320	
Vins	Hectol.	66,151	1,377,213	
Eaux-de-vie et esprits de toute sorte	*Id.* d'alcool	1,927	247,672	
Poterie de terre	Kilog.	33,034	9,907	
Tissus : de lin ou de chanvre	Valeur.	"	"	
Tissus : de coton	*Idem.*	"	7,352	
Tissus : de laine	*Idem.*	"	4,034	
Tissus : de soie	*Idem.*	"	"	
Nattes et tresses de paille, d'écorce et de sparte	Kilog.	202,487	310,572	
Vannerie	*Idem.*	11,381	43,567	
Cordages de chanvre et de sparte	*Idem.*	123,475	58,815	
Mercerie	*Idem.*	2,344	14,065	
Embarcations	Valeur.	"	13,650	
Ouvrages en bois	*Idem.*	"	22,643	
Instruments d'art	*Idem.*	"	11,250	
Autres marchandises	*Idem.*	"	153,750	
TOTAL	.....	.....	4,501,095	

EXPORTATIONS.

Chevaux et juments	Tête.	13	3,740	
Ânes et ânesses	*Idem.*	7	210	
Bêtes bovines	*Idem.*	388	9,444	

TABLEAU DU MOUVEMENT COMMERCIAL DE L'ALGÉRIE, EN 1855, PAR PAYS DE PROVENANCE ET DE DESTINATION, ET PAR MARCHANDISES.

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.	UNITÉS.	QUANTITÉS.	VALEURS.	OBSERVATIONS.
			francs.	
ESPAGNE.				
EXPORTATIONS. (Suite.)				
Bêtes à laine	Tête.	6,540	78,480	
Bœufs et chèvres	*Idem.*	14	210	
Sangsues	Nombre.	103	5,143	
Peaux brutes	Kilog.	300	540	
Oreillons	*Idem.*	3,209	2,084	
Boyaux frais et salés	*Idem.*	22,253	16,952	
Poissons	*Idem.*	2,242	673	
Os, sabots et cornes de bétail	*Idem.*	59,705	23,882	
Froment en grains	Hectol.	»	»	
Orge	*Idem.*	»	»	
Fruits oléagineux	Kilog.	392	235	
Tabac en feuilles	*Idem.*	13,200	19,000	
Tabac fabriqué	*Idem.*	64,569	322,845	
Liége brut	*Idem.*	32,500	19,500	
Joncs et roseaux	*Idem.*	40,000	40,000	
Foin, paille	*Idem.*	4,375	421	
Aciers de toute sorte	*Idem.*	1,470	2,940	
Vins	Hectol.	76	1,325	
Tissus : de lin ou de chanvre	Kilog.	122	2,322	
Tissus : de laine	*Idem.*	3,663	84,872	
Tissus : de coton	*Idem.*	231,800	4,246,314	
Ouvrages en peaux	*Idem.*	»	»	
Futailles vides	Valeur.	»	128,685	
Objets de collection hors de commerce	*Idem.*	»	300	
Armes de guerre et de commerce	Kilog.	»	»	
Agrès et apparaux	*Idem.*	»	»	
Autres marchandises	Valeur.	»	123,630	
TOTAL			5,134,009	
ANGLETERRE.				
IMPORTATIONS.				
Viandes salées	Kilog.	781	781	
Fromages	*Idem.*	13,403	22,105	
Beurre	*Idem.*	6,970	10,461	
Graisses	*Idem.*	3,092	2,473	
Fruits secs	*Idem.*	7,674	3,625	
Fruits à distiller	*Idem.*	2,053	2,055	
Café	*Idem.*	27,194	27,194	
Pain et biscuit de mer	*Idem.*	2,072	622	
Tabac : en feuilles ou en côtes	*Idem.*	174,955	125,873	
Tabac : fabriqué	*Idem.*	13,078	31,630	
Huile d'olive	*Idem.*	7,413	7,413	

TABLEAU DU MOUVEMENT COMMERCIAL DE L'ALGÉRIE, EN 1855, PAR PAYS DE PROVENANCE ET DE DESTINATION, ET PAR MARCHANDISES.

ANGLETERRE.

IMPORTATIONS. (Suite.)

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.	UNITÉS.	QUANTITÉS.	VALEURS. (francs)	OBSERVATIONS
Racines médicinales	Kilog.	4,148	12,353	
Bois sciés	Mètre.	24,665	11,853	
Bulbes ou oignons	Kilog.	200	120	
Matériaux	*Idem.*	15,800	1,580	
Ardoises, briques, tuiles et carreaux de terre	Nombre.	800	400	
Houille	Quintal.	356,595	1,069,785	
Fonte brute	Kilog.	172,044	51,613	
Fers étirés en barres	*Idem.*	451,718	126,818	
Sel marin	*Idem.*	26,582	3,211	
Indigo	*Idem.*	350	5,250	
Vins de toute sorte	Hectol.	1,610	57,030	
Eaux-de-vie et esprit de vin	Id. d'alcool	84	10,580	
Poterie de toute sorte	Kilog.	1,807	2,181	
Tissus de lin ou de chanvre	Valeur.	"	3,533	
Tissus de coton	*Idem.*	"	4,005,938	
Tissus de laine	*Idem.*	"	82,001	
Tissus de soie	*Idem.*	"	7,889	
Livres	Kilog.	80	560	
Peaux préparées	*Idem.*	"	24,075	
Peaux ouvrées	*Idem.*	"	96,644	
Cordages de chanvre et de sparte	*Idem.*	15,665	8,271	
Vannerie	*Idem.*	1,907	2,097	
Ouvrages en métaux	*Idem.*	"	2,528	
Mercerie	*Idem.*	305	2,686	
Effets à usage	Valeur.	"	1,432	
Ouvrages en bois	*Idem.*	"	2,121	
Chapeaux de paille et fibre de palmier	Pièce.	246	2,043	
Corail taillé et non monté	Kilog.	31	6,130	
Outils de toutes sortes	*Idem.*	637	2,442	
Machines et mécaniques	Valeur.	"	2,700	
Autres marchandises	*Idem.*	"	129,352	
TOTAL			5,960,448	

EXPORTATIONS.

Ânes et ânesses	Tête.	"	"	
Bêtes bovines	*Idem.*	"	"	
Bêtes à laine	*Idem.*	"	"	
Sangsues	Mille.	5	250	
Peaux brutes	Kilog.	620	776	
Plumes de parure	*Idem.*	"	"	
Cire non ouvrée	*Idem.*	457	605	
Graisse (suif brut)	*Idem.*	"	"	
Poissons	*Idem.*	"	"	
Froment	Hectol.	"	"	
Orge, jones et roseaux	*Idem.*	50,000	50,000	
Fruits frais, huile d'olive	Kilog.	840	840	
Tabac fabriqué	*Idem.*	60	300	

TABLEAU DU MOUVEMENT COMMERCIAL DE L'ALGÉRIE, EN 1855, PAR PAYS DE PROVENANCE ET DE DESTINATION, ET PAR MARCHANDISES.

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.	UNITÉS.	QUANTITÉS.	VALEURS (francs).	OBSERVATIONS.
ANGLETERRE.				
EXPORTATIONS. (Suite.)				
Foin, paille	Kilog.	184,731	14,780	
Minerai de cuivre	*Idem.*	802,123	81,188	
Cuivre de première fusion	*Idem.*	305,296	610,592	
Kermès en grains	*Idem.*	"	"	
Boissons distillées	Hectol.	15	1,500	
Tissus de lin ou de soie	Kilog.	23	2,990	
Tissus de laine	*Idem.*	558	14,714	
Tissus de coton	*Idem.*	3,118	4,124	
Liége ouvré	*Idem.*	180	540	
Nattes et tresses	*Idem.*	"	"	
Papier soyeux	*Idem.*	398	8,000	
Ouvrages en métaux	*Idem.*	"	"	
Futailles vides	Valeur.	"	108	
Mercerie	Kilog.	379	2,274	
Objets de collection	Valeur.	"	"	
Or, argent, billon	*Idem.*	"	52,200	
Autres marchandises	*Idem.*	"	20,788	
TOTAL			814,369	
ÉTATS SARDES.				
IMPORTATIONS.				
Viandes salées	Kilog.	5,775	5,775	
Fromages	*Idem.*	26,222	39,332	
Graisses	*Idem.*	5,256	4,204	
Œufs de volaille	*Idem.*	2,402	1,922	
Poissons	*Idem.*	9,293	2,870	
Riz	*Idem.*	528,791	203,517	
Marrons	*Idem.*	14,206	5,075	
Fruits frais	*Idem.*	50,850	5,382	
Tabac en feuilles	*Idem.*	68,657	68,657	
Huile d'olive	*Idem.*	1,604	1,604	
Bois bruts ou équarris	Mètre cube.	58	1,740	
Bois sciés	Mètre.	36,280	18,458	
Matériaux : Chaux, plâtre, pouzzolane	Quintal.	408	4,880	
Matériaux : Ardoises, briques, tuiles et carreaux	Nombre.	18,600	18,630	
Fils de toute sorte	Kilog.	382	2,157	
Cartes à jouer	Valeur.	"	8,715	
Vannerie	Kilog.	321	568	
Filets neufs	*Idem.*	462	924	
Ouvrages en bois	Valeur.	"	14,280	
Légumes verts et salés	*Idem.*	8,000	1,600	
Plants d'arbres	*Idem.*	6,500	3,900	
Corail taillé et non monté	*Idem.*	50	11,800	
Autres marchandises	*Idem.*	"	7,034	
TOTAL			433,933	

Digitized by Google

TABLEAU DU MOUVEMENT COMMERCIAL DE L'ALGÉRIE, EN 1855, PAR PAYS DE PROVENANCE ET DE DESTINATION, ET PAR MARCHANDISES.

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.	UNITÉS.	QUANTITÉS.	VALEURS.	OBSERVATIONS
			francs	
ÉTATS SARDES.				
EXPORTATIONS.				
Tabac en feuilles	Kilog.	100	130	
Tabac fabriqué	*Idem.*	248	1,240	
Ferrailles	*Idem.*	118,000	17,700	
Autres marchandises	*Idem.*	«	880	
TOTAL			19,050	
DEUX-SICILES.				
IMPORTATIONS.				
Viandes salées	Kilog.	914	914	
Fromages, autres	*Idem.*	5,442	8,163	
Légumes secs et leurs farines	*Idem.*	590	180	
Fruits frais	*Idem.*	62,345	18,074	
Fruits secs	*Idem.*	3,694	3,318	
Fruits oléagineux	*Idem.*	1,505	903	
Huile d'olive	*Idem.*	1,582	1,582	
Bois bruts ou équarris	Mètre cube.	56	1,400	
Vins de toute sorte	Hectol.	897	44,855	
Poterie de terre	Kilog.	320,520	102,317	
Vannerie	*Idem.*	1,149	1,723	
Cordages de chanvre et de sparte	*Idem.*	4,820	4,820	
Filets neufs	*Idem.*	30,727	61,454	
Embarcations	Valeur.	«	28,055	
Agrès et apparaux	*Idem.*	«	3,708	
Ouvrages en bois	*Idem.*	«	2,175	
Meubles de toute sorte	*Idem.*	«	2,453	
Autres marchandises	*Idem.*	«	5,239	
TOTAL			381,042	
EXPORTATIONS.				
Corail brut	Kilog.	220	110,000	
Tissus de laine	*Idem.*	15	175	
Cordages	*Idem.*	580	580	
Futailles vides	Valeur.	«	704	
Autres marchandises	*Idem.*	«	4,328	
TOTAL			116,287	

Digitized by Google

TABLEAU DU MOUVEMENT COMMERCIAL DE L'ALGÉRIE, EN 1855, PAR PAYS DE PROVENANCE ET DE DESTINATION, ET PAR MARCHANDISES.

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.	UNITÉS.	QUANTITÉS	VALEURS.	OBSERVATIONS
			francs.	
TOSCANE.				
IMPORTATIONS.				
Viandes salées	Kilog.	41,605	41,605	
Graines	*Idem.*	61,592	41,847	
Poissons de toute sorte	*Idem.*	6,750	2,025	
Légumes secs et leurs farines	*Idem.*	20,129	6,620	
Marrons	*Idem.*	6,824	2,047	
Fruits frais	*Idem.*	61,117	17,140	
Bois sciés	Mètre.	19,876	9,038	
Chaux, plâtre et pouzzolane	Kilog.	161,000	25,000	
Ardoises, briques, tuiles et carreaux de terre	Nombre.	53,266	3,001	
Cartes à jouer	Kilog.	789	2,125	
Vannerie	*Idem.*	606	1,759	
Cordages de toute sorte	*Idem.*	17,306	17,640	
Filets neufs	*Idem.*	11,538	23,116	
Coutellerie	*Idem.*	345	2,574	
Embarcations	Valeur.	»	35,151	
Agrès et apparaux	*Idem.*	»	7,947	
Ouvrages en bois	*Idem.*	»	3,230	
Meubles de toute sorte	*Idem.*	»	5,300	
Autres marchandises	*Idem.*	»	7,846	
TOTAL			252,846	
EXPORTATIONS.				
Sangsues	Le mille.	6	300	
Peaux brutes de toute sorte	Kilog.	43,702	61,129	
Cire non ouvrée	*Idem.*	10,526	21,052	
Corail brut	*Idem.*	4,832	241,600	
Groisil ou verre cassé	*Idem.*	3,837	384	
Autres marchandises	Valeur.	»	12,500	
TOTAL			336,945	
ÉTATS BARBARESQUES.				
IMPORTATIONS.				
Chevaux, mules et mulets	Tête.	14	4,206	
Beurre frais et salé	Kilog.	27,578	31,241	
Cire non ouvrée	*Idem.*	3,516	7,632	
Soies de toute sorte	*Idem.*	818	29,246	
Miel	*Idem.*	8,291	8,261	
Fruits frais	*Idem.*	13,436	3,363	
Fruits secs	*Idem.*	3,585	2,256	
Fruits oléagineux	*Idem.*	8,576	5,948	
Huile d'olive	*Idem.*	154,683	154,083	
Huiles volatiles ou essences	*Idem.*	13	6,312	

TABLEAU DU MOUVEMENT COMMERCIAL DE L'ALGÉRIE, EN 1855, PAR PAYS DE PROVENANCE ET DE DESTINATION, ET PAR MARCHANDISES.

ÉTATS BARBARESQUES.

IMPORTATIONS. (Suite.)

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.	UNITÉS.	QUANTITÉS.	VALEURS. (francs.)	OBSERVATIONS.
Fruits et racines médicinaux	Kilog.	11,348	15,305	
Vins de toute sorte	Hectol.	370	18,498	
Poterie de terre	Kilog.	54,121	16,304	
Tissus de coton	Valeur.	"	285,146	
Tissus de laine	*Idem.*	"	617,251	
Tissus de soie	*Idem.*	"	1,570,283	
Livres	Kilog.	853	5,971	
Peaux préparées	Valeur.	"	375,838	
Ouvrages en peaux. (Babouches et sellerie.)	*Idem.*	"	1,919,735	
Vannerie	Kilog.	12,349	13,530	
Cordages de toute sorte	*Idem.*	21,684	13,699	
Bijouterie plaquée	*Idem.*	2,861	13,115	
Coutellerie	*Idem.*	412	2,227	
Tabletterie	*Idem.*	488	3,177	
Mercerie commune et fine	*Idem.*	3,220	29,271	
Effets à usage	Valeur.	"	5,116	
Autres marchandises	*Idem.*	"	110,865	
TOTAL	.....	.....	4,358,197	

EXPORTATIONS.

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.	UNITÉS.	QUANTITÉS.	VALEURS. (francs.)	OBSERVATIONS.
Peaux brutes	Kilog.	216	389	
Poissons de toute sorte	*Idem.*	820	246	
Fruits frais	*Idem.*	326	196	
Graines à ensemencer	*Idem.*	171	342	
Tabac en feuilles	*Idem.*	1,107	1,660	
Tabac fabriqué	*Idem.*	5,076	25,380	
Huile d'olive	*Idem.*	100	100	
Végétaux filamenteux	*Idem.*	7,411	1,275	
Légumes verts ou salés	*Idem.*	907	193	
Matériaux	*Idem.*	3,500	700	
Kermès en grains	*Idem.*	250	2,000	
Tissus de lin ou de chanvre	*Idem.*	530	5,300	
Tissus de soie	*Idem.*	8	800	
Tissus de laine	*Idem.*	503	12,284	
Tissus de coton	*Idem.*	3,129	58,274	
Peaux préparées	Valeur.	"	8,870	
Ouvrages en peau ou en cuir	*Idem.*	"	480	
Ouvrages en métaux	*Idem.*	"	325	
Futailles vides	*Idem.*	"	207	
Meubles de toute sorte	*Idem.*	"	1,260	
Mercerie commune et fine	Kilog.	941	8,860	
Effets à usage	Valeur.	"	800	
Autres marchandises	*Idem.*	"	5,300	
TOTAL	.....	.....	135,241	

Digitized by Google

TABLEAU DU MOUVEMENT COMMERCIAL DE L'ALGÉRIE, EN 1855, PAR PAYS DE PROVENANCE ET DE DESTINATION, ET PAR MARCHANDISES.

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	UNITÉS.	QUANTITÉS.	VALEURS.	OBSERVATIONS.
			francs.	
ÉTATS-ROMAINS.				
IMPORTATIONS.				
Bois bruts ou équarris	Mètre cube.	235	0,975	
Bois sciés	Mètre.	89,730	44,868	
Chaux, plâtre et pouzzolane	Kilog.	184,206	63,500	
Filets neufs	*Idem.*	182	364	
Embarcations	Valeur.	»	19,140	
Autres marchandises	*Idem.*	»	1,428	
TOTAL			136,275	
EXPORTATIONS.				
Mercerie commune et fine	Kilog.	869	4,020	
AUTRICHE.				
IMPORTATIONS.				
Bois bruts ou équarris	Mètre cube.	13,213	309,135	
Bois sciés	Mètre.	1,460,045	608,504	
Acier en barres	Kilog.	9,782	11,739	
Coutellerie	*Idem.*	177	830	
Autres marchandises	»	»	2,329	
TOTAL			1,622,537	
SUÈDE.				
IMPORTATIONS.				
Résines indigènes de toute sorte	Kilog.	9,720	1,944	
Bois bruts et équarris	Mètre cube.	3,236	83,726	
Bois sciés	Mètre.	884,692	442,210	
Fers de toute sorte	Kilog.	456,362	136,908	
Acier en barres	*Idem.*	386	463	
Autres marchandises	»	»	2,976	
TOTAL			668,230	
NORWÉGE.				
IMPORTATIONS.				
Bois bruts ou équarris	Mètre cube.	847	21,175	
Bois sciés	Mètre.	176,510	88,055	
Autres marchandises	»	»	928	
TOTAL			110,158	

Digitized by Google

TABLEAU DU MOUVEMENT COMMERCIAL DE L'ALGÉRIE, EN 1855, PAR PAYS DE PROVENANCE ET DE DESTINATION, ET PAR MARCHANDISES.

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.	UNITÉS.	QUANTITÉS.	VALEURS.	OBSERVATIONS
			francs.	
PORTS NON OCCUPÉS.				
IMPORTATIONS.				
Froment	Hectol.	26,018	390,270	
Orge	*Idem.*	6,277	43,039	
Légumes secs et leurs farines	Kilog.	17,662	4,415	
Fruits, secs	*Idem.*	104,078	62,447	
Fruits, oléagineux	*Idem.*	4,000	2,400	
Légumes verts	*Idem.*	8,140	1,628	
Autres marchandises	Valeur.	»	3,230	
TOTAL			508,329	
EXPORTATIONS.				
Fruits secs	Kilog.	220	132	
Tissus de coton	*Idem.*	754	3,247	
TOTAL			3,379	
TURQUIE.				
EXPORTATIONS.				
Chevaux et juments	Tête.	470	235,000	
Bêtes, bovines	*Idem.*	14	2,800	
Bêtes, à laine	*Idem.*	34	408	
Poissons de toute sorte	Kilog.	9,880	2,964	
Orge	Hectol.	164,144	1,849,008	
Farines	Kilog.	3,584,351	1,073,905	
Pain et biscuit de mer	*Idem.*	1,696,300	498,017	
Légumes secs	*Idem.*	3,135	784	
Pommes de terre	*Idem.*	17,715	1,772	
Tabac, en feuilles	*Idem.*	1,500	1,050	
Tabac, fabriqué	*Idem.*	30,213	196,085	
Huile d'olive	*Idem.*	281	281	
Fourrage	*Idem.*	18,780,510	1,560,900	
Médicaments composés	*Idem.*	175	1,690	
Vins de toute sorte	Hectol.	2,361	55,775	
Boissons distillées	*Idem.*	247	20,870	
Tissus, de laine	Kilog.	1,419	85,445	
Tissus, de coton	*Idem.*	827	7,366	
Nattes et tresses	*Idem.*	1,001	10,010	
Ouvrages en peaux ou en cuir. (Sellerie complète.)	Valeur.	»	14,020	
Ouvrages en bois. (Meubles compris.)	*Idem.*	»	36,113	
Mercerie commune et fine	Kilog.	3,122	18,732	
Autres marchandises	Valeur.	»	31,725	
TOTAL			5,715,520	

Digitized by Google

TABLEAU DU MOUVEMENT COMMERCIAL DE L'ALGÉRIE, EN 1855, PAR PAYS DE PROVENANCE ET DE DESTINATION, ET PAR MARCHANDISES.

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.	UNITÉS.	QUANTITÉS.	VALEURS.	OBSERVATIONS.
			francs.	
ÉGYPTE.				
IMPORTATIONS.				
Tissus de laine	Valeur.	»	9,606	
Tissus de coton	*Idem.*	»	10,050	
Orfévrerie d'or et d'argent	Hectol.	6	156	
Armes de commerce	Kilog.	10	193	
Mercerie commune et fine	*Idem.*	226	1,356	
Meubles de toute sorte	Valeur.	»	296,855	
TOTAL	.....	.....	318,216	
ORIGINE NON JUSTIFIÉE.				
IMPORTATIONS.				
Fromages, autres	Kilog.	1,346	1,721	
Corail brut	*Idem.*	27	1,350	
Fruits secs	*Idem.*	655	460	
Piment	*Idem.*	1,613	2,581	
Huiles volatiles	*Idem.*	65	582	
Chocolat	*Idem.*	47	230	
Vins de toute sorte	Hectol.	19	516	
Vinaigre de vin	*Idem.*	4	203	
Verres et cristaux	Valeur.	»	366	
Tissus de soie	*Idem.*	»	8,064	
Tissus de laine	*Idem.*	»	16,215	
Tissus de coton	*Idem.*	»	6,374	
Vannerie	Kilog.	148	511	
Cordages de toute sorte	*Idem.*	602	602	
Outils de toute sorte	*Idem.*	568	2,368	
Machines et mécaniques	Valeur.	»	1,753	
Armes de commerce	*Idem.*	»	880	
Mercerie	Kilog.	113	677	
Agrès et apparaux	Valeur.	»	12,321	
Meubles de toute sorte	*Idem.*	»	918	
Effets à usage	*Idem.*	»	3,270	
Autres marchandises	*Idem.*	»	1,955	
TOTAL	.....	.....	57,932	

TABLEAU DE LA SITUATION, PAR PORT, DES ENTREPÔTS RÉELS DE L'ALGÉRIE, PENDANT L'ANNÉE 1855.

ENTREPÔTS.	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.	UNITÉS.	MARCHANDISES existantes au 1er janvier 1854.		MARCHANDISES entrées pendant l'année 1855.		TOTAL.		MARCHANDISES sorties pendant l'année 1855.		MARCHANDISES restant en entrepôt au 1er janvier 1855.	
			Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.
				francs.		francs.		francs.		francs.		francs.
ENTREPÔTS RÉELS.												
MERS-EL-KEBIR.	Tabacs... en feuilles	Kilog.	1,134	1,465	11,501	14,661	12,725	16,066	9,814	11,856	2,911	4,200
	Tabacs... fabriqués	*Idem.*	1,058	820	3,223	5,640	4,281	6,460	3,981	6,310	300	150
	Tissus de coton	Mèt.	17,812	107,850	159,332	2,131,294	177,144	2,239,144	163,640	1,958,920	13,504	280,224
	Tissus de laine	*Idem.*	143	2,000	2,920	56,688	3,063	58,688	2,807	52,795	256	5,893
	Tissus de soie	*Idem.*	1	20	2	240	3	260	3	260	»	»
	Horlogerie, montres en or et en argent	Kilog.	»	»	10	13,700	10	13,700	10	13,700	»	»
	Autres marchandises	.....	.....	23,785	»	2,003	»	25,788	»	2,738	»	23,050
	TOTAUX de l'année 1855.	.....	.....	135,940	.....	2,224,166	.....	2,360,106	.....	2,046,589	.....	313,517
	TOTAUX de l'année 1854.	.....	.....	144,461	.....	582,584	.....	727,045	.....	591,105	.....	135,940
	AUGMENTATION	.....	.....	»	.....	1,641,582	.....	1,633,061	.....	1,455,484	.....	177,577
	DIMINUTION	.....	.....	8,521	.....	»	.....	»	.....	»	.....	»
ALGER.	Tabacs... en feuilles	Kilog.	3,173	2,480	41,662	55,806	44,835	58,286	38,303	49,781	6,532	8,505
	Tabacs... fabriqués	*Idem.*	879	3,896	4,914	25,065	5,793	28,961	3,899	19,495	1,894	9,466
	Tissus de coton	Mèt.	1,296	24,527	4,384	31,703	5,680	56,230	5,246	50,291	434	8,939
	Tissus de laine	*Idem.*	»	»	310	9,300	310	9,300	310	9,300	»	»
	Autres marchandises	.....	»	10,540	»	78,560	»	89,100	»	71,919	»	17,181
	TOTAUX de l'année 1855.	.....	.....	41,443	.....	200,434	.....	241,877	.....	200,786	.....	41,091
	TOTAUX de l'année 1854.	.....	.....	24,896	.....	223,529	.....	248,425	.....	206,982	.....	41,443
	AUGMENTATION	.....	.....	16,547	.....	»	.....	»	.....	»	.....	»
	DIMINUTION	.....	.....	»	.....	23,095	.....	6,548	.....	6,196	.....	352

RÉSULTATS COMPARATIFS.

ENTREPÔTS RÉELS	VALEURS entrées pendant l'année		AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEURS sorties pendant l'année		AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS.
	1855.	1854			1855.	1854		
	francs.	francs.	francs	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
MERS-EL-KEBIR	2,224,166	582,584	1,641,582	»	2,046 589	591,105	1,455,484	»
ALGER	200,434	223,529	»	23,095	200,786	206·982	»	6,196
TOTAL	2,424,600	806,113	1,641,582	23,095	2,247,375	798,087	1,455,484	6,196
	AUGMENTATION		1,618,487		AUGMENTATION		1,449,288	

TABLEAU DE LA SITUATION, PAR PORT, DES ENTREPÔTS FICTIFS DE L'ALGÉRIE, PENDANT L'ANNÉE 1855.

ENTREPÔTS.	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.	UNITÉ.	MARCHANDISES EXISTANTES au 1er janvier 1855.		MARCHANDISES ENTRÉES pendant l'année 1855.		TOTAL.		MARCHANDISES SORTIES pendant l'année 1855.		MARCHANDISES RESTANT EN ENTREPÔT au 1er janvier 1855.	
			Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.
				francs.		francs.		francs.		francs.		francs.
ENTREPÔTS FICTIFS.												
NEMOURS.	Café	Kilog.	425	595	»	»	425	595	425	595	»	»
	Sucre raffiné	*Idem.*	1,461	1,461	»	»	1,461	1,461	1,461	1,461	»	»
	Vins ordinaires	Hectol	42	2,495	»	»	42	2,495	42	2,495	»	»
	Eaux-de-vie de toute sorte	*Idem.*	6	2,280	»	»	6	2,280	0	2,280	»	»
	TOTAUX de l'année 1853	.....	.....	6,831	.....	»	.....	6,831	.....	6,831	.....	»
	TOTAUX de l'année 1854	.....	.....	8,297	.....	56,071	.....	66,068	.....	60,137	.....	0,851
	AUGMENTATION	.....	.....	»	.....	»	.....	»	.....	»	.....	»
	DIMINUTION	.....	.....	1,466	.....	56,671	.....	60,137	.....	53,306	.....	0,831
ORAN.	Poissons de mer secs, salés ou fumés	Kilog	»	»	72,244	21,673	72,244	21,673	12,244	3,673	60,000	18,000
	Sucre brut	*Idem.*	3,473	5,284	64,983	36,990	76,456	42,274	60,613	50,488	0,643	5,786
	Café	*Idem.*	29,025	29,023	205,542	205,542	234,567	234,567	193,815	193,815	38,752	38,752
	Poivre	*Idem.*	»	»	2,111	3,378	2,111	5,378	2,111	5,378	»	»
	Tabac en feuilles ou en côtes	*Idem.*	6,123	8,057	103,902	130,714	110,025	144,771	106,733	140,439	3,292	4,332
	Savons ordinaires	*Idem.*	»	»	40,546	52,442	46,546	32,442	40,340	32,442	»	
	Acide stéarique ouvré	Hectol	»	»	4,526	15,576	4,526	13,578	4,520	15,578	»	»
	Tabac fabriqué	Kilog.	»	»	700	2,860	700	2,860	140	680	560	2,180
	Sucre raffiné	*Idem.*	7,344	7,344	616,260	616,280	623,624	623,624	364,993	364,995	36,631	58,631
	Vins ordinaires	Hectol	3,361	67,602	5,809	117,385	0,250	184,987	8,020	172,524	624	12,463
	Vins de liqueur	*Idem.*	37	5,700	32	4,905	09	10,603	09	10,605	»	»
	Eaux-de-vie de toute sorte	*Idem.*	81	8,095	394	59,433	673	67,546	013	61,312	02	0,234
	Autres marchandises	.....	»	21,377	»	153,084	»	174,461	»	116,624	»	57,837
	TOTAUX de l'année 1853	.....	.....	130,482	.....	1,406,284	.....	1,536,766	.....	1,352,551	.....	204,215
	TOTAUX de l'année 1854	.....	.....	261,334	.....	1,572,319	.....	1,653,653	.....	1,483,171	.....	150,482
	AUGMENTATION	.....	.....	»	.....	35,965	.....	»	.....	»	.....	53,733
	DIMINUTION	.....	.....	110,852	.....	»	.....	70,887	.....	130,626	.....	»

Digitized by Google

TABLEAU DE LA SITUATION, PAR PORT, DES ENTREPÔTS FICTIFS DE L'ALGÉRIE, PENDANT L'ANNÉE 1855.

ENTREPÔTS.	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.	UNITÉS.	MARCHANDISES RESTANTES au 1er janvier 1855		MARCHANDISES ENTRÉES pendant l'année 1855.		TOTAL.		MARCHANDISES SORTIES pendant l'année 1855.		MARCHANDISES RESTANT EN ENTREPÔT au 1er janvier 1856.	
			Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.
				francs.		francs.		francs.		francs.		francs.
ENTREPÔTS FICTIFS.												
ARZEW.	Vins ordinaires	Hectol	157	3,143	»	»	157	3,143	157	3,143	»	»
	TOTAUX de l'année 1855.			3,143		»		3,143		3,143		»
	TOTAUX de l'année 1854.			2,345		7,365		9,749		6,507		3,143
	AUGMENTATION			798		»		»		»		»
	DIMINUTION			»		7,395		6,567		3,454		3,143
MOSTAGANEM.	Sucre brut	Kilog.	2,243	1,346	8,492	5,995	19,735	6,441	10,735	6,441	»	»
	Sucre raffiné	*Idem.*	»	»	98,610	68,919	98,919	68,919	95,089	95,089	3,821	3,821
	Café	*Idem.*	1,868	1,868	19,252	19,252	21,120	21,120	29,411	29,411	799	799
	Tabac en feuilles ou en côtes	*Idem.*	5,772	5,200	2,024	2,931	7,796	7,831	7,796	7,831	»	»
	Vins ordinaires	Hectol	149	2,887	882	17,949	1,022	29,527	956	19,129	69	1,467
	Eaux-de-vie de toute sorte	*Idem.*	27	2,790	121	12,128	148	14,828	85	9,475	53	5,353
	Autres marchandises			135		1,451		1,586		1,586		»
	TOTAUX de l'année 1855.			14,136		157,167		171,243		159,953		11,290
	TOTAUX de l'année 1854.			41,728		299,030		331,758		317,922		14,136
	AUGMENTATION			»		»		»		»		»
	DIMINUTION			27,592		132,923		169,515		157,969		2,846
TENEZ.	Vins ordinaires	Hectol	90	1,809	391	7,815	481	6,624	313	6,250	168	3,374
	Sucre raffiné	Kilog.	»	»	13,008	13,998	13,998	13,908	7,746	7,749	5,298	5,268
	Eaux-de-vie de toute sorte	Hectol	12	1,161	8	788	20	1,670	29	1,670	»	»
	Autres marchandises			»		159		150		150		»
	TOTAUX de l'année 1855.			3,009		21,761		24,761		16,119		8,642
	TOTAUX de l'année 1854.			29,468		94,961		123,469		120,469		3,000
	AUGMENTATION			»		»		»		»		5,642
	DIMINUTION			26,468		72,249		98,708		104,350		»

Digitized by Google

TABLEAU DE LA SITUATION, PAR PORT, DES ENTREPÔTS FICTIFS DE L'ALGÉRIE, PENDANT L'ANNÉE 1855.

ENTREPÔTS.	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	UNITÉS.	MARCHANDISES RESTANTES au 1er janvier 1854.		MARCHANDISES ENTRÉES pendant l'année 1855.		TOTAL.		MARCHANDISES ENTRÉES pendant l'année 1855.		MARCHANDISES RESTANT EN ENTREPÔT au 1er janvier 1856.	
			Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.
				francs.		francs.		francs.		francs.		francs.
	ENTREPÔTS FICTIFS.											
CHERCHEL.	Café	Kilog.	»	»	4,270	5,678	4,270	5,978	4,270	5,678	»	»
	Sel marin	*Idem.*	12,666	726	48,926	2,655	60,929	5,655	51,559	3,692	9,390	565
	Sucre raffiné	*Idem.*	»	»	14,615	14,615	14,915	14,615	14,615	14,615	»	»
	Vins ordinaires	Hectol	556	3,584	1,651	58,621	2,281	42,665	2,281	42,665	»	»
	Eaux-de-vie de toute sorte	*Idem.*	»	»	46	4,590	46	4,590	46	4,590	»	»
	Autres marchandises	.....	.....	»	.....	2,755	.....	2,755	.....	2,755	.....	»
	TOTAUX de l'année 1855.	.....	.....	4,104	.....	69,762	.....	73,896	.....	73,535	.....	565
	TOTAUX de l'année 1854.	.....	.....	12,561	.....	116,999	.....	123,566	.....	110,486	.....	4,164
	AUGMENTATION	.....	.....	»	.....	»	.....	»	.....	»	.....	»
	DIMINUTION	.....	.....	8,487	.....	41,267	.....	46,694	.....	46,153	.....	3,541
ALGER.	Viandes salées	Kilog.	25,646	25,646	135,696	155,696	156,330	156,556	132,638	152,658	26,692	26,662
	Fromages	*Idem.*	5,855	5,782	6,556	6,795	16,385	15,577	9,147	15,726	1,857	1,857
	Poissons de mer secs, salés ou fumés	*Idem.*	»	»	3,160	648	5,160	648	5,160	648	»	»
	Sucre brut	*Idem.*	15,465	6,278	158,361	95,617	175,824	164,265	162,983	97,766	16,841	6,565
	Café	*Idem.*	26,207	26,267	355,778	498,689	551,985	524,296	545,643	481,100	58,342	43,196
	Poivre	*Idem.*	8	15	7,145	11,452	7,155	11,445	7,154	11,414	16	51
	Tabac en feuilles	*Idem.*	526	425	165,426	215,656	165,746	215,481	147,794	162,145	17,652	23,338
	Savon ordinaire	*Idem.*	»	»	18,411	12,888	18,411	12,888	17,611	11,908	1,466	980
	Acide stéarique ouvré	Hectol	»	»	7,425	22,269	7,425	22,269	6,656	16,650	775	2,316
	Tabac fabriqué	Kilog.	86	336	556	2,116	616	2,446	616	2,440	»	»
	Sucre raffiné	*Idem.*	»	»	674,603	674,605	674,605	674,605	646,555	646,555	25,648	25,648
	Vins ordinaires	Hectol	5,661	61,861	17,675	555,462	20,764	415,323	18,246	364,016	2,518	56,467
	Vins de liqueurs	*Idem.*	36	5,478	66	10,462	105	15,880	165	15,886	»	»
	Eaux-de-vie de toute sorte	*Idem.*	1,125	14,524	2,569	576,407	2,622	590,951	2,005	566,396	116	60,535
	Autres marchandises	.....	.....	50,696	.....	171,495	.....	222,185	.....	168,723	.....	55,462
	TOTAUX de l'année 1855.	.....	.....	198,228	.....	2,589,665	.....	2,787,891	.....	2,465,521	.....	524,376
	TOTAUX de l'année 1854.	.....	.....	212,864	.....	1,934,776	.....	2,147,634	.....	1,646,466	.....	168,228
	AUGMENTATION	.....	.....	»	.....	654,895	.....	646,257	.....	514,115	.....	126,142
	DIMINUTION	.....	.....	14,656	.....	»	.....	»	.....	»	.....	»

Digitized by Google

TABLEAU DE LA SITUATION, PAR PORT, DES ENTREPÔTS FICTIFS DE L'ALGÉRIE, PENDANT L'ANNÉE 1855.

ENTREPÔTS.	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	UNITÉS.	MARCHANDISES RESTANTES au 1er janvier 1854.		MARCHANDISES entrées pendant l'année 1855.		TOTAL.		MARCHANDISES sorties pendant l'année 1855.		MARCHANDISES restant en entrepôt au 1er janvier 1856.	
			Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.
				francs.		francs.		francs.		francs.		francs.
ENTREPÔTS FICTIFS.												
DELLYS.	Eaux-de-vie de toute sorte ...	Hectol	1	154	"	"	1	154	1	154	"	"
	Totaux de l'année 1853.	.....	.....	134	.....	"	.....	134	.....	134	.....	"
	Totaux de l'année 1854.	.....	.....	1,000	.....	1,207	.....	2,207	.....	2,053	.....	154
	Augmentation.....	.....	.....	"	.....	"	.....	"	.....	"	.....	"
	Diminution.....	.....	.....	849	.....	1,207	.....	2,053	.....	1,899	.....	154
BOUGIE.	Café.....	Kilog.	"	"	1,199	1,199	1,199	1,199	1,199	1,199	"	"
	Savons ordinaires.....	*Idem.*	"	"	1,404	983	1,404	983	1,404	983	"	"
	Sucre raffiné.....	*Idem.*	"	"	23,260	23,260	23,260	23,260	23,260	23,260	"	"
	Vins ordinaires.....	Hectol	962	19,294	1,303	29,211	2,265	45,673	1,931	38,794	334	9,681
	Vins de liqueur.....	*Idem.*	"	"	28	4,158	26	4,158	22	3 238	9	900
	Eaux-de-vie de toute sorte...	*Idem.*	13	1,503	87	9,015	102	10,518	88	9,151	14	1,367
	Autres marchandises.....	.....	.....	"	.....	300	.....	500	.....	309	.....	"
	Totaux de l'année 1853.	.....	.....	29,767	.....	65,939	.....	63,863	.....	76,833	.....	8,948
	Totaux de l'année 1854.	.....	.....	14,325	.....	90,392	.....	104,717	.....	83,939	.....	20,767
	Augmentation.....	.....	.....	6,442	.....	"	.....	"	.....	"	.....	"
	Diminution.....	.....	.....	"	.....	23,359	.....	18,914	.....	7,095	.....	11,819
DJIDJELLY.	Café.....	Kilog.	"	"	3,245	4,543	3,245	4,543	3,245	4,543	"	"
	Sucre raffiné.....	*Idem.*	934	934	2,195	2,195	3,129	3,129	3,119	3,129	"	"
	Sel marin.....	*Idem.*	"	"	63,237	3,794	63,237	3,794	93,236	3,794	"	"
	Vins ordinaires.....	Hectol	505	10,100	211	4,213	719	14,313	716	14,313	"	"
	Eaux-de-vie de toute sorte...	*Idem.*	5	319	"	"	5	319	5	319	"	"
	Autres marchandises.....	.....	.....	"	.....	1,129	.....	1,129	.....	1,129	.....	"
	Totaux de l'année 1853.	.....	.....	11,533	.....	13,874	.....	27,427	.....	27,427	.....	"
	Totaux de l'année 1854.	.....	.....	"	.....	39,953	.....	39,053	.....	27,390	.....	11,333
	Augmentation.....	.....	.....	11,553	.....	"	.....	"	.....	"	.....	"
	Diminution.....	.....	.....	"	.....	23,179	.....	11,929	.....	73	.....	11,553

Digitized by Google

TABLEAU DE LA SITUATION, PAR PORT, DES ENTREPÔTS FICTIFS DE L'ALGÉRIE, PENDANT L'ANNÉE 1855.

ENTREPÔTS.	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	UNITÉS	MARCHANDISES RESTANTES au 1er janvier 1855. Quantités.	Valeurs.	MARCHANDISES entrées pendant l'année 1855. Quantités	Valeurs.	TOTAL. Quantités.	Valeurs.	MARCHANDISES sorties pendant l'année 1855. Quantités.	Valeurs.	MARCHANDISES restant en entrepôt au 1er janvier 1856. Quantités.	Valeurs.
				francs.		francs.		francs.		francs.		francs.
	ENTREPÔTS FICTIFS.											
PHILIPPEVILLE.	Café	Kilog.	3,534	4,948	51,160	81,353	61,645	86,305	55,256	77,358	6,387	8,943
	Poivre	*Idem.*	387	620	"	"	387	620	387	620	"	"
	Tabac en feuilles	*Idem.*	"	"	"	19,000	"	16,900	"	17,200	"	2,700
	Savon ordinaire	*Idem.*	"	"	15,213	9,240	15,213	9,240	8,266	5,744	5,067	5,505
	Sucre raffiné	*Idem.*	"	"	155,090	155,090	155,090	155,090	130,902	130,902	25,097	25,097
	Vins ordinaires	Hectol	68	1,347	8,076	176,489	9,658	180,836	8,628	172,625	416	8,211
	Vins de liqueur	*Idem.*	"	"	19	2,902	16	2,902	0	2,902	"	"
	Eaux-de-vie de toute sorte	*Idem.*	37	5,714	708	75,580	745	70,294	602	63,563	143	15,751
	Autres marchandises	.....	.....	12,998	.....	47,517	.....	60,515	.....	44,534	.....	15,981
	TOTAUX de l'année 1855.	.....	.....	25,027	.....	571,980	.....	565,616	.....	515,448	.....	86,168
	TOTAUX de l'année 1854.	.....	.....	156,629	.....	935,631	.....	1,606,280	.....	1,066,653	.....	23,627
	AUGMENTATION	.....	.....	"	.....	"	.....	"	.....	"	.....	56,541
	DIMINUTION	.....	.....	153,002	.....	361,662	.....	464,664	.....	551,205	.....	"
BÔNE.	Poissons de mer	Kilog.	190	57	7,792	3,034	7,982	3,091	5,055	2,078	2,027	1,613
	Sucre raffiné	*Idem.*	"	"	56,640	59,640	56,640	36,646	36,321	36,321	5,319	5,310
	Vins ordinaires	Hectol	0	726	1,900	95,167	1,918	95,617	1,918	95,917	"	"
	Vins de liqueur	*Idem.*	"	"	8	775	8	775	7	675	1	100
	Eaux-de-vie de toute sorte	*Idem.*	12	2,161	82	17,557	94	18,728	70	14,642	23	4,686
	Autres marchandises	.....	.....	675	.....	5,142	.....	5,817	.....	1,817	.....	2,000
	TOTAUX de l'année 1855.	.....	.....	2,643	.....	160,225	.....	162,868	.....	151,750	.....	11,118
	TOTAUX de l'année 1854.	.....	.....	13,817	.....	153,282	.....	167,006	.....	164,456	.....	2,643
	AUGMENTATION	.....	.....	"	.....	6,945	.....	"	.....	"	.....	"
	DIMINUTION	.....	.....	11,174	.....	"	.....	4,251	.....	12,706	.....	8,475
LA CALLE.	Cafe	Kilog.	"	"	274	384	274	384	274	384	"	"
	Tabac en feuilles ou en côtes	*Idem.*	676	718	"	"	676	718	676	718	"	"
	Tabac fabriqué	*Idem.*	266	250	"	"	266	250	260	250	"	"
	Sucre raffiné	*Idem.*	"	"	516	310	516	310	316	310	"	"
	Vins ordinaires	Hectol	"	"	124	2,477	124	2,477	111	2,219	13	258
	Vins de liqueur	*Idem.*	"	"	2	303	2	303	2	303	"	"
	Eaux-de-vie de toute sorte	*Idem.*	"	"	15	1,277	15	1,277	10	990	5	287
	Autres marchandises	.....	.....	"	.....	467	.....	467	.....	210	.....	257
	TOTAUX de l'année 1855.	.....	.....	968	.....	5,218	.....	6,186	.....	5,384	.....	802
	TOTAUX de l'année 1854.	.....	.....	2,590	.....	11,868	.....	14,458	.....	13,490	.....	968
	AUGMENTATION	.....	.....	"	.....	"	.....	"	.....	"	.....	"
	DIMINUTION	.....	.....	1,622	.....	6,650	.....	8,272	.....	8,106	.....	166

Digitized by Google

RÉSULTATS COMPARATIFS DU MOUVEMENT DES ENTREPÔTS FICTIFS DE L'ALGÉRIE EN 1854 ET 1855.

ENTREPÔTS FICTIFS	VALEURS ENTRÉES PENDANT L'ANNÉE. 1855.	1854.	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.	VALEURS SORTIES PENDANT L'ANNÉE. 1855.	1854.	AUGMENTATION.	DIMINUTIONS.
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
Nemours	"	58,671	"	58,671	"	60,137	"	60,137
Oran	1,406,284	1,372,319	33,965	"	1,352,551	1,483,171	"	130,620
Mers-el-Kebir	"	"	"	"	"	"	"	"
Arzew	"	7,395	"	7,395	3,143	6,597	"	3,454
Mostaganem	157,167	290,090	"	132,923	156,953	317,622	"	157,669
Tenes	21,761	94,001	"	72,240	16,119	126,469	"	104,356
Cherchel	69,702	116,909	"	41,207	73,333	116,486	"	46,153
Alger	2,589,663	1,634,770	654,893	"	2,463,531	1,649,466	514,115	"
Dellys	"	1,207	"	1,207	154	2,053	"	1,899
Bougie	65,036	90,392	"	25,356	76,855	83,956	"	7,095
Djidjelli	15,874	39,053	"	23,179	27,427	27,566	"	73
Philippeville	571,689	933,051	"	361,662	515,448	1,066,653	"	551,205
Bône	160,225	153,282	6,943	"	151,750	164,456	"	12,706
La Calle	5,218	11,868	"	6,650	5,384	13,490	"	8,106
TOTAUX	5,662,949	5,007,638	695,801	730,400	4,845,838	5,414,960	514,115	1,083,467
AUGMENTATION			"				"	
DIMINUTION			34,599				569,352	

Des deux entrepôts réels que possède la colonie, celui de Mers-el-Kebir seul offre des augmentations; elles portent, en majeure partie, sur les tissus de coton destinés à être réexportés. Elles n'ont donc aucun caractère commercial.

Les entrepôts fictifs, à l'exception de celui d'Alger, présentent tous des diminutions qui sont plus sensibles chaque année. L'établissement du crédit et de l'escompte, et par suite la facilité de livrer immédiatement à la consommation, en payant à trois mois les droits sur les denrées venues de France et de l'étranger, sont les causes de cet affaiblissement, qui n'a rien de regrettable.

Les principales marchandises qui ont alimenté les entrepôts sont les tissus de coton, les cafés, les tabacs, les vins et les spiritueux.

Digitized by Google

TABLEAU DU CABOTAGE ENTRE LES PORTS OCCUP

PORTS D'EXPÉDITION.	ENTRÉES. — NAVIRES CHARGÉS. Nombre.	Tonnage	Équipage.	Poids des cargaisons. quintaux	NAVIRES SUR LEST. Nombre.	Tonnage	Équipage.	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES IMPORTÉES	QUANTITÉ en quintaux
									PORT I
Oran	53	706	215	12,031	69	1,044	282	Tabac	20
Mers-el-Kebir	101	1,817	404	1,106	237	3,870	1,027	Graisses de toute sorte	39
Arzew	12	211	02	1,572	2	25	8	Froment et méteil	25
Mostaganem	11	163	50	1,524	2	129	13	Pommes de terre et légumes secs	28
Alger	»	»	»	»	1	13	4	Farines	22
Philippeville	»	»	»	»	1	67	4	Fruits de table	1,00
								Café	10
								Huile d'olive	10
								Bois communs	2,32
								Fourrages	2,02
								Matériaux	1,47
								Houille	11
								Métaux	10
								Sel marin	3,58
								Savon	86
								Sucre raffiné	41
								Vins de toute sorte	1,93
								Eaux-de-vie	30
Totaux de 1855	177	2,807	791	16,833	312	5,154	1,339	Tissus	32
Totaux de 1854	80	1,389	365	7,842	148	2,141	648	Ouvrages en métaux	12
								Ouvrages en bois	18
								Autres articles	1,00
Augmentation	91	1,508	426	8,991	164	3,013	691		
Diminution	»	»	»	»	»	»	»	Total	16,833
									POI
Nemours	424	6,153	1,802	68,664	9	104	37	Peaux brutes de toutes sortes	31
Arzew	10	329	07	3,750	10	275	52	Laines en masse	1,31
Mostaganem	179	2,700	770	28,259	5	70	22	Froment et méteil	48,95
Tenes	1	32	8	203	»	»	»	Orge, avoine, seigle	36,05
Cherchel	»	»	»	»	12	491	57	Farines	3,47
Alger	44	2,104	269	4,725	20	2,343	166	Pommes de terre et légumes secs	34
Bougie	4	156	22	1,510	»	»	»	Fruits de table frais	5,40
Bône	»	»	»	»	1	145	6	Tabac	27
								Huile d'olive	1,56
								Fourrages	35
								Marbres	2,47
								Matériaux	1,87
								Métaux	28
								Sel marin	35
								Tissus	60
								Ouvrages en bois	65
								Autres articles	3,0
Totaux de 1855	668	11,594	2,944	107,117	63	3,428	340		
Totaux de 1854	433	8,089	1,930	79,064	50	3,167	293		
Augmentation	235	3,505	1,014	28,053	13	261	47		
Diminution	»	»	»	»	»	»	»	Total	107,1

Digitized by Google

E CABOTAGE.

E L'ALGÉRIE, PENDANT L'ANNÉE 1855.

PORTS DE DESTINATION	SORTIES. — NAVIRES CHARGÉS. Nombre.	Tonnage.	Equipage.	Poids des cargaisons. quintaux	NAVIRES SUR LEST. Nombre.	Tonnage.	Equipage.	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES EXPORTÉES	QUANTITÉS en quintaux
EMOURS.									
								Peaux et pelleteries brutes	05
								Laines	960
								Froment et méteil	42,888
								Seigle, orge, avoine, maïs, etc.	22,448
								Pommes de terre et légumes secs	103
								Marrons et châtaignes	40
Oran	424	6,153	1,802	68,604	9	164	37	Fruits de table	52
Alger	1	50	7	997	"	"	"	Légumes verts, salés ou confits	27
								Houille	283
								Minerai	2,420
								Plomb	26
								Tissus	16
								Ouvrages en bois	144
								Effets à usage	16
								Autres	74
TOTAUX de 1855	425	6,212	1,809	60,661	9	104	37		
TOTAUX de 1854	209	3,094	870	35,238	8	92	33		
AUGMENTATIONS	210	3,118	033	34,403	1	12	4		
DIMINUTIONS	"	"	"	"	"	"	"	TOTAL	09,661
'ORAN.									
								Tabac	94
								Peaux et pelleteries brutes	170
								Fromage, beurre et œufs	137
								Poissons	114
								Froment et méteil	2,099
								Seigle, orge, avoine, etc	18,240
								Pommes de terre et légumes secs	500
								Fruits de table	440
Sennaar	53	706	215	12,031	99	1,044	282	Café	177
Arzew	2	28	8	185	6	105	27	Huile d'olive	154
Mostaganem	16	236	71	5,031	41	481	168	Bois communs	3,609
Alger	7	355	44	22,038	4	145	22	Fourrages	482
Bougie	1	42	0	713	"	"	"	Matériaux	2,744
								Houille	218
								Cuivre	201
								Sel marin	3,843
								Savons	915
								Sucre raffiné	570
								Vins	2,732
								Eaux-de-vie	1,304
								Tissus	473
								Peaux préparées et ouvrées	438
								Ouvrages en métaux	188
TOTAUX de 1855	79	1,367	344	40,508	120	1,775	499	Ouvrages en bois. Futailles vides	220
TOTAUX de 1854	3	65	14	474	0	188	43	Ouvrages en bois. Autres y compris les meubles	220
								Autres articles	220
AUGMENTATIONS	70	1,302	330	40,124	111	1,587	456		
DIMINUTIONS	"	"	"	"	"	"	"	TOTAL	40,508

TABLEAU DU CABOTAGE ENTRE LES PORTS OCCUPÉ

PORTS MIS EN ÉDITION.	ENTRÉES. Navires chargés. Nombre.	Tonnage.	Équipage.	Poids des cargaisons. quintaux.	Navires sur lest. Nombre.	Tonnage.	Équipage.	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES IMPORTÉES	QUANTITÉ en QUINTAUX.
								PORT DE MER	
Totaux de 1855									
Totaux de 1854									
Augmentations									
Diminutions								Total	
								POR	
Oran	2	28	8	185	6	105	27	Froment et méteil	9,210
Mers-el-Kebir	5	280	27	213	15	2,333	131	Orge, seigle, avoine, etc.	2,515
Mostaganem	99	1,285	407	13,435	8	223	37	Farines	1,435
Cherchel	"	"	"	"	10	392	58	Végétaux filamenteux	180
Alger	4	185	26	7	32	1,551	193	Fourrages	345
Dellys	"	"	"	"	4	186	25	Matériaux	63
								Autres articles	92
Totaux de 1855	110	1,784	468	13,840	75	4,790	471		
Totaux de 1854	42	995	197	4,104	34	1,210	169		
Augmentations	68	789	271	9,736	41	3,574	302		
Diminutions	"	"	"	"	"	"	"	Total	13,840
								PORT D	
								Peaux brutes de toute sorte	101
								Fromage, beurre, œufs	89
								Pommes de terre et légumes secs	281
								Fruits de table	269
								Tabac	501
Oran	16	236	71	5,031	41	481	168	Huile d'olive	513
Mers-el-Kebir	40	1,161	193	1,391	86	3,472	436	Bois communs	3,638
Arzew	11	229	51	490	97	1,185	400	Matériaux	1,148
Tenez	1	8	4	2	2	82	12	Houille	321
Cherchel	5	213	21	120	40	2,072	214	Métaux	232
Alger	73	3,868	401	0,595	110	7,044	704	Savons	255
								Sucre raffiné	298
								Vins de toute sorte	1,498
								Eaux-de-vie	605
								Vitrifications	378
								Tissus	1,735
								Peaux préparées et ouvrages en peaux	207
Totaux de 1855	140	5,715	809	13,629	376	14,330	1,934	Ouvrages en métaux	157
Totaux de 1854	121	3,804	610	10,825	420	8,498	1,899	Ouvrages en bois	136
								Effets à usage	132
								Autres articles	1,075
Augmentations	25	1,911	199	2,804	"	5,838	35		
Diminutions	"	"	"	"	44	"	"	Totaux	13,639

Digitized by Google

DE L'ALGÉRIE, PENDANT L'ANNÉE 1855. (Suite.)

PORTS DE DESTINATION	SORTIES. NAVIRES CHARGÉS. Nombre.	Tonnage.	Équipage.	Poids des cargaisons quintaux.	NAVIRES SUR LEST. Nombre.	Tonnage.	Équipage.	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES EXPORTÉES.	QUANTITÉS en quintaux.
EL-KEBIR.									
Nemours	101	1,817	464	1,106	257	5,676	1,627	Poissons	17
Arzew	5	288	27	213	15	2,535	151	Seigle, orge, avoine, etc	54
Mostaganem	46	1,181	193	1,391	86	5,472	436	Fruits de table	12
Tenes	"	"	"	"	1	79	6	Café	32
Alger	49	5,227	447	828	3	365	23	Bois communs	591
Bougie	1	33	5	100	"	"	"	Filament à ouvrer	201
Philippeville	1	190	9	151	"	"	"	Matériaux	570
								Sel marin	115
								Sucre raffiné	49
								Vins	478
								Eaux-de-vie	148
Totaux de 1855	197	8,714	1,145	5,581	342	18,888	1,815	Ouvrages en métaux	129
Totaux de 1854	190	7,106	3,049	51,279	826	9,729	2,328	Voitures et sellerie	115
								Effets à usage	239
								Autres	825
Augmentations	7	1,608	"	"	"	359	"		
Diminutions	"	"	1,904	(a) 27,698	284	"	715	Totaux	3,581

(a) La diminution de 27,698 quintaux provient de ce que les opérations de cabotage s'effectuent plus particulièrement à Oran depuis que ce dernier port a été ouvert au commerce.

D'ARZEW.

Nemours	12	211	62	1,572	2	25	6		
Oran	16	329	67	3,758	18	275	52	Poissons	356
Mostaganem	11	229	51	498	97	1,185	400	Seigle, orge, avoine, maïs, etc	5,548
Tenes	8	66	24	780	"	"	"	Bois et charbon de bois	118
Cherchel	8	246	36	2,058	"	"	"	Joncs et roseaux	180
Alger	23	1,222	130	14,147	1	47	5	Matériaux	540
Bellys	17	747	181	8,958	"	"	"	Sel marin	28,226
Bougie	6	205	33	2,739	"	"	"	Vannerie	21
								Ouvrages en bois	24
Totaux de 1855	97	3,257	504	35,878	118	1,532	465	Effets à usage	35
Totaux de 1854	82	2,852	324	23,215	41	628	202	Autres	19
Augmentations	35	1,225	180	11,663	89	704	263		
Diminutions	"	"	"	"	"	"	"	Total	35,078

MOSTAGANEM.

								Peaux et pelleteries brutes	248
								Laines	464
								Froment et méteil	47,128
								Seigle, orge, avoine, maïs, etc	71,791
Nemours	11	165	50	1,524	2	129	13	Pommes de terre et légumes secs	1,056
Oran	179	2,760	776	28,259	5	70	22	Autres farineux	793
Arzew	99	1,285	487	13,435	6	223	37	Fruits de table	4,996
Tenes	"	"	"	"	1	8	4	Tabac	214
Alger	139	6,496	834	86,174	1	33	8	Fourrage	2,169
								Drilles	45
								Métaux de toute sorte	188
								Ouvrages en bois. (Futailles vides.)	50
								Effets à usage	26
								Autres	152
Totaux de 1855	428	18,704	2,067	129,392	17	463	82		
Totaux de 1854	451	6,026	1,982	95,404	23	457	162		
Augmentations	"	2,878	85	33,988	"	6	"		
Diminutions	23	"	"	"	6	"	80	Total	129,392

Digitized by Google

TABLEAU DU CABOTAGE ENTRE LES PORTS OCCUPÉ

PORTS D'EXPÉDITION.	ENTRÉES. — navires chargés. Nombre.	Tonnage.	Équipage.	Poids des cargaisons quintaux	navires sur lest. Nombre.	Tonnage.	Équipage.
Mers-el-Kebir	»	»	»	»	1	79	6
Arzew	6	68	24	780	»	»	»
Mostaganem	»	»	»	»	1	8	4
Cherchel	3	111	17	174	42	2,398	236
Alger	148	6,656	889	19,013	161	8,532	970
Totaux de 1855	157	6,835	980	19,967	205	11,017	1,216
Totaux de 1854	143	6,529	872	15,802	223	13,425	1,341
Augmentations	14	306	58	4,165	»	»	»
Diminutions	»	»	»	»	18	2,468	125

PORT D

DESIGNATION DES MARCHANDISES EXPORTÉES	QUANTITÉ en quintaux.
Fromage, beurre, œufs	223
Poissons	141
Riz	243
Pommes de terre et légumes secs	766
Farines	408
Sucre brut	149
Café	335
Tabac	251
Huile d'olive	454
Huile de graines grasses	176
Bois communs	3,438
Matériaux	233
Houille	1,436
Métaux	493
Sel marin	839
Savons	573
Sucre raffiné	901
Vins de toute sorte	4,002
Eaux-de-vie	708
Vitrifications	831
Tissus	1,214
Ouvrages en métaux	338
Autres articles	1,815
Total	19,967

PORTS D'EXPÉDITION.	ENTRÉES. — navires chargés. Nombre.	Tonnage.	Équipage.	Poids des cargaisons quintaux	navires sur lest. Nombre.	Tonnage.	Équipage.
Arzew	6	246	36	2,030	»	»	»
Tenes	2	25	7	13	»	»	»
Alger	49	1,563	244	11,318	13	653	76
Totaux de 1855	57	1,835	287	13,981	13	653	76
Totaux de 1854	64	1,800	309	10,169	5	164	25
Augmentations	»	35	»	3,812	8	489	51
Diminutions	7	»	22	»	»	»	»

PORT D

DESIGNATION DES MARCHANDISES EXPORTÉES	QUANTITÉ en quintaux.
Tabac	62
Riz	121
Pommes de terre et légumes secs	338
Sucre brut	106
Café	276
Huile d'olive	119
Végétaux filamenteux	1,485
Matériaux	4,938
Pierres et terres	240
Houille	282
Métaux	197
Sel marin	2,648
Savon	180
Sucre raffiné	315
Vins de toute sorte	959
Vitrifications	234
Tissus	292
Autres articles	1,189
Total	13,981

Digitized by Google

E L'ALGÉRIE, PENDANT L'ANNÉE 1855. (Suite.)

PORTS DE DESTINATION.	SORTIES — NAVIRES CHARGÉS. Nombre.	Tonnage.	Équipage.	Poids des cargaisons.	NAVIRES SUR LEST. Nombre.	Tonnage	Équipage.
				en tonn.			
TENEZ.							
Oran	1	32	8	203	»	»	»
Mostaganem	1	8	4	2	2	82	12
Cherchel	2	25	7	13	»	»	»
Alger	270	11,509	1,568	137,690	7	130	35
Totaux de 1855	274	11,574	1,587	137,614	9	218	47
Totaux de 1854	232	9,204	1,313	109,999	9	319	168
Augmentations	42	2,310	274	27,015	»	»	»
Diminutions	»	»	»	»	»	161	121
CHERCHEL.							
Oran	»	»	»	»	12	401	57
Arzew	»	»	»	»	10	592	58
Mostaganem	5	213	20	126	40	2,072	214
Tenez	3	111	17	174	42	2,398	236
Tipasa	2	66	12	20	7	227	38
Alger	68	2,300	347	15,375	29	761	102
Totaux de 1855	78	2,699	405	15,005	146	6,341	705
Totaux de 1854	03	2 687	455	21,674	44	1,608	240
Augmentations	»	»	»	»	96	4,733	465
Diminutions	15	288	50	5,070	»	»	»

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES EXPORTÉES.	QUANTITÉS en quintaux.
Coton	1
Peaux et pelleteries brutes	146
Graisses de toute sorte	50
Froment et méteil	65,754
Seigle, orge, avoine, maïs, etc.	55,024
Pommes de terre et légumes secs	5,237
Fruits de table	01
Drilles et chiffons	68
Matériaux	11,210
Vins	46
Tissus	34
Ouvrages en bois. (Futailles vides.)	50
Autres	203
Total	137,914
Peaux et pelleteries brutes	63
Froment et méteil	6,649
Seigle, orge, avoine, maïs, etc.	2,960
Pommes de terre et légumes secs	2,029
Fruits de table	442
Café	98
Tabac	59
Fourrage	1,211
Pierres ouvrées	105
Vins	1,002
Poterie, verres et cristaux	310
Machines et mécaniques	301
Effets à usage	74
Autres	383
Total	15,005

Digitized by Google

TABLEAU DU CABOTAGE ENTRE LES PORTS OCCUPÉ

PORTS d'expédition.	ENTRÉES. Navires chargés. Nombre.	Tonnage.	Équipage.	Poids des cargaisons. quintaux.	Navires sur lest. Nombre.	Tonnage.	Équipage.	DÉSIGNATION des marchandises importées.	QUANTITÉ de chaque espèce.
POR									
Nemours	1	50	7	907	»	»	»	Coton	1
Oran	7	355	44	22,638	4	145	22	Tabac	284
Mers-el-Kebir	46	5,227	447	620	3	363	23	Peaux brutes de toute sorte	676
Arzew	23	1,222	130	14,147	1	47	5	Poissons	504
Mostaganem	136	6,496	834	86,174	1	33	6	Froment et méteil	120,455
Tenez	276	11,566	1,568	137,666	7	136	35	Orge, seigle, etc	139,614
Cherchel	68	2,300	347	15,375	29	761	102	Farines	2,699
Dellys	60	1,613	316	12,829	11	359	61	Pommes de terre et légumes secs	11,834
Bougie	61	2,483	356	18,269	5	186	28	Fruits de table	2,356
Djidjelli	45	1,688	248	16,952	»	»	»	Huile d'olive	7,657
Philippeville	14	550	86	2,664	6	1,114	56	Bois communs	5,365
Bône	15	736	68	3,376	6	1,346	67	Matériaux	13,023
								Pierres et terres	350
								Sel marin	12,104
								Vins de toute sorte	913
								Eaux-de-vie	663
								Vitrifications	667
								Tissus	514
								Ouvrages en bois	963
								Effets à usage	858
								Autres articles	3,586
Totaux de 1855	752	34,444	4,475	325,080	73	4,490	408		
Totaux de 1854	614	25,396	3,499	228,423	49	2,863	436		
Augmentations	136	9,057	976	96,657	22	1,633	»		
Diminutions	»	»	»	»	»	»	22	Total	325,080

PORT D									
								Tabac	13
								Viandes	172
								Froment et méteil	565
Arzew	17	747	161	8,966	»	»	»	Orge	468
Alger	62	1,776	322	13,103	12	419	66	Farines	3,254
Bougie	2	94	11	106	»		»	Pommes de terre et légumes secs	371
								Fruits de table	213
								Bois communs	1,617
								Matériaux	3,026
								Sel marin	9,056
								Sucre raffiné	321
Totaux de 1855	61	2,617	434	22,153	12	419	66	Vins de toute sorte	1,776
Totaux de 1854	77	2,531	461	22,498	2	126	12	Eaux-de-vie	183
								Vitrifications	371
								Tissus	124
								Ouvrages en métaux	171
								Autres articles	452
Augmentations	4	86	33	»	16	299	54		
Diminutions	»	»	»	345	»	»	»	Total	22,15

L'ALGÉRIE, PENDANT L'ANNÉE 1855. (Suite.)

PORTS DE DESTINATION.	SORTIES — NAVIRES CHARGÉS. Nombre.	Tonnage.	Équipage.	Poids des cargaisons (quintaux).	SORTIES — NAVIRES SUR LEST. Nombre.	Tonnage.	Équipage.
D'ALGER.							
Nemours	1	96	6	(a)	1	13	4
Oran	43	2,066	263	4,725	26	2,343	166
Arzew	4	165	26	7	32	1,551	193
Mostaganem	73	3,866	461	6,505	110	7,044	704
Tenes	148	6,656	889	19,013	161	8,532	976
Cherchel	49	1,564	244	11,318	13	653	76
Tipaza	22	328	61	1,054	7	228	46
Delhys	62	1,776	322	13,103	12	419	66
Bougie	53	2,826	316	9,394	7	501	43
Djidjelli	36	1,486	202	3,117	10	752	64
Philippeville	12	606	70	4,744	4	473	30
Bone	19	719	101	2,685	4	269	25
La Calle	4	348	25	(a)	7	728	49
Totaux de 1855	526	22,528	3,606	75,755	394	23,596	2,430
Totaux de 1854	477	20,378	2,663	71,873	304	19,185	1,852
Augmentations	49	2,156	343	3,882	90	4,411	578
Diminutions	»	»	»	»	»	»	»

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES EXPORTÉES	QUANTITÉS en quintaux.
Viandes salées	373
Graisses de toute sorte	264
Fromages, beurre et œufs	489
Poissons	272
Froment et méteil	3,799
Seigle, orge, avoine, maïs, etc.	656
Riz	700
Pommes de terre et légumes et secs	2,348
Autres farineux	566
Fruits de table	1,252
Fruits oléagineux	190
Sucre brut	471
Café	1,236
Poivre, piment, girofle	114
Tabac	1,026
Huile d'olive	1,386
Huile de graines	370
Espèces médicinales	11,838
Pierres ouvrées	305
Matériaux	11,500
Pierres et terres servant aux arts et métiers	236
Houille	2,071
Fers et aciers	2,168
Sel marin	368
Savon	1,391
Sucre raffiné	2,053
Vins	7,612
Eaux-de-vie	1,664
Tissus	8,165
Cordages	632
Ouvrages en métaux	1,412
Tabletterie, mercerie, etc.	332
Ouvrages en bois. (Futailles vides.)	771
Effets à usage	133
Autres	6,998
Total	75,755

(a) Le navire parti à destination de Nemours avait son chargement pour Oran.

(a) Les quatre navires expédiés à destination de La Calle avaient leur chargement pour Bône.

BELLYS.

PORTS DE DESTINATION.	SORTIES — NAVIRES CHARGÉS. Nombre.	Tonnage.	Équipage.	Poids des cargaisons (quintaux).	SORTIES — NAVIRES SUR LEST. Nombre.	Tonnage.	Équipage.
Arzew	»	»	»	»	4	166	25
Mostaganem	1	75	6	»	1	56	6
Tenes	1	56	6	»	4	216	23
Alger	60	1,813	316	13,238	11	359	61
Bougie	9	328	49	»	3	87	14
Philippeville	1	46	7	»	»	»	»
Bone	»	»	»	»	1	15	6
Ports non occupés	5	11	20	122	»	»	»
Totaux de 1855	77	2,323	404	13,366	24	907	135
Totaux de 1854	71	1,867	347	13,073	12	549	64
Augmentations	6	456	57	267	12	356	71
Diminutions	»	»	»	»	»	»	»

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES EXPORTÉES		QUANTITÉS en quintaux.
Peaux et pelleteries brutes		197
Os, sabots et cornes de bétail		46
Froment et méteil		5,743
Pommes de terre et légumes secs		1,608
Huile d'olive		3,069
Bois communs		1,023
Sel marin		108
Poterie, verres et cristaux		75
Tissus		91
Ouvrages en bois	Futailles vides	375
	Meubles	70
Autres		751
Total		13,366

Les bateaux expédiés à destination de Bougie, Philippeville, Tenes et Mostaganem ont été chargés dans d'autres ports.

TABLEAU DU CABOTAGE ENTRE LES PORTS OCCUP

PORTS d'expédition.	ENTRÉES — navires chargés — Nombre.	Tonnage.	Équipage.	Poids des cargaisons. quintaux	navires sur lest — Nombre.	Tonnage.	Équipage.
Oran	1	42	6	713	"	"	"
Mers-el-Kebir	1	33	5	100	"	"	"
Arzew	6	205	33	2,739	"	"	"
Alger	53	2,828	316	9,394	7	501	43
Djidjelli	5	65	24	19	5	37	18
Philippeville	6	276	35	3,312	"	"	"
Bône	3	116	16	652	"	"	"
Totaux de 1855	75	3,567	435	16,929	12	626	61
Totaux de 1854	109	4,675	593	17,255	15	694	89
Augmentations	"	"	"	"	"	"	"
Diminutions	34	1,108	158	326	3	66	28

PORT D

DÉSIGNATION des marchandises importées.	QUANTITÉ en quintaux
Tabac	74
Froment et méteil	1,283
Farines	3,442
Végétaux	3,017
Matériaux	1,626
Sel marin	2,756
Sucre raffiné	321
Vins de toute sorte	376
Eaux-de-vie	183
Vitrifications	371
Tissus	1,624
Ouvrages en métaux	171
Ouvrages en bois	118
Autres articles	1,567
Total	16,929

PORTS d'expédition.	ENTRÉES — navires chargés — Nombre.	Tonnage.	Équipage.	Poids des cargaisons. quintaux	navires sur lest — Nombre.	Tonnage.	Équipage.
Alger	36	1,486	202	3,117	10	752	64
Bougie	15	304	71	642	6	280	34
Philippeville	8	522	48	197	"	"	"
Totaux de 1855	59	2,312	321	3,956	16	1,032	98
Totaux de 1854	66	2,576	349	3,513	17	649	90
Augmentations	"	"	"	443	"	383	8
Diminutions	7	264	28	"	1	"	"

PORT D

DÉSIGNATION des marchandises importées.	QUANTITÉ en quintaux
Pommes de terres et légumes secs	302
Farines	477
Fruits de table	187
Bois communs	451
Matériaux	527
Métaux	365
Sel marin	263
Sucre raffiné	90
Vins de toute sorte	150
Eaux-de-vie	76
Tissus	166
Autres articles	902
Total	3,956

PORTS d'expédition.	ENTRÉES — navires chargés — Nombre.	Tonnage.	Équipage.	Poids des cargaisons. quintaux	navires sur lest — Nombre.	Tonnage.	Équipage.
Mers-el-Kebir	1	190	9	151	"	"	"
Alger	12	606	76	4,744	4	473	30
Bougie	4	155	23	300	7	324	44
Djidjelli	5	233	28	9	1	3	3
Bône	32	1,187	182	992	15	4,097	176
La Calle	2	35	10	147	"	"	"
Totaux de 1855	56	2,406	322	6,343	27	4,897	247
Totaux de 1854	71	3,146	421	9,830	20	1,116	123
Augmentations	"	"	"	"	7	3,781	124
Diminutions	15	740	99	3,487	"	"	"

PORT DE STOR

DÉSIGNATION des marchandises importées.	QUANTITÉ en quintaux
Tabac	122
Fruits de table	352
Huile d'olive	122
Bois communs	447
Végétaux filamenteux	161
Fourrages	168
Matériaux	280
Houille	308
Vitrifications	480
Tissus	1,576
Ouvrages en métaux	355
Ouvrages en bois	159
Effets à usage	67
Autres articles	1,746
Total	6,343

Digitized by Google

DE L'ALGÉRIE, PENDANT L'ANNÉE 1855. (Suite.)

PORTS DE DESTINATION.	SORTIES. NAVIRES CHARGÉS — Nombre.	Tonnage.	Équipage	Poids des cargaisons. quintaux.	NAVIRES SUR LEST — Nombre.	Tonnage.	Équipage.	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES EXPORTÉES	QUANTITÉS OU QUOTITÉS.
BOUGIE.									
Oran	4	156	22	1,516	»	»	»	Tabac	23
Alger	61	2,483	356	18,209	5	189	28	Peaux et pelleteries brutes	150
Bône	2	94	11	100	»	»	»	Froment et méteil	11,776
Djidjelli	15	504	71	642	6	280	34	Pommes de terre	304
Philippeville	4	155	23	300	7	324	44	Fruits de table	2,311
Dellys	7	280	45	1,497	2	75	12	Huiles volatiles	5,763
								Vins	166
								Eaux-de-vie	39
								Tissus	26
Totaux { de 1855	95	3,472	528	22,264	20	866	118	Voitures et selleries	70
Totaux { de 1854	100	3,686	549	26,036	5	214	19	Meubles	36
								Effets à usage	25
								Autres marchandises	1,577
AUGMENTATIONS	»	»	»	»	17	652	99		
DIMINUTIONS	15	214	21	3,772	»	»	»	TOTAL	22,264
DJIDJELLI.									
Alger	45	1,188	248	16,952	»	»	»		
Bougie	5	65	24	19	5	37	18	Peaux et pelleteries brutes	184
Philippeville	5	233	28	9	1	5	3	Cornes, sabots et os de bétail	68
								Froment et méteil	9,044
								Huile d'olive	528
								Bois communs	958
Totaux { de 1855	55	1,986	300	16,980	6	46	21	Drilles	14
Totaux { de 1854	76	2,805	399	25,155	4	60	21	Vins	12
								Ouvrages en bois de toute sorte	63
								Autres	129
AUGMENTATIONS	»	»	»	»	2	»	»		
DIMINUTIONS	21	819	99	14,175	»	20	»	TOTAL	10,980
PHILIPPEVILLE.									
								Coton	2
								Tabac	25
Nemours	»	»	»	»	1	67	5	Poissons	135
Alger	14	550	80	2,664	6	1,114	59	Froment et méteil	6,548
Bougie	0	276	35	3,312	»	»	»	Pommes de terre et légumes secs	417
Djidjelli	8	522	48	197	»	»	»	Fruits de table	196
Bône	34	2,348	272	2,055	17	4,031	217	Amandes, noix, etc	122
La Calle	8	518	49	554	1	122	8	Bois communs	189
								Sel marin	20
								Couleurs	21
								Vins	108
								Eaux-de-vie	44
								Poterie, verres et cristaux	30
Totaux { de 1855	70	4,214	484	9,182	25	5,334	289	Tissus	876
Totaux { de 1854	60	3,990	601	14,430	22	2,163	194	Ouvrages en métaux	23
								Meubles	34
								Effets à usage	45
								Autres	352
AUGMENTATIONS	16	224	»	»	5	5,171	95		
DIMINUTIONS	»	»	117	5,248	»	»	»	TOTAL	9,182

TABLEAU DU CABOTAGE ENTRE LES PORTS OCCUPÉ

PORTS d'expédition.	ENTRÉES. Navires chargés. Nombre.	Tonnage.	Équipage.	Poids des cargaisons. quintaux.	Navires sur lest. Nombre.	Tonnage.	Équipage.
Alger	25	1,067	126	2,685	4	269	25
Dellys	»	»	»	»	1	15	6
Bougie	7	280	45	1,497	2	75	12
Philippeville	34	2,348	272	2,655	17	4,031	217
La Calle	151	2,529	656	9,418	11	166	55
Totaux de 1855	195	6,224	1,099	16,255	35	4,554	515
Totaux de 1854	150	4,764	876	20,156	56	2,179	239
Augmentations	45	1,460	225	»	»	2,375	76
Diminutions	»	»	»	3,895	1	»	»

PORT D

DÉSIGNATION des marchandises importées.	QUANTITÉ en quintaux.
Coton	11
Tabac	15
Poissons	149
Froment et méteil	5,985
Orge, seigle	1,281
Farines	685
Pommes de terre	577
Fruits de table	1,580
Fruits oléagineux	176
Huile d'olive	289
Bois communs	1,200
Pierres et terres	231
Vins de toute sorte	175
Vitrifications	215
Tissus	1,904
Ouvrages en bois	411
Autres articles	1,377
Total	16,255

PORTS d'expédition.	ENTRÉES. Navires chargés. Nombre.	Tonnage.	Équipage.	Poids des cargaisons. quintaux.	Navires sur lest. Nombre.	Tonnage.	Équipage.
Alger	»	»	»	»	7	728	49
Philippeville	8	518	49	354	1	122	8
Bône	153	5,697	795	10,372	8	749	53
Totaux de 1855	161	4,215	844	10,726	16	1,599	116
Totaux de 1854	140	3,194	718	13,804	7	347	40
Augmentations	21	1,021	126	»	9	1,252	76
Diminutions	»	»	»	3,078	»	»	»

PORT D

DÉSIGNATION des marchandises importées.	QUANTITÉ en quintaux.
Orge	191
Farines	3,097
Pain et biscuit de mer	248
Pommes de terre et légumes secs	704
Bois communs	614
Fourrages	1,065
Pierres et terres	779
Métaux	104
Vins de toute sorte	2,444
Eaux-de-vie	180
Vitrifications	147
Ouvrages en métaux	195
Autres articles	958
Total	10,726

Digitized by Google

DE L'ALGÉRIE, PENDANT L'ANNÉE 1855. (Suite.)

PORTS DE DESTINATION.	SORTIES. NAVIRES CHARGÉS. Nombre	Tonnage.	Équipage.	Poids des cargaisons. quintaux.	NAVIRES SUR LEST. Nombre.	Tonnage.	Équipage.	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES EXPORTÉES.	QUANTITÉS en quintaux.
BÔNE.									
Oran	»	»	»	»	1	145	6	Viandes	00
Alger	15	736	98	3,379	6	1,349	67	Fromages, beurre et œufs	90
Bougie	3	118	16	652	»	»	»	Poissons	163
Stora, Philippeville	32	1,187	182	992	15	4,097	170	Froment et méteil	4,501
La Calle	153	3,607	795	10,372	8	749	53	Seigle, orge, avoine, etc	816
								Pommes de terre et légumes secs	230
								Autres farineux	532
								Fruits de table	77
								Tabac	196
								Bois communs	1,104
								Chanvre	208
								Légumes	118
								Fourrage	1,115
								Marbres	110
								Matériaux	755
								Vins	2,388
								Eaux-de-vie	208
								Poterie, verres et cristaux	603
Totaux de 1855	203	5,738	1,091	15,395	30	6,340	296	Tissus	115
Totaux de 1854	185	4,947	1,008	16,431	24	1,339	146	Ouvrages en métaux	100
								Effets à usage	484
								Autres articles	1,412
Augmentations	18	701	83	»	6	5,001	150		
Diminutions	»	»	»	1,036	»	»	»	Total	15,395
A CALLE.									
								Coton	9
								Tabac	61
								Pierre brutes	84
								Froment et méteil	4,931
Bône	131	2,529	656	0,418	11	166	55	Seigle, orge, avoine, etc	281
Philippeville	2	35	10	147	»	»	»	Pommes de terre et légumes secs	162
								Bois communs	1,011
								Matériaux	2,070
								Poterie, verres et cristaux	58
								Tissus	54
								Cordages	08
Totaux de 1855	133	2,564	666	9,565	11	166	55	Futailles vides	109
Totaux de 1854	124	2,043	655	5,084	17	277	73	Meubles	96
								Effets à usage	67
								Autres	444
Augmentations	9	521	11	2,581	»	»	»		
Diminutions	»	»	»	»	6	111	18	Total	9,565

Digitized by Google

CABOTAGE.

TABLEAU COMPARATIF DE LA NAVIGATION DE CABOTAGE PENDANT LES ANNÉES 1854 ET 1855.

PORTS D'EXPÉDITION ou DE DESTINATION.	QUANTITÉS ENTRÉES PENDANT L'ANNÉE.				QUANTITÉS EXPÉDIÉES PENDANT L'ANNÉE.			
	1855.	1854	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	1854.	1854	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
	quintaux.	quintaux.	quintaux.	quintaux.	quintaux.	quintaux.	quintaux.	quintaux.
Nemours	16,833	7,842	8,991	»	69,661	33,258	34,403	»
Oran	107,117	70,063	28,054	»	40,518	474	40,644	»
Mers-el-Kebir	»	35,367	»	33,307	3,581	31,279	»	2 ,698
Arzew	13,840	4,104	9,736	»	33,078	23,213	11,865	»
Mostaganem	13,629	10,823	2,804	»	129,392	05,404	33,988	»
Tenes	19,967	13,802	4,165	»	137,914	169,990	27,013	»
Cherchel	13,981	10,169	3,812	»	15,695	21,674	»	3,070
Alger	325,080	222,423	102,657	»	75,733	71,873	3,882	»
Dellys	22,153	22,408	»	345	13,360	13,079	281	»
Bougie	10,929	17,255	»	320	22,264	26,036	»	3,772
Djidjelly	3,956	3,313	443	»	10,980	25,133	»	14,173
Stora-Philippeville	6,343	9,830	»	3,487	9,182	14,430	»	5,248
Bône	16,255	26,150	»	3,895	15,395	16,431	»	1,036
La Calle	10,725	13,804	»	3,078	0,565	2,984	2,581	»
TOTAUX	586,809	472,583	160,602	46,438	590,346	491,289	154,959	55,908
	AUGMENTATION.		114,224		AUGMENTATION		99,051	

Le cabotage entre les divers ports de la colonie accuse, en 1854 et 1855, des relations plus nombreuses que les années précédentes. Ces communications se proportionnent à l'importance des divers centres de population et se multiplient à mesure que ceux-ci grandissent.

Les céréales, les légumes de toutes sortes, les vins et spiritueux, en un mot, les denrées alimentaires forment les principaux éléments de la navigation de cabotage.

	ANNÉE 1855.		ANNÉE 1854.		AUGMENTATIONS.	
	Nombre de navires.	Tonnage.	Nombre de navires.	Tonnage.	Nombre de navires.	Tonnage.
Entrée	3,928	144,461	3,360	108,702	568	35,000
Sortie	3,983	145,142	3,483	109,296	498	35,844
TOTAUX	7,911	289,603	6,845	218,060	1,066	71,543

Le transport par voie de cabotage se traduit, tant à l'entrée qu'à la sortie, par une augmentation de

1,066 navires, jaugeant 71,543 tonneaux. Les quantités de marchandises mises en mouvement ont suivi la même progression. Il en est arrivé, dans les divers ports de l'Algérie en 1855, 586,809 quintaux métriques; l'année 1854 a donné 472,585 quintaux, c'est-à-dire près d'un quart en moins. La sortie offre un résultat analogue.

Le tableau comparatif ci-contre fait ressortir, à côté d'importantes augmentations, de légères diminutions pour quelques ports. On remarquera, cependant, que les entrées ont été nulles à Mers-el-Kebir et les sorties très-faibles. En effet, depuis que le port d'Oran est ouvert au commerce, les opérations de cabotage ne s'effectuent plus à Mers-el-Kebir.

La part de chaque port dans le mouvement de cabotage peut être fixée de la manière suivante :

ENTRÉE.

Alger	55	39	p. o/o.
Oran	18	25	
Dellys	3	78	
Tenez	3	40	
Bougie	2	89	
Nemours	2	87	
Bône	2	78	
Cherchel	2	38	
Arzew	2	36	
Mostaganem	2	32	
La Calle	1	83	
Stora-Philippeville	1	08	
Djidjelly	0	67	
Mers-el-Kebir		"	

SORTIE.

Tenez	23	36	p. o/o.
Mostaganem	21	92	
Alger	12	83	
Nemours	11	80	
Oran	6	86	
Arzew	5	94	
Bougie	3	77	
Cherchel	2	66	
Bône	2	61	
Dellys	2	26	
Djidjelly	1	86	
La Calle	1	62	
Stora-Philippeville	1	56	
Mers-el-Kebir	0	95	

On remarquera que les localités voisines des plaines qui produisent des céréales occupent les premiers rangs à la sortie.

Digitized by Google

NAVIGATION.

TABLEAU DE LA NAVIGATION, PAR PAVILLON, EN 1855 ET DE LA COMPARAISON AVEC 1854.

PAVILLONS	ENTRÉE. année 1855. Nombre de navires.	Tonnage.	Équipage.	année 1854. Nombre de navires.	Tonnage.	Équipage.	AUGMENTATIONS Nombre de navires.	Tonnage.	Équipage.	DIMINUTIONS. Nombre de navires.	Tonnage.	Équipage.
Français	1,387	222,004	20,804	1,558	214,838	20,512	»	7,826	292	171	»	»
Suédois	32	9,505	388	31	7,460	340	1	2,045	48	»	»	»
Norwégien	41	10,040	457	18	4,652	203	23	6,288	254	»	»	»
Danois	1	114	7	4	513	28	»	»	»	3	399	21
Anglais	176	40,056	2,531	110	14,633	1,171	57	35,323	1,360	»	»	»
Association allemande	1	300	12	2	354	18	»	»	»	1	54	6
Mecklembourgeois	1	120	6	1	266	11	»	»	»	»	146	5
Villes anséatiques	1	148	8	»	»	»	1	148	8	»	»	»
Hanovrien	4	487	25	1	84	5	3	403	20	»	»	»
Hollandais	1	121	6	4	514	28	»	»	»	3	393	22
Portugais	2	272	22	»	»	»	2	272	22	»	»	»
Espagnol	993	26,072	7,000	613	10,102	4,045	380	9,910	3,054	»	»	»
Autrichien	81	26,504	1,012	40	11,201	453	41	15,213	554	»	»	»
Sarde	120	11,459	1,023	271	27,374	2,168	»	»	»	151	15,915	1,145
Toscan et Lucquois	70	4,115	531	85	4,710	650	»	»	»	9	595	110
Romain	13	1,945	120	15	1,723	132	»	222	»	2	»	12
Sicilien et Napolitain	157	19,014	1,019	190	10,526	2,020	»	0,088	»	33	»	419
Grec	7	1,283	71	7	1,607	77	»	»	»	»	324	6
Turc	4	100	37	5	500	43	»	»	»	1	310	6
Américain	13	10,660	300	2	437	18	11	10,220	282	»	»	»
Brésilien	1	278	13	»	»	»	1	278	13	»	»	»
États barbaresques	25	244	140	42	013	278	»	»	»	17	360	120
TOTAUX	3,137	390,007	36,840	3,008	318,257	32,814	520	97,245	5,007	301	18,505	1,887
AUGMENTATION							120	78,740	4,026	»	»	»
DIMINUTION							»	»	»	»	»	»

Digitized by Google

TABLEAU DE LA NAVIGATION, PAR PORT ET PAR PAYS DE PROVENANCE ET DE DESTINATION, PENDANT L'ANNÉE 1855.

PORT DE NEMOURS.

PAYS DE PROVENANCE.	ENTRÉE. Navires chargés. Nombre.	Tonnage.	Équipage.	Navires sur lest. Nombre.	Tonnage.	Équipage.	PAYS DE DESTINATION.	SORTIE. Navires chargés. Nombre.	Tonnage.	Équipage.	Navires sur lest. Nombre.	Tonnage.	Équipage.
France.—Méditerranée. Marseille	2	136	13	1	77	6	France. Océan. Le Havre	1	171	7	.	.	.
France.—Méditerranée. La Nouvelle	1	77	6	.	.	.	France. Méditerranée. Marseille	9	240	22	.	.	.
Espagne	7	87	45	3	27	11	France. Méditerranée. La Nouvelle	2	141	11	.	.	.
États barbaresques	3	23	26	1	1	5	Espagne	7	19	25	3	83	61
Turquie	.	.	.	.	.	.	Turquie	8	451	20	.	.	.
Égypte	.	.	.	.	.	.	États barbaresques	.	.	.	4	24	21
Total	13	317	93	11	100	53	Total	15	1,031	92	12	107	92
Algérie. (Ports non occupés.) Français	.	.	.	.	.	.	Algérie. (Ports non occupés.) Français	.	.	.	2	20	6
Algérie. (Ports non occupés.) Français	1	13	4	.	.	.	Algérie. (Ports non occupés.) Français	.	.	.	0	40	10
Algérie. (Ports non occupés.) Étrangers	.	.	.	.	.	.	Algérie. (Ports non occupés.) Étrangers	.	.	.	.	.	.
Ports de l'Algérie (cabotage). Français	69	1,115	260	126	1,809	516	Ports de l'Algérie (cabotage). Français	187	2,471	766	3	37	13
Ports de l'Algérie (cabotage). Français	122	1,628	626	120	1,906	533	Ports de l'Algérie (cabotage). Français	238	3,781	1,043	6	87	24
Ports de l'Algérie (cabotage). Étrangers	1	367	12	1	184	5	Ports de l'Algérie (cabotage). Étrangers	.	.	.	.	.	.
Total	193	3,223	834	247	3,809	1,056	Total	425	6,252	1,809	14	170	60
Totaux	206	3,540	927	258	3,974	1,110	Totaux	440	7,283	1,901	26	286	152
Année 1854	114	1,870	516	136	1,945	556	Année 1854	281	3,345	905	21	374	110
Augmentation	92	1,661	411	122	2,129	554	Augmentation	209	3,938	936	0	.	26
Diminution	.	.	.	.	.	.	Diminution	.	.	.	.	88	.

PORT D'ORAN.

PAYS DE PROVENANCE.	ENTRÉE. Navires chargés. Nombre.	Tonnage.	Équipage.	Navires sur lest. Nombre.	Tonnage.	Équipage.	PAYS DE DESTINATION.	SORTIE. Navires chargés. Nombre.	Tonnage.	Équipage.	Navires sur lest. Nombre.	Tonnage.	Équipage.
France.—Méditerranée. Antibes	1	120	8	.	.	.	France.—Méditerranée. Antibes	.	.	.	.	.	.
France.—Méditerranée. Golfe-Juan	1	120	8	.	.	.	France.—Méditerranée. Golfe-Juan	.	.	.	.	.	.
France.—Méditerranée. Toulon	.	.	.	1	104	6	France.—Méditerranée. Toulon	2	222	14	.	.	.
France.—Méditerranée. Marseille	0	1,213	128	2	331	16	France.—Méditerranée. Marseille	13	2,272	228	.	.	.
France.—Méditerranée. Port-de-Bouc	1	112	6	.	.	.	France.—Méditerranée. Port-de-Bouc	.	.	.	.	.	.
France.—Méditerranée. Cette	.	.	.	1	104	6	France.—Méditerranée. Cette	2	270	20	.	.	.
France.—Méditerranée. La Nouvelle	1	50	6	.	.	.	France.—Méditerranée. La Nouvelle	.	.	.	.	.	.
Espagne	256	2,048	2,000	1	163	8	Espagne	134	4,091	1,060	121	2,628	951
États-Sardes	1	56	7	.	.	.	États-Sardes	1	63	7	.	.	.
Toscane	1	104	8	.	.	.	Turquie	1	222	8	.	.	.
Total	273	6,341	2,299	0	694	38	Total	154	7,140	1,338	121	2,628	951
Algérie. (Ports non occupés.) Français	35	304	140	.	.	.	Algérie. (Ports non occupés.) Français	1	8	4	21	426	141
Algérie. (Ports non occupés.) Français	23	310	101	.	.	.	Algérie. (Ports non occupés.) Français	.	.	.	.	.	.
Algérie. (Ports non occupés.) Étrangers	.	.	.	.	.	.	Algérie. (Ports non occupés.) Étrangers	.	.	.	18	261	81
Ports de l'Algérie (cabotage). Français	92	1,187	281	7	401	56	Ports de l'Algérie (cabotage). Français	53	624	144	66	1,032	702
Ports de l'Algérie (cabotage). Français	99	1,623	350	2	50	16	Ports de l'Algérie (cabotage). Français	50	812	217	34	778	225
Ports de l'Algérie (cabotage). Étrangers	.	.	.	1	13	7	Ports de l'Algérie (cabotage). Étrangers	.	.	.	.	.	.
Total	249	3,624	980	11	472	59	Total	84	1,445	365	171	2,499	729
Totaux	522	11,965	3,279	10	1,167	97	Totaux	238	8,585	1,703	292	5,127	1,680
Année 1854	82	2,000	602	.	.	.	Année 1854	50	1,310	300	27	257	164
Augmentation	440	9,965	2,676	10	1,167	97	Augmentation	188	7,272	1,394	265	4,870	1,016
Diminution	.	.	.	.	.	.	Diminution	.	.	.	.	.	.

TABLEAU DE LA NAVIGATION, PAR PORT ET PAR PAYS DE PROVENANCE ET DE DESTINATION, PENDANT L'ANNÉE 1855. (Suite.)

PORT DE MERS-EL-KEBIR.

PAYS DE PROVENANCE.		ENTRÉE. Navires chargés. Nombre.	Tonnage.	Équipage.	Navires sur lest. Nombre.	Tonnage.	Équipage.	PAYS DE DESTINATION.		SORTIE. Navires chargés. Nombre.	Tonnage.	Équipage.	Navires sur lest. Nombre.	Tonnage.	Équipage.
France. — Océan.	Dunkerque	1	111	7	-	-	-	France. — Océan.	Dunkerque	18	3.060	152	-	-	-
	Boulogne	-	-	-	-	-	-		Boulogne	1	139	5	-	-	-
	Calais	-	-	-	-	-	-		Calais	1	79	6	-	-	-
	Saint-Brieuc	-	-	-	-	-	-		Saint-Brieuc	1	144	16	-	-	-
	Rouen	23	3,720	278	-	-	-		Rouen	3	853	20	-	-	-
	Le Havre	1	78	8	-	-	-		Le Havre	9	976	60	-	-	-
	Bordeaux	6	852	58	-	-	-		Bordeaux	-	-	-	-	-	-
France. — Méditerranée.	Marseille	104	23,218	2,570	34	9,957	400	France. — Méditerranée.	Marseille	119	22,950	2,320	4	848	60
	Toulon	5	308	20	1	535	32		Toulon	5	1,067	39	-	-	-
	Cette	16	1,400	104	0	308	33		Cette	26	2,698	202	-	-	-
	Port-Vendres	3	317	34	-	-	-		Port-Vendres	3	198	20	-	-	-
	La Nouvelle	10	769	50	1	18	3		La Nouvelle	11	925	70	1	10	5
	Agde	-	-	-	-	-	-		Agde	1	70	6	-	-	-
	Antibes	3	218	16	-	-	-		Antibes	-	-	-	-	-	-
	Bastia	-	-	-	-	-	-		Bastia	1	107	7	-	-	-
	Port-de-Bouc	2	219	13	1	120	6		Port-de-Bouc	-	-	-	-	-	-
Suède		13	2,871	129	-	-	-	Suède		-	-	-	-	-	-
Norwége		2	700	23	-	-	-	Norwége		-	-	-	-	-	-
Angleterre		67	6,291	321	1	301	18	Angleterre		13	1,046	114	18	1,901	153
Espagne		192	4,521	1,536	10	379	119	Espagne		192	6,530	1,539	40	3,149	317
Autriche		9	2,083	112	-	-	-	Autriche		-	-	-	-	-	-
États-Sardes		2	118	16	2	331	26	États-Sardes		-	-	-	-	-	-
Toscane		3	141	36	-	-	-	Toscane		-	-	-	-	-	-
Deux-Siciles		-	-	-	2	564	25	Deux-Siciles		-	-	-	-	-	-
Grèce		-	-	-	-	-	-	Grèce		-	-	-	1	271	16
Turquie		-	-	-	2	558	22	Turquie		17	10,023	311	1	614	13
Égypte		-	-	-	-	-	-	Égypte		1	160	6	-	-	-
États barbaresques		7	111	55	-	-	-	États barbaresques		3	74	25	2	615	22
Sénégal		2	109	10	-	-	-	Sénégal		-	-	-	-	-	-
Pêche de la morue		1	614	18	-	-	-	Pêche de la morue		-	-	-	-	-	-
Totaux		675	31,393	5,133	72	12,578	708	Totaux		421	48,623	4,942	66	7,012	580
Algérie. (Ports non occupés.)	Français	30	436	125	-	-	-	Algérie. (Ports non occupés.)	Français	2	21	8	31	350	129
	Français	33	466	137	-	-	-		Français	-	-	-	31	441	126
Ports de l'Algérie (cabotage).	Français	197	3,866	852	21	1,702	124	Ports de l'Algérie (cabotage).	Français	93	6,361	646	145	2,468	623
	Français	273	4,631	1,318	9	28	6		Français	69	1,777	465	171	2,630	751
	Étrangers	3	810	43	6	317	27		Étrangers	6	576	51	26	1,800	238
Totaux		536	10,207	2,373	27	2,080	159	Totaux		199	8,735	1,143	404	11,040	1,878
Totaux		1,011	61,600	7,506	99	14,558	867	Totaux		620	57,358	6,085	472	18,080	2,458
Année 1854		1,274	60,618	9,668	167	11,959	1,144	Année 1851		602	56,843	9,072	745	17,297	3,720
Augmentation		-	782	-	-	-	-	Augmentation		-	515	22	-	130	-
Diminution		263	-	862	55	425	297	Diminution		72	-	-	273	-	1,262

PORT D'ARZEW.

PAYS DE PROVENANCE.		ENTRÉE. Navires chargés. Nombre.	Tonnage.	Équipage.	Navires sur lest. Nombre.	Tonnage.	Équipage.	PAYS DE DESTINATION.		SORTIE. Navires chargés. Nombre.	Tonnage.	Équipage.	Navires sur lest. Nombre.	Tonnage.	Équipage.
France. — Méditerranée.	Marseille	-	-	-	5	6,768	63	France. — Océan.	Le Havre	2	706	28	-	-	-
	Cette	1	112	6	-	-	-		Dunkerque	1	101	5	-	-	-
	Toulon	-	-	-	1	176	10		Rouen	3	257	22	-	-	-
	Bénidorme	4	40	23	2	10	9	France. — Méditer.	Marseille	3	268	21	-	-	-
	Torrevége	6	36	15	-	-	-	Espagne	Bénidorme	-	-	-	1	13	5
Espagne	Palma	1	22	6	-	-	-		Palma	1	66	6	-	-	-
	Alméria	1	64	6	-	-	-	Angleterre	Liverpool	1	61	6	-	-	-
	Santa-Paula	1	20	7	-	-	-	Toscane	Livourne	1	97	7	-	-	-
États-Sardes	Gênes	-	-	-	1	107	16	Turquie	Constantinople	15	3,618	100	-	-	-
Totaux		16	256	66	9	2,137	93	Totaux		27	5,335	201	1	13	5
Ports de l'Algérie (cabotage).	Français	37	532	153	28	1,203	132	Ports de l'Algérie (cabotage).	Français	26	781	116	39	590	139
	Français	76	1,163	320	66	2,690	323		Français	71	2,133	380	66	618	283
	Étrangers	-	-	-	12	2,861	116		Étrangers	-	-	-	3	94	36
Totaux		113	1,641	473	106	5,756	583	Totaux		97	6,157	504	118	1,032	465
Totaux		129	1,897	539	109	7,907	676	Totaux		124	5,492	705	111	1,545	470
Année 1854		61	1,607	314	76	5,033	915	Année 1853		98	6,780	635	33	678	222
Augmentation		50	290	225	33	1,974	101	Augmentation		26	1,708	130	67	667	238
Diminution		-	-	-	-	-	-	Diminution		-	-	-	-	-	-

Digitized by Google

TABLEAU DE LA NAVIGATION, PAR PORT ET PAR PAYS DE PROVENANCE ET DE DESTINATION, PENDANT L'ANNÉE 1855. (Suite.)

PORT DE MOSTAGANEM.

ENTRÉE.

PAYS DE PROVENANCE.			NAVIRES CHARGÉS. Nombre.	Tonnage.	Équipage	NAVIRES SUR LEST. Nombre.	Tonnage.	Équipage
France. — Méditerranée.		Marseille	14	1,102	90	45	6,578	306
		Toulon	1	77	7	8	978	64
		Cette	1	71	10	8	263	31
		La Nouvelle	»	»	»	»	»	»
		Agde	»	»	»	2	187	12
		Saint-Raphaël	»	»	»	1	310	10
Angleterre			»	»	»	1	120	7
Espagne			76	1,530	214	»	»	»
Autriche			1	117	9	»	»	»
Turquie			»	»	»	1	345	7
TOTAUX			93	2,997	730	81	8,479	425
Algérie. Ports non occupés.		Français	»	»	»	»	»	»
		Français	32	304	129	»	»	»
		Étrangers	»	»	»	»	»	»
Cabotage.		Français	64	2,191	324	181	5,210	668
		Français	114	3,686	307	177	3,102	607
		Étrangers	12	2,790	168	19	2,314	150
TOTAUX			226	8,871	1,018	327	12,140	1,634
TOTAUX			319	11,768	1,902	878	18,025	2,059
Année 1854			260	7,553	1,396	617	11,211	2,060
AUGMENTATION			59	4,218	554	»	6,814	79
DIMINUTION			»	»	»	39	»	»

SORTIE.

PAYS DE DESTINATION.			NAVIRES CHARGÉS. Nombre.	Tonnage	Équipage.	NAVIRES SUR LEST. Nombre.	Tonnage.	Équipage.
France.	Océan.	Hâvre	5	978	45	»	»	»
		Dunkerque	5	515	33	»	»	»
	Méditerranée.	Marseille	92	2,527	672	1	279	13
		Toulon	4	666	30	»	»	»
		Cette	13	1,250	100	»	»	»
Espagne			2	39	12	76	1,328	607
Turquie			20	4,512	212	»	»	»
TOTAUX			143	17,065	1,108	77	1,601	620
Algérie. Ports non occupés.		Français	»	»	»	»	»	»
		Français	»	»	»	25	171	112
		Étrangers	»	»	»	»	»	»
Cabotage.		Français	134	2,717	602	10	352	69
		Français	283	7,334	1,384	7	110	33
		Étrangers	11	623	81	»	»	»
TOTAUX			428	12,724	2,067	45	634	194
TOTAUX			571	27,789	3,175	122	2,235	814
Année 1854			553	18,043	2,710	122	1,509	655
AUGMENTATION			18	2,726	459	»	932	159
DIMINUTION			»	»	»	»	»	»

PORT DE TENEZ.

ENTRÉE.

PAYS DE PROVENANCE.			NAVIRES CHARGÉS. Nombre.	Tonnage.	Équipage	NAVIRES SUR LEST. Nombre.	Tonnage.	Équipage
France. Océan.		Rouen	»	»	»	»	»	»
		Hâvre	»	»	»	»	»	»
		Nantes	»	»	»	»	»	»
		Bordeaux	»	»	»	»	»	»
		Autres ports	»	»	»	»	»	»
Méditerranée.		Marseille	18	1,077	76	21	3,675	154
		Toulon	1	64	6	2	206	14
		Cette	3	161	13	3	278	32
		Nouvelle (La)	»	»	»	»	»	»
		Autres ports	»	»	»	»	»	»
Russie (Mer Noire)			»	»	»	»	»	»
Suède			»	»	»	»	»	»
Angleterre (Halte)			1	180	2	»	»	»
Association allemande			»	»	»	»	»	»
Espagne			30	800	349	»	»	»
TOTAUX			52	2,291	450	29	2,959	238
Ports de l'Algérie. Ports non occupés			18	227	48	»	»	»
Cabotage.		Français	23	1,031	128	99	3,918	386
		Français	20	3,922	219	93	3,776	340
		Étrangers	1	22	7	18	1,385	130
TOTAUX			126	4,712	700	212	11,077	1,256
TOTAUX			121	7,000	1,150	241	14,036	1,484
Année 1854			162	5,070	884	288	10,217	1,760
AUGMENTATION			41	1,930	266	»	»	»
DIMINUTION			»	»	»	47	6,181	302

SORTIE.

PAYS DE DESTINATION.			NAVIRES CHARGÉS. Nombre.	Tonnage	Équipage.	NAVIRES SUR LEST. Nombre.	Tonnage.	Équipage.
France. Océan.		Rouen	»	»	»	»	»	»
		Hâvre	6	284	52	»	»	»
		Nantes	»	»	»	»	»	»
		Bordeaux	»	»	»	»	»	»
		Autres ports	2	211	37	»	»	»
Méditerranée.		Marseille	27	3,662	420	»	»	»
		Toulon	2	264	21	»	»	»
		Cette	11	875	70	»	»	»
		La Nouvelle	»	»	»	»	»	»
		Autres ports	1	109	2	»	»	»
Russie (Mer Noire)			»	»	»	»	»	»
Angleterre			2	130	12	»	»	»
Belgique			»	»	»	»	»	»
Portugal			»	»	»	»	»	»
Espagne			»	»	»	38	781	343
TOTAUX			91	2,087	662	38	781	343
Ports de l'Algérie. Ports non occupés			9	10	8	12	138	43
Cabotage.		Français	22	3,978	492	1	61	8
		Français	177	7,126	1,032	7	204	33
		Étrangers	31	668	63	1	13	2
TOTAUX			272	1,100	1,595	21	870	90
TOTAUX			367	20,677	2,257	59	1,127	433
Année 1854			353	20,921	2,158	65	1,018	449
AUGMENTATION			14	»	99	»	»	»
DIMINUTION			»	244	»	6	35	16

TABLEAU DE LA NAVIGATION, PAR PORT ET PAR PAYS DE PROVENANCE ET DE DESTINATION, PENDANT L'ANNÉE 1855. (Suite.)

PORT DE CHERCHEL.

PAYS DE PROVENANCE		ENTRÉE — NAVIRES CHARGÉS — Nombre.	Tonnage.	Equipage.	ENTRÉE — NAVIRES SUR LEST — Nombre.	Tonnage.	Equipage.
France. — Méditerranée.	Cannes	2	131	13	.	.	.
	Cette	6	438	35	1	99	6
	Marseille	.	.	.	3	310	25
Espagne		7	115	54	6	251	42
TOTAL		15	684	101	11	660	73
Ports de l'Algérie (cabotage).	Français	7	502	43	47	2,306	276
	Français	58	1,733	379	93	3,703	536
	Étrangers	.	.	.	6	336	48
TOTAL		66	2,235	322	146	6,346	860
TOTAUX		76	2,919	423	160	7,211	933
Année 1854		67	3,295	119	56	2,109	316
AUGMENTATION		.	.	304	103	5,106	617
DIMINUTION		16	376	.	.	.	.

PAYS DE DESTINATION		SORTIE — NAVIRES CHARGÉS — Nombre.	Tonnage.	Equipage	SORTIE — NAVIRES SUR LEST — Nombre.	Tonnage	Équipage.
France. — Méditerranée.	Cannes	.	.	.	.	.	.
	Cette	9	741	60	.	.	.
	Marseille	.	.	.	1	62	6
Espagne		6	102	46	7	264	30
TOTAL		15	843	106	8	326	36
Ports de l'Algérie (cabotage)	Français	11	503	62	45	3,346	286
	Français	67	2,196	343	66	3,373	496
	Étrangers	.	.	.	7	602	43
TOTAL		78	2,699	405	140	6,341	825
TOTAUX		93	3,542	511	148	6,667	861
Année 1854		102	3,683	613	48	1,743	270
AUGMENTATION		.	.	.	100	4,816	591
DIMINUTION		6	61	.	.	.	.

PORT D'ALGER.

France — Océan	Dunkerque	6	685	43	.	.	.	France — Océan	Dunkerque	2	370	17	.	.	.
	Dieppe	1	91	6	.	.	.		Havre	35	3,944	234	.	.	.
	Rouen	30	6,790	346	.	.	.		Rouen	4	652	61	.	.	.
	Nantes	3	268	16	.	.	.		Cherbourg	.	.	.	1	127	8
	Ile d'Oléron	1	100	7	.	.	.		Saint-Brieuc	1	214	16	1	134	7
	Bordeaux	8	762	52	.	.	.		Biele	.	.	.	1	367	14
	La Nouvelle	3	185	13	.	.	.		Pampol	1	220	12	.	.	.
France — Méditerranée	Cette	88	6,091	439	.	.	.		Bordeaux	1	133	7	.	.	.
	Marseille	176	45,063	1,663	31	10,575	386		La Nouvelle	1	60	7	1	113	6
	Toulon	10	1,598	105	3	616	30		Cette	60	6,170	473	3	945	14
	Autres ports	104	11,693	755	1	128	9		Marseille	157	44,903	3,347	4	930	37
Russie (Mer Noire)		.	.	.	16	2,154	102		Toulon	11	1,554	113	1	115	6
Suède		20	3,373	224	.	.	.		Autres ports	8	392	36	2	230	14
Norwège		6	1,457	83	.	.	.	Russie. (Mer Noire)		0	1,673	83	.	.	.
Angleterre		98	15 633	773	12	3,048	186	Suède		.	.	.	1	270	12
Portugal		1	118	8	.	.	.	Norwège		1	201	12	.	.	.
Espagne		267	8,664	1,077	13	1,784	113	Angleterre		31	3,091	171	14	3,350	160
Autriche		16	1,711	109	.	.	.	Villes anséatiques		1	114	6	.	.	.
Etats-Sardes		16	1,329	127	6	1,043	76	Portugal		.	.	.	16	2,017	96
Toscane		11	934	61	.	2,091	113	Espagne		227	7,706	1,684	102	8,728	502
Etats-Romains		3	306	25	.	.	.	Autriche		1	70	7	.	.	.
Deux-Siciles		20	1,151	176	10	2 814	127	Etats-Sardes		3	156	16	6	736	42
Turquie		.	.	.	10	2,036	243	Deux-Siciles		3	97	56	24	6,353	220
Egypte		5	2,167	116	.	.	.	Grèce		.	.	.	6	220	16
Etats barbaresques		2	543	69	1	161	11	Turquie		136	39,167	1,730	7	671	60
Etats-Unis		1	170	16	.	.	.	Egypte		6	1,624	92	6	363	18
Pêche de la morue		1	211	16	.	.	.	Etats barbaresques		2	534	23	1	100	6
Côte occidentale d'Afrique		.	.	.	.	.	.	Côte occidentale d'Afrique		.	.	.	5	633	31
Indes (Possessions hollandaises)		.	.	.	.	.	.	Indes (Possessions hollandaises)		.	.	.	1	225	12
Sénégal (Gorée)		.	.	.	.	.	.	Etats-Unis (Océan atlantique)		.	.	.	1	176	16
Brésil		.	.	.	.	.	.	Possessions espag. d'Amérique		.	.	.	1	186	10
								Sénégal (Gorée)		.	.	.	1	241	11
TOTAL		790	119,011	16,035	160	30,892	1,368	TOTAL		683	112,344	6,129	166	25,606	1,630
Ports de l'Algérie (cabotage)	Français	236	11,315	1,182	11	335	63	Ports de l'Algérie (cabotage)	Français	102	6,672	1,061	211	14,585	1,299
	Français	479	18,132	2,098	6	250	41		Français	335	11,978	1,675	165	6,093	851
	Étrangers	31	1,835	330	2	877	30		Étrangers	6	370	72	18	2,047	300
TOTAL		756	31,313	4,436	23	1,371	133	TOTAL		506	23,320	3,008	394	22,306	2,450
TOTAUX		1,867	133,223	18,071	187	32,323	1,500	TOTAUX		1,179	134,672	13,435	562	49,201	4,080
Année 1854		1,463	130,740	13,172	166	25,057	1,546	Année 1854		1,118	113,611	11,153	485	30,997	3,491
AUGMENTATION		204	20,483	1,899	.	7,266	.	AUGMENTATION		61	16,061	1,316	99	6,307	561
DIMINUTION		.	.	.	33	.	66	DIMINUTION		.	.	.	.	.	.

TABLEAU DE LA NAVIGATION, PAR PORT ET PAR PAYS DE PROVENANCE ET DE DESTINATION, PENDANT L'ANNÉE 1855. (Suite.)

PORT DE DELLYS.

PAYS DE PROVENANCE	ENTRÉE. Navires chargés. Nombre.	Tonnage.	Équipage.	Navires sur lest. Nombre.	Tonnage.	Équipage.	PAYS DE DESTINATION.	SORTIE. Navires chargés. Nombre.	Tonnage.	Équipage.	Navires sur lest. Nombre.	Tonnage.	Équipage.
France. — Méditerranée. Marseille	1	93	7	•	•	•	France. — Méditerranée. Marseille	0	150	13	•	•	•
Cette	1	70	6	•	6	•	Cette	•	•	•	•	•	•
Bendel	1	70	6	•	•	•	Deux-Siciles. Gièguta	•	•	•	1	120	6
Espagne	6	246	46	2	7	6							
Totaux	9	486	65	2	7	6	Total	2	150	13	1	120	6
Algérie. Ports non occupés	6	6	16	2	7	6	Algérie. Ports non occupés	0	11	60	•	•	•
Cabotage. Français	10	897	89	3	150	16	Cabotage. Français	9	319	81	6	425	54
Cabotage. Français	76	2,340	404	1	4	6	Cabotage. Français	67	1,902	336	16	897	89
Cabotage. Étrangers	1	47	5	•	•	•	Cabotage. Étrangers	•	•	•	7	272	40
Totaux	89	3,890	514	6	170	30	Total	81	2,232	467	29	1,304	180
Totaux	108	3,986	579	8	177	33	Totaux	83	2,391	420	33	1,424	197
Année 1854	112	5,194	570	61	305	95	Année 1854	190	2,610	494	20	645	124
Augmentation	•	422	9	•	•	•	Augmentation	•	•	•	7	579	69
Diminution	6	•	•	13	221	57	Diminution	17	619	74	•	•	•

PORT DE BOUGIE.

PAYS DE PROVENANCE	ENTRÉE. Navires chargés. Nombre.	Tonnage.	Équipage.	Navires sur lest. Nombre.	Tonnage.	Équipage.	PAYS DE DESTINATION.	SORTIE. Navires chargés. Nombre.	Tonnage.	Équipage.	Navires sur lest. Nombre.	Tonnage.	Équipage.
France. Océan. Nantes	1	88	3	•	•	•	France. Océan. Rouen	1	71	6	•	•	•
Océan. Caen	1	75	6	1	109	6	Océan. Caen	3	290	22	•	•	•
Méditerranée. Toulon	1	199	6	1	86	7	Méditerranée. Toulon	10	1,025	61	•	•	•
Méditerranée. Marseille	10	1,256	103	10	1,010	70	Méditerranée. Marseille	40	3,525	208	1	58	7
Méditerranée. Cette	2	510	37	•	•	•	Méditerranée. Cette	7	661	50	•	•	•
							Méditerranée. Castori (Corse)	1	35	6	•	•	•
Espagne	14	436	105	•	•	•	Espagne	8	98	21	6	171	12
États-Romains	1	50	6	•	•	•	Deux-Siciles	•	•	•	1	224	14
Deux-Siciles	1	124	6	•	•	•	Égypte	•	•	•	2	320	12
Turquie	•	•	•	1	110	7	États barbaresques	•	•	•	2	82	20
États barbaresques	6	90	27	•	•								
Totaux	43	2,600	300	10	1,330	92	Totaux	65	6,725	434	12	864	96
Algérie. Ports non occupés	64	64	61	6	22	69	Algérie. Ports non occupés	96	109	107	6	6	10
Cabotage. Français	30	2,157	190	16	1,615	114	Cabotage. Français	16	659	76	6	367	35
Cabotage. Français	64	2,150	345	13	305	62	Cabotage. Français	72	6,385	391	11	358	58
Cabotage. Étrangers	4	109	30	2	134	19	Cabotage. Étrangers	6	428	61	6	121	27
Totaux	122	4,571	656	30	2,076	220	Totaux	110	3,561	635	29	976	128
Totaux	165	7,200	962	52	3,406	312	Totaux	184	6,306	1,069	35	1,736	224
Année 1854	213	10,748	1,017	52	1,189	130	Année 1854	229	11,453	1,303	9	352	33
Augmentation	•	•	•	29	2,207	176	Augmentation	•	•	•	30	1,380	191
Diminution	49	3,452	255	•	•	•	Diminution	45	2,167	234	•	•	•

TABLEAU DE LA NAVIGATION, PAR PORT ET PAR PAYS DE PROVENANCE ET DE DESTINATION, PENDANT L'ANNÉE 1855. (Suite.)

PORT DE DJIDJELLI.

ENTRÉE.

PAYS DE PROVENANCE.			Navires chargés. Nombre.	Tonnage.	Équipage.	Navires sur lest. Nombre.	Tonnage.	Équipage.
France. — Méditerranée.		Marseille.	11	916	73	1	58	5
		Cette	9	718	61	9	165	19
		Toulon	9	216	19	9	223	10
Toscane		Leyourne	1	97	8	»	»	»
Turquie		Varna	»	»	»	1	101	9
Totaux			23	1,914	156	6	877	41
Algérie.	Ports non occupés		1	5	9	»	»	»
	Cabotage	Français	27	2,011	171	10	635	62
		Français	97	302	175	9	59	9
		Étrangers	2	86	10	9	86	19
Totaux			87	2,907	961	14	783	81
Totaux			90	4,911	322	20	1,360	122
Année 1854			115	5,778	643	43	1,722	219
Augmentation			»	»	»	»	»	»
Diminution			25	867	191	23	362	127

SORTIE.

PAYS DE DESTINATION.			Navires chargés. Nombre.	Tonnage.	Équipage.	Navires sur lest. Nombre.	Tonnage.	Équipage.
France.	Océan	Dunkerque	1	106	9	»	»	»
	Méditerranée.	Marseille	97	2,398	180	»	»	»
		Cette	19	1,054	88	»	»	»
		Toulon	8	880	97	»	»	»
		Bastia	2	27	10	»	»	»
Totaux			91	4,464	341	»	»	»
Algérie.	Ports non occupés		1	5	5	»	»	»
	Cabotage	Français	17	903	110	1	23	5
		Français	90	990	185	1	7	4
		Étrangers	2	94	14	1	9	5
Totaux			90	1,998	314	9	33	19
Totaux			110	6,462	655	2	33	12
Année 1854			144	6,781	914	9	135	27
Augmentation			»	»	»	»	»	»
Diminution			34	319	159	9	102	15

PORT DE STORA (Philippeville)

ENTRÉE.

PAYS DE PROVENANCE.			Navires chargés. Nombre.	Tonnage.	Équipage.	Navires sur lest. Nombre.	Tonnage.	Équipage.
France.	Océan	Rouen	14	1,808	104	»	»	»
	Méditerranée.	Marseille	119	29,766	2,667	17	4,816	219
		Cette	12	965	78	»	»	»
		Toulon	34	3,581	214	9	995	14
		La Nouvelle	5	532	34	»	»	»
		Autres ports	9	300	38	9	28	14
Russie			»	»	»	3	2,517	192
Suède			5	1,581	65	»	»	»
Norvège			1	250	11	»	»	»
Angleterre			25	3,151	191	9	1,992	106
Espagne			47	1,503	226	9	1,295	45
Autriche			3	709	35	1	301	15
États-Sardes			11	923	75	1	167	9
Toscane			10	755	70	2	642	27
États-Romains			3	131	10	1	38	9
Deux-Siciles			2	966	19	1	33	9
Turquie			»	»	»	6	1,306	95
États barbaresques			31	10,087	1,300	1	201	25
Totaux			330	53,714	5,342	50	13,321	738
Algérie.	Ports non occupés		82	107	292	»	»	»
	Cabotage	Français	19	1,072	115	4	300	31
		Français	32	733	103	»	»	»
		Étrangers	15	616	104	10	5,377	244
Totaux			149	2,488	674	20	5,677	275
Totaux			479	56,603	9,619	70	19,998	1,013
Année 1854			308	44,756	5,857	102	11,951	903
Augmentation			70	11,847	179	»	7,047	109
Diminution			»	»	»	32	»	»

SORTIE.

PAYS DE DESTINATION.			Navires chargés. Nombre.	Tonnage.	Équipage.	Navires sur lest. Nombre.	Tonnage.	Équipage.
France.	Océan	Dunkerque	7	961	39	»	»	»
	Méditerranée.	Marseille	123	24,527	2,511	6	1,322	91
		Cette	93	2,110	180	»	»	»
		Toulon	97	5,996	345	»	»	»
		La Nouvelle	2	282	11	»	»	»
		Autres ports	6	340	32	1	10	9
Russie			12	4,357	275	1	730	57
Angleterre			3	123	29	2	372	24
Espagne			55	1,965	174	3	508	26
Portugal			»	»	»	1	214	11
États-Sardes			9	92	19	10	781	86
Toscane			1	14	6	1	53	7
Deux-Siciles			»	»	»	4	480	32
Turquie			22	7,113	511	1	972	19
États barbaresques			33	10,517	1,061	9	1,031	106
États-Unis			»	»	»	1	459	15
Totaux			335	56,529	5,411	99	6,405	841
Algérie.	Ports non occupés		29	66	109	50	104	181
	Cabotage	Français	34	2,911	289	9	964	64
		Français	27	907	134	1	9	4
		Étrangers	7	636	91	10	4,666	221
Totaux			99	4,579	563	73	5,138	669
Totaux			434	62,802	9,001	114	11,903	1,010
Année 1854			402	46,864	5,073	55	7,383	715
Augmentation			32	15,938	930	59	4,600	295
Diminution			»	»	»	»	»	»

Digitized by Google

TABLEAU DE LA NAVIGATION, PAR PORT ET PAR PAYS DE PROVENANCE ET DE DESTINATION, PENDANT L'ANNÉE 1855. (Suite.)

PORT DE BÔNE.

PAYS DE PROVENANCE.	ENTRÉE. Navires chargés — Nombre	Tonnage	Équipage	Navires sur lest — Nombre	Tonnage	Équipage
Océan — Rouen	3	406	22	»	»	»
Océan — Bordeaux	1	100	7	»	»	»
France. Méditerranée — Marseille	60	13,166	0,311	45	10,533	763
France. Méditerranée — Toulon	20	2,280	151	9	1,506	74
France. Méditerranée — Port-de-Bouc	3	267	19	»	»	»
France. Méditerranée — Cette	1	61	4	»	»	»
France. Méditerranée — Cannes	1	100	7	»	»	»
France. Méditerranée — Ajaccio	4	75	25	»	»	»
Russie	»	»	»	17	4,694	202
Suède	1	250	11	»	»	»
Angleterre	61	3,308	256	22	0,978	289
Espagne	16	433	108	»	»	»
Autriche	0	1,121	60	»	»	»
États-Sardes	34	969	222	18	3,731	147
Toscane	20	1,156	205	3	714	33
États-Romains	1	117	12	»	»	»
Deux-Siciles	2	215	32	0	1,136	65
Turquie	»	»	»	6	1,512	73
États barbaresques	53	12,077	1,011	6	1,383	130
TOTAL	304	41,310	4,812	130	37,685	1,796
Ports de l'Algérie (Cabotage) — Français	10	240	37	3	623	20
Ports de l'Algérie (Cabotage) — Français	160	0,239	809	12	162	56
Ports de l'Algérie (Cabotage) — Étrangers	0	671	71	2	1,207	83
TOTAL	191	4,053	967	21	1,790	199
TOTAUX	455	45,063	5,780	160	39,476	1,995
Année 1854	446	33,902	4,913	091	21,602	1,630
AUGMENTATION	09	12,001	837	»	18,439	360
DIMINUTION	»	»	»	41	»	»

PAYS DE DESTINATION.	SORTIE. Navires chargés — Nombre	Tonnage	Équipage	Navires sur lest — Nombre	Tonnage	Équipage
Océan — Dunkerque	15	1,803	103	»	»	»
France. Méditerranée — Marseille	94	19,054	2,030	12	2,371	178
France. Méditerranée — Toulon	39	4,543	307	1	0	5
France. Méditerranée — Port-de-Bouc	3	306	23	»	»	»
France. Méditerranée — Cette	0	791	56	1	103	7
France. Méditerranée — Cannes	4	365	32	»	»	»
France. Méditerranée — Arles	3	76	0	»	»	»
France. Méditerranée — Bastia	3	77	10	»	»	»
France. Méditerranée — Ajaccio	0	00	36	»	»	»
France. Méditerranée — Centuri	1	35	0	»	»	»
Russie	43	20,322	903	»	»	»
Angleterre	2	206	55	2	507	27
Portugal	1	150	2	»	»	»
Espagne	15	402	09	2	00	12
Sardaigne	14	195	27	23	390	133
Toscane	10	451	116	1	19	5
Deux-Siciles	10	202	88	6	1,025	66
Grèce	2	450	21	1	199	12
Turquie	25	6,894	323	»	»	»
États barbaresques	52	11,316	1,494	4	000	96
TOTAL	352	87,095	5,814	59	6,500	541
Ports de l'Algérie (Cabotage) — Français	23	1,721	152	7	683	44
Ports de l'Algérie (Cabotage) — Français	164	3,223	821	2	37	12
Ports de l'Algérie (Cabotage) — Étrangers	16	734	122	21	0,020	242
TOTAL	203	6,738	1,091	30	3,340	296
TOTAUX	555	72,833	6,905	89	11,510	837
Année 1854	556	45,745	3,456	77	8,253	965
AUGMENTATION	»	27,088	1,547	12	3,503	»
DIMINUTION	3	»	»	»	»	128

PORT DE LA CALLE.

PAYS DE PROVENANCE.	ENTRÉE. Navires chargés — Nombre	Tonnage	Équipage	Navires sur lest — Nombre	Tonnage	Équipage
France. — Méditerranée — Marseille	5	333	25	»	»	»
France. — Méditerranée — Toulon	1	110	5	»	»	»
France. — Méditerranée — Autres ports	3	01	14	»	»	»
Angleterre	1	133	29	0	202	11
États-Sardes et Monaco	3	25	20	13	907	111
Toscane et Lucques	10	231	82	»	»	»
Deux-Siciles	31	471	306	1	30	12
États barbaresques	6	52	30	3	161	15
TOTAL	62	1,425	535	24	1,353	149
Ports de l'Algérie (Cabotage) — Français	26	3,262	172	14	1,273	95
Ports de l'Algérie (Cabotage) — Français	135	2,433	671	2	31	10
Ports de l'Algérie (Cabotage) — Étrangers	3	40	23	4	132	27
TOTAL	164	4,744	871	20	1,442	132
TOTAUX	220	6,164	1,412	94	3,795	281
Année 1854	624	3,566	2,822	35	1,704	014
AUGMENTATION	»	»	»	9	1,091	57
DIMINUTION	95	398	1,210	»	»	»

PAYS DE DESTINATION.	SORTIE. Navires chargés — Nombre	Tonnage	Équipage	Navires sur lest — Nombre	Tonnage	Équipage
France. — Méditerranée — Marseille	49	4,709	334	»	»	»
France. — Méditerranée — Autres ports	13	252	90	1	12	5
Angleterre	2	36	13	»	»	»
États-Sardes et Monaco	2	11	10	3	35	16
Toscane et Lucques	10	213	93	»	»	»
Deux-Siciles	29	441	334	2	100	03
États barbaresques	3	30	17	3	13	10
TOTAL	110	5,092	302	9	151	54
Ports de l'Algérie (Cabotage) — Français	1	172	2	1	7	3
Ports de l'Algérie (Cabotage) — Français	130	2,292	660	13	159	50
Ports de l'Algérie (Cabotage) — Étrangers	7	222	56	0	49	12
TOTAL	140	2,780	722	10	215	67
TOTAUX	253	8,478	1,614	22	366	101
Année 1854	209	3,040	455	17	277	73
AUGMENTATION	»	6,135	959	5	89	48
DIMINUTION	77	»	»	»	»	»

Digitized by Google

TABLEAU COMPARATIF DE LA NAVIGATION DE L'ALGÉRIE PENDANT LES ANNÉES 1854 ET 1855.

(ENTRÉE ET SORTIE.)

PAYS DE PROVENANCE et DE DESTINATION.	ANNÉE 1855.			ANNÉE 1854.			AUGMENTATION			DIMINUTION		
	NOMBRE.	TONNAGE.	ÉQUIPAGE.	NOMBRE.	TONNAGE.	ÉQUIPAGE.	NOMBRE.	TONNAGE.	ÉQUIPAGE.	NOMBRE.	TONNAGE.	ÉQUIPAGE.
ENTRÉE.												
France..... Océan.....	112	15,874	1,059	76	11,871	836	36	4,003	223	"	"	"
France..... Méditerranée....	1,204	217,041	17,816	1,341	182,040	17,521	"	35,001	295	137	"	"
Étranger.....	1,821	164,082	17,965	1,712	132,515	16,072	109	31,567	1,893	"	"	"
Total.....	3,137	396,997	36,840	3,129	326,426	34,429	145	70,571	2,411	137	"	"
Ports de l'Algérie. (Cabotage).. " ..	4,202	147,432	22,070	3,688	111,480	18,162	574	35,946	3,908	"	"	"
Total général.....	7,399	544,429	58,916	6,817	437,912	52,591	719	106,517	6,319	137	"	"
Augmentation.....							582	105,517	6,319	137		
SORTIE.												
France..... Océan.....	119	18,040	992	40	5,836	171	73	12,204	641	"	"	"
France..... Méditerranée....	1,195	182,731	16,900	1,191	162,339	15,656	4	20,392	1,244	"	"	"
Étranger.....	1,755	193,757	18,463	1,787	146,799	16,972	"	46,958	1,671	32	"	"
Total.....	3,069	394,528	36,355	3,024	314,974	32,799	77	79,554	3,556	32	"	"
Ports de l'Algérie. (Cabotage).....	4,289	148,089	22,468	3,679	113,266	18,690	610	34,823	3,778	"	"	"
Total général.....	7,358	542,617	58,823	6,703	428,240	51,489	687	114,377	7,334	32	"	"
Augmentation.....							655	114,377	7,394	32		

Les augmentations qui ressortent de la comparaison de la navigation des années 1855 et 1854 sont la conséquence du mouvement ascensionnel des importations et des exportations. On ajoutera que la guerre d'Orient, en amenant dans les ports de l'Algérie plusieurs navires de fort tonnage, a été en partie cause de ce progrès.

Digitized by Google

Le pavillon français conserve toujours un immense avantage sur les pavillons étrangers.

Voici, d'après le tonnage des navires, le rang occupé par chaque pavillon :

Français	56 07 p. o/o
Anglais	12 58
Autrichien	6 68
Espagnol	6 57
Sicilien et Napolitain	4 94
Sarde	2 89
Norwégien	2 76
Américain	2 68
Suédois	2 39
Toscan	1 01
Romain	0 49
Grec	0 32
Autres pavillons	0 62

Pour apprécier les avantages de l'année 1855 sur celle de 1854, il convient de mettre en regard le nombre de navires arrivés dans la colonie pendant les deux périndes.

	ANNÉE 1855.		ANNÉE 1854.		AUGMENTATION.	
	Nombre de navires.	Tonnage.	Nombre de navires.	Tonnage.	Nombre de navires	Tonnage.
Entrée	3,137	396,997	3,129	326,426	8	70,571
Sortie	3,069	394,528	3,024	314,974	45	79,554
Total	6,206	691,525	6,153	641,400	53	150,125

L'augmentation sur 1854 est donc de 53 navires et de 150,125 tonneaux. L'excédant des navires est peu considérable, mais il faut remarquer qu'ils sont d'une plus grande contenance. La navigation à vapeur tend, chaque jour davantage, à se substituer à la navigation à la voile.

En examinant le monvement par port, nn aperçoit d'importantes augmentatinns et de rares diminntions. L'importance relative de chaque port ayant déjà été déterminée au chapitre de l'importation et de l'exportation, il n'y a pas à revenir là dessus.

Digitized by Google

PÊCHE DU CORAIL.

TABLEAU DES BATEAUX AFFECTÉS À LA PÊCHE DU CORAIL DE 1845 À 1855 INCLUSIVEMENT.

ANNÉES	BATEAUX						TOTAL.	MONTANT DES PRESTATIONS
	FRANÇAIS.	SARDES	NAPOLITAINS.	TOSCANS.	ROMAINS.	DIVERS		
								francs.
1845.....	1	14	115	35	»	1	166	127,200
1846.....	1	25	118	28	»	1	173	136,000
1847.....	1	7	110	35	»	1	154	120,800
1848.....	2	15	118	18	»	1	154	128,400
1849.....	2	12	78	22	»	»	107	85,600
1850.....	2	10	85	24	»	»	121	99,200
1851.....	3	8	91	25	26	1	154	108,800
1852.....	10	10	114	34	34	»	202	153,600
1853.....	8	19	125	35	13	»	200	153,600
1854.....	16	20	130	27	31	2	226	170,400
1855.....	(1) 9	14	30	12	7	1	73	53,600

(1) Trois bateaux français n'étant pas dans les conditions voulues pour exercer la pêche en franchise, ont dû acquitter le montant de la prestation.

La pêche du corail s'est effectuée, cette année, sur une échelle restreinte; les causes en ayant été déduites plus haut (page 655), on n'insistera pas ici à ce sujet.

Digitized by Google

CHAPITRE IV. — CONTRIBUTIONS DIVERSES.

TABLEAU DES PRODUITS GÉNÉRAUX DU SERVICE DES CONTRIBUTIONS DIVERSES, EN ALGÉRIE, PENDANT LES EXERCICES 1853 ET 1854.

NATURE DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1853. PROVENCES d'Alger.	d'Oran.	de Constantine.	TOTAL.	1854. PROVENCES d'Alger.	d'Oran.	de Constantine.	TOTAL.	RÉSULTAT DE LA COMPARAISON pour 1854. En plus.	En moins.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1re PRODUITS ET REVENUS DU TRÉSOR.										
CONTRIBUTIONS DIRECTES.										
Biens. — Redevances fixes et proportionnelles.	»	»	»	»	60,385 21	»	»	60,385 21	60,385 21	»
Contribution des patentes	184,100 75	99,139 37	148,501 42	431,812 54	199,913 92	113,700 08	151,256 41	464,870 41	31,777 07	»
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.										
Droits de licence sur la fabrication et la vente des boissons	218,282 00	114,947 00	156,245 00	489,474 00	160,620 00	418,993 00	120,648 00	436,255 00	»	23,219 00
Droits de licence sur la fabrication et la vente des tabacs	19,000 00	7,600 00	11,000 00	37,600 00	18,016 00	13,166 00	10,982 00	42,084 00	6,250 00	»
Produit de la vente des poudres à feu	135,461 75	68,210 75	87,504 00	226,176 00	141,141 60	90,978 40	44,106 80	280,126 40	54,040 00	»
Droits de garantie des matières d'or et d'argent.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
CONTRIBUTIONS ARABES.										
Hokkor	2,302 14	»	843,799 77	845,101 91	»	»	899,810 00	899,810 00	54,708 09	»
Achour	1,000,546 71	745,674 25	969,045 25	2,714,765 21	1,300,227 71	1,473,211 55	1,102,823 50	3,913,262 76	1,198,497 55	»
Zekkat	547,715 60	511,148 77	»	1,058,864 28	606,953 68	370,743 13	»	1,188,737 03	129,872 81	»
Euna	»	»	»	»	20,044 00	»	»	20,044 00	20,044 00	»
Lezma	56,861 40	37,860 36	1,596,883 35	1,672,365 60	36,540 00	21,160 50	1,680,869 60	1,738,070 10	78,704 50	»
PRODUITS DIVERS.										
Droits de vérification des poids et mesures	11,165 57	5,170 81	9,257 00	25,630 50	16,673 03	6,695 94	9,822 73	29,264 10	3,633 60	»
Timbre des expéditions et quittances	3,130 00	2,864 90	5,382 90	10,877 90	3,041 50	1,735 00	5,129 10	7,905 60	»	2,972 30
Frais de poursuite	1,980 55	758 80	628 90	3,368 25	1,357 10	1,076 05	791 35	3,224 50	2,856 25	»
Prix des estampilles perçues	44 50	28 50	36 00	79 00	5 50	37 50	23 00	46 00	»	33 00
Remboursement du prix des cuirs cédés provenant du service des poudres à feu	566 00	266 00	130 00	956 20	1,000 20	602 00	42 00	1,143 20	787 00	»
Produits des chevaux de réunion et d'instruction	»	»	»	»	»	»	»	»	»	160 07
Produits des droits de succession payés par les Arabes	9,473 27	»	»	9,473 41	9,334 34	»	»	9,334 34	»	»
Confiscations opérées en punition des tribus rebelles ou insoumises	»	»	»	»	»	2,606 95	»	2,606 95	2 683 96	»
Produit des presses sur l'ongent	»	44,677 20	33,698 65	78,375 85	»	6,650 20	35,798 10	45,448 30	»	32,927 55
Contributions extraordinaires de guerre	»	18,257 48	6,872 50	22,129 99	»	33,010 00	7,002 00	42,012 00	20,512 01	»
Remboursement des frais de perception pour la chambre de commerce	400 20	145 87	185 72	731 78	367 00	144 77	535 38	1,068 80	366 50	»
Droits fraudés	495 00	296 20	»	791 80	116 20	396 70	»	512 90	»	278 30
Vérification de régie	234 30	102 30	132 30	469 02	63 71	111 00	92 00	387 56	»	201 46
Recouvrement sur les versements indéfinis	213 40	6 15	3 00	256 24	22 50	47 70	13 04	83 64	»	172 60
AMENDES ET CONFISCATIONS.										
Produits à répartir	705 00	612 20	19,139 00	20,703 06	358 30	1,296 25	1,954 00	3,599 05	»	17,104 01
TOTAUX				7,598,418 10				9,225,632 81	1,787,475 11	77,857 09
2e PRODUITS LOCAUX ET MUNICIPAUX.										
RECETTES ORDINAIRES.										
Dixième du produit net de l'impôt des patentes.	»	»	»	»	3,302 77	5,010 70	14,393 02	25,706 49	25,706 49	»
Parts revenant au budget local et municipal sur les amendes et confiscations	101 25	204 00	396 10	701 04	60 00	321 99	360 75	730 80	»	10 75
Dixième du produit net des contributions arabes	674,340 00	504,857 18	818,333 40	2,047,832 46	579,368 02	901,627 80	996,911 37	2,737,453 65	709,621 07	»
Droits de place dans les halles, fêtes et marchés	18,817 25	(a)	43,063 30	100,143 30	30 954 55	(a)	20,710 15	64,310 05	»	35,135 25
Produits des marchés arabes	7,307 40	33,361 05	1,500 00	8,807 40	9,130 00	21,310 25	1,500 00	7,920 00	»	887 40
Droits d'abattage et de marque	79,122 80	57,734 54	101,671 10	238,528 28	87,522 07	43,606 18	90,101 47	209,232 47	»	119,618 05
Droits de stationnement sur la voie publique	4,185 00	»	18,087 13	22,272 50	2,792 50	0,667 00	6,139 00	15,599 46	»	6,673 40
Droits de pesage dans les bureaux du poids public	245 00	»	900 00	1,485 00	495 00	300 00	450 00	1,245 00	»	240 00
Droits de mesurage des céréales et légumes secs	69,120 55	38,113 25	80,240 68	204,045 48	67,951 52	35,761 34	55,843 92	159,556 79	»	44,528 69
Droits de mesurage des huiles	6,282 75	672 60	25,701 80	27,656 28	6,855 67	801 84	10,305 47	17,343 58	»	10,311 66
Amendes payées par les Arabes	147,208 82	109,100 34	168,007 50	423,966 00	154,073 00	127,600 80	203,604 19	519,138 31	30,172 23	»
Taxe de ville et de police et droits sur les chevriers	1,247 50	111 10	6,249 05	8,608 35	695 00	4,373 05	3,415 60	8,483 33	1,870 00	»
Droits de voirie	607 30	381 15	5,246 20	6,226 65	210 75	725 50	2,413 69	3,300 74	»	2,565 01
Taxes, rétributions et amendes sur les corporations indigènes	18,924 10	9,693 70	13,843 00	41,865 09	11,822 00	12,992 50	20,189 70	51,004 20	9,138 40	»
Droits de visite sur les pharmaciens, taxes de visite du jury médical. (Oran.)	»	446 00	»	446 00	1,492 00	1,466 00	»	2,958 00	2,512 00	»
RECETTES EXTRAORDINAIRES.										
Droits fraudés	9 32	34 78	»	44 10	2 82	41 95	»	44 87	1 37	»
Vérification de régie	»	»	»	»	»	2 75	»	2 75	2 75	»
Taxe momentanément perçue sur un marché	»	209 75	»	209 75	»	90 35	»	90 35	»	119 00
Recouvrements sur versements indéfinis	»	»	»	»	»	2 75	»	372 00	375 00	»
AMENDES ET CONFISCATIONS.										
Produits à répartir	246 00	»	»	246 00	242 38	602 15	»	804 53	648 53	»
TOTAUX				3,270,636 62				3,842,316 98	749,401 84	217,811 50
TOTAUX des revenus et produits du trésor				7,598,418 10				9,225,632 81	1,787,475 11	77,857 29
TOTAUX GÉNÉRAUX				10,869,050 01				13,071,146 99	2,490,906 97	294,668 79
(a) Trois divisions.							Différence en plus		2,202,008' 18"	

PROVINC

TABLEAU GÉNÉRAL COMPARATIF DES PRODUITS RECOUVRÉS DA

PRODUI

PREMIÈRE PARTIE.

ANNÉES	CHAPITRE Ier. CONTRIBUTIONS DIRECTES.			CHAPITRE II. CONTRIBUTIONS INDIRECTES.						CHAPITRE III. CONTRIBUTIONS ARABES.					
	Mines. — Redevances fixes et proportionnelles.	Contribution des patentes	TOTAL du chapitre Ier	Droits de licences sur la fabrication et la vente des boissons	Droits de licences sur la fabrication et la vente des tabacs.	Produits de la vente des poudres à feu.	Droits de garantie des matières d'or et d'argent.		TOTAL du chapitre 2.	Hokkor	Achour	Zekkat.	Kams.	Lezma.	TOTAL du chapitre
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr.
1853	»	191,190 75	191,190 75	218,292 00	19,080 00	125,661 25	»	»	363,033 75	2,302 14	1,005,868 71	927,710 05	»	30,881 45	1,973,[illegible]
1854	60,365 21	108,813 03	253,293 18	199,638 00	18,016 00	141,141 50	»	»	358,777 50	»	1,300,367 71	698,903 00	60,064 93	30,360 00	2,090,[illegible]
Plus en 1854	60,365 21	31,722 11	71,137 33	»	13,663 00	1,064 00	15,679 75	»	»	1,660 25	»	2,302 14	360,870 00	31,236 93	30,064 00	»	1,221 45	625,[illegible]
Moins en 1854 . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

DEUXIEME PARTIE. — PRODUIT

ANNÉES	CHAPITRE Ier. — RECETTES DIVERSES.												
	Dixième de produit net de l'impôt des patentes	Poste revenant au budget local et municipal sur les amendes et confiscations	Dixième de produit net des contributions arabes.	Droits de place dans les halles, foires et marchés	Produits des marchés arabes.	Droits d'abattage et de marque.	Droits de estampillage sur le sucre publique.	Droits de pesage dans les bureaux de poids public.	Droits de mesurage des céréales et légumes secs.	Droits de mesurage des huiles.	Amendes payées par les arabes.	Taxes de ville et de pol[illegible] sur les chameaux
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1853	»	191 25	871,540 00	19,817 95	7,307 42	[1]70,122 86	4,185 80	585 00	60,429 35	1,202 70	167,996 92	1,287
1854	5,302 77	69 56	870,995 07	22,234 53	8,130 00	375,22 87	2,792 80	405 60	67,961 52	8,458 37	136,073 98	890
Plus en 1854	5,302 77	»	196,346 96	3,636 60	»	887 30	11,000 19	1,803 21	90 00	1,676 93	8,173 12	6,175 00	»
Moins en 1854 . . .	»	121 67	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	397

Le service des contributions diverses a eu dans ses attributions, pendant l'année 1854, la perception des produits ci-après, savoir :

1re PARTIE. — PRODUITS ET REVENUS DU TRÉSOR.

1° Redevances sur les mines ;
2° Patentes ;
3° Droits de licences sur les boissons et tabacs ;
4° Produit de la vente des poudres à feu ;
5° Impôts et contributions arabes ;
6° Droit de vérification des poids et mesures ;
7° Recettes diverses et accidentelles à différents titres.

[1] Le tableau général de l'ensemble des produits, dont la gestion et le recouvrement sont confiés au service des contributions diverses, fait ressortir, en faveur de 1854, une augmentation de 727,159 francs 94 centimes, qui porte entièrement sur les contributions directes et sur les impôts ou les contributions arabes.

Digitized by Google

D'ALGER.

A PROVINCE D'ALGER, PENDANT LES ANNÉES 1853 ET 1854.

GÉNÉRAUX.

RODUITS DU TRÉSOR.

CHAPITRE IV. — Produits divers.															CHAP. 5. — Amendes et confiscations. Produits à répartir.	TOTAL général de la 1re partie.
Droits de vérification du poids et mesures.	Timbre des expéditions et quittances.	Frais de poursuites.	Prix des estampilles perdues.	Remboursement du prix des colis vides provenant du service des poudres à feu.	Produit des chevaux de soumission et d'investiture.	Produit des droits de successions payés par les Arabes.	Confiscations opérées au préjudice des tribus rebelles ou insoumises.	Produit des prises sur l'ennemi.	Contribution extraordinaire de guerre.	Remboursement des frais de perception pour la chambre de commerce.	Droits fraudés.	Vérification de régie.	Recouvrements sur les surséances indéfinies.	TOTAL du chapitre 4.		
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
[illegible]	3,100 90	1,086 55	14 50	560 00	»	9,473 41	»	»	»	400 20	495 00	234 30	243 49	97,836 01	765 00	2,149,242 86
[illegible]	3,041 50	1,057 10	5 50	1,099 20	»	9,324 34	»	»	»	367 00	116 20	63 71	22 00	30,272 87	358 30	2,677,772 47
[illegible]	»	»	»	550 20	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2,730 50	»	828,929 61
»	80 40	423 45	9 00	»	»	149 07	»	»	»	33 20	378 60	170 68	250 00	»	406 70	»

OCAUX ET MUNICIPAUX.

				CHAPITRE II. — Recettes extraordinaires.				CHAPITRE III. — Amendes et confiscations. Produits à répartir.	TOTAL de la 2e partie.	RÉPORT de la 1re partie.	TOTAL général.
Droits de vérification.	Taxes, retributions et amendes sur les corporations indigènes.	Droits de visite sur les pharmaciens, etc.	TOTAL du chapitre 1er.	Droits fraudés.	Vérification de régie.	Recouvrements sur surséances indéfinies.	TOTAL du chapitre 2.				
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
607 30	13,921 10	»	1,019,230 34	9 32	»	»	9 32	216 00	1,016,485 60	2,149,242 86	3,168,728 52
688 75	11,822 00	1,492 00	1,216,870 09	3 52	»	»	3 52	342 36	1,219,115 99	2,676,772 47	3,895,988 46
»	»	1,492 00	199,639 73	»	»	»	»	»	199,630 33	527,529 61	727,159 94
80 53	2,102 10	»	»	2 00	»	»	5 80	3 62	»	»	»

2e PARTIE. — PRODUITS LOCAUX ET MUNICIPAUX.

1° 1/10 du net de l'impôt des patentes au profit du budget local;
2° 3/10 du produit net de l'impôt arabe au profit du même budget;
3° Droits de place et de stationnement sur les marchés de Médéah, Milianah, Tenez, Dellys et Orléansville;
4° Droits d'abatage dans les abatteirs de Médéah, Milianah, Tenez, Dellys, Orléansville et Aumale;
5° Produit des droits du poids public;
6° Produit des marchés et amendes arabes;
7° Produit sur les corporations indigènes;
8° Recettes diverses et accidentelles à différents titres.

REDEVANCES SUR LES MINES.

Le service des contributions diverses a été chargé en 1854 du recouvrement des redevances sur les mines, par suite de la mise en vigueur, en Algérie, des lois et règlements régissant le service des mines dans la métropole. (Loi du 16 juillet 1851.)

Le service des domaines a remis à celui des contributions diverses, à partir du 1er janvier 1854, la perception de cette branche de revenus.

Digitized by Google

TABLEAU COMPARATIF DES DROITS CONSTATÉS [1] SUR LE

DÉSIGNATION		POPULATION PAR COMMUNES.				NOMBRE DE PATENTABLES.				MONTANT DES VALEURS LOCATIVES SUIVANT LE MODE DES DROITS PROPORTIONNELS.				DROITS FIXES.			
DES BUREAUX de perception.	DES COMMUNES.	1853.	1854.	PLUS en 1854.	MOINS en 1854.	1853.	1854.	PLUS en 1854.	MOINS en 1854.	1853.	1854.	PLUS en 1854.	MOINS en 1854.	1854.	1853.	PLUS en 1854.	MOINS en 1853.
										francs.	francs.	francs.	francs.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
ALGER.....	Alger (ville).....	47,400	43,816	1,616	»	3,233	3,250	377	»	1,781,585	1,899,260	167,686	»	68,772 87	84,885 61	2,290 00	»
	Faubourg Bab-el-Oued.....					81	148	81	»	63,090	78,550	14,000	»	1,130 91	910 93	816 68	»
	Bou-Zareah et Pointe-Pescade..	2 720	2,761	41	»	19	17	»	1	7,220	6,970	»	6,550	91 00	80 00	5 00	»
	Mustapha et l'Agha.....	3,506	3,642	46	»	240	243	»	26	93,360	67,620	»	5,710	2,221 50	6,395 62	»	877 12
	El-Biar.....	1,160	1,168	8	»	27	27	»	»	9,550	3,850	»	1,000	168 09	171 00	»	9 00
	Birkhadem et Souala.....	1,377	1,335	»	132	81	80	»	1	12,800	10,910	»	1,890	90 33	120 17	»	32 94
	Hermandrau.....	961	978	12	»	10	12	2	»	3,920	4,100	1,180	»	69 93	80 67	11 25	»
ALGER (banlieue).	Chéragas et Aïn-Bénian.....	917	926	9	»	16	16	6	»	3,100	4,000	900	»	71 50	60 33	11 17	»
	Dely-Ibrahim et El-Achour....	695	941	33	»	10	16	»	6	3,300	4,350	750	»	55 50	71 83	»	19 33
	Douera et Koubbas.....	907	823	16	»	17	15	»	6	5,900	6,200	»	700	111 00	126 00	»	15 00
	Fondouk.....	384	370	»	14	10	7	»	6	2,400	1,850	»	1,050	23 00	40 00	»	17 00
	Hussein-Dey.....	1,097	1,155	58	»	16	20	8	»	5,220	6,850	1,630	»	93 17	82 56	10 61	»
	Kouba.....	817	998	31	»	17	25	8	»	9,900	10,500	600	»	167 00	196 79	6 29	»
	Ouled-Fayet.....	211	229	18	»	4	3	»	1	1,150	900	»	250	19 00	22 00	»	4 00
	Rassauta et Maison-Carrée.....	»	»	»	»	14	16	»	6	3,500	6,300	»	500	53 67	69 17	»	15 50
	TOTAUX.....	.....	.....	.....	.....	6,370	6,792	449	80	1,954,305	6,128,300	187,586	13,680	93,348 67	98,987 65	3,641 62	980 79
	Médéa Ferroch et Staouéli.....	118	196	78	»	1	1	»	»	200	300	100	»	4 00	4 00	»	»
	Douéra et sa banlieue, Ouled-Mendil, Queiza-Chouma, Saint-Jules et Birtouta.....	1,063	1,128			84				12,410					152 33		
	Bel-Hassen.....	181	205			6				450					14 00		
	Crescia.....	211	205	150	»	1	69	»	3	100	16,750	6,000	»	650 33	4 00	126 43	»
	Mouzaïa.....	136	144			8				900					11 00		
DOUERA.....	Sainte-Amélie.....	136	141			1				100					7 00		
	Saint-Ferdinand et Bouhandara	174	302			2				400					15 00		
	Boufarik.....	1,553	1,535	»	18	146	155	6	»	84,470	31,161	6,180	»	1,071 60	996 92	50 96	»
	Souma.....	»	»			4				500					24 00		
	Kolcah.....	2,175	6,149			61				10,100					364 47		
	Douaouda.....	292	189	»	71	1	73	3	»	100	17,616	6,170	»	503 61	7 00	98 50	»
	Fouka.....	215	215			4				800					21 00		
	Zéralda.....	130	168			3				300					10 90		
	TOTAUX.....	.....	.....	.....	.....	313	613	6	6	50,276	67,021	17,546	»	6,230 14	1,063 16	276 00	»
	Blidah et ses faubourgs.....	6,012	8,606	77	»	729	733	23	»	180,695	183,670	2,655	»	6,282 09	6,110 30	171 00	»
	Joinville, Montpensier, Dalmatie et Beni-Mered.....	1,504	1,616	22	»	18	4	»	14	2,500	2,000	»	500				
CAMPAGNE.....	La Chiffa.....	114	200	90	»	6	9	»	1	800	1,000	200	»	41 17	48 00	»	6 83
	Mouzaïa (ville).....	300	350	»	10	11	16	»	1	730	1,100	320	»	43 00	44 17	»	1 17
	TOTAUX.....	.....	.....	.....	.....	764	771	23	16	184,065	187,770	3,205	500	6,365 26	6,196 67	171 00	3 00
MÉDÉAH....	Médéah et banlieue.....	6,902	7,737	835	»	429	466	67	»	133,150	152,090	18,940	»	4,750 39	4,570 91	179 48	»
MILIANAH...	Miliana.....	4,329	6,453	1,094	»	306	403	137	»	60,290	161,580	29,300	»	2,194 02	6,923 85	2,800 77	»
COLOMBEL...	Cherchel.....	2,587	6,077	»	16	166	193	27	»	30,610	37,750	7	1,006	1,853 70	1,920 61	33 16	»
TENES.....	Tenes.....	6,585	8,727	148	»	150	209	63	»	57,210	68,100	10,890	»	2,134 64	6,001 65	130 99	»
ORLÉANSVILLE	Orléansville.....	1,366	1,280	»	86	149	218	61	»	53,570	76,160	22,590	»	1,801 80	1,313 17	488 63	»
DELLYS.....	Dellys.....	1,735	1,852	96	»	70	82	16	»	23,160	23,070	»	220	743 76	727 00	15 31	»
AUMALE.....	Aumale.....	1,021	1,606	565	»	204	180	»	19	82,440	91,650	6,810	»	1,825 15	1,567 00	»	69 81
	TOTAUX.....	.....	.....	.....	.....	6,025	6,671	630	74	2,078,111	2,957,721	295,566	16,206	120,167 22	112,397 90	6,216 23	466 60
						En plus pour 1854.. 746				En plus pour 1853..... 279,500[2]				En plus pour 1854		7,709[2] 63	

Les droits de patente constatés en 1854 présentent, sur ceux constatés en 1853, une augmentation totale de 15,408 fr. 32 cent.

Les droits de patente doivent augmenter naturellement en raison de l'extension commerciale que prend chaque année l'Algérie.

[1] La différence en plus que ressort sur le tableau général des droits constatés provient de nouvelles recherches sur les surimposés ou sur des patentes nouvelles à 1853.

Digitized by Google

T REVENUS DU TRÉSOR.

TES.

ATENTES PENDANT LES ANNÉES 1853 ET 1854.

DROITS PROPORTIONNELS.				CENTIMES ADDITIONNELS.				FRAIS D'ATERTISSEMENTS.				TOTAL GÉNÉRAL DES DROITS.			
1853.	1854.	PLUS en 1854.	MOINS en 1854.	1853.	1854.	PLUS en 1854.	MOINS en 1854.	1853.	1854.	PLUS en 1854.	MOINS en 1854.	1853.	1854.	PLUS en 1854.	MOINS en 1854.
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
0,906 31	42,906 21	3,807 22	»	6,142 93	6,575 22	412 82	»	140 00	101 20	15 50	»	129,072 05	137,686 03	8,673 10	»
1,133 83	1,413 56	310 21	»	202 77	228 03	25 07	»	4 50	7 10	2 70	»	2,120 03	2,709 59	549 96	»
140 92	113 63	»	27 29	11 07	10 25	»	1 22	1 60	0 20	»	0 10	241 30	213 73	»	25 66
2,161 85	2,047 06	»	54 79	235 36	218 01	»	16 45	13 20	13 13	»	1 42	4,949 43	4,809 62	»	349 01
224 06	193 58	»	29 50	10 91	18 17	»	1 64	1 60	1 20	»	0 25	416 69	389 10	»	34 30
125 23	107 40	»	37 83	10 20	14 71	»	3 30	1 10	1 00	»	0 10	383 76	302 41	»	74 32
61 41	93 96	32 32	»	0 02	5 01	0 19	»	0 50	0 00	0 10	»	120 63	178 99	20 06	»
40 58	93 45	34 68	»	0 20	0 80	1 64	»	0 55	0 60	0 20	»	105 92	178 66	37 74	»
76 07	93 76	17 20	»	7 45	7 52	0 07	»	0 55	0 50	»	0 05	156 20	157 27	0 77	»
108 70	93 20	»	15 75	11 61	10 00	»	1 40	0 65	0 75	»	0 10	247 41	217 07	»	30 34
55 20	31 66	»	23 10	0 07	3 01	»	0 20	0 60	0 20	»	0 15	106 07	66 27	»	40 30
159 43	150 50	20 13	»	10 20	12 60	0 20	»	0 20	1 00	0 10	»	222 84	265 43	42 73	»
174 20	193 67	17,47	»	10 77	10 07	1 20	»	0 05	1 10	0 10	»	332 47	379 81	27 17	»
26 25	21 25	»	5 00	0 12	1 97	»	0 45	0 20	0 12	»	0 05	55 27	41 27	»	0 50
86 88	75 58	»	11 30	7 20	0 15	»	1 20	0 70	0 65	»	0 10	164 20	156 38	»	22 25
3,021 63	47,009 38	4,340 30	202 08	6,605 05	7,023 12	488 29	26 19	173 85	129 20	18 60	0 90	138,787 20	147,522 74	9,327 09	304 07
5 20	7 55	0 35	»	0 35	0 20	0 13	»	0 05	0 20	»	»	0 50	15 13	0 20	»
350 35				38 25				4 25				805 18			
11 25				1 27				0 10				26 02			
3 50	413 32	101 84	»	0 33	33 65	11 38	»	0 05	4 45	»	0 20	8 22	1,120 99	236 07	»
5 00				0 61				0 10				14 01			
3 00				0 18				0 05				10 22			
10 20				1 20				0 10				35 36			
405 62				78 04				7 60				1,674 00			
12 50	850 09	143 47	»	1 94	86 37	9 90	»	0 20	7 75	0 05	»	28 54	1,417 01	204 39	»
201 52				28 30				7 25				660 70			
3 50	300 24	131 87	»	0 48	44 20	12 53	»	0 05	3 20	»	0 05	10 03	932 20	262 85	»
13 00				1 05				0 25				41 21			
6 25				0 62				0 13				17 22			
1,002 37	1,481 25	398 88	»	121 03	184 03	30 00	»	10 10	13 20	0 00	0 35	3,182 08	4,571 22	700 34	»
1,000 20	1,336 48	383 81	»	505 71	533 20	27 99	»	80 70	57 60	»	0 90	10,647 88	11,210 03	562 19	»
19 01	26 33	7 29	»	3 07	3 38	0 31	»	0 30	0 23	»	0 03	64 41	71 13	0 72	»
17 43	31 86	14 43	»	3 11	3 69	0 58	»	0 30	0 50	»	0 03	65 25	78 07	12 82	»
1,007 60	1,414 88	387 20	»	511 92	560 76	48 84	»	41 20	38 85	»	2 00	10,777 54	11,359 23	581 20	»
1,041 30	1,436 76	397 20	»	360 07	409 50	49 23	»	22 30	03 30	1 00	»	8,015 10	8,022 28	607 10	»
1,225 03	1,132 10	307 16	»	202 56	320 10	107 59	»	14 20	20 10	0 15	»	2,525 15	2,827 11	3,300 07	»
165 26	199 10	»	26 07	137 37	137 80	0 23	»	0 55	0 20	1 10	»	2,091 30	2,000 45	9 15	»
1,225 66	1,502 95	277 29	»	191 77	182 20	20 07	»	20 20	10 45	0 10	»	3,402 43	3,842 73	440 20	»
1,918 43	1,906 07	317 64	»	130 27	170 10	41 22	»	7 70	10 60	0 00	»	2,697 57	3,578 66	881 02	»
17 07	532 06	14 07	»	02 33	63 59	1 06	»	3 20	4 10	0 20	»	1,311 25	1,343 70	32 54	»
1,026 34	3,001 20	174 96	»	196 93	197 04	2 01	»	11 20	0 33	»	3 25	3,911 85	4,026 74	114 01	»
3,210 18	66,057 08	7,103 65	228 02	8,587 13	9,324 47	765 47	28 19	300 35	333 55	32 10	7 00	130,503 20	195,012 92	16,002 69	304 07
En plus pour 1854..... 6,877'20'				En plus pour 1854..... 737'20'				En plus pour 1854..... 24'20'				En plus pour 1854..... 15,408'72'			

En 1854, le nombre des patentables a augmenté dans la province d'Alger de 746; les valeurs locatives de 279,300 francs.

Les droits fixes ont subi une augmentation en rapport avec le nombre des patentables en plus, et qui est de 7,769 fr. 63 cent.

Digitized by Google

LICENCES.

TABLEAU SOMMAIRE DE LA POPULATION, DU NOMBRE D'ASSUJETTIS À LA LICENCE ET DES PRODUITS CONSTATÉS DANS LA PROVINCE D'ALGER EN 1853 ET 1854.

ANNÉES	POPULATION civile, musulmane et israélite dans les communes et centres de population, au 31 décembre de chaque année.	NOMBRE DES INDUSTRIELS ASSUJETTIS — européens — Français.	européens — Autres.	européens — total.	indigènes.	TOTAL GÉNÉRAL.	PRODUITS constatés.
							francs.
1853	94,851	1,310	321	1,631	200	1,831	237,362
1854	109,258	1,007	332	1,339	183	1,544	217,636

TABLEAU, PAR BUREAU DE RECETTE, DU NOMBRE DES LICENCES EN 1854, ET DES DROITS CONSTATÉS, COMPARÉS AVEC LES RÉSULTATS DE 1853.

RECETTES	PRODUITS DE 1853 — Nombre de licences.	PRODUITS DE 1853 — Droits constatés.	PRODUITS DE 1854. — Nombre de licences.	PRODUITS DE 1854. — Droits constatés.	COMPARAISON — nombre de licences. — Augmentation.	nombre de licences. — Diminution.	droits constatés. — Augmentation.	droits constatés. — Diminution.
		francs.		francs.			francs.	francs.
Alger (ville)	617	126,150	506	110,686	»	109	»	15,470
Alger (banlieue)	268	23,144	236	21,990	»	32	»	1,148
Boufarick	157	16,950	128	10,929	»	29	974	»
Blidah	235	24,270	176	22,817	»	59	»	1,453
Médéah	121	13,220	122	10,810	1	»	»	200
Miliana	90	7,811	80	6,244	»	10	437	»
Cherchell	78	5,360	58	4,370	»	20	10	»
Tenes	76	7,415	76	7,460	2	»	10	»
Orléansville	73	9,140	63	6,024	»	10	»	225
Dellys	33	2,194	26	1,993	»	9	»	198
Aumale	83	6,894	65	6,105	»	18	»	009
Totaux	1,831	237,362	1,544	217,636	3	290	849	20,369
Diminution en moins pour 1854					287		19,726	

TABLEAU PAR CLASSE, AVEC COMPARAISON ENTRE LES ANNÉES 1853-1854.

CLASSEMENT.			NOMBRE DE LICENCES — en 1853.	en 1854.	plus en 1854.	moins en 1854.	DROITS CONSTATÉS. — en 1853.	en 1854.	plus en 1854.	moins en 1854.
							francs.	francs.	francs.	francs.
Boissons — en égard à la population — de 20 à 20,000 âmes		1	202	190	»	10	70,100	68,140	»	1,960
		2	121	90	»	31	33,000	25,500	»	8,490
		3	28	50	»	22	11,250	10,850	»	700
de 10 à 20,000 âmes		1	71	44	»	27	14,375	10,550	»	3,825
		2	51	24	»	12	5,610	4,260	»	1,350
		3	22	10	»	8	2,580	2,325	»	255
de 5 à 10,000 âmes		1	45	42	»	3	7,520	7,400	840	»
		2	19	10	»	9	2,615	1,935	»	460
		3	16	12	2	»	730	840	110	»
de 2 à 5,000 âmes		1	140	130	»	15	20,350	19,425	»	1,155
		2	38	71	7	0	6,450	6,810	360	»
		3	30	25	4	14	2,994	1,656	»	368
de 2,000 et au-dessous		1	280	360	32	80	20,970	26,670	6,000	»
		2	102	121	30	11	7,328	7,936	609	»
		3	205	67	»	138	6,115	2,686	»	3,427
sans égard à la population.	Colporteurs, etc.	4	61	54	»	7	1,605	1,015	10	»
	Cafés maures, etc.	Unique.	4	2	»	2	62	62	»	»
Totaux			1,500	1,246	75	334	218,282	199,629	5,328	23,990
En moins pour 1854					259			18,652		
Tabacs — en égard à la population — de 20 à 20,000 âmes		3	24	19	»	0	6,000	4,925	»	1,075
		4	17	11	»	6	1,770	1,365	»	405
de 5 à 10,000 âmes		3	»	»	»	»	»	»	»	»
de 2 à 5,000 âmes		3	7	9	2	»	420	610	190	»
de 2,000 et au-dessous		3	9	9	»	»	210	210	»	»
sans égard à la population.	Marchands et colporteurs	4	275	257	10	32	10,500	10,670	280	»
Totaux			336	296	10	44	18,088	18,016	410	1,480
En moins pour 1854					28			1,064		
Recette des boissons			1,500	1,246	75	334	218,282	199,629	5,328	23,990
Recette des tabacs			336	296	10	44	18,088	18,016	410	1,480
Totaux généraux			1,831	1,564	01	378	237,360	217,636	5,738	25,470
En moins pour 1854					287			19,726		

Digitized by Google

POUDRES A FEU.

TABLEAU SOMMAIRE DU PRODUIT DE LA VENTE DES POUDRES À FEU DANS LA PROVINCE D'ALGER, PENDANT LA PÉRIODE QUINQUENNALE DE 1850 À 1854.

ANNÉES	QUANTITÉS DE POUDRES vendues.	PRODUIT.	OBSERVATIONS
	kilog.	fr. c.	
1850	34,112	120,239 50	
1851	38,868	113,340 00	
1852	43,730	129,472 00	
1853	43,274	125,461 75	
1854	40,533	141,141 50	

TABLEAU, PAR NATURE, DES QUANTITÉS DE POUDRES VENDUES EN 1854, ET DES PRODUITS DE LA VENTE DE 1854, COMPARÉS AUX RÉSULTATS DE LA VENTE DE 1853.

DÉSIGNATION PAR ESPÈCES.		VENTES de l'année 1854.			VENTES de l'année 1853.		COMPARAISON			
							QUANTITÉS		PRODUIT	
		Quantités.	Prix.	Produit.	Quantités	Produit.	en plus.	en moins.	en plus.	en moins.
			fr. c.	fr. c.		fr. c.			fr. c.	fr. c.
Poudre de commerce	aux débitants	75	2 25	168 75	"	"	75	"	168 75	"
	aux consommateurs.	25	2 50	62 50	"	"	25	"	62 50	"
Poudre de mine	aux débitants	10,450	2 25	37,012 50	17,475	39,318 75	1,610	"	3,022 00	"
	aux consommateurs.	24,207	2 25	54,606 75	21,632	48,672 00				
Poudres de chasse — fine	aux débitants	5,317	8 50	40,894 50	3,632	30,872 00	1,885	"	16,022 50	"
	aux consommateurs.	"	"	"	"	"				
surfine	aux débitants	138	11 00	1,518 00	331	3,041 00	"	193	"	2,123 00
	aux consommateurs.	"	"	884 50	"	"				
extrà-fine aux débitants		61	14 50	"	204	2,958 00	"	143	"	2,073 50
TOTAUX		40,533	"	141,141 50	43,274	125,461 75	3,595	336	19,876 25	4,196 50
DIFFÉRENCE en plus							3,259		15,679' 75'	

L'augmentation sur la poudre de mine doit être attribuée à l'achèvement des travaux de fortification de la ville d'Alger, qui, en 1854, ont redoublé d'activité. Si les travaux du port avaient suivi la même activité, l'augmentation eût été plus considérable. L'augmentation sur la vente de la poudre de chasse fine s'explique, en 1854, par le manque de cette qualité de poudre en 1853; alors le consommateur dut faire usage de la poudre surfine et extra-fine pour la chasse, et, comme l'entrepôt était bien approvisionné l'année dernière, l'augmentation de la poudre fine a occasionné la diminution des poudres surfine et extra-fine; néanmoins il est bon de faire connaître que chaque année la vente de la poudre fine prend de l'extension.

Digitized by Google

TABLEAU PRÉSENTANT LA SITUATION GÉNÉRALE DES CONSTATIONS ET DES RECOUVREMENTS
COMPARÉS AUX CONSTATATIONS ET

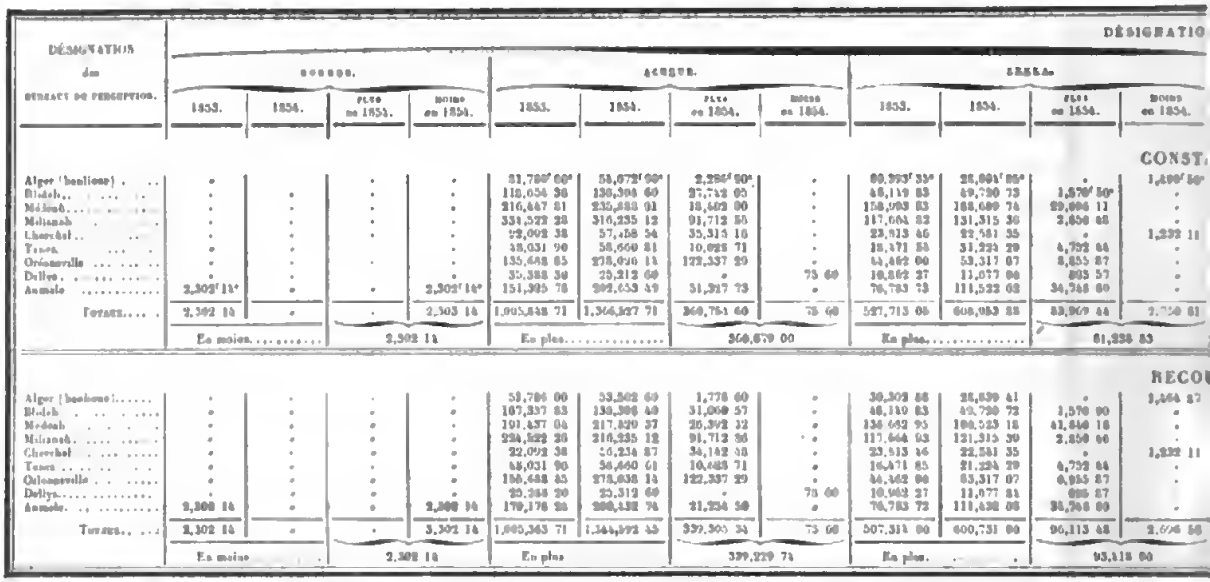

TABLEAU PRÉSENTANT LA SITUATION GÉNÉRALE DES CONSTATIONS ET DES RECOUVREMENTS
COMPARÉS AUX RECOUVREMENTS ET

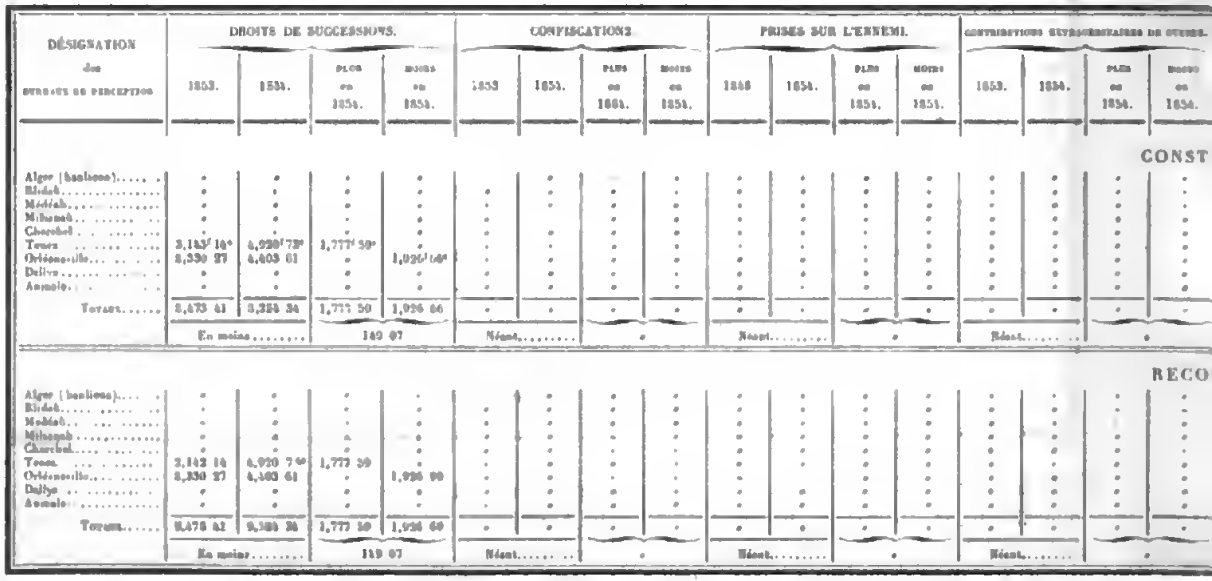

Les tableaux ci-dessus présentent les constatations et les recouvrements du produit net des impôts, contributions et redevances de toute nature payés par les Arabes, à l'exception de la part allouée au budget local et municipal.

Digitized by Google

REDEVANCES PAYÉS PAR LES ARABES.

EFFECTUÉS SUR LES PRODUITS DES CONTRIBUTIONS ARABES, DANS LA PROVINCE DALGER, EN 1854,
AUX RECOUVREMENTS DE 1853.

DES IMPÔTS.												
	ÉCHUS				ARRIÉRÉS				TOTAUX en 1853	TOTAUX en 1854	PLUS en 1854	MOINS en 1854
1853.	1854.	PLUS en 1854.	MOINS en 1854.		1853.	1854.	PLUS en 1854.	MOINS en 1854.				
NATIONS.												
»	»	»	»		36,340f 00c	36,340f 00c	»	»	119,719f 95c	118,507f 75c	785f 40c	»
»	»	»	»		»	»	»	»	158,806 18	188,119 18	29,312 96	»
»	20,044 00c	20,044f 00c	»		»	»	»	»	375,650 64	444,593 73	69,143 09	»
»	»	»	»		»	»	»	»	242,147 19	437,350 51	95,203 32	»
»	»	»	»		»	»	»	»	45,095 24	79,099 30	34,004 06	»
»	»	»	»		»	»	»	»	61,503 73	79,881 00	18,377 15	»
»	»	»	»		»	»	»	»	200,150 25	331,343 21	131,192 96	»
»	»	»	»		1,321 45	»	»	1,321f 45c	87,791 02	36,800 44	»	901f 48c
»	»	»	»		»	»	»	»	230,411 63	314,186 11	83,774 48	»
»	20,044 00	20,044 00	»		36,661 45	36,340 00	»	1,321 00	1,573,257 25	2,032,065 07	459,039 80	901 48
En plus.....		20,044 00			En moins.....		1,321 45		En plus.....		458,138 32	
REMENTS.												
»	»	»	»		22,812 90	11,500 00	»	11,379 00	404,999 78	89,742 21	»	33,257 57
»	»	»	»		»	»	»	»	155,317 66	146,185 13	33,631 47	»
»	»	»	»		»	»	»	»	330,129 00	398,352 47	68,223 47	»
»	»	»	»		»	»	»	»	242,147 19	437,350 51	95,203 32	»
»	»	»	»		»	»	»	»	45,095 00	78 816 22	33,910 38	»
»	»	»	»		»	»	»	»	61,503 73	79,864 90	18,361 15	»
»	»	»	»		»	»	»	»	200,150 25	331,343 21	131,192 36	»
»	»	»	»		1,321 45	»	»	1,321 45	87,791 02	36,800 44	»	901 48
»	»	»	»		»	»	»	»	230,284 11	311,985 36	83,701 25	»
»	»	»	»		24,341 35	11,500 00	»	13,001 35	1,330,321 19	1,930,661 25	429,312 30	12,060 25
Reste.....					En moins.....		13,001 35		En plus.....		417,313 15	

EFFECTUÉS SUR LES PRODUITS DES CONTRIBUTIONS ARABES, DANS LA PROVINCE D'ALGER, EN 1854,
AUX CONSTATATIONS DE 1853.

1853.	1854.	RECETTES ACCIDENTELLES. PLUS en 1854.	RECETTES ACCIDENTELLES. MOINS en 1854.	MARCHÉS ARABES. 1853.	MARCHÉS ARABES. 1854.	MARCHÉS ARABES. PLUS en 1854.	MARCHÉS ARABES. MOINS en 1854.	AMENDES PAYÉES PAR LES ARABES. 1853.	AMENDES PAYÉES PAR LES ARABES. 1854.	AMENDES PAYÉES PAR LES ARABES. PLUS en 1854.	AMENDES PAYÉES PAR LES ARABES. MOINS en 1854.	TOTAUX. 1853.	TOTAUX. 1854.	TOTAUX. PLUS en 1854.	TOTAUX. MOINS en 1854.
NATIONS.															
»	»	»	»	»	»	»	»	4,750f 35c	5,401f 00c	650f 65c	»	4,750f 35c	5,401f 00c	650f 65c	»
»	»	»	»	»	»	»	»	5,136 20	5,344 15	197 95	»	5,136 20	5,344 15	197 95	»
»	»	»	»	»	»	»	»	11,506 90	22,299 05	10,791 05	»	11,506 90	22,299 05	10,791 05	»
»	»	»	»	»	»	»	»	66,291 21	22,800 85	»	43,490f 36c	66,291 21	22,800 85	»	43,490f 36c
»	»	»	»	»	»	»	»	9,506 48	9,178 80	»	327 68	9,506 48	9,178 80	»	327 68
»	»	»	»	360f 00c	360f 00c	»	»	8,904 50	12,155 00	3,250 50	»	11,717 64	17,835 78	6,118 00	»
»	»	»	»	6,200 00	6,200 00	»	»	17,181 20	50,900 78	33,719 58	»	27,731 47	59,044 36	31,312 89	»
»	»	»	»	»	»	»	»	1,135 00	972 00	»	173 00	1,135 00	972 00	»	173 00
»	»	»	»	2,007 00	1,800 00	»	207f 00c	21,803 63	24,741 00	2,937 77	»	24,492 03	26,541 00	2,049 37	»
»	»	»	»	7,307 00	6,120 00	»	887 00	147,996 92	134,973 90	52,166 47	45,991 39	181,079 28	160,813 24	51,130 00	45,991 39
Reste.....				En moins.....		887 00		En plus.....		6,175 00		En plus.....		5,138 61	
REMENTS.															
»	»	»	»	»	»	»	»	4,750 35	5,401 00	650 65	»	4,750 35	5,401 00	650 65	»
»	»	»	»	»	»	»	»	5,136 20	5,344 15	197 95	»	5,136 20	5,344 15	197 95	»
»	»	»	»	»	»	»	»	11,506 90	22,299 05	10,791 05	»	11,506 90	22,299 05	10,791 05	»
»	»	»	»	»	»	»	»	66,291 21	22,800 85	»	43,490 36	66,291 21	22,800 85	»	43,490 36
»	»	»	»	»	»	»	»	9,506 48	9,178 80	»	327 68	9,506 48	9,178 80	»	327 68
»	»	»	»	360 00	360 00	»	»	8,904 50	12,156 00	3,250 50	»	11,717 64	17,835 78	6,118 00	»
»	»	»	»	6,200 00	6,200 00	»	»	17,181 20	50,900 78	33,719 58	»	27,731 47	59,044 36	31,312 89	»
»	»	»	»	»	»	»	»	1,135 00	972 00	»	173 00	1,135 00	972 00	»	173 40
»	»	»	»	2,007 00	1,800 00	»	207 00	21,803 63	24,741 00	2,936 77	»	24,492 03	26,541 00	2,049 37	»
»	»	»	»	7,307 00	6,120 00	»	887 00	147,996 92	134,973 90	52,166 47	45,991 39	181,079 28	160,813 24	51,130 00	45,991 39
Reste.....				En moins.....		887 00		En plus.....		6,175 00		En plus.....		5,138 61	

Ces produits présentent, en 1854, une augmentation sensible. L'achour, à lui seul, donne 360,679 francs de plus qu'en 1853; le zekkat, 81,238 fr. 83 cent. Ce résultat témoigne des progrès de l'agriculture chez les Arabes.

91.

Digitized by Google

SERVICE DES POIDS ET MESURES.

TABLEAU DES PRODUITS DE LA VÉRIFICATION DES POIDS ET MESURES DE LA PROVINCE D'ALGER, DE 1843 À 1854.

ANNÉES	NOMBRE d'assujettis vérifiés.	MONTANT DE LA TAXE.	OBSERVATIONS.
		fr. c.	
1843	1,589	1,879 95	
1844	2,280	5,024 20	
1845	1,850	2,945 70	
1846	2,421	5,292 16	
1847	1,628	3,956 76	
1848	2,712	6,810 14	
1849	2,646	6,552 60	
1850	3,076	7,614 09	
1851	3,123	7,877 29	
1852	3,445	8,664 08	
1853	3,165	11,001 15	
1854	3,677	14,672 15	

Le service de la vérification des poids et mesures a été constitué par ordonnance du 26 décembre 1842.

Le nombre des assujettis vérifiés en 1854 est de 3,677; il présente une augmentation de 232 assujettis sur l'année 1852.

Le produit de la taxe, en 1854, est de 14,672 fr. 15 cent.; il présente un accroissement de plus de 6,000 francs sur l'année 1852, et de 8,523 fr. 23 cent. sur la moyenne des années précédentes.

TABLEAU COMPARATIF DES OPÉRATIONS RELATIVES À LA VÉRIFICATION DES POIDS ET MESURES DANS LA PROVINCE D'ALGER, EN 1852 ET 1854.

PROVINCE.	NOMBRE D'ASSUJETTIS VÉRIFIÉS.				MONTANT DE LA TAXE.				ÉTABLISSEMENTS PUBLICS VÉRIFIÉS.				NOMBRE DE POINÇONS-TYPES.			
	En 1854.	En 1852.	Plus en 1854.	Moins en 1854.	En 1854.	En 1852.	Plus en 1854.	Moins en 1852.	En 1854.	En 1852.	Plus en 1854.	Moins en 1854.	En 1854.	En 1852.	Plus en 1854.	Moins en 1854.
Alger	3,677	3,445	232	»	14,672f 15c	8,664f 08c	6,008f 07c	»	60	95	»	35	17	60	»	43

Digitized by Google

TABLEAU, PAR LOCALITÉ, DES OPÉRATIONS RELATIVES À LA VÉRIFICATION DES POIDS ET MESURES EN 1854.

PROVINCES.	LOCALITÉS.	NOMBRE d'assujettis vérifiés.	MONTANT de la taxe.	ÉTABLISSEMENTS PUBLICS VÉRIFIÉS. Civils.	Militaires.	NOMBRE D'INSTRUMENTS rejetés.	saisis.	PROCÈS-VERBAUX de contravention.	DÉCLARATIONS au conseil de préfecture pour sortie.
	Alger	1,982	7,610f 69c	6	12	2,373	283	16	Néant.
	Affreville	4	13 37	»	»	6	»	»	Idem.
	Aïn-Benian	3	11 08	»	»	3	»	»	Idem.
	Aïn-Sultan	»	»	»	»	»	»	»	Idem.
	Ameur-el-Aïn	2	9 25	»	»	»	»	»	Idem.
	Babe-Hassan	2	21 52	»	»	»	»	»	Idem.
	Bertoua	4	16 72	»	»	6	»	»	Idem.
	Blidah	600	1,063 46	2	4	275	90	6	Idem.
	Boumaïah	6	45 32	»	»	1	»	»	Idem.
	Boufarik	68	302 08	1	»	»	»	»	Idem.
	Bou-Medfa	4	19 64	»	»	44	6	»	Idem.
	Bourkika	0	33 16	»	»	3	3	»	Idem.
	Bou-Roumi	1	3 60	»	»	»	»	»	Idem.
	Castiglione	3	24 09	»	»	4	»	»	Idem.
	Chéragas	9	48 37	»	»	13	»	»	Idem.
	Cherchel	191	404 65	2	4	63	16	»	Idem.
	Crescia	»	»	»	»	»	»	»	Idem.
	Dely-Ibrahim	7	51 06	»	»	7	»	»	Idem.
	Douéra	61	242 20	»	»	20	7	»	Idem.
	El-Achour	1	3 75	»	»	1	»	»	Idem.
	El-Affroun	11	47 20	»	»	5	1	»	Idem.
	El-Biar	20	83 11	»	»	20	»	»	Idem.
	La Ferme	2	21 64	»	»	5	»	»	Idem.
Alger	Maelma	1	1 50	»	»	»	»	»	Idem.
	Marengo	13	105 02	1	1	24	3	»	Idem.
	Médéah	252	968 74	2	4	163	30	2	Idem.
	Milianah	157	883 02	2	4	116	32	»	Idem.
	Montmorin	9	47 95	»	»	3	7	»	Idem.
	Mustapha et l'Agha	126	530 90	1	2	34	2	»	Idem.
	Nous	3	16 35	»	»	3	»	»	Idem.
	Orléans-ville	153	570 64	1	6	60	131	1	Idem.
	Oued-Meadil	»	»	»	»	»	»	»	Idem.
	Pointe-Pescade	1	3 47	»	»	»	»	»	Idem.
	Fontche	4	24 71	»	»	7	»	»	Idem.
	Quatre-Chemins	4	12 31	»	»	1	»	»	Idem.
	Saint-Charles	»	»	»	»	»	»	»	Idem.
	Saint Ferdinand	1	13 36	»	»	»	»	»	Idem.
	Sainte-Amélie	1	1 50	»	»	»	»	»	Idem.
	Sidi-Abd-el-Kader	»	»	»	»	»	»	»	Idem.
	Sidi-Ferruch	»	»	»	»	»	»	»	Idem.
	Souma	4	15 38	»	»	4	»	»	Idem.
	Staouéli	1	3 65	»	»	3	»	»	Idem.
	Tefschoun	2	13 26	»	»	6	»	»	Idem.
	Teza	126	667 55	3	2	36	15	»	Idem.
	Tenict-el-Haad	17	125 19	»	3	9	3	»	Idem.
	Zurich	6	35 37	»	»	6	2	»	Idem.
	TOTAUX	3,677	14,672 15	31	39	3,341	656	17	

PRODUITS DIVERS ET PRODUITS A RÉPARTIR.

Sous le premier de ces titres sont comprises des recettes diverses et accidentelles qui se composent de revenus dont le peu d'importance ne permet pas d'indiquer les causes d'augmentation ou de diminution. (Voir le tableau général des produits, page 719.)

Les droits de vérification des poids et mesures qui forment l'article 1er des produits divers sont encaissés par le service des contributions diverses; mais, par arrêté ministériel du 26 décembre 1851, la vérification des poids et mesures en Algérie a formé un service spécial placé comme en France sous la direction immédiate des préfets.

Au tableau général des produits page 719 figurent également les amendes imposées par l'ordonnance du 31 janvier 1847 sur les contraventions aux droits de licence.

Digitized by Google

IIe PARTIE. — PRODUITS LOCAUX ET MUNICIPAUX.

Le dixième du produit de l'impôt des patentes est encaissé au profit du budget local, en vertu d'ordonnances de payement délivrées par M. le ministre des finances, à des époques indéterminées, sur les droits de patentes perçus dans les territoires non érigés en communes; aussi les résultats que présente cet article ne peuvent donner lieu à aucun commentaire. On répétera à ce sujet ce qu'on a dit l'année dernière, à savoir que ce produit diminue au fur et à mesure que se constituent les nouvelles communes, le dixième de l'impôt des patentes se percevant au profit de ces communes.

Les trois dixièmes de l'impôt arabe net, encaissés au profit du budget local, en vertu des dispositions du décret du 25 août 1852, suivent les variations que présentent les impôts arabes; aussi l'augmentation obtenue cette année s'élève-t-elle à 196,344 fr. 96 cent.

A partir du 1er octobre 1854, les villes de Cherchel, Tenez, Médéah et Milianah, érigées en communes, ont commencé la perception des produits communaux pour leur propre compte.

MARCHÉS.

TABLEAU DES MARCHÉS DE LA PROVINCE D'ALGER

DONT LA PERCEPTION SE TROUVE ENCORE DANS LES ATTRIBUTIONS DU SERVICE DES CONTRIBUTIONS DIVERSES.

VILLES	DÉSIGNATION DES MARCHÉS	SITUATION DES MARCHÉS.	PRODUITS EN 1854.
			fr. c.
Médéah	Marchés au bois et au charbon	Nouvelle ville	5,618 70
	Idem aux légumes et aux fruits	Rempart du Nord	3,521 10
	Idem aux céréales et aux huiles	Rue de la Rachbah	16,262 42
	Idem aux bestiaux	*Idem*	2,301 90
Milianah	Marchés aux légumes	Place de l'Église	2,645 25
	Idem aux céréales	Boulevard du Zakkar	3,914 38
	Idem aux huiles	*Idem*	464 40
	Idem aux bestiaux	Place de l'Église	184 20
Tenes	Marchés aux fruits	Place du Marché	1,792 20
	Idem aux bestiaux	Porte d'Orléansville	195 30
	Idem aux céréales, légumes secs et huiles		43,893 23
Orléansville	Marchés aux légumes	Place Bugeaud	7,894 75
	Idem aux grains	Place de la Rue de Rome	
Dellys	Marchés aux grains	Porte d'Alger	4,765 83
	Idem aux huiles	*Idem*	5,107 13
	Idem aux légumes	Rue des Jardins	782 55
		TOTAL	99,348 34

TABLEAU COMPARATIF DES PRODUITS DES MARCHÉS DITS COUVERTS PENDANT 1854 AVEC CEUX CONSTATÉS EN 1853.

VILLES	PRODUITS EN 1853.		PRODUITS EN 1854.		COMPARAISON.			
					NOMBRE.		RECETTES.	
	NOMBRE de mètres carrés de terrain.	RECETTES.	NOMBRE de mètres carrés de terrain.	RECETTES.	Plus en 1853.	Moins en 1854.	Plus en 1854.	Moins en 1854.
		fr. c.		fr. c.			fr. c.	fr. c.
Médéah	125,263. 50	12,520 35	01,393. 00	9,130 80	"	33,865. 50	"	3,389 55
Milianah	34,245. 50	3,424 55	20,452. 50	2,645 25	"	7,703. 00	"	779 30
Tenez	19,160. 00	1,010 00	17,922. 00	1,792 20	"	1,238. 00	"	123 80
Orléansville	0,935. 50	093 55	78,947. 50	7,894 75	7,201,200	"	7,201 20	"
Dollys	2,575. 00	257 50	7,825. 50	702 55	525,050	"	525 05	"
TOTAUX	188,179. 50	10,817 95	222,545. 50	22,254 55	7,726,250	42,800. 50	7,726 25	4,209 65
AUGMENTATION pour 1854					3,436,000		3,436' 60c	

TABLEAU DES RECETTES EN NATURE ET EN NUMÉRAIRE EFFECTUÉES DANS LES MARCHÉS FERMÉS PENDANT L'ANNÉE 1854.

DÉSIGNATION DES CÉRÉALES.		QUANTITÉS ARRONDIES.	PRÉLÈVEMENT EN NATURE à raison de 4 litres par hect.		PRÉLÈVEMENT EN DENIERS		TOTAL DES DROITS.
			Quantités.	Valeurs.	Quotité des droits.	Montant des droits.	
					fr. c.		fr. c.
Céréales	Blé	77,000. 04	"	"	0 60	"	46,563 63
	Orge	45,743. 45	"	"	0 40	"	18,297 38
	Maïs	30. 25	"	"	0 40	"	15 70
	Autres	18. 92	"	"	0 40	"	7 57
Légumes secs	Fèves Haricots Pois Autres	7,608. 10	"	"	0 40	"	3,007 24
Mesurage des huiles		448. 58	"	"	3 00	"	1,348 74
Pesage des huiles		1,571. 43	"	"	3 25	"	5,107 13
TOTAUX		133,005. 77	"	"	"	"	74,407 39

TABLEAU COMPARATIF DES RECETTES EN NATURE ET EN NUMÉRAIRE EFFECTUÉES DANS LES MARCHÉS FERMÉS EN 1853 ET EN 1854.

DÉSIGNATION DES CÉRÉALES.		PRODUITS DE 1853.		PRODUITS DE 1854.		COMPARAISON.			
						QUANTITÉS.		RECETTES.	
		QUANTITÉS.	RECETTES.	QUANTITÉS.	RECETTES	Plus.	Moins.	Plus.	Moins.
			fr. c.		fr. c.			fr. c.	fr. c.
Céréales	Blé	79,035. 86	47,701 52	77,600. 04	46,563 63	7,445. 13	9,474. 05	4,467 08	5,684 97
	Orge	47,127. 90	18,851 15	45,743. 45	18,297 38	3,018. 30	4,402. 75	1,207 33	1,701 10
	Maïs	0. 80	0 32	39. 25	15 70	39. 25	0. 80	15 70	0 32
	Autres	5. 43	2 10	18. 92	7 57	13. 40	"	5 30	"
Légumes secs	Fèves Haricots Pois Autres	6,985. 05	2,704 38	7,668. 10	3,007 24	1,667. 99	985. 84	667 20	394 34
Mesurage des huiles		412. 14	1,236 42	449. 50	1,348 74	67. 00	30. 16	202 80	90 48
Pesage des huiles		14. 91	40 33	1,571. 43	5,107 14	1,556. 52	"	5,000 00	"
TOTAUX		134,182. 99	70,712 30	133,096. 77	74,407 30	13,008. 20	14,894. 00	11,626 30	7,031 21
RÉSULTAT pour 1854						En moins : 1,086. 22		En plus : 3,005' 00c	

Digitized by Google

TABLEAU COMPARATIF, PAR VILLE, DES RECETTES EN NATURE ET EN NUMÉRAIRE EFFECTUÉES DANS LES MARCHÉS FERMÉS EN 1853 ET 1854.

VILLES	PRODUITS DE 1853.		PRODUITS DE 1854.		COMPARAISON.			
	QUANTITÉS.	RECETTES.	QUANTITÉS.	RECETTES.	QUANTITÉS.		RECETTES.	
					Plus.	Moins.	Plus.	Moins.
		fr. c.		fr. c.			fr. c.	fr. c.
Médéah	30,877. 66	21,046 53	31,217. 25	16,262 42	704. 55	9,364. 96	281. 82	5,065 93
Miliannh	12,067. 80	6,522 64	7,968. 70	4,378 78	443. 80	4,542. 90	326 76	2,470 62
Tenes	77,080 20	40,028 92	84,160. 27	43,893 23	8,057. 51	986. 44	4,258 89	394 58
Orléansville	»	»	»	»	»	»	»	»
Dellys	5,148. 33	3,114 21	9,750. 55	0,872 96	4,002. 42	0. 20	6,758 83	0 08
TOTAUX	134,182. 99	70,712 30	133,096. 77	74,407 39	13,808. 28	14,894. 50	11,626 30	7,031 21
RÉSULTAT pour 1854					En moins : 1,086. 22		En plus : 3,695' 09"	

TABLEAU COMPARATIF DES PRODUITS DE STATIONNEMENT SUR LES MARCHÉS EN 1853 ET 1854.

DÉSIGNATION par espèce d'animaux.	PRODUITS DE 1853.		PRODUITS DE 1854.		COMPARAISON			
	NOMBRE	RECETTE.	NOMBRE.	RECETTE.	NOMBRE.		RECETTES.	
					Plus.	Moins.	Plus.	Moins.
		fr. c.		fr. c.			fr. c.	fr. c.
Chevaux, mules et mulets	1,175	235 00	708	141 60	»	467	»	93 40
Taureaux, bœufs, vaches, etc.	9,671	1,450 65	6,123	018 45	»	3,548	»	532 20
Porcs	»	»	5	0 75	5	»	0 75	»
Veaux de six mois, boucs et chèvres	5,155	773 25	2,431	364 65	0	2,730	0 00	409 50
Chevreaux, moutons, brebis et agneaux	16,676	1,667 60	12,064	1,200 40	»	4,612	»	401 20
Ânes, ânons et ânesses	1,186	59 30	991	40 55	»	195	»	0 75
TOTAUX	33,803	4,185 80	22,322	2,681 40	11	11,552	1 05	1,506 05
RÉSULTAT pour 1854					En moins : 11,541. 00		En plus : 1,504' 40"	

ABATTOIRS

TABLEAU DES RECETTES EFFECTUÉES DANS LES ABATTOIRS DE LA PROVINCE D'ALGER, PENDANT L'ANNÉE 1854.

DÉSIGNATION DES ANIMAUX ABATTUS		ABATTOIRS CLOS ET COUVERTS		
		nombre de quintaux métriques.	quotité du droit par quintal métrique.	droits perçus.
			fr. c.	fr. c.
Abattoirs clos et couverts	Taureaux, bœufs, vaches, moutons et brebis	16,256. 59	0 60	61,530 54
	Porcs	473. 41	6 00	3,767 28
	Chèvres, agneaux et chevreaux	439. 17	5 00	2,195 85
	TOTAUX	11,169. 17	»	67,522 67

TABLEAU COMPARATIF, PAR ESPÈCE, DU NOMBRE D'ANIMAUX ABATTUS ET DES RECETTES EFFECTUÉES EN 1853 ET 1854.

DÉSIGNATION DES ANIMAUX ABATTUS.		PRODUITS DE 1853.		PRODUITS DE 1854.		COMPARAISON.			
						NOMBRE D'ANIMAUX.		RECETTES.	
		nombre d'animaux.	recettes.	nombre d'animaux.	recettes.	Plus en 1854.	Moins en 1854.	Plus en 1854.	Moins en 1854.
			fr. c.		fr. c.			fr. c.	fr. c.
Abattoirs clos et couverts	Taureaux, bœufs, vaches, moutons et brebis	26,301	70,033 56	20,438	61,530 54	3,664	9,617	11,069 64	19,563 66
	Porcs	984	5,280 60	674	5,767 28	31	341	434 56	1,936 86
	Chèvres, agneaux et chevreaux	4,716	3,799 76	2,979	2,195 85	480	2,217	571 00	1,974 65
	TOTAUX	32,091	79,122 66	24,091	67,522 67	4,175	12,175	11,875 20	23,475 59
	RÉSULTATS pour 1854					En moins : 8,000		En moins : 11,600f 19c	

TABLEAU COMPARATIF, PAR VILLE, DES RECETTES EFFECTUÉES DANS LES ABATTOIRS EN 1853 ET 1854.

VILLES	PRODUITS DE 1853		PRODUITS DE 1854.		COMPARAISON.			
					ANIMAUX.		RECETTES.	
	nombre d'animaux abattus.	droits perçus	nombre d'animaux abattus	droits perçus.	Plus en 1854.	Moins en 1854.	Plus en 1854.	Moins en 1854.
		fr. c.		fr. c.			fr. c.	fr. c.
Médéah	12,925	26,681 41	7,587	17,884 69	»	5,336	»	6,796 72
Milianah	7,554	21,017 89	4,500	12,338 34	»	3,054	»	8,679 55
Cherchel	3,509	6,369 68	2,301	4,942 80	»	1,208	»	3,446 88
Tenez	3,218	9,093 18	2,898	7,780 03	28	348	70 35	1,392 50
Orléansville	4,295	12,902 66	2,068	11,250 76	»	2,227	346 44	1,159 74
Dellys	500	1,878 64	1,254	4,381 38	664	»	2,502 74	»
Annale	»	»	3,483	8,944 67	3,483	»	8,944 67	»
TOTAUX	32,091	79,122 86	24,091	67,522 67	4,175	12,175	11,875 20	23,475 39
RÉSULTATS pour 1854					En moins · 6,000		En moins : 11,600f 19c	

PROVINCE D'ORAN.

TABLEAU DES PRODUITS GÉNÉRAUX DU SERVICE DES CONTRIBUTIONS DIVERSES, CONSTATÉS, PENDANT LES ANNÉES 1853 ET 1854, DANS LA PROVINCE D'ORAN.

DÉSIGNATION DES DROITS ET PRODUITS.		1853.	1854.	COMPARAISON en plus pour 1854.	COMPARAISON en moins pour 1854.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1° PRODUITS DU TRÉSOR.					
Contributions directes.	Contributions des patentes	66,120 37	112,720 56	13,600 21	»
Contributions indirectes.	Droits de licences sur la fabrication et vente des boissons	114,947 00	115,903 00	1,046 00	»
	—— des tabacs	7,695 00	13,100 00	5,411 00	»
	Produits de la vente des poudres à feu	62,212 75	94,878 40	32,665 65	»
Contributions arabes.	Achour	745,871 25	1,474,241 55	728,370 30	»
	Zekkat	511,148 77	579,783 15	68,034 36	»
	Lezma	37,880 50	24,100 50	»	13,720 00
Produits divers	Droits de vérification des poids et mesures	5,170 84	4,695 94	»	474 90
	Timbre des expéditions et quittances	2,364 50	1,735 00	»	629 50
	Frais de poursuites	756 80	1,070 05	316 25	»
	Prix des estampilles perdues	28 50	17 50	»	11 00
	Prix des colis vides du service des poudres	266 00	602 66	336 00	»
	Confiscation au préjudice des tribus rebelles	»	2,665 95	2,665 65	»
	Produits des prises sur l'ennemi	44,877 20	6,856 20	»	35,027 00
	Contributions extraordinaires de guerre	15,257 40	35,040 00	16,762 51	»
	Frais de perception de la chambre de commerce	145 87	165 77	10 00	»
Recettes accidentelles.	Droits fraudés	296 20	396 70	100 56	»
	Vérification de régie	102 00	111 60	9 00	»
	Prix du timbre des factures perdues	0 30	0 20	»	0 16
	Recouvrement sur surséances	0 15	47 70	38 55	»
Amendes et confiscations.	Produits à répartir	612 20	1,286 25	474 05	»
		1,648,063 29	2,472,514 04	En plus : 823,550' 75'	
2° PRODUITS LOCAUX ET MUNICIPAUX.					
Recettes ordinaires.	10° du produit net de l'impôt des patentes	»	5,040 70	5,040 70	»
	Part revenant au budget local et municipal sur les amendes	204 20	321 50	117 27	»
	3/10° du produit net des contributions arabes	554,957 12	891,027 26	336,070 14	»
	Droits de place dans les halles, foires et marchés	33,561 05	21,310 25	»	12,244 80
	Droits d'abatage et de marque	57,754 54	43,608 13	»	14,146 41
	Droits de stationnement sur la voie publique	»	9,667 90	9,667 90	»
	Droits de pesage dans les bureaux de poids public	»	300 00	300 00	»
	Droits de mesurage des céréales et légumes secs	35,415 25	53,761 34	16,346 09	»
	Droits de mesurage des huiles	673 60	361 84	»	311 76
	Amendes payées par les Arabes	129,100 34	157,400 66	28,300 32	»
	Taxe de ville et de police et droits sur les chevriers	111 10	1,373 05	1,261 95	»
	Droits de voirie	581 15	725 30	144 15	»
	Taxes, rétributions et amendes sur les corporations indigènes	8,093 76	12,062 50	4,298 80	»
	Taxes de visite sur le jury médical	440 00	1,400 00	1,020 00	»
Recettes extraordinaires.	Droits fraudés	34 76	41 93	7 17	»
	Vérification de régie	»	2 75	2 75	»
	Taxe momentanément perçue sur un marché	208 75	89 55	»	110 26
	Recouvrement sur surséances	»	3 75	3 75	»
Amendes et confiscations.	Produits à répartir	»	652 15	652 15	»
		821,941 67	1,201,012 84	En plus :	379,071' 17'
	PRODUITS du Trésor	1,648,063 29	2,472,514 04		823,556 75
	TOTAUX GÉNÉRAUX	2,470,004 96	3,673,526 88		1,202,021 02
	AUGMENTATION en faveur de 1854			1,202,021' 02'	

PATENTES.

TABLEAU, PAR BUREAU, DE LA POPULATION, DU NOMBRE DES PATENTABLES ET DES PRODUITS CONSTATÉS, EN 1853 ET EN 1854, DANS LA PROVINCE D'ORAN.

BUREAUX.	POPULATION imposable par bureau.	NOMBRE des patentables.	MONTANT des valeurs locatives servant de base aux droit proportionnels.	PRINCIPAL — droits fixes.	PRINCIPAL — droits proportionnels.	CENTIMES additionnels.	FRAIS d'avertissement.	TOTAL GÉNÉRAL des droits constatés.
1853			francs.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Oran (ville)		2,474	791,285	32,544 68	17,945 55	2,525 83	73 76	53,089 16
Oran (banlieue)		281	86,672	2,377 02	1,793 59	208 87	14 05	4,394 13
Mostaganem		695	253,270	7,853 13	6,666 86	663 35	34 75	14,588 32
Tlemcen	66,005	1,006	214,566	11,226 66	4,389 55	780 64	30 46	16,441 28
Mascara		373	144,810	4,014 19	3,233 73	362 66	18 75	7,626 33
Arzew		76	13,920	586 16	314 56	48 35	3 95	953 05
Nemours		103	29,165	1,212 44	711 36	96 15	3 15	2,023 16
TOTAUX	66,005	4,613	1,533,668	59,811 31	34,365 26	4,713 65	200 73	99,120 37
ANNÉE 1854								
Oran (ville)		1,599	843,716	34,476 87	19,471 63	2,760 26	81 60	56,730 36
Oran (banlieue)		322	108,156	2,666 94	2,184 62	222 94	16 00	4,689 90
Mostaganem		696	276,650	8,737 23	6,402 35	757 43	35 33	15,632 56
Tlemcen	62,676	928	217,611	16,110 02	5,422 30	777 21	47 45	16,357 04
Mascara		452	155,540	4,802 43	3,035 62	422 24	23 45	8,884 04
Arzew		88	14,186	645 51	342 93	48 64	4 55	1,041 93
Nemours		84	25,980	1,063 66	658 78	86 29	4 70	1,813 37
Sidi bel-Abbès		351	135,720	3,888 50	3,017 66	315 66	18 60	7,270 78
TOTAUX	62,679	4,526	1,777,547	65,661 76	41,135 95	5,360 67	231 90	112,720 58
DIFFÉRENCE en 1854 en plus	2,674	505	243,879	6,186 45	6,746 66	646 92	31 15	13,600 21
DIFFÉRENCE en 1854 en moins	"	"	"	"	"	"	"	"

Le nombre des patentables s'accroît chaque année, à cause des centres de population qui atteignent les cinq années d'existence voulues pour l'application de l'impôt des patentes. En 1854, trois centres nouveaux ont été assujettis à la contribution des patentes, dont un, Sidi bel-Abbès, ville de près de 3,000 âmes, chef-lieu de subdivision. Cette localité, centre déjà très-important pour le commerce, entre pour une très-forte partie, dans le chiffre d'augmentation qui ressort aux valeurs locatives.

LICENCES.

TABLEAU SOMMAIRE DE LA POPULATION, DU NOMBRE DES DÉBITANTS DE TABACS ET BOISSONS, ET DES PRODUITS CONSTATÉS, PENDANT LES ANNÉES 1853 ET 1854, DANS LA PROVINCE D'ORAN.

ANNÉES	POPULATION civile.	NOMBRE DE DÉBITANTS DE BOISSONS ET DE TABACS. — européens — Français.	européens — Autres.	européens — total.	indigènes — Musulmans	indigènes — Juifs.	indigènes — total.	TOTAL général.	PRODUITS constatés.
									francs.
1854	70,603	640	358	998	37	90	127	1,125	126,099
1853	68,498	486	169	589	114	174	288	877	122,642
AUGMENTATION	2,105	166	249	409	"	"	"	248	6,457
DIMINUTION	"	"	"	"	77	84	161	"	"

92.

TABLEAU, PAR VILLE, DU NOMBRE DES LICENCES DÉLIVRÉES ET DES DROITS CONSTATÉS DE L'ANNÉE 1854, COMPARÉS À CEUX DE 1853, DANS LA PROVINCE D'ORAN.

VILLES.	PRODUITS DE 1854.		PRODUITS DE 1853.		COMPARAISON.			
	NOMBRE de licences.	DROITS constatés.	NOMBRE de licences.	DROITS constatés.	NOMBRE DE LICENCES. Plus.	NOMBRE DE LICENCES. Moins.	DROITS CONSTATÉS. Plus.	DROITS CONSTATÉS. Moins.
		francs.		francs.			francs.	francs.
Oran (ville)...	205	54,849	254	52,510	41	"	2,330	"
Oran (banlieue)...	170	10,839	129	10,951	41	"	"	112
Mostaganem et banlieue...	210	20,299	171	19,931	45	"	298	"
Tlemcen et banlieue...	115	15,408	97	14,002	18	"	806	"
Mascara et banlieue...	114	12,804	80	10,740	34	"	2,064	"
Tiaret...	40	1,768	22	1,518	18	"	250	"
Arzew et banlieue...	53	3,569	42	3,856	11	"	"	287
Nemours...	18	1,361	17	1,870	1	"	"	509
Sidi bel-Abbès et banlieue...	104	8,272	65	5,053	50	"	1,617	"
	1,125	129,099	877	122,642	248	"	7,365	908
			AUGMENTATION.....		248		6,457f	

Droits sur les boissons... 115,993f
Droits sur les tabacs..... 13,100
} 129,099f

L'augmentation qui ressort aux produits constatés est entièrement due à la nouvelle classification des fabricants de tabac imposés maintenant d'après la population, et à celle qui a fait passer les débitants de boissons, dits *buvetiers,* dans la classe des cabaretiers imposés à un taux supérieur, et enfin à l'imposition à la licence de plusieurs tables d'hôte.

POUDRES A FEU.

TABLEAU, PAR NATURE, DES QUANTITÉS DE POUDRE DÉBITÉES EN 1854, ET DU PRODUIT DE LA VENTE, COMPARÉS AUX RÉSULTATS DE L'ANNÉE 1853, DANS LA PROVINCE D'ORAN.

DÉSIGNATION DES ESPÈCES DE POUDRE.			DÉBIT DE L'ANNÉE 1854.			DÉBIT DE L'ANNÉE 1853.		COMPARAISON. QUANTITÉS. Plus.	QUANTITÉS. Moins.	PRODUIT. Plus.	PRODUIT. Moins.	OBSERVATIONS.
			Quantités.	Prix.	Produit.	Quantités.	Produit.					
			kil. gr.	fr. c.	fr. c.	kil. gr.	fr. c.	kil. gr.	kil. gr.	fr. c.	fr. c.	
Produit de la vente des poudres.	Poudre de commerce extérieur,		"	1 45	"	"	"	"	"	"	"	
	de mine.	Débitants.....	8,145 00	2 25	18,326 25	4,243 00	0,540 75	3,902 00	"	8,779 50	"	
		Consommateurs et manquants.....	0,354 80	2 25	14,298 30	4,365 00	9,821 25	1,989 80	"	4,477 05	"	
	fine.	Débitants.....	6,660 00	8 50	56,610 00	4,703 00	39,975 50	1,957 00	"	16,634 50	"	
		Consommateurs et manquants.....	32 80	9 50	311 60	48 00	456 00	"	15 20	"	144 40	
	superfine.	Débitants.....	373 00	11 00	4,103 00	90 00	990 00	283 00	"	3,113 00	"	
		Consommateurs et manquants.....	8 50	12 00	102 00	5 00	60 00	3 50	12 00	42 00	"	
	extra-fine.	Débitants.....	74 00	14 50	1,073 00	86 00	1,247 00	"	4 00	"	174 00	
		Consommateurs et manquants.....	3 50	13 50	54 25	7 50	116 25	"	"	"	62 00	
			21,651 60	"	94,878 40	13,547 50	62,212 75	8,135 30	31 20	33,046 05	380 40	
						AUGMENTATION.....		8,104 10		32,665f 65c		

Plusieurs mesures, telles que :

1° L'interdiction de livrer la poudre de mine aux indigènes pour la célébration des fêtes musulmanes, ce qui les contraint à employer de la poudre de chasse;

2° Les livraisons de poudres de l'espèce faites aux entrepreneurs des travaux du génie qui, dans les centres éloignés, s'approvisionnaient dans les magasins de l'artillerie;

En outre, l'extension que prennent, chaque jour, les travaux, enfin la création de deux débits dans les localités assez importantes, sont les causes de l'augmentation d'autre part.

L'augmentation exceptionnelle de la vente de la poudre superfine provient du manque d'approvisionnement des poudres fines pendant quelques mois.

Digitized by Google

CONTRIBUTIONS ARABES.

TABLEAU DES DROITS CONSTATÉS, EN CE QUI CONCERNE L'IMPÔT ARABE DANS LA PROVINCE D'ORAN, EN 1853 ET 1854.

BUREAUX.	ACHOUR.	ZEKKAT.	LEZMA.	PRODUIT DES DROITS de successions arabes.	CONFISCATIONS AU PRÉJUDICE des tribus rebelles.	PRODUIT DES PRISES sur l'ennemi.	CONTRIBUTIONS EXTRAORDINAIRES de guerre.	TOTAL.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Oran	112,766 08	27,808 12	»	»	»	»	»	140,634 20
Mostaganem	693,080 58	127,587 16	»	»	»	»	»	821,507 74
Tlemcen	148,582 12	02,499 19	»	»	»	4,038 00	35,040 00	250,159 51
Mascara	295,708 90	192,598 65	24,160 50	»	»	4,625 00	»	540,715 55
Tiaret	91,047 40	122,224 09	»	»	»	»	»	214,172 64
Nemours	62,065 00	11,425 85	»	»	2,605 95	1,787 20	»	77,882 00
Sidi Bel-Abbès	69,133 38	35,579 10	»	»	»	»	»	104,712 57
TOTAUX	1,474,241 55	579,783 15	24,160 50	»	2,605 05	9,850 20	35,040 00	2,149,841 85
TOTAUX de 1853	745,871 25	511,148 77	37,880 50	»	»	44,877 20	15,257 49	1,355,055 21
DIFFÉRENCE en plus	728,370 30	68 634 38	»		2,605 95	»	10,782 51	794,806 64
DIFFÉRENCE en moins	»	»	15,720 00	»	»	35,877 20	»	

TABLEAU DES PRODUITS À RECOUVRER, EN 1854, SUR LES DIVERSES CONTRIBUTIONS ARABES, Y COMPRIS LES RESTES À RECOUVRER DE 1853.

BUREAUX.	HOKOR, BUSSA ET LEZMA.	ACHOUR et ZEKKAT.	CONFISCATIONS.	PRISES SUR L'ENNEMI et contributions de guerre.	PRODUITS DE VENTE de chevaux de soumission et d'investiture.	MARCHÉS ARABES.	DROITS de SUCCESSION.	TOTAL.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Oran	»	52,478 00	9,958 12	»	»	»	»	42,436 88
Mostaganem	»	36,720 63	11,151 93	63,063 12	1,825 00	»	»	112,766 08
Tlemcen	»	57,255 56	»	»	»	»	»	57,255 56
Mascara	2,520 00	753 08	5,051 70	»	16,970 00	»	»	25,295 68
Tiaret	»	»	»	»	»	»	»	»
Nemours	»	»	1,905 41	»	»	»	»	1,005 41
Sidi bel-Abbès	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAUX	2,520 00	127,214 53	28,067 16	63,065 12	18,705 00	»	»	230,059 01

L'augmentation considérable des contributions arabes dans la province d'Oran, en 1854 sur celles de 1853, est due principalement au maintien de la tranquillité et à l'abondance extraordinaire de la récolte des céréales.

Trouvant facilement l'écoulement de leurs produits, les indigènes ont doublé leurs labours et se sont, en outre, adonnés à l'élève des troupeaux, qui sont devenus pour eux l'objet d'un commerce avantageux avec la métropole.

Digitized by Google

MARCHÉS.

TABLEAU DES MARCHÉS DE LA PROVINCE D'ORAN
DONT LA PERCEPTION SE TROUVE DANS LES ATTRIBUTIONS DU SERVICE DES CONTRIBUTIONS DIVERSES EN 1854.

VILLES.	NUMÉROS D'ORDRE des marchés.	DÉSIGNATION des MARCHÉS.	SITUATION des MARCHÉS.	INDICATION des JOURS DE MARCHÉS.	PRODUITS des MARCHÉS en régie.	OBSERVATIONS.
					fr. c.	
Tlemcen	1	Fruits et légumes	Place du Méchouar	Journaliers	27,118 50	Les centres de Tlemcen et de Mascara ont été érigés en communes à partir du 1er octobre 1854. La période de comparaison en comprenant donc que neuf mois, donne cependant lieu à une forte augmentation, suite de l'abondance des récoltes et des nombreuses transactions.
	2	Laines	Fondouck	Idem		
	3	Comestibles et fourrages	En dehors de la porte d'Oran	Idem		
	4	Graines et huiles	Aïn-Daya	Idem		
Mascara	1	Fruits, légumes et poissons	Place Bellevue	Journaliers	34,887 33	
	2	Laines, comestibles, bestiaux	Porte d'Oran	Lundi, mercredi, samedi		
	3	Grains	Argoub	Journaliers		
Sidi Bel-Abbès	1	Fruits et légumes	En ville	Journaliers	23,306 41	
	2	Bois, charbons, fourrages	En dehors	Hebdomadaires		
	3	Grains	Dans les anciens gourbis de l'artillerie	Journaliers		
				TOTAUX	85,307 33	
				TOTAUX de 1853	33,561 00	
				DIFFÉRENCE en plus pour 1854	51,746 28	

TABLEAU, PAR VILLE, DES RECETTES EFFECTUÉES DANS LES MARCHÉS FERMÉS EN 1854, COMPARÉES À CELLES DE 1853.

VILLES	PRODUITS DE 1854.				PRODUITS DE 1853.				COMPARAISON							
	MARCHÉS EN RÉGIE.		DROITS des marchés en ferme.	TOTAL des droits.	MARCHÉS EN RÉGIE.		DROITS des marchés en ferme.	TOTAL des droits.	QUANTITÉS mesurées.		DROITS DES MARCHÉS en régie.		MARCHÉS en ferme.		TOTAL des droits.	
	Quantités mesurées.	Droits perçus.			Quantités mesurées.	Droits perçus.			Plus.	Moins.	Plus.	Moins.	Plus.	Moins.	Plus.	Moins.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Tlemcen	25,853. 36	13,135 09	»	13,135 09	23,291. 26	12,897 76	»	12,897 76	552 18	»	234 33	»	»	»	237 33	»
Mascara	52,513. 65	25,128 73	»	25,128 73	37,971. 25	18,674 00	»	18,674 00	14,542 79	»	6,454 67	»	»	»	6,454 67	»
Sidi Bel-Abbès	32,976 30	16,059 36	»	16,059 36	90,10 43	5,717 03	»	5,717 03	23,456 87	»	11,342 33	»	»	»	11,342 33	»
TOTAUX	100,383 63	54,323 18	»	54,323 18	36,288 85	36,288 85	»	36,288 85	38,551 75	»	18,034 33	»	»	»	18,034 33	»
								AUGMENTATION en faveur de 1854	38,551 75		18,034 33		»		18,034 33	

TABLEAU DES RECETTES EFFECTUÉES SUR LES MARCHÉS OUVERTS EN 1854 ET 1853; DROITS DE PLACE.

VILLES	PRODUITS EN 1854.		PRODUITS EN 1853.		COMPARAISON.				OBSERVATIONS.
	NOMBRE de mètres carrés de terrain.	RECETTES.	NOMBRE de mètres carrés de terrain.	RECETTES.	NOMBRE.		RECETTES.		
					Plus en 1854.	Moins en 1854.	Plus en 1854.	Moins en 1854.	
		fr. c.		fr. c.			fr. c.	fr. c.	
Tlemcen	103,456 50	10,345 65	70,410 00	7,841 00	85,045. 50	»	2,504 65	»	Les contes de diminutions s'expliquent par la constitution en communes, à partir du 1er octobre 1854, des centres de Tlemcen et de Mascara.
Mascara	68,446. 00	6,844 00	113,405. 00	11,344 50	»	44,959. 00	»	4,405 90	
Sidi Bel-Abbès	41,260 00	4,126 00	25,898 00	2,589 00	15,370 00	»	1,537 00	»	
TOTAUX	213,162. 50	21,316 65	217,705. 00	21,770 50	40,410. 50	44,959 00	4,041 65	4,495 90	
					En moins pour 1854		4,542. 50		454 25

Digitized by Google

TABLEAU DES RECETTES EN NATURE ET EN DENIERS EFFECTUÉES SUR LES MARCHÉS FERMÉS, DANS LA PROVINCE D'ORAN, PENDANT L'ANNÉE 1854.

DÉSIGNATION des marchés	MARCHÉS EN RÉGIE — quantités mesurées (Hectolitres)	PRÉLÈVEMENS en nature, à raison de 4 litres par hectolitre — Quantités.	Valeurs.	en deniers. — Quantités des droits.	Valeurs.	MARCHÉS EN RÉGIE — recette perçue en régie.	PRODUITS constatés sur marchés en ferme.	TOTAL général des droits.
			fr. c.		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Marchés en régie. Froment	50,534. 00	»	»	»	»	30,320 40	»	30,320 40
Orge et autres céréales	58,224. 05	»	»	»	»	23,289 02	»	23,289 62
Légumes secs	378. 30	»	»	»	»	131 32	»	151 32
Huiles	187. 28	»	»	»	»	561 84	»	361 64
Marchés en ferme	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux	109,323. 63	»	»	»	»	34,323 18	»	34,323 16
Totaux de 1853	70,771. 88	»	»	»	»	36,288 85	»	36,288 85
Différence pour 1854 En plus	38,551. 75	»	»	»	»	18,034 33	»	18,034 33
Différence pour 1854 En moins	»	»	»	»	»	»	»	»

TABLEAU DES PRODUITS MESURÉS ET DES RECETTES EFFECTUÉES DANS LA PROVINCE D'ORAN, COMPARÉS AVEC LES PRODUITS MESURÉS ET LES RECETTES EFFECTUÉES EN 1853.

DÉSIGNATION des espèces	PRODUITS DE 1854 — quantités mesurées.	recettes	PRODUITS DE 1853 — quantités mesurées.	recettes	COMPARAISON — quantités obtenues — En plus.	En moins.	recettes — En plus.	En moins.
		fr. c.		fr. c.			fr. c.	fr. c.
Froment	30,534. 00	30,320 40	36,114. 88	21,668 93	14,419 12	»	8,651 47	»
Orge et autres céréales	38,224. 03	23,289 62	34,017. 73	13,607 10	24,206 30	»	9,682 52	»
Légumes secs	378. 30	131 32	348. 63	139 22	36 23	»	12 10	»
Huiles	187. 28	561 84	291 20	873 60	»	103. 92	»	311 76
Marchés fermés mis en ferme	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux	100,323. 63	54,323 18	70,771. 88	36,288 65	38,633 67	103. 02	18,346 00	311 76
Augmentation pour 1854					38,551. 75		18,034 33	

TABLEAU DES PRODUITS DE STATIONNEMENT DES BESTIAUX SUR LES MARCHÉS DANS LA PROVINCE D'ORAN, PENDANT 1854, COMPARÉS AVEC LES PRODUITS CONSTATÉS EN 1853.

DÉSIGNATION par espèce	PRODUITS DE 1854 — nombre.	recettes.	PRODUITS DE 1853. — nombre.	recettes.	COMPARAISON. — nombre — Plus.	Moins.	recettes — Plus.	Moins.	OBSERVATIONS.
		fr. c.		fr. c.			fr. c.	fr. c.	
Chameaux	39	14,75	1,166	275 00	»	1,041	»	260 25	Les diminutions sont, comme on l'a déjà fait remarquer plus haut, la conséquence de la circulation des communes de Tlemcen et de Mascara au 1er octobre 1854.
Chevaux, mules et mulets	3,423	684 60	4,432	886 40	»	1,009	»	201 60	
Taureaux, bœufs, vaches, génisses	14,562	2,184 30	17,262	2,580 36	»	2,700	»	405 00	
Porcs	27	4 03	44	6 60	»	17	»	2 55	
Veaux, boucs, béliers et chèvres	4,250	638 85	9,472	1,420 60	»	5,213	»	781 95	
Chevaux, moutons, brebis, agneaux	59,876	3,987 60	60,814	6,081 40	»	938	»	93 80	
Ânes, ânons et ânesses	3,673	153 73	10,616	500 80	»	6,941	»	347 05	
Totaux	85,261	9,667 90	103,146	11,760 30	»	17,859	»	2,002 40	
Diminution pour 1854					17,859		2,002 40		

Digitized by Google

ABATTOIRS.

TABLEAU DES RECETTES EFFECTUÉES DANS LES ABATTOIRS DE LA PROVINCE D'ORAN, PENDANT L'ANNÉE 1854.

DÉSIGNATION DES ANIMAUX ABATTUS	ABATTOIRS EN RÉGIE — CLOS ET COUVERTS — Nombre de quintaux métriques	CLOS ET COUVERTS — Quotité du droit par quintal métrique	CLOS ET COUVERTS — Droits perçus	NON CLOS ET COUVERTS — Nombre de têtes de bétail	NON CLOS ET COUVERTS — Quotité du droit par tête	NON CLOS ET COUVERTS — Droits perçus	TOTAL des droits perçus en régie	DROITS des abattoirs mis en ferme	TOTAL général des droits
		fr. c.	fr. c.		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Abattoirs clos, non clos et couverts — Taureaux, bœufs et vaches.	5,660. 15	0 00	33,900 90	3,851	1 00	3,851 00	37,811 60	"	"
Porcs	131. 81	8 00	1,054 48	697	0 50	348 50	1,402 98	"	"
Moutons, brebis, etc.	133. 20	5 00	600 00	14,909	0 25	3,727 25	4,303 25	"	"
Abattoirs en ferme	"	"	"	"	"	"	"	"	"
TOTAUX	5,925. 10	"	35,681 38	19,451	"	7,920 75	43,608 13	"	"

TABLEAU COMPARATIF, PAR ESPÈCES, DU NOMBRE D'ANIMAUX ABATTUS ET DES RECETTES EFFECTUÉES DANS LA PROVINCE D'ORAN, EN 1853 ET EN 1854.

DÉSIGNATION DES ANIMAUX ABATTUS	PRODUITS DE 1854. — Nombre d'animaux.	PRODUITS DE 1854. — RECETTES.	PRODUITS DE 1853. — Nombre d'animaux.	PRODUITS DE 1853. — RECETTES	COMPARAISON — NOMBRE D'ANIMAUX. — En plus.	COMPARAISON — NOMBRE D'ANIMAUX. — En moins.	COMPARAISON — RECETTES. — En plus.	COMPARAISON — RECETTES. — En moins.
		fr. c.		fr. c.			fr. c.	fr. c.
Abattoirs clos, non clos et couverts — Taureaux, bœufs et vaches.	0.131	37,811 90	8,459	49,983 80	"	2,328	"	12,171 90
Porcs	002	1,402 98	858	1,852 02	44		"	449 04
Chèvres, moutons, brebis, etc.	31,825	4,393 25	38,158	5,918 72	"	0,333	"	1,525 47
Abattoirs mis en ferme	"	"	"	"	"	"	"	"
TOTAUX	38,858	43,608 13	47,475	57,754 54	44	8,601	"	14,146 41
DIMINUTION pour 1854					8,617		14,160 41	

TABLEAU COMPARATIF, PAR VILLE, DES RECETTES EFFECTUÉES DANS LES ABATTOIRS DE LA PROVINCE D'ORAN, PENDANT LES ANNÉES 1853 ET 1854.

VILLES	PRODUITS DE 1854. — Nombre d'animaux abattus.	PRODUITS DE 1854. — RECETTE perçue.	PRODUITS DE 1853. — Nombre d'animaux abattus.	PRODUITS DE 1853. — RECETTE perçue.	COMPARAISON — NOMBRE D'ANIMAUX. — Plus en 1854.	COMPARAISON — NOMBRE D'ANIMAUX. — Moins en 1854.	COMPARAISON — DROITS. — Plus en 1854.	COMPARAISON — DROITS. — Moins en 1854.	OBSERVATIONS
		fr. c.		fr. c.			francs.	fr. c.	
Tlemcen	19,401	35,681 38	23,018	48,231 79	"	3,617	"	12,550 41	La constitution en commune de Tlemcen et de Mascara, et la réduction de l'octroi de la garnison de ces deux villes, sont les causes de la diminution signalée dans ce tableau et dans le précédent. Sidi Bel-Abbès offre, au contraire, une forte augmentation pour 1854, parce que les droits de marque n'y ont été établis que vers la fin de 1853.
Mascara	13,105	4,904 00	22,540	8,605 00	"	9,444	"	3,701 00	
Sidi Bel-Abbès	6,352	3,022 75	1,908	917 75	4,444	"	2,105	"	
TOTAUX	38,858	43,608 13	47,475	57,754 54	4,444	13,061	2,105	16,251 41	
DIMINUTION pour 1854					8,617		14,146 41		

Digitized by Google

POIDS ET MESURES.

TABLEAU DES PRODUITS DE LA VÉRIFICATION DES POIDS ET MESURES, DANS LA PROVINCE D'ORAN, EN 1853 ET 1854.

ANNÉES	MONTANT DE LA TAXE	OBSERVATIONS.
1854	5,886' 80" (a)	(a) 5,850 fr. 80 cent. d'après les écritures du service des contributions directes.
1853	5,170 54	
Accroissement	716 26	

TABLEAU, PAR LOCALITÉ, DES OPÉRATIONS RELATIVES À LA VÉRIFICATION DES POIDS ET MESURES, DANS LA PROVINCE D'ORAN, ANNÉE 1854.

DÉSIGNATION DES LOCALITÉS.	NOMBRE DES ASSUJETTIS VÉRIFIÉS.	MONTANT DE LA TAXE	ÉTABLISSEMENTS PUBLICS VÉRIFIÉS		NOMBRE D'INSTRUMENTS faux ou défectueux.	NOMBRE des procès-verbaux de contraventions.	OBSERVATIONS.
			Civils.	Militaires.			
Oran	793 (a)	2,227' 36"	3	6	32	"	(a) 802 d'après les comptes du service des contributions directes.
Village Nègre	35	106 15	"	"	5	"	
Mers el-Kebir	36 (a)	121 12	1	"	2	"	(a) 38 idem.
Messerghin	19	57 02	"	"	"	"	
Sidi Chamy	6	23 33	"	"	"	"	
Valmy	8	24 49	"	"	"	"	
La Sénia	0	14 12	"	"	"	"	
Mostaganem	309	869 23	3	6	15	"	
Mazagran	4	9 44	"	"	"	"	
Arzew	23	84 68	1	4	"	"	
Saint-Cloud	12	39 92	"	"	2	"	
Sidi Bel-Abbès	122	331 53	1	5	4	"	
Saint-Denis-du-Sig	29	103 96	"	1	2	"	
Mascara	186	482 16	1	4	5	"	
Tlemcen	443	1,184 89	2	4	27	"	
Aïn-el-Turk	"	"	"	"	"	"	Pas d'assujettis.
Haçi-bou-Nif	5	14 57	"	"	"	"	
Haçi-Ameur	1	1 72	"	"	"	"	
Haçi-ben-Okba	2	8 26	"	"	"	"	
Flourus	5	17 30	"	"	"	"	
Haçi-ben-Ferréah	2	7 08	"	"	"	"	
Saint-Louis	3	13 64	"	"	"	"	
Mangin	1	4 13	"	"	"	"	
Haçi-Biod	"	"	"	"	"	"	
Bou-Tlélis	11	39 96	"	"	"	"	
Arcole	3	5 16	"	"	"	"	
Tlélat	16	28 48	"	"	"	"	
Daya	4	14 06 (c)	"	3	"	"	(c) 14 fr. 03 cent. d'après les écritures du service des contributions directes.
Saint-André	1	1 72	"	"	"	"	
Saint-Hippolyte	"	"	"	"	"	"	
Tiaret	45	112 93	"	2	3	"	
Sainte-Léonie	3	7 30	"	"	"	"	
Méfessour	1	1 72	"	"	"	"	
Saïda	11	39 09	"	2	1	"	
L'Étoile	"	"	"	"	"	"	Pas d'assujettis.
TOTAUX	2,139 (b)	5,880 80	12	39	98	"	(b) Voir ci-dessous les observations a, b, c.

TABLEAU DES OPÉRATIONS RELATIVES À LA VÉRIFICATION DES POIDS ET MESURES, DANS LA PROVINCE D'ORAN, PENDANT LES ANNÉES 1853 ET 1854.

NOMBRE D'ASSUJETTIS VÉRIFIÉS				MONTANT DE LA TAXE				NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS PUBLICS vérifiés à titre gratuit				NOMBRE D'INSTRUMENTS saisis ou déposés au rassemblement des parties			
En 1853.	En 1854.	Plus en 1854.	Moins en 1854.	En 1853.	En 1854.	Plus en 1854.	Moins en 1854.	En 1853.	En 1854.	Plus en 1854.	Moins en 1854.	En 1853.	En 1854.	Plus en 1854.	Moins en 1854.
2,013	2,139	116	"	5,170' 54"	5,850' 80"	709' 96"	"	50	51	1	"	100	98	"	2
En plus...		116 (b)		En plus.....		709 96 (b)		En plus.....		1		En moins...		2	

(b) Voir ci-dessus les observations a, b, c, d.

Digitized by Google

PROVINCE DE CONSTANTINE.

CONTRIBUTIONS DIVERSES.

Le tableau qui suit présente l'ensemble des produits constatés en 1853 et 1854; la comparaison de ces deux exercices fait ressortir en faveur de l'année 1854, sur les revenus du trésor, une augmentation de 276,446 fr. 06 cent., qui porte en grande partie sur les contributions arabes, et que l'on doit attribuer à l'état de tranquillité dans lequel se trouvent les tribus et aux soumissions qui ont suivi l'expédition de Tuggurt. Ces diverses causes ont également influé sur la situation des produits locaux et municipaux, qui présente une augmentation de près de 10,000 francs, malgré la diminution résultant de la mise en vigueur des décrets des 26 avril et 17 juin 1854, qui ont érigé en communes plusieurs villes de la province de Constantine.

TABLEAU DES PRODUITS GÉNÉRAUX DU SERVICE DES CONTRIBUTIONS DIVERSES CONSTATÉS DANS LA PROVINCE DE CONSTANTINE, PENDANT LES ANNÉES 1853 ET 1854.

DÉSIGNATION DES DROITS ET PRODUITS.		DROITS CONSTATÉS PENDANT LES ANNÉES		COMPARAISON	
		1853.	1854.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1re PARTIE. — PRODUITS DU TRÉSOR.					
Contributions directes	Contribution des patentes	148,501 12	154,950 11	6,454 99	»
Contributions indirectes	Droits de licence sur les boissons	120,245 00	120,642 00	»	3,603 00
	——— sur les tabacs	11,059 00	10,962 00	»	97 00
	Produit de la vente des poudres à feu	37,504 00	44,109 50	6,604 50	»
Contributions arabes	Hokor	842,700 77	909,618 00	57,010 23	»
	Achour	963,043 65	1,102,823 50	139,780 25	»
	Lhouma	1,306,423 85	1,454,309 00	67,985 75	»
Produits divers	Droits de vérification des poids et mesures	9,257 00	9,302 73	335 04	»
	Timbre des expéditions et quittances	5,382 50	3,129 10	»	2,253 40
	Recouvrements de frais de poursuites	628 00	701 55	162 45	»
	Prix des estampilles perdues	36 00	21 00	»	15 00
	Remboursement du prix des sacs vides provenant du version des poudres	130 20	84 00	»	46 20
	Produit de vente des chevaux de soumission et d'inventaire	»	»	»	»
	Produit des droits de successions payés par les Arabes	»	»	»	»
	Confiscations opérées au préjudice de tribus rebelles ou insoumises	»	»	»	»
	Produit des prises sur l'ennemi	33,096 65	35,706 10	2,609 45	»
	Contributions extraordinaires de guerre	6,872 50	7,602 00	729 50	»
	Frais de perception de la contribution spéciale des patentes au profit des chambres de commerce	188 76	335 52	276 00	»
	Recettes accidentelles — Dettes frauda	»	»	»	»
	Recettes accidentelles — Vérification de régie	132 33	92 00	»	40 28
	Recettes accidentelles — Recouvrements sur exercices antérieurs	3 00	13 04	10 04	»
Amendes et confiscations	Produits à répartir	10,125 86	1,954 50	»	17,171 36
	Total des produits du trésor	3,801,099 64	4,077,345 70	301,712 30	25,266 24
	Augmentation			276,446 06	
2e PARTIE. — PRODUITS LOCAUX ET MUNICIPAUX.					
Recettes ordinaires	Centimes ordinaires attribués sur l'impôt foncier	»	»	»	»
	10e du produit net de l'impôt des patentes	»	14,393 02	14,393 02	»
	Part revenant au budget local et municipal sur les amendes et confiscations	306 10	369 75	»	66 35
	10e du produit net des contributions arabes	818,335 40	994,941 37	176,605 97	»
	Droits de place dans les halles, foires et marchés	46,063 30	60,745 15	»	27,317 15
	Produits des marchés arabes	1,500 00	1,500 00	»	»
	Droits d'abattage et de marque	101,671 16	93,101 97	»	08,569 45
	Droits de stationnement sur la voie publique	18,087 16	6,138 00	»	11,948 16
	Droits de pesage dans les bureaux du poids public	900 00	450 00	»	450 00
	Droits de mesurage des céréales et légumes secs	90,840 68	56,843 93	»	43,396 75
	Droits de mesurage des huiles	25,701 89	10,195 87	»	15,206 02
	Amendes perçues par les Arabes	198,967 50	203,604 15	4,636 65	»
	Taxes de ville et de police et droits sur les chevriers	2,240 95	3,413 60	1,163 65	»
	Droits de voirie	5,248 20	2,616 69	»	2,629 51
	Taxes, rétributions et amendes sur les corporations indigènes	18,846 00	26,189 70	7,321 70	»
Recettes extraordinaires		»	»	»	»
	Total des produits locaux et municipaux	1,429,309 03	1,438,806 00	204,146 99	194,543 38
	Report des produits du trésor	3,801,099 64	4,077,345 70	301,713 30	25,266 24
	Totaux généraux	5,230,308 93	5,516,152 69	505,853 29	219,809 62
	Augmentation en faveur de 1854			286,043 67	

Digitized by Google

PATENTES.

Le tableau qui suit donne le détail, par bureau, de la population d'après les arrêtés annuels de dénombrement, du nombre des patentables et des produits constatés en 1853 et 1854. Il fait ressortir, en faveur de cette dernière année, une augmentation de 6,559 fr. 69 cent., qui porte sur les droits fixes et proportionnels, et qui provient de l'imposition de la ville de Batna, qui n'a accompli cinq ans d'existence qu'au 1er janvier 1854, et au développement des transactions commerciales et de la colonisation dans la province de Constantine.

Cette situation est d'autant plus remarquable, que déjà l'année 1853 présentait sur 1852 une augmentation de 535 patentables et de 19,916 fr. 42 cent.; que l'année 1852 augmentait sur 1851 de 746 patentables et de 24,957 fr. 76 cent., et que cette dernière année présentait également sur 1850 une augmentation de 845 dans le nombre des assujettis, et de 8,206 fr. 12 cent. dans le montant de la contribution.

DÉVELOPPEMENT, PAR BUREAU, DE LA POPULATION, DU NOMBRE DES PATENTABLES ET DES PRODUITS CONSTATÉS, DANS LA PROVINCE DE CONSTANTINE, EN 1853 ET 1854.

BUREAUX.	POPULATION imposable par bureau.	NOMBRE de PATENTABLES.	MONTANT des VALEURS LOCATIVES servant de base aux droits proportionnels.	PRINCIPAL. DROITS fixes.	PRINCIPAL. DROITS proportionnels.	PRINCIPAL. TOTAL.	CENTIMES additionnels.	FRAIS d'avertissement.	TOTAL général des droits constatés.
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
ANNÉE 1853.									
Constantine	36,040	2,376	803,020 00	51,856 18	22,072 00	73,718 18	3,691 57	118 80	77,528 55
Batna	1,454	2	794 40	8 00	19 86	27 86	1 40	0 10	29 36
Sétif	2,080	284	122,980 40	2,506 48	2,022 14	5,188 62	260 51	14 20	5,463 13
Bône	10,618	882	371,657 00	13,966 77	9,090 13	23,056 90	1,159 18	44 10	24,260 18
Guelma	2,321	405	124,413 08	5,036 05	3,651 19	8,687 84	285 68	20 25	8,993 89
La Calle	1,033	83	27,764 00	673 52	688 64	1,360 10	68 11	4 15	1,432 42
Philippeville	7,469	871	433,805 60	12,289 43	11,544 51	23,833 94	1,193 40	43 55	25,070 89
Djidjeli	1,411	72	10,878 80	786 43	454 08	1,240 51	62 17	3 60	1,306 28
Bougie	1,877	185	101,794 00	2,581 20	2,363 05	4,944 85	247 57	9 25	5,281 07
El Arrouch	662	95	38,408 00	880 25	1,124 84	2,005 09	100 41	4 75	2,110 25
Totaux	85,871	5,255	2,042,904 48	87,454 91	53,629 04	141,083 95	7,069 72	262 75	148,398 42
ANNÉE 1854.									
Constantine	35,250	2,334	1,041,736 40	51,211 48	21,684 99	72,896 47	3,649 38	116 70	76,662 55
Batna	1,550	174	93,450 08	1,705 80	2,185 36	3,891 16	194 85	8 70	4,894 71
Sétif	2,951	427	193,103 20	3,724 73	4,457 23	8,181 90	410 61	21 35	8,613 32
Bone	11,776	888	409,148 40	14,328 26	9,530 03	23,858 29	1,194 53	44 40	25,097 22
Guelma	2,485	399	78,447 08	2,505 22	3,080 48	5,585 70	280 32	29 25	5,895 27
La Calle	1,139	80	37,198 08	839 85	940 63	1,780 48	89 18	4 38	1,873 96
Philippeville	8,138	887	430,377 80	10,984 07	10,671 73	21,655 80	1,084 85	44 35	22,784 80
Djidjeli	1,582	66	4,997 20	891 67	528 52	1,420 19	71 15	3 30	1,494 64
Bougie	1,979	205	119,906 00	3,112 60	2,915 43	6,028 03	301 77	10 25	6,348 05
El Arrouch	808	93	35,920 00	846 20	1,148 70	1,994 96	99 98	4 65	2,099 59
Totaux	67,636	5,559	2,450,275 80	90,149 88	57,143 10	147,293 04	7,375 82	287 25	154,956 11
Différences en 1854.. En plus..	1,765	304	407,371 40	2,714 97	3,514 12	6,229 09	306 10	24 50	6,559 69
Différences en 1854.. En moins.	»	»	»	»	»	»	»	»	»

LICENCES.

DÉVELOPPEMENT, PAR BUREAU, DE LA POPULATION, DU NOMBRE DES DÉBITANTS DE BOISSONS ET DE TABACS, ET DES PRODUITS CONSTATÉS, DANS LA PROVINCE DE CONSTANTINE, EN 1853 ET 1854.

BUREAUX.	POPULATION civile imposable.	NOMBRE de licences.	NOMBRE DE DÉBITANTS de boissons.	NOMBRE DE DÉBITANTS de tabacs.	PRODUITS constatés	OBSERVATIONS.
					fr. c.	
ANNÉE 1853.						
Constantine	30,040	336	240	87	53,042 00	
Batna	1,454	100	74	35	7,550 00	
Sétif	2,986	86	73	13	5,610 00	
Bône	10,616	184	122	62	24,000 00	
Guelma	4,035	79	00	10	7,065 00	
La Calle	1,033	35	31	4	3,420 00	
Philippeville	7,469	205	175	30	23,761 00	
Djidjeli	1,411	25	21	4	1,730 00	
Bougie	1,077	71	60	11	5,063 00	
El Arrouch	1,271	50	55	4	5,239 00	
TOTAUX	68,794	1,180	929	260	137,304 00	
ANNÉE 1854.						
Constantine	35,258	270	200	70	49,577 00	
Batna	1,790	88	57	31	7,139 00	
Sétif	3,123	114	96	10	7,701 00	
Bône	12,377	101	125	66	22,205 00	
Guelma	4,100	02	79	13	8,233 00	
La Calle	1,130	20	20	1	2,070 00	
Philippeville	0,130	174	143	31	21,021 00	
Djidjeli	1,582	20	14	6	1,686 00	
Bougie	1,970	62	52	10	5,017 00	
El Arrouch	2,287	57	50	7	5,305 00	
TOTAUX	71,840	1,106	844	202	131,004 00	
DIFFÉRENCES. En plus en 1854	3,046	«	«	2	«	
DIFFÉRENCES. En moins en 1854	«	83	85	«	5,700 00	

POUDRES A FEU.

L'entrepôt central de la province est à Philippeville, où une poudrière a été construite par les soins de l'administration civile. Il existe, en outre, onze bureaux de débit placés dans les villes de Constantine, Batna, Sétif, Bône, Guelma, La Calle, Philippeville, Djidjeli, Bougie, El Arrouch et Jemmapes.

Cette branche de revenus présente, en faveur de 1854, une augmentation de 1,849 kilogrammes et de 6,604 fr. 50 cent. Ce résultat, qui porte en grande partie sur la poudre de mine, est dû au développement de la colonisation et à l'exploitation d'un plus grand nombre de mines et de carrières dans la province de Constantine.

Il est à remarquer que déjà la comparaison des produits de l'espèce offrait, en faveur de 1853 sur 1852, une augmentation de 1,868 francs, représentant le prix de 1,494 kilog. de poudres de toutes qualités.

DEVELOPPEMENT DES QUANTITÉS DE POUDRES DÉBITÉES, DANS LA PROVINCE DE CONSTANTINE, EN 1853 ET 1854, À L'ENTREPÔT DE PHILIPPEVILLE.

DÉSIGNATION DES ESPÈCES.		QUANTITÉS vendues	PRODUITS	OBSERVATIONS
		kilog.	fr. c.	
ANNÉE 1853.				
Poudre de mine	Aux débitants	7,350	16,537 50	
	Aux consommateurs	"	"	
Poudre de chasse	Fine	2,150	18,275 00	
	Superfine	130	1,430 00	
	Extra-fine	87	1,261 50	
	Totaux	9,717	37,504 00	
ANNÉE 1854.				
Poudre de mine	Aux débitants	8,600	19,350 00	
	Aux consommateurs	200	450 00	
Poudre de chasse	Fine	2,580	21,930 00	
	Superfine	91	1,001 00	
	Extra-fine	95	1,377 50	
	Totaux	11,566	44,108 50	
Différences en 1854	En plus	1,849	6,604 50	
	En moins	"	"	

IMPÔTS ET CONTI

DÉVELOPPEMENT, PAR BUREAU, DES DROITS CONSTATÉS, EN CE QUI CONCERN

BUREAUX.	HOKOR.				ACHOUR.			
	1853.	1854.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	1853.	1854.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Constantine	235,725 60	256,695 06	26,670 00	»	383,262 50	402,575 00	16,312 50	»
Batna	159,336 00	162,690 60	3,360 00	»	135,153 12	147,836 45	12,683 35	»
Biskra	»	»	»	»	00,015 97	124,717 05	65,903 60	»
Sétif	150,522 50	177,790 00	27,267 50	»	157,087 50	148,350 00	11,262 50	»
Bône	40,156 77	50,205 00	4,045 25	»	62,700 00	07,212 50	4,512 50	»
Guelma	140,400 00	158,880 00	12,426 00	»	128,700 00	136,775 00	8,075 00	»
La Calle	30,840 00	51,890 00	1,050 00	»	15,900 00	16,550 00	056 00	»
Philippeville	73,702 50	01,660 00	»	12,102 50	59,420 10	58,807 50	19,381 34	»
Djidjeli	»	»	»	»	»	»	»	»
Bougie	»	»	»	»	»	»	»	»
El Arrouch	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAUX	842,766 77	899,816 00	66,112 73	12,162 50	965,645 25	1,162,825 56	156,780 25	»
	En plus		57,010 25		En plus		139,780 25	

L'augmentation qui ressort, en faveur de l'année 1854, du tableau de comparaison ci-dessus, doit être attribué

ÉTAT COMPARATIF DES RECOUVREMENTS EFFECTUÉS AU TITRE D'IMPÔT ET CONTR

ANNÉES	ENCAISSEMENTS OPÉRÉS POUR LE COMPTE DU BUDGET DE L'ÉTAT							
	HOKOR.	ACHOUR.	TABLAT.	ETRAS.	LEGUMES.	CONSIGNATIONS ou préjudice de tribus rebelles ou insoumises.	PRISES sur l'ennemi.	CONTRIBUTIONS extraordinaires de guerre.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Exercice 1853	502,906 67	677,393 66	»	»	715,995 17	»	33,098 65	6,422 50
Exercice 1854	526,629 80	690,085 33	»	»	957,763 40	»	35,798 10	7,602 00
AUGMENTATION	33,642 83	15,291 67	»	»	241,768 25	»	2,099 45	»
DIMINUTION	»	»	»	»	»	»		1,820 50

DROITS DE PLACE E

ÉTAT, PAR VILLE, DES DROITS ET PRODUITS CONSTATÉS SUR LES MARCHÉS DES VILLES NON ENCORE ÉRIGÉS E

VILLES	PRODUITS EN 1854					PRODUITS EN 1853.				
	DROITS DE MARCHÉS.		DROITS DE STATIONNEMENT.		TOTAL.	DROITS DE MARCHÉS.		DROITS DE STATIONNEMENT.		TOTAL.
	Nombre de mètres carrés.	Droit.	Nombre d'animaux.	Droit.		Nombre de mètres carrés.	Droit.	Nombre d'animaux.	Droit.	
	met. c.	fr. c.		fr. c.	fr. c.		fr. c.		fr. c.	fr. c.
Constantine	187,076 00	18,797 60	50,125	6,055 49	24,853 00	446,841	44,684 16	148,502	17,807 20	62,571 3
Bougie	16,485 05	1,948 55	563	83 00	2,032 15	33,792	3,579 26	1,393	199 95	3,579 1
TOTAUX	207,461 05	20,746 15	50,688	6,139 00	20,805 15	480,653	48,063 50	149,895	18,087 15	66,150 4

RESULTAT pour 1854 { En plus / En moins

Digitized by Google

TIONS ARABES.

MPÔT ARABE, DANS LA PROVINCE DE CONSTANTINE, EN 1853 ET 1854.

LESMA.				TOTAL.				OBSERVATIONS
1853.	1854.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	1853.	1854.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
436,015 00	405,315 00	"	55,600 00	1,055,902 50	1,062,585 00	6,682 50	"	
94,012 50	93,965 00	"	47 50	388,495 62	404,401 45	15,905 83	"	
438,821 35	426,635 10	"	12,186 25	499,635 52	551,352 15	51,716 83	"	
456,120 00	577,607 00	121,487 00	"	743,730 00	905,747 00	100,017 00	"	
"	"	"	"	108,859 77	117,417 50	8,557 73	"	
"	"	"	"	275,100 00	295,655 00	20,405 00	"	
"	"	"	"	46,740 00	48,440 00	1,700 00	"	
"	2,000 00	2,000 00	"	115,188 66	122,467 50	9,278 84	"	
60,000 00	70,352 50	10,202 50	"	60,000 00	70,552 50	10,202 50	"	
110,495 00	110,495 00	"	"	110,495 00	110,495 00	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	"	
596,423 85	1,684,360 60	133,779 50	45,833 75	3,402,266 87	3,687,005 10	284,736 23	"	
En plus.....		87,945 75		En plus.....		284,736 23		

h tranquillité qui règne parmi les populations arabes et aux soumissions de diverses tribus dans le Sahara.

TIONS ARABES, DANS LA PROVINCE DE CONSTANTINE, EN 1853 ET 1854.

DROITS de succession payés par les Arabes.	PRIX DE VENTE des chevaux de remonte et d'approvisionnement.	TOTAL des produits du trésor	BUDGET LOCAL ET MUNICIPAL.			TOTAL GÉNÉRAL des recouvrements.	OBSERVATIONS.
			AMENDES ARABES.	DÉCIMES DU PRODUIT des contributions arabes.	TOTAL des produits locaux et municipaux.		
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
"	"	1,959,496 95	182,225 15	818,355 40	1,000,558 55	2,940,055 50	
"	"	2,228,478 63	185,008 20	994,941 57	1,180,000 57	3,408,488 20	
"	"	288,981 68	2,845 05	176,005 97	179,451 02	468,432 70	
"	"	"	"	"	"	"	

STATIONNEMENT.

MMUNES, DANS LA PROVINCE DE CONSTANTINE, PENDANT L'ANNÉE 1854, COMPARÉS AVEC CEUX DE 1853.

COMPARAISON								OBSERVATIONS.
NOMBRE de mètres carrés occupés.		NOMBRE d'animaux stationnant sur les marchés.		TOTAL des droits de marchés.		TOTAL des droits de stationnement.		
Augmentation.	Diminution	Augmentation	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	
mèt. c.	mèt. c.			fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
"	258,865 00	"	98,377	"	25,886 50	"	11,831 80	
"	14,500 05	"	850	"	1,430 65	"	116 55	
"	273,171 05	"	99,207	"	27,317 15	"	11,948 15	
"		"		"		"		
273,171 05		99,207		27,317 15		11,948 15		

MESURAGE DE

DÉSIGNATION DES MATIÈRES.		QUANTITÉS MESURÉES SUR LES MARCHÉS			
		CONSTANTINE.	GUELMA.	BONE.	TOTAL.
		hectol. lit.	hectol. lit.	hectol. lit.	hectol. lit.
Céréales	Blé	78,474 00	11,914 00	29,560 75	119,948 75
	Orge	37,592 00	4,393 00	305 50	42,290 50
	Maïs	»	»	»	»
Légumes secs	Fèves	40 00	44 20	2	86 20
	Pois	111 60	17 00	»	118 60
	Autres légumes	»	»	»	»
Marchés mis en ferme		»	»	»	»
	Totaux en 1854	116,217 60	16,368 20	29,866 25	162,444 05
	Produits constatés en 1853	298,075 00	25,641 60	14,416 05	338,132 60
Différences	En plus pour 1854	»	»	15,450 20	»
	En moins pour 1854	181,857 40	9,273 40	»	175,688 55

PESAGE ET ME

DÉSIGNATION DES MATIÈRES.		QUANTITÉS PESÉES ET MESURÉES.				
		CONSTANTINE.	GUELMA.	BONE.	TOTAUX	
		hectol. lit.	hectol. lit.	quint. met.	quint.	hectol.
Pesage		1,289 41	»	1,994 8005	1,994. 8005	»
Mesurage		»	43 52	»	1,332 93	1,332 9
	Totaux de 1854	1,289 41	43 52	1,994 8005	1,994. 8005	1,332 9
	Produits constatés en 1853	2,192 40	39 76	5,829 3600	5,829. 36	2,236 1
Différences	En plus pour 1854	»	3 76	»	»	»
	En moins pour 1854	902 99	»	3,834 5595	3,834. 5595	903 2

DROITS D'ABATA

ÉTAT, PAR VILLE, DU NOMBRE D'ANIMAUX ABATTUS DANS LES VILLES NON ENCORE ÉRIGÉES EN COMMUN

AVEC COMPARISON

DÉSIGNATION DES ANIMAUX ABATTUS.		NOMBRE D'ANIMAUX ABATTUS			
		à CONSTANTINE.	à GUELMA.	à BÔNE.	TOTAL.
Abattoirs clos et couverts	Taureaux, bœufs, vaches, moutons et brebis	27,376	3,503	4,988	35,867
	Porcs	463	87	210	760
	Chèvres, chevreaux et agneaux	750	233	375	1,358
Abattoirs non clos et non couverts	Taureaux, bœufs, vaches et brebis	»	»	»	»
	Porcs	»	»	»	»
	Chèvres, chevreaux et agneaux	»	»	»	»
Abattoirs mis en ferme		»	»	»	»
Droits frandés		»	»	»	»
	Total de l'année 1854	28,589	2,823	5,573	37,985
	Constatations de l'année 1853	74,996	4,444	8,759	88,199
Différences	En plus en 1854	»	»	»	»
	En moins en 1854	46,407	621	3,186	50,214

Digitized by Google

ÉRÉALES.

PRÉLÈVEMENTS EN DENIERS. — QUOTITÉ DES DROITS. — Constantine.	Guelma et Bougie.	MONTANT des droits.	PRODUITS constatés sur les marchés ou ferme.	TOTAL général.	OBSERVATIONS
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
0 25	0 60	44,503 35	"	44,505 35	
0 25	0 40	11,277 40	"	11,277 40	
"	"	"	"	"	
0 25	0 40	28 40	"	28 40	
0 25	0 40	34 70	"	54 70	
0 25	0 40	"	"	"	
"	"	"	1,500 00	1,500 00	
"	"	55,845 55	1,500 00	57,345 55	
"	"	97,236 57	1,500 00	08,736 37	
"	"	"	"	"	
"	"	41,392 82	"	41,392 82	

AGE DES HUILES.

PRÉLÈVEMENTS EN DENIERS. — QUOTITÉ DES DROITS. — Constantine.	Guelma et Bougie.	MONTANT des droits.	PRODUITS constatés sur les marchés ou ferme	TOTAL général.	OBSERVATIONS.
c.	fr. c.	fr c.	fr. c.	fr c.	
25 p. %, le quint.	5 00 l'hectol.	0,497 06	"	6,497 06	
00 p. %, l'hectol.	"	5,998 81	"	5,998 81	
"	"	10,495 87	"	10,495 87	
"	"	25,693 79	"	25,693 79	
"	"	"	"	"	
"	"	15,107 02	"	15,107 02	

DE MARQUE.

DES RECETTES EFFECTUÉES, DANS LA PROVINCE DE CONSTANTINE, PENDANT L'ANNÉE 1854,
LES DE L'ANNÉE 1854.

NOMBRE DE QUINTAUX MÉTRIQUES — Constantine. — quint. mét.	à Guelma. — quint. mét.	à Bône. — quint. mét.	TOTAL. — quint. mét.	QUOTITÉ du droit par quintal métrique.	MONTANT des droits perçus.	OBSERVATIONS
				fr. c.	fr. c.	
1,092 331	1,564 160	3,107 05	15,505 10	0 00 p. %	95,570 60	
50 947	40 115	105 04	153 525	8 00	5,028 20	
404	30 328	40 21	180 574	5 00	902 87	
"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	
1,133 682	1,634 599	5,257 78	16,229 199	"	98,101 67	
24,669 50	2,250 55	4,852 25	31,771 88	"	191,071 12	
"	"	"	"	"	"	
13,332 48	615 751	1,594 45	15,542 681	"	93,569 45	

Digitized by Google

POIDS ET MESURES.

ÉTAT DES PRODUITS DE LA VÉRIFICATION DES POIDS ET MESURES, DANS LA PROVINCE DE CONSTANTINE, PENDANT L'ANNÉE 1854.

ANNÉES.	MONTANT DE LA TAXE.	OBSERVATIONS.
	fr. c.	
1854.....	9,899 65	
1853.....	9,225 83	
AUGMENTATION.....	673 82	

TABLEAU DES OPÉRATIONS RELATIVES À LA VÉRIFICATION DES POIDS ET MESURES, DANS LA PROVINCE DE CONSTANTINE, PENDANT LES ANNÉES 1853 ET 1854.

PROVINCE.	NOMBRE D'ASSUJETTIS vérifiés.				MONTANT de la taxe.				NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS publics vérifiés à titre gratuit.				NOMBRE D'INSTRUMENTS saisis ou déposés du consentement des parties.			
	En 1853.	En 1854.	Plus en 1854.	Moins en 1854.	En 1853.	En 1854.	Plus en 1854.	Moins en 1854.	En 1853.	En 1854.	Plus en 1854.	Moins en 1854.	En 1853.	En 1854.	Plus en 1854.	Moins en 1854.
					fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.								
Constantine....	2,612	1,908	»	104	9,225 83	9,899 65	673 82	»	47	58	11	»	3,883	3,432	»	451
	Moins....		104		Plus.....		673 82		Plus.....		11		Moins....		451	

DÉVELOPPEMENT, PAR LOCALITÉS, DES OPÉRATIONS RELATIVES À LA VÉRIFICATION DES POIDS ET MESURES, DANS LA PROVINCE DE CONSTANTINE, PENDANT L'ANNÉE 1854.

DÉSIGNATION des localités.	NOMBRE des assujettis vérifiés.	MONTANT de la taxe.	ÉTABLISSEMENS PUBLICS vérifiés.		NOMBRE d'instruments saisis ou déposés.	NOMBRE de procès-verbaux de contravention.	OBSERVATIONS
			Civils.	Militaires.			
		fr. c.					
Constantine.....	901	4,682 22	8	9	3,432	67	
Bougie.....	108	734 65	»	6	»	»	
Bône.....	336	1,718 50	»	7	»	»	
D'Uzerville.....	5	19 33	»	»	»	»	
La Calle.....	32	264 26	»	6	»	»	
Guelma.....	112	545 61	»	6	»	»	
Barral.....	7	57 94	»	»	»	»	
Mondovi.....	10	76 57	»	»	»	»	
Penthièvre.....	6	43 72	»	»	»	»	
Nechmeia.....	3	21 91	»	»	»	»	
Millésimo.....	3	20 33	»	»	»	»	
Petit.....	2	8 23	»	»	»	»	
Héliopolis.....	9	52 62	»	»	»	»	
Sétif.....	134	818 46	»	6	»	»	
Philippeville.....	246	1,441 90	»	10	»	»	
TOTAUX.....	1,908	9,899 65	8	50	3,432	67	

Digitized by Google

L'ALGÉRIE

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE

DE 1855[1].

En 1849, à l'exposition nationale de Paris, comme en 1851, à l'exposition universelle de Londres, l'Algérie avait laissé entrevoir, pour ainsi dire, par la beauté, la qualité supérieure et la variété de ses produits, l'immense aptitude de son sol et les solides ressources qu'elle offrait à l'activité humaine. Elle apparaissait alors comme une nouvelle terre promise ouverte aux hommes de bonne volonté, d'intelligence et d'énergie, et la France pouvait se féliciter déjà des heureux efforts et des succès de sa jeune colonie. Aussi des récompenses signalées furent-elles accordées aux exposants algériens dans ces deux concours, et l'on vit le jury international de l'exposition universelle de 1851 attribuer au ministère de la guerre de France, en témoignage de la sage direction imprimée par lui à l'œuvre de la colonisation algérienne, un *council-medal* c'est-à-dire la plus haute expression des récompenses accordées par ce jury.

De pareils antécédents étaient bien faits pour tenir en éveil la sollicitude du ministère de la guerre et du Gouvernement, pour exciter en Algérie la plus vive émulation, et pour engager les colons à soutenir l'honneur de leurs premières luttes, quand viendrait le grand concours de l'exposition universelle de 1855.

D'ailleurs, un fait immense avait porté ses fruits au sein de la colonie depuis l'exposition universelle de Londres. Sous l'empire d'une législation douanière plus propice, et qui avait ouvert le marché métropolitain à tous ses produits naturels, c'est-à-dire aux produits de son agriculture et aux matières premières extraites directement des entrailles et de la surface du sol, la colonisation algérienne avait fait de grands pas, et le génie persévérant des colons avait résolu plus d'un problème de haute portée, merveilleusement aidé en cela par la protection puissante du Chef de l'État et par les sages mesures dues à l'initiative de l'administration.

Ainsi la culture des céréales par les colons européens et par les indigènes avait pris des développements notables. L'Algérie, qui naguère encore allait chercher au dehors des quantités considérables de grains et de farines pour son alimentation, avait appris à moudre et à consommer ses propres grains, et à diriger sur la France et sur les pays étrangers, qui s'en accommodaient parfaitement, l'excédant de ses récoltes; de telle sorte que l'Europe occidentale et la France surtout, en proie aux souffrances de la crise alimentaire, avaient tourné vers elle des regards d'espérance et de salut. L'armée d'Orient savait déjà ce qu'elle pouvait attendre de l'Algérie pour ses approvisionnements, et l'ancien grenier de Rome réapparaissait ainsi sur la scène du monde.

La culture du coton, essayée d'abord avec des succès réels, s'était répandue dans les trois provinces. Sti-

[1] Extrait du rapport de M. Edmond Bouvy, commissaire délégué du ministère de la guerre pour les produits de l'Algérie à l'exposition universelle.

mulée chez les colons et jusque chez les indigènes par de salutaires encouragements, soutenue dans cette voie d'extension par le concours des capitaux et le zèle intelligent du commerce métropolitain, couronnée noblement dans ses résultats par la prime impériale, cette culture avait acquis droit de cité en Algérie, et promettait à la France et à l'Europe, tributaires de l'Amérique, un appoint fort utile pour leurs manufactures.

La production du tabac s'était largement accrue ; les produits, améliorés par de bons procédés de dessiccation et de fermentation, prenaient une place plus grande dans les approvisionnements de la régie métropolitaine et dans le commerce intérieur et extérieur de la colonie.

D'autres cultures avaient pris l'essor, et promettaient d'utiles éléments pour toutes nos industries et de nouvelles sources de gain pour les colons. Les exploitations forestières s'étaient multipliées, ainsi que celles des mines, des carrières de marbre, etc. Enfin un mouvement général de progrès s'était manifesté dans toutes les branches du travail colonial.

Comment l'Algérie allait-elle répondre, dans le nouveau concours universel, à l'appel qui lui avait été fait par la haute sollicitude du ministre de la guerre et du Gouvernement? La réalité n'était-elle pas beaucoup au-dessous des affirmations de sa renommée? Toutes ses cultures n'étaient-elles pas seulement un brillant jardinage, et toutes ses entreprises agricoles, industrielles et commerciales, des velléités éphémères, un mirage trompeur, sans consistance et sans avenir? Cette Algérie n'était-elle pas enfin pour la France un problème impossible à résoudre? Telles étaient les questions que, malgré tout, des esprits se croyant animés d'excellentes intentions jetaient trop facilement dans le champ des incertitudes.

L'Algérie allait parler! Quatre cents colis renfermant les produits envoyés par six cents exposants algériens étaient arrivés dans le palais annexe de l'exposition universelle. Ils y prirent bientôt leur place.

Il faut renoncer à dépeindre l'impression produite à la vue de l'exposition algérienne, et l'immense concert d'acclamations qui s'éleva de toutes parts pour célébrer sa bienvenue au milieu de toutes les richesses du monde, parmi lesquelles elle brillait d'un éclat sérieux. Comment dire tous les témoignages dont elle a été l'objet de la part des esprits les plus graves, et habitués à juger des choses par ce qu'elles sont? C'est qu'il y avait là ce qui répond directement aux besoins les plus essentiels de l'homme, aux deux lois principales de son existence, le besoin de se nourrir et le besoin de travailler. Il y avait là surabondamment, et dans son plus bel aspect, le froment qui donne le pain, avec cent autres denrées alimentaires. Il y avait là, sous bien des formes diverses, les matières qui servent d'élément à l'industrie et au commerce, ces deux auxiliaires de l'agriculture et de toute exploitation quelconque des richesses naturelles de la terre.

CÉRÉALES.

Le jury international se mit bientôt à l'œuvre, et l'Algérie, qui avait apparu la dernière sur le théâtre de ses travaux, reçut cependant ses premières visites. La section d'agriculture ouvrit la série de ses investigations et de ses examens. Les céréales fixèrent son attention et méritèrent ses vives sympathies. Si d'autres pays avaient çà et là quelques beaux échantillons de blé, aucun ne présentait, comme l'Algérie, une collection nombreuse et variée de blés tendres et de blés durs de la plus riche apparence et possédant à un haut degré toutes les qualités nutritives. Ce fut un véritable triomphe pour le blé dur, trop généralement considéré jusque là comme un produit d'un intérêt secondaire et propre uniquement à faire le couscoussou des Arabes ou des pâtes alimentaires. Considéré de plus près et dans son essence propre, on vit qu'il surabondait en gluten, qu'il pouvait donner plus de farine que les autres blés à la mouture, tandis qu'il donnait un pain plus abondant à la panification. Le pain, un peu moins blanc peut-être que le plus beau pain blanc de France, était agréable au goût et très-nourrissant. Seulement le blé dur demande des moyens de mouture appropriés à son essence et une main-d'œuvre plus énergique dans la panification : mais qu'est-ce que ce léger inconvénient en présence de tous ses grands avantages? Le blé dur avait donc remporté la palme aussi bien que le blé tendre, et, de plus, il avait vaincu un préjugé, double conquête non moins utile à la France que précieuse pour l'Algérie, puisque cette céréale forme la base des cultures chez les indigènes, et le moyen naturel et principal de leurs échanges avec le commerce colonial et celui de la mère-patrie.

Digitized by Google

Bref, le témoignage du jury international, se répétant d'échos en échos, portait partout la renommée des blés algériens et augmentait la foule des visiteurs empressés de vérifier par eux-mêmes si la bonne nouvelle méritait en effet ces longs retentissements. De là ce concours immense qui, depuis le commencement jusqu'à la fin, a entouré les céréales algériennes et applaudi à la terre généreuse qui donnait ainsi des marques de sa puissante fécondité.

26 récompenses ont été accordées aux céréales algériennes, blés, orges, maïs, seigles, avoines, sarrasins, etc., en grains ou en gerbes. Le jury a voulu honorer principalement les blés de M. Joyot, à Bou-Sfer, et de M. Pagès, à Saint-Louis, tous deux exposants de la province d'Oran, blés que les agronomes de France et de l'étranger ont considérés comme étant de précieux types à ensemencer. Il a mentionné particulièrement aussi M. Jamin, jardinier en chef de la pépinière de Biskra, pour sa collection très-intéressante de froments et d'orges originaires d'Abyssinie, qui ont été très-bien soignés et cultivés par lui, et qui paraissent devoir donner de très-bons résultats en Algérie.

Des médailles de première classe ont été décernées à MM. Joyot, Pagès et Jamin. Des médailles de deuxième classe ont été attribuées à MM. Aracil, Boutarie et Saullières, de la province d'Alger; Philippon et Vincent, de la province d'Oran; Briffat, Lafont, Comelin, Si-el-Hadj-Mohamed-el-Arbi-ben-Boudief, Si-Hamou, Duflot et Grandeury, de la province de Constantine.

Des mentions honorables ont été obtenues par MM. Fruitié et Laperlier, de la province d'Alger; Andréal, Gential, Gosselin, Haloche, Lejeune, Martin, Thiédey et Vicedo, de la province d'Oran; de Gourgas, de la province de Constantine.

Voici un document plein d'intérêt communiqué par le jury international au sujet des pesées effectuées sur les céréales des différents pays: blés, seigles, avoines, orges et sarrasins, et donnant le poids moyen par hectolitre de chacune de ces céréales:

	Kilogrammes.
ALGÉRIE.	
Blé dur, Si-Hamou	78,7
Blé dur, Vicedo, Arzew	78,2
Blé tendre, Pagès, Saint-Louis	78,8
Blé de Pologne, Si-el-Hadj-Mohamed-el-Arbi-ben-Boudief, à Chemora	73,8
Blé tendre, Philippon, Saint-Louis	78,8
Blé dur, Martin, à Fleurus	78,0
Blé dur, Vincent, à Saint-Louis	79,0
Blé dur, Joyot, à Bou-Sfer	78,8
Blé tendre, Joyot, à Bou-Sfer	78,7
Blé tendre (2e échantillon en bocal), Joyot, à Bou Sfar	80 4
Blé tendre 1855, Barneau fils, Philippeville	79,8
Blé tendre 1855, Briffat, à Saint-Antoine	82,4
Blé dur 1855, Grandeury, à El-Arrouch	79,7
Blé dur 1855, Briffat, à Saint-Antoine	81,0
Blé tendre 1855, Lafont, vallée de Gastonville	80,7
Blé dur 1854, Boutarie, à Orléansville	76,3
Blé de mars 1854, Farrier, à Fleurus	80,3
Avoine Pagès, à Saint-Louis	49,0
Avoine Kaczanowsky	46,5
Avoine Vicedo	41,3
PRUSSE.	
Blé de Dantzick	74,7
ITALIE.	
Seigle de Rome	72,1
CANADA.	
Blé Coffin, I. C. M.	82,1
Blé Alexandre Schaw R. W. N'a pas été présenté au jury.	83,7
Blé Ralph Wade, Spring Wheat	81,8
Blé Canada Company	77,2
Blé abbé Villeneuve 2/C. M. D.	80,7
Avoine Lorin 21 C. M.	47,9
Blé docteur Jaché. Blé rouge	79,7
VAN DIEMEN'S LAND.	
N° 2. White Lammas Wheat, D. Gibson, Pleasant Banks.	81,0
N° 450. Velvet Wheat, David Gibson, Pleasant Banks	81,5
N° 225. Wheat Walker et Sons	82,6
Ten rowed prolific Quamby	78,5
N° 452. Tasmanian Wheat	82,0
Wheat from Quamby, Joseph Milligan, Hobarttown	80,3
Wheat from Quamby, Joseph Milligan, Hobarttown	81,6
COLONIE DE VICTORIA (AUSTRALIE).	
Blé n° 1	79,6
Blé n° 2	79,7
Blé n° 3	76,0
Blé n° 4	78,0
Blé n° 5	80,4
NOUVELLE-GALLES DU SUD (AUSTRALIE).	
Blé n° 1. (Attaqué par les charançons.)	81,9
Blé n° 2. (Attaqué par les charançons.)	82,7
Blé n° 3. (Quelques traces de charançons.)	89,9
Blé n° 4. (Quelques traces de charançons.)	83,0
Blé n° 5. (Quelques charançons.)	81,6
Blé n° 6. (Très-attaqué par les charançons.)	80,8

	Kilogrammes.
SUÈDE.	
Orge Dejebert n° 3. (Il n'y avait pas 3n graines en excédant du demi-litre.)	69.6
Orge Hedengren n° 7	71.3
Orge Hedengren n° 8	72.6
Avoine Hedengren n° 9	53.6
Blé Hedengren n° 1. Blé rouge	81.8
Blé n° 2 Hedengren. Blé blanc	79.8
Blé Hedengren n° 3. Blé jaune	79.6
Blé Hedengren n° 4. Blé rouge	81.3
DANEMARK.	
Blé blanc n° 7	79.8
Blé rouge n° 17	79.6
Seigle n° 41	75.7
Orge n° 34	71.8
Orge n° 29	72.2
Orge n° 33	70.0
Sarrasin n° 47	76.1
Avoine n° 67	53.n
PORTUGAL.	
Blé n° 172. Blé de mars	79.8
Blé n° 118. Rouge fin	80.2
Blé n° 149 Rouge fin	81.9
Blé n° 104. Rouge fin	78.9
Blé n° 159. Poulard blanc tendre	76.1
Blé n° 99. Poulard blanc	77.0
Blé n° 167. Blé dur	79.9
Seigle n° 199	75.7
Seigle n° 2,182	76.8
COLONIE DU CAP.	
Blé de M. M'Gie	81.4
TURQUIE.	
Blé île de Candie, n° 177. Village de Dessé	80.8
Blé Coniah, n° 511. (Excessivement sale, plein de terre et de pierres.)	75.8
Orge Amassia. (Très-terreuse et pierreuse.)	64.8
ESPAGNE.	
Blé dur n° 134 B	81.2
Blé dur n° 134 A	82.3
Blé dur n° 161	81.5
Blé dur n° 129. Triticum hibernicum	81.8
Blé tendre n° 167	79.2
Sarrasin Conde de Fonollar. Istitudo Catalan	73.3
GRÈCE.	
Blé blanc d'Andros, n° 138	82.1
Blé dur de Pyrgos, n° 136	80.8
FRANCE.	
Blés de M. Mabire.	
Blé rouge de pays ou Lame	80.8
Blé blanc n° 2 (sans étiquette)	82.6
Blé blanc n° 1 (sans étiquette)	81.8
Blé rouge de Russie	81.2
Blé rouge de sang	79.7

	Kilogrammes.
Blés de M. Yver de la Brachellerie.	
Blé n° 8. Froment d'hiver issu du type précédent par M. Yver, sorte de la même semence que le n° 3	81.0
Blé n° 9 Froment de printemps, type provenant de Grignon	76.7
Blé n° 3. Froment d'hiver, première qualité; 100 litres sortant du tarare donnent 75 litres 68 de cette qualité. (Poids de la récolte : 82 kilogrammes.)	78.7
Blé n° 11. Froment de printemps provenant du type issu de Grignon, sorte de la même semence que le n° 10.	75.9
Blé n° 2. Froment d'hiver issu du type provenant de Grignon, tel qu'il sort du tarare	77.1
Blé n° 1. Froment d'hiver provenant de Grignon; il a servi à produire les blés exposés	77.3
Froment d'hiver, tarare n° 2, 50 litres	78.3
Blé d'hiver criblé n° 3, première qualité; le poids à la récolte était de 82 kilogrammes	79.0
Blé n° 4. Froment d'hiver, deuxième qualité; 100 litres sortant du tarare donnent 25 litres de cette qualité	75.9
Blé n° 10. Froment de printemps issu du type provenant de Grignon, sorte de la même semence que le n° 11	75.9
Blés de M. Laillier.	
Oxford	78.4
Blé jaune, balle blanche	76.2
Tibbold rivers	76.5
Rouge de Saint-Laud	78.6
Red chaff Dantzick	78.8
Striped chaff	80.0
White chaff brown	77.9
Short straw red	78.5
Spalding	79.n
White Essex	78.2
Blé de mars	80.n
Hickling	76.9
Blés de M. Crespel-Delisse.	
Gros blé blanc	78.0
Blé Sedling	76.9
Blé roux à paille rousse	77.5
Petit blé riz	78.4
Blé roux à paille blanche	78.6
Blés de M. Monnot-Leroy.	
Blé Victoria (joli blé blanc)	79.2
Blé Saumon	79.3
Blé et avoine de M. Vandercolm.	
Blé blanc	82.4
Avoine blanche	53.8
Blé, seigle, avoine de M. Trochu.	
Blé blanc de Hongrie	79.9
Seigle de Rome	74.1
Avoine de Sibérie	58.3
Blé et orge de M. Raibaud-Lange.	
Tuzelle blanche de Provence	77.7
Orge distique	63.4
Blés de M. Fabre.	
Blé do Nord	77.7
Blé seigle	79.8
Blé rouge	75.3

Digitized by Google

	Kilogrammes.
Blé ordinaire des côtes du Lot	77,3
Blé d'oiseau	76,0
AUTRICHE.	
Froment pour les semailles d'hiver et de printemps. Le prince Ferdinand de Kinsky, domaine de Herrmannmiestec en Bohême. Petit blé rouge	81,0
Froment du prince Ferdinand de Kinsky, domaine de Rossic, Bohême	77,8
ANGLETERRE.	
Blé white Lammas Ireland, 206	81,5
White Kent, près d'Édimbourg, 217	79,7
Red chaff Pearl, près d'Édimbourg, 215	80,9
Eggehell, Rockfort, 53	77,7
Chidham, Irlande, 205	80,3
White chaff Pearl, près d'Édimbourg, 17	79,8
Fenton, près d'Édimbourg, 18	78,9
Australian, près d'Édimbourg, 45	80,0
Odessa, près d'Édimbourg, 16	80,2
Improved white, près d'Édimbourg, 42	79,3
Chidham Kilmory (Isle of Kent), 79	80,2
Crabbs, près d'Édimbourg, 24 (?)	79,4
Common Pearl, près d'Édimbourg, 24 (?)	81,2
Kissingland, 208	79,4
Irish barley, 229	72,0
Holstein (orge), près d'Édimbourg, 571	71,7
Golden melon (orge), près d'Édimbourg, 47	69,5
Orge chevalier, près d'Édimbourg, 85	74,2
Orge chevalier (seton mains Édimbourg), 82	73,8
Avoine prize Hopetown, 76	55,4
Avoine patate, Irlande, 222	53,5
Avoine prize potato (East-Lothian), 71	58,6
Avoine Providence, près d'Édimbourg, 67	52,4
Avoine potato, près d'Édimbourg, 226	53,9
Avoine early Angus, près d'Édimbourg, 5	55,1
Avoine Dun Winter, près d'Édimbourg, 59	52,4
Avoine black Tartarian, 226	47,4
Avoine poland blanck, d'Édimbourg, 74	50,5

COTONS.

L'Algérie a envoyé à l'exposition universelle plus de vingt variétés de cotons, toutes fort remarquables par la beauté et l'excellence de la matière, et parmi lesquelles se distinguaient principalement les espèces longue soie et louisiane, comparables, par l'éclat, la finesse et la force du filament, aux plus beaux produits similaires des pays exotiques. La collection des cotons algériens, envoyée par 76 exposants et composée de 140 échantillons récoltés sur tous les points de la colonie, tant sur la zone du littoral que dans les zones plus avancées du sud, présentait, en effet, nn groupe digne de la plus sérieuse attention. L'Algérie avait-elle vraiment résolu le problème de la culture du coton? Lui serait-il donné d'apporter quelque appoint important aux manufactures de France, sinon à celles de l'Europe? Il faut laisser les planteurs américains eux-mêmes, c'est-à-dire les juges les plus compétents en pareille matière, et les grands industriels de France et d'Angleterre, répondre à la première question, et cette réponse amènera naturellement la solution de la seconde. N'a-t-on pas entendu l'honorable M. William Elliott, commissaire américain de la Caroline du Sud à l'exposition universelle, planteur et exposant de coton longue soie, dire, dans les épanchements de sa loyale et franche admiration, que les cotons longue soie de l'Algérie équivalaient aux plus belles espèces similaires de la Caroline et de la Géorgie, c'est-à-dire aux plus beaux et aux plus riches cotons du monde? Le même personnage n'a-t-il pas écrit dans quelques pages chaleureuses adressées à la société impériale et centrale d'agriculture de France, où cette admiration se manifeste encore tout en ménagesnt avec prudence et habileté le jugement et les décisions futures du jury international, n'a-t-il pas écrit que, quel que dût être le résultat de la lutte, dans le grand concours de 1855, entre les cotons de production américaine et les cotons de production algérienne, autrement dit entre les cotons Seabrook et Mikell, les plus fines marques des États-Unis, et les plus beaux types venus d'Algérie, issus des premiers, son sentiment était que ceux des deux provenances auxquels le second rang serait attribué auraient incontestablement la suprématie sur tous les autres cotons du monde? Ce précieux témoignage n'a-t-il pas été corroboré par celui des autres planteurs américains venus à l'exposition sur la renommée des cotons d'Algérie, et qui n'en pouvaient croire leurs yeux? Un membre du congrès américain, président d'un des États producteurs de coton, n'est-il pas enfin venu clore cette série de témoignages par sa plus entière adhésion aux bruits de la renommée, après s'être fait rendre un compte exact et circonstancié des conditions du sol, du climat et de la culture cotonière de l'Algérie? Voyons, maintenant, quel a été le jugement des grands metteurs en œuvre de ce produit si recherché par la manufacture, dont il alimente les mille moyens de production; voyons ce qu'ont dit des cotons d'Algérie ces autorités non moins compétentes que celle des planteurs américains.

Sur l'annonce qu'une vente publique des cotons d'Algérie des récoltes de 1853 et 1854 devait avoir lieu au Havre, un bon nombre de fabricants des grands centres industriels de la métropole où s'élabore le coton se sont empressés de donner des ordres d'achats à tout prix pour obtenir quelques parties de ces cotons, qu'ils avaient l'intention de mettre en œuvre pour en expérimenter la qualité et les propriétés diverses, et pour en envoyer les produits à l'exposition universelle, conformément à l'invitation générale qui avait été faite à ce sujet par le département de la guerre. Ainsi ont procédé les premières fabriques du nord de la France, de l'Alsace, de la Normandie, de Tarare, de Saint-Quentin, de Calais, de Paris, qui, indépendamment des produits exposés par elles dans le grand palais de l'exposition, ont fait figurer dans le compartiment algérien des cotons filés simples et retors, écrus, blanchis, ou teints de cent nuances diverses, avec l'éclat et le brillant de la soie, d'une extrême finesse, d'une grande beauté et d'un grand prix, en même temps que tous les numéros ordinaires employés dans la généralité des industries; des tissus de coton écrus, blancs et imprimés, de toutes natures: mousselines, linons, nansouks, organdis, jaconas, madapolams, gazes, tulles, broderies et dentelles d'une grande valeur; des étoffes diverses pour nouveautés; des filés et des tissus de coton nankin; des corsets sans coutures; enfin des articles de bonneterie, ou, pour parler plus exactement, des bas de femme d'une extrême finesse et d'un travail admirable. Et, pour rendre ici un hommage mérité au dévouement des établissements qui ont participé à cette divulgation des propriétés industrielles et manufacturières des cotons algériens, il faut citer des noms et donner ainsi plus d'autorité encore à cet important témoignage. Quels noms plus significatifs que ceux des Edmond Cox, des Mallet frères, des Delebart et Lardemer, de Lille; des Dolfus-Mieg, des Herzog, des Hartmann, des Hofer, des Jourdain, des Kissler, des deux Schlumberger, des Bourgard, du Haut-Rhin; des Fournier de Paris; des Levavasseur, des Leboullenger, des Delamarre, des Plantron frères, des Sanson père et fils et Bobée, des Duret, de l'Eure et de la Seine-Inférieure? Puis viennent les Thibout du Calvados, les Bureau de Nantes, les Pourrez, les Teste-Petit de Lille; et comme auxiliaires de la filature, les Bonsor-Morris de Lille, les Leurent de Tourcoing, les Robert-Werly de Bar-le-Duc, les Duret de Rouen, les Milon de Paris, les Brun frères et Dénoyelle de Tarare, les Bedu frères et Ledoux-Bedu de Villers-Guislain (Nord), les Robert Lemoine de Gouzancourt, les Théophile Sourmais de Caudry (Nord).

A tous ces noms il faut ajouter celui de M. Bazley, le plus grand filateur de Manchester, et président de la section du jury international pour l'industrie des cotons, lequel a fait fabriquer, avec des cotons longue soie d'Algérie, mis à sa disposition par M. Goby, de Blidah, de superbes cotons filés, qui ont également figuré dans le compartiment algérien de l'exposition universelle.

Or, et d'un consentement unanime, tous ces habiles industriels ont déclaré que les cotons d'Algérie étaient susceptibles d'un excellent emploi, et propres, par conséquent, à tous les ouvrages de l'industrie manufacturière, y compris les plus fins et les plus recherchés pour le luxe et la magnificence de leur usage, comme les plus nécessaires à l'universalité des consommateurs. C'est pourquoi tous ont formé le vœu qu'on donnât à la culture du coton longue soie en Algérie une extension aussi large que possible et en rapport avec l'importance des débouchés qui lui sont ouverts en France et dans toute l'Europe.

D'un autre côté, les chambres de commerce et des manufactures de France et de l'étranger jugèrent digne de tout leur intérêt d'envoyer étudier à l'exposition algérienne le fait nouveau qui venait de se produire à l'égard de la production cotonnière. Parmi les chambres de commerce anglaises, celle de Liverpool se signala surtout par l'ardeur de ses investigations. Elle délégua un de ses membres les plus compétents avec la mission de s'enquérir à fond du véritable état des choses. Ce délégué examina avec la plus sévère attention toute la série des cotons de l'Algérie, qu'il soumit aux épreuves décisives usitées en pareil cas, et son jugement fut que ces cotons ne laissaient rien à désirer sous le rapport de toutes les qualités essentielles du produit. Il ajouta que son compte rendu à la chambre de Liverpool serait des plus affirmatifs, et contiendrait l'éloge complet des riches matières qu'il avait vues se déployer sous ses yeux.

On sait qu'à la suite de ces examens les Anglais et les Américains eux-mêmes délibérèrent sur la résolution d'entreprendre la culture du coton en Algérie, et d'en tirer de grands avantages.

Digitized by Google

Cependant, le plus grave et le plus solennel témoignage qui ait été rendu aux cotons algériens est celui du jury international. 67 récompenses (sur 76 exposants) leur ont été attribuées par ce jury; savoir : 11 médailles de première classe, 43 médailles de deuxième classe et 13 mentions honorables. Les cotons américains ont obtenu 3 récompenses, dont une médaille de première classe : il est vrai qu'il n'y avait à l'exposition universelle que quelques échantillons de leurs beaux types. Il est juste de mentionner aussi les cotons des colonies françaises, qui avaient un fort bon aspect, et qui ont obtenu 10 récompenses, dont 2 médailles de première classe. En résumé, quel triomphe pour l'Algérie, mais aussi quel enseignement pour la France et quel tâche il lui reste à remplir pour hâter l'accomplissement des destinées de sa belle colonie au sujet de cette précieuse culture industrielle !

Les médailles de première classe ont été attribuées à MM. Masquelier et Dupré de Saint-Maur, de Saint-Denis-du-Sig; Adam, du Tlélat; Ferré, de Saint-Denis-du-Sig, dans la province d'Oran; à MM. Grima, de Philippeville; Percheron, de Constantine, et au caïd de Guelma, dans la province de Constantine; à MM. Hardy, directeur de la pépinière centrale du Gouvernement; Fruitié, de Chéragas; Morin, d'El-Biar; Reverchon, de Birkadem, et Christian Krill, de Boufarik, dans la province d'Alger. Les médailles de deuxième classe se trouvent réparties entre les trois provinces de la manière suivante : 1° province d'Oran, 20, attribuées à MM. Rouchouse, Brest et Jourdan, Liotier, Mardoché Darmon, Schérer, Sibour, Verlingue, Berton, Bleur, Graillat, Lallemand, les officiers de Lalla-Maghrnia, Dubois et Garbé, Costérisan, Delattre, Esturgot, Levens, Oliva, Mme Petrus-Borel et Nom de Deu; 2° province d'Alger, 17, attribuées à MM. Belle, Perrot Bergeras, Cordier et Maisons, Déroussy, Dénier, Frédérie, Beyer, Gauran, Gohy, Gravier et Caillol, Kaczanowsky et Thierry, Morelli, Martin et Desnoë, Mazères, Ruffat, Jacob, Graciet; 3° province de Constantine, 6, attribuées à MM. d'Uzer, Garrigue, le directeur de la pépinière de Bône, Wolff, Moureau et Arnaud, Mme de Lambert. Enfin la province d'Oran a obtenu 8 mentions honorables, réparties entre MM. Cartois, Desmoulins, baron Duperrier de Franqueville, Gosselin, Joyot, l'Orphelinat de Miserghin, Lecordier, l'Union agricole du Sig; et la province d'Alger, 5, attribuées à MM. Arviset, Gérardot, Lacroix, Michel et Poinsinet.

Le jury, en déterminant le mérite et la valeur industrielle des cotons présentés à son examen, a dû nécessairement tenir compte des conditions mêmes de leur production, c'est-à-dire de l'étendue des terres cultivées, de l'importance respective des récoltes, de la grandeur des sacrifices faits par les planteurs pour donner à leurs entreprises le caractère d'une exploitation sérieuse et durable, et enfin du zèle, de l'intelligence et de l'activité déployés par eux pour doter le monde industriel d'une des plus utiles conquêtes du travail agricole sur cette terre africaine, si récemment ouverte au génie fécondant des peuples civilisés. Or nul planteur algérien, suivant le jury, n'avait mieux rempli ce programme que MM. Masquelier et Dupré de Saint-Maur, qui, dans les plaines d'Arbal et du Sig, ont livré à la seule culture cotonnière plus de 130 hectares de terre, prémisses de plantations plus grandes encore, et consacré à cette culture, depuis trois ans, plusieurs centaines de mille francs. Nul n'avait obtenu des produits plus abondants et d'une qualité commerciale plus remarquable, au moyen des excellentes graines apportées par eux d'Amérique, et des machines à égrener, *Maccharty-gin*, importées également par leurs soins des lieux de construction. Nul enfin n'avait imprimé, par son exemple, une impulsion plus vive à la culture du coton dans la province, et aidé ainsi à ses développements. N'avaient-ils pas d'ailleurs partagé, en 1854, avec le caïd de Guelma, la prime impériale, et toutes les apparences n'indiquaient-elles pas que cette même prime impériale leur serait exclusivement attribuée en 1855? Une suprématie aussi marquée comportait la suprématie dans les récompenses, et le jury, pour rendre hommage à la haute pensée qui avait institué la prime impériale, avait résolu d'abord de décerner une médaille d'honneur à ceux qui l'avaient si noblement conquise.

Plus tard, il décida que ce témoignage se trouverait compris dans la grande médaille d'honneur collective décernée au ministère de la guerre.

Vient en seconde ligne M. Adam, du Tlélat, l'un des colons les plus sérieux et les mieux posés de la pro-

vince d'Oran, qui s'est résolument lancé aussi dans la culture du coton, à laquelle il a consacré, en 1855, plus de 30 hectares de ses meilleures terres, sans parler de ses autres cultures, et qui n'a épargné ni soins ni dépenses pour arriver à des résultats satisfaisants. Essayant, de même que M. Sibour, à Saint-Denis-du-Sig, la culture du coton longue soie bis-annuel, il a obtenu des produits d'une beauté et d'une force extraordinaires, et résolu du même coup, peut-être, le problème de la maturité hâtive du coton en Algérie, où le point essentiel est d'achever la cueillette avant la saison des pluies. Le jury, frappé de la superexcellence des cotons de M. Adam, après lui avoir accordé déjà une médaille de première classe dans la catégorie de l'industrie des cotons, lui attribua une autre médaille de première classe dans la catégorie de l'agriculture, voulant signaler ainsi le fait exceptionnel et digne d'attention qui s'était révélé à ses examens. En même temps les cotons de M. Adam envoyés à l'exposition impériale d'horticulture, aux Champs-Élisées, y remportaient la médaille d'or, ce qui venait confirmer tous leurs autres triomphes. Enfin M. Adam paraît être le planteur qui, après M. Masquelier, a le plus légitimement aspiré, en 1855, à l'honneur de la prime impériale.

Dans la province d'Alger, M. Hardy, directeur de la pépinière centrale du Gouvernement, s'était appliqué à produire toutes les espèces de coton connues, afin d'étudier l'aptitude des unes et des autres sur le sol Algérien. C'est ainsi qu'il put en envoyer à l'exposition universelle 22 espèces différentes, véritablement remarquables par le bel aspect de la matière, et qu'il faut dénommer ici pour servir d'éléments à l'histoire de la production cotonnière de l'Algérie, que l'on écrira sans doute un jour; ce sont les cotons Louisiane blanc, Louisiane mexicain (petit Gulf), Louisiane New-York, Louisiane rouge, Mississipi, Dean-Texas, pur Mexicain, courte soie d'Ivice, Castellamare blanc, Castellamare rouge, Malte rouge, Jumel, Géorgie courte soie, Géorgie longue soie, 9 variétés, savoir : Géorgie très-fin et extra-fin, graines Masquelier; Géorgie très-fin, extra-fin, extra-superfin, et nec plus ultra, graines Edmond Cox; Génrgie à graines velues et extra-superfin, graines Seabrook; Géorgie extra-beau, graines envoyées par le consul de France à Charlestown. M. Hardy s'est appliqué à constater le rendement agricole de chacune de ces espèces de coton et de leurs variétés pour l'année 1854, et cette constatation présente le plus grand intérêt, en ce qu'elle indique le parti qu'on peut tirer des unes et des autres dans une culture bien organisée.

DÉSIGNATION DES ESPÈCES.	SURFACE ENSEMENCÉE (mètres carrés).	POIDS DE COTON BRUT récolté.	COTON BRUT, PRODUIT par hectare.	RENDEMENT POUR CENT EN COTON ÉGRENÉ.	OBSERVATIONS.
Louisiane blanc	120	16k 450g	1,370k	27. 50	
Castellamare blanc	115	14. 450	1,230	26. 30	
Pur mexicain	380	38. 350	1,000	27. 00	
Géorgie courte soie	180	28. 300	1,570	27. 00	
Dean (Texas)	40	3. 700	925	25. 67	
Mississipi	416	51. 000	1,220	27. 75	
Jumel	50	2. 300	460	25. 72	
Louisiane mexicain (petit Gulf)	320	34. 600	1,080	29. 00	
Louisiane New-York	102	12. 200	1,190	28. 22	
Courte soie d'Ivice	12	1. 200	1,000	24. 19	
Castellamare rouge	84	10. 450	1,240	23. 25	
Louisiane rouge	72	9. 500	1,310	24. 50	
Malte rouge	198	28. 000	1,420	27. 90	
Géorgie très-fin (Masquelier)	193	14. 400	740	20. 67	
Géorgie extra-superfin (Masquelier)	189	11. 500	600	22. 05	
Géorgie très-fin (Cox)	232	18. 000	770	19. 75	
Géorgie extra-superfin (Seabrook)	1,380	74. 500	540	16. 66	
Géorgie extra-fin (Cox)	232	19. 600	590	21. 13	
Géorgie à graines velues (Seabrook)	24	1. 500	620	21. 42	
Géorgie extra-superfin (Cox)	164	9. 700	590	22. 85	
Géorgie extra-beau (consul de Charlestown)	83	4. 390	520	18. 73	
Géorgie nec plus ultra (Cox)	102	4. 730	460	20. 76	

Personne d'ailleurs n'a plus contribué que M. Hardy, par ses enseignements et par ses écrits, à répandre la culture rationnelle et méthodique du coton en Algérie. Aussi les Américains lui ont-ils rendu le témoignage que ses notices imprimées contenaient tout ce qu'on pouvait dire d'utile et de pratique sur cette culture, au sujet de laquelle, il n'y avait plus rien à lui apprendre. M. Hardy doit donc partager avec M. Cox, l'habile filateur, l'honneur d'avoir un des premiers appelé l'attention du Gouvernement et du public sur les grands avantages que pouvait offrir pour les colons et pour la manufacture métropolitaine la culture cotonnière entreprise sur une échelle et dans des conditions convenables sur le sol algérien. Le jury a voulu tenir compte d'un pareil mérite, en considérant d'ailleurs les autres points par lesquels M. Hardy se recommandait encore à sa juste sollicitude. Or voici ce que dit le jury dans un de ses rapports : « C'est au « zèle de M. Hardy qu'on doit le succès des diverses cultures que les colons ont successivement adoptées « depuis quinze ans. A l'exposition de 1849, M. Hardy obtint une médaille d'or et la décoration. La collec- « tion qu'il a envoyée cette année à l'exposition universelle prouve que ni son zèle ni ses efforts ne se « sont ralentis depuis 1849. » Bref, M. Hardy est mentionné sept fois sur le travail des récompenses proposées par le jury d'examen.

Après la belle collection des cotons de M. Hardy, composée d'arbustes chargés de capsules et de riches échantillons, il est juste d'accorder ici une mention spéciale aux cotons de MM. Ferré, Grima, Percheron, Morin, Reverchon, Fruitié, cotons remarquables par leur force, leur finesse, leur riche apparence, et surtout un magnifique échantillon de M. Christian Krill, qui ne le cède sous aucun rapport aux marques les plus estimées des États-Unis d'Amérique.

Peut-on dire maintenant qu'il y a possibilité pour l'Algérie de produire d'excellents cotons sur tous les points de son territoire cultivable? Oui, certainement, car cette vérité repose sur les témoignages les plus solennels et les plus authentiques, et principalement sur la puissance invincible des faits. Mais peut-on conclure de là d'une manière certaine que l'Algérie fournira un jour à la manufacture française et européenne des quantités importantes de cotons à ouvrer, concurremment avec les autres pays producteurs? Oui encore, si l'on parvient à y implanter cette culture dans les conditions de stabilité et d'étendue qui seules peuvent assurer le succès, à l'aide des capitaux, d'une main-d'œuvre abondante et de l'expérience pratique des lois naturelles qui déterminent en temps et lieux la végétation des plants et la maturité des récoltes. Ensuite il faut bien se pénétrer de cette vérité, qu'une culture comme celle du coton, quelle que soit d'ailleurs l'aptitude du sol et du climat, ne s'improvise point. Il lui faut du temps pour naître et s'organiser, et il lui en faut encore pour s'étendre et devenir prospère. Il a fallu soixante-dix ans aux États-Unis pour arriver où ils en sont. Il a fallu vingt ans à Méhémet-Aly, avec sa puissante et ferme volonté, pour asseoir la culture du coton en Égypte et la rendre véritablement productive. Il a fallu des siècles à l'Inde et à la Chine pour devenir les plus grands pays producteurs de cette matière, qu'ils absorbent d'ailleurs entièrement. Or il y a trois ans à peine que l'Algérie s'occupe de la culture du coton à l'état d'industrie agricole (après dix années d'essais isolés, non sans fruit et sans succès quant à l'excellence du produit), et l'on a vu, dans la dernière campagne, deux à trois mille hectares de terre plantés en coton et quinze cents balles livrées au commerce. Mais, étrange pays que le nôtre, où l'on prétend semer le matin et récolter le soir, cela n'est pas assez, et l'on veut une démonstration plus décisive! Sans doute, ce n'est pas assez, si l'on considère les besoins de la France, qui va chercher à l'étranger, tous les ans, pour soixante à quatre-vingt millions de coton à ouvrer; mais c'est beaucoup déjà eu égard aux moyens d'action dont dispose l'Algérie. Qu'on augmente, qu'on multiplie ces moyens d'action; qu'on fasse taire les préjugés qui écartent de ce pays les capitaux; qu'on ouvre les yeux sur les solides résultats que cette terre féconde promet aux entreprises sagement concertées, et qu'on sache attendre; alors on verra les merveilles de ce pays, non-seulement dans les résultats de sa production cotonnière, mais encore dans tout ce que la terre fournit de plus essentiel à la vie des individus et des nations!

Le Chef de l'État, dans sa pensée prévoyante, a su tenir compte des difficultés de l'entreprise, en instituant sur sa cassette la prime impériale en faveur du planteur algérien le plus méritant, et en sanc-

tionnant, sur la proposition du département de la guerre, deux décrets importants, celui qui institue des primes provinciales pour les producteurs de second ordre, qui ne peuvent aspirer à la prime impériale, et celui qui porte que l'administration achètera aux planteurs de coton, petits et grands, les produits de leur récolte reconnus de qualité bonne, attendu l'impossibilité où se trouvent la plupart d'entre eux, dans l'état actuel des choses en Algérie, d'envoyer eux-mêmes leurs produits sur les marchés de consommation.

Le jury international et les esprits pratiques ont applaudi à ces sages mesures, dont la durée réglementaire est fixée à cinq ans, et tous ont exprimé le vœu qu'à l'expiration de ce terme elles fussent prolongées pendant une nouvelle période quinquennale, afin de mieux assurer le succès d'une culture si importante dans ses conditions d'avenir et de stabilité. Voici ce qu'ajoute le jury à ce sujet : « Il n'appartient pas au jury « d'indiquer au Gouvernement français la marche qu'il doit suivre, mais il peut dire avec certitude que « l'Europe manufacturière le remercie des efforts qu'il a tentés, et qu'elle regardera comme un grand « service rendu à l'humanité et à la civilisation la propagation en Algérie de la culture du coton sur une « échelle incessamment agrandie. Si ses vœux sont pris en considération, l'exposition universelle de Paris « laissera un beau souvenir dans les esprits, un vif sentiment de gratitude dans les cœurs du jury. »

TABACS.

Tabacs en feuilles. — Indépendamment du service des tabacs de l'Algérie, qui a envoyé à l'exposition universelle une très-belle collection de tabacs en feuilles des trois provinces, provenant de la culture des colons européens et de la culture des Arabes, 42 agriculteurs algériens et 3 arabes ont envoyé des tabacs en feuilles sous leur nom propre. Dans la collection du service des tabacs, remarquable par la belle apparence des produits et par l'habile disposition donnée aux ballots pour leur conservation et pour l'agglomération des masses sous un volume restreint, on distinguait les tabacs en feuilles du Sahel, de la Mitidja, des confins de l'Atlas et des montagnes du Djurjura, dans la province d'Alger; ceux de Miserghin, de Mostaganem et de Saint-Denis-du-Sig, dans la province d'Oran; et ceux de Philippeville, de Mondovi, de Barral et des tribus arabes des Beni-Urgine et de Sebaà, dans la province de Constantine. Les centres de Birkadem, de l'Arba, de Soumah, de l'Oued-Alleg, de Boufarik et de la Chiffa, représentaient les principales zones de la production européenne, et les territoires des Beni-Khelil, des Krachenas, des Halouïa, des Amrossa et de Ferska, celles de la production arabe, pour la circonscription d'Alger. Les tabacs des Beni-Khelil, des Krachenas et des autres tribus indigènes, proviennent de graines depuis longtemps cultivées par elles sur le sol algérien; ils sont estimés et recherchés dans la colonie, et la régie métropolitaine leur fait aussi un excellent accueil. Quant aux tabacs cultivés par les colons européens, ils proviennent principalement des graines de la Havane, des Philippines, de l'Amérique continentale, Virginie, Maryland et autres, du Palatinat, de France, et d'une graine indigène appelée *Chibli*, cultivée dans la tribu des Ouled-Chebel. Cette variété, que l'on distinguait surtout dans l'exposition algérienne, se rapproche beaucoup du Maryland. Il est, dit le rapport du jury, moelleux, parfumé, présente peu de montant, a les nervures assez fines, et les feuilles ont assez d'ampleur et d'élasticité pour faire des robes de cigares. Ils forment un appoint de quelque importance dans les approvisionnements de la régie française, dont les acquisitions de l'espèce pour 1855 peuvent être évaluées à trois millions de kilogrammes. On s'en sert aussi en Algérie, mélangés avec des tabacs exotiques pour la fabrication des cigares. Cet emploi, joint à la fabrication des tabacs hachés et des tabacs en poudre pour les indigènes, et au commerce d'exportation de la marine marchande, assure aux tabacs en feuilles de l'Algérie de précieux débouchés, sans compter ceux de la métropole, où les consommateurs s'habitueront à prendre goût à leur saveur orientale. Ce qui, jusqu'à présent, distingue les tabacs de production algérienne, c'est moins l'énergie concentrée de l'arome, comme dans les tabacs de la Havane et de Manille, considérés comme tabacs de luxe, qu'une saveur plus douce sans manquer d'énergie, qui les rend propres à la plus grande généralité des consommateurs. Ce jugement, qu'en a porté la manufacture impériale de Paris, a été confirmé par le jury international, qui a accordé 39 récompenses, sur 43 exposants, aux tabacs en feuilles de l'Algérie, c'est-à-dire 13 médailles

Digitized by Google

ue première classe, 15 médailles de deuxième classe, et 11 mentions honorables. Les médailles de première classe ont été attribuées, savoir : 1° au service des tabacs de l'Algérie, pour sa belle collection de tabacs en feuilles à nulle autre pareille dans l'exposition universelle, à cause aussi du concours éclairé et rempli de sollicitude prêté par ce service à la culture du tabac dans la colonie; 2° pour la province d'Alger, à MM. Baudens, de Blidah; Enderlen, de Douéra; Girardot, de Boufarik; Jacob, de Coléah; Mazères, de Dély-Ibrahim; Morelli, de l'Aoucb-Farghen; Morin, d'El-Biar; Portanier, de Boufarik; Reverchon, de Birkadem; 3° pour la province d'Oran, à l'Orphelinat de Misergbin et à l'Union agricole du Sig; 4° pour la province de Constantine, à M. Camelin, de Bône. Les médailles de deuxième classe ont été attribuées : 1° pour la province d'Alger, à MM. Barrat, Bonnet Diego, Gsuran, de Birkadem; Fruitié, de Chéragas; Cordier et maison, de la Rassauta; Perrot et Bergeras, d'Oued-el-Halleg; les tribus des Beni-Urgine et de Sebaâ; 2° pour la province d'Oran, à MM. Lagier, d'Aïn-Tédelès; Lejeune, de Sour-Kelmitou; Nom de Deu, de Saint-Denis-du-Sig; les officiers de Lalla-Magbrnia, Oliva, d'Arzew; Sohn, du Trélat; 3° pour la province de Constantine, à Mme de Lambert, à Philippeville. Les mentions honorables ont été décernées : 1° à MM. Kaczanowski et Tbierry, de Boufarik; Lesage, de Crescia; Marcot et Olivés, de Birkadem; 2° à MM. Gosselin, d'Arzew; Lecordier, d'Aboukir, et le Hadj-Mohamed-ed-Dib, de Tlemcen; 3° à M. Lutzow, à El-Agar-Meymès, de Mondovi; Abmed-Flita, du Souf, et Rebab-ben-Mohamed, de Milsh, dans la province de Constantine.

La culture du tabac en Algérie pouvait-elle recevoir un témoignage plus encourageant et une incitation plus solide à persévérer dans la bonne voie où elle est entrée, par un choix constant des meilleures graines et des meilleurs terrains, et par une préparation de plus en plus convenable des produits récoltés? Non, sans doute, et tous les colons algérieus doivent se féliciter d'un succès qui assure à cette branche de leur industrie agricole un riche et prospère avenir. « Entre toutes les expositions de tabac, dit le rapport « du jury international, se distinguait l'exposition algérienne, immédiatement après celle de Cuba, non pas « que le tabac algérien ait une valeur bors ligne, mais parce que cette culture a pris récemment une très- « grande importance en Algérie. »

Tabacs fabriqués. — Si les tabacs en feuilles algériens ont eu grande faveur auprès du jury international, les tabacs fabriqués n'ont pas obtenu le même succès. Est-ce à dire que cette fabrication s'exerce mal en Algérie, et que l'on y fasse un mauvais emploi des tabacs que donne la culture du pays? Non, car il est certain que la fabrication des cigares s'y fait sur une assez grande échelle et d'une manière avantageuse dans tous les centres importants, à Alger, Philippeville, Bône, Mostaganem, Mascara, Tlemcen et Oran, au moyen des populations espagnoles babituées à ce genre de travail. Les spécimens envoyés à l'exposition universelle en font foi, et tout le monde a pu remarquer la bonne contexture des cigares algériens, fabriqués pour la plupart avec des tabacs de provenance étrangère, tels que le Havane, le Virginie, le Maryland, le Kentucky, le Porto-Rico, le Saint-Domingue, le Brésilien, le Hollande, le Palatinat, l'Alsace, mélangés ou purs de tout mélange. Si les tabacs de culture algérienne entrent pour des quantités restreintes dans la fabrication des cigares en Algérie, c'est que leurs qualités essentielles ne répondent pas suffisamment encore au goût actuel des fumeurs. Il faut avouer aussi que la couleur jaune de quelques tabacs algériens ne prévient pas toujours en leur faveur, bien que la qualité aromatique ne leur manque point.

Parmi les cigares envoyés par les fabricants algériens, la collection de MM. Bosson frères, à Oran, se faisait remarquer par l'excellence de la fabrication, le nombre et la variété des spécimens, la bonne apparence des produits et le bon marché des prix de revient. Ainsi on y voyait les Impériales, les Saint-Domingo et Dama-Juana, les Havane pur supérieur fort, les Havane pur supérieur doux, au prix de 100 francs le mille; les Carrés Saint-Domingo et Havane, les Carnaval Virgine et Alsace, les Havane pur supérieur fort, les Havane pur supérieur doux, au prix de 80 francs le mille; les Palatinat et Dama-Juana, 60 francs; les Palatinat et Havane, 80 francs; les Palatinat et Saint-Domingo, 80 francs; les Hollande et Porto-Rico, 50 fr.; les Palatinat et Havane, 50 et 60 francs; les entr'actes Havane pur supérieur, 45 francs; les Américains

Digitized by Google

Virginie pur fort, 40 francs; les mêmes à la vanille, 40 francs; les Virginie et Saint-Domingo fort, 40 francs; les Palatinat et Saint-Domingo, 40 francs; les Palatinat et Porto-Rico, 37 fr. 50 cent.; les mêmes, musqués, 40 francs; les Palatinat pur, 35 francs; les Hollande et Porto-Rico, 40 francs; les Chinois Kentucky pur supérieur, 30 francs; les Brésiliens Saint-Domingo et Palatinat, 35 francs; les entr'actes Palatinat et Havane supérieur, 32 fr. 50 cent.; les Alsace et Havane plats, 35 francs; les Alsace et Palatinat, 30 francs; les cigares intérieur Chibli, de culture algérienne, et cape Palatinat, 30 francs; les mêmes, premier choix, 50 francs; les mêmes cape Alsace, troisième choix, 17 fr. 50 cent.; les entr'actes Alsace et Palatinat, 20 francs; les cigarilles Alsace et Havane, 40 francs; les queues-de-rat Alsace et Porto-Rico, 25 francs; les Alsace et Kentucky, 25 francs; les Hollande et Palatinat, 27 fr. 50 cent.; les façons corso Virginie pur gros, 20 francs; moyens, 17 fr. 50 cent.; petits, 15 francs; les Alsace et Virginie, deuxième choix, 17 fr. 50 cent.; les cigarettes de dames Virginie et Alsace, 10 francs; les cigarettes Varinas, 5 francs; les cigarettes Havane supérieur fort, 5 francs; les cigarettes Virginie fort, 4 francs; les cigarettes Havane supérieur doux, 5 francs; les cigarettes Maryland, 5 francs; les bouts-coupés Alsace et Havane, 15 francs le mille. MM. Bosson avaient exposé, en outre, du tabac à fumer caporal à 2 fr. 40 cent. le kilogramme, en tonneaux et en paquets; du Maryland, à 3 francs le kilogramme; du Virginie, coupe superfine, à 3 francs le kilogramme; du même, deuxième choix, à 2 francs le kilogramme; du tabac indigène algérien, à 3 francs le kilogramme; du Swicent, coupe fine, à 2 fr. 60 cent. le kilogramme; du Havane, à 6 francs le kilogramme. Ils avaient exposé, enfin, du tabac à priser français, n° 1, à 2 francs le kilogramme; n° 2, à 1 fr. 50 cent. le kilogramme; du tabac à priser indigène, à la rose, à 3 fr. 50 cent. le kilogramme, et au citron, à 3 francs le kilogramme.

Des exportateurs étrangers, à l'inspection de cette collection de cigares remarquables par leur façon, leur bonne apparence, la qualité des tabacs employés à leur confection et la modicité des prix, ont affirmé qu'il y aurait avantage pour le commerce à expédier la plupart de ces cigares dans les pays d'Amérique et d'Australie. Ce serait un excellent débouché pour la fabrication algérienne.

M. James Brown, de Mostaganem, avait envoyé à l'exposition des cigares fabriqués avec des tabacs Virginie et Kentucky, et avec trois espèces de tabac algérien, le Chibli, le Mazafran et le Bône. M. Mons, de Philippeville, qui occupe quarante à cinquante ouvrières espagnoles, et qui fabrique sur le pied de deux millions de cigares par an, a également exposé une série d'échantillons composée de cigares grand Trabucos Palatinat, à 80 francs le mille; grand Palatinat demi-Havane, 80 francs; Régalia Palatinat, 60 francs; Kentucky pressé, 60 francs; Panatellas Trieste demi-Havane, 60 francs le mille; Panatellas Palatinat demi-Havane, 60 francs; Panatellas Palatinat, 60 francs; grand Hollande, 60 francs; petit Hollande, 40 francs; petit Trieste demi-Havane, 40 francs; Brésilien Palatinat, 40 francs; demi-Trabucos Palatinat demi-Havane, 60 francs; Palatinat demi-Havane, 50 francs; Palatinat ordinaire, 30 francs; petit Palatinat, 20 francs; Trieste, 40 francs le mille, etc.

M. Scognamiglio, de Philippeville, a exposé des cigares Trieste et Palatinat, Regalia, Virginie ordinaire, Palatinat et Brésilien.

Mme Levillain, d'Alger, dont la fabrique est la plus importante de l'Algérie, et qui est renommée pour la qualité et la bonne apparence de ses cigares, présentait des cigares cape Palatinat et tripe Algérie; cape Algérie et tripe Palatinat; cape et tripe Algérie; cape Palatinat; tripe Palatinat et Algérie; enfin des cape Palatinat et intérieur Havane.

M. Corvino, d'Alger, avait des cigares Régalia; des cape Algérie, intérieur Algérie et Palatinat; des cape Algérie, intérieur Palatinat et Alsace; des pur Algérie; des cape Palatinat et intérieur Algérie; des Havane pur; des cape Sainte-Marthe et intérieur Havane.

M. Meynier, d'Alger, a fait figurer des cigares Palatinat et des Virginie, à 30 francs le mille.

MM. Raimondi et Fernandès, d'Alger, ont aussi exposé plusieurs échantillons de cigares.

M. Garro fils, de la même ville, a envoyé une collection de milords Havane, à 80 francs le mille; Régalia, intérieur Havane, cape Palatinat, à 65 francs; Londeres Havane, à 55 francs; milords, intérieur Havane, cape Palatinat, à 50 francs; Palatinat pur, à 35 francs; Virginie pur, à 25 francs; Corso, 17 fr. 50 cent.

Digitized by Google

M. Garro avait envoyé, en outre, du tabac à fumer Virginie coupe fine, à 2 fr. 25 cent. le kilogramme; caporal, à 2 fr. 25 cent.; tabac à chiquer, 2 fr. 80 cent. le kilogramme; tabac en poudre, mélange de tabac Virginie et de tabac indigène, à 3 fr. 75 cent. le kilogramme.

M. Reverchon, de Birkadem, qui figure parmi les exposants de tabacs en feuilles, avait envoyé des cigares pur Philippin et Chibli, c'est-à-dire exclusivement fabriqués avec des tabacs de culture algérienne.

M. Halbous Samuel, d'Alger, avait envoyé des tabacs bi-tors ou à chiquer, en barils.

Enfin El-Hadj-Mohamed-ed-Dib, de Tlemcen, avait envoyé à l'exposition des tabacs en poudre, à la rose, et sans parfum. D'autres indigènes, Bel-Hamouchi, caïd de Milah, et Ahmed-Flita, de Souf, avaient envoyé des tabacs en poudre, propres à la consommation des populations du pays.

Il y avait donc à l'exposition universelle une grande collection de cigares et de tabacs fabriqués algériens, et l'on a vu que le commerce étranger lui-même avait remarqué la bonne confection et la modicité des prix des cigares. Tout cela comporte pour l'industrie des tabacs de l'Algérie un témoignage qui doit réagir sur ses développements et sur son avenir.

Les cigares de M. Bosson, d'Oran, ont obtenu une médaille de deuxième classe.

SOIES ET SOIERIES.

Soies. — Le nombre des exposants de soies en cocons et de soies grèges de l'Algérie n'était pas très-considérable. Il s'élevait à 21, y compris les pépinières du Gouvernement, où vont se faire filer presque tous les cocons provenant des éducations faites par les éleveurs de vers à soie de l'Algérie, qui n'ont pas encore pu se procurer les engins de filage nécessaires, et qui trouvent plus d'avantage, dans l'état actuel des choses, à vendre leurs cocons à l'administration, qui les fait filer, et qui expédie ensuite les soies grèges à Lyon, où elles sont livrées au commerce et à l'industrie par les soins d'une maison recommandable, la maison James Bianchi et Duseigneur. L'exposition des soies algériennes se faisait donc remarquer moins par le nombre des exposants que par l'importance des produits exposés. Une magnifique collection de soies grèges avait, en effet, été préparée par les soins de la pépinière centrale d'Alger, qui représentait ainsi la grande majorité des éleveurs de la province. 100 kilogrammes de soies jaunes et blanches, d'un beau titre, en flottes parfaitement conditionnées, dont les ondulations dorées et de neige éclatante présentaient à l'œil l'aspect le plus riche et le plus éblouissant, se déployaient largement au milieu des belles étoffes fabriquées avec des soies algériennes par la manufacture de Lyon, étoffes qui se faisaient admirer elles-mêmes à droite et à gauche sur une grande étendue. On voyait ainsi, du même coup, et la matière première dans toute sa beauté et le produit fabriqué dans toute sa splendeur, préludes significatifs de l'alliance étroite qui unira de plus en plus entre elles la sériciculture algérienne et l'industrie métropolitaine, qui fait un si grand usage du produit des vers à soie. A côté des soies de la pépinière centrale d'Alger figuraient celles de la pépinière de Bône, également remarquables par la beauté et l'éclat de la matière. Ces dernières étaient filées à 4/5 cocons pour les éducations faites à Philippeville, et à 3/4 cocons pour les éducations faites à Bône. La pépinière de Batna avait aussi envoyé des soies filées jaunes et blanches et des cocons jaunes. La pépinière de Constantine avait envoyé des cocons milanais. M. Barnoin, de Constantine, et Mme Lambert, de Philippeville, exposaient des soies filées. La préfecture d'Oran avait envoyé de la soie en cocons et des tissus de soie fabriqués à Lyon, dont il sera parlé un peu plus loin. MM. Buisson, d'Aïn-Tédelès, Gouiraud, de Tlemcen, et l'Orphelinat de Miserghin, exposaient des soies filées. M. Soumain, d'Aïn-Tédelès, avait des soies filées et des soies en cocons sur un buisson. L'Union agricole du Sig et M. Costérisan, de Sidi-Chami, exposaient des cocons. Dans la province d'Alger, la maison de la Sainte-Enfance, de Kouba; Mme Gauran, de Birkadem; Mme Masson, de Mustapha-Supérieur; M. Gérardot, de Boufarik, et M. Reverchon, de Birkadem, exposaient des soies filées et des cocons petits Milanais, espèce qui paraît réussir le mieux en Algérie et donner un rendement plus considérable, eu égard aux quantités de feuilles de mûrier absorbées par les vers à soie. Ainsi 800 kilogrammes de feuilles sagement distribuées peuvent fournir, dans la province d'Oran, 40 à 45 kilogrammes de cocons jaunes

ou blancs. Dans la province d'Alger, le rendement doit être plus considérable encore. On sait que les soies de production algérienne, livrées depuis plusieurs années au commerce, sont assimilées par l'industrie aux plus belles soies des Cévennes. Ce témoignage avait été confirmé l'année dernière encore par le commerce de Lyon, et voici ce qu'écrivait, le 20 mai 1855, la maison James Bianchi et Duseigneur au sujet des soies d'Algérie : « Tout le monde remarquera la beauté des soies de l'Afrique envoyées à l'exposition universelle, mais le consommateur seul peut en apprécier tout le mérite et comprendre à quel point il est désirable que cette belle industrie se développe dans la colonie. Chargés du placement des soies de l'Algérie depuis la fondation de la filature centrale d'Alger, si habilement dirigée par M. Hardy, notre tâche a été constamment facile. Aujourd'hui ses produits sont placés en première ligne, et leur production est loin de fournir aux demandes qui nous sont journellement faites; nous avons, pendant la durée de cette saison, réalisé l'organsin ouvré dans l'usine de M. Blanc-Baratier, de Mirmande, à la parité pour le moins des belles filatures des Cévennes. Nous envoyons pour l'exposition universelle deux essais de ladite grége, en faisant remarquer que les renseignements sur son dévidage dépasse ce qui d'ordinaire est exigé pour établir la parfaite qualité d'une soie, c'est-à-dire l'indication *bonne propre*, puisqu'elles ont obtenu la dénomination de *très-bonne propre*. Voici, au surplus, la copie du bulletin officiel :

« Lyon..... 1855. Essai pour les soies gréges de l'Algérie.

	Soie de..... 10	
	10	
N° 988.	11	Titre de 11 1/2.
	12	
J. B. D.	12	
4.	12	
J. Cornet.	12	Très-bonne propre.
	13	
	92	

« Nous ajouterons que, pour les produits de Constantine, Philippeville, Bône et Oran, qui nous sont tout récemment parvenus, nous avons constaté une très-grande amélioration dans la qualité de ces soies relativement à l'an passé. Elles n'auront bientôt plus rien à envier à la filature d'Alger, puisqu'elles sont alimentées comme celle-ci par des cocons que tous les fileurs admirent, et qui feront un jour la richesse de l'agriculture algérienne. Signé Duseigneur. »

Ce témoignage d'une autorité fort compétente a été justement apprécié par le jury, qui l'a confirmé en rendant hommage à la beauté et à la perfection des soies algériennes, présentées par la pépinière centrale d'Alger et filées dans la belle filature que possède cet établissement. Cette filature se compose de 60 bassines. Les tours sont en fer et fonte, les bassines en cuivre, montées sur pieds en fonte. Une machine à vapeur met les tours en mouvement. Le chauffage des bassines n'a pas lieu par la vapeur mise en contact avec l'eau des bassines, mais il se fait par la circulation de la vapeur dans des tuyaux qui traversent l'eau des bassines. De cette façon, l'eau de toutes ces bassines est réglée à la même température par un seul robinet d'introduction. Un thermomètre sert de guide pour la température, qu'il ne dépend plus du caprice ou de la commodité des fileurs d'augmenter ou de diminuer. Cette uniformité dans la température, qui est tenue invariablement pour le dévidage à 85° centigrades, assure une ténacité et une élasticité régulières à la soie. La cuite et le battage des cocons se font séparément à complète ébullition. La soie est filée dans de l'eau distillée obtenue par la condensation de la vapeur dans les tuyaux de circulation, et qui est recueillie dans un réservoir. On n'y ajoute aucune émulsion de chrysalide, ce qui fait que cette soie est extrêmement pure et ne fait aucun déchet au décreusage. L'encroisure est très-forte, et se fait à 225 tours, par les croiseurs compteurs de Roëck, de Lyon En Algérie, le temps humide

Digitized by Google

occasionne quelquefois du gommage, parce que le fil ne peut sécher entièrement avant de s'enrouler sur l'asple; cependant on peut obvier à cet inconvénient, ainsi qu'on l'a fait du reste, en dirigeant sur les tours un courant d'air chaud et sec. Mais la collure qui existe à l'endroit où les fils reposent sur les barres de l'asple n'est pas un défaut, ou du moins n'est pas un défaut inhérent aux soies d'Algérie, car toutes les soies des plus grandes et meilleures filatures sont dans ce cas. Cette circonstance ne retire aucune valeur aux soies, et le moulinage n'en éprouve aucune difficulté, parce qu'on a l'habitude, en général, de mouiller légèrement cette partie. Le jury a remarqué que les soies de la filature d'Alger ne figuraient pas en petits échantillons préparés uniquement pour l'exposition universelle. C'était, comme on l'a vu plus haut, une balle entière de 100 kilogrammes, exposé fidèle de l'ensemble des soies livrées au commerce par cette filature, c'est-à-dire toutes semblables quant à la régularité, la ténacité et l'élasticité. On file à 4/5 cocons. Le titre est de 10 1/2 à 11 deniers, la ténacité est de 35 grammes, et l'élasticité de 40 p. 0/0. Les essayeurs publics de Lyon lui donnent invariablement les notes *tourne bien* et *très-bonne propre*, ce qui est, en fabrique, l'éloge le plus élevé que l'on puisse faire d'une soie grége.

Soieries. — Une démonstration non moins puissante de l'excellence des soies algériennes résultait de la fabrication avec ces mêmes soies, par les meilleures fabriques de Lyon, de tissus unis et brochés d'une très-belle qualité et d'une grande richesse. Ainsi, la maison Savoye-Ravier et Chanut avait fabriqué des velours coupé, 25 p. émeraude; de la brocatelle antique, 72e, noir et bluet; du pékin-brocatelle, 72e, gris et blanc; du taffetas uni, 64, bluet. — La maison Mathevon et Bouvard, de la veloutine, 75/100, mode et bluet; du pékin, 90/100, blanc et rose broché nuance; de la veloutine, 60/100, noire et diverses couleurs; de la brocatelle, 55/100, couleur d'or broché nuance. — La maison Lemire père et fils, de l'étoffe brochée à bouquets fond blanc. — La maison Heckel aîné et compagnie, du satin 57/100, gris fin cuit, et du satin Isly cuit. — Tous ces tissus avaient été fabriqués en vue de l'exposition universelle, sur la commande de MM. James Bianchi et Duseigneur, et conformément aux instructions de M. Lautour-Mézerai, préfet d'Alger, par les habiles metteurs en œuvre dont les noms viennent d'être cités, et qui se sont empressés, avec un soin et un dévouement dignes d'éloges, à faire ressortir les qualités essentielles, solides et brillantes des soies de l'Algérie. De même, et conformément aux instructions de M. Majorel, préfet d'Oran, la maison Godemard-Meynier-Delacroix et compagnie, à Lyon, a fait confectionner, avec des soies de la province d'Oran, plusieurs genres de tissus, tels que brocatelle turquoise et blanc, reps ondulé vert et blanc, brocatelle mode et blanc, taffetas uni blanc, broché blanc et broché grenat pour rideaux, et enfin un magnifique groupe de fleurs brochées sur un fond blanc, destiné à Sa Majesté l'Impératrice. Tous ces tissus étaient fort beaux, et complétaient l'enseignement résultant des tissus fabriqués avec les soies de la province d'Oran.

MM. Renard frères, de Paris, avaient fait confectionner dans leur fabrique de Sarreguemines, avec des soies d'Algérie, de très-belles peluches, qu'ils exposèrent dans le compartiment algérien de l'exposition universelle, où elles furent remarquées et appréciées par les praticiens. Or voici ce qu'écrivaient MM. Renard frères, au sujet de ce genre de fabrication, qui ouvrirait un débouché de plus aux soies algériennes : « Au mois « de juin 1854, nous remarquâmes, à l'exposition permanente des produits de l'Algérie, des soies provenant de « cette colonie. Dans la pensée que nous pourrions en faire bon emploi dans notre genre de fabrication, « nous donnâmes ordre à notre maison de Lyon d'acheter une balle de cette soie, afin d'en faire l'essai. Cette « soie fut achetée le 27 septembre en grége, par M. Eymard, courtier en soie à Lyon, pour le compte de « MM. Brison, Philippe et Vibert, marchands de soie, qui, après l'avoir fait ouvrer par M. Teyssière, de « Saint-Donat (Drôme), nous la livrèrent le 27 novembre 1854. M. Eymard et MM. Brison, Philippe et Vibert « nous ont transmis les certificats attestant ces diverses opérations. Nous fîmes immédiatement mettre cette « soie en main, afin de lui faire subir les différentes opérations de décreusage, teinture et dévidage qu'elle « nécessitait avant d'être employée; nous avons obtenu ensuite des résultats tellement satisfaisants, que nous « n'avons pas hésité à les envoyer à l'exposition universelle. Les soies d'Algérie, employées déjà par un certain « nombre de manufacturiers de Lyon, et surtout par les fabricants de satins, n'avaient pas encore été em-

« ployées à la fabricatien des peluches pour la chapellerie, soit à cause de leur rareté, soit à cause de « l'hésitation que l'on apporte teujours à tenter des essais avec une matière aussi chère. Nous sommes donc « les premiers qui ayons essayé cette application, et voici les observations qu'elle nous a suggérées. Notre « genre de fabrication exigeant des soies de premier ordre, on peut affirmer que des soies propres à cette « fabrication sont bonnes pour tous les autres genres de tissus; or les soies d'Algérie, nous voulens parler « de celles qoe nous avons employées, et qui provenaient originairement de la pépinière centrale dn Gouver- « nement à Alger, sont d'une bonne naturc, très-nerveuses, et peuvent se classer, selon nous, au même rang « que les boos seconds fils des quartiars d'Annonay, c'est-à-dire au-dessus des soies da Provence et du Dau- « phiné; nous les considérons même comme bien supérieures en tous points aux soies de Syrie, d'Espagne, « d'Italie et du Piémont. Nous devons dire encere que la balle de soie achetée par nous, ouvrée par un « moulinier de second ordre, n'a pu donner qu'une soie également secondaire, tandis que les mêmes soies, « onvrées par des bommes spéciaux, tels que MM. Blanchon, Menet et Jérusélat, seraient de nature à rivaliser « avec les produits français les plus estimés. Au décreusage, cette soie s'est bien compertée; elle a pris « facilement la teinture et obtenu beaucoup de brillant, chose impertante dans la fabrication des peluches « et des étoffes noires en général. Quant au déchet, nous l'avons vu égal à celui des soies de trame. Cette « soie fort nerveuse se travaille bien au métier. En pièces, elle ne perd rien de ses qualités; elle donne, au « contraire, de la consistance au tissu par sa contexture ferme et légère tout à la fois. En France, ce sont les « soies de cette naturc qu'on estime le mieux. Une soie est répntée de bonne nature quand elle se présente « soyeuse, élastique et tenace; or les soies algériennes donnent, sous ce rapport, ce que donnent les Menet « en soies de France, c'est-à-dire en ténacité de 100 à 110, et en élasticité de 130 à 140. Nous avons payé « cette soie grége à raison de 62 francs, sans escompte; son titre était de 11 1/2 deniers. En ouvraison, son « titre est de 23 1/2/24, et revient à 85 francs. Ce titre était trep fin pour notre fabrication usuelle, qui exige « 13/14, donnant à l'ouvraison 26/28. Nous devons ajouter une ebservation du meulinier, à savoir que la soie « de notre balle eût été plus nerveuse si on l'avait filée avec une eau plus bouillante et avec plus de croisure. « Il est à croire que le méme incoovénieot n'existe point peur d'autres balles. Qnant à notre fabrication, elle « comporte deux genres : celui de la peluche pour tète de chapeaux et celui de la peluche pour bords. C'est « dans la cenfection des peluches pour bords que nous avons pu apprécier surtout l'excellence des soies « d'Algérie, et c'est dans ce genre de fabrication que neus pourrions en consommer de plus grandes quantités, « si elles nous arrivaient régulièrement. »

Ce témoignage a d'autant plus de peids qu'il émane d'une maison qui occupe à Sarreguemines plus de 600 onvriers et qui produit annuellement 4,000 pièces de peluche, de la valeur de nn million de francs. Cette même maison emploie chaque annéo 6 à 7,000 kilogrammes de seie ot 13,000 kdogrammes de coton, et pourrait consommer à elle seule 2,000 à 2,500 kilogrammes de soies algériennes, supposé qu'on pût les lui fournir au titre indiqué plus haut. Ce dernier chiffre de consommation, afférent uniquement à la fabricatien des peluches de bords, s'élèverait nécessairement, s'il était question des peluches de tête, qui demandent moins de finesse; mais il faudrait pour cela que la filature algérienne et la fabrique métropolitaine s'enteodissent. En résumé, MM. Renard frères déclarent que les soies d'Algérie sont appelées à un grand avenir dans la manufactnre française, si l'on donne à l'industrie sérigène de la colonie tous les développements qu'elle est susceptible d'y prendre.

Il convient de citer ici, à titre de renseignement, plusieurs échantillons de soie et soieries fabriquées par M. Bonnet, et teintes en noir avec le henné d'Algérie, par le procédé de MM. Tabeurin, Gillet et Pierron, de Lyon. Ces échantillons se composaient d'une portion de soie en échevettes, d'une coope de taffetas de 12 mètres, et d'une coupe de satin de 12 mètres également, le tout extrêmement remarquable par la beauté du noir, l'éclat et le brillant des reflets. Cette innovation, qui aura les conséquences les plus utiles pour l'industrie des tissus de soie, a vivement excité l'atteotion des hommes pratiques, et elle honore ceux qui l'ont produite. Il sera question de ces magnifiques essais de teinture en noir par le benné au chapitre des matières tinctoriales.

Ahmed-ben-Ali, tisserand en soie, d'Alger, avait envoyé à l'exposition universelle deux *foutas* en soie à l'usage des femmes. Hadj-Ahmed-ben-Hsmant, autre tisserand d'Alger, avait envoyé deà ceintures pour hommes et pour femmes, un foulard et deux foutas. Ces produits étaient remsrquables psr leur confectionnement et leur cachet indigène, et ils ont excité les désirs dn pnblic, toujours avide de ce qui est nouvesu.

L'exposition des soies et soieries de l'Algérie à l'expositiou universelle présentait done un ɔspect riche et imposant. On pouvsit se faire une juste idée de ce que deviendra l'industrie sérigène en ce pays, quand il lui sera donné de prendre sérieusement l'essor an moycn des nombreuscs plantations de mûriers qui s'effectuent de toutes parts, et qui, d'année en snnée, spportent un contingent plus eonsidérable de fcuilles à l'élève des vers à soie. Que les colons ne négligent done point cette admirable industric, qui s'exerce à une époque de l'snnée où elle ne géne pas les autres travaux agricoles, et qui leur procurera dc grands avantages. Ils peuvent en six semaines ou deux mois, quand ils ne doublent pas leurs éducstions, se créer des bénéfices d'autant plus certains que l'usage, l'habitude et l'expérience les leur rendra plus faciles. Qu'ils sachent que la France va chercher à l'étranger tous les sns pour 80 millions de soies à ouvrer, et qu'il serait opportun que l'Algérie vînt prélever une bonne pert de ce tribut psyé aux soies étrangéres. Enfin voici ce que dit, dans un de seś rapports, le jury d'exsmen, au sujet des soies d'Algérie et de ses cocons en particulier : « Tout le monde remarquera que notre France algérienne s'est autant distinguée « par la production de beaux cocons que par les magnifiques céréales et autres produits agricolcs que « chacun contemple avec orgueil au Palais de l'Industrie. »

On a beaucoup remsrqué dans l'exposition slgérienne une magnifique soie blanche provensnt d'nne éducation faite, en 1855, psr M. le maréchal Vaillant, ministre de la guerre, svec une graine de vers à soie d'Algérie. Cette soie, très-nerveuse et très-extensible, rivalisait par son éclat et ses autres qualités avec les plus belles soies connues, et elle n'était point déplacée à côté d'une sutre soie originaire de la Gironde et présentée comme un type extraordinsire pour sa blancheur et ses autres qualités essentielles. Cela doit encourager tous les éleveurs algériens à soigner précieusement leurs bonnes graines, qui leur donneront, avec d'excellents produits, de sûrs rendements pécuniaires.

Le jury international s accordé pour les soies d'Algérie : 1° une médaille de première classe à M. Hardy, qui a obtenu sussi, dans la section d'agriculture, une médaille pour les cocons; 2° une médaille de deuxiéme elasse à Mme Gauràn, de Birkadem, à M. Reverchon, de la même résidence, et à M. Peyre, directeur de l'Union agricole du Sig, pour leurs cocons; 3° une mention honorable à la préfecture d'Oran, et à M. Costérisan, de Sidi-Chami, pour leurs cocons; à Mme Gauran, de Birkadem; à Mme Masson, de Mustapha; à Mme Lambert, de Philippeville, et à MM. Barnoin, de Constantine; Buisson, d'Aïn-Tédelés; à l'Orphelinat de Miserghin et à la pépinière de Bône, pour leurs soies filées. Voici, maintenant, les récompenses accordées aux manufacturiers français qui, indépendamment de leurs antres produits, svaient fabriqué des tissus de soie avec les soies algériennes : grande médaille d'honneur à M. Heckel aîné et compagnie, à Lyon; médaille d'honneur aux maisons Matbevon et Bouvsrd, Lemire père et fils, Ssvoye-Ravier et Chânut, Godemard, Meynier et Delacroix, de Lyon. MM. Renard frères et compagnie, à Psris, ont obtenu une médaille de second ordre, et M. Duscigneur, de Lyon, une médaille de première classe. M. Duseigneur, à qui l'Algérie doit l'introduction dans le commerce, depuis plusieurs années, des produits de la sériciculture algérienne, et leur bonne renommée sur les marchés industriels de Lyon, est recommsndable d'ailleurs psr les grands serviees qu'il a rendus à l'industric sérigène en France, par ses profondes études sur ls nature, les espèces et les variétés des vers à soie, et sur les causes morbides qui affectent et détruisent ce précieux bombyx.

Bourre de soie. — M. Lepontre-Parent, filateur à Roubaix, qui avait acheté des déchets de soie provenant de la pépinière centrale d'Alger, fit ouvrer ces déchets à tous les degrés : peignée, décruée, préparation en gros, préparation en fin, jusqu'su filage, au moyen duquel il produisit le nnméro 60 millimètres, en fil aimple, et les numéros 100 millimètres, 150 millimètres et 200 millimètres en fil double. Ces échantillons étaient fort remarquables, et dénotaient l'excellent parti que l'on peut tirer des he ues de soie

algériennes pour la fabrication des tissus de laine et de coton mélangés de soie. On doit savoir gré à M. Lepoutre-Parent d'avoir envoyé ces produits dans le compartiment algérien de l'exposition universelle. Cet habile industriel n'a pas borné là ses intéressantes expériences sur les produits algériens; il a cherché à déterminer aussi la valeur industrielle des produits soyeux d'un nouveau bombyx dont il va être parlé.

Soie du bombyx cynthia ou ver à soie du ricin. — On sait que ce genre de ver à soie avait été introduit en Algérie par les soins de M. de Montigny, consul général de France à Chang-Haï, qui le fit parvenir à M. le maréchal Vaillant. Il fut soumis immédiatement aux épreuves d'une éducation rationnelle, à la pépinière centrale d'Alger, où l'on put, dès la seconde année, c'est-à-dire au commencement de la campagne 1855, fournir à l'industrie des quantités de cocons suffisantes pour être expérimentés à la filature. M. Lepoutre-Parent voulut bien se charger de ces expériences, qu'il suivit avec d'autant plus de soin et d'application qu'il espérait trouver dans le produit du nouveau bombyx une matière qui pourrait suppléer, jusqu'à un certain point, à la bourre de soie dont nos manufactures de tissus de coton et de tissus de laine font un si grand usage par la méthode des mélanges, et qui est de plus en plus recherchée dans le commerce à cause de l'emploi qu'en font aussi les manufactures étrangères et surtout les manufactures anglaises. Ces dernières, en effet, demandent des bourres de soie sur tous les marchés du monde, et viennent les enlever avec trop de facilité peut-être sur les nôtres. Bref, M. Lepoutre-Parent, en rendant compte de ses expériences, établit que le cocon du bombyx cynthia, dans l'état où les éducations faites à Alger le lui ont livré, n'est point susceptible de se dévider. Il est percé à l'une de ses extrémités par l'animal producteur, dont la tête se montre protubérante, même dans son état de chrysalide, et qui a dû nécessairement compromettre les fibrilles soyeuses par cette dilatation forcée. Il a donc fallu étirer et carder les cocons pour en obtenir la partie soyeuse et la rendre susceptible d'être filée. On comprend qu'une semblable opération doit occasionner une grande déperdition de temps et de matière, et rendre problématique, si l'on ne parvient pas à éviter cet inconvénient en améliorant la nature et la condition des cocons, l'usage avantageux dans l'industrie manufacturière de la soie du bombyx cynthia, quant au prix de revient de la matière. Les filés obtenus par M. Lepoutre-Parent n'en étaient pas moins fort remarquables par leurs qualités essentielles de force, de finesse et de régularité. Ils ont attiré l'attention des hommes de la science et des industriels, qui avaient sous les yeux, à l'exposition universelle, tout à la fois et le papillon et la chrysalide, et le cocon et la partie soyeuse étirée, cardée et peignée, et les filés à différents titres de la soie du bombyx cynthia, avec un fragment de tissu de la même matière remarquable par son grain et sa solidité.

LAINES ET LAINAGES.

Les laines de l'Algérie étaient représentées à l'exposition universelle par quelques échantillons seulement de laines en suint, envoyés par MM. Bonfort et Dupré de Saint-Maur, et par M. Adam, du Tlélat, dans la province d'Oran; par M. Goby, de Blidah, et M. Mazères, de Dély-Ibrahim, dans la province d'Alger; par M. Faucheux et compagnie, d'El-Haria, dans la province de Constantine. Ce n'était pas assez, et l'on peut reprocher aux colons et au commerce d'avoir négligé ainsi l'un des points les plus importants de l'industrie agricole de la colonie. L'Orphelinat de Miserghin avait envoyé de la laine en toison lavée noire et blanche. La tribu des Ouled-ben-Ali, dans la subdivision de Sidi-bel-Abbès, avait aussi envoyé des échantillons de laine lavée. Enfin Hamou-ben-Roustan, de Tlemcen, exposait de la laine cardée, de la laine filée et de la laine tramée pour la fabrication des tissus à l'usage des indigènes.

D'un autre côté, M. Bernis, vétérinaire à Alger, et M. Belle, de Cherchel, avaient envoyé à l'exposition des *albums lainiers*, renfermant de nombreux échantillons de laines provenant, les uns, du croisement des béliers mérinos avec des brebis indigènes et des brebis de Malte; les autres, des sujets indigènes prélevés dans les tribus de tous les cercles et de tous les aghalicks de l'Algérie. Ces derniers formaient l'album de M. Bernis, le très-habile promoteur de l'amélioration de la race ovine en Algérie, et présentaient à l'examen le plus vif intérêt. C'était l'histoire vivante et véritable de la production lainière chez les Arabes de notre

grande colonie. On y voyait les laines des cercles d'Alger, d'Aumale, de Médéah, de Boghar, de Milianah, d'Orléansville, de Teniet-el-Had et de Laghouat, dans la division d'Alger, représentées par 88 échantillons; les laines des cercles d'Oran, de Mostaganem, de Sidi-bel-Abbès, de Mascara, de Tiaret, de Saïda, de Nemours et de Sebdou, dans la division d'Oran, représentées par 112 échantilloos; les laines des cercles de Constantine, de Philippeville, de Setif, de Batna, de Tébessa, de Biskra, de Bordj-bou-Aréridj, dans la division de Constantine, représentées par 52 échantillons; ensemble 252 échantillons, dont les plus remarquables provenaient des cercles de Laghouat, Orléansville, Mostaganem, Mascara, Tiaret, Sidi-bel-Abbès, Constantine, Setif, Tébessa et Bordj-bon-Aréridj. Toutes ces laines paraissaient de nature à entrer, à un degré quelconque, dans les besoins de la consommation de notre industrie manufacturière, qui, malgré les apparences désavantageuses sous lesquelles elles se sont souvent présentées sur le marché métropolitain, a appris à les connaître. Ce ne seront donc pas les débouchés qui manqueront à la matière, ce sera plutôt la matière qui fera défaut aux débouchés, tant que les Arabes continueront, comme ces dernières années, à garder leurs laines pour fabriquer au sein des tribus une grande partie des tissus propres aux populations indigènes, ou tant qu'ils n'auront pas donné plus d'extension à l'élève de la race ovine, qui compte pourtant en Algérie près de 7 millions de sujets, béliers, brebis, moutons et agneaux. Que sera-ce quand ces mêmes Arabes, vendant moins cher leurs blés, qui leur ont procuré des ressources si considérables depuis la disette des grains en Europe, tourneront de plus en plus leur attention sur l'élève du mouton et sur la production de la laine, en y introduisant toutes les améliorations cueillées par l'expérience et par l'intérêt? Que sera-ce quand ils s'occuperont moins de fabriquer leurs laines que de les vendre? Il en résultera un bien réel pour notre commerce et notre industrie, qui vont chercher à l'étranger, tous les ans, pour 30 à 40 millions de laines, laines que l'Algérie pourra leur donner alors en abondance dans les qualités dont ils ont le plus besoin. Tout cela ne doit pas empêcher les colons européens de faire, de leur côté, l'élève du mouton, et de poursuivre la régénérescence des races par le moyen des croisements judicieux, par le choix des meilleurs sujets parmi les types indigènes tout acclimatés, et par la méthode des parquements et des abris à l'époque des saisons chaudes ou trop humides, attendu qu'ils obtiendront toujours un bon prix de leurs laines, en quelques quantités qu'ils les produisent.

Le lainier de M. Belle renfermait 83 échantillons provenant de la tonte de 1855, savoir : 6 mérinos purs, 42 métis premier croisement, 13 métis deuxième croisement, 6 brebis des environs de Cherchel ayant servi aux croisements, 12 brebis des environs de Teniet-el-Had, 2 brebis de Malte et 2 agneaux issus de ces brebis. Les croisements avaient eu lieu au moyen des brebis indigènes et des brebis de Malte croisées avec les béliers de Naz. Tous les échantillons du lainier de M. Belle étaient remarquables par la longueur, la finesse et l'énergie de la laine, et ils indiquaient ce qu'il est permis d'espérer, pour les qualités du moins, de l'élève de l'espèce ovine, dans les localités qui les ont produites.

Des laines provenant d'un troupeau de l'État, créé à Laghonat, avec des brebis indigènes, par les soins de M. le gouverneur général Randon, avaient été envoyées à M. Molet jeune, négociant à Elbeuf, qui les fit ouvrer à divers degrés de fabrication, et les envoya plus tard à l'exposition universelle, sous forme de laine dégraissée et peignée, de fil chaîne et trame, et de drap pour pantalons, avec un spécimen de la laine en *suint* primitive. Ces laines pouvaient être classées, suivant M. Molet, parmi les très-bonnes qualités intermédiaires, et elles étaient susceptibles, par conséquent, d'un bon placement dans l'industrie des lainages en général. M. Molet avait aussi envoyé à l'exposition universelle des coupes de drap fabriqué avec des laines provenant d'un deuxième croisement entre des brebis indigènes et des étalons français de *Naits* (Côte-d'Or); ces laines, qui étaient fort belles, et pouvaient rivaliser avec les laines françaises, avaient servi à fabriquer un article mélangé très-épais, en même temps que doux et moelleux, pour paletot, et pouvant servir à la consommation des classes aisées. M. Molet, en prenant cette initiative, a fait pour la fabrication elbeuvienne ce que d'autres ont fait pour les fabriques d'Amiens, de Roubaix, de Reims, de Paris, de Carcassonne, etc., c'est-à-dire qu'il a fait ressortir la bonté des laines algériennes et l'emploi avantageux qu'on en peut faire dans la manufacture, quant au prix et quant au rendement industriel. L'Algérie et la France ne peuvent

Digitized by Google

que savoir gré à ce grand exportateur de sa démonstration, qui a prouvé qu'avec les laines de l'Algérie on peut faire des articles susceptibles de trouver au dehors un placement assuré.

La maison Jules Cazenave fils et compagnie de Carcassonne avait fait figurer dans l'exposition algérienne de fort beaux échantillons de laines peignées de l'Algérie, savoir : 1° des *laines fines* et des *laines ordinaires* de *Tiaret;* 2° des *laines fines* et des *laines ordinaires* de la tribu des *Ouled-Naïl* et de *Bouçada;* 3° des *laines fines* de *Tébessa;* 4° des *laines* de *Setif.* Ces laines, achetées directement aux Arabes par la maison Cazenave, qui occupe à Carcassonne 400 ouvriers des deux sexes pour la préparation des laines peignées, étaient considérées par elle comme de qualité très-excellente et pouvant servir avantageusement dans l'industrie manufacturière. Ces échantillons, soumis au jury presque à la clôture des examens, ont obtenu une médaille de deuxième classe, à cause de leur bonne préparation et de leur belle apparence comme types de lainages à ouvrer.

Les laines en *suint* de MM. Bonfort et Dupré de Saint-Maur, de la province d'Oran, provenaient de leur troupeau de 3,000 têtes des bergeries de Tensalmet et d'Arbal, tonte de 1855, et consistaient en mérinos, en métis premier, deuxième et troisième croisements, et en brebis arabes. Ces laines, fort belles, ont attiré l'attention des industriels et du jury international, qui leur a attribué une médaille de première classe. Une médaille de première classe a été également attribuée par le jury aux laines en *suint* de M. Goby, de Blidah, qui ne le cédaient pas aux précédentes sous le rapport de la beauté et de la finesse, et qui provenaient, savoir : du croisement des béliers de Nuits (Côte-d'Or) avec les brebis de la tribu des Ouled-Naïl, et du croisement des béliers de Champagne avec les brebis de la tribu des Gribs et de Zénschras, dans les environs de Bogbar. Les laines de MM. Bonfort et Goby, mêlées ensemble par M. Molet jeune, ont produit un magnifique drap couleur garance à l'usage des états-majors de l'armée.

Les laines de M. Faucheux, d'El-Haria, sont arrivées à l'exposition trop tard pour pouvoir être soumises à l'appréciation du jury. Cela est regrettable, attendu que ces laines, bien qu'en fort petits échantillons, permettaient de juger des soins donnés par l'exposant à l'élève de la race ovine et à la régénérescence des races, par le choix des meilleurs reproducteurs parmi les types du dedans et du dehors de la colonie. Ainsi, il avait introduit dans l'établissement d'El-Haria, en mars 1854, 35 béliers et 45 brebis mérinos purs, pour former le noyau de la bergerie. En juillet 1854, les 35 béliers ont opéré la saillie de 50 brebis de la tribu des Smouls, de 100 brebis de la tribu des Telaghma, de 200 brebis de la tribu des Abd-el-Nour, de 100 brebis de la tribu de Cheurfas, 200 brebis de la tribu des Sellaoua, 400 brebis des nomades du désert, 150 brebis de la tribu des Seignias, et de 100 brebis de la tribu des Baragnias. Toutes ces brebis, au nombre de 1,300, appartenaient aux tribus qui viennent d'être dénommées. Indépendamment de ces 1,300 brebis, les 35 béliers mérinos ont eu à saillir les 45 brebis mérinos et 100 brebis indigènes appartenant au susdit établissement d'El-Haria. Bref, les échantillons de laine envoyés par M. Faucheux à l'exposition universelle consistaient : 1° en 5 mèches représentant la finesse moyenne des 35 béliers importés en 1854, et 5 mèches de ces mêmes béliers tondus en 1855; 2° en 10 mèches représentant les types des brebis indigènes d'El-Haria, dont le nombre, porté à 500, doit s'élever graduellement jusqu'à 1,200; 3° en un casier renfermant, comme type de finesse, de la laine des brebis mérinos importées en 1854, de la laine des brebis indigènes et de la laine des agneaux mérinos purs. Ces échantillons laissaient entrevoir, par la beauté et par les ondulations de la laine des agneaux surtout, ce que pourraient devenir les croisements ultérieurs. L'établissement d'El-Haria, bien dirigé, rendra d'immenses services à la colonie, et deviendra une source de bénéfices certains pour les exploitants.

Le jury a voulu récompenser les savantes observations de M. Bernis et de M. Belle en leur décernant une mention honorable.

MATIÈRES TEXTILES, LINS, CHANVRES, ETC.

Parmi les produits textiles envoyés par l'Algérie à l'exposition universelle, on distinguait surtout ceux provenant de la pépinière centrale d'Alger, c'est-dire les *lins en tiges* et les *lins teillés;* le *chanvre ordinaire;* le *chanvre géant* de la Chine, qui atteint en quelques mois des proportions gigantesques; le *corchorus textilis*

ou jute des Anglais; l'*abutilon indicum* ou mauve textile; l'*urtica nivea* ou ortie blanche; les *agaves americana, fatida, mexicana, yuccafolia;* les *yucca filamentosa, aloëfolia, draconis;* le *bonapartia juncea;* le *musa sapientiam* ou bananier à petits fruits; le *saaseviera guinensis;* le *musa paradisiaca* ou bananier à gros fruits; le *dracena draco,* etc. Toutes ces espèces, produites à l'état de culture expérimentale à la pépinière d'Alger, ont donné des résultats qui ont fixé l'attention du jury et du public. Divers colons des trois provinces avaient envoyé des lins et des chanvres. On remarquait le chanvre géant de Chine exposé par M. Laperlier, de Mustapha, et les lins envoyés par les colons de la province de Constantine, où ce genre de culture paraît devoir prendre surtout de grands développements. Le lin y croît, en effet, à l'état sauvage dans les prairies naturelles, et les essais de culture que l'on y a faits, principalement avec les bonnes graines de Riga, ont démontré qu'une culture large et régulière donnerait d'abondants at d'excellents produits, qui pourraient rivaliser avec ce que la Russie fournit de mieux en ce genre. Les graines de reproduction elles-mêmes, loin de dégénérer, s'y conservent et s'y améliorent, contrairement à ce qui se passe généralement en France. Il est à présumer que la culture du chanvre y réussirait également bien, et l'on ne saurait trop, dès lors, appeler l'attention des colons de cette province sur les grands avantages que leur procurerait la culture organisée du chanvre et du lin dans les terrains si nombreux et si favorables qu'ils ont sous la main. Les colons de la province de Constantine qui ont exposé de ces textiles, sont : Mme Lambert, M. Passeron et M. Poupart, de Philippeville, lin en tiges et teillé; M. Fontenelle et M. Vallée, de Gastonville, lin en tiges et teillé; M. Percheron, de Constantine, lin en tiges et teillé; M. Gueit, à Constantine, chanvre géant de Chine en tiges et en filasse; Bel-Hamouchi, caïd de Milah, chanvre. Dans la province d'Alger, indépendamment de la pépinière et de M. Laperlier, M. Fruitié, de Chéragas, avait envoyé de l'*abutilon indicum,* et M. Graillet, de Marengo, du lin en tiges portant graines et du lin teillé. Dans la province d'Oran, M. le commissaire civil de Saint-Denis-du-Sig, lin en tiges; l'Union agricole du Sig, lin en tiges; M. Thiédey, de Saint-Louis, lin teillé; M. Pierre, de Blad-Tonaria, lin à fleur bleue et lin à fleur blanche en gerbes et teillé; M. Suret, de Kléber, lin teillé; la pépinière de Tlemcen, chanvre broyé et teillé. Le jury international dit, dans un de ses rapports, que trois échantillons de lin d'Algérie ont été jugés égaux au plus beau type des lins de Courtray.

Ce témoignage avait été précédé d'autres témoignages non moins concluants de la part de nos plus habiles filateurs du Nord. En effet, MM. Barrois frères, de Lille, à qui le ministère de la guerre avait envoyé des lins en tiges de la province de Constantine, pour être soumis à des expériences industrielles, firent connaître que, malgré la mauvaise préparation donnée à ces lins par le colon producteur, ils avaient obtenu une filasse d'une belle couleur jaune, souple et fine, comparable aux bonnes marques de la Russie, et dont le prix d'évaluation sur le marché de Lille n'était pas moindre de 1 fr. 25 cent. à 1 fr. 30 cent. le kilogramme. A la filature, les résultats avaient dépassé toutes les espérances : on avait obtenu des fils n° 40, nets, réguliers et d'une bonne qualité de chaîne. Si, de prime abord, ajoutent MM. Barrois, l'Algérie arriva à produire des lins de cette qualité, que ne doit-on pas attendre, lorsque l'expérience aura appris aux colons les meilleurs procédés de culture et les conditions les plus favorables de plantation, il faut ajouter lorsqu'ils auront appris à mieux préparer les produits de leur récolte par un bon rouissage? Les filés de MM. Barrois frères ont figuré dans le compartiment algérien de l'exposition universelle, où les connaisseurs leur ont rendu justice à titre de bons produits industriels. MM. Scrive frères, de Lille, avaient reçu, en 1853, un envoi de lin d'Algérie, qu'ils firent ouvrer également sur l'invitation du ministère de la guerre. Ils obtinrent avec ces lins du fil chaîne et trame n° 28, au moyen duquel ils firent fabriquer une pièce de toile représentant comme type la toile employée par le Gouvernement à la confection des chemises de soldats, et pouvant valoir environ 95 centimes le mètre. Cette toile, d'un grain solide et régulier, figurait à l'exposition universelle avec un spécimen du fil qui avait servi à sa fabrication. MM. Scrive avaient renouvelé leurs expériences sur d'autres matières brutes mises postérieurement à leur disposition; mais ces matières, comme celles de MM. Barrois, ayant subi une mauvaise préparation, ils ne purent en obtenir les ouvrages qu'ils avaient projetés, ce qui les fit exprimer leurs regrets en ces termes : « Il était très-important d'expérimenter

« et de connaître le parti que l'on peut tirer des produits de la culture du lin en Algérie, car cette culture « est une ressource réservée à l'avenir de notre si intéressante colonie. Nous en avons été empêchés. C'est « pour cela que, lorsque l'émigration aura peuplé l'Algérie de cultivateurs, il sera utile d'arriver avec des « méthodes de fabrication parfaites, afin de ne laisser au colon aucun travail industriel, car autrement cette « culture serait compromise et abandonnée sans doute par ceux qui auraient eu le courage de l'entreprendre. » Ce qui équivaut à dire que, pour faire sur une grande échelle la culture du lin, comme toute autre culture industrielle, il faut des bras d'abord, et puis ensuite le travail industriel, pour présenter les produits dans leur valeur naturelle et effective. C'est là une vérité élémentaire qui trouve à chaque pas son affirmation en Algérie, et avec laquelle il faudra compter d'une manière sérieuse, lorsque le moment sera venu de donner un nouvel essor au grand mouvement colonisateur qui pousse la colonie vers ses destinées futures.

Crin végétal. — Après les lins, les chanvres et les autres textiles d'importation exotique, pour ainsi dire, viennent des textiles propres au pays, tels que la *feuille de palmier nain*, le *sparte* ou *alpha* et le *diss*, qui croissent spontanément et couvrent des espaces considérables en Algérie. Le palmier nain, *camærops humilis*, qui surabonde dans toutes les terres laissées incultes, et qui faisait le désespoir des colons obligés de se livrer au travail des défrichements, n'est plus une plante absolument ingrate et stérile depuis qu'on est parvenu à utiliser sa feuille dans l'industrie, mais principalement dans la fabrication d'une sorte de filament peigné à la mécanique, teint en noir, vrillé et frisé, appelé *crin végétal*, que l'on emploie concurremment ou simultanément avec le crin animal, dans un grand nombre d'ouvrages de tapisserie, de bourrelage et de matelasserie. On a d'abord fabriqué de ce crin végétal en Algérie, où l'on en fabrique encore; mais c'est en France surtout qu'il a été donné plus de développement à ce genre de fabrication, au moyen de chargements entiers de feuilles de palmier nain apportés annuellement dans la métropole. MM. Averseng-Delorme et compagnie, ont, en effet, fondé à Toulouse, il y a quelques années, une usine à vapeur où ils occupent 100 personnes, et fabriquent par jour environ 800 kilogrammes de crin végétal, pour lesquels ils consomment 1,300 à 1,400 kilogrammes de feuilles de palmier nain, c'est-à-dire qu'après avoir obtenu d'abord 50 kilogrammes de crin végétal par 100 kilogrammes de feuilles, ils sont parvenus à obtenir 57 p. 0/0 et jusqu'à 60 p. 0/0 du poids spécifique de la feuille. Le prix du crin végétal est aujourd'hui de 65 francs les 100 kilogrammes pris en fabrique à Toulouse, et de 75 francs rendu à Paris. Il en a été vendu, en 1854, plus de 200,000 kilogrammes, dont une grande partie est venue à Paris, où l'emploi de ce crin s'est beaucoup répandu et se généralise chaque jour de plus en plus dans diverses industries. Les autres grandes villes de France en font pareillement usage, et presque tous les tapissiers, les carossiers, les marchands de literies, ainsi que des administrations de chemins de fer, les emploient pour la garniture des waggons, la garniture des meubles, la literie de marine, des hospices, des séminaires, des pensionnats, des prisons, etc. Si le crin végétal ne possède pas au même degré tous les avantages du crin animal, il en possède que ce dernier n'a point, par exemple, celui d'être à l'abri de la destruction des vers, et celui de se vendre 175 p. 0/0 meilleur marché, ce qui le met à la portée de la plus grande majorité des consommateurs, et ce qui, en définitive, lui assurera un grand avenir partout où on aura pu en apprécier le bon usage. MM. Averseng-Delorme at compagnie, qui avaient obtenu une médaille d'argent à l'exposition nationale de 1849 et une médaille de prix à l'exposition universelle de Londres, ont obtenu pour leur crin artificiel deux médailles à l'exposition universelle de 1855, l'une dans la classe des produits forestiers et des produits obtenus sans culture, pour les matières premières ou feuilles de palmier nain exposées par eux; l'autre dans la classe des industries d'ameublement, pour leur crin végétal à l'état de produit industriel dans tous ses degrés de préparation, et à l'état de produit commercial employé dans la confection des meubles, tels que chaises, fauteuils, etc. On ne peut donc que féliciter MM. Averseng-Delorme et compagnie de leurs succès, qui répondent d'une manière si légitime au zèle, à l'application et au dévouement avec lesquels ils ont dirigé leur bel établissement de Toulouse. Les mêmes industriels ont fait entrer dans leur fabrication le sparte ou l'alpha, qui donne un crin végétal excellent et aussi avantageux que le crin végétal de palmier nain.

Digitized by Google

MM. Crozet et Ricord, Deyme et Romain, d'Alger, avaient exposé des échantillons de crin végétal d'*alpha* et de *palmier nain;* mais ceux de MM. Crozet et Ricord, qui ont obtenu une mention honorable, se présentaient, avec les produits similaires de M. Aversang, dans les conditions industrielles les plus avantageuses. Cependant M. Romain a fabriqué à Bab-el-Oued, près d'Alger, en 1855, près de 80,000 kilogrammes de crin végétal de palmier nain, qu'il a vendu de 50 à 60 francs les 100 kilogrammes.

Pâte à papier. — Mais il est un autre usage auquel paraissent appelés l'*alpha*, le *diss* et la *feuille de palmier nain*, c'est la fabrication des *pâtes à papier*, fabrication qui se fera de préférence en Algérie, à cause de la cherté des transports maritimes pour la matière brute, quand il sera donné à ces pâtes d'entrer dans nos ports en franchise de tous droit de douane, et de venir apporter ainsi un utile appoint à nos fabriques de papier, réduites à ne servir de la pâte de coton depuis que les autres matières à papier sont devenues si rares dans l'industrie. Le diss et surtout l'alpha, espèce de jonc qui croit en très-grande abondance jusque dans les contrées sahariennes, où il sert de nourriture et de litière aux bêtes de somme et aux moutons, paraissent de nature à faire un papier plein de force et de consistance, et cela se conçoit quand on considère que la plante dans toute sa vigueur et dans toute sa ténacité fournit une matière qu'aucune altération, aucune usure, n'ont encore affaiblie. La feuille de palmier nain semble avoir des propriétés à peu près semblables. Aussi un homme de cœur et de grande initiative, qu'on ne saurait trop encourager, M. Riffart, sur la foi de ces données, a-t-il entrepris de fonder, sur la route d'Alger à l'Arba, une grande usine pour la fabrication de la pâte à papier avec la feuille de palmier nain et les autres textiles indigènes. Il a déjà consacré des sommes considérables à la fondation de cet établissement, qui paraît devoir bientôt fournir à l'Algérie et à la France, en grandes quantités, d'excellentes pâtes à papier. En attendant, M. Foucault, de Birmandreïs, a exposé des fibres de palmier nain pour pâte à papier, de la pâte et des papiers fabriqués avec cette pâte. Les uns provenaient d'une sorte de résidu et pouvaient servir aux emballages; les autres provenaient de la pate *pure*, comparable aux sortes de pâtes dites *bonnes toiles;* ils auraient constitué d'excellents papiers à écrire et à imprimer, moyennant un blanchiment préalable. M. Foucault estimait que ce genre de pâte pourrait être livré au commerce, soit à Rouen, soit à Paris, à raison de 35 francs les 100 kilogrammes. Les premiers fabricants de France lui attribuaient une valeur de 45 à 50 francs. Le jury a décerné à M. Foucault une mention honorable. M. Lafon-Rilliet, d'Alger, a exposé du diss, *arundo festucoïde*, à l'état brut, avec de la pâte à papier et du papier provenant de cette plante. Le papier était plein de force, de ténacité et d'énergie, et il résistait vigoureusement aux efforts qu'on faisait pour le rompre ou le déchirer, indice certain de sa longue durée dans l'usage, et de l'utile application qu'on en pourrait faire dans les œuvres de l'imprimerie. Il était susceptible, d'ailleurs, aussi bien que le papier d'alpha, de prendre un beau blanc, et de réunir ainsi les deux qualités essentielles dans le papier, la puissance et la blancheur. Tout le monde sait aussi que les Arabes et les Maures traçaient leurs manuscrits sur le papier d'alpha, auquel ils savaient donner, pour ainsi dire, toute la consistance du parchemin avec la faculté de se conserver longtemps. M. Fléchey, d'Alger, industriel fort distingué, qui, l'un des premiers, démontra la possibilité de faire usage de la feuille de palmier nain pour la fabrication du papier et du crin végétal, avait envoyé à l'exposition universelle un appareil fort ingénieux pour la fabrication du papier; malheureusement, cet appareil, de très-petite dimension, n'a pu être apprécié par le jury. Cela ne doit pas empêcher M. Fléchey de continuer son œuvre et d'apporter son concours à l'une de nos plus importantes industries, celle de la fabrication du papier. Enfin MM. Dumarget et compagnie, d'Oran, avaient envoyé à l'exposition universelle divers échantillons de cordes, de filasse et de crin, extraits de la feuille de palmier nain. Les cordes surtout étaient remarquables par leur souplesse; mais elles ne présentaient pas la régularité, la force et le pouvoir de se conserver à l'eau qu'ont les cordes et cordages d'alpha fabriqués en Algérie et en Espagne.

MATIÈRES COLORANTES OU TINCTORIALES.

38 exposants ont envoyé à l'exposition universelle des produits tinctoriaux de l'Algérie, savoir : la

pépinière centrale d'Alger, qui présentait la feuille de l'indigo argenté et de l'indigo anil avec le produit colorant, l'eupatorium tinctorium, le kermès, le sumac glabre ou rhus glabrum, le sumac des corroyeurs ou rhus coriaria, le sumac fuatet ou rhua cotinus, le sumac tezera ou rhus pentiphyllum, le sumac de Virginie ou rhus typhinum, le carthame ou safranum, la garance, la cochenille zaccatille et la cochenille grise. M. Reverchon, de Birkadem, et la colonie agricole do Ponteba présentaient du carthame; M. Beyer, de Montpensier, de la cochenille et du carthame; MM. Belle, de Cherchel, Foucault, de Birmandreïa, et Simounet, d'Alger, de la cochenille; madame Petrus Borel, de Blad-Touria, du carthame et du henné en feuilles et en poudre; Muatapha-ben-Dif, de Mostaganem, du henné en feuillea; Ben-Daoud, d'Oran, du henné en feuilles et en poudre et du kermès; MM. de Cherrier, inspecteur du aervice des forêts de la province d'Oran, Mèdioni, d'Oran, la tribu des Djaffraa et Ali-bel-Hadj, de Tlemcen, du kermès; la tribu des Douï-Yaya, du merghata, ou fruit du frêne oxifilla, plante servant à teindre en jaune; la pépinière de Biskra, du henné en feuillea, du carthame et du aafran oriental; Si-Saddog-ben-Gharça, de Chetma, du henné en feuilles et en poudre; et Ben-Hasseu, de Milah, du cumin.

La cochenille, la garance, le carthame et le henné se présentaient en quantités considérables. Aucun pays, pas même l'Espagne, qui a le plus cultivé la cochenille, dans ses possessiona du Mexique et du cap Vert, n'avait expoaé autant de cochenille que l'Algérie, où cette culture tend à se propager de plua en plus. Une masse imposante de cochenille algérienne était donc exposée à tous lea regards, et appelait l'attention des hommes cumpétents. D'habilea industriels de Paris, MM. Michel Manoncourt et Bouffon, teinturiers en laines et cachemires, voulurent les expérimenter, et firent connaître de la manière suivante le résultat de leurs expériences: « Les producteura algériens doivent être véritablement fiers de leura cochenilles, car elles tiennent la première « place parmi les zaccatilles, et la seconde parmi les griaes, c'est-à-dire qu'un aeul type des Canaries est « supérieur aux cochenilles grisea d'Algérie. Suit le détail des expériences comparatives sur dix échantillons « de cochenilles algériennes et étrangères échelonnés de la manière suivante : N° 1, cochenille zaccatille de la « pépinière centrale d'Alger. N° 2, cochenille zaccatille des Canaries, type de très-belle marchandiae. « N° 3, cochenille zaccatille de M. Foucault, de Birmandreïs, près d'Alger. N° 4, cochenille zaccatille « honduras, type de belle marchandise. N° 5, cochenille dea Canariea grise, type de très-belle marchan« dise. N° 6, cochenille rozette du Mexique, co type passe pour la plus riche production du Mexique. « N° 7, cochenille zaccatille du Mexique, type de belle marchandise. N° 8, cochenille griae de M. Beyer, « à Montpensier, près d'Alger. N° 9, cochenille grise de la pépinière centrale d'Alger. N° 10, coche« nille grise du Mexique, type de belle marchandise. Suivant MM. Manoncourt et Bouffon, le n° 1 de la « pépinière centrale d'Alger doit avoir la suprématie aur tous lea autres, à cause de son rendement extraordinaire « de colorant, bien qu'il lui manque un peu de vivacité. Le n° 3 de M. Foucault est une très-belle marchandise, « réunissant à la foia un bon rendement et une très-grande vivacité, qui n'est dépassée que par un type de zacca« tille pris parmi les plua belles productions des Canaries. Le n° 8 de M. Beyer est un type de cochenilles grisea « superbes, et qui donnent, outre la beauté du grain, un rendement et une vivacité bien supérieurs à ceux « dea cochenilles grises du Mexique. Il est fort à regretter que ce producteur n'ait point exposé de zaccatille. « Le n° 9 de la pépinière centrale d'Alger est aussi de très-belle qualité, bien que la cochenille ait souffert de « l'humidité ou du défaut d'air, et que la vivacité du colorant en ait été un peu altérée. »

Ce témoignage est venu confirmer tous ceux dont les cochenilles algériennes avaient été précédemment l'objet, et démontre une fois de plus que l'élève de la cochenille peut se faire avantageusement en Algérie; il suffit de pouvoir atteudre le temps nécessaire au développement convenable des plantations de cactus, c'est-à-dire trois ou quatre ans, après quoi on peut être assuré d'obtenir de bons rendements, qui viennent dédommager l'éducateur. Le résultat de ces expériences comparatives indique la place que tiendraient les cochenillea algériennes dans le commerce et l'industrie de la métropole, si elles y étaient apportées dana de bonnes conditiona. 6 à 700 kilogrammes de cochenille d'Algérie ont été vendus au Havre dans le courant de l'année 1855. C'était Marseille qui jusque-là avait écoulé ce produit. Parmi les exposants algériens qui se sont livrés avec le plus de persistance à la culture de la cochenille, il faut citer M. Beyer, de Montpensier,

Digitized by Google

qui planta, il y a cinq ans, quatre mille pieds de nopals, sur lesquels il a récolté les échantillons de cochenille envoyés par lui à l'exposition universelle, et cités dans les expériences de MM. Manoncourt et Bouffon. M. Beyer a encore planté, en 1855, un hectare de nopals, qui sera suivi de deux autres en 1856 et 1857. Ce planteur annonce, comme une particularité de ce genre de culture en Algérie, que, si les mères cochenilles ont besoin, en général, d'être abritées pendant l'hiver sous des châssis vitrés, cela n'est pourtant pas absolument indispensable dans la localité qu'il habite, où il en a eu qui ont parfaitement résisté, sans abri, aux intempéries de l'hiver, et ont pondu au printemps. La production de la cochenille, qui s'était d'abord concentrée dans la province d'Alger, va se répandant aussi dans les provinces d'Oran et de Constantine, grâce aux primes accordées par l'administration aux planteurs de nopals, et aux distributions faites par elle de boutures de cette plante et de mères cochenilles, grâce aussi aux achats qu'elle fait tous les ans du produit des récoltes. On sait que les cochenilles algériennes vendues en France ont été payées, suivant les cours généraux, 12 francs, 12 fr. 50 cent. et 13 francs le kilogramme. Enfin c'est à la pépinière centrale et à son habile directeur, ainsi qu'à MM. Simounet, d'Alger, et Boyer, de Hussein-Dey, qu'est due surtout l'extension de la culture nopalière en Algérie.

Le jury international a attribué une médaille de deuxième classe à M. Simounet, pour avoir importé la cochenille de Valence en Algérie dès l'année 1831.

Garance. — Les exposants de garance, au nombre de 20, dont 5 de la province d'Alger, 9 de la province d'Oran, et 6 de la province de Constantine, ont envoyé de beaux produits, parmi lesquels on remarquait surtout la garance envoyée par la pépinière centrale d'Alger; celle de M. Dieulefsit, de Bouzaréah; de M. Lacroix, de Rovigo; de MM. Gravier et Caillol, de Blidah; de M. Jacques Ajonc, de Sidi-Chami; de M. Soulié, de Tlemcen; de M. Lagier, d'Aïn-Tédelès; de M. de Franqueville, du Khémis; de la pépinière de Mascara; de M. Chirat et de M. Joffre, de Constantine; de Bel-Hassem-ben-Chotti, de M'Ghaïer : garance récoltée à Ghamra, sur l'Oued-Rir. On voyait aussi une belle garance sauvage de M. Didier, de Sour-Kelmitou, dans la province d'Oran.

Toutes les garances, quoique à des âges différents, c'est-à-dire depuis six mois jusqu'à trois ans et demi, avaient un fort bon aspect et dénotaient une grande richesse colorante. Aussi furent-elles très-remarquées par les hommes de l'industrie, qui, unanimement, formèrent le vœu de voir la culture de la garance se propager de plus en plus en Algérie et apporter un jour son appoint dans les besoins de la consommation en France. Il est démontré, d'ailleurs, que cette culture peut se faire avec avantage pour le colon, à cause de l'importance de ses rendements dans un sol riche et profond, où l'humidité se conserve et permet aux racines de pivoter en même temps qu'elles y prennent de la vigueur et du corps. Les trois provinces de l'Algérie possèdent des territoires éminemment propres à la garance : il suffit d'en faire un choix judicieux et de leur donner une préparation convenable.

Diverses expériences ont été faites sur les garances algériennes par l'industrie française, mais aucune d'elles n'a été conduite avec plus de persévérance, d'application et de sagacité, que les expériences comparatives auxquelles a présidé la chambre consultative des arts et manufactures de Louviers, sur l'invitation de M. le maréchal ministre de la guerre, en 1852 d'abord, puis à l'occasion de l'exposition universelle, où cette chambre a fait figurer, dans le compartiment algérien, les ouvrages résultant de ses expériences, c'est-à-dire : 1° six coupes de drap teintes avec les garances d'Oran, d'Alsace, d'Alger, de Constantine, de Chypre, d'Avignon, et une septième coupe teinte avec des garances d'Oran et de Constantine mélangées; 2° une carte renfermant des échantillons desdits draps; 3° une boîte contenant sept échantillons à la main des même draps; 4° sept flacons étiquetés et scellés renfermant la poudre de garance employée pour la teinture de ces draps. La chambre consultative de Louviers avait chargé une commission spéciale prise dans son sein de faire procéder aux opérations expérimentales et d'en rendre compte. Par les soins de M. le gouverneur général de l'Algérie, des échantillons de garance en racine, des trois provinces d'Alger, d'Oran et de Constantine, avaient été mis à la disposition de cette commission, qu'il faut laisser parler elle-même, pour

faire mieux saisir le sens technique de ses expériences : « Le premier soin de la commission fut de faire triturer « ces garances. A cet effet, elle s'adressa à une ancienne et honorable maison de Haguenau, MM. Ve F. X. « Hallez et fils, dont l'industrie a pour objet la pulvérisation de la racine de garance, les poudres de cette « maisnn jouissant d'une réputation très-méritée et sa garance aurfine étant presque exclusivement employée « pour la teinture de draps destinés aux états-majnrs. MM. Ve F. X. Hallez et fils, se conformant strictement « et avec la plus grande obligeance aux instructions qui leur avaient été données, ont trituré les racines « de garance d'Algérie, en ont recueilli et classé les poudres, et les ont renvoyées dans quatre barils scellés « et ainsi marqués :

« SF garance d'Alger,
« SF garance d'Oran,
« SF garance de Cnnstantine,
« MF garance d'Oran et de Cnnstantine.

« Il faut savoir que l'nn retire de la racine de garance des poudres de diverses qualités. Suivant les usages « du commerce, la marque SF désigne la poudre aurfine ou de première qualité, et la marque MF les « poudres secondaires ou de deuxième qualité. Les poudres de qualités plus inférieures, nnn employées dans « la teinture des draps rouges, nont désignées par d'autres lettres. Il a été impossible de faire deux qualités avec « la racine de garance venue d'Alger, à cause de sa quantité trop restreinte et de son humidité accidentelle, « racine dont la dessiccation avait encore diminné le poids. Il en résulte que la poudre SF d'Alger ne repré- « sente pas une qualité tout à fait égale aux poudres SF d'Oran et de Constantine, qui ne cnntiennent pas « la qualité MF restée dans celle d'Alger. D'un autre côté, il a fallu réunir ensemble, pour les employer, les « secondes qualités d'Oran et de Constantine, attendu qu'il n'y en eût pas eu assez pnur les employer séparé- « ment. Ce sont ces deux portions qui ont été réunies sous la dénomination de qualité MF d'Oran et de « Constantine.

« En présence de ces garances algériennes triturées et prêtes à être employées, la commission a senti la « nécessité d'avoir des termes de comparaison, et c'est pour cela qu'elle s'est procuré les trois poudres de « garance suivantes :

« 1° SF d'Alsace, triturafion de MM. Ve Hallez et fils,
« 2° SF de Chypre, trituration de la même maison,
« 3° SF d'Avignon, provenant de la même maison, mais triturée par son correspondant à Avignon.

« Nous avons recherché, ajoute la commission, les plus belles qualités de Chypre et d'Avignon, c'est-à-dire « celles qui se rapprochaient le plus des types algériens, mais nous les croyons un peu inférieures à celles de « notre colonie. Quant à la garance SF d'Alsace, c'était un type de première qualité de la garance aurfine « de MM. Ve Hallez et fils, celle que les teinturiers les plus renommés emploient pour les rouges garances « des états-majors.

« Tous ces éléments réunis, nous avons commencé les opérations de teintnre, et, pour qu'il n'y eût aucnn « doute sur les résultats que donneraient chacun d'eux, nous avons procédé sur des laines parfaitement « égales, provenant d'un premier choix des suints de la Beauce, en appliquant sur ces laines les mêmes « mordants et dans une même proportinn. Ces laines teintes ont été ensuite toutes fabriquées par la maison « Poitevin fils, de Louviers. En sorte que teints avec la garance seule, sans addition d'aucune autre matière « colorante, traités d'une manière uniforme dans toutes les opérations de la teinture et de la fabrication, les « draps présentés par la commission établissent d'une manière positive et incontestable la valeur respective « des garances et le rang qu'elles doivent occuper comme type de matière colorante. Cependant, deux caté- « gories ont dû être faites. La première catégorie comprend : 1° la garance d'Alger, de conditinn moins avan- « tageuse que celle d'Oran et de Constantine, puisqu'il n'a pas été possible de la purger de la qualité MF ; « 2° les garances d'Avignon et de Chypre. Comparées entre elles, la commission n'hésite pas à dire que, comme « intensité de couleur, la garance d'Alger est bien supérieure à la garance d'Avignon et au moins égale à celle « de Chypre, et qu'elle doit être placée sans conteste avant les deux autres sous le rapport de la vivacité de la

« nuance. La seconde catégorie comprend les garances d'Alsace, d'Oran et de Constantine, égales dans leur « conditionnement et portant la marque SF. Examen fait des trois nuances, la commission est d'avis que la « garance d'Oran lutte avec celle d'Alsace; mais il lui paraît difficile de décider laquelle des deux doit avoir « la suprématie. La nuance fournie par la garance d'Alsace est plus intense peut-être que celle donnée par « la garance d'Oran, mais elle a moins de brillant et moins de vivacité que cette dernière. La garance de « Constantine est certainement inférieure aux deux autres sous le rapport de l'intensité colorante; peut-être « même doit-elle venir dans le classement général après celle d'Alger, toute mêlée que soit celle-ci avec la « qualité MF. Voici, en résumé, le rang que doivent occuper toutes ces garances suivant leur ordre de « mérite :

« 1° Drap n° 17,003, teint avec la garance d'Oran, } Ces deux garances ont une égale valeur.
« 2° Drap n° 17,005, teint avec la garance d'Alsace, }
« 3° Drap n° 16,999, teint avec la garance d'Alger,
« 4° Drap n° 17,001, teint avec la garance de Constantine,
« 5° Drap n° 16,997, teint avec la garance de Chypre,
« 6° Drap n° 17,007, teint avec la garance d'Avignon.

« Pour compléter la série de ses expériences, la commission a fait teindre et fabriquer aussi, par la maison « Poitevin et fils, un drap pour soldat avec la garance MF d'Oran et de Constantine, cette qualité MF répon- « dant à la qualité des poudres dont on fait habituellement usage dans la teinture des draps rouge pour « soldat. S'il pouvait rester quelque incertitude sur la qualité des garances algériennes, il n'y aurait, pour la « lever, qu'à examiner la pièce de drap n° 6,551, teinte avec la garance susdite et remarquable par l'intensité « et la richesse de la nuance, car le rouge en est bien supérieur aux rouges que l'on fait ordinairement pour « soldat. Il importe de noter encore un point fort important, c'est que le temps ajoute beaucoup à la qualité « des poudres de garance mises en barils. Il est avéré, en effet, que celles que l'on emploie immédiatement « après la trituration ont un rendement bien inférieur à celui des poudres qui ont deux ou trois mois de « barillage. Or, les poudres d'Algérie, employées dans les expériences susmentionnées, étaient dépourvues de « la bonification que le temps eût apportée à leurs qualités, et pourtant elles ont donné d'excellents résul- « tats. On peut donc affirmer, comme la chambre l'a déjà fait en 1852, que le sol algérien produit de très- « bonnes garances, et que le colon trouvera dans cette culture une juste rémunération de son travail. Pour « conclure, il faut dire que, si la garance d'Alger s'était présentée sans altération, elle eût été placée en pre- « mière ligne, la garance d'Oran serait venue ensuite, puis celle de Constantine; mais toutes trois se faisaient « remarquer par de précieuses qualités que le commerce saura toujours parfaitement apprécier. Signé : Guil- « laume Petit, président de la chambre des arts et manufactures de Louviers, et Charles Poitevin, secrétaire. »

Il a été dit plus haut que les coupes de draps et les échantillons de garances dont il est ici question avaient figuré dans le compartiment algérien de l'exposition universelle. Il faut ajouter qu'ils y ont été remarqués de tous les connaisseurs.

Avant les expériences qui viennent d'être décrites, un de nos plus célèbres chimistes, M. Chevreul, membre de l'Institut, avait déjà fait ressortir les qualités essentielles des garances algériennes, dont l'excellence est attestée désormais par les autorités les plus compétentes et les plus notoires.

L'Algérie est de tous les pays celui qui a envoyé le plus de garances à l'exposition universelle. Après elle viennent la France et la Turquie, et l'on a vu que la garance algérienne pouvait rivaliser dans les emplois industriels avec la garance de ces deux pays, c'est-à-dire avec les garances d'Avignon et de Chypre les plus renommées.

Il a été dit plus haut que M. Didier, de la province d'Oran, avait exposé de la très-belle garance sauvage. On sait que les indigènes la recueillent et en retirent une matière colorante qu'ils vendent avec avantage, ce qui vient prouver d'une manière surabondante l'aptitude du sol algérien pour la production de la garance et le grand avantage qu'il peut y avoir à la cultiver d'après les bonnes méthodes et d'une manière régulière.

Carthame ou *safranum*. — Ce genre de produit, dont la culture tend à s'accroître en Algérie, a été envoyé à l'exposition universelle par la pépinière centrale d'Alger, par la pépinière de Biskra, par la colonie agricole de Ponteba et par MM. Reverchon, de Birkadem, Beyer, de Montpensier, Petrus Borel, de Blad-Touaria, et Oliva, d'Arzew. Les échantillons de la pépinière d'Alger, de la colonie agricole de Ponteba et de M. Oliva, étaient surtout fort remarquables par leur importance et leur bel aspect. En résumé, le carthame d'Algérie paraît pouvoir rivaliser pour la qualité et la puissance colorante avec celui des meilleures provenances étrangères, notamment de l'Espagne, de l'Égypte et des Indes. Cela doit encourager les colons à se livrer de plus en plus à cette culture, qui est susceptible de bons rendements.

Henné ou *lausonia inermis*. — Cette plante, dont la feuille donne une matière colorante d'un brun sombre, avec laquelle les femmes indigènes teignent leurs cheveux, leurs sourcils et quelquefois leurs ongles et d'autres parties du corps, vient assez spontanément en Algérie, où elle a d'ailleurs été cultivée depuis un temps immémorial. La pépinière de Biskra, Mme Gabrielle Petrus Borel d'Hautèrive, de Blad-Touaria, et plusieurs indigènes, savoir : Ben-Daoud à Oran, Mustapha-Ben-Dif à Mostaganem, le cheik de Christel et Si-Saddog-ben-Garça à Chetma, dans la province de Constantine, ont exposé du henné en feuilles et du henné en poudre. Mme Petrus Borel, qui cultive avec un de ses cherks cette même plante à Mazagran, et qui a envoyé à l'exposition universelle deux arbustes porte-graines dépouillés de leurs feuilles et âgés de deux ans, un sachet de graines, un sachet de feuilles sèches et un sachet de feuilles réduites en poudre et prêtes à être employées comme médication ou comme cosmétique, avait accompagné cet envoi d'explications intéressantes sur la culture du henné, sur la dessiccation de la plante quand elle a été coupée; sur les frais de premier établissement et de plantation, qu'elle évalue, grâce à la main-d'œuvre indigène, à 7 ou 800 francs par hectare; sur le rendement de la première année, qui d'une seule coupe couvre les frais d'établissement, et sur le rendement des années suivantes, qui, au moyen de deux coupes, quand les saisons sont favorables, peut s'élever depuis 1,500 jusqu'à 3,000 francs; sur la durée d'une plantation de henné, qui peut aller à 12 ou 15 ans; et enfin sur le prix de ce produit, qui se vend, moulu, de 4 à 6 francs la grande livre arabe, soit de 2 à 3 francs le kilogramme. Mme Petrus Borel ajoute que cette intéressante culture industrielle tend à renaître à Mostaganem, où, sans la compter, il existe huit planteurs indigènes. Avant l'occupation française, cette industrie horticole avait une grande importance commerciale dans la colonie, et se pratiquait assez largement autour de la ville de Mostaganem et du village de Mazagran. Vers la fin du siècle dernier, tous les coteaux irrigables de Bouarich sous Mazagran, et à droite et à gauche de cette localité, étaient cultivés en henné. On venait de Constantine et de tout le Cherg, c'est-à-dire de toute la partie orientale de l'Algérie, s'approvisionner à Mostaganem. Mme Petrus Borel cite le savant Desfontaines, qui dit du henné : « Est cyprus antiquorum. Folia primo vere colligunt Mauri, aeri libero exponunt et exciccora conterunt. Maximi usus sunt pro ornamento. Aqua diluta et in cataplasmatis formam parata et apposita, quinque ad sex horarum intervallo, cutim colore croceo tingunt, qui per dnos circiter menses durat. Mulieres ultimas pedum et manuum phalanges eodem artificio fucant, nec abstinent nisi amissis morte maritis aut parentibus. Tinguntur infantes ab ortu usque ad nonum vel decimum ætatis annum. Color unguibus et cuti ita fortiter inhæret, ut etiam momiis antiquissimis non raro servetur. Dorsum, crines, crura equorum inficiunt. Folia in plagis recentibus imponunt ut agglutinentur, in tumoribus ut resolvantur. Colitur cyprus in hortis in totam Barbariam, et præsertim circa urbes Moustagan (Mazagran) et Moustaganin (Mostaganem) in regno Algeriense. »

Suit la description de l'arbuste, qu'il n'y a pas lieu de donner ici, parce qu'il faut se reporter bien vite à l'application que l'on peut faire de la feuille du henné dans l'industrie. Or voici ce que dit M. Tabourin, professeur de chimie à l'école impériale vétérinaire de Lyon, qui a expérimenté ce produit et que l'on a vu, à l'article des soieries, présenter, conjointement avec MM. Gillet et Pierron, teinturiers, des tissus magnifiquement teints en noir avec la matière colorante du henné : « Le henné est une plante qui est cultivée en Algérie et en Asie comme matière tinctoriale et cosmétique. Les femmes, et parfois aussi les hommes, se teignent les mains et les pieds avec le suc ou l'extrait du hénné; il en résulte une teinte jaune brunâtre très-solide et

« une sorte de tannage de la peau qui la met à l'abri des intempéries atmosphériques. Comme matière tinc-
« toriale, les Arabes s'en servent pour teindre les crins, la laine et le cuir en jaune orangé; la couleur est
« solide, mais elle est peu jolie. Les recherches des chimistes sur cette plante sont encore peu nombreuses
« et très-imparfaites; pourtant tous sont unanimes à y reconnaître la présence d'un principe tannique ou
« gallique, puisque le suc ou extrait du henné noircit lorsqu'on le mélange avec un sel de fer. M. Chevreul
« y a signalé dernièrement trois matières colorantes : une jaune, une brune et une rouge; aussi l'illustre
« chimiste compare-t-il cette plante à la garance et à la gaude. Les recherches qui nous sont propres démon-
« trent que la matière colorante jaune, qui est la plus abondante, et peut-être aussi les deux autres, est
« formée par une variété particulière d'acide tannique que nous appelons *hennatannique*, et qui nous paraît se
« rapprocher beaucoup de l'acide cachoutannique ou cachou de l'Inde et de l'acide *morintannique* du bois
« jaune des teinturiers. Il est certain, tout au moins, que le henné se comporte dans la teinture du noir de
« la soie à peu près comme le cachou et le bois jaune. Sous le rapport tinctorial, le henné nous paraît
« supérieur aux deux matières qui viennent d'être nommées; il convient parfaitement pour le noir cuit, dit
« *minéral*. Il donne une aussi jolie nuance que le bois jaune; il convient donc, avec le bois d'Inde, pour les
« noirs fins dits *anglais*. Enfin, sous le rapport économique, il est à peu près certain qu'une fois que l'indus-
« trie le demandera, le henné sera cultivé dans toute l'Algérie, où il croît facilement, et que son prix bais-
« sera suffisamment pour faire une concurrence avantageuse au cachou qui nous vient de l'Inde. Tels sont,
« dans l'état actuel des choses, les faits principaux, avérés, de l'histoire industrielle du henné. Signé TANDRIN. »

Il n'y a rien à ajouter à ces considérations, dont l'Algérie saura prendre note pour ajouter une nouvelle production à sa richesse agricole.

Indigos. — La pépinière centrale d'Alger a présenté à l'exposition universelle des plants et de la feuille de l'indigotier argenté et de l'indigotier anil, avec de la matière colorante extraite de ces mêmes feuilles. Elle a présenté, en outre, de l'*eupatorium tinctorium*. La pépinière de Biskra a aussi présenté de la feuille d'indigotier. Des expériences avaient été faites, dès le commencement de l'année 1854, par M. Chevreul, sur cinq échantillons d'indigo préparés en Algérie. Mais ces échantillons étaient fort petits, en sorte que les expériences n'ont pu être tout à fait concluantes. On ne peut donc rien affirmer, quant à présent, sur la possibilité, pour l'Algérie, de cultiver avantageusement l'indigotier, qui n'y trouve peut-être pas un degré de chaleur aussi intense que dans les pays de riche production, comme les Indes et l'Amérique. Il ne faut pas se décourager néanmoins, et de nouvelles expériences pourront amener des résultats meilleurs. On sait, d'ailleurs, que l'Égypte et la Tunisie produisent de l'indigo. Quant à l'*eupatorium tinctorium*, il paraît contenir de l'indigotine.

Kermès. — 6 exposants algériens ont envoyé du kermès, savoir : la pépinière centrale d'Alger, M. de Cherrier, inspecteur du service des forêts de la province d'Oran, la tribu des Djaffras, MM. Ben-Daoud et Médioni, d'Oran, et Ali-bel-Hadj, de Tlemcen. Bien qu'en petites quantités, ces produits ont été examinés avec beaucoup d'intérêt par les chimistes, qui leur ont reconnu de bonnes qualités tinctoriales. Il paraît certain, au surplus, que le kermès d'Algérie, apporté dans de bonnes conditions, trouverait un utile placement dans l'industrie, avec celui de Narbonne, de l'Espagne, de l'Italie, de la Judée et des autres contrées du Levant. La tribu des Djaffras a exposé de la laine peignée et de la laine filée teinte avec le kermès en rouge garance.

Parmi les autres produits tinctoriaux envoyés par l'Algérie, on a remarqué encore le *merghata* ou *azaz*, fruit du frêne oxifilla, envoyé par la tribu des Beni-Yaya, de la province d'Oran. La matière colorante extraite de ce fruit, mélangée avec la matière colorante extraite de l'écorce de grenade, produirait, suivant M. Mouton, de Milianah, des nuances noires, jaunes et vertes applicables au coton, à la laine, à la soie, à l'aloës. M. Mouton a envoyé à l'exposition un échantillon d'*azaz* avec des matières teintes au moyen de ce produit, qui deviendra peut-être un nouvel élément de teinture. Enfin Bel-Hassen, de Milah, a envoyé du cumin qui renferme des propriétés carminatives.

Sumac. — On a vu que la pépinière d'Alger avait envoyé cinq variétés de sumacs en feuilles et en poudre, toutes susceptibles d'être employées dans la médecine, dans la teinture, et principalement dans la tannerie, qui en fait un grand usage.

La province d'Oran avait exposé de son côté deux échantillons de sumac, le sumac glabre et le sumac des corroyeurs. L'Algérie peut donc se promettre d'en expédier un jour à la France, concurremment avec la Turquie, la Sicile, le Portugal et l'Espagne, qui en produisent beaucoup, et qui en exportent malgré la grande consommation qu'ils en font eux-mêmes.

VINS, ALCOOLS, LIQUEURS ET BOISSONS FERMENTÉES.

Vins. — 49 colons algériens ont envoyé des vins à l'exposition universelle, savoir : 17 de la province d'Alger; 27 de la province d'Oran; 5 de la province de Constantine. Ces vins étaient de couleurs et de natures bien diverses, et cela s'explique quand on considère que chaque planteur a introduit de préférence en Algérie les ceps du pays qu'il habitait avant de venir dans la colonie. Il en résulte une grande variété dans les espèces et une grande différence dans les qualités, différence qui a sa cause aussi dans l'inexpérience du plus grand nombre des viticulteurs algériens, pour ce qui regarde la fabrication du vin proprement dite, c'est-à-dire le pressage du raisin, la fermentation du jus, le cuvage des parties vineuses et leur mise en fûts ou en barils dans les conditions les plus convenables. Il faut dire encore qu'ils n'ont pas toujours à leur disposition les pressoirs et les autres engins nécessaires au travail des vendanges. Malgré les inconvénients d'un long transport et d'un séjour prolongé au milieu d'une température élevée à l'exposition, où plusieurs ont fermenté, les vins d'Algérie ont été appréciés du jury, qui a su discerner, à travers toutes ces vicissitudes, leurs qualités essentielles et originelles, qualités qui promettent aux consommateurs de France et d'Algérie de nouvelles et intéressantes ressources vinicoles. Le jury dit en effet, dans son rapport, que « la dégustation a fait découvrir dans la collection des vins de l'Algérie des qua- « lités supérieures, sur lesquelles il appelle l'attention du commerce. Les vins d'Algérie sont délicats, ajoute le « même rapport; ils sont fort estimés, les consommateurs expérimentés les préfèrent aux vins ordinaires de France. « Les vins des environs d'Alger, ceux de Médéah et de Milianah, les vins d'Oran et de Mascara, figurent déjà « parmi les vins renommés, à cause de leur finesse, de leur belle couleur, de leur arome et de leur richesse « alcoolique. » Cependant, il ne faut point se faire illusion, de longtemps encore l'Algérie ne sera pas en mesure d'expédier beaucoup de vins au dehors, parce que, tout d'abord, elle commencera par consommer elle-même les vins de sa production, et parce qu'ensuite il faudra qu'elle multiplie beaucoup ses plantations de vigne, et qu'elle choisisse de préférence les plants qui conviendront le mieux aux différentes aptitudes de son sol et de sa climature. Moyennant ces préliminaires indispensables, puisque l'Algérie compte à peine 3 à 4,000 hectares de vigne, répartis dans les trois provinces à peu près de la manière suivante : province d'Alger, 1,500 hectares; province d'Oran, 1,700 hectares; province de Constantine, 700 hectares; moyennant ces préliminaires, l'Algérie pourra voir classer un jour ses crus d'une manière satisfaisante pour elle et convenable pour le dehors. Il faut se persuader aussi que le sol algérien, par sa latitude méridionale, est prédisposé à produire plutôt des vins analogues aux vins d'Espagne, de Portugal et d'Italie, que des vins semblables à ceux des pays septentrionaux et à la plupart de nos vins de France. Ils n'en viendront pas moins utilement se placer dans les usages de la consommation métropolitaine, et répondre ainsi à l'appel qui leur a été fait d'une manière si honorable par le jury international.

Pour la province d'Alger, les vins de MM. Castelli, à Birkadem; Vallier, Mazères et Pelletier, à Dély-Ibrahim; Roif, Balard, Bréauté, Haurie et veuve Rémond, à Médéah; Faure, à Milianah; Laperlier, à Mustapha; Mauger, à El-Achour; Simounet et Machiavelli, à Alger; Berthet, à Cherchel, ont été surtout remarqués. M. Castelli, qui compte 20 hectares plantés en vigne, avait exposé 52 bouteilles de vins blancs et rouges des récoltes de 1848, 1852, 1853 et 1854. Les vins blancs de M. Castelli ont une certaine analogie avec les vins du Rhin. M. Mazères, vins rouges et blancs liquoreux. M. Balard, vins blancs. M. Roif, qui cultive 16 hectares de vigne, vins rouges et vins blancs de 1854. M. Laperlier, vins rouges et blancs

de 1851, 1852 et 1853. M. Vallier, vin rouge de 1852 et vin blanc de 1850. M. Mercurin, vin rouge et vin blanc de 1854. M. Simounet, vin du Sahel de 1849 et 1850 et vin préparé avec le raisin Isabelle, pour dessert. M. Machiavelli, vins rouges de Chéragas et de Kaddous. M. Bréauté, vins blancs. M. Haurie, vins rouges et vins blancs. Balard, vins blancs. Mauger, vin rouge de 1854. Faure, vin blanc de 1852. Pelletier, vin rouge de 1854 et vin blanc de 1853. M. Berthet, vin de 1854.

Pour la province d'Oran, les vins qui ont principalement appelé l'attention du jury sont les vins de M. Gaussens à Oran, Réné à Bréa, Soulié à Tlemcen, Rivoire à Mascara. Les vins de Tlemcen et ceux de Mascara, appelés à prendre le premier rang dans la classification des vins d'Algérie, sont susceptibles d'entrer plus immédiatement dans la consommation générale, et cela en raison de l'ancienneté et de l'étendue des plantations. Le comité central d'admission des produits rappelle à cet effet que la vigne était cultivée, dans la province avant l'occupation française; que les vignobles de Mascara et ceux de Tlemcen étaient en partie plantés par les indigènes, et que leur belle venue excita les Européens à étendre cette culture, qui a beaucoup grandi encore depuis que la maladie de la vigne a fait de si grands ravages dans les vignobles de France et amoindri les récoltes. Les cultivateurs trouvent d'ailleurs un grand avantage à vendre leurs raisins en grappes. Les vins qui se récoltent dans ces circonscriptions sont généralement capiteux, et ont de l'analogie avec les vins de Madère et de Porto. D'après M. le commandant Bastouil, les environs de Mascara produisaient déjà, en 1849, plus de 2,000 bordelaises de vin. Sa qualité n'est pas celle des vins de France, c'est celle du vin blanc sec, comparable au vin de Madère, et qui ne se boit qu'au dessert. La plupart des planteurs sont des Roussillonnais et des Corses, excellents vignerons, très-laborieux, qui ont fait venir des plants de vigne de leur pays, et que l'on ne saurait trop encourager. En général, les consommateurs algériens et les militaires préfèrent, selon la même autorité, les vins du pays, toniques, bienfaisants, moins chers, aux vins rouges envoyés de France, vins souvent frelatés, chargés en couleur, pâteux, malfaisants, désagréables au goût et à l'œil, et signalés par l'épithète de *gros bleu*. Cet inconvénient, joint à la rareté des vins survenue depuis, n'a pas peu contribué à faire augmenter les plantations de vigne, dans la province d'Oran surtout. M. Gaussens avait exposé du vin rouge de très-belle couleur; M. Soulié, vin rouge de 1853; M. Rivoire, vin doux de 1854; M. Réné, vin rouge de 1854; M. Martel, aux Libérés, vin rouge plant de Narbonne; M. Mouchi-Lheraki, vin blanc; M. Auguet, vin rouge de 1854; M. Cabassot, de Mascara, vin blanc demi-sec et vin rouge de 1854; M. Gillot, à Mazagran, vin rouge raisin de France, vin rouge raisin d'Espagne, et du vin blanc raisin d'Afrique; Savelli, à Mascara, vin blanc sec de 1853; Dubois, à la Sénia, vin blanc sec, vin muscat; Gracia, à Arzew, vin muscat; Tissier, à Saint-Cloud, vin blanc et vin paillet de 1854; Graillat, à Mazagran, vin rouge; la pépinière de Tlemcen, vin blanc de 1854. Presque tous les autres vins étaient de la récolte de 1854, c'est-à-dire des vins mis en bouteilles fort jeunes et en état de fermentation. Il n'a pas été possible d'en faire une appréciation exacte, et le jury a dû s'abstenir de prononcer à leur égard.

Il en a été de même pour les vins de la province de Constantine, c'est-à-dire pour les vins exposés par M. Grima, de Philippeville, qui possède 20 hectares de vigne en plein rapport, et qui avait envoyé des vins rouges et blancs de 1854; par M. Lavoute, de Philippeville, qui cultive 10 hectares de vigne et qui avait envoyé des vins rouges et blancs de la récolte de 1854; par M. Guesdon, à Gastonville, et par MM. Moreau et Revel, à Constantine, qui ont exposé des vins rouges de la même année : cela est d'autant plus regrettable que ces planteurs, colons distingués, cultivent bien leurs vignes et préparent leurs vins par les procédés et avec les engins dont on fait usage en France.

23 récompenses ont été accordées par le jury international aux vins de l'Algérie, savoir : 4 médailles de première classe, 12 médailles de deuxième classe et 7 mentions honorables. Les médailles de première classe ont été attribuées : à MM. Castelli, Mazères, Roif et Balard, de la province d'Alger. Les médailles de deuxième classe : 1° à MM. Vallier, Mauger, Laperlier, Pelletier, Machiavelli, Faure, Simounet et Bréauté, de la province d'Alger; 2° à MM. Gaussens, Rivoire, Réné et Soulié, de la province d'Oran. Les

mentions honorables : 1° à MM. Berthet, Haurie et Rémond, de la province d'Alger; 2° à MM. Auguet, Gillot, Martel et Mouchi-Lheraki, de la province d'Oran.

L'industrie vinicole de l'Algérie peut se féliciter à bon droit d'un pareil succès, qui doit l'encourager à marcher dans la voie d'extension où elle est entrée, et où elle recueillera de grands avantages.

Des expériences ont été ordonnées par M. le maréchal ministre de la guerre, à l'effet de constater, autant que possible, la puissance alcoolique et tous les éléments dont se composent les vins de l'Algérie envoyés à l'exposition universelle. M. Tripier, pharmacien en chef de l'hôpital militaire du Gros-Caillou, a été chargé de ces expériences, qui sont en cours d'exécution et conduites avec le plus grand soin.

ALCOOLS ET LIQUEURS ALCOOLIQUES.

Alcools d'asphodèle. — 6 exposants algériens ont envoyé de ces alcools, savoir : MM. Baudens et Duplat, à Blidah; M. Mercurin, à Chéragas; M. Simounet, à Alger; MM. Coudert et Rousson, à Oran; MM. Barneau-Vie et compagnie et Rolland, à Philippeville. Tout le monde sait que l'asphodèle est une plante tuberculeuse qui croît spontanément en Algérie, en Corse, en Espagne, en Italie, en France même. Les colons algériens les extirpent de leur défrichements. On a cherché depuis quelques années à en extraire de l'alcool, en Algérie d'abord, et puis en Toscane, où une grande compagnie s'était formée à cet effet. Les premiers essais ont eu lieu à Damrémont, près de Philippeville, par les soins de MM. Bouyin, Rolland et Renard, qui y fondèrent, en 1850, une usine avec manége et alambic, dont l'exploitation s'est continuée sous la raison sociale Barneau-Vie et compagnie. Cette usine a produit annuellement 200 à 250 pipes d'alcool d'asphodèle à 36° centigrades, qui ont été consommées dans la colonie ou exportées. Des distilleries d'asphodèle se sont également montées dans la province d'Oran, c'est-à-dire à Oran et à Arbal, où l'hectolitre d'alcool à 36° a vu élever son prix de revient à 100 francs. La difficulté de dégager complétement, dans les premiers temps surtout, de l'alcool d'asphodèle une sorte de saveur fade procédant de la nature même de la plante, a fait que l'usage s'en est répandu assez lentement dans la consommation, toujours rebelle aux nouvelles habitudes. On lui fait un meilleur accueil aujourd'hui, à cause du haut prix des esprits de vin sur tous les marchés de l'Europe, et parce qu'on l'obtient d'un mode de fabrication plus perfectionné. On a cherché aussi à fabriquer de l'alcool d'asphodèle dans la province d'Alger, mais moins que dans les provinces d'Oran et de Constantine. Enfin, il faut le dire, il n'est pas encore prouvé que ce genre d'industrie pourra s'établir d'une manière définitive, ni entrer en concurrence avec la fabrication des alcools ordinaires, quand ceux-ci auront vu baisser leur prix au taux où ils se vendaient avant la maladie de la vigne. Deux autres raisons semblent devoir y mettre obstacle : 1° l'épuisement progressif des tubercules d'asphodèle dans les terres qui en sont maintenant pourvues, et la nécessité de se livrer, pour y suppléer, à une culture régulière et non encore essayée de la plante, qui demande beaucoup de temps pour se développer; 2° l'obligation de laisser chômer les usines pendant les trois quarts de l'année où l'asphodèle ne se récolte point, si l'on ne trouve pas sous la main d'autres matières, la figue, la caroube, par exemple, pour faire de l'alcool, et pour utiliser en tout temps le matériel et le personnel de ces mêmes usines. On a songé à la canne à sucre, qui produit de bons et excellents alcools. Le sorgho sucré, qui paraît contenir également de grands principes alcooliques, et dont la culture va se répandant dans les contrées méridionales de la France et en Algérie, serait aussi d'un grand secours.

Le jury a attribué : 1° une médaille de deuxième classe aux alcools d'asphodèle de MM. Coudert et Rousson, d'Oran; Barneau-Vie et compagnie, de Philippeville, et Mercurin, de Chéragas; 2° une mention honorable aux alcools de MM. Duplat, de Blidah, et Simounet, d'Alger.

Alcool de sorgho à sucre, et eau-de-vie de canne à sucre. — La pépinière centrale d'Alger a exposé des échantillons de ces deux produits, qui ont été remarqués par le jury, et qui ont mérité à son directeur, M. Hardy, une médaille de deuxième classe.

Le sorgho sucré est une des plantes précieuses dont toutes les parties, feuilles, tiges, graines, sont douées

d'utilité : la bagasse, c'est-à-dire la canne, après qu'elle a subi l'action du moulin, peut encore être employée à la fabrication des papiers communs ou servir de combustible; soumise à une légère fermentation, ou salée, le bétail la mange volontiers. Il n'a pas été tenu compte de la sérosie, efflorescence blanche qui se trouve sur la tige, parce que cette matière est en trop petite quantité pour qu'il soit profitable de la recueillir. Il n'en est pas de même de la substance colorante contenue dans l'enveloppe du grain, qui paraît susceptible d'une application industrielle. Avec le sorgho, on fabrique encore une boisson saine et agréable, susceptible de remplacer, jusqu'à un certain point, l'usage du vin, interdit maintenant à la plupart des cultivateurs à cause de son prix élevé.

Le climat de l'Algérie est éminemment favorable à la végétation du sorgho et au développement de ses propriétés saccharines, et il serait à désirer que cette culture se répandit chez les colons, où elle est appelée à rendre de grands services pour l'alimentation du bétail. Semé de bonne heure, et plus épais que dans un but industriel, le sorgho donne plusieurs coupes, ainsi qu'il résulte des expériences faites au Bouzaréah, dans un terrain non irrigué. D'après quelques cultivateurs, il serait vivace si l'on avait soin de le couper avant qu'il eût formé sa graine. Cette plante sera d'une utilité très-grande pour les éleveurs et les producteurs de lait, qui peuvent difficilement donner du vert aux vaches laitières à la fin de l'été et en automne.

Le rendement, en poids, des tiges dépouillées de leurs feuilles, s'est élevé, en moyenne, de 200 à 235 quintaux métriques par hectare. Les terres irriguées n'ont pas donné beaucoup plus que les terres sèches, soit que les semis aient eu lieu trop tard, soit que les plantations n'aient pas reçu tous les soins convenables.

Ce résultat est bien loin sans doute des chiffres annoncés par les auteurs qui se sont occupés du sorgho sucré.

D'après les dernières constatations, la culture du sorgho sucré peut se raisonner en chiffres de la manière suivante :

DÉPENSE.

1° Frais de culture, engrais compris.....	250f	430f
2° Effeuillage, battage, frais généraux, transport, garde.....	180	

PRODUIT.

1° 350 quintaux de tiges à 2 francs.....	700f	1,440
2° 16 quintaux de graines à 20 francs.....	320	
3° 80 quintaux de feuilles à 1 fr. 50 cent.....	120	
RESTE NET.....		710

Si l'on tient compte de l'imprévu et des non-valeurs, et que l'on abaisse ce chiffre à 500 francs, il restera encore un fort beau bénéfice au cultivateur, s'il se trouve dans un rayon assez rapproché d'une usine, c'est-à-dire à deux ou trois kilomètres; plus éloigné, les frais de transport absorberaient presque tout le produit. En prenant pour base le rendement de l'année, c'est-à-dire 200 quintaux par hectare, les frais étant les mêmes, il y aurait environ 200 francs de bénéfice.

Il est démontré que, par la trituration, on obtient de 3 litres 50 à 3 litres 60 centilitres d'alcool pour cent de tiges, et que, par la macération, le produit peut s'élever de 5 à 6 pour cent. Dans le premier cas, la quantité de jus extrait n'est que de 40 pour cent, bien que d'autres l'évaluent à 60 ou 70 pour cent.

Cette énorme différence tient-elle à la perfection plus ou moins grande des machines employées ou à la qualité des plantes elles-mêmes, ou bien encore à des causes inconnues? C'est ce que l'avenir démontrera.

En prenant pour base d'appréciation une culture de 4 hectares 50 ares, qui a donné 200 quintaux de cannes à l'hectare, on voit que chacun d'eux a produit 700 litres d'alcool, valant de 1 fr. 90 cent. à 2 francs, selon le cours, soit 1,330 ou 1,400 francs.

Il a été payé pour frais de fabrication à 50 centimes le litre	355f
Les frais de culture et autres, évalués à	430
Le transport, futailles, coulage, etc.	40
TOTAL	825

Il resterait de 500 à 575 francs net, selon le prix des alcools.

D'après ces données, il est permis d'évaluer ainsi qu'il suit le produit de la distillation d'un hectare de sorgho venu dans de bonnes conditions :

1° 350 quintaux de tiges, donnant 3 litres 60 centilitres par quintal, soit 1,260 litres à 1 fr. 90 cent., ci	2,394f	2,534f
2° 140 quintaux de bagasse à 1 franc	140	

A déduire :

1° Le prix des tiges	700f	1,528
2° Les frais de fabrication, évalués à 0 fr. 60 cent.	756	
3° Autres frais, futailles, coulage, transport, 6 francs par hectolitre	72	
RESTE		1,006

Ainsi un hectare de sorgho sucré produirait, en comprenant le bénéfice du cultivateur (500 francs), énoncé d'autre part, la somme de 1,500 francs environ.

Ce résultat est satisfaisant, et il est permis d'espérer que, par des machines plus parfaites et une culture mieux soignée, on obtiendra une plus grande quantité de jus ou de sucre, et, par conséquent, plus d'alcool. Cette industrie, encore à son début, recevra des perfectionnements utiles.

Eau-de-vie et alcool de dattes ou de palmiers. — M. le docteur Baudens, médecin en chef des armées, et Ben-Naceur-ben-Salem, ont exposé de l'alcool de dattes fabriqué à Laghouat. M. Durand-Salomon, de Biskra, exposait un produit semblable. Le docteur Baudens décrit en ces termes la manière dont il a procédé à la fabrication de l'eau-de-vie de dattes : « Les dattes parvenues à maturité ont été écrasées dans trois fois leur « poids d'eau. Le tout a été abandonné à lui-même pendant trois jours au contact de l'air; il s'y est développé « pendant ce temps un commencement de fermentation. Le quatrième jour, le liquide a été exprimé et déposé « dans un vaisseau à très-petite ouverture, bien rempli, pour éviter le contact de l'air sur une grande surface, « et l'acidification qui en serait résultée. On y a ajouté environ deux pour cent de levure de bière sèche. La « fermentation s'est continuée dans ces conditions pendant vingt jours à une température de 26° centigrades. « Après ce laps de temps, le liquide a été distillé dans un alambic ordinaire à feu nu. Dix kilogrammes de « dattes ont donné une eau-de-vie dont la force a été trouvée équivalente à deux litres d'alcool absolu, soit « environ quatre litres d'eau-de-vie au titre ordinaire. J'ai fait faire sous mes yeux, à Laghouat, en 1853, de « l'eau-de-vie de dattes qui avait un petit goût de brûlé dû à l'imperfection du mode de distillation. C'était « beaucoup d'en arriver là quelques mois après l'occupation de cette ville. L'échantillon obtenu en 1854, et « qui est destiné à l'exposition universelle, est de beaucoup supérieur. Il est à remarquer aussi que l'eau-de- « vie de dattes faite avec les dattes de mauvaise qualité, que les indigènes eux-mêmes ne mangent pas, créera « une précieuse ressource dans ce pays lointain, à 480 kilomètres d'Alger, où il faut tout porter à grands « frais pour les besoins de la garnison. Signé BAUDENS. »

M. le docteur Baudens, qui possède à Laghouat trois à quatre mille palmiers, se propose d'y faire établir une grande distillerie; c'est lui qui le premier a fait en Algérie de l'eau-de-vie de dattes. Le jury a décerné une médaille de deuxième classe à M. Baudens, et une mention honorable à Ben-Naceur-ben-Salem, de Laghouat, et à M. Durand Salomon, de Biskra, pour leurs eaux-de-vie ou alcools de dattes.

Eau-de-vie de figues de Barbarie. — MM. Coudert et Rousson, à Oran; Plantier et Cadi, à Mascara, et Sayen, à Blidah, ont exposé de l'eau-de-vie de figues de Barbarie. M. Sayen a exposé aussi de l'eau-de-vie d'*orge*. Le jury a accordé à MM. Sayen et Durand-Salomon une mention honorable. On a vu que MM. Coudert et Rousson avaient obtenu une médaille de deuxième classe pour leurs alcools d'asphodèle; cette récompense s'applique aussi à leur eau-de-vie de figues de Barbarie. — Il existe à Alger deux grandes fabriques d'alcool, dont la base est le caroube et la figue douce; mais ces fabriques n'ont pas envoyé de produits à l'exposition universelle.

Oued-Allah, ou liqueur arabe. — M. Brocard, de Koléah, ancien chirurgien et pharmacien en chef des hôpitaux militaires en Corse et en Afrique, composa, pendant son séjour en Algérie, avec de l'alcool extrait du fruit de l'arbousier et de plantes indigènes apéritives, une liqueur à laquelle il donna le nom d'*Oued-Allah*, qui signifie en arabe *Ruisseau de Dieu*. Cette liqueur, envoyée à l'exposition annuelle d'Alger, en 1853, y fut récompensée par le jury, qui s'exprima en ces termes : « La liqueur *Oued-Allah* est très-« agréable, stomachique et digestive; elle est composée avec des plantes et des fruits indigènes. Le jury « décerne à M. Brocard une mention honorable. » M. Brocard avait envoyé à l'exposition universelle de l'*Oued-Allah* de deux nuances : l'une blanche et très-limpide, l'autre verte et dénommée par lui *Safia*, qui, en arabe, veut dire *pur:* c'est de l'*Oued-Allah* plus concentré que le premier, et sucré avec le suc de certaines plantes indigènes; il est plus actif, et produit, selon M. Brocard, des effets très-salutaires pour les cas d'indigestion. Le jury international, appréciant le mérite de ce produit, encore peu connu dans la consommation, mais très-remarquable par son parfum et son arome, comme par son goût délicat, lui a attribué une médaille de deuxième classe.

Karmousse du Sahara, ou bière de figues. — La figue de Barbarie, fruit d'une espèce de cactus très-répandu en Algérie, constitue pour ainsi dire l'unique nourriture, pendant quatre mois de l'année, de la partie la plus pauvre des populations arabes. Elle se trouve donc en très-grande abondance en Algérie, où des colons européens l'ont employée à la fabrication d'une sorte de bière saine, aromatique et agréable au goût. Pour cela ils dépouillent le fruit de son enveloppe épaisse et garnie de nombreux aiguillons, le font cuver pendant deux jours environ dans une quantité raisonnable d'eau, après quoi la boisson est parfaitement potable. Si l'on en croit les mêmes colons, cette boisson est susceptible de se conserver en tonneau, et ne s'altère pas à la chaleur. On la donne aux travailleurs qui vont aux champs. M. Desbœufs, de Sour-Kelmitou, et M. Maggiolo, d'Alger, ont exposé de cette *bière-karmousse*. Le jury a décerné à M. Maggiolo une mention honorable.

HUILES ET GRAINES OLÉAGINEUSES.

Huiles. — 22 exposants algériens ont envoyé des huiles à l'exposition universelle, savoir : 6 de la province d'Alger; 3 de la province d'Oran; 8 de la province de Constantine.

La pépinière centrale d'Alger exposait une collection d'huiles diverses dont voici la nomenclature: 1° huiles de moutarde blanche, de madia sativa, de lin, de pavot blanc à opium, de ricin, de tournesol, de colza, d'arachide, de sésame, de cameline, de graine de cotonnier; 2° huiles d'olive de diverses espèces : rosseline de Lucques; leccie de Toscane; razze de Lucques; pandouglié de Nice, de Gênes et Port-Maurice; ponsiéré de Vice; caillou du Var; grosse indigène; sauvage indigène; olivastre de Spezzia; premierenk-Nice. — Tous ces échantillons, quoique fort petits, avaient de l'intérêt; ils indiquaient que des

greffes d'oliviers des pays les plus renommés pour la qualité de leurs huiles avaient été introduites en Algérie et répandues dans les cultures, ce qui promettait à cette terre, privilégiée pour la production des huiles, des produits exquis. Tout le monde sait que, jusqu'à présent, ce sont les indigènes de la Kabylie qui ont eu le privilége de la grande fabrication des huiles en Algérie, fabrication en général fort grossière, opérée par les moyens les plus élémentaires, et donnant une huile peu comestible, employée dans les fabriques et à l'éclairage, après avoir été convenablement préparée. Marseille a tiré de grands profits de ces sortes d'huiles, qu'elle manipule habilement. Cependant, des fabriques d'huiles comestibles ont été établies par les colons, sur différents points de l'Algérie, et leurs produits sont entrés dans la consommation du pays, conjointement avec les huiles d'olive apportées du dehors. Il faut donc au producteur qui récolte l'olive un auxiliaire qui sache en tirer parti. Il faut, en un mot, la main-d'œuvre industrielle à côté de la main-d'œuvre agricole, pour opérer la transformation du produit récolté et pour en faire un bon produit alimentaire.

M. Simonnet, d'Alger, a exposé des huiles fabriquées avec des olives sauvages, des amandes douces et du ricin. M. l'abbé Landemann a exposé de l'huile d'ortie rectifiée. MM. Haloche, d'El-Biard; Marchal, de Bouzaréah; Michel, de l'Oued-Kaddra; David, de Dar-Beïda, près Dellys; Mazérea, de Dély-Ibrahim; Romain, d'Alger; Carrié et Charpentier, de Dellys; Facio, de Tlemcen; Lagier, d'Aïn-Tédelès; Dubourg et Wolff, de Bône; Eynaud, Copello et Gauthier d'Aubeterre, de Bougie; Bestoso, de Tazerout; Lavie, de Constantine, ont exposé des huiles d'olive. M. Chirouze, de Saint-Cloud, présentait des huiles de graine de coton, de navette, de colza, de lin, de moutarde blanche, de lentisque et d'arachide; M. Arnaud, de Bône, de l'huile de palmier clarifiée, et la pépinière de Constantine, de l'huile de pavot. Par des causes qu'il est impossible d'expliquer, presque toutes les huiles d'olive algériennes envoyées à l'exposition avaient un goût rance plus ou moins prononcé, que n'ont pas les bonnes huiles, si recherchées pour leur saveur fine et leur parfum délicat. S'étaient-elles gâtées en bouteilles? Y avaient-elles été enfermées trop jeunes? Leur exposition au milieu d'une température élevée avait-elle nui à leurs qualités les plus essentielles? C'est ce qu'on ne peut affirmer. Quoi qu'il en soit, le jury s'est montré très-réservé à leur égard. Une seule mention honorable a été accordée, et c'est à M. Simonnet, pour son huile d'amandes douces. Peut-on tirer de là un argument défavorable aux huiles d'olive algériennes, en tant que produit comestible? Non, assurément; car il avait été démontré à l'exposition nationale de 1849 et à l'exposition universelle de Londres que l'Algérie pouvait fournir de très-excellentes et de très-parfaites huiles d'olive.

Graines oléagineuses. — 29 colons algériens ont exposé de ces graines. 13 avaient envoyé de la graine d'arachide; 11, de la graine de ricin; 8, de la graine de lin; 5, de la graine de colza; 5, de la graine de sésame; 4, de la graine de pavots; 7, de la graine de moutarde; 1 de la graine d'ortie. La pépinière centrale d'Alger avait envoyé de la graine d'arachide ordinaire, d'arachide du Brésil, de navette, de cameline, de colza, de chanvre, de lin ordinaire, de Riga et des indigènes, de la graine de tournesol, de madis sativa, de sésame d'Orient, de carthame, de pavot blanc, de moutarde blanche et noire, de ricin commun et grand d'Amérique, de coton; la pépinière de Tlemcen, de la graine d'arachide et de ricin; la pépinière de Sidi-bel-Abbès, de la graine d'arachide; la pépinière de Constantine, de la graine de lin et de pavot; la pépinière de Philippeville, de la graine d'arachide et de sésame; la pépinière de Biskra, de la graine de cameline, de sésame, d'arachide, de chanvre, de lin, de tournesol, de colza, de pavot, de ricin et de moutarde. Il faut citer aussi, comme ayant exposé de beaux échantillons de graines oléagineuses, MM. Fruitié, de Chéragas; Kaczanowski et Thierry, de Boufarik; Reverchon, de Birkadem; Simounet, d'Alger; Adam, du Tlélat; Petrus Borel, de Blad-Touaria; Cartois, de Saint-Cloud; Oliva, d'Arzew; l'Union agricole du Sig; Abd-el-Kader-Ould-Zin, agha des Beni-Abbès; Grima, à Philippeville. Enfin M. Pelletier, d'El-Arrouch, a exposé des amandes douces provenant d'une plantation de mille amandiers greffés et en plein rapport. — Au surplus, toutes les plantes à huile réussissent bien en Algérie, où leur culture est susceptible de se répandre de plus en plus. L'arachide, le sésame, le colza, le lin, l'œillette, la cameline, le ricin, sont

Digitized by Google

appelés surtout à un solide avenir, et viendront, conjointement avec l'olivier, fournir aux besoins de la consommation générale un appoint recherché.

Le jury international a accordé une médaille de deuxième classe à M. Grima, de Philippeville, pour ses arachides, et une mention honorable à la pépinière centrale d'Alger, pour sa collection de graines oléagineuses.

ESSENCES ODORIFÉRANTES ET EAUX DE SENTEUR.

Ce genre de produit, dont la fabrication est appelée à un si grand avenir en Algérie, en raison de l'extrême richesse et de la magnificence de la flore algérienne, a été envoyé à l'exposition universelle par huit producteurs Algériens, dont quelques-uns sont déjà bien connus dans l'industrie des essences. Ce sont MM. Simounet, d'Alger; Mercurin, de Chéragas; Sayen, de Blidah; Réquier et Martin, d'Alger. Puis viennent comme exposants MM. le docteur Trihan et Jeantet, de Jemmapes; Sidi-Mohamed-ben-Salah, caïd de Sidi-bel-Abbès; M. Ferraud, de Birmandreïs, et M. Haloche, d'El-Biar.

La collection de M. Mercurin se composait d'essence de menthe pouliot, de myrthe, de petit grain citron, de bigarade, de romarin, de mélisse, de sauge, de géranium, de marjolaine, de fenouil, d'absinthe, de céleri, de laurier, de petit grain bigarade, d'origan, de menthe poivrée, de petit grain doux, de néroli, d'anis, de sabine, de verveine, d'amande amère. M. Mercurin exposait en outre de l'eau de géranium et de l'eau de fleur d'oranger. On sait que M. Mercurin est un colon fort distingué, qui apporte dans ses œuvres agricoles beaucoup de soin et d'expérience, et dont les produits ont un cachet particulier de bonne apparence et de qualité réelle. Cette observation pouvait s'appliquer en particulier à sa collection d'huiles essentielles, qui a été appréciée de tout le monde.

Il faut en dire autant de M. Simounet, qui est pour ainsi dire le créateur de cette belle industrie en Algérie, et qui exposait : 1° des essences de géranium premier choix, d'absinthe brute, de néroli surfin, de jasmin, de petit grain, de géranium surfin, de verveine odorante; 2° des matières premières pour la parfumerie en gros, de tubéreuse préparée par les moyens ordinaires, de cassie préparée avec le cassinn, de jasmin préparé par les moyens ordinaires; 3° du jasminion ou essence concrète de jasmin, du cassion ou essence concrète de cassie. Il faut dire que M. Simounet est l'inventeur d'un procédé qui consiste à concréter ou solidifier les essences de fleurs, et qui pour cela même est appelé à jouer un grand rôle dans la parfumerie. Les produits obtenus par ce procédé sont désignés par M. Simounet sous les noms de cassion, géranion, jasminion, etc. etc.; 4° des eaux de fleurs d'oranger. Tous les hommes de l'art ont rendu hommage aux savants produits de M. Simounet, qui sont venus enrichir la science et l'industrie de nouvelles et intéressantes conquêtes.

M. Sayen avait exposé des essences de lavande, de romarin, de thym rouge, de citron doux, de bigarade, de citron, d'orange et de portugal; il avait exposé aussi de l'eau de fleur d'oranger. On ne peut qu'engager M. Sayen à persévérer dans la voie où il est entré; car les résultats les plus solides lui sont promis au milieu de cette riche contrée de Blidah que l'on voit se couvrir tous les ans des fleurs odorantes les plus recherchées. Il ne s'agit que de les mettre en valeur et de s'inspirer pour cela auprès des meilleurs praticiens.

M. Réquier a envoyé à l'exposition des essences de thym, de menthe pouliot, de lavande, de fleur d'oranger, de romarin, de portugal, de bergamotte, de marjolaine, de girofle et de jasmin. Ce dernier produit, peu ou point répandu dans le commerce, puisqu'on le jugeait impossible à obtenir autrement qu'à l'état de mythe, c'est-à-dire en proportions très-minimes et à un prix excessif, paraît avoir été, de la part de M. Réquier, l'objet d'incessantes études, couronnées de succès et promettant un solide avenir. Voici comment M. Réquier expose ses vues à ce sujet : « L'Algérie est appelée à jouer un grand rôle dans l'industrie » des essences en général : son climat, sa température élevée permettent d'obtenir les parfums les plus « suaves de ses plantes aromatiques. Quelques industriels se sont occupés de la culture du géranium, et le » produit de cette plante se rapproche beaucoup de l'essence de rose avec laquelle on le mélange. Il en est

« de même pour les autres plantes aromatiques, telles que le thym, le romarin, la menthe, etc., pour les-
« quels l'Algérie peut lutter avantageusement avec tous les pays producteurs. Mais parmi ces plantes il en est
« une, le jasmin, qui croît très-abondamment dans ce pays et dont on n'avait pu obtenir encore que des
« extraits. Les indigènes seuls en tiraient une imperceptible quantité d'essence, tandis que d'autres praticiens
« avaient vainement cherché, par des procédés chimiques, à en tirer de l'essence. Cela tient à ce que cette
« fleur, d'un parfum très-odorant, très-volatile, et ne pouvant supporter une haute température, se traite diffi-
« cilement. Après sept années d'expériences et d'observations, je crois avoir résolu le problème, en extrayant
« du jasmin une essence remarquable par sa limpidité et son parfum délicat. Elle n'a pas le goût prononcé
« de celle que les indigènes mélangent avec le musc et l'ambre; elle est beaucoup plus suave. Cette essence
« est susceptible d'ailleurs de se vendre un prix bien inférieur à celui auquel elle a été payée jusqu'à présent.
« J'appelle sur ce produit nouveau toute l'attention des hommes compétents. » Il paraît, en effet, que les grands industriels de Paris qui s'occupent des essences ont trouvé du mérite à l'essence de jasmin de M. Réquier. La maison Chardin-Hadancourt, en particulier, en fait grand cas, et l'a introduite dans sa parfumerie. Cependant le jury d'examen n'a point voulu se prononcer sur le mérite de l'échantillon exposé par M. Réquier. Il lui a paru qu'il manquait de ce qui constitue nécessairement une essence, c'est-à-dire l'unité aromatique. Il y avait dans son parfum un certain mélange de fleur d'oranger, et il fallait au jury quelque chose de plus parfait. Cette perfection, M. Réquier saura la donner à son beau produit, et mériter ainsi le suffrage de la science et des hommes de l'art. Il faut ajouter que M. Simouuet avait envoyé à l'exposition nationale de 1849 et à l'exposition de Londres de l'essence de jasmin qui semble avoir un autre arome que celle de M. Réquier, avec laquelle elle a été comparée.

M. Martin, parfumeur à Alger, a exposé des essences de citron doux, de géranium, d'orange, de l'eau de noix verte et de l'eau d'Alger pour toilette, du vinaigre hygiénique antiméphitique, de la pommade aux noix vertes et des parfums d'Alger pour le mouchoir.

MM. Trihan et Jeantet ont envoyé de l'essence de menthe et d'absinthe rectifiée, qu'ils évaluent au prix de 120 francs le kilogramme pour la menthe, et de 70 francs le kilogramme pour l'absinthe.

M. Ferrand a exposé des essences fixes et concrètes obtenues par le procédé de M. Simounet. C'étaient des essences de fleur d'oranger amère, d'héliotrope, d'œillet, de jasmin, de cassis ou mimosa, de cassis simple, d'œillet mignardise, de nesri ou églantier simple. Ces essences, qui répandaient beaucoup de parfum, avaient été exposées dans des flacons débouchés, sans que cette circonstance parût les altérer en rien ou leur faire perdre de leur valeur odorante et spécifique par l'évaporation.

Enfin M. Haloche a exposé de l'eau de fleur d'oranger.

Le jury international a décerné, pour l'industrie des essences, une médaille de deuxième classe à M. Simounet et à M. Mercenin.

PRODUITS PHARMACEUTIQUES ET OFFICINAUX.

10 exposants, y compris les pépinières d'Alger, de Constantine et de Biskra, ont envoyé de ces produits, savoir: la pépinière centrale d'Alger, de l'opium en larmes et du safran, *crocus sativus;* la pépinière de Constantine, de l'opium et des pavots somnifères; la pépinière de Biskra, de l'opium et de la feuille de séné; M. Beyer, à Montpensier, de l'opium et des capsules de pavots somnifères; M. le docteur Fave, à Alger, une sorte de poudre antifiévreuse et antidyssentérique extraite de végétaux algériens; Mohamed-ben-Chaoua, médecin à Alger, une collection de médicaments indigènes; l'Orphelinat de Miserghin, de l'opium; Mouley-Mohamed, à Tlemcen, du achich ou chanvre takrouri en tiges garnies de feuilles et de graines; Si-bou-Dhiaf, à Batna, du thé indigène; M. le président du comité de Batna, du thé de l'Aurès.

On sait que le pavot à opium se cultive bien en Algérie, et que le suc que l'on en tire est comparable par ses qualités narcotiques, sudorifiques, stupéfiantes et cordiaques, et par sa richesse en morphine, à

l'opium du Levant et de l'Inde. On sait aussi que ce produit entre dans une infinité de préparations pharmaceutiques, telles que le laudanum, la thériaque, le diascordium, etc., et qu'on le fume aux Indes, en Chine, et au Japon, où son usage fréquent détermine une précoce vieillesse, quand il ne tue pas comme un poison mortel. Si donc la production de l'opium prenait en Algérie quelque développement, des débouchés avantageux lui seraient ouverts en Europe et dans les contrées asiatiques. Un rapport lu à l'Académie impériale de médecine, le 30 mai 1854, et rédigé par une commission composée de MM. Chevalier, Grisol et Bouchardat, établit, en effet, que l'opium d'Algérie, convenablement récolté, est d'une excellente qualité, et qu'il est à désirer que la culture du pavot somnifère d'où s'extrait cet opium s'étende dans la colonie, en vue d'affranchir la métropole du tribut qu'elle paye chaque année à l'étranger pour ce même produit, en vue surtout d'obtenir un opium sans altération et sans mélange d'aucun corps étranger.

Un produit qui a des propriétés analogues à l'opium, dont les Arabes font usage en le fumant, et qui paraît avoir des propriétés anticholériques, c'est le achich, espèce de chanvre rabougri que l'on cultive en Algérie. Les parties culminantes de la plante, le feuillage et la graine, paraissent contenir surtout les principes narcotiques et autres que l'on y recherche. Suivant M. Hardy, directeur de la pépinière centrale d'Alger, les Arabes se donnent des hallucinations ou des visions agréables en fumant les follicules de la plante sèche dans une pipe à long tuyau. La plante, dans son état de rachitisme, est connue sous le nom de achich par les Européens, nom que donnent les Arabes à toutes les plantes sèches indistinctement. Ces mêmes Arabes appellent la partie du chanvre qu'ils fument *afeoun*. Ils savent en extraire un principe résineux, qui n'est autre chose que la cannabine, et qu'ils mangent avec des confitures pour se procurer des rêves après le repas. Au reste, ce chanvre n'appartient pas à une espèce distincte, c'est le *cannabis sativa* semé dans une terre très-aride et très-chaude. Le principe que les Arabes recherchent ne se trouverait pas dans une plante semée sur un sol fort et où elle aurait pris tous ses développements. On expédie des quantités assez importantes de feuilles de achich de la province de Constantine en Turquie et dans les contrées de l'Orient, où il sert vraisemblement aux usages qu'en font les Arabes.

Les échantillons de thé envoyés de Batna n'ont pas été expérimentés, en sorte qu'il est impossible de rien dire sur leur qualité. La feuille, d'un vert un peu foncé, apparait dans tout son développement, c'est-à-dire qu'elle n'a pas été roulée et préparée comme on fait en Chine et dans les pays producteurs de thé. D'ailleurs, les tentatives de culture de thé faites jusqu'à présent en Algérie n'ont pas amené de résultats concluants; on arrivera peut-être à y acclimater cette plante, et à bien préparer et rouler la feuille.

La collection de médicaments indigènes de Mohamed-ben-Chaoua présentait un intérêt véritable, en ce sens qu'elle jetait du jour sur la médecine pratiquée par les Arabes, et sur les médicaments dont ils font usage dans leurs maux et dans leurs maladies. Ces médicaments, au nombre de plus de 370, ont été composés avec des plantes, des simples et des éléments divers, pris dans le pays et expérimentés par les indigènes depuis un temps immémorial; cette circonstance donnait plus de mérite à la collection, qui a été examinée et étudiée avec soin par le jury, et qui a valu à son auteur une médaille de deuxième classe. C'est la seule récompense qui ait été accordée à l'Algérie pour ce genre de produit.

Voici, au surplus, l'état des médicaments indigènes envoyés par Mohammed-ben-Chaous, médecin maure à Alger:

N° 1. Coloquinte. (Purgatif.)
2. Artichaut sauvage. (Antisyphilitique.)
3. Noyer. (Tisane.)
4. Coquilles d'œufs d'autruche. (Diurétique.)
5. Coquilles d'œufs de poule. (Hémostatique.)
6. Os de tête de poisson. (Diurétique.)
7. Peau de hérisson. (Diurétique.)
8. Os de sèche. (Astringent, antiophthalmique.)
9. Romarin. (Sudorifique.)
10. Pavot. (Calmant, narcotique.)

N° 11. Thuya articulé, mâle. (Contre les brûlures.)
12. Thuya articulé, fruit, mâle. (*Idem.*)
13. Laurier des poëtes, fruit. (Fébrifuge.)
14. Genévrier phénicien. (Excitant.)
15. Ivoire, dents d'éléphant. (Pour blessures.)
16. Nerprun, bourgène. (Maladie de foie, ictère.)
17. Calcaire noir. (Ulcères.)
18. Sumac. (Dyssenterie.)
19. Djeida. (Cordial.)
20. Thym Jatter. (Sudorifique.)

Digitized by Google

N° 21. Menthe pouliot. (*Idem.*)
22. Harmel-ntsa-Sahara. (Expectorant.)
23. Harmel-biot-ntsa-Djebel, graine. (Expectorant.)
24. Le même en racines. (*Idem.*)
25. Armoise erborescent. (Fébrifuge, antiphthisique.)
26. Graisse d'autruche. (Aphrodisiaque.)
27. Dfila. (Vomi-purgatif.)
28. Sain bois. (Vésicant.)
29. Laurier cerise.
30. Marrube. (Stimulant antirhumatismal.)
31. Rue cultivée. (Antirhumatismal.)
32. Camomille d'Espagne. (Calmant.)
33. Jone. (Racine, antigonorrhéique.)
34. Noulka. (Excitant, apéritif.)
35. Chendgoura. (Astringent contre les hémorragies intestinales.)
36. Laurier rose. (Antipatride contre la gangrène, la pourriture d'hôpital.)
37. Écorces d'oranges. (Carminatif.)
38. Globulaire. (Purgatif contre les furoncles.)
39. Genêt d'Afrique. (Maladie du foie.)
40. Euphorbe. (Vomi-purgatif.)
41. Lavande. (Sudorifique.)
42. La petite centeurée. (Fébrifuge.)
43. Immortelle des îles d'Hyères. (Calmant contre la douleur abdominale des femmes enceintes.)
44. Tamaris d'Afrique. (Contre les engorgements de la rate.)
45. Cyprès. (Antidyssentérique.)
46. Menthe à feuilles rondes. (Excitant propre aux fumigations dans les maladies de l'utérus.)
47. Bouillon blanc. (En fumigation contre les douleurs.)
48. Asphodèle. (Tubercule, sudorifique.)
49. Mauves, différentes espèces.
50. Kebahr. (Contre les engorgements du foie et de la rate.)
51. Termès. (Fébrifuge.)
52. Sauge officinale. (Expectorant.)
53. Jarouend berostum.
54. Jereat-el-Tureik. (Sudorifique.)
55. Turfl. (Sudorifique.)
56. Nafé. (Contre la maigreur.)
57. Frêne, jeune pousse.
58. Fraise. (Contre la pierre.)
59. Hysope.
60. Rue sauvage. (Excitant et stimulant.)
61. Mouron des champs. (En cataplasme sur les blessures.)
62. Renoncule ficaire. (En fumigation contre les douleurs.)
63. Thym algérien. (Gastralgie.)
64. Massue d'eau. (Hémostatique.)
65. Joubarbe en arbre. (Antisyphilitique.)
66. Gérenium très-odorant.
67. Chiendent. (Diurétique.)
68. Oseille à fruits épineux.
69. Melisse officinale.
70. Gornina.
71. Céleri. (Hydropisie.)
72. Blé de Turquie. (Blessures.)
73. Capillaire. (Diurétique, fumigation.)
74. Djorness. (Arthrites, fumigation.)
75. Chardon de Marie.
76. Fumeterre à vrilles.
N° 77. Lyciet. (Collyre.)
78. Benjoin. (Maladie de nez.)
79. Tabac (Feuilles de). (Contre les ophthalmies, en cataplasme sur le tête.)
80. Ben-Mimoum. (Contre les blessures.)
81. Jujubes. (Contre les bronchites.)
82. Orge. (Émollient.)
83. Laitue. (Tisane et cataplasme, lactifère.)
84. Sauge sauvage. (Excitant.)
85. Cocons de vers à soie. (En cendre, s'emploie dans les ophthalmies.)
86. Ortie membraneuse.
87. Fougère.
88. Aneb-ed-Did.
89. Chèvrefeuille. (Antiophthalmique.)
90. Loseu-el-Seure.
91. Pariétaire. (Contre le pierre.)
92. Latéie. (Boisson théiforme, excitante.)
93. Fenouil cultivé.
94. Lierre. (Cautères.)
95. Mélisse sauvage. (Pour tisanes.)
96. Silène. (Sudorifique.)
97. Cytise. (En poudre sur les blessures récentes, vermifuge.)
98. Avoine. (Tisane émolliente.)
99. Moudjic-Haramia.
100. Clematis. (Vésicant.)
101. Ronce. (En poudre sur les blessures. Le sommet des branches s'emploie en collyre dans l'ophthalmie.)
102. Giudjidy.
103. Jiale. (Œdèmes des membres.)
104. Selk. (Tisane émolliente.)
105. Mûrier. (*Idem.*)
106. Cognassier.
107. Gynoglosse.
108. Aristoloche très-élevé.
109. Artichaut sauvage.
110. Marjolaine. (Bronchite.)
111. Artichaut sans tige. (Tisane tonique.)
112. Salsepareille algérienne. (Sudorifique et antisyphilitique.)
113. Sif-ed Did. (Sudorifique, tisanes et bains.)
114. Garance sauvage.
115. Tilfaf.
116. Rhar-laurus nobilis. (Fébrifuge.)
117. Figuier à figues blanches. (Son suc s'emploie dans les ulcères.)
118. Figuier à fruits noirs.
119. Roseau. (Tisane lactifuge.)
120. Metnan.
121. Clématis à vrilles. (S'emploie en poudre dans les cancers.)
122. Peuplier blanc. (Feuilles en poudre contre la syphilis.)
123. Acanthe.
124. Figuier de barbarie. (En cataplasme sur les abcès.)
125. Tiferfra.
126. Liron. (Contre la jaunisse.)
127. Cresson de fontaine.
128. Bigarradico.
129. Férule commune.
130. Poireau. (Tisane contre la dyssenterie.)
131. Ail cultivé. (Se combine avec le soufre contre les douleurs ostéocopes.)

Digitized by Google

N° 132. Pied de veau.
133. Megraman.
134. Asperge à feuilles aiguës. (Diurétique.)
135. Fenouil sauvage.
136. Banane, bananier. (Pour blessures.)
137. Bourrache.
138. Armoise arborescente. (En bain de siége.)
139. Hachib-ben-Kerdja. (En huile, en cérat pour blessures.)
140. Diss, en racines. (Antisyphilitique.)
141. Genêt épineux. (En tisane, dans les blessures.)
142. Bois puant.
143. Caroube, caroubier. (Rafraîchissant.)
144. Grenade, grenadier. (Racine, vermifuge, feuilles contre l'hémoptysie.)
145. Lys.
146. Kseur-moan.
147. Liseron à feuilles de guimauve. (Pour blessures.)
148. Seille maritime. (Engorgement du foie et de la rate.)
149. Bendjér. (Feuilles en tisane.)
150. Mekenina. (Cataplasme sur la tête dans les maladies graves du cerveau.)
151. Sebbara. (Pour blessures.)
152. Radis. (Pulpe, dans les oreilles contre les grandes douleurs.)
153. Épinard.
154. Souak-oriane. (Antisyphilitique et antipsorique.)
155. Orme.
156. Amande, amandier. (Fruit frais en pulpe dans les blessures.)
157. Cerfeuil.
158. Persil.
159. Ciboule. (Pilée dans le blanc d'œuf, est appliquée sur le ventre dans les coliques.)
160. Glands doux. (Tisane tonique.)
161. Navets. (En bains contre les engelures.)
162. Carotte. (Contre la jaunisse.)
163. Maledj. (Purgatif.)
164. Aliledj-Lekal. (Purgatif.)
165. Aliledj-Lesfor. (Purgatif.)
166. Tamarin. (Fortifient, tonique.)
167. Fenouil cultivé. (Propre à plusieurs préparations pharmaceutiques.)
168. Anis. (Contre les vomissements.)
169. Inine. (En poudre dans les ophthalmies.)
170. Melilot d'Italie. (En cataplasmes sur la tête pour les fièvres graves.)
171. Cocons d'insectes. (En poudre dans les ophthalmies.)
172. Graine d'ortie membranacées.
173. Lentilles. (En cataplasme sur les abcès.)
174. Moutarde noire. (Rubéfiant.)
175. Cumin. (Dans la bronchite.)
176. Abbel-el-Melk. (Purgatif.)
177. Keronia. (Racine, stomachique excellent.)
178. Marbre brûlé, calciné dans le vinaigre. (Antidartreux.)
179. Graines de lin cultivé. (Émollient, tisanes et cataplasmes.)
180. Corail en poudre. (Contre les ulcères de la cornée.)
181. Corne d'hippopotame. (Contre-poison.)
182. Bezerectoune. (Graine contre les bronchites, en cataplasme contre les furoncles.)
N° 183. Thym algérien. (Stomachique.)
184. Argile rouge. (Frictions dans les inflammations externes.)
185. Écorce de grenades. (Hémoptysie.)
186. Fleurs de grenades. (Confitures stomachiques.)
187. Fruit de pin à pignons de pin d'Alep. (Pour confitures stomachiques.)
188. Camomille d'Angleterre. (*Idem.*)
189. Habb-ras. (Contre les engorgements du foie.)
190. Argile. (Pour blessures.)
191. Sciures de corail. (Urétrites.)
192. Cachou.
193. Râpures de pommes de terre.
194. Camomille indigène. (Contre les douleurs abdominales.)
195. Graines de caroubier. (Antisyphilitique.)
196. Armoise très-odorante. (Vermifuge.)
197. Djemira. (Excitant.)
198. Pomme de pin d'Alep.
199. Zeréat sahnoudj. (Se prise en poudre contre la migraine.)
200. Menthe poivrée. (Cataplasmes excitants.)
201. Coton. (Brûlures.)
202. Graines de melon. (Entre dans beaucoup de préparations pharmaceutiques contre les calculs de la vessie.
203. Semence de céleri. (Rhume de cerveau.)
204. Semence de choux.
205. Semence de concombre. (Entre dans plusieurs préparations pharmaceutiques.)
206. Graines de radis. (*Idem.*)
207. Graines de calebasse. (Contre les maux d'oreille.)
208. Citronelle, herbe-lonise. (Stomachique.)
209. Écorces de melon. (Diurétique.)
210. Poupier.
211. Lentisque. (Brûle-capote.)
212. Romarin.
213. Oudmi. (Tisanes.)
214. Asa. (Confitures.)
215. Mauve (Émollient.)
216. Salsepareille. (Sudorifique, antisyphilitique.)
217. Zoophyte. (Antidyssentérique.)
218. Défenses de sanglier. (Pour cautères.)
219. Kerkeb. (Contre la jaunisse.)
220. Hachebo-el-Bede-mss-el-Bahar. (Fébrifuge.)
221. Laurier sassafras. (Sudorifique.)
222. Racine de noyer. (Tisanes.)
223. Gomme du chardon à glue. (Contre les hernies.)
224. Manne du désert. (Contre les engorgements du foie et de la rate.)
225. Gomme de palmier nain. (Cérat excellent.)
226. Tige de palmier nain. (Contre la jaunisse.)
227. Baies de genévrier phénicien.
228. Arbousier (Feuilles d'). (Contre les hernies.)
229. Myrthe commun en feuilles. (Fièvres typhoïdes.)
230. Ktem. (Tisanes.)
231. Sanguinaria, thé d'Afrique. (Dyssenterie.)
232. Sumac.
233. Henné. (Contre toutes les maladies.)
234. Pyrèthre, racine. (Contre les stomatites et maux de dents.)
235. Olivier sauvage, feuilles. (Tisane antisyphilitique.)

N°236. Pistachier de l'Atlas. (Hémostatique dans les blessures récentes.)
237 Bruyere arborescente. (Gargarisme.)
238. Chêne vert. (Feuilles pour tisane.)
239. Sauge officinale.
240. Concombre d'âne.
241. Réveille-matin.
242 Ciste de Montpellier. (Pour gargarisme.)
243. Chouk-el-amir. (Fébrifuge.)
244. Kakolla. (Confitures.)
245. Scories de fer. (On met ces scories dans le vinaigre, et on en verse quelques gouttes dans les oreilles.)
246. Graines de cognassier. (Contre les bronchites et les ophthalmies.)
247. Limaille de fer. (Eau ferrugineuse pour la chlorose.)
248. Sureau. (Excitant.)
249. Chanvre. (Voir ci-dessous n°s 251 et 252.)
250. Zouban. (Ce médicament, uni au ketan et au mestka, au dekkib et ortob, entre dans les mêmes appareils que ci-dessous n°s 251 et 252.)
251. Mestka. (Ce médicament, uni au chanvre, au zouban, au dekkib et ortob, entre dans la préparation des appareils inamovibles pour le traitement des fractures.)
252. Farine de blé. (Ce médicament, uni au chanvre, au zouban et au mestka, entre dans la même preparation que ci-dessus.)
253. Azas. (Voir ci-dessous n° 254.)
254. Cochenille. (Uni au azas, à l'amimech, au savon et au calcaire noir, il forme un savon antidartreux dont on fait usage dans les bains.)
255. Amimech. (*Idem.*)
256. Savon. (Voir ci-dessus n° 254.)
257. Calcaire noir. (*Idem.*)
258. Kermès. (Employé, comme la cochenille, à la préparation du savon antidartreux.)
259. Addad, racine. (En fomigation apres les accouchements.)
260. Gomme, cérat.
261. Tumdeba. (Bon dans toutes les maladies.)
262. Rahfak.
263. Médicament de la Mecque. (Très-bon pour les bronchites chroniques.)
264. Riz. (Cataplasme au lait.)
265. Jasmin. (Antiscorbutique.)
266. Noix. (Laxatif.)
267. Figues noires. (Laxatif.)
268. Noisettes. (Tisane émolliente.)
269. Amandes. (*Idem.*)
270. Alcool. (Mêlé avec le merousebor et les feuilles de pêcher [ourekh et kokb], s'emploie dans les blessures.)
271. Meron ou sbor-lekal. (Mélangé avec l'alcool et les feuilles de pêcher, s'emploie dans les blessures.)
272. Feuilles de pêcher.
273. Gomme-gutte. (Catarrhe.)
274. Cannelle. (Confitures purgatives.)
275. Gomme-gutte. (Catharre.)
276. Suc de réglisse de Turquie. (Émollient.)
277. Gingembre émollient. (Digestif.)
278. Racine de réglisse. (Émollient.)
279. Dattes. (Diurétique.)
N°280. Châtaignes. (On emploie en bains les écorces brûlées et réduites en cendres contre les douleurs.)
281. Cire. (Cérat.)
282. Pruneaux. (Laxatif.)
283. Zeft. (Cérat.)
284. Goudron de genévrier. (Seul employé pour les maladies.)
285. Rhdjina. (Employé en cérat dans les brûlures.)
286. Raisins secs. (En cataplesme dans les rhumatismes.)
287. Poivron. (Contre le gangrène.)
288. Haricots. (Maladies de foie.)
289. Lentilles. (Dans les urétrites.)
290. Café. (Mélangé avec du beurre contre la toux.)
291. Noix de galle. (Contre les blessures.)
292. Jacinthe. (Stomachique.)
293. Coriandre. (Purgatif.)
294. Noyaux de cerises de France. (Digestif.)
295. Noyaux de cerises de Turquie. (Digestif: les noyaux de cerises venant de Turquie sont plus estimés que ceux de France.)
296. Khoodjelana. (Tisanes.)
297. Kermès. (Purgetif employé dans les maladies de poitrine.)
298. Clous de girofle. (Contre la toux.)
299. Eulba. (Brûlures.)
300. Aotitt. (Gastralgie.)
301. Alun calciné. (Blessures.)
302. Alun. (Ophthalmie.)
303. Coquilles d'œufs cuvés. (En poudre, contre les ulcères de la cornée.)
304. Tchila-mta-acheub. (Gargarisme.)
305. Khail ou sbar. (Douleurs de dents.)
306. Fiel de bœuf noir. (Contre les hémorrhagies utérines.)
307. Aiats. (Blessures.)
308. Cendres d'orties. (Contre les pertes blanches, avec huile et coton.)
309. Coquilles d'œufs brûlés. (S'emploie en poudre contre les saignements de nez.)
310. Coquilles d'œufs non brûlés.
311. Séné de la Mecque.
312. Feuilles de laurier rose brûlées. (Mêlées avec du soufre et de l'huile; ce médicament, employé en frictions, guérit la gale en trois jours.)
313. Soufre. (Voir le n° 312.)
314. Zabdj. (Contre les engelures, en mêlant avec le benné.)
315. Poivre noir. (Contre la toux.)
316. Salpêtre. (Diurétique.)
317. Dara-kerfa. (Pour confitures.)
318. Coquillages. (Urétrites.)
319. Zit-el-aleuk. (Ophthalmie.)
320. Orange. (Mélangée avec des clous de girofle, s'emploie contre la toux.)
321. Citron. (Blessures.)
322. Poire. (Jetée comme gâtée.)
323. Pommes. (Confitures digestives.)
324. Boukkom Lekal. (Pour blessures.)
325. Cantharides. (Vésicant.)
326. Bleu de Prusse.
327. Crasse de bombes. (Ferrugineux, employé à l'intérieur pour la carie des os.)
328. Cubèbe.

Digitized by Google

N°329. Poivre blanc. (Digestif.)
330. Graines de ricin. (Purgatif.)
331. Toutia. (Contre les douleurs des us.)
331 *bis*. Poudre de pavot. (Contre les diarrhées et les dyssenteries.)
332. Eau de rose. (Collyre.)
333. Raisin cuit. (Brûlures.)
334. Huile d'harmale. (Frictions contre les douleurs.)
335. Huile de sésame. (Brûlures.)
336. Huile de henné. (Urétrite.)
337. Huile de rue. (Pour oreilles.)
338. Huile de ricin. (Purgatif.)
339. Huile de lis. (Engorgement, inflammation.)
340. Huile de tortue de mer. (Excellente pour les vieilles blessures.)
341. Huile de chinois. (Rhumatismes.)
342. Vinaigre de rose. (Dissolvant contre les calculs vésicaux.)
343. Huile de lis jaune. (Engorgement, inflammation.)
344. Huile de menthe pouliot. (Antispasmodique.)
345. Huile de cédrat. (*Idem.*)
346. Huile de mille-pertuis. (Blessures nouvelles.)
347. Essence de rose. (Entre dans beaucoup de médicaments.)
348. Huile de camomille. (Cérat.)
349. Huile de violette. (Antispasmodique.)
N°350. Huile de girofle. (Excitant, fortifiant.)
351. Moelle de tibias d'autruche. (Pour blessures graves.)
352. Alcool de figues. (Contre la gangrène, mêlé à d'autres médicaments.)
353. Huile de laurier. (Friction contre les engorgements du foie et de la rate.)
354. Sirop de coriandre. (Contre la phthisie, excellent.)
355. Huiles d'amandes douces. (Purgatif.)
356. Liége. (En boisson, pour les accouchements.)
357. Sirop de limon. (Contre les maladies de poitrine.)
358. Chinois. (*Idem.*)
359. Eau distillée de céleri. (Contre la pierre.)
360. Eau de fleurs d'oranger et de girofle. (Contre les migraines.)
361. Eau de rose musquée. (Laxatif.)
362. Genévrier à feuilles de cèdre. (Gomme bonne pour enlever les taches des yeux.)
363. Jujubier sauvage. (Contre le rhume.)
364. Ma-Sahnoudj. (Contre la pierre.)
365. Manana ou Kerouia. (Contre les coliques et le *choléra*.)
366. Huile de sangsues.
367. Huile de Bel-Lessendj.
368. Gargarisme.
369. Graine d'oignon. (Entre dans plusieurs préparations.)
370. Huile de Bou-Nafa. (Contre les inflammations extérieures.)

LÉGUMES SECS, PLANTES LÉGUMINEUSES ET GRAINES ALIMENTAIRES.

27 producteurs algériens, y compris la pépinière centrale d'Alger et la pépinière de Biskra, ont exposé de ces produits, dont voici la nomenclature : haricots, pois, fèves, lentilles, vesce, etc., variétés indigènes et exotiques, fort remarquables dans leur ensemble; patates roses de Malaga, patates blanches, pommes de terre, ignames de Chine, igname de Costa Brésil, chayottes, gingembre canna edulis et discolor, riz sec de Chine, fenu grec. Les indigènes ont exposé des graines de heubla, de dra, de khosbera, de tosta, de guerfala et de djeljelmia, employées soit à la nourriture des volatiles, soit à d'autres usages, comme la teinture, etc.

On s'est préoccupé, à la vue des produits légumineux, de la possibilité de les faire venir en France, dans la saison convenable, à l'état de primeurs, avec d'autres denrées vertes que peut fournir l'Algérie. Déjà il vient à Paris chaque année, du mois de novembre au mois de mars, des petits pois, des haricots verts, des artichauts, des fèves, des pommes de terre, des patates, des chayottes (sechium edule), des citrons, des oranges, des grenades, des bananes; mais il s'agit d'augmenter ces apports, et l'Algérie saura répondre à l'appel, quand le service des transports se fera d'une manière prompte, régulière et peu coûteuse, car ce sont là des conditions indispensables de réussite pour ce genre d'industrie.

Le jury a décerné une médaille de deuxième classe à M. Grima, de Philippeville, pour sa belle collection de légumes secs, et une mention honorable à M. Sigala, du Pont-du-Chélif, pour ses haricots doliques.

FRUITS FRAIS, SECS ET CONFITS.

23 producteurs algériens, y compris 3 pépinières du Gouvernement, ont envoyé à l'exposition universelle des fruits, consistant, pour la plupart, en oranges, citrons, cédrats, limons, pommes, prunes et coings frais; en dattes, figues, cerises, prunes et caroubes sèches; en fruits confits ou conservés dans l'alcool; en olives en saumure ou conservées dans l'huile. La pépinière centrale d'Alger a envoyé une collection de fruits conservés dans l'alcool, tels que le goyave ordinaire et le goyave de Chine, le cédrat de Chine

et perrette de Saint-Domingue, le limon-cédrat, la grosse nèfle ordinaire, le citron ballotin, le biban ou nèfle du Japon, la banane grosse, la banane ordinaire, l'anona cherimolia et l'eugenis uniflora; la pépinière de Tlemcen, des cédrats confits, des figues, des cerises et prunes sèches, et des olives en saumure; le jardin d'acclimatation de Biskra, une collection de dattes comprenant 31 variétés; l'Orphelinat de Misergbin, oranges, citrons, grenades et coings frais, cédrats confits et pruneaux secs; Ahmed-ben-Khachi et Mohamed-Sr'ir-ben-Gansb à Biskra, Qouider-bel-Guidoum à Ourbal, et Sidi-Mohamed-ben-Taïeb à Khangs, dans la province de Constantine, un pain de dattes et des régimes de dattes.

Mme Petrus Borel, figues de Barbarie desséchées, pouvant prendre place au dessert comme les autres fruits secs; Si-bou-Kbalfa, à Lalia, olives à l'huile; Lavie père, à Constantine, olives en saumure; Valentin, à Alger, conserves d'abricots blancs muscats pour gelées et glaces; Combes, à Mazagran, figues sèches. Ce sont enfin MM. Beyer à Montpensier, Gravier et Caillol à Blidah, Fruitié à Chéragas, Jacob à Koléah, Kaczanowski et Thierry à Boufarik, la vicomtesse de Lavillegontier à l'Aoueb-ben-Denoun, le docteur Baudens à Blidah, Lamboi (Jean-Baptiste) fils à Blidah, Dubourg à Bône, qui ont exposé des oranges et des citrons frais. Le jury a procédé avec la plus grande attention à l'examen de ces derniers produits. Il a attribué une médaille de première classe à M. le docteur Baudens, pour ses oranges admirables de grosseur, de finesse et de saveur; et une médaille de deuxième classe, 1° à Mme de Lavillegontier et à M. Lamboi, pour leurs très-belles oranges, très-peu inférieures à celles du docteur Baudens; 2° à M. Dubourg, pour ses très-beaux et très-bons citrons et ses fruits de table.

On voit que les orangeries de Blidah ont été dignement couronnées, et que ce beau pays conserve son antique renommée de jardin où l'on cueille des fruits exquis et des pommes d'or. C'est un nouvel encouragement pour les producteurs, qui enverront à Paris et à la France, quand les orangeries auront été mises en plein rapport, des caisses d'oranges par milliers.

MIEL ET CIRE.

12 exposants algériens ont envoyé du miel et de la cire, en quantités très-peu considérables. Quelques échantillons de miel avaient une assez bonne apparence, les autres manquaient de préparation ou n'étaient pas convenablement épurés. Quant à la cire, elle était généralement à l'état brut, d'un brun foncé comme la préparent les Arabes. L'industrie du miel et de la cire est cependant appelée à un bel avenir en Algérie, où les abeilles ont à leur disposition une des plus riches flores du monde, et où il ne s'agit que de répandre les bonnes méthodes d'apiculture. Mme Petrus Borel a exposé une ruche fort simple en bois enduite de terre et appropriée aux usages du pays.

FARINES, SEMOULES ET PÂTES ALIMENTAIRES.

23 exposants algériens ont envoyé de ces produits à l'exposition universelle, savoir: 7 de la province d'Alger, 10 de la province d'Oran et 6 de la province de Constantine. Ce sont MM. Bresson et Ganzin à Mustapha, Kaczanowski et Thierry à Boufarik, Mercurin à Chéragas, Cheviron à Médéah, Brevune à Fleurus, Cayla à Misergbin, Gaussens à Oran, dame Hennequin à Mostaganem, Jacques à Oran, Paillas à Fleurus, Tardieu à Oran, l'Union agricole du Sig, Vinterlig au Tlélat, Vicedo à Arzew, Arnand et Mourean à Batna, Lavie père et Nassans à Constantine, Lavie fils à Guelma, Pérès à Batna. Presque tous les colons qui viennent d'être dénommés avaient exposé des farines et des semoules de blé dur et des farines de blé tendre. Ben-Chabban, à Milah, avait exposé du couscoussou des Arabes fort remarquable par la beauté et l'égalité du grain et par l'excellence de la matière. M. Medioni, à Oran, et M. Dreyfus, à Tlemcen, avaient envoyé des pâtes alimentaires; malheureusement les pâtes de M. Dreyfus avaient souffert de l'humidité pendant le voyage, et elles avaient perdu de leur qualité et de leur bonne apparence. Celles de M. Medioni étaient mieux conservées. En général, les farines et les semoules d'Algérie avaient un bel aspect; elles étaient bien façonnées, et l'on

Digitized by Google

s'apercevait que la minoterie algérienne, bien que jeune encore, était arrivée à un état de perfection qui ne laissait rien à désirer Les farines et les semoules de blé dur, qui apparaissaient là comme une nouveauté pour les observateurs, fixèrent surtout l'attention. Il était donc bien vrai que l'on pouvait en faire de la bonne farine et du pain; mais ce pain serait-il aussi bon, aussi nourrissant que celui des autres farines? Il a été répondu victorieusement à cette question. La boulangerie parisienne, mise à même d'expérimenter la farine de blé dur, en obtint un pain qui rivalisait, pour la blancheur, le bon goût et toutes les qualités nutritives, avec le pain le plus beau. On a vu de ce pain de farine de blé dur pendant longtemps dans l'exposition algérienne, où tout le monde a pu se convaincre de son excellence.

Le jury international a voulu donner aux farines et aux semoules d'Algérie un témoignage de sympathie en les récompensant largement. 19 récompenses leur ont donc été attribuées, savoir : 1° 6 médailles de première classe aux noms de MM. Ganzin, Cheviron aîné, Kaczanowski et Thierry, Arnaud et Moureau, Lavie fils et Pérès; 2° 7 médailles de deuxième classe aux noms de MM. Bresson, Mercurin, Cayla, Lavie père, Paillas, Vinterlig et Gaussens; 3° 6 mentions honorables aux noms de MM. Brevune, Jacques, Tardieu, Union agricole du Sig, Nassans et Vicedo. Une médaille de deuxième classe a été attribuée à Ben-Chabban pour son couscoussou indigène, et à M. Medioni pour ses pâtes alimentaires.

Pendant très-longtemps les blés durs de l'Algérie, comme les blés durs des autres contrées du monde, ont été principalement employés dans la partie méridionale de l'Europe à la fabrication des pâtes alimentaires, ce qui n'a pas empêché de les employer aussi dans la panification, mais d'une manière restreinte, à cause, premièrement, de la nécessité d'apporter quelques modifications dans les moyens de mouture appliqués aux blés d'essence tendre et dans le travail de la panification; à cause, ensuite, de certains préjugés, dépourvus de tout fondement, contre la qualité nutritive et contre la nuance du pain, que l'on prétendait ne pouvoir rendre aussi blanche que celle du pain de blé tendre. Ces motifs ont prévalu longtemps, en Algérie même, contre l'introduction du blé dur dans la consommation de la population européenne, à qui l'on persuadait qu'elle ne pouvait manger que du pain de farine de blé tendre prise à Marseille ou à Livourne, alors qu'elle avait sous la main le blé dur qui se vendait à des prix bas et avilis, et ne pouvait se faire moudre faute de minoterie, la minoterie ne pouvant s'établir là où on ne lui donnait rien à faire et où elle rencontrait l'écrasante concurrence des minoteries du dehors. Le département de la guerre, justement préoccupé d'un état de choses qui compromettait tout à la fois la production agricole des céréales, l'industrie minotière et l'intérêt du consommateur algérien, en neutralisant l'usage d'une denrée dont l'excellence traditionnelle était écrite dans l'histoire, et dont on pouvait expérimenter encore les propriétés panifiables, se mit en devoir de réintégrer le pain de blé dur dans la consommation. D'abord, les intendances militaires, en Algérie, reçurent l'ordre de ne faire entrer que de la farine de blé dur dans la fabrication du pain de troupe. Les résultats répondirent pleinement aux espérances que l'on avait fondées sur cette épreuve. Ce pain fut trouvé par le soldat excellent au goût et très-nourrissant. On remarqua aussi que le rendement en farine était plus considérable pour le blé dur que pour le blé tendre. A la panification, la farine de blé dur donnait, à son tour, un rendement plus grand, en sorte que tous ces avantages, joints à un prix d'achat moins élevé, firent donner définitivement la préférence au blé dur pour les approvisionnements de l'armée en Algérie. Peu à peu l'usage du blé dur s'étendit aux approvisionnements de l'armée dans la métropole, et, depuis plus d'un an, la garnison de Paris ne consomme plus, pour ainsi dire, que du pain fabriqué avec des blés durs d'Afrique.

Des changements opérés dans le régime de la boulangerie algérienne, qui fut déclarée libre, déterminèrent pareillement l'introduction de la farine de blé dur dans la panification à l'usage de la population civile. La minoterie s'établit successivement dans les trois provinces de Constantine, d'Oran et d'Alger, dans les conditions nécessaires pour moudre parfaitement le blé dur et en tirer toute la richesse panifiable. En même temps de nouvelles boulangeries s'établirent et forcèrent les anciennes à marcher sur de nouveaux errements, à tel point qu'aujourd'hui l'Algérie se nourrit presque exclusivement de pain de farine de blé dur, qui ne le cède en rien au pain de blé tendre, quant aux conditions essentielles de la nutritivité. Marseille et

Digitized by Google

nos provinces méridionales ont aussi introduit l'usage de la farine de blé dur dans la fabrication du pain. Enfin le nord de la France, par le port de Dunkerque, de même que par les ports de Rouen et du Havre, ont fait venir de l'Algérie, depuis que la disette des grains s'est fait sentir en France, de nombreux chargements de blé d'essence dure. C'est ainsi que deux millions d'hectolitres de blé dur de l'Algérie, de la récolte de 1854, ont été introduits en France et admis dans la consommation, sans compter les approvisionnements envoyés à l'armée de Crimée.

Malgré tout cela, le préjugé qui consistait à attribuer à cette nature de blé des conditions défavorables à la panification, telles que la difficulté de le moudre convenablement et l'impossibilité d'en tirer un pain blanc susceptible de supporter la comparaison avec le pain de blé tendre soumis à la taxe; ce préjugé, disons-nous, entretenu par l'esprit de routine et de monopole, se perpétuait dans l'esprit des praticiens de Paris et les empêchait de se livrer à des expériences comparatives qui eussent levé toutes leurs incertitudes et démontré la possibilité d'introduire utilement dans la boulangerie l'usage de la farine de blé dur avec ou sans mélange de farine de blé tendre.

Les expériences de panification faites, à Paris, avec les blés durs de l'Algérie fournis par le ministère de la guerre, sont dues surtout à l'initiative d'un homme connu par la hardiesse et la générosité de ses idées en matière d'économie publique usuelle, M. Delamarre, le créateur des docks de la vie à bon marché, institution qui mérite d'être soutenue et encouragée, d'être imitée surtout, si, malgré sa nouveauté, elle vient apporter dans le régime de la consommation alimentaire les salutaires effets qu'en attend son auteur. M. Delamarre a été parfaitement secondé dans ses expériences par M. Ollivier, ancien minotier et ancien syndic des boulangers d'Alger, qui a démontré que la farine de blé dur donne, par sa faculté d'absorber beaucoup d'eau, plus de pain à la cuisson que les autres farines, sans nuire à ses qualités nutritives, tandis que, d'autre part, on obtient à la mouture plus de farine du blé dur que du blé tendre. M. Ollivier avait exposé du pain de farine de blé dur dans la galerie des produits à bon marché de l'exposition universelle, en cherchant à établir que l'écart existant entre le prix du blé dur en Algérie et le prix du blé ordinairement employé en France dans la consommation permettrait de livrer ce pain, à Paris, à 8 ou 10 centimes de moins par kilogramme que le pain de taxe première qualité. Cette éventualité présentait beaucoup d'attrait au milieu des embarras et des inquiétudes occasionnés par la cherté générale du pain en France et au dehors, et elle avait naturellement séduit M. Delamarre avec bon nombre d'excellents esprits. Mais on avait compté sans une autre éventualité, celle du nivellement du prix, et par conséquent de la disparition de tout écart, le jour où le blé dur d'Algérie se verrait demandé dans des proportions inusitées. Cette éventualité s'est en effet produite, et l'écart a fait place depuis à un renchérissement du prix de la denrée sur le marché colonial. Cependant il résulte de toutes ces expériences la démonstration de l'excellence du blé dur algérien pour la panification, et le fait de son usage se répandant universellement, avec l'honneur, pour M. Delamarre, d'avoir rendu un grand service aux consommateurs.

Voici ce qu'écrit de Marseille, au sujet des blés durs algériens, un négociant distingué de cette ville :

« Jusqu'en 1851 il n'est arrivé que de très-faibles quantités de blé dur de l'Algérie à Marseille. Ce blé « était à peine connu, et il n'était point apprécié; aussi se vendait-il, avec beaucoup de difficultés, à un prix « très-bas et nullement rémunérateur. La boulangerie le repoussait; les quelques rares acheteurs étaient des « fabricants de pâtes.

« Depuis, après des études mieux faites et par suite de l'insuffisance des blés français, le blé d'Afrique « a été très-recherché. La boulangerie a reconnu les qualités supérieures de sa farine, les bonnes condi- « tions de son emploi et les avantages qu'il présentait pour la panification. Les fabricants de pâtes ont déclaré « que le blé d'Afrique était infiniment préférable à tous les blés employés jusqu'à ce jour pour la délicatesse « et la conservation des pâtes. Aussi ce blé a-t-il été recherché avec le plus grand empressement, d'autant « que son mélange avec les blés indigènes donne à la boulangerie des avantages tels, qu'elle peut livrer le « pain à un prix plus réduit. En faisant entrer le blé d'Afrique pour une assez large part dans la fabrication

Digitized by Google

« du pain, elle peut vendre ce dernier, en y trouvant son compte, au chiffre de la taxe municipale établie « chaque mois.

« La farine des blés d'Afrique supporte une plus grande quantité d'eau. Ces blés ne contiennent presque « pas de son (38 p. o/o de moins que les blés ordinaires); à ces conditions il n'est pas étonnant qu'ils pro- « curent à la boulangerie des avantages considérables. La farine d'Afrique pétrie seule exige un travail de « main-d'œuvre un peu plus rude; elle fait un pain de couleur blanc jaune, très-bon au goût. Mais, mélangée « avec la farine indigène, ces légers inconvénients disparaissent, et l'on retrouve tous les avantages qui « viennent d'être signalés. C'est aussi dans la fabrication des pâtes que l'emploi des blés d'Afrique offre des « ressources dont les fabricants ont su tirer parti. La semoule de Marseille, fabriquée depuis quelques années « avec ces blés, a beaucoup de réputation; elle est demandée dans les principales villes de France, et plu- « sieurs de nos fabricants ont réalisé, depuis 1850, des bénéfices considérables, par suite des ventes de « cette semoule.

« Il est arrivé d'Algérie à Marseille :

« En 1851..... 60,640 hectolitres de blé dur;
« 1852..... 205,280 *idem;*
« 1853..... 263,680 *idem;*
« 1854..... 430,080 *idem;*
« Et 1855, jusqu'à fin octobre..... 547,520 *idem.*

« Les arrivages progressent chaque année d'une manière notable.

« Aujourd'hui, le blé de l'Algérie est entré dans les besoins de la boulangerie; l'emploi de ce blé est une « nécessité qui survivra à la crise alimentaire actuelle, par suite des avantages que la boulangerie en retire.

« Ce blé est réexpédié de Marseille, en certaines quantités, dans une partie du Languedoc et dans la vallée « du Rhône. Il y a là pour l'avenir des consommateurs assurés.

« L'hectolitre de blé de l'Algérie vaut aujourd'hui (fin novembre 1855), 32 à 33 francs. Ce prix est très- « élevé et doit être fortement rémunérateur pour les colons.

« L'on se demande si, lorsque les prix seront descendus à leur taux normal (20 francs l'hectolitre), il y aura « avantage pour les colons à continuer leurs expéditions sur France. Nous n'hésitons pas à dire que oui, mais « à une condition. Aujourd'hui, faute de routes en Algérie, les colons payent des frais de transports exorbitants « pour rendre leur blé à la mer. Là, en l'absence de ports qui offrent partout assez de sécurité, les navires « font payer 25 francs et même 30 francs la tonne pour venir décharger à Marseille (plus cher que de Mar- « seille à Dunkerque, Londres, etc.). Eh bien! que l'on fasse des routes en Algérie, que l'on répare les ports « pour les rendre hospitaliers, et l'économie que feront les colons dans les transports et dans le fret compen- « sera largement la diminution que le prix du blé doit forcément subir dans un temps plus ou moins long. Il « y aura alors toujours avantage pour les colons à augmenter la culture du blé et à en exporter chaque année « des quantités considérables, non-seulement en France, mais à l'étranger. On sait que l'Algérie a expédié des « quantités considérables de blés à Toulon, à Cette, à Port-Vendres, aux divers ports de la Manche et à l'armée « d'Orient. Elle a fait même des expéditions en Italie et en Angleterre avant que la sortie en fût prohibée. »

On a vu plus haut que deux fabricants algériens avaient exposé des pâtes alimentaires. M. Bertrand, fabricant de pâtes à Lyon, avait exposé aussi dans le compartiment algérien des pâtes fabriquées par lui avec des blés durs d'Algérie, et mises en regard des pâtes de blés durs de Taganrog, généralement employés, avec les blés d'Odessa et de Sicile, dans ce genre de fabrication. Ces pâtes étaient fort belles, et révélaient le bon usage que l'on peut faire du blé dur algérien dans l'industrie des pâtes alimentaires en France. Elles donnèrent lieu à des études du plus haut intérêt sur la nature et l'essence même du blé dur algérien, *triticum durum*, comparable au *triticum polonicum*, dont la matière est d'une admirable transparence. Après avoir établi les aptitudes particulières des différents blés durs pour la fabrication des pâtes, M. Bertrand dit que les blés

durs d'Afrique se travaillent avec les mêmes avantages que ceux de la mer Noire et de la mer d'Azof; qu'ils sont très-clairs, d'un bon rendement, et préférables pour le goût, quand ils sont nouveaux, à tous les autres blés. En effet, les semoules qu'on obtient des blés durs d'Afrique sont fort belles, d'un brillant jaunâtre, et de six grosseurs : fines, moyennes, grosses, grosses-grosses, extra-grosses et roches. Ces dernières sont les plus estimées. Elles ont l'avantage, comme les semoules des blés exotiques, d'avoir un goût excellent, de se gonfler et de se tenir fermes à la cuisson. La fabrication des pâtes peut donc trouver dans les blés d'Algérie tous les éléments désirables, et contribuer par leur emploi au développement de la production coloniale. M. Jean-Baptiste Bertrand continue sur une vaste échelle la fabrication des pâtes alimentaires au moyen des blés durs d'Algérie, et le département de la guerre, voulant encourager l'entreprise de cet honorable fabricant, s'est concerté avec le département de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, afin que les semoules fussent considérées désormais, sur le chemin de fer de Lyon à Paris, comme blés et farines, et non comme articles de luxe.

Le jury international a décerné à M. Bertrand une médaille de première classe.

Fécule et amidon d'arum italicum. — L'arum italicum est une plante à racine tubéreuse qui croît spontanément en Algérie, où elle dispute le terrain au palmier nain et à l'asphodèle. On la rencontre principalement dans les endroits ombragés et humides et le long des haies. Sa racine peut atteindre le poids de 220 grammes; elle est tubéreuse comme il vient d'être dit, adhère à la plumule ou hampe et fait corps avec elle; elle est très-riche en fécule. Fraîche, c'est-à-dire quand on la retire de terre, elle contient, comme la racine de tous les *arum*, une substance âcre, caustique et corrosive, qui laisse sur la langue une impression opiniâtre de chaleur et d'acrimonie. Ce suc a sans doute effrayé la plupart des colons; mais cet inconvénient est facile à détruire par la dessiccation, qui diminue beaucoup l'âcreté dont il s'agit, tant elle est volatile, et par l'action du feu, qui la fait disparaître entièrement. Cuite dans l'eau, la racine d'arum italicum devient douce et peut être servie à table. On en obtient une fécule fine, blanche, nutritive et très-abondante, qui peut servir à faire des potages et du pain. On peut en faire aussi de l'amidon et de l'alcool. Desséchée au soleil, on peut la moudre de manière à l'employer dans la panification, soit en la mélangeant avec de la farine de froment, soit sans mélange, mais en donnant au pain une cuisson parfaite. M. Céleste Duval, employé à la préfecture d'Alger, l'auteur des observations qui viennent d'être décrites, avait envoyé à l'exposition universelle de très-beaux échantillons de fécule alimentaire et d'amidon provenant de l'arum italicum d'Algérie. Il y avait joint un échantillon de sucre et un flacon d'alcool résultant du même produit. Ces éléments nouveaux étaient de nature à exciter l'attention; ils ne demeurèrent pas inaperçus. Toutefois le jury, appelé à se prononcer plutôt sur les matières déjà employées que sur les innovations, s'abstint de porter un jugement.

Biscuit-viande. — MM. Laurent et Callamand, d'Alger, ont exposé une sorte de biscuit fabriqué avec de la farine de blé dur d'Algérie, mêlée à de la viande de bœuf dans la proportion de 30 à 40 p. o/o du poids spécifique du biscuit. Ils espéraient pouvoir fournir ce biscuit à raison de 1 fr. 50 cent. et même 1 fr. 20 cent. le kilogramme, pour l'usage des troupes en campagne et pour la navigation maritime. Un kilogramme de biscuit-viande pouvait servir à faire vingt-quatre assiettées de soupe, ce qui mettait chaque assiettée au prix de cinq centimes.

MM. Laurent et Callemand ont obtenu du jury une mention honorable.

PRODUITS DIVERS DE L'INDUSTRIE AGRICOLE OU HORTICOLE.

Il faut comprendre sous cette dénomination certains produits dont la culture n'est pas encore beaucoup répandue en Algérie, ou n'y existe qu'à l'état d'expérimentation; tels sont :

1° Les *chardons cardères*, envoyés par deux ou trois exposants, et qui promettent un bon élément industriel à nos manufactures de drap;

Digitized by Google

2° Le *houblon*, représenté aussi par deux ou trois échantillons, et qui semble appelé à prendre place dans l'agriculture algérienne, tant pour satisfaire aux besoins du pays, qui s'habitue à consommer de la bière, que pour le commerce d'espertation : on sait que l'Angleterre, l'Amérique, l'Allemagne, la Belgique, le nord et l'est de la France produisent d'excellents houblons, mais en quantités insuffisantes pour l'énorme consommation de bière qui se fait dans ces pays et dans les autres pays occidentaux; il y aurait donc pour l'Algérie de grands avantages à cultiver le houblon, si, comme tout porte à le croire, elle pouvait en produire de bonne qualité;

3° La *racine odorante de vétyver*, dont on fait usage dans l'Inde et en Europe pour parfumer les hardes et les appartements et pour chasser les insectes : celle que l'on emploie aujourd'hui vient communément de l'Inde et de Bourbon;

4° La *vanille*, dont la culture a été essayée à la pépinière centrale d'Alger, qui en a envoyé à l'exposition universelle plusieurs gousses très-odorantes, mais cependant moins grosses et d'un parfum moins délicat et moins puissant que la vanille du Mexique, du Brésil et même de Cayenne;

5° Le *caoutchouc* ou gomme estraite du *ficus elastica*, dont la culture a été également essayée à la pépinière d'Alger, et dont on a vu les premiers échantillons à l'esposition universelle, sans pouvoir rien préjuger sur les résultats qu'elle donnera dans l'avenir.

PRODUITS FORESTIERS.

19 exposants algériens, y compris le service forestier de chacune des trois provinces d'Alger, d'Oran et de Constantine, y compris aussi la pépinière centrale d'Alger, ont envoyé des produits forestiers à l'exposition universelle; ce sont : MM. Testut, Grandjean et Maleval, d'Alger; Jacob, de Koléah; Lambert de Roissy, d'Orléansville; le père Brumault, de Boufarik; Morelli, de l'Aeuch-Farghen; Beauséjour, de Tlemcen; Costérisan, de Sidi-Chamy; Delelo, d'Aïn-Tédelès; d'Espaux et Orsand, de Batna; de Noguè et compagnie, de Robertville, et Dagand, à Bougie. Ces exposants ont enveyé des bois propres à l'ébénisterie et aux constructions, parmi lesquels on distioguait principalement le thuya, l'olivier, le cèdre, le chêne à glands doux, le jujubier, le genévrier, le pistachier, le nerprun, le caroubier, l'arbousier, le térébiuthe, le leutisque, le platane, le chêne vert, le palmier, l'oranger, le citronnier, le myrthe, le frêno, l'orme, l'aune, le châtaignier, le pin d'Alep, etc. Puis viennent MM. Dubouchage, Lecoq et Berton, de Montebelle, à la Calle, qui ont envoyé du liége de reproduction et des bouchons provenant de leurs forêts de chênes-liéges. Enfin M. Dagand, de Bougie, a envoyé des feuilles de placage en bois indigène; la tribu des Beni-Smiel, du cercle de Tlemcen, des écorces à tan provenant de l'arbre à pin et du chêne vert; et M. Averseng-Delorme et compagnie, de la feuille de palmier nain comme élément de fabrication peur le crin végétal.

La collection de bois de M. Testut, formée par les soins et sous l'habile direction de M. le docteur Warnier, était la plus considérable et la plus complète; elle se composait de 160 échantillons parfaitement décrits, et classés suivant leurs familles et leurs espèces. Le service forestier de la province d'Alger avait envoyé 63 échantillons de bois divers fort remarquables; le service forestier de la province d'Oran, 110 échantillons, qui se subdivisaient ainsi : 7 échantillons d'arbres verts résineux, 10 échantillons d'arbres forestiers et d'alignement, 14 échantillons d'arbres fruitiers à feuilles caduques, 18 échantillons d'arbres fruitiers à feuilles persistantes, 4 échantillons de ficus toujours verts et à grande venue, 5 échantillons d'autres arbres à feuilles persistantes, 6 échantillons d'arbustes sarmentens et grimpants, 14 échantillons d'arbres exotiques, fructifères ou non, provenant de l'acclimatation, 27 échantillons d'arbrisseaux d'agrément, 6 échantillons d'arbres à essences odoriférantes et 2 échantillons de mûriers. Le service forestier de la province de Constantine a envoyé 54 échantillons, consistant pour la plupart en rondelles parfaitement établies des diverses essences qui croissent avec tant de vigueur et d'abondance dans cette zone forestière si riche et si remarquable. La pépinière d'Alger avait envoyé, de son côté, 26 échantillons de bois d'espèces exotiques acclimatées qui n'avaient pas plus de 12 à 15 ans de plantation, et qui étaient parvenues à un développement et

nne grosseur très-remarquables; c'étaient le *pinus terebenthifolia* et le *pinus mollis* du Brésil, le *pinus canariensis*, le *ficus sycomorus* d'Égypte, le *ficus benjamina* et le *ficus elastica* de l'Inde, l'*acacia Julibrizin* d'Orient, l'*acacia cavenia* de Buenos-Ayres, l'*acacia lebbeck* de l'Inde, le *leptus permum fluxuosum*, le *prosopis juliflora* de la Jamaïque, le *jaracanda mimosæfolia* du Brésil, le *persea indica* de l'Inde, le *casuarina lateriflora* de Madagascar, le *casuarina equisetifolia* des Moluques, le *jambosa australis*, le *myoporum tuberculatum* de la Nouvelle-Hollande, le *nicotiana glauca* de Buenos-Ayres, le *jasminium heterophyllum* du Nepaul, l'*alcurites tribolata* du Brésil, l'*acacia albiflora* du Sénégal, le *cytharexilum villosum* de la Jamaïque, le *stillengia sebifera* de Chine, l'*erythrina* de Bolivie, le *malalenca decussata* de la Nouvelle-Hollande et le *paulownia imperialis* du Japon.

M. Jacob a exposé un plateau d'olivier; M. Lambert de Roissy, une collection de bois de thuya et d'olivier; M. Beanséjour, à Tlemcen, des échantillons de jujubier, de genévrier à feuilles de cèdre, de pistachier, de nerprun, d'if, de caroubier, d'arbousier et de pistachier térébinthe; MM. Costérisan et Delelo, des spécimens de bois et de racine de thuya; M. Grandjean, de l'olivier, du platane et de la racine de thuya; M. Maleval, des échantillons de thuya et d'olivier; MM. d'Espaux et Orsand, du cèdre de la forêt de Batna; MM. de Nogué et compagnie, du bois d'olivier; M. Dagand, du placage en bois divers.

Quant aux liéges, il a été dit plus haut que les trois principaux concessionnaires des forêts de chênes-liéges de la Calle avaient envoyé à l'exposition universelle des liéges de reproduction; ce sont MM. Dubouchage, de Montebello, et Lecoq et Berton. Les forêts de chênes-liéges de la Calle, d'où provenaient les liéges exposés, sont divisées en trois concessions de 2,000 hectares chacune, où l'on s'est livré depuis plusieurs années au travail des démasclages, et où l'on commence à récolter du liége parfaitement industriel et d'excellente qualité.

Mais il faut laisser le jury international s'exprimer lui-même au sujet des richesses forestières de l'Algérie :

« La plus remarquable des colonies françaises à l'exposition universelle a été sans aucun doute l'Algérie. « On a pu apprécier dans cette riche et méthodique réunion de produits de tous genres les résultats consi- « dérables que l'administration du ministère de la guerre a su obtenir par dix-sept années d'efforts éclairés et « persévérants. Sans descendre dans les détails de cette œuvre patiente de bonne administration, le jury se « plaît à rappeler, d'une part, l'heureuse création de cette commission scientifique de l'Algérie, dont les tra- « vaux consciencieux et les laborieuses recherches ont fait connaître au Gouvernement toutes les ressources « naturelles du pays; d'une autre part, la belle idée de l'exposition permanente des produits de l'Algérie, « qui, en excitant l'ardeur de l'industrie coloniale, maintient toujours resserrés les liens qui unissent la « France à ses possessions africaines. L'exposition algérienne du Palais de l'Industrie a soumis à l'examen « de la deuxième classe une longue série d'objets intéressants, particulièrement au point de vue industriel. « Ce sont des bois, des liéges, des fruits de tous genres, récoltés sur des espèces indigènes ou sur des végé- « taux en voie d'acclimatation dans le pays, des fibres textiles, des pelleteries, des plumes, et plusieurs « autres matières susceptibles d'être utilisées. Bien classés et soigneusement étiquetés, ces nombreux pro- « duits sont, en outre, inscrits sur un catalogue spécial, qui, destiné à faire connaître tout à la fois l'exposition « permanente et les objets exposés à l'exposition universelle, fournit sur chaque objet les plus précieux ren- « seignements historiques, statistiques, commerciaux et industriels. La nomenclature en est très-soignée et « met en regard, autant que possible, les dénominations scientifiques et les noms indigènes. Le très-hono- « rable président de la section, sir W. Hooker, qui avait bien voulu se charger d'examiner cette partie de « l'exposition, en a rendu compte dans un rapport écrit en anglais, et qu'il a lu à l'une des séances. Les « membres français du jury tiennent à ce que ses propres expressions soient rapportées ici.

« Le territoire de l'Algérie, dit sir W. Hooker, occupe au nord de l'Afrique une étendue de 700 milles « (233 lieues) de l'est à l'ouest, et une largeur indéterminée du nord au sud, envahissant peu à peu sur le « domaine des tribus des montagnes; car ses limites méridionales sont traversées par des chaînes de l'Atlas.

« Tout le pays est divisé en trois provinces : Alger, Oran et Constantine. Une grande partie de cette contrée « se fait remarquer par sa fertilité naturelle; mais l'indolence des indigènes, la tyrannie du Gouvernement, « l'absence de routes et de voies intérieures de communication, en maintenaient les trois quart dans un état « complétement inculte, lorsqu'en 1830 l'Algérie fut conquise par les Français. Maintenant l'Europe est « étonnée de l'abondance des produits que ce pays a exposés en cette occasion, et peut juger de l'étendue « de ses ressources. » Notre honorable collègue d'Angleterre ajoute encore : « qu'en jetant les yeux sur les « produits naturels de l'Algérie, on est surpris de voir une contrée si restreinte réunir les végétaux et les « fruits des climats tempérés à ceux des tropiques, et les uns comme les autres de très-belle qualité. »

« L'Algérie avait envoyé à l'exposition universelle de Londres 53 échantillons de bois indigènes, que le « rapport de la 4e classe cite de la manière la plus honorable, et dont il donne un catalogue détaillé. Cette « partie de l'exposition algérienne renferme, en 1855, environ 300 échantillons de bois indigènes. L'atten- « tion du Gouvernement est dirigée en ce moment vers cette nouvelle exploitation, et plusieurs particuliers « et les services forestiers de chaque province se sont empressés de lui fournir de nombreux échantillons, « quelques-uns même sous la forme de très-beaux meubles. Les bois les plus abondants présentés à l'exposi- « tion de 1855 sont les suivants :

« *Amygdalus communis* — amandier; fruits comestibles.
« *Arbutus unedo* — arbousier; bois dur, ébénisterie.
« *Cratægus oxiacantha* — aubépine; bois dur et pesant.
« *Alnus glutinosa* — aune; bois blanc, tendre et fragile.
« *Erica arborea* — bruyère en aryre; tabletterie.
« *Ceratonia siliqua* — caroubier; ustensiles des Arabes.
« *Pinus cedrus* — cèdre du Liban; menuiserie, ébénisterie, constructions civiles.
« *Quercus suber* — chêne-liége; liége.
« *Quercus mirbeckii* — chêne zéen; constructions navales.
« *Quercus ballotta* — chêne à glands doux; bois dur, fruits comestibles.
« *Citrus medica* — citronnier; ébénisterie.
« *Cupressus pyramidalis* — cyprès d'Italie; placage.
« *Cytisus laburnum* — cytise; bois dur, pesant.
« *Acer napolitanum* — érable napolitain; bois pesant.
« *Fraxinus excelsior* — frêne; variétés à feuilles aigues; boissellerie.
« *Opuntia vulgaris* ou *tuna* — figuier de Barbarie; placage d'ébénisterie.
« *Juniperus phœnicea* — genévrier; bois de crayons.
« *Juniperus oxycedra* — genévrier; bois de crayons.
« *Ilex aquifolium* — houx; charpente, tour, menuiserie.
« *Zizyphus sativa* — jujubier cultivé; bois dur.
« *Zizyphus lotus* — jujubier sauvage; bois dur.
« *Nerium oleander* — laurier rose; bois dur, colorié, fragile.
« *Pistacia lentiscus* — lentisque; ébénisterie.
« *Celtis australis* — micocoulier; bois dur.
« *Morus alba* — mûrier; bois dur.
« *Myrthus communis* — myrthe; tour, tabletterie.
« *Juglans regia* — noyer; ébénisterie.
« *Olea europæa* — olivier; menuiserie, ébénisterie, tabletterie, sculpture et marqueterie, bois recherché.
« *Ulmus campestris* — orme; charronnage, menuiserie.
« *Phœnix dactilifera* — dattier; tabletterie.
« *Populus alba* — peuplier blanc de Hollande ou vulgaire, safsag; bois blanc, tendre.

« *Phillyrea latifolia* — phillyres; bois dur, pesant.
« *Platanus orientalis* — platane d'Orient; bois dur.
« *Pinus halepensis* — pin d'Alep; bois résineux.
« *Pinus maritima* — pin maritime; bois résineux.
« *Prunus spinosa* — prunelier; bois dur, très-pesant.
« *Ricinus communis* — ricin; bois tendre, léger.
« *Salix caprea* — saule marsault; bois tendre.
« *Salix fragilis* — saule fragile; bois tendre.
« *Sorbus domestica* — sorbier; bois dur, très-estimé.
« *Rhus pentaphylla* — sumac tezera; tannerie, teinturerie.
« *Tamaris africana* — tamaris; arbre résineux.
« *Tamaris gallica* — tamaris; arbre résineux.
« *Pistacia terebinthus* — térébinthe; bois dur, résineux.
« *Thuya articulata* — thuya; le citrus des Romains; magnifique bois d'ébénisterie.

« Il faut remarquer dans cette nomenclature, au point de vue scientifique, le *cèdre du Liban*. Voici à son « sujet les paroles mêmes du savaot Sir W. Hooker : « Il y a relativement assez peu de temps que le cèdre « du Liban est connu comme une des essences naturelles du mont Atlas. Loudon, qui écrivait en 1838, dit : Le « cèdre du Liban vient d'être aussi découvert dans l'Atlas. En Angleterre, ce bois n'est pas estimé, sans doute « parce qu'il n'y arrive pas à sa perfection. Mais on voit à l'exposition une grande table faite d'une seule « pièce circulaire de cèdre du Liban, et qui mesure 1 mèt. 40 cent. de diamètre. Certainement cette table est « extrêmement belle et a pris un poli très-fin. Dans leurs montagnes natales, les cèdres et le déodar deviennent « un bois tout à fait supérieur à ce qu'on peut en attendre dans les contrées de l'Angleterre. »

« Au point de vue industriel, le cèdre est un bois du plus grand prix, à cause de ses grandes dimensions, « de sa rondeur, de sa coloration; fin sans être trop pesant, il est facile à travailler, ne gauchit pas, et par son « odeur agréable et pénétrante se garantit lui-même des atteintes des insectes; il croit abondamment dans la « province de Constantine et dans celle d'Alger, où les forêts d'Aïn-Telazit et de Teniet-el-Had en sont « presque uniquement formées. L'olivier et le thuya doivent aussi être signalés. Le premier est très-demandé « par l'industrie parisienne, le second est un des plus beaux bois d'ébénisterie. On peut estimer à 50,000 hec- « tares au moins la superficie que recouvrent en Algérie les massifs d'oliviers. Le thuya est aussi fort répandu, « et, si on en croit les voyageurs qui ont parcouru l'Algérie pour connaître ses ressources en ce genre, elles « devraient être évaluées à 250,000 hectares. La province d'Alger compte 208,606 hectares de forêts, où « dominent les chênes-liéges, les lentisques et les thuyas. Celle d'Oran en compte 270,000 hectares, où « abondent les lentisques, les chênes verts et les oliviers. Enfin la province de Constantine pos- « sède 631,000 hectares de forêts, fécondes en chênes et cèdres. Dans ce résumé fort long il n'a été « donné qu'une idée incomplète de la magnificence de cette exploitation algérienne. La classe a proposé « d'accorder une grande médaille d'honneur au ministère de la guerre, administration de l'Algérie, pour « la collection des produits naturels et forestiers de cette colonie. La proposition était motivée par le « nombre considérable de produits exposés, par l'intérêt très-vif qui s'attache à plusieurs d'entre eux, par « les efforts incessants qu'a faits l'administration depuis longues années pour connaître les ressources natu- « relles de cette belle colonie africaine, et par les soins déployés en cette circonstance pour réunir la riche « collection qu'elle nous montre et qui a son explication dans un catalogue bien fait et rempli de renseigne- « ments utiles.

« *Bois employés comme matières premières.* — En dehors de la collection si riche des bois algériens, on « devait distinguer comme exposants spéciaux de bois d'ébénisterie MM. Testut et Lambert de Roissy : tous « deux ont joué un rôle important dans la vulgarisation du bois de *thuya articulata*. Il y a plusieurs années,

« M. le capitaine Grenier avait employé ce bois à la confection de quelques meubles. M. Testut, ébéniste à « Alger, en répandit l'usage industriel dans la colonie; il a envoyé à l'exposition universelle une centaine « d'échantillons de bois algériens, en billes ouvrées pour l'ébénisterie, et en meubles, tels que tables, ar- « moires, bureaux, etc. L'ébénisterie parisienne a dû trouver dans cette collection des renseignements précis « sur ce qu'elle peut attendre et réclamer des essences africaines. Le jury a décerné à M. Testut une médaille « de deuxième classe. M. Lambert de Roissy a introduit en France l'usage du thuya pour l'ébénisterie. Oc- « cupé depuis deux ans de cette entreprise, qui intéresse tout à la fois l'ébénisterie française, la prospérité « de l'Algérie et la fortune publique, puisqu'elle doit trouver là une nouvelle richesse territoriale, M. Lam- « bert de Roissy fit exécuter par l'industrie de Paris de nombreux échantillons de meubles en thuya; de telle « sorte que maintenant ce bois semble une ressource nouvelle parfaitement agréée par l'ébénisterie. Une mé- « daille de deuxième classe a été accordée à M. Lambert de Roissy, pour son exposition de bois algériens « propres à l'ébénisterie, et pour l'introduction dans l'ébénistérie française du *thuya articulata* et de l'olivier « d'Algérie. »

« *Matières premières récoltées dans les forêts.* — Des produits forestiers qui rentraient dans cette subdivi- « sion, il n'y a guère que le liége qui se soit offert isolément et comme objet spécial d'exposition. Quant aux « liéges donc, et sur un rapport verbal fait à la classe par un des membres du jury, une médaille de deuxième « classe a été décernée à M. le vicomte Duhouchage, un des concessionnaires du cercle de la Calle, pour ses « liéges bruts. »

Il n'est peut-être pas sans intérêt d'indiquer ici la hauteur maximum qu'atteignent les arbres en Algérie, au moins pour les plus importants comme bois de construction et d'ébénisterie, savoir: olivier, 10 mètres; pin d'Alep, 12 à 15 mètres; pin maritime, 12 à 15 mètres; chêne-liége, 15 mètres; chêne zéen, 23 à 35 mètres; chêne à glands doux, 10 mètres; chêne vert, 6 à 8 mètres; cèdre, 15, 29, 35 mètres; orme et frêne, 12 mètres; érable, 15 mètres; pistachier térébinthe, 8 mètres; tamaris, 10 mètres; thuya, 8 mètres.

Par les soins du département de la guerre, des spécimens de la plupart de ces bois furent apportés d'Algérie et confiés à l'industrie parisienne pour en déterminer la valeur et la qualité industrielle. M. Riolet, propriétaire de la scierie mécanique de la petite rue Saint-Pierre-Amelot, fut chargé d'en opérer le sciage et d'en remettre quelques parties aux fabricants d'ébénisterie qui voudraient en faire l'essai. Bon nombre de ces fabricants répondirent à l'appel et s'empressèrent de confectionner des meubles de tous genres qu'ils firent figurer à l'exposition universelle, où ils excitèrent l'attention par leur nouveauté. Mais, avant d'entrer dans de plus grands détails à ce sujet, il convient de faire connaître le jugement porté par M. Riolet sur les bois algériens confiés à son appréciation:

« Je diviserai ces bois en trois catégories, dit M. Riolet, catégories se rapportant aux genres d'industrie « susceptibles d'en faire usage, savoir: 1° la construction en général, la marine et le bâtiment; 2° la menui- « serie; 3° l'ébénisterie et la tabletterie.

Le chêne zéen, le chêne à glands doux, le pin d'Alep et le cèdre me paraissent éminemment propres à « la construction.

« Je ne m'étendrai pas sur les qualités que peuvent avoir ces bois pour les constructions navales; déjà le « Gouvernement a fait faire à ce sujet des études par des hommes spéciaux et plus compétents que je ne le suis; « néanmoins il est évident que le chêne zéen d'Algérie réunit bien des qualités recherchées par la marine : « il est ferme, ligneux, à couches annuaires, larges, épaisses, et par conséquent peu poreux. Les gerces qui « se produisent dans la dessiccation à l'air sont des signes certains de son homogénéité, et je ne doute pas « qu'on ne l'emploie avec succès dans les constructions maritimes. Seulement, j'ai remarqué que le cœur des « échantillons envoyés était malade. Si ce fait existait chez tous les individus, ce qui n'est pas probable, il « serait difficile d'obtenir les équarrissages nécessaires pour ces sortes de constructions. Le chêne à glands « doux mérite une attention particulière, eu égard à ces mêmes constructions, et surtout pour les parties

« submergées. En effet, il possède une texture de fibre et de maille tellement serrée, que l'on y voit à peine « les pores; il est, en outre, d'une dureté comparable à la corne. Ces caractères ne se rencontrent dans aucune « autre espèce de chêne. J'ai fait scier sur une de mes machines un morceau de chêne à glands doux, qui n'a « pu supporter cette opération qu'au moyen d'un filet d'eau coulant constamment sur la lame pour empêcher « l'échauffement de la scie et pour attendrir le bois; c'est le moyen que j'emploie pour le sciage des bois des « iles les plus durs, tels que l'ébène et le gaïac. Je ne doute donc point que la marine n'en tire un excellent « parti; malheureusement, comme dans le chêne zéen, le cœur m'en a paru malade. Le chêne à glands doux, « par la richesse et la teinte rosée de sa maille, peut trouver une utile application dans l'ébénisterie, pour « plaquer les intérieurs de meubles, et principalement pour l'ameublement des salles à manger. Le pin d'Alep « et le cèdre me paraissent susceptibles aussi d'être employés dans la marine pour les ouvrages d'intérieur, « les cloisons, les voûtes, etc. Mais, je le répète, les ingénieurs de la marine sauront mieux que moi faire « ressortir la possibilité et les avantages de ces applications. Le chêne zéen, propre à la charpente, rendra de « grands services surtout pour la construction des édifices, des maisons, dans le pays même où il croît. Sa « force et sa rigidité à l'état de poutres et de solives sont sans égales, et je le préférerais pour cela à nos « meilleurs bois de charpente de Champagne; mais il me semble extrêmement difficile qu'il puisse jamais « entrer en concurrence avec ceux-ci quant au prix. Le pin d'Alep est également susceptible de faire de bons « bois de charpente pour les usages auxquels on emploie en France les sapins de Lorraine. Enfin le cèdre, « par ses proportions gigantesques, comme longueur et comme billes d'équarrissage, peut être employé aussi « aux ouvrages de charpente comme pièces de longues portées. Par sa rigidité, le cèdre d'Algérie ne le cède « en rien aux sapins de Lorraine et des pays du Nord. Le chêne zéen, qui, employé dans les constructions « navales et dans la charpente, présente une supériorité réelle sur les chênes de France, est loin de valoir « ces derniers pour la menuiserie en bâtiment. Il est trop rigide, trop rustique et trop susceptible de se « gercer à l'air. Les parties de menuiserie, telles que fenêtres, portes, lambris, construites avec ce bois, « travaillent constamment, ce qui en fait de très-mauvais ouvrages. La seule application utile qu'on pourrait « peut-être en faire serait le parquet, si la difficulté de le travailler ne rebutait point l'ouvrier. Cependant, « à défaut d'autres bois, le chêne zéen pourrait être employé sur place dans toutes les parties de la menui- « serie. En revanche, le bois de cèdre d'Algérie me paraît réunir toutes les conditions désirables pour la « menuiserie, et il pourrait suppléer très-avantageusement au bois de sapin que la France va demander tous « les ans en quantités considérables à la Norwége et à la Russie. Parmi les échantillons de cèdre que j'ai eu « à débiter se trouvaient deux gros tronçons qui ont plus particulièrement fixé mon attention, en ce qu'ils « représentaient pour ainsi dire le plus beau type de sapin rouge que l'on puisse désirer pour la menuiserie, « réunissant la finesse des fibres et des pores à un poids qui n'excédait pas beaucoup celui du sapin du Nord. « Résineux, sans essence coulante, exposé même à une température de 35°, peu noueux, le cèdre algérien est « doux à travailler, soit à la scie, soit au rabot. Il se coupe, se rabote, se raine en bois debout avec une « merveilleuse facilité. Il ne se déjette ni ne se contourne en séchant, malgré une température fort élevée, ce « qui me donne l'assurance que le cèdre d'Algérie est préférable au sapin du Nord pour les ouvrages de « menuiserie; il serait aussi plus économique à la peinture. Le pin d'Alep me paraît appelé de même à « rendre d'excellents services à la menuiserie, s'il existe en Algérie en peuplements assez considérables « pour donner lieu à une exploitation sérieuse; malheureusement, les échantillons que j'ai eu à débiter « étaient de dimension trop restreinte pour les travaux de menuiserie.

« Le thuya, l'olivier, le pistachier, le houx, la racine d'arbouaier, le cèdre, me paraissent surtout de nature « à rendre de grands services à l'ébénisterie. Je citerai en première ligne, pour les meubles de luxe, les loupes « de thuya et de pistachier, qui ne diffèrent entre elles que par une nuance plus foncée dans le pistachier. Ces « deux bois réunissent à eux seuls tout ce que l'ébénisterie recherche en richesse de veines et de nuances « dans les différents bois des iles. La mouche, la moire, la chenille, s'y rencontrent avec une profusion vrai- « ment extraordinaire, et que l'on chercherait vainement dans tout autre bois. Un seul cependant a avec eux « une certaine analogie, c'est l'emboême des Indes; mais il est inférieur au thuya pour la qualité : il est noueux,

Digitized by Google

« cotonneux, spongieux à la colle et au vernis; travaillé, il apparaît terne de nuance par l'absorption de ces deux « agents.

« Le thuya, au contraire, a le grain serré, ferme et non poreux; il est susceptible de recevoir le vernis, « et de conserver indéfiniment et sans altération sa belle couleur, offrant à l'œil les nuances, les veines les « plus riches, les plus vives, les plus variées qu'il soit possible de voir; aussi, et de l'avis unanime de nos « premiers fabricants d'ébénisterie en pianos, en meubles, en nécessaires, etc., qui en font aujourd'hui un « emploi suivi, le thuya, par sa richesse et par ses qualités essentielles, a la supériorité sur tous les bois « employés jusqu'à présent par les ébénistes. L'olivier, si répandu en Algérie, peut prendre aussi une grande « place dans l'ébénisterie; sa loupe notamment sera très-recherchée. Ce bois, riche de nuances et de veines, « se distingue du bois des îles par son fond clair couleur chamois, veiné de brun foncé. Ces veines ont quelque « rapport avec celles du palissandre et du courbaril; mais l'olivier est plus fin de grain que ces derniers « bois, et il conserve mieux le vernis. D'un autre côté, l'olivier, par les proportions qu'il atteint en Algérie, « peut être employé non-seulement à la confection des meubles, mais aussi à la fabrication des fauteuils et « des chaises, ce qui permet d'utiliser la tige de l'arbre. En résumé, l'olivier sera employé avec succès à « cause de sa solidité, de sa finesse, de la richesse de ses veines, et surtout de sa couleur, qui s'harmonise « avec toutes les étoffes qui garnissent les meubles. Il se travaille facilement dans les ouvrages de menuiserie « et de sculpture; il est solide pour les assemblages, et il n'est pas douteux qu'on ne finisse par l'employer « à la fabrication des plus riches ameublements. Les autres essences de bois d'Algérie, considérées au point « de vue de l'ébéniaterie, ne peuvent être que des auxiliaires des bois précédents; ils trouveront leur place « dans l'ornementation, sous forme de frises, de moulures, de marqueterie et de sculpture, et on les « emploiera rarement seuls : ce sont, par exemple, le houx, qui prend admirablement la teinture en nuances « diverses, comme l'a prouvé M. Noiré; le lentisque, la racine d'arbousier, la tige de pistachier. Le houx, par « les belles dimensions qu'il acquiert en Algérie, par son grain plein de finesse, par sa blancheur, a une « supériorité incontestable sur nos houx de France; il serait bien employé dans la marqueterie, s'il était « possible de l'obtenir à des prix qui n'excédassent pas trop le prix du houx français. Le lentisque pourrait « être surtout employé à la formation des frises : sa belle couleur brun foncé et la finesse de ses pores le « placent dans la catégorie des bois de violette et de rose. Il servirait surtout à l'ornementation des meubles « en bois de thuya et d'olivier, comme moulures, frises et parties sculptées. En examinant de près la racine « d'arbousier, on trouve dans sa couleur et dans ses veines une grande ressemblance avec le marbre onix « agatisé, c'est-à-dire la même disposition de veines et de couleur rosée. Cependant, elle ne paraît pas sus- « ceptible d'être beaucoup employée en ébénisterie, à cause de son peu d'aptitude à prendre le vernis et de ses « petites dimensions. Comme placage d'intérieur de meubles, le cèdre d'Algérie peut rendre d'immenses services « à l'ébénisterie, par sa couleur, sa veinure, et surtout par son odeur agréable. Il comporte l'avantage, très-pré- « cieux pour les meubles d'exportation destinés aux climats chauds, d'écarter les insectes qui y rongent en peu « de temps et les meubles et les effets qu'ils contiennent. En raison de ses belles dimensions, avantageuses au « débit comme prix de revient, le cèdre d'Algérie deviendrait aussi utile à l'ébénisterie qu'à la menuiserie elle- « même. Les autres essences de bois algériens soumis à mon appréciation, telles que le nerprun, le cyprès, le « genévrier, le jujubier, ne me paraissent pas susceptibles d'un grand emploi dans l'ébénisterie. Peut-être le « genévrier à feuilles de cèdre, vulgairement connu sous le nom de cèdre à crayons, pourrait-il être employé « dans cette industrie. Peut-être aussi trouverait-il quelque application dans la mécanique des pianos, pour « les manches de marteau de cet instrument; mais l'échantillon soumis à mes essais était trop roulé, trop « noueux pour cet usage, qui demande surtout du bois de fil dans sa plus grande netteté.

« La tabletterie peut employer avec succès presque tous les bois dont il vient d'être parlé au chapitre de « l'ébénisterie, et elle obtiendra de magnifiques produits dans la fabrication des tabatières par l'emploi du « thuya, du pistachier, de l'olivier, du palmier, du lentisque, de la racine d'arbousier, du myrthe et de la « bruyère arborescente. Il n'y a rien d'important à ajouter à ce sujet.

« Il est d'autres bois algériens qui ont été soumis à mon appréciation, d'un usage possible dans la colonie,

« mais sans emploi en France, à cause de l'abondance des essences similaires; ce sont l'orme et le frêne, « excellents pour le charronnage; l'aune, le merisier et le poirier, propres aux tourneurs en chaises et autres. « Quant au laurier et au lierre, ils ne sont remarquables que par leurs dimensions, et l'on n'en connaît point « l'emploi.

« Un point fort important pour les bois d'Algérie destinés à une industrie quelconque, c'est leur bonne « préparation sur place et le choix des sujets. Cela est indispensable, en effet, pour leur assurer sur le marché « métropolitain un prix raisonnable et des débouchés constants. *Signé* RIOLET. »

Presque tous les bois d'ébénisterie cités dans le rapport si remarquable de M. Riolet, mis à la disposition d'un grand nombre d'ébénistes ou fabricants de Paris, ont été convertis par eux en pianos et en meubles d'une grande beauté et d'une grande variété. En effet, après l'initiative si heureusement prise par M. Lambert de Roissy, qui avait fait fabriquer de beaux meubles en bois de thuya, trente fabricants de meubles et de pianos se mirent à fabriquer, avec des bois algériens, des produits de leur industrie, qu'ils envoyèrent à l'exposition universelle. Ce sont, parmi les fabricants d'ébénisterie, MM. Tahan, Fourdinois, Charmois, veuve Allard, Hœfer, Van-Loo, Rivart, noms bien connus; puis MM. Barthélemy, Gradé, Maréchal, Gosset, Kapp et Staudinger, Laurent et Leruth, Martin Tiefenbrunner, Mercier, Sutter, Vandergauven, Becker et Otto, Brière et Jouby, Diehl, Raimond, noms également connus; M. Fauquier, fabricant de brosserie fine. Ce sont, parmi les fabricants de pianos, MM. Henri Herz, Pleyel, Sébastien Mercier, Montal, Kriegelstein, Scholtus, Blondel, Aucbez frères, et M. Bruni, fabricant d'orgues.

Tous ces honorables industriels ont employé avec beaucoup de bonheur et d'intelligence les bois d'Algérie, notamment les bois de thuya, d'olivier, de chêne à glands doux et de cèdre, et leurs produits ont excité l'admiration générale à l'exposition universelle. Il n'est personne, en effet, qui n'ait admiré le magnifique meuble en thuya fabriqué par M. Fourdinois et vendu par lui à M. le duc d'Hamilton; le beau buffet en thuya de M. Charmois, acheté par une des notabilités de la législature française; les beaux meubles en thuya et en olivier de M. Hœfer, achetés en grande partie aussi par M. le duc d'Hamilton et par le prince de Drago à Rome; la belle armoire à glace et le lit en thuya de Mme veuve Allard; les jolies tables en thuya de M. Tahan, et celles de M. Rivart, incrustées de peintures en porcelaines; le beau billard en olivier et en thuya de M. Barthélemy; le très-joli guéridon en olivier sculpté à la mécanique, de M. Van-Loo, acheté dix fois dans le cours de l'exposition; les belles caves à liqueurs et les beaux nécessaires en thuya et en olivier de MM. Maréchal, Laurent et Leruth, Kapp et Staudinger, Raimond; la riche corbeille de mariage de M. Martin Tiefenbrunner; la collection de tabatières en thuya de M. Mercier; la belle collection de brosses en thuya de M. Fauquier; la table circulaire en bois de chêne à glands doux de M. Guyot; enfin le bureau-secrétaire de M. Hœfer fils, dans le style mauresque et genre marqueterie, en bois d'olivier et de thuya, avec moulures de houx teint en noir d'ébène, et intérieur de chêne à glands doux, de cèdre, etc., bureau offert par M. le maréchal ministre de la guerre à Sa Majesté l'Impératrice, et que tout le monde a admiré à l'exposition.

Tout le monde a admiré aussi la belle série de pianos en thuya des maisons Herz, Pleyel, Sébastien Mercier, Montal, Kriegelstein. Comme harmonie de ton, de nuance mouchetée, d'agencement du bois dans les parties cylindriques, le piano de M. Kriegelstein l'emportait sur tous les autres; il avait aussi le mérite de n'être que d'un seul bois, c'est-à-dire en thuya pur, et, d'un consentement unanime, il était considéré comme un chef-d'œuvre de travail en ébénisterie. Les pianos droits et à queue de M. Montal étaient des chefs-d'œuvre d'un autre genre; l'olivier y dominait dans toute la richesse de sa veinure, coupée et enrichie de marqueterie à filets d'argent et de platine. C'étaient à tous égards de beaux pianos. M. Sébastien Mercier avait un piano également en bois de thuya pur, d'un goût parfait; mais il n'était point moucheté comme celui de M. Kriegelstein. C'était le bois pris à l'extrémité de la loupe, et présentant des accidents tantôt de nuance sombre mouchetée çà et là, tantôt de nuance plus claire d'un ton chaud et animé, le tout en parfaite harmonie. Le piano de M. Pleyel était en thuya, avec des frises en bois de rose; il était parfaitement exécuté, comme tout ce qui sort de cette maison, et révélait une des nombreuses

applications que l'on peut faire du bois de thuya combiné dans les ouvrages d'ébénisterie avec les autres bois exotiques les plus renommés et les plus recherchés.

Enfin le piano de M. Herz, en bois de thuya combiné avec un beau bois de palissandre, qui se dessinait sur le premier en frises de bordures et d'encadrement, ce qui donnait à l'ensemble de l'instrument un aspect sévère, comme il convient à un instrument destiné à produire des chefs-d'œuvre. Ce piano devait venir confirmer les nombreux témoignages déjà rendus à la parfaite sonorité du bois de thuya et à sa faculté de donner aux instruments quelque chose de plus mâle, de plus étendu et de plus harmonieux en même temps. Voici comment s'exprime à ce sujet M. Henri Herz lui-même : « Les expériences que j'ai faites sur le bois « de thuya d'Algérie, en l'employant à la construction des pianos, ont donné les résultats les plus satisfaisants, « et je suis heureux de le constater ici. Ce bois, employé comme placage, est très-riche par la beauté de ses « reflets, lorsqu'il est convenablement verni. J'ai cru remarquer, de plus, que les caisses plaquées en thuya « donnaient à l'instrument une certaine sonorité. Pour appuyer mon opinion, je dois citer un fait qui s'est « produit dans le concours des instruments de musique de l'exposition universelle. Il faut donc savoir que, « dans la séance du 15 août 1855, les membres du jury international ont déclaré, *à l'unanimité*, que les pianos « de tout genre de la maison H. Herz méritaient la plus haute récompense; mais un piano à cordes obliques « en bois de thuya d'Algérie a été trouvé tellement supérieur à tous les autres, que le jury l'a déclaré *premier « hors ligne!* Bien que ce succès extraordinaire ne puisse pas être attribué uniquement à l'enveloppe du piano, « je persiste cependant à dire que le bois de thuya contribue à donner de la sonorité aux instruments. Si « mon opinion, basée sur l'expérience, peut contribuer à la propagation du bois de thuya dans l'industrie, « je verrai avec plaisir qu'elle soit divulguée. »

On ne peut que savoir gré à M. H. Herz pour son excellent témoignage, et le féliciter d'un succès qui a porté au plus haut point la renommée de sa maison, en établissant la superexcellence des pianos français sur tous les pianos du monde. Il est permis de féliciter aussi l'Algérie, qui n'a pas été étrangère à ce succès, et qui apprend ainsi qu'elle peut aspirer à tous les genres de célébrité dans son union commerciale et industrielle avec la France. Pour en revenir à la sonorité du bois de thuya, un autre exemple, trop peu remarqué, et qui n'a pu obtenir la sanction du jury, parce qu'il est demeuré inaperçu dans la foule des compétiteurs, est celui d'un violon en bois de thuya fabriqué par M. Barbet, d'Alger. Cet instrument paraît posséder à un haut degré la puissance sonorante, et des violonistes habiles en font le plus grand cas. Les orgues en thuya de M. Bruni participent du même avantage, et l'on sait quelle mélodie elles expriment, touchées par des mains habiles. M. Bruni avait exposé aussi un jeu d'orgues portatif en bois d'olivier, dont le mérite, comme pour son jeu d'orgues en bois de thuya, est de pouvoir se vendre à un prix peu élevé.

D'autres fabricants de Paris, de Lyon et de Bordeaux, avaient fait usage du bois de thuya ou d'olivier dans leurs ouvrages d'ébénisterie, et, comme tous ceux dont les noms viennent d'être cités, ils avaient rendu témoignage aux excellentes qualités industrielles et à la beauté de ces bois. Il faut en conclure que les bois algériens trouveront un écoulement avantageux dans l'ébénisterie française et dans toutes les industries qui emploient ordinairement les bois des îles. Le thuya servira aux ouvrages de luxe et de mode. L'olivier servira aux usages plus répandus. Il paraît même devoir prendre une grande place dans l'industrie parisienne, si l'Algérie peut en envoyer abondamment et à des prix modérés. Une maison de Paris, qui, depuis la clôture de l'exposition universelle, a fabriqué de nombreux guéridons en bois d'olivier destinés principalement au commerce d'exportation, la maison Van-Loo, paraît devoir faire un grand emploi de ce bois pour ses sculptures à la mécanique, qu'elle exécute sur une large échelle, d'après un procédé nouveau. Le mérite de ce genre de sculpture, qui ne manque ni de grâce, ni de légèreté, ni de bon goût, consiste surtout dans le bon marché relatif du produit. C'est toute une révolution qui comptera de nombreux partisans. Le chef de cette maison, M. Van-Loo, veut s'illustrer dans l'industrie comme un de ses ancêtres s'illustra dans l'art de la peinture ; et c'est par l'olivier algérien surtout qu'il entend arriver à cette fin, secondé par le nombreux personnel qu'il occupe dans son bel établissement de la rue Sedaine.

M. Scholtus, fabricant de pianos, a rendu au bois de thuya des témoignages qu'il faut reproduire aussi :

Digitized by Google

« Ce bois, dit M. Scholtus, avec lequel j'ai déjà fait plusieurs pianos, est excellent et facile à travailler ; « il conserve parfaitement le brillant du vernis. Le placage doit être employé fort sec, après avoir subi une « petite préparation qui consiste à l'empreindre des deux côtés d'une couche de colle claire. Le reste du travail « est absolument le même, s'il n'est plus facile, que pour le palissandre et l'acajou. Je le répète, une fois « terminé, c'est-à-dire bien verni, le bois de thuya est magnifique, d'abord par sa nature riche, ramageuse « et tout à fait originale, et ensuite par sa teinte, qui tient le milieu entre le palissandre, qui est très-sombre, « et l'acajou, qui semble parfois trop clair. Cette teinte est aussi plus fraîche, plus gaie à l'œil que celle du « noyer. Mais une qualité bien précieuse de ce bois, c'est de garder très-longtemps le brillant du vernis, parce « qu'il n'a point de pores. J'ai pu constater maintes fois ce fait en plaçant des parties de thuya et des « parties de palissandre sous le coup de l'air, de la chaleur et de l'humidité : le palissandre s'est promptement « taché et gercé, tandis que le thuya est resté sans tache ni gerçure. »

M. Fauquier, fabricant de brosserie fine à Paris, a fait connaître de la manière suivante comment il a été amené à faire usage du bois de thuya dans sa fabrication : « J'avais appris, dit-il, par M. Ahrens, fabricant de « marqueterie, et l'un des artistes les plus distingués pour la confection des beaux meubles, que l'on employait « avec beaucoup de succès le bois de thuya d'Algérie pour une infinité d'ouvrages de bon goût, et, comme il « avait une carte pour visiter l'exposition permanente des produits de l'Algérie au ministère de la guerre, nous « y allâmes ensemble, et j'y vis, en effet, de riches échantillons de ce bois, avec de beaux meubles et de très- « jolis nécessaires. Je compris de suite l'application que je pourrais en faire à la fabrication de la brosserie, « sinon pour remplacer tout à fait le palissandre et le citronnier, actuellement employés, du moins pour varier « plus richement les genres. Je ne tardai point à faire de très-belles collections de brosses en thuya, parmi « lesquelles j'ai pris les échantillons qui figurent à l'exposition universelle. J'ai reconnu, dans l'usage, que, si « les plus belles parties de l'arbre thuya sciées en placage et provenant des loupes et des racines étaient émi- « nemment propres à la partie enjolivée de la brosse, la tige de l'arbre, de condition inférieure et plus unie, « pouvait s'employer très-utilement pour faire la partie de dessous, c'est-à-dire celle qui contient les soies, ce « qui permettrait d'en employer une grande quantité, puisque, pour chaque douzaine de brosses, il en faudrait, « suivant les grandeurs, de 3 à 5 kilogrammes, à l'état brut. »

Il serait superflu de rien ajouter à de semblables témoignages, dont l'Algérie saura faire son profit.

Parmi les fabricants algériens qui ont envoyé à l'exposition universelle des articles d'ébénisterie, il convient de citer d'abord M. Testut, qui a exposé 72 articles, savoir : un grand buffet de salle à manger en tronc d'olivier; une grande bibliothèque en tronc de thuya; deux buffets de salon en racine de thuya de la variété rouge; un bureau style Louis XV en thuya de la variété noire mouchetée; une table de salon octogone provenant de la loupe du genévrier à gros fruits; une bibliothèque tirée du tronc de genévrier phénicien; un bureau style Louis XV en racine de cèdre imitant le bois de rose; un bureau en pistachier de l'Atlas; une table style Louis XV en tronc de phillyréa; une table même style en tronc d'acacia nilotica; un guéridon dessus en marqueterie mosaïque et pied de caroubier; un guéridon en thuya et jujubier; un guéridon en tige de lentisque; une table à ouvrage en arbousier; huit boîtes à châles ou à bijoux, en tronc de genévrier à feuilles de cèdre, en racine de pistachier térébinthe, en collet de lentisque, en palmier dattier mâle bois de fil, en palmier dattier femelle bois de bout, en racine de cèdre mouchetée imitant le bois de rose, en plateau de tamaris africain et en cyprès odorant; un grand fauteuil en tronc de jujubier sauvage; une chaise en tronc de jujubier domestique; un bois de fusil en tronc de laurier d'Apollon; une chaise de fantaisie en tronc de laurier rose; cinq chaises en tronc de merisier, d'aune, d'azéderac, de faux poivrier et d'acacia à feuilles noires; une table à ouvrage en plateau d'arbousier; un fauteuil de salon en noyer noir, et une chaise de salon en noyer gris; enfin un grand nombre d'articles de tabletterie en bois divers confectionnés ou prêts à recevoir une dernière main-d'œuvre. Viennent ensuite M. Grandjean, d'Alger, qui a exposé un grand buffet en racine de thuya et de cèdre et un guéridon en thuya et autres bois; M. Maleval, d'Alger, un berceau en bois d'olivier et une fort belle cave à liqueurs en thuya; M. Gouliez, aussi d'Alger, une table en bois d'olivier sculpté; et M. Caillies, de la même ville, un dessus de table en thuya et un beau coffre en marqueterie qui a excité l'intérêt des con-

naisseurs et des amateurs. M. Lecompte, de Constantine, a exposé un bureau ministre en bois de cèdre, et M. Pères, de Batna, une boîte en thuya; M. Costérisan, d'Oran, une boîte en racine d'olivier; Mohamed-ben-si-Ossian, un coffret en noyer et une table peinte en style arabe. M. le général Montauban, commandant la division militaire d'Oran, a envoyé une grande et magnifique table en bois de cèdre de Teniet-el-Had, offerte à M. le maréchal ministre de la guerre, table qui a obtenu, dans le rapport du jury international, une mention toute spéciale pour sa large dimension et pour le mérite d'être confectionnée d'une seule pièce, en bois coupé de bout et accusant d'une manière ostensible, par ses pousses annuelles, sa vieillesse cinq fois séculaire. C'était le digne pendant de la grosse souche d'olivier algérien que l'on admirait à quelques pas de là, et dont le plantation remonte sans aucun doute aux temps de l'occupation romaine. Une portion de cette antique figure arborescente avait servi à confectionner le bureau-secrétaire offert par M. le maréchal ministre de la guerre à Sa Majesté l'Impératrice.

Le jury a attribué : 1° pour l'ébénisterie algérienne une médaille de première classe, à M. Testut, une médaille de deuxième classe à MM. Grandjean et Cailliez, une mention honorable à M. Lecompte, enfin une mention honorable à MM. Dubief et Guerding, comme coopérateurs de M. Testut; 2° pour l'ébénisterie française, une grande médaille d'honneur à M. Fourdinois, une médaille de première classe à MM. Charmois, Hœfer, Tahan, Rivart; une médaille de deuxième classe à MM. Barthélemy, Laurent et Leruth, Kapp et Staudenger; une mention honorable à MM. Vᵉ Allard, Van-Loo, Guyot, Mercier, Maréchal, Tiefenbrunner, Brière et Jouby, Gradé, Raimond; 3° pour les instruments de musique, une médaille d'honneur à MM. Herz et Pleyel, une médaille de première classe à MM. Sébastien Mercier, Montal, Kriegelstein; une médaille de deuxième classe à MM. Auchez et Blondel.

On ne peut que rendre hommage au zèle et au dévouement avec lesquels tous ces habiles industriels et artistes se sont appliqués à faire ressortir les qualités et les avantages des bois algériens et à en répandre l'usage dans leurs fabrications. La plupart de ces industriels ont fait don au ministère de la guerre, pour l'exposition permanente des produits de l'Algérie, de quelques spécimens de leur industrie, qui seront comme les témoins de l'alliance contractée entre la production forestière de l'Algérie et l'ébénisterie métropolitaine.

PRODUITS MINÉRALOGIQUES.

On sait que l'Algérie abonde en produits minéraux de toutes sortes, recélés dans le cœur de ses montagnes et en général à fort peu de distance de la mer, ce qui permettra de les exploiter un jour avec de très-grands avantages. Cependant, quelques exploitations de mines se sont déjà fondées dans la colonie, et leurs produits sont venus étonner le monde par leur richesse et leur variété. C'est ainsi que l'on a pu voir à l'exposition universelle de magnifiques minerais de cuivre, de brillantes galènes auro-argentifères, de riches minerais de fer aciéreux et magnétiques; du cinabre mercuriel, de l'antimoine, etc., etc. Parmi ces exploitations, les plus considérables sont celles des mines de cuivre pyriteux de l'Oued-Alléleh et de Boukandack, à Tenès; des mines de fer et de cuivre du cap Tenès et de l'Oued-Taffilès; des mines de cuivre de l'Oued-Merdja et de l'Oued-el-Kebir; des mines de cuivre gris falherz de Monzaïa; des mines et usines de fer de l'Alélik; des mines de plomb auro-argentifère de Kef-oum-Theboul, sur la frontière de Tunis; des mines de plomb-argentifère de Gor-Rouban sur la frontière du Maroc. Puis viennent les mines d'antimoine et de mercure de l'Hamimâto; les mines de fer oligiste d'Aïn-Ouïnkel et de la montagne des Lions, non loin d'Arzew et de Mostaganem. Viennent ensuite, à l'état d'exploration ou de recherche, les mines de cuivre de Milianah; les mines de fer et de cuivre du cercle de Djidjeli; les mines de cuivre de Hammam-Rhira, et de pyrite de fer à facettes de la montagne du Zaccar, etc., etc.

Le service des mines des trois provinces de l'Algérie s'est appliqué à rendre aussi complète et aussi intéressante que possible la collection minéralogique envoyée à l'exposition universelle. Ainsi, le service de la province d'Alger a envoyé : 1° pour le district métallifère de Tenès : du minerai de cuivre pyriteux associé à une gangue formée d'ankérite et de carbonate de fer; du cuivre pyriteux massif et du minerai de fer (héma-

tite rouge), provenant du permis de recherches de minerais de cuivre et de fer de Djebel-Haddid, situé à 6 kilomètres S. O. de Tenès; du minerai de cuivre pyriteux massif, associé à une gangue formée d'ankérite et de cuivre gris associé à une gangue formée de carbonate et de fer hydroxydé de Sidi-bou-Aïssi, provenant du permis de recherches de minerais de cuivre de l'Oued-bou-Halou, situé à 10 kilomètres S. E. de Tenès; — 2° pour le district métallifère de Milianah : du minerai de cuivre pyriteux associé à une gangue formée de marne grise et de carbonate de fer hydroxydé, provenant du filon d'Aïn-Sultan, situé à 10 kilomètres E. S. E. de Milianah; du cuivre pyriteux associé à une gangue formée de carbonate de chaux et de carbonate de fer, provenant du filon de l'Oued-Adelia, situé à 8 kilomètres E. de Milianah; de la galène à petites facettes associée à du calcaire ferrugineux, provenant du revers S. du Zaccar-Rharbi, recueillie aux portes de Milianah; du minerai de fer de l'Oued-Rehan, recueilli à 1 kilomètre E. de Milianah; du cuivre pyriteux associé à une combinaison d'oxydes de cuivre et de fer du permis de recherches de l'Oued-Aïdons, situé à 4 kilomètres E. de Milianah; — 3° pour le district métallifère de Blidah et la concession des mines de cuivre de Mouzaïa, située à 20 kilomètres S. O. de Blidah : du minerai de cuivre gris du filon Randon, recueilli à 90^{m} de la surface; cuivre gris associé à une gangue de sulfate de baryte et de carbonate de fer, recueilli dans le filon Randon à 60^{m} au-dessous de la surface; cuivre gris associé à une gangue de carbonate de fer, provenant du filon Nemours midi, recueilli à 40^{m} au-dessous de l'affleurement; cuivre gris associé à une gangue formée de carbonate de fer et de sulfate de baryte, provenant du filon Nemours nord, recueilli à 30^{m} au-dessous de la surface; cuivre gris nikélifère provenant des crêtes du groupe de Nemours; cuivre gris provenant de l'exploitation des blocs épars du groupe de Nemours; cuivre gris associé à une gangue de sulfate de baryte, provenant des filons Nemours; cuivre gris associé à une gangue de carbonate de fer, provenant des filons Nemours; cuivre gris associé à une gangue formée d'un mélange de sulfate de baryte et de carbonate de fer, provenant des mêmes filons; cuivre gris massif du groupe de Nemours, en 7 échantillons; cuivre pyriteux de la limite nord de la concession des Mouzaïas, provenant d'un filon non encore exploité; cuvette en cuivre fabriquée à Caronte avec le produit des minerais de cuivre gris de Mouzaïa; barreau de cuivre fabriqué à Caronte avec les mêmes minerais; — pour la concession des mines de cuivre de l'Oued-Merdja, situé à 10 kilomètres S. S. O. de Blidah : du minerai de cuivre pyriteux associé à une gangue formée d'un mélange de calcaire gris et d'ankérite blanche; — pour le permis de recherches de l'Oued-el-Kebir, situé à 4 kilomètres S. S. E. de Blidah : du minerai de cuivre pyriteux mélangé d'ankérite et d'argile schisteuse, provenant des affleurements du filon de l'Oued-el-Kebir; — 4° pour le district métallifère d'Alger : de la galène associée à une gangue calcaire provenant de la Bondjaréah, près d'Alger.

Le service des mines de la province d'Oran, dirigé par M. Fayard, ingénieur des mines, a envoyé à l'exposition universelle des minerais de plomb argentifère provenant des Ouled-Maziz, près de Lalla-Maghrnia; de la tribu des Beni-Snouss, et des mines de Gar-Rouban; du minerai de fer oligiste du Djebel-Monasa, dans les environs de la montagne des Lions; du minerai de fer des environs d'Aïn-Temouchen.

Le service des mines de la province de Constantine a envoyé des minerais de fer et de fontes aciéreuses du district métallifère de Bône, et des galènes argentifères du cercle de la Calle.

Cette collection de produits minéralogiques des trois provinces, formée officiellement en vue de l'exposition universelle, a excité le plus vif intérêt, et mérité de la part du jury des témoignages extrêmement honorables. Voici ce que dit textuellement le rapport du jury : « L'Algérie a envoyé à l'exposition universelle un « grand nombre de produits naturels appartenant au règne minéral ou au règne végétal, qui témoignent « hautement des heureux résultats qu'il est permis, enfin, d'espérer de l'œuvre de colonisation à laquelle la « France se consacre depuis tant d'années, et qu'on pouvait craindre d'abord de voir frappée de stérilité. Se « bornant à l'examen des objets de sa compétence, le jury de la première classe a distingué les collections « de minerais envoyés par les ingénieurs chargés du service des mines en Algérie sous l'administration supé- « rieure de la guerre. Ces collections de minerais ont été recueillies dans des excursions faites pour l'étude « géologique de l'Algérie. Ces explorations, aussi pénibles et souvent plus périlleuses qu'à travers les forêts « vierges de l'Amérique du Nord, ont amené déjà des résultats importants, qui se sont traduits, *au point de*

Digitized by Google

« *vae scieetifiqae*, par la publication de la *Richesse minérale de l'Algérie*, de M. Fonrnel, ingénieur en chef des « mines, et de *Recherches sur les roches, les eaax et les gîtes minéraux des provieces d'Oran et d'Alger*, de M. Ville, « ingénieur ordinaire; *au point de vae industriel*, par le fondatioo de plusieurs établissements pour l'exploits- « tioo et le traitement des minerais de fer, de plomb et de cuivre, sur uoe échelle qui, encore assez restreinte, « se développe rapidement, et parsit eppelée à prendre des proportions bien plus considérables, à mesure « que les progrès de la colooisation feront effluer en Algérie les bras et les cepitaux. Le jury pense que « l'ensemble de ces travaux mérite une distinction de l'ordre le plus élevé. Il propose, en conséquence, do « décerner une *grande médaille d'honneur à l'ensemble des travaux d'exploitatioe des richesses minérales de l'Algérie « exécutés par les iegénieurs des mines et autres collaborateurs sous la haute directioe et le patronage da ministère « de la guerre*. Cette médaille sereit déposée au siége du gouvernement militaire de le colonie, et le diplôme « ferait mention de toutes les personnes ci-après désignées qui ont coopéré à ces utiles et précieuses re- « cherches, en suivant dans l'énumération l'ordre chronologique. MM. Rozet et Boblaye, eppelés à concourir, « comme officiers d'état-major, eux travaux topographiques de l'Algérie peu de temps eprés la cooquête de « l'Afriquc française, out, l'un et l'autre, fait des recherches intéressantes sur la géologie; on doit surtout « rappeler que M. Roxet a fait connaître le premier les beaux gisemeots de cuivre de Mouzeïa. M. Renou, « ettaché comme géologue à la commissiou scientifique de l'Algérie, e fsit le premier travail d'ensemble sur « la coostitution géologique de cette colonie française. Ses recherches sont rénnies dans le volume in-quarto « qui feit partie des travaux de la commission scientifique de l'Algérie. Il est eccompagné d'une carte géo- « logique générale, en une feuille d'impression et à l'échelle de deux milliooièmes. M. Fournel, ingénieur « en chef, venu sprés M. Renou, a étudié les gisements principaux de miocrais utiles. Il e publié deux vo- « lumes in-quarto, iotitulés: *Richesse mieérale de l'Algérie;* il y fsit conpaître la géologie générale de cette « contrée, et un essex grand nombre de gisements de minerais. M. Ville, chergé ensuite du service d'ingé- « nieur en chef dans la province d'Alger, a consacré plosieurs années à l'étude et à le description des gise- « ments de minerais utiles; il a fsit connaitre plusieurs gisements importants; il a ajouté à ces recherches un « grand nombre d'anelyses qui aveient pour but de constater le richesse de certains mioerais, leur composi- « tion, et, par suite, le traitement métallurgiquc euquel on deveit les soumettre. Cet ingénieur e feit, en « outre, une étude très-circonstanciée des eeux potables et des eaux minérales de l'Algérie. Ces traveux sont « résumés dans deux ouvrages io-quarto. Le premier, imprimé en 1853, est intitulé : *Recherches sur les « roches, les eaux et les gîtes minéraux des provinces d'Alger et d'Oran.* Il cootient plus de cent cinquante « analyses. Le second, qui porte le titre de *Notice géologique et minéralogique des provinces d'Alger et d'Oran*, « est plus géologique que le premier : l'euteur y établit la relation entre les minéraux utiles et les terraios « dans lesquels ils existent; il peut donc être coosidéré comme un guide pour les recherches futnres. Ces « deux ouvrages sont le fruit des observations personoelles de l'auteur. Le second ouvrage, qui est ectuelle- « ment sous presse, est publié, comme le premier, par les ordres de l'edministration. M. Dubocq e fait, pour « la province de Constantine, un travail analogue à celui de M. Ville pour la province d'Alger; il e publié un « mémoire intitulé : *Coestitution géologique des Ziban et de l'Oued-R'ir au point de vee des eaux arté- « siennes de cette partie da Sahara* (*Aenales des mines*, 1852). M. Ville et M. Dubocq, chsrgés pendant dix « ans dn service des mines de l'Algérie, ont présidé à la création de la plnpart des concessions de mines ac- « tuellement en cours d'exploitation. Les études spécisles qu'ils ont feites sur les gisemeots de mioerais « utiles ont été très-précieuscs pour les concessionnaires et sont en partie la cause du développemeot de la « richesse minérale de l'Algérie. M. Delmonte e concouru eu développement des richesses minérales de l'Al- « gérie, en mettant en valeur le been gisement d'albâtre calcaire d'Aïn-Tecbeleck, dans le province d'Oran. « M. Nicaise a récemmeot constaté qu'il existe dans les gorges de l'Arrach des sables qui présenteot de l'sna- « logie evec des alluvions eurifères; il e dédnit cetto enalogie par la préseoce de certeins mioérsux qui se « trouvent fréquemment essociés evec ces sables aurifères. Depuis 1853, MM. Feyard et Linder sont chargés « du service des mines de le colonie et poursuivent les investigations. C'est à leurs soins que sont dues les « collections qui figurent à l'exposition universelle. »

Quel beau témoignage rendu à la richesse minérale de l'Algérie! mais aussi quelle sagesse, quelle sollicitude de la part du jury, qui a voulu aller au fond des choses, afin de tenir compte de tous les courages, de tous les dévouements, de tous les efforts de l'intelligence déployés à la poursuite des intéressantes et précieuses découvertes géologiques et minéralogiques qui sont venues enrichir l'histoire naturelle de l'Algérie, et afin d'honorer en même temps tous les mérites qui ont concouru à ces utiles résultats!

CUIVRE.

Mines de cuivre de l'Oued-Allélah, près Ténès. — La principale exploitation minéralogique de la province d'Alger est incontestablement celle des mines de cuivre de l'Oued-Allélah, près de Tenès, qui a pour directeur-gérant M. H. Fleury. On sait que la compagnie des mines de Tenès, constituée au capital de trois millions, dont 2,400,000 francs seulement ont été émis, possède à titre de concession perpétuelle, dans le district de Tenès, plusieurs mines de cuivre dont l'ensemble est compris dans un périmètre de 23 kilomètres carrés, traversé par la route impériale de Tenès à Orléansville, à 6 kilomètres de la ville de Tenès et du port d'embarquement. Les filons reconnus dans la concession sont: 1° l'*Oued-Bouchittan*, cuivre gris argentifère; 2° l'*Oued-Bouchemma*, pyrite de cuivre; 3° *Aïn-Séliman*, signalé par la puissance et l'ampleur de ses affleurements; riche en pyrite cuivreuse: les galeries y ont mis à découvert des vestiges de travaux antiques; 4° le *Camp-des-Gorges:* l'ensemble des filons de ce groupe, très-remarquable en richesse et en étendue, pourrait alimenter à lui seul une grande exploitation; 5° l'*Oued-Boukandack*, où plusieurs veines, courant parallèlement dans les marnes tertiaires, se rattachent en profondeur à un tronc unique et commun : le filon principal y a une épaisseur variable de 0m,50 à 2 mètres; il a 1 mètre de puissance en moyenne. Boukandack est aujourd'hui le principal centre d'exploitation de l'Oued-Allélah. Les travaux souterrains, fort étendus déjà dans les gites d'Aïn-Séliman, de l'Oued-Bouchemma, de l'Oued-Bouchittan, et composant ensemble près de 9,000 mètres sur 1,200 mètres environ de chemin de fer, sont surtout très-développés sur le principal filon de Boukandack. Là, deux puits de 110 mètres chacun sont reliés par quatre étages de galeries dans le minerai. Sur le premier puits, dit *le grand puits*, une machine à vapeur de la force de quinze chevaux et une pompe de la force de huit chevaux amènent les metières au jour et épuisent les eaux; une troisième machine alimente trois chaudières à vapeur, et mène tout ensemble un atelier de réparations et une machine à broyer. Un manége de neuf chevaux fonctionne sur le deuxième puits, dit *le puits neuf*. L'usine de lavage comprend dix cribles à pistons, six tables à secousse, treize tables allemandes ou anglaises pour l'enrichissement des minerais, lesquels, broyés, tant à l'aide d'un manége que par une machine à cylindres broyeurs, sont classés par quinze cribles rotatifs. Le personnel habituel de l'établissement est de 350 à 360 ouvriers, tant arabes qu'européens, dont moitié pour l'extraction, et moitié pour le lavage et l'enrichissement des minerais. La compagnie des mines de Tenès a illustré l'exhibition de ses produits à l'exposition universelle d'une vue de l'Oued-Boukandack, tableau magnifique et de très-grande dimension dont elle a fait hommage à M. le maréchal ministre de la guerre pour l'exposition permanente des produits de l'Algérie, où il continuera de faire l'admiration des visiteurs, en révélant un fait du plus haut intérêt, celui du concours des travailleurs arabes dans les grands travaux dirigés et exécutés par des Européens.

Les spécimens présentés à l'exposition universelle par la compagnie des mines de Tenès comprenaient la série entière des opérations industrielles de la mine, pouvant se résumer par les indications suivantes : 1° Un grand nombre d'échantillons de minerai, tels que l'amènent en jour les travaux d'extraction à toutes les profondeurs, et sur les divers filons. Parmi ces échantillons, on voyait en collections complètes les gangues et les cristaux caractéristiques du gisement et de son milieu géologique. 2° Arrivés sur halde, les minerais sont triés, cassés et broyés, puis livrés aux laveries, dont l'action les enrichit, en les séparant de la matière stérile. 15 échantillons indiquaient aux visiteurs de l'exposition les résultats du travail des divers appareils qui fonctionnent aux laveries de l'Oued-Boukandack. Ces échantillons présentaient d'abord, dans la diversité de ses grosseurs et dans les variétés de sa teneur, le minerai sortant des *cribles à piston;* puis les

produits des *tables allemandes*, en premier, deuxième et troisième lavage; et enfin la richesse dégagée des boues et résidus des laveries au moyen des *tables à secousse*. 3° Préparé et enrichi par les laveries, le minerai subit diverses transformations dans les usines de traitement. La compagnie, pour faire connaître ce que devient dans ces transformations le minerai des mines de Tenès, avait exposé 5 échantillons d'une partie de 25,000 kilogrammes, traitée aux usines de M. Ernest Garnier, à Dangu (Eure). En voici la désignation : 1° *matte régule* provenant des grillages et fusions du minerai; 2° *cuivre rosette* provenant de la conversion de la matte régule à l'état métallique; 3° lingot *cuivre pur* avant le perchage (sans affinage); 4° lingot *cuivre* pris à moitié du perchage (demi-affinage), propre au martelage; 5° lingot *cuivre* pris au titre de la coulée, propre au laminage (affinage complet). Ces minerais de Tenès ont été fondus sans aucun mélange d'autres minerais; des scories seulement ont servi pour lit de fusion. M. Ernest Garnier emploie le sulfate de soude.

En ajoutant à l'exploitation de l'Oued-Boukandack celle de l'Oued-Bouchittan, de l'Oued-Bouchemma et d'Aïn-Séliman, on peut arriver à une production moyenne annuelle de 3,000 à 3,600 tonnes de minerai marchand, ou autrement 1,500 à 1,800 tonnes de mattes de cuivre à la teneur de 30 p. 0/0. Ces résultats seront plus que doublés dès que le Camp-des-Gorges sera lui-même en cours de régulière exploitation. Outre sa riche concession et les établissements déjà créés pour la faire valoir, la compagnie des mines de Tenès possède : 1° 121 hectares environ, dont 41 en superficie forestière; 55 utilisés en céréales et en plantations de mûriers, peupliers, fruitiers divers et vignobles; enfin 20 à 25 hectares réservés pour les travaux des mines et pour les emplacements industriels; 2° plusieurs bâtiments au Camp-des-Gorges et sur la route impériale de Tenès à Orléansville, non loin du village de Montenotte; 3° dans la ville de Tenès même, une vaste et belle maison, bâtie en pierres, logeant la direction et les bureaux de la compagnie, et, au bord de la mer, dans l'enceinte même du port, de grands et solides magasins, désignés sous le nom de la Marine, recevant les dépôts momentanés de minerais d'expédition et des arrivages d'Europe.

Tous les gîtes de la concession de l'Oued-Allélah et de la demande en extension des filons de l'Oued-Bouchittan et de l'Oued-Habbous ont été visités en 1853 par M. l'ingénieur Ville, chef du service des mines de la province d'Alger, qui établit dans un rapport que les nombreux filons reconnus dans le périmètre de la concession et de l'extension demandée peuvent être divisés en six groupes principaux, qui sont, en allant du sud au nord : le filon de l'Oued-Bouchittan, fournissant du minerai de cuivre gris; les filons de l'Oued-Habbous, de l'Oued-Boukandack, du groupe de l'Oued-Bouchemma, d'Aïn-Séliman, du groupe du Camp-des-Gorges, du Pont, de la Carrière, du groupe de la Smalah, fournissant des minerais de cuivre pyriteux. Tous ces filons sont dirigés à peu près du nord-est au sud-ouest; ils sont situés dans le terrain tertiaire moyen, à l'exception de celui de l'Oued-Habbous, qui pénètre dans les marnes crétacées. Les résultats obtenus dans l'exploration ont engagé les concessionnaires à porter leurs premiers efforts sur l'exploitation du filon principal de l'Oued-Boukandack. Les travaux d'exploration ont démontré que plusieurs veines, courant parallèlement dans les marnes tertiaires, se rattachent à un tronc unique et commun en profondeur. Le filon principal a une épaisseur variable de $0^m,50$ à 2 mètres; il a un mètre de puissance en moyenne. La gangue est formée principalement d'ankérite (carbonate quadruple de fer, chaux, magnésie et manganèse). Le minerai de cuivre pyriteux se présente tantôt en nodules isolés et géodiques, tantôt en veines régulières dont l'épaisseur atteint parfois $0^m,40$. Il est possible de porter la production annuelle de la concession de l'Oued-Allélah à 3,600 tonnes, lorsqu'on aura mis en exploitation plusieurs gîtes remarquables que cette concession renferme. Le filon de cuivre gris de l'Oued-Bouchittan a motivé la demande en extension au sud de la concession primitive, et il est actuellement en pleine exploitation. Le minerai renferme 0,292 d'argent par 100 kilogrammes de minerai, à 40 p. 0/0 de teneur de cuivre. Le filon de l'Oued-Habbous fournit de la pyrite de cuivre. Le groupe de filons de l'Oued-Bouchemma a donné lieu à des travaux qui ont démontré l'existence de plusieurs filons de pyrite de cuivre, dont l'exploitation se poursuit avec vigueur. Le filon d'Aïn-Séliman est remarquable par la puissance et l'étendue de ses affleurements; il a pour gangue de l'ankérite dans laquelle sont disséminés des nodules et veines de pyrite de cuivre. Le groupe de la Smalah et du Camp-des-Gorges comprend un nombreux ensemble de filons et de veines accessoires parallèles, qui

existent sur 1,200 mètres de longueur d'affleurements de l'est à l'ouest. On n'a exécuté sur ce groupe que des travaux d'exploration. On peut déduire de l'examen complet de la vaste et riche concession de l'Oued-Allélah que les filons y présentent une analogie et un synchronisme de formation remarquables; que les parties puissantes et ferrugineuses sont généralement au sommet à l'état de chapeau de fer, analogue au gossou des Cornouailles; mais que les parties riches et cuivreuses se présentent dans les zones inférieures peu éloignées; que les analogies d'allures et de caractères donnent droit de raisonner sur les autres gîtes d'après les résultats déjà connus de Boukandack, et que l'appréciation financière de ces résultats peut servir de terme de comparaison pour se rendre compte des produits qu'on peut attendre des autres gîtes de la concession. Ainsi, il paraît que chacun des filons est appelé à donner une production annuelle égale à celle de l'Oued-Boukandack, indépendamment de l'accroissement de valeur résultant de la proportion d'argent contenue dans le minerai gris de l'Oued-Bonchittan. Il importe de favoriser à un haut degré l'industrie métallurgique du district de Tenès, parce qu'elle est basée sur des faits positifs et sur une appréciation exacte des ressources des gîtes cuprifères. Enfin Tenès est destiné à devenir un centre industriel très-important, semblable aux grands centres métallurgiques de l'Allemagne, tels que Freibergt en Saxe et Schemnitz en Hongrie. Telles sont, presque textuellement, les considérations consignées dans le procès-verbal de visite de M. l'ingénieur Ville, en ce qui concerne la mine de cuivre, fer et plomb de l'Oued-Allélah, près Tenès.

Il est impossible de démontrer avec plus d'autorité et d'une manière plus concluante tout ce qu'il y a d'important et de sérieux dans l'exploitation des mines de cuivre de l'Oued-Allélah, qui se poursuit avec une rare persévérance et avec énergie par la compagnie concessionnaire, sous l'habile direction de M. Fleury. Le jury, en parlant des produits de la mine de Tenès, l'appelle « une très-belle et très-intéressante exposi-« tion, comprenant, outre une vue de la mine, une suite très-complète de minerais de cuivre avec les pro-« duits métallurgiques correspondants. La compagnie de Tenès, ajoute le rapport du jury, se distingue par « la persévérance qu'elle a déployée pour établir ses travaux dans un pays entièrement dénué de ressources « et où tout était à créer. Elle a aujourd'hui une exploitation et une préparation mécanique bien montées, « mue par une machine à vapeur, et, chose remarquable, une partie notable du personnel est composée « d'hommes du pays, auxquels M. Fleury, directeur de la compagnie, a su très-habilement faire accepter des « habitudes de travail régulières. »

Il a été dit plus haut que la compagnie des mines de Tenès avait illustré son exposition de produits d'une vue panoramique de son établissement principal de Boukandack. Ce tableau, qui est de la plus grande fidélité comme image topographique des lieux, a excité au plus haut degré l'intérêt des visiteurs, empressés de voir un de nos grands établissements africains, où des travailleurs arabes, dans leurs costumes traditionnels, se trouvent groupés au milieu des travailleurs européens. Ce tableau, dont il a été fait hommage à l'exposition permanente des produits algériens, est l'œuvre de deux artistes fort distingués, de M. Grandsire et de M. Charles Delaroche, l'habile géographe, qui a attaché son nom à de nombreux travaux géographiques sur l'Algérie, publiés sous les auspices et avec la coopération du département de la guerre. Le jury a décerné à M. Delaroche une mention honorable.

Mines de cuivre de Blidah, autrement dites *de l'Oued-Merdjah* et *de l'Oued-el-Kebir*. — Une société s'est formée en 1850, au capital de 2,400,000 francs, à l'effet d'exploiter et de mettre en valeur ces mêmes mines. Les recherches et les ouvrages souterrains ne laissent aucun doute sur la bonne qualité des minerais qui composent les filons. Un développement total de plus de 500 mètres de galeries souterraines ouvertes dans l'intérieur de ces filons a permis de reconnaître leur richesse et leur allure régulière. Le minerai se compose de cuivre pyriteux dans une gangue calcaire; sa teneur moyenne est de 12 p. 0/0, et elle peut être élevée à 15 et 20 p. 0/0 en le concentrant dans des ateliers de préparation mécanique; il produit un cuivre d'excellente qualité, sans aucun mélange de métaux étrangers. Les gîtes de cuivre sont compris dans deux périmètres. L'un, de 12 kilomètres carrés superficiels, désigné sous le nom de l'Oued-Merdjah, renferme un groupe de six filons, dont l'un a été reconnu par deux galeries qui suivent en direction. L'épaisseur de ce

filon est de 1 à 2 mètres: il contient une forte proportion de cuivre pyriteux, et sa continuité est démontrée par plus de 200 mètres de galeries qui le traversent en direction. L'autre périmètre, de 16 kilomètres carrés de superficie, désigné sous le nom de l'Oued-el-Kebir, renferme trois filons principaux, dont l'un a été reconnu aussi par deux galeries qui constatent sa richesse et sa puissance.

Les filons de ces deux périmètres offrent beaucoup d'analogie avec ceux de Tenès; le minerai, la gangue qui les accompagne, le cuivre que ces filons produisent et leur allure sont parfaitement identiques. L'exploitation du minerai, économique et facile, consiste à assécher des massifs de minerai au moyen de galeries d'écoulement qui débouchent à ciel ouvert. Voici ce que dit, au sujet de la mine de l'Oued-Merdjah en particulier, M. l'ingénieur Ville, chef du service des mines à Alger : « Les gites cuprifères de l'Oued-Merdjah se « trouvent situés sur la rive droite de cette rivière, à 11 kilomètres au sud-est de Blidah, et sont reliés à « cette ville par la route carrossable qui traverse les gorges de la Chiffa; ils constituent un groupe de trois « filons principaux dirigés vers le nord-est et plongeant au nord-ouest sous un angle de 60°. Ils ren- « ferment des nodules de pyrite de cuivre disséminés dans une gangue de dolomie et de carbonate de fer « hydroxydé; leur épaisseur varie de 0m,50 à 2 mètres. Le filon principal a été reconnu par une galerie « ouverte au niveau de l'Oued-Merdjah, et dans laquelle il a une épaisseur de 0m,80. Ce filon se présente « bien et pourra sans doute être l'objet d'une exploitation avantageuse, s'il conserve en profondeur la « richesse qu'il a près du jour. La différence de densité qui existe entre la pyrite de cuivre et la dolomie « permettra d'enrichir facilement le minerai, au moyen d'une préparation mécanique qui se fera à l'aide des « eaux de l'Oued-Merdjah. Le traitement métallurgique du minerai pyriteux de l'Oued-Merdjah peut se faire « sans aucune difficulté. » Quant à la mine de l'Oued-Kebir, il paraît que les travaux d'exploration n'ont pas été interrompus depuis 1850, et qu'ils permettent d'augurer favorablement de son avenir. Des minerais provenant des travaux préparatoires des deux gites ont été vendus au prix de 250 francs la tonne, et le cuivre qu'ils produisent a été reconnu de qualité supérieure. La compagnie des mines de cuivre de Blidah, qui, comme celle de Tenès, a pour directeur-gérant M. Fleury, avait présenté à l'exposition universelle des échantillons de ses produits qui ont assez d'analogie avec ceux de Tenès; toutefois ils paraissaient à la vue moins riches que ces derniers, ce qui provenait peut-être de ce qu'ils étaient de moins grande dimension et moins bien préparés. Ils offraient cependant un très-grand intérêt comme attestant la richesse métallifère du district de Blidah, et ils donnaient lieu d'espérer qu'une exploitation large et avantageuse de minerai de cuivre s'organiserait définitivement sur ce point.

Mines de cuivre de Mouzaïa. — D'après M. l'ingénieur Ville, les gites cuprifères de Moussia se composent essentiellement de cinq groupes de filons fournissant du cuivre gris renfermé dans une gangue de sulfate de baryte et de carbonate de fer, et d'un groupe très-peu important fournissant de la pyrite de cuivre. Tous ces filons sont encaissés dans les argiles schisteuses du terrain secondaire de l'Atlas. Ces argiles ont été durcies par des veines irrégulières d'hydroxyde de fer, au contact de la roche métallifère; elles ont, près des salbandes des filons, une couleur rouge qui indique de loin la présence de ces derniers. Les filons sont dirigés vers l'est, 44° à 54° nord; ils plongent au sud-est sous un angle variable de 60° à 90°. Avant d'être attaqués, leurs affleurements formaient à la surface du sol des crêtes saillantes de 4 à 5 mètres de hauteur, se poursuivant sur une longueur d'environ 1,500 mètres pour les filons du groupe Nemours, qui sont les plus importants de tous et sur lesquels on a fait les plus grands travaux. Ce groupe se compose de deux systèmes de filons qui se croisent en faisant un angle de quelques degrés; la partie métallifère de chaque système est d'environ 4 mètres de puissance; on y trouve des veines de cuivre gris de 0m,30 à 0m,40 d'épaisseur moyenne, mais avec des étranglements et des renflements successifs. On prépare à la mine de Mouzeïa cinq catégories de produits: 1° le minerai, riche en cuivre à 20 ou 25 p. 0/0, qu'on expédie à Caronte et qui constitue une très-minime partie du minerai élaboré dans l'usine; la presque totalité du minerai qu'on expédie à Caronte, et aussi en Angleterre, résulte du triage qu'on fait à la main du minerai brut sur les haldes du chantier; 2° le schlick, riche en cuivre à 15 p. 0/0, formé de cuivre gris et de sulfate de baryte destiné à être

traité plus tard; 3° le schlick pauvre, contenant du cuivre gris, du sulfate de baryte, du carbonate de fer et de l'ergile schisteuse : ce schlick, qui renferme 5 à 6 p. o/o de cuivre, est entassé dans la case de l'usine pour être traité ultérieurement; 4° les poussières riches d'un diamètre inférieur à 2 millimètres : elles sont également entassées pour être traitées plus tard; elles se couvrent à l'air d'efflorescences vertes dans lesquelles on a signalé l'existence du cuivre, du nickel, du manganèse, du cobalt, de l'arsenic et de l'antimoine; 5° les boues que l'on recueille dans le labyrinthe et qui sont destinées à être traitées ultérieurement. L'exploitation de la mine de cuivre de Mouzaïa n'a pu donner encore des bénéfices, parce qu'on a fait des dépenses très-considérables pour la construction du village de Mouzaïa et l'ouverture des routes, et que le mode de préparation mécanique et de traitement métallurgique n'est pas encore définitivement arrêté. Plusieurs procédés, ajoute M. Ville, ont été successivement entrepris et abandonnés à l'usine de fusion établie en France auprès de Boue, sur le littoral de la Méditerranée. Ce n'est que lorsque les usines de préparation mécanique et de fusion seront en roulement normal que les produits de la mine de Mouzaïa auront une valeur marchande bien déterminée, et qu'on pourra établir d'une manière rigoureuse la situation financière de cette mine. Lorsque les difficultés de traitement auront été vaincues, il n'est pas douteux que la mine de cuivre de Mouzaïa ne donne lieu à une exploitation très-florissante en raison de la puissance et de la richesse de ses filons, si l'entreprise est administrée d'une manière convenable. La compagnie des mines de Mouzaïa avait envoyé de beaux échantillons de ses produits à l'exposition universelle, où ils excitaient l'attention. Cela doit encourager la compagnie à faire de nouveaux efforts pour arriver aux solides résultats prévus par M. l'ingénieur Ville. Le haut prix des cuivres en France et à l'étranger doit être un autre mobile qui la pousse résolument dans cette voie.

M. Galpin, de Milianah, a exposé du minerai de cuivre de Hammam-Rhira, près des sources thermales du même nom, et de la pyrite de fer à facettes de la montagne du Zaccar.

M. Allemand, de Milianah, exposait aussi du minerai de cuivre.

M. Nicaise, colon et géologue à Dalmatie, arrondissement de Blidah, explorateur, pour le compte de M. David, du Havre, des filons ferro-cuivreux de Dalmatie, qu'il avait découverts en 1851, comme il découvrit en 1853 ceux de Bouïnen, a exposé une intéressante collection de minerais et de roches dont voici la nomenclature. — *Mines de Dalmatie :* un échantillon de galène plomb sulfuré; cinq échantillons de plomb sulfuré et zinc sulfuré (galène et blende), dont deux avec traces de zinc oxydé; quatre échantillons de zinc sulfuré, blende avec gangue de chaux carbonatée cristallisée et de cuivre pyriteux disséminé; trois échantillons de cuivre pyriteux avec sa gangue composée d'argile schisteuse, de chaux carbonatée et de fer carbonaté spathique; un cuivre pyriteux avec sa gangue de chaux carbonatée cristallisée; un cuivre pyriteux et cuivre carbonaté; un cuivre pyriteux et cuivre carbonaté vert; un cuivre pyriteux avec sa gangue argilo-ferrugineuse, pris à 6 mètres de profondeur; deux cuivres carbonatés vert et bleu et plomb sulfuré de l'affleurement; deux cuivres gris, cuivre pyriteux et cuivre carbonaté vert et bleu de l'affleurement; deux fers carbonatés et chaux carbonatée cristallisée de l'affleurement; un gros échantillon de plomb sulfuré et zinc sulfuré avec sa gangue d'argile schisteuse et de chaux carbonatée; deux échantillons de fer hydroxydé. — *Mines de Soumah,* près de Blidah, également découvertes par M. Nicaise : trois échantillons de cuivre pyriteux et de cuivre carbonaté vert avec gangue d'hydroxyde de fer et de sulfate de baryte, l'un des trois sans sulfate; un échantillon de cuivre gris avec sa gangue composée d'hydroxyde de fer et de sulfate de baryte; un échantillon de carbonate de fer hydroxydé provenant de l'affleurement. — *Mines de Bouïnan :* deux échantillons de cuivre pyriteux avec sa gangue de carbonate de fer hydroxydé; un échantillon de cuivre gris et cuivre carbonaté vert et bleu avec sa gangue de carbonate de fer hydroxydé, provenant de l'affleurement du filon n° 1; un échantillon de cuivre pyriteux deuxième choix. — *Mines de Sidi-Madani,* près de la Chiffa, découvertes par M. Nicaise en 1843 : un échantillon de fer oligiste micacé. — *Gorges de l'Arrach,* près de Rovigo, découvertes par l'exposant : un échantillon de fer oligiste avec gangue argilo-ferrugineuse. — *Montagnes situées au-dessus de Soumah :* un échantillon de fer oligiste et fer carbonaté spathique. — *Montagnes au-dessus de Dalmatie :* calcaire propre à la confection de la chaux hydraulique; deux calcaires marbres, calcaire argilo-ferrugineux. — *Gorges de*

Digitized by Google

Cheaack, près de Rovigo : diorite qui s'y rencontre en dykes et en masses considérable au contacte des terrains crétacés et supercrétacés. — *Montagnes sur les deux rives de l'Arrach, au sud de Rovigo :* un échantillon de diorite noirâtre; un échantillon de diorite verdâtre; trois échantillons de diorite noirâtre à grain fin; un porphyre brun rouge; un porphyre gris blanchâtre; diorite avec grenats roses; diorite avec silex verdâtre; un marbre saccharoïde statuaire; un gypse ou pierre à plâtre. — *Rive droite de l'Oued-Banmann*, tribu des Beni-Missera : un bel échantillon de calcaire laminaire avec émeraudes disséminées. M. Nicaise a joint à ses échantillons minéralogiques un échantillon des eaux thermales d'Hammam-Mellouan. Cette belle collection a été étudiée par les hommes de la science, et le jury, qui l'a examinée avec beaucoup d'intérêt, a décerné à son auteur une mention honorable.

PLOMBS AURO-ARGENTIFÈRES ET ARGENTIFÈRES.

La compagnie anonyme des mines *Kef-Oum-Theboul*, près de la Calle, dans la province de Constantine, a envoyé à l'exposition universelle les produits ci-après, savoir : 1° des minerais de plomb auro-argentifère; 2° des terres métallifères contenant également du plomb, de l'argent et de l'or; 3° de la litharge en poudre; 4° de la litharge dite *paillette;* 5° cinq saumons de plomb raffiné et un saumon de plomb antimonieux à 20 p. 0/0 d'antimoine, provenant des minerais d'Oum-Theboul; 6° une coupelle d'argent aurifère pesant 223 kilogrammes, au titre moyen de 994,80 millig. d'argent et de 366 millig. d'or, d'une valeur intrinsèque de 52,000 francs environ, fondue à l'usine de Saint-Louis, près de Marseille, par MM. Luce fils et Rozan; 7° un lingot d'or de 3 kil. 2,535 millig. d'une valeur de 14,000 francs, cet argent et cet or provenant également des minerais d'Oum-Theboul; 8° un tableau représentant la coupe de la mine et de ses travaux, indiquant de la manière suivante la teneur des différents minerais.

	PLOMB.	ARGENT.	OR.	OBSERVATIONS.
	Kilog.	Grammes.	Décig.	
Galène	66	170	3	Par 100 kilog. de minerai.
Minerai carbonaté	50	145	6	*Idem.*
Terres métallifères	20	80	9	*Idem.*

Le même tableau indiquait la quantité de minerai de plomb argentifère vendue au commerce depuis 1851, savoir :

	MINERAI en MORCEAUX.	TERRES MÉTALLIFÈRES.	TOTAL	OBSERVATIONS.
	Tonnes.	Tonnes.	Tonnes.	
En 1851	»	»	1,368	
En 1852	1,014	1,932	2,946	
En 1853	449	3,283	3,732	
En 1854	546	2,741	3,287	
En 1855	777	4,879	5,656	

Voici, sur la situation topographique, géologique et industrielle de la mine, d'autres renseignements du

plus haut intérêt, fouruis par M. Fraissinet, directeur de la compagnie, et qui méritent d'être reproduits :

« Le Kef-Oum-Theboul est distant de la Calle de 12 kilomètres. C'est une montagne isolée de forme conique. « Le filon de la mine, qui est un filon-fente, la traverse de l'est à l'ouest, avec un pendage du nord au sud « sur inclinaison de 45° environ. Le principal produit de la mine est la galène argenti-aurifère, que l'on « trouve soit en veine isolée dans le filon, soit intimement liée à la pyrite de fer et à la blende. La pyrite de « fer contient toujours de l'or en quantité plus ou moins considérable, et il a une valeur intrinsèque très- « réelle. On trouve aussi dans le filon du cuivre carbonaté et des pyrites de cuivre en petite quantité. Tout « le chapeau, c'est-à-dire la partie supérieure des affleurements, a subi une décomposition complète sous « l'influence des agents atmosphériques. Cette décomposition, qui s'est fait sentir sur une longueur de « 480 mètres et à une profondeur de 30 à 40 mètres, constitue ce que l'on a appelé la zone oxydée, et « c'est de là que proviennent les terres métallifères qui sont livrées au commerce et dont les teneurs s'élèvent « quelquefois jusqu'à 27 kilogrammes de plomb, 100 grammes d'argent et 6 décigrammes d'or aux 100 ki- « logrammes; d'autres parties sont, au contraire, extrêmement pauvres et presque stériles. Au dessous de la « zone oxydée, et sans transition aucune, commencent les minerais sulfurés ou le filon proprement dit, qui « a une puissance moyenne de $1^{m},50$. Le filon est actuellement reconnu et attaqué au quatrième niveau, « c'est-à-dire à une profondeur de 120 mètres et sur un développement de 700 mètres. Le mode de des- « sélage est par gradins renversés. C'est en 1849 que furent commencés les travaux d'exploitation, ainsi que « ceux non moins importants d'installation nécessaire à la conduite d'une grande entreprise dans un pays « dépourvu de toutes ressources, sans voies de communication avec la Calle, et constamment exposé aux « attaques des Arabes. Pendant les trois premières années d'exploitation, les produits de la mine furent « absorbés par les dépenses d'installation. De vastes bâtiments couvrant une superficie de 1,600 mètres et « renfermant une grande caserne, de nombreux logements d'ouvriers, des magasins, des ateliers de forge et « de menuiserie, des écuries, des greniers, une cantine, une poudrière, et enfin une maison d'adminis- « tration, furent construits au pied de la montagne du Kef. Des routes charretières furent établies de la « mine au port d'embarquement. Les travaux d'avenir et d'aménagement étaient conduits de front avec ces « travaux d'installation; des galeries furent attaquées à différents niveaux pour reconnaître le filon à de « grandes profondeurs, et préparer à l'avance un vaste champ d'exploitation pouvant faire face à toutes les « exigences de l'avenir. Ce n'est qu'en 1852 que, ces travaux préparatoires étant terminés, il fut possible de « donner à l'exploitation tout le développement dont elle était susceptible. Au 31 décembre 1855, la lon- « gueur des galeries d'aménagement, boisées ou muraillées, étaient de $1,270^{m},60$, et celle du puits « ou cheminée d'extraction de $557^{m},70$, ensemble $1,828^{m},30$. A la même époque, le réseau de che- « mins de fer, tant extérieurs qu'intérieurs, avait un développement de $1,879^{m},50$. Jusqu'à présent on « n'a tiré partie que des minerais oxydés et de la galène des sulfures qui pouvait être tirée à la main, mais « bientôt l'exploitation va entrer dans une ère nouvelle. Un ingénieur spécial a été envoyé à la mine pour « organiser un atelier de préparation mécanique. Les essais faits sous sa direction ont complétement réussi, « et tous les efforts tendent aujourd'hui à donner à cet atelier le plus grand développement possible, afin de « pouvoir traiter et enrichir tous les minerais complexes de la partie sulfurée au fur et à mesure de leur « extraction. Cet atelier de lavages fonctionne déjà et donne de bons résultats. Dans peu, une machine à « vapeur de 12 chevaux, faisant marcher une paire de cylindres broyeurs, permettra de traiter des quantités « de minerais beaucoup plus considérables. Les transports se font de la mine à la Calle à dos de chameaux, « et de la Calle à Marseille par bateaux à voiles. La compagnie se propose d'établir, dans un avenir pro- « chain, un chemin de fer reliant la mine au port d'embarquement. Mais ce qui serait plus urgent encore, « c'est la construction du môle que le Gouvernement a l'intention de faire à la pointe du phare. Les nom- « breux sinistres qui se succèdent chaque année démontrent combien ces travaux sont nécessaires à la « sécurité des navires qui fréquentent le port de la Calle. »

On lit dans le savant ouvrage de M. Fournel sur la *Richesse minérale de l'Algérie*, au sujet du Kef-Oum-Theboul, les lignes suivantes : « Le Kef-Oum-Theboul est un piton conique complétement entouré d'une

« petite plaine fortement ondulée sur le versant S. S. O. duquel vient saillir la tête d'une couche de « galène argentifère. L'importance de ce gisement mérite que l'on s'y arrête. Le Kef-Oum-Theboul est com- « posé, comme les montagnes environnantes, de grès diversement colorés, quelquefois mamelonnés, et de « poudingues à noyaux moyens, composés d'un ciment rougeâtre et de noyaux de quartz blanc; on y trouve « aussi une roche d'un gris verdâtre qui appartient à un schiste argileux modifié, passant à l'état amygdaloïde « et dans lequel on distingue quelques grains de quartz. Vers le point culminant, une brèche siliceuse, dont « les fragments sont de grès à grains fins, brillants, forme de grandes masses au milieu des bancs de la « roche dominante; et, non loin de la couche plombifère, on recueille une masse blanche argileuse assez « remarquable; elle est douce au toucher, tendre, facile à réduire en poudre; elle forme pâte avec l'eau, et « happe à la langue avec une force singulière. Çà et là sur le flanc S. S. O. du Kef-Oum-Theboul, des parties « ferrugineuses, que l'on retrouve assez abondantes auprès de la Calle, font l'illusion du minerai de fer, « illusion que détruit le premier coup de marteau, qui montre, dans la cassure de la roche, un grès enveloppé « d'une plaquette mince fortement colorée par de l'oxyde de fer. Cependant, en approchant des affleure- « ments de la mine de plomb, il s'est détaché d'un bloc isolé un fragment qui est un véritable minerai de fer. « C'est en février 1845, ajoute M. Fournel, que j'ai vu pour la première fois des échantillons de la galène « qui constitue la mine de plomb du Kef-Oum-Theboul; ils m'avaient été envoyés par le commandant supé- « rieur de la Calle, à qui des Arabes les avaient remis. Le voisinage de la frontière tunisienne, l'incertitude « des dispositions des tribus à l'est de la Calle, rendaient difficile la visite du gisement. Protégé par une « forte escorte de cavaliers et guidé par les Arabes qui avaient apporté les échantillons, j'ai visité, pour la « première fois, le 11 juin 1845, les affleurements d'où ces échantillons avaient été détachés, affleurements « dont nul Européen ne connaissait alors la position; ils se montraient sur le versant S. S. O. du Kef-Oum- « Theboul au N. 27° E. du Kef-Khebiça. Une exploration postérieure, habilement conduite par M. l'ingénieur « civil Néry, fit mettre à nu, sur une longueur de 20 à 25 mètres, la tête d'une couche de galène montrant « une puissance moyenne de 2 mètres. L'ensemble de ces travaux occupait un espace d'environ 300 mètres, « et les tranchées ouvertes aux deux extrémités y dénotaient les indices du prolongement de la couche. On « était tout à fait autorisé à admettre que là se trouvaient les éléments d'une exploitation fructueuse, et les « permissionnaires s'étant mis en instance pour obtenir la concession de ce gisement, elle leur fut accordée « par le décret du 24 juillet 1849, sous le nom de *Concession du Kef-Oum-Theboul*. Ses limites renferment « une étendue superficielle de 10 kilomètres carrés 50 hectomètres. Ce gisement paraît être le prolongement « de celui que Peyssonnel a visité le 20 novembre 1724 : « En nous dirigeant du cap Nègre sur Bége (Bidja), « dit ce voyageur, nous vîmes sur notre chemin, à environ cinq lieues du cap Nègre, une mine de plomb « très-abondante. Les Maures qui y travaillaient nous dirent qu'elle avait été ouverte par les anciens chrétiens. « A l'entrée de la carrière, il y a une pièce de marbre avec un cheval en bas-relief. Nous nous arrêtâmes à « l'endroit où l'on fondait le plomb. Ils mêlent la mine avec du bois sec dans de mauvais fourneaux faits « avec de l'argile, et font ainsi très-imparfaitement la séparation et la fonte de leur plomb. » Hebenstreit, qui « suivit la même route, en sens inverse, le 29 juillet 1732, s'arrêta aussi aux mines de plomb : « En chemin, « dit-il, nous visitâmes des mines de plomb, et nous vîmes que ces gens-là s'entendent très-bien à bocarder, « à laver et à fondre le minerai. »

Aujourd'hui, les prévisions de M. l'ingénieur en chef Fournel, au sujet de l'exploitation fructueuse des mines du Kef-Oum-Theboul, sont pleinement réalisées, comme on l'a vu plus haut, grâce à l'énergique impulsion donnée à cette entreprise par la compagnie concessionnaire et par la puissante activité de M. Fraissinet, son directeur-gérant, à qui l'on doit la préparation des beaux produits envoyés à l'exposition universelle, en sorte qu'on peut dire que les mines du Kef-Oum-Theboul constituent la première exploitation minière de l'Algérie, la seule qui, jusqu'à présent, ait apporté des résultats grandement appréciables et dont la France ait exclusivement bénéficié, puisque c'est Marseille qui a importé tous les produits bruts et qui les a traités industriellement. Enfin, il faut le répéter, tout le monde a admiré à l'exposition universelle ces productions très-significatives consistant en or, en argent, en plomb fort riche et en matières minérales conte-

Digitized by Google

nant ces métaux précieux. On a commencé à croire que l'Algérie pourrait bien être une autre Californie, une Australie nouvelle, en même temps que la patrie du blé, de l'orge, de l'huile, du coton, de la soie, de la laine, et de mille autres produits divers.

Mines de Gar-Rouban et de Maziz, sur les confins du Maroc, dans la province d'Oran. M. Dervieu aîné, l'un des administrateurs de la compagnie des mines d'Oum-Theboul et directeur de la compagnie formée en 1853 pour explorer et pour exploiter les mines de Gar-Roubao et de Maziz, en attendant la concession définitive, a envoyé à l'exposition universella de très-beaux échantillons de plomb argentifère provenant des deux gisements précités, et il a accompagné cet envoi de renseignements fort intéressants sur les débuts de l'entreprise et sur sa situation présente. En voici le résumé succinct : « Après avoir créé, organisé et mis « en production, dit M. Dervieu, les mines de la Calle, dont je suis resté administrateur, je me suis occupé « à rechercher d'autres mines en Algérie. On avait publié que la province d'Oran en était pour ainsi dire « dépourvue, et pourtant il me semblait que cette contrée, plus rapprochée de l'Espagne et surtout du Maroc, « pays riches et abondants en mines, devait au contraire être mieux partagée sous ce rapport que les deux « autres provinces. Je me transportai donc de la frontière de Tunis à la frontière du Maroc, et je ne tardai « pas à reconnaître qu'en effet il existait sur ce point des affleurements et des gisements de mines très- « importants. En 1853, j'obtins d'explorer les mines qui me parurent les plus importantes. Ce fut d'abord « celle de Gar-Rouban, et ensuite celle de Maziz, dont les minerais sont envoyés à l'exposition universelle.

« La mine de Gar-Rouban est située dans la subdivision de Tlemcen, cercle de Sebdou, sur le versant de la « chaîne du mont Asfour, à 25 kilomètres environ de Lalla-Maghrnia et 60 environ du port de Nemours ou « Djemma-Ghazaouat, où se font les embarquements de minerais. Depuis trois ans que les travaux d'explo- « ration ont commencé, ils ont fait reconnaître qu'il existait sur ce point de nombreux filons de minerais de « plomb argentifère. Le plus puissant a été exploité par les Romains, à ciel ouvert. Ce système n'a pas pu « permettre aux anciens travaux de descendre à une grande profondeur. J'ai fait attaquer ce filon par des « galeries basses devant arriver en sous-œuvre; ce filon a été reconnu sur une longueur de 2,000 mètres; sa « puissance est extraordinaire et varie de 4 à 5 mètres de largeur; aux extrémités, il se divise en deux ou « trois branches ayant chacune 2 mètres de puissance; il s'étend de l'est à l'ouest, plongeant presque verti- « calement, c'est le filon-fente le mieux caractérisé. Le minerai se compose de galène argentifère mêlée « parfois de pyrite de cuivre dans une gangue de quartz. La teneur argentifère varie depuis 100 grammes « jusqu'à 250 grammes au plomb. Dans une vallée voisine, appelée *Allouba*, se trouve un autre filon reconnu « sur 500 mètres de longueur et une largeur de 2 mètres, contenant une galène argentifère à peu près de « la même composition, marchant du nord au sud et plongeant aussi verticalement. Dans cette même vallée « se trouvent encore très-marqués les affleurements de deux autres filons. Enfin, sur la crête de la mon- « tagne qui domine ces premiers gisements, se trouvent des amas irréguliers d'un minerai de plomb « argentifère mêlé à une gangue de calcaire; ces amas, qui forment salbande à une chaîne de roches de « dolomie, s'étendent sur une longueur d'environ 3,000 mètres; cette région est appelée *Zoaïa*, et devra « présenter des quantités majeures d'un minerai à bocard. J'ai déjà fait opérer des travaux très-importants; « 1,500 mètres de galeries ont été ouverts sur ces divers points. Un établissement, dans le genre de l'éta- « blissement de la Calle, a été construit pour mettre les ouvriers à l'abri des attaques des Arabes, pour les « loger, pour établir les ateliers, les magasins, cantines, poudrières, écuries, parcs aux bestiaux; des routes « et chemins ont été ouverts sur environ 8 kilomètres de route charretière et 10 kilomètres de chemin pour « bêtes de somme. Les minerais ont été transportés à Nemours pour y être embarqués; ce trajet est long et « coûteux, et le port laisse beaucoup à désirer pour la sécurité et pour la facilité des opérations d'embarque- « ment et de débarquement.

« La mine de Mazis, située dans la même contrée, cercle de Lalla-Maghrnia, est plus rapprochée de « Nemours de moitié. C'est en 1854 qu'y ont commencé les travaux d'exploration; ils ont constaté l'existence « d'un filon de minerai de plomb argentifère, reconnu déjà sur une longueur de 1,000 mètres et ayant

« une puissance de 2 mètres, se dirigeant de l'est à l'ouest en plongeant du nord au sud avec une incli-
« naison d'environ 45°. La galène est peu riche en argent et ne contient qu'environ 60 à 70 grammes au
« plomb; la gangue se compose d'argile, de calamine grise et blanche. Plusieurs galeries ont été ouvertes
« sur le filon; des constructions, routes et chemins ont été également effectués, et cette exploration prend
« chaque jour une plus grande importance. Tous les ingénieurs qui ont visité ces mines en ont fait des rap-
« ports très-favorables, et ont surtout approuvé la bonne direction et l'importance des travaux. M. Ville,
« ingénieur en chef, en a rendu compte plusieurs fois, ainsi que MM. Flajolot et Fayard, dans divers rap-
« ports. Nous avons déjà dépensé plus de 500,000 francs aux travaux d'exploration de tous genres. M. le gé-
« néral Pélissier, qui commandait la province d'Oran, vint visiter nos établissements et mines de Gar-Rouban
« en 1853; il voulut abattre lui-même, dans notre principal filon, un des plus beaux blocs de minerai, et se
« montra très-satisfait de nos travaux et de notre installation. Notre éloignement de la mer nous mettra peut-
« être dans le cas de créer à Gar-Rouban une fonderie pour la fusion sur place de nos minerais. Ce serait une
« nouvelle industrie créée dans ce pays; mais pour cela il faut être puissamment secondé, et obtenir une
« concession importante des bois qui nous entourent. J'aurai ainsi créé sur deux points extrêmes de l'Algérie
« les deux principaux établissements de mines de la colonie, dans deux contrées désertes où personne aupa-
« ravant n'avait osé s'établir, et j'aurai formé deux centres de population laborieuse là où il n'y avait que de
« vastes solitudes. »

Ces affirmations de M. Dervieu ont été confirmées par les rapports des ingénieurs. Ainsi, M. Flajolot, ingénieur des mines, écrivait au mois de décembre 1853 : « Les gisements de plomb et cuivre de Rouban
« se composent de filons puissants encaissés dans les schistes argilo-marneux de l'étage inférieur du groupe
« crétacé; l'un de ces filons a 4 mètres de puissance, et son affleurement est visible sur environ 1 kilomètre.
« Il est rempli par du quartz blanc, de la galène argentifère et du cuivre pyriteux. La disposition du minerai
« en zones parallèles et rubanées est un caractère des filons les plus réguliers et un indice favorable pour
« l'exploitation. Le principal filon est remarquable non-seulement par son étendue, sa puissance et sa
« richesse en argent, mais encore par d'anciens travaux attribués aux Romains. » M. Ville, ingénieur en chef, écrivait au mois d'octobre suivant : « Les gites métallifères de Rouban peuvent être rangés dans deux
« catégories différentes; les uns constituent des filons puissants et réguliers, les autres des amas irréguliers.
« L'épaisseur du principal filon varie de 4 à 6 mètres. Le minerai se compose de galène argentifère avec
« nodule de cuivre pyriteux dans une gangue quartzeuse. » M. Fraynet, garde-mine, chargé de l'inspection, en rend compte en ces termes, à la date du 28 avril 1854 : « Après avoir fait connaître longuement et en
« détail les travaux importants exécutés par la compagnie de Rouban, leur excellente organisation et l'activité
« qui leur est imprimée, ceux qui ont pour but l'étude de gites minéraux ayant démontré l'existence d'une
« richesse minérale des plus satisfaisantes sous le rapport de la puissance des bandes minérales, comme sous
« celui de leur haute teneur métallifère, il faut ajouter que, venant de visiter les trois provinces algériennes,
« il m'a paru que pas une seule compagnie titulaire de permis d'exploration n'avait encore fait si bien et en
« si peu de temps des travaux aussi importants que ceux de la compagnie de Rouban. Dès lors, il est évident
« que la concession de ces mines et subsidiairement celle des bois de la contrée doivent être accordées. »
Enfin M. Fayard, ingénieur des mines de la province d'Oran, résumait ainsi son rapport du 7 mai 1855 :
« Des travaux d'exploration sérieux et bien dirigés ont été exécutés sur les principaux filons reconnus à Gar-
« Rouban. Les recherches sont même devenues de l'exploitation. Les résultats obtenus font présager un bel
« avenir pour cette entreprise. »

ANTIMOINE.

La compagnie des mines d'Hamimâte a exposé des échantillons de minerai d'antimoine, d'oxyde d'antimoine, d'antimoine compacte, d'antimoine cristallisé en octaèdres, de zinc carbonaté, de régule d'antimoine, de mercure, provenant de son exploitation située à 70 kilomètres sud-est de Constantine. Ces échantillons

étaient fort remarquables, et celui d'oxyde d'antimoine cristallisé en octaèdres a surtout fixé l'attention des hommes de la science, peu habitués à voir l'antimoine se présenter sous cette forme. Cette exploitation est dirigée par MM. Barnoin, Joffre, Chirat et Caillau. Ali-ben-Mohamed, caïd de Guelma, a exposé aussi des minerais d'antimoine, de cinabre, de cuivre oxydé et de plomb argentifère, provenant du Djebel-M'taya et qui n'étaient point dépourvus d'intérêt. La tribu de Oulbasse dans la province d'Oran a exposé du minerai d'antimoine.

FER.

La société anonyme des mines et hauts fourneaux de l'Alélik, près de Bône, avait envoyé à l'exposition, avec une série d'échantillons de minerai de fer, des fontes, des fers en barres et des sciers, traités par le procédé Cockerill, de Sersing, près de Liége; plus, 110 barres d'acier fondu de 14 calibres différents et d'un très-beau grain à la cassure. Cette société, constituée depuis plus de deux années, a complété l'installation de l'usine créée près de Bône pour la fusion des minerais aciéreux qui se trouvent dans les environs de cette ville. Par ses soins, un personnel d'ingénieur, d'agents et d'ouvriers spéciaux a été amené de France, et l'exploitation régulière des minerais a commencé dès le courant de 1853; des constructions importantes ont été faites, des routes et des ponts ont été établis, un service sanitaire organisé, de telle manière que, pendant deux années d'épidémie, aucun agent de l'usine, et le nombre s'en est élevé à plus de 60, n'a succombé. Malgré l'insuffisance, le mauvais état ou l'absence des routes, l'exploitation des bois destinés à la carbonisation a été commencée à Barral et même au delà, sur la rive droite de la Seybouse, avec une population cosmopolite qui a souvent atteint le chiffre de 150 ouvriers. Cette exploitation, onéreuse au début, n'a pas absorbé moins de 500,000 francs. Enfin la mise en feu d'un premier haut fourneau a donné une production de plus de 1,000,000 de kilogrammes d'une fonte précieuse, que la société s'est empressée d'envoyer à toutes les grandes usines et aux principaux ateliers de construction de France, d'Allemagne, de Belgique et d'Angleterre, afin de faire consacrer par des expériences en grand ses qualités spéciales pour la fabrication des sciers. Ces diverses opérations n'ont pas absorbé moins de 800,000 francs, prix auquel la société ne croit pas avoir payé trop cher la révélation aujourd'hui incontestée d'un produit national pour lequel la France était restée jusqu'à ce jour tributaire de l'étranger. Les procès-verbaux et lettres constatant la qualité supérieure des aciers fabriqués avec la fonte de l'Alélik sont déposés dans les archives de la société. Ces documents émanent des usines de France, d'Autriche, de Belgique et de tous les grands ateliers de construction en France, qui s'accordent à reconnaître aux aciers algériens des qualités analogues aux aciers de Suède, avec lesquels ils ont plus de ressemblance qu'avec les aciers des autres pays de production. Aussi la société de l'Alélik s'occupe-t-elle d'organiser en France, sur de larges bases, la transformation en scier de ses fontes aciéreuses algériennes, afin de pouvoir satisfaire aux immenses besoins de la métropole dans ce genre de produit, et elle est sur le point, assure-t-on, de lier la partie avec de grands capitalistes, en vue de donner à son exploitation algérienne les plus larges développements. Cela est à désirer dans le double intérêt de la colonie et de la métropole, et aurait pour effet inévitable de faire surgir d'autres grandes entreprises pour exploiter les nombreux gisements de fer qui existent sur tout le littoral de la province de Constantine, depuis Philippeville jusqu'au district de la Calle, et sur d'autres points de la colonie. Voici ce que dit le jury au sujet des produits de l'Alélik : « Exposition du plus haut intérêt, comprenant des minerais de « fer, des fontes aciéreuses obtenues de ces minerais en Afrique et des sciers bruts et ouvrés obtenus en « France et en Belgique avec ces fontes. Les gisements de minerais sont d'une force remarquable, et les « produits obtenus d'excellente qualité. »

« Au sujet de la qualité, voici ce que disent MM. l'ingénieur en chef et l'ingénieur du matériel et de la « traction du chemin de fer de Saint-Germain : « L'acier fabriqué avec la fonte de l'Alélik se travaille facilement à la forge; il a un grain égal et résiste dans les travaux les plus rudes, tels que celui du rabotage « de pièces fort longues en fer, dont on enlevait à chaque passe un fort copeau; employé comme foret

Digitized by Google

« pour le perçage, comme crochet pour le tour, même en opérant sur de l'acier et des fontes très-dures, « il donne d'excellents résultats, qui le placent au-dessus des aciers de provenance française et de ceux qu'on « trouve dans le commerce, et qui le rendent tout à fait comparable aux bons aciers anglais fabriqué avec « des fers de Suède. » M. l'ingénieur en chef des forges de la Méditerranée a fait faire des burins avec le même acier, et il a constaté « une grande dureté et une ténacité remarquable, avec la possibilité de remplacer les « aciers étrangers dans les ateliers de construction. »

Une fabrique de coutellerie de Nogent emploie avec succès l'acier de l'Alélik pour la fabrication des rasoirs, des tranchets, des couteaux de cuisine et de boucher. A Paris, on en a fait aussi des rasoirs excellents comme avec le meilleur acier anglais. La plus grande usine de la Belgique, celle des forges et ateliers Cockerill, à Seraing, a fait convertir les fontes de l'Alélik en acier, et, après l'avoir essayé sous forme d'outils, a offert d'acheter les fontes à 250 francs la tonne, tandis que celles qu'elle produit coûtent à à peine 80 francs. Une maison anglaise, qui s'occupe du commerce des fers de Russie, a fait aussi des essais avec la fonte de l'Alélik, et a voulu se charger de vendre en Angleterre le fer fabriqué avec cette fonte au prix de 550 francs la tonne, tandis que le fer anglais de bonne qualité revient à 250 francs la tonne. Or le minerai dont s'alimente l'usine de l'Alélik se trouve en quantité inépuisable dans le voisinage. Suivant les calculs de la société de l'Alélik, le prix de revient, à Marseille, par exemple, de la fonte, serait de 170 francs la tonne, et, rendue dans une usine à acier, elle reviendrait à 190 francs. En élaborant la fonte en fer au charbon de bois, en convertissant le fer obtenu en acier cémenté et en acier fondu, on pourra obtenir de l'acier fin de première qualité au prix de 800 francs, et l'acier de deuxième qualité au prix de 580 francs. L'acier fin, pour rasoirs et pour outils fins, se vend en France à 3,000 francs la tonne, et l'on s'en procure très-difficilement. L'acier pour outils des ateliers de construction se vend en moyenne, en détail, 2,500 francs la tonne; enfin l'acier fondu et laminé pour ressorts de voitures du chemin de fer se vend, par grandes commandes, au prix de 1,000 francs la tonne. D'après les documents officiels publiés par le ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, l'acier fondu, fabriqué pendant ces dernières années dans toute la France, s'est vendu, en moyenne et à l'état brut, environ 1,500 francs la tonne. Évidemment, l'écart qui existe entre ce dernier prix et le prix de revient des aciers de l'Alélik est assez considérable pour donner d'énormes bénéfices dans une exploitation large et bien combinée, et il est impossible qu'une combinaison financière puissante ne vienne pas incessamment mettre à profit cette riche éventualité.

Au surplus, la société de l'Alélik est propriétaire d'un brevet récent qui consacre à son profit le droit exclusif de la transformation directe de ses fontes en acier brut d'une grande pureté. Ce procédé, résultat d'expériences multipliées, paraît avoir été reconnu tellement supérieur aux essais de puddlage tentés jusqu'à ce jour, qu'il est demandé pour l'exploitation d'importantes usines à l'étranger. Les aciers fabriqués par ce procédé ne représentent pas pour la société un prix de revient de plus de 400 francs les 1,000 kilogrammes.

Coutellerie et armurerie. — Plusieurs fabricants de Paris ont voulu faire l'essai des aciers algériens pour la coutellerie et pour la confection des armes blanches. Ainsi, M. Polidor avait fabriqué avec ces aciers un grand nombre de lames de damas pour sabres, pour épées et pour couteaux de chasse; il avait également confectionné divers objets de coutellerie. Ses lames, forgées au moyen de nombreuses lamelles réunies et d'un seul acier amalgamé d'or et de nickel ou de platine, présentaient tous les caractères des belles lames de damas, et comportaient, avec une grande souplesse et une grande flexibilité, la force et la solidité que nécessite leur usage.

M. Charrière, l'habile fabricant d'instruments de chirurgie, dont la renommée est universelle, a fabriqué aussi, avec les aciers de l'Alélik, nombre d'objets qui ont figuré à l'exposition universelle, et qui sont venus attester l'excellence de ces aciers et le bon emploi dont ils sont susceptibles. Quel solide témoignage rendu aux produits aciéreux de l'Algérie! et combien il est à désirer, dans l'extrême pénurie qu'éprouve la France au sujet des aciers fins ou de qualité supérieure, que l'on mette tout en œuvre pour développer largement dans la colonie les exploitations métallurgiques qui doivent nous les donner en abondance!

Mines d'Aïn-Ouïnkel. — MM. Milhau, Laurès et Soalhat ont exposé des minerais de fer oligiste en paillettes des mines d'Aïn-Ouïnkel, près d'Arzew, dans la province d'Oran, avec de la terre mercurielle et argentifère extraite de la grotte d'Aïn-Ouïnkel. Ces échantillons de minerai de fer oligiste étaient fort beaux et d'une grande richesse métallique. Des essais faits à l'École des Mines ont, en effet, démontré qu'ils contenaient, pour 1 de matière :

Quartz	0,005	
Chaux	0,025	
Acide carbonique	0,020	
Peroxyde de fer	0,950	fer — 0,665
	1,000	

ils contenaient, en outre, une trace insoluble d'arsenic. Le permis de recherches des mines de fer d'Aïn-Ouïnkel a été accordé aux exposants, qui d'abord voulaient se constituer en société à l'effet de mettre ces mines en exploitation et d'en tirer tout le parti qu'elles comportent. Les mines d'Aïn-Ouïnkel et celles du Djebel-Mansour, qui paraissent être comprises dans la concession, sont situées dans le massif de montagnes qui se prolonge entre Oran et Arzew, et sont par conséquent très-rapprochées de la mer, ce qui est un point fort important pour l'écoulement des produits. Non loin de ces mêmes mines existent des forêts dont les bois d'affouage convertis en charbon peuvent servir utilement à l'entretien des hauts fourneaux. Au surplus, MM. Milhau, Laurès et Soalhat, inventeurs desdites mines, ont cédé leurs droits à concession à Mme de Mazin, qui possède une usine à fer à Ista, sur les bords de l'étang de Berre, dans les Bouches-du-Rhône, où elle a l'intention d'utiliser les produits des mines d'Aïn-Ouïnkel.

Enfin le cheik Aroua et les tribus des Beni-Foural, des Beni-Hamed, des Beni-Khtal, des Beni-Maads des Beni-Merni, des Beni-Ouaxeddin du cercle de Djidjeli, ont envoyé à l'exposition du minerai de fer, et la tribu des Beni-Idens, du minerai de fer et du minerai de cuivre, qui ont été examinés avec le plus vif intérêt.

EAUX THERMALES ET MINÉRALES.

M. Tripier, pharmacien de l'armée d'Afrique, et depuis pharmacien en chef de l'hôpital militaire du Gros-Caillou, a exposé de l'eau thermale d'Hammam-Mellouan, dans les gorges de l'Arrach, dont la température, prise à sa source, est de 44 degrés. Cette source est située près du village de Rovigo, à 44 kilomètres d'Alger, et l'analyse qui a été faite de ses eaux, par le conseil de santé des armées, les a fait mettre sur la même ligne que celles de Bourbonne, avec cette différence qu'elles agissent plus activement, parce qu'elles contiennent une plus grande quantité de chlorure de sodium. Ce témoignage, consigné dans le tableau de la situation des établissements français en Algérie pour les années 1850-1852, a été confirmé depuis par d'autres témoignages d'une grande autorité. M. Tripier a eu un grand mérite aux yeux du jury, c'est celui d'avoir découvert le premier de l'arsenic dans les eaux thermales d'Hammam-Mescoutin, dont la température, observée depuis un siècle et demi, paraît stationnaire à 95 degrés centigrades. Ces eaux déposent autour de chaque source un calcaire concrétionné s'élevant graduellement sous la forme d'une enveloppe pyramidale jusqu'à près de deux mètres de hauteur. C'est de ces dépôts et de l'eau elle-même que M. Tripier a tiré des principes arsénieux. Sa découverte, contestée d'abord, puis accueillie avec entraînement, a fait reviser la plupart des analyses d'eau exécutées dans le monde entier; l'arsenic s'est rencontré dans un grand nombre d'eaux thermales, et l'on incline à le considérer comme la cause jusqu'ici inconnue des propriétés dont elles jouissent.

Le service des mines de la province d'Oran, dirigé par M. l'ingénieur Fayard, a exposé 4 bouteilles d'eau minérale des Bains de la Reine, situés à 3 kilomètres ouest d'Oran, et dont la température est de 47 degrés

et deux prises à sa source ; 4 bouteilles d'eau minérale dite de l'Oued-el-Hammam, à 20 kilomètres sud-ouest de Mascara ; température de 58 degrés ; 4 bouteilles d'eau minérale dite de Hammam-bou-Adjar, à 50 kilomètres sud-ouest d'Oran, température de 51 degrés ; 4 bouteilles d'eau minérale dite de Hammam-bou-Ghrara, à 12 kilomètres est de Lalla-Maghrnia, température de 48 degrés. Il n'est pas inutile de reproduire ici ce que dit au sujet des principales de ces eaux le Tableau de la situation des établissements français en Algérie, déjà cité : « *Eaux des Bains de la Reine :* On a construit sur le bord de la mer, près du bassin des « Bains de la Reine, un établissement destiné à la population d'Oran et aux malades de l'intérieur de la « province qui viennent y rétablir leur santé. Les officiers de l'armée fréquentent ces eaux de préférence à « celles de la métropole, et l'hôpital militaire d'Oran y fait transporter ses malades. Cet établissement est « appelé à prendre un grand développement et à recevoir au besoin les malades de France et des autres « contrées européennes. *Eaux de l'Oued-el-Hammam* : Température 51 degrés à leur sortie du rocher et « 44 degrés dans l'intérieur des piscines. Cette source se trouve à égale distance de Bab-M'teurba et de la « tribu des Hachem, dans laquelle est né Abd-el-Kader. Les eaux de l'Oued-el-Hammam sont très-limpides, « incolores, sans odeur, d'une saveur un peu crue et légèrement âpre ; elles sont un peu alcalines, et leur « pesanteur spécifique est de 1,103. 2 p. »

La préfecture de Constantine a envoyé à l'exposition universelle les eaux minérales suivantes : de *Sidi-Jabalaah :* température atmosphérique, 15 degrés; température de la source, 40 degrés, le 13 avril 1855 à 10 heures du matin. — Eaux minérales de *Kef-Hammam :* température atmosphérique, 20 degrés; température de la source, 40 degrés, le 14 avril à trois heures du soir. — Eaux minérales de *Sidi-Tradh*, chez les Ouled-Nassari température atmosphérique à 150 mètres de la source, 28 degrés; sur la source, 22 degrés; température de la source, 70 degrés, le 9 avril à midi. (Il existe cinq sources à ce bain, dont la température est de 70 degrés, de 65 degrés, de 64 degrés, et de 45 degrés seulement pour les deux autres situées à 5 et 10 mètres au-dessous.) — Eaux minérales de *Hammam-M'ta-Djendell*, dans le cercle de Bône : température, 45 degrés. — Eaux minérales sulfureuses de *Hammam-bou-Hallouf*, vers le Djebel-Medjadja, non loin de Djemilah (le bassin qui entoure cette source est de construction romaine) : température, 40 degrés. — Eaux minérales du *Hammam-Setif* : les sources chaudes du Hammam-Setif, désignées par les Arabes sous le nom de *Hammam-Nta-el-Oued-bou-Sellam*, sont situées au sud-ouest de Setif, à une distance d'environ 22 kilomètres de la ville. La route qui y conduit traverse une superbe plaine qui s'étend jusqu'au pied des montagnes du Bou-Taleb, et qui n'est interrompue par aucun accident de terrain. Cette route, qui est large et unie, est très-fréquentée par les voitures, et elle est en tout temps d'un accès facile. La contrée où se trouvent les sources passe pour une des plus saines et des plus fertiles du pays : les terres y sont de qualité supérieure et les récoltes presque toujours riches. Les eaux sont depuis un temps immémorial en réputation chez les Arabes, qui en font grand usage. La plaine d'où elles émergent forme une espèce de vallon très-peu profond dirigé à peu près de l'est à l'ouest, et dont le niveau est à trente mètres environ au-dessous du niveau du plateau où il est pratiqué. Ce vallon, traversé par un ruisseau assez large, est occupé par une fort belle prairie. Les sources sont rapprochées de l'extrémité est du vallon vers le milieu de sa largeur. Elles s'échappent du fond de véritables bassins naturels de quatre mètres de largeur et de trois mètres de profondeur, où l'eau arrive par un ou deux canaux verticaux d'un décimètre de diamètre. Ces bassins sont creusés dans de l'argile plastique; le fond est garni d'une vase légère rendue mobile par une grande quantité de détritus végétaux que l'eau agite continuellement avec assez de lenteur. Un seul de ces bassins, de cinquante centimètres de largeur, est au niveau du sol de la prairie et déverse son eau dans l'un des grands bassins. Il existe au moins huit sources ainsi disposées, mais trois seulement ont paru offrir une véritable importance, soit en raison de leur température élevée, soit en raison de leur fréquentation habituelle; toutes communiquent entre elles par des ruisseaux assez courts, aboutissant à un ruisseau commun, qui se jette après un trajet de quelques mètres dans le ruisseau de la vallée. Le ruisseau commun d'écoulement de toutes les sources a une profondeur moyenne de dix centimètres en tenant compte de la diminution de cette profondeur sur les bords. Sa largeur moyenne est de cinquante centimètres. La vitesse de l'eau est d'au moins dix mètres à la

seconde, d'où l'on a déduit pour le rendement des sources une valeur qui peut dépasser un demi-hectolitre par seconde. D'abondantes bulles de gaz se dégagent en même temps que les eaux du fond de chaque bassin : ce gaz n'a point paru absorbable par la potasse; il éteint l'allumette que l'on y plonge et ne comporte point d'odeur. Les eaux du Hammam-Setif sont sans saveur et sans odeur, d'une parfaite limpidité; leur température varie dans les bassins et dans les ruisseaux; elle varie aussi suivant les époques de l'année, ce qui tient à ce que de petits filets d'eau froide, d'une importance qui change avec les saisons, mais toujours faible eu égard à la masse débitée par les sources thermales, viennent aboutir à ces dernières. La température des bassins, prise le plus loin possible de ces petits affluents étrangers et aux endroits où l'eau semble s'élever du fond avec plus de force, a été trouvée de 52 à 54 degrés dans la source la plus chaude. Elle oscille entre ces chiffres et 47 degrés.5 dans les autres principaux bassins. Dans le ruisseau d'écoulement, elle est de 46 à 47 degrés; la plus chaude appartient à un petit bassin situé plus au nord que tous les autres et signalé plus haut comme non fréquenté. Un échantillon de cette eau a été recueilli et envoyé à l'exposition, à cause de sa température comparativement plus élevée que celle des autres sources. A 20 mètres au sud, on rencontre le plus grand et le plus fréquenté de tous les bassins; un échantillon de ses eaux figure sous la désignation de source du milieu, et comporte habituellement une température de 48 degrés et demi, bien qu'elle s'élève quelquefois jusqu'à 50 degrés. Un troisième échantillon appartient au petit bassin qui affleure le sol de la prairie, situé plus au sud; il a une température moyenne de 48 degrés, c'est-à-dire qu'elle varie entre 47 et 49 degrés. On fait grand usage de l'eau de cette source, que sa position élevée met à l'abri des affluents d'eau froide. Les autres bassins ne sont pas utilisés. La température des ombreux canaux qui s'ouvrent isolément au niveau de la prairie, et forment des nappes d'eau ou de petits ruisseaux épars, varie de 41 degrés à 51 degrés. Les observations thermométriques faites à différentes heures du jour ont toujours apporté des résultats identiques. Les eaux thermales du Hammam-Setif exercent une réaction alcaline très-prononcée sur le papier de tournesol rouge : 100 volumes de cette eau ont neutralisé 1 volume.5 d'acide sulfurique renfermant 95 parties d'eau et une partie en poids d'acide sulfurique concentré. La quantité totale de matières salines varie peu d'une source à l'autre, et la proportion des matières organiques a paru très-faible, ce qui explique comment ces eaux ne s'altèrent que très-difficilement même au bout d'un temps prolongé. Ces eaux ne sont ni sulfureuses ni ferrugineuses : elles contiennent 161 parties de carbonate de chaux, 340 parties de sulfate de chaux, 21 parties de chlorure de calcium, 444 parties de chlorure de sodium, 19 parties de carbonate de soude, 276 parties de soude, 33 parties de sulfate de magnésie et 54 parties de silice. Le chlore, dosé à part et directement, avait été trouvé de 0ᵍ,321 par litre. Ces notions s'appliquent à la source du milieu. A 600 mètres de la source chaude, au pied de l'escarpement crayeux qui borde la prairie du côté du nord, se trouve une source d'eau froide abondante et de bonne qualité. Une autre source d'eau potable se trouve près de l'escarpement opposé au sud du vallon, et sert aux besoins des tribus arabes établies sur le terrain crayeux de la hauteur. Tous ces renseignements, rapportés ici à cause de leur grand intérêt, sont tirés du rapport de M. Roucher, pharmacien aide-major de l'armée d'Afrique, qui avait été chargé de vérifier les sources thermales du Hammam-Setif.

M. Roucher a vérifié aussi les eaux thermales du *Hammam-bou-Taleb*, situées dans une vallée large et profonde au versant sud de la chaîne du Bou-Taleb. Les sources chaudes sont à 4 ou 500 mètres de l'extrémité nord de la vallée, et à environ 300 mètres du pied du chaînon qui la borde à l'ouest. L'eau se fait jour au niveau du sol par des canaux perpendiculaires qui atteignent jusqu'à un décimètre de diamètre. Ces canaux sont au nombre de huit, mais cinq d'entre eux constituent à proprement dire la source; ils se divisent eux-mêmes en deux sources principales, distantes l'une de l'autre d'environ cinquante mètres et situées sur une ligne orientée de l'est à l'ouest, ce qui a permis de les distinguer en source de l'est et source de l'ouest. Les eaux du Hammam-bou-Taleb ont une température constante de 53 degrés centigrades; elles sont très-abondantes. Les sources de l'est et de l'ouest ne débitent pas moins de 1,900 à 1,200 litres par minute, mais celle de l'ouest paraît plus forte que l'autre. Elles sont de même qualité, d'une limpidité parfaite, sans odeur ni saveur. Il y a absence complète de dégagement gazeux et d'un dépôt quelconque au fond des

Digitized by Google

bassins ou des ruisseaux d'écoulement. L'usage des réactifs a démontré que ces eaux contiennent une forte proportion de principes salins. Elles ne se troublent point par l'ébullition ni après le refroidissement. Le papier tournesol n'indique aucune réaction acide ou alcaline. L'oxalate d'ammoniaque et le chlorure de barium y produisent un précipité très-notable. L'azotate d'argent occasionne un précipité fort abondant. Enfin le cyanoferrure de potassium donne une coloration peu sensible et douteuse même, après agitation du liquide à l'air.

Eaux minérales du *Hammam-Mescoutin*, près de Medjez-Amar, non loin de Guelma et à mi-route de Bône à Constantine : température, 95 degrés pour les eaux qui s'échappent de l'ouverture principale de la source, 36 à 45 degrés pour les eaux qui jaillissent des autres ouvertures; mais elles sont toutes d'une limpidité et d'une cristallisation remarquables. Au milieu des bains d'Hammam-Mescoutin apparaissent les ruines d'anciens établissements romains fort importants. Un service médical y a été organisé à titre d'essai, ainsi qu'aux sources du *Hammam-Meloaan* et du *Hammam-Riga*, et le conseil de santé des armées s'est occupé des moyens d'y créer des établissements hygiéniques à l'usage des populations civiles et militaires de l'Algérie. Toutes ces eaux ont été analysées avec un grand soin. D'après les analyses, elles sont d'une nature saline avec odeur sulfureuse, et se rapprochent, par leur composition chimique, des eaux de Balaruc, de Plombières et de Bagnères-de-Bigorre. Elle comportent des propriétés curatives qui n'étaient pas inconnues des anciens, et dont il sera possible de tirer encore un bon parti. Il n'est pas douteux, en effet, que le jour où des relations plus fréquentes et plus intimes auront été établies entre la France et sa belle colonie d'Afrique, on n'aille demander aux eaux thermales algériennes et au beau ciel qui les éclaire la guérison des maladies les plus invétérées et le retour d'une santé florissante.

La préfecture de Constantine a également envoyé à l'exposition universelle des échantillons d'eaux minérales des environs de cette ville, c'est-à-dire du Hammam-Sidi-Mimoun, à la température de 29 degrés; d'El-Houymma, température 28 degrés; de la coupure de Rummel, température 28 degrés à trois heures du soir; d'Aïn-Ras-el-Hamma, température 37 degrés; cette source est très-abondante : sa composition a été décrite par M. Fournel; de Sidi-Meïd, dans les anciens bains romains, température 31 degrés à neuf heures du matin; cette source, que M. Fournel a aussi indiquée, est très-abondante et très-limpide.

AUTRES PRODUITS MINÉRALOGIQUES.

Le service des mines de la province d'Alger a exposé: 1° du *sel gemme* provenant du rocher de sel situé sur la route de Boghar à Lagouat, à 20 kilomètres N. O. du camp de Djelfa et à 52 kilomètres N. N. E. de Lagouath; 2° du *gypse blanc* de la montagne des plâtres, recueilli non loin du camp de Kerbali, à 14 kilomètres S. S. O. de Tenès; 3° du *gypse blanc* de Rovigo avec cristaux de pyrite de fer; 4° du *porphyre vert micacé* de Rovigo, associé au gypse; 5° du *grès micacé bleuâtre*, servant à faire des pavés, provenant de la carrière du vieux Tenès; 6° de la *pierre calcaire*, servant à la construction, extraite de la carrière de l'Oued-Isly, située à 12 kilomètres d'Orléansville; 7° du *pavé* et une *meule* des îles Pysan.

Le service des mines de la province d'Oran a exposé : 1° du *lignite* de Madjaounm; 2° de la *pouzzolane* de l'île de Rachegoun; 3° du *sel gemme*, du *gypse* et de la *pouzzolane* des environs d'Aïn-Temouchen; 4° de l'*albâtre gypseux* du Pont-du-Chélif; 5° des *marbres* d'Aïn-Tecbaleck, de l'Oued-Isaer, du Djebel-Arrousse, dans les environs de la montagne des Lions, et de la carrière des Bains de la Reine, située entre Oran et Mers-el-Kebir. Le service des fôrets de la province d'Oran : du gypse cristallisé et du grès calcaire de la forêt de Bou-Ismael.

Le service des mines de la province de Constantine : *marbre* et *granit* des monts Filfila. M. le président du comité de Batna : *sel gemme* de la montagne d'El-Outaïa. Le jardin d'acclimatation de Biskra : *sel cristallisé* de la même montagne. D'heima-ben-Ali-bel-Arbi, cheik d'El-Outaia : *sel gemme* de la même montagne. M. Anus, d'Aïn-Nouissy, dans la province d'Oran, *gypse* ou pierre à plâtre. M. Quiou, à Pont-du-Chélif : *pierre de taille*. M. Jonbert, à Pont-du-Chélif : *sulfate de chaux* et *terre à mortier*.

Pierre lithographique. — M. Guende, à Constantine, a exposé une pierre lithographique provenant de sa carrière située près du pont d'El-Kantara, et d'un grain très-fin. Il est à regretter que cet envoi n'ait pas été accompagné d'explications sur l'importance de la carrière, sur les dimensions qu'il est possible de donner aux pierres lithographiques et sur le prix de revient de ces pierres au port d'embarquement. Celles dont on fait actuellement usage dans l'industrie, en France, viennent des départements de l'Ain, de l'Yonne et de l'Indre. Les grands bancs des environs de Chateauroux donnent des pierres lithographiques de qualité supérieure. Les carrières du Danube et celles de Solenhofen, près de Papenheim, en expédient en planches et en plaques rectangulaires de diverses épaisseurs. En France, les pierres lithographiques se vendent au volume et à des prix élevés et gradués. Il y a donc un intérêt véritable pour l'Algérie à vérifier si elle ne pourrait pas envoyer avec quelque avantage des pierres lithographiques en France.

Kaolin ou terre à porcelaine. — M. Mac-Carthy, à Alger, avait envoyé à l'exposition universelle un petit baril de terre calcaire blanche apportée de la province d'Oran, et qui avait toutes les apparences du kaolin ou terre à porcelaine; malheureusement, elle n'en avait que les apparences, car, soumise à divers essais à la manufacture impériale de Sèvres, elle ne donna aucun des résultats qu'on en attendait. Voici, au surplus, le compte rendu sommaire des expériences faites sur cette terre, qui a *donné au lavage environ 15 p. 0/0 d'argile :* « N° 1. Prétendu kaolin, passé à l'état de nature au grand feu du four à porcelaine dure de Sèvres, où il s'est « fondu en brun roussâtre. N° 2. Argile blanchâtre, retirée par le lavage et par décantation de ce prétendu « kaolin. N° 3. La même passée au grand feu du four à porcelaine dure, où elle s'est biscuitée en jaune nankin. « N° 4. Sable quartzeux *brut* retiré du lavage de ce prétendu kaolin, à 85 o/o environ. N° 5. Le même broyé. « N° 6. Le même passé au grand feu du four à porcelaine dure, où il s'est fondu en verre brun clair. N° 7. « Paillettes de mica séparées du sable quartzeux du même prétendu kaolin. N° 8. Les mêmes paillettes passées « au grand feu du four à porcelaine dure, où elles se sont fondues en verre brun marron. En résumé, il n'y « a rien à faire de cette matière, qui donne au lavage si peu d'argile de médiocre qualité. » Ces expériences sont dues à l'extrême obligeance de M. Regnault, directeur de la manufacture impériale de Sèvres, qui eût été heureux de découvrir des qualités précieuses dans un kaolin venu d'Algérie. Cela veut dire qu'il ne faut point suspendre les recherches qui sont faites à ce sujet dans la colonie, recherches qui pourront amener un jour des résultats plus satisfaisants, et dont M. Mac-Carthy aura ouvert la voie. Le kaolin employé aujourd'hui dans l'industrie française vient en grande partie de Saint-Yrieix, près de Limoges. Il sert à confectionner de belles et dures porcelaines. C'est un genre de feldspath qui se trouve aussi en Angleterre, en Saxe, en Chine et au Japon.

MARBRES.

Indépendamment du service des mines des trois provinces de l'Algérie, 9 exposants algériens ont envoyé des marbres à l'exposition universelle. Ce sont : M. Maranghi d'Alger, qui a présenté des échantillons d'une sorte de marbre gris veiné de rouge, à grains très-serrés, provenant d'une carrière découverte par lui à l'est du cap Matifoux, sur l'Aouch-ben-Dali-Bey, carrière d'une grande étendue et présentant des blocs énormes qui bordent la mer sous forme de rochers. Ce marbre paraît avoir une certaine analogie avec la brocatelle; cependant les échantillons envoyés, qui ont été extraits de la surface de la carrière, n'ont pas obtenu grande faveur dans l'industrie. Ils ne flattent pas à l'œil. Mme la comtesse de Lavillegontier a exposé aussi du marbre provenant de la carrière découverte par M. Maranghi : cet échantillon avait une meilleure apparence; néanmoins il a obtenu peu de succès.

M. Berbrugger a exposé un échantillon de marbre rouge ayant de l'analogie avec le rouge antique, et trouvé par lui dans une excursion au sud de la province d'Alger.

M. Bourgoin, de Bône, a envoyé du marbre jaune des environs de Philippeville. M. Nerrière, de Philippeville, a aussi envoyé du marbre jaune des environs de cette ville et présentant les caractères du jaune antique.

M. Fabre, à Bône : marbre blanc et blanc veiné. M. l'ingénieur ordinaire de l'arrondissement de Philippe-

Digitized by Google

ville : marbre noir de Sidi-Yaya, près de Bougie, d'un grain fin et prenant un beau poli. Le service des mines de la province de Constantine : marbres et granits des monts Filfila.

M. Dolisie et la compagnie Hernandez, de Philippeville, ont exposé des marbres blancs provenant de l'exploitation du Filfila, située dans l'errondissement de Philippeville, à 4 kilomètres de la mer. Les carrières du Filfila, longtemps exploitées par les Romains, qui plaçaient les marbres de cette partie de la Numidie au-dessus de tous les marbres connus alors, contiennent, en effet, des gisements inépuisables de toutes les variétés de marbres, et principalement du marbre blanc saccharoïde, d'une pureté et d'une blancheur égales, sinon supérieures, à celles des marbres de Carrare que l'on expédie aujourd'hui dans toute l'Europe, en Amérique et dans les autres parties du monde. M. Fournel avait constaté, dans son bel ouvrage sur les mine de l'Algérie, l'existence des énormes couches de marbres blancs d'une rare beauté qui se trouvent vers lo sommet surtout des monts Filfila. D'autres ingénieurs les ont reconnues depuis, et l'un d'eux, M. Dombrowski, dans un remarquable rapport rédigé par lui, s'exprime de la manière suivante : « Les marbres blancs des « monts Filfila sont analogues à ceux de Carrere; ils sont saccharoïdes, translucides, faciles au travail, et ne « laissent rien à désirer sous le rapport de la finesse du grain; ils donnent du statuaire de grandes proportions, « et devront, en outre, convenir d'autant plus à tous les ouvrages de la métropole que leur consommation y « sera favorisée par l'exemption des droits d'importation qui pèsent sur les marbres étrangers. » On compte jusqu'à douze carrières ouvertes par les Romains sur les flancs du Filfila, carrières qui renferment non-seulement du marbre blanc, mais encore, comme on l'a déjà dit, de nombreuses variétés de marbres de nuances diverses, tels que les marbres bleu turquin et fleuris, noirs, jaunes et rouges, et tels que les marbres blancs semi-cristallisés, dont les veines jaune et rouge plus ou moins foncés semblent attester dans les monts Filfila la présence des marbres numidiques autrefois si renommés. Après bien des retards, la compagnie des marbres du Filfila se trouve en mesure, enfin, d'exploiter d'une manière large et avantageuse les immenses richesses qu'elle a sous la main. Ces produits si recherchés trouveront à se placer dans le monde entier. La France elle-même en fera une grande consommation pour ses œuvres d'art. La compagnie a ouvert 8 carrières de marbre blanc, 2 de bleu turquin, 1 de bleu fleuri, 1 de rose veiné, et 1 de statuaire blanc à ton très-chaud. Toutes ces carrières sont en pleine exploitation. Les bancs sont décharnés à une profondeur moyenne de 3 mètres, et en certains endroits les rayages ont atteint une hauteur de 25 mètres, laissant à nu des bancs immenses d'une pureté irréprochable. De nombreux chargements de marbres du Filfila ont été expédiés sur Marseille.

Dans la province d'Oran, M. Garavini a envoyé à l'exposition universelle du marbre vert antique, d'un grain très-fin et très-riche, provenant du gisement d'Aïn-Madog; Mme de Mazin, du merbre rose veiné et rouge acajou d'un grain très-fin, des carrières d'Aïn-Ouïnkel, près d'Arzew, où l'on en voit des gisements considérables, à 500 ou 600 mètres de la mer; M. Garbé, du marbre dans le genre du Porte-Or, des gisements situés entre Oran et Mers-el-Kebir.

M. Delmonte a exposé du marbre onyx translucide des anciennes carrières romaines d'Aïn-Techaleck, près de Tlemcen. Ce marbre, qui a une grande analogie avec l'albâtre antique des Romains et avec les plus beaux albâtres d'Égypte, semble l'emporter sur tous par sa dureté, souvent égale à celle du silex, ce qui le rend susceptible d'un poli admirable, par sa grande transparence, par la grande variété de ses tons, depuis le blanc neigeux pur ou coloré de rose et d'incarnat, de jaune clair et de jaune orange, de brun foncé, jusqu'au vert maritime, c'est-à-dire jusqu'à la nuance qui représente le plus exactement l'eau de mer, y compris sa translucidité. C'est de l'onyx ou de l'agate calcaire rivalisant avec l'onyx et l'agate siliceux, quant aux accidents veineux et colorés que l'on rencontre dans ces derniers. Les Romains employaient ce marbre dans la construction des édifices sous forme de colonnes et de chapiteaux. Ils l'employaient aussi pour orner l'intérieur des édifices et pour le confection des objets d'art, urnes, vases et autres ustensiles de luxe. M. l'ingénieur Ville, dans son ouvrage intitulé : *Recherches sur les roches, les eaux et les gîtes minéraux des provinces d'Alger et d'Oran*, au chapitre de l'emploi des roches dans la construction des édifices et dans les arts, parle de ce gisement de marbre, qu'il nomme le travertin calcaire de Tlemcen. « On trouve souvent en Algérie, dit M. Ville, des

« masses considérables de travertin calcaire qui résultent de l'évaporation à l'air de sources incrustantes. Plu-
« sieurs de ces sources sont taries aujourd'hui, mais il en est qui produisent encore le même phénomène. Ce
« sont des sources froides qui donnent lieu à ces dépôts, au milieu desquels on trouve des feuilles d'arbres
« identiques à ceux qui croissent de nos jours en Algérie. Les dépôts de ce genre les plus considérables se
« trouvent à Mostaganem et à Tlemcen, et à Tétouan, dans le Maroc. A Tlemcen, on remarque des travertins
« qui alternent avec des couches d'argile de formation tertiaire, et qui dès lors sont d'un âge assez reculé. »
M. Comynet, ingénieur des mines, parlant à son tour des travertins et des carrières de Tlemcen et d'Aïn-Tecbaleck, dit que ces carrières d'albâtre antique sont non-seulement remarquables par la beauté de la matière, mais encore sous le rapport géologique, parce que jusqu'à nos jours cet albâtre ou marbre ne s'était jamais présenté en couches puissantes; on en voyait seulement dans quelques grottes à l'état de stalagmites. La roche qui le fournit fait partie de deux petits bassins de travertin ou terrain quartenaire. Quoique très-répandu dans la province d'Oran, ajoute M. Comynet, la formation quartenaire ne présente cet aspect translucide dans sa constitution que dans les carrières dont il est ici question. La roche offre des aspects très-variables : tantôt ce n'est qu'un tuf tendre et poreux, tantôt elle acquiert plus de dureté et de consistance sans perdre de sa porosité; enfin elle devient dure et compacte, puis, sous l'influence de certains agents, elle passe à l'état compact et transparent.

Les carrières d'Aïn-Tecbaleck sont situées dans l'arrondissement de Tlemcen, à 100 kilomètres d'Oran, et sur la route qui joint ces deux villes, à 4 kilomètres de la rivière de l'Isser, par où les Romains, s'il faut en croire certains vestiges, faisaient descendre jusqu'à Rachegoun, c'est-à-dire jusqu'à la mer, les marbres qu'ils avaient extraits de ces mêmes carrières, et qu'ils embarquaient ensuite pour être expédiés au loin. La première et la plus importante des carrières désignées ici sous le nom d'*Aïn-Tecbaleck* a reçu son nom de l'*Oued-Abdella*, à cause du ravin de ce nom qui la divise en deux parties. Cette carrière porte aussi le nom de *Blad-Rekam* (pays des marbres). Le terrain dans lequel se trouvent réunies les carrières d'Aïn-Tecbaleck a une superficie de 41 hectares 30 ares. Le petit bassin de travertin qui constitue le gisement présente ses couches presque horizontalement, et repose sur des grès et argiles appartenant au terrain tertiaire moyen, qui l'enveloppe de toutes parts. Le ravin de l'Oued-Abdella, qui traverse la carrière, a rongé le travertin, en sorte qu'il n'existe plus dans le fond de la vallée, tandis que, de chaque côté, les roches forment d'abord un escarpement presque à pic, pour atteindre ensuite le ruisseau par une pente plus ou moins forte. L'escarpement présente une hauteur variable de 6 à 10 mètres, et le terrain 15 à 18 mètres de puissance. Il est probable que la majeure partie de l'exploitation romaine a eu lieu sur l'escarpement, comme semble l'attester la grande quantité de blocs de dimensions variables sur lesquels des traces de travail sont encore évidentes. On y rencontre des tronçons de colonnes, des chapiteaux, des dalles, plus ou moins travaillés. Les couches mêmes offrent des coupures, des tranchées faites à la pointe pour détacher des blocs. A droite et à gauche se trouvent onze carrières anciennes presque entièrement remblayées. A quelque distance de ce principal gisement, et à 4 kilomètres en aval du pont de l'Isser, est située une autre carrière, appelée *l'Ars-Beïda*, et qui occupe l'extrémité d'un petit bassin de travertin, analogue à celui d'Aïn-Tecbaleck, et qui, par une langue fort étroite dirigée E. O., se prolonge presque jusqu'à l'ancienne route d'Oran à Tlemcen. Ce bassin, comme l'autre, est coupé à pic sur trois faces, et présente une puissance de 15 à 18 mètres, avec un escarpement de 6 à 10 mètres d'élévation. Cependant on ne trouve à cette carrière aucune trace d'exploitation ancienne. L'albâtre calcaire antique contenu dans ces deux bassins, ajoute encore M. Comynet, est d'une beauté si remarquable, qu'on peut le comparer aux quartz agates les plus précieux. Il peut remplacer avec avantage les calcédoines et les cornalines, dont il semble être deux montagnes, sauf la dureté, ce qui permet de le tailler plus facilement, tout en obtenant le même poli; il est d'ailleurs beaucoup plus dur et plus précieux que le marbre ordinaire le plus fin. Il a aussi sur les gemmes quartzeuses l'avantage de se présenter en masses considérables, tandis que celles-ci ne se trouvent jamais qu'en rognons peu volumineux. On le répète, ces nouveaux marbres onyx, auxquels on a donné aussi le nom d'agate calcaire algérienne, sont susceptibles des emplois les plus utiles, dans les constructions architecturales et dans la fabrication des objets d'art.

M. Delmonte a fait exécuter pour l'exposition universelle une série d'objets d'art, tels que urnes de formes antiques, coupes d'une très-grande dimension, etc., etc., que tout le monde a admirés dans le compartiment algérien. La plupart de ces objets, aussi remarquables par la forme que par la matière, ornent aujourd'hui les galeries de M. le duc Wellington, à Londres. M. Rivart, ancien militaire devenu industriel et artiste, avait eu l'heureuse idée d'incruster dans une planche de marbre onyx algérien, par un procédé de son invention, une magnifique peinture en porcelaine, représentant l'Algérie sous une forme allégorique. C'était une femme assise sur un fond de nuages, et ayant pour attributs, d'un côté, des instruments aratoires avec des gerbes de céréales et une ruche à miel, et, de l'autre, un faisceau d'armes avec un turban et divers emblèmes indigènes. Cette incrustation était si parfaite, qu'on eût dit une peinture exécutée et cuite dans le marbre et formant corps avec lui. M. le duc de Wellington a voulu posséder aussi ce beau tableau, qui honore tout à la fois le talent de M. Rivart et fait ressortir le mérite et la valeur du marbre onyx translucide. Par les soins de M. Delmonte, les carrières d'Aïn-Tecbaleck ont été mises en exploitation d'une manière sérieuse. Plusieurs chargements de marbre onyx ont déjà été extraits et expédiés sur Paris, où il est vivement recherché dans l'industrie pour la confection des objets d'art.

Le service des mines de la province d'Oran a exposé avec de l'albâtre gypseux du Pont-du-Chélif, près de Mostaganem, des échantillons de marbre des carrières d'Aïn-Tecbaleck, de l'Oued-Isser, du Djebel-Arrousse, dans les environs de la montagne des Lions, et des Baies de la Reine, entre Oran et Mers-el-Kebir. Il a exposé aussi du *lignite* de Hadjar-Roum; du *sel gemme* des environs d'Aïn-Temouchen; de la *pouzzolane* de la même provenance et de l'île de Rachegoun.

Sel gemme. — Il existe en Algérie de très-nombreux gisements de sel gemme, ainsi que de grands amas d'eaux salées, qui forment de véritables lacs, lacs qui, en se desséchant plus ou moins par l'évaporation de l'eau pendant les grandes chaleurs de l'été, montrent à nu des couches assez épaisses de sel cristallisé d'un beau blanc et parfaitement propre à la consommation. Ces mêmes lacs se forment soit au moyen de sources salées qui y répandent leurs eaux, soit par l'écoulement des eaux qui viennent des montagnes et des plateaux supérieurs où gisent des sels gemmes. Le lac salé d'Arzew produit une très-grande quantité de sel, que l'on a cherché à exploiter déjà, et qui donnera d'abondants produits, quand l'exploitation aura été montée sur des bases solides. Le service des mines d'Alger a exposé du sel gemme provenant du rocher de sel situé sur la route d'Alger à Laghouat, à 20 kilomètres N. O. du camp de Djelfa. Le service des mines de la province d'Oran a également exposé du sel gemme. Le président du comité de Batna : sel gemme d'El-Outaïa. D'Heïna-ben-Ali-bel-Arbi, cheik d'El-Outaïa : sel gemme de la même provenance. Enfin M. Massabiau, d'Alger, a exposé de beaux échantillons de sel raffiné, d'un blanc très-pur et d'une grande richesse saline.

Lignite. — On a vu déjà que le service des mines de la province d'Oran avait exposé un échantillon de lignite d'Hadjar-Roum, dans la subdivision de Tlemcen. Ce lignite, comme celui du Smendou dans la province de Constantine, pourra être exploité pour la consommation locale à défaut du véritable charbon de terre ou de la houille. Les gisements de lignite du Smendou et d'Hadjar-Roum ont une certaine importance. Les lignites du Smendou sont intercallés dans les assises marno-argileuses d'un terrain tertiaire. On y a reconnu, à une profondeur de 38 à 40 mètres, plusieurs assises d'une puissance variable. La plus forte épaisseur était de 67 centimètres. A 84 mètres on a trouvé du lignite mêlé de barres d'argile, avec une épaisseur de couche de 84 centimètres. M. Fournel, parlant des lignites du Smendou, dit que, d'après l'analyse de M. Dubocq, elles ont de l'analogie de composition avec celle de certains lignites terreux d'Allemagne. Plusieurs échantillons de lignite du Smendou, envoyés par le service des mines de la province de Constantine, figuraient à l'exposition universelle. M. l'ingénieur Ville cite dans son ouvrage les gisements d'anthracite de la montagne des Lions; les nodules de lignite dans les argiles du camp de Kerbak et dans les argiles tertiaires des environs d'Alger; les veines de lignite dans les terrains tertiaires et l'argile carbonifère du Fon-

douck; les indices de combustible minéral des environs de Tenès; le lignite de Sour-Goslan, près d'Aumale; les indices de combustible minéral des environs de Dellys, et les empreintes de végétaux carbonisés dans les grès de Monzaïa et de Souma.

Le jury international a accordé pour la partie minéralogique et métallurgique: 1° *une grande médaille d'honneur, hors classe*, au ministère de la guerre; 2° *une médaille de première classe*, savoir: à la compagnie anonyme des mines du Kef-Oum-Theboul, pour ses minerais plombeux auro-argentifères; à la société anonyme des hauts fourneaux de l'Alélik, pour ses minerais, fontes, fers et aciers; à M. le docteur Tripier, pour ses analyses des eaux minérales; au service des mines de la province d'Oran, pour sa collection d'eaux minérales; 3° *une médaille de deuxième classe* à la compagnie des mines de cuivre de Tenès, pour sa suite très-complète de minerais de cuivre et de leurs produits métallurgiques correspondants; 4° *une mention honorable* à la compagnie des mines de cuivre de Blidah et à la compagnie des mines de cuivre de Monzaïa; à M. Nicaise, pour sa collection de minerais et de matériaux divers; à la compagnie des mines de l'Hamimâte, pour son antimoine sulfuré et argilé, son minerai de mercure et son mercure métallique; à M. Polidor, pour ses armes blanches d'Algérie damasquinées au nickel et au platine; à M. Delmonte et compagnie, à Oran, pour ses échantillons d'agate algérienne et d'onyx translucide; enfin à M. Delaroche, comme coopérateur, pour avoir représenté, sur une toile de grande dimension, le panorama des mines de cuivre de Tenès. Le jury, en outre, a accordé à M. Delmonte personnellement, pour ses beaux ouvrages d'onyx translucide, *une médaille de première classe*, et à M. Antet, comme coopérateur de M. Delmonte, *une mention honorable*.

PLUMES ET DÉPOUILLES D'AUTRUCHE.

M. Bayoul, négociant mozabite, à Lagbouat, avait envoyé à l'exposition universelle deux dépouilles d'autruche, avec quatre chapeaux de sparte indigène garnis de plumes. Si-Kaddour-ben-M'rir, caïd de Biskra, a exposé aussi une peau d'autruche mâle. M. Hardy, directeur de la pépinière centrale d'Alger, a envoyé douze œufs d'autruche pleins, propres à l'incubation, et obtenus dans les jardins de la pépinière par la ponte des autruches qui y sont acclimatées, sans que cependant l'on soit parvenu à les y faire couver et éclore.

Ces articles ont inspiré un intérêt d'autant plus grand que la plume d'autruche se vend aujourd'hui dans le commerce à des prix extrêmement élevés, à cause de la grande consommation que l'on en fait pour les articles de mode et de parure, à cause aussi de sa rareté plus grande dans les pays de production. De là est venue dans l'esprit de ceux qui s'occupent des œuvres de l'acclimatation la pensée d'amener l'autruche, cette reine des sables brûlants du désert, comme le dromadaire en est le roi, à se propager dans les régions plus tempérées du nord de l'Afrique et dans nos contrées méridionales de la France, afin non plus de chasser cet animal et de le détruire pour en avoir la plume, mais afin de le conserver précieusement à l'état d'être producteur, apportant périodiquement aux soins de l'éleveur, comme la brebis donne sa toison, une plume intacte et abondante. Le problème a été posé; sera-t-il résolu un jour? c'est ce que personne ne peut affirmer maintenant. En attendant, il faut rendre hommage au zèle et au dévouement des hommes disposés à poursuivre jusqu'au bout les épreuves et à n'épargner pour cela aucun sacrifice.

On sait que la structure de l'autruche est énorme, qu'elle a quelquefois plus de deux mètres de hauteur, et que ses ailes ont communément un mètre d'envergure. Ces ailes sont uniformes et se divisent en parties blanches, noires et grises. Ses aisselles, ses flancs et ses cuisses sont nus; le bas de son cou est garni de plumes courtes, molles et effilées; sa tête est couverte de poils blancs et luisants formant des bouquets de poils fins de 9 à 10 millimètres. Le bout de ses ailes porte deux ergots de trois centimètres, l'un à l'extrémité du dernier os, et l'autre à quinze centimètres plus bas. Son bec est court, arrondi, émoussé et recourbé; son œil ressemble à celui de l'homme; ses cuisses sont grasses et charnues, et ses pattes couvertes d'écailles; ses pieds ont deux doigts très-longs garnis d'un ongle noirâtre; ils sont joints jusqu'à la première articulation par une forte membrane. Les autruches, oiseaux naturels de l'Afrique, voyagent en compagnie; on les prendrait de loin pour des gens à cheval. Certaines tribus du cap de Bonne-Espérance s'en servent

comme de monture et parcourent avec elles de longs trajets. On en trouve aussi en Asie, en Arabie, en Amérique, en Pérou. L'autruche femelle fait des œufs très-gros, à coque dure, et qui pèsent jusqu'à 7 kilogrammes; elle les dépose dans le sable où le chaleur du soleil aide à les faire éclore. Les plumassiers recherchent ses plumes avec empressement. Celles du mâle sont très-estimées, plus larges, mieux fournies et plus fines que celles de la femelle; elles prennent facilement les couleurs qu'on leur donne. On les classe en premières, secondes, tierces, bailloques et bouts de queue. Leur blancheur est très-appréciée. En France, elles se vendent au nombre; en Angleterre, au poids. L'usage, en France, est de donner, pour une plume blanche de première qualité, deux secondes ou deux femelles claires, ou quatre tierces, ou dix bouts de queue. Quant aux bailloques, qui sont des plumes tout à la fois noires et blanches, bariolées ou grisâtres, les belles qualités se vendent au nombre, les qualités inférieures au poids. Les plumes noires se vendent au poids.

Les plumes d'autruche les plus estimées sont celles d'Alep, puis viennent celles de Barberie, d'Alexandrie, du Maroc, du Cap, du Sénégal et du Pérou. La France tire tous les ans du dehors des quantités considérables de plumes d'autruche qu'elle emploie dans ses industries ou qu'elle réexporte à l'étranger après leur avoir donné une plus-value de main-d'œuvre très-considérable. C'est ainsi qu'elle a tiré de toutes provenances, dans l'espace de sept années, de 1849 à 1854, près de 235,000 kilogrammes de plumes brutes de toute sorte, d'une valeur approximative de 2,800,000 francs, tandis qu'elle a réexporté, pendant le même laps de temps, 77,276 kilogrammes de plumes travaillées, d'une valeur totale de 15 millions et demi. La part de l'Algérie dans les importations de ces sept années n'a pas dépassé 2,440 kilogrammes, soit environ la centième partie des importations. La même proportion se rencontre dans les importations de 1855, qui ont été de 51,148 kilogrammes pour les provenances de tous pays, et de 505 kilogrammes seulement pour les provenances de l'Algérie. On voit combien il importerait à l'Algérie de prendre une part plus large dans les envois de l'espèce, soit en faisant dériver vers elle les plumes d'autruche des régions du Sud qui vont se faire vendre au Maroc, à Tunis, à Tripoli, soit en faisant, si c'est possible, l'élève des autruches dans les contrées sahariennes, à Laghouat, à Biskra, par exemple, ou partout ailleurs, soit enfin par le mode des incubations en deçà de l'Atlas, si les espérances conçues par quelques personnes à ce sujet pervenaient à se réaliser. Les renseignements qui précèdent proviennent, d'une part, des documents publiés officiellement par l'administration des douanes; d'autre part, des principaux négociants et industriels de Paris qui font le commerce des plumes d'autruche.

Il faut citer en particulier M. Chagot aîné, plumassier fleuriste, membre de la commission des valeurs au ministère du commerce. « Jusqu'à présent, dit M. Chagot, les plumes d'autruche nous ont été vendues « par les Arabes et par les israélites, qui les achètent des chasseurs. Ceux-ci tuent les oiseaux pour en « avoir la dépouille, de sorte que l'on peut prévoir la destruction de l'espèce dans un avenir plus ou moins « rapproché. Elle devient plus rare, en effet, puisqu'il y a une augmentation de plus de 300 p. o/o dans « le prix des plumes que les marchands du Maroc, de Tunis et de Tripoli, nous livrent en bottes ficelées très-serrées, qu'il n'est point permis d'ouvrir pour les visiter avant d'en faire l'achat. Ces plumes sont « mêlées de sable, de graisse, de poussière, de ficelle, et le tout se paye au poids comme marchandise « nette. Depuis 1826, les droits d'entrée perçus en France sur cette matière apportée des pays étrangers ont toujours été de 417 fr. 50 cent. les 100 kilogrammes, pour les plumes blanches, et de 212 fr. « 50 cent. pour les plumes noires, et le dixième en sus pour chacun de ces droits. C'est exorbitant pour les « industries qui emploient cet article. Les plumes d'autruche importées d'Algérie sont exemptes de tous « droits de douane; cela devrait exciter le zèle des négociants algériens. D'un autre côté, et afin de parer au « manque de plumes d'autruche qui doit se produire assez prochainement par le mode actuel de les recueillir « en tuant les oiseaux; afin d'affranchir autant que possible notre commerce du tribut qu'il paye aux étrangers « pour cette matière que l'Algérie pourrait nous fournir plus abondamment; afin aussi de doter la colonie « d'un établissement utile et profitable, ne pourrait-on point réunir un certain nombre d'autruches que l'on « parquerait dans un vaste terrain, soit à Laghouet, soit à Biskra, pour essayer la domestication et la repro-

« duction de ces oiseaux? En supposant que la reproduction naturelle ne pût s'obtenir, ne pourrait-on point « tenter l'incubation artificielle qui, si elle réussissait, serait déjà un beau problème résolu? Les essais partiels « qui se font ne sont-ils pas entrepris dans des proportions trop restreintes et avec de trop faibles ressources? « Le Gouvernement et l'administration seraient-ils disposés à seconder quelque entreprise grande et sérieuse « prête à se combiner pour obtenir des résultats plus significatifs? La solution pratique de ces diverses questions « répondrait à un besoin réel du commerce métropolitain, qui opère annuellement un mouvement com- « mercial de plusieurs millions sur les plumes d'autruche, tant à l'importation qu'à l'exportation, et qui est « menacé de ruine par la rareté de plus en plus grande de la matière première sur tous les marchés de « production et de consommation. »

Ces observations ont été corroborées par une maison industrielle non moins compétente, celle de M. Marienval-Flamet, à Paris, qui fait aussi un grand commerce d'importatinn et d'exportation en plumes d'autruche.

Au surplus, M. Chagot aîné annonce l'intention d'offrir une prime de deux mille francs à l'éleveur qui, le premier, parviendra à opérer la reproduction de l'autruche, soit en Algérie, soit en France, soit au Sénégal, et à faire que cette reproduction procure au commerce les plumes d'autruche, qui deviennent de plus en plus rares et qui augmentent chaque jour de prix.

CORAIL.

M. Aquilina (Luigi), de la Calle, et M. Masnégat, d'Oran, avaient envoyé à l'exposition universelle de beaux échantillons de corail rouge, provenant de la pêche effectuée dans les parages de ces deux localités. On sait que le corail rouge ou rose est une substance dure, compacte, pleine, solide, d'une végétation sous-marine, et sans porosités apparentes, qui se présente au pêcheur sous la forma d'un arbrisseau ramifié et sans feuilles. Les plus élevés sont de quatre à cinq décimètres, et leur tronc n'excède pas souvent la grosseur de trois centimètres. Les naturalistes modernes le rangent au nombre des polypes fixés aux rochers, dont ils ne peuvent se séparer. La Méditerranée en abonde. Les ramifications du corail sont couvertes d'un épiderme facile à détacher au sortir de l'eau, mais qui se durcit à l'air, et se détache alors difficilement. On pêche le corail sur divers points du globe, entre autres dans la mer Rouge, la Méditerranée, le détroit de Messine, les côtes de l'Orient, à l'ouest de la Sicile et sur les côtes d'Afrique. La bijouterie et la tabletterie en font des bijoux et des ornements fort agréables et d'une grande solidité. Sa calcination donne quelques parcelles de fer aimanté, ce qui a fait supposer que sa couleur rouge était due à la présence de ce métal. On a remarqué que les hauts de corail exposés au midi donnaient des coraux plus éclatants que les autres. Pour pêcher le corail, on dispose des chevaux de bois, auxquels on attache du chanvre pour y accrocher ce polype; au-dessous correspondent des filets chargés de plomb, qui les maintiennent au fond de l'eau; cet appareil est assujetti par des cordes à la barque; on jette les filets, et, lorsqu'on sent de la résistance, on secoue pour enlever le corail. Les barques corallines sont communément accompagnées de plongeurs qui vont chercher ce que les appareils ne peuvent pas remonter. Néanmoins, ce mode de pêche, et l'on n'en connaît point d'autre jusqu'à présent, détruit beaucoup de corail, qui va se perdre au fond de l'eau, quand il ne sert pas à la reproduction en s'attachant à quelque roche. Toute la côte orientale de l'Algérie, depuis Bône jusque sur les côtes de la régence de Tunis, est très-peuplée de corail; et l'on a découvert aussi depuis quelques années de riches bancs de ce produit sur les côtes des provinces d'Alger et d'Oran, où les Espagnols surtout s'appliquent à le pêcher. Il est très-regrettable que là, comme dans les parages de Bône et de la Calle, ce soient les étrangers presque exclusivement qui se livrent à cette belle et fructueuse industrie, qui procurait autrefois à la France, et à Marseille principalement, de fort grands avantages. On sait, en effet, que la France possède depuis plusieurs siècles le privilége de la pêche du corail sur la côte orientale d'Afrique, aux confins des États barbaresques; qu'elle avait créé des établissements de pêche à Bône et à la Calle, et qu'elle avait élevé, pour défendre ces établissements, un fort retranché que l'on appelait *le bastion de France*.

Digitized by Google

Depuis l'année 1561, où deux marchands de Marseille commencèrent la pêche du corail dans le golfe de Stora, entre le cap de Fer et le cap Bargaroni, à l'extrémité est de l'Algérie et sur les frontières maritimes de Tunis, cette industrie se perpétua à travers mille péripéties et sous le patronage du Gouvernement français, au profit du commerce et de l'industrie de Marseille. La compagnie française qui exploitait la pêche du corail en 1750 employait à cette pêche 25 bateaux. Chaque bateau recueillait environ 25 quintaux de corail par saison, ce qui faisait 30 à 35,000 kilogrammes de corail brut, lesquels, à raison de 30 francs le kilogramme, représentaient une valeur totale de plus de un million de francs. Ce corail était revendu par les fabriques de Marseille au prix de 5 millions, ce qui procurait 4 millions de bénéfice aux travailleurs métropolitains. Depuis, cet état de choses a bien changé. La suppression implicite du privilége exclusif de la pêche, par la loi du 29 juillet 1791, commença la décadence de la pêche et de l'industrie du corail en France, qui passèrent entre les mains des étrangers. Naples, Gênes et Livourne héritèrent des avantages qu'elles nous procuraient, et, quoi que nous ayons essayé pour ressaisir ces avantages, ils nous ont fait défaut, ou à peu près, jusqu'aujourd'hui. Ce sont, en effet, presque tous bateaux étrangers qui ont fait la pêche du corail, sur les côtes algériennes, depuis vingt-cinq ans. Quelques bateaux français y ont pris part. Il y en avait 16 sur 226 en 1854 ; encore cette dernière année marque-t-elle un certain accroissement dans le nombre des bateaux français. Cette abstention des pêcheurs nationaux paraît tenir à ce que cette pêche ne se fait pas sans fatigues et sans périls, et à ce que nos marins, dont le nombre est généralement au-dessous des besoins de la navigation marchande, trouvent plus d'avantages et plus de bien-être dans les autres opérations maritimes. Les Napolitains, les Génois, les Sardes, les Espagnols, habitués à une nourriture plus frugale, un morceau de pain et une gousse d'ail la plupart du temps, l'emportent à cet égard sur les marins français; mais ce ne peut pas être la seule raison de leur supériorité numérique dans les travaux de la pêche; la cherté relative des armements français est une autre cause de cette situation anormale, cause qu'il importe de faire disparaître autant que possible dans l'intérêt surtout de l'industrie métropolitaine, aujourd'hui que le corail semble avoir repris partout vogue et faveur.

On a dit avec raison peut-être que, si nous parvenions à reprendre la pêche du corail, nous aurions du même coup reconquis l'industrie qui résulte de cette pêche, et dont Naples, Trieste et Livourne ont maintenant le monopole. Ne pourrait-on point, dans cet ordre d'idées, et pour servir d'auxiliaire pour ainsi dire aux rares corailleurs français, faire usage des *bateaux plongeurs* inventés par M. *Payerne* et mis en œuvre par M. *Lamiral* dans les ports de France pour le dérasement des roches sous-marines et des autres travaux à la mer? On irait facilement avec ces bateaux visiter les champs sous-marins où croissent les arbres de corail, reconnaître la richesse des bancs, déterminer les bases d'un nouveau mode de pêche, tout à la fois plus avantageux pour notre marine et moins destructif des gisements de corail, trop souvent ravagés en pure perte par les engins actuels de la pêche. Au surplus, la sollicitude du ministère de la guerre n'est pas demeurée inactive en présence de ce grand intérêt, au sujet duquel d'incessantes études se continuent sous sa direction.

Les échantillons de corail brut envoyés à l'exposition universelle par les Algériens ont sans doute échappé, par leur petit nombre, quoique fort beaux, aux appréciations du jury, qui ne leur a attribué aucune récompense. C'est une leçon dont l'Algérie saura profiter, aussi bien que la France, en ne laissant point aller au dehors des richesses dont elles peuvent tirer elles-mêmes un si bon parti.

HISTOIRE NATURELLE.

M. Peremans, de Blidah, membre correspondant honoraire des sociétés d'histoire naturelle de Gand, de Bruxelles et d'Anvers, a envoyé à l'exposition universelle une collection ornithologique composée des animaux du lac Alloulah, dans la plaine de la Mitidja; c'était le commencement d'une collection plus complète des oiseaux de la province d'Alger, annoncée par le même naturaliste. A côté de cette collection, on voyait des oiseaux du lac Fetzara, dans la province de Constantine, et d'autres oiseaux qui habitent les bois

Digitized by Google

et les plaines de l'Algérie, présentés par M. le général Daumas, avec des mammifères et des reptiles, parmi lesquels se faisait remarquer la vipère cornue, dont la piqûre est si dangereuse, qu'elle fait périr, assure-t-on, en moins de dix minutes. Heureusement, l'espèce en est fort rare en Algérie, où elle disparaît partout où il y a une apparence d'habitation.

M. Lavoute, de Philippeville, a exposé un gros ossement, espèce de vertèbre de mastodonte ou de tout autre animal, trouvé, à sept mètres de profondeur, dans les fondations en ruines de l'ancienne Russicada, et remarquable par son volume et par sa forme. On l'a rangé parmi les espèces antédiluviennes, sans déterminer à quelle famille il appartenait.

BOTANIQUE.

M. Durando, botaniste à Alger, a exposé deux fascicules contenant des types desséchés de 90 espèces de plantes arborescentes de l'Algérie, qui ont attiré l'attention des hommes de la science.

EXTRAITS DE VÉGÉTAUX.

M. Fave, docteur médecin à Alger, exposait une poudre antifiévreuse et antidyssentérique, produite avec des végétaux algériens. Cette poudre, soumise dès 1843 à l'Académie des sciences, aurait été reconnue très-efficace dans son application.

LICHEN ESCULENTUS, OU MANNE DU DÉSERT.

Ce lichen, de la famille des cryptogames, est exposé par M. Ballesterot, interprète militaire à Bogbar. Ce produit, appelé en arabe *oussekh-el-ard*, qui veut dire excrément de la terre, paraît sortir spontanément de la terre après la pluie. L'échantillon exposé par M. Ballesterot a été recueilli par lui dans les régions situées au sud du cercle de Boghar. Il n'est adhérent à aucun corps étranger, ajoute cet officier, et le vent le rassemble dans certains endroits en monceaux considérables. Le bétail s'en montre très-friand, et il a la propriété toute particulière de faciliter la digestion des animaux qui s'en nourrissent. Peut-être aussi parviendra-t-on, en le mélangeant avec quelque autre substance, à en faire un produit comestible très-peu dispendieux et très-utile dans certains cas. M. Hardy, directeur de la pépinière centrale à Alger, avait envoyé à l'exposition nationale de 1849 un échantillon du même produit sous le nom de *manne du désert*.

SANDARAQUE EN LARMES ET EN POUDRE.

M. Anus, colon d'Aïn-Nouissy, dans la province d'Oran, exposait une sorte de résine récoltée par lui sur les bois de thuya, qui croissent abondamment dans le pays. Ce produit, employé en médecine, paraît susceptible d'être utilisé aussi dans la préparation des vernis à tableaux, dont il est fait une grande consommation.

SOUDE NATURELLE OU BARILLE D'ESPAGNE.

M. Estibot, colon du village de l'Étoile, dans l'arrondissement d'Oran, a présenté à l'exposition universelle un échantillon de soude naturelle obtenue par l'incinération des plantes de barille qui croissent spontanément sur les terrains salés qui abondent dans le pays, et où ces plantes sont susceptibles de se reproduire à l'infini, en l'absence de toute culture. La production de la soude pourrait donc devenir l'objet d'une industrie importante dans la province d'Oran et partout où se rencontre la barille, si l'on accordait à ce produit la faculté d'être importé en France libre de tout droit de douane, comme l'a demandé M. Estibot. Un double avantage résulterait pour la colonie de cette faculté, celui de mettre en valeur un produit naturel actuellement sans emploi, et celui de rendre aptes à la bonne culture, après quelques années d'exploi-

tation régulière pour la production de la barille, la plupart des terrains salés où cette plante apparaît exclusivement aujourd'hui.

POTASSE.

M. Coumaille, pharmacien et fabricant de produits chimiques à Douéra, a exposé de la potasse brute et de la potasse purifiée, obtenue par l'incinération des tiges de tabac, au titre de 42 p. o/o pour la première et de 57,72 p. o/o pour la seconde.

SALPÊTRE.

La salpêtrerie d'essai de l'État, établie à Biskra, avait envoyé à l'exposition un bel échantillon de salpêtre brut, qui ne laissait rien à désirer sous le rapport des qualités essentielles du produit.

GOUDRON.

Bou-Akkas, caïd de Ferdjiouah, dans le cercle de Constantine, a exposé un bel échantillon de goudron noir.

SAVON.

M. Arnaud (Claude), de Bône, et Nahman-ben-Debbah, caïd de la tribu des Barrania, dans le cercle de Constantine, ont exposé des savons fabriqués avec des huiles d'olive du pays. Déjà M. Arnaud avait envoyé de ces produits à l'exposition nationale de 1849 et à l'exposition universelle de Londres, où ils avaient été remarqués. Le jury international a décerné à M. Arnaud une mention honorable. Il est indubitable que la fabrication du savon, au moyen des huiles indigènes, prendra de grands développements en Algérie, le jour où ce genre de produits sera admis en franchise de tous droits de douane dans la métropole.

FLEURS ET FRUITS ARTIFICIELS.

Les jeunes orphelines de l'œuvre de la Miséricorde, à Alger, avaient confectionné deux bouquets de fleurs artificielles, composés de roses, de jacinthes, de géraniums, de narcisses, de jasmins, de violettes de Parme, etc. Ces fleurs avaient un mérite réel, et dénotaient tout ce qu'on peut attendre de ce genre d'industrie dans un pays où la flore est si belle, et où il se fait déjà une grande consommation des articles de parure. Les jeunes industrielles de l'ouvroir avaient exécuté aussi pour l'exposition des fruits artificiels, tels que pêches, pommes, bananes et raisins, parfaitement imités, et faisant illusion à s'y méprendre. Deux belles grappes de raisins artificiels surtout ont attiré l'attention. On ne peut qu'encourager ces jeunes artistes à perfectionner de plus en plus leur travail, qui pourra rivaliser un jour avec ce qui se fait de plus beau dans ce genre; mais les fleurs artificielles plutôt que les fruits trouveront un écoulement assuré dans le commerce et dans la consommation algérienne.

TYPOGRAPHIE ET CALLIGRAPHIE.

M. Bastide, imprimeur et libraire éditeur à Alger, a envoyé à l'exposition universelle une collection d'ouvrages imprimés et édités par lui avec le plus grand soin, et remarquables par le choix des caractères typographiques.

La plupart de ces ouvrages concernent l'Algérie ou traitent de la langue arabe.

M. Bastide, en plaçant ses productions à côté des chefs-d'œuvre de l'industrie typographique rassemblés à l'exposition universelle, a eu pour but unique de prouver que l'Algérie ne reste pas inactive, et qu'elle fait de nombreux efforts pour développer chez elle cette belle industrie.

Le jury a reconnu l'utilité des ouvrages publiés par M. Baatide, au point de vue surtout de la colonisation. « Ils sont, dit-il, en général, d'une bonne exécution courante, et quelques-uns sont très-remarquables. »

Voici, au surplus, la nomenclature de ces ouvrages, qui d'elle-même présente un véritable intérêt :

Cours complet de langue arabe, théorique et pratique, renfermant les principes détaillés de la lecture, de l'écriture, de la grammaire et du style, ainsi que les éléments de la prosodie, accompagné d'un *Traité du langage arabe usuel* et de ses divers dialectes en Algérie; 2e édition, augmentée d'un grand nombre de textes arabes manuscrits, destinés à l'application des principes qu'elle renferme, par L. J. Bresnier, l'un des disciples de S. de Sacy, rapporteur des jurys d'examen des interprètes de l'armée d'Algérie, directeur de l'école arabe-française supérieure à Alger.

Éléments de calligraphie orientale, contenant trente-quatre modèles de types d'écriture arabe renfermés dans un carton, précédés d'une introduction; par le même. Les modèles sont divisés en deux parties, dont la première contient toutes les variétés de l'écriture arabe barbaresque (Maroc, Algérie, Tunis, Tripoli, etc.), et la seconde celles de l'écriture orientale (Égypte, Turquie, Perse, etc.).

Djaroumya, grammaire arabe élémentaire de Mohammed-ben-Dawoud-el-Sanhadjy, texte arabe et traduction française, accompagnés de notes explicatives; par le même.

Le même ouvrage, texte arabe.

Leçons théoriques et pratiques du cours public de langue arabe, publiées par le même. Ces leçons comprennent l'ensemble des divers textes expliqués au cours, les principes de la lecture, les éléments de la langue parlée et de la langue écrite, avec un texte destiné à l'application des principes; par le même.

Anthologie arabe élémentaire, choix de maximes et de textes variés, la plupart inédits, accompagné d'un Vocabulaire arabe-français, à l'usage du lycée et des écoles supérieures de l'Algérie, 1 vol. in-16, orné d'un titre or et couleur, style arabe; par le même.

Chrestomatie arabe vulgaire, recueil de pièces usuelles, de lettres de différents styles, d'un choix d'actes judiciaires, avec la traduction en regard et des notes philologiques, suivi d'une Notice sur les successions musulmanes, d'après le rite Maleki, et d'un tableau synoptique des partages, ouvrage adapté au cours public de langue arabe; par le même.

Dictionnaire français-arabe et arabe-français, précédé d'un traité de *Grammaire arabe élémentaire* et de *Dialogues familiers*, avec la traduction et la transcription en regard, en caractères français, suivis de la *Concordance des calendriers grégorien et musulman*; par M. T. Roland de Bussy, directeur de l'imprimerie du Gouvernement, à Alger.

L'idiome d'Alger, dictionnaire français-arabe et arabe-français, précédé d'une *Grammaire française-arabe*; par M. Roland de Bussy.

Vocabulaire français-arabe (idiome d'Alger), par le même.

Dictionnaire des consulats, rédigé d'après les lois, décrets et conventions en vigueur, et suivi du Tarif des chancelleries; par le même.

Guide de la lecture des manuscrits arabes, par M. X. Dumont, interprète de l'état-major général à Alger.

Cours de versions arabes (idiome d'Alger), divisé en deux parties : *Fables de Lokman*, avec le mot à mot et la prononciation interlinéaires, figurés en caractères français; *Fables choisies d'Ésope*; par M. J. Honorat Delaporte, secrétaire-interprète, chef de bureau à la direction de l'intérieur.

Guide de la conversation française-arabe, ou *Dialogues*, avec le mot à mot et la prononciation interlinéaires, figurés en caractères français; corrigés et augmentés; par le même.

Introduction à la lecture du Coran, ou *Discours préliminaire de la version anglaise du Coran de G. Sale*, traduction nouvelle de M. C. Solvet, conseiller à la cour d'appel d'Alger.

Lettres sur le célibat ecclésiastique, à M. le lieutenant général comte d'Hautpoul; par Mgr Pavy, évêque d'Alger.

Du mahométisme, discours prononcé à la cathédrale d'Alger; par le même.

Mandements des années 1850, 1853, 1854, 1855; par le même.

Ordo officii, années 1850, 1851, 1853, 1854, 1855; par le même.

Ordre de création des titres ecclésiastiques et des établissements religieux en Algérie, depuis 1830 jusqu'à 1854; par le même.

Annuaire du clergé de l'Algérie et des paroisses du diocèse pour 1855; par le même.

Catéchisme du diocèse d'Alger, par le même.

Catecismo o breve exposicion de la doctrina cristiana, para el uso de los Españoles de la diocesis de Argel.

Statuts synodaux du diocèse d'Alger, par Mgr Pavy, évêque d'Alger.

Geronimo, le martyr du fort des Vingt-quatre-Heures, à Alger, par M. A. Berbrugger, conservateur de la bibliothèque et du musée d'Alger, avec des vues, par M. Suzzoni, capitaine d'artillerie. Broch.

Petit office du soir, en l'honneur de la Très-Sainte Vierge.

Indicateur général de l'Algérie, renfermant la description géographique, statistique et historique de chacune des localités des trois provinces, suivi d'un recueil d'arrêtés et d'actes administratifs; par V. Berard, receveur de l'enregistrement.

Cours d'Histoire de France en dix-huit conférences qui ont été prononcées dans l'atel.·. symbolique de la l.·. de Bélisaire, Orient d'Alger, par le même.

Du gouvernement arabe et de l'institution qui doit l'exercer, par M. Charles Richard, chef du Bureau arabe de la subdivision d'Orléansville, ancien élève de l'École polytechnique.

De l'esprit de la législation musulmane, par le même.

De l'emploi des Arabes et de leur réforme, considérés comme moyen de domination en Algérie; par M. le commandant V. Thomas.

Annuaire général de l'Algérie, administratif, géographique, statistique, commercial et industriel; par Tombarel.

Apalée, cours d'histoire et de littérature africaine, par M. Feuilleret, professeur.

Sur la nécessité d'un emprunt de 300,000,000 pour l'exécution des grands travaux publics de l'Algérie; par le général baron de Chabaud-la-Tour, commandant supérieur du génie à l'armée d'Afrique.

Carte topographique d'une partie de l'Ouest de la province d'Oran, pour servir à l'étude des tracés de routes d'Oran à Tlemcen et des routes de la subdivision de Tlemcen, levés par les sous-officiers du génie Frison, Figarol et Scherer, sous la direction du capitaine du génie Karth.

Deux planchettes, en usage dans les écoles indigènes d'Algérie.

Échantillons de roseaux (*turcs et barbaresques*) servant à écrire l'arabe.

Une carte du Pays du Babor.

Parmi les ouvrages exposés par M. Bastide, il en est un, intitulé *Éléments de calligraphie orientale*, par M. Bresnier, qui a particulièrement fixé l'attention du jury, qui, dans son rapport, dit, au sujet de cet ouvrage, que « les caractères et les ornements sont tracés avec une grande perfection et un goût non moins « remarquables. »

Le jury a décerné aux noms de MM. Bastide et Bresnier une mention honorable et une médaille de deuxième classe.

CALLIGRAPHIE.

M. Limbéry, traducteur interprète à Constantine, a exposé un manuscrit en écriture arabe illustrée, enrichi de nombreux dessins, intitulé *la Couronne de fleurs*, et que le jury a désigné sous le nom de belle calligraphie avec ornements, en lui décernant une médaille de deuxième classe.

Ahmed-ben-Ayad, cadi de Tlemcen, exposait un manuscrit ou *ketab* en calligraphie arabe, renfermant des chants religieux en l'honneur d'anciens marabouts fort vénérés à Tlemcen, ainsi qu'un extrait du Kortas sur l'histoire du Maghreb. Ce tracé, exécuté avec une netteté remarquable, est dû à la plume de Sid-el-Hadj Mustapha-ben-Abderrhaman, chef des lecteurs du Coran à la grande mosquée de Tlemcen. La reliure du manuscrit a été faite par Mohamed-ben-Bou-Ziyan, de Tlemcen.

Mohamed-ben-Merabeth, propriétaire à Tlemcen, exposait également un manuscrit arabe fort curieux et

renfermant un choix de poëmes religieux en l'honneur des plus célèbres marabout de Tlemcen, ainsi que des chants dont la composition, attribuée aux plus fameux poëtes de Grenade et de Tlemcen, remonte à l'époque où ces deux villes brillaient du plus vif éclat de la civilisation maure ou musulmane. Le choix des piéces, puisées à diverses sources originales, a été fait par Sid-Mohamed-Ould-ben-Merabeth, un des lecteurs du Coran, dans la grande mosquée de Sidi-Brahim, à Tlemcen. Le tracé du manuscrit est dû à la plume du même thaleb. La reliure est de Sidi-Abelkader-ben-Hamed, de Tlemcen.

Ces divers ouvrages de calligraphie ont été examinés avec le plus vif intérêt par les savants et les amateurs de littérature arabe.

LITHOGRAPHIE.

M. Châtelain, imprimeur-lithographe à Mostaganem, a exposé un album renfermant un grand nombre de spécimens de gravures sur pierre, remarquables par leur netteté et par le fini de l'exécution. De très-belles vignettes enrichissent cet album, qui représente tout ce que l'art de la lithographie peut produire de plus essentiel et de plus recherché. On ne peut que féliciter M. Châtelain des développements qu'il a su donner à sa belle industrie.

Le jury a décerné à M. Châtelain une mention honorable.

SCIENCES.

M. Machuel, directeur de l'école arabe française de Mostaganem, a présenté à l'exposition, sous forme de grands tableaux, une méthode pour l'enseignement simultané de l'histoire, de la chronologie et de la géographie. Voici comment M. Machuel explique sa méthode :

« Étant donné une carte de géographie quelconque, traduire sur cette carte l'histoire de cette carte « même, en d'autres termes, mener de front l'histoire, la chronologie et la géographie, de manière que tous « les souverains soient présentés à la vue, suivant leur période naturelle d'existence; que tous les faits y « soient consignés, ainsi que leurs instigateurs ou leurs acteurs, et que toutes les dates y soient traduites sans « un chiffre. »

M. Machuel a exposé également une méthode complète de lecture en un seul tableau.

Le double travail de M. Machuel a paru très-ingénieux, et le jury international lui a décerné une mention honorable.

Chronomètre électro-moteur. — M. Gunther Barthilemy, horloger-mécanicien à Alger, a envuyé à l'exposition un chronométre électro-moteur d'une très-grande simplicité, mais qui n'a pu fonctionner, parce qu'il n'était pas entièrement achevé. Le jury n'a donc pas eu à se prononcer sur le mérite de cet instrument.

Numismatie. — M. Costa Lazare, de Constantine, a exposé une collection de 529 médailles en argent et une en or, à l'effigie des empereurs romains, retrouvées dans la province de Constantine, et dont un certain nombre présentaient un véritable intérêt en raison de leur rareté.

PEINTURE.

M. Lauret, artiste peintre, à Alger, avait envoyé à l'exposition universelle dix tableaux peints à l'huile, dont voici les sujets :

1° Un troupeau de bœufs;
2° Moutons sur un coteau à Mustapha supérieur;
3° Un bouvier arabe, vue prise à Mustapha;
4° Le retour de la fantasia, vue prise de l'Agha;
5° La mosquée Sidi-Abderrhaman, au jardin Marengo;
6° Le sentier;

7° Vue prise de Bab-el-Oued;
8° Bœufs à l'abreuvoir;
9° La Ghazana, sujet mauresque;
10° La Sieste, sujet mauresque.

Malheureusement, ces tableaux, qui n'étaient pas sans mérite comme œuvres de peinture et comme types de physionomie locale, sont arrivés trop tard pour être exposés dans la salle des beaux-arts de l'exposition universelle. Ils sont demeurés dans le compartiment algérien, où ils n'ont pu concourir et mériter les appréciations du jury. Cependant le public a tenu compte à M. Lauret de son travail, en examinant attentivement ses divers sujets, et en rendant hommage aux qualités originales et toutes nouvelles qui les distinguaient.

M. Vacherot, peintre à Alger, a exposé trois sujets de peinture, deux représentant des scènes bibliques, et le troisième la figure en pied du martyr Geroninio, dont les restes ont été trouvés dans les démolitions du fort des Vingt-quatre-Heures, à Alger, en 1855. Ce dernier sujet présente surtout un vif intérêt, en ce qu'il fait revivre en personne, pour ainsi dire, un des héros dont s'honore le christianisme sur cette terre d'Afrique, si riche en semblables souvenirs.

Peinture à fresque. — M. Chérot, colon à Bou-Ismaël, est l'inventeur d'un procédé de peinture pour la fresque monumentale, au moyen d'un enduit inaltérable à l'action athmosphérique. Il a envoyé à l'exposition universelle trois fresques peintes par lui, une sur ardoise, et les deux autres sur des tables en mortier fabriqué avec de la chaux hydraulique, du theil et du sable; mortier en tout pareil à celui que l'on emploie dans le port d'Alger à la fabrication des blocs artificiels, pour construire les jetées et les autres ouvrages à la mer.

L'enduit dont se sert M. Chérot est composé par lui avec des sucs gommeux de certaines broussailles algériennes. Ses fresques ont présenté de l'intérêt. Les connaisseurs ont regretté de ne pas connaître la composition de son enduit, et le jury a partagé ce regret.

On doit ajouter que M. Chérot a fait don de ses trois fresques à l'exposition permanente de Paris.

ARCHITECTURE.

M. Montade architecte, à Oran, a envoyé à l'exposition universelle deux grands dessins représentant un plan de cathédrale à élever, sous l'invocation de Saint-André, sur la place Napoléon, à Oran.

INSTRUMENTS AGRICOLES.

M. Lesigne, colon à l'Arba, province d'Alger, expose une pompe à irrigation d'une extrême simplicité et susceptible de rendre les plus grands services dans les travaux de l'agriculture, en raison de l'énorme volume d'eau qu'elle peut débiter dans un temps donné, en raison aussi de la facilité de son emploi, un seul homme pouvant la manœuvrer longtemps sans beaucoup de fatigue. Un autre avantage de la pompe de M. Lesigne, c'est de pouvoir être établie à très-bon marché; ainsi, une pompe aspirante de 12 centimètres de diamètre, prête à fonctionner, coûterait, prix de revient, à Alger, environ 10 francs; une pompe de 16 centimètres, 15 francs; une pompe de 20 centimètres, 25 francs, et une pompe de 25 centimètres, 30 francs. Selon M. Lesigne, la pompe n° 1 produit une aspiration continue de 4 centimètres de diamètre corps rond; le n° 2, de 6 centimètres; le n° 3, de 8 centimètres, et le n° 4, de 9 centimètres. Si la pompe de M. Lesigne, qui a été examinée très-attentivement, donne, dans l'usage, tout ce qu'elle semble promettre au premier examen, elle deviendra d'un grand secours dans les travaux de la colonisation algérienne, où l'eau joue un rôle si important.

M. Lesigne a exposé aussi un modèle de plantoir pour la graine de coton et pour le tabac.

Machine à égrener le coton. — M. Edmond Cox, l'habile filateur auquel l'Algérie a de si grandes obligations sous le rapport de la culture cotonnière, a voulu se rendre utile encore en construisant un nouveau modèle de machine à égrener le coton longue soie, tout à la fois plus simple et plus perfectionné que le Roller-gin et le Mac-Charty-gin importés d'Amérique, et déjà mis en usage dans les principaux établissements de l'Algérie.

Le mérite essentiel de la machine à égrener de M. Cox consiste à donner un coton parfaitement propre et épuré, sans brisure des fibrilles, qui conservent toute leur force et toute leur longueur, et sans aucune altération de la graine.

En un mot, la nouvelle machine donne un coton aussi net et aussi beau que lorsqu'il a été soigneusement égrené à la main.

Le jury a attribué à M. Cox une médaille de deuxième classe pour sa machine à égrener le coton.

Appareil de distillation. — M. Brugni, d'Alger, a exposé un alambic à colonne perfectionné, en étain, pour la distillation des plantes odoriférantes. Les avantages de cet instrument consistent à accélérer la distillation, à rendre les essences plus limpides, plus claires, plus suaves, plus abondantes, et à économiser le temps et le combustible. Au moyen de son tube conducteur, il développe la vapeur et facilite le travail.

BOTANIQUE.

M. Durando, botaniste à Alger, a exposé deux fascicules contenant 90 espèces de types desséchés des espèces arborescentes de l'Algérie. Cette collection, digne d'intérêt à tous égards, a été examinée avec la plus grande attention par les connaisseurs.

FONTE ET FER OUVRÉ.

M. Coquerel et Cie, à Mustapha, près d'Alger, ont créé un établissement de fonderie de fer et de forge où ils exécutent des ouvrages de tout genre, pour la mécanique, pour les constructions maritimes et pour tout ce qui concerne l'industrie et l'agriculture.

Ils ont exposé un tuyau de fonte pour les conduites de gaz, et une grande vis à filet carré, travaillée avec beaucoup de régularité, et que les praticiens français ont jugée digne de leur attention. Cette vis dépendait d'une presse à vis pour extraire l'huile des olives préalablement broyées sous des meules. Elle avait coûté six journées de travail de onze heures chacune, et ne laissait rien à désirer sous le rapport de la bonne exécution.

SERRURERIE ET FER OUVRÉ.

M. Roncali, serrurier à Alger, a exposé une chaise en fer pour jardin, et une serrure en cuivre, parfaitement travaillée, à point d'arrêt, avec clef angulaire à deux portées, et garantie contre toute surprise d'empreinte.

INSTRUMENTS DE PESAGE.

M. Morel, balancier à Alger, a exposé deux petites balances à bascule, et M. Vaillant, une grande balance romaine, travaillée avec beaucoup de soin.

MÉCANIQUE.

M. Théodore Laujoulet, d'Oran, a présenté à l'exposition universelle le dessin d'une machine à charger et à décharger, d'un nouveau modèle, pour les entrepôts de commerce et les gares de chemins de fer. Il a donné à cet appareil le nom d'*Oranaise*.

L'appareil se compose d'un double système, consistant en deux grandes plaques circulaires en fonte fortement assemblées deux à deux par des entretoises et des croisillons.

Les deux systèmes sont calés sur un arbre en fer forgé, au moyen de clefs, qui en assurent la fixité.

Dans chaque compartiment sont percés quatre tambours cylindriques, garnis de galets, sur lesquels roule un char destiné à supporter les marchandisses et bagages à charger ou décharger.

Le char, par sa mobilité incessante, conserve constamment la position horizontale, indépendamment du mouvement rotatif de l'appareil.

L'arbre est supporté par un mur intermédiaire, et repose extérieurement sur des coussinets fortement établis.

Une roue concentrique à l'appareil, et dentée en saillie, s'engrène à deux treuils, qui servent à déterminer ou modérer le mouvement de rotation de l'ensemble.

Sur les treuils sont adaptées des poulies garnies de leur chappe, pour enrayer le mouvement, s'il y a lieu.

Un frein extérieur arrête l'appareil au moment où les tambours sont au niveau des étages, où s'opèrent respectivement et simultanément les chargements et les déchargements.

Les colis des étages supérieurs étant équilibrés par ceux que fournit le magasin du bas, l'appareil alimente lui-même son mouvement, sans force motrice, et les treuils n'ont d'autre objet que de le régulariser, en sorte que les mêmes hommes qui chargent ou déchargent les colis à l'étage intermédiaire peuvent facilement et successivement manœuvrer les treuils, les chappes et le frein.

INDUSTRIE INDIGÈNE.

VÊTEMENTS, TAPIS, TISSUS, ARTICLES DE BRODERIE, DE CORDONNERIE, DE SELLERIE, ET AUTRES, À L'USAGE DES POPULATIONS INDIGÈNES DE L'ALGÉRIE.

170 exposants ont envoyé de ces genres de produits à l'exposition universelle. Voici les noms de ces exposants et la désignation de leurs produits :

PROVINCE D'ALGER.

Ahmed-ben-Ali, tisseur à Alger : mouchoirs ou foutas en soie.

Bayoul, marchand mozabite à Laghouat : coussins de tente, djerbis ou couvertures fabriquées dans le M'Zab.

Ben-Naceur-ben-Salem, à Laghouat : coussins de tente, djerbis et gandouras en laine.

Corporation des nègres d'Alger : objets divers de vannerie, paniers, corbeilles, etc.

De Croze (Mme), à Alger : beau tapis de drap enrichi de broderies de soie d'un fini très-remarquable, lequel a obtenu du jury une mention honorable.

Hadj-Ahmet-ben-Hamant, tisseur à Alger : ceintures de soie.

Ismaël-ben-Mustapha-Khodja et Admed-ben-Mami, brodeurs à Alger : grand ceinturon avec grande et petite giberne et porte-pistolets, en broderie d'or sur maroquin; harnachement complet, en broderie d'argent fin sur velours; ceinturon avec cartouchière et porte-pistolets, en broderie d'or plein sur velours. Le tout d'un genre fort riche.

Kaddour-ben-Marabet, à Alger : porte-cigarres et porte-monnaies, broderie d'or plein et broderie d'or sur velours; ceinturons avec fontes de pistolets et cartouchières, brodés d'argent plein; babouches en broderie or plein, genre arabe; une paire de bottines, genre français, broderie d'or sur velours; deux coussins de pied, en riche broderie d'or sur velours. Ces deux coussins ont été offerts à Sa Majesté l'Impératrice, par M. le maréchal ministre de la guerre.

Mme Luce, directrice de l'école arabe-française pour les jeunes musulmanes à Alger : deux portières mauresques en broderie appelée *malka* et *hearz-atlas* (point de Damas), en or, argent et soie, dessin très-ancien, montée dans le style indigène, avec un galon en or accompagné de petits rubans qui rattachent les trois lez

qui constituent la portière, le tout entouré d'une frange en or de fabrique indigène; trois écharpes appelées *tenchiffa*, servant aux dames musulmanes pour se couvrir la tête et les épaules en sortant du bain; le haïk qu'elles mettent par dessus étant d'une étoffe claire, les écharpes se voient à travers et forment un riche tranaparent. Ces écharpes sont en broderies d'or et d'argent nommées *kourz-dehèb* (point d'or) et *menzel* (belle bien faite); dans les bouts de l'écharpe se trouve un autre genre de broderie nommé *meceloul*, formant entre-deux, et fait sans dessin et à points comptés; une écharpe semblable avec dessin plus léger; une écharpe semblable tout entourée d'une frange d'or; un mouchoir de batista avec broderie *meceloul* en soie blanche. Toutes ces broderies indigènes, si recherchées des Européens, diaparaissaient de jour en jour, et bientôt il n'eût plus été possible de s'en procurer aucun spécimen, si Mme Luce, pour donner une ressource de plus à ses élèves, n'eût fait revivre dans ses ateliers cette industrie perdue. Le fond sur lequel les portières et les écharpes ont été brodées est un fond en mousseline de lin fabriquée dans le Levant et appelée *chok-el-houra*, ce qui veut dire étoffe véritable. C'est une espèce de tissu à claire voie, très-solide, de nuance écrue, qui sert habituellement de canevas aux broderies orientales, et sur lequel celles-ci ressortent avec beaucoup d'éclat.

Mme Luce avait exposé aussi une série de poupées costumées, représentant les différents costumes usités parmi les populations indigènes des villes de l'Algérie, savoir :

1° Dames mauresques, costume d'intérieur pour les jours de fête;
2° Dames mauresques, costume de ville et costume d'intérieur;
3° Négresse d'Alger, costume de ville et dessous, costume d'intérieur pour les jours de fête;
4° Jeune nègre d'Alger;
5° Petit maure d'Alger;
6° Divers autres costumes.

Tous ces costumes, type d'une société dont les mœurs et les usages sont si différents des nôtres, ont excité vivement la curiosité des visiteurs. Les artistes et les peintres en ont fait de leur côté une étude particulière, dont les effets ne manqueront pas de se produire dans leurs œuvres, quand ils voudront traiter des sujets puisés dans l'histoire vivante des populations indigènes de l'Algérie. Sous ce rapport encore, l'exposition de Mme Luce aura rendu un véritable service.

Le jury international s'exprime ainsi à son sujet : « Mme Luce expose des vêtements légers, des écharpes « et des voiles brodés avec beaucoup de goût et d'élégance; plus, une collection très-intéressante des modèles « de tous les costumes des différentes parties de l'Algérie. Ces ouvrages ont été faits sous la direction de « Mme Luce par des jeunes filles arabes orphelines ou abandonnées, qu'elle soustrait au vagabondage, aux- « quelles elle donne une instruction élémentaire, et qu'elle s'efforce ensuite de placer dans les bonnes familles « européennes ou indigènes. »

Une médaille de première classe et une médaille de deuxième classe ont été décernées à Mme Luce, pour ses deux genres de produits.

La négresse Zara, originaire du Soudan : ceinture.

Moyse-ben-Abraham-Tabet, à Alger : tente arabe dite *kouba*, en toile, drap, passementerie de soie et basin du Maroc, fort jolie.

Mohamed-ben-Ahmed-er-Remili, à Tiziourou : deux platines pour fusils et pistolets.

Mohamed-ben-Hadj-Kaddour, à Alger : divers objets brodés d'or, à l'usage des indigènes.

Mustapha-Raïtou, fabricant de broderies à Alger : évantails brodés, deux coussins brodés d'or et d'argent, deux cassolettes montées sur passementerie d'or et d'argent, un porte-musc en ivoire monté sur passementerie d'or.

Mohamed-ben-Abderrhaman, à Alger : articles de cordonnerie indigène.

Mohamed-ben-Abderrhaman, à Alger : platines de fusil et de pistolet garnies en argent.

Mustapha-ben-Arif-Khodja, à Alger : étagères et porte-bougies en bois peint.

Palbroy, maître sellier au 1er régiment de spahis, à Médéah : trois selles arabes avec tous leurs accessoires (harnachement d'officier), broderie d'or et d'argent sur maroquin. Le jury a décerné une médaille de deuxième classe à M. Palbroy, pour ses produits, confectionnés avec beaucoup de soin.

Solal, fabricant de broderies à Alger : burnous de bach-agha en drap rouge brodé d'or; burnous en laine et soie blanche brodé; gandoura en laine de couleur avec broderie de soie; gandoura ou chemise de femme indigène en soie blanche brodée; fremlah ou gilet de velours bleu brodé d'or; sac à ouvrage brodé d'or et d'argent sur velours; coussin de pied en broderie d'or et d'argent sur velours; éventail en velours brodé d'or et d'argent; un fusil kabile; tasse en argent ciselé.

PROVINCE D'ORAN.

Abd-el-Kader-Ould-Mahomed-ben-Kroura, tisserand à Tlemcen : haïk blanc en laine.

Abd-el-Selam-Ould-Brahim-bel-Loumi, agha des Ouled-Aala, cercle de Tlemcen : burnous et haïks en laine.

Abd-el-Kader-ben-Ahmed, à Tlemcen : éventail en plume d'autruche, monture en velours avec broderie d'or et d'argent; œufs d'autruche montés sur passementerie et broderie d'or et soie.

Ahmed-ben-Aya, à Tlemcen : coiffure de femme dite *benika*, brodée d'or, d'argent et de soie, sur un fond de soie.

Bel-Kaïd, cadi d'Oran : haïks en laine.

Ben-Daoud, à Oran : haïk, burnous, couverture, tapis.

Ben-Salem, à Tlemcen : sabre avec fourreau en maroquin, broderie d'or et d'argent.

Ben-Ali-ben-Zirdjeb, à Tlemcen : haïks en laine; ratine ou tissu de laine grossier.

Din-ben-Yaya, caïd du Djebel-Amour, cercle de Tiaret : tapis dit *taq*, tapis dit *frach*, couvertures, musettes en laine.

El-Hadj-ben-N'jadi, tribu des Ouled-Ali : tapis haute laine dit *tapis du Sud*, fabriqué chez les Maadjas des Oulad-Ali, subdivision de Sidi-bel-Abbès.

Hadj-bou-Zari, à Oran : fontes et cartouchières arabes, broderie or et argent sur maroquin.

Hadj-Braham-ben-Amram, à Tlemcen : fusil incrusté en argent.

Hadj-Braham-ben-Salem, à Tlemcen : fusil incrusté.

Hadj-Idrisa, à Tlemcen : souliers pour homme et pour femme.

Hadj-Kada, tribu des Oul-Hassa : chapeaux et paniers en sparterie.

Hadj-Mohamed, à Tlemcen : poterie indigène.

Hadj-Mohamed-Bakhtsi, à Tlemcen : peaux de chèvres teintes et naturelles.

Haïem-ben-Sadoun, à Tlemcen : boucles d'oreilles émaillées.

Haïem-Kemenzia, à Tlemcen : collier en or et autres objets de bijouterie.

Jacob-Kalfoun, à Tlemcen : châle en laine rouge pour femme juive, bord en passementerie or, argent et soie avec franges d'or.

Kaddour-ben-Mustapha et Si-ben-Aouda, à Mostaganem : brides et accessoires de selle avec broderies de soie.

Ksour (Les) du village de Sahra, cercle de Sebdou : burnous en laine.

Lafaye, commissaire civil, à Mascara : burnous noir fabriqué par la corporation des fabricants de burnous de cette ville.

Liaou-ben-Kemoun, à Tlemcen : cafetan de femme juive en velours brodé d'or.

Mohamed-ben-Daoud, tribu de Dréat : musette en laine.

Mohamed-ben-Bouzian, à Tlemcen : ceinture de combat avec cartouchières et porte-pistolets brodés en or et argent sur velours; selles maroquin recouvert en velours, avec broderie et frange or, argent et soie; brides et poitrail en maroquin, avec broderie d'or et d'argent sur velours, sabretache (*djebira*) et cartouchière (*balaska*), broderie or et argent sur velours

Digitized by Google

Mohamed-el-Gheribi, à Tlemcen : pantoufles en maroquin.

Mohamed-ben-Kroura, à Mascara : selle, ceinturon avec cartouchière brodés or, argent et soie sur maroquin et velours; djchira et souliers de femme, avec même genre de broderie.

Moïse-Belia, à Tlemcen : anneaux de jambe en argent.

Mokhtar-el-Baroudi, à Tlemcen : ceinturon en passementerie sur cuir.

Mouley-Mohamed, à Tlemcen : pipes.

Nessim-ben-Souzan, à Tlemcen : cordon de montre et dragonne en passementerie soie et or.

Salem-ben-Ichou, à Tlemcen : bracelets de femme en or repoussé.

Samuël-Sotto, à Tlemcen : lanternes peintes en fer-blanc de forme orientale.

Seliman-ben-Hadj, à Tlemcen : pantoufles en peau de chèvre brodées or et soie.

Si-el-Menouar, caïd de Kaâla : couverture de cheval en laine.

Si-Ahmed-Ould-Kadhj : à Mascara ; couverture de cheval.

Si-Mohamed-bel-Arbi, tribu des Ouled-Brahim : ceinture de femme.

Si-Kaddour-Ould-el-Hadj-Sahraouï, tribu des Ouled-Lekrend, cercle de Tiaret : tissu pour tente, couverture dite *djerbi*.

Tribu des Ouled-Ali-ben-Amel : étoffe pour tente.

Tribu des Hamians, cercle de Sebdou : œufs et peau d'autruche.

Tribu des Hazedj : musette en laine.

Tribu des Ouled-el-Nahar, cercle de Sebdou : tissu de laine pour sacs.

Tribu des Beni-Snous : nattes en laine et alpha.

PROVINCE DE CONSTANTINE.

Abdallah-ben-Nzih, à Souf : peau d'autruche.

Afsia-ben-Badia, tribu des Maatlas : sac en laine.

Ahmed-ben-Abdallah, tribu de Dréat : musette en laine.

Ahmed-ben-Abdallah, tribu des Ouled-Madhi : musette en laine.

Ahmed-ben-Embark : deux paires de sabots en bois gravé.

Ahmed-ben-Habetta, tribu de M'Sila : souliers de femme, ceinturons, fontes de pistolets.

Ahmed-ben-Karbuch, tribu de M'Sila : bottes arabes.

Ahmed-ben-Seddig, tribu des Gahola : un burnous gris.

Ahmed-ben-Seddig, tribu des Beni-Abbès : burnous gris.

Ahmed-ben-S'Mili, tribu des Mzita : nattes et ouvrages en alpha.

Ahmed-ben-Rebbah, cercle de Constantine : poterie kabyle.

Ahmed-Bey-ben-Chenouf, caïd de Mansouriah : poudrière kabyle.

Ahmed-bou-Zian, tribu des Souama : arçons de selle arabe.

Ahmed-Sghir, tribu des Segnia : bois de selle.

Aichouch-ben-Moussen, à Zamoura : haïk en laine.

Aïssa-ben-Qoushan-Ouled-Si-Ahmed-ben-Bouzid, tribu des Zerbia, près de Batna : tapis de laine.

Ali-ben-Abbès, tribu de M'Sila : djehira ou sabretache.

Ali ben-Abdel Aziz, tribu des Ouled-Dessen : éperons arabes.

Ali-ben-Larbi, tribu des Oussada : tissu de laine.

Ali-ben-Larbi, tribu des Haractas : oreiller en laine.

Alitouch, Djaoul, cercle de Bou-Arédridj : burnous blanc.

Alitouch, tribu des Beni-Yadhel : burnous blanc.

Amar-Mohammed-ben-Boucetta, tribu des Beni-Abbès : platines de fusil sans argenterie.

Amou-ben-Rennen, de Mzita : sandales en alpha.

Aoun-ben-Snani, à Souf : haïks en laine et soie.

Athman-ben-Sliman, tribu des Beni-Habebi : poterie kabyle.
Bel-Hamouchi, caïd de Milab : plats en bois.
Ben-Aïssa, tribu des Beni-Habebi : cartouchière.
Ben-Cherif-ben-Kobbi, de M'Sila : garniture de selle avec bride.
Ben-Debab, tribu des Barrania : musette en laine.
Beni-Abbès (tribu des) : tapis de laine.
Deikha-bent-Ahmed, tribu des Ouled-Bousselam : couverture de cheval.
Bou-Akkas, Tribu des M'Chat : cartouchières en maroquin avec broderies.
Derradj-bel-Aïfa, tribu des M'Sila : selle, souliers, gibeira
Djemaoui-ben-Belgassem, à Klatma : tapis de laine.
Embarka-bent-Ahmed, tribu des Ouled-Bousselam : couverture de cheval.
Embark-ben-Messaoud, tribu des Abdelnour : couverture placée sous la selle.
El-Azizi, tribu de la Medjanah : tapis de laine.
El-Bechir, Ben-Ahmed, tribu de Klatma : tapis de laine.
El-Hadj-ben-Hamgar, tribu de M'Sila : souliers de femme.
El-Arbi-ben-Achour, à Tuggurth : pantoufles pour hommes et pour femmes, en peau de chèvre jaune avec broderie de soie.
El-Zaouia, tribu des Ouled-Si-Ahmed-ben-bou-Zid, à Batna : tapis de laine.
El-Arbi-ben-Ahmed-ben-Youssef, tribu des Ouled-Madbi : traversin arabe.
El-Hadj-Bakhir, tribu des Beni-Yaddel : burnous blanc.
El-Hadj-Bakbir, Calla, cercle de Bou-Arèridj : burnous blanc.
El-Hadj-ben-Mohamed-ben-Bou-Amas, tribu de M'Sila : ceinturons et fontes de pistolets.
El-Madoni-ben-Amouda, tribu des Abdelnour : couverture de cheval.
El-Madoui-ben-Embark, tribu des Abdelnour : couverture placée sous la selle.
El-Messaoud-ben-Si-Ahmed, tribu des Mzita : nattes et ouvrages en phals.
Ennoual, tribu des Ouled-Ghebala : baïk en laine.
Fathma-ben-Embarck, tribu des Ouled-Ghebala : gandoura en poil de lièvre.
Fathma-ben-Embarck, tribu des Sallaoua : sac en laine.
Halema-ben-Messouad, tribu des Ouled-Bousselam : couverture de cheval.
Hamma, tribu des Rira Ghebala : nattes.
Hamou-Amar-ben-Boucetta, tribu des Ouled-Dessen : platine de fusil avec argenterie.
Hamou-ben-Bou-Omar, à Mzita : sandales en alpha.
Hamou-el-Mahina, Bou-Arèridj : sabots en bois.
Khadidja-ben-Si-Rebah, tribu des Ouled-Bousselam : couverture de cheval.
Lakdar-ben-Ahmed, tribu des Ouled-Kebab : étoffe de laine pour sacs
L'Arbi-ben-Ahmed-ben-Joussef, tribu des Ouled-Madhi : oreiller arabe en laine.
Mohammed-Abba, tribu des Béni-Abbès : platine de fusil.
Mohammed-Abba-el-Ahmou-Amours, tribu des Beni-Abbès : platine de fusil.
Mohammed-Aïab-ben-Boucetta, tribu des Ouled-Dessen, platine de fusil sans argenterie.
Mohammed-ben-Abbou, tribu de Dréat : oreiller arabe.
Mohammed-ben-Abdallah, tribu des Bou-Talèb : haïk en laine.
Mohammed-ben-Amar, tribu des Aïn-Beïda : tapis de laine.
Mohammed-ben-Bou-Abban, tribu des Ouled-Madhi : traversin arabe.
Mohammed-ben-Bou-Abban, tribu de Dréat : musettes en laine et sous-ventrières.
Mohammed-ben-Bouzid, tribu de Dréat : musette en laine et tapis.
Mohammed-ben-Bouzid, tribu des Ouled-Mansour : musette.
Mohammed-ben-Brahim, tribu des Ouled-Kebab, étoffe de laine pour sac.

Mohammed-ben-Chaban, tribu des M'Sila : souliers de femme, ceinturons, porte-pistolets.

Mohammed-ben-Karboucb, tribu des M'Sila : djebira avec broderies or, argent et soie sur maroquin et velours.

Mohammed-ben-Karbouch, tribu des Zaamcba : ceinturon avec sa giberne ; djebira, broderie or, argent et soie sur maroquin et veloura ; souliers de femme.

Mobammed-ben-Dshinan, tribu des Ouled-Dessen : éperons arabes.

Mohammed-ben-Hamou, tribu des Galah : burnous de laine.

Mohammed-ben-Turqui, tribu da la Medjana : tapis de laine.

Mohammed-ben-Turqui, tribu de Zamcha : tapis de laino riche.

Mobammed-ben-Zouaoui, tribu des Abel-ben-Ali : chapeau en plumes d'autruche.

Mohammed-ben-Hassein de Télaghma : tapis de laine très-riche, fabriqué par les femmes de la Smala, et acheté par S. A. I. le prince Napoléon.

Mohammed-bou-Maza, à Nadhor : tapis dit *khétif*, fabriqué par les femmes arabes.

Mobammed-Khodja-ben-Abmed-Khodja, tribu des Barrania : tapis de laine.

Mohammed-Sala, à Nadhor : tapis dit *khétif*, fabriqué par les femmes indigènes.

Mobammed-Sghir, tribu des Segnia : bois de selle.

Mohammed Sghir, caïd de Biskra : haïk en laine.

Nahman-ben-Embareck, à Constantine : gandoura.

Othman-ben-Sliman, à Constantine : poterie kabyle.

Kaddour-ben-M'rir, à Biskra : peau d'autruche.

Rezeg-ben-el-Hadj-Abdallab, tribu des Zamcha : ceinturon et giberne en maroquin, broderie or et argent sur velours.

Rezeg-ben-el-Hadj-Abdallah, tribu des M'Sila : djebira en maroquin, broderie or et argent ; souliers de femme en maroquin brodés d'or et d'argent sur cuir et velours.

Saad-el-Haoussin, tribu des El-Mabin : cuillers en bois, sandales en alpha.

Saïd-ben-Bechtal, tribu des M'zita : nattes et ouvrages en alpha.

Saïd-ben-Boucetta, tribu des Ouled-Dessen : bois de fusil brut et bois de fusil prêt à être monté.

Saïd-ben-Bou-Khraled, tribu des Beni-Galah : burnous rayé.

Saïd-ben-Khraled, tribu des Beni-Abbès : burnous rayé.

Saïd ou Ferath, tribu des Beni-Abbès : platine de fusil avec argenterie.

Si-Amara-ben-Lala, tribu des Oulad-Alia : coussins arabes.

Si-Hassen-ben-Bakir-Kkodja, tribu des Amers-Chéragas : tente en laine.

Si-Mohammed-ben-Slana, à Lachina : descente de lit.

Si-Mohammed-Sghir-Abderrhaman, hakem de Biskra : haïk en laine.

Si-Sebti-ben-Djoudi, tribu des Sonega : haïk en laine.

Si-Kaddour-ben-M'rir, à Biskra : haïk en laine et soie de qualité supérieure.

Si-Mobammed-Sghir-ben-Gannab, à Biskra : haiks en laine pour homme et pour femme de qualité supérieure.

Tabar-ben-Boucetta, tribu des Ouled-Dessen : platine de fusil avec argenterie.

Tahar-el-Sallaoui, tribu des Sallaoua : gandoura en laine.

Zaouïa-des-Ouled Si-Ahmed-ben-Bouzid, de Batna : tapis en laine.

On vient de voir par cette nomenclature que les principales industries des populations indigènes de l'Algérie consistent dans la fabrication des vêtements à l'usage des hommes et des femmes de la contrée, et de tout ce qui constitue le harnachement des chevaux, l'équipement des cavaliers, l'armure des combattants, l'aménagement des tentes, les objets de luxe et de parure ; en d'autres termes, les haïks, les burnous, les gandouras, les couvertures, les tapis, les nattes, les objets de sellerie et de cordonnerie ordinaire ou enrichis de broderies, les armes de guerre et les armes de luxe damasquinées d'or et d'argent, la bijouterie,

l'orfèverie, etc.; en un mot, tout ce qui convient à des peuples essentiellement primitifs, et cependant avides d'apparat et d'ostentation.

Ces diverses industries ont une certaine importance dans la colonie, en ce qu'elles fournissent non-seulement à la consommation des populations du pays, dont on peut évaluer le nombre à deux millions d'âmes, mais encore au commerce d'exportation dans les régions du Sud par les caravanes. Il faut dire cependant que la fabrication des burnous et des autres vêtements de laine trouverait une concurrence réelle et de plus en plus grande dans la fabrique de nos lainages, si nous parvenions à donner à ceux-ci les apparences et toutes les conditions de teneur et d'apprêt que les Arabes donnent à leurs tissus, et qui assurent à ces mêmes tissus une plus longue durée dans l'usage.

C'est aux manufacturiers français de faire en sorte que les populations indigènes trouvent plus d'avantage à acheter nos tissus de laine qu'à en fabriquer eux-mêmes, et à nous donner en échange leurs laines brutes, qu'elles continueront toujours à fabriquer sans cela.

Voici les récompenses décernées par le jury aux exposants indigènes, avec indication des motifs pour lesquels elles ont été accordées :

Médailles de première classe.

Abd-el-Selam-Ould-Brahim, agha des Ouled-Aala, tribu des Ghossel, province d'Oran, pour des burnous et haïks d'une très-bonne fabrication.

Bel-Kaïd, cadi d'Oran, pour des burnous et haïks de très-belle qualité.

Ben-Naceur-ben-Salem, à Alger, pour des gandouras d'une très-bonne fabrication.

Corporation des fabricants de haïks et de burnous légers, de Tlemcen, fabrication importante, commerce assez étendu.

Corporation des fabricants de burnous jordani, de Mascara, pour des burnous noirs d'une très-grande solidité.

Corporation des fabricants de burnous des Oasis de Souf, province de Constantine, pour de beaux burnous.

Corporation des fabricants de burnous des Beni-Abbès, pour ses burnons d'une très-bonne fabrication.

Si-Mohammed-Sgbir-ben-Gannah, caïd de Biskra, haïks pour hommes et pour femmes d'une très-bonne fabrication.

Hadj-Braham-ben-Salem, à Tlemcen, sabre dans le genre arabe, remarquable par la finesse de la lame et la richesse de la monture, en argent, repoussé, avec damasquinures en or; fusil garni en argent, offrant un type très-curieux et très-pur de l'armurerie arabe: le bois est orné d'incrustations d'argent, la crosse est en ivoire, le canon en acier d'Algérie.

Solal, à Alger, beau fusil kabyle, avec crosse dans le style mauresque. Cette arme est richement ornée d'incrustations de pierres de couleur.

Médailles de deuxième classe.

Ahmed-ben-Sebdou, tribu des Beni-Abbès, pour des burnous gris d'un beau travail.

Ahmed-ben-Seddig, tribu des Beni-Abbès, pour des burnous gris d'un beau travail.

Alitoucb, tribu des Beni-Yadel, pour des burnous d'uo bean travail.

Aouo-ben-Snani, Oasis du Souf, baïks de soie et de laine d'une finesse et d'un travail remarquables.

Ben-Ali-ben-Zirdjeb, à Tlemcen, pour des burnous gris d'un beau travail.

Fathma-ben-Embark, tribu des Ouled-Ghebala, pour des gandouras d'un très-beaux travail.

Mohammed-ben-Hamou, tribu des Beni-Abbès, pour sa fabrication de burnous.

Mohammed-ben-Hassem, tribu des Télaghma, pour uo tapis haute laine imitation de Smyrne.

Mohammed-ben-Turqui, tribu de la Medjana, pour un tapis à nœuds très-fournis en matière : fabrication spéciale.

Mohammed-Sghir-ben-Abderrhaman, à Biskra, pour des haïks d'un très-beau travail.

Mustapha-Baïtou, à Alger, pour ses articles brodés et ses tissus fins et légers : commerce intelligent et très-étendu d'articles de vêtements divers.

Saïd-ben-Khaled, tribu des Beni-Abbès, pour un burnous rayé d'une très-grande solidité.

Solal, à Alger, pour ses burnous, gandouras et vêtements brodés.

Si-Kaddour-ben-Mzrir, à Biskra, pour des haïks soie et laine élégants et solides.

Salem-ben-Ichou, à Tlemcen, pour ses bracelets d'or repoussé, d'un travail primitif, mais d'un beau caractère.

Tribu des Beni-Snouss, pour des nattes dans le genre oriental, en alpha et laine; dessins disposés avec un goût parfait; excellente fabrication.

Haïem-ben-Sadoun, à Tlemcen, pour ses boucles d'oreilles émaillées d'un heureux effet.

Mentions honorables.

Abd-el-Kader-ben-Ahmed, à Tlemcen, pour son écran en plumes d'autruche blanches et noires, avec monture de velours brodée.

Hadj-Kada, à Ould-Zafsa, pour ses chapeaux en palmier et ses paniers en sparterie.

Kaddour-ben-Marabet et Mohamed-ben-Hadj-Kaddour, à Alger, pour leurs babouches brodées.

Mohammed-ben-Amar, d'Aïn-Beïda, pour ses broderies.

Si-Mohammed-Khodja-ben-Ahmed-Khodja, pour leurs broderies d'un bon travail.

El-Madhi-ben-Djaji, tribu des Méhadjas, pour ses broderies d'un bon travail

Si-El-Hadj-Mustapha-Abderrhaman, à Tlemcen, pour sa calligraphie arabe.

Si-Mohammed-Ould-ben-Marabet, à Tlemcen, pour sa calligraphie arabe.

RÉSUMÉ.

L'Algérie, représentée à l'exposition universelle par ses produits les plus saillants, a attiré sur elle l'attention générale et les sympathies les plus entières. Tous ont, en effet, compris ce grand enseignement d'une colonie née d'hier, au milieu de mille vicissitudes, et se révélant déjà par ce qui constitue la puissance et la richesse d'un grand pays.

Il n'est aucune nation qui, dans le grand concours universel de 1855, n'ait vu l'Algérie prendre rang parmi toutes avec les sentiments d'une franche et loyale cordialité; il n'en est aucune qui n'ait noblement et généreusement applaudi à ses succès. Ces sentiments se révèlent surtout dans les remarquables rapports du jury international. Quel honneur pour l'Algérie, mais quel témoignage pour la France, et quelle incitation plus désintéressée à lui faire développer des germes aussi précieux et aussi vivaces! La France serait-elle donc restée au-dessous d'une appréciation convenable des riches productions algériennes qu'elle voyait se développer sous ses yeux? Non, certainement; mais, sortant comme d'un rêve profond et sous le coup encore des doutes et des incertitudes que l'on avait accumulés dans son esprit au sujet de sa grande et toute nouvelle possession africaine, elle ne savait s'il fallait en croire ses yeux et si la vérité était bien la vérité. Comment, l'Algérie! le grenier possible de la France comme elle avait été le grenier réel de Rome! l'Algérie, riche de toutes les productions de l'Italie, de l'Espagne, du Levant et de l'Amérique, sinon des Indes, et pouvant apporter à son commerce et à son industrie de nouvelles et surabondantes ressources! l'Algérie, qui a effectué depuis vingt-cinq ans, du dedans au dehors et *vice versa*, un mouvement commercial de deux milliards, dans lequel la France a pris une part de 1,200 millions et plus de 100 millions en 1855!

l'Algérie, apportant de nouvelles forces à notre marine militaire et marchande! l'Algérie, dont le territoire domanial ajoute à la richesse de la nation une valeur de plusieurs milliards! l'Algérie, qui possède 40 millions d'hectares de terres cultivables, d'immenses pâturages, de nombreuses et vastes forêts couvertes de mille essences de bois, des montagnes recélant dans leurs flancs de l'or, de l'argent, du cuivre, du fer, de l'acier, du plomb, de l'antimoine, du mercure, des marbres, des granits, des porphyres, des albâtres agatisés, des pierres précieuses! l'Algérie, dont les côtes abondent en poissons et en riches bancs de corail! l'Algérie, où s'élèvent des cités nouvelles, où s'agrandissent les cités anciennes, où se construisent des ports et des abris assurés! l'Algérie, majestueusement assise sur la Méditerranée, qu'elle embrasse sur une étendue de près de trois cents lieues, en face de la France, d'où elle regarde venir les pensées vivifiantes et morales qui doivent la faire vivre d'une vie puissante et créatrice à son tour! l'Algérie, enfin, terre vierge et vigoureuse, attendant, pour être fécondée, le signal des inspirations créatrices qui naissent au cœur d'un grand peuple et partent du génie qui le gouverne, pour étendre et consolider à jamais leur puissance!

Il faut ici rendre un hommage mérité à la presse française, qui, par ses nombreux organes, a exalté l'exposition algérienne et en a fait ressortir les côtés les plus remarquables. Tous, en effet, ont indiqué cette signification de l'Algérie, ajoutant à la force et à la grandeur de la patrie une force et une grandeur nouvelle; de l'Algérie, rehaussant la dignité de cette même patrie à la hauteur de ses futures destinées.

Il faut signaler, en particulier, les Annales de la colonisation algérienne, publication mensuelle rédigée avec autant de talent que de grandeur de vues, par M. Hippolyte Peut, et qui renferme les données les plus utles et les plus pratiques sur ce qu'est l'Algérie à l'heure où nous sommes, et sur ce qui peut contribuer encore à tous ses développements. Ce publiciste, encouragé par le département de la guerre, n'en apporteà l'accomplissement de son œuvre que plus de dévouement et d'abnégation, pour lui faire porter tous lesfruits qu'on en peut attendre.

Il fau aussi rendre hommage à la presse étrangère, qui a associé son admiration à celle de la presse français, pour faire ressortir le grand mérite de l'exposition algérienne et sa haute signification économique et natioale. Les journaux de l'Angleterre, de l'Écosse, de l'Irlande, de la Prusse, de l'Autriche, de l'Italie, de l'Espgne, de l'Amérique en ont, en effet, parlé dans les termes les plus sympathiques, et de manière à appele sur l'Algérie l'attention des populations émigrantes de l'Europe.

En roumé, plus de trois cent cinquante récompenses ont été accordées par le jury international aux produitsalgériens, indépendamment de soixante récompenses environ attribuées à des exposants français qui avaient fabriqué avec des matières algériennes des produits exposés par eux dans le compartiment algérien de exposition universelle. C'est là, sans doute, un magnifique trophée dont l'Algérie a bien le droit de s'enorgueillir; et dont la France a le droit aussi de se glorifier, parce qu'il témoigne tout à la fois et de la merveleuse fécondité du sol algérien, mis en valeur par des hommes pleins de courage, d'énergie, de persévérace et d'intelligence, et de la haute estime qu'accordent aux productions de notre belle colonie l'élite desindustriels français et tout ce qu'il y a d'hommes compétents au monde pour en déterminer la valeur et richesse réelle. Honneur au jury international, qui, dans sa loyale sagesse, a couronné de la plus noble sartion la grande œuvre entreprise par la France en Algérie, celle d'une puissante et large colonisation apprtant au monde commercial et industriel de nouvelles et incommensurables ressources, et procurant aux piples de la France et de l'Europe le plus précieux et le plus utile de tous les produits, le froment dans toutsa magnificence nutritive et dans sa plus riche abondance! Honneur aussi à l'esprit public, qui, pénétrant e cœur de la question algérienne par ce qu'elle a de plus recommandable, a compris désormais qu'elle renrmait le germe apparent déjà de la grandeur et de la prospérité future de la France, unie à sa puissante donie par les liens indestructibles d'une commune vie et d'une commune gloire! Est-il besoin de rappeler qu toutes ces récompenses accordées par le jury international aux exposants de l'Algérie ont été dignement couronnées par la grande médaille d'honneur hors ligne attribuée au ministère de la guerre, pour attester tout la fois, 1° l'action pleine de sollicitude et la haute intelligence déployée par ce ministère dans la direion de l'œuvre colonisatrice; 2° l'énergique et puissant concours apporté par la haute adminis-

Digitized by Google

tration algérienne pour accomplir cette œuvre et pour mettre en évidence dans l'exposition universelle ses résultats les plus significatifs?

Parmi toutes les mesures prises pour faire participer l'Algérie aux avantages de l'exposition universelle, il en est une des plus sages, c'est celle qui a conduit dans le grand palais de toutes les industries plusieurs des hommes entre les mains desquels reposent les intérêts les plus sérieux et les plus vivaces de la colonie. Il s'agit de la haute commission algérienne, composée de tout ce que l'administration, le commerce et l'agriculture de ce pays comportaient d'intelligences pratiques officiellement appelées pour venir s'inspirer aux grands enseignements qui allaient se dérouler dans cet universel caravansérail, et pour formuler ses vœux et ses idées sur l'Algérie après cet important travail d'examen et de comparaison. Cette commission a dignement répondu à son objet. Il sera tenu compte de ses observations et de ses vœux, vœux en tout conformes d'ailleurs à ceux des esprits les plus éclairés sur les besoins et les nécessités de l'Algérie, et sur ce qui convient le mieux pour assurer désormais tous ses développements dans l'ordre économique et dans l'ordre colonial. C'est ainsi qu'elle a signalé l'indispensable nécessité d'ouvrir le marché métropolitain à toutes les productions de l'industrie algérienne proprement dite, comme il a été ouvert par la loi de douane de 1851 à toutes les productions du travail agricole, qui a pu, sous le nouveau régime, progresser et grandir au point où il en est déjà aujourd'hui, et dont les développements n'auront point de bornes, quand l'Algérie aura été placée, à tous égards, dans les conditions les plus favorables à sa vie expansive et productrice. Il en sera de même pour le travail des industries diverses qui dérivent des produits de l'agriculture, des forêts, des mines, des carrières, de la pêche fluviale et maritime et de toutes les autres sources naturelles des matières premières à ouvrer ou à transformer. Un des intérêts les plus fondamentaux de toute grande colonisation qui débute se trouve virtuellement engagé dans cette question, celui du peuplement, avec l'obligation de procurer du travail à toutes les aptitudes, aptitudes agricoles, industrielles, artistiques et scientifiques même, et cela sous peine de voir se perdre et se dissoudre inutilement toute la force collective des familles immigrantes, dans lesquelles se trouvent souvent réunies plusieurs de ces aptitudes. Un autre intérêt tout primordial est également engagé dans la question, c'est le capital qui met en œuvre les activités humaines, et qui ne peut se porter, quoi que l'on fasse, que là où il y a pour lui des chances certaines, non pas seulement de conservation intégrale, mais de fructification abondante et de progression continue. En vain l'on voudrait parcourir un autre ordre d'idées : la vérité est là, et il est vivement à désirer pour l'Algérie et pour la France, dont les intérêts sont identiques et solidaires, que l'on fasse le dernier pas pour consacrer l'assimilation complète de l'Algérie et de la France sous le rapport commercial et industriel. Il va sans dire que cette loi d'assimilation pourrait avoir, comme toutes les lois, ses exceptions temporaires ou accidentelles, mais ce ne seraient toujours que des exceptions, qui ne blesseraient en rien, ou plutôt qui viendraient confirmer utilement les dispositions générales de la mesure.

Une pareille sanction donnée aux témoignages éclatants et universels qu'a reçus l'Algérie dans le grand concours de 1855, comme terre de production et d'avenir, serait le plus beau couronnement de l'œuvre, et il appartient au Gouvernement sage et éclairé qui régit les destinées des deux pays de sceller ainsi leur union par un pacte indestructible. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler à ce sujet que le bienfait de la loi de Douane de 1851, qui a ouvert les marchés de la métropole aux produits naturels de la colonie, est dû principalement à l'exposition nationale de 1849, où l'Algérie commença à révéler au monde ses aptitudes productrices et à éclairer plus particulièrement la France sur les grandes ressources que pourrait lui offrir un jour ce pays convenablement mis en valeur. L'exposition universelle de 1855, qui a complété d'une manière si utile et si glorieuse en même temps cette démonstration première, aurait-elle pour l'Algérie des résultats moins avantageux et moins positifs? Cela n'est pas possible! Honneur donc à la Commission impériale de l'exposition universelle, qui s'est prêtée d'une manière si bienveillante et si judicieuse au succès de l'exposition algérienne! Honneur à son Président S. A. I. le Prince Napoléon, qui l'a honorée de sa plus haute sympathie et qui s'est montré le fidèle interprète des grandes pensées de l'Empereur au sujet de notre Afrique française!

Digitized by Google

CARTE DE L'ALGÉRIE.

Cette carte a été dressée sur les documents les plus récents : elle comprend le Tell, la Kabylie et le Sahara, et contient, indépendamment de la désignation des centres de population, postes militaires, postes télégraphiques, routes, phares et fanaux, les marchés, les caravansérails, les maisons de commandement, les mines en cours d'exploitation, les forêts et leur contenance; elle permet ainsi de suivre pas à pas le développement de la colonisation.

Digitized by Google

DE TUNIS
BONE
Cap de Garde
Fort Genois
Ouled Attia
Plaine des Ouled Khriar
Mondovi
Tiferah
Korza
Ain Souda
Souk Arrhas
Khramica
Tiffech
Ain Tamatmat
Mda Ourouch
Beida Kebira
Ain Sedjora
Ain Alloufa
Ain Chabro
Bou Kremissa